

# DÉBATS

*de*

*l'Assemblée législative*

---

17<sup>e</sup> Législature — 2<sup>e</sup> session

Vol. 1 — Séances du 8 janvier au 1<sup>er</sup> mars 1929

1929

Texte établi par Louise Poitras

---

Orateur : l'honorable Hector Laferté







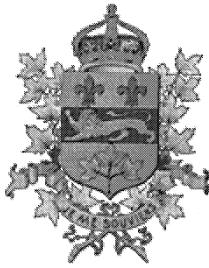
**DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**

**17e Législature – 2e session**

**Vol. 1 - Séances du 8 janvier au 1<sup>er</sup> mars 1929**

**1929**





# DÉBATS

*de*

*l'Assemblée législative*

---

**17<sup>e</sup> Législature — 2<sup>e</sup> session**

**Vol. 1 – Séances du 8 janvier au 1<sup>er</sup> mars 1929**

**1929**

**Texte établi par Louise Poitras**

---

Québec

Section de l'indexation et de l'édition des débats reconstitués

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

2010

## Éléments de catalogage

Québec (Province). Législature. Assemblée législative.  
Débats de l'Assemblée législative. -- 1ère législature,  
1ère session (1867/68)- . -- Québec: Assemblée nationale,  
Journal des débats, 1974-  
v.

Texte établi par Marcel Hamelin... [et al.].  
Les années 1877-1892/93 ont été compilées et publiées par  
G.-Alphonse Desjardins sous le titre: Débats de la législature  
provinciale de la Province de Québec.  
Le titre varie légèrement, 1897/98-1906: Débats de  
l'Assemblée législative du Québec.  
Éditeur varie.

1. Québec (Province). Législature. Assemblée législative -  
Compte rendu des débats. 2. Québec (Province) - Politique et  
gouvernement. I. Hamelin, Marcel, 1937- . II. Québec  
(Province). Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Service de la  
reconstitution des débats. III. Québec (Province). Assemblée  
nationale. Journal des débats. IV. Titre.V. Titre: Débats de  
l'Assemblée législative du Québec.

328.714/02

A11A8/A22

**Bibliothèque de l'Assemblée nationale**

<b>Direction:</b>	Jean Chabot
<b>Recherche et reconstitution:</b>	Louise Poitras
<b>Introduction :</b>	Aryane Babin
<b>Traduction:</b>	Suzanne L'Allier
<b>Révision et édition:</b>	Michel Rhéaume Donald Chouinard
<b>Indexation:</b>	Nicole Davignon
<b>Collaboration:</b>	Marie Auger Danielle Bernier Christian Blais Marthe Bussièrès Rénald Buteau Gilles Gallichan Jocelyn Saint-Pierre Réjeanne Trépanier Journal des débats

Tous droits réservés  
Dépôt légal – 4<sup>e</sup> trimestre 2010  
Bibliothèque et Archives nationales Québec  
ISBN 978-2-551-23966-5  
ISSN 0847-4273  
15 \$

### **Note de l'éditeur**

Les débats reconstitués de l'Assemblée législative et les introductions historiques sont diffusés dans leur intégralité sur le site web de l'Assemblée nationale du Québec. Malgré tout le soin apporté à la rédaction de ces débats reconstitués, des erreurs, omissions ou imprécisions ont pu se glisser dans le texte. L'Assemblée nationale se réserve le droit de valider tout errata qui lui sera éventuellement soumis.

L'Assemblée nationale corrigera le texte de la version web en priorité et ne prend aucun engagement pour ce qui est de la version imprimée. En cas de divergence entre la version imprimée et la version web, cette dernière prévaudra.

Pour nous contacter : [reference@assnat.qc.ca](mailto:reference@assnat.qc.ca)



## Introduction historique

### Le monde, le Canada et le Québec de 1929

Les « années folles » et la fièvre spéculative en Bourse atteignent leur apogée en 1929. À la veille du krach boursier de *Wall Street*, aucun indice ne laisse présager des difficultés économiques que le monde connaîtra à l'automne.

Aux États-Unis, le nouveau système d'achat à crédit amplifie la poussée spéculative. Dès le début de 1929, l'économie montre des signes de fatigue avec le ralentissement de la production industrielle.

Élu le 6 novembre 1928, le républicain Herbert Hoover devient le 31<sup>e</sup> président des États-Unis. Entré en fonction le 4 mars 1929, il crée le *Federal Farm Board*, dès le 15 juin, pour aider les sociétés agricoles à lutter contre l'affaiblissement des cours.

À Rome, le 11 février 1929, le pape Pie XI et le dictateur italien Benito Mussolini signent un traité de paix. Les Accords de Latran mettent fin à la « question romaine<sup>1</sup> » en limitant le pouvoir temporel du pape à l'État du Vatican. En contrepartie, le catholicisme devient religion d'État en Italie. À l'Assemblée législative de Québec, le 12 février, le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau qualifie ces événements comme étant d'une « importance mondiale ».

Le prix Nobel de la paix de 1929 revient à l'Américain Frank Billings Kellogg pour le pacte Briand-Kellogg<sup>2</sup>. La même année, les deux universitaires Marc Bloch et Lucien Febvre fondent la revue historique des *Annales d'histoire économique et sociale*.

Généralissime des armées alliées durant la Première Guerre mondiale, Ferdinand Foch, maréchal de France, de Grande-Bretagne et de Pologne, s'éteint à Paris, le 20 mars 1929. Le jour même, une dépêche d'Europe fait part de la nouvelle à la Chambre. Taschereau déclare que le Canada et la province de Québec ne sauraient « rester insensibles à cette perte qui est celle de toute l'humanité ». À la fin de l'année une autre légende de la politique française disparaîtra. Le « tigre », Georges Clémenceau meurt le 24 novembre à l'âge de 88 ans.

Le Québec s'est modernisé. Depuis la fin des années 1920, la province s'est transformée en une société urbaine et industrielle. Le Parti libéral, au pouvoir depuis 1897, favorise toujours le développement des richesses naturelles par l'investissement de capitaux étrangers. La province profite encore d'une véritable période de prospérité économique grâce au développement du secteur industriel. Le chômage est à un très bas niveau; pour les six premiers mois de 1929, le taux moyen est de 7,3 %<sup>3</sup>.

Le secteur de l'électricité progresse rapidement, mais c'est sans contredire l'industrie des pâtes et papiers qui se classe au premier rang de la production provinciale. Les usines produisent 1 672 339 tonnes de pulpe, utilisent 2 105 095 cordes de bois et fabriquent 1 176 733 tonnes de papier, dont un million de tonnes en papier journal<sup>4</sup>. En 1929, la valeur des pâtes et papiers atteint des sommets avec 130 millions de dollars, comparativement à cinq millions en 1900<sup>5</sup>. Cependant, la surproduction et l'absence de prix de vente fixe sont à l'origine de la crise qui secoue ce secteur depuis 1928.

Pareillement, la croissance de l'industrie hydroélectrique est affectée par la « tragédie du Lac-Saint-Jean ». Pour maîtriser la ressource hydraulique et produire de l'électricité, des barrages avaient été construits afin d'élever le niveau du lac. Mais voilà, au printemps de 1928, des pluies diluviennes augmentent la crue des eaux entraînant avec elles l'inondation des terres agricoles de la région. Dès après le sinistre, les agriculteurs réclament une compensation du gouvernement et de la compagnie Duke-Price pour les pertes encourues.

Sur la scène politique fédérale, un jugement défavorable à la nomination des femmes au Sénat est rendu, le 23 avril 1928, par la Cour suprême du Canada. Le verdict s'appuie sur une interprétation voulant que les femmes ne soient pas des « personnes » au sens des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique<sup>6</sup>. Le 8 octobre 1929, le Conseil privé de Londres reverse ce jugement. Cette mince victoire incite les femmes à poursuivre leurs revendications.

Au Québec, le Comité provincial pour le suffrage féminin, fondé en 1921, se réorganise pour devenir la Ligue des droits de la femme en 1929. Avec Marie-Thérèse Casgrain comme présidente, le mouvement milite activement pour l'obtention du suffrage féminin.

À la même époque, la littérature québécoise est surtout l'affaire des essayistes. En 1928, Marie-Clara-Joséphine-Marguerite Taschereau, la nièce du premier ministre, publie *Les pierres de mon champ*, où elle émet des idées sur la politique. En 1929, le journaliste Olivar Asselin fait paraître *L'œuvre de l'abbé Groulx*. L'historien et bibliothécaire Gérard Malchelosse poursuit l'édition posthume des travaux de Benjamin Sulte (1841-1923) et publie son essai historique intitulé *La Saint-Jean-Baptiste, 1636-1852*.

Les amateurs de sport montréalais sont choyés en 1928. Le 5 mai, après 11 années d'absence, les Royaux de Montréal font un retour dans la ligue internationale professionnelle de baseball et s'installent au stade de Lorimier. Le 14 octobre, la ville accueille le plus célèbre joueur de baseball en Amérique, Babe Ruth, pour participer à un match hors concours<sup>7</sup>. Ruth est accompagné de Lou Gehrig, un de ses coéquipiers au sein des Yankees de New York. Au mois d'octobre, les Canadiens inaugurent leur saison avec une victoire de 3 à 1 sur les Maroons. Le 11 novembre, les Redmen de l'Université McGill remportent le titre universitaire canadien de football pour la cinquième fois de son histoire.

### Les parlementaires

Le 8 janvier 1929, le lieutenant-gouverneur Narcisse Pérodeau procède à l'ouverture de la 2<sup>e</sup> session de la 17<sup>e</sup> Législature, en présence d'une assistance distinguée<sup>8</sup>. Son mandat étant arrivé à terme, il accomplit son dernier geste officiel en tant que lieutenant-gouverneur. Son successeur, l'ancien premier ministre sir Lomer Gouin, âgé de 68 ans, prête serment le 10 janvier.

Trois nouveaux députés prennent place sur les banquettes de l'Assemblée législative. Le 14 juillet 1928, des élections partielles se sont tenues dans le comté des Îles-de-la-Madeleine afin de remplacer le ministre de l'Agriculture, Joseph-Édouard Caron, qui a été nommé au Conseil législatif. Son fils, Amédée Caron, est élu par acclamation. Les deux autres élections partielles se déroulent le 24 octobre 1928. Dans Québec-Est, Oscar Drouin est élu pour remplacer Louis-Alfred Létourneau qui a, lui aussi, été nommé à la Chambre haute. Le conservateur Camillien Houde reprend le comté de Sainte-Marie laissé vacant depuis l'annulation de l'élection du libéral Joseph Gauthier en 1927.

Au total, au Salon vert, en 1929, 73 sièges sont occupés par les libéraux, 10 par le Parti conservateur, et un par le seul représentant du Parti ouvrier, William Tremblay.

Au Conseil législatif, le siège de la division de Lanaudière demeure vacant pendant toute la session de 1929 à la suite de la mort du libéral Gaspard De Serres, le 20 décembre 1928. Le nouveau conseiller Joseph-Ferdinand Daniel sera nommé le 30 octobre 1929. Les libéraux occupent 21 sièges sur un total de 24.

Deux ministres du cabinet Taschereau siègent au Salon rouge. Joseph-Édouard Caron, ministre de l'Agriculture, représente la division de Kennebec et Joseph-Léonide Perron, ministre de la Voirie, celle de Montarville. Les conservateurs sont minoritaires, tant à l'Assemblée qu'au Conseil législatif avec deux conseillers : Thomas Chapais dans la division des Laurentides et Jean Girouard, pour celle de Lorimier.

Le Conseil des ministres ne subit aucun changement. Le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau cumule toujours les fonctions de procureur général et de ministre des Affaires municipales. Joseph-Édouard Caron, ministre de l'Agriculture; Honoré Mercier fils, ministre des Terres et Forêts; Antonin Galipeault, ministre des Travaux publics et du Travail; Joseph-Édouard Perrault, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries; et Joseph-Léonide Perron, ministre de la Voirie, conservent tous leur portefeuille; même chose pour le secrétaire Athanase David et pour le trésorier Jacob Nicol. Il en va pareillement pour les quatre ministres sans portefeuille, Émile Moreau, Lauréat Lapierre, Joseph Henry Dillon et Alfred Leduc.

## Louis-Alexandre Taschereau, le Parti libéral et son programme

Avocat de formation, Louis-Alexandre Taschereau a été élu pour la première fois en 1900 dans le comté de Montmorency. En 1920, le premier ministre Lomer Gouin s'est retiré et a laissé la succession à Taschereau, alors ministre des Travaux publics et du Travail. Réélu sans opposition aux élections générales de 1923 et de 1927, le premier ministre dispose d'une forte majorité à l'Assemblée législative pour accomplir le travail qui lui « tient à cœur ». (5 mars)

Le 5 mars 1929, Taschereau fête son 62<sup>e</sup> anniversaire de naissance. Les ministériels profitent de l'occasion pour lui réitérer leur confiance. Le nouveau député des Îles-de-la-Madeleine, Amédée Caron, félicite ce « chef suprême » qui anime les députés par son « prestige » et son « inlassable activité ». (9 janvier) Au sein du Parti libéral, le leadership de Taschereau est à son zénith.

Les membres de l'opposition ne sont pas en reste. Le député de Trois-Rivières, Maurice Le Noblet Duplessis, mentionne que les adversaires du premier ministre comme ses collègues le perçoivent comme un « homme d'énergie et de talent » qui travaille depuis des années « au succès des causes qu'il croit juste ». (5 mars)

S'inscrivant dans la continuité de Simon-Napoléon Parent et de Lomer Gouin, Taschereau priorise le développement économique de la province par la mise en valeur des richesses naturelles. Au début de la session de 1929, la conjoncture économique est favorable au Parti libéral qui entend instituer de nouvelles politiques axées sur l'investissement de capitaux étrangers dans les grandes entreprises. Le gouvernement souhaite, par le fait même, stopper l'émigration massive des Canadiens français vers les États-Unis.

Se situant une fois encore dans le prolongement de la politique de Gouin – qui percevait le développement du réseau routier comme un facteur clé de l'expansion économique<sup>9</sup> –, en 1929, un programme de voirie, s'échelonnant sur six ans, est mis en œuvre pour compléter le réseau des routes. À ces travaux s'ajoute la volonté de Taschereau de faire disparaître les passages à niveau où de « nombreux et désastreux » accidents surviennent régulièrement. La construction de grands ponts est aussi nécessaire pour relier les principales routes, afin d'assurer une circulation « rapide et facile ». (10 janvier)

À l'Assemblée législative, durant l'adresse en réponse au discours du trône, Caron, représentant des Îles-de-la-Madeleine, résume les principales réalisations du gouvernement qui servent de guide à l'administration libérale :

Les écoles d'agriculture augmentées, plus largement subventionnées, reçoivent plus d'élèves et donnent un cours plus complet. [...] La colonisation, sœur aînée de l'agriculture, continue à faire de rapides progrès. [...] L'exploitation forestière a pris depuis quelques années une extension considérable, au point que le revenu de cette source a plus que doublé depuis 10 ans. [...] Le développement rapide de nos pouvoirs hydrauliques et la réserve de notre énergie électrique pour le bénéfice de la province sont deux mesures qui ont éminemment contribué à la naissance de nouvelles industries chez nous. L'instruction publique et l'hygiène sont deux des principales questions qui occupent l'activité de l'un des plus brillants membres du Cabinet. [...] La loi de l'assistance publique, par exemple, est, au plus haut degré, un bienfait d'ordre économique et social [...]. En instruction publique, il convient de noter le progrès accompli dans toutes les branches. (9 janvier)

En éducation, pour donner une nouvelle impulsion à ce secteur, le gouvernement annonce l'octroi de crédits pour l'instruction agricole et l'établissement d'un poste de radio. Taschereau explique que :

si le gouvernement de Québec avait son poste émetteur, nos esprits dirigeants et nos éducateurs pourraient, à des jours et à des heures fixes, parler à nos familles groupées autour du foyer. Que n'y aurait-il pas à leur dire sur l'hygiène, les soins à donner aux enfants, les meilleures méthodes d'agriculture, l'instruction, la protection de la forêt, la voirie, l'industrie laitière et avicole, les marchés de produits agricoles, et tant d'autres thèmes instructifs? (10 janvier)

Comme de juste, la radio s'est répandue très rapidement depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Mais l'information provient essentiellement des États-Unis et « s'accorde mal », dit-on, avec les traditions de la province. Selon le premier ministre, un programme de radiodiffusion au service de la population favoriserait la « formation d'un esprit national, canadien et québécois ». (10 janvier)

La préoccupation du gouvernement en matière d'éducation se confirme également avec l'aide financière d'un million de dollars attribuée à l'Université de Montréal pour la reconstruction de ses installations. De l'avis du premier ministre, l'université contribue à assurer la formation de l'élite intellectuelle, « remparts qui protègent les œuvres dont nous sommes le plus fiers, les traditions qui nous sont si chères et que nous tenons à conserver ». (10 janvier)

Le programme de Taschereau prévoit enfin s'attaquer au problème de la presse, grand instrument de diffusion des connaissances.

### **Arthur Sauvé et le Parti conservateur**

Député du comté de Deux-Montagnes depuis 1908, le journaliste Arthur Sauvé est nommé chef du Parti conservateur en 1916. À 54 ans, il entame, en 1929, sa dernière session à la tête du parti.

Pendant la campagne électorale de 1927, Sauvé avait annoncé qu'il démissionnerait comme leader conservateur s'il ne parvenait pas à obtenir la majorité au Parlement. Après la défaite des conservateurs, il respecta sa promesse et annonça son départ. Or, ses confrères lui demandèrent de rester, du moins jusqu'au prochain congrès conservateur prévu pour l'été suivant. C'est donc sur « l'insistance » de ses collègues que Sauvé consent à demeurer en poste comme chef de l'opposition parlementaire.

Aldéric Blain, le député de Montréal-Dorion, déclare que « la plus parfaite harmonie règne dans les rangs de l'opposition conservatrice ». (23 janvier) Il ajoute que l'opposition forme une « belle famille unie ». Sans contredit, le retour en Chambre de Camillien Houde, devenu maire de Montréal le 2 avril 1928, donne un second souffle au Parti conservateur.

Élu pour la première fois à la Législature aux élections de 1923, Houde avait été défait dans son comté de Montréal-Sainte-Marie en 1927. Cependant, l'élection du libéral Joseph Gauthier avait été annulée, le 12 décembre, pour cause de manœuvres frauduleuses. Aux élections partielles du 24 octobre 1928, Houde est réélu avec une majorité de 780 voix sur le candidat libéral Ernest Langlois. L'opposition conservatrice compte donc dix députés à l'Assemblée législative en 1929.

L'acuité de Maurice Duplessis et l'attitude populiste de Houde infusent un regain de vie aux conservateurs<sup>10</sup>. Même le député libéral de Saint-Sauveur, Charles-Édouard Cantin, remarque ce changement :

L'opposition me semblait toute petite et toute humble, l'an dernier. Cette année, tout est changé; on parle en maître dans l'opposition. [...] L'honorable député de Sainte-Marie (M. Houde), plus fougueux que les autres, veut sauter par-dessus la table du greffier. L'élection du maire de Montréal dans Sainte-Marie a fait croire à nos amis qu'un arc-en-ciel est apparu à l'horizon bleu pour assurer que le déluge de 1927 ne se répéterait pas. (24 janvier)

Autre chose, Houde et Taschereau ne s'apprécient guère l'un l'autre. Selon l'historien Bernard Vigod, le premier ministre considère qu'il n'y a pas de place en Chambre pour le député de Sainte-Marie, cet « homme dépourvu de culture et encore plus de manières<sup>11</sup> ». Des prises de bec opposent parfois ces deux parlementaires.

Sur un autre flanc, en réponse aux libéraux qui reprochent à l'opposition de ne pas avoir de programme, Sauvé, dans son discours sur l'adresse, décrit le programme qui guide le Parti conservateur : il y a la demande d'un inventaire national et d'une commission pour contrôler l'immigration et l'émigration des « nôtres » dans notre province; la réclamation d'une justice

mieux administrée et moins d'interventions politiques en cette matière; une politique de voirie au bénéfice de la population; l'adhésion à la politique fédérale des pensions de vieillesse; et la réclamation d'une attitude franche et complète au sujet du repos dominical. (10 janvier)

L'opposition souhaiterait également adopter une meilleure façon de rendre compte des dépenses des deniers publics. Dans l'administration des budgets des différents ministères, les conservateurs se plaignent que les libéraux disposent de montants globaux, sans le moindre détail, laissant à l'exécutif la discrétion d'affecter les dépenses « à sa guise », contrairement au principe du contrôle des subsides par les parlementaires. (Guertin, 28 mars)

En retour, les conservateurs se prononcent rarement contre les mesures proposées par le gouvernement, d'autant qu'ils accusent très souvent les libéraux d'utiliser leurs propres idées. Ils contestent plutôt certaines dispositions contenues dans la nouvelle législation, ce qui ouvre la voie aux débats durant l'étude détaillée des projets de loi.

### **Le discours du trône**

Dans le discours du trône, le lieutenant-gouverneur Narcisse Pérodeau transmet aux députés et à leur famille ses meilleurs vœux pour le Nouvel An et annonce ensuite «avec un vif regret » son départ prochain. Il est certain que son successeur, l'ancien premier ministre Lomer Gouin, recevra un « chaleureux accueil », ajoute-t-il.

Après d'autres formules d'usage, le lieutenant-gouverneur trace un bilan positif de la Législature en cours : « Peu d'années ont été plus prospères que celle que nous venons de terminer. » Les agriculteurs ont connu de bonnes récoltes et bénéficié d'un marché lucratif. La province a maintenu son effort industriel et commercial. La Commission des accidents du travail, instaurée en 1928, a commencé à siéger en septembre. Les travaux de la voirie n'ont pas ralenti et les régions minières continuent leur développement. De grands progrès ont été accomplis en colonisation et dans le domaine de l'hygiène publique.

Pour assurer le bon développement de la province, annonce Pérodeau, plusieurs projets de loi seront soumis en Chambre au cours de la session. L'opinion publique réclame une loi de presse, qui « tout en protégeant les journaux contre des poursuites parfois vexatoires, les empêche[ra] cependant d'abuser de la plus grande mesure de liberté qui pourrait leur être accordée ». Le gouvernement veut aussi établir un poste de radio qui diffusera des programmes « agréables » et « instructifs », inspirés de sujets québécois et canadiens.

Deux projets concernent le département de la Voirie. Le premier vise à compléter le réseau des routes provinciales avec des matériaux qui en assureront la permanence, tandis que le deuxième concerne la construction de grands ponts.

Le lieutenant-gouverneur attire l'attention de la Chambre sur plusieurs autres projets que le gouvernement a l'intention de soumettre à l'étude :

L'expérience démontre que les cours abrégés d'agriculture qui se donnent l'hiver produisent d'excellents résultats, de même que le travail des agronomes et les fermes de démonstration. Vous aurez à étudier un projet qui tend à développer ce mode d'enseignement agricole. Mon gouvernement vous demandera de rendre plus efficaces les lois qui régissent actuellement la vente des actions et obligations par les compagnies. [...] Le temps est venu d'aider l'Université de Montréal à se relever de ses ruines et à se loger convenablement. [...] Vous serez invités à créer un bureau de géologie, [...] à considérer les moyens de mieux protéger le poisson de nos lacs et de nos rivières, et de conserver les arbres qui longent nos grandes routes et en font le charme.

Amédée Caron a l'honneur de proposer l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône. (9 janvier) Après avoir remercié ses électeurs, il dresse un bilan positif de l'administration libérale, au pouvoir depuis les 33 dernières années. *La Patrie* affirme que le député Caron « s'est très bien acquitté de la tâche qu'il avait mission de remplir pour la première fois<sup>12</sup> ». *Le Canada*, quotidien d'allégeance libérale, ajoute pour sa part qu'il a fait « bonne impression<sup>13</sup> ».

Joseph Cohen<sup>14</sup>, député de Montréal-Saint-Laurent, seconde la motion. Dans son allocution prononcée en anglais<sup>15</sup>, Cohen donne un conseil à Camillien Houde, député de Montréal-Sainte-Marie, sur la façon dont il devra s'acquitter de sa tâche : « Si M. Houde veut critiquer bonnement les actes du gouvernement, il remplira son devoir, mais, s'il emploie d'autres méthodes, il sera jugé à la barre de l'opinion publique! » (9 janvier)

Quant au chef de l'opposition, Arthur Sauvé, il reproche au gouvernement que « le discours du trône contient beaucoup de paragraphes, mais bien peu de réforme ». (10 janvier) Au premier chef, la crise qui affecte le secteur du papier fournit l'occasion de critiquer la politique industrielle dont le gouvernement est si fier<sup>16</sup>.

Après plus de 10 jours de débat, l'adresse est adoptée le 24 janvier.

### **Les finances publiques**

Le 29 janvier 1929, l'honorable Jacob Nicol, trésorier de la province depuis maintenant huit ans, prononce le discours sur le budget. Il souligne les constants progrès financiers de la province : « La nouvelle année a commencé sous d'heureux auspices, [...] les récoltes ont été bonnes, [...] l'industrie minière s'est développée, [...] les manufacturiers ont fait une bonne année, [...] les aciéries, fabriques de laine, de coton et d'instruments ont été très actives, [...] la construction a été exceptionnellement active et il y a eu moins de chômage, cette année, qu'il n'y en a eu pendant plusieurs années. »

Seule l'industrie du papier fait exception. Le rendement a augmenté, les moulins ont fonctionné, mais les compagnies ont fait moins de profits, en raison de la « réduction du prix de la pulpe et du papier ».

La bonne situation de la province, attestée par les financiers qui « partagent tous un même enthousiasme, en ce qui regarde l'avenir du Canada », ne fournit aucun signe de l'effondrement prochain de l'économie. Nicol émet néanmoins un commentaire avant-coureur : « Des avertissements ont été donnés par des hommes bien renseignés, par des citoyens qui font autorité; mais on n'a aucunement tenu compte de ces avertissements. Il est évident que cette spéculation ne peut se prolonger indéfiniment et je crains que quelques-uns, qui seraient incapables de subir une perte, ne soient en définitive victimes de leur imprudence. »

En rétrospective, les surplus de l'année financière de 1927-1928 sont mis en évidence par Nicol pour attester de la période de prospérité. Les revenus ordinaires ont dépassé les prévisions. L'excédent s'élève à 1,9 million de dollars, comparativement à la prévision de 250 000 \$.

En ce qui concerne l'année fiscale se terminant le 30 juin 1929, aucun détail n'est donné par le trésorier. La première moitié de la période prenant fin le 31 décembre 1928 montre que les recettes provenant du revenu ordinaire sont très satisfaisantes et qu'elles seront probablement plus grandes que prévu. En retour, Nicol annonce une augmentation des dépenses ordinaires et extraordinaires. Il espère toutefois que cette situation sera compensée avec la hausse des revenus.

Le trésorier soumet ensuite les prévisions budgétaires pour l'année financière de 1929-1930. Les revenus ordinaires sont estimés à environ 30,7 millions de dollars, tandis que les dépenses ordinaires sont chiffrées approximativement à 29,5 millions de dollars. La province bénéficierait d'un surplus probable de 1,2 million de dollars.

Pour l'avenir, le gouvernement entend poursuivre son œuvre d'amélioration dans tous les champs d'activité. La Voirie et la politique des bons chemins obtiennent 6,2 millions de dollars, soit 21 % des dépenses totales. Près de 4,6 millions de dollars sont consacrés au remboursement de la dette publique, ce qui équivaut à 15 % de l'enveloppe budgétaire. L'instruction publique et l'administration de la justice se partagent respectivement 2,3 millions de dollars (7,5 %) et 2,7 millions de dollars (8,8 % du budget). Quant au ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, il dispose de 6,5 % du budget avec l'octroi de 2 millions de dollars. L'Agriculture récolte 1,6 million de dollars, soit 5,2 % de l'assiette fiscale.

Les conservateurs critiquent essentiellement les surplus annoncés qu'ils attribuent aux taxes imposées par le gouvernement. Sauvé affirme que les excédents sont le gage d'une mauvaise administration : « Ils sont le résultat de 25 années de taxes majorées ou nouvelles qui pèsent sur tout le peuple. [...] Vous avez un surplus parce que vous ne payez pas les sommes que vous devez à des municipalités. [...] Le gouvernement a un surplus parce qu'il refuse de répondre aux besoins de l'agriculture, de la colonisation. » (31 janvier) Après une semaine de discussion, le budget est adopté sur division le 6 février.

L'opposition soulève davantage de questions et de critiques lors de l'étude détaillée des crédits. Sauvé, Duplessis et Guertin s'allient pour dénoncer l'absence de détails dans la manière de dépenser l'argent de la province. Les bleus reprochent également au gouvernement de ratifier des transactions avec des compagnies avant même d'avoir fait approuver les montants nécessaires en Chambre. Des critiques les plus vives portent sur les procédés employés pour la construction de grands ponts. À quelques reprises, le vote de certains subsides est même reporté à des séances ultérieures, notamment ceux pour l'aide à la colonisation et à la construction de chemins de colonisation.

### **Les faits marquants de la session**

Sur plusieurs questions, les ministériels et les membres de l'opposition trouvent un terrain d'entente. Mais plus la session avance, plus les conservateurs adoptent une attitude belliqueuse<sup>17</sup>.

La conduite de Camillien Houde perturbe le déroulement des travaux. À quelques reprises, Taschereau soulève des points d'ordre à la suite d'insinuations que porte surtout le député de Montréal-Sainte-Marie à propos des membres de son gouvernement ou encore à propos de l'utilisation de mots jugés non parlementaires. Les séances du 6 et du 28 mars sont particulièrement animées.

Sur les 175 projets de loi inscrits au *Feuilleton*, 156 obtiennent la sanction du lieutenant-gouverneur. Le 19 mars, soit 16 jours avant la prorogation, le premier ministre Taschereau propose que la Chambre siège trois fois par jour, tous les jours excepté le dimanche, pour arriver à étudier tous les projets annoncés. La loi sur la radiodiffusion, la loi sur la presse et un nouveau programme de développement des services de voirie ont notamment retenu l'attention de la Chambre.

### **Loi sur la radiodiffusion**

En 1927, 230 000 postes récepteurs étaient recensés au Canada, dont 40 000 au Québec<sup>18</sup>. La radio connaît un essor croissant et divers groupes d'intérêts réclament des lignes directrices<sup>19</sup>. Pour l'heure, le manque de législation sur le contrôle de la radiophonie favorise la pénétration de la radio américaine.

Le gouvernement Taschereau ne peut plus négliger l'impact de ce populaire instrument de communication. En 1929, Honoré Mercier fils, député de Châteauguay et ministre des Terres et Forêts, présente le bill 41 relatif à la radiodiffusion dans la province. La mesure a pour objet de « donner quelque chose de canadien, de québécois » à la population et de « combattre l'infiltration américaine ». Car, selon Mercier, ces émissions américaines ne sont pas conformes aux besoins et à la « mentalité » de la province. (19 mars)

Le projet de loi à l'étude autorise le gouvernement à établir et à exploiter sa propre station, de même qu'à produire des émissions. Mais, avant de se lancer dans la construction d'un poste, le gouvernement tentera de s'entendre avec des postes existants pour fournir des renseignements aux cultivateurs, aux pêcheurs, à la classe ouvrière et aux gens de métier. La radiodiffusion pourra ainsi « commencer modestement et tranquillement afin de sonder l'opinion publique et de juger si la population apprécie cette innovation ». Si un « bon accueil » est fait à la programmation, un poste sera construit. (19 mars)

L'opposition craint que le gouvernement cherche à dominer les ondes dans un but politique<sup>20</sup>. Les libertés civiles seraient ainsi menacées, dit-on. Déjà, le problème avait été

soulevé par le chef de l'opposition, lors de son discours sur l'adresse. Tout en approuvant le principe de la législation, il soulignait que la radio pouvait être un « nouveau moyen pour le gouvernement de fausser l'éducation du peuple, de faire une propagande dangereuse et vexatoire »; bref, qu'il approuverait l'application de la loi, à « condition que la radio ne serve pas seulement à prôner les vertus et les gloires du gouvernement ». (10 janvier) À la fin, Athanase David, secrétaire de la province, assure que la radio sera plutôt utilisée à des fins éducatives.

Les résolutions relatives au projet de loi, d'un montant de 200 000 \$, sont adoptées sur division le 20 mars. Le lendemain, Aldéric Blain, député de Montréal-Dorion, propose un amendement spécifiant que le poste de radio du gouvernement ne pourra pas servir à des fins politiques fédérales, provinciales ou municipales. Mise aux voix, la modification est rejetée à 53 voix contre 8. La même journée, le bill 41 est adopté sur division et obtient la sanction royale le 4 avril.

Dès la fin de la session, la province loue les ondes de CKAC pour présenter l'émission *L'heure provinciale* qui traite de problèmes agricoles, d'hygiène publique, de sécurité routière et d'alimentation. Cette émission sera diffusée jusqu'en 1939<sup>21</sup>.

### **La loi de la presse**

Au cours de la décennie de 1920, des journaux à grand tirage – indépendants financièrement – se sont émancipés de la tutelle cléricale qui, au début du XX<sup>e</sup> siècle, exerçait encore un contrôle sur les consciences dans le milieu journalistique. La presse d'opinion devient progressivement une presse d'information axée sur la nouvelle<sup>22</sup>.

La presse à grand tirage tente de rejoindre un plus vaste public en mettant l'accent sur la politique partisane, les faits divers et les reportages à sensation<sup>23</sup>. Les insinuations malveillantes ou les attaques personnelles sont vite lancées afin d'attirer l'attention du lectorat<sup>24</sup>. En 1929, l'influence de ce média est en nette croissance; il apparaît nécessaire de légiférer en ce domaine.

Réclamé par les journalistes, le bill 23 relatif à la loi sur la presse est lu en Chambre pour la première fois le 24 janvier 1929. En deuxième lecture, le 21 mars, le premier ministre Taschereau annonce qu'il permettra aux journalistes de faire des suggestions, puisque les courriéristes parlementaires eux-mêmes estimaient que la législation en vigueur ne les protégeait pas suffisamment.

La mesure, qui vise à protéger la presse, doit respecter deux objectifs : « ne pas restreindre la liberté de la presse et ne pas enlever la protection due aux citoyens », tout en ne substituant pas le respect de la loi civile. (21 mars)

Concrètement, lorsqu'une personne se sent lésée par la publication d'un article et veut réclamer des dommages et intérêts, on institue l'obligation, avant d'engager des poursuites, d'en donner avis au journal afin de lui donner l'occasion de se rétracter. Un délai de trois jours est accordé au journal pour publier une rétractation ou pour donner des explications. La partie lésée aura aussi un droit de réponse qu'elle adressera au journal qui l'a attaquée, qui, lui, sera forcé de publier cette réponse. En plus, si le journal publie cette réponse et donne acte à la partie lésée, « les choses en resteront là et il n'y aura pas de poursuite. La réfutation publiée après un avis de trois jours sera une fin de non-recevoir complète, sauf en ce qui concerne les dommages réels que la partie lésée a le droit de réclamer. Si la rétractation est complète, la partie lésée a droit aux dommages vindicatifs ». (21 mars)

Arthur Sauvé, journaliste de profession, se réjouit du projet. Il donne son aval à cette réforme législative qui « arrive à son heure » et qui « s'imposait ». (21 mars) Sauvé tente, bien sûr, d'attribuer au Parti conservateur le mérite d'avoir demandé une loi de la presse dès 1907 ainsi qu'en 1922 : « Nous avons fait valoir [...] le manque de cohérence de la législation qui va à l'encontre des intérêts des journalistes. Nous avons dit que la jurisprudence en cette matière était incohérente et tout à fait abusive. » (21 mars)

Taschereau fait remarquer que cette motion de Sauvé a été présentée il y a sept ans et que le chef de l'opposition n'a pas parlé de cette loi depuis. Selon le premier ministre, le Parti conservateur « n'a rien fait alors que nous avons travaillé, nous ». (21 mars)

Le député conservateur Aldéric Blain se prononce également en faveur du bill 23 tout en ajoutant qu'il y a « des points faibles dans la loi ». Sans proposer d'amendement, il suggère deux améliorations, d'abord, pour qu'il soit interdit aux journaux de rapporter les détails scandaleux des procès criminels et, ensuite, pour que la partie lésée ne puisse choisir qu'un seul quotidien pour se rétracter, afin de ne pas occasionner trop de frais. Blain reconnaît néanmoins que la loi est appelée à donner « plus de justice à ceux qui parlent en public ». (21 mars)

Le bill 23 est adopté à l'unanimité et obtient la sanction royale le 4 avril 1929.

### **Programme de développement des services de voirie**

L'administration Gouin avait institué la politique des bons chemins, en 1912, et l'administration Taschereau poursuit cette politique avec une série de programmes de développement de la voirie; à plus forte raison, puisque de plus en plus de Québécois sillonnent les routes à bord d'automobiles, sans compter les touristes qui affluent dans la province pendant la belle saison. En 1929, 169 100 véhicules sont immatriculés au Québec comparativement à 41 500, en 1920<sup>25</sup>. La hausse de la circulation a nécessairement des répercussions sur la qualité du réseau routier.

Quatre bills sont présentés à l'Assemblée législative par Antonin Galipeault, député de Bellechasse et ministre des Travaux publics et du Travail, au cours de la session. Toutes ces mesures ont pour objectif la construction de ponts et de routes ainsi que la modification de la loi des travaux publics.

Discuté en Chambre le 18 février, le bill 26 annonce la construction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles, à Québec. Camillien Houde se demande si le gouvernement sera « aussi généreux » en aidant tout autant la Ville de Montréal pour la reconstruction des ponts Viau et Lachapelle, sur la rivière des Prairies. Le député de Montréal-Sainte-Marie ajoute que ces deux ponts « sont nécessaires à un plus gros trafic à Montréal que le pont Scott ». Néanmoins, les conservateurs sont prêts à construire ce dernier. Le bill est adopté sans amendement et obtient la sanction royale le 4 avril.

Le bill 30 modifiant la loi des travaux publics suscite de vives discussions lors de la deuxième lecture. (18 février) Le but de cette nouvelle législation est d'autoriser le ministre des Travaux publics à ordonner l'exécution, en tout temps, des travaux que le gouvernement juge nécessaires pour l'entretien, la réparation, la modification, le déplacement et la reconstruction de tout pont municipal excédant 20 pieds (6,1 mètres), ainsi que les chemins d'approche. En clair, si la municipalité n'agit pas, le ministre peut faire exécuter les travaux et ensuite en exiger le paiement par la municipalité.

Se posant en défenseur de l'autonomie municipale, Duplessis est d'avis que le ministre des Travaux publics « veut se substituer aux municipalités » parce qu'il va prendre les décisions entourant les ponts de la province. Le député de Trois-Rivières en rajoute : « Le Code municipal dit que les ponts font partie des chemins. Par conséquent, le gouvernement se chargeant de l'entretien des chemins devrait entretenir les ponts. » À son avis, la loi est « arbitraire, injuste et rétrograde » et il la combat de toutes ses forces. (18 février)

Le débat se poursuit le 21 février. L'opposition conservatrice continue de dénoncer l'intrusion du gouvernement dans l'autonomie des municipalités. Quoiqu'il en soit, le bill 30 est adopté la même journée et il obtient la sanction royale le 4 avril 1929.

Pour sa part, le bill 25 accorde 400 000 \$ pour la construction de chemins carrossables sur le pont de Québec. En deuxième lecture, le 19 mars, Aldéric Blain, député conservateur de Montréal-Dorion, considère une fois encore que le gouvernement « agit de façon irrégulière » en privilégiant la construction d'une route carrossable sur le pont de Québec alors qu'il refuse de contribuer à la reconstruction des ponts Viau et Lachapelle à Montréal, tant réclamée par Houde. Galipeault se défend de privilégier la capitale et Blain se dit « prêt à accepter la parole du ministre ». (19 mars) Le bill est adopté sans amendement, le 19 mars, et sanctionné le 4 avril.

Quant au bill 24 pourvoyant à la construction de ponts sur certaines rivières de la province, il est débattu en Chambre le 21 mars. Cette mesure prévoit la construction de grands

ponts par des compagnies privées en remplacement du gouvernement et des municipalités. Cette politique permettrait la construction de grands ponts devenus nécessaires tout en évitant à la province d'emprunter. Les compagnies, à leur tour, se rembourseraient en percevant des péages.

Duplessis conseille au gouvernement de retirer ce bill parce qu'un journal, dit-il, « a publié un reportage en ce sens ». En effet, le 16 mars 1929, *Le Devoir* avait révélé des informations qui avaient coulé du caucus ministériel. Il semble que les discussions aient été dès plus vives au sujet du bill 24. Un ministre et plusieurs députés se seraient carrément prononcés contre le projet de Galipeault. Mais, dit-on, ce serait l'intention du gouvernement de faire marche arrière et de retirer le bill. Il semble que des libéraux considèrent qu'il est trop dangereux de le soumettre pendant la session, parce qu'il indisposerait l'opinion publique.

En réplique, Galipeault mentionne que le gouvernement, avant de légiférer, veut simplement consulter l'opinion publique et attirer l'attention de la Chambre et des municipalités sur le sujet. (21 mars) Duplessis rétorque que le principe du bill est mauvais et qu'il n'est pas nécessaire de confier la construction des ponts à des compagnies. Au reste, les conservateurs rappellent que les libéraux eux-mêmes dénonçaient l'utilisation des ponts à péage. Le lendemain, sans plus de discussion, les résolutions sont retirées, appuyé par Galipeault et Taschereau.

Le 12 mars, au nom de Joseph-Léonide Perron, ministre de la Voirie qui siège au Conseil législatif, Joseph-Édouard Perrault, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, présente le bill 9 modifiant la loi de la voirie. Les résolutions prévoient qu'une somme de 17 millions de dollars, prélevée du fonds consolidé, soit spécialement affectée à l'exécution du programme de renouvellement du revêtement des chaussées. Pour assurer la permanence du réseau routier, le gouvernement entend voir à la réparation des routes au fur et à mesure que le débit de circulation augmente. Les travaux seront exécutés sur une période de six ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1929.

Loin de condamner le programme libéral de la voirie, le chef de l'opposition soutient que c'est l'opposition qui a forcé le gouvernement à assumer l'entretien des routes de la province<sup>26</sup>. Quant à lui, Duplessis dénonce l'octroi de subsides pour une période de six ans, qui lui semble une « porte ouverte au patronage ». (12 mars) Et le député ouvrier de Maisonneuve, William Tremblay, accuse le ministre de la Voirie de faire partie des compagnies qui font affaire avec le gouvernement<sup>27</sup>. Sur cette insinuation, le premier ministre le rappelle à l'ordre et exige qu'il retire ses paroles, ce à quoi Tremblay consent. Après une assez longue discussion qui a donné lieu à de vigoureux débats, les résolutions sont finalement adoptées, le 12 mars, et le bill est sanctionné le 4 avril.

En bref, si les diverses mesures présentées pour améliorer les services de voirie suscitent des réactions parfois énergiques<sup>28</sup> de la part des conservateurs, au fond, ils s'objectent davantage sur la façon de procéder des libéraux qu'aux projets eux-mêmes.

### **Institutions d'assistance publique**

Le secrétaire de la province, Athanase David, soumet le bill 52 permettant l'emploi annuel d'une somme d'un million de dollars provenant de la vente des liqueurs alcooliques, pour aider au maintien des institutions d'assistance publique. Le gouvernement demande cette somme pour donner un nouvel essor à la politique d'hygiène, si « bienfaitante » pour la population<sup>29</sup>. Le gouvernement veut ajouter 1 200 lits en plus de contribuer à augmenter le nombre d'hôpitaux dans les centres ruraux.

Les conservateurs appuient le gouvernement. Le « but de la loi est excellent », souligne Duplessis, et il ajoute qu'il n'y a « pas de doute que le gouvernement fait du bien avec l'assistance publique ». Sauvé félicite aussi le gouvernement « de faire quelque chose enfin de pratique », mais, en sa qualité de chef de l'opposition, il reproche aux libéraux de « manquer d'organisation » au service d'hygiène pour la lutte contre la tuberculose et la mortalité infantile. (19 mars)

Le bill 52 est adopté sans opposition, le 19 mars, et sanctionné par le lieutenant-gouverneur le 4 avril.

### **Loi sur les liqueurs alcooliques**

Jacob Nicol présente, le 18 mars, le bill 59 modifiant la loi des liqueurs alcooliques. Le bill contient deux principes : l'un concernant une augmentation du coût des permis, l'autre se rapportant à l'arrestation sans mandat d'un individu dans les débits clandestins de boissons, pourvu qu'il soit conduit sans délai devant un magistrat. Cette dernière clause est celle qui suscite le plus de débats<sup>30</sup>. William Tremblay, député de Maisonneuve, considère que c'est un « abus de pouvoir » d'accepter une telle mesure, c'est-à-dire que la Commission des liqueurs aurait trop de pouvoir et ceci pourrait créer des abus. (19 mars)

Nicol affirme qu'il s'agit d'un principe qui est déjà prévu dans la loi. Selon lui, « si on refuse aux officiers le droit d'arrêter sans mandat, voici ce qui arrivera. On découvrira un débit clandestin, on surprendra des individus en train de violer la loi et, comme il faudra attendre au lendemain pour avoir un mandat, ils auront disparu. Si nous n'adoptons pas ce projet, nous ne pourrions faire observer la loi. » La deuxième lecture est adoptée par un vote de 40 contre 11 voix.

À la troisième lecture, le député de Montréal-Dorion, Aldéric Blain, propose que le bill soit renvoyé de nouveau au comité plénier avec instruction de l'amender en retranchant l'article 3 concernant l'arrestation, sans mandat, des contrevenants. Cette proposition est rejetée par un vote de 45 voix contre 12. Ce vote divise les forces libérales parce que les députés Joseph Samson, de Québec-Centre, Charles-Édouard Cantin, de Saint-Sauveur, Joseph Cohen, de Montréal-Saint-Laurent, Peter Bercovitch, de Montréal-Saint-Louis, et Joseph-Ignatius Power, de Québec-Ouest, votent à deux reprises avec les membres de l'opposition.

Le bill 59 obtient la sanction royale le 4 avril 1929.

### **Loi des mines**

De 1898 à 1929, la production minière au Québec passe de 1,6 million à 46,5 millions de dollars<sup>31</sup>. Tel qu'annoncé dans le discours du trône, le gouvernement propose la création d'un bureau de géologie destiné à « faciliter l'exploitation » de la richesse minérale.

Joseph-Édouard Perrault, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, parraine le bill 35 modifiant la loi des mines du Québec. Le bureau de géologie qui sera institué permettra le développement des mines et l'accélération de la prospection en simplifiant le travail des prospecteurs lorsqu'ils arrivent sur un nouveau gisement. Les fonctions de ce bureau seront de faire des explorations et des études sur le terrain, pour exécuter des levées géologiques et minéralogiques, et de publier des cartes pour rendre publics les résultats de ces travaux.

Le député de Trois-Rivières reproche au gouvernement de ne pas avoir établi le bureau de géologie auparavant, ce qui aurait favorisé le développement minier. Il félicite toutefois le ministre d'avoir présenté « cette heureuse mesure, qui est un pas dans la bonne direction ». (19 février) Son intervention représente la seule critique conservatrice sur le sujet. La proposition est adoptée par les députés et obtient la sanction royale le 4 avril.

### **Le droit de vote des femmes**

Le 27 février, de nombreuses dames sont présentes dans les tribunes du Salon vert pour assister à la présentation du bill 162 relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité en Chambre<sup>32</sup>. Le député ouvrier de Maisonneuve, William Tremblay, défend de nouveau cette mesure, comme il l'avait fait à la session de 1928.

Tremblay rappelle que les femmes de Québec ont le droit de vote aux élections fédérales et aux élections municipales, à certaines conditions. Comme elles ont déjà ce droit dans toutes les autres provinces du dominion, « pourquoi ne pas leur donner le même droit dans la province? » Prétendre que les femmes ne sont pas « suffisamment intelligentes » pour prendre part aux affaires provinciales « sonne faux », dit-il. Les femmes réclament ce droit depuis longtemps et de nombreuses requêtes lui sont parvenues; « elles ont nécessairement leur mot à dire aux élections provinciales ». (27 février)

Le député d'Abitibi, Hector Authier, répond au député de Maisonneuve que les parlementaires ont été maintes fois témoins des débats sur la question du suffrage féminin. La Chambre a déjà rejeté la mesure et elle n'a « aucune raison nouvelle » de changer d'avis cette année après avoir voté contre un bill semblable en 1928. Après un discours de quelques minutes, il suggère que la motion soit renvoyée à six mois, ce qui a pour conséquence de faire mourir le projet au *Feuilleton*<sup>33</sup>. Cette proposition est entérinée par un vote de 50 contre 16.

Selon *La Presse*, la question du droit de vote des femmes a été vidée en quelques instants<sup>34</sup>. Par contre, les partisans du suffrage féminin ont gagné des appuis avec un gain de cinq voix de plus qu'à la session précédente.

### **Fraude dans les transactions des valeurs mobilières**

Bien qu'étant annoncé dans le discours du trône et considéré par Taschereau comme le projet de législation qui soit « l'un des plus importants de la session », le bill 68 visant à prévenir la fraude dans les transactions se rapportant aux valeurs mobilières est présenté à la toute fin de la session, soit le 26 mars. Selon le premier ministre, cette étude tardive s'explique par le fait que « le gouvernement lui a donné toute son attention et a voulu la préparer avec grand soin. » (26 mars)

Cette mesure définit ce que sont les vendeurs de valeurs mobilières et la fraude. L'Exécutif obtient désormais l'autorisation d'annuler les certificats ou les permis du vendeur. Sur dénonciation du procureur général, cette mesure autorise un juge de la Cour supérieure à arrêter les opérations d'un vendeur qui induit ses clients en erreur. Enfin, les compagnies seront obligées, à l'avenir, de produire, au secrétaire provincial, des rapports complets sur leurs opérations, afin de s'assurer que tout soit conforme et sécuritaire.

Une loi semblable est en vigueur en Ontario depuis 1928. De l'avis de Taschereau, les rapports sont à l'effet « qu'elle constitue un remède effectif et donne satisfaction à la population ». Toutefois, la province voisine doit étudier de nombreux amendements au cours de 1929 afin de rendre la loi plus sévère. C'est pourquoi il se dit prêt à discuter de la mesure, mais que son parti n'aurait pas d'hésitation à retarder le bill à l'an prochain.

Sauvé, en faveur de la loi, dénonce la manière de procéder de Taschereau :

L'honorable premier ministre sait que nous sommes à la veille de la prorogation et, dans les circonstances, je suis d'opinion que nous ne sommes pas prêts à étudier cette loi si importante et que l'on devrait attendre à la prochaine session pour passer le bill. Ce n'est pas que la loi ne s'impose pas, mais elle arrive à une heure trop tardive. (26 mars)

Duplessis croit que la prudence des investisseurs devrait avoir préséance sur la loi. Il dénonce plusieurs clauses du bill qui sont, explique-t-il, des entraves à la liberté du commerce des valeurs mobilières. En outre, il soutient les positions de son chef et suggère que le bill soit reporté à l'année suivante.

Le 27 mars, Taschereau, appuyé par Mercier, suggère que la résolution soit retirée de l'ordre du jour.

### **Attentat contre le premier ministre**

Lorsque Louis-Alexandre Taschereau entre dans son bureau le 26 février 1929, il pose le pied sur un bâton de dynamite dont la mèche a été allumée, puis éteinte. Deux jours plus tard, le premier ministre informe ses collègues de l'incident :

Je crois devoir à la Chambre quelques explications sur un incident qui s'est produit avant-hier soir. Si j'étais seul concerné, j'aurais préféré que le public l'ignore et il est probable que je n'en dirais rien. Mais, comme l'incident concerne aussi la propriété de la province, je crois qu'il est de mon devoir de

faire part à la Chambre des faits qui se sont produits. [...] Mardi soir, quelqu'un s'est introduit dans mon bureau. En revenant de la séance du comité des bills privés, j'ai trouvé, en y entrant, une cartouche de dynamite capable, si l'on en croit les experts, de faire sauter toute la partie de l'aile du parlement où se trouvent mes bureaux et qui aurait pu avoir des conséquences désastreuses pour la vie des personnes occupant la bâtisse. Une bonne Providence a bien voulu souffler sur la mèche peu de temps après qu'elle eut été allumée et elle s'est éteinte. Je lui en suis reconnaissant. Quelle que soit la personne qui a déposé la dynamite dans mon bureau, quel que soit son nom, quel que soit son but ou ses intentions, elle peut être sûre d'une chose. Si elle veut, en aucune manière, influencer la politique [...] et lui donner une orientation autre que celle qui convient à cette dernière et dont elle a besoin, je puis lui dire qu'elle se trompe gravement.

Salvé exprime au premier ministre les « sympathies et les regrets qu'il convient en pareilles circonstances ». Il souhaite que la police découvre le coupable. Ernest Gault, député de Montréal-Saint-Georges, appuie les propos de son chef et exprime à son tour ses « regrets les plus sincères ».

Camillien Houde ajoute son grain de sel : « Savez-vous ce qu'on a dit au sujet de la bombe qui a été trouvée au bureau du premier ministre au parlement? La rumeur circule partout à l'effet que l'attentat a été perpétré par la police provinciale. » (28 mars) Cette allusion donnera lieu à de vives discussions entre le député de Sainte-Marie et le premier ministre<sup>35</sup>.

Taschereau juge que « l'homme qui fait courir le bruit que c'est la police provinciale qui a commis l'attentat est précisément celui qui a mis la bombe » dans son bureau, mais qu'il n'est toujours pas arrêté. Dans le vif du débat, Taschereau suggère qu'après les dernières élections de Sainte-Marie neuf des hommes faisant partie de l'équipe de Houde se soient retrouvés en prison.

Le maire de Montréal perd son sang-froid et traite le premier ministre de menteur. Un point d'ordre est soulevé sur ces propos non parlementaires. Le président du comité des subsides, Charles-Édouard Cantin, demande au député de Sainte-Marie de retirer ses paroles, mais celui-ci s'y objecte farouchement : « Je refuse absolument de retirer les paroles que j'ai dites en réponse à la déclaration du premier ministre. Non seulement je refuse de les retirer, mais je répète que le premier ministre a menti, et sciemment, en faisant cette déclaration. » (28 mars)

Le président fait rapport à l'Orateur, Hector Laferté, qui intervient:

**M. l'Orateur :** Pour la seconde et la dernière fois, je demande à l'honorable député de Sainte-Marie de se conformer aux règles de la Chambre et de retirer ses paroles. S'il ne le fait pas, je me verrai forcé de lui imposer les sanctions et les peines prévues par les règlements de cette Chambre en pareil cas.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie) :** M. le Président, quelles que soient les conséquences, pour la deuxième et la dernière fois, non seulement je ne retire pas mes paroles, mais je les maintiens de nouveau.

**M. l'Orateur :** Le député de Sainte-Marie a refusé de retirer ses paroles. En vertu des règlements de cette Chambre, M. le député de Sainte-Marie, je vous rappelle à l'ordre et je vous nomme, M. Houde.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie) :** Je n'ai pas honte de mon nom.

Selon *La Presse*, la fin des travaux législatifs est marquée par cette « scène violente<sup>36</sup> ».

Cette sanction est imposée pour la seconde fois au député de Sainte-Marie. En 1927, il avait été nommé dans des circonstances semblables par le président d'alors, Napoléon Francoeur. Après cet incident, Houde peut demeurer à son siège, mais il lui est interdit d'intervenir pour le reste de la séance. Le premier ministre en rajoute. Pour s'assurer que son adversaire ne reprenne pas la parole pour le reste de la session, Taschereau propose que les travaux ne soit pas ajournés,

mais plutôt suspendus. Une suspension avait pour effet d'interdire à Houde toute autre participation au débat<sup>37</sup>.

Somme toute, plusieurs rumeurs ont circulé à propos de la personne qui a perpétré l'attentat. À la fin de la session, aucun suspect n'avait été montré du doigt par la police provinciale. L'historien Bernard Vigod attribue cet incident à « un farceur [qui] a inconsciemment donné un avant-goût de l'impact de Houde sur l'atmosphère politique<sup>38</sup> ».

### **L'Université de Montréal**

Le 6 mars, la Chambre prend en considération le projet de résolution relatif au bill 29 qui prévoit l'octroi d'un million de dollars pour aider à l'établissement et à la reconstruction d'édifices pour l'Université de Montréal. Depuis qu'un incendie a détruit les anciens bâtiments, en 1919, la direction de l'université demande l'aide du gouvernement pour construire un nouvel immeuble sur le flanc du Mont-Royal.

Camillien Houde, ardent défenseur de la population montréalaise, critique l'emplacement choisi. L'Université aurait dû être établie, dit-il, dans un centre où toutes les classes de la société auraient été portées vers elle. À ses yeux, « jamais le site choisi ne fera de l'Université un centre populaire canadien-français ». (6 mars) Il n'est toutefois pas opposé au principe de la résolution. Sauvé approuve lui aussi l'aide généreuse octroyée à l'Université pour qu'elle se développe « convenablement ».

Adopté à l'unanimité le 6 mars, le bill 29 obtient la sanction royale le 4 avril 1929.

### **Les pensions de vieillesse**

En 1927, le gouvernement fédéral avait institué un programme de pensions de vieillesse pour protéger les personnes âgées de 70 ans et plus vivant dans le besoin. Les provinces devaient adhérer préalablement à ce programme et défrayer le coût des pensions qui, par la suite, serait remboursé à 50 % par le fédéral. La participation au programme allait coûter près de trois millions de dollars à la province<sup>39</sup>. Mais, au cours de la session de 1928 et encore en 1929, Taschereau avait refusé la mise en application du programme des pensions de vieillesse, au nom de l'autonomie provinciale<sup>40</sup>. On table également sur le fait que le Québec a déjà sa propre loi de l'assistance publique depuis 1921.

Athanase David exprime son désaccord quant au principe émanant de loi sur les pensions de vieillesse. À son avis, il ne faut pas faire naître l'idée dans l'esprit d'un homme « qu'il n'a pas besoin de travailler pour assurer ses vieux jours » et que « l'État le prendra à sa charge quand il sera vieux ». Il ne faut pas perdre « l'idée du dévouement familial » et le sentiment de respect et d'amour des enfants pour leurs parents. La loi, dit-il, « menace les fondements de la famille ». (23 janvier)

Au contraire, l'opposition conservatrice soutient le programme fédéral et réclame l'adhésion de la province. Le 13 février, dans une motion de demande de documents, Aimée Guertin, député conservateur de Hull, soutient que la loi fédérale est « d'une grande importance » pour le Québec. Il ne voit pas pourquoi le gouvernement libéral n'approuve pas cette législation alors que les partis se sont unis pour l'adopter à Ottawa. Son intervention soulève un débat entre les parlementaires. Les deux partis s'accordent sur le fait que l'on doit venir en aide aux vieillards, mais on ne s'accorde pas sur la manière de le faire.

Taschereau reprend le débat sur la motion, le 5 mars, pour « que la Chambre comprenne la position du gouvernement en cette matière ». Selon lui, « le principe et le but de la loi fédérale sont bons. Il est juste et équitable d'aider les démunis ». Il croit, en revanche, que la loi ne semble pas constitutionnelle parce que « ce sont les provinces qui ont le droit de faire la charité. Ottawa, dit-il, se doit d'aider à cette charité, mais ce sont les provinces qui doivent en fixer le mode ». Le premier ministre conclut que son gouvernement doit encore étudier la bonne façon de mettre en application la loi fédérale au Québec.

Le 22 mars, Sauvé propose la formation d'un comité spécial afin d'adopter la loi pour protéger les vieillards, sans injustice et sans affecter la situation économique de la province. Il reconnaît l'importance de cette mesure sociale, mais il n'est pas « prêt à admettre la loi fédérale telle qu'elle est ».

Le député de Lotbinière, Joseph-Napoléon Francoeur, soutient que la province n'a pas besoin d'un tel comité, parce que la décision revient au gouvernement provincial de concert avec Ottawa. Il soumet un amendement selon lequel la Chambre est satisfaite des déclarations sur le sujet et que l'on procède maintenant à l'ordre du jour. Sur un vote de 31 voix contre 5, l'amendement est adopté, de même que la motion amendée.

La question des pensions de vieillesse demeure donc en suspens à la session de 1929. Elle sera de nouveau soumise aux parlementaires qui, sous la gouverne de Taschereau, vont finalement accepter d'adhérer au programme fédéral en 1936.

### **Crise dans l'industrie du papier**

Les premiers soubresauts de la crise du papier commencent à se faire sentir dans la province en 1928. La surexpansion rapide de l'industrie a des effets négatifs. La capacité de production dépasse la demande et la concurrence entre les compagnies crée une guerre des prix depuis 1925<sup>41</sup>. Sur les conseils de ses fonctionnaires, le gouvernement Taschereau a commencé, dès 1928, à ne plus accorder de concessions de bois de coupe. Cette décision a été difficile pour les libéraux qui favorisaient l'investissement massif de capitaux américains dans la province<sup>42</sup>.

Le premier ministre aborde le problème dans son discours sur l'adresse au discours du trône. Sans toutefois proposer de législation, il défend ses interventions dans l'industrie et rejette la faute sur les grandes entreprises : « Les manufacturiers portent aujourd'hui le poids des péchés de leur vie passée. » De l'avis de Taschereau, la crise, phase cyclique du système capitaliste, va se résorber « si l'on procède avec sagesse et mesure ». (10 janvier)

Le 17 janvier, William Pierre Grant, député de Champlain – et l'oncle de Maurice Duplessis –, résume bien la pensée libérale à propos de périodes plus creuses de l'économie : « Toutes les industries de la province, de temps à autre, ont subi des crises au cours des dernières années. La production est une chose que nous ne pouvons pas contrôler. La crise est temporaire et sera bientôt réglée [...]. [C]ette industrie redeviendra aussi florissante qu'elle l'a été par le passé. » (17 janvier)

Pour l'opposition, la crise du papier est l'occasion idéale pour attaquer le gouvernement sur sa politique de développement industriel. Les conservateurs accusent Taschereau de défendre les intérêts de ses « amis » les manufacturiers et d'avoir manqué de prévoyance en ayant trop encouragé la création de nouvelles usines.

Notons qu'en février 1929 la stabilité dans cette industrie revient temporairement avec la signature d'un nouveau contrat entre de grandes compagnies.

### **L'affaire du Labrador**

Un litige existe entre le Québec et la colonie britannique de Terre-Neuve concernant les frontières du Labrador. Le problème est soulevé pour la première fois en 1888, mais c'est lorsque le gouvernement de Terre-Neuve accorde, en 1902, le droit de couper du bois dans la région de la rivière Hamilton que le gouvernement du Québec réagit véritablement. Le Québec considère que cette région lui appartient. En 1920, la cause est soumise au Conseil privé de Londres par le Canada et par Terre-Neuve<sup>43</sup>. Le 1<sup>er</sup> mars 1927, le Conseil rend son jugement. Le Canada et le Québec perdent, au profit de Terre-Neuve – qui ne fait pas encore partie de la Confédération –, plus de 100 000 milles carrés de territoire (160 000 km carrés) correspondant au bassin hydrographique de la côte du Labrador.

En 1929, pendant une discussion portant sur le vote de subsides pour l'administration de la justice, Duplessis soulève la question du Labrador alors qu'il constate que certaines dépenses se rapportent à cette affaire. Le député de Trois-Rivières demande au gouvernement s'il n'a pas

reçu de Terre-Neuve « une offre très raisonnable pour le Labrador » et s'il est vrai qu'il « a refusé de payer \$15,000,000 pour des limites forestières là-bas. » (28 mars)

Taschereau déplore que le député attire l'attention de la Législature sur cette question importante dans les tout derniers moments de la session, puisqu'il « faudrait une très longue séance de la Chambre pour discuter l'affaire du Labrador ». À son avis, la province ne pouvait accepter l'offre faite par Terre-Neuve pour racheter un territoire que le Québec considère encore comme sien. D'ailleurs, ce n'est pas le gouvernement de Québec qui aurait pu acheter cette partie du Labrador, mais Ottawa. Si Terre-Neuve avait une offre à faire, c'est au gouvernement fédéral qu'elle devait la faire.

Pour sa part, Camillien Houde déplore que le gouvernement ait perdu cet immense territoire aux richesses naturelles abondantes. Les représentants ont manqué de « précaution élémentaire » en présentant la cause; ils se sont peu et mal défendus, argue-t-il. Le Labrador a été perdu « par la faute des gouvernements d'Ottawa et de Québec ». (28 mars)

La discussion se termine abruptement alors que Taschereau ramène les parlementaires sur la question des subsides.

### **La succession d'Arthur Sauvé**

La session de 1929 est la dernière d'Arthur Sauvé en tant que chef du Parti conservateur. Les rumeurs vont bon train quant à celui qui prendra la tête du parti. Duplessis se lève sur une question de privilège pour rectifier un billet publié par Edmond Chassé, dans *L'Événement*.

Dans sa chronique du 30 janvier 1929, le journaliste affirme que le député de Trois-Rivières allait se porter candidat lors du prochain congrès conservateur prévu à l'été de 1929. Duplessis est catégorique : « J'ai déjà dit l'an dernier que je ne serais pas candidat et, pour qu'il n'y ait pas l'ombre d'un doute à ce sujet, j'affirme que je ne suis pas et que je ne serai pas candidat au poste de chef de l'opposition lors de la prochaine convention de mon parti. [...] J'espère que cette déclaration mettra les choses au point. » (31 janvier)

### **Mort de sir Lomer Gouin**

Naguère de robuste constitution, Lomer Gouin n'est plus en très bonne santé depuis quelques années<sup>44</sup>. À son assermentation comme lieutenant-gouverneur, le 10 janvier 1929, il est déjà malade.

Le 28 mars, à 16 h 35, la Chambre termine ses travaux<sup>45</sup>. Les députés sont convoqués dans la salle du Conseil législatif pour la sanction royale des projets de loi par le lieutenant-gouverneur. Sir Lomer Gouin entre au Parlement dans son uniforme chamarré d'or, l'épée sur le côté et son chapeau à plumes blanches. Ayant subi un malaise un peu plus tôt dans la journée, il gravit avec peine l'escalier menant à son bureau. Subitement, il est victime d'une nouvelle attaque d'angine.

À 16 h 55, les parlementaires apprennent que Gouin est gravement malade. Convaincu que son état va se stabiliser, le lieutenant-gouverneur annonce qu'il va procéder à la prorogation à partir de son bureau. Mais, foudroyé par une troisième attaque, il rend l'âme à 17 h 22 précisément.

Arthur Saint-Jacques, le gentilhomme huissier à la verge noire, se rend dans la salle du Conseil législatif pour annoncer la funèbre nouvelle aux parlementaires qui, selon *L'Événement*, furent frappés de stupeur<sup>46</sup>. Les travaux de la session sont ensuite ajournés. Le 1<sup>er</sup> avril, les funérailles de Gouin se déroulent en présence d'une foule considérable malgré la violente tempête de neige<sup>47</sup>.

Gouin décédé, la prorogation devient impossible tant que son successeur n'est pas entré officiellement en fonction. Henry George Carroll est désigné à ce titre et il est assermenté le 4 avril. À la demande du nouveau lieutenant-gouverneur, la cérémonie se déroule le plus

simplement possible, afin de respecter le deuil récent causé par la mort de son prédécesseur<sup>48</sup>. La même journée, il sanctionne les lois adoptées pendant la session laquelle est aussitôt prorogée<sup>49</sup>.

Aryane Babin

## Critique des sources

### Les membres de la Tribune de la presse

Du 8 janvier au 4 avril 1929, la Tribune de la presse est présidée par Abel Vineberg, du *Montreal Gazette*. Il est appuyé par le vice-président Georges Léveillé, du *Devoir*. Le poste de secrétaire est occupé par le représentant du *Soleil*, Irénée Masson, tandis que Romuald Tremblay, du *Canada*, est le bibliothécaire de la Tribune.

Les autres courriéristes parlementaires connus sont : Edmond Chassé, de *L'Événement*; Ewart E. Donovan, du *Globe and Mail*; Calixte Dumas, de *L'Action catholique*; Gilbert W. G. Hewey et Henri Saint-Pierre, du *Montreal Daily Star*; J.-Alfred Hardy, de *La Patrie*; J. Mc Gill, du *Chronicle Telegraph*; Jean-Thomas Perron, du *Progrès du Saguenay*; Damase Potvin, de *La Presse*; Georges Roberts, du *Toronto Star*; et Maurice Turgeon, du *Nouvelliste*<sup>50</sup>.

### Une mise au point

Le 22 janvier, Anatole Plante, député libéral de Montréal-Mercier, veut apporter une correction au sujet de son discours en réponse au chef de l'opposition quelques jours auparavant. Sans nommer de journaux en particulier, il explique que ceux-ci lui ont placé dans la bouche des paroles qu'il n'aurait pas prononcées : Plante aurait dit que le chef de l'opposition « a parlé et tonitrué à la radio avec la même violence que le député de Sainte-Marie », lors du banquet en l'honneur de Houde. Selon lui, il s'est plutôt plu à reconnaître que le chef conservateur, Arthur Sauvé, a parlé avec modération, qu'il s'était montré loyal envers ses adversaires et qu'il l'en félicitait. Plante tient donc à rectifier le tout.

### William Tremblay et la commission scolaire de Montréal

Le 26 février, le député ouvrier de Maisonneuve, William Tremblay, se lève sur une question de privilège. Il tient à rectifier des erreurs qui se sont glissées dans les comptes rendus de deux journaux de Québec, *Le Soleil* et *L'Événement*, quant à son attitude sur le bill de la commission scolaire de Montréal.

Précisons que l'opposition avait réclamé le report de l'étude du bill pour permettre à Houde, absent ce jour-là, d'être présent. *Le Soleil* fait dire à Tremblay des paroles qu'il nie avoir prononcées lorsqu'il aurait déclaré « que le devoir du député de Sainte-Marie était d'être en Chambre » lors de la discussion.

Toujours est-il que *Le Canada* et *L'Événement* ont également rapporté les mêmes propos dans leur chronique parlementaire. Tremblay ajoute que *L'Événement* le présente comme étant opposé au bill de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Il assure que c'est précisément le contraire, puisqu'il l'approuve. (26 février)

### L'opposition, Camillien Houde et *Le Soleil*

Journal de Québec franchement libéral et partisan avoué du gouvernement Taschereau<sup>51</sup>, *Le Soleil* est la cible des conservateurs qui, durant la session de 1929, réagissent aux commentaires que publie le quotidien. Plus particulièrement, Camillien Houde considère qu'on s'en prend à sa réputation.

Le 1<sup>er</sup> mars, les questions de privilège se succèdent quant aux propos rapportés dans *Le Soleil*. Le député de Sainte-Marie se lève le premier pour dénoncer le journal qui avait qualifié la séance du 28 février de « comédie » et de « farce monumentale » en raison de l'attitude de l'opposition. Houde vocifère : « Voici comment *Le Soleil* traite les représentants du peuple qui font des efforts pour éviter les abus de pouvoir [...]. [J]e proteste énergiquement contre l'affirmation du *Soleil* qui dit que les députés de l'opposition sont des farceurs. » Comme le journal est financé, selon Houde, par les deniers publics, il demande au premier ministre « de bien vouloir dire à ses amis du *Soleil* de respecter mieux les représentants du peuple ».

Le maire de Montréal relève une autre « fausse affirmation » du quotidien au commencement de la session. *Le Soleil* aurait alors écrit qu'à son arrivée il était traîné par un carrosse tiré par deux chevaux, ce qui n'est pas vrai. Il prétend que le journal veut le faire passer pour un aristocrate.

À son tour, Tremblay s'attaque au *Soleil*. Il accuse un journaliste d'avoir écrit un article sur lui, article dans lequel il est décrit une scène qui n'a pas eu lieu. Il s'accorde également avec Houde en disant que l'expression « farceur » était inadéquate. (1<sup>er</sup> mars) Le député de Maisonneuve se déclare contre cette façon d'agir de la part d'un membre de la galerie de presse qui, selon lui, n'est pas un journaliste.

Le député de Hull, Aimée Guertin, renchérit sur le même sujet. Il proteste contre ce manque de respect à la Chambre. D'après *Le Soleil*, il aurait joué le premier rôle dans la « comédie politique » du 28 février. À son avis, l'opposition se bat pour les libertés du peuple et le fait de vouloir savoir comment l'argent des contribuables est dépensé est de leur devoir.

### **Aldéric Blain proteste contre les propos de la *Gazette***

Le 15 mars, le député de Montréal-Dorion exprime son désaccord contre le résumé des débats, tel que paru dans le journal de langue anglaise *The Gazette*. Au compte rendu du discours du député de Témiscouata, Léon Casgrain, au sujet du barrage du lac Témiscouata, le journal donne comme sous-titre : « Race cry is again raised in Assembly by member for Dorion ». Dans le récit des événements, la même chose est répétée. Il tient à protester qu'il n'a pas soulevé le cri de la race. Blain critique ensuite le journal :

[L]a *Gazette* ne pense pas ce qu'elle a dit et [elle] ne l'a jamais pensé. C'est une manifestation de la politique étroite et étrange de ce journal. [...] Ce journal n'est pas un organe conservateur, c'est un organe de financiers, dont un des principaux officiers est un sénateur prétendu conservateur, et tout cela pour masquer sa politique à double jeu. [...] La *Gazette* est le journal qui s'est spécialisé dans les appels étroits, mais toujours au profit de sa caisse, et la raison de ces articles éditoriaux, toujours à la louange du gouvernement, deux ou trois fois par semaine. Le \$14,000 qu'elle reçoit a une grande influence sur ces articles. (15 mars)

### **Les débats reconstitués**

Bien que quelques débats aient manifestement été résumés par les journalistes de la Tribune de la presse, ceux-ci font en sorte de transmettre, le plus fidèlement possible, les propos tenus par les parlementaires en Chambre. Dans son ensemble, malgré les nombreuses critiques de Camillien Houde envers *Le Soleil*, les débats de la session de 1929 semblent avoir été bien couverts. Les journaux du temps ont su offrir un portrait assez fidèle de cette session parlementaire.

Aryane Babin

## Notes de l'introduction historique et de la critique des sources

1. La *question romaine* est le problème des relations entre l'Église catholique et l'État italien. Elle a débuté au XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque l'Italie, en réalisant son unification, a enlevé au pape les territoires des États pontificaux.
2. Signé par 63 pays et entré en vigueur le 24 juillet 1929, le pacte condamne le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux et y renonce en tant qu'instrument de politique nationale dans leurs relations mutuelles.
3. Jacques Lacoursière, *Histoire populaire du Québec : 1896 à 1960*, tome 4, Sillery, Septentrion, 1997, p. 184.
4. *Ibid.*, p. 167.
5. Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain : de la Confédération à la crise (1867-1919)*, Montréal, Boréal compact, 1989, p. 415.
6. « Le sénat aujourd'hui », <http://www.parl.gc.ca/>, consulté le 9 septembre 2010.
7. *Bilan du siècle*, Université de Sherbrooke, <http://www.bilan.usherb.ca/>, consulté le 20 juillet 2010.
8. « Pour assurer la permanence de nos routes », *Le Canada*, 9 janvier 1929, p. 1.
9. P.-A. Linteau, R. Durocher, J.-C. Robert, *Histoire du Québec contemporain...* p. 670.
10. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec : Camillien Houde*, tome XXX, Montréal, Fides, 1958, p. 179.
11. Bernard Vigod, *Taschereau*, Septentrion, Sillery, 1996, p. 219.
12. « Poste qui nous affranchira de la sujétion américaine », *La Patrie*, 10 janvier 1929, p. 3.
13. « Les débuts parlementaires de M. A. Caron », *Le Canada*, 10 janvier 1929, p. 1.
14. Selon *La Patrie*, Cohen a « maintenu sa réputation d'excellent orateur, et comme toujours il a su créer une excellente impression parmi ses collègues ». Voir : « Poste qui nous affranchira de la sujétion américaine », *La Patrie*, 10 janvier 1929, p. 3.
15. « Le député des Îles de la Madeleine et celui de S-Laurent font leurs débuts, à l'Assemblée législative », *La Presse*, 10 janvier 1929, p. 3.
16. R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec...*, p. 183.
17. « La chambre siège pendant une partie de la nuit », *Le Devoir*, 1<sup>er</sup> mars 1929, p.1.
18. R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec...*, p. 192.
19. Michel Filion, *Le problème de l'américanisation et la radiodiffusion québécoise depuis ses origines jusqu'à la réglementation du contenu canadien (1922-1959)*, Thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 1992, p. 58.
20. Marc Raboy, *Occasions ratées : Histoire de la politique canadienne de radiodiffusion*, Liber – Presses de l'Université Laval, 1996, p. 41.
21. Pierre Pagé, « Édouard Montpetit et Henri Letondal, les créateurs d'une radio éducative: "L'Heure Provinciale" (1929-1939) » dans *Frequence/Frequency*, no.3-4, Montréal, AERTC, 1995, p. 55-86.
22. Pierre Godin, *La lutte pour l'information : Histoire de la presse écrite au Québec*, Montréal, Le Jour, 1981, p. 41.
23. P.-A. Linteau, R. Durocher, J.-C. Robert, *Histoire du Québec contemporain...*, p. 458.
24. R. Rumilly, *Histoire de la province...*, p. 191.
25. Département des Affaires municipales, *Annuaire statistique de Québec 1930*, Québec, 1930, p. 370.
26. « Politique qu'approuve M. Sauvé », *Le Canada*, 16 mars 1929, p. 4.
27. « Le gouvernement veut 17 millions pour refaire les routes », *Le Devoir*, 13 mars 1929, p. 1.
28. Voir : « Les 17 millions de dollars demandés par le gouvernement pour la voirie ont donné lieu à un vigoureux débat », *L'Action catholique*, 13 mars, p. 1 et *L'Événement*, 13 mars, p. 1; « Le gouvernement veut 17 millions pour refaire les routes », *Le Devoir*, 13 mars 1929, p. 1.
29. «Le gouvernement dépensera un autre million pour aider à l'établissement des hôpitaux», *Le Soleil*, 20 mars, p. 3.
30. « Séance au parlement », *L'Action catholique*, 19 mars 1929, p. 1.
31. P.-A. Linteau, R. Durocher, J.-C. Robert, *Histoire du Québec contemporain...*, p. 423.
32. « La chambre refuse aux femmes le droit de vote mais le vote leur laisse un espoir », *L'Action catholique*, 28 février 1929, p. 1.
33. « Le droit de vote refusé aux femmes », *Le Devoir*, 28 février 1929, p. 2.
34. « Le droit de vote est de nouveau refusé aux femmes de la province », *La Presse*, 28 février 1929, p. 11.
35. « Une orageuse et dramatique fin de session. Le président impose une dure sanction à M. C. Houde », *L'Action catholique*, 30 mars 1929, p. 16.
36. « Le député de Sainte-Marie... », *La Presse*, 28 mars 1929,
37. « Pierre Valois n'aurait pas dû s'occuper de l'élection de Sainte-Marie et, à l'avenir, il restera tranquille ainsi que les autres policiers provinciaux », *Le Devoir*, 30 mars 1929, p. 2.
38. B. Vigod, *Taschereau...*, p. 219.
39. R. Rumilly, *Histoire de la province de Québec...*, p. 197.
40. B. Vigod, *Taschereau...*, p. 206.
41. P.-A. Linteau, R. Durocher, J.-C. Robert, *Histoire du Québec contemporain...*, p. 417.
42. B. Vigod, *Taschereau...*, p. 210.
43. L'Atlas du Canada, « Évolution territoriale, 1927 », <http://atlas.nrcan.gc.ca>
44. Frédéric Lemieux, Christian Blais et Pierre Hamelin, *L'histoire du Québec à travers ses lieutenants-gouverneurs*, Québec, Les Publications du Québec, 2005, p. 179.
45. « Le jour tragique », *La Presse*, 30 mars 1929, p. 36.
46. « Le deuil de la province », *L'Événement*, 29 mars 1929, p. 1.
47. « L'Église et l'État s'unissent pour rendre un suprême et respectueux hommage à la mémoire de Sir Lomer Gouin », *Le Soleil*, 1<sup>er</sup> avril 1929, p.1.
48. Henry George Carroll, *Journal personnel de Henry George Carroll*, vol. I, p. 2. Fonds Henry George Carroll, 1888-1939, Archives de l'Assemblée nationale du Québec, P22.

- 
- <sup>49</sup>. Voir : F. Lemieux, C. Blais et P. Hamelin, *L'histoire du Québec...*, p. 174-191.
- <sup>50</sup>. Jocelyn Saint-Pierre, *Les membres de la Tribune de presse : liste chronologique, 1871-1989*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1990, Bibliographie et documentation, no 34.
- <sup>51</sup>. Jocelyn Saint-Pierre, *Les écoles juives et les débats parlementaires de l'Assemblée législative du Québec*, <http://pi.library.yorku.ca/ojs/index.php/cjs/article/viewFile/19933/18637>, Consulté le 6 août 2010.



## BIBLIOGRAPHIE

### **Journaux de base**

*Action catholique, L'*  
*Canada, Le*  
*Chronicle-Telegraph, The*  
*Événement, L'*  
*Gazette, The*  
*Montreal Daily Star, The*  
*Montreal Herald*  
*Patrie, La*  
*Presse, La*  
*Soleil, Le*

### **Journaux complémentaires**

*Action, L'*  
*Autorité nouvelle*  
*Avenir du Nord, L'*  
*Bien Public, Le*  
*Bonne parole, La*  
*Bulletin des agriculteurs, Le*  
*Canada français, Le*  
*Canadian Labour Press, The*  
*Canadien de Thetford, Le*  
*Clairon de Saint-Hyacinthe, Le*  
*Colon, Le*  
*Courrier de Berthierville, Le*  
*Courrier de Saint-Hyacinthe, Le*  
*Courrier de Sorel, Le*  
*Courrier-Sentinelle, Le*  
*Croix, La*  
*Droit, Le*  
*Écho de Frontenac, L'*  
*Écho de Saint-Justin, L'*  
*Écho/L'Hebdo du Saint-Maurice, L'*  
*Éclaireur, L'*  
*Étoile de l'Est, L'*  
*Étoile du Nord, L'*  
*Gazette du Nord, La*  
*Journal de Waterloo, Le*  
*Mégantic, Le*  
*Messager de Verdun, Le*  
*Monde ouvrier, Le*  
*Nationaliste et Le Devoir, Le*  
*Nouvelliste, Le*  
*Parole, La*  
*Petit Journal, Le*  
*Peuple, Le*  
*Progrès de Valleyfield, Le*  
*Progrès du Golfe, Le*  
*Progrès du Saguenay, Le*  
*Quotidien, Le*  
*Riposte, La*

*Saint-Laurent, Le*  
*Sherbrooke Daily Record, The*  
*Sorelois, Le*  
*Spokeman, The*  
*St. Maurice Valley Chronicle, The*  
*Standard, The*  
*Stanstead Journal, The*  
*Terre de Chez Nous, La*  
*Tribune, La (Saint-Hyacinthe)*  
*Tribune de Sherbrooke, La*  
*Union des Cantons de l'Est, L'*  
*Voix des Bois-Francs*  
*Voix de Gaspé, La*

#### **Autres sources**

*Documents de la session, 1929, 4 volumes.*

Nicol, Jacob. *Discours sur le budget prononcé par l'honorable J. Nicol, Trésorier de la province à l'Assemblée législative de Québec, 29 janvier 1929.* [s.l.]: 1929. 37 p. Publié également en anglais.

*Ordres du jour de l'Assemblée législative de la province de Québec, 1929, Québec 1929.*

*Procès-verbaux de l'Assemblée législative de la province de Québec, 1929, Québec 1929.*

Québec, Prov. *Bills, 3<sup>e</sup> session, 14<sup>e</sup> Parlement, 1929.*

Québec, Prov. *Journals of the Legislative Assembly of the Province of Quebec, Vol. LXIII: Session 1929,* Quebec, Chronicle Telegraph Publishing Co. Ltd., 1929, 381, lxxxix p.

Québec, Prov. *Journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec, Session de 1929, Vol. LXIII,* Québec, Imprimeur du roi, 1929, v, 381, lxxix p.

Québec, Prov. *Statutes of the Province of Quebec, 19 George V,* Quebec, Printer of the King, Quebec, 1929, xx, 727 p.

Québec, Prov. *Statuts de la province de Québec, 19 George V,* Québec, Imprimeur du roi, Québec, 1929, xviii, 728 p.

*Rapports des comités généraux, 2<sup>e</sup> session, 1929.*

## TABLE DES MATIÈRES

Introduction historique.....	vii
Critique des sources .....	xxiv
Bibliographie.....	xxix
Table des matières.....	xxxii
L'Exécutif en 1929 .....	xxxv
Membres de l'Assemblée législative	
Par ordre alphabétique .....	xxxvii
Par ordre de circonscription .....	xxxix
Débats	
1 Séance du mardi 8 janvier 1929 .....	1
2 Séance du mercredi 9 janvier 1929 .....	7
3 Séance du jeudi 10 janvier 1929 .....	17
4 Séance du mardi 15 janvier 1929 .....	37
5 Séance du mercredi 16 janvier 1929 .....	53
6 Séance du jeudi 17 janvier 1929 .....	69
7 Séance du vendredi 18 janvier 1929 .....	95
8 Séance du mardi 22 janvier 1929 .....	99
9 Séance du mercredi 23 janvier 1929 .....	135
10 Séance du jeudi 24 janvier 1929 .....	157
11 Séance du vendredi 25 janvier 1929 .....	175
12 Séance du mardi 29 janvier 1929 .....	179
13 Séance du mercredi 30 janvier 1929 .....	221
14 Séance du jeudi 31 janvier 1929 .....	225
15 Séance du vendredi 1 <sup>er</sup> février 1929.....	243
16 Séance du lundi 4 février 1929.....	247
17 Séance du mardi 5 février 1929.....	251

18	Séance du mercredi 6 février 1929.....	271
19	Séance du jeudi 7 février 1929.....	291
20	Séance du vendredi 8 février 1929.....	301
21	Séance du mardi 12 février 1929.....	305
22	Séance du mercredi 13 février 1929.....	317
23	Séance du jeudi 14 février 1929.....	333
24	Séance du vendredi 15 février 1929.....	345
25	Séance du lundi 18 février 1929.....	353
26	Séance du mardi 19 février 1929.....	367
27	Séance du mercredi 20 février 1929.....	381
28	Séance du jeudi 21 février 1929.....	395
29	Séance du vendredi 22 février 1929.....	407
30	Séance du lundi 25 février 1929.....	415
31	Séance du mardi 26 février 1929.....	427
32	Séance du mercredi 27 février 1929.....	441
33	Séance du jeudi 28 février 1929.....	453
34	Séance du vendredi 1 <sup>er</sup> mars 1929.....	473
35	Séance du lundi 4 mars 1929.....	487
36	Séance du mardi 5 mars 1929.....	501
37	Séance du mercredi 6 mars 1929.....	519
38	Séance du jeudi 7 mars 1929.....	553
39	Séance du vendredi 8 mars 1929.....	571
40	Séance du lundi 11 mars 1929.....	579
41	Séance du mardi 12 mars 1929.....	595
42	Séance du mercredi 13 mars 1929.....	619
43	Séance du jeudi 14 mars 1929.....	637
44	Séance du vendredi 15 mars 1929.....	651
45	Séance du lundi 18 mars 1929.....	671

46 Séance du mardi 19 mars 1929 .....	689
47 Séance du mercredi 20 mars 1929.....	715
48 Séance du jeudi 21 mars 1929.....	739
49 Séance du vendredi 22 mars 1929.....	767
50 Séance du lundi 25 mars 1929.....	783
51 Séance du mardi 26 mars 1929 .....	807
52 Séance du mercredi 27 mars 1929.....	841
53 Séance du jeudi 28 mars 1929.....	865
54 Séance du samedi 30 mars 1929 .....	893
55 Séance du vendredi 4 avril 1929 .....	895
Index des participants .....	901
Index des sujets.....	937
Index des bills publics et privés .....	969



**L'HONORABLE NARCISSE PÉRODEAU**  
**Lieutenant-gouverneur de la province de Québec**

**Membres du Conseil exécutif**  
**1929**

L'honorable Louis-Alexandre Taschereau, premier ministre, procureur général et ministre des Affaires municipales

L'honorable Joseph-Édouard Caron, ministre de l'Agriculture

L'honorable Honoré Mercier, fils, ministre des Terres et Forêts

L'honorable Antonin Galipeault, ministre des Travaux publics et du Travail

L'honorable Joseph-Édouard Perrault, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries

L'honorable Louis-Athanase David, secrétaire et registraire de la province

L'honorable Joseph-Léonide Perron, ministre de la Voirie

L'honorable Jacob Nicol, trésorier de la province

L'honorable Émile Moreau, ministre sans portefeuille

L'honorable Lauréat Lapierre, ministre sans portefeuille

L'honorable Joseph Henry Dillon, ministre sans portefeuille

L'honorable Alfred Leduc, ministre sans portefeuille

**Orateur**

L'honorable Hector Laferté



**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**  
**par ordre alphabétique**

Député	Allégeance politique	Circonscription
AUTHIER, Hector	L	Abitibi
BAILLARGEON, Cyrille	L	Frontenac
BASTIEN, Cléophas	L	Berthier
BÉDARD, Joseph Éphraïm	L	Québec
BERCOVITCH, Peter	L	Montréal-Saint-Louis
BERGERON, Joseph-Arthur	L	Matane
BERNARD, Cyrille-Améric	L	Rouville
BISSONNET, Alfred-Joseph	L	Stanstead
BLAIN, Aldéric	C	Montréal-Dorion
BOUCHARD, Téléspore-Damien	L	Saint-Hyacinthe
BOUTHILLIER, Alexis	L	Saint-Jean
BULLOCK, William Stephen	L	Shefford
CANTIN, Charles-Édouard	L	Saint-Sauveur
CARON, Amédée	L	Îles-de-la-Madeleine
CASGRAIN, Léon	L	Témiscouata
CHARBONNEAU, Joseph-Euclide	L	Napierville-Laprairie
COHEN, Joseph	L	Montréal-Saint-Laurent
CÔTÉ, Pierre-Émile	L	Bonaventure
CRÉPEAU, Armand-Charles	C	Sherbrooke
DANIEL, Joseph-Ferdinand	L	Montcalm
DANSEREAU, Georges	L	Argenteuil
DAVID, Athanase	L	Terrebonne
DELISLE, Gustave	L	Chicoutimi
DESMARAIS, Stanislas-Edmond	L	Richmond
DILLON, Joseph Henry	L	Montréal-Sainte-Anne
DROUIN, Oscar	L	Québec-Est
DUFOUR, Joseph	L	Matapédia
DUGAS, Lucien	L	Joliette
DUPLESSIS, Maurice Le Noblet	C	Trois-Rivières
FARAND, Avila	L	Soulanges
FORTIER, Joseph-Hugues	L	Beauce
FRANCOEUR, Joseph-Napoléon	L	Lotbinière
FRIGON, Joseph-Auguste	L	Saint-Maurice
GAGNON, Joseph-William	L	Maskinongé
GAGNON, Pierre	L	Kamouraska
GALIPEAULT, Antonin	L	Bellechasse
GAULT, Charles-Ernest	C	Montréal-Saint-Georges
GAUTHIER, Pierre	L	Portneuf
GRANT, William Pierre	L	Champlain
GUERTIN, Aimé	C	Hull
HOUDE, Camillien	C	Montréal-Sainte-Marie
LAFERTÉ, Hector	L	Drummond
LAFLEUR, Pierre-Auguste	C	Montréal-Verdun
LAFRENIÈRE, Jean-Baptiste	L	Richelieu
LAHAIE, Désiré	L	Papineau
LAMOUREUX, Lucien	L	Iberville
LAPERRIÈRE, David	L	Yamaska
LAPIERRE, Lauréat	L	Mégantic
LEDUC, Alfred	L	Montréal-Saint-Henri
LEMIEUX, Gustave	L	Gaspé

**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**  
par ordre alphabétique

Député	Allégeance politique	Circonscription
LEMIEUX, Joseph-Pierre-Cyrénus	L	Wolfe
LORTIE, Pierre	L	Labelle
MARCHAND, Victor	L	Jacques-Cartier
McDONALD, Wallace Reginald	L	Pontiac
MERCIER (fils), Honoré	L	Châteauguay
MESSIER, Félix	L	Verchères
MOREAU, Émile	L	Lac-Saint-Jean
MOREAULT, Louis-Joseph	L	Rimouski
NICOL, Jacob	L	Compton
OLIVER, Carlton James	L	Brome
OUELLET, Joseph-Charles-Ernest	L	Dorchester
PAPINEAU, Louis-Joseph	L	Beauharnois
PAQUET, Charles-Abraham	L	Montmagny
PERRAULT, Joseph-Édouard	L	Arthabaska
PHANEUF, Joseph-Émery	L	Bagot
PHILPS, Andrew	L	Huntingdon
PICHÉ, Joseph-Édouard	L	Témiscamingue
PILON, Hormisdas	L	Vaudreuil
PLANTE, Anatole	L	Montréal-Mercier
POULIN, Ernest	L	Montréal-Laurier
POWER, Joseph Ignatius	L	Québec-Ouest
REED, Walter	L	L'assomption
RENAUD (père), Joseph-Olier	C	Laval
ROCHETTE, Edgar	L	Charlevoix-Saguenay
ROY, Alfred-Valère	L	Lévis
SAMSON, Joseph	L	Québec-Centre
SAURETTE, Alexandre	L	Missisquoi
SAUVÉ, Arthur	C	Deux-Montagnes
SAVOIE, Joseph-Alcide	L	Nicolet
SMART, Charles Allan	C	Westmount
TASCHEREAU, Louis-Alexandre	L	Montmorency
THÉRIAULT, Élisée	L	L'Islet
THURBER, Alexandre	L	Chambly
TREMBLAY, William	O	Maisonneuve
VAUTRIN, Irenée	L	Montréal-Saint-Jacques

**Allégeance politique :**

- C - Conservateur
- L - Libéral
- O - Ouvrier

**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**  
**par circonscription**

Circonscription	Allégeance politique	Député
ABITIBI	L	Authier, Hector
ARGENTEUIL	L	Dansereau, Georges
ARTHABASKA	L	Perrault, Joseph-Édouard
BAGOT	L	Phaneuf, Joseph-Émery
BEAUCE	L	Fortier, Joseph-Hugues
BEAUHARNOIS	L	Papineau, Louis-Joseph
BELLECHASSE	L	Galipeault, Antonin
BERTHIER	L	Bastien, Cléophas
BONAVENTURE	L	Côté, Pierre-Émile
BROME	L	Oliver, Carlton James
CHAMBLY	L	Thurber, Alexandre
CHAMPLAIN	L	Grant, William Pierre
CHARLEVOIX-SAGUENAY	L	Rochette, Edgar
CHÂTEAUGUAY	L	Mercier (fils), Honoré
CHICOUTIMI	L	Delisle, Gustave
COMPTON	L	Nicol, Jacob
DEUX-MONTAGNES	C	Sauvé, Arthur
DORCHESTER	L	Ouellet, Joseph-Charles-Ernest
DRUMMOND	L	Laferté, Hector
FRONTENAC	L	Baillargeon, Cyrille
GASPÉ	L	Lemieux, Gustave
HULL	C	Guertin, Aimé
HUNTINGDON	L	Philps, Andrew
IBERVILLE	L	Lamoureux, Lucien
ÎLES-DE-LE-MADELEINE	L	Amédée Caron
JACQUES-CARTIER	L	Marchand, Victor
JOLIETTE	L	Dugas, Lucien
KAMOURASKA	L	Gagnon, Pierre
L'ASSOMPTION	L	Reed, Walter
LABELLE	L	Lortie, Pierre
LAC-SAINT-JEAN	L	Moreau, Émile
LAVAL	C	Renaud (père), Joseph-Olier
LÉVIS	L	Roy, Alfred-Valère
L'ISLET	L	Thériault, Élisée
LOTBINIÈRE	L	Francoeur, Joseph-Napoléon
MAISONNEUVE	O	Tremblay, William
MASKINONGÉ	L	Gagnon, Joseph-William
MATANE	L	Bergeron, Joseph-Arthur
MATAPÉDIA	L	Dufour, Joseph
MÉGANTIC	L	Lapierre, Lauréat
MISSISQUOI	L	Saurette, Alexandre
MONTCALM	L	Daniel, Joseph-Ferdinand
MONTMAGNY	L	Paquet, Charles-Abraham
MONTMORENCY	L	Taschereau, Louis-Alexandre
MONTRÉAL-DORION	C	Blain, Aldéric
MONTRÉAL-LAURIER	L	Poulin, Ernest
MONTRÉAL-MERCIER	L	Plante, Anatole
MONTRÉAL-SAINTE-ANNE	L	Dillon, Joseph Henry
MONTRÉAL-SAINTE-MARIE	C	Camillien Houde
MONTRÉAL-SAINT-GEORGES	C	Gault, Charles-Ernest

**LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**  
**par circonscription**

Circonscription	Allégeance politique	Député
MONTRÉAL-SAINT-HENRI	L	Leduc, Alfred
MONTRÉAL-SAINT-JACQUES	L	Vautrin, Irénée
MONTRÉAL-SAINT-LAURENT	L	Cohen, Joseph
MONTRÉAL-SAINT-LOUIS	L	Bercovitch, Peter
MONTRÉAL-VERDUN	C	Lafleur, Pierre-Auguste
NAPIERVILLE-LAPRAIRIE	L	Charbonneau, Joseph-Euclide
NICOLET	L	Savoie, Joseph-Alcide
PAPINEAU	L	Lahaie, Désiré
PONTIAC	L	McDonald, Wallace Reginald
PORTNEUF	L	Gauthier, Pierre
QUÉBEC	L	Bédard, Joseph-Éphraïm
QUÉBEC-CENTRE	L	Samson-Joseph
QUÉBEC-EST	L	Drouin, Oscar
QUÉBEC-OUEST	L	Power, Joseph Ignatius
RICHELIEU	L	Lafrenière, Jean-Baptiste
RICHMOND	L	Desmarais, Stanislas-Edmond
RIMOUSKI	L	Moreault, Louis-Joseph
ROUVILLE	L	Bernard, Cyrille-Améric
SAINT-HYACINTHE	L	Bouchard, Téléspore-Damien
SAINT-JEAN	L	Bouthillier, Alexis
SAINT-MAURICE	L	Frigon, Joseph-Auguste
SAINT-SAUVEUR	L	Cantin, Charles-Édouard
SHEFFORD	L	Bullock, William Stephen
SHERBROOKE	C	Crépeau, Armand-Charles
SOULANGES	L	Farand, Avila
STANSTEAD	L	Bissonnet, Alfred-Joseph
TÉMISCAMINGUE	L	Piché, Joseph-Édouard
TÉMISCOUATA	L	Casgrain, Léon
TERREBONNE	L	David, Athanase
TROIS-RIVIÈRES	C	Duplessis, Maurice Le Noblet
VAUDREUIL	L	Pilon, Hormisdas
VERCHÈRES	L	Messier, Félix
WESTMOUNT	C	Smart, Charles Allan
WOLFE	L	Lemieux, Joseph-Pierre-Cyrénus
YAMASKA	L	Laperrière, David

**Allégeance politique :**

- C - Conservateur
- L - Libéral
- O - Ouvrier





Séance du mardi 8 janvier 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 heures.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

La législature ayant été, par proclamation<sup>1</sup>, convoquée pour ce jour pour l'expédition des affaires, et les députés de la Chambre étant réunis en séance;

**Messages du lieutenant-gouverneur<sup>2</sup>:**

M. Arthur Saint-Jacques, huissier à la verge noire, apporte le message suivant:

M. l'Orateur, Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec désire la présence immédiate de cette Chambre dans la salle des séances du Conseil législatif.

En conséquence, M. l'Orateur se rend avec les députés à la salle du Conseil législatif.

Et, les députés étant de retour,

**Brefs d'élection:**

**M. l'Orateur** informe la Chambre qu'à la réception des notifications suivantes, il a adressé au greffier de la couronne en chancellerie des mandats, lui enjoignant d'émettre de nouveaux brefs portant convocation des collèges électoraux des Îles-de-la-Madeleine et de Québec-Est.

**Vacances dans les districts électoraux:****District électoral des  
Îles-de-la-Madeleine**

Québec, le 15 juin 1928

À Monsieur l'Orateur  
de l'Assemblée législative de Québec

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que, par suite de la nomination de l'honorable M. Joseph-Édouard Caron au Conseil législatif de Québec, le

collège électoral des Îles-de-la-Madeleine est sans représentant à l'Assemblée législative de Québec.

L.-A. Taschereau,  
député de Montmorency

Élisée Thériault,  
député de L'Islet

**District électoral de Québec-Est**

Québec, le 18 septembre 1928

À Monsieur l'Orateur  
de l'Assemblée législative de Québec

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que, par suite de l'acceptation par M. Louis Létourneau de la charge de membre du Conseil législatif de Québec, le district électoral de Québec-Est est sans représentant à l'Assemblée législative de Québec.

L.-A. Taschereau,  
député de Montmorency

Antonin Galipeault,  
député de Bellechasse

**Certificats d'élection:**

**M. l'Orateur** informe la Chambre qu'il a reçu du greffier de la couronne en chancellerie les certificats d'élection suivants:

**District électoral des  
Îles-de-la-Madeleine**

BUREAU DU GREFFIER  
DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE

Québec, le 8 janvier 1929

À Monsieur l'Orateur  
de l'Assemblée législative de Québec

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le dix-neuf juin mil neuf cent vingt-huit et adressé à M. Antonio-J. Painchaud,

registrateur et officier rapporteur, résidant à Havre-Aubert, M. J.-Amédée Caron, avocat à Rimouski, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral des Îles-de-la-Madeleine à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de l'honorable M. Joseph-Édouard Caron qui a été nommé membre du Conseil législatif de Québec.

Le greffier de la couronne en chancellerie,  
L.-P. Geoffrion

#### **District électoral de Québec-Est**

BUREAU DU GREFFIER  
DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE

Québec, le 8 janvier 1929

À Monsieur l'Orateur  
de l'Assemblée législative de Québec

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le dix-neuf septembre mil neuf cent vingt-huit et adressé à M. Arthur-E. Simard, notaire et officier rapporteur, résidant à Québec, M. Joseph-Alfred-Oscar Drouin, avocat à Québec, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Québec-Est à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de M. Louis Létourneau qui a été nommé membre du Conseil législatif de Québec.

Le greffier de la couronne en chancellerie,  
L.-P. Geoffrion

#### **District électoral de Montréal-Sainte-Marie**

BUREAU DU GREFFIER  
DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE

Québec, le 8 janvier 1929

À Monsieur l'Orateur  
de l'Assemblée législative de Québec

Je certifie que, conformément à un bref d'élection émis le dix-neuf septembre mil neuf cent vingt-huit et adressé à M. Adjudor Perron, instituteur et officier rapporteur, résidant à Montréal, M. Camillien Houde, agent d'assurances à Montréal, a été, ainsi qu'il appert du rapport qui se trouve dans

les archives de mon bureau, élu député du collège électoral de Montréal-Sainte-Marie à l'Assemblée législative de Québec, en remplacement de M. Joseph Gauthier dont l'élection a été annulée.

Le greffier de la couronne en chancellerie,  
L.-P. Geoffrion

#### **Prestation des serments d'office**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 1 relatif à la prestation des serments d'office.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Discours du trône**

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur de faire rapport que, lorsque cette Chambre s'est rendue, aujourd'hui, auprès de Son Honneur le lieutenant-gouverneur dans la salle du Conseil législatif, il a plu à Son Honneur de lire un discours à l'adresse des deux Chambres de la Législature de cette province et que, pour prévenir toute erreur, j'en ai obtenu une copie dont je vais donner lecture à la Chambre:

Honorables Messieurs du Conseil législatif,  
Messieurs de l'Assemblée législative,

Si, à mes souhaits de bienvenue, il m'est agréable de joindre mes meilleurs vœux pour vous et vos familles à l'occasion du Nouvel An, je ne puis songer sans un vif regret à mon prochain départ. Mon terme d'office expirera sous peu, mais je garderai toujours le souvenir des relations pleines de cordialité et de sympathie qui nous ont unis.

Celui qui doit bientôt me remplacer a joué un rôle important dans notre province. Son souvenir est encore très vivant parmi vous, et je sais que le plus chaleureux accueil lui est réservé. Je m'y associe de tout cœur, et je me fais l'interprète de tous en disant à Sir Lomer et à Lady Gouin le bonheur que nous éprouvons à les revoir parmi nous.

Je suis sûr de rendre les sentiments de toute notre population en exprimant la joie que nous cause le retour à la santé de notre gracieux souverain. Il ne s'est formulé, nulle part dans l'Empire, des prières plus ardentes que les nôtres pour obtenir son rétablissement. Les membres de la famille royale voudront bien croire combien, après avoir partagé leur angoisse, nous nous réjouissons de la convalescence de Sa Majesté.

Peu d'années ont été plus prospères que celle que nous venons de terminer. Une bonne récolte a couronné le travail de nos agriculteurs qui ont, en outre, bénéficié d'un marché rémunérateur. Notre province a remarquablement maintenu son effort industriel et commercial. Nous inaugurons l'an nouveau sous d'heureux auspices.

La Commission des accidents du travail a commencé de siéger en septembre dernier. Des milliers de cas lui ont été soumis. Je suis heureux de vous dire qu'ils se règlent rapidement et sans frais pour l'ouvrier. Cette loi réalise pleinement les espérances du gouvernement.

Nos travaux de voirie ne se sont pas ralentis. La plus grande activité n'a cessé de régner dans nos régions minières. Grâce à un excellent service de protection, nous avons été pratiquement exempts des feux de forêt. Les statistiques vous montreront les progrès accomplis dans le domaine de la colonisation aussi bien que dans celui de l'hygiène publique.

Le développement de la province exige chaque année de nouvelles lois que mon gouvernement s'applique à préparer avec soin, afin que Québec tienne son rang parmi les provinces sœurs et ne le cède, dans sa législation, à aucun peuple. Plusieurs projets de loi vous seront donc soumis.

L'opinion publique réclame une loi de presse qui, tout en protégeant les journaux contre des poursuites parfois vexatoires, les empêche cependant d'abuser de la plus grande mesure de liberté qui pourrait leur être accordée. Il vous sera présenté un projet visant à atteindre ce double but.

Le radio est devenu un des grands instruments d'information et d'enseignement. Mon gouvernement a l'intention d'établir un poste d'émission d'où seront irradiés vers nos foyers des programmes agréables et instructifs, s'inspirant de sujets québécois et canadiens.

Le ministère de la Voirie tente, cet hiver, de tenir quelques-unes de nos grandes routes ouvertes à la circulation des automobiles. Si cet essai est fructueux, on l'étendra à un plus grand nombre de voies publiques. Un important projet vous sera soumis dans le but de compléter en quelques années le réseau de nos routes provinciales avec des matériaux qui en assureront la permanence.

Mon gouvernement ne peut ignorer le nombre et la gravité des accidents survenus aux passages à niveau. Il désire coopérer avec le gouvernement fédéral pour amener graduellement la disparition de ces passages à niveau sur les grandes routes et aux endroits dangereux. Il vous soumettra

également un projet de loi pourvoyant à la construction immédiate de plusieurs grands ponts indispensables à la circulation rapide.

L'expérience démontre que les cours abrégés d'agriculture qui se donnent l'hiver produisent d'excellents résultats, de même que le travail des agronomes et les fermes de démonstration. Vous aurez à étudier un projet qui tend à développer ce mode d'enseignement agricole.

Mon gouvernement vous demandera de rendre plus efficaces les lois qui régissent actuellement la vente des actions et obligations par les compagnies faisant affaire dans notre province, certaines de ces compagnies ayant sérieusement compromis l'épargne du peuple.

Tout en s'efforçant de favoriser l'instruction élémentaire et secondaire, mon gouvernement croit que le temps est venu d'aider l'Université de Montréal à se relever de ses ruines et à se loger convenablement, de manière à pouvoir remplir la grande mission qui est sienne.

Vous serez invités à créer un bureau de géologie destiné à faciliter l'exploitation de notre richesse minérale, dont l'importance grandit chaque jour. Vous aurez à considérer les moyens de mieux protéger le poisson de nos lacs et de nos rivières, et de conserver les arbres qui longent nos grandes routes et en font le charme. Mon gouvernement veut, en outre, faire droit aux représentations des ouvriers relativement à la fixation d'un taux raisonnable des salaires.

Messieurs de l'Assemblée législative,

L'étude des comptes publics vous démontrera l'état florissant de nos finances. L'excédent budgétaire du dernier exercice, dont partie a été appliquée au rachat de notre dette provinciale, est un des plus considérables que nous ayons encore enregistrés. Nos revenus ont atteint un chiffre sans précédent depuis la Confédération. Obtenus sans surcroît d'impôts, ils sont un indice manifeste des progrès que notre province a réalisés.

Il vous incombera de voter les crédits nécessaires à l'administration pour le prochain exercice.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,  
Messieurs de l'Assemblée législative,

Vous aurez à légiférer sur diverses questions d'intérêt général. Je prie Dieu de vous éclairer et de bénir vos travaux au cours de cette session que j'ai l'honneur d'ouvrir au nom de Sa Majesté le roi.

### Prise en considération du discours du trône

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que le discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province, prononcé devant les deux Chambres de la Législature, soit pris en considération demain.

Adopté.

### Formation des comités permanents

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que les comités suivants soient institués, savoir:

1. un comité des privilèges et élections;
2. un comité des règlements;
3. un comité des comptes publics;
4. un comité des chemins de fer et autres moyens de communication;
5. un comité de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation;
6. un comité des industries et du commerce;
7. un comité du Code municipal;
8. un comité des bills privés en général;
9. un comité des bills publics en général;
10. un comité de la Bibliothèque de la Législature;
11. un comité des impressions législatives.

Et que chacun de ces comités soit autorisé à délibérer et à s'enquérir de toutes les affaires et matières qui lui seront renvoyées par la Chambre, à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur ces affaires et matières, et à envoyer chercher les personnes, pièces et dossiers dont il pourra avoir besoin.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Il n'y a donc plus de comité des comptes publics?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Oh oui, il est dans la liste. C'est même le plus important.

La motion est adoptée.

### Composition d'un comité spécial

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), qu'un comité spécial de onze membres soit institué pour dresser et présenter, avec

toute la diligence possible, une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents dont la Chambre a décidé la formation, et que les honorables MM. Taschereau, Mercier fils et Nicol, MM. Blain, Bullock, Daniel, Fortier, Pilon, Sauvé, Smart et Thériault forment ledit comité.

Adopté.

### Présentation de nouveaux députés:

#### M. Amédée Caron, Îles-de-la-Madeleine

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** et **M. Thériault (L'Islet)** présentent à la Chambre le nouveau député du collège électoral des Îles-de-la-Madeleine. Celui-ci a prêté et souscrit sur le rôle le serment prescrit par la loi, et il réclame maintenant le droit de siéger.

**M. l'Orateur** l'invite à prendre séance.

**M. Caron (Îles-de-la-Madeleine)** prend son siège en Chambre.

#### M. Oscar Drouin, Québec-Est

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** et **l'honorable M. Mercier fils (Châteauguay)** présentent à la Chambre le nouveau député du collège électoral de Québec-Est. Celui-ci a prêté et souscrit sur le rôle le serment prescrit par la loi, et il réclame maintenant le droit de siéger.

**M. l'Orateur** l'invite à prendre séance.

**M. Drouin (Québec-Est)** prend son siège en Chambre.

#### M. Camillien Houde, Montréal-Sainte-Marie

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** et **M. Tremblay (Maisonnette)** présentent à la Chambre le nouveau député du collège électoral de Montréal-Sainte-Marie. Celui-ci a prêté et souscrit sur le rôle le serment prescrit par la loi, et il réclame maintenant le droit de siéger.

**M. l'Orateur** l'invite à prendre séance.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie)** prend son siège en Chambre.

**Dépôt de documents:****Rapport du ministre des  
Affaires municipales**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre des Affaires municipales de la province de Québec pour l'année 1927-1928. (Document de la session no 30)

**Rapport du ministre  
de l'Agriculture**

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean)** dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre de l'Agriculture de la province de Québec pour l'année 1927-1928. (Document de la session no 3)

**Rapport du ministre  
de la Colonisation,  
des Mines et des Pêcheries**

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska)** dépose sur le bureau de la Chambre le rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1928. (Document de la session no 7)

**Rapport du ministre  
de la Voirie**

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska)** dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre de la Voirie pour l'année 1928. (Document de la session no 21)

**Motions des députés:****Vœux de convalescence transmis  
à la famille royale**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** M. l'Orateur, j'ai l'honneur de faire la motion suivante, et je demanderais à l'honorable chef de l'opposition (M. Sauvé) de la seconder:

Que l'Assemblée législative de Québec, dès le premier jour de sa session annuelle, exprime le bonheur qu'elle ressent, avec toute la population de

la province, de ce que Dieu ait bien voulu épargner la vie de notre gracieux souverain, George V, et s'empresse de transmettre un message à Sa Majesté la reine, à Son Altesse Royale le prince de Galles et à la famille royale, pour leur dire la sympathie que nous avons éprouvée en leurs heures d'angoisse et notre joie d'apprendre la pleine convalescence de Sa Majesté.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je seconde avec plaisir cette motion.  
Adopté.

La séance est levée à 4 heures.

**NOTES**

1. Le texte de la proclamation est reproduit à la page IX des *Journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec*, session de 1929, vol. LXIII.

2. La cérémonie marquant l'ouverture de la session a été présidée pour la dernière fois, au Conseil législatif, par le lieutenant-gouverneur, M. Narcisse Pérodeau, et constitue, à cet effet, l'un de ses derniers gestes officiels. Son successeur, Sir Lomer Gouin, prêtera serment le 10 janvier.



## Séance du mercredi 9 janvier 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 heures.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Présentation de pétitions:**

Plusieurs pétitions sont présentées devant la Chambre.

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):** M. l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant leur charte.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Raseur!

**Composition  
des comités permanents**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le rapport du comité spécial chargé de préparer et de soumettre une liste des députés qui feront partie de chacun des comités permanents de la Chambre. Voici le rapport:

Votre comité a choisi comme devant faire partie des divers comités permanents de la Chambre les membres dont les noms suivent:

Comité permanent des règlements: Les honorables MM. Dillon, Lapierre, Leduc; MM. Authier, Bédard, Bullock, Cantin, Delisle, Duplessis, Pilon, Rochette, Roy, Samson et Sauvé.

Comité permanent des bills privés en général: Les honorables MM. Taschereau, David, Dillon, Galipeault, Lapierre, Leduc, Mercier fils, Moreau, Nicol, Perrault; MM. Authier, Bastien, Bédard, Bercovitch, Bergeron, Bernard, Bissonnet, Blain, Bouchard, Bouthillier, Bullock, Cantin, Caron, Casgrain, Charbonneau, Cohen, Côté, Crépeau, Daniel, Dansereau, Delisle, Desmarais, Drouin, Dufour, Dugas, Duplessis, Farand, Fortier, Francoeur, Gault, Grant, Guertin, Houde, Lafleur, Lafrenière, Lemieux (Gaspé), Lemieux (Wolfe),

Lortie, Marchand, McDonald, Moreault (Rimouski), Oliver, Ouellet, Papineau, Paquet, Phaneuf, Philps, Pilon, Plante, Poulin, Power, Reed, Renaud, Rochette, Samson, Saurette, Sauvé, Savoie, Smart, Thériault, Thurber, Tremblay, Vautrin.

Comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication: Les honorables MM. Taschereau, David, Dillon, Galipeault, Lapierre, Leduc, Mercier fils, Moreau, Nicol; MM. Authier, Baillargeon, Bercovitch, Bergeron, Bissonnet, Bullock, Caron, Charbonneau, Crépeau, Delisle, Desmarais, Dufour, Farand, Francoeur, Frigon, Gagnon (Kamouraska), Gagnon (Maskinongé), Gault, Gauthier, Houde, Lafleur, Lahaie, Laperrière, Lamoureux, Lemieux (Gaspé), Lafrenière, Lortie, Marchand, Oliver, Paquet, Phaneuf, Philps, Piché, Pilon, Reed, Renaud, Roy, Sauvé, Savoie, Smart, Thériault, Tremblay.

Comité permanent des comptes publics: Les honorables MM. Taschereau, David, Dillon, Galipeault, Lapierre, Mercier fils, Moreau, Nicol, Perrault; MM. Authier, Bastien, Bercovitch, Blain, Bouchard, Bullock, Casgrain, Crépeau, Daniel, Drouin, Dugas, Duplessis, Fortier, Grant, Guertin, Houde, Lafleur, Lafrenière, Marchand, McDonald, Ouellet, Papineau, Philps, Renaud, Sauvé, Savoie, Smart, Thériault, Thurber, Tremblay, Vautrin.

Comité permanent des bills publics en général: Les honorables MM. Taschereau, David, Dillon, Galipeault, Mercier fils, Nicol, Perrault; MM. Authier, Bédard, Bercovitch, Bergeron, Bernard, Blain, Bouchard, Bullock, Cantin, Caron, Casgrain, Cohen, Côté, Daniel, Drouin, Dugas, Duplessis, Fortier, Francoeur, Gault, Gauthier, Lafrenière, Lemieux (Wolfe), Moreault (Rimouski), Papineau, Plante, Poulin, Rochette, Smart, Thériault, Vautrin.

Comité permanent de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation: Les honorables MM. Moreau, Perrault; MM. Authier, Baillargeon, Bastien, Bergeron, Bernard, Bouthillier, Bullock, Charbonneau, Daniel, Dansereau, Delisle, Desmarais, Dufour, Duplessis, Fortier, Frigon, Gagnon (Kamouraska), Gagnon (Maskinongé), Gauthier, Grant, Guertin, Lahaie, Lamoureux, Laperrière, Lemieux (Gaspé), Lemieux (Wolfe), Lortie, Messier, Oliver, Ouellet, Phaneuf, Piché, Pilon, Renaud, Samson, Saurette, Sauvé, Savoie, Thériault.

Comité permanent des industries et du commerce: Les honorables MM. Lapierre, Leduc, Moreau; MM. Baillargeon, Bastien, Bissonnet, Bullock, Crépeau, Dansereau, Delisle, Desmarais, Drouin, Duplessis, Frigon, Gagnon (Maskinongé), Gault, Grant, Guertin, Houde, Lafleur, Lahaie, Lamoureux, Lortie, Marchand, McDonald, Messier, Ouellet, Paquet, Piché, Philips, Power, Reed, Roy, Samson, Sauvé, Saurette, Savoie, Smart.

Comité permanent des privilèges et élections: Les honorables MM. Taschereau, David, Dillon, Mercier fils, Nicol, Perrault; MM. Bercovitch, Blain, Casgrain, Dugas, Duplessis, Fortier, Sauvé, Thériault, Tremblay.

Comité permanent du Code municipal: Les honorables MM. Taschereau, David, Moreau, Nicol, Perrault; MM. Bédard, Bergeron, Blain, Bouchard, Bullock, Caron, Casgrain, Côté, Daniel, Delisle, Dugas, Duplessis, Farand, Fortier, Frigon, Gauthier, Lafrenière, Lamoureux, Oliver, Ouellet, Papineau, Renaud, Rochette, Samson, Sauvé, Thurber.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose que cette Chambre adopte ledit rapport.  
Adopté.

#### **Dépôt de documents:**

##### **Rapport de la Commission des services publics**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** dépose sur le bureau de la Chambre le dix-neuvième rapport de la Commission des services publics de Québec, pour l'année finissant le 30 juin 1928. (Document de la session no 26)

##### *Annuaire statistique de Québec*

**L'honorable M. David (Terrebonne)** dépose sur le bureau de la Chambre l'*Annuaire statistique de Québec* pour l'année 1928. (Document de la session no 19)

##### **Rapport du secrétaire et registraire**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du secrétaire

et registraire de la province de Québec pour l'année 1927-1928. (Document de la session no 6)

##### **Rapport du surintendant de l'Instruction publique**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'année 1927-1928. (Document de la session no 8)

##### **État financier du surintendant de l'Instruction publique**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** dépose sur le bureau de la Chambre l'état financier du surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1928. (Document de la session no 11)

##### **État financier des corporations scolaires**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** dépose sur le bureau de la Chambre l'état financier des corporations scolaires pour l'année finissant le 30 juin 1927. (Document de la session no 9)

##### **Statistiques municipales**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** dépose sur le bureau de la Chambre les statistiques municipales pour l'année civile de 1927. (Document de la session no 34)

##### **Statistiques des établissements pénitentiaires**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** dépose sur le bureau de la Chambre les statistiques des établissements pénitentiaires pour l'année 1927. (Document de la session no 24)

##### **Statistiques judiciaires**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** dépose sur le bureau de la Chambre les statistiques judiciaires pour l'année 1927. (Document de la session no 25)

**Rapport  
du directeur de  
l'Assistance publique**

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du directeur de l'Assistance publique pour l'année finissant le 30 juin 1928. (Document de la session no 10)

**Statistiques  
de l'enseignement**

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre les statistiques de l'enseignement pour l'année scolaire 1927-1928. (Document de la session no 33)

**Statistiques  
des institutions d'assistance**

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre les statistiques des institutions d'assistance pour l'année 1927. (Document de la session no 32)

**Liste des corporations  
municipales**

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la liste des corporations municipales pour l'année 1928-1929. (Document de la session no 31)

**État des cautionnements  
des employés  
publics**

L'honorable M. Nicol (Compton) dépose sur le bureau de la Chambre l'état des cautionnements fournis par des employés publics du gouvernement de la province de Québec du 10 janvier 1928 au 8 janvier 1929. (Document de la session no 15)

**Adresse en réponse  
au discours du trône**

M. Caron (Îles-de-la-Madeleine)<sup>1</sup> propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Laurent (M. Cohen), que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

À Son Honneur  
le lieutenant-gouverneur  
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

M. l'Orateur, je dois à mon jeune âge la redoutable tâche de proposer l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, et mes premières paroles seront pour solliciter l'indulgence de cette Chambre où j'entre sans aucune expérience et où je me lève de mon siège pour la première fois.

Je remercie l'honorable premier ministre et ses collègues pour m'avoir fait l'honneur de m'inviter à parler au nom de l'administration.

Avant d'entrer dans mon sujet, je ne voudrais pas laisser passer cette première occasion de remercier publiquement les électeurs des Îles-de-la-Madeleine pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en m'élisant par acclamation.

Je succède à un homme (l'honorable Joseph-Édouard Caron) qui a représenté ce comté éloigné pendant 16 années consécutives et qui a profité de son passage parmi cette brave et intéressante population pour améliorer son sort. Son travail a porté d'heureux fruits. Je reconnais que c'est grâce aux bienfaits qu'il a répandus dans ce beau comté si, inconnu moi-même, j'ai cependant été appelé à le remplacer.

Ma situation délicate et si près de mon prédécesseur m'empêche de lui adresser des éloges qui, je le sais, ne pourraient que le mettre à la gêne, et je me contenterai de rappeler les paroles aimables et les compliments de l'honorable chef de l'opposition (M. Sauvé) lorsque le ministre de l'Agriculture a quitté cette Chambre. Ses compliments ont d'autant plus de valeur qu'ils venaient d'un adversaire loyal qu'il estimait. Je profite de l'occasion pour le remercier au nom des miens et en mon nom personnel pour ce témoignage<sup>2</sup>.

Le cadre d'un discours sur l'adresse ne me permet pas d'énumérer en détail toutes les œuvres politiques avantageusement entreprises et réalisées pendant les 33 ans de régime libéral; je n'aurais même pas le temps nécessaire pour faire une énumération convenable de celles accomplies par le gouvernement Taschereau.

Qu'il me suffise de mentionner sommairement l'état de plus en plus florissant de nos finances, les surplus enregistrés chaque année et leur emploi judicieux. En effet, après avoir largement pourvu aux besoins toujours croissants des différents services, on a réalisé depuis trois ans cet unique tour de force administratif qui consiste à diminuer la dette publique à raison d'un million de dollars par année. Ce fait inusité dans l'histoire financière des autres provinces s'est accompli sans imposer de charges nouvelles à la classe rurale ni même à la classe moyenne des villes. Cet excellent état financier où le revenu global s'élève à plus de \$34,000,000 permet à l'habile homme d'affaires qui préside au ministère du Trésor d'attribuer à chaque branche de l'administration des montants substantiels.

C'est ainsi qu'au ministère de l'Agriculture on peut dépenser pour l'instruction et l'organisation agricoles plus de \$2,000,000, alors qu'on ne pouvait consacrer à ces fins que la relativement minime somme de \$250,000 il y a 18 ans. Aussi faut-il voir comment on a progressé de ce côté. Les écoles d'agriculture augmentées, plus largement subventionnées, reçoivent plus d'élèves et donnent un cours plus complet. L'école moyenne d'agriculture de Rimouski, à peine dans sa troisième année d'existence, donne déjà des résultats surprenants et encourageants.

Le discours du trône nous annonce que les crédits destinés à ce département seront encore augmentés. C'est un pas de plus dans la bonne voie. Si les écoles d'agriculture sont plus particulièrement faciles d'accès à la jeunesse des campagnes, les cours abrégés, d'autre part, sont la méthode par excellence pour atteindre les agriculteurs déjà établis sur des fermes. Les agronomes ont fait leurs preuves. Si leur action n'est pas encore aussi appréciée qu'elle devrait l'être, c'est qu'ils ne sont pas assez nombreux. L'enseignement d'un agronome ne peut être complet sans une ferme de démonstration. Je félicite le gouvernement de son projet d'étendre encore le champ de l'instruction agricole, tant par la théorie que par les démonstrations pratiques.

Si, dans certains milieux ruraux, on rencontre encore des groupes de cultivateurs qui ne font pas d'exploitation suffisamment payante, par suite de méthodes de culture trop anciennes, on sait que par ailleurs, dans tous les comtés de la province, il existe d'autres groupes de cultivateurs qui ont évolué vers la culture scientifique, sous la direction des agronomes, et qui tirent de leurs fermes des revenus abondants. Cette intéressante catégorie d'agriculteurs ne songe pas à émigrer. Elle garde ses enfants à la

culture du sol et elle est entièrement satisfaite de son sort. La colonisation, sœur aînée de l'agriculture, continue à faire de rapides progrès. Sous la direction éclairée d'un ministre patriote qui s'est consacré à cette cause nationale, notre domaine provincial s'agrandit rapidement.

L'honorable ministre s'est dévoué au développement de deux riches territoires, l'Abitibi et le Témiscamingue, et ses efforts dans ces deux régions portent déjà des fruits merveilleux. Sa sollicitude s'est aussi exercée envers les colons de la vallée de la Matapédia, de la Gaspésie et en particulier ceux de la Côte-Nord qui, jusqu'à ces dernières années, étaient presque privés de communications avec le monde extérieur.

On dit qu'il y a une belle région à coloniser dans la partie sud des comtés de Rimouski et de Témiscouata. L'honorable ministre en a entendu parler. Je le félicite de s'être intéressé à ce coin de terre et de l'avoir fait inspecter il y a quelques mois.

Le discours du trône laisse entrevoir des amendements à la loi concernant la protection du poisson dans nos lacs et rivières. Ce sera une bonne chose de protéger encore plus efficacement cette richesse nationale. La province de Québec passe à l'étranger pour être riche en gibier et en poisson et il faut conserver et cette richesse et cette réputation.

L'exploitation forestière a pris depuis quelques années une extension considérable, au point que le revenu de cette source a plus que doublé depuis 10 ans. Sous la direction méthodique de l'honorable ministre des Terres et Forêts, assisté d'un personnel d'experts compétents, la réglementation des coupes, le reboisement, la lutte contre les insectes et contre le feu ont été systématiquement organisés, et ce travail perfectionné donne déjà d'excellents résultats. L'honorable ministre peut être fier avec raison de ce qu'il n'y a pas eu de feu de forêt cette année, comme le souligne le discours du trône.

Le développement rapide de nos pouvoirs hydrauliques et la réserve de notre énergie électrique pour le bénéfice de la province sont deux mesures qui ont éminemment contribué à la naissance de nouvelles industries chez nous.

L'instruction publique et l'hygiène sont deux des principales questions qui occupent l'activité de l'un des plus brillants membres du cabinet. Au point de vue santé, notre province s'est transformée depuis quelques années. La loi de l'assistance publique, par exemple, est, au plus haut degré, un bienfait d'ordre économique et social; je dirai même que c'est de la pure charité chrétienne mise en pratique, et on sait avec quels consolants résultats.

En instruction publique, il convient de noter le progrès accompli dans toutes les branches. L'aide additionnelle que le gouvernement se propose d'apporter à l'Université de Montréal, comme le discours du trône le laisse entendre, permettra à cette institution de compléter son programme d'enseignement supérieur, et je crois qu'une telle mesure aura l'approbation de cette Chambre.

En général, depuis les universités jusqu'à l'école du rang, nous trouvons partout des traces de la sollicitude de l'administration. Et ceci m'amène à dire que donner à l'enfant une instruction plus appropriée à son milieu, à ses aptitudes et aux moyens pécuniaires dont il dispose est un problème complexe dont la solution s'impose. Et je dois ajouter immédiatement que je me réjouis de l'orientation nouvelle vers l'agriculture que le Conseil de l'instruction publique se propose de donner dans nos institutions rurales d'enseignement.

À part la mentalité nouvelle à introduire dans notre système scolaire, dans les campagnes, il faudra modifier certains programmes trop chargés et peu appropriés aux élèves que l'on veut diriger ailleurs que vers les professions ou vers le commerce. C'est une erreur que de vouloir former tous les cerveaux dans un même moule. L'initiative que le gouvernement vient de prendre mérite les plus grands compliments.

C'est chez l'actif ministre des Travaux publics (l'honorable M. Galipeault) que l'on constate la sollicitude du gouvernement pour la classe ouvrière. La nouvelle loi des accidents du travail est déjà en vigueur depuis quelques mois, et j'ai lieu de croire que les espérances que les ouvriers fondaient sur cette loi seront réalisées.

Je vois avec plaisir que le gouvernement, comme l'annonce le discours du trône, continue sa politique de construire des ponts en fer sur nos grandes voies de communication. Je rappelle aussi, pour en féliciter l'honorable ministre des Travaux publics, la décision qui a été prise de construire une voie carrossable sur le pont de Québec. Cette initiative rendra de grands services à la population de la rive sud, à l'ouest de Québec, de même qu'elle sera une attraction additionnelle pour le tourisme qui se dirige de plus en plus de notre côté.

Parlant tourisme, j'en arrive à mentionner les activités du ministère de la Voirie. L'honorable monsieur Perron, malgré ses occupations multiples, a bien voulu, il y a quelques années, accepter la lourde tâche de doter notre province d'un réseau de voirie moderne. Il a apporté à cette réforme l'esprit de

travail et d'organisation qui lui a permis de faire un succès marqué de toute sa carrière.

Dirigé par des officiers expérimentés stimulés par l'exemple de leur chef, le travail de construction et d'entretien de notre voirie se poursuit avec une maîtrise et une régularité qui ne laissent rien à désirer. Il est à souhaiter, comme l'annonce le discours du trône, que l'entretien des chemins d'hiver se continue et que ce bon mouvement prenne de l'ampleur. Il convient de seconder les efforts de l'honorable ministre de la Voirie dans cette importante entreprise, de même que dans son projet de coopérer avec le gouvernement fédéral aux fins de faire graduellement disparaître les traverses à niveau. La Chambre appuiera aussi avec enthousiasme le nouveau programme de construction des routes en matériaux permanents. La dépense initiale sera peut-être un peu plus forte, mais la province y regagnera sur les frais d'entretien.

Je relève avec satisfaction un autre passage du discours du trône qui traite de l'intention du gouvernement de favoriser l'établissement d'un poste d'émissions radiophoniques dont les programmes seront distinctement canadiens. Il est grand temps qu'une telle mesure soit à l'ordre du jour. Dans quel état de sujétion nous trouverions-nous s'il nous fallait dépendre uniquement des journaux américains pour notre information? Le radio a aujourd'hui presque autant d'influence que la presse; il en aura peut-être plus demain. Nos administrateurs font donc preuve de clairvoyance et de patriotisme en encourageant la diffusion de la pensée canadienne par les moyens que le progrès moderne met à notre disposition.

La nouvelle loi de presse que nous annonce le discours du trône comblera une lacune et apportera une amélioration notable aux rapports entre les journalistes et le public, pourvu qu'elle soit appliquée dans un esprit de justice et de bon vouloir.

Une législation nouvelle concernant la vente d'actions et d'obligations devrait aussi être bien accueillie par notre population trop souvent frustrée de ses épargnes par des promoteurs ou agents peu scrupuleux.

Toutes ces entreprises gouvernementales sont sous la direction d'un chef suprême qui les anime de son prestige et de son inlassable activité. L'honorable premier ministre est non seulement l'âme de l'administration à laquelle il préside; il dirige lui-même l'important département de la Justice auquel il a adjoint la branche des affaires municipales si appréciée pour la surveillance avantageuse qu'elle exerce sur l'action économique de nos municipalités.

Cette habile et sage direction a placé Québec à la tête des provinces de la Confédération pour l'esprit de progrès, de saine administration financière, de réforme et d'initiatives heureuses que les provinces sœurs s'empresment d'imiter.

Voilà, M. l'Orateur, en un résumé trop long peut-être pour cette Chambre, mais trop court pour rendre justice au travail exécuté, l'énumération rapide des œuvres accomplies par le gouvernement libéral.

Ce sont ces œuvres que l'opposition se croit tenue de critiquer pour rester dans son rôle. La tâche est difficile. On peut trouver à redire sur certains points de détail, la perfection n'est pas de ce monde, mais l'ensemble de ces œuvres est au-dessus d'une critique sérieuse. Il faut l'expérience, le talent et l'habileté que je me plais à reconnaître chez l'honorable chef de l'opposition et chez plusieurs<sup>3</sup> de ses collègues, pour trouver des points faibles dans une politique que la grande majorité de l'électorat ne cesse d'approuver, à chaque consultation populaire, parce qu'elle a toujours été féconde en bons résultats.

Le discours du trône a été prononcé pour la dernière fois cette année par Son Excellence le lieutenant-gouverneur actuel. Son Excellence nous a fait part de ses regrets à rompre les liens qui l'unissaient à l'administration. Ma voix est bien faible et bien peu autorisée pour exprimer le chagrin que ce départ cause à cette Chambre. Je sais néanmoins que c'est le sentiment unanime de la députation. Nous aurons cependant la consolation de revoir au poste de vice-roi un homme qui mérite l'admiration dont il est déjà entouré. La province est autant honorée d'avoir Sir Lomer Gouin comme prochain gouverneur que lui-même l'est par la nouvelle autorité qui lui est conférée. La couronne sera dignement représentée, et ceci m'amène à exprimer le vœu que Sa Majesté se rétablisse complètement d'une maladie qui a inquiété tout l'Empire et en particulier ses loyaux sujets du Québec.

Vous vous rappelez sans doute, M. l'Orateur, qu'un jeune auteur canadien, qui porte le même nom que le premier ministre et qui lui est apparenté de très près, émet, dans un récent ouvrage très remarqué, des pensées qui peuvent s'appliquer à notre situation politique actuelle. "Si tu veux être fort, sois un soutien", écrit mademoiselle Taschereau<sup>4</sup>, en s'adressant à ses lecteurs. Or, c'est en soutenant nos finances, en encourageant nos industries dans tous les domaines, en aidant de toute manière l'effort collectif du peuple que le gouvernement Taschereau est devenu fort au point d'être invulnérable.

Une autre pensée du même auteur mérite une citation particulière: "Si la femme se tenait sur les sommets, l'homme ferait de sa vie une ascension." Or, cette pensée remarquable peut encore s'appliquer à l'administration libérale qui est graduellement montée à des hauteurs qu'aucune autre n'avait atteintes jusqu'ici. Depuis assez longtemps, notre situation provinciale s'est élevée tant à l'intérieur par les résultats tangibles qu'au-delà de nos frontières par la bonne réputation que nous avons acquise. C'est l'administration libérale qui, par sa politique hardie et ses initiatives toujours progressives, a entraîné derrière elle, dans un mouvement ascensionnel qui se continue, le peuple de cette province heureux et fier de la suivre sur les sommets. Et c'est convaincu des avantages qu'a procurés à la province tout ce bon travail administratif que j'ai l'honneur de proposer, secondé par mon collègue le député de Montréal-Saint-Laurent (M. Cohen), l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône.

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)<sup>5</sup>:** Je m'associe à mes collègues dans la joie qu'ils ont montrée en apprenant le rétablissement de notre illustre souverain, George V. Je souhaite de tout cœur que les prières faites dans tout l'Empire obtiennent du ciel le rétablissement complet et définitif du roi d'Angleterre.

Il fait aussi allusion au chagrin causé dans la province par suite du départ de l'honorable M. Narcisse Pérodeau qui a eu l'un des règnes les plus heureux à la résidence vice-royale. L'honorable M. Pérodeau, dit-il, fut un sage conseiller, un homme affable comme il s'en trouve peu, et un excellent administrateur. Ce regret est tempéré par le fait qu'il sera remplacé par l'un des plus illustres fils de la province, Sir Lomer Gouin, dont il évoque la belle carrière et le dévouement constant pour son pays.

Je félicite l'honorable député des Îles-de-la-Madeleine de son excellent discours. Son élection nous a causé une vive satisfaction, car il comble dans cette Chambre un vide profond laissé par le passage d'un homme d'État (l'honorable Joseph-Edouard Caron) distingué dans l'atmosphère plus pure de la Chambre haute. Je salue également l'entrée à l'Assemblée législative de l'honorable député de Québec-Est (M. Drouin) qui a triomphé d'un redoutable adversaire (M. Pierre Audet), ayant l'appui de l'honorable chef de l'opposition et même de Son Honneur le maire de Montréal (M. Houde) qui est venu à Québec pour joindre les rangs de l'opposition.

Les citoyens de Montréal-Sainte-Marie ont envoyé en cette Chambre rien de moins que Son Honneur le maire de la métropole. Je ne sais trop ce qu'il faut dire de notre collègue de Sainte-Marie. Si je le jugeais par ses actes passés, je dirais: Pas de salut. Mais je préfère attendre la fin de la session.

Je le félicite et j'aimerais lui dire que, s'il comprend le rôle qu'il a à jouer en tant que membre de l'opposition de Sa Loyale Majesté et s'il s'en tient, par ses paroles et par ses actions, à des critiques constructives, il se révélera utile pour cette Chambre. Cependant, je l'avertis que, s'il s'oublie et se prête à de drôles de mises en scène, l'opinion publique le considérera comme une plaie plutôt que comme un homme de grande valeur, comme il se doit de l'être au sein de ce corps législatif.

L'opposition, dont il fait partie, est ici pour remplir avec calme, dignité et courtoisie un rôle important: critiquer les actes du gouvernement et faire les suggestions qu'elle juge à propos de faire. Si M. Houde veut critiquer bonnement les actes du gouvernement, il remplira son devoir, mais, s'il emploie d'autres méthodes, il sera jugé à la barre de l'opinion publique!

Nos finances vont toujours vers une meilleure position et nous devons rendre à l'honorable trésorier de la province (l'honorable M. Nicol) tout le mérite qui lui est dû. Encore cette année, nous avons enregistré un surplus de près de trois millions, non parce que notre province est surtaxée, car les chiffres nous démontrent que notre province est beaucoup moins taxée que les autres. Notre taxe par tête n'est que de 20.9 %.

La Providence s'est montrée généreuse envers la province, mais ce n'est pas grâce à elle seulement, puisque son rôle est de nous fournir des ressources potentielles et que c'est l'homme, par son travail, qui doit transformer ces ressources potentielles en ressources utilisables. Si ces ressources n'étaient pas bien exploitées, qu'en retirerions-nous? Nos administrateurs font leur large part. Nous avons d'immenses terrains miniers, mais il faut les exploiter.

Pour protéger ceux qui se livrent à cette industrie, le gouvernement a fait des lois qui sont aussi une protection pour ceux qui investissent de l'argent dans ces mines.

Prenons par exemple les pouvoirs d'eau de la province. Ils seraient inutiles s'ils n'étaient pas aménagés et si l'énergie qui en découle n'était pas mise à notre disposition, à prix modique. À cet égard, le gouvernement s'est donné comme objectif de créer les véritables richesses dont nous jouissons

présentement, grâce aux pouvoirs d'eau. En aménageant les ressources hydrauliques, on a créé des industries qui, à leur tour, ont créé des emplois et, en fin de compte, tout le monde s'enrichit. On ne peut certainement pas dire que la province n'a pas une politique très sage en ce domaine.

Nous avons de grandes routes, mais il a fallu les améliorer. La Providence a mis à notre contribution nombre de pouvoirs d'eau dont la valeur est indiscutable. Il fallait les exploiter, c'est ce qu'a fait le gouvernement. Dans la province de Québec, les pouvoirs d'eau sont évalués à 8,459,000 chevaux-vapeur, alors que l'Ontario n'en a que 3,309,000<sup>6</sup>. Nous en avons développé 2,165,443, alors que la province d'Ontario, plus peuplée d'un million, n'en a développé que 1,827,080, ce qui nous donne un surplus de 288,355 chevaux-vapeur.

La proportion *per capita* est de 882<sup>7</sup> par 1,000 pour Québec, contre 573 par 1,000 pour l'Ontario. Nous avons donc encore un surplus de 309 chevaux-vapeur<sup>8</sup>. Si l'on compare cette production avec la production totale du Canada, qui est de 4,800,000 chevaux-vapeur, la province de Québec a donc développé plus de la moitié des chevaux-vapeur développés en Canada.

La politique de Québec, qui est de faire profiter la province seule de ces pouvoirs d'eau, est très sage et, si le gouvernement continue dans cette voie, il favorisera l'implantation dans la province d'industries encore inexistantes, et la province connaîtra une prospérité peut-être même plus grande encore.

Pour ce qui concerne nos ressources minières, j'affirmerai en me basant sur des chiffres que des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine. Les revenus en 1927 ont été de \$29,000,000, par rapport à \$15,000,000 en 1921, et l'on prévoit des revenus de \$34,000,000 en 1928, ce qui démontre que seule la surface des mines a été grattée. Les revenus de l'industrie minière auront donc doublé en l'espace de cinq années seulement.

Que la Barclays Bank ait l'intention de venir établir son siège social à Montréal est un autre signe de prospérité pour la province. Cela entraînera certainement un afflux de capitaux britanniques et nous permettra de poursuivre l'exploitation de nos ressources.

S'il y a un problème, il réside plutôt dans le fait que la province a connu un essor trop rapide dans un domaine en particulier, provoquant certains malaises dans une industrie, celle de la pulpe et du papier. On a senti certains malaises dans cette industrie récemment, bien que la province de Québec

n'y soit pour rien. Constatant les progrès que Québec a accomplis dans ce domaine, les provinces sœurs se sont mises à encourager l'industrie de la pulpe et du papier dans leur province respective et, par l'effet même, à construire de nombreux moulins, d'où le malaise ici et dans les autres provinces. Mais je crois qu'avec les bons conseils du gouvernement et les initiatives des manufacturiers eux-mêmes, l'on pourra remédier à cette situation en peu de temps.

L'ouvrier de notre province est le principal facteur de progrès. Je suis content que le gouvernement ait décidé, en octroyant un contrat, d'utiliser le même barème de salaires qu'au fédéral parce que, même si le système de paiement présentement en vigueur dans la localité concernée a été très efficace, il faut dire également qu'il a créé certaines frictions entre les employeurs et les employés, malgré les efforts du ministère des Travaux publics et du Travail pour régler ce problème.

Il vaut bien mieux que l'on règle ces différends par des lois, à l'avenir, plutôt que par des promesses que l'on fait aux travailleurs, comme cela s'est fait dans certaines divisions, afin d'obtenir des votes. J'apprends avec plaisir que Québec, en coopération avec le gouvernement fédéral, se place à l'avant-garde pour résoudre le problème des traverses à niveau en faisant disparaître ces trappes de mort. Dans la seule province de Québec, en 1928, il y a eu 65 accidents aux traverses à niveau au cours desquels 47 personnes ont perdu la vie. Il faut faire disparaître ces traverses de mort; nous sommes les premiers à donner l'exemple, et nos voisins nous imiteront ensuite.

Il me fait plaisir de souligner qu'une province sœur a fait connaître son intention de suivre les traces du Québec en cette matière. L'éducation des automobilistes sur les dangers qu'ils courent n'est pas chose à laisser de côté et il faut y voir continuellement car, la plupart du temps, ce sont les automobilistes qui vont se jeter sur les trains aux passages à niveau.

Je crois que la meilleure politique à suivre pour les automobilistes est encore d'arrêter, de regarder, d'écouter, et, à cet égard, j'approuve la campagne de sensibilisation de la Ligue de la sécurité de la province de Québec.

Nous avons remarqué que la presse fera l'objet d'une nouvelle législation. Les gens de la presse n'ont pas à s'inquiéter. Nous sommes conscients de son importance. Nous savons qu'elle est aujourd'hui devenue le moule de l'opinion publique et on l'accepte comme tel. Et c'est parce

qu'elle est si importante et si utile qu'il est devenu nécessaire de légiférer en ce domaine. Il est dorénavant nécessaire d'adopter une loi qui protégera les importants journaux contre les poursuites en dommage pour des erreurs mineures.

Les journalistes sont eux aussi des êtres humains et ils ne sont pas à l'abri des erreurs. Si un journal fait quelque chose de déréglé volontairement, s'il s'en prend à quelques-uns expressément dans le but de leur nuire, il ne demande pas de protection, mais le journal qui agit honnêtement et qui remplit bien son devoir doit être protégé sous tous les rapports envers et contre tous.

Quant à la législation nouvelle concernant la vente d'actions et d'obligations, elle est absolument nécessaire pour protéger le public contre les fraudeurs et les gens qui se livrent aveuglément dans la finance. Il existe présentement une loi provinciale qui protège le public. Ainsi, on a amendé la loi des licences de Québec, lors de la dernière session, de façon que le gouvernement puisse enlever une licence à un courtier malhonnête.

Dans le cas de la vente de titres, comme dans le cas d'accidents d'automobilistes aux passages à niveau, je crois que la meilleure façon de se protéger, c'est en prenant chacun ses précautions, même s'il faudrait parfois se boucher les oreilles pour se protéger contre les promesses trop optimistes des vendeurs qui font beaucoup de pression pour vendre leurs produits.

J'ai le plaisir de constater que le gouvernement a l'intention d'accorder un octroi à l'Université de Montréal, qui a été le berceau de l'éducation à Montréal, et j'espère que cette aide sera substantielle et suffisante pour l'aider à se loger convenablement et à remplir son rôle. Cette institution est indispensable à notre province et principalement à la ville de Montréal.

Nous ne pouvons négliger une institution qui a produit la plupart des grands hommes dans le domaine de la politique et du clergé et les têtes dirigeantes de la classe professionnelle. L'Université de Montréal nous a donné des hommes comme Sir Lomer Gouin, futur lieutenant-gouverneur de la province, et Rodolphe Lemieux. Elle nous a également donné tous les juges de la Cour supérieure de Montréal.

Je remercie le gouvernement de m'avoir choisi pour seconder l'adresse. Je suis d'autant plus honoré d'appuyer la proposition de l'adresse que je suis le premier homme de ma croyance, dans le dominion, à avoir cette insigne faveur, et je me réjouis que ce soit dans la province de Québec,

reconnue pour son esprit de tolérance, qu'on ait montré une si belle largeur d'esprit. Je suis fier de vivre dans la libre province de Québec.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), que le débat soit ajourné.

Cette dernière motion est adoptée. Le débat est ajourné.

#### Messages du lieutenant-gouverneur:

**L'honorable M. David (Terrebonne)** transmet à M. l'Orateur deux messages de Son Honneur le lieutenant-gouverneur.

**M. l'Orateur** lit lesdits messages comme suit:

M. Narcisse Pérodeau, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, transmet à l'Assemblée législative copie des rapports de l'honorable Conseil exécutif concernant certaines nominations dans le service civil. (Document de la session no 12)

Hôtel du Gouvernement,  
Québec, 9 janvier 1929

M. Narcisse Pérodeau, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, transmet à l'Assemblée législative de cette province le rapport de l'Imprimeur du roi, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qu'il a imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes auxquels ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux, et en vertu de quelle autorisation, puis le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en main, avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution desdits statuts. (Document de la session no 20)

Hôtel du Gouvernement,  
Québec, 8 janvier 1929

La séance est levée à 4 h 30.

#### NOTES

1. *La Presse* rapporte que le père d'Amédée Caron, l'honorable Joseph-Édouard Caron, se trouvait en arrière de son fils pendant que ce dernier prononçait son discours.

2. Selon *L'Événement*, cette partie du discours a été improvisée par Amédée Caron.

3. D'après *L'Événement*, M. Caron a légèrement modifié le texte original de son discours en prononçant le mot "plusieurs" alors que, dans la version écrite, il est plutôt question de quelques-uns des collègues du chef de l'opposition.

4. Il s'agit, plus précisément, de Marie-Clara-Joséphine-Marguerite Taschereau, la nièce du premier ministre. L'œuvre à laquelle Amédée Caron fait référence est parue en 1928 et s'intitule *Les pierres de mon champ*.

5. *Le Devoir* mentionne que Joseph Cohen a prononcé son discours en anglais.

6. Nous avons retenu la version de *La Presse* en raison de la précision des chiffres qu'elle contient. Il convient toutefois de noter que les chiffres cités diffèrent parfois d'un journal à l'autre. Ainsi, *Le Canada* rapporte que les pouvoirs hydrauliques de l'Ontario sont évalués à 3,150,000 chevaux-vapeur alors que *Le Soleil* mentionne que ce chiffre atteint plutôt 5,309,000 chevaux-vapeur.

7. D'après *The Gazette* et *The Montreal Herald*, la production hydraulique du Québec atteint 822 chevaux-vapeur *per capita* pour 1,000 habitants, alors que *L'Action catholique*, *Le Canada* et *The Quebec Chronicle* évaluent cette même production à 832 chevaux-vapeur *per capita*.

8. Comme les versions des différents journaux consultés contiennent quelques contradictions, nous avons effectué une soustraction pour en arriver à ce chiffre.



## Séance du jeudi 10 janvier 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 heures.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Présentation de pétitions:**

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées devant la Chambre.

**Lecture de pétitions:**

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- de David-Léon Cabana, demandant l'adoption d'une loi lui permettant d'être admis membre du Barreau (M. Bercovitch);
- de la Crown Trust Company, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Bercovitch);
- de Samuel Jacob Aronsberg, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Samuel John Dunning (M. Bercovitch);
- d'Alfred John Gillett et de Clare Beaudry, demandant l'adoption d'une loi les autorisant à adopter Marie-Marthe-Thérèse Sénécal (M. Bercovitch);
- de The United Theological College, Montréal, demandant l'adoption d'une loi validant la loi étant le chapitre 83 des statuts du Canada de 1928 (M. Bullock);
- du Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant les lois le concernant (M. Cantin);
- de la Sherbrooke Trust Company, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Crépeau);
- de madame Hélène-Eudoxie Taillefer, épouse de L.-P. Caron, demandant l'adoption d'une loi validant un acte de vente à elle consenti par Joseph Lapierre, passé le 20 mai 1920 (M. Daniel);
- de la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Lafleur);
- des RR. PP. Xavier Pellerin et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom d'Ordre de la Très-Sainte-Trinité (M. Lafleur);

- de Joseph-Arthur Lapierre, demandant l'adoption d'une loi validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, le 14 janvier 1920 (M. Plante);

- de l'hôpital Saint-Joseph des convalescentes, demandant l'adoption d'une loi le constituant en corporation (M. Plante);

- de la Commission métropolitaine de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Plante);

- de la corporation de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Plante);

- des RR. PP. François-Xavier Bellavance et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Corporation du collège Jean-de-Brébeuf (M. Rochette);

- des RR. PP. Samuel Bellavance et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de La Villa la Broquerie (M. Rochette);

- de Manoir Richelieu Company Limited, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal dudit village (M. Rochette);

- de Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Philias Ferland (M. Thériault).

**Rapports de comités:****L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a choisi l'honorable M. Taschereau pour son président et recommande à votre honorable Chambre que le quorum dudit comité soit réduit à cinq membres.

Adopté.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité permanent des privilèges et élections. Voici le rapport:

Votre comité a choisi l'honorable M. Mercier fils pour son président et recommande à votre

honorables Chambre que le quorum dudit comité soit réduit à cinq membres.

Adopté.

**M. Lemieux (Gaspé):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a choisi M. Lemieux (Gaspé) pour son président et recommande à votre honorable Chambre que le quorum dudit comité soit réduit à sept membres.

Adopté.

**M. Roy (Lévis):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité a choisi M. Roy pour son président et recommande à votre honorable Chambre que le quorum dudit comité soit réduit à quatre membres.

Adopté.

**M. Thériault (L'Islet):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication. Voici le rapport:

Votre comité a choisi M. Thériault pour son président et recommande à votre honorable Chambre que le quorum dudit comité soit réduit à cinq membres.

Adopté.

**M. Daniel (Montcalm):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité permanent du Code municipal. Voici le rapport:

Votre comité a choisi M. Daniel pour son président et recommande à votre honorable Chambre que le quorum dudit comité soit réduit à cinq membres.

Adopté.

**M. Ouellet (Dorchester):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité permanent de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation. Voici le rapport:

Votre comité a choisi M. Ouellet pour son président et recommande à votre honorable Chambre que le quorum dudit comité soit réduit à cinq membres.

Adopté.

**M. Bullock (Shefford):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité

permanent des industries et du commerce. Voici le rapport:

Votre comité a choisi M. Bullock pour son président et recommande à votre honorable Chambre que le quorum dudit comité soit réduit à six membres.

Adopté.

#### **Adresse en réponse au discours du trône**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné, sur la motion proposée le mercredi 9 janvier courant, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

À Son Honneur  
le lieutenant-gouverneur  
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Vivement impressionné par la cérémonie solennelle à laquelle nous venons d'assister, je veux tout d'abord, M. le Président, vous adresser mes meilleurs vœux pour le Nouvel An.

Mon émotion s'accroît à cause de la présence en cette Chambre du représentant de la France, M. Jean Knight<sup>1</sup>, que je suis heureux de saluer. Nous sommes heureux de pouvoir dire au distingué visiteur qui nous honore de sa présence que, quoi que l'on fasse, la majorité de la gauche peut dire, elle aussi avec vérité, qu'elle se souvient et qu'elle nourrit dans son cœur des sentiments et des vœux pour que vive la France, patrie de nos aïeux.

Souhaitons ensemble que cette session soit la plus fructueuse pour notre province; que nos actes soient une généreuse contribution au progrès du pays et à sa rationnelle évolution. Nous sommes tous des Canadiens fiers de notre autonomie dans le Commonwealth britannique, sans exagérer nos pouvoirs et nos obligations.

Nous regrettons cependant que, sur des questions d'importance vitale pour nous, les conflits entre le gouvernement fédéral et celui de notre province grandissent de façon inquiétante et qu'il y ait trop souvent divergence d'opinion. Le premier ministre devrait admettre que l'opposition avait raison de demander à la Chambre de ne pas précipiter l'adoption du bill de la Beauharnois, puisque les principaux intéressés sont bloqués devant le Parlement fédéral.

Le gouvernement fédéral, selon le gouvernement de notre province, fait obstacle aux lois que celle-ci veut faire adopter, et il va à l'encontre des intérêts que veut défendre le premier ministre. Il est à noter que le premier ministre tient à rejeter toute la responsabilité de l'affaire du Labrador sur le gouvernement fédéral. Le premier ministre a sommé le gouvernement fédéral d'abolir la taxe sur le revenu qu'il trouve, avec raison, injuste et vexatoire. J'espère que cette requête sera mieux accueillie que les autres demandes formulées dans le passé et que cette taxe sera abolie lors de la prochaine session à Ottawa. Mais est-ce bien au chef d'un gouvernement surtaxeux à faire la leçon aux autres?

Mes souhaits à l'Orateur, à qui il faudra parfois la fermeté qu'il possède pour rendre justice à l'opposition, devant les abus et les exigences du pouvoir. Je félicite le proposeur et le second, et je remercie spécialement le proposeur de ses bonnes paroles. Il m'est plus agréable de féliciter le député des Îles-de-la-Madeleine (M. Caron) et le député de Montréal-Saint-Laurent (M. Cohen) parce que, cette année, mes félicitations proviennent du fond du cœur. Le député de Montréal-Saint-Laurent a prononcé un substantiel discours ministériel sur lequel il conviendra de revenir au cours de la session.

L'honorable député des Îles-de-la-Madeleine a été très aimable pour moi, hier après-midi, mais, s'il continue, il ne fera peut-être pas plaisir au premier ministre. Son discours est digne de la plus haute considération des parlementaires de la Chambre qui reconnaissent en lui la personnalité de son père, l'honorable Joseph-Édouard Caron, ministre de l'Agriculture, et que la Chambre a appris à aimer. Le jeune député des Îles-de-la-Madeleine a, par sa grande facilité d'exposition, les caractéristiques de son père, mais il me permettra bien de dire qu'il n'a pas débuté, en cette Chambre, comme son père, en 1903, qui proclamait les beautés de l'indépendance d'un député libre des entraves des partis. Il est vrai qu'il lui était bien difficile de critiquer et de ne pas chanter les gloires d'un gouvernement dont son père est l'un des membres les plus importants.

Je rappelle à la Chambre que l'honorable M. Joseph-Édouard Caron fête aujourd'hui son 63<sup>e</sup> anniversaire. J'aimerais le féliciter et, par la même occasion, lui offrir les meilleurs souhaits de la part des deux côtés de la Chambre, et je lui souhaite une bonne santé.

Je souhaite que le premier ministre adopte une nouvelle méthode pour conduire les travaux de la Chambre. Je lui demande de donner à la députation le temps et la liberté d'examiner les mesures qui lui seront soumises; de ne pas attendre aux dernières heures de la session ou à la petite séance du vendredi, quand il y a à peine 15 députés en Chambre, pour présenter les mesures du gouvernement; de donner aux questions posées une réponse exacte, conforme à la vérité, suivant les règles de la Chambre; de faire déposer les documents dont la production a été votée par la Chambre. L'opposition a également le droit de connaître les conciliabules des délégations qui attendent les déclarations du premier ministre en matière de législation.

En faisant imprimer et distribuer, aux frais de la province, le mandement<sup>2</sup> du cardinal Rouleau sur le parjure, le premier ministre a fait un beau geste pour lequel il doit être félicité. Il faut enseigner dans nos écoles le respect de la vérité, le respect de la parole donnée devant Dieu. La parole donnée à la Chambre des représentants du peuple et le serment que nous avons prêté ont aussi une bien grande importance. Toute prérogative enlevée aux députés est un lambeau déchiré des libertés pour lesquelles nos pères ont fait les plus nobles actions et les plus utiles sacrifices.

Depuis la dernière session, le gouvernement, comme on s'y attendait, a remporté deux élections complémentaires, mais l'opposition a pris sa revanche dans Sainte-Marie. Il me fait plaisir de souhaiter la bienvenue au député de Sainte-Marie, Son Honneur le maire de Montréal. La voix du peuple montréalais en a décidé ainsi.

Je me demande si le premier ministre montrera dans sa défaite aux élections partielles la grandeur qu'il a méprisée dans la célébration de sa victoire de 1927 quand, dans son discours sur l'adresse, il fut d'une violence inouïe, insultant son adversaire, me prêtant des propos que je n'avais jamais tenus, et une responsabilité qui n'a jamais été honnêtement attribuée à un chef de parti; essayant aussi de ternir mon mandat, en attribuant malicieusement et faussement mon élection à des manœuvres que lui, le premier ministre, savait n'avoir pas été employées dans mon comté.

Le premier ministre a souvent donné le mauvais exemple, comme ce fut le cas lors de ce mémorable incident au cours de la dernière session, alors qu'il est allé jusqu'à faire preuve de violence. Je suis convaincu qu'il regrette maintenant d'avoir agi ainsi, car il a traité ses adversaires de façon inadmissible pour un homme dans sa position. Le premier ministre parlait ainsi quand il savait comment son élection par acclamation avait été obtenue dans Montmorency. Je félicite les élus du gouvernement, mais je regrette la défaite de M. Audet, un jeune homme pouvant faire grande figure dans un Parlement. L'opposition a repris Sainte-Marie que ses adversaires lui avaient malhonnêtement ravi en 1927. Elle est heureuse de cette victoire retentissante qui est une revanche.

L'honorable député de Montréal-Saint-Laurent (M. Cohen) a invité le nouvel élu de Sainte-Marie et maire de Montréal (M. Houde) à discuter avec calme les questions soumises à la Chambre et les députés de la gauche à être courtois. Le conseil est bon, mais il ne s'adresse pas seulement à l'opposition; il s'adresse également aux membres du côté droit. Le député de Sainte-Marie est capable d'agir ainsi et il préférera agir de cette façon s'il n'est pas, par ses adversaires, provoqué et poussé à la violence.

Le premier ministre se rappellera que, dès sa première session de 1923-1924, le jeune député de Sainte-Marie s'est montré violent à plusieurs occasions, mais ceux qui sont ici depuis 1923 se souviendront qu'il fut attaqué par des membres du gouvernement avec des insinuations diffamatoires qui ont provoqué chez le nouvel élu des ressentiments partagés par ses électeurs qui entendaient être plus respectés.

Nous ne demandons pas mieux que de faciliter l'expédition des travaux, de discuter de toutes les questions d'intérêt public, d'étudier tous les actes du gouvernement, de critiquer si nécessaire, bien que j'espère que cela ne se produira pas trop souvent, ainsi que de dénoncer les abus de pouvoir.

Nous ne sommes pas ici pour céder devant nos adversaires. Si le premier ministre veut continuer à nous traiter injurieusement et à se servir contre nous du contraire de la justice et de la vérité, qu'il ait au moins le courage de ne pas se plaindre de la riposte de ses adversaires.

Nous sommes prêts à lutter contre lui et ses partisans dans cette Chambre comme ailleurs. Nous sommes prêts à discuter avec calme, mais que l'on cesse d'insulter les membres de l'opposition et de m'insulter moi-même. S'il veut s'amender, nous

apprécierons ses meilleurs sentiments car, pour ma part, je préfère la discussion sérieuse, rigoureuse et complète des actes du gouvernement et des questions qui sont du ressort de cette Législature à des scènes où les personnalités sont mises en pâture. Mais nous ne sommes pas ici pour reculer devant notre devoir, ni devant l'ennemi.

Si le gouvernement veut nous attirer sur d'autres terrains, nous le suivrons en cherchant à rester dans les limites de la courtoisie. Si le premier ministre tient à continuer sa tactique provocatrice, tout le dossier du gouvernement sera mis devant cette Chambre et devant la province, ses campagnes de diffamation, ses mots d'ordre donnés contre moi pour la cabale des candidats et des employés du gouvernement.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes en mesure de faire connaître notre position à la Chambre, et nous voulons exposer au grand jour les actions passées du gouvernement et ce qu'il propose actuellement.

Nous verrons alors si le premier ministre a désavoué cette campagne et quelle part, lui-même, il y a prise. Nous verrons si M. Laurier, si M. Marchand, si M. Gouin acceptèrent la responsabilité de certains discours prononcés par des membres de leur parti, par le premier ministre (M. Taschereau), par exemple, qui était alors un jeune avocat et qui s'affairait à attaquer la réputation de chefs conservateurs tels Flynn, Taillon et Boucherville.

Nous verrons comment Charles Langelier nous raconte ce que faisaient les libéraux dans l'opposition, comment Cartier fut traité de charogne et de vendu à l'Angleterre, comment les libéraux ont traité le gouvernement Rhodes aux dernières élections de la Nouvelle-Écosse, comment M. Flynn fut traité et quelle attitude prit M. Laurier quand le correspondant parlementaire du Canada publia contre Sir George Eulas Foster<sup>3</sup> des articles tellement injurieux qu'il fut dénoncé au Parlement.

Nous verrons ce que des députés libéraux ont dit contre la magistrature à Ottawa et quelle responsabilité prit alors M. Laurier. Nous verrons alors si l'organe du premier ministre et le premier ministre lui-même sont logiques quand ils me donnent une responsabilité que je ne puis pas avoir et dont je ne veux pas, et quand ils me prêtent une conduite que je n'ai jamais tenue et que je ne tiendrai pas à cette phase de ma carrière publique. Nous allons ouvrir le livre de Charles Langelier<sup>4</sup> et nous montrerons que nous n'avons jamais eu recours aux haches et aux bâtons pour attaquer nos adversaires, sans parler des cailloux et des œufs de Saint-Roch<sup>5</sup>.

Le discours du trône contient beaucoup de paragraphes, mais bien peu de réformes. Les organes du gouvernement et les bardes ministériels se plaisent à dire qu'il est substantiel. Certaines de ces réformes ont été préconisées par l'opposition, par exemple au sujet de la presse, en 1922; au sujet de la vente des actions et obligations par des compagnies faisant affaire dans notre province; au sujet des salaires raisonnables et de nos pêcheries.

Le gouvernement a tort de se vanter de la loi des accidents du travail, car la gauche en a réclamé une meilleure, qui sera discutée au cours de la session. Le gouvernement a tort d'avoir tant retardé à aborder ces réformes et d'avoir laissé ainsi se commettre de grandes injustices et causer des torts considérables. Le gouvernement continuera-t-il à dire que l'opposition n'est pas sérieuse et n'offre pas d'idées constructives?

Au sujet de la situation agricole, le discours du trône, en annonçant que la récolte a été abondante et le marché avantageux, ne dit pas la vérité. La récolte n'a pas été bonne partout; en certains endroits, elle est nulle depuis deux ans et les cultivateurs qui vendent leurs terres sont plus nombreux que jamais. Le discours du trône ne dit pas la vérité en disant que la classe agricole est prospère et contente de son sort. Nos maraîchers ont eu de belles récoltes, mais ils n'ont pas eu de marché pour vendre leurs produits et ils ont trouvé un marché inondé par des produits américains, les obligeant à vendre la plupart de leurs produits à très bas prix. Le gouvernement est cruel et injuste en se réjouissant de cet état de choses regrettable.

Il est étrange que le discours du trône ne touche pas au crédit agricole qui n'est pas encore organisé dans notre province et que demandent à grands cris nos autorités en agriculture. Je regrette que l'on n'ait pas abordé, dans l'adresse, la question des relations de la province avec cette commission que l'on veut créer. Quand le discours du trône affirme que nos revenus ont atteint un chiffre sans précédent et sans surcroît d'impôts, il ne dit pas la vérité, car de nouvelles taxes ont été imposées chaque année et ce sont les taxes qui ont atteint un chiffre sans précédent depuis la Confédération.

Quant au radio, la mesure annoncée sera discutée à fond, car elle peut être un nouveau moyen pour le gouvernement de fausser l'éducation du peuple, de faire une propagande dangereuse et vexatoire. J'en approuve le principe, mais je n'en permettrai l'application qu'à condition que le radio ne serve pas seulement à prôner les vertus et les gloires du gouvernement. La mesure concernant l'Université

de Montréal sera sérieusement étudiée, nous en approuvons le principe, et nul doute que le gouvernement se mettra en état de fournir tous les renseignements nécessaires sur ce qui a été fait depuis quelques années au sujet de cette nouvelle université.

Sir Lomer Gouin a occupé longtemps le poste de premier ministre. Il s'est révélé homme d'État et brillant "debater". Homme de grand prestige, il aurait, dit-on, longtemps hésité pour accepter son nouveau poste, à cause de ses relations d'affaires, de ses intérêts industriels et de sa part de responsabilités dans le régime que critique l'opposition, mais il peut compter sur la loyauté et le respect de l'opposition pour remplir ses devoirs. Nous savons qu'il se rendra assez libre pour être indépendant et à la hauteur de sa position, même s'il lui fallait demain renvoyer d'office ses ministres, s'il les juge indignes de sa confiance, suivant que la Constitution lui en ferait un devoir.

Je salue également le lieutenant-gouverneur (M. Pérodeau) qui s'en va. Il a été un charmant gouverneur qui a tenu à montrer, à Spencer Wood, la majesté de la monarchie. Aucun politicien ne pourrait faire de lui un plus grand éloge que celui prononcé dans la chaire de la basilique. C'est un privilège qui doit lui être bien précieux. L'opposition se joint au gouvernement pour lui souhaiter un couronnement de carrière digne de ses qualités.

Nous avons nos propres problèmes. Ceux de l'agriculture, de l'industrie, du travail, de l'éducation de nos enfants et de notre peuple, de la protection de nos vies humaines et de notre capital canadien ont une importance de plus en plus grande. Le représentant des Îles-de-la-Madeleine (M. Caron) a dit que l'opposition doit critiquer. J'ai retrouvé dans ses paroles toutes les qualités du père. Le fils a été moins violent.

Si son prédécesseur avait été ici, il nous aurait probablement traités de bolchevistes. Critiquer les fautes du gouvernement, c'est un crime! Mais, lorsque nous nous faisons l'écho des critiques que l'on entend dans le public, il me semble que nous faisons notre devoir. De hauts personnages, qui ne sont pas membres de l'opposition, ont réclamé des remèdes aux maux et aux abus dont souffre notre peuple.

Quand l'évêque de Trois-Rivières, Mgr Cloutier, proclame publiquement "que notre idéal a baissé considérablement et que notre moralité a suivi la même courbe"; quand un autre membre de notre haut clergé, comme l'archevêque administrateur de Montréal, Mgr Gauthier, dénonce avec la plus grande

alarme l'extension que prend l'alcoolisme dans notre province, surtout chez les jeunes gens, et en montre les dangers toujours grandissants; quand un libéral comme le sénateur Belcourt nous montre "le danger d'un gouvernement intervenant souvent dans les affaires ressortissant à l'initiative, à l'énergie et à l'activité individuelle des citoyens; l'extrême danger du fait que l'on a toléré que l'État s'écartât de son rôle naturel, qui est uniquement de gouverner, pour remplir toutes espèces de fonctions qui ne lui appartiennent en aucune façon; le danger d'un gouvernement qui se dresse comme le rival du peuple et de lui faire concurrence, entravant ainsi l'initiative et l'esprit d'invention"; quand notre régime de vie à l'américaine tant vanté et encouragé par le gouvernement est dénoncé par nos plus hautes autorités morales; quand le taux de la mortalité infantile dans notre province continue à être le plus élevé au Canada; quand le rédacteur et secrétaire de l'Union catholique des cultivateurs nous avertit que "si l'état de choses actuel ne change pas d'ici quelques années, la situation sera bien triste dans les campagnes"; quand un apôtre de la terre canadienne dit: "Pourquoi la jeunesse se dégoûte de la terre"; quand un libéral comme le député de Lotbinière (M. Francoeur) déplore lui aussi le trop grand nombre de nos fils qui quittent le sol de leur paroisse et signale le danger d'un développement industriel trop rapide; quand l'organe quotidien du Lac-Saint-Jean jette le cri d'alarme au sujet du grand marasme de l'industrie dans le pays de l'âge d'or, suivant le premier ministre; quand la Chambre de commerce du Lac-Saint-Jean s'émeut à la perspective que Val-Jalbert voie disparaître son usine et sa population; quand nos petites industries, nos petits moulins de villages sont menacés de ruine par l'accaparement des pouvoirs d'eau et par l'augmentation du taux d'électricité, pouvons-nous sincèrement chanter bonheur et prospérité comme les troubadours du gouvernement?

N'avons-nous pas raison de critiquer le gouvernement, et de quel droit peut-on nous traiter de criminels pour cela? Nous ne souffrirons pas qu'on nous traite ainsi, en cette Chambre. Pouvons-nous prétendre que le discours du trône dit la vérité? Que valent les enthousiasmes et les cantates ministérielles quand on démontre que la politique industrielle du gouvernement, poussée à outrance à la veille d'une élection, conduit à une crise tellement menaçante pour notre province que le gouvernement est prêt à créer un autre précédent grave pour protéger ses amis souscripteurs, messieurs les manufacturiers de pulpe et de papier, et aussi pour

cacher les conséquences néfastes du bluff de nos grands administrateurs? Croira-t-on que j'exagère? Eh bien, écoutez ce qu'a écrit M. l'abbé Bilodeau après enquête dans nos campagnes:

"Qu'on aille partout dans les campagnes, non pas seulement dans les villages, mais chez les cultivateurs eux-mêmes, et l'on entendra cette réponse: Nous nous détournons de la terre parce que l'agriculture ne paie pas suffisamment. Nos enfants s'en vont parce que nous n'avons pas les moyens de les établir. J'ai vu pleurer des pères et des mères de famille qui se désolaient du départ de leurs enfants non pas parce qu'il n'y avait pas de baseball dans la paroisse, mais parce qu'ils n'avaient rien pour les établir. Si encore, disaient-ils, on nous donnait autant d'avantages qu'on en donne aux étrangers, mais, pour nous autres, on ne fait rien."

Je constate par les discours des proposeur et secondateur que le gouvernement et ses partisans continuent à ignorer ces témoignages, afin d'essayer de rendre l'opposition seule responsable de la critique. Ces témoignages déplaisent et énervent le premier ministre, je le sais, et il se vengera sur moi en me crachant du vitriol. C'est quand je lui dis les plus grandes vérités qu'il m'adresse ou me fait adresser les plus grandes injures et les plus sévères reproches. Osera-t-il répondre en cette Chambre aux autorités que je cite comme il me répond à moi-même? Ou déversera-t-il sur ma tête la colère qu'il fait en lisant les opinions d'hommes désintéressés, qui ont fait une étude spéciale de nos questions économiques et qui sont en mesure de connaître les misères de notre vie?

Quelle indignation les ministres n'ont-ils pas violemment exprimée contre nous quand j'ai cité un article de *L'Action française*, sur l'Inde "pas gouvernée, mais exploitée par des étrangers!" Nous étions des défaitistes, des bolchevistes, de mauvais Canadiens. Mais écoutez donc, je vous prie, M. l'Orateur, cette mise en garde que faisait Sir Lomer Gouin, en 1903, alors qu'il se préparait pour le poste de premier ministre. La voici:

"Sous peine de ne voir graduellement évincé de la terre conquise par nos aïeux, le peuple canadien-français doit se mêler à la lutte économique comme aux luttes intellectuelles.

"Il ne nous faut pas imiter l'Inde qui, malgré ses trois cents millions d'habitants, est gouvernée par une poignée d'Européens favorisés de la fortune. Rappelons-nous l'exemple de l'Irlande, asservie plus encore au point de vue économique qu'au point de vue politique. Éloignons de nous le sort de tous ces pays où la propriété, détenue par quelques-uns,

constitue pour ces derniers le plus sûr moyen de domination politique. Sans le travail intelligemment appliqué, nous tomberons sous la domination des capitaux étrangers qui, tôt ou tard, influenceront sur les verdicts populaires et accompliront ainsi chez nous ce que ni les échafauds, ni les prisons, ni les torches incendiaires n'ont pu faire.

"D'un autre côté, en entrant tête baissée dans ce mouvement économique, en nous exposant à un contact continu avec une race de langue différente, obligés de vendre sur des marchés étrangers les produits de nos mains et de notre intelligence, ne risquons-nous pas de perdre tout à fait notre esprit national déjà un peu émoussé?"

L'aimable ministre des Terres (l'honorable M. Parent), qui était à ses côtés, applaudissait à tout rompre. Il s'écriait sous l'émotion: "Quel patriote, quel patriote!" Mais le gouvernement a oublié ces sages conseils. Cependant, le capital étranger en ce temps-là était peu, bien peu considérable à comparer aux milliards qui envahissent aujourd'hui notre province pour accaparer et exploiter nos richesses.

Pourquoi serions-nous des misérables, quand nous reprochons au gouvernement de favoriser ce que craignait tant M. Gouin en 1903? Pourquoi nous injurier quand je demande que notre capital canadien soit organisé et protégé pour qu'il serve plutôt à l'exploitation de nos richesses naturelles? Je dis aujourd'hui ce que j'écrivais en juillet 1903, car aucune part dans des entreprises industrielles, aucun associé n'ont pu faire modifier mon opinion et me faire consentir à sacrifier nos intérêts nationaux.

Prenez *Le Soir* et *L'Électeur* de 1896, *Le Soleil* et *Le Canada* de 1920-1921, et vous constaterez que le Parti libéral, dans l'opposition à Ottawa ou à Québec, a mené une campagne effrayante contre le capitalisme canadien, contre les capitalistes dénoncés comme les ennemis de notre peuple, les forbans de la ploutocratie, les assassins des prolétaires. C'est cette campagne qui préjugea nos éducateurs et notre jeunesse et qui nous a empêchés de nous organiser suffisamment pour la lutte économique du jour.

Qu'est-ce que M. Bourassa ne pourrait pas écrire aujourd'hui, lui qui, signalant le danger de l'américanisme, disait, en 1913:

"D'abord, n'eût-elle d'autre résultat que la perversion du goût et des mœurs, cette pénétration serait déjà suffisamment délétère pour mériter d'être combattue, au lieu d'être favorisée par la presse canadienne. Du reste, c'est une erreur profonde de croire qu'après avoir atteint les esprits dans leurs préoccupations purement morales et intellectuelles,

ce procédé de démoralisation ne produira aucun effet dans le domaine des énergies nationales, actives ou passives. Si l'on habitue une population cosmopolite comme la nôtre, à peine enracinée au sol, désunie par maintes causes morales et matérielles de désagrégation, à penser et à sentir à l'américaine dans la vie usuelle, elle sera de moins en moins préparée aux efforts et aux sacrifices nécessaires pour résister aux forces d'absorption économique que les États-Unis exercent de plus en plus sur le Canada."

Toutes ces questions seront discutées au cours de cette session. L'opposition a droit d'être renseignée autant que le gouvernement au sujet de la législation, et les autorités ou les délégués qui s'adressent secrètement au gouvernement et ignorent l'opposition, quand il s'agit d'une loi importante, ne servent pas les intérêts de leur mission et méprisent les sentinelles vigilantes du Parlement.

Nous continuerons, au cours de cette session, à demander un inventaire national; une commission pour contrôler l'immigration et l'émigration des nôtres dans notre province, de façon à ce que la province s'intéresse au sort de ceux qui veulent partir ou de ceux qui veulent revenir pour s'établir au milieu de nous; une commission d'études, indépendante du gouvernement; une audition plus sérieuse des comptes publics, car je trouve ridicule que le gouvernement soit si sévère pour la comptabilité des conseils municipaux et si peu soucieux de sa propre comptabilité; l'électricité à meilleur marché, c'est inconcevable que nous payions trois sous quand Ontario ne paie qu'un sou, et cependant, nous avons les plus beaux pouvoirs d'eau du monde.

Je demande des renseignements sur la démission du chef Lorrain, qui justifie les dires de l'opposition contre l'inefficacité de la police provinciale, quand le premier ministre faisait de la police provinciale et de son chef les plus grands éloges, en affirmant qu'il était au-dessus de tout soupçon, et dénonçait avec injure l'opposition qui la critiquait. Mais, dans la nuit, on a fait disparaître le chef Lorrain. Je veux savoir pourquoi il a été en même temps question de la démission de M. Charles Lanctôt, assistant procureur général. Je veux une réponse exacte. Le premier ministre nous dira sans doute s'il est vrai, comme le dit la rumeur, que l'assistant procureur général démissionnera ou qu'il sera invité à démissionner.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
L'assistant procureur général ne l'a pas été et il ne le sera pas.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** J'accepte la parole de l'honorable premier ministre. J'espère que la réponse du premier ministre sera encore la même demain et après-demain.

Je demande une justice mieux administrée, moins d'interventions politiques dans cette administration; une politique de voirie au bénéfice de notre population, pas rien que pour les touristes ou pour augmenter la vente des liqueurs, ou pour entraîner notre province à de nouvelles dépenses. Le gouvernement doit éviter autant que possible de froisser les États-Unis en développant un commerce d'exportation de boissons qui serait une entrave à l'application de la loi sociale, the Volstead Act, que se sont donnée nos voisins, et un défi à ceux qui croient honorablement que l'alcoolisme est la plus grande plaie sociale.

La pension des vieillards est une question discutée par des députés de l'opposition et le gouvernement qui les a traités pour cela de bolchevistes commence à s'en emparer. Je suis heureux d'apprendre qu'il étudiera cette question. L'opposition exige du gouvernement une attitude franche et complète, au sujet du repos dominical.

Je termine en espérant que cette session sera fructueuse. Nous continuerons à accomplir un travail sérieux et nous espérons que le gouvernement nous donnera les renseignements que nous demanderons, pour le bien de la province.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** M. l'Orateur, la Chambre vient d'entendre un long discours bien préparé et très intéressant et de l'honorable chef de l'opposition. Le discours du chef de l'opposition est le résultat de plusieurs mois de travaux, de pensée sérieuse et de recherches laborieuses. Son discours a été impeccable tant par le fond que par la forme. Fidèle à la tradition, il nous attribue toutes les violences. Lui, il discute toujours avec sang-froid et calme.

Je l'ai écouté avec attention et je ne m'accorde avec lui que sur un point, c'est pour saluer la présence en cette Chambre des visiteurs distingués qui assistent à cette séance, Son Excellence M. Jean Knight et M. Henri Coursier. Lorsque la France vient ou passe chez nous, c'est toujours une grande fête. Et la visite d'aujourd'hui nous est doublement agréable parce que, dans la personne du visiteur, nous saluons le premier ministre de la France au Canada et nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue.

Nous aimons la France. Elle est un peu chez elle, ici. Nous nous inspirons de son âme, de son parler, de ses lois. Elle a sans doute des problèmes

plus considérables que les nôtres. C'est ainsi que la France peut parler de désarmement, jamais le chef de l'opposition. Mais, comme autrefois à Verdun, après que le chef de l'opposition nous a tous tués, nous disons: Debout les morts, et nous nous retrouvons bien vivants. M. le ministre de France a dû voir que, si la France désarme, l'honorable chef de l'opposition ne désarme pas, à Québec.

Je suis sûr d'exprimer les regrets de toute la députation en disant combien nous sommes chagrins du départ de l'honorable lieutenant-gouverneur (l'honorable M. Pérodeau). Pendant cinq ans, notre ancien collègue a rempli les fonctions de lieutenant-gouverneur de la province avec un tact et une courtoisie qui ne se sont jamais démentis. Ce vieux gentilhomme - seul le nombre de ses années me permet de lui refuser le titre de jeune - laisse en nous quittant, dans le cœur de chacun, un sentiment de profonde gratitude. Il fut un gouverneur idéal, à la fois constitutionnel, hospitalier et aimable pour tous. Spencer Wood est resté sous son règne la porte d'entrée du Canada, accueillante et grande ouverte, et ses hôtes ont remporté du distingué châtelain des impressions dont tout le pays a tiré profit. Puis-je formuler le vœu que M. Pérodeau ne se détache pas complètement de la chose publique, que les longues années que je lui souhaite, et qu'il continuera de porter allégrement, le reverront parfois parmi nous?

Sir Lomer Gouin lui succède. Nous saluons son retour à Québec avec bonheur. Il en fut l'âme dirigeante pendant 15 ans. Une bonne Providence l'y ramène et, tous, nous en éprouvons de la reconnaissance. On eût peut-être jugé mauvais prophète celui qui, en juillet 1920, aurait prédit qu'après neuf ans à peine Sir Lomer nous reviendrait comme chef de l'Exécutif. Le destin nous ménage parfois ses meilleurs dons.

L'ancien premier ministre a joué un rôle trop considérable dans la politique québécoise pour que son retour ne soit pas accueilli avec joie. Pionnier du progrès, créateur de lois nouvelles et auteur des plus heureuses initiatives, notre nouveau lieutenant-gouverneur a su donner à Québec, pendant les 15 années qu'il l'a dirigée, une place éminente parmi les provinces sœurs. Il a planté des jalons que ses anciens collègues sont heureux de suivre. Depuis près de 30 ans, je m'honore de son amitié qu'ont partagée avec moi plusieurs de mes collègues et un grand nombre de députés de cette Chambre. C'est un bonheur véritable que de nous retrouver tout près les uns des autres après une longue absence, qui a vu se succéder beaucoup d'événements politiques, événements pour la plupart heureux et qui ont dû réjouir Sir Lomer Gouin dans sa retraite.

Si l'année qui vient de se terminer n'a pas été marquée par des événements considérables, notre province n'en a pas moins continué résolument sa marche ascendante. Elle a réalisé des progrès remarquables dans tous les domaines.

Avant d'étudier rapidement le bilan des derniers 12 mois, me sera-t-il permis de m'arrêter quelques instants à mon honorable ami le chef de l'opposition? C'est l'époque des bons souhaits. Je ne lui ménagerai pas les miens, dictés comme ils le sont par l'intérêt que je lui porte et par nos longues années de bon voisinage. Car nous sommes des voisins constants et fidèles, chacun toujours à la même place. Pendant un temps, j'ai craint de perdre cet excellent voisin.

**M. Sauv  (Deux-Montagnes):** Moi aussi.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Heureusement que toutes mes inquiétudes sont maintenant dissipées: voisins nous restons! Mon honorable ami le chef de l'opposition a pris les moyens pour ne pas s'éloigner de ce bon voisinage.

Il en est cependant qui n'ont peut-être pas oublié qu'avant les élections générales de 1927, mon honorable ami avait annoncé que, si son parti subissait encore une défaite, il convoquerait une convention pour choisir un nouveau chef. Si ma mémoire est fidèle, la même déclaration fut faite à la suite de la convention conservatrice de Winnipeg. Mes souvenirs me reportent aussi à une lettre intéressante du député de Hull (M. Guertin), lequel allait presque jusqu'à convier les amis à cette fête familiale, pour ensuite la contremander et la remettre à une date ultérieure, qui est encore dans un avenir nébuleux. Dieu me garde de me mêler des affaires de la malheureuse famille conservatrice! Mais il me sera bien permis de souligner ces étranges incidents et de demander à nos amis de la gauche si au moins ils rapportent progrès. On sait que l'opposition constitue un des rouages essentiels de notre régime constitutionnel et la droite ne peut conséquemment s'en désintéresser tout à fait.

Un autre incident qui touche peut-être à ceux que je viens de signaler m'a quelque peu bouleversé. Dans une déclaration publique qu'il donnait aux journaux, le 28 décembre dernier, le chef de l'opposition a tenu des propos qui auraient rendu les sibylles perplexes. Je cite textuellement. Notez que c'est le chef de l'opposition qui parle: "Personne plus que moi n'a souffert moralement et politiquement de la retraite de M. Saint-Jacques<sup>5</sup>, mais personne aussi n'a pu me faire croire un instant qu'il y avait dans la

conduite de mon vieil ami la moindre trace de malhonn tet  ou de dissension. Je ne permettrai   personne de dire qu'elle (sa retraite) est due   une dissension ou   une injustice." Mais qui a jamais pr tendu cela, du moins parmi les lib raux? M. Saint-Jacques a quitt  la politique depuis bient t deux ans. Il a laiss  parmi les d put s de cette Chambre, tant ceux de la droite que de la gauche, la r putation d'un homme loyal et honn te, et d'un excellent parlementaire.

Pourquoi cette revendication bien tardive des qualit s du vieil ami et d'un honn te parlementaire? Pourquoi appliquer   sa conduite ce vilain mot de malhonn tet ? Au nom de mon parti, je rends volontiers hommage   la loyaut  et   la droiture de M. Saint-Jacques. Le chef de l'opposition a, par contre, rendu un bien mauvais service   son vieil ami. Je lui conseillerais de m diter avec soin la fable du pav  et de l'ours, du bon La Fontaine. Naturellement, on comprendra que le rapprochement ne s'applique qu'au pass . Mais poursuivons l'examen de la d claration de celui que,   mon tour, j'appellerai mon vieil ami: "Gardons-nous donc de diminuer la valeur de nos amis en acceptant les injustices et les mensonges de l'ennemi, en les aggravant par une propagande malsaine.

"Un trop grand nombre de conservateurs s'exposent   de graves injustices et   des jugements t m raires en se basant sur des propos ou des comptes rendus faux, tronqu s ou incomplets de journaux ennemis, pour juger les dirigeants de leur parti. Ils devraient recourir   d'autres sources pour se renseigner s rieusement sur la politique ainsi que sur les questions relatives   notre vie nationale et   notre situation  conomique.

"Un des grands devoirs pour notre parti en 1929 sera de se r organiser s rieusement, de faire un recensement de nos forces, de scruter les talents et les aptitudes politiques de ses hommes nouveaux, afin de leur donner le rang qu'ils doivent occuper chez lui et devant la province, en vue de les pr parer efficacement   la vie publique et aux fonctions gouvernementales. Donnons aussi   la jeunesse la consid ration et l'encouragement qu'elle m rite, et tout en nous gardant d' tre injustes et ingrats envers les a n s qui ont d j  fait beaucoup, qui ont souffert de la d faite ou de l'erreur." N'est-ce pas que tout ceci rend songeur? Quels sont ces conservateurs qui acceptent les injustices et les mensonges? Quels sont ceux qui vont puiser leurs renseignements   des sources empoisonn es? Quels sont les a n s qui ont souffert de la d faite et envers lesquels on a  t  injuste et ingrat? Est-ce un plaidoyer *pro domo*?

Cette déclaration est bien nébuleuse. Mon honorable ami admettra qu'il a l'habitude d'être plus précis dans ses dénonciations, et qu'il doit à ce côté de la Chambre quelques éclaircissements s'il veut gagner nos sympathies. S'il est un de ces aînés qui ont souffert de la défaite - oui! de l'ingratitude - non! il devrait faire preuve de générosité. Une bonne confession soulage invariablement. Je crois que l'honorable chef de l'opposition peut avoir souffert de la défaite, mais il ne peut se plaindre de l'ingratitude de ses amis qui, au contraire, ont été loyaux pour lui.

Mais je passe au bilan de l'année 1928, laissant à nos amis de l'opposition de trouver le rayon de soleil qui percera les nuages qui nous entourent.

Je note tout d'abord que jamais les finances de la province n'ont été plus prospères. Nous avons pris de coûteuses initiatives, et cependant, le dernier exercice financier, qui accuse des recettes ordinaires de près de \$35,000,000, soit \$30,000,000 de plus qu'en 1900, et \$21,000,000 de plus qu'en 1920, quand nous avons inauguré la présente administration, s'est soldé par un excédent de près de \$3,000,000, dont \$1,000,000 a été défalqué pour réduire notre dette provinciale. C'est la troisième année consécutive que nous faisons cette opération, et nous sommes la seule province qui puisse se le permettre.

Ajouterai-je que nous avons donné \$3,000,000 à l'instruction publique, près de \$1,500,000 aux travaux publics, \$2,000,000 à l'agriculture, \$2,000,000 aux terres et forêts, \$1,900,000 à la colonisation, \$8,470,000 à la voirie, \$1,800,000 aux institutions d'assistance publique. Je prie la Chambre de comparer ces chiffres avec ceux d'il y a cinq ans; elle verra les progrès énormes que nous avons réalisés.

Des statistiques sont toujours ennuyeuses. Il y en a cependant quelques-unes qu'il m'incombe de souligner, tout en laissant à chacun de mes collègues le soin de les compléter au cours de la session.

Prenons l'instruction publique. En 1907, nous avions 6,523 écoles; nous en avons maintenant 8,125. Nous comptons 366,000 enfants dans ces écoles, ils sont aujourd'hui 605,490. Le nombre des instituteurs et institutrices est monté de 12,933 à 23,000. Dans nos écoles techniques, nous avions, en 1911, 626 élèves; en 1928, nous en avons 2,770. À l'École des hautes études, le nombre des élèves a passé de 33 à 946.

L'assistance publique est notre œuvre. Nous en sommes fiers. Je m'y arrêterai donc un instant. Depuis que nous l'avons créée, nous avons donné

aux hôpitaux, à part leurs octrois annuels, \$4,250,000 pour des fins de construction ou d'agrandissement. Durant ce dernier exercice financier, l'assistance publique a versé à nos institutions de charité et à nos hôpitaux \$1,788,000.

On nous demandera peut-être si ces montants considérables nous valent des résultats tangibles et une réduction de mortalité. Or, au cours de 1927, nous avons perdu 10,739 enfants âgés de moins d'un an et 3,145 tuberculeux. C'est 1,000 enfants de moins qu'en 1926 et 132 tuberculeux de moins. En d'autres termes, la mortalité infantile est tombée de 142 à 129 par 1,000 naissances, et la mortalité par tuberculose, de 127 à 120 par 100,000 de population.

Les résultats sont encore plus satisfaisants dans les comtés où l'on a établi des unités sanitaires. Si nous considérons qu'il naît 2,000 enfants de plus par mois dans la province de Québec que dans la province d'Ontario, qui a cependant 500,000 habitants de plus que nous, on voit quel intérêt nous avons à conserver notre capital humain.

Il faut, je crois, doubler la capacité de nos hôpitaux. Nous allons essayer d'y arriver graduellement. N'oublions pas cependant que, grâce à nos efforts, le pourcentage de la mortalité causée par la tuberculose, dans la province de Québec, est moins élevé qu'en France, en Allemagne et en Italie.

Le département des Terres et Forêts a eu l'année la plus prospère de son histoire. Ses revenus se sont élevés à près de \$7,000,000, et la dernière saison a été pratiquement exempte de feux de forêt grâce, en grande partie, à notre service de protection. En novembre, nous avons subi le contrecoup de ce qu'on est convenu d'appeler la crise du papier. Cette crise, au reste, ne se limite pas à notre province et atteint du même coup nos provinces sœurs et les États-Unis. Elle est le résultat de la surproduction.

Depuis quelques années, nos manufacturiers de papier auraient dû comprendre qu'il est un problème d'économie politique que l'on ne résout pas à volonté. C'est celui de l'offre et de la demande, qui doivent s'équilibrer. Les profits énormes réalisés dans la pulpe et le papier pendant et après la guerre ont amené l'établissement de nouvelles usines et de vastes additions aux usines en exploitation. La surcapitalisation s'est mise de la partie et est venue compliquer une situation déjà difficile.

Je n'ai aucune hésitation à dire que, si nos usiniers, il y a deux ou trois ans, s'étaient contentés de profits plus modestes et avaient alors abaissé le prix du papier, l'expansion aurait été moins considérable et ils ne se trouveraient pas à la merci des acheteurs comme ils le sont quelque peu

maintenant. En d'autres termes, et pour appeler les choses par leur nom, les manufacturiers portent aujourd'hui le poids des péchés de leur vie passée.

Naturellement, les sages de l'opposition n'ont pas manqué de nous rendre responsables de cet état de choses. C'est dans l'ordre. Jamais l'opposition ne nous donne le crédit des bonnes choses qui arrivent, mais inmanquablement elle proclame que les mauvaises ont leur source chez nous.

Vous avez manqué de prévoyance, nous dit-on, vous avez trop encouragé la création de nouvelles usines. Voyons si le reproche est mérité. Le rapide progrès de l'industrie de la pulpe et du papier n'a pas échappé à notre attention. Dès septembre 1925, nous signalions le fait aux manufacturiers de papier. Il y a trois ans, dans un dîner donné à Montréal par l'Association canadienne de pulpe et de papier, j'ai dit moi-même aux membres de cette association que les vieilles usines solidement établies ici devaient être protégées, qu'il n'était pas dans l'intérêt de cette industrie d'avoir trop de concurrents et que la surproduction était à craindre.

Dans son rapport annuel de 1926, le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier fils) attira l'attention des intéressés sur le danger de cette surproduction; il suggéra de différer la construction de nouvelles usines et de renoncer à l'agrandissement des usines en exploitation.

Au même moment, le chef de notre service forestier suggérait aux fabricants de papier d'étudier l'opportunité de manufacturer de la soie artificielle, et d'autres produits analogues, dérivant de la pulpe et du papier. Réalisant le grand danger qui menaçait cette importante industrie, un paragraphe spécial, se lisant comme suit, était inséré dans le discours du trône de la session de 1927:

"Les succès obtenus dans Québec par l'industrie de la pulpe et du papier y ont amené l'établissement de grandes usines qui font un appel considérable à nos ressources forestières. Le gouvernement entend sauvegarder ces usines en poursuivant activement sa politique de protection de la forêt, de reboisement, de sage exploitation des réserves du Nouveau-Québec et d'inventaire de nos forêts, inventaire maintenant complété sur une étendue de onze millions d'acres.

"Toutefois, il croit qu'avant de favoriser l'établissement de nouvelles usines, il est bon d'assurer une abondante réserve forestière aux usines déjà en existence ou dont la construction est décidée, sauf cependant dans ces régions nouvelles où de telles usines pourraient devenir la source d'une activité inespérée."

Parlant au début de la même session, je commentais comme suit cette partie du discours du trône: "Le temps n'est-il pas arrivé de se demander si cette grande expansion des usines à papier n'a pas atteint ses limites et si ce n'est pas dans l'intérêt de l'industrie de crier halte, et de ne pas encourager la création d'un trop grand nombre d'usines? Je préfère 25 usines prospères à 50 qui végètent." De plus, en janvier 1927, le chef de notre service forestier, sur nos instructions, a adressé une circulaire à tous les propriétaires d'usines à papier de notre province, leur demandant de fournir au gouvernement les informations qui lui permettraient d'adopter des mesures spéciales, si c'était possible, pour aider leur industrie.

Durant l'été 1927, nous avons eu une conférence avec les fabricants intéressés, et il fut décidé qu'à l'avenir notre gouvernement ne concéderait sur bail aucune autre limite à bois pour servir à la fabrication du papier, jusqu'à ce que la situation se fût améliorée. Nous avons demandé aux fabricants d'inviter les gouvernements des autres provinces à adopter la même politique. J'ai raison de croire que le gouvernement d'Ontario a accepté, en principe, cette politique, mais je ne sais pas si un arrangement semblable a été fait avec les gouvernements des autres provinces.

Dans le rapport annuel du ministre des Terres et Forêts pour 1927, le chef du service forestier, parlant de l'industrie de la pulpe et du papier, note que, par suite d'une surproduction, les fabricants de Québec ont décidé de réduire de 20 % leur production respective. Telle est l'attitude prise en 1925, 1926 et 1927 par ces hommes que nos amis de l'opposition appellent imprudents et imprévoyants.

Depuis 1926, nous avons pratiquement cessé de faire de nouvelles concessions forestières, bien que de puissantes compagnies nous aient demandé avec instance d'en mettre à l'enchère. Dans la riche région du Lac-Saint-Jean, nous avons décidé de refuser de faire toute nouvelle concession durant une période de trois ans, afin de permettre à Chicoutimi de garder ses industries et de donner du travail à ses ouvriers.

J'ajouterai que, de concert avec le gouvernement d'Ontario, nous avons convié les fabricants de papier à plusieurs conférences pour tâcher de trouver une solution. Ce n'est pas un problème facile. On lutte difficilement contre certains faits économiques. Les moyens artificiels ne peuvent guère les modifier. Toutefois, on y a mis beaucoup de bonne volonté, et j'espère que les présentes difficultés, outre qu'elles serviront de leçon

salutaire, seront bientôt aplanies. Je souhaite que les intéressés réussissent à asseoir cette belle industrie sur des bases solides.

N'oublions pas, du reste, que Québec produit aujourd'hui 60 % du papier utilisé sur ce continent, que notre production, de 65,000 tonnes qu'elle était mensuellement en 1921, a monté à 185,000 tonnes en septembre 1928, tandis que la production aux États-Unis est pratiquement restée stationnaire. Alors que nous possédons la matière première, l'énergie électrique et la main-d'œuvre, il n'y a pas de raison pour que notre province ne contrôle pas ce marché, si l'on procède avec sagesse et mesure.

Avant d'aborder les mesures nouvelles qu'annonce le discours du trône, je crois devoir dire un mot de la loi des accidents du travail. La commission chargée de l'application de cette loi a commencé, après plusieurs mois de préparation, à siéger le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Je me plais à rendre hommage à nos commissaires et au personnel attaché à la commission. La mise en vigueur d'une loi de cette envergure comporte nécessairement beaucoup de labeur au début. Il faut en approfondir les dispositions et voir à les bien appliquer. Tout le rouage était à créer chez nous. Nos commissaires y ont mis beaucoup d'intelligence et d'énergie, et aujourd'hui le nouveau système fonctionne à merveille.

Au-delà de 8,000 cas ont déjà été soumis à la commission. Elle aura probablement à en étudier 25,000 avant que l'année soit terminée. Il est facile de concevoir ce que la commission épargnera aux patrons comme aux ouvriers en délais ou procès et en frais. Les réclamations se règlent, en effet, rapidement et à la satisfaction générale des ouvriers. Dans certaines industries, les taux d'assurance devront peut-être être remaniés. Ils semblent parfois trop élevés et l'on prétend qu'en certains cas ils sont prohibitifs. Mais n'oublions pas qu'en établissant ces taux, les compagnies d'assurances étaient souvent en présence de facteurs inconnus. Je suis convaincu que le temps et l'expérience remédieront aux inconviénients qui ont pu se présenter.

Comme il est arrivé lors de l'adoption de notre loi des liqueurs, de notre loi de l'assistance publique et de plusieurs autres mesures du gouvernement, cette nouvelle loi des accidents du travail a soulevé au début des critiques. Mais on aura bientôt fait de la trouver généreuse et bienfaisante. Je n'en veux pas d'autre preuve que l'inquiétude profonde des unions ouvrières lorsque, l'automne dernier, ces unions ont cru qu'un jugement rendu à Montréal mettait en doute la constitutionnalité de notre législation ouvrière. Nos ouvriers, ainsi que j'ai

eu l'occasion de le leur affirmer, peuvent rester assurés que le gouvernement, qui leur a donné cette loi, saura la défendre, si elle est attaquée, par toutes les ressources à sa disposition.

Le discours du trône est, je crois, un des plus substantiels que nous ayons présentés à la Chambre. Je me permettrai d'y ajouter quelques brefs commentaires. On a dit que le tourisme nous avait laissé \$70,000,000 l'année dernière. Sans vouloir affirmer l'exactitude de ce chiffre énorme, nous pouvons nous en autoriser pour dire qu'un des meilleurs placements que la province ait faits pour se développer et s'enrichir est indéniablement l'argent dépensé dans nos travaux de voirie.

Grande comme trois pays d'Europe, avec une population qui ne dépasse guère 2,500,000, notre province a cependant réussi, en quelques années, à construire et à améliorer au-delà de 10,000 milles de chemins. Poursuivant ses initiatives hardies et courageuses, le gouvernement a pris à sa charge l'entretien complet de tous les chemins améliorés, soulageant ainsi notre classe agricole du plus lourd fardeau qui pesait sur elle. En 1923, il n'y avait que 1,400 milles d'entretenus par la province; en 1928, nous en entretenons 9,240 milles; 770 cantonniers ont dirigé cet entretien à nos frais. Au cours de 1928 seulement, 1,400 milles de chemins améliorés ont été ajoutés à notre voirie provinciale, dont le coût total s'élève à plus de \$80,000,000.

Le département de la Voirie soumettra à cette Chambre un programme devant couvrir une période de six années, qui, une fois exécuté, complètera le réseau principal de nos grandes routes. Ces travaux coûteront \$17,000,000, que nous espérons acquitter à même nos revenus ordinaires. Nous voulons également revêtir nos principales routes d'une surface permanente qui, tout en facilitant la circulation et en éliminant la poussière, rendra l'entretien moins compliqué et moins coûteux.

À ces travaux de voirie se rattachent deux autres sujets que mentionne le discours du trône: les passages à niveau et la construction de grands ponts. Les accidents survenus aux passages à niveau, au cours de l'été dernier, ont été nombreux et désastreux. Que de vies précieuses ont été perdues! Nous demanderons à la Chambre d'affecter une somme considérable qui nous permette de coopérer avec le gouvernement fédéral, les municipalités et les compagnies de chemins de fer en vue de faire disparaître les passages à niveau sur nos grandes routes et là où ils offrent le plus de danger. La Chambre ne nous refusera pas, j'en suis sûr, les moyens d'épargner la vie des nôtres.

Nous avons aussi besoin de nouveaux ponts. Trop de rivières doivent encore être traversées à gué ou en bac, et ce sont naturellement les plus grandes rivières qui exigent les ponts les plus coûteux. Il est vrai que depuis que le gouvernement libéral a commencé, en 1908, à construire des ponts en fer, le département des Travaux publics en a érigé 980, au coût de \$11,000,000.

Au 1<sup>er</sup> juillet dernier, 59 nouveaux ponts étaient en construction. Mais il nous faut de grands ponts sur le Saint-Laurent, à Québec, à Lachine, sur le Richelieu, sur les rivières Yamaska et Saint-François, ponts très coûteux, dont la construction, en grevant le budget des travaux publics, empêcherait l'érection de ponts plus petits, mais également indispensables. Ces grands ponts sont cependant nécessaires pour relier nos principales routes et pour assurer une circulation rapide et facile. On dépensera un autre petit \$6,000,000 ou \$7,000,000 pour la construction de nouveaux grands ponts, mais ce n'est pas le gouvernement qui fera ces dépenses.

Nous avons donc pensé que nous pourrions en confier la construction à des compagnies qui se chargeraient de ces entreprises, quitte à percevoir des droits égaux à ceux actuellement en vigueur sur nos ponts de péage. Une fois remboursées de l'argent dépensé à cette fin, elles remettraient ces grands ponts au gouvernement qui en deviendrait propriétaire sans avoir à en opérer le rachat. Si ces ponts devenaient une entreprise payante, ce que je crois très possible, nous pourrions nous réserver le droit de les acheter en tout temps, à des conditions qui seront soumises à la Chambre. Nous croyons de cette manière pouvoir doter notre province, immédiatement et sans déboursier d'argent, d'un nombre de grands ponts qui nous assureront un réseau de routes provinciales ininterrompues. Nos efforts tendent à faire de notre province un centre d'attraction pour le tourisme, qui peut devenir pour elle une source de richesses incalculables.

Dans le but de favoriser la circulation et le tourisme, le département de la Voirie vient de prendre une autre initiative: l'entretien des chemins d'hiver. Le vieil ami de l'homme, le cheval, disparaît. L'automobile le remplace. C'est le mode de transport moderne. On ne peut guère s'attendre dans les grands centres à ce que les industriels, les commerçants et les particuliers gardent automobiles et chevaux. Les villes s'approvisionnent à la campagne et il faut aujourd'hui un transport constant et rapide, c'est-à-dire en automobile, hiver comme été. Nous avons, en conséquence, acheté trois chasse-neige perfectionnés, dont deux cet hiver desservent Montréal et l'autre,

Québec. C'est une expérience que nous tentons. S'il est démontré que la chose est pratique, le gouvernement proposera à la Chambre un système de régie auquel il contribuera, mais qui devra recevoir la coopération des municipalités. Il ne faut pas oublier que l'entretien des routes, l'hiver, coûte presque aussi cher que l'entretien exécuté durant l'été, et le gouvernement ne saurait seul assumer ce fardeau additionnel.

Il sera aussi intéressant de constater quel effet auront sur nos chemins, privés de leur couverture blanche, les fortes gelées de l'hiver. N'oublions pas que, cette année, nous avons eu 20,000 automobiles de plus que l'année précédente, que 500,000 voitures étrangères sont venues nous visiter, que, pendant certains mois de l'année, ces voitures étrangères ont payé 60 % des péages sur nos ponts, qu'en 1928 nous avons planté le long des routes 41,000 arbres d'ornement, portant à 162,000 le total de nos plantations d'arbres depuis six ans, et qu'enfin les belles routes et le tourisme nous valent de bons hôtels, des maisons propres, des bâtiments soignés, des clôtures blanches, des fleurs comme celles que le soleil de Québec sait faire éclore.

Je voudrais pouvoir dire cela dans tous les foyers de Québec par le radio qui est devenu aujourd'hui le grand instrument de communication. Le radio est, en effet, très répandu chez nous, mais n'y entendons-nous pas trop de choses qui s'accordent mal avec les traditions de notre pays et de notre province, des choses qui ne nous aident pas à aimer davantage notre pays et notre province? Ce que le radio étranger nous apporte est-il bien toujours ce qu'il faut à notre jeunesse pour l'instruire, lui former le goût et l'attacher au sol?

Nous avons pensé à avoir un poste émetteur où nos bons hommes - pas nos hommes politiques - pourront dire des choses intéressantes à notre population, la renseigner sur bien des sujets. Nous avons donc cru que, si le gouvernement de Québec avait son poste émetteur, nos esprits dirigeants et nos éducateurs pourraient, à des jours et à des heures fixes, parler à nos familles groupées autour du foyer. Que n'y aurait-il pas à leur dire sur l'hygiène, les soins à donner aux enfants, les meilleures méthodes d'agriculture, l'instruction, la protection de la forêt, la voirie, l'industrie laitière et avicole, les marchés de produits agricoles, et tant d'autres thèmes instructifs?

Ne serait-il pas aussi possible de mettre nos gens mieux en garde contre ceux qui attentent à leurs économies? Les ouvriers ne pourraient-ils pas écouter ce que leurs chefs ont à dire sur les grandes questions sociales qui les intéressent? Il y aura peut-

être moins de jazz dans l'air, mais le radio nous donnerait des résultats plus pratiques pour aider à la formation d'un esprit national, canadien et québécois. J'admets que même chez nous, à l'occasion de quelques grandes mobilisations de fourchettes, des choses atroces passent par le radio. Mais nos gens font la part des circonstances et savent que ceux qui parlent bien fort ne parlent pas toujours fort bien.

Le radio me conduit tout naturellement à la presse; ils sont tous les deux de grands instruments de diffusion de connaissances et, conséquemment, proches parents. Depuis longtemps, nos amis les journalistes réclament une loi sur la presse. Nous avons beaucoup hésité, car les opinions sont loin d'être unanimes. Les uns trouvent la presse trop restreinte dans son action, les autres la pensent trop libre.

Disons cependant qu'il y a peu de pays où elle jouit d'une plus grande liberté que chez nous. Elle ne connaît ni la censure, ni le cautionnement préalable, ni le droit de réponse. Écrit qui veut, est journaliste qui s'en croit les aptitudes. En somme, le journal est dans la situation d'un simple citoyen: il ne répond que de son délit. Je rendrai à M. le juge Rivard, de la Cour d'appel, le mérite d'avoir écrit un opuscule excellent sur cette question intéressante. Je me propose d'y puiser largement en préparant une loi qui protégera les journaux et le public.

Nous aurons donc une loi sur la presse. Les uns y verront sans doute un abus de sévérité; les autres, un excès de modération. Nous tâcherons toutefois de nous en tenir à un juste milieu. Ce sera, je l'espère, un pas de fait dans la bonne voie et nous pourrons, au besoin, en faire un autre plus tard. Je ne veux certes pas critiquer nos journaux, bien qu'ils ne nous ménagent guère parfois, mais je ne puis m'empêcher de constater, avec tout lecteur impartial, que la presse dans notre province va beaucoup plus loin que dans les provinces sœurs, que certains journaux ne reculent guère devant les personnalités, qu'ils se croient les censeurs de la vie privée des hommes politiques. Ils ne peuvent pas s'attendre à servir de véhicule aux libelles des démagogues et des irresponsables. Les journaux honnêtes et loyaux, à quelque parti qu'ils appartiennent, peuvent cependant être assurés que le gouvernement, considérant la grande mission de la presse, leur donnera une juste mesure de protection dont ils auront lieu de se montrer satisfaits.

Il est enfin un dernier sujet dont traite le discours du trône et auquel je désire m'arrêter quelques instants. On sait le rôle joué par l'Université de Montréal dans la formation de notre élite

intellectuelle. Cette élite est un des remparts qui protègent les œuvres dont nous sommes si fiers, les traditions qui nous sont si chères et que nous tenons à conserver. On a prétendu avec raison que l'instruction doit procéder de haut en bas et non de bas en haut. C'est dire la fonction de l'université dans notre vie nationale et québécoise. Sans doute, nous avons déjà aidé l'Université de Montréal, mais elle a été rudement éprouvée et, si nous voulons qu'elle puisse remplir sa belle et grande mission parmi nous, il lui faut des secours additionnels. Je suis sûr que les universités sœurs n'en seront pas jalouses.

Nous avons souvent dit que la petite école méritait toute notre attention et notre sympathie. Elle peut être assurée que ce n'est point à son détriment que nous prêtons main forte à l'Université de Montréal. La petite école, dans les centres de colonisation, est construite entièrement à nos frais, quand le coût ne dépasse pas \$1,200; nous ne voulons pas qu'elle soit privée de ce que nous pourrions donner aux grandes institutions. Mais nous croyons que nos finances nous permettent, cette année, de verser \$1,000,000 à l'Université de Montréal et nous demanderons à la Chambre de nous y autoriser. J'espère que cette Université pourra poursuivre ses travaux déjà commencés et doter notre province d'un foyer scientifique et intellectuel qui rivalisera avec les universités sœurs dans un domaine où la bonne et saine rivalité est admise. Je me flatte que la Chambre sera unanime à approuver une mesure que l'opinion publique dans notre grande métropole canadienne réclame ardemment.

Après avoir considéré ce que dit le discours du trône, il est peut-être bon de considérer ce qu'il ne dit pas. Il reste en effet muet sur ce qu'on appelle la loi des pensions de vieillesse.

Cette question agite l'opinion publique. La pension des vieillards a d'ardents partisans, et je n'ai aucune objection à en parler. Je crois même que c'est mon devoir, mes collègues et moi n'ayant pas l'habitude de reculer devant nos responsabilités ni devant la crainte de définir notre attitude sur les problèmes qui affectent notre province. Que des démagogues se soient emparés de la question et que, sans avoir le sens ou le fardeau des responsabilités, ils s'en soient fait un drapeau, c'était dans l'ordre. Bien loin de moi de prétendre que ce soit de la démagogie de vouloir soulager les vieillards et les miséreux. Si c'en est, c'est de la bonne. Mais que, pour se faire de la popularité, on jette de la boue aux hommes qui ont la responsabilité du gouvernement, c'est là qu'est le mal. Ce grand problème social et humanitaire doit être discuté avec sang-froid et sans passion.

On peut être sûr que le Parti libéral entend la philanthropie tout aussi bien que ses adversaires. Depuis quelques années, il a donné \$8,500,000 à l'assistance publique dans l'intérêt des vieillards, des pauvres et des malades, et cela, malgré ses adversaires politiques. Nous demandons seulement aux déshérités de nous faire confiance. Rares sont les problèmes auxquels nous n'avons pas trouvé de solution.

Je n'ai cependant aucune hésitation à dire que la loi fédérale est injuste et inapplicable et qu'elle constitue, de toute manière, un fardeau que notre province est incapable de porter. Je vais exposer rapidement ma pensée à ce sujet parce que nous aurons l'occasion de l'aborder plus tard dans la saison.

D'après l'honorable M. Heenan, ministre du Travail, qui a été le parrain de cette loi à Ottawa, chaque personne âgée de 70 ans et qui se trouve dans le besoin aurait droit à une pension de \$240 par année, en déduisant de cette somme ce qu'elle peut recevoir d'autres sources. La loi pourvoit à ce que la province organise tout le système à ses frais, paie les \$240 à chaque vieillard, et, sur production de pièces justificatives, se fasse rembourser, à tous les trois mois, par le gouvernement fédéral, la moitié des pensions qu'elle aura payées, moins les frais d'administration.

D'après les chiffres de M. Heenan, la part de la province serait de \$3,070,000 par année. La part versée par Ottawa devant être égale, nos pensionnaires recevraient donc \$6,140,000 par année ou presque autant que le montant que nous attribuons à la colonisation, à l'agriculture et à l'instruction publique. Je le demande, est-ce raisonnable? Si nous avons tout cet argent, ne serait-il pas mieux de le donner à nos cultivateurs et à nos colons pour leur permettre d'améliorer leurs terres et leur culture, ce qui les mettrait en état de prendre eux-mêmes soin de leurs parents?

**Une voix:** À nos enfants de cultivateurs.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Oui, pour les garder sur la terre. N'est-il pas mieux de donner cet argent à nos écoles, à nos institutrices?

Il faudrait, par ailleurs, taxer nos gens pour prélever ces \$3,000,000 qui demain s'élèveraient peut-être à \$4,000,000. Notre population est-elle prête à se laisser ainsi taxer? Le gouvernement croit que ce serait injuste de faire peser un pareil fardeau sur les nôtres.

Bien plus, toute l'organisation de ce service et les frais qu'il occasionnera sont laissés à la charge de la province. Qui aura à faire enquête pour voir si le réclamant est pauvre, s'il a des revenus et quel montant il reçoit? Nous avons 85 comtés; \$3,000 par comté permettront-ils d'exercer un contrôle efficace? Ce sera encore un quart de million à ajouter aux autres frais.

Mais on dit que certaines provinces de l'Ouest ont accepté cette loi. Sont-elles dans la même situation que Québec? On n'ignore pas que, pour toucher cette pension, il faut avoir vécu 20 ans au pays. Or, tous les vieillards de notre province sont nés au pays. Par contre, au Manitoba et dans la Saskatchewan, il y aura de ce chef tant de vieillards auxquels la loi des pensions ne pourra s'appliquer que ces provinces n'auront à verser que \$500,000.

Lors de la conférence interprovinciale tenue à Ottawa en 1927, il a été déclaré que la pension des vieillards ne prendrait que 1 % du revenu de la Colombie-Britannique, tandis que le ministre du Nouveau-Brunswick affirmait que 13 % de son revenu y passerait et que son budget le rendrait incapable d'appliquer cette loi.

Ne sait-on pas que l'Australie a adopté une loi analogue et que 40 % de ses nationaux, âgés de 70 ans, s'en autorisent maintenant pour réclamer une pension? On cite encore l'exemple de plusieurs pays d'Europe qui versent des pensions à leurs vieillards. La chose est vraie, mais on oublie d'ajouter que, dans la plupart de ces pays, les citoyens contribuent eux-mêmes, durant les années où ils sont en état de gagner leur vie, à un fonds de pension auquel vient plus tard s'ajouter l'octroi de l'État. Je crois pouvoir affirmer que, sauf quelques rares exceptions, les États-Unis, qui ne sont pourtant pas rétrogrades en fait de législation sociale et humanitaire, n'ont pas de législation semblable à celle qu'on nous invite à appliquer.

Je n'insiste pas sur le côté moral et sur l'aspect social de cette loi. À mon sens, elle tend à détruire et l'esprit d'économie de notre province, l'une des bases les plus stables de notre vie familiale, et l'une des plus belles choses de notre population, surtout de notre population rurale, c'est-à-dire le respect, l'aide et les soins dont les enfants, dans notre province, entourent leurs vieux parents, courbés sous le poids des ans, pour leur rendre ce qu'ils en ont reçu lorsqu'ils étaient, de leur côté, faibles et incapables au printemps de la vie. Nous reviendrons sur ce sujet au cours de la session.

Je le répète, le Parti libéral veut secourir les pauvres et les miséreux. Il étudie ce problème avec

soin, et il invite le gouvernement fédéral, qui a le désir très louable d'apporter sa coopération, à rendre sa loi plus pratique et moins onéreuse pour les provinces. Si une conférence pouvait amener ce résultat, nous en serions de tout cœur.

Après avoir parlé des vieillards, pourquoi ne pas nous occuper un peu des jeunes? Les brillants discours des honorables députés des Îles-de-la-Madeleine (M. Caron) et de Saint-Laurent (M. Cohen) m'en fournissent l'occasion. Si nous pouvions donner des pensions aux jeunes députés, je placerais nos deux amis parmi les premiers sur la liste!

On a prétendu que le Parti libéral était vieux. Cela vaut peut-être mieux que d'être une vieille opposition. Mais cette phalange de jeunes combattants, pleins d'enthousiasme, de vigueur et d'entrain, assure à notre parti une perpétuelle jeunesse.

Je félicite le député des Îles-de-la-Madeleine de son superbe début. Il succède à notre bon ami, à notre grand ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Joseph-Édouard Caron), dont nous applaudissons le retour à la santé. Puisse notre collègue conserver longtemps sa vigueur pour donner à sa province et à la classe agricole, dont il est l'apôtre et le bienfaiteur, le bénéfice de sa belle intelligence, de son inlassable énergie, de sa longue expérience et de ses connaissances approfondies. Quant au député de Saint-Laurent, il a su soutenir la belle réputation qu'une seule session avait suffi à lui mériter.

Avant de terminer, on s'attend peut-être à ce que je dise un mot de l'élection de Sainte-Marie. Je ne parlerai pas des méthodes qu'on y a employées. Elles sont maintenant soumises aux tribunaux, et nos règlements ne me permettent pas de les discuter. Mais deux des procès se sont terminés par l'envoi au pénitencier de deux des messieurs qui ont pris part à la victoire.

Il y a 35 ans que je me mêle à des luttes politiques. J'en ai bien vu. Mais jamais je n'ai entendu de pareils appels à la démagogie et aux passions populaires comme dans cette campagne électorale. Si c'est là que réside maintenant la clef du succès, tant pis pour notre vie parlementaire et pour notre avenir national. On a donné à notre population et à ceux qui nous observent un exemple profondément triste. Qu'on soit sûr cependant que, si l'on a détaché une feuille du chêne libéral, celui-ci n'a rien perdu de sa vigueur.

Il a subi bien d'autres tempêtes sans se laisser ébranler. Portneuf et Kamouraska, les Îles-de-la-Madeleine et Québec-Est, depuis le grand triomphe

de mai 1927, montrent que le vieux Parti libéral est encore le parti auquel reste particulièrement attachée la grande majorité de notre bonne population. Et combien d'autres victoires nous attendent!

Pour nous, heureux de la confiance que nous accorde la députation libérale, forts des œuvres que nous avons accomplies, conscients de la droiture de nos intentions, satisfaits d'un programme qui comporte tant d'heureuses initiatives, nous irons droit de l'avant. La calomnie fera parfois chanceler notre courage et, si elle tente d'accrocher aux buissons de la route quelques lambeaux de notre réputation d'hommes honnêtes et de bons citoyens, cette réputation survivra, dans l'estime de nos concitoyens, à la réputation de ceux qui y laissent toute la leur.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Très bien!

**M. Tremblay (Maisonneuve)** propose, appuyé par le représentant de Hull (M. Guertin), que le débat soit ajourné.

Cette dernière proposition est adoptée. Le débat est ajourné.

#### **Dépôt de documents:**

##### **État des mandats spéciaux**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** dépose sur le bureau de la Chambre l'état des mandats spéciaux émis en vertu des rapports du Conseil et de l'article 10, chapitre 21, des statuts refondus de la province de Québec, pendant la vacance du Parlement, préparé par l'auditeur de la province. (Voir le tableau à la page suivante)

État des mandats spéciaux émis en vertu de rapports du Conseil et de l'article 10, chapitre 21, des Statuts refondus de la province de Québec, pendant la vacance du Parlement, préparé par l'auditeur de la province.

<i>Service et rapports du Conseil</i>		<i>Montant</i>	<i>Dépensé</i>	<i>Non dépensé</i>
1.	Terres et Forêts :			
	Dépenses générales ..... (O. C. no 796, 4 mai 1928)	21,852.63	21,852.63	
2.	Divers services :			
	Charges sur le revenu :			
	Salaires et dépenses contingentes des régistateurs .....	12,000.00	12,000.00	
	Perception des licences .....	5,000.00	5,000.00	
	<i>Gazette officielle de Québec</i> .....	5,000.00	5,000.00	
	Colonisation, Mines et Pêcheries :			
	Chemins de colonisation et aide à la colonisation .....	40,000.00	40,000.00	
	Chasse et pêche .....	20,000.00	20,000.00	
	Inspection des lots pour colonisation .....	10,000.00	10,000.00	
	Terres et Forêts :			
	Protection des forêts .....	55,000.00	55,000.00	
	Service d'hydroplans .....	35,000.00	35,000.00	
	Arpentages .....	30,000.00	30,000.00	
	Service forestier .....	30,000.00	30,000.00	
	Travaux publics et Travail :			
	Entretien, etc., des édifices publics en général .....	16,000.00	16,000.00	
	Inspection, explorations, etc. ....	3,500.00	3,500.00	
	Ponts-routes .....	80,000.00	80,000.00	
	Entretien des bureaux du gouvernement, Montréal .....	3,000.00	3,000.00	
	(Travail)			
	Édifices publics et loi des établissements industriels .....	11,000.00	11,000.00	
	Administration de la justice .....	300,000.00	299,988.81	11.19
	Assemblée législative :			
	Impression et reliure pour les deux Chambres de la Législature .....	30,000.00	30,000.00	
	Gouvernement civil - Dépenses contingentes :			
	Département du secrétaire provincial .....	5,000.00	5,000.00	
	Instruction publique .....	5,500.00	5,500.00	
	Département du secrétaire provincial :			
	(Instruction publique)			
	Écoles des sourds-muets et des aveugles .....	8,500.00	8,500.00	
	Académies pour garçons .....	10,000.00	10,000.00	
	Pour encourager l'enseignement du français .....	3,000.00	3,000.00	
	Inspection des écoles .....	8,000.00	8,000.00	
	Encouragement à la littérature et aux beaux-arts :			
	Livres de récompense .....	4,500.00	4,500.00	

État des mandats spéciaux émis en vertu de rapports du Conseil et de l'article 10, chapitre 21, des Statuts refondus de la province de Québec, pendant la vacance du Parlement, préparé par l'auditeur de la province.

<i>Service et rapports du Conseil</i>		<i>Montant</i>	<i>Dépensé</i>	<i>Non dépensé</i>
Département du secrétaire provincial : (Instruction publique) <i>(suite)</i>				
Fonds des écoles élémentaires. (Montant additionnel pour chapitre 133, article 474) :				
Écoles pauvres .....	5,000.00			
<i>Mon premier livre</i> .....	<u>5,000.00</u>			
	10,000.00	10,000.00		
Archives de la province de Québec.....	3,500.00	3,496.80		3.20
Hygiène publique de Québec .....	7,000.00	7,000.00		
Agriculture :				
Encouragement à l'agriculture en général .....	150,000.00	150,000.00		
Sociétés d'agriculture (montant additionnel pour chapitre 54, article 62) .....	33,000.00	33,000.00		
Cercles agricoles .....	4,000.00	4,000.00		
Médecine vétérinaire.....	7,000.00	7,000.00		
<i>Journal d'agriculture</i> .....	3,000.00	3,000.00		
Expositions.....	2,000.00	2,000.00		
Industrie laitière .....	15,000.00	15,000.00		
Écoles de laiterie.....	7,000.00	7,000.00		
Écoles d'agriculture .....	20,000.00	20,000.00		
Économie domestique.....	15,000.00	15,000.00		
Horticulture .....	21,000.00	21,000.00		
Aviculture .....	12,000.00	12,000.00		
Apiculture .....	11,000.00	11,000.00		
Voirie :				
Amélioration et entretien des chemins..... (O. C. no 1030, 9 juin 1928)	160,200.00	160,200.00		
3. Restauration et amélioration de la vieille partie du palais de justice de Québec .....	550,000.00	360,707.72		189,292.28
(O. C. no 1756, 14 septembre 1928)				
4. Colonisation, Mines et Pêcheries :				
Comptes en suspens .....	5,000.00	5,000.00		
(O. C. no 2085, 26 octobre 1928)				
	1,787,552.63	1,598,245.96		189,306.67

Département du Trésor,

Jos. Morin,  
auditeur de la province

Bureau de l'auditeur,  
Québec, le 10 janvier 1929  
(Document de la session no 35)

### Ajournement

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi prochain.

Adopté.

La séance est levée à 5 h 40.

organisée en 1907 dans le quartier Saint-Roch à Québec, dans le comté de Sir Wilfrid Laurier. Jugeant cette assemblée comme étant une provocation, des libéraux se sont unis pour tenter d'en bouleverser le cours en lançant des tomates, des œufs pourris et des pierres aux orateurs. Louis-Alexandre Taschereau et Georges Parent ont été soupçonnés d'être à l'origine de cette manifestation.

6. Joseph-Léon Saint-Jacques a été élu député conservateur dans la circonscription d'Argenteuil en 1925. Il a représenté ce comté à l'Assemblée législative jusqu'en 1927.

### NOTES

1. Deux prestigieux invités assistent aux délibérations de l'Assemblée, assis près du fauteuil de l'Orateur. Il s'agit de M. Jean Knight, ministre plénipotentiaire de France au Canada, et de M. Henri Coursier, secrétaire d'ambassade, selon *Le Soleil*, page 1.

2. Il s'agit, en fait, d'une lettre pastorale et d'un mandement rédigé par le cardinal Raymond-Marie Rouleau, évêque de Québec, en 1928 et portant sur la sainteté du serment.

3. Le 29 mai 1906, Sir George Eulas Foster, député conservateur à la Chambre des communes à Ottawa, soulève une question de privilège pour dénoncer les propos tenus par le journaliste de *La Presse* à l'effet qu'il aurait injurié les Canadiens français catholiques du Québec. Au cours du débat qui s'ensuit, Foster mentionne que *Le Canada* a publié des articles dans lesquels il est accusé d'avoir délibérément dilapidé les terres publiques et privées au profit de la Temperance Colonisation Company, alors qu'il était ministre des Finances.

4. Charles Langelier, un ardent partisan libéral, a représenté la circonscription de Montmorency à l'Assemblée législative entre 1878 et 1881 et 1890 et 1892. Il a ensuite représenté la circonscription de Lévis de 1898 à 1901. Le livre auquel Arthur Sauvé fait référence est paru en 1909 et s'intitule *Souvenirs politiques de 1878 à 1890, récits, études et portraits*.

5. Une assemblée politique mettant en vedette Henri Bourassa, chef de la Ligue nationaliste, a été



Séance du mardi 15 janvier 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 h 15.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Présentation de pétitions:**

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées devant la Chambre.

**Lecture de pétitions:**

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- de madame Marie-Angéline Leblanc, veuve de Victor Beaudry, et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession Victor Beaudry (M. Marchand);

- de la Société des comptables agréés de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Thériault);

- de l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Bouchard).

**Loi des jurés**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 3 modifiant la loi des jurés.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Loi de l'*habeas corpus***

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 2 modifiant la loi de l'*habeas corpus*.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Loi des vues animées**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 4 modifiant la loi des vues animées.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Enregistrement des naissances**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 5 modifiant l'article 53a du Code civil.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Brefs de prohibition  
et de *certiorari***

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 6 modifiant le Code de procédure civile relativement aux brefs de prohibition et de *certiorari*.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Dépôt de pétition  
de droit et de l'ordre  
du lieutenant-gouverneur**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 7 modifiant l'article 1017 du Code de procédure civile.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Loi de l'assistance publique**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 8 modifiant la loi de l'assistance publique de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Abrégement  
des peines**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 11 concernant l'abrégement des peines.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Injonction ou *mandamus*  
contre la couronne**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 14 modifiant le Code de procédure civile relativement aux procédures par voie d'injonction ou de *mandamus* contre la couronne, ses ministres ou ses officiers.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

### Loi des employés publics

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 13 modifiant la loi des employés publics.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

### Loi des architectes

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** demande la permission de présenter le bill 150 modifiant la loi des architectes.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

### Loi de l'assistance publique

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour et appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), qu'à sa prochaine séance la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill 8 amendant la loi de l'assistance publique de Québec.

Adopté.

### Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné le 10 janvier, sur la motion proposée mercredi le 9 janvier courant, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

À Son Honneur  
le lieutenant-gouverneur  
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

**M. Tremblay (Maisonnette)<sup>1</sup>**: Je crois de mon devoir, M. l'Orateur, de vous féliciter de la manière si digne dont vous présidez les délibérations de cette Chambre.

Je souhaite qu'un jour on adopte ici la coutume suivie en Angleterre et que le président de la Chambre ne soit pas soumis à la nécessité d'une élection.

Il me sera bien permis de me joindre au chef de l'opposition et au premier ministre pour féliciter le proposeur (M. Caron) et le secondeur de l'adresse, mon bon ami le député de Montréal-Saint-Laurent (M. Cohen). Je n'ai pas eu l'occasion d'entendre en cette Chambre l'honorable ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Joseph-Édouard Caron), mais, si j'en juge par les débuts de son fils, qui suit les traces de son distingué père, je m'explique facilement qu'il se soit créé un si bel avenir.

Il me fait plaisir de féliciter tout particulièrement le secondeur (M. Cohen). Par son travail assidu, il a su s'élever à la place d'honneur qu'il occupe. L'honorable député de Montréal-Saint-Laurent a donné un bon conseil à mon ami le doux député de Sainte-Marie (M. Houde). J'espère que ses conseils seront suivis.

### Des députés rient.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)**: Écoutez, écoutez.

**M. Tremblay (Maisonnette)**: Le député de Montréal-Saint-Laurent (M. Cohen) a une cause difficile à défendre. J'espère qu'il gardera ses clients.

J'ai écouté avec attention le discours de l'honorable chef de l'opposition. J'ai constaté pourquoi, dans l'espace de temps qu'il a été à la Chambre, il a su se créer une si bonne renommée. J'ai écouté aussi attentivement le discours du premier ministre. Il contenait de bonnes parties, mais il renfermait des paroles telles que j'ai peur de ne pouvoir les relever sans perdre mon calme. Le premier ministre a eu tort de faire une petite colère. Dans les remarques que je vais faire, je voudrais être calme et je demande au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) de me retenir si je vais trop loin, et de m'arrêter si je dépasse la mesure.

J'entends parler des questions ouvrières. Les travailleurs se sont unis pour faire reconnaître leurs droits par des gouvernements peu disposés à les reconnaître. Ils ont procédé de façon sage. Ils ont prouvé qu'ils avaient des connaissances. Les ouvriers ont réclamé une loi des accidents du travail. C'est à la demande des ouvriers que le gouvernement a peu à peu songé à les protéger. La province a fait un pas en 1909. L'ouvrier n'a pas été satisfait. Il a délibéré, étudié et il a envoyé des chefs travailleurs à l'étranger.

Enfin, l'ouvrier a réclamé une nouvelle loi de compensation. L'Ontario lui a donné la loi qu'il réclamait avec une assurance collective. Après plusieurs années d'études sérieuses, les organisations ouvrières, nationales et internationales ont jugé que la loi d'Ontario était la meilleure, et on a demandé à la province de Québec la même loi. Le gouvernement a donné une loi plus généreuse que celle de 1909, qui ne répond pas à la demande des ouvriers, en laissant subsister un intermédiaire et en refusant une commission d'État et l'assurance collective.

Puis tard, le gouvernement s'est aperçu que la loi nouvelle ruinerait l'industrie et il a rappelé la loi. Les ouvriers, qu'on traite de bolchevistes, ne se sont pas révoltés. Il n'y a pas de révolte dans la province de Québec. Mais les ouvriers sont revenus devant le gouvernement et ont demandé une commission et une assurance collective. Aujourd'hui, le gouvernement a donné une commission, mais il n'a pas donné d'assurance. Les hauts taux d'assurance montrent, aujourd'hui, que les ouvriers avaient raison et ils réclament encore l'assurance collective. Ce n'est pas pour rien que les ouvriers réclament l'assurance collective. C'est pour être protégés et pour être tous sur le même pied.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** M. l'Orateur, l'honorable député est très intéressant, mais il n'est pas dans l'ordre et il enfreint l'article 245 du Règlement<sup>2</sup> en lisant son discours. Je ne crois pas qu'il ait le droit, dans le débat sur l'adresse, de critiquer, comme il le fait, une loi votée par cette Chambre au cours de la dernière session, à moins de proposer qu'elle soit rappelée ou amendée. Il ne peut, au cours de ce débat, entrer dans la discussion d'une loi en particulier.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Je ne critique pas la loi. Le gouvernement prétend que la loi des accidents a pleinement rencontré les espérances du gouvernement, dans l'un des paragraphes du discours du trône, et, moi, je veux dire que c'est à cause de cela qu'elle ne rencontre pas pleinement les espérances des ouvriers. J'ai le droit de dire cela. Je veux montrer que les ouvriers ont le droit de réclamer l'assurance obligatoire.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Je maintiens mon point d'ordre.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Quel point d'ordre?

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Le discours du trône parle de la loi. L'honorable député a droit d'en parler.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Le discours du trône dit que les ouvriers sont satisfaits. Je prétends que non. Pour donner satisfaction aux ouvriers, il faut établir l'assurance collective.

**M. l'Orateur:** En principe, le point d'ordre est bien soulevé. Un député ne peut, au cours du débat, critiquer une loi en particulier votée par la Chambre. Il peut cependant faire une critique générale de la politique du gouvernement. Le discours du trône faisant allusion à la loi des accidents du travail, l'honorable député de Maisonneuve peut parler de cette loi et des griefs des ouvriers, s'il ne critique pas une décision de la Chambre.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Si la loi répond aux espérances du gouvernement, elle ne répond pas à celles des ouvriers. L'ouvrier a besoin d'un revenu suffisant pour subvenir aux besoins généraux de sa famille. Des salaires plus élevés donnent un plus grand pouvoir d'achat à l'ouvrier et ceci se reflète dans toutes les branches du commerce et de l'industrie.

L'actif d'un pays comprend deux choses: ses ressources naturelles et sa population. L'intermédiaire dont on se sert pour développer cet actif, c'est l'argent, qui permet à chacun de se tirer d'affaire. Je réclame des salaires plus élevés pour les ouvriers, et ce sera l'industrie, au bout du compte, qui en profitera. Je réclame l'assurance obligatoire collective et un meilleur traitement du capital humain qui vaut bien mieux pour notre province que le capital monétaire. L'on a tort de considérer plus le capital monétaire que le capital humain. La province ne connaîtra jamais le bonheur de cette façon-là. Il (M. Tremblay) préconise aussi le développement des ressources naturelles par l'État au lieu d'en confier ou d'en abandonner l'exploitation à des compagnies étrangères.

L'opinion publique a forcé l'honorable premier ministre à parler de la pension des vieillards qui est réclamée par les unions ouvrières, avec juste droit, depuis de nombreuses années. Les ouvriers ont étudié la situation et en sont venus à la conclusion qu'avec les salaires actuels le travailleur ne peut mettre d'argent de côté pour ses vieux jours. Si un père ne peut ramasser pour ses vieux jours, comment son fils pourra-t-il gagner pour sa famille et pour ses

parents? En 1925, les ouvriers ont réussi à faire pénétrer l'idée à Ottawa. De session en session, l'idée fit des progrès et, en 1927, la Chambre des communes adopta à l'unanimité des partis la loi de pension des vieillards. Le Sénat l'a rejetée et la Providence s'en est mêlée. Des élections ont eu lieu et la question a été débattue. Le Sénat a alors reconnu que le peuple voulait cette loi et il l'a votée. C'était le résultat du travail des ouvriers.

On dit que ce sont des démagogues et des irresponsables qui réclament cette loi. La population se fait l'écho de cette demande. Le premier ministre du Canada (l'honorable William Lyon Mackenzie King), petit-fils d'un patriote<sup>3</sup>, est-il un démagogue et un irresponsable, lui qui a fait voter la loi? L'honorable M. Ernest Lapointe<sup>4</sup>, qui l'a appuyé, est-il un démagogue et un irresponsable? Le gouvernement de Québec ne semblait pas penser cela lorsqu'il lui est venu en aide, lors des dernières élections dans Québec-Est. L'honorable Fernand Rinfret<sup>5</sup> est-il un démagogue et un irresponsable? On le traitait mieux que cela durant les élections dans Montréal-Sainte-Marie. Et l'honorable Cardin<sup>6</sup>? On nous demande d'être calmes<sup>7</sup>, nous allons être calmes. Nous allons respecter les autres si on nous respecte. Mais, si on nous attaque, on se défendra avec les mêmes armes. On ne viendra pas nous jeter l'injure à la face.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Très bien, très bien!

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Le temps du fouet est fini dans cette province. Nous sommes ici pour parler et on ne nous empêchera pas de parler. Dans cette Chambre, nous avons le droit de dire ce que nous pensons et nous allons le dire. La table du greffier n'est pas si haute que ça. On peut passer par-dessus s'il le faut.

La loi des pensions de vieillesse s'impose à l'heure actuelle. Est-ce que Québec va dormir pendant que les autres provinces agissent et ont adopté la loi? Est-ce qu'il va payer pour les vieillards des autres provinces et dire aux siens: Tu ne touches pas à cela? Si le premier ministre n'est pas capable de régler la question des fonds nécessaires à l'application de la loi, d'autres sont capables. On prétend que les revenus ne suffisent pas pour donner une pension à nos vieux, mais j'ai déjà prouvé que, si le gouvernement exploitait lui-même nos forces hydrauliques au lieu de les faire exploiter par les capitalistes étrangers, il en retirerait un revenu de 30 à 40 millions de dollars par an, sans qu'il lui en coûte

un sou pour accorder une pension aux vieillards. Il préfère abandonner aux étrangers nos forces hydrauliques.

De plus, le gouvernement a d'autres ressources naturelles dans la province qu'il n'a pas encore cédées aux étrangers et qui pourraient rapporter des revenus additionnels importants. On n'a pas de fonds pour donner une pension à nos vieillards, mais on donne des pensions de \$8,000 à des personnages qui gagnent \$14,000 par année et qui ne sont au service de la province que depuis une dizaine d'années. Voilà la logique du gouvernement. La pension aux vieillards n'affectera pas le budget.

Dans les autres provinces, il n'y a pas de Conseil législatif et on paie des pensions aux vieillards. Si le gouvernement abolissait le Conseil, il tiendrait une de ses promesses de 1897. Cet argent pourrait être pris à même ce qu'il nous en coûte aujourd'hui pour payer "ces autres vieillards qui ne font rien au Conseil législatif". On nous dit encore qu'il faudra taxer. Mais le gouvernement sait taxer. Ça fait 30 ans qu'il taxe. Si le gouvernement est incapable d'accorder ces pensions et de résoudre la question, il n'a qu'à s'en aller et nous la résoudre.

Le gouvernement a trop vanté la prospérité de la province dans son discours. Je ne vois pas la vie en rose à ce point quand je songe à des cas comme celui du Lac-Saint-Jean. Je veux montrer que la province n'est pas si prospère que ça dans certaines régions. J'ai visité la région du Lac-Saint-Jean, au cours de l'été, pour voir qui a raison dans l'histoire des inondations, le gouvernement ou les colons. J'ai recueilli des données sur ce qui s'est passé au Lac-Saint-Jean le printemps dernier. J'en ai tout un dossier. Je me suis rendu compte par moi-même. Des gens ont failli se noyer, au printemps passé, parce que le niveau du lac a monté. Les gens furent tellement surpris par l'inondation qu'ils durent se sauver à la nage. On a permis l'inondation de toute une région et on ose dire que la population de cette région est heureuse!

**Des députés rient.**

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Il n'y a pas lieu de sourire ou de parler de prospérité.

Il lit alors à la Chambre des notes<sup>8</sup> sur certaines scènes dramatiques qui se sont déroulées lorsque les citoyens ont quitté leurs terres, qu'ils avaient vendues à la compagnie qui les inondait. La compagnie responsable du désastre n'a rien fait pour venir au secours des sinistrés et tout particulièrement des vieillards.

J'aurais une histoire à raconter sur chacune de ces familles et leur nombreuse progéniture fuyant les eaux menaçantes du lac dont le niveau montait. Celle d'un père de famille, entre autres, tenant la main de sa bonne épouse, les petits s'agrippant à ses jupons, pataugeant dans les rapides jusqu'à la taille, et revenant ensuite, après avoir abrité sa famille, pour conduire à leur tour les chevaux, le bétail et les moutons dans un endroit sûr.

M. Untel, qui a vendu à la compagnie, part avec ses 4 chevaux, 6 vaches, 1 cochon et 22 poules et s'en va s'établir avec sa famille à Normandin. Toute la paroisse de Saint-Méthode déménage ainsi au moment de l'inondation.

On entasse 6 vaches, 2 chevaux et 10 poules dans une grange, au rang 6. Bel avenir pour un cultivateur! La population n'a-t-elle pas droit de protester! Voici encore un déménagement comme on n'en voit pas le 1<sup>er</sup> mai à Québec. Chez M. A. A., on voit partir 15 vaches, 13 veaux, 3 chevaux et 12 cochons. Je ne sais pas si l'honorable député du Lac-Saint-Jean (M. Moreau) était dans ce voyage.

Il (M. Tremblay) continue à brosser le tableau de ces vieillards qui ont dû abandonner leur foyer qui leur était si cher, transportant le peu de biens qu'ils possédaient sur leur dos, certains n'ayant même rien à transporter après toute une vie de labeur. Un dimanche, dit-il, la population ne pouvant se rendre à l'église a fait appel à l'honorable ministre sans portefeuille et membre de l'Assemblée législative pour le comté du Lac-Saint-Jean (M. Moreau) et, plutôt que d'envoyer d'urgence des bateaux à la rescousse, il lui dit qu'il allait en parler aux Price. On en est rendu à ce point. Ce n'est que le lendemain qu'un bateau est arrivé à la rescousse de la population et du bétail.

Il (M. Tremblay) parle avec insistance de l'épreuve qu'a subie un citoyen obligé de partir avec ses 16 enfants. Voilà, dit-il, le résultat de l'intrusion du capital étranger. Je comprends, M. l'Orateur, que la citation est longue.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** De qui est cette citation?

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Ce sont les notes de mon voyage.

M. Untel part avec ses 10 enfants. Un père de famille de 10 enfants qui doit quitter sa terre pour satisfaire les appétits grotesques du capital étranger. Du secours immédiat est demandé à l'honorable député du Lac-Saint-Jean (M. Moreau). Toutes les

familles dont j'ai parlé constituent, avec leurs enfants, une richesse peu ordinaire. En les traitant comme on les a traitées, je dis qu'on n'a pas fait son devoir. Et l'on parle d'une population heureuse, d'un pays prospère. Le gouvernement devrait accorder une pleine compensation à ceux qui ont été touchés par les inondations.

Quand serez-vous capables, même à prix d'argent, de remplacer cette population obligée de s'expatrier? L'enquête que j'ai faite est sérieuse. Il peut y avoir des fautes d'orthographe, mais elle donne un aperçu fidèle de mes constatations.

Il cite les paroles d'un M. Duguay, à l'effet que l'honorable député du Lac-Saint-Jean (M. Moreau) avait été lui-même forcé de déménager.

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):** Rapportez-nous au moins la vérité! Je demande à l'honorable député de dire si ce sont vraiment ses notes de voyage.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Non. C'est un rapport de M. Irénée Duguay, le fameux Duguay.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Il y a peut-être erreur dans l'expression.

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):** Ce rapport devrait au moins être conforme aux faits.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Je soulève un point d'ordre. Si c'est un rapport que l'honorable député de Maisonneuve lit, il est obligé de le déposer sur la table de la Chambre. Si c'est son discours, et je prendrai sa parole là-dessus, il n'a pas le droit de le lire, en vertu des règlements de cette Chambre.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Alors, vous soulevez un point d'ordre; je veux parler sur le point d'ordre. Ce n'est ni un discours, ni un rapport. Ce sont des notes qu'il a prises au cours d'un voyage pour renseigner la Chambre.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** L'honorable chef de l'opposition répond pour l'honorable député de Maisonneuve. Il n'en a pas le droit.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** D'après l'article 245 du Règlement, un député a droit de se servir de ses notes pour prononcer un discours.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Que l'honorable député nous dise si c'est son discours.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Ce sont des notes qui m'ont été données par M. Antoine Tremblay. Ce n'est pas un discours.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Alors, qu'est-ce que c'est?

**M. Tremblay (Maisonneuve):** C'est quelque chose qui intéresse toute la population de cette province. Le point d'ordre est-il réglé?

**M. l'Orateur suppléant:** Je suis prêt à rendre ma décision. Dans mon opinion, d'après l'article 245, l'honorable député de Maisonneuve n'a pas le droit de lire son discours en Chambre. Le député de Maisonneuve prétend que ce n'est pas son discours, mais des notes, mais je crois que c'est son discours fait avec des notes prises au cours de son voyage. Si la Chambre insiste pour qu'il ne lise pas son discours, je suis obligé de lui dire qu'il n'est pas dans l'ordre.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** L'Orateur n'a pas le droit de mettre en doute la parole d'un député, qu'il siège à sa droite ou à sa gauche.

**M. l'Orateur suppléant:** Si vous ne voulez pas vous rendre à la décision de l'Orateur, ce n'est pas la peine d'en avoir un.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je dis que l'Orateur n'a pas le droit de dire que le député de Maisonneuve lit son discours quand il vient de nous affirmer qu'il lit des notes de voyage<sup>9</sup>.

**M. l'Orateur suppléant:** Si l'Orateur ou celui qui le remplace n'a pas le droit de contredire un député, il n'a pas de raison d'être ici.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Quand on voit que la lumière est pour se faire, on se sert de la force numérique. On n'a pas le droit de se servir de la force numérique pour m'empêcher de lire ces notes et m'appliquer le bâillon.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Mon honorable ami n'a pas le droit de parler ainsi. Oh non, nous ne nous servons pas de la force numérique.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le gouvernement n'a pas d'autre force<sup>10</sup>.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Mais il faut respecter les règlements de la Chambre. On n'a pas le droit de discuter la décision de l'Orateur.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Je ne la discute pas, mais je proteste au nom de la population. On n'a pas le droit d'empêcher un représentant du peuple dans cette Chambre de parler d'une chose que la population réclame. La population réclame et a le droit de savoir ce qui se passe et ce qui s'est passé au Lac-Saint-Jean. Personne n'a le pouvoir de lui refuser ce droit. S'il y a un endroit où la population peut protester, c'est en Chambre.

Notre population a été inondée, elle a souffert, elle a été chassée de ses demeures et le gouvernement n'a pas pris les mesures nécessaires pour empêcher tout cela. Le gouvernement devrait au moins maintenant faire quelque chose pour elle et mettre les compagnies responsables en demeure de faire quelque chose pour ces gens qu'elles ont obligés à émigrer ailleurs.

On nous empêchera peut-être par des procédures de parler ici et de représenter ce que réclame la population. On ne veut pas laisser parler les représentants du peuple, mais le peuple a le droit de savoir. Et, si nous ne parlons pas dans cette Chambre, nous parlerons au dehors et le peuple saura. Nous verrons si le gouvernement agira toujours de la façon dont il agit maintenant.

Je déplore le démenagement de Saint-Méthode et je reproche au gouvernement de ne pas s'être intéressé suffisamment au sort de ceux qui ont dû quitter leurs terres, pour fuir les inondations. Je crois qu'on aurait pu les aider en mettant en force la loi du crédit agricole. La compagnie responsable du désastre n'a rien fait pour venir au secours des sinistrés et tout particulièrement des vieillards. Quand il se passe des faits comme ceux-là chez nous, c'est le devoir des représentants du peuple d'élever la voix. J'étais à lire un rapport et j'arrivais à la partie la plus intéressante et la plus importante. Ce n'était pas mon discours.

**Des ministériels** rient.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Vous pouvez rire. Mais, si ceux qui rient avaient été obligés de fuir leur demeure en chaland, en bac ou à la nage, ils ne riraient pas. Si, après avoir travaillé pendant des années pour se faire une terre et avoir élevé une famille, ils étaient obligés de s'en aller parce qu'on les noie, ils ne riraient pas.

Il reprend la lecture de son rapport de Saint-Méthode.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Point d'ordre, point d'ordre. Vous n'en avez pas le droit. Je proteste. L'honorable député devrait respecter votre décision, M. l'Orateur. Cette lecture est défendue par les règlements. Le député n'a pas plus le droit de lire ce qu'il appelle un rapport qu'il n'a le droit de lire le journal.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Cette lecture ne constitue pas le discours du député de Maisonneuve. Ce sont ses notes.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Même si ce sont ses notes, même si c'est un rapport, il n'en a pas le droit.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je veux parler sur le point d'ordre. L'honorable ministre des Travaux publics (M. Galipeault) a été Orateur de cette Chambre, il est au courant de la procédure, et mon expérience parlementaire m'avertit qu'il a déjà rendu des décisions beaucoup plus fondées et plus sages que celle qu'il voudrait faire rendre par l'Orateur. Il y a des règlements dans cette Chambre qui disent que la parole d'un député doit être acceptée. Le député de Maisonneuve, pour montrer jusqu'à quel point ses avancés sont vrais, lit des témoignages et cite les noms de MM. Irénée Duguay et Antoine Tremblay<sup>11</sup> qui les lui a donnés.

Le ministre des Travaux publics, qui n'écoutait pas, sans doute, dit que le député de Maisonneuve lit son discours. Le ministre des Travaux publics siège depuis 20 ans ici, comme moi, et il sait bien que personne n'a jamais soulevé pareil point d'ordre et que jamais Orateur n'a rendu pareille décision, et je soumets qu'il ne peut pas exiger pareille décision de l'Orateur. Jamais on n'a empêché, à ma connaissance, un député de lire son discours.

Que de fois les ministres et d'autres se sont servis de notes et ont lu leurs discours dans cette Chambre, et personne n'a jamais rien dit! On veut créer un précédent. Aujourd'hui, on se lève et on dit: Le député n'a pas le droit de lire son discours, et pourtant ce n'est pas son discours. L'honorable député de Terrebonne (M. David), s'il était dans cette Chambre, pourrait nous dire que lui-même, alors qu'il était jeune député, lisait son premier discours en Chambre, magnifique, au demeurant, et que personne n'a jamais protesté. Il ne serait pas conforme au fair-

play d'empêcher un député de lire son discours. Et voilà qu'au début de la session, alors que le gouvernement n'est pas encore en danger, qu'il a pour lui sa grosse majorité, il ne veut pas donner à un député de l'opposition, sur une des questions les plus navrantes jamais soulevées, qui n'est pas encore réglée et qui est discutée dans toute la province de Québec, la chance de l'expliquer. Prenez donc l'organe du Lac-Saint-Jean et vous verrez si le député est justifiable de donner à la Chambre les détails de la situation du Lac-Saint-Jean qu'elle est en droit de connaître.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Retournant l'argument du chef de l'opposition, je dirai que, pendant 20 ans, je n'ai jamais entendu dire qu'un homme qui n'est pas député ait le droit de se servir d'un membre de la Législature pour prononcer un discours en cette Chambre. La personne qui a préparé ce discours se sert de l'honorable député de Maisonneuve pour nous en imposer la lecture.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Un point d'ordre moi aussi. Ce n'est pas un discours de M. Antoine Tremblay que je lis, ce sont des notes.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Appelez ça comme vous voudrez. Mais je soumets que c'est un discours que l'honorable député nous lit. Nous n'avons jamais eu d'objection à ce qu'un nouveau député lise son discours en Chambre, mais un député n'a pas le droit de lire ici le rapport ou le discours d'un homme qui n'est pas membre de la Législature.

**M. l'Orateur suppléant:** J'ai rendu ma décision et je ne puis en rendre d'autre. J'ai soumis que le document était le discours du député de Maisonneuve et qu'il ne pouvait le lire. On a droit d'en appeler à la Chambre, mais on n'a pas le droit de critiquer ma décision.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Eh bien, j'en appelle à la Chambre.

Appel étant fait de la décision de l'Orateur suppléant, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

**Pour:** Baillargeon, Bastien, Bédard, Bercovitch, Bernard, Bullock, Cantin, Caron, Casgrain, Charbonneau, Cohen, Côté, Daniel, Dansereau, Drouin, Dugas, Farand, Fortier,

Francoeur, Frigon, Gagnon (Kamouraska), Gagnon (Maskinongé), Galipeault, Gauthier, Grant, Laperrière, Leduc, Lemieux (Gaspé), Lemieux (Wolfe), Marchand, McDonald, Mercier, Messier, Moreau, Papineau, Paquet, Perrault, Phaneuf, Piché, Pilon, Plante, Poulin, Power, Reed, Rochette, Roy, Savoie, Taschereau, Thériault, Thurber, Vautrin, 51.

**Contre:** Blain, Duplessis, Gault, Guertin, Houde, Lafleur, Renaud, Sauvé, Tremblay, 9.

L'appel est ainsi rejeté.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Dans les circonstances, j'aurais aimé que toute la population de la province puisse prendre part à ce vote.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Il va falloir rappeler de nouveau à l'ordre l'honorable député de Maisonneuve.

**M. l'Orateur suppléant:** Je rappelle le député à l'ordre immédiatement. L'honorable député n'a pas le droit de critiquer la décision de l'Orateur et le vote de la Chambre.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Il n'y a pas de critique du vote ou de l'Orateur dans les paroles de mon collègue de Maisonneuve. En Angleterre, l'Orateur n'interrompt pas un député sans lui demander des explications.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** L'expression du député de Maisonneuve est contraire aux règlements. Il y a diverses manières de critiquer une décision. Je crois qu'au contraire, en Angleterre, l'Orateur intervient lorsqu'un député est hors d'ordre. Et cette règle est très juste. Si l'Orateur intervenait chaque fois qu'un député est hors d'ordre, nous perdriions beaucoup moins de temps. Et je crois que l'Orateur a bien fait d'intervenir dans ce cas-ci. Je félicite M. l'Orateur d'avoir rappelé le député de Maisonneuve à l'ordre.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** L'honorable ministre n'a pas plus le droit de féliciter l'Orateur que le député de Maisonneuve n'a le droit de le critiquer, car ses félicitations sont une critique favorable.

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable député de Maisonneuve a la parole.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Je suis dans une position assez drôle. J'ai fait un discours raisonnable et on prétend que je lis le discours d'un

autre. Il y avait des choses que je ne voulais pas toucher, mais je vais y toucher. Cependant, le ministre du Travail (l'honorable M. Galipeault) a remporté une victoire contre un pauvre travailleur. On a réclamé pour soi du calme, du respect, de la pondération, des bonnes manières et la vérité. On nous a dit que nous devons respecter tout le monde. Nous réclamons la même chose et autant la vérité.

Les élections partielles viennent d'avoir lieu. Allons donc faire un tour chez mon honorable ami de Sainte-Marie (M. Houde). Nous avons eu alors de la grande visite. Le premier ministre est venu dans Sainte-Marie pour...

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Non!

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Oui, l'honorable premier ministre est venu dans Sainte-Marie pour jouer avec la vérité lorsqu'il a dit que je n'ai jamais parlé de la loi de pension pour les vieillards pendant la dernière session.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Je soulève un point d'ordre encore une fois. Le député de Maisonneuve n'a pas le droit d'employer un pareil langage et de dire qu'un de ses collègues joue avec la vérité. Je lui demande de retirer ses paroles.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Je demande au premier ministre ce que je dois retirer. Est-ce le mot "jouer"? Si c'est le cas, je n'ai pas d'objection à le retirer.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Les mots "jouer avec la vérité" qui ne sont pas parlementaires. Je demande qu'il retire toutes ses paroles.

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable député doit retirer les mots "jouer avec la vérité".

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Je retire mes paroles et je vais m'expliquer. Puisque les membres du gouvernement ont eu recours à des insultes et à des propos violents, l'opposition se servira des mêmes armes à la toute première occasion.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Nous ne nous générons pas pour le faire.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Continuez, maintenant.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** L'honorable premier ministre a dit que je n'avais jamais parlé, dans cette Chambre, de la loi des pensions de vieillesse alors que, dès ma première séance, j'en ai parlé en Chambre.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Ce n'est pas cela que j'ai dit. Ce que j'ai dit, c'est que tout député a le droit de demander au lieutenant-gouverneur en conseil l'autorisation de passer une loi et qu'aucun membre de l'opposition n'a présenté en cette Chambre de projet de loi en faveur des pensions de vieillesse.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Le droit, non. Nous n'avons pas le droit, car l'opposition n'a pas le droit de proposer une loi qui affecterait le Trésor de la province.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Vous pouvez vous y faire autoriser par le lieutenant-gouverneur en conseil.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Vous nous donnez ce pouvoir?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Je ne vous le donne pas.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Je remercie le premier ministre de nous accorder le droit d'introduire la loi des pensions aux vieillards. Je suis sûr qu'elle va passer dès cette session. Ce que j'ai dit cet après-midi, je le dirai devant le peuple de cette province. Lorsque le peuple sera consulté, il mettra les libéraux là où sont les conservateurs actuellement. J'ai touché une plaie trop vive et cela a fait crier le gouvernement. Je ne sais peut-être pas encore manier le bistouri. Je tâcherai de l'apprendre.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** Je vous présente mes bons souhaits, M. l'Orateur, et je félicite le proposeur (M. Caron) et le second (M. Cohen) de l'adresse en réponse au discours du trône. Le député de Maisonneuve aurait dû donner des copies du rapport qu'il a lu à la Chambre.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Ce n'était pas un rapport, c'était un discours.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** C'est une manie de la part de l'opposition de rendre le gouvernement responsable de tout. À en croire

l'honorable député de Maisonneuve, tout va mal en cette province et c'est la faute du gouvernement - le premier ministre et son cabinet. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'un tel argument n'est pas sérieux. Il y a eu des inondations bien ailleurs qu'au Lac-Saint-Jean depuis un an. Il y en a eu à Trois-Rivières, sur la rivière Bécancour, dans Nicolet, où il n'y a pas de pouvoirs d'eau. Sont-elles attribuables au gouvernement?

Et l'opposition tiendra-t-elle le gouvernement responsable de l'inondation du Petit-Saguenay? Le maire de Montréal (M. Houde) a constaté une inondation semblable dans la partie est de sa ville, le printemps dernier. Il n'en a pas tenu le gouvernement responsable. Beaucoup de gens de l'île ont été obligés de déménager, mais est-ce la faute du gouvernement? Il n'y a pas de pouvoirs d'eau dans les Cantons de l'Est. Est-ce de la faute du gouvernement s'il y eut des inondations? Il y en a eu, le printemps dernier, dans la Beauce et dans le Vermont, aux États-Unis, là où des pouvoirs d'eau ne sont pas exploités.

Le premier ministre (M. Taschereau) serait-il également responsable des inondations au Vermont? D'après le raisonnement du député de Maisonneuve, il faudrait tenir le gouvernement responsable de tous les dégâts.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Il y a eu le déluge.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** Est-ce la faute du gouvernement? L'honorable député de Maisonneuve dit qu'il s'intéresse aux questions ouvrières. Nous sommes aussi intéressés que lui (M. Tremblay) au sort des ouvriers. Le gouvernement a adopté une loi des accidents du travail. Sous ce rapport, l'opposition et le député de Maisonneuve n'ont pas eu d'autre reproche à faire au gouvernement que celui de n'avoir pas donné aux ouvriers l'assurance collective. Mais l'honorable ministre des Travaux publics nous a dit qu'avant d'accepter l'assurance d'État, il voulait essayer l'assurance privée. Pourquoi refuser ce loyal essai?

Représentant d'une division partiellement ouvrière, je sais que les ouvriers de Montréal, en général, sont satisfaits présentement de la nouvelle loi des accidents du travail qui a déjà rendu de nombreux services. S'il faut une assurance d'État, nous l'aurons; le gouvernement l'a promise s'il en voit la nécessité, mais il faudrait d'abord essayer le système d'assurance actuel. La province d'Ontario a adopté une loi des accidents du travail six années après notre province, qui a une loi de ce genre depuis 1909.

**M. Guertin (Hull)** soulève un point d'ordre et contredit la déclaration du député de Montréal-Saint-Jacques.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** Je maintiens que j'ai raison et que la province de Québec a eu une loi sur les accidents du travail six ans avant l'Ontario. En 1923, les conservateurs représentaient la politique du gouvernement comme une politique d'étatisme, tandis qu'aujourd'hui ils réclament l'assurance d'État.

Le dernier rapport de l'Ontario, qui a l'assurance d'État, montre qu'il y a eu, en 1928, 79,000 accidents du travail, quand il n'y en avait eu que 71,000<sup>12</sup> l'année précédente. Le nombre d'accidents a augmenté avec l'assurance d'État. Il n'est pas prouvé que l'assurance collective est un moyen de prévenir la négligence des patrons. Le pourcentage d'accidents dans l'Ontario est plus élevé que dans la province de Québec.

Je me demande si l'assurance d'État ne rend pas les patrons imprévoyants. Il est permis de le croire puisque le nombre des accidents augmente. Dans la Nouvelle-Écosse, le système d'assurance d'État est considéré comme défectueux, et le gouvernement ne veut plus soumettre à la loi des accidents les ouvriers employés dans les opérations maritimes. Les propriétaires de bateaux s'assurent maintenant avec une compagnie.

Dans le Manitoba, il faudra aussi user de précaution. Cette province, où il y a assurance d'État, voit aussi s'accroître le nombre de ses accidents du travail. Et, dans un récent rapport, on dit: "Si les patrons ne sont pas plus prévoyants, les taux d'assurance seront haussés." Il n'en est pas ainsi, au point de vue du nombre des accidents, dans Québec, où les patrons, à cause du système existant, sont intéressés à ce que les taux d'assurance soient bas et, par suite, à ce que le nombre des accidents diminue.

J'en conclus que le ministre des Travaux publics et du Travail (M. Galipeault) a été sage de ne pas imposer à notre province cette assurance d'État, et pourtant on l'a injurié dans Montréal-Sainte-Marie parce qu'il n'avait pas accordé cette assurance. Le premier ministre a bien fait de privilégier l'assurance privée au détriment de l'assurance collective. Le député de Maisonneuve (M. Tremblay) a tenté de lire un rapport d'un correspondant du Lac-Saint-Jean. C'est le seul argument qu'il a pu trouver pour faire valoir que l'assurance collective est préférable à la loi des accidents du travail.

Je crois que l'assurance privée obligera les patrons à être plus prudents. Les patrons à Montréal

suivent avec attention les conseils de la Ligue de sécurité, afin de diminuer le nombre des accidents et de faire baisser les taux des assurances.

Il y a, dans la province, une ligue de sécurité. On prend tous les moyens pour prévenir les accidents. Avec le système présentement en vigueur ici, les employeurs ont intérêt à protéger les travailleurs contre les accidents. Dans plusieurs manufactures où les risques encourus par les travailleurs sont minimes, les taux sont souvent réduits jusqu'à 50 %, ce qui encourage le manufacturier à prendre une assurance contre les accidents pour ses employés.

L'honorable député de Maisonneuve parle de l'assurance collective, mais sait-il quels sont les endroits où elle existe? Elle est loin d'être en honneur partout. La France, l'Angleterre et un grand nombre d'États américains n'ont pas d'assurance d'État.

En France, pays progressiste et moderne, on a encore l'assurance privée et, ici, pour notre mentalité et nos mœurs, la loi adoptée l'an dernier est celle qui convient le mieux. Ce qui importe le plus, c'est la prévention contre les accidents. Il cite une lettre d'un gérant de compagnie d'assurances. Celui-ci déclare que les compagnies chargent moins cher là où il y a moins d'accidents. Chaque usine est évaluée selon les moyens de prévention des accidents.

Ce qu'il faut à notre province, c'est un loyal essai de la loi des accidents du travail, qui est bonne pour notre peuple et notre mode de vie. Ce qu'il nous faut, c'est une campagne d'éducation chez les ouvriers pour prévenir les accidents. Il vaut mieux encourager des mouvements de ce genre plutôt que d'instaurer une assurance d'État. Car un ouvrier sera toujours plus heureux avec ses deux mains qu'avec une seule et une indemnité.

L'assurance d'État convient peut-être très bien à l'Ontario. Un bon nombre de leurs lois sont différentes des nôtres. Le bonheur de l'ouvrier réside dans la prévention des accidents. Par conséquent, les ouvriers sont mieux protégés en étant préservés contre les accidents qu'en recevant une assurance. Il faut répondre à la fois aux intérêts des employeurs et des employés.

Je m'intéresse à la construction. Mon expérience en tant qu'architecte m'a démontré que la loi actuelle encourage la prévention des accidents du travail. Certains entrepreneurs paient moins que d'autres parce que les compagnies d'assurances savent qu'ils sont plus vigilants quant aux méthodes de travail utilisées. Je dirais que les taux exigés des manufacturiers sont fixés suivant leur mérite. N'est-il pas de notre devoir de laisser cette législation en vigueur au lieu de la critiquer injustement?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
Il est 6 heures.

À 5 h 30, la Chambre suspend ses travaux.

#### Reprise de la séance à 8 h 45

##### Adresse en réponse au discours du trône

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** Je regrette que l'honorable député de Maisonneuve (M. Tremblay) ne soit pas à son siège, car je voulais dire à mon honorable ami que c'est soulever les préjugés populaires de venir dire aux ouvriers de Montréal que la loi des accidents du travail limite à 40 ans l'âge des ouvriers travaillant dans les usines. C'est injuste d'affirmer pareille chose, car il n'y a rien de tel dans la loi. Je lis dans le journal *Le Monde ouvrier* qu'il y a un mouvement, aux États-Unis comme au Canada, chez les patrons qui cherchent à diminuer leurs charges en employant des ouvriers plus jeunes. Mais, encore là, est-ce la faute du gouvernement?

Je m'adresse au chef de l'opposition pour déplorer qu'il ait dit que le premier ministre est un ennemi du peuple, lors de l'élection partielle dans Sainte-Marie. Le *Star* de Montréal a répété ses paroles.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je n'ai pas dit, d'après le *Star*, que le premier ministre est un ennemi du peuple, mais un ennemi de Montréal, et je continue de le croire.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** Nous ne sommes pas contre les pensions. Mais l'honorable premier ministre a déclaré que la loi d'Ottawa est inapplicable dans la province de Québec et qu'il est prêt à assister à une conférence pour discuter la question. Telle est, en effet, la position du cabinet. J'endosse cette attitude du chef du Parti libéral en cette province. Au point de vue économique, tous les députés de cette Chambre devraient approuver cette attitude courageuse en face d'une législation jugée inapplicable dans notre province et qui nous est dictée par Ottawa.

C'est Sir Wilfrid Laurier qui, en 1907, a fait passer une résolution en Chambre au sujet de la loi des pensions. En 1925, le comité a dit que c'était une loi provinciale. Il faut que chacune des provinces adopte une loi. Dans la loi fédérale, il est dit que

chaque province adoptera une loi accordant un certain montant pour la pension aux vieillards. Si la province de Québec passe une loi en coopération avec la loi fédérale, le gouvernement fédéral, dans le cas d'un changement de régime, peut cesser d'assumer ses obligations. Cette loi est dangereuse parce que le gouvernement fédéral peut en tout temps cesser de collaborer avec les provinces à ce sujet.

On a parlé de la Colombie anglaise qui a adopté une loi sur la pension des vieux tandis que la loi fédérale était encore à l'étude. Si Québec trouve intéressantes les conditions posées par Ottawa, cela ne veut pas dire que ces conditions soient nécessairement acceptables par Québec. La province de Québec veut une loi qui soit conforme à ses coutumes et traditions. La situation n'est pas la même en Colombie anglaise et dans Québec. La Colombie anglaise a adopté la loi fédérale. Cela se comprend car là il n'y a pas d'hospices et d'institutions d'assistance publique pour les vieillards nulle part au Canada comme il en existe dans la province de Québec.

Si l'Alberta et le Manitoba veulent adopter cette loi, c'est leur affaire. Mais la Colombie anglaise n'a que 4 % des vieillards du Canada. L'an dernier, en vertu de la loi fédérale, cette province a dépensé moins de \$400,000 pour ses vieillards. L'Alberta a 2.7 % des vieux et des vieilles du Canada, le Manitoba en a 4 %, la Nouvelle-Écosse en a 10 %, tandis que la province de Québec en a 26 %<sup>13</sup>. Les statistiques montrent une croissance constante ici du nombre de vieillards. C'est-à-dire que la province de Québec serait obligée à payer \$3,500,000 par an.

**M. Guertin (Hull):** Où l'honorable député puise-t-il ses statistiques?

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** Dans les statistiques officielles du gouvernement fédéral. Québec a 26 % des vieillards du Canada et Ontario en a 42 %, ce qui fait 68 %<sup>14</sup> pour Québec et Ontario.

**M. Blain (Montréal-Dorion)** met en doute ce pourcentage pour la province.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** insiste sur l'exactitude de ces chiffres.

Il est facile pour Ottawa de dire: Nous donnerons 12 à 13 millions pour pensionner les vieillards. C'est une proportion de 2 % à 3 % du budget fédéral. La part que Québec serait appelée à verser, si la loi fédérale était appliquée ici, augmenterait de 2 % par année, et cette part

représenterait 10 % du revenu provincial. Cette part serait de 15 % dans la Nouvelle-Écosse, de 9.8 % dans l'Ontario, et de 2 % dans la Colombie-Britannique.

C'est pourquoi je suis d'accord avec le premier ministre quand il dit que, pour que la loi puisse être appliquée ici, il faudrait qu'elle soit au moins substantiellement amendée. L'honorable premier ministre du Canada (l'honorable M. Mackenzie King) a déclaré que le gouvernement fédéral ne passait sa loi des pensions qu'en attendant le système d'assurance sociale pour les ouvriers et les pauvres.

De plus, en Australie, on abandonne une telle loi. L'Angleterre, qui avait une loi des pensions de vieillesse, a maintenant une assurance sociale. On projette, comme au Canada d'ailleurs, une assurance sociale qui couvrira le chômage, la maladie, l'infirmité, les accidents, etc., et à laquelle contribueront les bénéficiaires et les patrons. La Belgique a fait de même. En France, il y a les pensions pour les vieux, mais on ne paie qu'environ 300 francs par année de pension et, l'an dernier, M. Poincaré a présenté un projet d'assurance sociale.

Le premier ministre King a déclaré à Ottawa qu'il adoptait cette loi des pensions en attendant que les provinces adoptent l'assurance sociale. Les ouvriers ont demandé un système d'assurance à la fois pour les malades, les vieillards et les chômeurs. Les ouvriers n'ont jamais demandé la loi actuelle. La preuve est dans le rapport de M. Tom Moore fait en 1919, lors de la commission royale. En 1919, la commission royale, après enquête au pays, a étudié la question et s'est prononcée en faveur d'une assurance d'État. La résolution était signée, entre autres, par M. Thomas Moore. Les diverses unions ouvrières ont approuvé cette résolution.

L'assurance sociale: voilà ce que les ouvriers demandent! Nos ouvriers ne veulent pas de cette loi des pensions de vieillesse, mais d'une assurance sociale contre tous les risques. Pour revenir à la question des provinces de l'Ouest, une grande partie de la population de ces provinces sont des étrangers et, en conséquence, la loi ne s'applique pas à eux, tandis que, dans la province de Québec, seul un très petit nombre ne sont pas sujets britanniques.

Quant à l'entrée de capitaux étrangers dans la province de Québec, je reproche au chef de l'opposition d'avoir changé de point de vue en Chambre à ce sujet. Au cours de la campagne électorale, dans le comté de Sainte-Marie, il a accusé le premier ministre de vendre la province aux Américains. Le capital étranger se rencontre dans toutes les provinces du Canada depuis une couple d'années, mais il n'est pas aussi considérable qu'on veut le faire croire.

On ne peut pas dire que la province de Québec soit la seule à recevoir des capitaux étrangers. En fait, six milliards seulement sont placés dans la province de Québec et ce montant ne représente qu'une infime portion de tout le capital étranger placé au Canada. La valeur totale des capitaux au Canada est estimée à 30 milliards. Sur ce montant, il y a \$6,313,000,000 qui viennent des États-Unis et \$2,234,000,000 de l'Angleterre<sup>15</sup>. Mais, depuis deux ans, le capital américain diminue tandis que le capital anglais augmente rapidement.

Dès la fin de la guerre, l'entrée de capitaux américains s'est considérablement accrue en Europe également. Depuis, le marché américain a la mainmise sur l'approvisionnement en or dans le monde et cette tendance est irréversible. Mais, depuis deux ans, le capital américain diminue, tandis que le capital anglais augmente rapidement. Même si le chef de l'opposition a reproché au premier ministre d'avoir été en Angleterre, il y a deux ans, pour obtenir des capitaux anglais, son voyage aura tout de même été bénéfique. Il y a deux ans, le Québec a obtenu \$146,000,000 en capitaux américains, par rapport à \$12,000,000 en capitaux britanniques. Aujourd'hui, les placements britanniques ont augmenté à \$30,000,000 tandis que les placements américains ont chuté à \$88,000,000. L'on voit maintenant que le capital anglais reprend ses droits sur le marché.

Même si le Canada n'a pas obtenu beaucoup de capitaux britanniques au cours des dix dernières années, est-ce une raison de refuser le capital américain pour l'exploitation de nos ressources qu'il nous serait autrement impossible d'exploiter? C'est grâce aux capitaux américains qu'un bon nombre d'industries et d'usines hydroélectriques ont été établies dans la province de Québec. D'ailleurs, il y a davantage de capitaux étrangers investis dans l'Ontario que dans la province de Québec. Sur ces \$6,313,000,000 de capital étranger, il y a une partie en Ontario et dans les autres provinces. Aucune province ne refuse de capitaux étrangers pour développer ses ressources. Le gouvernement n'a-t-il pas raison d'accueillir le capital américain aussi bien que le capital anglais?

Le chef de l'opposition a déclaré que la situation agricole n'était pas satisfaisante. La situation agricole dans Québec est mauvaise surtout depuis 1911. Pourquoi? Parce que les conservateurs d'Ottawa, aidés de leurs amis de Québec, ont fait battre le projet de réciprocité avec les États-Unis, présenté au Parlement fédéral, par Sir Wilfrid Laurier, en 1911, alors que l'on voulait donner aux cultivateurs canadiens l'accès aux marchés américains.

La province de Québec est chanceuse d'avoir obtenu des capitaux américains qui lui ont permis d'implanter des centres industriels. Malgré cela, cependant, et malgré les taux élevés imposés par les États-Unis depuis, le jour arrive rapidement où la république voisine ne pourra plus produire assez, en culture, pour suffire à sa population, et c'est le Canada qui sera appelé à l'approvisionnement. À cette époque, nous pourrions prendre notre plein essor. Seule la politique du premier ministre a pu compenser pour cette crise agricole. J'appuie entièrement la politique du gouvernement provincial sur les questions que je viens d'énumérer.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Il y avait des chefs libéraux qui étaient contre le projet de réciprocité.

**Des voix ministérielles:** À l'ordre!

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** J'admire le gouvernement qui, voyant que ce traité de réciprocité était battu par une campagne sournoise de nos adversaires, a invité le capital américain, comme le capital anglais, à venir fonder des industries chez nous, afin de créer des marchés pour nos agriculteurs.

La création de nouveaux centres industriels a apporté de nouveaux centres de consommation pour les produits agricoles. L'avenir permet de prévoir que l'agriculteur canadien sera le fournisseur du marché américain.

Déjà nos produits laitiers sont exportés en grande quantité aux États-Unis. Je félicite le gouvernement d'améliorer l'enseignement agricole, en même temps qu'il crée des centres industriels où les ouvriers vont s'établir. Je suis certain que les cultivateurs comprennent la situation et qu'ils appuient le premier ministre.

Les ouvriers de cette province approuvent la politique de l'honorable premier ministre qui assure le bonheur et la prospérité chez nous. M. l'Orateur, j'ajouterai un mot, en terminant. Dans la lutte de la vie, celui qui se sert d'armes déloyales n'a pas souvent la victoire finale. Il peut remporter des succès passagers.

Tout récemment, dans Montréal-Sainte-Marie, nos adversaires ont connu un de ces succès éphémères. Rappelons-nous qu'il y a 40 ans et qu'il y a 20 ans des hommes ont été victimes d'attaques injustes, mais leurs œuvres sont restées et leur mémoire est vénérée par notre peuple. Le leader de cette Chambre a toujours côtoyé les rives d'une saine politique. Il n'a

jamais été un démagogue et, en regardant les œuvres qu'il a accomplies, on s'aperçoit que l'imagination la plus vive réalise les réalités les plus bienfaisantes pour notre province.

**M. Lafleur (Montréal-Verdun):** Je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de cette Chambre, plus particulièrement au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde). Je félicite le chef de l'opposition qui a souligné les prétentions creuses du gouvernement que la province est prospère.

Je trouve ridicule, après le discours du chef de l'opposition, la prétention de ceux qui affirment que les adversaires du gouvernement n'ont pas de programme.

Le chef de l'opposition a indiqué l'importance vitale de nos problèmes agricoles, industriels, ouvriers et éducationnels. Ses observations si judicieuses sur le capital canadien et le danger de l'américanisme ne devraient-elles pas inciter le gouvernement à changer la direction qu'il imprime à la politique de notre province? Un inventaire national, une commission pour contrôler l'immigration et l'émigration, une commission d'études indépendante du gouvernement; une audition plus sérieuse des comptes publics; l'électricité à meilleur marché, par l'exploitation, pour nous-mêmes, de nos pouvoirs d'eau; une justice mieux administrée et affranchie de toute intervention extérieure; une politique de voirie au bénéfice non des touristes seulement, mais de notre population; une attitude nette et franche sur la pension des vieillards et le repos dominical. Voilà des idées qui constituent, à elles seules, tout un programme, et un programme conçu dans le meilleur intérêt de toutes les classes de cette province.

Le discours du trône reste muet sur toutes ces réformes de même que sur l'application de la loi du crédit agricole, sur la crise du papier, sur les allocations familiales, sur les pensions aux vieillards, sur la loi de l'observance du dimanche et sur l'émigration des nôtres aux États-Unis. Ce n'est pas le discours du trône qui nous indique les moyens de prévenir cette émigration. Il semble qu'absolument personne ne veuille apporter de solutions à ces problèmes.

Il cite à ce sujet de l'émigration le révérend père Lebel.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** C'est à Ottawa de mettre en vigueur la loi sur le crédit agricole.

**M. Lafleur (Montréal-Verdun)** fait également référence, en termes généraux, aux pensions des vieillards et aux progrès accomplis dans les autres provinces en cette matière, alors que la province de Québec s'est contentée de contribuer à des fonds publics, sans fournir d'efforts pour appliquer la loi.

Il n'y a rien dans le discours du trône concernant les pensions des vieillards, des veuves et des orphelins et, malgré ce que le député de Montréal-Saint-Jacques a dit, il (M. Lafleur) note que Fred Williams, journaliste bien connu pour ses articles dans la presse canadienne, dit que la province de Québec n'a pas profité de la loi sur la pension des vieillards du fédéral.

Même sur une question aussi grave que la situation de l'industrie de la pulpe et du papier, la Chambre et la population ne sont absolument pas au courant du résultat des entretiens qu'ont eus le premier ministre et les compagnies manufacturières. Nombre d'anciennes taxes ont été majorées, de nouvelles ont été imposées, et cela explique jusqu'à un certain point les revenus dont se vante le gouvernement.

Je reproche aussi au gouvernement d'avoir imposé la taxe de cinq sous sur la gazoline et de prétendre ensuite que le revenu augmente, sans surcroît d'impôts. En terminant, je demande au gouvernement de se montrer généreux pour l'hôpital fondé dans la division de Verdun par Mgr Richard.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska)** propose, appuyé par le représentant de Compton (l'honorable M. Nicol), que le débat soit de nouveau ajourné.

Cette dernière motion est adoptée. Le débat est ajourné.

#### Dépôt de documents:

##### Rapport du ministre des Travaux publics et du Travail

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** dépose sur le bureau de la Chambre le rapport général du ministre des Travaux publics et du Travail pour l'année finissant le 30 juin 1928. (Document de la session no 4)

La séance est levée à 10 heures.

#### NOTES

1. Selon *La Presse*, William Tremblay a parlé pendant deux heures et quinze minutes. Le *Montreal Herald* mentionne plutôt que le discours de Tremblay a duré 45 minutes.

2. L'article 245 du règlement de l'Assemblée législative stipule, en effet, qu'il est interdit à tout député qui a la parole de lire son discours. Le même article prévoit toutefois qu'un député peut se servir de notes.

3. William Lyon Mackenzie King est le petit-fils de William Lyon Mackenzie. Ce dernier a siégé à l'Assemblée législative du Haut-Canada entre 1828 et 1834. Le qualificatif "patriote" employé par William Tremblay vient sûrement du fait que William Lyon Mackenzie a été un des chefs de file de la rébellion de 1837 dans le Haut-Canada.

4. Ernest Lapointe a siégé à la Chambre des communes à Ottawa de 1904 à 1941 en tant que membre du Parti libéral et en tant que représentant des circonscriptions de Kamouraska (1904-1919) et de Québec-Est (1919-1941). À l'époque de l'adoption de la loi des pensions de vieillesse, il était ministre de la Justice.

5. Fernand Rinfret a représenté la circonscription de Montréal-Saint-Jacques à la Chambre des communes de 1920 à 1939. Il occupe le poste de secrétaire d'État dans le cabinet de William Lyon Mackenzie King, lorsqu'il donne son assentiment à la loi des pensions de vieillesse.

6. Il s'agit de Pierre-Joseph-Arthur Cardin, député libéral du comté de Richelieu à la Chambre des communes de 1911 à 1946. En 1927, il se prononce en faveur de la loi des pensions de vieillesse et il est alors à la tête du ministère de la Marine et des Pêcheries.

7. *The Gazette* mentionne que le député, en promettant d'être calme, frappe sur son pupitre.

8. Des extraits de ces notes parues dans *Le Progrès du Saguenay* ont été reproduits dans *Le Devoir* du 2 et du 4 février, sous le titre suivant: "L'inondation du Lac-Saint-Jean".

9. Le journaliste du *Devoir* rapporte qu'à la suite de cette intervention, Arthur Sauvé a quitté son siège et s'est avancé vers la table du greffier située en plein milieu de la Chambre.

10. *L'Action catholique* attribue cette réplique à Maurice Duplessis, alors que *Le Devoir* l'attribue plutôt à Arthur Sauvé.

11. Tous les journaux mentionnent le nom d'Antoine Tremblay; seul *Le Devoir* mentionne le nom d'Onésime Tremblay.

12. *La Patrie* et *La Presse* rapportent 51,000 accidents de travail.

13. Contrairement aux autres journaux, le *Chronicle* établit ce nombre à 36 %.

14. *L'Action catholique* indique que 70 % des vieillards du pays se retrouvent dans la province de Québec.

15. Le texte de *L'Événement* mentionne que, sur six milliards de capitaux étrangers au Canada, \$3,300,000 sont d'origine américaine.



Séance du mercredi 16 janvier 1929

### Présidence de l'honorable H. Laferté

La séance est ouverte à 3 heures.

### Prière.

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

### Présentation de pétitions:

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées devant la Chambre.

### Lecture de pétitions:

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- d'Arsène Charlebois, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes à l'admettre à la pratique de la chirurgie dentaire (M. Bastien);

- de la corporation des sœurs de la Charité de Québec, demandant l'adoption d'une loi annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel-Archange et précisant les limites (M. Bédard);

- du séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte (M. Crépeau);

- de la Compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte (M. Delisle);

- de la maison Sainte-Claire limitée, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte et changeant son nom en celui de la fraternité du Tiers-Ordre de Saint-François-d'Assise du diocèse de Trois-Rivières (M. Duplessis);

- de la révérende sœur Raphaël de la Providence et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Moniales Carmélites (M. Duplessis);

- de Marie-Zélia Mercier, dite sœur Saint-Albert, et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de l'hôpital de Saint-Joseph de Thetford Mines Sud (M. Fortier);

- de la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Marchand);

- de The Title Guarantee and Trust Corporation of Canada, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Marchand);

- de Marie-Joséphine-Jeanne Comte, épouse de Maxime Raymond, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Jean de la Croix Joseph Comte (M. Papineau);

- de Saint George Hospital Inc., demandant l'adoption d'une loi lui donnant des pouvoirs additionnels (M. Plante).

### Rapports de comités:

**L'honorable M. Nicol (Compton):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le premier rapport du comité permanent des comptes publics. Voici le rapport:

Votre comité a choisi l'honorable M. Nicol pour son président et recommande à votre honorable Chambre que le quorum dudit comité soit réduit à 10 membres.

Le rapport est adopté.

**M. Roy (Lévis):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le deuxième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas suivants:

- de David-Léon Cabana, demandant l'adoption d'une loi lui permettant d'être admis membre du Barreau;

- de la Crown Trust Company, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de Samuel Jacob Aronsberg, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Samuel John Dunning;

- d'Alfred John Gillett et Clare Beaudry, demandant l'adoption d'une loi les autorisant à adopter Marie-Marthe-Thérèse Sénécal;

- de The United Theological College, Montréal, demandant l'adoption d'une loi validant la loi étant le chapitre 83 des statuts du Canada de 1928;

- du Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant les lois le concernant;

- de la Sherbrooke Trust Company, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de madame Hélène-Eudoxie Taillefer, épouse de L.-P. Caron, demandant l'adoption d'une loi validant un acte de vente à elle consenti par Joseph Lapierre, passé le 20 mai 1920;

- des RR. PP. Xavier Pellerin et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Ordre de la Très-Sainte-Trinité;

- de l'hôpital Saint-Joseph des convalescentes, demandant l'adoption d'une loi le constituant en corporation;

- de la corporation de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- des RR. PP. François-Xavier Bellavance et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de La corporation du collège Jean-de-Brébeuf;

- du Manoir Richelieu Company Limited, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal dudit village;

- de Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de Philias Ferland;

- de madame Marie-Angéline Leblanc, veuve de Victor Beaudry, et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession Victor Beaudry;

- de la cité de Verdun, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

**Joseph-Elzéar-Gaudias  
Ferland**

**M. Thériault (L'Islet)** demande la permission de présenter le bill 97 modifiant le nom de Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland en celui de Philias Ferland.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Paroisse de  
Sainte-Thérèse-de-Blainville**

**M. Plante (Montréal-Mercier)** demande la permission de présenter le bill 87 concernant le lot no 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Hôpital Saint-Joseph  
des convalescentes**

**M. Plante (Montréal-Mercier)** demande la permission de présenter le bill 91 constituant en corporation l'hôpital Saint-Joseph des convalescentes.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Collège  
Jean-de-Brébeuf**

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** demande la permission de présenter le bill 94 constituant en corporation le collège Jean-de-Brébeuf.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**David-Léon Cabana**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** demande la permission de présenter le bill 90 permettant à David-Léon Cabana, bachelier en droit civil, d'être admis membre du Barreau de la province de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**The Manoir Richelieu  
Company Limited**

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** demande la permission de présenter le bill 128 ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal dudit village concernant le Manoir Richelieu Company Limited.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**The Crown Trust  
Company**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** demande la permission de présenter le bill 79 modifiant la charte de la Crown Trust Company.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Adoption de  
Mlle M.-M.-T. Sénécal**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** demande la permission de présenter le bill 120 autorisant l'adoption de Marie-Marthe-Thérèse Sénécal par Alfred John Gillett et son épouse Clare Beaudry.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Samuel Jacob  
Aronsberg**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** demande la permission de présenter le bill 92 changeant le nom de Samuel Jacob Aronsberg en celui de Samuel John Dunning.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**The Sherbrooke Trust  
Company**

**M. Crépeau (Sherbrooke)** demande la permission de présenter le bill 82 modifiant la charte de la Sherbrooke Trust Company.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Vente à Mme Louis-Philius Caron**

**M. Daniel (Montcalm)** demande la permission de présenter le bill 85 validant un acte passé par dame Louis-Philius Caron sans le concours de son mari.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Succession Victor Beaudry**

**M. Marchand (Jacques-Cartier)** demande la permission de présenter le bill 93 concernant la succession Victor Beaudry.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Bureau des commissaires d'écoles  
catholiques romains de Québec**

**M. Cantin (Saint-Sauveur)** demande la permission de présenter le bill 78 modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**The United Theological College,  
Montréal**

**M. Bullock (Shefford)** demande la permission de présenter le bill 76 concernant The United Theological College, Montréal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Adresse en réponse  
au discours du trône**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné le 15 janvier, sur la motion proposée mercredi le 9 janvier courant, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

À Son Honneur  
le lieutenant-gouverneur  
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

**M. l'Orateur:** La parole est à l'honorable ministre de la Colonisation.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska)<sup>1</sup>:** M. l'Orateur, je désire me joindre à ceux qui m'ont précédé pour féliciter le proposeur (M. Caron) et le secondé (M. Cohen) de l'adresse. Je regrette le départ de l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Joseph-Édouard Caron) qui est devenu conseiller législatif après avoir donné les meilleures années de sa vie à sa province, mais je souhaite la bienvenue à son fils, et j'espère qu'il suivra les traces de son père.

Hier, nous avons entendu l'honorable député de Maisonneuve (M. Tremblay) nous parler des inondations du Lac-Saint-Jean, ce qui a permis à notre spirituel collègue de Trois-Rivières (M. Duplessis) d'évoquer le souvenir du déluge. Je crois que l'honorable député de Saint-Jacques (M. Vautrin) a victorieusement répondu aux arguments de l'honorable député de Maisonneuve.

L'honorable député de Maisonneuve a parlé aussi des pensions de vieillesse. Mais l'honorable premier ministre a répondu d'avance à toutes ses objections. La loi de pension des vieillards ne doit pas être appliquée dans notre province. Telle quelle, elle ne convient pas aux besoins de la province de Québec. Au sujet de la pension des vieillards, je suis du même avis que le premier ministre qui prétend que la province n'a pas les revenus suffisants pour payer une pension à ses vieux et que, de plus, elle ne doit pas enlever aux fils le plaisir de soigner leurs vieux parents dans le besoin.

Cette loi ferait naître de nombreuses difficultés. En outre du fardeau qu'elle imposerait à cette province, elle est contraire à l'une de nos plus chères traditions et à nos coutumes; elle diminuerait la piété filiale qui fait que les enfants, dans cette province, ont soin de leurs vieux parents; elle encouragerait l'imprévoyance.

L'honorable député de Verdun (M. Lafleur) a mentionné ce qui, d'après lui, devrait se trouver dans le discours du trône. Je relèverai l'allusion qu'il a faite à l'émigration des nôtres aux États-Unis. À plusieurs personnes qui portaient, le représentant de Verdun a demandé pourquoi elles quittaient la

province de Québec, et ces personnes lui ont répondu: Qu'avez-vous à nous offrir, que pouvez-vous nous donner? J'espère que le député de Verdun a su quoi leur répondre. Le chef de l'opposition et le député de Verdun ont parlé de l'exode des nôtres.

Le chef de l'opposition a même cité, à ce sujet, un extrait d'une publication de M. l'abbé Bilodeau qui a dit que nos enfants partent parce que l'agriculture ne rapporte pas et parce que nos cultivateurs n'ont pas de terres à leur donner. Je proteste contre cette tactique déloyale utilisée par l'opposition et qui tend à rendre le gouvernement responsable du départ des nôtres vers les États-Unis. Est-ce bien la faute du gouvernement? Et puis, y a-t-il encore un exode?

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Le ministre de la Colonisation insinue que j'ai voulu être déloyal alors que j'ai simplement dit que la situation dans la province de Québec n'est pas aussi heureuse, que notre population n'est pas aussi prospère que le discours du trône a voulu le laisser entendre, et je me suis appuyé, pour dire cela, sur les autorités. Je n'ai pas employé de tactique déloyale. J'ai dit qu'il y a eu des départs et j'ai appuyé mon affirmation sur un témoignage respectable.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** La tactique de l'opposition, la même depuis plusieurs années, a toujours été d'essayer de faire porter au gouvernement la responsabilité du départ de tous les nôtres.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Une grande partie au moins.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Y a-t-il vraiment un exode important? J'ai montré en Chambre, il y a deux ans, combien étaient exagérés les chiffres qui ont été fournis par l'opposition et que l'on citait alors au sujet de l'exode des nôtres. M. l'abbé Bilodeau, qui a étudié la situation, considère qu'il n'y a pas une, mais plusieurs raisons expliquant cet exode.

Après la guerre, nombre de nos compatriotes nous ont quittés. Nous avons eu les problèmes d'après-guerre, comme tous les pays. L'un des facteurs de cet exode est que, durant la guerre, les cultivateurs ont payé cher les terres qu'ils ont achetées en raison de la hausse du prix des produits de la ferme et, lorsque les prix ont chuté, ils n'étaient plus en mesure de respecter leurs engagements. Puis, la sécheresse des années 1921 et 1922 et l'application

de la nouvelle loi fédérale des faillites ont aussi contribué à l'émigration des nôtres vers les États-Unis en empirant la situation de nos cultivateurs.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Oui, mais ce que M. l'abbé Bilodeau dit est-il vrai?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Je vous répondrai tout à l'heure. On ne peut tenir le gouvernement responsable de ce problème de l'exode des nôtres qui n'est pas nouveau. Depuis 80 ans ou plus, les nôtres traversent les frontières et s'en vont aux États-Unis. Depuis cette époque, il n'y a presque pas une seule famille dans la province qui n'ait pas des parents ou des amis aux États-Unis. Ceux-là font une propagande contre notre province et en faveur des États-Unis en incitant leurs parents à aller les trouver là-bas. Ils s'imaginent qu'ils ont de bien meilleures chances de faire de l'argent de l'autre côté de la frontière.

On a bien vu, au retour des enfants prodiges, que, de toute évidence, tout ce qui brille n'est pas or. Il n'est que trop vrai que de loin les champs paraissent verts, mais que si on s'approche, on les trouve desséchés et arides. Il y a eu augmentation de l'émigration récemment, mais le gouvernement n'a absolument aucune emprise sur les circonstances entourant cette situation. Cependant, depuis 1925-1926, l'exode n'existe plus, à bien dire. Les départs sont des cas exceptionnels.

M. l'abbé Bilodeau, cité par l'honorable chef de l'opposition comme un témoin respectable, a écrit un livre, en 1926, intitulé *Pour rester au pays*; il y pose les raisons du départ des nôtres. Pour répondre au chef de l'opposition, je cite aussi M. l'abbé Bilodeau. Le témoin de l'honorable chef de l'opposition a affirmé que la cause principale et réelle de l'exode rural, ce ne sont pas les conditions économiques. Notre pays passe par une ère de prospérité.

D'après l'enquête, on dit que la cause principale de l'exode réside dans une déviation de la mentalité qui fait que nos gens n'ont plus le sens de l'économie; ils ont l'esprit d'aventure et se livrent à la folie du luxe et de jouissance. Elle réside aussi dans le fait que le frein de l'autorité des parents est disparu et que l'éducation n'a pas réagi suffisamment. Cette déviation peut être prévenue par l'éducation dans la presse. Et l'abbé Bilodeau ajoute: "Si nous n'avions pas de sonneurs de fausses alarmes, le pays serait plus prospère. On ne crie pas au loup sans effrayer les enfants; on ne crie pas à la ruine sans ébranler la confiance."

Aux élections de 1923 et de 1927, nous en avons eu bien des sonneurs de fausses alarmes, bien des pessimistes. Nos adversaires ont-ils assez tenté d'ébranler la confiance des colons, des cultivateurs et des ouvriers? On a ébranlé les convictions et la confiance du public. Il est vrai que, selon le mot candide de mon honorable ami de Laval (M. Renaud), à la dernière session, c'était pour gagner le pouvoir. A-t-on assez crié que nos affaires allaient mal? L'abbé Bilodeau a parfaitement raison quand il dit que le travail à faire chez nous, c'est de changer la mentalité, de créer une mentalité agricole.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Pardon. Est-ce que M. l'abbé Bilodeau a écrit ce livre avant l'enquête qui a été faite ou après? Ne l'a-t-il pas plutôt écrit deux ans avant sa récente enquête?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** L'abbé Bilodeau a écrit son livre après une enquête sérieuse et il savait ce qu'il écrivait en 1926, quand il a publié son livre. Ceux qui connaissent bien la situation dans la province de Québec savent qu'il a dit la vérité dans son volume. Il faudrait créer une bonne mentalité agricole dans la province par l'éducation; demander à nos prêtres, à nos instituteurs, à nos institutrices de prêcher l'amour du sol, les beautés et la grandeur de l'agriculture et de savoir en bien pénétrer l'esprit de nos enfants.

L'honorable député de Verdun nous a demandé: Avez-vous quelque chose à offrir à ceux qui partent? Certainement, et nous pouvons leur donner beaucoup mieux que la Nouvelle-Angleterre ne pourrait le faire. Pourquoi d'ailleurs les nôtres s'en iraient-ils alors que nous avons à leur offrir bien plus d'avantages que les États-Unis n'en offrent? De toute façon, les gens ne quittent pas le Québec parce que la situation économique est mauvaise.

L'an passé, le pays a connu la prospérité. En 1928, les rapports de nos importants hommes d'affaires, les discours de nos gérants généraux des banques lors des réunions annuelles, les témoignages d'hommes comme M. E. W. Beatty, de la Compagnie du chemin de fer Canadien Pacifique, montrent que le Canada est dans une situation économique sans précédent et que les conditions qui ont amené cette situation prospère ont le caractère de la permanence.

Pourquoi faut-il que, devant cette situation, des gens se fassent des sonneurs de fausses alarmes? C'est l'abbé Bilodeau qui cite lui-même une protestation de la *Rente* contre ceux qui crient toujours à la ruine et à la faillite et enlèvent à la population de notre pays cette confiance qui est un

facteur essentiel au progrès. Nous avons ici des sonneurs de fausses alarmes. Ils prêchent la défection et la ruine. Nous entendons encore leurs jérémiades injustifiées de 1923 et de 1927. Ils ont semé la méfiance, ils ont ébranlé la confiance du public dans les ressources du pays. Le travail à faire pour empêcher l'exode des nôtres est de changer la mentalité. Ce qu'il importe, c'est de créer, dans nos campagnes, une véritable mentalité agricole et elle existera lorsque, dans nos écoles rurales, on parlera davantage des choses agricoles. C'est Sa Grandeur Mgr Ross, évêque de Gaspé, qui a exprimé la même opinion il n'y a pas très longtemps.

Ce que nous avons à offrir aux nôtres? Comparons avec les États-Unis. Les États-Unis, et ce n'est un secret pour personne, traversent une crise industrielle et agricole. Beaucoup de leurs manufactures sont closes et le Congrès américain cherche depuis plusieurs années une solution au problème agricole. Aujourd'hui, la Nouvelle-Angleterre traverse une crise industrielle dont les effets sont considérables. Les filatures sont pratiquement fermées les trois quarts du temps, les salaires des ouvriers sont diminués. On paie des salaires de famine.

Et l'agriculture américaine traverse une crise semblable. La Nouvelle-Angleterre n'a aujourd'hui à offrir que la misère à nos gens. En ces dernières années, plus de 100,000<sup>2</sup> cultivateurs américains ont quitté leurs fermes. Et tous les ans, on voit les cultivateurs américains venir demander au Congrès des remèdes à cette crise agricole, des réformes et une meilleure protection. N'avons-nous pas raison de dire à nos gens: Pourquoi aller outre-frontières quand le Canada vous offre davantage?

Le Canada est actuellement plus prospère que les États-Unis. Il offre aux nôtres plus d'avantages que n'en a la république voisine. Pourquoi les nôtres partiraient-ils? Le représentant de Verdun (M. Lafleur) nous demande, dans son discours, si nous avons un remède contre l'émigration. Je dis que nous allons continuer de faire ce que nous avons déjà fait dans le passé.

Le gouvernement, pour empêcher les nôtres de partir, continuera son œuvre efficace. C'est la raison pour laquelle nous allons faire encore plus que par les années dernières, et nous donnerons encore notre encouragement à l'agriculture, afin de garder nos agriculteurs sur la terre. On nous a dit que l'agriculture ne paie pas et on a parlé de ruine dans nos campagnes. Comment se fait-il que les cultivateurs qui ont adopté des méthodes modernes de culture réussissent? Comment se fait-il que nous

avons tant de cultivateurs à l'aise dans nos campagnes? Comment se fait-il que nos cultivateurs remportent des prix dans toutes les expositions? Comment se fait-il que sur les fermes de démonstration, avec les mêmes moyens que les autres cultivateurs, mais en suivant les méthodes scientifiques de culture, on a réussi à changer des déficits en surplus, l'an dernier? Les terres, grâce à l'enseignement agricole, rapportent mieux. C'est que ceux qui ont suivi nos méthodes ont remporté des succès marquants. L'honorable chef de l'opposition sourit?

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Oui, c'est naturel.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Mon honorable ami a si beau caractère qu'il sourit tout le temps. L'honorable député de Laval (M. Renaud), qui est un cultivateur émérite et qui s'y connaît sur ce sujet, admettra qu'il y a quelque chose de changé dans nos campagnes. Je crois cependant que le cultivateur de Québec est dans une meilleure situation que celui des autres provinces. Grâce aux moyens que lui fournit le ministère de l'Agriculture, le cultivateur peut améliorer sa production, la varier de toute façon.

En 1928, la récolte fut sauvée difficilement à cause des pluies considérables que nous avons eues. Mais le beurre, le fromage et les animaux se sont bien vendus. Ce dont le cultivateur a besoin, c'est la coopération et l'enseignement agricole, et c'est à cela que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Caron) a travaillé depuis des années.

Notre agriculture est de beaucoup plus prospère que celle des États-Unis et les cultivateurs qui travaillent suivant les méthodes du gouvernement sont très prospères. On s'achemine de plus en plus vers l'instruction technique. L'enseignement agricole est répandu maintenant dans nos campagnes. Les agronomes sont écoutés, les cours abrégés d'agriculture sont suivis avec attention. Autrefois, nos cultivateurs ne goûtaient guère les agronomes. Aujourd'hui, ils les recherchent. Ils sont extrêmement intéressés à la formation qu'offre le département de l'Agriculture. C'est signe que la mentalité change.

Et, pour permettre aux cultivateurs de faire plus de profits, le gouvernement a donné un essor nouveau au développement de nos ressources naturelles. Afin de donner à la classe agricole une plus grande prospérité, le gouvernement a créé des centres industriels pour l'ouvrier, qui ont formé un excellent débouché pour nos produits agricoles et qui

donnent du travail aux fils de cultivateurs. Il est inutile pour moi de les nommer. Drummondville, Chicoutimi, Jonquière, Kénogami, Arvida, Noranda, Rouyn, Dolbeau sont des centres nouveaux qui ont contribué à garder les nôtres chez nous.

Mais nous ne nous sommes pas arrêtés là. Le gouvernement a fait encore plus. Pour améliorer davantage la situation agricole, le gouvernement a doté cette province d'une voirie qui lui fait honneur et a donné à nos cultivateurs une voirie qui leur donne de bonnes routes et des communications faciles avec les centres industriels. Il a créé par ce même fait, chez nous, l'industrie du tourisme, source de richesse. Le tourisme, l'an dernier, a été florissant; 500,000 automobiles étrangères américaines sont entrées dans cette province, l'année dernière, et l'on estime à \$75,000,000 la somme que les visiteurs ont dépensée chez nous.

Depuis 1920, le département de la Voirie a dépensé plus de \$68,000,000 dans les campagnes pour des travaux de voirie. Cet argent, pour une bonne partie, est allé dans les poches des cultivateurs et a aidé ceux-ci à traverser la crise d'après-guerre.

Nous avons donné des routes, des primes de défrichement, des maisons, des écoles, des graines de semence aux colons pour une forte somme. Nous avons dit à nos missionnaires: Si vous voyez que des colons de bonne foi ont de la misère, voici des milliers de dollars à leur disposition. Nous avons aidé de cette façon un grand nombre de colons. Je le demande aux hommes sincères de cette Chambre: Pouvons-nous faire plus?

M. l'abbé Bilodeau rend un juste hommage à l'œuvre que j'ai accomplie. Il affirme que l'essor imprimé à la colonisation fut un mouvement sauveur et constitua un des remèdes les plus énergiques contre l'exode des nôtres. Depuis 1921, le gouvernement a donné plus de \$14,202,785 aux jeunes cultivateurs qui veulent aller s'établir dans les nouveaux districts de colonisation. Il a fait ou réparé plus de 15,000 milles de chemins dans les centres de colonisation; il a construit tous les ponts et les écoles.

Depuis 1923, le gouvernement a fait distribuer des graines de semence pour une valeur de \$162,593 et a payé, en primes de défrichement et de labour, une somme de \$570,947. En 1927, \$209,471 ont été payés en primes de labour. Il a fait de nombreux prêts pour aider les colons à la construction des maisons et des granges. Des missionnaires colonisateurs ont été nommés dans toutes les régions de colonisation et des milliers de dollars ont été mis à leur disposition pour aider les colons.

Et, si des gens sont partis, il en est resté puisque, depuis sept ou huit ans, 50 ou 60 nouvelles paroisses ont été fondées dans les régions de colonisation. Le programme qui a été mis sur pied dans le district du Lac-Saint-Jean est un excellent exemple des efforts que fournit le gouvernement et de la prévoyance dont il fait preuve dans ce domaine. M. l'abbé Bergeron, missionnaire colonisateur, dans son rapport, mentionne que, malgré le développement industriel au Lac-Saint-Jean et dans Chicoutimi, la colonisation a progressé. Dans ces deux comtés, en effet, 153 familles ont été établies sur des terres nouvelles l'an dernier. Que pouvions-nous faire de plus?

M. Bergeron, dans ce même rapport, démontre comment l'agriculture paie. Il cite deux paroisses de colonisation dont l'une, établie en 1919, a 107 familles et un actif de \$347,226 en maisons, labours, etc., et l'autre, après 10 ans de vie, a un actif de \$218,825. Ceux qui ont fait le voyage de l'Abitibi ont pu se rendre compte des bienfaits et des progrès de la colonisation dans cette région. Dans l'Abitibi, il n'y avait rien, il y a 15 ans. Aujourd'hui, il y a 25 nouvelles paroisses dont l'évaluation municipale globale est de \$7,140,710.

L'an dernier, nous avons entrepris une nouvelle œuvre: le rapatriement. La Chambre me permettra d'en dire quelques mots. À la suite d'une entente avec le gouvernement fédéral, celui-ci et le gouvernement provincial ont décidé de dépenser chacun \$50,000 pour aider au rapatriement des nôtres. Au cours de l'année, avec M. l'abbé Bergeron à la tête du rapatriement, 115 familles ont été rapatriées, formant un total de 628 personnes grâce aux efforts du gouvernement.

Elles venaient des États suivants: Maine, Massachusetts, Connecticut, Rhode Island, New York, New Hampshire, Michigan et New Jersey. Elles sont maintenant établies et disséminées un peu partout, sur des terres, dans toutes les régions de colonisation de la province et dans quelques vieilles paroisses. Quatre-vingt-six ont été placées dans l'Abitibi, 11 dans le Témiscamingue, quatre dans Chicoutimi, deux dans Wolfe. Les autres sont allées dans divers comtés de la province.

De ces 115 familles, au 31 décembre dernier, seulement quatre ont quitté les endroits où le gouvernement les avait placées à la campagne. Une est retournée aux États-Unis, une autre s'en alla à Montréal, une autre à Québec, une autre à Trois-Rivières. L'opposition doit réaliser la difficulté d'une œuvre de cette envergure que le gouvernement va continuer. Ce travail du rapatriement est une tâche

très difficile. Il faut choisir des personnes qui ont gardé l'amour du sol et qui ont aussi des dispositions pour l'agriculture, car il faut diriger ces gens sur des terres. Aussi ai-je placé ces familles rapatriées dans des paroisses déjà établies afin qu'elles ne fussent pas isolées. Resteront-elles toutes avec nous? C'est difficile à prévoir. C'est une expérience que le gouvernement a tenté cette année et je crois que, si nous pouvions garder 60 %<sup>3</sup> des familles rapatriées sur les terres où elles ont été placées, ce sera déjà un excellent résultat.

On aurait pu rapatrier, du premier coup, 500 familles, cette année, car nous avons reçu des centaines de demandes de personnes qui veulent revenir, mais nous n'avons fait qu'un essai. Nous devons en attendre les résultats. Nous n'avons pas voulu aller trop vite et assumer des risques exagérés.

Avant de se lancer dans un mouvement trop considérable, il faut faire une expérience. Nous avons raison d'être satisfaits de cette première expérience. Cette expérience se continuera au cours de l'an 1929, sous la direction de MM. les abbés Bergeron et Dechêne. L'an prochain, on augmentera le nombre des rapatriés, mais cette augmentation sera lente et prudente. Il nous faut voir ce qu'ont fait les colons revenus ici avant d'en faire revenir d'autres. Nous ne devons rapatrier que les familles dont nous sommes sûrs qu'elles s'établiront solidement chez nous.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** L'honorable premier ministre n'a-t-il pas dit que c'était une utopie, le rapatriement? Ne vous souvenez-vous pas d'avoir déjà dit qu'il est impossible de rapatrier les nôtres partis aux États-Unis? Que ceux qui ont laissé le Canada n'y reviendront jamais?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Je ne me souviens pas. Je ne le crois pas, mais j'ai dit moi-même qu'il était difficile de rapatrier les nôtres des États-Unis et je ne suis pas certain encore du succès de l'expérience que nous tentons. Voilà pourquoi nous procédons lentement. Cependant, nous ferons tout notre possible, avec l'aide de l'abbé Bergeron, un missionnaire qui sait bien en quoi consiste le travail de colonisation, pour en ramener le plus grand nombre possible et les garder.

On a créé de nouvelles industries pour venir en aide à la population, et, aux nouvelles ressources agricoles, hydrauliques et forestières, se sont ajoutées les ressources minières. Les mines ont progressé comme jamais en ces dernières années. Nos mines canadiennes qui avaient, en 1898, une

valeur de \$38,412,431 valent maintenant \$268,000,000. Le Canada occupe le quatrième rang comme producteur de plomb, de zinc et d'or. Québec fait beaucoup sous ce rapport. La province de Québec, il y a 30 ans, a produit des minéraux pour une valeur de \$1,600,000. En 1927, cette production avait une valeur de \$29,000,000. Et la production de 1928 atteindra le chiffre de \$35,000,000. La province n'est qu'au début de ses développements miniers.

Dans quelques années, le Canada et la province de Québec seront deux des plus grands producteurs de cuivre, de plomb et de zinc du monde. En 1928, la mine de Noranda a produit 36,000,000 de livres de cuivre et elle doublera cette production en 1929. Les mines Horne et Montgomery sont actuellement en opération; d'autres le seront bientôt.

La mine Siscoe est à établir une usine qui sera en opération dans quelques jours. À Chibougamau et dans la Gaspésie, on fait aussi d'importants travaux et des découvertes fort intéressantes. Ces districts de Chibougamau et de Gaspé renferment des ressources quasi inépuisables et qui doivent être exploitées. Je suis convaincu que, dans quelques années, la péninsule de Gaspé sera parmi les plus grandes régions productrices du pays et du monde, de plomb, de cuivre et de zinc.

M. McCrea, de l'Ontario, un prospecteur, a prétendu, dans un journal de Toronto, que la loi des mines empêche la prospection et n'aide pas aux prospecteurs. C'est faux. Jamais un homme n'a autant parlé à travers son chapeau. Je vais le prouver. En 1921-1922, la province a donné 509 certificats de mines; en 1927-1928, elle en a donné 5,090. En 1921-1922, 321 terrains ont été enregistrés et, en 1927-1928, il y en a eu 13,707. En 1922, 195 permis d'exploitation ont été accordés; en 1927-1928, on atteint le chiffre de 2,290. Dans le premier cas, ces permis représentaient 34,990 acres; dans le second cas, c'est 448,858 acres. Voilà une réponse à M. McCrea.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Pas le ministre des Mines d'Ontario?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Non. C'est un prospecteur.

Dès les premières découvertes à Rouyn, le gouvernement a ouvert un bureau d'enregistrement; il en a ouvert un autre plus tard à Amos. Il a donné des subventions aux laboratoires à Angliers, à Rouyn et à Amos. Il a construit des chemins pour donner accès

aux mines. Il a construit entre Macamic et Angliers un chemin de 105 milles de longueur, qui relie le nord du Témiscamingue au sud de l'Abitibi, au coût de près de \$1,000,000.

Le budget des mines a été de \$6,000 en 1910, de \$16,000 en 1922-1923, et de \$455,000 en 1927-1928. Le gouvernement a promis un subside de \$250,000 au C.N.R. pour la construction de l'embranchement Taschereau-Noranda. Il a fait donner des cours de minéralogie. Il vient de décider l'établissement d'un bureau de géologie. Dans le dominion, seule la province d'Ontario possède un tel bureau et elle l'a établi longtemps après la découverte de ses mines de cobalt.

Nous voulons faire encore plus cette année. Nous entendons poursuivre l'enseignement de la géologie; le discours du trône parle du projet. Le temps est venu ici d'ouvrir un bureau de géologie comme Ontario l'a fait après avoir découvert le cobalt, et d'avoir nos propres géologues qui simplifieront le travail des prospecteurs et qui feront un inventaire des richesses minières de la province, ainsi que des plans et des cartes de nos régions minières. Les explorations et les recherches aideront à intensifier le développement de la production et de l'industrie minières.

Nous nous sommes intéressés encore au développement d'une autre richesse naturelle: les pêcheries maritimes. En 1922, à la suite d'un jugement du Conseil privé qui a décrété que les eaux qui bordent le littoral des provinces leur appartiennent, le gouvernement a pris le contrôle des pêcheries. En 1927, la valeur des établissements de pêche dans cette province a été de \$2,736,450 et les capitaux engagés dans cette exploitation sont de \$2,408,274. Les pêcheurs sont au nombre de 12,144 dans notre province et plus de 2,500 pêcheurs sont au travail.

Le gouvernement fédéral a récemment fait faire une enquête sur nos pêcheries par une commission, et plusieurs des suggestions de cette commission, qui a siégé à Gaspé, s'appliquent à notre province aussi bien qu'aux Provinces maritimes. Je suis heureux de constater que les conclusions de cette enquête ont donné raison à notre province et à la politique appliquée par le gouvernement à ce sujet.

La commission a suggéré la formation des coopératives de pêcheurs, l'inspection et la classification du poisson. On a pu ainsi mettre du poisson de meilleure qualité sur le marché. Dans le district de Gaspé, le gouvernement a établi neuf coopératives locales affiliées à la Coopérative fédérée à Montréal et il a organisé le système

d'inspection et de classification. Au début, les pêcheurs se sont objectés à l'inspection et à la classification de leur poisson, ne réalisant pas qu'il était important d'offrir du poisson de meilleure qualité sur le marché, mais maintenant ils en veulent.

Le système de la classification a donné de bons résultats et a engagé la concurrence à Gaspé et sur la Côte-Nord. Il y a déjà 21<sup>4</sup> classificateurs à l'œuvre. En plus, on a des demandes pour 10 hommes supplémentaires sur la Côte-Nord et dans la Gaspésie.

Le travail des coopératives a produit un excellent résultat et les pêcheurs ont vu leur bénéfice augmenter de \$1 à \$1.50, et même de \$2 à \$2.50, de plus le quintal pour leur poisson. Le gouvernement n'a pas encore réussi à établir ces coopératives sur la Côte-Nord, mais il espère avoir plus de succès en 1929 et en établir au moins deux ou trois. Malheureusement, il a été impossible, jusqu'ici, d'établir des coopératives sur la Côte-Nord. La difficulté est que plusieurs pêcheurs craignent d'être privés par les compagnies et de ne pouvoir avoir les avances d'argent dont ils ont besoin. La coopération est difficile à faire accepter aux pêcheurs de la Côte-Nord, mais nous y arriverons.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Ces coopératives sont-elles prospères?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Oui, elles vont très bien et elles sont très prospères en Gaspésie.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** J'avais entendu dire qu'elles étaient fermées.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Non. Au contraire, elles comptent de 400 à 500 membres.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je croyais pourtant que les marsouins avaient tout mangé la morue.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Non. Nous aurions pu même fonder d'autres coopératives, mais nous laissons l'idée de coopération faire son chemin. Nous n'avons pas réussi à créer de coopératives sur la Côte-Nord, mais nous réussirons. Nous espérons en créer deux ou trois au printemps. Un jour, des officiers de mon ministère sont allés organiser une coopérative et il y avait dans la réunion le représentant d'une

compagnie qui a dit: Si vous entrez dans la coopérative, vous devrez me payer tout ce que vous devez. Résultat: personne n'a voulu s'inscrire. J'ai communiqué avec la compagnie que représentait ce monsieur et j'ai obtenu la fin de cette campagne contre la coopération.

Le gouvernement entend faire davantage pour les pêcheurs. Il établira des stations expérimentales pour la pêche, le séchage et le fumage du poisson sur la Côte-Nord et dans la Gaspésie. On enseignera là aux pêcheurs comment sécher ou fumer la morue. Des instructeurs continueront la campagne d'éducation déjà commencée en 1922. Le gouvernement projette aussi l'établissement de glaciers pour aider au commerce du poisson frais et pour conserver la boîte pour la pêche à la morue.

La situation est devenue critique pour les pêcheurs de la Côte-Nord, à cause du fléau des marsouins dont le nombre se chiffre à environ 150,000 dans les bancs de morue sur la côte. Ces derniers mangent de 50 à 100 livres de poisson par jour et font des dégâts extraordinaires. Le printemps dernier, la situation a été sérieuse en certains endroits et les pêcheurs n'ont même pas pu prendre assez de poisson pour nourrir leur famille.

Le gouvernement a fait face à la situation de différentes manières. Il a offert \$100 aux pêcheurs de la Côte-Nord pour les aider à construire de plus grosses barges, et une centaine de ceux-ci ont déjà profité de cette offre. Ces barges aideront ces pêcheurs à faire la pêche plus au large, là où les marsouins gênent moins leurs travaux, et leur permettront d'éviter ainsi les pertes que la présence des marsouins leur a déjà causées.

Il rappelle ce que son département a fait pour aider ces pêcheurs à lutter contre les marsouins et annonce que des compagnies projettent actuellement de faire la pêche aux marsouins. Il explique les enquêtes qui ont été faites par des experts qui ont passé l'été sur les lieux pour étudier la situation faite de ce fait aux pêcheurs. Le gouvernement a même requis les services du professeur Adams, de l'Université de Harvard, un grand expert en poissons de ce genre, qui a passé deux mois sur la côte et qui, après une étude sur les lieux, a suggéré aux pêcheurs de chasser le marsouin pour son huile et sa peau.

Dans l'opinion de certains experts, la plaie des marsouins serait due au fait que les Esquimaux leur font la chasse dans les solitudes de la baie d'Ungava et de la baie d'Hudson. Les sauvages se serviraient du bruit pour les mettre en fuite. Si ce moyen vaut quelque chose, nous pourrions l'utiliser pour renvoyer les marsouins vers le nord. Le

gouvernement est actuellement en pourparlers avec plusieurs compagnies pour lancer une campagne de destruction contre ces animaux.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Pardon. L'honorable ministre n'aurait-il pas pu s'enquérir de la pêche aux marsouins de la rivière Ouelle?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Je n'avais pas besoin de m'enquérir, car je connais bien la pêche de M. Lisotte. Nous avons un projet à ce sujet. Nous avons l'intention d'établir sept ou huit établissements de pêche au marsouin semblables à celui de la rivière Ouelle, sur la Côte-Nord, pour tenter l'expérience. Tout cela, en terminant, constitue la politique du gouvernement sous ce rapport.

On a fait beaucoup de choses et il en reste encore beaucoup à faire. Lorsque le premier ministre a pris le pouvoir en 1920, il s'est tracé un programme, un plan d'action visant à exploiter les richesses naturelles de la province.

Il a exécuté ce plan logiquement, avec le courage, la fermeté, l'intelligence et le talent que nous lui connaissons. Certes, pour exécuter quelque chose, il faut mettre de côté l'inertie des uns et oublier les attaques des autres. Mais le premier ministre se doit à lui-même de continuer son œuvre. Il a l'assurance qu'il travaille pour son pays, sa province et sa race.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)<sup>5</sup>** débute en exprimant la joie de la Chambre qui voit la santé de notre souverain s'améliorer de jour en jour. Il offre ses meilleurs souhaits à l'Orateur dont il loue l'impartialité et il formule un vœu, c'est que l'Assemblée législative maintienne le même Orateur constamment en fonction.

Il déplore le départ de l'honorable M. Pérodeau et il souhaite la bienvenue au nouveau lieutenant-gouverneur (l'honorable Sir Lomer Gouin) qui compte parmi les personnalités du pays qui ont fait honneur à notre race. L'honorable M. Pérodeau était un des plus éminents hommes de ce pays, un gentilhomme dans toute la force du mot, et son successeur, un des grands hommes que la province ait produits.

L'offre également mes meilleurs vœux à mes confrères et je souhaite, pour le Nouvel An, bonheur et prospérité à la province de Québec. Je doute cependant que ce bonheur et cette prospérité lui viennent avant qu'elle se soit donné un changement d'administration et de direction qu'elle ne peut trouver que dans un changement de gouvernement.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Très bien, très bien!

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Mes compliments au nouveau député des Îles-de-la-Madeleine (M. Caron), le proposeur de l'adresse. Je prie ce dernier d'offrir au ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Joseph-Édouard Caron) mes bons souhaits pour le rétablissement de sa santé. Incidemment, les députés de la Chambre doivent garder entre eux des relations cordiales et fraternelles qui ne se démentent jamais. N'oublions pas que nous sommes tous ici dans le désir de travailler à la prospérité de notre province, et personne ne devrait perdre de vue cette idée. Enfin, mes compliments au représentant de Montréal-Saint-Laurent (M. Cohen), secondeur de l'adresse.

Tout ce qui brille n'est pas or. Je constate que ce qui ressort du discours du trône et des discours que nous avons entendus du côté de la droite est une cantate, un cantique et un chant d'allégresse pour célébrer la prétendue prospérité de la province et surtout ses surplus. Les surplus du trésorier provincial (l'honorable M. Nicol) sont fondés sur des augmentations de taxes constantes, sur l'aliénation de nos ressources naturelles et sur la dilapidation de notre capital forestier, minier et hydraulique.

Le gouvernement a donné nos pouvoirs d'eau aux Américains et à d'autres parce qu'il savait qu'il obtiendrait des revenus substantiels en retour, mais, ce faisant, il a enlevé à la population ce qui lui appartenait, au profit des étrangers, et, de plus, il a ajouté ces revenus au Trésor provincial pour laisser croire qu'il y a un excédent des revenus sur les dépenses.

Tous les ans, on constate que les taxes augmentent et, avec cela, on ose se glorifier de surplus. À la dernière session, le gouvernement les a augmentées de près de \$1,000,000. Ce ne sont pas les ministres qui paient, ce ne sont pas les députés de la gauche et de la droite, c'est le contribuable de la province. Je suis sous l'impression que notre province serait plus heureuse et que sa position financière serait meilleure si l'on diminuait le fardeau des taxes qui pèse sur ses épaules. J'ai été surpris d'entendre le premier ministre parler de ce que le gouvernement a fait pour la province.

L'honorable premier ministre a dit des choses qui m'ont surpris dans la bouche d'un homme aussi intelligent. Il nous a dit: Le Parti libéral a donné tant à l'assistance publique, tant aux institutions, tant à la voirie, tant à l'agriculture, etc. À ce propos, je veux lui rappeler que la province n'appartient pas au gouvernement, aux libéraux, aux conservateurs. Elle

n'est pas la chose du Parti libéral, ni la chose du Parti conservateur. Elle appartient au peuple. Quand on dit que le Parti a donné tant, c'est une belle inexactitude. Les membres de la droite et de la gauche ne paient pas plus les taxes que les autres. La pensée du gouvernement est fautive et injuste, parce qu'il se bâtit des surplus.

Ce sont les contribuables payeurs de taxes qui contribuent aux sommes que le gouvernement distribue ensuite, ce sont eux qui lui donnent le moyen de faire des œuvres. Le gouvernement semble oublier cela très facilement.

Le gouvernement se bâtit des surplus en grevant, en obérant les fonds des corporations municipales qu'il prive elles-mêmes de revenus en accordant des exemptions de taxes aux grandes industries. Les industries dont se glorifie et s'enorgueillit le gouvernement sont établies dans nos villes, la plupart du temps, au détriment des contribuables municipaux, car elles jouissent, pour la plupart, d'exemptions de taxes injustes et vexatoires.

Les compagnies établies chez nous jouissent de ces exemptions de taxes pour une somme de \$150,000,000, soit la valeur actuelle de leurs propriétés, grâce à la générosité du gouvernement. Cela n'est ni juste, ni raisonnable, ni équitable. C'est la population, après tout, qui doit combler la différence. La population en a assez de cette discrimination et, avant longtemps, elle se révoltera et remplacera la présente administration par une autre qui s'occupera des intérêts de la population.

Il y a quelques années, le gouvernement a empêché les municipalités d'accorder des exemptions de taxes et, pourtant, il accorde à chaque session de nombreuses exemptions au profit des compagnies. À la dernière session, l'honorable député de L'Islet (M. Thériault), dont on dit qu'il sera bientôt ministre, a présenté un bill pour exempter de taxes les compagnies qui ont des lignes de transmission dans la province. C'était aller un peu trop loin, même s'il faut donner une protection raisonnable et réelle aux compagnies. Dans l'intérêt de la paix sociale, il est temps d'arrêter cela.

Les municipalités devraient avoir leur part des revenus publics. On draine dans le coffre provincial ce qui devrait aller dans le coffre des municipalités. Il faudra que le gouvernement abandonne ce système et, tôt ou tard, il sera obligé d'y venir. Que le gouvernement donne aux municipalités une partie des revenus de la Commission des liqueurs, des licences d'auto et des amendes importantes imposées aux automobilistes pour les infractions à la loi des autos. Nous avons

besoin de capitaux ici, mais, si les capitaux ont des droits, ils ont aussi des devoirs. Lorsque le gouvernement sanctionne des exemptions de taxes, il fait reposer tout le fardeau de ces taxes sur le dos des contribuables. Comme conséquence, l'ouvrier n'a gagné que des diminutions de salaire et est obligé de payer des taxes considérables aux municipalités obérées; il ne peut y arriver et c'est là la cause du trouble dans notre système économique. Il est temps que ces exemptions diminuent. Il y a des limites à tout.

Le gouvernement se vante de la prospérité de la province. Il est vrai que le gouvernement, qui est au pouvoir depuis 30 ans, a certainement fait du bien, c'est incontestable, mais la prospérité prétendue de la province ne repose pas sur des fondations durables. C'est la prospérité d'un petit groupe au détriment de la masse. Les statistiques fédérales indiquent que la province est une des moins riches, si l'on considère sa richesse *per capita* qui n'est que de \$1,596, alors que celle de l'Ontario est de \$2,095 et celle des autres provinces encore plus considérable.

La prospérité de tous est la seule et vraie prospérité. Il n'y a pas de véritable prospérité chez nous parce qu'il y a du malaise un peu partout dans la classe agricole et dans la classe ouvrière. Il ne peut y avoir de vraie prospérité quand ça va mal pour les cultivateurs, et même l'honorable ministre de la Colonisation a admis que tout n'allait pas très bien dans les régions rurales. Les mesures voulues n'ont pas été prises pour faire disparaître ces causes de malaise. Je ne jette pas tout le blâme sur le gouvernement, mais je soumets qu'il a sa large part de responsabilités.

L'honorable ministre de la Colonisation (M. Perrault), qui est un meilleur ministre que ses prédécesseurs, nous a parlé de l'enseignement agricole.

On dit que les écoles d'agriculture attachent les cultivateurs à la terre. Je ne suis pas prêt à dire que le gouvernement est responsable en tout de l'exode des nôtres aux États-Unis, mais, en supposant que l'école soit le moyen d'éduquer le cultivateur et de lui enseigner à rester chez nous, alors le gouvernement est coupable de négligence, puisqu'il n'a pas commencé cette campagne d'éducation il y a des années et a retardé de prendre ces moyens qui étaient à sa disposition quand il les croyait si bons. Pourquoi a-t-on attendu si longtemps avant d'instruire la classe agricole?

Le ministre de la Colonisation vient de vanter le gouvernement parce qu'il a dépensé \$68,000,000 pour la politique de la voirie.

J'affirme que cette politique de voirie, telle qu'appliquée dès le début, a été une des grandes causes de l'exode d'un grand nombre des nôtres qui ont pris le chemin des États-Unis parce qu'elle imposait des charges trop lourdes aux cultivateurs qui ne pouvaient les supporter et s'en allaient.

L'honorable ministre de la Colonisation se vante aussi de sa politique de rapatriement. Je le félicite des succès de sa campagne de rapatriement. Mais, puisque le gouvernement est si riche et qu'il se vante de surplus, il est coupable, en présence de cette crise, d'avoir négligé si longtemps cette politique de rapatriement en ne donnant pas les sommes suffisantes pour ramener nos gens chez nous et pour garder nos frères ici. Pourquoi n'a-t-il pas rapatrié les nôtres plus tôt au lieu de rester les bras croisés?

On nous traite de pessimistes. Comment! nous serions des pessimistes parce que nous avons indiqué le danger, parce que nous avons signalé les maux et les remèdes de notre situation, et parce que nous avons mis le doigt sur les plaies? Non, nous ne sommes pas des pessimistes et, si le gouvernement avait toujours écouté les suggestions et les recommandations de l'opposition, une foule de choses et d'erreurs malheureuses pour la province ne se seraient pas produites. L'argument du ministre de la Colonisation se tourne contre lui-même. Il dit que c'est à cause de nous, parce qu'ils nous ont écoutés que les gens se sont découragés et sont partis.

Le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault) n'est pas élogieux envers son parti lorsqu'il dit que nous, les membres de l'opposition, faisons tant de tort avec notre pessimisme. En effet, le Parti libéral, qui est au pouvoir depuis 32 ans, a une puissante presse pour véhiculer ses idées et il a certainement des hommes brillants pour prêcher l'optimisme à la population et faire contrepoids au prétendu pessimisme de l'opposition. Alors il admet que l'opposition est crue par le peuple et que le ministère ne l'est pas? C'est là un drôle d'argument dans sa bouche, mais il ne répond pas à la question.

La prospérité de la province est bâtie sur le dos des municipalités, sur la dilapidation de nos ressources que le gouvernement a toujours considérées comme un revenu alors qu'elles étaient le capital dont il n'est que le fidéicommiss. Les principes libéraux subsistent du temps l'irréparable outrage. Le gouvernement confond les revenus avec notre capital. On prend du capital pour le mettre au compte du revenu.

On considère comme des revenus les recettes de l'exploitation forestière qui est en réalité une dépense de capital. Le gouvernement tient une

mauvaise comptabilité, et je suis certain que, s'il faisait faire une audition dans ses livres par des experts impartiaux, les surplus disparaîtraient. L'honorable trésorier de la province (M. Nicol) devrait soumettre les comptes publics à une audition d'hommes d'affaires. Cette audition doit se faire; elle s'impose afin de redonner au peuple sa confiance.

Nous sommes à la veille d'une crise du papier. Notre patrimoine forestier s'en va. Des experts prétendent que nous n'aurons plus de bois dans 25 ans. Le gouvernement n'a rien fait pour protéger notre domaine forestier, il a dormi. Le discours du trône dit que nous n'avons pas eu de feux de forêt et que le gouvernement est responsable de cet état de choses.

Le gouvernement, qui est modeste, dit qu'il n'y a plus de feux de forêt parce qu'il a établi un service de protection. Je crois que la Providence a eu quelque chose à faire dans l'obtention de ce résultat. Mais, encore là, pourquoi n'a-t-on pas pris les moyens nécessaires dans le passé pour prévenir les ravages des incendies?

Les moyens employés présentement existaient auparavant et ils auraient dû être mis en pratique avant. Nous avons perdu 1,000,000 d'acres de forêts par le feu, de 1921 à 1923. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas agi avant? Il a manqué à son devoir et en sera responsable devant les générations futures. Le gouvernement n'a pas le droit de permettre que le capital des générations futures soit dilapidé.

On appelle les ministres des membres de l'Exécutif. Ils doivent donc exécuter. En quatre ans, le gouvernement a aliéné autant de forêts que les gouvernements qui l'ont précédé en ont aliéné en 23 ans. Il y a eu des feux de forêt qui ont brûlé, dans la région du Saint-Maurice seulement, pour \$5,000,000 de bois. Cela représente en travail et en salaires plus de \$20,000,000.

Le gouvernement a fait du bien en créant une école forestière, en établissant une pépinière à Berthierville et en faisant d'autres efforts pour le reboisement, mais il y a une crise alarmante, une crise profonde dans notre domaine forestier. On dirait que le gouvernement commence une affaire et ne la finit pas et que, de plus, il n'a absolument rien fait pour conserver notre patrimoine. Ainsi, on n'a pas trouvé de positions aux élèves de nos écoles de génie forestier. On n'a pas retiré tous les avantages de la pépinière de Berthier.

Il y a eu une crise dans le papier. On a tenu des conférences, et à quoi se résument-elles? Le premier ministre a dit qu'il avait prévu la crise du

papier il y a trois ans. Est-ce qu'il fait partie d'un conseil délibératif ou exécutif? À quoi cela a-t-il servi que le premier ministre ait averti les manufacturiers de papier de faire preuve de prudence il y a trois ans? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas agi au lieu de continuer à disposer des territoires forestiers? Le ministre des Terres (l'honorable M. Mercier fils) dit qu'il avait prévu la crise en 1925. S'ils l'avaient prévue, ils se devaient de prendre les mesures pour l'éviter. Ils ne sont pas ici pour penser, pour prédire, mais pour agir et prendre les moyens d'empêcher les ravages et les désastres comme ceux que cause cette crise.

Le ministre des Terres et Forêts a dit: Nous ne pouvons faire mieux. Si le gouvernement ne pouvait rien faire de mieux que ce qu'il a fait, il aurait au moins pu donner sa démission. Le gouvernement a été imprévoyant et voilà la cause de la crise du papier!

Si le gouvernement avait été prudent, nous n'aurions pas perdu de \$10,000,000 à \$15,000,000 et nous n'aurions pas la crise du papier. Le gouvernement est responsable de la crise actuelle dans l'industrie de la pulpe et du papier. Il a encouragé l'établissement de nouveaux moulins alors qu'il savait très bien qu'il y aurait surproduction, d'où les difficultés qu'éprouve aujourd'hui cette industrie.

Le gouvernement a passé, il faut l'avouer, de bonnes législations, mais, malheureusement, il n'a pas pris le moyen de les faire observer. Au sujet de cette fameuse crise du papier, je considère qu'il est temps que le ministère des Terres soit réorganisé et administré par des hommes compétents qui y soient à leur place et que ceux qui sont bien au courant de la situation soient nommés pour occuper le poste qui leur appartient.

Si on veut sauver quelque chose du naufrage, c'est ce qui manque à l'heure actuelle. Le ministère des Terres et Forêts a retiré \$7,000,000 de revenus, l'an dernier, et on n'a pas appliqué 10 % de ces revenus à la protection de nos forêts. Il faudrait que le ministère des Terres fût administré sur une base d'affaires.

Il existe des moyens simples de protéger l'avenir de l'industrie du papier journal et, d'après moi, le gouvernement devrait nommer une commission d'experts impartiaux, en dehors de la politique, qui étudierait la question à fond et ferait un rapport pour parer aux éventualités. Avec instance, je recommande aussi la réorganisation du ministère des Terres et Forêts et la reconnaissance des véritables officiers compétents. Le ministère devrait aussi tenir des ingénieurs forestiers en permanence dans les

forêts, qui étudieraient le problème sur place et qui pourraient prendre les méthodes voulues pour étudier la question sur place.

On a parlé, en cette Chambre, de l'élection de Montréal-Sainte-Marie. Dans son discours, le premier ministre a été imprévoyant lorsqu'il a prédit que le député actuel de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) ne siègerait jamais en Chambre. Il n'est pas bon prophète. Le représentant de Montréal-Sainte-Marie est ici.

Le premier ministre a-t-il employé des méthodes loyales et ne s'est-il pas contredit? Je suis désolé, mais c'est ce que je pense. Il a dit qu'il n'avait pas le droit de parler de l'élection parce qu'elle était contestée devant les tribunaux, mais qu'il pouvait parler des méthodes utilisées parce que deux victorieux étaient en route pour le pénitencier. Mais les procédures se continuent encore.

Il savait bien que ces deux hommes n'étaient pas en prison, qu'ils ont été relâchés sur des brefs de *certiorari* et d'*habeas corpus*. Je me demande si c'est à cause de cela que le gouvernement présente des projets de loi relatifs à l'abolition des brefs de prohibition et de *certiorari*, cette session-ci. Le premier ministre est allé dans Sainte-Marie avec six ministres et le représentant de Sainte-Marie a eu une majorité de 780 voix, soit 100 voix par ministre plus 40 pour le premier ministre et 40 pour le ministre de la Voirie. Je repousse l'accusation de démagogie lancée contre les vainqueurs de Sainte-Marie. Le premier ministre nous a accusés d'être démagogues. Je proteste au nom de l'honnête population de la division de cette conception qu'on a faite d'elle-même. L'opposition ne fait pas de violence ni d'appel aux passions.

Des appels véritablement démagogiques ont été lancés par les adversaires du représentant de Sainte-Marie durant cette élection. Je condamne certaines manœuvres électorales employées pendant la campagne. Le peuple de Sainte-Marie a protesté, par son vote, contre ces manœuvres.

Ce n'était peut-être pas de la démagogie de la part du gouvernement lorsque, en 1923, lors des élections générales, il a soulevé le peuple des campagnes contre celui des villes. Ce n'était pas de la démagogie lorsque le premier ministre, parlant, l'an dernier, au sujet de la loi des accidents du travail, disait que les ouvriers ne devaient pas trop demander, que les cultivateurs se lèveraient à leur tour pour protester. Ce n'était pas de la démagogie quand le ministre de la Voirie venait parler de la conscription en pleine assemblée électorale. Le peuple a voulu protester contre l'oubli des revendications populaires.

Je demande au gouvernement, au nom de ma race, de cesser les appels comme ceux que nous avons entendus dans Montréal-Sainte-Marie. Il est temps que l'on fasse la saine éducation du peuple et que l'on modifie les méthodes électorales actuelles. Si nous ne changeons pas nos méthodes, nous allons donner l'impression au peuple que la chose publique est administrée selon nos appétits. Il faut condamner au même titre, qu'ils soient bleus ou rouges, ceux qui font appel aux appétits du peuple, et on a fait appel aux appétits du peuple par le patronage dans Sainte-Marie.

L'honorable ministre des Travaux publics (M. Galipeault) a dit que nous devons adopter les coutumes britanniques. J'en suis. Mais on les a oubliées dans Sainte-Marie en retardant l'élection injustement. Cessons toutes ces insinuations et inspirons-nous du Parlement britannique.

L'honorable premier ministre est dans l'anxiété au sujet de la convention des conservateurs. C'est là l'affaire du Parti conservateur, mais mon parti n'a rien à cacher là-dessus. Le premier ministre est inquiet de savoir si les conservateurs provinciaux auront une convention. Je lui promets qu'ils auront une convention avant que le premier ministre tienne les promesses faites en 1923, alors qu'il a promis de donner sa démission s'il y avait 10 conservateurs élus. Ils auront une convention régulière, en temps et lieu opportuns, beaucoup trop vite encore au gré du gouvernement.

Le gouvernement intervient trop dans les affaires des municipalités. Par le contrôle qu'il exerce dans les affaires municipales, le gouvernement a arriéré la province de 100 années. Il a sacrifié les principes britanniques et violé les traditions de la province en créant des villes et en faisant nommer des conseillers municipaux par la Législature, ce qui dans certains cas veut dire que des étrangers peuvent diriger nos municipalités et en laissant au peuple le soin de payer des taxes. Nous avons un cabinet composé de brillants avocats. Le ministère a à son service des experts de toutes sortes.

Nous devrions nous attendre à une excellente législation. Mais, au point de vue législation, nous avons reculé de 100 ans, en ces dernières années, parce que celle-ci est sans cesse amendée par le gouvernement. On a voté des chartes spéciales, sacrifiant au capital étranger notre économie légale et des principes fondamentaux de notre législation. On a institué, pour le bénéfice de capitalistes étrangers, le système féodal et on a violé nos lois britanniques dont la première est: "No taxation without representation".

Des tragédies comme celle du Lac-Saint-Jean sont de nature à décourager la colonisation. Je proteste contre les illégalités qui s'y sont commises et qui ont été sanctionnées par le gouvernement.

Cette affaire du Lac-Saint-Jean a peut-être rendu la colonisation plus difficile parce que les cultivateurs échaudés une fois ne voulaient plus courir de risques.

Il y a de grandes choses à accomplir en cette province. Nous avons besoin de plus de chemins de fer, chez nous, pour coloniser et pour desservir les régions de Gaspé, du Témiscamingue et de la Gaspésie. Québec est en arrière de toutes les autres provinces à ce point de vue. Nous, une vieille province, avons trois fois moins de milles de chemins de fer que la Saskatchewan. Ceci est un peu dû au fait que, par manque de confiance, les capitalistes n'ont pas voulu investir l'argent nécessaire.

Inutile de dire que cette affaire relève du fédéral, puisque la Législature peut donner des chartes pour la construction de chemins de fer dans des districts comme l'Abitibi, le Témiscamingue, et ailleurs dans la province de Québec. Si le gouvernement avait à ce point la confiance des capitalistes, peut-être qu'ils viendraient risquer leurs capitaux chez nous pour construire des chemins de fer.

Nous vous avons souvent demandé de régler la question du dimanche au nom des traditions et au nom des sentiments. Nous vous le demanderons maintenant au nom des intérêts. Peut-être vous laisserez-vous attendrir. Le gouvernement, qui n'a pas encore voulu régler la question du dimanche, serait peut-être surpris d'apprendre qu'il y a là sans doute une des raisons de la surproduction dans l'industrie du papier. Je me propose de traiter plus longuement cette question au cours de la présente session.

Il (M. Duplessis) cite un mot du major C. G. Power, député fédéral de Québec-Sud, qui a dit que le gouvernement provincial devrait empêcher les capitalistes étrangers qui veulent lui dicter sa ligne de conduite et que l'on traite un peu trop bien les grandes compagnies dans notre pays, et un discours de M. J.-F. Pouliot, député fédéral de Témiscouata, qui a dit, de son côté, que le gouvernement traite bien les Américains, qu'il leur permet de prendre des charges publiques à des postes de maire et de secrétaire-trésorier alors qu'ils ne sont pas naturalisés, dans des villes industrielles naissantes fermées, créées de toutes pièces, comme Noranda, Arvida et Racine.

Il critique enfin l'inefficacité de la police provinciale en revenant aux élections de Montréal-Sainte-Marie. On a dit que c'était là une police compétente. Cependant, après les élections dans Sainte-Marie, des bandits se sont introduits dans l'atelier de M. Doucet, imprimeur, ont tout saccagé et ont finalement mis le feu. La police provinciale n'a pas plus retrouvé les coupables qu'elle n'a mis la main sur tous les meurtriers impunis. À la suite des dénonciations de l'opposition, on a cru bon de faire une réforme, on a décapité la police provinciale; le chef Lorrain a démissionné dans des circonstances mystérieuses. Le chef de l'opposition a demandé des explications au premier ministre à ce sujet, mais il n'a pas répondu.

La seule amélioration apportée par le gouvernement a été la décapitation du chef. Il est vrai que la police provinciale actuelle est peut-être aussi bien sans tête. Le gouvernement nous dira: Vous avez droit à une enquête. Nous voulons une réponse. Nous pouvons connaître la vérité sans enquête. Le gouvernement pourrait peut-être nous la donner de lui-même. J'offre au gouvernement la coopération de l'opposition pour l'adoption des bonnes mesures. Nous dénoncerons les autres. Nous allons combattre le gouvernement chaque fois qu'il ne travaillera pas dans les véritables intérêts de la province.

Je termine, M. l'Orateur, en disant que l'opposition fera, cette session, comme les autres, en surveillant le gouvernement. Je rappellerai à ce sujet les paroles de Louis Veullot: "Il ne faut pas s'entêter, mais il ne faut pas non plus prendre la persévérance pour de l'entêtement. Il ne faut pas violenter, mais il ne faut pas appeler violence la fermeté. Il faut s'accommoder au temps, aux circonstances et aux hommes, mais il ne faut pas souffrir que le temps, les circonstances et les hommes l'emportent sur la vérité et la justice."

**M. Grant (Champlain)** propose, appuyé par le représentant de Brome (M. Oliver), que le débat soit ajourné.

Cette dernière motion est adoptée. Le débat est ajourné.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)**<sup>6</sup>: C'est le meilleur discours que vous n'avez jamais prononcé, mon oncle.

La séance est levée à 6 heures.

## NOTES

1. D'après *L'Événement*, le discours de l'honorable Joseph-Édouard Perrault a duré une heure et demie.

2. Dans la version de *La Presse*, il est plutôt question de 180,000 cultivateurs.

3. La plupart des journaux consultés font mention de 60 % des rapatriés. *L'Action catholique* chiffre cette proportion à 75 %, alors que, dans *Le Canada*, la proportion retenue atteint 25 %.

4. *The Gazette* évalue le nombre de classificateurs à 31.

5. *L'Événement* rapporte que Maurice Duplessis a parlé pendant une heure.

6. Maurice Duplessis est effectivement le neveu de William-Pierre Grant et il lui fait ce compliment par pure plaisanterie.



## Séance du jeudi 17 janvier 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 h 15.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Présentation de pétitions:**

Plusieurs pétitions sont présentées et déposées devant la Chambre.

**Lecture de pétitions:**

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- d'Albert Pancrace L'Espérance et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson (M. Bercovitch);

- de Jacob Friedman et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Congregation Beth Joseph (M. Bercovitch);

- de The Royal Trust Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Bercovitch);

- de Walter James Anderson et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant le lot no 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal (M. Cohen);

- d'Euclide Mathieu, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens à l'admettre à la pratique de la médecine, après examen (M. Cohen);

- de Samuel Hiram Rasminsky, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost (M. Cohen);

- de The Roberval and Saguenay Railway Company, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Delisle);

- de la Compagnie générale du port de Chicoutimi, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Delisle);

- de la ville de Terrebonne, demandant l'adoption d'une loi concernant le rôle de perception de 1926 et certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de Terrebonne (M. Dugas);

- de The Soulanges Power Company, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Farand);

- de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Poulin);

- de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Samson);

- de la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi lui accordant des pouvoirs additionnels (M. Vautrin)<sup>1</sup>;

- de l'Université de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Vautrin);

- de l'Association des chimistes professionnels de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte (M. Thériault).

**Rapports de comités:**

**M. Roy (Lévis):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le troisième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- du séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke, demandant l'adoption d'une loi refondant sa charte;

- de la Maison Sainte-Claire limitée, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte et changeant son nom en celui de la Fraternité du Tiers-Ordre de Saint-François-d'Assise du diocèse de Trois-Rivières;

- de la vénérable sœur Raphaël de la Providence et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Moniales Carmélites;

- de la cité de Lachine, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de Joseph-Arthur Lapierre, demandant l'adoption d'une loi validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, le 14 janvier 1920;

- des RR. PP. Samuel Bellavance et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de la Villa la Broquerie.

#### **Séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke**

**M. Crépeau (Sherbrooke)** demande la permission de présenter le bill 104 refondant la charte du séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Villa la Broquerie**

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** demande la permission de présenter le bill 123 constituant en corporation la Villa la Broquerie.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Charte de Verdun**

**M. Lafleur (Montréal-Verdun)** demande la permission de présenter le bill 119 modifiant la charte de la cité de Verdun.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Ordre de la Très-Sainte-Trinité**

**M. Lafleur (Montréal-Verdun)** demande la permission de présenter le bill 112 constituant en corporation l'Ordre de la Très-Sainte-Trinité.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Vente d'un immeuble par la succession F. Poirier à L. Lacroix**

**M. Plante (Montréal-Mercier)** demande la permission de présenter le bill 107 ratifiant et validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, veuve dudit Ferdinand Poirier.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Charte de Lachine**

**M. Marchand (Jacques-Cartier)** demande la permission de présenter le bill 109 modifiant la charte de la cité de Lachine.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Moniales Carmélites**

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** demande la permission de présenter le bill 121 constituant en corporation les Moniales Carmélites.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Maison Sainte-Claire limitée**

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** demande la permission de présenter le bill 122 modifiant la charte de la Maison Sainte-Claire limitée.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Loi des liqueurs alcooliques**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** demande la permission de présenter le bill 15 modifiant la loi des liqueurs alcooliques.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Messages du Conseil législatif:**

**M. l'Orateur** informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

#### **CONSEIL LÉGISLATIF**

9 janvier 1929

*Résolu:* Qu'un comité composé des honorables MM. Caron, Chapais, Choquette, Girouard, Gosselin, Kelly, Perron, Power et Simard soit nommé pour assister l'Orateur dans la direction de la Bibliothèque de la Législature, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés, et aussi pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité mixte de la Bibliothèque.

*Ordonné:* Que ladite résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

#### **Comité permanent mixte de la Bibliothèque de la Législature**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, appuyé par le représentant de Terrebonne (l'honorable M. David), qu'un message soit envoyé au Conseil législatif, informant les honorables conseillers que les honorables MM. Taschereau, Mercier, Galipeault, Nicol et Dillon, MM. Bernard, Blain, Bouchard, Bullock, Côté, Crépeau, Gault, Oliver, Ouellet, Roy, Sauvé, Thurber et Vautrin sont nommés membres du comité de la Bibliothèque et représentent cette Chambre dans le comité mixte des deux Chambres qui est chargé d'assister MM. les Orateurs dans l'administration de la Bibliothèque de la Législature.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

### Comité permanent mixte des impressions législatives

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, appuyé par le représentant de Terrebonne (l'honorable M. David), qu'il soit envoyé au Conseil législatif un message l'invitant à se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives durant la session en cours, et l'informant que les honorables MM. Taschereau, David, Nicol et Dillon, MM. Bergeron, Cohen, Duplessis, Saurette, Sauvé, Savoie et Smart représenteront cette Chambre dans ledit comité mixte.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte ledit message au Conseil législatif.

### Explications sur des faits personnels:

#### Emprisonnements relatifs aux élections dans Sainte-Marie

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** M. l'Orateur, je me lève sur une question personnelle. L'honorable député de Trois-Rivières (M. Duplessis) m'a reproché hier d'avoir parlé, dans mon discours, d'une cause pendante, celle des deux personnes mises en prison pour avoir fait irruption dans la salle du comité du Parti libéral et avoir participé au vol des listes électorales commis au cours des élections de Sainte-Marie. Il a ajouté que ce n'était pas loyal.

Mon honorable ami a dit qu'il y avait eu appel par bref de *certiorari* ou de prohibition dans cette cause et qu'il n'était pas juste de parler d'une cause pendante. Le député de Trois-Rivières, qui est pourtant un avocat, devrait être mieux renseigné à ce sujet. Il était dans l'erreur.

J'ai fait une enquête et j'ai pris des renseignements depuis. J'ai communiqué, à ce sujet, avec Montréal, où je me suis informé auprès du juge Perrault qui a présidé cette cause, et j'ai constaté que mon affirmation était exacte. Il n'y a aucun appel du jugement devant les tribunaux et aucun bref de prohibition ou de *certiorari* n'a été enregistré.

Comme question de fait, il n'y a donc pas de causes pendantes, en l'occurrence. J'admets cependant m'être trompé et avoir commis une seule erreur, et je tiens à me corriger. J'ai dit qu'il y avait deux personnes en prison alors qu'il y en a maintenant cinq. Là seulement est la différence.

### Adresse en réponse au discours du trône

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné le 16 janvier, sur la motion proposée mercredi le 9 janvier courant, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

À Son Honneur  
le lieutenant-gouverneur  
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

**M. l'Orateur:** La parole est au député de Champlain (M. Grant) pour continuer le débat sur l'adresse.

**M. Grant (Champlain):** Il peut être téméraire de ma part d'essayer de répondre à ce grand impérialiste, si attaché à nos institutions britanniques, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Duplessis). Hier, il a prononcé un discours magistral au point de vue du fond et de l'élocution et il semblait sincère. Je le félicite. Je suis heureux de vous dire que, dans ce discours, nous nous accordons sur une certaine partie. C'est sur celle où il adresse ses meilleurs vœux à ses collègues, des félicitations et des vœux à l'Orateur de cette Chambre. Je m'unis même à lui pour féliciter l'Orateur et pour lui souhaiter un long règne et lui souhaiter de toujours monter plus haut, "*Excelsior*".

Je m'accorde avec le député de Trois-Rivières pour regretter le départ de l'honorable M. Narcisse Pérodeau, pour le féliciter de son heureux règne à Spencer Wood et pour saluer son successeur, Sir Lomer Gouin, à qui l'on a remis la couronne qu'il mérite bien, au terme d'une brillante carrière au service de la population. Je me rappelle des souvenirs de jeunesse. Notre nouveau lieutenant-gouverneur, qui m'est très cher, a déjà habité mon beau comté.

Lorsque Sir Lomer était jeune, il venait passer ses vacances annuelles dans la paroisse que j'habite et j'espère qu'il y reviendra. Je suis content

que le député de Trois-Rivières ait si bien parlé de Sir Lomer et je suis certain qu'il éprouve les mêmes sentiments à l'endroit du premier ministre, mais il attend sans doute qu'il se retire avant de lui présenter ses compliments.

Je regrette que le représentant de Trois-Rivières n'ait pas fait de compliments au premier ministre. Mais l'honorable député de Trois-Rivières est jeune. Il lui faudra attendre encore longtemps parce que notre premier ministre restera à la tête des affaires de la province encore longtemps, et notre collègue de l'opposition finira peut-être par l'admirer comme nous.

J'offre mes félicitations au proposeur (M. Amédée Caron) et au second (M. Cohen). Je suis convaincu que le proposeur de l'adresse succédera un jour à son illustre père (l'honorable M. Joseph-Édouard Caron), dans le gouvernement. J'aimerais mentionner la célébration récente du 63<sup>e</sup> anniversaire du ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron).

Maintenant, je passe à la partie du discours où je ne m'accorde pas avec le député de Trois-Rivières. Il nous reproche de n'être ici que pour chanter les louanges et les cantates du gouvernement. Au reste, on a raison de chanter les louanges du gouvernement. Pourquoi serions-nous tristes et chanterions-nous les concerts que l'opposition fait entendre depuis 30 années et qui sont toujours des concerts de tristesse quand tout va si bien dans la province? L'honorable député de Trois-Rivières a prétendu que nos surplus sont basés sur l'augmentation des taxes et la dilapidation de nos ressources. Quelles sont les taxes qui pèsent, à l'heure qu'il est, lourdement sur le peuple?

Mon collègue a dit qu'on faisait peser un fardeau trop lourd sur les épaules des corporations municipales. Il a dit que les surplus du gouvernement ont été fabriqués en grevant les revenus des municipalités dont il prive de leurs propres revenus par des exemptions de taxes. Est-ce la faute du gouvernement si certaines municipalités pratiquement ruinées ont fait des concessions à quelques compagnies industrielles et ont accordé des exemptions de taxes?

Il (M. Grant) répond au député de Trois-Rivières et, dès le début, il montre comment celui-ci s'est placé dans une fausse position, lorsqu'il a reproché au gouvernement d'avoir voté en faveur des exemptions de taxes que les municipalités ont demandé à la Législature d'accorder à certaines compagnies qu'elles voulaient voir s'établir chez elles. La Législature a toujours respecté l'autonomie des municipalités qui ont demandé ces exemptions.

Prenons Trois-Rivières comme exemple, ville qui, elle-même, a pris les devants et s'est efforcée, par des exemptions de taxes, à attirer des industries pour éviter la ruine qui la menaçait. Mon honorable ami parle évidemment pour son clocher, pour sa ville. Mais il oublie que ce ne sont pas les compagnies qui ont sollicité les autorités de la ville, mais que ce sont les citoyens de la ville de Trois-Rivières qui, en face de la misère, ont attiré des industries chez eux avec des exemptions de taxes, approuvées par les contribuables, pour faire en sorte que les habitants ne quittent pas la ville. Ils ont invité chez eux les gros industriels. Ils ont demandé à la Législature de sanctionner ces exemptions et, si on avait refusé, on aurait crié à la violation de l'autonomie de la ville et à la ruine.

Les exemptions de taxes à Trois-Rivières ont été accordées par le vote prépondérant des contribuables. Il est même arrivé des cas où, au conseil municipal de Trois-Rivières, c'est le vote prépondérant du représentant de Trois-Rivières, qui a fait voter ces demandes d'exemptions de taxes.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je proteste contre les allégués du représentant de Champlain. Je regrette de ne pouvoir accepter cette affirmation. Aucune de ces exemptions n'a été soumise au vote des électeurs et, si on nous les avait soumises, j'aurais voté contre. Jamais ces exemptions n'ont été votées par le peuple. Je n'ai donc pas pu voter.

**M. Grant (Champlain):** Je le regrette, mais, lorsque ces exemptions ont été accordées, mon honorable ami de Trois-Rivières était trop jeune et il n'en a pas eu connaissance. Mais je m'en souviens, car j'étais alors membre du conseil municipal de Trois-Rivières dans le temps.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Et pourtant j'étais assez vieux pour voter.

**M. Grant (Champlain):** Il y a longtemps de cela. Le député de Trois-Rivières a dit qu'il voudrait encore que les revenus de la Commission des liqueurs soient versés aux municipalités. L'opposition n'a pas le droit de demander que le gouvernement dispose des revenus provenant de la Commission des liqueurs et des permis d'automobile pour d'autres fins que les présentes. Je soutiens que nous avons besoin des revenus provenant des automobiles, de la taxe sur la gazoline et sur la vente de liqueurs alcooliques pour améliorer nos routes, afin de faire bénéficier les gens de nos campagnes de

l'industrie du tourisme encore plus qu'ils n'en bénéficient aujourd'hui. Il est impossible d'améliorer les routes et d'attirer le tourisme, sans avoir un revenu qui permettra de le faire. La construction d'une bonne voirie a fait naître du tourisme dont bénéficient surtout les villes de cette province.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Pas Trois-Rivières.

**M. Grant (Champlain):** Ainsi, en utilisant sagement les revenus du commerce des liqueurs et des licences d'automobile, le gouvernement aide à la fois aux villes et aux campagnes. J'admets que le commerce périlite dans nos campagnes et que les cultivateurs sont obligés d'émigrer dans les villes.

**Des voix de l'opposition:** Écoutez! Écoutez!

**M. Grant (Champlain):** L'orateur qui m'a précédé, le représentant de Trois-Rivières (M. Duplessis), a dit que le gouvernement aliène nos ressources naturelles. Il a voulu parler surtout de nos ressources forestières. Ce n'est pas vrai. Nos amis les conservateurs ont donné 46,155 milles carrés de limites à bois, de 1867 à 1897, pour un prix de \$884,265, soit un prix moyen de \$19.20 le mille carré, et nous n'avions alors que des moulins à scie. Ces limites étaient données à des amis politiques. Depuis 1897, le gouvernement libéral, par sa politique progressive, a fait naître de nouvelles industries.

Nous avons des moulins à papier gigantesques et d'immenses usines. Il a fallu approvisionner en matières premières les compagnies qui ont établi des moulins à papier dans le Québec et, grâce à la politique du gouvernement, on vit poindre des industries de Gaspé à Gatineau. Cependant, le gouvernement n'a affirmé que 33,414 milles carrés de nos forêts. Ces affirmages ont rapporté à la province \$7,167,273, ce qui représente une moyenne de \$215 le mille carré. Cette comparaison montre comment le gouvernement sait administrer. Comment les adversaires peuvent-ils critiquer?

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Pourriez-vous nous dire, sur ces limites, combien de milles ont été concédés à l'International Paper Company?

**M. Grant (Champlain):** Je ne saurais dire le nombre exact. L'International Paper Company a obtenu très peu de limites nouvelles du gouvernement à l'enchère, mais elle a acheté, en général, des anciennes limites qui ont été vendues

auparavant par nos amis les conservateurs, la limite de la Riordon, par exemple, sur le cours supérieur de l'Outaouais, et d'autres limites sur le Saint-Maurice, à des industriels dont les moulins étaient fermés. L'International Paper Company a rouvert les moulins. Bien des gens ont ainsi évité le désastre. En 1890, lorsque Trois-Rivières a traversé une crise et que les moulins ont été fermés, une compagnie américaine a acheté les limites qui avaient été données à M. Ross, dont le moulin est fermé depuis trois ans.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Je veux plus de détails. Des détails sur la fermeture du moulin de Batiscan.

**Des voix:** À l'ordre!

**M. l'Orateur:** Je fais remarquer au député de Montréal-Dorion et à ses collègues qu'ils n'ont pas le droit de parler tous ensemble et qu'il faut demander la permission de l'Orateur avant de poser une question.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** L'honorable député me permettra-t-il...

**Une voix:** Fume ça d'abord.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Le moulin situé dans le village de l'honorable député n'était-il pas fermé alors?

**M. Grant (Champlain):** Le moulin à scie de Batiscan n'existait pas alors, mais le moulin de la Rivière-à-Pierre était en faillite. L'International Paper Company a racheté les moulins de la Riordon, elle a sauvé l'argent des actionnaires canadiens et elle les a sauvés du désastre.

La province n'est peut-être pas prospère, il n'y a peut-être pas de la richesse partout dans la province, mais elle n'est sûrement pas dans la misère et on peut même dire qu'elle a de l'aisance. Il y a peu de mécontents et peu de chômeurs.

La taxe d'amusement est raisonnable parce qu'il n'est que juste que celui qui s'amuse paie un peu pour les pauvres et pour ceux qui souffrent. Personne n'a jamais contesté les bienfaits de l'assistance publique, qui rend de si précieux services à toute la province de Québec et qui secourt les infortunés. Elle joue un grand rôle dans notre province. Pour ma part, - je signale un cas particulier - j'ai obtenu du gouvernement, pour mon comté, un octroi généreux

de \$50,000 pour la construction et la fondation d'un orphelinat, établissement qui doit de vivre à la générosité du gouvernement et qui fait grand bien à La Tuque dans sa lutte contre la tuberculose. N'est-il pas juste que cette taxe soit perçue par le gouvernement et distribuée par lui dans les hôpitaux et les institutions de charité? Cette taxe est de l'argent du peuple et il a droit de savoir comment sont employées les aumônes.

Je sais que mon honorable ami de Trois-Rivières est un excellent avocat. Mais je suis surpris qu'après avoir passé sa vie au jardin de l'enfance, au collège, à l'université et au palais de justice, il soit devenu un si grand expert de la forêt où il n'est jamais allé. J'invite notre collègue à quitter son siège et à mettre ses grandes connaissances en choses forestières au service de sa province. Il devrait venir prendre la direction de ce ministère des Terres et Forêts qu'il a critiqué hier.

Nous avons une bonne administration des Terres et Forêts. Ontario a créé une commission forestière en 1923, mais Québec a déjà mis en pratique toutes les recommandations qu'on y a faites. On fait (au ministère des Terres et Forêts) l'inventaire de nos richesses forestières. Le représentant de Trois-Rivières demande un inventaire forestier, mais cet inventaire que je considère difficile à faire est commencé depuis plusieurs années. L'inventaire des forêts ne peut se faire en une semaine. C'est une affaire de temps, de la part du gouvernement et de la part des compagnies. Un grand travail a été fait déjà de ce côté. D'ailleurs, les compagnies sont obligées de produire un inventaire de leurs limites et elles soumettent leur rapport au département des Terres et Forêts. Jusqu'à aujourd'hui, on a déjà fait l'inventaire de 21,000 milles carrés de forêts affermees.

Le député de l'opposition (M. Duplessis) a parlé des ingénieurs forestiers. La province de Québec a été la première à avoir une école d'ingénieurs forestiers et un service forestier. Nous avons, de plus, à Berthierville, une pépinière qui a été établie et qui a formé l'élément nécessaire pour reboiser les terrains dévastés par l'incendie. Les pépinières ont déjà rendu à la province de grands services. Le reboisement est le moyen le plus pratique, après les ravages de l'incendie. La coupe que l'on fait dans la forêt constitue une récolte. L'honorable député de Trois-Rivières dit que nous dissipons notre capital en coupant du bois.

Ce n'est pas le capital qui disparaît et cette récolte est comparable à celle du cultivateur. Elle constitue donc un revenu et ne peut être chargée au compte du capital, comme le voudrait le député de

Trois-Rivières. Il (M. Grant) donne des exemples de régions de la province ravagées par les feux de forêt et où l'on peut déjà faire des coupes, simplement grâce au reboisement naturel. Le reboisement naturel, dit-il, ne doit pas être ignoré et il a fait ses preuves dans la région du Lac-Saint-Jean. Les arbres que nous coupons seront repoussés dans une vingtaine d'années, grâce au reboisement, et dans 20 ans nous aurons une nouvelle récolte.

J'offre mes félicitations à l'honorable ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault). J'ai vu des merveilles et des miracles dans l'Abitibi et à Rouyn, au cours d'un voyage il y a deux ans. J'ai vu Amos, Macamic, La Sarre à leurs débuts et j'admire les villes qu'elles sont devenues. C'est un véritable miracle de voir le développement des régions de l'Abitibi grâce à l'encouragement du gouvernement à l'agriculture. Le fait accompli dans l'Abitibi prouve que la colonisation et l'agriculture progressent en notre province. Devant de pareilles œuvres, pouvons-nous dire que l'agriculture n'est pas prospère? L'agriculture pourrait être plus prospère si on avait laissé le ministre de l'Agriculture (l'honorable Joseph-Édouard Caron) donner plus d'enseignement à la classe agricole. Elle serait plus prospère si les cultivateurs avaient écouté le ministre de l'Agriculture depuis 20 ans et avaient voulu se laisser convaincre de la valeur des méthodes prêchées par les agronomes qu'on a tant dépréciées!

Si l'agriculture n'est pas plus prospère, il faut en chercher la cause chez les adversaires du gouvernement qui ont soulevé la population contre les agronomes et les méthodes modernes. L'opposition a dénoncé les agronomes, les a traités de blancs-becs. Aujourd'hui, le peuple comprend que toutes ces critiques avaient pour but de l'induire en erreur. Aujourd'hui, heureusement, les cultivateurs se rendent compte de la valeur des agronomes et ils suivent leurs bons conseils et ne peuvent s'empêcher de voir la prospérité et la fortune leur sourire.

L'enseignement agricole est répandu maintenant partout et les cultivateurs apprécient le travail et les conseils des techniciens agricoles. *Le Bien public*, organe du clergé de Trois-Rivières, qui est en faveur des fermes de démonstration, dit que des cultivateurs ont doublé et triplé leur production grâce aux agronomes et grâce aux fermes de démonstration du gouvernement. Nous ferons plus encore à mesure que les cultivateurs sauront reconnaître l'efficacité des méthodes préconisées par le gouvernement. En l'espace de deux années seulement, on a enregistré de grands succès avec le concours de coopération, principalement dans Arthabaska et Champlain.

**Une voix ministérielle:** Très bien, très bien!

**M. Grant (Champlain)** explique les bons résultats obtenus par les concours de fermes rationnelles dans son comté. Il cite, à ce sujet, une appréciation du travail accompli sur les fermes de démonstration en donnant lecture à la Chambre de l'article du *Bien public* qui applaudit à la propagande agricole du gouvernement, qui a fait réussir un travail exécuté sur une ferme de démonstration du comté de Champlain et a été imité, en tout, par 50 cultivateurs du même comté. Ceux-ci, grâce à leur initiative et à l'enseignement agricole, ont vu augmenter la production de leurs fermes.

Tous, cet automne, ont déclaré avec joie que leur situation s'était considérablement améliorée. Le journal dénonce ensuite ceux qui nuisent à l'agriculture en critiquant les agronomes et le gouvernement. Fuyons les pessimistes, conclut *Le Bien public*, fuyons les pessimistes qui voient tout en noir. Le succès des fermes de démonstration ne contribue pas peu à semer la conviction dans la population. Le ministre de l'Agriculture projette d'établir dans quatre autres comtés un système semblable au cours de l'année.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Très bien, très bien!

**M. Grant (Champlain)** parle ensuite de la classe ouvrière qui, dans trois villes de son comté, s'est toujours montrée satisfaite de son sort et de la dernière loi des accidents du travail qui est un bienfait pour elle. La classe ouvrière sait reconnaître que toute la législation ouvrière en cette province a été passée par le gouvernement libéral. Elle a compris que de bonnes législations ont été passées ici.

On devrait faire une motion spéciale pour étudier la question de l'observance du dimanche, afin que les députés puissent se prononcer sur ce sujet.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** La motion est faite. Elle est sur le rôle.

**M. Grant (Champlain):** Quant à la question de la crise actuelle de l'industrie du papier, je rappelle, dit-il, que toutes les industries de la province, de temps à autre, ont subi des crises au cours des dernières années. La production est une chose que nous ne pouvons pas contrôler. La crise est temporaire et sera bientôt réglée, car, s'il y a actuellement surproduction du papier à journal, on voit que des compagnies

transforment leurs usines pour fabriquer des sous-produits ou des produits spéciaux. J'ai confiance que cette industrie redeviendra aussi florissante qu'elle l'a été par le passé.

La surproduction a existé dans les filatures américaines et chez les fabricants de chaussures. S'il y a crise actuellement, le gouvernement ne peut en être tenu responsable, car il a donné lui-même les avis nécessaires et a pris les mesures qu'il pouvait prendre pour éviter cette crise.

Le gouvernement a pris aussi les plus sages mesures pour combattre les incendies en forêt, mais le meilleur moyen pour combattre ce fléau, c'est l'éducation. On a prétendu que les compagnies n'ont pas fait ce qu'elles auraient dû faire pour protéger nos forêts. De concert avec le gouvernement, elles ont pris tous les moyens possibles pour prévenir les incendies. La coopération a donné des résultats. Il n'y a pas eu de feux de forêt l'an passé. Comment voulez-vous qu'il n'y ait pas de feux de forêt quand, dans les villes bien organisées au point de vue de la prévention des incendies, malgré toutes les précautions et tous les avertissements, on a souvent des catastrophes et des conflagrations à déplorer?

Ces incendies sont surtout causés par des négligences. Il faut des campagnes de prévention. C'est ce qu'a fait le gouvernement avec la coopération des compagnies concessionnaires qui ont formé des associations de protection contre les feux de forêt. Il a dépensé de fortes sommes pour organiser la protection des forêts et pour faire l'éducation de la population au point de vue des dangers de l'incendie en forêt. Il (M. Grant) cite les montants dépensés depuis quelques années par le gouvernement et les compagnies pour combattre les feux de forêt: \$1,313,000 en 1924, \$1,124,000 en 1925, \$908,000 en 1926, \$1,255,000 en 1927, environ \$1,500,000 l'an dernier. Il est assez difficile, dit-il, de mieux protéger nos forêts. Les feux de forêt se déclarent parfois pour des raisons qu'on peut considérer comme des désastres naturels.

Je suis heureux d'apprendre que le gouvernement va dépenser encore \$17,000,000 pour de nouveaux travaux de voirie d'ici six ans. C'est une des meilleures façons d'aider à la classe agricole. Il rappelle que 1,383 milles de chemins ont été ajoutés à notre réseau des bonnes routes, l'an dernier.

C'est aider aussi à notre population que de construire des ponts, des écoles, de répandre partout l'enseignement. Je félicite le gouvernement de son encouragement à l'instruction publique.

Nous, du Parti libéral provincial, nous sommes fiers de nos chefs. Nous ne sommes pas une

maison divisée qui lutte contre elle-même. Nous marchons la main dans la main. Le Parti libéral, sous la direction de chefs habiles, ne poursuit qu'un but: rendre prospère la province de Québec. La prospérité de la province est essentiellement liée à une bonne législation. Nous allons continuer de supporter nos chefs afin que notre province continue de servir de modèle aux autres et de garder la première place dans la Confédération canadienne.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie)<sup>2</sup>:** Je profite de mon nouveau début dans cette Chambre pour offrir mes meilleurs vœux, les vœux de mes collègues et de la population à la famille royale. Je souhaite une prompte convalescence à notre roi et le rétablissement de la reine et de son fils, malades tous les deux. J'espère que les prochaines nouvelles concernant la santé de la famille royale seront bonnes.

Je félicite l'Orateur et j'espère qu'il restera longtemps au fauteuil qu'il occupe, si tel est son bon plaisir. Mais il peut aussi aspirer à monter plus haut. Si je n'ai pas eu l'occasion de vous présenter mes souhaits et mes respects, M. l'Orateur, avant ce jour, de grâce, ne vous en prenez pas à moi. Croyez-moi, ce n'est pas ma faute.

On s'attend peu à des compliments de ma part et je cesse tout de suite d'en faire, après avoir félicité le proposeur (M. Caron) et le secondeur (M. Cohen) de l'adresse qui fait l'objet du présent débat. J'ai écouté attentivement les discours qui ont été prononcés dans cette Chambre. Le proposeur et le secondeur de l'adresse ont été chargés d'une mission qu'ils ont bien accomplie. Je les félicite. J'ai surtout remarqué que le proposeur de l'adresse (M. Caron) en particulier n'a pas manqué son coup en chantant l'éloge du régime et en disant: Si la femme se tenait aux sommets, l'homme ferait de sa vie une ascension. Il semble croire que le gouvernement siège dans les nuages. Évidemment, il a prétendu que tout est bon, que tout est beau, que tout est prospère, que tout va bien dans la province depuis 10 ans. Les choses vont-elles aussi bien qu'on le dit? Non, loin de là. Faisons donc une récapitulation de l'état de choses actuel.

Les choses vont-elles si bien dans nos campagnes? Pourquoi les quitte-t-on? Il est bien entendu que les cultivateurs, malgré ce qu'en pensent les thuriféraires du gouvernement, ne sont pas aussi prospères que les libéraux veulent bien le faire croire, puisque la campagne se vide et que la population abandonne ses terres pour aller s'établir ailleurs. Quand on est bien quelque part, on y reste. Pourquoi n'a-t-on ailleurs quand on s'y trouve bien?

Les cultivateurs quitteraient-ils leur coin de terre si le gouvernement avait donné suite aux recommandations et aux suggestions faites par le chef de l'opposition, l'année dernière, en certaines circonstances, à l'effet de créer des industries locales pour retenir les jeunes gens dans nos districts ruraux? Cela aurait peut-être été préférable et le chef de famille des régions rurales aurait peut-être trouvé une solution à ses problèmes plus près de chez lui. Si on avait fait cela, beaucoup moins des nôtres auraient quitté les fermes et seraient partis pour d'autres lieux.

S'il les avait créées, nous aurions gardé au village une partie de notre génération qui en est partie parfois parce qu'elle ne voulait pas se livrer à la culture du sol et, plus souvent, parce que le père ne pouvait établir ses enfants autour de lui.

Est-ce que le ministre de l'Agriculture (l'honorable Joseph-Édouard Caron) a pris des mesures pour protéger les maraîchers locaux et pour empêcher les produits américains, qui envahissent nos marchés au printemps, de ruiner nos producteurs de fruits? À cause de cet état de choses, nos maraîchers ont été obligés de donner leurs produits à vil prix. Le ministre de l'Agriculture ne pourrait-il pas trouver un moyen d'empêcher les primeurs américaines de venir encombrer notre marché, alors que nous sommes encore sous la neige?

Actuellement, quand nos produits maraîchers sont mûrs pour la consommation, les gens de villes ont tant mangé de légumes américains qu'ils en sont dégoûtés et les produits de nos maraîchers restent dans la terre. Ceux-ci aiment mieux les voir pourrir sur le champ et engraisser la terre plutôt que de les donner. Cela les paie encore mieux que de les transporter au marché. Pourquoi, de ce côté, s'est-on donné tant de misère pour créer un crédit agricole, si on ne l'applique pas quand nos cultivateurs en auraient tant besoin?

Il est entendu que le ministre de l'Agriculture fera porter la responsabilité de la situation actuelle à la crise d'après-guerre. À la fin de la guerre, le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault) a dit que les gens, surchargés de taxes, ont été obligés de partir. Certains orateurs du gouvernement ont dit que les cultivateurs ont acheté des machines agricoles à tempérament, et qu'après la guerre, ils n'ont pu continuer leurs paiements. Mais pourquoi alors le ministre ne s'est-il pas servi de ces surplus mirobolants, mis dans les comptes de la province, surtout de ceux annoncés à la veille des élections? Pourquoi n'a-t-il pas utilisé les surplus pour créer des centres agricoles, afin de venir en aide aux

cultivateurs qui n'étaient pas en mesure de payer les fermes qu'ils ont achetées à prix très élevé durant la guerre? Pourquoi ne s'est-il même pas servi du million affecté au remboursement de la dette de la province, pour établir le système du crédit agricole et aider les cultivateurs?

J'espère que d'ici bientôt un système de crédit rural sera mis sur pied. C'est vrai, le gouvernement dira qu'il s'en vient, ce million. Oui, mais c'est grâce à l'action prise par les membres de la Chambre des communes à Ottawa et c'est presque malgré le gouvernement provincial.

On a parlé des succès des fermes de démonstration. J'ai lu dans le discours du trône ou dans le discours d'un orateur que le gouvernement va enfin mettre des fermes de démonstration à la disposition des agronomes. Je constate avec plaisir que c'est là une réforme, une mesure que l'opposition demande et préconise depuis des années. J'irai plus loin et je dirai que le gouvernement devrait établir les agronomes sur des terres pour les mettre en état de prouver qu'ils ne sont pas seulement des théoriciens, afin de joindre la pratique à la théorie.

Nos agronomes sont là pour trouver les causes du problème et les raisons de cet exode. Nous, de l'opposition, depuis longtemps, nous insistons sur ce point. Ils feront œuvre plus utile et du meilleur travail qu'en parcourant les campagnes pour savoir si les cultivateurs sont rouges ou bleus, s'ils sont chicaniers ou paisibles. D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à nous alarmer de la désertion des campagnes.

Le gouvernement n'aime pas à entendre parler de la désertion des campagnes, et j'invoquerai, n'en déplaise au *Soleil* dont l'habituelle bonne foi est connue, un témoignage qui ne plaît pas beaucoup au Parti libéral et qui a été donné par un homme de la droite que j'admire, l'honorable député libéral de Lotbinière (M. Francoeur), au cours d'une réunion que *Le Soleil* a qualifiée d'affaire manquée.

Le député de Lotbinière, qui a parlé de cette désertion, a dit en effet, devant une assemblée à Sainte-Croix, dans son comté, pas devant 400 personnes, comme l'a dit *Le Soleil*, mais devant 4,000, que la politique d'industrialisation du gouvernement a été néfaste, qu'elle a été faite au détriment de l'agriculture et que c'est à cause d'elle que nos gens s'en vont et que nos ressources naturelles ont été développées au détriment de la campagne. La politique de développement industriel à outrance du gouvernement a été préjudiciable à l'agriculture et la colonisation a subi un rude échec, lors de la tragédie du Lac-Saint-Jean.

M. l'Orateur, le député de Trois-Rivières (M. Duplessis) a dit hier que les gens ne seront pas beaucoup portés à aller s'établir dans les régions de colonisation après l'aventure du Lac-Saint-Jean. Il nous a dit que c'était donner un bien mauvais exemple que de commencer à déraciner les gens des centres auxquels ils sont attachés, matériellement et sentimentalement, et de les envoyer dans des districts de colonisation.

C'est vrai, nos gens quittent leur village natal, la hache à la main, pour céder la place aux industriels. Je déplore ce que le gouvernement a fait dans la région du Lac-Saint-Jean. On sacrifie les colons au profit des capitalistes américains et des industriels. Le gouvernement a donné là un bien mauvais exemple en laissant inonder, illégalement, des colons qui sont parvenus à se tailler un lopin de terre près du lac et qui sont obligés de partir avec leur famille. Encore s'ils avaient été inondés par des gens de chez nous. Mais, non, ils l'ont été par des étrangers qui se sont emparés de notre domaine. Pendant que les nôtres partaient, des trains fonctionnant à toute vapeur amenaient là ceux qui venaient s'emparer de notre patrimoine national. À quoi sert de coloniser des terres avec tant de peine si, lorsqu'elles viennent à récompenser leur homme, il faut les vendre à des industriels étrangers?

J'ai maintenant un mot à dire au sujet des mines, qui relèvent du même ministère. Le discours du trône mentionne que les "blue sky laws" seront plus sévères que jamais pour les vendeurs d'obligations. Le ministre de la Colonisation a dit hier que le gouvernement prendra des mesures pour exercer un contrôle plus sévère sur les émissions d'actions dans les mines. Je le félicite. C'est une très bonne chose. J'espère que le gouvernement sera en mesure de réaliser son objectif qui consiste à protéger la population contre ces pratiques frauduleuses dans le secteur des mines.

Mais le ministre pourrait bien entrer en conflit avec d'autres ministres de la couronne, des amis du gouvernement qui dirigent et font partie des compagnies minières ou qui ont des intérêts dans des mines qui en sont encore à devenir prospères. J'espère de plus qu'on ne fera pas au sujet des mines un déploiement comme on en a fait autrefois avec train spécial et tout le tremblement, pour faire vendre des parts dans la Machine Agricole de Montmagny.

Quant aux pêcheries, j'espère que le gouvernement s'emploiera à les mieux développer et à mieux protéger le poisson de nos lacs et de nos rivières. Cependant, encore sur ce chapitre, je crains que les ministres ne viennent encore une fois en

conflit avec les Américains installés dans des clubs et possédant des droits exclusifs pour aller faire la pêche quand le pauvre colon ne peut pêcher lui-même, pour vivre, dans le cours d'eau qui coule à sa porte.

Un autre ministère discuté et discutable dont je veux parler, c'est celui des Terres et Forêts. Le ministre qui administre ce département (l'honorable M. Mercier fils) est venu dans Sainte-Marie lors de l'élection partielle. Il était chargé de m'empêcher de venir en Chambre et ne voulait pas que je vienne parce que je briguais un double mandat. J'étais déjà maire de Montréal.

Cependant, c'est ce ministre qui, en revenant à Québec les ailes basses et en pressant les défaites du lendemain, pas toujours heureuses pour les ministres obligés de sortir du gouvernement, a accepté un double mandat en prenant la présidence de la Commission des eaux courantes, qui lui a été offerte, tout en restant ministre. Il est vrai que cette position ne paie pas aujourd'hui, mais, advenant un cataclysme, elle pourrait peut-être payer.

Je ne le blâme pas, mais j'espère qu'il fera preuve d'une plus grande largesse d'esprit que lorsqu'il est venu lutter contre moi. Après être venu chez nous prêcher contre le double mandat, le ministre des Terres, peut-être sans y penser, a été le premier à s'en procurer un. Il aurait peut-être été plus prudent dans son discours s'il avait connu ses propres intentions à l'avance.

Je prétends que l'on manque de compétence au service des Terres et Forêts et que ce département devrait être mené davantage sur une base d'affaires. Grâce à cette exploitation de nos ressources naturelles, nous traversons la crise du papier. Le premier ministre semble déconcerté par la crise du papier.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Non, non.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Oui, oui. Si on ne m'avait pas recommandé, avant la session, d'agir et de parler avec la prudence du serpent, je dirais même que le premier ministre est plutôt affolé devant la situation. Le mot est trop fort?

Le mot est permis, M. l'Orateur? Merci. Mais le secrétaire provincial est plus calme. Il déclare qu'il a été élu par ceux que *Le Soleil* méprise et à la faveur d'une fausse tactique du premier ministre. Le premier ministre court, affolé, à New York, à Montréal. Il rencontre M. Graustein, président de l'International Paper et président de l'Association des manufacturiers de papier, le boss du député de Champlain (M. Grant).

Ne trouvez-vous pas que la situation est fausse, M. l'Orateur? On peut se rendre compte de la fausseté de la situation en voyant le député de Champlain prendre la défense de ses chefs de l'International Paper qui se sont emparés des ressources naturelles de la province, alors que leur usine de Batiscan est temporairement fermée en raison de la situation dans l'industrie du bois de pulpe.

**M. Grant (Champlain):** Je proteste. Il n'y a pas de moulin à papier dans ma paroisse. Il n'y a pas d'usine à Batiscan.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Il n'y a pas d'industrie fermée à Batiscan? Il n'y a pas d'usine à Batiscan dont vous êtes gérant?

**M. Grant (Champlain):** Ce n'est pas une usine, c'est un moulin à scie qui n'est ouvert que l'été.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** L'International Paper veut créer un État dans l'État pour ensuite nous faire battre dans nos comtés et devenir une pieuvre gigantesque qui nous prendra tout ce que nos ancêtres nous ont laissé, tout notre patrimoine national. Il rappelle les paroles prononcées par le secrétaire provincial (M. David). Ce dernier disait alors que du moment que nos forêts sont bien exploitées, il ne s'émouvait pas et qu'il préférerait cela à les voir détruire par les incendies de forêt. Les Américains suivent maintenant son conseil. Ils ont même commencé de le suivre avant qu'il ne leur ait été donné.

Quand j'ai parlé de cette question, dans Sainte-Marie, le ministre des Terres et Forêts (M. Mercier fils) a fait remarquer que ces ressources ont été louées. Le ministre n'accorde sa protection qu'aux puissantes corporations qui ont tous les droits sur les forêts et les pouvoirs d'eau de la province. Le premier ministre a dit, de son côté, dans Sainte-Marie, qu'il n'y a pas de danger pour nos forêts, que les limites ne sont pas vendues, mais qu'elles ne sont que louées, que les billes de bois de pulpe qui encombrant nos rivières l'été en s'acheminant vers les moulins sont louées et qu'il n'y a pas de danger que les compagnies se livrent à une exploitation irraisonnée. Quelle importance cela peut-il avoir si, de toute façon, on coupe le bois, comme il dit? Non, il n'y a pas de danger, mais les billes de bois de pulpe qui encombrant et descendent nos rivières l'été, elles sont louées et elles sont perdues pour nous. Mais, voyons, du moment que ce bois est en billes, il n'y a plus d'arbres. J'ai hâte de voir le résultat quand le bail des compagnies prendra fin.

Je nourris de grands espoirs cette session-ci, M. l'Orateur. J'espère que, d'ici à la fin de la session, le premier ministre donnera à la Chambre le résultat de ses entrevues avec M. Graustein. Le premier ministre a dit, dans une entrevue, si je ne me trompe pas, et d'ailleurs, si je me trompe, il se lèvera pour me dénoncer, il a dit que les Canadiens sont protégés parce qu'il y a plusieurs Canadiens dans le bureau d'administration de l'International Paper. Protection à \$2,000 comme jeton de présence. Protection, oui, mais protection de leurs goussets. Mais on frôle le danger et une plus grande crise encore.

Le premier ministre conçoit aujourd'hui enfin que l'orientation de sa politique dans le sens qu'il lui a imprimé peut devenir néfaste pour le pays. Le problème, c'est que les privilégiés sont trop bien protégés. L'International Paper Company essaie de faire périr toutes les autres compagnies pour devenir un État dans l'État afin que, lorsque la gauche protestera contre ses accaparements, ses influences servent à la faire battre. C'est ça, le problème.

Ah! le premier ministre sourit? Il trouve ça comique. Mais il sourit plus facilement en Chambre que lorsqu'il va rencontrer et supplier M. Graustein à New York. Quelle humiliation! Lui, le fier Sicambre<sup>3</sup>. Je peux me servir de cette expression? C'est permis, M. l'Orateur? Oui? Lui, fier Sicambre, obligé de s'humilier, obligé de s'en aller à l'aventure dans ce grand New York et de demander à M. Graustein de bien vouloir passer par les fourches caudines des autres compagnies. M. Graustein a même menacé le premier ministre, paraît-il, de faire valoir ses droits au besoin.

Je dénonce l'International Paper comme étant réellement un État dans l'État et comme étant un danger pour nous. Le premier ministre est aux genoux de M. Graustein et des magnats de l'exploitation forestière que le gouvernement a pris sous son aile, qui ne veulent pas céder et qui nous ont pris ce qui nous appartenait à cause de l'incurie du gouvernement. Il est obligé, dans l'intérêt des autres compagnies de papier menacées, de supplier et de dire: Rendez-nous ce que nous avons donné. N'est-ce pas cela un État dans un État?

Lorsque l'ancien député de Jacques-Cartier (M. Patenaude) a dit que toutes ces hautes cheminées d'usines l'effrayaient, le secrétaire provincial (M. David) a souri et a répondu: Mais ce sont des monuments. Vous êtes un pessimiste. Vous voyez seulement du noir. Si nous avions écouté le député de Jacques-Cartier, au lieu de ces monuments, nous aurions peut-être été mieux d'installer et de chercher à multiplier de petites cheminées d'usines locales

chauffées avec du mauvais charbon, qui donneraient du travail à la population rurale et garderaient les nôtres au foyer. Si on avait laissé nos gens tranquilles, voir leurs parents le dimanche, n'en déplaie au secrétaire provincial, nous serions peut-être plus avancés, et le premier ministre serait moins affolé.

Voilà la situation. Il y a un remède à cette situation et je veux le donner, parce qu'on nous reproche toujours de faire des critiques oiseuses, de prêcher un programme sans orientation. Je crois qu'il y a un moyen de salut. Je parle cependant pour moi-même. Il n'est pas trop tard pour mettre en échec l'industrie étrangère qui nous menace et pour mettre ces grands industriels à la raison. Il nous faudrait créer une commission hydraulique, possédée par l'État, afin d'avoir et de garder la mainmise sur l'industrie hydroélectrique dans la province, pour le bénéfice de la population.

La commission rachèterait nos pouvoirs hydrauliques, exploiterait nos ressources hydrauliques et s'en servirait pour tenir la dragée haute aux compagnies de papier qui veulent se rendre maîtresses chez nous. Que la province rachète les ressources qu'elle a vendues, de sorte que, lorsque M. Graustein et les grandes compagnies refuseront de se plier à nos désirs légitimes, nous puissions les mater en leur refusant l'énergie qui leur est nécessaire et en leur disant que nous sommes maîtres chez nous. Sans énergie, les compagnies ne peuvent pas fonctionner.

Le gouvernement a eu tort, la session dernière, de donner des pouvoirs à la Beauharnois Light, Heat and Power Company. Si, l'an dernier, le gouvernement s'était emparé de la charte de la Beauharnois, alors que cette charte n'avait pas encore été sanctionnée, pour s'en servir et mater ceux qui nous dépouillent, il aurait fait quelque chose pour former le noyau de sa commission hydroélectrique et amener lui-même, chez nous, une réduction des prix de l'électricité. Cela nous aurait évité bien des problèmes.

Le discours du trône mentionne le projet de créer un bureau de géologie. Ce bureau aidera peut-être les ministres à exploiter divers minerais. Ce bureau aurait très bien servi, l'année dernière, au premier ministre quand il est parti pour Londres chercher le Labrador qu'il a pensé mettre dans sa poche.

Le premier ministre a aussi parlé, dans son discours, d'une grande mobilisation de fourchettes, mais on n'avait pas mobilisé les verres et les bouteilles.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
Je n'ai jamais dit ça.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Non, non, c'est moi qui dis cela. Je parlais d'un autre banquet où il y a eu une mobilisation de verres quelque part et au lendemain duquel il a fallu mobiliser tout le village pour nettoyer la salle où il a eu lieu. Ce sont des petites affaires intimes. Si le premier ministre veut que je lui donne des détails, je lui en donnerai.

Je veux parler du Labrador<sup>4</sup> que le premier ministre a trouvé trop grand pour le mettre dans sa poche en revenant de Londres. Le premier ministre m'a reproché d'avoir dit que le gouvernement provincial a été responsable de la perte du Labrador. Je ne suis pas d'accord avec le premier ministre qui a dit, dans un discours mémorable, que ce sont MM. Meighen<sup>5</sup> et Doherty<sup>6</sup> qui ont été responsables de la perte du Labrador et que le gouvernement provincial n'est pas responsable de cette perte. Le premier ministre n'a pas dit pourquoi il est allé en Angleterre remplacer M. Lanctôt. On a perdu le Labrador à cause de la négligence du gouvernement qui n'a pas bien préparé sa cause devant le Conseil privé.

Nous avons perdu le Labrador par la faute conjointe des deux gouvernements de Québec et d'Ottawa. Tout ce qui devait être soumis au Conseil privé, c'était la question géologique et la question zoologique. Le seul mémoire soumis au Conseil privé sur cette question a été produit en temps et lieu par un géologue d'Ottawa, M. Kindle, fort honnête homme, mais qui n'est pas un expert, tandis que Terre-Neuve a envoyé quelqu'un étudier la biologie et la géologie à Cambridge pour se renseigner sur la question. Terre-Neuve a dit à son avocat: Vous irez à Cambridge pour acquérir des notions de géologie et rédiger ensuite un mémoire.

En fait d'expertise, nous avons été déclassés par Terre-Neuve. Cette province était, de plus, endettée jusqu'au cou envers l'Angleterre et envers les citoyens anglais, et c'était peut-être là une raison de nature à prédisposer le Conseil privé à accorder à Terre-Neuve, où étaient les intérêts anglais, ce qu'elle demandait, pourvu que la preuve ait été faite en faveur de ce dominion.

Dès l'ouverture de l'affaire, les choses ont marché. Terre-Neuve avait des experts britanniques de Cambridge et du British Museum et avait préparé des mémoires qui ont annihilé celui du Canada. Le Conseil privé a mis en pièces le rapport de M. Kindle, d'Ottawa, et il a adopté celui des experts anglais.

On a favorisé Terre-Neuve et on lui a accordé le Labrador. Québec n'avait rien, rien, rien. On s'attendait à voir revenir le premier ministre ici en héros national, avec une nouvelle province. On voulait même lui préparer une réception, qui a été contremandée. Le premier ministre est allé au Conseil privé. Il a cru revenir avec le Labrador dans ses poches. Celles-ci étaient trop petites et le Labrador, trop grand. Nous avons perdu la cause. J'aimerais savoir ce que le premier ministre a à nous dire au sujet du Labrador et j'aimerais qu'il soit bien clair.

Sir William Crocker, de Terre-Neuve, bras droit de Sir Richard Squires<sup>7</sup>, a dit que le gouvernement de Québec était endormi quand il s'agissait de cette question, et il l'est encore. De plus, Sir Richard Crocker, membre de l'actuel gouvernement de Terre-Neuve, a dit que le gouvernement antérieur, dirigé par l'ex-premier ministre Monroe, était prêt à vendre le territoire à la province de Québec pour \$15,000,000. Le premier ministre a-t-il réfuté cela? Que l'honorable premier ministre fouille sa conscience et qu'il se réponde lui-même s'il ne veut pas compromettre son parti. L'honorable premier ministre prend des notes. C'est pour me réfuter tantôt, je suppose?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
M. l'Orateur, je soulève un point d'ordre. Je ne prends pas de notes, car je n'ai pas le droit de parler une seconde fois sur l'adresse, bien que j'aie beaucoup à dire. J'inviterais le député de Montréal-Sainte-Marie à référer à l'ordre du jour.

M. l'Orateur, je ferai remarquer à l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie qu'il n'a pas le droit de traiter cette question, parce qu'il y a une motion de l'honorable chef de l'opposition devant cette Chambre pour demander des renseignements au gouvernement et pour demander copie de toute correspondance entre les gouvernements de Québec et d'Ottawa, depuis 1919, au sujet de l'affaire du Labrador.

Je suis donc obligé de rappeler l'honorable député à l'ordre. Je lui rappelle que les règlements de la Chambre défendent de discuter, durant ce débat, une question déjà annoncée sur le *Feuilleton* de la Chambre. Je demande au député de Montréal-Sainte-Marie d'attendre le débat sur la motion pour discuter cette question. Nous donnerons à la Chambre une documentation complète et nous discuterons toute la question, si le député de Sainte-Marie l'exige, lors du débat sur cette motion. Mais l'honorable député n'a pas le droit de la discuter maintenant.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Je suis heureux de me rendre complaisamment à la demande du premier ministre. D'ailleurs, j'en ai dit suffisamment sur cette question et le premier ministre aura le temps de se préparer à me répondre.

Passons maintenant au département du procureur général pour laisser le premier ministre de côté et lui donner un moment de répit. Le procureur général (l'honorable M. Taschereau) intervient et s'immisce trop souvent dans le domaine judiciaire.

Le juge Lacroix, de Montréal, a déclaré récemment en cour qu'il a reçu des ordres de procéder dans une cause où il venait de recevoir en même temps un bref de prohibition lui demandant de surseoir. D'où pouvaient émaner ces ordres? Le magistrat a prétendu qu'ils émanaient du procureur de la couronne. Or, le procureur de la couronne relève du procureur général. Je suis porté à croire que le procureur de la couronne n'a pas pris sur lui seul d'adopter et d'endosser cette attitude et d'émettre ces ordres.

Alors que ceux qui ont été traduits en justice ont pensé pouvoir se fier à leur sort, le procureur général a dit qu'il porterait jusqu'au Conseil privé la question de déterminer la juridiction des juges des tribunaux inférieurs. Je crois que le procureur général devrait dire à cette Chambre si, oui ou non, il est intervenu dans les attributions et les devoirs des magistrats. Car, si l'exécutif de la province se mêle de la juridiction des juges en pénétrant dans le domaine judiciaire, si des mandats peuvent être signés en blanc et présentés pour priver un homme de sa liberté, si des gens peuvent être arrêtés sans mandat et traduits en cour sur la plainte de gens dont on ne peut ensuite dire ni le nom ni l'adresse, je dis que l'exécutif de la province va trop loin. Si cela n'est pas de la révolution, de tels faits conduisent presque les gens à la révolte.

Si l'exécutif intervient dans le judiciaire, ce n'est pas la révolution, c'est l'anarchie. Il faut que les juges et les magistrats aient leur complète indépendance. Il faut que ceux qui nomment les magistrats cessent d'intervenir. Ce n'est pas là respecter la liberté des gens et, quand on se sert de tels moyens pour démolir un adversaire politique, je dis qu'on est rendu trop loin. Si les hommes les plus pondérés se taisent, les moins calmes parleront et crieront.

On a arrêté un nommé M. Noé Roy dans le local de mon comité, le jour de mon élection, en présence du député de Montréal-Dorion (M. Blain). On l'a interné tout l'après-midi. Lorsque M. Roy a été traduit en cour, a voulu se défendre et s'enquérir des

accusations portées contre lui, et du plaignant, on n'a pu trouver ni l'adresse ni le nom du plaignant. Rien. Il n'y avait plus de plaignant. Il s'était envolé.

L'honorable premier ministre a dit, au début de la séance, qu'il y avait en prison cinq personnes qui avaient pris part à la victoire. Ceux qui sont en prison n'ont pas pris part à la victoire. Non, ils n'ont pas pris part à la victoire. L'opinion publique les connaît. Il y a des causes pendantes devant les tribunaux, actuellement. Nous prouverons plus tard qui ont été les voleurs des listes électorales pendant l'élection partielle de Montréal-Sainte-Marie, à droite ou à gauche. Même si on s'en mêle, les tribunaux feront leur devoir. Je le prouverai avec mes ressources, pas avec celles de la province.

Je vais parler de la police provinciale. M. l'Orateur, quelle belle et magnifique institution! La police! Des beaux hommes! Les bandits dansent en rond dans la province. On arrête quelquefois des personnes et on les condamne. Mais il ne faut pas qu'elles soient trop rouges, car alors la condamnation est lente à venir. La Sûreté provinciale est un corps entièrement dévoué au gouvernement et pour le service du gouvernement seulement. Ces braves garçons, qui en imposent avec leurs beaux habits et leurs beaux gants, sont venus dans Sainte-Marie avec le secrétaire d'État du Canada (l'honorable Fernand Rinfret) et des ministres.

**M. l'Orateur:** Je dois avertir le public des galeries qu'il est défendu de manifester<sup>8</sup>.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Sera-t-il défendu de pleurer quand ce sera triste? Je me souviens, pendant mon élection, que la police provinciale a arrêté un des bons citoyens de Montréal, M. J.-H. Laframboise, un de mes amis personnels, un fort honnête homme. Mes amis le sont tous, honnêtes. Cette arrestation est révoltante. Cet homme a été enfermé toute la nuit et n'a pu savoir où il était. Il était entièrement aux mains de la police pour le compte du gouvernement. Pas d'accusation, pas de plainte, aucun défenseur, et c'est en vain qu'il a essayé de communiquer avec sa famille, son avocat et ses amis. J'apprends qu'il est en état d'arrestation et je ne peux pas rejoindre le chef Dorais qui n'est pas chez lui. Je téléphone au grand connétable, un peu partout, de façon à fournir un défenseur au prisonnier et pour le faire sortir. Grand refus. Impossible! Il est gardé. On ne peut communiquer avec lui.

Je suis parti à la recherche du prisonnier. J'ai fait sortir un gardien à moitié endormi qui m'a répondu: Il n'y a personne ici. Mais M. Laframboise

était là. Je l'ai finalement trouvé, après bien des difficultés, enfermé dans une cellule de police du palais de justice. Le chef Dorais et le grand connétable n'ont pas voulu me renseigner. Pourtant, lorsque la cause est venue devant les tribunaux, cet homme a été acquitté et remis en liberté parce que le procureur de la couronne a dit qu'il n'avait aucune preuve contre lui.

C'est là la justice du gouvernement. Mettre les gens en prison, leur défendre même de penser, si on le pouvait. Quelle belle justice! Quelle belle police! Sous un beau régime où tout le monde est heureux et prospère - il y a le silence de la prison. Les thuriféraires de la Chambre s'écrient: Allah est grand et Mahomet est son prophète.

Aux élections de 1927, on me vole comme au coin d'un bois. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le candidat libéral qui a célébré la victoire qui a dit cela. Sept témoins ont indiqué en cour M. Pierre Valois comme un voleur d'élection, mais il est encore député grand connétable de Montréal. Vous croyez que le procureur général a fait venir M. Pierre Valois après le procès? Non. L'homme (M. Valois) qui m'a volé est un policier qui a été promu et qui sera promu encore. Il attend une promotion et il est probable qu'il l'aurait eue s'il m'avait volé la dernière élection.

Je demande au premier ministre, qui semble bien rassuré sur le sort de l'assistant procureur général, M. Lanctôt, ce qu'il y a de vrai dans les rumeurs extraordinaires qui circulent sur son compte.

Je vais revenir à la question de la police provinciale. J'ai un faible pour elle. Je crois même qu'il y a certains policiers du département de la police provinciale de Montréal qui ont présenté des états de compte pour des voyages qu'ils n'ont jamais faits. D'ailleurs, je ne serais pas étonné si leur chef faisait de même. Je m'informe actuellement à ce sujet et je promets au premier ministre de lui faire part du résultat de mon enquête, si je réussis à découvrir quelque chose.

Je vais demander au procureur général que l'on en fasse une. Que le trésorier provincial fasse enquête sur les policiers qui ont présenté des comptes de voyage sans avoir changé de place.

M. l'Orateur, est-ce qu'il n'y a pas déjà eu un nommé M. Lucien Drolet qui s'est présenté comme candidat à une élection provinciale dans le comté de Montmorency, le propre comté du premier ministre, en 1927? Ce M. Drolet a dit qu'on lui avait donné \$1,500 pour qu'il ne se présente pas. Il a contesté l'élection de son adversaire, mais la cause a été renvoyée sur une exception à la forme ou autre

procédure légale qui l'ont retardée, et la contestation a été retirée, et la cause a été abandonnée.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Je soulève un point d'ordre. Non, la cause n'a pas été abandonnée. Je demande pardon à l'honorable député, mais la contestation a été rejetée par un jugement de la Cour supérieure. Cette cause a été jugée au mérite par les tribunaux, devant le juge Fortier, et la plainte a été renvoyée. Un jugement est intervenu et M. Drolet a perdu. Il est allé en appel puis, devant le jugement rendu, il retira cet appel.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Alors, Drolet était un infâme et il aurait dû être poursuivi.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Si vous voulez discuter cela, nous le discuterons.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Oui, j'aimerais cela. J'ai démontré qu'il y a de l'ingérence politique dans l'administration de la justice et je vais prouver que le gouvernement vient maintenant devant la Chambre avec un projet de loi pour limiter encore la liberté du public.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Attendez, attendez.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Oui, oui. Je ne le dirai pas. Lors de ma première entrée en cette Chambre, alors que j'avais un discours de 10 minutes à faire, le ministre des Travaux publics (M. Galipeault), qui a montré de si belles dispositions, m'a interrompu deux fois pour me faire perdre mes moyens.

Pourquoi? Parce que j'ai parlé du projet de loi que veut faire passer le gouvernement au sujet du *certiorari* et que j'ai blâmé le gouvernement de nous enlever nos libertés et nos droits de l'*habeas corpus*, de *certiorari* et de *mandamus*, pour rendre service à la Commission des liqueurs.

L'honorable ministre des Travaux publics et du Travail m'a interrogé pour me demander ce que c'était qu'un *certiorari*. J'ai dit: C'est une liberté. Voilà que l'on veut priver le peuple des quelques libertés qui lui restent encore.

Nous allons voir jusqu'où peut aller un homme qui a une immense majorité qui l'approuve toujours, un procureur général vindicatif qui a passé une loi spéciale odieuse contre Roberts<sup>9</sup>, la loi sur les brefs de prohibition et de *certiorari*, pour des fins de vengeance personnelle.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** rappelle le représentant de Sainte-Marie à l'ordre. L'honorable député n'a pas le droit de parler comme ça. Il n'a pas le droit de commenter un acte de la Chambre et de parler d'une loi actuellement dans les statuts.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Très bien. Si je n'ai pas le droit de parler de cette façon, je vais procéder autrement et je vais employer d'autres mots.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** De plus, je fais remarquer au député de Sainte-Marie qu'il parle du parquet de la Chambre et qu'un député n'a pas le droit de parler d'un autre endroit que de son siège<sup>10</sup>.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Très bien. Nous allons finir par nous entendre.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Il y en a encore du chemin à faire. J'aimerais souligner au député qu'il n'a pas le droit de parler comme il vient de le faire.

Il insiste quand même pour avoir la décision de l'Orateur sur le point d'ordre qu'il vient de soulever.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie)** veut quand même continuer à parler de l'affaire Roberts et à dire que la majorité a suivi le premier ministre, comme toujours, dans cette affaire. Il dit que le premier ministre a fait mettre le journaliste John H. Roberts en prison parce qu'il considérait qu'il avait fait une fausse déclaration. Il y avait des moyens de le punir sans faire passer une loi spéciale qui l'a condamné à 12 mois de prison.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Le député n'a pas le droit de discuter ainsi d'une décision prise par la Chambre, ni le droit de dire que la majorité de cette Chambre me suit toujours.

**M. l'Orateur:** Il est explicite dans le règlement qu'aucun membre ne peut faire usage d'expressions offensantes à l'endroit de la Chambre ou de ses membres. Je considère que les propos du député de Sainte-Marie sont offensants pour le premier ministre et je lui demande de ne plus agir de la sorte. Je prierais l'honorable député de retirer ses paroles.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Quels mots? Maintenant, M. l'Orateur...

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Le député de Montréal-Sainte-Marie doit accepter la décision de l'Orateur et il n'a pas le droit de faire des remarques au sujet de cette décision.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Je ne voudrais pas être désagréable à l'endroit du premier ministre à l'ouverture de la session.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Je demande au député d'accepter cette décision.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** C'est parfait. Je l'accepte, je l'accepte. Je retire les paroles auxquelles le premier ministre s'objecte et qu'il n'aime pas. Si je ne les dis pas ici, je les dirai ailleurs. Est-ce suffisant?

Si je demande au premier ministre de ne pas passer de lois qui font fi des libertés individuelles, c'est que ces lois sont sacrées. Je me souviens que Sir Lomer Gouin, qui était alors premier ministre, a dit, à l'occasion d'un congrès de l'Association canadienne du Barreau ayant pour thème l'uniformisation des lois, qu'il ne fallait pas toucher aux lois de Québec en raison de leur caractère sacré, et je demande au premier ministre de le suivre dans cette voie.

En demandant au premier ministre de ne pas déroger au code, je le prie de suivre les traces de ses prédécesseurs. D'ailleurs, lorsqu'on lui a demandé de changer le code de Québec, il a refusé en disant qu'il était sacré.

Je lui demande de suivre les traces de ses prédécesseurs. À la lecture des entrevues accordées par le premier ministre dans lesquelles il parle de ses bons sentiments britanniques, je constate que les libertés que l'on avait jadis n'existent plus et je me demande si le premier ministre n'est pas britannique en paroles seulement.

Nos libertés contenues dans le Code criminel nous viennent d'Angleterre. *L'habeas corpus* a été obtenu après une lutte entre les barons anglais et leurs disciples, contre le roi Jean. Ces libertés nous ont été léguées il y a des siècles; elles ont fait leur preuve, elles ont amené de la justice et se sont révélées utiles. Je pense donc que le premier ministre doit faire en sorte qu'elles ne soient pas abolies. Je demande au premier ministre de les préserver pour que la population se sente réellement libre ici.

Il passe à un ministère qui l'intéresse, dit-il, religieusement, celui du ministre des Travaux publics (l'honorable M. Galipeault). L'honorable premier ministre n'approuve pas les pensions de vieillesse. Je crois que le gouvernement a pour devoir d'établir cette loi

dans la province. Le nombre de vieillards qui en profiteraient, je l'ignore. Cette pension est loin d'être de nature à détruire l'esprit de famille, comme l'a prétendu l'honorable premier ministre. C'est tout le contraire qui existe. L'esprit de famille, c'est aujourd'hui qu'il se détruit.

Je ne pense pas, comme le prétend le premier ministre, que les enfants s'occupent toujours des vieillards dans la province. D'ailleurs, les comptes publics témoignent de l'aide que certains ont déjà. Souvent, les enfants disparaissent et ne pensent pas à faire des réserves pour leurs parents. Ce sont souvent les pauvres qui aident mieux leur famille. Si le gouvernement voulait faire preuve de bonne volonté, il pourrait venir en aide aux vieillards. Un vieillard, même s'il a manqué sa vie, ne devrait pas être laissé à la mendicité, à la merci de la charité publique et reclus dans une petite chambre. Pourquoi ne pas laisser le pauvre vieillard vivre ses derniers jours chez lui, avec ses vieux amis? À 70 ans, on devrait le laisser fumer sa pipe, dormir, vivre tranquille et mourir en paix.

Le gouvernement a dit que la loi fédérale est mal rédigée parce que c'est la province qui serait obligée de l'administrer. Le premier ministre ne dit pas ça quand il prend la moitié de la taxe du pauvre à Montréal et qu'il laisse cependant le soin d'administrer la loi.

Cette loi, qui existe en Ontario, devrait être mise en vigueur ici. Je crois même que le gouvernement sera obligé de l'adopter quand il viendra avec des surplus fabuleux, à la veille des prochaines élections. Le changement ne serait pas si grand, ni les coûts si élevés. Si la loi sur l'assistance publique était mieux administrée, nous pourrions accorder des pensions à nos vieillards. Il (le gouvernement) n'aura plus l'excuse de ne pas avoir de fonds suffisants pour ne pas donner de pension à nos vieux.

Ontario donne aussi une pension aux veuves et aux orphelins et nous devrions l'avoir ici. Le gouvernement prétend qu'il n'a pas de fonds. Il ne répond pas de la même manière lorsqu'on lui demande une pension de \$8,000 pour le président de la Commission des liqueurs. Il l'obtient l'année même de sa demande, mais maintenant nous n'avons pas d'argent.

Le gouvernement trouve de l'argent pour donner des pensions aux gros. Illogisme qui s'explique par l'absence au ministère du Travail d'un ouvrier. Je vais expliquer à la Chambre comment fonctionne le système de pensions d'Ontario pour les veuves et les orphelins. La femme de l'un de mes cousins d'Ontario s'est retrouvée veuve avec quatre

enfants et, plutôt que de devoir aller travailler dans une manufacture et de laisser ses enfants à l'hospice, elle a du secours grâce à la loi ontarienne.

Ce système fait contraste avec celui de la province de Québec où les familles sont séparées, les veuves sont laissées dans l'indigence, et les enfants dispersés dans les hospices et les orphelinats, alors que l'on vante l'esprit de famille. Face à cela, je clame haut et fort qu'il ne faut pas toucher à la famille. Si l'État veut préserver l'esprit de famille, alors qu'il prenne les mesures nécessaires. L'Ontario a de meilleures méthodes.

**M. l'Orateur** déclare qu'il est 6 heures.

À 6 heures, la Chambre suspend ses travaux.

#### Reprise de la séance à 8 h 40

##### Adresse en réponse au discours du trône

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Je favorise une loi de pensions non seulement aux vieillards, mais aussi aux veuves et aux orphelins. Les allocations accordées aux mères de famille de l'Ontario ont donné d'excellents résultats.

Il demande des allocations du gouvernement pour les familles nombreuses. Le gouvernement dira peut-être qu'en prenant la défense des familles pauvres, de ceux qui n'ont ni les moyens ni la chance de se défendre, je fais du socialisme, mais c'est du bon socialisme, puisque, en Ontario, la moins infestée de socialisme de toutes les provinces, on a adopté cette loi. Cette loi existe dans d'autres pays. Dans notre province, où il y a un plus grand nombre de familles nombreuses que partout ailleurs, où l'Église l'exige et l'État le réclame, où nos hommes publics félicitent et louangent les pères de famille nombreuse, ne pourrions-nous pas faire quelque chose pour eux avec des allocations familiales? Le gouvernement dira qu'il ne peut faire davantage. Il faudra s'ajuster aux nouvelles conditions de vie.

Nous avons pourtant une loi des accidents de travail non basée sur l'assurance collective que réclament les ouvriers. Nous avons une commission pour mettre en application la nouvelle loi sur l'indemnisation des travailleurs. Le gouvernement veut éliminer les intermédiaires. Ne pourrions-nous pas faire disparaître un intermédiaire encombrant en établissant l'assurance collective?

Qu'est-ce qui se produit actuellement? Deux hommes de la même valeur travaillent à la même usine, pour le même patron. Ils reçoivent le même salaire, mais sont loin d'avoir les mêmes obligations. L'un est célibataire et l'autre a une famille nombreuse. C'est pour cela que l'opposition a demandé l'assurance collective dans l'application de la loi des accidents du travail. Je suis contre l'assurance privée pour les accidents du travail parce que c'est un intermédiaire.

Le gouvernement a supprimé un intermédiaire, les tribunaux, qu'il a remplacés par une commission, et il pourrait supprimer le deuxième, celui des compagnies d'assurances, de sorte que le patron serait mis dans l'obligation de payer. Leurs taux sont encore élevés et nous avons demandé et redemandé une assurance collective obligatoire. On aurait pu alors prendre le montant versé aux assurances particulières et garder quelque chose pour les familles nombreuses.

Je suggère de créer une assurance d'État qui assurerait non seulement des indemnités aux ouvriers accidentés, mais des pensions aux familles nombreuses.

Par une allocation familiale, celui qui a une famille nombreuse recevrait un rajustement économique nécessaire, grâce à l'assurance collective, et on ne verrait pas les célibataires gagner aussi cher et retirer le même salaire que les pères de famille. Il me semble que l'assurance collective obligatoire nous permettrait de les prendre en charge. L'employeur ne peut pas faire cela parce que s'il est dans les affaires, c'est pour faire de l'argent. C'est peut-être là faire du socialisme, mais c'est faire du socialisme chrétien.

Alors que la mécanique prend de plus en plus la place de l'ouvrier, il faut au moins que ceux qui restent puissent gagner leur vie de façon à subvenir aux besoins de leur famille lorsqu'elle est nombreuse.

Je considère qu'il est encore trop tôt pour juger de la valeur de la nouvelle loi des accidents du travail, qui n'est en vigueur que depuis quelques mois. On ne s'attend pas à ce qu'elle donne pleinement satisfaction en quelques mois. Je veux quand même signaler au gouvernement qu'il est trop tôt pour la juger, que le gouvernement a été souverainement injuste en ne trouvant pas le moyen de nommer des représentants ouvriers comme commissaires de la Commission des accidents du travail.

Le gouvernement a été suprêmement ingrat envers cette classe que j'essaie de défendre. Il y a dans cette province des ouvriers suffisamment qualifiés pour devenir commissaires. Il a fallu que la

pilule ait été bien amère pour que M. Gustave Franq, un ouvrier bien connu, qui est pourtant un grand ami du gouvernement et est à son emploi, ait dit, dans son journal *Le Monde ouvrier*, que cette commission, sans représentant ouvrier, serait le chant du cygne du régime actuel. Le premier ministre et le bon député de Saint-Jacques (M. Vautrin) ont dit que les classes ouvrières étaient satisfaites de la loi des accidents de travail. Mon voisin (M. Vautrin)<sup>11</sup> est mal renseigné. Je les prierais de prendre des informations auprès des organisations ouvrières. Elles ne voient pas la nouvelle loi du même œil qu'eux.

Quant aux inondations de Montréal auxquelles a fait allusion l'honorable député de Saint-Jacques, je lui dirai que je me suis adressé au bon endroit en m'adressant à Ottawa pour demander protection pour la métropole et pour prévenir une aggravation du mal. J'aurais aussi bien pu avoir à négocier avec M. Low. Si je m'étais adressé au gouvernement provincial, j'aurais craint une loi spéciale pour protéger les compagnies intéressées.

Les comparaisons faites par le député de Saint-Jacques entre Ontario et Québec, au sujet de la loi des accidents de travail, ne sont pas justes. Il y a une chose qu'il faut tout de suite modifier dans la loi des accidents du travail. Je la trouve injuste car elle n'atteint pas les patrons qui ont moins de sept ouvriers à leur emploi et qui courent le risque de se faire tuer à leur travail sans qu'aucune indemnité ne leur soit versée. Je crois qu'il faudrait amender la loi des accidents du travail, de sorte que tous les employés soient obligés de s'assurer. Elle est injuste encore, car elle donne moins aux ouvriers que l'ancienne loi.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** Je viens de faire le calcul. Un ouvrier qui gagnait \$30 par semaine et qui aurait perdu 20 % de capacité recevrait \$1,600.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Combien recevait-il auparavant?

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** Le juge décidait dans chaque cas.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Alors, les ouvriers auraient eu tort de demander des changements. Ils doivent connaître mieux leurs intérêts. Je réclame une loi identique à celle de l'Ontario où l'on prévoit les cas de maladies industrielles et professionnelles. Québec n'a rien prévu en ce sens et je suis sûr que le ministre des

Travaux publics et du Travail (l'honorable M. Galipeault) s'en occupera. Prenons comme exemple ceux qui travaillent dans les grains; ils ruinent leur santé très rapidement en raison de la nature de leur travail et méritent qu'on les protège.

Il (M. Houde) traite de la fausse situation dans laquelle se trouvent les ministres quand ils ont à discuter de choses qui se rapportent à leurs propres intérêts. Je crois que sinon les députés, du moins les ministres, devraient cesser de diriger et de faire partie de toutes sortes de compagnies qui font affaire avec le gouvernement et qui viennent chaque année demander des privilèges et réclamer de nouvelles faveurs au Parlement.

Leur position est fausse lorsqu'il s'agit de discuter une question où leur intérêt est en jeu. Je réclame une élémentaire convenance. Un ministre ne devrait pas faire partie d'une compagnie qui traite tous les ans et tous les jours avec le gouvernement. Je leur demande d'avoir un peu de décence. Suivons l'exemple de la France qui a porté le traitement des députés de 45,000 à 60,000 francs, pourvu qu'ils ne fassent pas partie de compagnies industrielles ou commerciales qui font affaire ou non avec le gouvernement. Je n'exagère pas, M. l'Orateur, je me porte tout simplement à la défense de l'une des meilleures traditions de la Constitution britannique qui veut que les ministres de la couronne n'aient pas d'intérêts dans les compagnies pour lesquelles ils sont appelés à adopter des lois.

Il est indécent, suivant la tradition et en vertu de la Constitution britannique, qu'un ministre soit directeur d'une compagnie et qu'il fasse constamment affaire avec un gouvernement qui lui donne des contrats. À bon entendre, salut!

Parlons maintenant du département administré par l'éternel absent, qui ne siège pas dans cette Chambre, le ministre de la Voirie (l'honorable M. Perron), qui a choisi un ministre pas trop détestable et déplaisant pour le remplacer et le représenter, ce génie administratif qui fait des chemins sur des pics, presque sur le pic de la Mirandole. Je veux parler du génie de la province, d'après la presse subventionnée, qui a fait une route en Gaspésie. Je promets d'aller voir cette nouvelle route que le ministre a fait construire dans la Gaspésie, surtout pour essayer de découvrir combien elle a coûté à la province, si les souhaits pour mon séjour en cette Chambre ne se réalisent pas.

Il (M. Houde) demande aux députés s'ils savent pourquoi le ministre de la Voirie ne siège pas en cette Chambre. Les ministres savent mieux que moi pourquoi il ne siège pas. C'est parce que le

ministre de la Voirie ne veut pas et qu'il est bien trop orgueilleux et autoritaire pour aller se faire élire dans les comtés de colonisation qui seuls l'éliraient parce qu'ils ont besoin de beaucoup de choses.

J'ai lu quelque part que le ministre a dépensé \$80,000,000 pour la voirie, dit-on. Le département de la Voirie demande une réorganisation. On gaspille énormément de fonds publics dans la construction des routes. Bien que je ne sois pas un intime du ministre de la Voirie, je peux lui donner quelques raisons justifiant une enquête à son département. Le département des routes a engagé des gens qui étaient d'une incompétence désespérante, une honte pour la population, et on en a fait des boursiers d'Europe. Si j'avais habité un village, j'aurais surtout essayé de savoir si ma municipalité n'avait pas été poursuivie par le ministre de la Voirie. Il réclame que les municipalités, à l'avenir, fassent elles-mêmes leurs travaux. Un plan uniforme serait nécessaire.

Aussi longtemps que nous ne pourrons faire enquête dans ce département, nous ne pourrons nous rendre compte de l'argent dépensé pour créer des compétences qui n'en sont pas encore. C'est le département où le patronage est le plus excessif. Il n'a jamais cessé de régner, sans la moindre contrainte.

Il faut une enquête complète sur l'administration de la Voirie afin de savoir si les contrats ont été respectés et exécutés intégralement, si les travaux se font, si on n'exige pas des produits patentés et si les spécifications sont bien respectées, si on n'a pas payé trop cher pour de la pierre concassée, etc. Est-il vrai que de la pierre concassée offerte à \$1.10 la tonne n'a pas été achetée alors que le ministère a payé à un autre entrepreneur \$2.45 pour le même produit?

Qu'on fasse enquête sur cette compagnie qui est à se former pour faire les pavages permanents avec quelques nouveaux produits. Il faudrait aussi savoir si les chemins qui étaient prétendus permanents encore une fois, selon le discours du trône, ont bien reçu la couche de pierre concassée et d'autres matériaux requis par les devis et les contrats. On pourrait réduire les dépenses du département si l'on respectait les spécifications contenues dans les contrats et si l'on n'exigeait plus l'utilisation exclusive de matériaux brevetés pour la réalisation de ces contrats.

Je me demande aussi si les \$17,000,000 que le gouvernement veut dépenser pour rendre les chemins permanents n'iront pas à une compagnie dans laquelle un ministre serait intéressé et qui posséderait une patente exclusive, qui forcerait le gouvernement à n'acheter que d'elle. Pourquoi ne ferait-on pas d'enquête là-dessus?

Des contrats pour la construction des chemins ont été accordés à des compagnies amies du gouvernement. Ces contrats sont allés à une multitude de sous-entrepreneurs et, finalement, les ouvriers n'ont pas été payés. La plus élémentaire justice veut que ces hommes soient payés, même ceux qui ont désespéré de ne jamais rien avoir et qui ne s'occupent plus de réclamer au gouvernement.

Voilà un autre ministre qui est dans quelques compagnies qui font affaire avec le gouvernement! Il est partout. Il a le don d'ubiquité. Si une nouvelle compagnie se forme, il y est grâce à son prestige politique. C'est un génie administratif. Mettez-moi dans les mains autant d'argent du Trésor public, donnez-moi son prestige politique, qu'il utilise pour ses projets, passez-moi sa conscience et vous verrez le résultat dans cinq ans. Son département a déjà donné un contrat; dans la suite, il y a eu des sous-contrats de passés, et les ouvriers n'ont pas encore été tous payés. Des hommes qui ont gagné leur argent à la sueur de leur front ont été obligés de quêter leur dû.

Je crois qu'une surveillance des plus actives devrait s'exercer pour savoir à qui les contrats sont accordés et si les salaires des ouvriers seront payés. C'est de la plus élémentaire justice que de faire cela et de les protéger à l'avenir. Il me semble que le gouvernement devrait faire attention à ceux avec qui il fait affaire au département de la Voirie.

Parlons maintenant du département de l'ami de cœur du ministre de la Voirie. J'ai nommé le secrétaire provincial (l'honorable M. David). On prétend que l'éducation publique fait des progrès dans la province. Mais n'empêche que les maîtresses d'école sont encore mal payées et ont encore des salaires de famine. À tel point qu'elles ne peuvent faire une carrière de l'enseignement et qu'il n'est pas surprenant que les résultats ne soient pas toujours satisfaisants. Moins de 5 % des instituteurs des régions rurales font une carrière dans l'enseignement. Cela n'est pas un signe de progrès. On se plaint du degré d'efficacité de l'enseignement, mais que fait-on pour encourager ceux qui veulent se lancer dans cette carrière? À Montréal, depuis 15 ans, quel est l'élément clé dans le choix des instituteurs? Leur compétence? Non. Ce qui a prévalu depuis 15 ans, dans l'enseignement, ce sont les antécédents et le patronage politiques.

Je rends cependant témoignage à l'honorable secrétaire provincial (M. David) qui s'est toujours efforcé de me rendre justice dans toutes mes demandes. Je suis tout à fait à l'aise de parler devant lui. Je dois dire que le secrétaire provincial a toujours

essayé, dans toute la mesure de son pouvoir, d'empêcher que la politique et le patronage s'ingèrent dans son département. Mais, à Montréal, ce n'est pas la même chose. Un de mes anciens professeurs vient d'être mis à la tête des écoles de la métropole. J'espère que la situation s'améliorera avec ce nouveau régime à Montréal. J'ai hâte de voir ce que cela va donner.

On accorde des millions à l'enseignement secondaire et aux universités. J'en suis, mais que fait-on de l'enseignement primaire supérieur? Il est négligé. Je demande au gouvernement de soigner davantage l'enseignement primaire supérieur. Je demande aussi un octroi généreux pour cet enseignement. La commission scolaire de Montréal est actuellement aux prises avec ce problème et j'espère qu'on en viendra à une solution et que le gouvernement consacra une partie de son fabuleux budget à favoriser l'enseignement primaire supérieur. Qu'avons-nous fait pour promouvoir les études commerciales? J'espère que le gouvernement, avec ses énormes surplus, donnera un peu d'argent aux commissions pour ces considérations qui sont pour lui d'importance secondaire.

L'Université de Montréal aura \$1,000,000. Content, mais c'est là encore un endroit où la politique est entrée et où l'on craint l'emprise du régime. Récemment, une délégation d'étudiants sont venus me saluer et me présenter leurs souhaits à l'hôtel de ville de Montréal. Que s'est-il passé? Ils y ont rencontré un chef politique du pays<sup>12</sup> qui se trouvait là par hasard et il y a eu tout un émoi. L'Université, à la veille de recevoir ses argents du gouvernement, a publié deux négations dans les journaux pour dire que les autorités de l'Université de Montréal n'ont pas autorisé cette visite des étudiants chez le maire, ni autorisé qu'ils expriment des opinions.

Je considère que le régime de la terreur règne, à l'université comme ailleurs. En de telles circonstances, je ne suis pas favorable à ce que l'on accorde l'octroi de \$1,000,000 que l'on avait promis à l'Université de Montréal.

On n'a plus le droit de penser autrement que le gouvernement ou le Parti libéral, sans quoi il n'y aurait pas d'octroi. Les étudiants doivent voir rouge et non bleu si l'on veut que l'Université de Montréal entre dans le flanc de la montagne. Lorsqu'on a construit la basilique, on l'a placée dans un endroit cosmopolite, pour attirer la population, et certaines rumeurs veulent aujourd'hui qu'on la vende avec le progrès parce qu'elle n'est plus dans un centre canadien-français.

Il y a longtemps que je voulais donner mon opinion sur l'Université de Montréal. Pourquoi n'a-t-on pas choisi le parc Maisonneuve? On n'aurait pas eu à creuser dans le roc. La ville a offert un terrain au parc de Maisonneuve à l'Université. Ce terrain valait \$1,000,000. Ce \$1,000,000 et celui du gouvernement lui en auraient fait deux qu'elle aurait pu employer. Elle serait en bien meilleure position aujourd'hui. L'Université devait s'installer dans le parc de Maisonneuve qui a coûté \$7,000,000, je me prive de l'agrément de vous dire pourquoi. Non, l'est de Montréal est bon pour les abattoirs, je suppose, et l'Université s'en va dans la montagne.

Ce que je blâme surtout, c'est le terrorisme, c'est l'ingérence politique. J'ai peur de cette ingérence politique qui pénètre même au cœur de notre université. Que le terrorisme cesse donc de régner auprès de notre jeunesse étudiante. Pourquoi empêcher des jeunes gens de 20 ans pleins d'enthousiasme, de spontanéité, de penser par eux-mêmes, tout simplement parce que ça peut faire l'affaire d'un bleu? Heureusement qu'il s'en trouve quelques-uns qui ne sont pas terrorisés.

Il (M. Houde) parle de cette tendance qui semble favoriser l'instituteur laïque au détriment de l'instituteur religieux. Il insiste sur la nécessité de l'enseignement religieux. L'enseignement laïque ne répond pas à nos idéals et à nos opinions. L'éducation n'est pas faite que de lettres et de chiffres, mais aussi de sentiments. Il rappelle le dévouement des frères qui doivent être encouragés et qui n'ont qu'à leurs élèves à penser et n'ont de chagrin et de souci de celui de voir partir leurs élèves pour les vacances du jour de l'An et les vacances d'été, sans savoir s'ils reverront les mêmes figures. Les vacances finies, ils ont hâte de revoir les figures qu'ils affectionnent. Tandis que l'instituteur laïque, qui a une famille, a toutes sortes de préoccupations et n'a pas la qualification des frères pour former les élèves confiés à leurs soins. Si cette tendance existe chez nous, il vaut mieux la supprimer maintenant.

Je parle en connaissance de cause. J'ai reçu mon éducation de laïques et des frères des Écoles chrétiennes. J'ai fait bien modestement un cours commercial avec les frères des Écoles chrétiennes. J'ai eu quelques très bons cours offerts par des laïques et j'ai appris qu'ils connaissaient leur art pédagogique, leur science, mais, pour le cœur, pour le dévouement, rien ne vaut ces frères bien modestes qui sont désintéressés, ces bons vieux frères, tous pareils. Ils ont le moule, pas le moule politique. Ne laissons pas les fausses idées s'infiltrer dans notre

système d'éducation. Il ne s'agit pas de transmettre seulement des connaissances, mais également des valeurs morales et d'être en mesure d'offrir une formation à caractère national.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour protéger la santé du peuple? Qu'a-t-il fait contre la tuberculose et la mortalité infantile? Au sujet de l'hygiène, je demande au gouvernement de coopérer avec les villes pour faire disparaître les taudis, qui sont une des premières causes de la mortalité infantile et de la tuberculose. Il est vrai que le gouvernement a eu des initiatives heureuses et que cette mortalité a diminué, mais les causes subsistent. Il faut combattre le mal à sa source et cette source, ce sont les taudis.

Passons au trésorier provincial, l'homme aux surplus. Il a un secret de trouver des surplus qui sont plus gros à la veille des élections. Comment sont-ils employés, ces surplus? Lui seul a le secret. J'espère qu'il me le passera.

Quel système de comptabilité spéciale a-t-on dans ce département? Cette comptabilité est tellement spéciale et embrouillée que le vérificateur en chef de la province est déjà venu déclarer sous serment qu'il ne comprend rien à ses chiffres. On a peut-être changé d'auditeur depuis.

Il faudrait peut-être aussi faire une petite enquête à la Commission des liqueurs, M. l'Orateur. Ce serait très intéressant. Pas une enquête comme on en a vu, mais pour aller au fond des choses et pour savoir quels sont les intermédiaires, ces parasites, qui ne sont pas plus utiles que les poux, qui reçoivent \$1 par caisse avant même qu'elles ne pénètrent dans les magasins de la Commission. Ce ne sont pas des bleus, mais, quand bien même ils le seraient, les sanctions devraient être les mêmes pour eux comme pour les autres.

J'ai déjà réclamé, en cette Chambre, le droit pour les épiciers de vendre du vin à cause de la concurrence des chaînes de magasins, et pour permettre au modeste épicier de subsister. Dans les villes, les épiciers sont un rouage économique nécessaire. Le petit épicier du coin, c'est quelqu'un d'important au pays. C'est lui qui tient le monde en vie, en faisant crédit. Les chaînes de magasins font un tort immense aux petits épiciers et sont en train de les faire disparaître. Pourtant, ce sont les épiciers qui font du crédit. Je mets le gouvernement en garde.

Ces chaînes de magasins ont une couleur qui doit plaire à la droite, ils sont rouges. Mais, lorsque le petit garçon dit à son père: Papa, je veux du lait, le père lui dit d'aller aux chaînes de magasins rouges, à l'épicerie à devanture flamboyante.

Là, s'il n'a pas d'argent, on ne voudra pas lui en donner à crédit, et le gérant dit qu'il écrira à New York ou à Chicago à ce sujet, car ses patrons y sont et il n'a pas d'autorité. Alors, gare aux vitrines, aux devantures des magasins peintes en rouge et aux massacres.

Le gouvernement devrait s'occuper du petit épicier du coin parce qu'il représente un atout important. Si les petits épiciers disparaissaient, le gouvernement serait peut-être obligé de créer non seulement un crédit agricole, mais aussi un crédit ouvrier. En économisant dans tous les départements, on trouverait des sous pour les pensions aux vieillards, les allocations familiales, etc.

#### **Une voix ministérielle: Wo!**

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Il n'y a pas de Wo! On m'accusera de faire du socialisme et on me répondra qu'il n'y a pas de fonds pour cela. Voyons un peu où prendre l'argent pour faire les changements que j'ai indiqués.

Pourquoi ne pas prendre les \$3,000 de salaire de l'inspecteur des ponts de péage qui n'a peut-être jamais visité ces ponts? Payons moins de prix d'Europe. Pourquoi ne pas empêcher la formation de compagnies qui chargeront deux fois le prix au gouvernement? Pourquoi ne pas supprimer un prix d'Europe et on aurait avec cela 10 pensions pour des vieillards?

Sur le \$17,000,000 qu'on veut dépenser pour la voirie, on sauverait \$7,000,000 en évitant l'emploi de produits patentés qui coûtent plus cher, en empêchant les opérations de telle compagnie. On pourrait ainsi trouver des fonds pour les pensions de vieillesse. J'en reviens à la police provinciale. Il y a trop de fumée pour qu'il n'y ait pas de feu. Là aussi on pourrait réaliser une économie applicable au fonds de pension en faisant enquête sur les policiers qui ont présenté des comptes de voyage, sans avoir changé de place.

Je fais remarquer au gouvernement que le député de Montréal-Saint-Laurent (M. Cohen) m'a accusé d'être violent et sans scrupule. Il m'a donné le conseil d'être calme. Il veut peut-être me citer non pas à la barre de la Chambre, mais à celle de l'opinion publique, si je manque de tact.

S'il savait comme je m'arrange bien avec l'opinion publique, à laquelle il fait référence, il ne prendrait pas la peine de m'avertir. Mais je le remercie quand même. Devant les excès, le peuple réclame quelqu'un qui lui signalera les exagérations. C'est ce que je fais. Je considère qu'il est de mon

devoir de le dire au peuple. On me trouve violent et on a peur que je fasse une scène. Je n'en ferai pas en cette Chambre. Si on m'empêche de crier en cette Chambre, j'irai ailleurs et je crierai en dehors, sans scrupule.

Je suis violent et j'ai raison de l'être. Il me semble que j'ai raison de l'être. Le gouvernement a retardé mon élection dans ma division. On m'a volé mon élection en 1927. Le vol a été commis par des gens à (sic) scrupules. L'élection est contestée. Mon adversaire confesse jugement. J'examine la loi. Elle dit que le greffier doit remettre le jugement à l'exécutif et que des élections doivent avoir lieu dans les 30 jours. On s'est moqué de la loi. Elle a été violée. Le gouvernement ne m'a pas donné la chance de me faire donner un nouveau mandat par mes électeurs alors que la loi dit qu'il aurait dû y avoir un appel au peuple dans les 30 jours après la publication du jugement contre mon adversaire. La loi était pour tout le monde, mais pas pour moi.

J'étais pauvre. Je le suis encore. Je m'en glorifie. C'est un panache quand on le porte bien. Ça dépend de la façon dont on le porte. Je me suis imposé des sacrifices au point de souffrir. Le premier ministre n'en a pas tenu compte. On m'a refusé justice. Il était dit que Camillien Houde ne reviendrait pas en cette Chambre. Le premier ministre ne me voulait pas ici. Mais la Providence a eu raison de certaines manœuvres. La Providence a arrangé cela, comme elle arrangera encore cela en vous dégommant bientôt. On m'a refusé justice et, comme résultat, le peuple de Montréal m'a donné sa confiance et m'a vengé. J'ai été élu maire de Montréal par 22,000 voix de majorité, puis député de Sainte-Marie, pour longtemps, tant que le peuple le voudra.

Ah! On dit que je suis violent. On me vole et je dirais: Continuez s'il en reste encore. On me conteste. Demain, je ne pourrai peut-être plus parler. Alors j'en profite. Lors de la dernière élection, en 1928, les ministres sont venus en nombre dans mon comté.

C'était presque une parade parce qu'un grand nombre de policiers les ont accompagnés. C'est alors que l'invasion a commencé. La police provinciale est venue dans mon comté et ailleurs, et M. Lagarde m'a dit qu'on lui avait offert \$25,000 pour qu'il se retire de la course. Une belle course. En voulait-on à ce pauvre Houde! On vole, on supprime les adversaires. Et les ministres, que disent-ils dans mon comté? Qu'avons-nous entendu dans Sainte-Marie? Tous sont contre moi. Le premier ministre a dit que je pouvais me mettre sous la loi de l'assistance publique.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

L'honorable député de Sainte-Marie répète cela pour la deuxième fois. Je n'ai jamais dit cela. J'ai dit que l'assistance publique avait été créée par le gouvernement malgré l'opposition et même si l'opposition n'était pas d'accord. J'ai simplement dit que la pauvre opposition trouverait peut-être un jour cette loi bonne.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** C'est une subtilité. Ça voulait dire la même chose.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Il n'y avait aucune allusion personnelle à l'honorable député, dans mes paroles, et je lui demande de me croire sur parole.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Alors, nous devons envoyer de 25 à 30 sténographes avec lui aux réunions pour savoir ce qu'il veut dire quand il parle.

**M. l'Orateur:** Le député de Montréal-Sainte-Marie doit accepter la parole d'un membre de la Chambre.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Très bien. Je l'accepte. L'honorable ministre des Travaux publics et du Travail (M. Galipeault) a dit, dans Montréal-Sainte-Marie: Notre adversaire est un bandit.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):**

Je nie carrément avoir jamais dit quoi que ce soit qui ressemble aux paroles que vient de prononcer le député de Montréal-Sainte-Marie.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Je vois, alors j'ai commis deux erreurs. Il ne me reste plus qu'une alternative, c'est de dire à ces messieurs qu'ils m'ont fait des compliments. Je me demande quels compliments ils m'ont faits lorsqu'ils m'ont fait l'honneur de leur visite dans Montréal-Sainte-Marie. Il faudrait avoir des sténographes dans cette Chambre. M. l'Orateur, j'ai fait des sacrifices, je n'ai pas toujours mangé à ma faim. Mais c'est encore mieux que ceux qui mangent trop et surtout qui mangent les autres.

Je suis un violent, sans scrupules. Si mes prétendues violences peuvent empêcher le gouvernement de faire régner le terrorisme, si mes prétendues violences peuvent servir à démontrer au gouvernement qu'on n'antidote pas la *Gazette officielle* pour vendre le patrimoine national et pour empêcher le gouvernement d'aller s'humilier devant

les étrangers qui nous prennent notre patrimoine national, que nous avons laissé intact en 1897, nous les bleus, tant mieux.

Si mes prétendues violences peuvent empêcher les ministres de faire partie des grandes compagnies, si elles peuvent empêcher le gouvernement de nous donner une loi de presse qui nous prive de nos libertés, si elles peuvent empêcher le gouvernement de s'emparer du radio, si je peux démontrer que la politique de dilapidation de nos ressources sert aux amis politiques, j'aurai bien servi ma province. L'honorable premier ministre a dit que, lors de mon banquet, il a entendu des choses atroces. Ce n'est pas l'atrocité des mots qu'il a entendue, c'est l'atrocité des faits.

Je me suis fait voler, et maintenant on me range dans la catégorie des hommes violents parce que j'ai chassé les voleurs avec le fouet. Nous sommes sous le joug du terrorisme politique et je me demande quelle nouvelle tyrannie l'on nous réserve avec la loi du libelle. Est-ce que cette loi donnera libre cours aux exactions politiques et entière liberté à un parti politique unique? Je termine en disant que si plus tard, lorsque je serai vieux, je me demande parfois si j'ai été trop loin dans mes critiques, si j'ai dépassé la mesure, si j'ai été trop violent, je pourrai me consoler en pensant que le Christ n'a pas fait son examen de conscience après s'être servi du fouet pour chasser les voleurs du temple.

**M. Francoeur (Lotbinière):** Je parle sur une question de privilège. L'honorable député de Sainte-Marie a dit que, dans une assemblée, dans le chef-lieu de mon comté, j'ai dit que la politique d'industrialisation du gouvernement avait eu des résultats néfastes. Il a dû être mal informé par *Le Soleil* ou par *L'Événement* ou par *Le Devoir*. Je n'ai jamais fait pareille déclaration. Conformément aux saines données de l'économie politique et à la politique libérale, telle que résumée dans le discours du trône, j'ai déclaré, sous ce rapport, que, dans notre siècle d'industrialisation, il ne faut pas aller trop rapidement dans la mise à exécution de cette politique, il faut être prudent tout simplement.

J'ai dit qu'il faut s'efforcer d'empêcher l'exode de nos fils vers les villes parce qu'il est plus facile de chasser les cultivateurs de leurs terres que de les ramener et qu'il faut faire en sorte que les fils des cultivateurs ne soient trop attirés par le mirage des grandes villes et des gros salaires. J'ai aussi touché d'autres sujets que j'ai traités non pas au point de vue étroit de l'esprit de parti, mais à leur mérite. Je tenais à corriger l'erreur probablement involontaire de l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie.

**M. Plante (Montréal-Mercier):** J'offre mes compliments à l'Orateur de la Chambre et je félicite les proposeur (M. Caron) et secondeur (M. Cohen) de l'adresse. Il peut paraître étrange à l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) qu'un jeune député, au lieu d'un ministre, lui succède sur le parquet de cette Chambre pour lui répondre, après qu'il eut parlé en homme qui ambitionne de devenir chef de son parti et qui croit déjà à l'être, quel que soit son discours.

Après les attaques injustes et injustifiables que le député de Sainte-Marie a adressées aux honorables ministres du gouvernement durant la lutte de Sainte-Marie, sa division, il n'appartenait à aucun de ces derniers de descendre et de s'attarder à réfuter de tels arguments en cette Chambre. Après les injures et les insultes du député de Sainte-Marie, il ne convenait pas qu'un chef de parti s'abaisse à lui répondre.

On a déjà qualifié comme il convient celui qui ne sait pas servir ou défendre sa foi politique sans respecter ses adversaires. C'est un vieux dicton qui dit que, pour être respecté, il faut respecter ses adversaires. C'est un de nos écrivains canadiens qui a dit que "la gloire est plus solide après la calomnie". C'est tellement le cas que des bons conservateurs, il s'en trouve encore quelques-uns, ceux de l'école des Cartier et des Macdonald...

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Vous avez traité Cartier de charogne.

**M. Plante (Montréal-Mercier):** Je n'ai pas encore employé cette expression en Chambre.

**M. l'Orateur suppléant:** Un député ne peut interrompre sans se lever de son siège. Je demanderais à l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie de bien vouloir parler de son siège.

**M. Plante (Montréal-Mercier):** Ceux qui luttèrent et qui veulent encore lutter pour les principes et non batailler en lançant l'injure, et en se constituant insulteurs publics, et qui ne se gênent pas pour dire hautement leur dégoût pour ces tactiques électorales peu recommandables auxquelles on a eu recours dernièrement, ils ne se gênent pas pour dire maintenant leur admiration pour ces ministres qui, depuis si longtemps calomniés, ont gardé toujours une si noble attitude.

Ils ne se gênent pas pour dire maintenant leur retrait d'un parti qu'ils ont aimé à cause de l'insurrection dans leurs rangs de gens qui sont les meurtriers et les réels assassins de leur propre parti.

Mais, après avoir assisté, après avoir vu et entendu, après avoir même respiré l'air vicié d'une ville où le premier magistrat (M. Houde), dans un vomissement de paroles injurieuses et un flux de paroles calomniatrices proférées par ce dernier dans une récente élection...

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Pardon, M. l'Orateur... M. l'Orateur, faites-le arrêter! Faites-le arrêter! Il n'a pas le droit d'employer ce langage et de parler comme il le fait.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je soulève un point d'ordre. Je demande à l'Orateur de lui faire retirer ses paroles. Ces propos ne sont pas parlementaires. Le député de Mercier n'a pas le droit d'employer le mot "vomissement" qui, dans les circonstances, est injurieux.

**M. l'Orateur suppléant:** Je n'ai pas entendu les paroles prononcées par le député de Mercier parce que le député de Sainte-Marie a parlé en même temps et à cause du bruit qui s'est fait en Chambre. Un député doit se lever de son siège pour parler et respecter la décision de l'Orateur.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Oui, et l'Orateur doit aussi comprendre ce qui se dit ici.

**M. l'Orateur suppléant:** Le député de Montréal-Mercier peut continuer.

**M. Plante (Montréal-Mercier):** Nous avons vu des conservateurs réprover ces méthodes. Nous avons entendu, plus tard, un flux de paroles calomniatrices où le véritable chef de l'opposition a parlé, crié, vociféré et tonitrué dans le radio au point que les postes étrangers et ceux des autres provinces, ne pouvant attribuer un tel tintamarre à la statique, ont cru à un tremblement de terre dans la province de Québec.

Ces postes sont allés vite aux informations pour apprendre qu'un homme, un ressuscité, le maire de Montréal (M. Houde), s'était fait donner récemment un gala de fourchettes transmis au loin par le radio, pour fêter une victoire dont il n'était même pas encore certain.

Devant des injures dont on abreuve les chefs de notre parti, ne soyez pas surpris, M. l'Orateur, si un jeune député se lève pour protester avec toute l'énergie dont il est capable. Je n'entends pas descendre sur un terrain où se salissent et s'avalissent les réputations.

L'opposition ne veut pas d'insultes, mais sommes-nous obligés d'en subir? Quels que soient les résultats que l'on obtienne par de telles tactiques, on n'est plus au temps où l'on pouvait se faire une situation en s'improvisant insulteur public. On a dit: On parlera au peuple en dehors de cette Chambre. Nous le voulons bien et nous en sommes, mais pourquoi ne pas répéter ici ce que, à date, on a dit dehors? Est-ce que les règles parlementaires seules empêchent ces mêmes gens d'appeler un chat un chat et un homme un polisson?

Pourquoi le député de Montréal-Sainte-Marie n'a-t-il pas profité de l'occasion de répéter ici ce qu'il disait avec tant de chaleur à un auditoire invisible? Craint-il la force numérique, ou bien est-il revenu à de meilleurs sentiments et admet-il la fausseté de ses avancés? Pourquoi au radio demander: Êtes-vous là, M. le premier ministre? Sinon, vous ne perdez rien pour attendre. Je vous dirai en Chambre ce que vous ne voulez pas écouter ce soir. Pourquoi n'a-t-il pas tenu sa promesse?

Pourquoi ne pas le lui avoir répété aujourd'hui sur le même ton, ce qu'il a dit à ses auditeurs invisibles du radio? L'honorable député de Sainte-Marie n'a pas osé injurier, aujourd'hui, le premier ministre. Pourquoi ne pas avoir sali de nouveau la réputation d'un homme intègre? Pourquoi n'a-t-il pas sali de nouveau la réputation des ministres? Pourquoi ne pas avoir injurié et traîné dans la boue l'honorable ministre des Travaux publics (M. Galipeault)? Pourquoi ne pas avoir traité de voleur l'honorable ministre de la Voirie (M. Perron)? Pourquoi ne pas avoir eu le courage de dire ici, en Chambre, ce qu'on a le prétendu courage de dire en dehors?

Vous me permettrez de faire un souhait, et il est sincère. C'est que le député de Montréal-Sainte-Marie revienne à de meilleurs sentiments et prenne conscience de sa responsabilité et de l'honorable charge de maire de Montréal, et qu'il soit à l'avenir ce qu'il doit être et qu'il peut être, un digne maire et un excellent député méritant la confiance de ceux qui, à date, la lui ont accordée.

Après avoir écouté les discours depuis le début de la session, je me demande s'il est de bonne tactique, même en critiquant avec bienveillance les actes d'un gouvernement, d'essayer de soulever le peuple et de créer des dissensions dans les diverses factions et classes de la population. Est-il profitable de dire par la bouche d'un certain député que le gouvernement donne tout aux comtés ruraux et, le lendemain, de blâmer le même gouvernement en l'accusant de tout donner aux villes? Est-il profitable

de tracer un portrait aussi sombre du sort du travailleur et de soulever l'ouvrier contre l'employeur et de détruire, pour des fins électorales, cette union qui devrait exister entre les deux?

Le représentant de Montréal-Sainte-Marie n'a rien trouvé de bon dans le gouvernement. Le maire de Montréal aurait dû se rappeler que le gouvernement a fait quelque chose pour sa ville et pour les ouvriers de la métropole. N'aurait-il pas pu au moins reconnaître ce qui s'est fait dans sa propre division? Le député a certainement remarqué qu'il y a du bon dans ce gouvernement. Pourquoi ne mentionne-t-il pas que la construction du pont de Longueuil, dans son propre comté, sera bientôt terminée et que le gouvernement assume le tiers des coûts?

Pourquoi ne mentionne-t-il pas que le gouvernement fait construire un pont à Lachine, qu'il a fait construire deux ponts à l'Île-Perrot? Ces travaux sont importants pour la ville qu'il dirige. Pourquoi ne fait-il pas mention de la création de l'École technique? Pourquoi n'a-t-il pas parlé des écoles des beaux-arts, des bureaux de placement?

Le député de Sainte-Marie aime les travailleurs et veut que leurs fils fassent quelque chose dans la vie. Pourquoi critique-t-il tant les octrois que nous donnons aux universités? Le député de Sainte-Marie dit que le gouvernement exige de la jeunesse universitaire qu'elle soit libérale avant d'aider l'Université de Montréal. Le gouvernement n'a jamais rien demandé de la sorte, pas plus à l'Université de Montréal qu'à l'Université McGill.

L'honorable député n'a pas le droit de prononcer de telles paroles en cette Chambre. Jamais le gouvernement n'a forcé les autorités de cette institution d'avoir une opinion politique favorable à sa politique. Pourquoi n'a-t-il pas mentionné les bienfaits de la politique de voirie au lieu de critiquer l'honorable ministre de la Voirie (M. Perron) comme il l'a fait?

Le député de Montréal-Sainte-Marie aurait fait acte de justice en reconnaissant ce que l'honorable ministre de la Voirie fait pour les ouvriers, non en flattant leurs passions, mais en leur donnant du travail. Au lieu de cela, le député de Montréal-Sainte-Marie insulte le ministre.

On dit que les ministres donnent l'argent de la province aux ouvriers. Mais l'honorable député de Trois-Rivières (M. Duplessis), qui a fait cette observation, donnerait-il son argent aux ouvriers s'il était au pouvoir? Non, et toutes les déclarations que nous avons entendues sont des appels aux passions pour des fins électorales. L'opposition critique à tort et à travers dans le seul but de soulever le peuple.

Le maire de Montréal a parlé de vol lors de l'élection dans Sainte-Marie. Croit-il que ceux qui sont en prison ont travaillé pour le Parti libéral? À qui a profité le hold-up des listes électorales, au local du comité d'élection du candidat libéral, le jour du scrutin? Les vols d'élections ne sont pas imputables seulement aux partisans du gouvernement. Je pense que le député de Montréal-Sainte-Marie n'a pas été mis personnellement au courant de cette affaire, et j'aimerais continuer à le penser, mais je n'en dirai pas plus sur la question, puisque la cause est devant les tribunaux. Que le député de Montréal-Sainte-Marie fasse un examen de conscience sur ce point-là et qu'il se demande si les voleurs n'ont pas plutôt été de son côté que du nôtre.

Comme je n'ai pas l'intention de relever tout ce que le député de Montréal-Sainte-Marie a dit, je me permettrai, en terminant, de souhaiter la cordiale bienvenue des députés de cette Chambre au nouveau lieutenant-gouverneur, Sir Lomer Gouin, et à sa digne compagne, Lady Gouin.

**M. Guertin (Hull)** propose, appuyé par le représentant de Hull (M. Guertin), que le débat soit ajourné.

Cette dernière motion est adoptée. Le débat est ajourné.

#### Dépôt de documents:

#### Rapports des compagnies de chemins de fer

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** dépose sur le bureau de la Chambre les rapports des compagnies de chemins de fer pour l'année expirée le 31 décembre 1927, conformément aux dispositions de l'article 4 du chapitre 31 des statuts refondus de la province de Québec, 1925. (Document de la session no 13)

#### États, rapports et statistiques des chemins de fer

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** dépose sur le bureau de la Chambre les états, rapports et statistiques des chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1927, conformément aux dispositions de l'article 187 du chapitre 230 des statuts refondus de la province de Québec, 1925. (Document de la session no 14)

#### Ajournement

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, appuyé par le représentant de Terrebonne (l'honorable M. David), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à 11 heures du matin.

Adopté.

La séance est levée à 11 heures.

#### NOTES

1. D'après *L'Événement*, au moment de la lecture des pétitions, Irénée Vautrin et Pierre-Auguste Lafleur se sont levés en même temps et, confus, ils ont prononcé les paroles suivantes: "Après vous." Or, pendant cette séance, le nom de Lafleur n'apparaît pas sous les rubriques "Présentation de pétitions" et "Lecture de pétitions".

2. Selon les journaux consultés, le discours de Camillien Houde a duré trois heures.

3. Dans le sens où il est employé dans le discours de Camillien Houde, ce terme fait référence à l'évêque de Saint-Rémi de Clovis qui a été invité à l'humilité et à la conversion totale lors de son baptême.

4. Des textes remontant à l'année 1763 reconnaissent que le Labrador appartient à Terre-Neuve sans toutefois spécifier s'il s'agit de la zone côtière ou de la totalité du territoire. En 1927, le Conseil privé de Londres accorde à Terre-Neuve l'ensemble du territoire du Labrador. Ce jugement n'a pas été reconnu par le gouvernement de la province de Québec.

5. Arthur Meighen est alors chef du Parti conservateur et premier ministre du Canada.

6. Charles Joseph Doherty a siégé à la Chambre des communes, de 1908 à 1921, en tant que député conservateur de la circonscription de Montréal-Sainte-Anne. De 1911 à 1921, il a été ministre de la Justice dans le cabinet de Robert Laird Borden. En 1921, il a été nommé au Conseil privé de l'Empire.

7. Richard Anderson Squires a été premier ministre de Terre-Neuve de 1918 à 1923 et de 1928 à 1932.

8. Les spectateurs, des étudiants pour la plupart, ont assisté en grand nombre à cette séance, à tel point que les concierges ont dû refuser d'admettre plusieurs d'entre eux. Ils ont de plus réagi vivement aux propos de Camillien Houde et ne se sont pas gênés pour rire et émettre des commentaires, ce qui explique l'intervention de l'Orateur.

9. John H. Roberts, journaliste de l'hebdomadaire *The Axe*, a prétendu, en 1922, dans l'un de ses articles, que le procureur général, en l'occurrence, Louis-Alexandre Taschereau, laisse délibérément traîner l'affaire du meurtre de Blanche Garneau dans le but de protéger deux députés directement impliqués dans cette cause. Cité à la barre de la Chambre, Roberts a refusé de dévoiler les noms des deux députés, et les membres de l'Assemblée l'ont condamné à une année de prison.

10. Tout au long de son discours, Camillien Houde s'est constamment déplacé à l'intérieur de la Chambre d'assemblée en gesticulant, en allant d'un siège à l'autre et en osant même se tenir près du trône de l'Orateur, selon *L'Événement*. Il faut toutefois souligner que Houde occupe le premier siège situé immédiatement à la gauche du trône de l'Orateur, ce qui explique sans doute que ce dernier s'est montré tolérant, sachant que la distance entre le trône et le siège du député était minime.

11. Irénée Vautrin occupe l'un des sièges situés en face de celui de Camillien Houde.

12. Il s'agit du chef du Parti conservateur du Canada, Richard Bedford Bennett.

Séance du vendredi 18 janvier 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**La séance est ouverte à 11 heures<sup>1</sup>.**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis**

**M. Roy (Lévis)** propose, appuyé par le représentant de Chambly (M. Thurber), que l'article 510 du Règlement<sup>2</sup> soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de l'hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte.

Adopté.

**Présentation et lecture de pétitions:**

En conséquence, ladite pétition de l'hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte, est présentée, lue et reçue par la Chambre.

**Aide aux victimes de la conflagration de Trois-Rivières en 1908**

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose, appuyé par le représentant de Champlain (M. Grant), que l'article 510 du règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Jos.-L. Fortin et autres, demandant l'adoption d'une loi relativement au paiement de certaines obligations hypothécaires à la cité de Trois-Rivières.

Adopté.

**Présentation et lecture de pétitions:**

En conséquence, ladite pétition de Jos.-L. Fortin et autres, demandant l'adoption d'une loi relativement au paiement de certaines obligations hypothécaires à la cité de Trois-Rivières, est présentée, lue et reçue par la Chambre.

**Lecture de pétitions:**

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- de Lucien Trempe, demandant l'adoption d'une loi autorisant la Chambre des notaires à l'admettre à la pratique du notariat, après examen (M. Lafrenière);

- de St. Lawrence Paper Mills Company Limited, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le titre de cette compagnie à certaine propriété et certains droits (M. Rochette);

- de George T. Davie & Sons, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon pour une évaluation fixe aux fins de taxes (M. Roy);

- d'Antoine-Philias Côté, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau à l'admettre au nombre de ses membres, après examen (M. Vautrin).

**Règles de plaidoirie écrite**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 17 modifiant le Code de procédure civile relativement aux règles générales de la plaidoirie écrite.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Loi de la voirie**

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska)** demande la permission de présenter le bill 9 modifiant la loi de la voirie.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Palais de justice et prisons**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 12 modifiant la loi des palais de justice et prisons.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Loi des jurés**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 3 modifiant la loi des jurés soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

### **Abrégement des peines**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 11 concernant l'abrégement des peines soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

### **Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland**

**M. Thériault (L'Islet)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 97 changeant le nom de Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland en celui de Philias Ferland soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

### **Hôpital Saint-Joseph des convalescentes**

**M. Plante (Montréal-Mercier)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 91 constituant en corporation l'hôpital Saint-Joseph des convalescentes soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

### **Collège Jean-de-Brébeuf**

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 94 constituant en corporation le collège Jean-de-Brébeuf soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

### **David-Léon Cabana**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 90 permettant à David-Léon Cabana, bachelier en droit civil, d'être admis membre du Barreau de la province de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

### **Samuel Jacob Aronsberg**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 92 changeant le nom

de Samuel Jacob Aronsberg en celui de Samuel John Dunning soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

### **Paroisse de Sainte-Thérèse- de-Blainville**

**M. Plante (Montréal-Mercier)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 87 concernant le lot no 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

### **The United Theological College, Montreal**

**M. Bullock (Shefford)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 76 concernant The United Theological College, Montreal, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

### **Séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke**

**M. Crépeau (Sherbrooke)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 104 refondant la charte du séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

### **Ordre de la Très-Sainte-Trinité**

**M. Lafleur (Montréal-Verdun)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 112 constituant en corporation l'ordre de la Très-Sainte-Trinité soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

### **Charte de Lachine**

**M. Marchand (Jacques-Cartier)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 109 modifiant la charte de la cité de Lachine soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**The Manoir Richelieu Company  
Limited**

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 128 ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal dudit village concernant le Manoir Richelieu Company Limited soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**The Crown Trust Company**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 79 modifiant la charte de Crown Trust Company soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Adoption  
de Mlle M.-M.-T. Sénécal**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 120 autorisant l'adoption de Marie-Marthe-Thérèse Sénécal par Alfred John Gillett et son épouse, Clare Beaudry, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Vente à  
Mme Louis-Philias Caron**

**M. Daniel (Montcalm)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 85 validant un acte de vente consenti à dame Louis-Philias Caron soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Bureau des commissaires d'écoles  
catholiques romains de Québec**

**M. Cantin (Saint-Sauveur)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 78 modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Succession Victor Beaudry**

**M. Marchand (Jacques-Cartier)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 93 concernant la succession de Victor Beaudry soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Ajournement**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, appuyé par le représentant de Terrebonne (M. David), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à trois heures, mardi prochain.

Adopté.

La séance est levée à 11 h 15.

**NOTES**

1. Cette séance n'a duré qu'entre 10 et 15 minutes. Le *Chronicle Telegraph* rapporte que 17 députés ont participé aux travaux de la Chambre et que Maurice Duplessis est le seul député de l'opposition qui a assisté aux délibérations de l'Assemblée, ce qui a incité William Grant à aller rejoindre son neveu et à s'asseoir sur le siège du chef de l'opposition.

2. L'article 510 prévoit qu'une pétition visant à introduire un bill privé ne peut être présentée qu'au cours des 10 premiers jours de la session. Au-delà de cette période, une pétition ne peut être présentée qu'à la condition que la Chambre l'autorise.



## Séance du mardi 22 janvier 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 heures.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Paul-Émile Laflamme**

**M. Bouthillier (Saint-Jean)** propose, appuyé par le représentant de Stanstead (M. Bissonnet), que l'article 510 du Règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de Paul-Émile Laflamme, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres, lorsqu'il aura subi avec succès les examens de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année, et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Adopté.

**Présentation et lecture de pétitions:**

En conséquence, ladite pétition de Paul-Émile Laflamme, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à l'admettre au nombre de ses membres, lorsqu'il aura subi avec succès les examens de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année est présentée, lue et reçue par la Chambre.

**Municipalité du canton de Denholm**

**M. Lahaie (Papineau)** propose, appuyé par le représentant de Frontenac (M. Baillargeon), que l'article 510 du Règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la corporation du canton de Denholm, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement de la municipalité dudit canton, et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

**Présentation et lecture de pétitions:**

En conséquence, ladite pétition de la corporation du canton de Denholm, demandant l'adoption d'une

loi ratifiant un règlement de la municipalité dudit canton est présentée, lue et reçue par la Chambre.

**Municipalité du canton de Low**

**M. Lahaie (Papineau)** propose, appuyé par le représentant de Frontenac (M. Baillargeon), que l'article 510 du Règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la corporation du canton de Low, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement de la municipalité dudit canton, et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

**Présentation et lecture de pétitions:**

En conséquence, ladite pétition de la corporation du canton de Low, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement de la municipalité dudit canton est présentée, lue et reçue par la Chambre.

**Lecture de pétitions:**

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues par la Chambre:

- des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport, demandant l'adoption d'une loi concernant l'école Saint-Édouard à Beauport et les commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport (M. Bédard);
- de Jos.-L. Fortin et autres, demandant l'adoption d'une loi relativement au paiement de certaines obligations hypothécaires à la cité de Trois-Rivières (M. Duplessis);
- de l'hôpital Guay de Saint-Joseph de Lévis, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte (M. Roy);
- de la Chiesa Christiana Pentecostale, demandant l'adoption d'une loi la reconnaissant comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec (M. Cohen);
- de la compagnie Howard Smith Paper Mills Limited, demandant l'adoption d'une loi autorisant la corporation de la paroisse de Sacré-Cœur de Crabtree Mills, la corporation de la paroisse de Saint-Paul et les commissaires d'écoles de la paroisse Sacré-Cœur de Crabtree Mills à aider à adopter certains règlements (M. Dugas).

#### Saisie-arrêt du salaire du défendeur

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** demande la permission de présenter le bill 152 modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### Annonces et publications dans la *Gazette officielle*

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** demande la permission de présenter le bill 153 modifiant l'article 716 du Code de procédure civile.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### Assignment des sociétés par actions devant la Cour supérieure

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** demande la permission de présenter le bill 154 modifiant l'article 140 du Code de procédure civile.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### Traitements saisissables des fonctionnaires publics

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** demande la permission de présenter le bill 151 modifiant l'article 599 du Code de procédure civile.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### Bureau central des écoles protestantes de Montréal

**L'honorable M. David (Terrebonne)** demande la permission de présenter le bill 10 concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### Loi des paroisses et des fabriques

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 21 modifiant la loi des paroisses et des fabriques.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### Prestation du serment

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 18 modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### Dépôt de documents:

##### *État des Comptes publics*

**L'honorable M. Nicol (Compton)** dépose sur le bureau de la Chambre l'*État des Comptes publics* de la province de Québec pour l'exercice finissant le 30 juin 1928. (Document de la session no 2)

#### Emprisonnements relatifs aux élections dans Montréal-Sainte-Marie

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je me lève sur une question de privilège. Le premier ministre a dit, à tort, qu'il y a actuellement cinq des vainqueurs de l'élection de Montréal-Sainte-Marie au pénitencier et qu'il pouvait en parler parce qu'il n'y avait pas eu d'appel. Il y a une différence entre la prison et le pénitencier et je crois que l'honorable premier ministre n'a pas eu raison de dire qu'il y a cinq personnes au pénitencier. Il n'y en a que deux. Les autres sont en prison. Deux personnes ont comparu devant le juge Lacroix, ont été condamnées au pénitencier et ont soumis leur cause en appel. Il y a des brefs de prohibition, de *certiorari*, d'*habeas corpus*, etc., en cette affaire qui est encore devant les tribunaux. Il y a même une règle *nisi* émise contre le juge Lacroix et la cause est loin d'être terminée.

#### Explications sur des faits publiés:

##### Extrait de discours

**M. Plante (Montréal-Mercier):** J'ai aussi une petite correction et une mise au point à faire au sujet de mon discours de vendredi dernier pour ce qui a trait à mes remarques à l'adresse du chef de l'opposition. On m'a mis dans la bouche des paroles que je n'ai pas prononcées, après mon discours, en réponse au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde). Je n'ai pas dit que le chef de l'opposition (M. Sauvé) a parlé et tonitrué au radio avec la même violence que le député de Montréal-Sainte-Marie, lors du banquet Houde au stade, comme des journaux l'ont rapporté. Je me suis plu à reconnaître, au contraire, que le chef de l'opposition a parlé avec modération, qu'il s'est montré loyal envers ses adversaires et que je l'en félicitais. Je ne veux pas que mon honorable ami prenne ombrage des paroles que m'ont attribuées certains journaux et qui ne sont pas les miennes. Je rends hommage au chef de l'opposition.

**Adresse en réponse  
au discours du trône**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné le 17 janvier, sur la motion proposée mercredi le 9 janvier courant, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

À Son Honneur  
le lieutenant-gouverneur  
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

**M. l'Orateur:** La parole est au député de Hull (M. Guertin) pour continuer le débat sur l'adresse.

**M. Guertin (Hull)**<sup>1</sup> salue l'avènement de Sir Lomer Gouin au poste de lieutenant-gouverneur de notre province et présente ses compliments à Sir Lomer et à Lady Gouin, au proposeur (M. Caron) et au second (M. Cohen) de l'adresse en réponse au discours du trône. Il préconise de nouveau la création d'un "Hansard" à la Législature de Québec.

En entendant les discours qui ont précédé le mien, j'ai été surpris d'entendre, par exemple, l'honorable député de Champlain (M. Grant) nous dire que l'International Paper a acheté les limites à bois de compagnies en faillite. Ce n'est pas une bonne note, assurément, pour la province et surtout pour son gouvernement. Ce n'est certainement pas un compliment à faire à son parti qui est au pouvoir depuis 32 ans que d'avouer tant de banqueroutes. Je saisis l'occasion de la crise actuelle dans l'industrie du papier pour dire que tout n'est pas rose dans cette province. Le député de Champlain peut peut-être nous dire, s'il croit que c'est dans l'intérêt général, pourquoi le gouvernement permet la formation d'un monopole du papier et des pouvoirs d'eau aussi gigantesque. Je n'approuverais pas un monopole de compagnies d'exploitation forestière. L'International Paper Company, que j'ai comparée à un ogre, prend de l'expansion grâce aux généreuses primes que le gouvernement lui offre. Cette compagnie vend une grande partie de son énergie à l'Ontario, qui la vend à son tour aux États-Unis.

L'honorable député de Champlain (M. Grant) s'est attiré de vifs applaudissements de la droite quand il a déclaré à l'honorable député de Dorion (M. Blain) que le moulin de sa paroisse de Batiscan n'était pas fermé. Mais d'autres le sont dans les alentours. Ce n'est pas de ce moulin dont nous voulions parler, mais de l'industrie de la pulpe du Cap-de-la-Madeleine, dans le district de Trois-Rivières, qui est fermée, faute de commandes et pour réparations. Rira bien qui rira le dernier, dira le député de Dorion en écoutant la lecture de cette nouvelle venant de Trois-Rivières et datée du 17 janvier, c'est-à-dire rédigée pendant que le député de Champlain (M. Grant) a fait ses déclarations.

Il lit la déclaration de la part de M. J.-O. Masson, surintendant de la Canada Power au Cap-de-la-Madeleine, à Shawinigan et à Grand'Mère: "Notre moulin du Cap-de-la-Madeleine est fermé pour la semaine, par suite du manque de commandes. Dans un mois, nous diviserons le travail de façon à ce que chacun soit sur un même pied quant aux heures de travail. Par exemple, nous ne laisserons un moulin ouvert que deux ou trois jours par semaine, si c'est nécessaire. Nous partagerons les commandes afin qu'à la fin du mois aucun des trois n'ait travaillé plus que les autres."

En entendant le discours du député de Montréal-Mercier (M. Plante), j'ai eu la conviction intime qu'il est permis à la droite ce qui n'est pas permis à la gauche. Je crois que le député de Mercier s'est permis de dire des choses qu'on aurait reproché à la gauche de dire. C'était si peu intéressant d'entendre ce député que j'accuse d'avoir reproché au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) ses prétendues violences et excès de langage, quand lui nous a parlé de vomissements de paroles injurieuses, ce qui veut dire que la bouche parle de l'abondance du cœur, malgré que je sais que ce n'est pas possible pour un membre de la droite.

Dans le discours du premier ministre, il est un passage qui ne m'a pas trop surpris de sa part, celui où le chef du gouvernement s'est permis de discuter les affaires intimes de la loyale opposition. Je ne crois pas que les affaires internes du Parti conservateur concernent réellement le premier ministre qui, dans son discours, a montré beaucoup d'intérêt au congrès des conservateurs. J'ai appris la valeur du conseil "mêle-toi de tes affaires".

Je comprends que le premier ministre ait raison de s'énerver, de s'agiter, de s'exciter même, lorsqu'il est question que le parti oppositionniste se réorganise. Le premier ministre a-t-il cru qu'il est convenable, pour un homme de sa position, de

regarder par la serrure de notre porte afin de voir ce qui se passe dans la maison de l'opposition, et pour se permettre ensuite des inventions dont son caractère seul peut avoir le secret? Je conseille tout simplement aux membres du gouvernement de se mêler de leurs affaires en ce qui concerne les questions de l'opposition.

Lorsqu'il a entrepris de discuter des affaires de l'opposition, il a sûrement été content de voir que l'opposition n'utilisait pas les mêmes tactiques que lui, parce que l'on en aurait peut-être eu beaucoup à dire sur l'état du cabinet et sur les rumeurs entourant la concurrence qu'on se fait pour la succession du premier ministre, dans l'éventualité où il se retirerait.

Si le chef de l'opposition avait voulu se venger des injures qu'il a reçues du premier ministre, au début de la session de 1928, il aurait bien pu lui aussi rapporter devant cette Chambre ce qui se dit couramment, dans le Parti libéral, au sujet du premier ministre et de certains ministres, mais il a voulu rester à la hauteur de sa position. Nous savons que sa dignité a été appréciée autant qu'a été méprisée la persistance du premier ministre à vouloir fausser la position du chef de l'opposition pour essayer, par ce moyen, d'atteindre un adversaire.

J'admire et j'estime mon chef. La position de l'honorable chef de l'opposition est logique et honorable. S'il est un homme dans la vie publique qui a fait son devoir et qui a montré du respect pour sa parole donnée, c'est le chef de l'opposition, et c'est le désir de ses collègues de reconnaître ce qu'il a fait à leur demande. Le chef de l'opposition a agi loyalement et honorablement. Contrairement aux allégations du parti ministériel, l'honorable chef de l'opposition a tenu sa promesse et a remis sa démission entre les mains de ses collègues immédiatement après la dernière élection de 1927, mais ceux-ci ne l'ont pas acceptée et l'ont prié de rester à son poste, attitude qu'ils ont maintenue depuis. Ce n'est que sur l'insistance de ces derniers qu'il a consenti à conserver son poste. Il a donc pleinement rempli sa promesse.

Celui qui habite une maison de verre ne devrait pas jeter de pierres dans le jardin de son voisin. Cependant, si le chef de l'opposition avait voulu se venger, il aurait rapporté en Chambre les paroles du premier ministre qui a promis de démissionner de son siège et de son poste de premier ministre, au lendemain de l'élection de 1923, si le chef de l'opposition réussissait à faire élire plus de 10 membres dans la province. L'opposition en a élu 23. Le premier ministre s'est contenté d'oublier sa malheureuse promesse. N'a-t-il pas dit également

qu'il ne siégerait pas dans la même Chambre que le député de Montréal-Sainte-Marie? Qu'est-ce qu'on a vu aujourd'hui?

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Écoutez, écoutez.

**M. Guertin (Hull):** Voyons maintenant les jolies choses qui se brassent dans la marmite de notre vis-à-vis, le gouvernement. C'est un potage qui ne sent pas bon et qui laisse voir, si nous approfondissons les affaires du gouvernement, qu'il y a autres choses que l'harmonie, la modestie et la paix. Je rappelle au premier ministre qu'il ne fait pas trop bon pour lui de parler de bisbille dans les rangs du Parti conservateur, parce que des rumeurs circulent dans certains journaux au sujet de petites chicanes et de futurs remaniements ministériels dans son propre gouvernement.

Le premier ministre doit bien savoir que, depuis longtemps, les journaux sont remplis de rumeurs et ont parlé de la démission du premier ministre. En ce moment, on dit couramment que l'honorable premier ministre s'en ira bientôt, que la magistrature l'attire, et qu'il aura pour successeur l'honorable ministre de la Voirie (l'honorable M. Perron). Celui-ci se fait banqueter un peu partout dans la province, afin de préparer les voies. Aurait-il de la difficulté à atteindre le but qu'il s'est proposé, l'ambition de sa vie?

Est-ce pour faire baisser le stock de ce dernier que l'honorable premier ministre laisse annoncer que l'honorable ministre de la Voirie a un rival sérieux pour la première place du cabinet dans la personne de l'honorable ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault)? Est-ce l'honorable premier ministre qui a soufflé aux journaux le nom de l'honorable ministre de la Colonisation pour faire baisser les actions de son rival dangereux et pour se débarrasser de cette dernière candidature? Mais le tour qui a été joué à l'honorable Simon-Napoléon Parent pourrait bien être joué au premier ministre. De toute évidence, tout ne va pas pour le mieux dans la famille libérale. Oh! il ne faut pas s'en scandaliser, ça arrive dans les meilleures familles.

Le premier ministre ambitionne une position élevée dans la magistrature, mais, malheureusement pour lui, un de ses bons amis aux jours de luttes, qui vient de Québec-Est, se la réserve pour lui-même, semble-t-il. Il faudra donc que le ministre de la Voirie prenne patience, qu'il supporte cette petite chicane de famille jusqu'à ce que l'horizon

s'éclaircisse. On voit que toutes les familles ont leurs ennuis. Quant au premier ministre, il pourrait bien méditer cette parole de Notre-Seigneur aux pharisiens: "Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre."

Je ne conçois pas de la même façon que le premier ministre l'annonce d'un surplus énorme pour la province, cette année-ci. Le premier ministre dit que nos revenus ont atteint la somme de \$35,000,000. Il aurait dû dire que la province a extorqué au peuple, cette année, la plus grosse somme jamais extorquée depuis la Confédération, soit \$35,000,000 en taxes.

Je remercie le gouvernement pour l'octroi qu'il a donné à Hull, mon propre comté, pour aider à la fondation d'un orphelinat. Je souhaite voir continuer cette générosité. J'attire l'attention du premier ministre sur la situation difficile et les besoins de mon comté qui est fort malheureusement négligé par le gouvernement, ce qui n'est pas juste. Cette région est dans une situation précaire.

Le comté de Hull contribue au Trésor provincial tout comme les autres comtés et il a droit à sa part d'octrois. Jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement a fait des profits de \$4,000,000 dans le comté de Hull et, pourtant, le comté sollicite encore le gouvernement pour avoir un juge résident, comme l'a recommandé le Barreau, et il attend encore la promesse que le procureur général (l'honorable M. Taschereau) a faite, lors de la dernière session, de faire réparer et rénover la prison de ce comté. Nous espérons posséder un jour toutes ces institutions qui font la gloire d'un peuple et l'honneur d'une ville, hôpitaux, orphelinats et crèches, ainsi que refuges pour les jeunes filles.

Le gouvernement apporte très peu d'aide à la population de mon comté, ce qui fait que l'on compte là pas moins de 2,000 chômeurs. Devant cet état de choses, je ne vois pas cette grande prospérité dont s'est vanté le gouvernement dans le discours du trône. Je déplore le fait que mon comté n'a pas sa juste part des deniers publics. Je profite de l'occasion pour demander au gouvernement un amendement à la loi électorale et un remaniement de la carte électorale, de façon à donner plus qu'un député à la ville de Hull seulement. Il faudrait séparer le comté en deux.

**Une voix de l'opposition:** Très bien, très bien!

**M. Guertin (Hull):** Je remercie l'honorable ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier

fil) du joli cadeau qu'il a offert à tous les députés, un calendrier dans lequel il est beaucoup question de Hull et de ses environs. On pratique la mesquinerie dans tous les ministères lorsqu'il s'agit de mon comté dans la répartition des deniers publics. Le ministre des Terres et Forêts pense à nous en nous faisant l'honneur d'une mention toute spéciale pour la Gatineau, dans ce nouveau calendrier, mais je me demande s'il n'y est jamais allé lui-même. Je sais qu'il y puiserait des renseignements précieux qui l'empêcheraient de répéter les erreurs qu'il répand avec le nouveau calendrier. Il a laissé publier dans son calendrier de cette année des renseignements erronés et des contradictions sur la Gatineau.

Il est dit aussi que le barrage réservoir, qui a fait disparaître le village de Baskatong, a permis de régulariser le régime de la rivière Gatineau. Malgré les mêmes prétentions avancées par la compagnie, l'an dernier, le village de Pointe-Gatineau a souffert de l'une des inondations les plus terribles de son histoire. Où était donc la protection? Cette compagnie n'a-t-elle pas exercé son contrôle sur la rivière? On a rapporté en long et en large tout ce qui avait de bon, mais certaines questions n'ont fait l'objet d'aucune attention.

L'exploitation des forces hydrauliques aux chutes Paugan, sur la rivière Gatineau, ne donne rien à Québec. Il lit l'article accompagnant une photographie des chutes Paugan sur la même rivière. Il est dit que l'installation de cette usine comporte une possibilité de 272,000 chevaux-vapeur qui serviront particulièrement à la fabrication de la pulpe et du papier dans la région. Pourtant, de ces 272,000 chevaux-vapeur, 260,000 ont été vendus à la Commission hydroélectrique de l'Ontario, transférant ainsi la prospérité de nos régions, que l'on a tant vantée, à l'Ontario et aux États-Unis. Pourtant, le gouvernement prétend que l'exploitation de ces ressources est pour le bénéfice de la province. Pourquoi répandre cette erreur et ces inexactitudes avec des milliers de calendriers? Il (M. Guertin) dit qu'il éprouverait une grande joie s'il voyait le gouvernement changer sa politique, de façon à pouvoir garder l'utilisation de nos pouvoirs d'eau, pour les besoins seulement de la province.

Sur une autre feuille, je lis des remarques qui expliquent la photographie des pylônes d'acier qui s'alignent à perte de vue et qui transportent au loin l'électricité. "Rien de plus merveilleux que la facilité avec laquelle on peut sur de grandes distances transporter l'énergie pour transformer des pays déserts en des pays d'une florissante prospérité." Le ministre des Terres et Forêts dit que cette force

motrice est transportée au loin, mais, dans l'intérêt de sa propre sécurité et de celle de son parti, il ne dit pas que c'est l'Ontario et les États-Unis qui la reçoivent et que ce sont ces pays qui sont prospères grâce à notre électricité.

Et voilà comment l'argent des contribuables sert à fausser les faits, ou plutôt, à cacher les méfaits du ministère. Plus loin, comme pour donner l'impression que ce développement hydroélectrique a opéré en même temps un développement industriel dans la région, il nous parle de la ville d'East Templeton qui a surgi, dit-il, près de Hull, grâce à l'établissement d'un nouveau moulin à papier de la compagnie qui a exploité les pouvoirs d'eau, lesquels sont sa principale industrie. Il a oublié de dire que ce moulin n'emploie que 500 hommes dans ses opérations et que les quelques centaines de personnes qui habitent le village sont en grande partie des étrangers.

La Gatineau Power n'a pas apporté de prospérité à la région où est situé son moulin. Le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier fils) a oublié d'ajouter que la population de la ville de Hull a diminué comme celles d'Aylmer, de Deschênes et d'autres localités de la région depuis la construction du moulin d'East Templeton, et depuis que des milliers de nos gens ont pris la route de l'exil, ont dû suivre les fils électriques pour pouvoir goûter la bienfaisante prospérité que ceux-ci transportent avec eux, à leurs portes, d'après le propre témoignage du ministre.

Il a oublié de dire que la Compagnie E. B. Eddy, l'industrie pionnière de toute la région, souffrant, sur les marchés du papier, de la puissante concurrence des nouvelles compagnies créées par le gouvernement, a dû réduire sa production, en réduisant les opérations de ses moulins, et qu'une partie de ses employés réguliers ont dû se contenter de paies réduites à la suite de la réduction des heures de travail, et que le personnel a été réduit d'environ la moitié. Il a oublié de dire que cette même compagnie a servi un avis formel à la ville de Hull, il y a à peine un mois, disant qu'elle ne pouvait pratiquement plus continuer ses opérations et qu'il lui serait impossible de faire la concurrence à un monopole de l'International Paper Company qui nuit au progrès de cette province, à moins d'avantages spéciaux et d'une réduction de taxes municipales.

Il a oublié de dire que cette même industrie, qui a employé autrefois près de 2,000 hommes, n'en emploie que 1,025 aujourd'hui, et l'arrêt de l'industrie des allumettes explique la différence de seulement 500. Il a oublié de dire qu'il y a, dans la ville de Hull,

à l'heure actuelle, une armée de près de 2,000 sans-travail qui peut à loisir constater à quel point cette ère de parfaite et totale prospérité dont se vante tant le gouvernement est réelle.

Il a oublié de dire que les industries qui seraient venues s'établir chez nous, afin de bénéficier de notre houille blanche, n'ont plus à se déranger. Elles n'ont aucune raison de s'inquiéter. Au lieu de venir chercher leur électricité, nous la leur avons livrée à leur porte à Oshawa, Toronto et même aux États-Unis.

Il a oublié de dire que l'exportation de notre houille blanche, de nos pouvoirs d'eau, en Ontario et aux États-Unis, comme on le fait présentement, constitue un crime national et une trahison nationale et que nous avons déjà commencé à en souffrir les résultats désastreux. Il a oublié de dire que la province de Québec n'est pas gouvernée, mais qu'elle est exploitée au bénéfice des étrangers.

Il a oublié de dire que, pendant qu'un nouveau village surgit à East Templeton, d'autres disparaissent et particulièrement le village de Deschênes. Des villes disparaissent comme la ville d'Aylmer, celle-ci pour des causes qui découlent directement de la politique du gouvernement qui favorise la création du monopole des ressources forestières.

On jette de la poudre aux yeux des gens avec la Gatineau. Tout maintenant, de ce côté, appartient à l'International Company. Tous les lacs et les rivières et d'immenses territoires de chasse de cette partie du pays sont loués à des étrangers et l'habitant ne peut plus ni chasser, ni abattre quoi que ce soit en fait de gibier, ni pêcher pour vivre, ni jouir de sa liberté dans d'autres activités. Si le colon est pris à faire la pêche, on l'emprisonne. Il en est de même pour les citoyens qui sont pris à chasser le chevreuil. Le bûcheron ne peut porter une arme à feu pour se défendre des attaques des loups et autres animaux sauvages et ne peut abattre un chevreuil ou un orignal pour agrémenter la vie de son camp, la chair de ces animaux n'est pas destinée pour lui. On le mettra en prison.

Le gouvernement abandonne le pauvre colon à ses minces ressources, et il doit se contenter de l'éternel gros lard et des fèves traditionnelles, pendant que les Américains, amis de notre administration, savourent les steaks de chevreuil et d'orignal, ainsi que la truite de ruisseaux et la truite mouchetée qu'ils sont les seuls à avoir le privilège de pêcher. La viande fraîche, c'est pour les sports. Il (M. Guertin) donne lecture d'une tribune libre parue dans un journal de la région, mentionnant tous ces faits.

Si le colon va travailler dans les chantiers de l'International Paper, il n'a que \$25 à \$40 de salaire par mois. Les contrats ne sont pas mieux payés et, généralement, celui qui en prend finit généralement par être criblé de dettes.

Tout appartient à l'International Paper à qui le gouvernement a donné la direction et l'administration économiques de la région. C'est cette compagnie d'étrangers, comme la Compagnie des Cent-Associés d'étrangers, qui prescrit aux citoyens du pays quelle vie ils doivent mener en établissant des échelles de salaires ridicules et inhumains. C'est elle qui, sans en avoir reçu le mandat du peuple, est la vraie administratrice de ces immenses ressources, et décroète quand il y aura du travail et quand il n'y en aura pas. Elle a le contrôle absolu de la rivière Gatineau; à elle appartient l'immense pouvoir d'eau qui s'y trouve et qui peut produire près d'un million de chevaux-vapeur d'énergie électrique; on lui a permis de noyer des étendues immenses pour se construire une réserve d'eau; à elle aussi appartiennent presque toutes les limites à bois des alentours. Il n'y a plus de colons dans cette région.

Il ne reste aux colons que la terre; l'initiative privée a été annihilée par l'accaparement de toutes les ressources naturelles qu'on a vendues sans les consulter, et à un prix dérisoire. Ils ne peuvent compter sur les ressources naturelles de la région, parce que c'est contraire aux intérêts des étrangers. Est-ce surprenant qu'alors, ramassant leur courage, ils prennent la route qu'ils croient la meilleure et ils se dirigent vers les États-Unis? L'électricité qu'on y a puisée appartient et sert à alimenter les districts ruraux de la province d'Ontario qui dépense \$2,000,000 par année pour éclairer les campagnes, alors que les leurs n'en peuvent jouir. On refuse même, chez nous, d'en laisser dans un grand nombre de villages, que leurs lignes de transmission traversent pour être acheminée en dehors de la province, et les églises doivent continuer de s'éclairer au pétrole et aux lampes à l'huile comme jadis.

Je voudrais que le ministère de la Colonisation dépense davantage pour les chemins de colonisation. Il n'y a aucune route convenable pour établir une communication avec les villages et la ville. Pourtant, l'on a fait demande par-dessus demande à ce sujet. Pourtant, de brillantes perspectives s'ouvrent dans toute cette région pour la chasse, la pêche, la colonisation, l'exploitation forestière. Heureusement que le gouvernement a décidé de terminer la route Hull-Maniwaki l'an prochain, et que les travaux de construction sont

commencés. Il s'y prend un peu tard, mais mieux vaut tard que jamais, et je l'en remercie.

À l'exception de cette route, il n'y a pas de chemin passable pour se rendre aux autres localités, au nord de Wakefield. Il est vrai que ces chemins de colonisation, de touristes ou d'opérations forestières s'améliorent toujours quelque peu, mais la très grande partie de ces routes sont encore impassables. Les camions de l'International Paper Company brisent également les routes, dans le district de la Gatineau, et le département de la Voirie n'a pas pris la peine de les réparer. Les électeurs de mon comté ont demandé la reconstruction des routes défoncées par les camions de l'International Paper, mais inutilement.

Le ministère de la Voirie n'a pas publié de cartes de la région de Hull et de la Gatineau dans le pamphlet intitulé *Cinq ou six jours dans Québec* et distribué à l'étranger pour annoncer la province et attirer des touristes. On y voit trois cartes géographiques sur lesquelles on n'a indiqué ni la ville de Hull ni la région de la Gatineau, pourtant si riches en ressources naturelles. La population de mon comté est justement indignée. L'ostracisme contre Hull et la Gatineau doit cesser et sans autre délai.

Je me propose de veiller fidèlement à ce que les droits de mon comté et de chacun soient respectés. J'avertis les ministres que s'ils ne se rendent pas à mes demandes et ne donnent pas justice à mon comté, j'ai l'intention de les y contraindre en recourant à tous les moyens parlementaires à ma disposition. J'ajoute que si l'on ne veut pas voir une répétition de la perte du Labrador, il va falloir que le gouvernement commence de suite à s'intéresser à cette question et à préparer les esprits en les traitant avec justice. Il faut cesser de traiter mon comté avec mesquinerie.

Il (M. Guertin) accuse le ministère de n'avoir que du dédain pour ces belles régions de la province et ceux qui les habitent. Si le gouvernement ne fait pas attention, les gens du comté de Hull seront bientôt annexés à la province d'Ontario, et déjà on entend dire que le gouvernement fédéral a l'intention, avant 1931, paraît-il, de faire un district fédéral qui engloberait la ville de Hull. Le premier ministre King a parlé d'un tel projet en 1926. Je ne veux pas discuter ce projet pour le moment, mais j'aimerais pouvoir dire au gouvernement et aux promoteurs de ce projet, advenant le cas, que Hull est contente de se trouver dans la province de Québec. Mais, pour cela, il faut que le gouvernement commence à songer tout de suite que le district de Hull existe sur la carte de la province.

L'honorable député de Saint-Jacques (M. Vautrin) a dit que j'ai faussé la vérité en disant qu'Ontario a eu une loi des accidents du travail 15 ans avant nous. D'après une coupure de journal, il a mal renseigné ses lecteurs à ce sujet en soutenant que la loi des accidents de travail de Québec est en vigueur depuis 1909. Il était dans l'erreur.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** Dans ma déclaration précédente, j'ai dit que l'honorable député n'a pas raison de dire que l'Ontario nous donne l'exemple quand nous avons une loi des accidents du travail pour protéger les ouvriers depuis 1909, c'est-à-dire six ans avant la province d'Ontario.

**M. Guertin (Hull):** Oui, mais ce que nous avons réclamé et que nous n'avons obtenu que 13 ans après l'Ontario est une vraie loi des accidents du travail. La loi de 1909 ne donnait pas assez de protection aux ouvriers et nous parlons d'une vraie bonne loi et non de cette loi de 1909. Cette loi n'a été, en somme, qu'une entrée en matière à celle qui existe, et ce n'est qu'en 1915 que l'Ontario a adopté une loi qui protège véritablement les ouvriers.

Le député de Montréal-Saint-Jacques (M. Vautrin) était aussi dans l'erreur quand il a déclaré publiquement que la province d'Ontario n'avait pas plus de routes que la province de Québec. Nous n'avons que 23,150 milles de routes améliorées, alors que la province d'Ontario en a 63,928, soit trois fois plus que nous.

Les gens de Québec ne sont pas avantagés, par rapport aux gens d'Ontario, pour ce qui est des taxes. Le député de Saint-Jacques a aussi dit que nous avions les mêmes taxes sur l'essence, alors que nous payons cinq sous par gallon pour la taxe de la gazoline ici et que les Ontariens ne paient que deux sous.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** L'honorable député devrait ajouter que le premier ministre d'Ontario, M. Ferguson, vient d'annoncer que la taxe sera portée à cinq sous, dans sa province, au cours de la session actuelle.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** Et qu'il y a beaucoup plus d'automobiles dans l'Ontario que dans Québec.

**M. Guertin (Hull):** Nous ne parlons pas de l'avenir, mais du présent. Je sais qu'Ontario copie toujours Québec dans les impositions de taxes.

Il revient à la loi des accidents du travail. J'admets que la loi de 1909 comportait des avantages

pour les ouvriers. Elle reconnaissait le principe que l'ouvrier blessé n'était pas obligé de prouver la négligence du patron pour obtenir une compensation.

J'insiste sur le fait que l'assurance d'État est la seule à pouvoir assurer adéquatement le travailleur contre les risques auxquels il est exposé, en étant assuré par des compagnies privées, en dépit du travail de la commission créée par le gouvernement pour administrer cette loi. Il réclame une clause par laquelle il sera garanti à l'ouvrier qu'au moins il recevra les indemnités que lui accordera la commission, quoique celles-ci doivent être de courte durée pour cet ouvrier parce qu'il habite la province de Québec.

Il réclame que la Commission des accidents du travail protège l'ouvrier de façon plus absolue, aux dépens de l'État, si nécessaire, contre ce danger qu'il a signalé, et il veut qu'elle soit plus généreuse au sujet du montant maximum à accorder à l'ouvrier en cas d'accident. Sous la loi actuelle, l'ouvrier court trop de risques et n'est pas protégé comme il devrait l'être chez nous.

Je crois que le gouvernement a prétendu que la commission éliminerait le recours aux avocats et les coûts liés au fait que l'ouvrier devait faire le récit de ses malheurs. Si c'est vrai, il est étrange que le président de la Commission, M. Robert Taschereau, m'ait référé à un avocat, lorsque je lui ai écrit pour lui demander des précisions sur le cas d'un maître boulanger qui a plus de sept employés sous son contrôle, mais moins que sept à l'intérieur de son établissement. Et, lorsque j'ai dit que l'article 3 n'était pas précis et pas suffisamment clair, on m'a rétorqué que, dans les circonstances, le texte ne pouvait être mieux formulé.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** Lisez donc la lettre que vous lui avez écrite.

**M. Guertin (Hull):** J'ai adressé deux lettres au président de la Commission des accidents du travail, M. Taschereau, lui soumettant le cas d'un boulanger qui a à son emploi cinq ouvriers, pour savoir s'il doit assurer tous ses employés. Le président a répondu en donnant certaines précisions. Je lui ai écrit de nouveau pour lui soumettre le cas de mon maître boulanger. M. Robert Taschereau a répondu que la question était du ressort d'un avocat. Il a répondu dans sa lettre que l'interprétation de ladite loi ne pouvait être faite par la Commission si une seule partie intéressée en faisait la demande. Il croyait que cette cause ne pouvait être soumise qu'à un avocat et que lui seul pouvait me donner son avis à ce sujet.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** L'honorable député croit-il que les commissaires doivent dire d'avance quels sont les jugements qu'ils rendront, advenant un cas?

Ce sont des juges. Nous pourrions peut-être changer la loi pour les forcer à dire d'avance comment ils jugeront une cause, mais la question est discutable.

**M. Guertin (Hull):** Je ne voulais pas savoir d'avance quel allait être le jugement. Dans mon cas, il s'agissait simplement d'interprétation de la loi. Je fais remarquer au premier ministre que les patrons ont le droit de savoir à quoi s'en tenir au sujet de la loi avant de prendre une assurance. Le premier ministre a dit qu'un travailleur ne pouvait faire partie d'une commission parce que les conseils d'un avocat étaient nécessaires. Pourtant, lorsque vient le temps de débattre sur une question d'interprétation, on soumet le problème à un avocat. L'honorable premier ministre s'améliore dans la façon de nous traiter et j'en suis heureux.

Il se réjouit aussi de voir le projet du gouvernement relatif à la création d'une échelle de salaires raisonnable et de voir ainsi l'honorable ministre des Travaux publics et du Travail (l'honorable M. Galipeault) se rendre à son désir d'obtenir un salaire minimum pour les ouvriers. Je m'incline profondément devant l'honorable ministre des Travaux publics et du Travail et j'espère qu'il fera preuve d'ouverture d'esprit avec sa future mesure sur les salaires équitables. Je suis heureux d'avoir entendu l'honorable ministre déclarer qu'un salaire de 25 sous par heure n'est pas suffisant et est inhumain.

Je félicite le ministre du Travail. Je me réjouis de voir que le gouvernement a l'intention de protéger les ouvriers qui effectuent des contrats du gouvernement, et que le ministre des Travaux publics et du Travail a au moins prêté l'oreille aux doléances de l'opposition au nom des ouvriers, mais le gouvernement a encore beaucoup de chemin à parcourir avant de pouvoir comparer sa façon de traiter l'ouvrier à celle des autres provinces et des autres pays.

Il n'y a pas, dans toute l'Amérique du Nord, une province ou un État où un ministre du Travail (l'honorable M. Galipeault) me semble marquer si peu d'attention à la charge qu'il occupe. Il n'y a pas une Législature qui n'ait encore jusqu'à présent consenti aux travailleurs, qui forment la masse du peuple, si peu de législations pour améliorer leur sort que la province de Québec.

Seulement quatre États des États-Unis n'ont pas de loi pour protéger les veuves et les orphelins et, dans la province de Québec, on ne fait rien en ce sens, alors que les femmes sont portées aux nues, et lorsque les députés de l'opposition en parlent, ils se font traiter de démagogues, de socialistes et de bolchévistes. Si le gouvernement continue de traiter les députés de la gauche de bolchévistes, il faudra changer la définition du dictionnaire et dire que le mot "bolchéviste" veut dire ami du peuple et défenseur de ses droits. Je peux sembler amer envers le gouvernement et je m'en excuse.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Oh! pas du tout!

**M. Guertin (Hull):** Je suis fier de mon passage en cette Chambre. Nous avons obtenu certaines choses. Nous en obtiendrons d'autres, par exemple les pensions de vieillesse. Voilà une loi que nous trouvons bonne. C'est vrai qu'il y a eu un mouvement industriel dans la province, mais le peuple n'en a pas profité. Le premier ministre a prétendu que jamais il n'accepterait cette loi de pension de vieillesse et, aujourd'hui, pour nous faire une concession, il déclare qu'il est à en faire l'étude. Je puis prédire qu'avant le prochain appel au peuple, avant la fin de la session, le gouvernement l'aura adoptée, ou promis de l'adopter, pour assurer plus de votes à son parti.

Le peuple verra alors que ceux qui ont accusé ont fini par se laisser séduire par cette mesure humanitaire prêchée par les démagogues, et partant devenus démagogues par eux-mêmes. On a beau nous traiter de socialistes et de démagogues pour l'instant, mais, plus tard, lorsque les réformes que nous réclamons auront été mises en vigueur, la population saura quel était le sens réel de ces qualificatifs. J'ai une motion inscrite sur le feuillet à cet effet et je ne ferai plus d'autres commentaires sur la question. Je promets que je traiterai de la question de la pension des vieux ultérieurement.

Par la même occasion, je demande au gouvernement ce qu'il fait pour éliminer la pauvreté dans les grands centres, pour les unions ouvrières qui ont besoin d'une protection adéquate, pour les sans-travail et pour l'ensemble de la population. Non, M. l'Orateur, le gouvernement n'a pas le droit de prétendre que le pays est prospère et de vanter ses surplus, alors qu'il fait si peu pour venir en aide aux travailleurs et qu'il ne fait rien pour améliorer leur sort. Il est vrai que certaines industries ont vu le jour, mais à quel prix pour les citoyens de la province? Et,

si vraiment il y a prospérité, alors les industriels de l'étranger en sont les seuls à en bénéficier.

Avant de terminer, M. l'Orateur, je désire attirer l'attention de cette Chambre sur une catastrophe qui a frappé la cité de Hull, le jour de Noël dernier, soit la destruction par l'incendie d'une partie de son hôpital<sup>2</sup>, conduit par les révérendes sœurs de la Providence. L'hôpital de Hull vient de traverser un désastre et demande au gouvernement de l'aider.

Cette institution n'a rien reçu des \$4,250,000 que le département de l'Assistance publique a versés aux hôpitaux depuis 1922, d'après l'honorable premier ministre, si ce n'est qu'une subvention annuelle de \$500. En exprimant à la communauté et à la ville éprouvées ses sympathies profondes, je n'ai aucun doute que le gouvernement leur a promis son aide financière pour aider à relever de ses cendres cette grande institution après une telle catastrophe.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay)<sup>3</sup>:**

Les orateurs qui m'ont précédé depuis le commencement de ce débat ont tour à tour exprimé leurs sentiments envers la famille royale et envers vous-même et offert leurs félicitations au proposeur (M. Caron) et au second (M. Cohen) de l'adresse en réponse au discours du trône. Permettez-moi, Monsieur, de dire simplement que je participe aux sentiments qu'ils ont exprimés et que je joins de tout cœur mes vœux à ceux qu'ils ont formulés.

Je me lève à cette phase du débat pour répondre aux attaques et à la critique faites par les membres qui composent la loyale opposition de Sa Majesté, comme on se plaît à se désigner de l'autre côté de la Chambre. Respectueux des règlements de cette Chambre, je passerai sans commentaire sur cette désignation. Je tenterai maintenant de répondre plus spécialement aux honorables députés de Trois-Rivières (M. Duplessis) et de Maisonneuve (M. Tremblay) et, puisqu'il me faut aussi le nommer, à l'honorable député de Sainte-Marie (M. Houde) en rappelant, pour le moment, quelques-unes de leurs paroles.

Lorsque l'honorable député de Maisonneuve (M. Tremblay) s'est levé, il nous a annoncé d'une voix suave, vous vous en rappelez, Monsieur, qu'il serait calme. À l'énonciation de cette chose étonnante, venant de la part du député de Maisonneuve, tous les membres de cette Chambre, je l'ai remarqué, m'ont semblé éprouver un sentiment impossible à définir sur le moment. Et cela se comprend. Je pouvais lire sur les lèvres de chacun ces mots de George Sand: "Je n'ai point vu de physionomie d'un calme plus angélique."

Après l'avoir écouté quelques instants, un doute s'est fait jour dans mon esprit. C'était au moment où mon honorable ami, manipulant les z avec une rare dextérité et se jouant comme une gracieuse sirène dans les eaux du lac Saint-Jean, nous a parlé des quatre-z-enfants, pardon! de huit-z-enfants dont son correspondant lui a raconté les aventures, dans un long, méticuleux et laborieux rapport.

Immédiatement, Monsieur, j'ai commencé à trembler, car, sous cette avalanche de z, je me suis rappelé que si en algèbre z représente une inconnue à la suite de x et de y, je me suis aussi rappelé que z chez les Latins était toujours une lettre de mauvais augure. Mes craintes ont été justifiées. Au calme a succédé la tempête.

Puis l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) s'est levé à son tour. Déjà, depuis quelques instants, l'honorable député de Laval (M. Renaud) s'agitait et, dans une attente fébrile, dirigeait ses regards vers Montréal-Sainte-Marie. On pouvait y lire un certain sentiment d'anxiété. Et nous avons entendu l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie. Il a commencé de sa voix harmonieuse et non sans trémolos à s'adresser à vous, M. l'Orateur. Puis il a continué de la même façon, entrant peu à peu dans le vif de son sujet. Il a semblé réaliser encore l'exactitude de cette maxime d'un écrivain dont le nom m'échappe: "Pour des études calmes, il faut des esprits calmes, le calme seul est imposant." Et j'ai cru entendre à ce moment le député de Laval (M. Renaud), dans un susurrement délicieux, murmurer au député de Montréal-Dorion (M. Blain) ces beaux vers de Béranger:

"Le calme inaltérable empreint sur son visage.

"De la paix de son cœur est la tranquille image."

Mais, en politique comme en mer, il y a des calmes trompeurs, comme dirait le député de Maisonneuve (M. Tremblay) qui n'est pas sans avoir lu Balzac. Le calme est devenu bruyant, agité. Je ne crois pas me tromper en disant qu'il y a de l'agitation quelque part. J'ai l'impression que l'excellent conseil que l'on a donné au maire de Montréal (M. Houde) de rester calme n'a de toute évidence pas été suivi.

L'opposition ne semble pas tenir compte des sages conseils qui leur ont été donnés en ce sens. Et, paraphrasant le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde), puis-je ajouter, Monsieur, sans enfreindre les règlements de la Chambre, que le calme de la gauche s'est pourtant fait de plus en plus bruyant et agité? Il est même devenu colère et colérique, pour en définitive être rageur, turbulent et violent. Mais,

Monsieur, on s'agite de toute manière pour être ce que l'on n'est pas; les hommes qui s'agitent ne sont pas les plus heureux et ces agitations ne laissent pas de trace. C'est la bulle sur l'eau qui crève et qui s'efface.

J'ai tenu à me détourner, M. l'Orateur, de mon sujet quelques instants pour rendre aux députés de Maisonneuve (M. Tremblay) et de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) la visite qu'ils ont bien voulu me faire et pour leur démontrer que, nous aussi, nous pourrions taquiner un peu nos adversaires et nous livrer à de petites méchancetés sur leur compte, sans toutefois aller jusqu'aux paroles et aux personnalités injurieuses, ce dont nous ne sommes pas capables de ce côté-ci de la Chambre. Je remercie les membres de l'opposition qui ont eu affaire avec mon département.

Que nos amis prennent garde cependant. La patience a ses limites et nous pourrions peut-être un jour, entraînés dans un sentiment bien humain, imiter nos adversaires de l'opposition et descendre dans la boue où certains de leurs amis s'agitent pour nous servir de leur langage et pour leur donner une leçon de tempérament et de langage. Mais nous n'avons pas l'expérience qu'ont les membres de l'opposition dans l'usage de propos violents.

Un dernier mot au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) et je laisse ce sujet qui ne m'est pas agréable. Des sommets très élevés où sa modestie tant vantée par lui l'a placé, agitant violemment son panache, car il en a un, c'est lui qui le dit, l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie a daigné, des hauteurs d'où il plane, abaisser ses regards jusqu'au ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier fils) et lui faire l'honneur de s'adresser à lui et de s'intéresser à son avenir. Il a d'abord prétendu, et ce n'est pas la seule prétention injustifiable qu'il a, que je suis allé dans Montréal-Sainte-Marie pour y combattre durant son élection sur le principe du double mandat. J'affirme que les renseignements de mon honorable ami sont inexacts, et qu'il a été mal renseigné, si toutefois ce qu'il a dit a pour base des renseignements qu'il aurait reçus, et j'en doute.

Je me demande si ce n'est pas plutôt son imagination en travail qui serait responsable de cette petite inexactitude. Le fait a peu d'importance, je le sais, mais, ne voulant pas qu'une autre légende oppositionniste s'accrédite, je désire la contredire et j'affirme immédiatement que jamais, ni dans Montréal-Sainte-Marie ni ailleurs et en aucun temps, je ne me suis prononcé contre le double mandat, dans le sens exprimé par lui. Ceci réglera l'incident, je l'espère, en autant que ce point est concerné.

Dans un rapprochement auquel je suis très sensible et qui m'honore grandement, pour se justifier quant à son double mandat, il a mentionné le fait que j'ai été nommé président de la Commission des eaux courantes dont, comme vous le savez, les fonctions relèvent, dans une large mesure, du ministère auquel je préside. C'est vrai, et il n'a pas dû avoir grand mal à découvrir la vérité. Mais ce qui m'a un peu étonné, c'est qu'il a reconnu que je ne retire aucun salaire dans l'exercice de mes nouvelles fonctions.

Je le remercie de reconnaître que ce n'est pas la première fois que j'agis, dans des circonstances semblables et sans salaire, comme président de la Commission des eaux courantes. J'ai eu l'honneur, un vrai et un grand, celui-là, de succéder temporairement à l'honorable M. Simon-Napoléon Parent, en 1921, et je viens d'être appelé à remplacer l'honorable M. Joseph-Adolphe Tessier, en 1928, à la suite de son décès. La première fois, je suis demeuré en fonction presque deux ans. Je ne sais combien de temps j'y demeurerai cette fois-ci.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Lequel était le plus grand des deux?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Ils étaient grands tous les deux. Le député de Montréal-Sainte-Marie peut être tranquille, le cataclysme qu'il a évoqué est encore un fruit de son imagination en travail et ne se produira pas. D'ailleurs, je ne me fais pas d'illusion, car je n'ai pas encore atteint cette vieillesse prématurée dont il a commencé à ressentir les effets, comme il nous l'a si ingénument confessé l'autre jour. Je sais bien que le jour où, par malheur, un cataclysme comme celui-là se produirait, je dirais le *vae victis* de Brennus: "Aux vainqueurs les dépouilles", et tous ceux qui, de près ou de loin, auraient eu des attaches au Parti libéral seraient, comme la chose s'est prouvée tant de fois dans le passé, jetés sans merci sur le pavé.

Mais l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie, dans le rapprochement flatteur qu'il a fait, a oublié une chose qu'il ne devrait sans doute pas ignorer. C'est qu'entre le député actuel de Montréal-Sainte-Marie, mon honorable ami, et le ministre des Terres, il y a au moins une différence, à cet égard, qu'il convient de souligner. Dans un cas, par ma nomination, les citoyens de la province épargnent près de \$8,000, soit le salaire payé au président de la Commission par année, et dans l'autre, les citoyens et les contribuables de Montréal, en choisissant le député de Montréal-Sainte-Marie comme maire, en donnent et en perdent \$10,000.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** La semaine dernière, j'ai été rappelé à l'ordre après que l'on m'eut accusé de lire mon discours en Chambre. Je désire vous faire observer, M. l'Orateur, que l'honorable ministre lit son discours.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Je pense que mon honorable ami sent que la question du Lac-Saint-Jean s'en vient. Que mon honorable ami ne s'impatiente pas! Je sais qu'il est là et je ne l'oublierai pas. Je peux dire que je me sers de notes, de notes très détaillées, et je parlerai de mon honorable ami.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** L'honorable ministre avait l'air de l'oublier.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** J'assure le député de Montréal-Dorion que je n'oublierai rien, pas même la question du Lac-Saint-Jean. Pas plus que je n'oublie la figure charmante et sympathique de mon honorable ami de Dorion. Mettant en pratique cette doctrine qui veut que "pour réussir il faut exploiter la réclame, faire parler de soi sans cesse, à tout propos, et jamais au public ne laisser de repos", les membres de l'opposition et leurs amis s'y sont livrés avec violence.

Dans une campagne d'exagérations et d'inexactitudes voulues qui dure déjà depuis plusieurs années, mais qui s'est accentuée en ces derniers temps, l'on a cherché par tous les moyens à soulever les passions par l'injure, les propos insinuants et les représentations inexactes. Il faut cesser cette réclame et arrêter de soulever l'opinion et l'esprit populaires avec des inexactitudes. Je veux examiner avec vous ces critiques et ces reproches et, à la lumière des faits tels qu'ils existent, démontrer la fausseté et l'exagération des allégués fantaisistes des membres de l'opposition et de leurs amis.

Je prévois et je réalise dès maintenant, et avec regret, que je serai nécessairement long pour faire disparaître certaines impressions erronées. En effet, c'est une chose bien commode que la critique, car, où l'on attaque avec un mot, il faut se défendre avec des pages. L'ampleur et la complexité des questions que je devrai traiter devant vous m'entraîneront, je le crains, à retenir l'attention de cette Chambre plus longtemps que je ne le devrais. Mais, Monsieur, le sujet en est digne, mérite qu'on s'y arrête et qu'on l'examine sous ses différents aspects.

Ce n'est pas au point de vue des reproches et des critiques que l'on adresse au gouvernement que je fais appel à la bienveillante attention de cette

Chambre. C'est au point de vue de l'intérêt même de la province et de son plus grand intérêt matériel qu'il convient de faire disparaître l'appréhension et le malaise que cette réclame désastreuse a fait naître. En effet, Monsieur, n'est-il pas de la plus haute importance que l'on cherche à régler une fois pour toutes et de façon définitive, si possible, cette querelle que l'on nous fait au sujet de l'administration du domaine public?

N'est-il pas de première nécessité de faire disparaître l'effet désastreux que ne peut manquer de produire non seulement dans cette province, mais même à l'extérieur, l'accusation non fondée que l'on porte contre l'administration? Ne devons-nous pas, par tous les moyens possibles, détruire cette réclame malsaine que l'on répand dans le public par la voie des journaux, par des discours sur les "hustings", voire même dans cette Chambre?

Aussi, je veux protester aujourd'hui plus que jamais contre les expressions d'opinions de gens qui n'ont jamais parcouru nos forêts et qui n'en connaissent pas un mot, ou qui, pour des motifs inavouables de rancune parce qu'ils n'ont pas eu ce qu'ils voulaient, crient à tort et à travers que nos forêts disparaissent, que, dans 10 ans, 15 ans, disent les autres, nous n'aurons plus de bois dans la province de Québec. Quelle réclame! Quel bel avenir pour notre province, comme dirait le calme et suave député de Maisonneuve (M. Tremblay)!

Et que mon honorable ami le chef de l'opposition me permette de le lui dire: Je ne lui fais nullement un crime, comme il s'en est plaint, de la critique que lui et ses amis font de la politique et des actes du gouvernement. Il a précisé, lorsqu'il nous a reproché de lui faire un crime de signaler le danger que constituait dans cette province le dollar américain.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Qu'est-ce que l'honorable ministre pense de l'opinion du lieutenant-gouverneur (l'honorable M. Gouin) que je lui ai citée l'autre jour?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** À quelle occasion, cette opinion? L'honorable chef de l'opposition voudrait-il me donner ce détail?

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** À un banquet d'anniversaire de la Société nationale, en 1903. Le jeune ministre des Terres et Forêts était assis à côté d'un homme bien connu, Sir Lomer Gouin, alors qu'il mettait la province en garde contre l'invasion du capital étranger.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Mon honorable ami est-il bien sûr que le jeune ministre des Terres et Forêts était là?

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Oui, et je vais montrer à l'honorable ministre le compte rendu de son discours avec son portrait. Je vais même aller le chercher tout de suite<sup>4</sup>. La publication contient la photographie de Sir Lomer Gouin ainsi que la photographie de l'honorable ministre des Terres et Forêts. Je me souviens de son beau visage.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Je vais admirer et digérer cette publication ce midi, après l'ajournement.

Après s'être plaint de ce que souvent il a appelé une injustice à son égard, le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) a déclaré que l'opposition continuerait à réclamer l'inventaire national, à demander l'électricité à meilleur marché, et il a mentionné que, dans l'Ontario, l'électricité se vend un sou quand ici elle se vend trois sous. Mon honorable ami me permettra de lui dire que la critique ne nous effraie nullement et que nous ne lui ferons jamais de reproches, ni à lui ni à ses collègues, de la critique saine, judicieuse et éclairée qu'ils apporteront dans le jugement de nos actes administratifs.

Quelque sévère et rigoureuse qu'elle soit, même mordante, si elle est honnête et exacte, nous l'accepterons toujours dans le meilleur esprit. Mais ce contre quoi nous nous élevons, c'est une critique injuste, maligne, diffamatoire, libelleuse et méchante, et encore davantage si elle devient grossière, brutale et inconvenante. Je rendrai le témoignage à mon honorable ami le chef de l'opposition que sa critique, tout en n'étant pas toujours juste et exacte, a toujours été loyale, honnête et rarement brutale, mais elle n'a jamais été grossière et inconvenante. Je ne puis malheureusement pas dire la même chose de celle de tous ses amis de l'opposition.

C'est Addison, je crois, qui disait: La critique est un impôt que tout candidat à la célébrité doit payer au public; vouloir s'y soustraire, quelque mérite éminent que l'on ait, c'est une folie; ne pouvoir la supporter est une faiblesse. Nous continuerons donc, nous souvenant de cette parole, à supporter la juste critique avec courage, sinon avec résignation.

N'est-il pas juste de dire, Monsieur, que, de tous les ministères, celui des Terres et Forêts est probablement celui qui fournit au Trésor de la

province le meilleur, le plus large et le plus clair de ses revenus? Oh! Je crois entendre l'honorable député de Trois-Rivières (M. Duplessis), ou même celui de Maisonneuve (M. Tremblay), me dire que oui, grâce à l'aliénation du domaine national! Nous verrons cela tout à l'heure.

Il y a 20 ans, ce revenu était de \$1,109,200. Depuis cette époque, le revenu total des terres et forêts et des forces hydrauliques a graduellement augmenté pour passer successivement de \$2,510,000, en 1919, à \$4,277,000, en 1924, lorsque j'ai pris la direction du ministère, et à \$6,803,496, en 1927-1928. Les concessions forestières seules ont rapporté, en 1910, \$1,033,896; en 1920, \$2,604,456; en 1927, \$5,757,016. La Commission des eaux courantes de Québec a obtenu \$700,000 en revenus de location avec la construction des barrages. Les affermage de forces hydrauliques ont rapporté, en 1915, une somme de \$14,981; en 1919, \$292,975. Au 30 juin dernier, ils ont rapporté \$1,093,949 avec la direction des services hydrauliques et la direction des barrages.

Et, s'il m'était permis de souligner, je dirais qu'en 1919, lorsque j'ai pris la direction du ministère, les revenus étaient alors comme suit: terres et forêts, \$3,985,025; forces hydrauliques, \$292,975; total: \$4,277,000. En 1927-1928, les revenus atteignent les chiffres suivants: terres et forêts, \$5,709,547; forces hydrauliques, \$1,093,949; total: \$6,803,496, soit une augmentation de \$2,526,500 en neuf ans. Ce sont là les revenus produits par l'exploitation de nos ressources naturelles qui ont rapporté à la province de Québec, depuis 1897, plus de \$75,000,000. Le gouvernement a bien géré les ressources forestières et hydrauliques qui ont immensément contribué à la richesse de la province et qui ont été le gagne-pain de la population.

L'honorable et modeste député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) nous a accusés d'avoir dilapidé le domaine national et le patrimoine national, que les conservateurs nous ont laissés intacts en 1897, pour créer des revenus. Mon honorable ami n'était pas sérieux quand il a fait cette affirmation? Et, s'il l'était, le fait qu'il affirme n'est pas le produit de son imagination, cette fois on n'y voit là donc que le plagiaire de l'écrivain des *Whispers of Death* et des déclarations fausses parues dans le *Star* de Montréal, l'automne dernier notamment.

Voulez-vous me permettre, Monsieur, avant d'entrer dans l'étude de la situation telle qu'elle existe au point de vue du domaine forestier, de revenir à mon honorable ami de Maisonneuve (M. Tremblay) qui semble s'ennuyer et croire que je l'oublie? J'ai

plus d'estime pour lui qu'il ne le croit et, si je l'ai taquiné tant soit peu tout à l'heure sur l'emploi trop fréquent qu'il fait des z, c'était pour lui rappeler bien amicalement que nous avons tous nos petits défauts, voire même nos petits travers, et qu'il ne faut jamais oublier la petite histoire de la paille et de la poutre.

Le député de Trois-Rivières (M. Duplessis) semble mécontent. Il a tort. Je n'ai pas oublié les compliments qu'il a faits au personnel du service forestier et du ministère. Je lui ferai les miens dans quelques instants.

L'honorable député de Maisonneuve (M. Tremblay), au cours du débat, nous a exposé le résultat de ses observations lors d'un voyage qu'il a fait au Lac-Saint-Jean, l'an dernier. Je ne relèverai pas tous les points douteux qu'il a soulevés, les déclarations outrées et exagérées qu'il a faites. Des déclarations dans le sens de celle-ci: "La compagnie Duke-Price est prête à laisser noyer et mourir les gens, cela ne lui fait rien du moment qu'elle peut payer des dividendes quand même", ne méritent pas de réponse. Je préfère prendre la question soulevée et l'examiner froidement à la lueur des faits. Quels sont les faits?

Au printemps de 1928, une inondation désastreuse s'est produite autour du lac Saint-Jean. Les eaux du lac ont marqué leur plus haut degré et ont atteint une élévation de 23.70 pieds au-dessus du zéro de l'échelle d'étiage installée, par rapport aux poteaux que le gouvernement fédéral avait installés à Roberval, le 30 mai. On a dit que l'échelle avait été changée, mais ce n'est pas le cas. Aucun gouvernement ou parti n'aurait pu éviter la hausse du niveau du lac qui a forcé la population à évacuer leur foyer. La construction de barrages ou la réalisation d'autres travaux d'amélioration ne sont aucunement à l'origine de l'inondation qui s'est produite dans ce district.

La cause directe de cette élévation des eaux était la suite interminable de pluies abondantes qui sont tombées au mois de mai et la grande quantité de neige tombée durant l'hiver précédent, que le gouvernement ne pouvait absolument pas maîtriser ni prévoir, et non le barrage Duke-Price qui aurait fait monter le niveau de l'eau. Des observations faites ont établi qu'il est tombé 172 pouces de neige. L'échelle d'étiage a marqué 19.7. D'autres causes ont contribué à cette élévation, que je mentionnerai au cours de mes remarques sur ce point. La quantité de pluie tombée du 19 mai au 30 inclusivement a été de 4.44 approximativement. Le 15 mai, les eaux du lac étaient à la cote 14.50 et elles se sont élevées graduellement pour atteindre la cote 23.70, le 31 mai, ce qui constitue le point culminant de l'inondation<sup>5</sup>. Après cette date, le niveau du lac s'est abaissé graduellement pour atteindre 17.5, vers le 15 juin.

Aucun organisme n'aurait pu prévoir que les gens du Lac-Saint-Jean allaient subir ces pertes. C'était un désastre naturel, tout simplement, et pourtant on a blâmé le gouvernement.

Ces chiffres de même que tous ceux que je citerai sont basés sur des données exactes et officielles. J'ai beaucoup de respect pour ce que racontent des citoyens respectables et de bonne foi, qui donnent leurs impressions basées sur leur mémoire, sur des choses qu'ils ont vues, il y a plus ou moins de temps, mais au sujet desquelles ils n'ont pris aucune note au moment même de leurs observations. L'on admettra que des annotations précises, enregistrées soigneusement sur l'instant ont plus de valeur et assurent une plus grande exactitude.

Mon honorable ami de Maisonneuve (M. Tremblay) est allé au Lac-Saint-Jean l'été dernier, dit-il. Je le crois. J'y suis allé moi-même au moment de l'inondation. J'y ai envoyé les meilleurs ingénieurs que nous ayons. Ensemble nous avons cherché un moyen de remédier au pénible état de choses qui existait. Les ingénieurs y ont travaillé dès le début, mais tout cela sans succès, malheureusement. Les ingénieurs de la compagnie, n'en déplaise à qui que ce soit, se sont mis à notre disposition et ont déployé le plus grand zèle. Nous avions à faire face à un cas de force majeure, et la puissance humaine n'y pouvait rien.

Bien entendu, certaines gens, comme l'honorable député de Maisonneuve (M. Tremblay) et ses amis, ont cherché à démontrer que la responsabilité était encore imputable au gouvernement, seul responsable, comme toujours, de tous les maux. Le barrage construit par la compagnie Duke-Price, semble dire mon honorable ami, en était la cause indirecte. Prétendre que la construction de ce barrage est à l'origine de l'inondation est absurde. Il a été démontré que le barrage n'avait rien à voir avec l'inondation. Mais, encore une fois, disent certaines gens, et cela peut s'exploiter tellement facilement, la cause, la vraie et l'unique, c'était le gouvernement. Certains journaux ont raconté les faits tels qu'ils ont été recueillis de gauche et de droite, en exposant des séries de racontars de tout genre, en marge de titres gras, sans même tenir compte et corriger les erreurs géographiques commises, fusionnant les localités de façon étrange. Dans ces articles, on mélangeait d'autres questions ne se rattachant nullement à celle-ci. Ça paraissait si bien dans les nouvelles à sensation!

En voulez-vous un exemple, Monsieur? Et je m'occupe peu de savoir quels journaux les ont publiées. Je veux purement souligner, au-dessous de titres en caractères gras: "La situation au Lac-Saint-

Jean causée par les inondations ne fait qu'empirer" (mardi 29 mai 1928); "On anticipe de nouveaux dommages dans la région du Lac-Saint-Jean" (30 mai 1928); "La situation au Lac-Saint-Jean" (29 mai 1928). On peut lire, dans un même article: "Message de détresse du Petit-Saguenay au gouvernement; la situation au Lac-Saint-Jean, hier soir, était des plus critiques. Les villages du Petit-Saguenay, de Saint-Félicien, de L'Anse-Saint-Jean sont complètement encerclés par l'inondation et isolés." "À L'Anse-Saint-Jean, on considère l'inondation comme une catastrophe"; "À L'Anse-Saint-Jean, la situation n'est pas meilleure", etc.

Dans tout ce galimatias, il y avait surtout une nouvelle qui a dépassé toutes les autres exagérations et erreurs par son ridicule. On annonçait que l'eau du lac avait baissé de six pieds, mais qu'à Saint-Méthode l'eau n'avait pas baissé du tout! Il ne faut pas oublier non plus que les nouvelles ont annoncé que le barrage Duke-Price avait cédé et avait été emporté par les eaux. Or, Monsieur, la rivière Saint-Jean se jette dans le Saguenay à L'Anse-Saint-Jean, à environ 65 milles au moins plus bas que le fameux barrage Duke-Price.

La rivière Petit Saguenay se jette dans le Saguenay à 10 milles plus bas que L'Anse-Saint-Jean, c'est-à-dire à au-delà de 75 milles plus bas que le même barrage. Sur ni l'une ni l'autre de ces rivières, le gouvernement ne possède de barrage. Ni la rivière Saint-Jean, ni la rivière Petit Saguenay n'ont rien à faire avec le lac Saint-Jean, et les eaux de ce lac ne peuvent, en aucune façon, affecter le niveau de ces deux rivières.

J'ai dit tout à l'heure que les chutes de pluie et de neige ont été considérables et j'ajouterai qu'elles ont été plus considérables qu'elles ne l'avaient été pour un grand nombre d'années antérieures. La chute de la pluie a été de 5.69 pouces et, de la neige, de 113.46 pouces. Si l'on compte que 10 pouces de neige équivalent à un pouce d'eau, nous aurons un total de 17.4 pouces<sup>6</sup>. L'on se rend là immédiatement compte de la situation extraordinaire et anormale qui a été créée.

Me serait-il permis de signaler maintenant un autre point? La chute des neiges a été cause de cette surélévation des eaux. À la gorge du lac Saint-Jean, le niveau était de 13 pieds plus élevé que les eaux à trois quarts de mille plus bas. Avant de parler, on aurait dû se rendre compte que les barrages construits par la compagnie Duke-Price ne sont pas immédiatement au pied du lac, mais se trouvent à sept milles environ plus bas que la gorge qui constitue l'embouchure de la Grande Décharge par

où s'écoulent les eaux du lac Saint-Jean, soit à six milles et quart de l'endroit où on a pris le niveau. Or, la Grande Décharge a été agrandie par des travaux exécutés par la compagnie.

L'on a fait disparaître certaines pointes de roc qui obstruaient le chenal principal et l'on a fait d'autres travaux au cours desquels 80,000 verges cubes de roc ont été enlevées. Par ces travaux, on a agrandi la section d'écoulement des eaux d'environ 3,500 pieds cubes par seconde au moins. Ce ne sont pas les barrages de la compagnie Duke-Price qui ont été cause de l'élévation anormale des eaux, mais c'est la gorge de la Grande Décharge, trop étroite malgré l'élargissement effectué par les travaux, qui contrôlait cet écoulement, étant donné que tous les barrages étaient ouverts.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Est-ce que l'honorable premier ministre n'a pas dit que lorsqu'une question était inscrite au *Feuilleton*, on ne pouvait y référer dans ce débat? Je ne m'objecte pas à l'argumentation de l'honorable ministre, mais il ne faut pas avoir deux règlements ni deux justices.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** J'ai dit cela à propos du Labrador. Vous êtes perdu dans le Labrador.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Pardon, nous nous retrouverons bien. Je veux signaler que le premier ministre n'a pas voulu laisser l'honorable député de Maisonneuve (M. Tremblay) parler du lac Saint-Jean et n'a pas voulu lui permettre de lire ses notes, quand nous constatons que l'honorable ministre lit son discours.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Or, si l'on prend un point donné de l'élévation des eaux du lac Saint-Jean, disons le point maximum 23.70 à la date du 31 mai, l'on constate que l'entrée de la Grande Décharge ne peut pas, à ce moment, permettre un débit plus considérable que 347,000 pieds cubes/seconde. Quand on songe que, le 27 mai, l'apport au lac Saint-Jean par les rivières qui s'y déversent a été au-delà de 405,000 pieds cubes/seconde, l'on se rendra compte immédiatement de la cause de la crue constante des eaux. J'ajouterai que, si la Grande Décharge n'avait pas été agrandie, le débit naturel n'aurait été que de 315,000 pieds cubes/seconde au lieu de 347,000, ce qui représenterait une différence de 32,000 pieds cubes/seconde<sup>7</sup> en moins avec l'apport des eaux du lac Saint-Jean.

De plus, un fait qui démontre bien l'exactitude de ce que j'ai avancé tout à l'heure, que c'est l'entrée restreinte de la Grande Décharge qui contrôlait la sortie des eaux du lac Saint-Jean, c'est la différence qui existait entre le niveau des eaux du lac Saint-Jean et celui des eaux à environ trois quarts de mille à l'entrée de la Grande Décharge, point situé à plus de six milles du barrage Duke-Price. Cette différence de dénivellation était de 13 pieds. Je le réaffirme, après d'autres plus compétents, les barrages Duke-Price n'ont nullement été la cause de l'inondation. Et, si ces barrages n'avaient pas existé à ce moment, l'inondation se serait produite tout de même.

L'on a dit, déclaré et répété sur tous les tons que jamais dans le passé les eaux du lac Saint-Jean n'ont été à un niveau aussi élevé que durant le printemps dernier. Je regrette, je ne partage pas cette opinion, car cette affirmation est fautive. J'ai des preuves bien claires à l'appui et je vais le démontrer à l'aide de témoignages positifs, qui ne peuvent être contredits. Je vais citer des chiffres, résultats d'observations précises puisées non pas dans les archives du département des Terres et Forêts ou de la Commission des eaux courantes - mes honorables amis pourraient, comme ils l'ont déjà fait en d'autres circonstances, nous accuser de falsification -, mais les observations faites par des ingénieurs du gouvernement fédéral longtemps avant la construction du barrage actuel et longtemps avant même qu'il en fût question.

Des exemples semblables de la crue de l'eau se sont fait remarquer précédemment. Un rapport que j'ai déjà cité dans cette Chambre et qui date du 27 décembre 1882, préparé par M. Rosa, ingénieur du service fédéral, déclarait qu'en 1876 l'eau du lac Saint-Jean avait atteint un niveau de 34 pieds au-dessus des eaux basses. Ceci représenterait trois pieds plus bas que le zéro de l'échelle de Roberval, donnant une différence réelle de niveau entre les basses eaux et les hautes eaux de 31 pieds. Le plus haut niveau atteint au printemps dernier a été de 27.70 pieds. Plus loin, dans un autre rapport, on dit que les eaux ont souvent atteint de 30 à 35 pieds à l'époque de la fonte des neiges et que les terres ont été inondées, ce qui a eu pour effet de retarder les semences.

Si je réfère maintenant à une carte publiée par le département de l'Intérieur, je crois, en 1912, et à une autre carte publiée par le même département en 1917, je constate que le niveau des basses eaux est indiqué comme étant 314 pieds au-dessus du niveau moyen de la mer et que les hautes eaux y sont

indiquées comme étant de 341 pieds au-dessus du même niveau moyen, ce qui fait une différence de 27 pieds entre les plus basses et les plus hautes eaux. Si maintenant l'on réfère au volume publié en 1915 par la Commission de conservation du Canada, contenant des tableaux intitulés *Altitudes in the Dominion of Canada*, seconde édition, page 206, l'on y trouvera cette mention: "Lake Saint-John, high water 341, low water 314", et la mention: "Above mean sea level." Est-ce que ces chiffres, Monsieur, ne sont pas concluants pour démontrer que, dans le passé, à certains moments, les eaux du lac Saint-Jean ont subi une variation dans leur niveau de 27 pieds au moins, puisque le rapport de l'ingénieur dont j'ai parlé tout à l'heure a mentionné 34 pieds au-dessus des basses eaux?

Les citations que je viens de donner à cette Chambre sont certes corroborées par des déclarations faites par de vieux citoyens de la région du Lac-Saint-Jean. Voulez-vous me permettre d'y référer? J'en ai entendu l'expression à plusieurs reprises, lors de mon voyage au Lac-Saint-Jean durant ces inondations, et je me rappelle notamment qu'à Metabetchouan un citoyen de l'endroit m'a déclaré, devant plusieurs personnes, qu'autrefois les eaux ont atteint une hauteur beaucoup plus considérable. Mais la situation au Lac-Saint-Jean au mois de mai dernier, et dont certes je ne veux pas tenter d'atténuer la gravité, n'a pas été la seule et a existé dans une mesure aussi considérable à maints endroits de la province où d'autres inondations se sont produites le printemps dernier.

Voulez-vous, notamment, que nous jetions maintenant un coup d'œil sur ce qui s'est passé dans la même région à peu près, à L'Anse-Saint-Jean et au Petit-Saguenay, deux endroits qui ne peuvent nullement être affectés par ce qui s'est passé au Lac-Saint-Jean même? Les journaux nous parlant des inondations qui ont affecté ces deux endroits nous disent: "Ce fut une catastrophe comme on n'en avait jamais vue; les annales de L'Anse-Saint-Jean parlent de l'inondation, mais les vieux disent qu'ils n'ont jamais rien vu de pareil." Je trouve ailleurs une même déclaration, en autant que le Petit-Saguenay est concerné: "À ce dernier endroit, les eaux ont monté entre les deux rives du village de près de 30 pieds, emportant tout sur leur passage", dit un journal. Ceci démontre encore que la neige et les pluies ont fait remonter le niveau du lac Saint-Jean, dans la suite.

C'est le brave curé du Petit-Saguenay qui jette un cri de détresse: "C'est le cœur gros et rempli de détresse que je viens vous faire connaître notre

situation. Notre petite paroisse a été entièrement dévastée, vendredi le 25 mai dernier, par une inondation extraordinaire, telle que nous n'en avons jamais connue dans l'histoire de la paroisse. La rivière Petit Saguenay a débordé et a monté de 30 pieds en certains endroits." Il ajoute que des ponts ont été emportés, les routes défoncées, des éboulis considérables se sont produits. D'après certains journaux, des voyageurs au Petit-Saguenay racontent aussi les mêmes faits (*L'Action catholique*, 29 mai 1928; *Le Devoir*, 29 mai 1928).

Bref, Monsieur, je puis ajouter sans crainte de me tromper que, dans toutes les parties de la province sans exception, des inondations sans précédent se sont produites: sur la Côte-Nord, sur la Côte-Sud, du côté de Montréal. L'honorable député de Hull (M. Guertin) nous a signalé tantôt la situation de la Gatineau. La même situation s'est produite sur la plupart de nos cours d'eau, à Gaspé et sur la rivière La Lièvre. Dans toutes les régions, les eaux ont atteint des niveaux extraordinaires. Et la même chose s'est produite dans certains endroits des États-Unis, limitrophes de notre province.

Voilà, Monsieur, ce que je voulais répondre à nos amis de la gauche, au sujet de l'inondation de l'an dernier, et je résume. L'inondation qui s'est produite l'an dernier était due à des causes incontrôlables, un cas de force majeure créé par une chute abondante de pluie au printemps et une chute considérable de neige. C'était là la cause première et le fait que la sortie du lac n'avait pas l'étendue nécessaire pour compenser l'apport des eaux des tributaires par l'écoulement en quantité suffisante.

Me serait-il permis d'ajouter un autre témoignage à ceux que je viens de citer? Témoignage rendu par un homme qui n'était pas un ingénieur ni un technicien dans le sens du mot, mais qui était certainement l'un des meilleurs humoristes et l'un des écrivains les plus spirituels du Canada français. Je veux parler d'Arthur Buies. Parmi ses ouvrages du genre, il n'en est pas qui soit plus captivant à lire, je crois, que *Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean*, publié en 1896, dans lequel il parle de la situation topographique du Lac-Saint-Jean. C'est l'histoire de ces deux régions. Il y parle de beaucoup de choses. J'en ai retenu deux qui m'intéressent grandement: le grand feu de 1870 et les inondations du Lac-Saint-Jean.

À la page 262, il nous dit qu'"à l'ouverture de la Grande Décharge se trouve un grand nombre de petites îles, au milieu desquelles le courant rétrécit sa vitesse. On dirait, surtout lorsque le vent d'ouest souffle, que le lac, impatienté de ces obstacles

immuables, veut se précipiter sur eux et les inonder de ses flots, ne pouvant les renverser". À la page 214, j'y lis ce qui suit: "Six rivières comparativement larges et plusieurs autres plus petites se déversent dans le lac, tandis qu'il n'en sort qu'une, et encore est-ce une rivière de dimensions restreintes." En conséquence, "le printemps, à la fonte des neiges, le lac, nourri par les grandes rivières du nord, hausse rapidement son niveau. Il atteint souvent 25 pieds en 15 jours et même 30 pieds au-dessus de son niveau d'hiver; c'est alors que les deux décharges deviennent insuffisantes pour déverser dans le Saguenay le trop-plein de ses eaux, et le lac se précipite sur ses rives qu'il ronge, arrache et fait crouler pêle-mêle dans les sables qu'il pousse en tous sens".

Et il ajoute: "En automne, lorsqu'il pleut, le lac se gonfle rapidement; il s'affaisse non moins vite lorsque la pluie cesse, surtout lorsque le vent souffle dans la direction du nord-ouest ou du sud-ouest. Il se couvre alors d'écume et ses fonds mobiles, brisés en maints endroits, se creusent et s'entassent sur la rive nord, en déplaçant le chenal des rivières à leur embouchure, de telle sorte qu'en automne il devient impossible d'y naviguer sans bouées."

Il se produit, à certaines périodes plus ou moins éloignées, des variations considérables dans les conditions climatiques, susceptibles d'occasionner des désastres. La grande inondation de 1876 au Lac-Saint-Jean, celles de la Beauce au mois de juin 1917 en sont des exemples, de même que celles de 1928 qui ont causé des catastrophes à nombre d'endroits, tant au Canada qu'aux États-Unis. Et pas plus tard que la semaine dernière, sur la rivière Châteauguay, s'est produit en plein mois de janvier un fait sans précédent, me dit-on. En est-on bien certain? Les eaux de la rivière Châteauguay ont débordé, occasionnant une débâcle au cours de laquelle les glaces ont été transportées à de grandes distances et couvrent encore les champs. Et cependant, chose étonnante, je l'admets, il n'y a pas de barrage du gouvernement sur cette rivière.

Et, puisque je viens de citer Arthur Buies, je termine cette partie de mon discours par cette boutade extraite du même volume: "J'entendis les mêmes plaintes contre le gouvernement. Cela est de rigueur, du reste [...]. Les gouvernements sont faits pour être critiqués quand même et pour mécontenter tout le monde. Si tout le monde était content, il n'y aurait pas de gouvernements."

**M. l'Orateur suppléant** suspend les travaux à 6 heures.

**Reprise de la séance à 8 h 45****Villa  
la Broquerie**

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 123 constituant en corporation la Villa la Broquerie soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**Moniales  
Carmélites**

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 121 constituant en corporation les Moniales Carmélites soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**La Maison Sainte-Claire  
limitée**

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 122 modifiant la charte de la Maison Sainte-Claire limitée soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**The Sherbrooke Trust  
Company**

**M. Crépeau (Sherbrooke)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 82 modifiant la charte de la Sherbrooke Trust Company soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Vente d'un immeuble par la succession  
F. Poirier à L. Lacroix**

**M. Plante (Montréal-Mercier)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 107 ratifiant et validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, veuve de ce dernier, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Adresse en réponse  
au discours du trône****L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

J'ai indiqué les deux causes de l'inondation récente du Lac-Saint-Jean. Des expériences ont été faites pour prévenir de pareils désastres. Le gouvernement fédéral a fourni quelques efforts en ce sens, mais sans résultat. Je me demande s'il n'y a pas moyen de remédier à la situation et aux inondations du Lac-Saint-Jean.

Cela semble impossible, mais nous chercherons encore. La Commission des eaux courantes est présentement à étudier un projet relativement à cette question. J'espère qu'elle sera bientôt en mesure de présenter un rapport qui apportera un éclairage nouveau au gouvernement et qui lui permettra de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter de tels désastres.

J'en arrive maintenant à l'administration du domaine forestier. Quels sont les reproches et les accusations que l'on porte contre nous en rapport avec le domaine forestier? Incompétence du personnel, dit le député de Trois-Rivières (M. Duplessis); vente de concessions forestières: en trois ans, dit-il, nous avons aliéné plus de 10,000 milles carrés de nos forêts, plus qu'en 22 ans du temps des administrations antérieures. Dilapidation du domaine public que les conservateurs nous avaient laissé intact, comme l'ajoute le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde). La forêt brûle. Nous ne dépendons pas suffisamment pour la protéger. Responsabilité de la crise qui sévit dans l'industrie de la pulpe et du papier.

L'honorable député de Trois-Rivières (M. Duplessis) doit, il me semble, regretter aujourd'hui certaines parties du discours qu'il a prononcé l'autre jour. S'il avait à traiter le même sujet, je suis bien convaincu qu'il s'exprimerait maintenant en d'autres termes. Après avoir admis que le gouvernement a fait adopter certaines bonnes législations, il a émis une suggestion. Parlant du domaine forestier et critiquant notre administration, il a déclaré que nos forestiers ne sont pas compétents. J'ai été surpris d'entendre le député de Trois-Rivières parler de l'incompétence dans le département des Terres et Forêts. Il a demandé la formation d'une commission pour choisir un personnel compétent, ce que nous n'avons pas dans le département des Terres, a-t-il ajouté. Il a naïvement souligné que le choix du personnel serait fait par cette commission, mais que le gouvernement serait laissé responsable tout de même.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Pardon. Ce n'est pas tout à fait exact. J'ai dit qu'il y avait des compétences, mais qu'elles n'étaient pas toutes à leur place, et j'ai dit qu'on n'obtenait pas de tous la mesure qu'on pouvait attendre d'eux. J'ai aussi dit qu'il y avait des incompetents à certains endroits dans le département, et je n'ai pas demandé la création d'une commission pour y nommer du personnel, mais que l'on fasse des études et que l'on propose des solutions aux problèmes.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Très bien, j'accepte la déclaration de mon honorable ami de Trois-Rivières. M. l'Orateur, je siège maintenant dans cette Chambre depuis au-delà de 20 ans. J'ai eu souvent, très souvent l'occasion d'être témoin de débats très violents au cours desquels des orateurs de talent ont pris à partie le gouvernement. J'ai entendu certains d'entre eux s'attaquer à un ou deux membres d'un personnel quelconque au sujet de certains de leurs actes administratifs. Mais jamais durant cette période d'au-delà de 21 ans n'ai-je entendu un député de son siège attaquer la compétence de tout un personnel et, en somme, demander son renvoi en bloc et demander l'organisation d'un nouveau personnel composé d'officiers soi-disant compétents. C'est la première fois en 20 ans que j'entends soulever une telle question dans cette Chambre et je regrette qu'il en ait été ainsi.

Certes, Monsieur, la critique dirigée contre mes actes administratifs et celle qui pourrait l'être contre moi-même ne me trouvent pas indifférent, mais je suis prêt à les subir avec sérénité, à y faire face, quelque injustes et pernicieuses qu'elle soient. Je croirais manquer à mon devoir cependant, au risque de prolonger ce débat, si je ne répondais aux affirmations du député de Trois-Rivières et ne défendais ceux qu'il a si injustement attaqués et qui sont dans l'impossibilité de se défendre soit devant cette Chambre, soit devant le public.

Incompétents, selon le député de Trois-Rivières (M. Duplessis), ceux qui composent le personnel du service forestier? Nous avons dans ce service un personnel efficace d'ingéniosité, d'une compétence indiscutable et exceptionnelle. Nous n'avons pas un homme qui soit incompetent et qui ne soit pas qualifié pour le travail qu'il fait dans notre département.

Nous avons dans le service forestier 26 ingénieurs sortis de l'école forestière créée, établie et maintenue, n'en déplaise à mon honorable ami, par un gouvernement libéral. Tous des anciens élèves

d'une école affiliée à l'Université Laval et qui sont sortis de l'école de génie forestier avec distinction. Tous nos officiers sont diplômés. Des ingénieurs forestiers qui sont entrés au service de leur province et qu'ils ont servie avec loyauté, fidélité et dévouement, et ce, pour la majorité d'entre eux, depuis plus de 10, 15 et 20 ans. Nous avons deux chefs dont on ne discutera pas la compétence. Des chefs comme MM. Piché et Bédard dont j'ai entendu faire les plus grands éloges non seulement par leurs compatriotes, mais même par des étrangers. Ils sont des diplômés des meilleures écoles de génie forestier et ils ont fait leurs preuves.

Incompétents, ces ingénieurs forestiers que l'on vient nous emprunter pour exécuter des travaux forestiers importants dans les provinces voisines et chez les compagnies d'exploitation forestière? Incompétents, ces anciens élèves de l'école forestière Laval parmi lesquels l'une des plus grandes compagnies ferroviaires du monde vient faire un choix de six hommes pour aider à faire l'inventaire de terrains qu'elle possède en Colombie-Britannique?

Incompétents, ces élèves de l'école forestière Laval, dont on a dit, après ce voyage en Colombie, qu'ils pouvaient rivaliser très favorablement avec les élèves d'autres universités canadiennes et américaines qui ont participé au même travail? Il est vrai, M. l'Orateur, que ce témoignage rendu aux élèves de Laval venait d'un homme qui n'était pas de leur race. Il a fallu, malheureusement, que ce fût l'un des leurs qui niât leur compétence, compétence reconnue par un Canadien anglais, M. Ellis, qui fut plus tard appelé à diriger le service forestier de la Nouvelle-Zélande.

Combien de fois, de l'extérieur, n'est-on pas venu au service forestier chercher des experts pour les emmener témoigner au cours de procès importants? L'honorable député de Trois-Rivières a reconnu la compétence de nos ingénieurs, car il est venu en chercher deux comme experts dans un procès pour témoigner dans une cause dans laquelle il a représenté une compagnie forestière importante.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je ne suis jamais allé chercher deux ingénieurs, à titre de témoins experts. Je reconnais qu'il y en a au département, mais je n'ai jamais fait appel à leurs services, ni pour un procès, ni autrement. Le ministre est mal informé.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Très bien, je vais prendre la parole de mon honorable ami. Je croyais que l'honorable député avait choisi deux ingénieurs dans une cause où il a été avocat de la compagnie Wayagamack, à Trois-Rivières.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je n'ai jamais été l'avocat de la compagnie Wayagamack, à Trois-Rivières.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** C'est dommage pour la compagnie.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Je prends la parole de mon honorable ami. Sur quoi donc se base mon honorable ami pour dire que ce personnel est incompetent? Il s'est bien gardé de le dire, et il a laissé à une commission, lui qui aime tant les commissions, le soin de régler cela. L'honorable député peut-il me dire sur quelle base son opinion est fondée? Où a-t-il pris ses renseignements, car ce n'est sûrement pas lui qui peut juger de la compétence des membres du service forestier?

M. l'Orateur, voulez-vous me permettre de présenter à la Chambre quelques-uns des principaux membres de ce service si méprisable, si l'on s'en rapporte aux paroles de mon honorable ami? L'honorable député de Trois-Rivières (M. Duplessis) ne pourra toujours pas contester la compétence du chef du service forestier, M. Gustave Piché, et de son adjoint, M. Avila Bédard, deux ingénieurs distingués. M. Piché, en charge depuis 1909, a eu une carrière assez distinguée dans ce service. Élève du Mont-Saint-Louis, sans fortune, il a dû travailler pour gagner sa vie et l'argent nécessaire pour s'instruire, il a eu l'énergie nécessaire de renoncer à faire des études à l'École polytechnique. Après un stage dans le commerce et les chemins de fer, il a agi comme secrétaire de M. Biermans, directeur de la Belgo Canadian Pulp Company, à Shawinigan Falls. À 21 ans, il était en charge de chantiers de Van Bruyssel. Il s'est occupé de coupes, du flottage et de l'achat de bois des colons. Puis il gagne ce qu'il faut pour retourner à l'École polytechnique reprendre ses études malgré six ans d'interruption, pour en sortir second de sa promotion.

C'est Mgr Laflamme qui a conseillé à Sir Lomer Gouin la fondation du service forestier<sup>8</sup> au ministère des Terres et Forêts. Sur la recommandation de Mgr Laflamme lui-même, M. Piché est choisi par le premier ministre du temps, qui l'envoie, ainsi que M. Bédard, son assistant d'aujourd'hui, pour compléter et parfaire leurs études à l'université forestière de Yale et dans les pays d'Europe, surtout en Norvège. Après avoir, tous les deux, enlevé de haute main leur diplôme de maître ès sciences forestières, ils reviennent se mettre à la disposition du gouvernement et organisent le service forestier dont ils prennent la direction.

Au lieu de chercher à se faire une réputation par une réclame tapageuse, dont nos amis de l'opposition ont la recette et le secret, ils se mettent résolument à l'œuvre. Inspections, classifications, visites de chantiers, ce fut là leur travail, afin d'apprendre à mieux connaître la province. Tous deux sont allés en Europe où ils ont remporté des succès.

À différents intervalles, ils ont été envoyés en mission spéciale étudier ce qui se faisait dans les vieux-pays, afin d'adopter ici les méthodes européennes qui pouvaient l'être avec avantage. Tour à tour, ils ont été directeurs de l'école forestière Laval et ont contribué à former les 80 excellents ingénieurs forestiers qui ont brillé partout où ils ont passé et que juge si injustement l'honorable député de Trois-Rivières.

Quant à l'effort soutenu et constant que les deux chefs du service forestier ont donné pour la province, aux améliorations apportées dans le service, j'aurai l'occasion d'en parler au cours de cette session quand j'entrerai plus loin dans les détails du service.

Membre honoraire de la Société forestière de Belgique, décoré par le gouvernement français, M. Piché de même que M. Bédard auraient pu facilement, dans la pratique privée, se créer un avenir plus brillant peut-être et sûrement plus rémunérateur. Ils ont voulu demeurer au service de la province qui a largement contribué à leur formation.

Je les en remercie et j'espère qu'ils continueront l'excellent travail qu'ils accomplissent au bénéfice de la province. Tous deux ont de grands succès à leur acquis. Je veux mentionner ici spécialement le rôle joué par M. Bédard au congrès forestier de Grenoble, en France. Des ingénieurs représentant différents pays ont parlé de M. Bédard au cours de ce congrès forestier. L'accueil et les applaudissements qu'il y a reçus après un discours, la haute opinion et l'estime de Lord Lovat, l'un des chefs de la conférence forestière de l'Empire, ont plus de valeur que l'opinion bien gratuite du député de Trois-Rivières (M. Duplessis). Avec MM. Piché et Bédard au service forestier, nous avons un groupe de jeunes qui font honneur à leur profession et à leur province.

Les 26<sup>9</sup> autres ingénieurs forestiers du ministère sont aussi sortis avec distinction de l'école et sont tous qualifiés pour les fonctions qu'ils sont chargés de remplir. Le C.P.R. a eu recours aux talents des ingénieurs forestiers de mon ministère. Les paroles de l'honorable député de Trois-Rivières (M. Duplessis) ont créé une mauvaise impression.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je ne m'en suis pas pris à la compétence de ces hommes. J'ai dit qu'on n'avait pas d'eux ce qu'on était en mesure d'attendre. J'ai toujours défendu les ingénieurs forestiers et j'ai appuyé leur bill, l'an dernier.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Les paroles de mon honorable ami ont créé un malaise à l'égard de l'école forestière Laval et de ses élèves. Voilà pourquoi j'ai cru devoir faire l'éloge de ses fondateurs et je suis heureux des rectifications de l'honorable député de Trois-Rivières (M. Duplessis). L'honorable député de Trois-Rivières nous a dit: Le département des Terres et Forêts devrait vivre en permanence dans la forêt.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que le département devrait avoir des ingénieurs en permanence dans la forêt.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** L'acoustique est très mauvaise ici.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Si nous réalisons ce désir de l'honorable député, je me demande qui dirigerait ici les affaires administratives du ministère. Comment pourrait se faire cette partie du travail à la compilation des rapports, à la statistique, à la comptabilité, etc.? Tous les dossiers du département devraient être transportés en forêt. Sur quel point du territoire forestier de la province mon honorable ami installerait-il le personnel des Terres et Forêts? Et ceux, très nombreux, qui doivent rencontrer les têtes du département pour discuter des questions d'inventaires, de comptabilité, des plans d'aménagement, comment pourraient-ils le faire s'ils étaient obligés d'aller en forêt pour rencontrer les officiers du service? Non! C'est encore l'une de ces déclarations irréfléchies dont se rendent coupables nos amis de la gauche et qui font sourire les gens de l'extérieur qui les entendent et les lisent.

Cette partie du personnel qui doit vivre en forêt y vit. Dans le temps où se fait le travail, chaque homme est dans son district. D'ailleurs, les forêts sont divisées en zones dans chacune desquelles se trouvent un ingénieur et un personnel qui résident dans la zone tout le temps que durent les opérations. Nos ingénieurs forestiers, nos inspecteurs de districts font leur travail en forêt et ne reviennent aux quartiers généraux qu'à de rares intervalles pour y compléter certains de leurs rapports et discuter avec les chefs certaines questions ayant trait à leurs

fonctions. Il serait difficile de maintenir ces hommes en permanence dans la forêt. Nos chefs de district sont placés de façon à être dans un centre où leur famille peut être près d'eux. Il n'y a pas que les ingénieurs forestiers qui sont presque en permanence dans la forêt. Nos gardes forestiers, nos gardes-feux, nos inspecteurs, qu'en fait mon honorable ami? Certains de nos comptables iront aussi dans le territoire forestier y faire des inventaires de matériel ou de l'audition de livres.

Me serait-il permis d'ajouter, non sans un sentiment légitime de satisfaction personnelle, qu'il n'y a jamais eu un ministre des Terres qui ait autant voyagé en forêt que moi-même? Il n'y a pas un point de la province où je n'ai visité le domaine forestier et pris contact avec non seulement les chefs d'exploitation forestière, mais encore et très souvent avec les bûcherons et les "jobbeurs". Le sous-ministre du département, chaque fois que la chose est utile, fait des voyages dans l'intérêt de son travail et il connaît parfaitement bien la situation forestière.

Les hommes que l'on a pris à partie au cours de ce débat sont mes collaborateurs dans une partie importante de l'administration du domaine public et je ne permettrai jamais qu'on les attaque injustement sans protester. À maintes reprises, dans le passé, j'ai eu l'occasion de louer leurs efforts, leur loyauté et leur dévouement dans l'exercice de leurs fonctions respectives. Le député de Trois-Rivières (M. Duplessis) a eu grand tort de parler aussi inconsidérément et je suis convaincu qu'il regrette déjà l'attaque dont il s'est rendu coupable envers mes officiers. J'espère que, dans le meilleur intérêt de cette province, cette attaque ne se renouvellera pas. J'affirme hautement la compétence du personnel forestier et j'espère que mon affirmation fera disparaître l'effet désastreux qu'ont dû produire à l'extérieur les propos injustes du député de Trois-Rivières.

Chaque fois que nous critiquons nos ingénieurs, on fait un tort considérable à notre école de génie forestier, dont la réputation n'est pas surfaite. Par suite des déclarations et du discours du député de Trois-Rivières (M. Duplessis), au sujet de la réorganisation du département, les lettres ont afflué au département disant qu'une réorganisation allait se faire, et cela nous a valu une avalanche de demandes de position dans le département. C'est la plus belle annonce que nous ayons jamais eue pour nos écoles forestières, car nous avertissons chaque applicant que nous n'acceptons maintenant que les services de ceux qui ont obtenu un diplôme de garde ou d'ingénieur. Cela ressemble un peu à la réclame que certains

journaux font, malgré eux, en critiquant la morale de certaines pièces de théâtre qui se jouent dans nos grandes villes. Je regrette les paroles du député de Trois-Rivières (M. Duplessis) qui ont contribué à créer une fausse impression sur les élèves sortant de l'école des ingénieurs forestiers.

Quelle est la situation dans cette province quant à l'affermage des concessions forestières et à leur superficie? Mon honorable ami le député de Champlain (M. Grant) a donné l'autre jour à la Chambre des renseignements fort intéressants qui ont paru bouleverser les membres de l'opposition. Que l'on me permette d'y revenir. En 1868, il y avait déjà 17,998 milles carrés de forêts sous licence. En 1888, il y en avait déjà 41,584, soit une augmentation de 23,596 milles carrés en 20 ans! En 1908, la superficie sous licence est de 69,425, soit 27,841 d'augmentation en 20 ans! En 1928, nous comptons 80,188 milles carrés de terres affermées sous licence, soit une augmentation de 10,763 seulement durant les 20 dernières années.

Le gouvernement libéral est-il si coupable qu'on le prétend d'avoir accordé plus de concessions forestières que n'importe quel gouvernement avant lui? J'attire spécialement l'attention de mes honorables amis sur le fait que, depuis 1926, le département n'a affermé aucune concession forestière. Les autres provinces ont-elles suspendu l'affermage de leurs concessions forestières? Non, Monsieur! Québec n'est pas le seul gouvernement à avoir fait des concessions forestières. Au cours des 10 dernières années, si je me souviens bien, la province de Québec a affermé quelque 7,900 milles de concessions forestières. Depuis 1924-1925, Québec a affermé 7,926 milles carrés et Ontario, 11,982, et je n'ai pas les chiffres des affermages de cette province en 1927-1928. Si j'établis ce parallèle entre Québec et Ontario, je veux être bien compris. Je n'entends nullement critiquer la province sœur et ses ventes de limites ont été justifiables, j'en suis convaincu.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Qu'est-ce que le ministre veut établir?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Je veux établir la vérité, car nos amis de la gauche disent qu'ils nous ont transmis le domaine forestier intact.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Est-ce que l'honorable ministre ignore que les gouvernements conservateurs ont été obligés de concéder des limites

forestières pour assurer la construction de chemins de fer absolument nécessaires au développement du pays, tandis que maintenant elles sont vendues pour les revenus qu'elles rapportent, ainsi que pour permettre au gouvernement de se faire des surplus?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

Le chef de l'opposition voit les choses d'un autre œil que moi. Il dit que c'était pour les chemins de fer. Je sais que les conservateurs ont vendu des limites forestières de grande valeur dans cette province et que l'on n'a jamais rattaché la question des chemins de fer à l'octroi de ces concessions. Je ne critique pas mes prédécesseurs, mais je veux démontrer que pour affirmer que nous dilapidons nos richesses forestières, on s'est appuyé sur des faussetés. Depuis le mois de mars 1926, nous n'avons fait aucune concession. On a affermé 7,000 milles de forêts entre 1925 et 1926.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Est-ce que les 7,000 milles de forêts affermées en 1925-1926 n'ont pas été après le grand feu de 1923?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

C'est évident que le feu de 1923 a eu lieu avant les concessions de 1925. Puisque mon honorable ami (M. Duplessis) a bien voulu déclarer que les conservateurs nous ont laissé un domaine forestier intact, il me permettra bien de lui dire qu'il a été imprudent et de lui faire une petite comparaison en tenant compte des différents régimes qui se sont succédé dans l'administration de la province.

Si nous analysons l'ensemble des opérations faites sous les différents régimes libéraux et conservateurs de 1868 à 1928, nous trouverons les chiffres suivants quant à la superficie en milles carrés et en primes d'affermage: régimes conservateurs: en 25 ans, 37,915 milles carrés, primes d'affermage au prix de \$738,894.78, soit un prix moyen de \$19.60 par mille carré; régimes libéraux: 40,720 milles carrés en 35 ans, primes d'affermage au prix total de \$8,384,642.45, soit \$205.90 par mille carré<sup>10</sup> au lieu de \$19.60. Dans les deux cas, les montants ne comprennent pas les droits de coupe.

Lequel de ces deux résultats, pensez-vous, Monsieur, plaira davantage aux citoyens de la province? Leur réponse, nous l'avons eue un grand nombre de fois. Leur approbation de cette politique s'est manifestée à chaque élection générale et de façon non équivoque depuis plus de 30 ans. Quel scandale, Monsieur, si nous procédions à la façon

très antique des amis des députés de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) et de Trois-Rivières (M. Duplessis), lorsqu'ils affermaient les limites sur simple lettre du commissaire des Terres, par affermage privé, sans enchère publique!

Au risque de scandaliser ces deux excellents amis, jeunes encore dans le domaine politique malgré une vieillesse prématurée, je leur apprendrai, par exemple, que, en 1872, dans une seule année, les conservateurs et le commissaire des Terres ont affermé, sans enchère publique, 13,527 milles carrés! Oui, Monsieur! 13,527 milles carrés. C'est la plus forte année du genre et elle est au débit des amis de l'opposition. Si nous avons obtenu les affermagés par enchère publique, c'est grâce aux luttes du Parti libéral. Il me semble avoir lu un article de *L'Événement* approuvant l'opposition libérale qui a réclamé les affermagés par enchère publique.

Nous vendons le domaine forestier, disent les membres de la loyale opposition et leurs amis, dans les "hustings", le *Star* en tête. Examinons cette affirmation. J'ai nié et défié qui que ce soit de prouver que nous avions vendu une seule concession forestière et j'ai affirmé et j'affirme encore que nous affermons nos concessions, après avoir publié dans les journaux des avis, par enchère publique et au plus haut enchérisseur. Acculée par une affirmation de faits qu'elle était incapable de contredire, la loyale opposition de Sa Majesté, par la voix de son mâle organe le *Star*, répond: C'est vrai, vous ne vendez pas, vous louez, mais c'est la même chose!

Que voulez-vous répondre à ce genre d'argument, Monsieur, si ce n'est que de dire au *Star*: Vous conduisez une campagne malhonnête, indigne d'un journal de l'importance du vôtre. Vous faites cela pour tromper l'opinion publique. Le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde), lui, aussi mal engagé que les autres sur cette question, a trouvé un autre argument. Il n'est pas difficile sur le choix des arguments et sur le genre d'arguments qu'il emploie. L'autre jour, au cours de ce débat, il a affirmé que j'aurais dit: Nos forêts sont louées, il n'y a pas de danger, ce sont les billes qui sont louées. Ai-je besoin de dire que c'est là une affirmation inexacte? Jamais je n'ai fait telle affirmation. Dans ce cas comme dans beaucoup d'autres, cette affirmation n'est pas le produit de son imagination, très vive et très fertile cependant, je le conçois.

Puisque l'on a voulu, au cours de ces débats, revenir de nouveau sur la question d'affermage de concessions forestières, malgré que le gouvernement, depuis 1926, ait suspendu tout affermage afin de ne pas ajouter aux difficultés dont souffrent nos

industries de papier par suite de la surproduction, je tiens à rappeler toutes les précautions que nous avons prises au cours des dernières années pour rendre l'exploitation de ces affermagés plus permanente. J'ai déjà eu l'occasion d'entretenir la Chambre sur l'étendue et la situation de nos principaux massifs forestiers, sur les facilités de pénétration et les difficultés que pouvaient présenter l'exploitation et le flottage des bois, afin de pouvoir réclamer une juste rémunération comme prime d'adjudication et aussi comme surenchère sur la mise à prix.

Autrefois, l'enchère portait uniquement sur la prime d'adjudication, avec l'inconvénient que, si les renseignements que possédait le département étaient erronés ou incomplets ou s'il y avait entente entre les enchérisseurs, la concession était adjudgée à un prix très bas. De plus, la prime d'adjudication était payable en une seule fois, ce qui écartait les petits exploitants. Aujourd'hui, le montant requis étant une estimation assez juste, cela laisse à l'exploitant, d'abord, un délai de deux ans pour payer la prime d'adjudication et, de plus, immobilise beaucoup moins de ses capitaux, ce qui lui permet de commencer ses installations immédiatement pour manufacturer son bois. De plus, nous avons imposé un dépôt en garantie qui est confisqué si l'applicant ne met pas une enchère lors de l'affermage. De cette façon, aucune concession ne nous reste sur les bras. Nous évitons aussi l'intrusion de spéculateurs qui, étant obligés de faire un dépôt pour enchérir et pour exécuter les conditions du contrat, sont fatalement écartés.

L'enchère porte maintenant exclusivement sur un montant additionnel à payer en plus des droits de coupe. Ceci est une amélioration notable, car elle nous assure un surplus de revenus intéressant. Mais nous n'attachons pas une importance trop grande à cette question. Nous prétendons que les bénéfices indirects que la province réalise par la mise en valeur des concessions offertes compensent largement le petit bénéfice apparent que pourrait donner une enchère très active. Nous ne refusons pas celle-ci, bien entendu, mais nous insistons pour que l'on comprenne bien l'importance pour la province de voir ses forêts ne pas rester improductives, être exploitées judicieusement et chaque partie de la province se développer d'une façon harmonieuse au lieu de concentrer les industries en quelques endroits.

Les conditions nouvelles les plus importantes sont celles qui ont droit à l'arpentage obligatoire des bornes du domaine affermé ainsi qu'à l'inventaire de celui-ci, le tout étant fait aux frais du concessionnaire. Dans le passé, les bornes des

concessions n'ont pas été établies à l'avance, avec le résultat que cela soulève encore aujourd'hui des contestations prolongées et dispendieuses. De plus, nous avons mis de côté l'ancien mode de vendre un lambeau du bassin d'une rivière, alors que nous formons une concession de toute la partie vacante du bassin d'une rivière ou de l'un de ses tributaires. Ceci présente un grand avantage pour le flottage. Nous évitons ainsi les dommages que les concessions ne se superposent ou laissent entre elles des vides considérables.

En imposant au concessionnaire l'obligation de faire son inventaire forestier au complet, et dans un délai n'excédant pas trois ans après l'affermage, nous établissons immédiatement une exploitation réglée, car nous exigeons en même temps que les coupes soient limitées à 20 % de la quantité de bois dont la concession s'accroît annuellement. De cette façon, nous parons l'augmentation graduelle du capital de la forêt. Cela nous permettra de remonter progressivement le chiffre de l'exploitation puisque, à tous les 10 ans, l'inventaire est corrigé de même que le chiffre de la possibilité.

Nous imposons aussi l'obligation d'exploiter en tout premier lieu les arbres défectueux de même que ceux abîmés par le vent, le feu, les insectes et les champignons. Nous avons même prévu d'obliger le concessionnaire à réduire le chiffre de ses coupes le long des rivières et surtout des lacs importants, afin de préserver les beautés scéniques là où jugé nécessaire. Enfin, nous nous réservons le droit, lorsque le ministre le jugera nécessaire, de faire nous-mêmes la protection de la forêt et le mesurage des bois abattus. Je ne veux pas insister davantage, mais cette brève énumération devrait suffire pour faire comprendre que le gouvernement entend protéger d'une façon efficace et soutenue notre domaine forestier non seulement contre les incendies, mais aussi contre les exploitations imprévoyantes.

Dans un pays vaste comme notre province, souvent dépourvu, dans les zones forestières, de voies de communication, avec un personnel technique insuffisant, et dans des conditions économiques pas toujours brillantes, il ne peut être question de réformer l'exploitation de nos forêts du jour au lendemain. Cependant, nous avons la ferme conviction que, dans cette province plus que nulle part ailleurs, nous sommes sortis les premiers des chemins battus pour adopter des réformes toutes nouvelles et dont les résultats se font déjà sentir. Ainsi l'embargo de 1910, placé sur les bois de la couronne, nous vaut aujourd'hui près de 60 % des

pâtes et papiers fabriqués au Canada. La création de nos écoles forestières nous a assuré le recrutement d'une partie du personnel technique dont nous avons un si grand besoin. La création de l'École de papeterie permettra aux ouvriers de cette province d'avoir dans les manufactures la place qui leur appartient de droit.

La loi des inventaires, que nous avons été les premiers à imposer, nous vaut déjà d'avoir un quart de nos forêts en voie d'aménagement. Il en sera de même pour tout le reste car, désireux d'assurer à cette province la prépondérance dans l'industrie forestière, nous voulons établir l'exploitation sur une base à la fois économique et scientifique. Pour concilier ces deux fins, il faut concerter avec les exploitants pour faire progressivement les réformes voulues. Nous avons l'avantage d'avoir des exploitants forestiers doués d'un bon esprit civique et je puis vous dire que nous nous entendons parfaitement pour exécuter le programme que je viens d'esquisser. Naturellement, l'on trouvera peut-être, en certains quartiers, que nous n'allons pas assez vite, mais je suis convaincu que nous ne dévions pas un seul moment du but tracé, et nous avons l'espoir et l'ambition d'y arriver avant longtemps.

L'on nous a accusés de vendre nos concessions forestières aux Américains. C'est encore là une affirmation qui n'est pas exacte et contraire aux faits. D'abord, comment veut-on que nous puissions contrôler la chose et toutes les transactions, puisque nous vendons à l'enchère, tel que la loi l'exige, après avis public, et au plus haut et dernier enchérisseur qui pourrait être aussi bien un Canadien qu'un Américain? Voyez-vous le tollé chez nos amis de l'opposition si nous avons l'audace de présenter une loi dont le but serait de nous donner le droit d'affermier aux gens de notre choix? Si nous pratiquions pareil contrôle, l'opposition crierait au scandale.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Vous l'avez fait au Lac-Saint-Jean.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Mon honorable ami n'est pas sérieux.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Vous avez forcé des cultivateurs à vendre à une compagnie malgré eux.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Mon honorable ami sait que ce n'est pas ce qui s'est passé. Il veut me détourner de mon sujet. Les

concessions que détient l'International Paper n'ont pas été vendues par un gouvernement libéral, mais par des amis de l'honorable député de Trois-Rivières.

Les compagnies que nos amis de l'opposition appellent compagnies américaines détiennent des concessions forestières qu'elles ont acquises non du gouvernement directement, mais de personnes et de compagnies canadiennes qui les avaient eues du gouvernement, après enchères publiques. À moins toutefois que ce ne soient des concessions affermées par les conservateurs sans enchère publique et qu'elles ne soient prises dans la concession de 14,000 milles carrés cédée sans enchère, en 1872, comme je l'ai cité précédemment!

Il ne m'est pas possible de donner en ce moment la liste complète des concessions forestières affermées par le gouvernement à des Canadiens et cédées par ces derniers à des compagnies américaines. Ce serait trop long et j'avoue que je n'ai pas eu le temps d'en compléter la nomenclature. Mais je puis citer, de mémoire, certaines d'entre elles. La Ottawa Lumber, la compagnie George Perley, la compagnie Riordon, Melville, Burgess Sulphite & Fibre Company, H. S. Holt, Hiran & Calvin, Alex Baptist, de Trois-Rivières, John Ritchie & Company, sont autant de Canadiens et de compagnies canadiennes qui ont vendu et transporté leurs droits et concessions à des compagnies américaines.

La fameuse compagnie Canadian International Paper a acquis la presque totalité de ses concessions forestières de Canadiens. Il y a des banques canadiennes, si je ne me trompe, qui ont aussi cédé des concessions forestières qu'elles détenaient à des compagnies américaines. L'ensemble de ce que je viens d'énoncer est exact. Je puis peut-être me tromper dans les détails, mais je ne le crois pas malgré, encore une fois, que je cite de mémoire. Ce que je dis des concessions forestières, je puis le dire des forces hydrauliques au Lac-Saint-Jean, au Témiscamingue et ailleurs. La compagnie Canadian International Paper et la compagnie Duke-Price sont possesseurs de pouvoirs d'eau cédés par nous à des Canadiens qui ont cédé leurs droits à ces compagnies.

Me serait-il permis d'ajouter ceci? La compagnie Gatineau Power, filiale de la Canadian International Paper, détient des forces hydrauliques qu'elle a achetées de la Hull Electric, filiale de la Canadian Pacific, si je ne me trompe. Il n'y a rien toutefois d'extraordinaire dans ces faits. Ils se rencontrent dans toutes les provinces, dans tous les pays, et je n'ai pas à blâmer ceux qui font ces

transactions. Mais j'y reviendrai plus tard, quand je répondrai à mes honorables amis sur un autre reproche qu'ils nous font en rapport avec le capital étranger.

Parlons maintenant de l'inventaire de nos ressources naturelles, "inventaire national", dit l'honorable chef de l'opposition. De sa voix des grands jours, dans la péroraison de son discours au début de ce débat, il s'est écrié: Nous continuerons à demander l'inventaire national. Nous continuerons, dit-il.

En effet, depuis quelques années, le chef de l'opposition et ses amis en cette Chambre, et surtout au dehors, n'ont cessé de réclamer l'inventaire national de nos ressources et de nous accuser avec acharnement de négliger cette importante question et d'ignorer tout ce que nous possédons en ressources forestières et en forces hydrauliques.

À les entendre, ainsi nous pourrions vraiment croire que seuls les membres de l'opposition ont pensé à l'inventaire de nos ressources naturelles et que seuls ils ont le mérite de le réclamer. Avons-nous attendu les conseils de l'opposition pour commencer nos inventaires? Non. Le ministère y a aussi songé. Permettez que nous examinions cette question ensemble et que nous nous rendions compte de la situation telle qu'elle existe.

Ce n'est qu'en 1922 que la loi des inventaires fut insérée dans nos statuts pour perfectionner le service existant donné par le personnel du ministère des Terres et Forêts et celui de diverses compagnies. Mais déjà, bien avant cela, nos officiers ont fait le relevé et l'inventaire de nos richesses naturelles, de nos ressources forestières et hydrauliques, pas d'une façon aussi parfaite cependant que nous l'aurions désiré et pas d'une façon aussi adéquate que maintenant. Certaines compagnies détenant des concessions forestières du gouvernement faisaient l'inventaire de leurs limites et s'occupaient déjà de rechercher la valeur et d'établir les possibilités.

Les arpenteurs du service, depuis nombre d'années, nous ont donné, dans leurs rapports, des aperçus sur la qualité des sols qu'ils ont explorés. Ils nous ont donné aussi le résultat de leurs observations sur les essences forestières, tant au point de vue de la quantité que de la qualité. Le service hydraulique, par ses ingénieurs, a fait aussi des inventaires, s'est occupé de nos forces hydrauliques, en a dressé une liste et nous a donné des rapports tous les ans. La Commission des eaux courantes, créée en 1910, a étudié le régime des eaux dans notre province et, chaque année, a publié un important rapport contenant les résultats de ses études.

Et, si mes honorables amis de l'opposition voulaient bien se donner la peine de prendre connaissance et de consulter ces rapports annuels et les volumes publiés par la Commission des eaux courantes et le service forestier, ils se rendraient compte du travail considérable accompli par cette commission. Il ne m'est pas possible, dans un cadre aussi restreint, de donner un aperçu des travaux effectués par la Commission sur une centaine de lacs et rivières dans à peu près toutes les régions de la province.

Qu'il me suffise de rappeler à cette Chambre les travaux de barrage exécutés sur le Saint-Maurice, le Saint-François, le lac Brûlé, la rivière Savane, le lac Kénogami, la rivière du Nord, la rivière Gatineau, la rivière Manouane, la rivière Métis. C'est encore de l'inventaire. Ce serait amplement suffisant pour démontrer à cette Chambre que les inventaires de nos ressources hydrauliques se sont faits de façon satisfaisante et longtemps avant que nos amis de l'opposition songent à en faire un cheval de bataille, essaient à l'aide de phrases ronflantes à poser aux économistes et tentent de faire croire au public qu'ils agitent là une question d'économie nationale.

Mais il y a davantage, Monsieur. La Commission a publié des rapports complets de ses travaux d'études sur les rivières La Lièvre, Outaouais, des Quinze, Chaudière, Châteauguay, Saint-Laurent, Péribonca, Saguenay, Mistassini, Métabetchouan, des Outardes, Manicouagan, Ouareau, le lac Saint-Jean et combien d'autres encore! Enquêtes sur toutes les rivières se déversant dans la baie des Chaleurs.

Par ses stations météorologiques très nombreuses, plus de 75, établies sur différents points de la province, elle est en état d'établir l'importance de la précipitation dans les différents bassins de drainage et de déterminer le régime de nos cours d'eau en différentes périodes. La Commission, conjointement avec le service hydraulique et un bureau fondé expressément par le gouvernement fédéral, a publié une liste des chutes d'eau de nos principales rivières avec leur force potentielle et les aménagements quand il en existe.

A-t-on jamais songé à ce que représente la somme de travail nécessaire à l'inventaire qui servira de base à l'établissement d'un plan d'aménagement pour l'exploitation d'une forêt? L'inventaire de nos forêts ne se fera pas en une journée. Ces travaux d'inventaire requièrent un personnel technique considérable, personnel que nous avons dû contribuer à créer par l'établissement d'une école de génie forestier et d'une école des gardes. Personnel que nous avons aidé à former non seulement par ces

écoles, mais dont nous avons envoyé les meilleurs éléments se perfectionner dans les pays étrangers, leur permettant d'aller étudier sur place les méthodes d'opérations forestières dans les pays scandinaves, en Allemagne, en France, aux États-Unis et dans les autres provinces.

Pour faire un inventaire forestier très complet, il faut faire: 1. le recensement des arbres; 2. l'étude de la croissance des arbres et des peuplements; 3. la compilation des chiffres pour préparer l'inventaire et la préparation des plans montrant la situation des peuplements et les accidents géographiques; 4. un relevé topographique du terrain; 5. la préparation du procès-verbal d'aménagement donnant l'historique de la forêt, discutant le mode de traitement de chaque peuplement et indiquant, dans leur ordre chronologique, les différentes opérations qu'il y a lieu de faire chaque année pour exploiter la forêt et l'améliorer par divers travaux d'éclaircie, de reboisement, etc.

Pour faire ces inventaires, il nous a fallu préparer notre personnel à ces diverses tâches et voir à l'organisation d'un service qui s'occupe d'inspecter les travaux exécutés par les compagnies et de vérifier, au département, les informations fournies par celles-ci. C'est ce que nous avons fait. L'inventaire fait, un premier plan d'aménagement établi, ce n'est pas tout. Il faut, tous les 10 ans, au moins faire la révision du plan d'aménagement, étudier ses résultats, faire les déductions de pertes imprévues, vérifier si les opérations ont été conformes aux prévisions afin que le chiffre de la possibilité annuelle soit toujours maintenu en raison directe de l'accroissement annuel de la forêt.

Il faut enfin faire face aux situations nouvelles créées par les incendies en forêt, les chablis, les épidémies d'insectes, les champignons, etc. Nous avons compris depuis longtemps l'importance qu'il y a de faire l'inventaire de nos ressources naturelles et, notamment, de connaître l'étendue et la nature de nos ressources forestières, mais la somme de travail est énorme et les dépenses à faire pour rencontrer ces desiderata de l'opposition sont très élevées. Nous effectuerons ce travail le plus rapidement possible.

Actuellement, nos forêts se répartissent comme suit: 1. forêts privées: 5,000,000 d'acres ou 8,000 milles carrés; 2. forêts sous permis de coupe: 46,000,000 d'acres ou 120,000 milles carrés. À ceci s'ajoutent les forêts des lots sous billets de location, celles des réserves cantonales, le tout formant environ 1,000,000 d'acres additionnels.

L'inventaire des forêts privées ne peut être discuté actuellement, car nous n'avons pas le droit d'obliger les particuliers à nous fournir des comptes sur leurs exploitations. Nous avons cependant l'autorité nécessaire en ce qui concerne les forêts affermées. Dès 1922, nous avons imposé l'obligation aux concessionnaires, qui veulent couper par exception, de nous fournir un inventaire de leurs forêts affermées, afin de les obliger à baser leurs coupes d'après la possibilité annuelle de celles-ci. Actuellement, plus de 20,800 milles carrés, soit plus du quart du territoire affermé, ont été non seulement inventoriés, mais aménagés. L'on procède rapidement à l'inventaire de la balance du territoire affermé. Je ne puis affirmer que ce travail important sera bientôt complété, car une grande partie des relevés sur le terrain sont en voie d'être terminés par les ingénieurs forestiers des concessionnaires.

Je tiens à rappeler ici que la Société des ingénieurs forestiers de Québec comprend 112 membres dont la plupart sont occupés au recensement de nos forêts. Actuellement, les concessionnaires paient eux-mêmes les frais de ces inventaires, dont le prix varie de \$20 à \$50 par mille carré. Pour l'ensemble des concessions forestières, il s'agit donc d'une dépense de près de \$2,500,000. Nous ne pouvons pas raisonnablement obliger les concessionnaires à faire en un an, deux ans, trois ans tous ces frais qui grèveraient leur budget d'une façon trop lourde. De plus, les fabricants de bois de sciage ne pourraient pas, dans le moment, encourir tous ces frais, à cause de la situation difficile de leur commerce.

Il reste donc les forêts non affermées. Celles-ci se répartissent dans le bassin du lac Saint-Jean et principalement dans le comté de Saguenay jusqu'à Blanc-Sablon, dans le bassin de la Baie-James et celui de l'Ungava. Ce vaste pays couvre au-delà de 350,000 milles carrés et ne renferme guère plus du tiers de son étendue en forêt. Il nous est par conséquent impossible de faire les frais de parcourir tout ce pays pour en faire l'inventaire requis, et ce, pour les raisons suivantes:

1. Il s'écoulera au moins 20 ans, en dépensant \$250,000 par année, avant que l'on ait pu parcourir tout cet immense territoire pour en étudier les conditions forestières. Mais, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, j'ai l'espérance que, dans deux ou trois ans, les principales parties de notre territoire forestier auront été inventoriées. 2. Rien n'exige ce travail dans le moment, vu qu'il ne serait pas sage de tout affermer ces forêts, car nous ne pourrions trouver preneur, sauf en le concédant à vil prix,

comme la chose s'est produite il y a 30 ans. 3. Nous devons mettre graduellement sur le marché que les concessions qui sont demandées et non celles qui ne sont pas sollicitées, autrement l'affermage sera sans profit. 4. Lorsque nous serons justifiables d'affermier de ces concessions, il faudra faire de nouveaux inventaires, à cause des modifications que le temps aurait pu y apporter, par le feu, les épidémies, etc., comme nous sommes obligés de le faire pour les terrains explorés il y a trop longtemps.

Nous sommes donc d'opinion qu'il vaut mieux faire progressivement une reconnaissance de nos ressources forestières dans ces territoires éloignés et dépourvus de voies de communication, employant les moyens les plus économiques pour effectuer ce travail. Nous nous servons actuellement de l'avion et aussi des équipes terrestres et très souvent des deux combinés. Ainsi, nous complétons la reconnaissance du territoire du Lac-Saint-Jean, couvrant au-delà de 27,000 milles carrés. Nous avons fait de même pour le haut bassin du Saint-Maurice et nombre de secteurs dont nous croyons opportun de connaître la valeur des ressources forestières; pour celui de la Mégiscane, couvrant ensemble 5,000 milles carrés.

Sur la Côte-Nord, nos explorateurs et les avions ont parcouru au-delà de 20,000 milles carrés. Maintenant que nous avons dans la province un corps d'ingénieurs forestiers bien qualifiés pour exécuter ces travaux d'inventaire, nous avons décidé d'inaugurer la politique de faire faire à l'avance un inventaire détaillé des concessions que nous nous proposons d'affermier, lorsque le moment propice sera venu. J'ai donc accordé, en 1928, des contrats pour inventorier plus de 8,000 milles carrés de forêts vacantes à divers ingénieurs forestiers de cette province. Ils ont commencé leurs relevés en 1928 et nous recevrons leurs plans et rapports dans quelques mois.

Il serait intéressant pour la Chambre de savoir qu'au cours des 10 dernières années nous avons fait un relevé de 63,037 milles carrés, au moyen de croquis aériens. Nous avons aussi exécuté le relevé au moyen de photographies aériennes de 18,550 milles carrés, c'est-à-dire de toute la péninsule de Gaspé, d'une partie des comtés de Rimouski, de Témiscouata, du parc national et de la région de Chibougamau. Nous avons en même temps fait exécuter le relevé par photographies obliques de toutes les côtes de la Gaspésie, afin de pouvoir préparer des albums qui serviront à faire connaître les beautés et le pittoresque du littoral de cette très intéressante région.

Dans la région de Chibougamau, nous avons à l'œuvre des équipes d'ingénieurs pour inventorier la forêt, des équipes d'arpenteurs pour faire le relevé des cours d'eau et des principaux accidents topographiques, sans compter que, de leur côté, les aviateurs de la Canadian Airways s'occupent de photographier tout ce pays, de façon à ce que lorsque nous aurons ces rapports, nous aurons une connaissance complète et parfaite de cette région.

Nous avons l'intention de continuer ces travaux combinés d'arpenteurs, d'ingénieurs et d'aviateurs pour tous les points de la province, en autant que nos ressources nous le permettront et que les circonstances les justifieront. Nous pouvons assurer nos concitoyens que nous ne négligeons rien pour faire reconnaître les ressources du pays, mais nous voulons que cela soit fait d'une façon adéquate, progressive, et que ces reconnaissances apportent des revenus et ne soient pas faites en pure perte.

Il ne faut pas oublier qu'en outre des travaux du service forestier il y a les reconnaissances faites par le service des mines, par les arpenteurs de même que par le service géologique et géodésique d'Ottawa.

Nous nous tenons en contact et toutes ces informations sont recueillies et compilées au ministère. Nous étendons de plus en plus nos patrouilles pour la protection des forêts contre le feu et le rapport de ces employés sera également utilisé.

Me serait-il permis de donner ici le résultat de nos observations personnelles, par exemple, au cours d'un de mes voyages en forêt, au mois de novembre 1928, dans l'une des régions forestières des environs de la vallée de Trois-Rivières? J'ai été heureux de voir que la forêt a repoussé très bien et de façon considérable. À certains endroits, la densité est telle qu'il a fallu élaguer pour permettre une croissance plus rapide des arbres.

À la suite des incendies de 1921-1922, pour sauver le bois en perdition, plus de 1,000,000 de cordes, la compagnie Wayagamack, de Trois-Rivières, a fait les frais d'un chemin carrossable reliant ainsi son dépôt de Flamand, sur le Transcontinental, près du confluent de la rivière de ce nom, avec le Saint-Maurice, jusqu'au dépôt du lac Gagnon situé sur les bords de la Vermillon, soit une distance de 52 milles. Ces travaux de voirie ont coûté plus d'un quart de million. Aujourd'hui, les autos et camions y circulent à une vitesse de 20 à 25 milles à l'heure, y transportant les provisions pour 30 sous les 100 livres au lieu de \$2. Un camion peut faire trois voyages par jour, alors qu'autrefois ce trajet se faisait en trois jours.

Ce système de voirie a modifié le mode de transport, car il dispense d'entreposer les provisions comme autrefois, à l'avance, sans compter qu'il épargne une mise de fonds considérable.

Dès le début des opérations, les provisions sont transportées au jour le jour jusqu'aux neiges. Les ouvriers n'ont plus à attendre. Dès leur arrivée, ils sont conduits en moins d'une journée dans les chantiers et peuvent, dès le lendemain, se mettre au travail. Comme plus de 7,000 ouvriers ont passé dans ces chantiers, l'on peut réaliser l'économie faite de ce seul chef.

Depuis trois ans, le chemin a été prolongé de 22 milles au dépôt dit de Gilardeau. Chaque année, des embranchements sont ouverts sur le chemin principal pour relier le parterre des nouvelles coupes avec le dépôt de Flamand. Prochainement, le chemin sera prolongé jusqu'à la tête des rivières Wessonneau et aux Rats, autres affluents du Saint-Maurice où la compagnie Wayagamack a des belles forêts. La compagnie, grâce à ces chemins, a pu exploiter la plus grande partie du bois brûlé qui n'avait pas été abîmé par le feu, de sorte que les pertes subies ont été réduites au minimum. Cette exploitation intense a favorisé d'une façon singulière la reproduction qui s'est établie un peu partout d'une façon satisfaisante.

En nombre d'endroits, les plaines de pin gris montrent une reproduction mesurant de cinq à 10 pieds de hauteur qui s'y est établie depuis 1922. Rien n'est plus réjouissant que de voir ces jeunes plants aussi vigoureux. La reproduction est surtout complète; parfois elle l'est trop puisque des comptages sérieux, faits par les ingénieurs forestiers de la compagnie, ont démontré qu'il y avait près de 100,000 tiges à l'acre, soit plus de deux plants par pied carré. Pour étudier l'influence des éclaircies, la compagnie Wayagamack y a fait enlever les plants de façon à leur laisser une équidistance de un pied et demi, et cependant, il en reste encore plus de 14,000 à l'acre. Ailleurs, l'éclaircie s'est faite de façon à ne laisser des sujets qu'à tous les trois pieds, mais il en reste toujours plus de 5,000 à l'acre. C'est dire que l'avenir de ce coin est loin d'être désespéré.

En outre des dépenses considérables faites pour tirer profit du bois brûlé, la compagnie a pris un soin jaloux des îlots de forêt verte qui se trouvaient au milieu des brûlés de même que des peuplements verts qui ceinturaient ceux-ci. Des ordres très sévères et un personnel nombreux ont empêché que les arbres verts ne soient exploités alors qu'il y avait du bois brûlé à sauver. L'on terminera, cette année, le sauvetage des bois brûlés.

La compagnie Wayagamack, à l'instar de la compagnie Riordon et de la Brown Corporation et autres, a fait faire un inventaire forestier très détaillé des 1,150 milles carrés qu'elle détient sous permis d'exploitation. Elle possède un système de cartes très détaillées à des échelles différentes, ce qui lui permet de donner ses contrats en toute connaissance de cause. Des copies de la topographie et des peuplements à exploiter sont fournies aux "jobbeurs"; les inspecteurs de la compagnie s'occupent même, là où nécessaire, de marquer à l'avance les semenciers verts réservés.

Un programme complet pour la mise en valeur de cet immense bloc de forêt a été présenté aux directeurs de cette compagnie, en vue non seulement d'assurer la perpétuité de ses exploitations, mais de pouvoir augmenter celles-ci au fur et à mesure que les blocs de jeunes forêts parviendraient à maturité. Ainsi, il est prévu que, durant les 30 prochaines années, la coupe n'excédera pas 60,000 cordes par an, c'est-à-dire pendant la période nécessaire pour l'enlèvement des parties de forêts parvenues à ou dépassant la maturité.

Puis les coupes augmenteront graduellement de façon à ce que, au bout de la rotation, elles atteindront le chiffre formidable de 150,000 à 200,000 cordes, alors que la forêt aura été reconstituée sur tous les points de cette grande étendue. Pour hâter son établissement, la compagnie poursuit divers travaux de recherche sur la croissance des arbres, la nature des sols, etc. Elle a, de plus, fait des travaux importants de reboisement par la distribution de semences de bois résineux. L'on peut dire que cette compagnie offre une exploitation modèle, tant par la prévoyance de ses administrateurs, par leur sagacité et leur initiative que par leur habileté administrative.

J'ai profité des quelques heures qui me restaient avant le passage du train revenant à Québec pour visiter le très intéressant dépôt de la Brown Corporation à Windigo. Il y a là une trentaine de personnes, une école et un service médical. Les installations de cette compagnie, commencées en 1912 et continuées depuis, ont une grande importance, car on peut y loger et nourrir, au besoin, 500 ouvriers. C'est l'établissement de M. Pagé, de Trois-Rivières, qui peut être considéré comme un modèle du genre. La Brown Corporation a de son côté construit, la première dans le Saint-Maurice, une route forestière de premier ordre et se sert également de camions et d'autos pour transporter ses hommes et effets à destination. Elle possède un inventaire quasi complet de 5,000 milles carrés de concessions et

terrains forestiers privés qu'elle détient ou possède dans le Haut-Saint-Maurice. Ces exploitations sont de tout premier ordre. Comme la Wayagamack, elle emploie plusieurs ingénieurs et des exploitants forestiers qui sont considérés, à juste titre, comme des experts qui contribuent à rendre ces coupes et le contrôle de ses mesurages sans reproche.

J'en ai profité pour donner à la question de l'hygiène une attention spéciale. Les chantiers visités m'ont paru très propres. La Wayagamack a, au dépôt du lac Gagnon, un petit hôpital dirigé par le docteur Boyle, excellent médecin qui se dévoue à conserver la santé des ouvriers forestiers. J'ai étudié aussi nombre d'autres problèmes. Les discussions que j'ai eues sur place avec les chefs d'exploitation forestière et les employés du ministère me permettront d'effectuer certaines réformes pour améliorer si possible la situation.

Je reviens de ce voyage absolument pénétré des progrès évidents réalisés dans l'exploitation de nos forêts. Je suis de plus en plus convaincu que nous sommes dans la bonne voie pour mieux connaître nos ressources forestières, pour les développer d'une façon adéquate et pour les rendre productives aussi longtemps que les coupes seront limitées, comme nous l'avons commencé à la croissance annuelle des forêts, que le gaspillage sera réduit au minimum et que chaque citoyen secondera les efforts du gouvernement et des compagnies pour protéger nos forêts contre leurs ennemis, notamment l'incendie qui est le plus dangereux de notre domaine forestier.

"Nous laissons brûler la forêt", disent nos amis de l'opposition. "Nous ne dépensons pas 10 % du revenu des Terres et Forêts pour la protection", dit mon ami de Trois-Rivières (M. Duplessis). Parlons donc du système de protection contre les incendies de forêt et examinons l'œuvre que nous avons accomplie et ce que nous faisons.

Me serait-il permis de dire, dès le début, que les feux de forêt existaient avant que les libéraux soient placés par le peuple de cette province à la tête de l'administration? Oui, Monsieur, vous ne me croirez peut-être pas, mais, du temps des bleus, ça brûlait tout de même. Je n'ai pas l'intention de relever tous les incendies en forêt qui ont dévasté notre pays depuis le déluge. Qu'il me suffise de signaler ici le fameux incendie de forêt du Saguenay où des milliers de milles carrés de notre territoire ont été ravagés. Mais je n'en fais pas un crime à mes amis de l'opposition et à leurs ancêtres. Il y a eu des feux de forêt de tous les temps et dans toutes les provinces, dans tous les pays.

En 1825, c'était le grand feu du Miramichi qui a ravagé le nord du Nouveau-Brunswick et le Maine. Le chevalier de Troyes et ses compagnons, encerclés par des feux de forêt, ont failli périr au cours de leur voyage dans le bassin de l'Abitibi, en 1686. Mais laissons de côté ces considérations inutiles qu'ont soulevées nos amis de l'opposition et qui ne sont soulevées que pour détourner l'attention de cette Chambre et des citoyens de la province.

Quelle est la question que je dois traiter ici? C'est celle-ci: Avons-nous un système de protection? Est-il efficace? Quels résultats donne-t-il? Le système existant d'abord. L'on sait que, depuis plusieurs années, la protection de nos forêts contre les incendies se fait par les concessionnaires forestiers sur les concessions qu'ils ont affermées de nous et sur les autres parties de notre territoire non affermées, par les services de protection du gouvernement sous le contrôle des Terres et Forêts. Il y a exception cependant, pour le parc national des Laurentides et certaines concessions forestières dont je parlerai dans un instant. Le double système de protection par le ministère des Terres et Forêts et par les compagnies est sous le contrôle absolu du ministre des Terres depuis environ quatre ans.

Je n'ai pas à parler ici de l'excellent travail que font les concessionnaires forestiers sur leurs concessions, du moins dans tous les détails. Ce n'est pas aux compagnies que nos amis de l'opposition cherchent querelle, bien entendu, c'est au gouvernement. C'est naturel, c'est dans l'ordre et ça n'étonnera personne. Mais je croirais manquer à mon devoir si je ne soulignais pas le travail fait par les associations de protection, organisées par les concessionnaires forestiers. Tous les ans, ils consacrent des sommes d'argent considérables pour achats de matériel, en salaires, construction de lignes téléphoniques, etc. Ces sommes sont plus considérables qu'elles ne l'ont été dans le passé et les résultats obtenus sont meilleurs. Je préciserai tout à l'heure, quand je soumettrai à la Chambre des statistiques qui ne manquent pas d'intérêt.

Quand le gouvernement dépensait, en 1919, \$45,000, nous dépensons maintenant \$531,000. En 1919, nous avions 676 gardes-feux; nous avons maintenant 2,164 gardes-feux. Notre matériel pour combattre les incendies en forêt est considérable et de premier ordre. Nous avons érigé des tours d'observation, construit des lignes de téléphone. Le département de protection est sous la direction de deux ingénieurs, M. Henri Kieffer et M. Méthot. Ils sont avec nous depuis un grand nombre d'années et possèdent une solide expérience. Ils ont l'énergie et

le doigté nécessaires pour conduire un personnel compétent, n'en déplaise au député de Trois-Rivières (M. Duplessis). Et toujours, n'en déplaise au député de Trois-Rivières, s'ils ne passent pas 24 heures par jour en forêt, ils y vont chaque fois que les besoins du service le requièrent.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans tous les détails du service à ce moment-ci. Les honorables députés de cette Chambre auront l'occasion de lire le rapport du chef de ce service et je me propose d'y revenir plus tard, probablement quand nous discuterons le budget. Qu'il me suffise de dire que la superficie de nos forêts incendiées en 1928 n'a été que de 6,420 acres environ et que 393 acres de bois marchand seulement ont été incendiés. Ces chiffres sont approximatifs parce que nous n'avons pas encore terminé la compilation des différents rapports, mais je la compléterai avant la fin de la session. Il y a eu 301 feux qui se sont déclarés dans notre forêt en 1928.

Mes honorables amis de l'opposition ont référé aux désastres du passé, alors que des milliers et des milliers de forêts auraient été dévastées, et avec eux, je déplore ces désastres. Ils ont constaté avec nous que la situation s'est améliorée grandement et ils ajoutent: "Si les forêts ne brûlent plus, c'est dû à la Providence et non au gouvernement." Sans doute, la Providence doit être remerciée pour le fait que nous n'ayons pas eu plus de feux de forêt l'an dernier. Ce n'est pas moi qui nierais l'action de la Providence ni en cela ni en d'autre chose.

Je la reconnais en tout et je la remercie du plus profond de mon cœur de manifester sa bonté de façon si bienveillante sous mon administration du domaine forestier, et j'espère qu'elle continuera à nous protéger contre des désastres semblables à ceux qui se sont produits quand nos amis de l'opposition étaient au pouvoir. Je constate qu'elle nous aide énormément depuis que nous avons un bon service de protection. *Aide-toi, le Ciel t'aidera.* C'est ce que nous avons mis en pratique. Mais, sans le service de protection des forêts, les 300 feux qui ont débuté l'été dernier auraient causé des dommages considérables s'ils n'avaient été maîtrisés par les patrouilles de ce service. Il n'y a pas eu de pluies abondantes partout dans la province.

J'ai dit que nous faisons la patrouille dans le parc national des Laurentides sur environ 4,000 milles carrés. Nous n'avons eu là aucun incendie. Qu'est-ce que vaut le système de protection que nous avons en autant que le gouvernement est concerné? Mes honorables amis de l'opposition disent qu'il ne vaut rien. Nous avons créé un bon service de

protection dont je veux parler. Me serait-il permis, M. l'Orateur, de mettre en opposition à la prétention des députés de l'opposition deux témoignages qui valent plus que le leur? Deux faits qui témoignent maintenant en faveur de notre service de protection?

Dans deux régions de cette province où le danger des incendies en forêt est plus considérable qu'ailleurs, par suite du grand nombre de voyageurs qui les traversent et y travaillent, c'est nous qui faisons la patrouille. Je veux parler des régions minières de Rouyn et de Témiscamingue. Je signale le danger permanent qui existe dans Rouyn où il y a affluence de prospecteurs et où, cependant, il n'y a pas eu de feux importants. Pourtant, les résultats ont été très satisfaisants. À un tel point que les concessionnaires forestiers et des compagnies puissantes ont jugé bon de nous confier la surveillance et la protection d'une grande étendue de leur terrain et ils nous paient un certain montant pour ce travail.

Il y a aussi dans ces régions 300,000 acres de terre qui sont la propriété du Canadien Pacifique. Le service est si efficace que le Canadien Pacifique a demandé au ministère des Terres et Forêts de protéger ses propriétés forestières. Cette grande compagnie canadienne et non pas américaine, qui a quelques succès dans son administration, qui s'y connaît en personnel, a eu assez de confiance en nous pour nous confier la protection de ses propriétés. Franchement, Monsieur, et sans vouloir faire injure le moins du monde au député de Trois-Rivières (M. Duplessis), au député de Maisonneuve (M. Tremblay) et même au modeste député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde), la confiance que nous témoignent les concessionnaires forestiers et la compagnie du Canadien Pacifique nous honore plus que les attaques injustifiées et injustifiables de ces honorables députés, qui ne peuvent nous affecter. Ce sont ces compagnies qui se chargent de venger le personnel du département des Terres des attaques du député de Trois-Rivières (M. Duplessis).

Je ne saurais dire combien je suis gré à l'honorable chef de l'opposition d'avoir évoqué l'agréable souvenir de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal, en 1903. J'avoue franchement que j'avais oublié ce banquet de la Saint-Jean-Baptiste. Ceux qui ont assisté à cette célébration se rappellent avec émotion l'éloquent discours de Sir Lomer Gouin. Cependant, au toast de la province de Québec, discours où, à l'aide de certains exemples tirés de l'histoire de différents peuples, il a invité ses compatriotes à acquérir une certaine indépendance économique en se livrant à un travail intelligemment

appliqué, j'ai applaudi à ses paroles parce qu'elles étaient empreintes d'un patriotisme éclairé. Sir Lomer Gouin, plus que tout autre, a voulu que l'industrie et le commerce restent entre les mains des Canadiens de langue française et anglaise, et plus particulièrement aux Canadiens de cette province. Je me réjouirais plus que quiconque si mes compatriotes étaient les chefs de file de l'industrie et du commerce, mais on sait très bien qu'il n'y a pas assez de capitaux dans la province, même si des progrès considérables ont été réalisés au cours des dernières années à cet égard.

Je sais que la tendance chez tous les peuples avertis et conscients de leur valeur est d'arriver à une indépendance économique relative. Mais cette tendance n'empêchera pas que les capitaux restent toujours le lot d'un petit nombre et que, pour faire donner à un pays tout le rendement que l'on peut attendre de ses richesses naturelles aussi remarquables et aussi largement distribuées que le sont nos ressources forestières et nos forces hydrauliques, il faut un travail non seulement bien appliqué, mais des capitaux considérables. Les capitaux sont aussi nécessaires au développement de ces richesses que l'existence des marchés étrangers l'est au maintien des industries du pays.

Qui parle d'aménagement de cours d'eau, d'installation de centrales d'énergie électrique, d'établissement d'usines à pulpe et à papier, d'exploitation de la forêt pour satisfaire aux exigences toujours renouvelées, sans cesse croissantes de ces usines, évoque l'image de travaux d'art, de travaux de génie de grande envergure. Or, tous ces travaux resteraient à l'état de projet si des capitaux considérables ne se trouvaient. Peut-on nous reprocher d'avoir, depuis le début de la colonie, surtout employé nos efforts à solidement établir notre agriculture?

Et tous les capitaux, dans tous les pays nouveaux, ne sont-ils pas venus de l'étranger, des pays où l'industrie depuis longtemps s'était créée une importante place à côté d'une agriculture florissante? Même au Canada, ne sont-ce pas les provinces de l'Est qui ont lancé certaines provinces de l'Ouest dans la voie du progrès? Je voudrais que mes compatriotes canadiens-français aient développé eux-mêmes notre commerce, nos industries et nos ressources naturelles. Nous avons eu le sort des jeunes pays. Les capitaux manquaient et il a fallu qu'ils viennent de l'extérieur. Dans un pays nouveau, le capital vient toujours d'ailleurs. Si l'on aime mieux, les capitaux émigrent comme les individus, mais après eux. C'est que pour faire la richesse, il faut, en plus du travail, le capital.

Mon honorable ami (le chef de l'opposition) me permettra-t-il de lui rappeler cette vérité d'ordre économique? Le contrôle du capital est chose presque impossible. Ainsi, nos compatriotes jugent à propos de placer plus d'un milliard à l'étranger. D'autre part, aux États-Unis, en Angleterre et en Belgique, des capitalistes ont trouvé plus sage d'amener leurs capitaux ici. Il s'agit là d'une chose incontrôlable et qui échappe à tout gouvernement. Il serait très dangereux qu'un gouvernement ait comme politique de contrôler les négociations entre les particuliers.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Qu'est-ce que le gouvernement a fait pour empêcher l'émigration des capitaux du pays à l'étranger?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Nous avons aidé au développement de l'industrie et nous l'avons facilité. Le gouvernement a fait tout son possible pour créer des marchés pour les cultivateurs, ce qui est essentiel, et il l'a fait en exploitant nos ressources naturelles. Malgré cela, les Canadiens anglais et les Canadiens français ont malheureusement cru, pour une raison ou pour une autre, qu'ils pouvaient placer leurs capitaux à l'étranger. Les Belges sont venus placer leurs capitaux chez nous. Aucun gouvernement ne peut contrôler l'émigration des capitaux.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Quelle est la campagne d'éducation que le gouvernement a faite pour encourager et inciter les Canadiens à placer leurs capitaux dans notre pays?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Cette campagne a été faite depuis des années. Le gouvernement a fait toute la réclame possible, mais sans en faire plus à l'étranger qu'ici. Nous avons fait tout ce qui était possible de faire, mais cela n'a pas empêché nos compatriotes de placer plus d'un milliard de dollars à l'étranger. C'est que chacun est maître de son argent et qu'il est libre d'en disposer comme il veut. J'ai confiance que nous verrons l'équilibre des capitaux se rétablir chez nous. J'ai confiance que les capitaux étrangers continueront de venir nous aider à donner à notre province la place qu'elle doit occuper dans le monde commercial et financier.

Depuis les débuts du régime anglais et jusqu'à la guerre, ce sont les capitaux anglais qui ont rempli cette fonction nécessaire. Depuis la guerre, les capitaux de la république voisine, d'une république

qui tient aujourd'hui le premier rang au point de vue économique parmi les grandes nations du monde, se sont introduits dans nos industries et ont permis à celles-ci de faire un progrès merveilleux qui est partout un sujet d'étonnement.

L'on reproche souvent au gouvernement de trop affermer de forêts, de forces hydrauliques et de nos autres ressources naturelles, mais on oublie de considérer que ces forêts, ces chutes d'eau, ces mines ont été, la plupart du temps, concédées en premier lieu à de nos compatriotes qui, pour des raisons diverses, comme le manque de fonds ou d'estomac, ont trafiqué ces avantages pour une petite compensation. Que l'on consulte la liste des concessions affermées depuis un siècle et l'on verra que nos compatriotes ont eu leur large part de ces avantages, mais qu'ils ont finalement vendu leur droit d'aînesse aux étrangers qui ont pris les mesures pour les faire fructifier. Les pouvoirs d'eau cédés par le gouvernement sur la Gatineau ont été cédés à des Canadiens et furent vendus ensuite à la Gatineau Power Company, une filiale de l'International.

La même chose s'est produite sur la rivière Ottawa et les autres rivières tributaires. La Gatineau Power Company et l'International Paper ont acquis leurs pouvoirs d'eau et leurs concessions de la Perley Company, de Gilmour & Huyssen, de la Hull Electric Company, une subsidiaire du Pacifique Canadien, si je ne me trompe, de la compagnie électrique de Maniwaki, de différentes compagnies. Par conséquent, le gouvernement actuel ne peut être accusé d'avoir vendu ces richesses à des Américains. Il ne faut pas oublier non plus que l'argent ne connaît pas de maîtres ni frontières, que le capital se déplace très rapidement pour passer d'un pays à un autre. Que, au fur et à mesure qu'un pays s'enrichit, ses nationaux ont une tendance à vouloir s'intéresser au dehors. Ce qui se passe ici s'est passé ailleurs.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
Très bien!

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Les capitaux anglais n'ont pas empêché la création des États-Unis. Ils ont aidé nos voisins, mais ils n'ont pas changé leur mentalité. Quelle eût été la situation de la province de Québec sans les capitaux étrangers qui viennent développer nos industries et nos ressources naturelles? Ainsi, au cours des 30 dernières années, les Canadiens ont placé aux États-Unis et surtout au Mexique et dans l'Amérique du Sud de très gros capitaux, au point que, d'après une estimation du *Financial Post* faite en 1928, plus

de \$700,000,000 ont été investis par nos capitalistes canadiens à l'étranger, soit comme valeurs industrielles, soit comme achats de débentures étrangères. Je rappellerai à ce sujet la visite du financier Loewenstein qui est venu l'an dernier au Canada pour défendre les intérêts des Belges intéressés dans le Brazilian Traction qui, comme l'on sait, est contrôlé par nos financiers et qui est l'une des plus remarquables entreprises du genre.

Il faut également considérer que le déplacement des capitaux est modifié par des événements très importants. Pendant la guerre, cependant, l'Angleterre a eu besoin de son argent et nous a retiré ses capitaux, tandis que les Américains ont continué leurs placements en développant nos industries. Mais, heureusement, depuis la guerre, la situation au sujet du capital anglais a recommencé à s'améliorer et les capitaux anglais nous reviennent. Dans tout cela, d'ailleurs, il s'agit d'une situation indépendante qui dépend surtout des capitalistes.

Ainsi, en 1913, le capital étranger au Canada était d'environ 13 % tandis que l'Angleterre possédait 77 % des placements étrangers faits au Canada, mais l'effort considérable que notre mère patrie a eu à faire au cours de la guerre ne lui a pas permis de continuer à placer ici le surplus de ces capitaux et, en 1923, elle ne possédait que 43 % du total des fonds étrangers placés au Canada et, en 1926, sa proportion était à 40 %, et à 39 % en 1929. Par contre, les États-Unis, que les industries de guerre ont enrichis d'une façon colossale, ont vu la valeur de leurs capitaux placés au Canada passer de 17 %, en 1913, à 52 % en 1923, et à 57 % en 1929.

Du fait qu'ainsi l'industrie se trouve sustentée par certains capitalistes étrangers ne signifie pas que notre politique est devenue leur vassale. La connaissance même du régime administratif de nos ressources naturelles témoigne, au contraire, qu'elle règne en souveraine sur les capitaux en leur imposant des lois qui assurent la mise en valeur en même temps que la conservation de ces ressources auxquelles s'applique le travail intelligent dont a parlé Sir Lomer Gouin, pour le bien économique du pays.

Que représente ce 39 % des capitaux anglais et ce 57 % des capitaux américains par rapport aux capitaux canadiens? Voilà ce qu'il faut souligner et retenir. Consultant les statistiques du Business Service Bureau of the Alexander Hamilton Institute of New York, nous découvrons qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1929 les capitaux étrangers représentaient \$4,100,000,000 contre les \$12,000,000,000 de capitaux canadiens.

Ainsi donc, les capitaux étrangers équivalraient à 34 % du total. Du reste, ce chiffre est inférieur à ce qu'était la représentation des capitaux étrangers au Canada en 1920. Il y a donc une amélioration en faveur des placements de capitaux canadiens, qui prennent de plus en plus une part active au développement des industries essentielles à la prospérité du pays. Mais la venue de capitaux étrangers ne saurait être enrayée sans péril pour cette même prospérité. Je termine en disant que notre province, bien dirigée par le gouvernement, atteindra un jour une position très enviable en ce pays.

**M. Gault (Montréal-Saint-Georges)** demande l'ajournement au premier ministre.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** ne veut pas l'accorder.

**M. Gault (Montréal-Saint-Georges)**, après avoir fait les compliments d'usage, discute des projets spécifiques dont on a fait mention dans le discours du trône. Il traite en premier lieu de la loi des accidents du travail et des déclarations à l'effet qu'il était trop tôt pour se prononcer sur l'efficacité de cette loi.

Il fait la lecture d'une lettre provenant de différentes compagnies d'amiante et dans laquelle on dit que, en vertu de la nouvelle loi, les dépenses pour les assurances ont augmenté de 100 %, tandis que celles de Bell Asbestos Mine ont atteint les 300 %. Il s'agit là d'un sérieux désavantage par rapport aux pays concurrents, affirme-t-on dans cette lettre. Je suis d'opinion que la loi des accidents du travail a eu pour effet de placer nos industries dans une position difficile à cause des taux d'assurance qui sont chargés.

Le gouvernement doit se faire un devoir de surveiller et de contrôler davantage la vente des obligations pour empêcher la vente et la circulation d'un trop grand nombre de papiers sans valeur. Les "blue sky laws" auraient pour effet de décourager l'implantation d'industries intéressantes.

Il ne croit pas opportun l'établissement d'un poste de radio. L'argent que le gouvernement a l'intention de dépenser pour une station radiophonique provinciale pourrait peut-être être avantageusement utilisé à d'autres avenues. J'aime mieux cet article du discours du trône où le gouvernement parle de l'abolition des traverses à niveau que celui où il parle de l'établissement d'un poste de radio. J'espère que le gouvernement ne cherchera pas tant à s'emparer du radio qu'à coopérer

avec le gouvernement fédéral pour faire disparaître plus vite les dangereux passages à niveau qui existent encore un peu partout dans la province. Je considère ceci plus important que cela.

Le problème concernant les salaires raisonnables est difficile à résoudre, mais, pour ce qui est de l'abolition des passages à niveau, je l'appuie de tout cœur.

Si on ne fait pas attention, on peut faire face à un problème de surproduction dans le domaine de l'hydroélectricité, comme c'est le cas dans l'industrie de la pulpe et du papier. On ne peut comparer le développement des pouvoirs d'eau d'Ontario avec ceux du Québec puisque Québec est tellement obligatoires cette année, en vertu de son plan de dotation échelonné sur 40 ans.

Après avoir fait mention de la pension des vieux et du traité de réciprocité de 1911, il passe aux finances publiques.

Il (M. Gault) dit qu'il est faux et injuste de prétendre que Québec est la seule province à avoir payé ses dettes l'an passé, parce que la province d'Ontario s'est acquittée de \$3,000,000 en emprunts obligataires cette année, en vertu de son plan de dotation échelonné sur 40 ans.

Il demande au gouvernement une lutte soutenue contre la tuberculose et la mortalité infantile, deux fléaux qui causent trop de ravages en notre province, et il insiste fortement sur l'importance de la protection de nos enfants.

**M. Frigon (Saint-Maurice)** fait les compliments d'usage et fait allusion à des violences de langage au début du débat. Lorsqu'un homme frappe en bas de la ceinture, il est déclassé et les aspirants champions de l'opposition sont déclassés.

Il rappelle le temps où Trois-Rivières avait 8,000 âmes. C'était le temps des conservateurs, dit-il. Sous l'administration conservatrice, cette région périlait. Aujourd'hui, il y a 40,000 âmes à Trois-Rivières, 20,000 âmes à Grand'Mère, 7,000 à 8,000 âmes à Shawinigan.

On a dit que nous donnons nos richesses aux Américains. Je tiens à relever cette affirmation. Il est vrai que le gouvernement a favorisé l'entrée du capital étranger chez nous, mais ces compagnies ont fait du bien. Il est aussi vrai que les compagnies ont enlevé leurs terres aux fils de ceux qui les ont défrichées, mais, si elles les ont inondées, elles ne les ont pas inondées avec de l'eau mais avec des piastres. En 1900, c'est un financier américain qui est venu commencer le développement des chutes de Shawinigan.

Le vice-président de la grande compagnie Shawinigan, M. Julian C. Smith, et un grand nombre des officiers et des capitalistes de cette compagnie étaient des Américains. Mais ces messieurs se sont fait naturaliser. Ils sont Canadiens aujourd'hui et font honneur à notre province. Nous sommes fiers de les compter parmi les nôtres et je ne vois pas pourquoi on représenterait ces hommes éminents comme des ogres qui veulent s'emparer de tout dans notre province.

**Une voix ministérielle:** Très bien, très bien!

**M. Frigon (Saint-Maurice):** Une compagnie qui crée un centre industriel a besoin de temps pour stabiliser sa fondation. Aujourd'hui, toute la région de Saint-Maurice est en pleine prospérité. La compagnie Shawinigan a répandu la prospérité dans ma région depuis l'établissement de ses usines. Dans cette même région, le progrès industriel a provoqué un progrès agricole, et l'exemple des paroisses de Saint-Étienne-des-Grès, d'Almaville et autres montre comment le développement de nos ressources naturelles a aidé à l'agriculture. Il répond à ceux qui disent que les grandes compagnies s'emparent des terres des cultivateurs en déclarant que la compagnie Shawinigan a payé deux terres, le 10 janvier, \$1,000 de l'acre pour la terre d'un nommé Lavergne et \$1,500 de l'acre pour la terre d'un nommé Lambert.

L'honorable député de Maisonneuve (M. Tremblay) devrait venir faire un tour à Shawinigan, dans mon comté, je lui montrerais le tort qu'il cause aux ouvriers de Maisonneuve en essayant de soulever le travail contre le capital. Il dit (M. Frigon) ce que la compagnie Shawinigan fait pour ses employés et pour toute la population de Saint-Maurice, son comté.

L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) a déclaré que pour sauver la province, il faut créer une commission hydraulique et exproprier tous nos pouvoirs d'eau. Ce projet coûterait un milliard de dollars. C'est une utopie et le gouvernement ne serait pas justifiable d'endetter la province en achetant tous les pouvoirs hydrauliques. Y a-t-il un gouvernement qui oserait endetter la province pour un milliard? La région de Trois-Rivières est prospère à tous les points de vue grâce au développement des pouvoirs d'eau.

Je rends hommage à l'honorable député de Trois-Rivières (M. Duplessis) qui n'a pas frappé en bas de la ceinture, dans ses attaques, lorsqu'il a pris part au débat. Le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde), parlant de la crise du papier, a trouvé humiliant que le premier ministre aille s'agenouiller devant M. Graustein pour essayer de régler la crise avec les fabricants. Je crois, au contraire, que

l'honorable premier ministre a agi en homme courageux et en bon homme d'affaires. Je félicite le premier ministre de l'attitude qu'il a prise à ce sujet, afin de remédier à cette crise provoquée par la surproduction des usines à papier. Pourquoi cette crise? Parce que, à Terre-Neuve et dans les autres provinces, on a construit des moulins qui font concurrence aux moulins de la province de Québec.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Très bien!

**M. Frigon (Saint-Maurice):** Les ouvriers des usines de papier gagnent de beaux salaires. Ils sont capables de faire face à une situation spéciale et peuvent espérer de semblables salaires dans l'avenir. À Shawinigan, nous avons des ouvriers riches, des ouvriers qui valent \$50,000. Je pourrais en nommer 50.

Il reproche au député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) ses excès de langage, particulièrement au sujet de la faillite d'un sous-contracteur et de certains travaux de voirie où les ouvriers, dans la paroisse de Sainte-Flore, ont tous été payés et n'ont rien perdu grâce aux précautions prises par le ministère de la Voirie. Si j'osais pleurer ici sur le sort des ouvriers de Shawinigan, je serais mal reçu. Ceux qui font cela pour se faire réélire se font une drôle de conception de la mentalité du peuple. Ces appels ne prennent pas longtemps. Je défie l'honorable député de Maisonneuve (M. Tremblay) de venir prêcher la politique la plus modérée que l'opposition préconise en Chambre et de venir répéter le langage qu'il a tenu dans la paroisse la plus conservatrice de mon comté, Yamachiche. Je le défie également de venir dire que la politique de l'honorable premier ministre à l'égard des pensions de vieillesse n'est pas la bonne. Je suis en faveur d'une loi pour aider nos vieillards qui en ont besoin, pourvu que cette loi soit établie sur une base solide, mais j'ai confiance dans les premiers ministres de Québec et d'Ontario pour nous donner la vraie législation qu'il nous faut.

**M. Blain (Montréal-Dorion)** propose, appuyé par le représentant de Laval (M. Renaud), que le débat soit ajourné.

Cette dernière motion est adoptée. Le débat est ajourné.

La séance est levée à 11 h 35<sup>11</sup>.

## NOTES

1. Selon *L'Événement*, Aimé Guertin a parlé pendant une heure et demie.

2. Le journaliste de la *Gazette* rapporte que le couvent a été incendié. Or, après vérification, nous pouvons affirmer que c'est l'hôpital du Sacré-Coeur qui a été ravagé par les flammes.

3. Les journaux consultés mentionnent que le discours d'Honoré Mercier fils a duré trois heures. Nous tenons à souligner que nous avons reconstitué ce discours à partir de la copie d'une version de ce dernier disponible aux Archives nationales du Québec à Montréal et versée dans le fonds Honoré-Mercier.

4. D'après *The Gazette*, Arthur Sauvé a quitté momentanément la Chambre et est revenu avec une publication contenant les discours et les photographies de Sir Lomer Gouin et de l'honorable Honoré Mercier fils pour la montrer fièrement à ce dernier, qui s'est empressé de lui demander de la lui prêter afin de la regarder pendant le temps consacré au repas.

5. Le journaliste du *Devoir* évalue la cote de l'élévation des eaux du lac à 27.30.

6. Les chiffres contenus dans la version préliminaire du discours provenant du fonds Honoré-Mercier et ceux publiés dans les journaux diffèrent sur l'importance des chutes de neige. *Le Soleil* rapporte intégralement la version du discours de Mercier en modifiant toutefois les chiffres. Dans le discours préliminaire, la quantité de neige tombée est évaluée à 172 pouces et la moyenne atteint 23 pouces.

7. Dans *Le Soleil*, la différence est évaluée à 58,900.

8. Le service forestier a été fondé en 1909.

9. La plupart des journaux consultés font état de 26 ingénieurs, alors que la chronique de *L'Action catholique* fait mention de 25 ingénieurs.

10. *L'Action catholique*, *Le Canada*, *La Patrie*, *La Presse* et *Le Soleil* estiment plutôt les gains à \$260 le mille carré. Après confrontation des sources et après avoir vérifié à nouveau le calcul, nous arrivons bel et bien à \$205.90.

11. D'après *Le Devoir*, compte tenu de la longueur des discours, à la fin de la séance, deux députés d'arrière-ban qui croyaient avoir bien travaillé étaient convaincus d'avoir gagné leur indemnité.

Séance du mercredi 23 janvier 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 h 15.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Rapports de comités:**

**M. Lemieux (Gaspé):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le deuxième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

- bill 92 changeant le nom de Samuel Jacob Aronsberg en celui de Samuel John Dunning;
- bill 97 changeant le nom de Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland en celui de Philias Ferland;
- bill 90 permettant à David-Léon Cabana, bachelier en droit civil, d'être admis membre du Barreau de la province de Québec.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le deuxième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

- bill 3 modifiant la loi des jurés;
- bill 11 concernant l'abrégement des peines;
- bill 85 validant un acte de vente consenti à dame Louis-Philias Caron;

Et, avec amendements, le bill suivant:

- bill 78 modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.

**M. Roy (Lévis):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatrième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de la corporation des sœurs de la Charité de Québec, demandant l'adoption d'une loi annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel-Archange et en précisant les limites;

- de Marie-Zélia Mercier, dite sœur Saint-Albert, et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de l'hôpital de Saint-Joseph de Thetford Mines Sud;

- de Marie-Joséphine-Jeanne Comte, épouse de Maxime Raymond, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de Jean de la Croix Joseph Comte;

- d'Albert Pancrace L'Espérance et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson;

- de The Royal Trust Company, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

- de The Roberval & Saguenay Railway Company, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de la Compagnie générale du port de Chicoutimi, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de la ville de Terrebonne, demandant l'adoption d'une loi concernant le rôle de perception de 1926 et certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de Terrebonne;

- de The Soulanges Power Company, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de St. George Hospital Inc., demandant l'adoption d'une loi lui donnant des pouvoirs additionnels;

- de Lucien Trempe, demandant l'adoption d'une loi autorisant la Chambre des notaires à l'admettre à la pratique du notariat, après examen;

- de la St. Lawrence Paper Mills Company Limited, demandant l'adoption d'une loi ratifiant le titre de cette compagnie à certaine propriété et certain droit;

- de George T. Davie & Sons, demandant l'adoption d'une loi ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon pour une évaluation fixe aux fins de taxes;

- d'Antoine-Philias Côté, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Barreau à l'admettre au nombre de ses membres, après examen;

- de la Commission métropolitaine de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de The Title Guarantee and Trust Corporation of Canada, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de l'Université de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de l'Association des chimistes professionnels de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

- de l'hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte;

- de Paul-Émile Laflamme, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre au nombre de ses membres, lorsqu'il aura subi avec succès les examens de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année.

#### **Composition des comités permanents**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que le nom du député de Verchères (M. Messier) soit ajouté à ceux des membres qui composent le comité permanent des bills privés en général.

Adopté.

#### **Hôpital de Saint-Joseph de Thetford Mines**

**M. Fortier (Beauce)** demande la permission de présenter le bill 89 constituant en corporation l'hôpital de Saint-Joseph de Thetford Mines Sud.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Paul-Émile Laflamme**

**M. Bouthillier (Saint-Jean)** demande la permission de présenter le bill 77 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul-Émile Laflamme au nombre de ses membres, après examen.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Charte de l'Université de Montréal**

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** demande la permission de présenter le bill 108 modifiant la loi constituant en corporation l'Université de Montréal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Antoine-Philius Côté**

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** demande la permission de présenter le bill 115 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antoine-Philius Côté au nombre de ses membres, après examen.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **The Saint Lawrence Paper Mills Company Limited**

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** demande la permission de présenter le bill 129 ratifiant le titre de la Saint Lawrence Paper Mills Company Limited à certaine propriété et à certain droit.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Commission métropolitaine de Montréal**

**M. Plante (Montréal-Mercier)** demande la permission de présenter le bill 88 modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Hôpital Saint-Georges**

**M. Plante (Montréal-Mercier)** demande la permission de présenter le bill 111 concernant l'hôpital Saint-Georges.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Succession Joseph Masson**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** demande la permission de présenter le bill 113 concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **The Royal Trust Company**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** demande la permission de présenter le bill 116 modifiant la charte de The Royal Trust Company.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis**

**M. Roy (Lévis)** demande la permission de présenter le bill 95 modifiant la loi constituant en corporation l'hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Taxes de G. T. Davie & Sons**

**M. Roy (Lévis)** demande la permission de présenter le bill 101 ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon accordant

une évaluation fixe, pour fins municipales, à George T. Davie & Sons pendant une période d'années.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Vente d'un immeuble de la succession Jean de la Croix J. Comte**

**M. Papineau (Beauharnois)** demande la permission de présenter le bill 133 concernant la vente d'un immeuble de la succession de Jean de la Croix Joseph Comte.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay**

**M. Delisle (Chicoutimi)** demande la permission de présenter le bill 105 modifiant la charte de la Compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Compagnie générale du port de Chicoutimi**

**M. Delisle (Chicoutimi)** demande la permission de présenter le bill 106 modifiant la charte de la Compagnie générale du port de Chicoutimi.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**The Soulanges Power Company**

**M. Farand (Soulanges)** demande la permission de présenter le bill 114 modifiant la charte de The Soulanges Power Company.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**The Title Guarantee and Trust Corporation of Canada**

**M. Marchand (Jacques-Cartier)** demande la permission de présenter le bill 125 modifiant la loi constituant en corporation The Title Guarantee and Trust Corporation of Canada.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Lucien Trempe**

**M. Lafrenière (Richelieu)** demande la permission de présenter le bill 80 autorisant la Chambre des notaires à admettre Lucien Trempe à la pratique du notariat, après examen.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Association des chimistes professionnels de Québec**

**M. Thériault (L'Islet)** demande la permission de présenter le bill 98 modifiant la charte de l'Association des chimistes professionnels de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Ville de Terrebonne**

**M. Dugas (Joliette)** demande la permission de présenter le bill 96 concernant le rôle de perception de 1926 et certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de Terrebonne.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Dépôt de documents:**

**Rapport du ministre des Terres et Forêts**

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay)** dépose sur le bureau de la Chambre le rapport du ministre des Terres et Forêts de la province de Québec pour les 12 mois expirés le 30 juin 1928. (Document de la session no 5)

**Compagnies de fidéicommissaires**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** dépose sur le bureau de la Chambre le document suivant: Compagnies de fidéicommissaires, pour l'année finissant le 31 décembre 1927. (Document de la session no 36)

**Loi des architectes**

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 150 modifiant la loi des architectes soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Saisie-arrêt du salaire du défendeur**

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 152 modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Annonces  
et publications  
dans la Gazette officielle**

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 153 modifiant l'article 716 du Code de procédure civile soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Assignment  
des sociétés par actions  
devant la Cour supérieure**

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 154 modifiant l'article 140 du Code de procédure civile soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Traitements  
saisissables des  
fonctionnaires publics**

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 151 modifiant l'article 599 du Code de procédure civile soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Charte  
de Verdun**

**M. Lafleur (Montréal-Verdun)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 119 modifiant la charte de la cité de Verdun soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**Présentation du discours  
du budget**

**L'honorable M. Nicol (Compton)**<sup>1</sup>: Je serai prêt à prononcer le discours annuel du budget provincial dès que la Chambre aura disposé du débat sur l'adresse.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)**: L'honorable trésorier a parlé, mais la Chambre ne l'a pas entendu.

**L'honorable M. Nicol (Compton)**<sup>1</sup>: Je serai prêt à prononcer le discours annuel du budget provincial dès que la Chambre aura disposé du débat sur l'adresse.

**Adresse en réponse  
au discours du trône**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné le 22 janvier, sur la motion proposée mercredi le 9 janvier courant, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

À Son Honneur  
le lieutenant-gouverneur  
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

**M. l'Orateur**: La parole est au député de Montréal-Dorion (M. Blain) pour continuer le débat sur l'adresse.

**M. Blain (Montréal-Dorion)**<sup>2</sup>: J'ai souhaité que votre présidence soit heureuse et mes vœux ont été exaucés, M. l'Orateur. Je présente mes compliments au nouveau lieutenant-gouverneur, au proposeur (M. Caron) et au second (M. Cohen) de l'adresse en réponse au discours du trône. Je salue l'entrée du député des Îles-de-la-Madeleine (M. Caron) à la Chambre, sous la protection d'une bonne fée. Ce n'est pas aux députés de l'opposition qu'il est donné de suivre une route toute tracée, comme en a eu l'occasion le député des Îles-de-la-Madeleine. Je présente mes vœux de complet rétablissement au roi.

Il exprime la joie qu'il ressent de se retrouver en Chambre. Les députés de Montréal-Saint-Jacques (M. Vautrin) et de Saint-Sauveur (M. Cantin) ont dit, dans des discours, qu'il a été élu comme indépendant. Il dit à son collègue de Montréal-Saint-Jacques que ses agissements ont prouvé qu'il s'est franchement présenté comme conservateur et qu'il a été élu comme oppositionniste, dans son comté qu'il est fier de représenter, avec le député de Deux-Montagnes (M. Sauvé), comme chef. Je n'ai jamais eu honte de mes couleurs. Je suis

entré par la grande porte malgré les insinuations du député de Saint-Sauveur (M. Cantin) et j'en sortirai les mains nettes et la conscience blanche pour respecter le mandat qui m'a été confié.

Le représentant de Saint-Sauveur a suggéré, l'an dernier, l'élévation d'un monument à S.-N. Parent. D'autres hommes publics méritent des monuments depuis longtemps, avant M. Parent. Et l'un de ceux que nous devrions honorer tout de suite, c'est Sir Louis-Hippolyte La Fontaine, qui a parlé français au Parlement du Canada, lorsque notre langue y était proscrite. Il propose que le gouvernement accorde un octroi à la réalisation d'un monument à La Fontaine, l'un des premiers ministres canadiens avant la Confédération. Un comité a été formé et mènera ce projet à bonne fin.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Très bien!

**M. Blain (Montréal-Dorion):** L'honorable premier ministre nous a taquinés à propos d'une déclaration du chef de l'opposition au sujet de M. J.-L. Saint-Jacques. Rien d'étonnant à ce que le chef de l'opposition ait félicité M. J.-L. Saint-Jacques, ancien député de l'Assemblée législative, dans le comté d'Argenteuil, même si le premier ministre semble avoir été surpris.

Le premier ministre ne devrait pas mettre en doute les paroles du chef de l'opposition parce que tout le monde connaît la vieille amitié qui unit le chef de l'opposition et M. Saint-Jacques. On s'inquiète de nos agissements et le premier ministre demande si notre convention a rapporté progrès. Je lui dirai de ne pas essayer d'en savoir plus long, nous lui révélerons nos secrets de parti lorsqu'il nous admettra dans les conseils de son cabinet ou du Parti libéral. D'ici là, les membres de l'opposition continueront à s'occuper de leurs propres affaires.

Je suis heureux de ma famille parlementaire. Nous, de l'opposition, formons une belle famille unie et il semble bien que nous le demeurerons et que nous continuerons à entretenir de bonnes relations.

Notre chef est un guide éclairé et consciencieux que nous respectons, dont nous sommes fiers de suivre les conseils et dont nous admirons l'expérience parlementaire et la science politique. La plus parfaite harmonie règne dans les rangs de l'opposition conservatrice, et nous sommes loyaux envers notre chef. Je suis fier de rendre cet hommage à notre chef. Il dit un bon mot de chacun de ses collègues. Les députés de Hull (M. Guertin) et de Maisonneuve (M. Tremblay) seront avant longtemps des leaders de cette Chambre.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
Vous aurez bientôt plus de chefs que de soldats.

**M. Blain (Montréal-Dorion)** salue le député de Trois-Rivières (M. Duplessis) comme un des plus brillants debaters de la Chambre et vante la franchise et la loyauté du représentant de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) qui a l'habitude de franchir tous les obstacles sur son passage. Lorsqu'il se fait le champion d'une cause, il va jusqu'au bout.

L'honorable député de Mercier (M. Plante) a dit, l'autre jour, que des conservateurs n'ont pas approuvé la conduite du député de Montréal-Sainte-Marie. Il voulait parler sans doute de M. Napoléon Giroux<sup>3</sup> et de ses amis. Tout ce que je peux dire, c'est que si le député de Mercier apprécie ce genre de compagnie, il a beau l'accueillir parmi les siens.

Nous ne tenons pas à ces conservateurs de la trempe de M. Napoléon Giroux, qui n'ont pas toujours été fidèles à leurs causes. Le représentant de Mercier ferait mieux de regarder ce qui se passe dans son parti. J'ai l'impression que certaines remarques du ministre des Terres de la couronne (l'honorable M. Mercier fils), concernant les bonnes manières, s'appliqueraient bien au député de Mercier.

Il ne faut pas faire de reproches, de crainte de tomber dans les mêmes travers. Si le représentant de Maisonneuve (M. Tremblay) a certaines liaisons malheureuses et défectueuses dans son discours, le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier fils) en a quelques-unes, avec les gros financiers, qui sont beaucoup plus dangereuses pour la province que les liaisons de français du représentant de Maisonneuve. L'opposition n'est pas liée comme le gouvernement avec des financiers actuellement dans l'embarras.

Il demande au gouvernement de déposer ses projets de loi publics importants en Chambre assez tôt pour que les deux côtés de la Chambre puissent les étudier adéquatement et en prendre connaissance. Il réclame l'avantage pour ses collègues de lire personnellement tous les bills avant qu'ils soient présentés au comité plénier. Après tout, les lois sont non seulement la propriété du gouvernement, mais également du public.

Un écrivain<sup>4</sup> a dit que nous avons la passion de la législation. En Angleterre, l'an dernier, on a passé 53 lois. Au Canada, bien que la Législature de la Colombie-Britannique n'ait pas siégé, on a passé plus de 500 lois, et un bon nombre ont vu le jour dans la province de Québec.

Un des travers de la Législature de Québec et de toutes les Législatures du dominion, c'est de présenter et de passer un trop grand nombre de lois à

la fois à chaque année. Ces lois sont à moitié connues de la population qui, souvent, n'est pas assez renseignée. Souvent, on arrête un homme ayant enfreint la loi et qui nous déclare n'avoir jamais appris que telle ou telle loi a été passée à la Législature.

Plusieurs de ces projets de loi n'ont qu'une importance minime et on devrait les présenter en nombre moins considérable. Surtout, il y a trop de bills privés. On viole constamment les lois sans le savoir, tellement elles sont nombreuses. Le professeur Warwick Chipman, C. R., un avocat de Montréal, dit qu'il vaudrait mieux qu'il y ait moins de lois, mais des lois plus efficaces, et c'est aussi mon point de vue. Les particuliers devraient s'adresser aux tribunaux pour régler leurs affaires et redresser leurs griefs, au lieu de venir faire fabriquer des lois à la Législature.

Nous avons entendu un concert d'éloges sur le discours du trône qui annonce un bon nombre de lois nouvelles. Ce discours a dû être corrigé 12 fois comme les sermons de Lacordaire. On en a fait un monument, et quel monument! Cependant, je me suis demandé, après l'avoir lu, s'il ne marquerait pas la fin de nos libertés. On parle d'un poste de radio, donnant comme prétexte qu'il y a trop de nouvelles américaines, de chansons, de concerts, etc., nous venant de l'autre côté de la frontière. Peut-être que le gouvernement veut mettre dehors non seulement les capitalistes américains, mais aussi les nouvelles américaines.

Tant mieux, si c'est pour ça. Mais le premier ministre ne veut rien laisser entrer de ce qui vient des États-Unis, quand il va lui-même faire des pèlerinages aux États-Unis pour inviter les Américains à placer leurs capitaux dans cette province. Les amendements projetés à l'*habeas corpus*, aux brefs de *mandamus* et au *certiorari* ne me disent rien de bon. Le premier ministre prend sa grande hache pour détruire la grande charte.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Le discours du trône ne parle pas de ça. L'on ne peut critiquer une chose encore inconnue.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Il nous annonce des améliorations dans l'administration de la justice.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Mais le discours du trône n'annonce pas de prohibition de l'*habeas corpus* et du *certiorari*. Cependant, je n'ai pas d'objection à ce que l'honorable député en parle.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Le projet est inscrit à l'ordre du jour.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Le discours du trône nous annonce une loi de la presse et parle aussi des libelles. Il y a longtemps que les journaux réclament cette loi et qu'ils veulent plus de liberté d'expression sur des sujets d'intérêt public. Est-ce la liberté de la presse que l'on veut augmenter ou entraver? J'ai hâte de le voir. Il y a déjà des entraves à la presse et il est temps qu'elles disparaissent. Je ne veux pas que cette liberté prête aux excès, mais je veux qu'elle soit raisonnable. Les journaux devraient pouvoir se défendre sans qu'ils encourrent des frais énormes. J'ai bien hâte de connaître cette loi et j'espère, en attendant, comme le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde), que la nouvelle loi ne constituera pas une entrave pour les journaux.

Le discours du trône nous annonce que la dette a été réduite sans surcroît d'impôts. Quelle vérité! On ose parler de diminution de dette sans charges nouvelles. Mais on n'a donc pas vu les statuts de 1928! La dette a été réduite, peut-être, mais seulement en augmentant le fardeau de la taxe.

Le gouvernement a oublié la taxe sur l'essence, la taxe sur les électriciens pour la prévention des incendies, la taxe sur les courtiers. Ce ne sont pas là des surcroûts d'impôts? Nos lois qui les ont créées ne contiennent que quelques lignes, mais elles rapportent des sous. Les statuts de 1928 démentent le discours du trône. Le fait de l'augmentation des dépôts dans les banques n'est pas un indice de prospérité, car plusieurs banques sont disparues. Cela prouve surtout la centralisation des capitaux.

Il est grand temps que l'on règle la question de la pension des vieillards. Puisque le premier ministre a parlé de la loi des vieillards, c'est déjà quelque chose de fait. Il me fait plaisir de voir qu'au moins le gouvernement étudie la question. Il devrait considérer que même si nous n'adoptons pas cette loi chez nous, nous serons quand même obligés de verser, à cet effet, la forte somme au gouvernement fédéral pour l'entretien des vieillards de tout le Canada, et les autres provinces en jouiront.

Nous n'avons pas le droit de jouer au grand seigneur et de refuser de prendre ces millions que l'on est prêt à verser à la province, et de payer à plus riches que nous. Cela ne veut pas dire que la loi est parfaite. On peut y apporter des amendements. L'honorable premier ministre a traité de démagogues et d'irresponsables ceux qui voulaient cette loi. L'honorable Peter Heenan, ministre fédéral du Travail, est-il un démagogue et un irresponsable?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Pardon, l'honorable député ne doit pas changer mes paroles. Je n'ai pas dit que tous ceux qui ont parlé de cette loi sont des irresponsables. J'ai dit que les démagogues étaient ceux qui voulaient jeter de la boue aux yeux de ceux qui étudiaient cette loi sérieusement.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** C'est la même chose. M. Heenan est un ministre à Ottawa et il ne doit sûrement pas être un démagogue et un irresponsable. Or, M. Heenan souhaite que toutes les provinces adoptent cette loi. Il continue en lisant un extrait du *Canada* faisant un éloge de ce ministre, au lendemain d'un banquet qui lui a été offert à Montréal:

"Les citoyens de Montréal ont reçu, hier soir, l'honorable Peter Heenan, ministre du Travail dans le gouvernement King et considéré à bon droit comme l'un des plus populaires ministres de l'administration fédérale. L'honorable M. Heenan jouit au sein de la classe ouvrière d'une faveur peu commune et c'est grâce à cette popularité sans doute que l'on doit d'avoir réglé si facilement plusieurs différends ouvriers assez complexes.

"Il n'y a pas de doute que, confiée à un homme de l'expérience de l'honorable M. Heenan, la législation ouvrière ne soit acceptée avec joie par les ouvriers et la population. Connaissant bien la classe ouvrière, étant au fait de ses besoins les plus immédiats et de ses aspirations bien raisonnables, l'honorable M. Heenan réussit toujours à la satisfaire pleinement. Nous n'avons qu'à nous souvenir du règlement de la grève de Sydney pour bien comprendre toute la maîtrise exercée par le ministre du Travail sur la population ouvrière.

"Le gouvernement libéral actuel qui dirige les affaires du pays n'a jamais négligé la classe ouvrière. C'est un gouvernement qui cherche avant tout à satisfaire la masse, car il sait que c'est elle qui peine et contribue le plus largement à la prospérité du pays. Nos lois ouvrières sont là pour témoigner de la sollicitude du gouvernement envers les ouvriers. C'est au Parti libéral que nous les devons et ce n'est que par lui que les ouvriers obtiendront le plus de justice.

"Nous ne voulons pas ici refaire l'historique de nos lois ouvrières, mais nous pouvons bien rappeler que c'est à un membre du Parti libéral que nous devons la première loi de compensation pour les accidents du travail et cette loi portait fort justement le nom de "loi Lemieux". Depuis cette époque, les lois ouvrières ont évolué, mais toujours

dans le sens de protéger le plus possible celui qui en a besoin, c'est-à-dire l'ouvrier.

"Ce sont également des lois libérales qui ont été applaudies avec enthousiasme à l'une des assemblées annuelles de la conférence générale du travail, à Genève, où nous avons été représentés, on s'en souvient, par l'honorable Antonin Galipeault, ministre des Travaux publics et du Travail dans le gouvernement de Québec et suivant littéralement les traditions du Parti libéral en cette matière.

"L'honorable M. Heenan est un digne continuateur de la politique inaugurée par Sir Wilfrid Laurier en faveur de la classe ouvrière. C'est un ministre sympathique aux ouvriers et prêt à les défendre en toute circonstance. Là réside sa grande popularité, non seulement parmi la masse, mais aussi au sein de ses collègues, comme on a pu le constater par tous ceux qui l'entouraient au magnifique banquet d'hier soir.

"Cette fête est non seulement un beau témoignage à l'adresse de l'honorable M. Heenan, mais en faveur du gouvernement King dont il fait si dignement partie<sup>5</sup>."

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** L'honorable député nous dira-t-il quelle est l'attitude du Parti conservateur sur la loi des pensions de vieillesse et quelle est l'opinion de son chef, M. R. B. Bennett, exprimée en Chambre? Le député peut-il me dire s'il est lui-même en faveur d'une loi provinciale en accord avec la loi fédérale des pensions aux vieillards?

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Je ne connais pas l'opinion de M. Bennett.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Répondez à l'autre question.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Comme nous n'avons pas la responsabilité du cabinet, nous ne sommes pas obligés de nous prononcer. Le premier ministre sait très bien qu'un simple député ne peut pas présenter un bill exigeant des déboursés de la province. Pour ma part, je préfère attendre la décision du gouvernement de Québec à ce sujet.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Vous avez droit de donner votre opinion.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Je n'ai même pas le droit de l'exprimer, puisqu'il s'agirait, en l'occurrence, de dépenser les sous de la province.

Il (M. Blain) approuve le gouvernement qui a accordé aux ouvriers une clause des salaires raisonnables dans les contrats qu'il passe avec les compagnies pour divers travaux. Il était temps que le ministre des Travaux publics (M. Galipeault) se décide à en parler et à faire quelque chose.

Je ne puis faire un grand éloge de la loi de compensation du travail dans notre province. Les ouvriers sont mécontents de la loi des accidents du travail. Ils ont fait des démarches et des assemblées qui ont prouvé qu'ils n'auraient pas tout obtenu du gouvernement. On en a eu une preuve récente lors de la dernière assemblée du Conseil des métiers et du travail à Montréal.

Dans l'Ontario, la loi des accidents du travail prévoit à un plus grand nombre de cas, par conséquent, les accidents sont plus nombreux, ce qui prouve que la loi est de beaucoup plus généreuse que la nôtre. Le député de Saint-Hyacinthe (M. Bouchard) a dit, pourtant, en Chambre, l'an dernier, que cette loi était de 50 % moins généreuse que celle de l'Ontario. Il a voté contre en deuxième et troisième lecture, bien qu'il soit député libéral.

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):** Je ne permettrai pas que l'honorable député travestisse mes paroles. Je n'ai jamais dit ça. J'ai trouvé la loi satisfaisante et généreuse et j'ai dit qu'elle était une amélioration sur l'autre, bien qu'elle ne donne pas assez aux ouvriers, d'après moi.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** J'ai lu que l'honorable député a déclaré que la loi n'était pas bonne, qu'elle avait été passée à la hâte et que les ouvriers n'en voulaient pas.

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):** Je répète que j'ai dit que la loi de Québec marquait une amélioration considérable sur celle de 1909 et qu'elle était plus favorable que l'ancienne loi et un peu moins favorable que celle de l'Ontario. Quant à l'indemnité, je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Ce n'est pas un compliment que vous faites à l'ancienne loi.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Le député de Saint-Hyacinthe n'a rien dit de plus durant trois heures?

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Il me semble pourtant bien avoir lu les critiques acerbes du député de Saint-Hyacinthe (M. Bouchard).

L'éducation est l'un des domaines où le gouvernement prétend exceller. Il n'en demeure pas moins que le programme de l'enseignement primaire est trop chargé. La lecture, l'écriture et les mathématiques se perdent dans un vaste océan d'autres matières. On bourre le crâne des élèves.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Qui prépare les programmes? Le député de Montréal-Dorion sait-il qui dirige l'instruction en cette province?

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Je ne fais qu'une suggestion. Je crois que le secrétaire de la province (l'honorable M. David) pourrait user de son influence pour apporter une modification.

Je me demande si l'Université de Montréal ne fait pas une erreur en quittant la population qui l'alimentera pour aller se nicher dans le flanc de la montagne. On a offert pour rien le parc de Maisonneuve qui a été refusé. Je conviens que le nouveau site est idéal. La partie de la ville où l'on a proposé de la construire connaît un essor, mais, d'ici quelques années, l'Université ne sera pas dans le centre, au milieu de la population canadienne-française.

Au point de vue de la race, il s'est commis de grandes erreurs dans le passé et les hommes qui dirigent l'Université auraient dû placer l'institution dans l'est de Montréal. On retirerait un double avantage à amener cette institution dans l'est où on a un terrain tout prêt. La plupart des étudiants vivent à l'extrémité est de la ville et ils auront une longue distance à parcourir pour aller à leurs cours, si ce projet se concrétise. En faisant cela, l'Université aurait sauvé \$1,000,000 qu'elle sera obligée de dépenser pour creuser ses fondations dans le roc du mont Royal, de sorte que le million de la province sera dépensé en pure perte. Je ne veux pas cependant m'opposer à l'octroi de \$1,000,000 à cette institution.

Le discours du trône exagère la prospérité de nos cultivateurs. On dit que nous avons eu une bonne récolte, mais, d'après ce que j'en sais, elle a plutôt été mauvaise. J'ai vu des récoltes manquées, restées à pourrir sur le champ, et quantité de produits des Provinces maritimes dans notre province. Le gouvernement est responsable du fait que les récoltes n'ont pu être faites plus tôt.

On me dit que le cultivateur est prospère quand le gouvernement dépense si peu pour améliorer sa situation et qu'il dépense tout en pamphlets, publications, brochures, etc. Il se dépense autant d'argent en imprimés dans le ministère que pour améliorer les méthodes de culture. Les crédits que la

Chambre a votés devraient plutôt être destinés à donner un enseignement agricole scientifique aux cultivateurs.

Prenons comme exemple Mussolini, en Italie, qui a fait détourner l'argent des autres industries pour le tourner vers l'agriculture qui est réellement la base fondamentale des autres industries du pays et de la bonne marche de l'économie. J'espère que le gouvernement va hâter la fondation du crédit agricole.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Est-ce que ça empêcherait la pluie, si nous n'avions pas de brochures pour instruire le peuple?

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Non, mais on pourrait faire une meilleure éducation avec l'argent que nous votons.

Le développement de l'industrie a été néfaste aux cultivateurs alors qu'on prétend que les villes nouvelles ont ouvert des marchés. La politique d'industrialisation draine les jeunes gens de nos campagnes au bénéfice des villes et, malheureusement, des villes américaines le plus souvent, et, partant, dépeuple les centres ruraux. On n'a pas le droit de nous traiter de défaitistes parce que nous disons que le gouvernement attire trop d'industries dans notre province, aux dépens de l'agriculture. Même avec ces industries, la situation est-elle meilleure qu'auparavant?

En parlant d'agriculture, il faut en venir à l'immigration. Il est admis que le gouvernement fait quelque chose pour faire revenir ceux qui sont partis, mais on devrait faire davantage pour garder les Canadiens français dans notre province. On reproche à l'opposition de parler continuellement de l'exode des nôtres aux États-Unis, mais le gouvernement ne peut pas dire qu'il a eu beaucoup de succès avec son programme. On nous traite de sonneurs de fausses alarmes quand on critique la politique d'immigration et quand on dit que nos gens partent, mais le gouvernement américain, après enquête sur l'origine de ses nouveaux sujets, a enregistré l'entrée de 73,605 Canadiens de l'autre côté de la frontière. Pour la province, nous avons perdu des milliers de jeunes Canadiens qui auraient pu travailler au développement de notre territoire.

Il se réjouit du rapatriement organisé par l'honorable ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault), mais il croit qu'on devrait faire davantage pour garder les Canadiens français dans notre province. La *Gazette* a commenté, hier, un rapport du gouvernement américain sur le mouvement d'immigration.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Quel rapport?

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Un rapport officiel qui dit que l'immigration diminue, mais qu'elle continue. En 1928, il y a 17,963 jeunes gens d'origine française qui sont entrés aux États-Unis venant du Canada.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Je demande pardon à mon honorable ami, mais le rapport dit que 14,007 émigrés d'origine française sont passés de toutes les provinces du Canada aux États-Unis, l'année dernière, et non pas seulement de la province de Québec.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Oui, j'admets cela. Mais nous perdons encore des milliers de bons citoyens. C'est encore trop.

Il est grand temps que l'on relie Montréal au chemin de fer Transcontinental, en construisant une ligne de Mont-Laurier jusqu'au Transcontinental, comme le demandent les hommes d'affaires de Montréal. Il n'y a pas assez de chemins de fer en Gaspésie et en Abitibi où nous avons dépensé des millions pour favoriser leur essor économique et où les gens sont obligés d'acheter leurs provisions à Toronto plutôt qu'à Montréal et à Québec, à cause des facilités plus grandes que leur offrent les chemins de fer. C'est une injustice dont souffre la province de Québec, que ce manque de chemins de fer. Et j'appuie mon affirmation sur des chiffres de M. Antonio Perrault, frère du ministre de la Colonisation.

Québec est la province la plus mal desservie en chemins de fer. De nouvelles provinces, qui ne comptent qu'un cinquième de la population du Québec, ont plus de chemins de fer que notre province. Un lien direct entre l'Abitibi et Montréal améliorerait la situation. Présentement, les gens de l'Abitibi doivent faire un détour pour aller à Montréal. Gaspé ne peut se développer normalement parce qu'il n'y a pas assez de voies ferrées. L'Ontario a beaucoup plus de chemins de fer que nous. La métropole de la province de Québec devrait être liée à tous les centres du Canada. Si la province de Québec veut progresser, développer ses centres agricoles et de colonisation, elle doit les desservir par des lignes de chemin de fer. Les statuts contiennent beaucoup de chartes de chemin de fer qui n'ont jamais été appliquées. Il semble que ceux qui demandent des chartes n'ont qu'un but: les vendre au plus vite.

Il faut développer l'industrie concurrentement avec l'agriculture, mais ce qui nuit à l'agriculture, c'est le développement trop rapide des industries. Le gouvernement a assuré la création de trop d'industries et sa politique a été loin d'être un miracle. Dans de telles circonstances, nos cultivateurs s'engagent à la construction des usines, mais, une fois le travail terminé, ils ne peuvent reprendre la besogne. Ce sont des déracinés. Ils ont perdu le tour de l'ouvrage, de se lever à 5 heures et de terminer leur travail au soleil couchant. Ils n'ont alors plus le goût du dur labeur de la terre. On en a la preuve par ce qui s'est passé à Val-Jalbert, à l'Isle-Maligne et dans les autres villes neuves.

Le gouvernement, en prétendant que sa politique industrielle est une solution à tous les maux, s'est fourvoyé. L'industrie étrangère a fait périliter nos industries canadiennes et souvent les a fait disparaître. Les compagnies appartenant à des Canadiens français sont vendues à de plus grosses compagnies parce qu'elles ne peuvent plus les concurrencer. Elles doivent vendre, sinon c'est la faillite. L'industrie nous a échappé et le commerce sera bientôt accaparé par quelques grosses compagnies, à cause de la politique du gouvernement.

Ce qui est arrivé aux industries canadiennes-françaises s'étend maintenant au commerce. J'espère que l'on réussira à préserver le commerce du détail dans lequel les Canadiens français ont toujours œuvré. Les chaînes de magasins forment des monopoles qui minent l'épiciers indépendant. C'est pour cela que l'opposition demande encore une fois au gouvernement de permettre aux épiciers de vendre du vin plutôt que de les restreindre à ne vendre que de la bière, pour les protéger contre la concurrence des chaînes de magasins.

L'honorable ministre des Terres (l'honorable M. Mercier fils) a dit, hier, qu'il n'y a pas eu de terres vendues par la province depuis 1926. Oui, peut-être, mais cette dernière vente en était une de 7,800 milles carrés faite justement à l'International Paper Company qui vient chez nous étouffer nos industries canadiennes et s'emparer de tout. On dirait que l'on a voulu faire en sorte que l'International Company ait la mainmise sur toute l'industrie du papier journal. Cette compagnie a fait un contrat avec les journaux Hearst, des journaux à sensation de la pire espèce, à raison de \$50 la tonne, ce qui lui a permis d'écraser les autres compagnies de papier journal. On a obligé l'International Paper Company à bâtir un moulin.

C'est la politique d'affermage de régions forestières et l'adoption d'une loi obligeant la construction de moulins chaque année qui ont amené

la crise du papier. C'est le gouvernement qui doit être tenu responsable de la crise actuelle. Le ministre des Terres (l'honorable M. Mercier fils) a fait un discours de trois heures sans avoir trouvé cinq minutes pour parler de cette crise qui est grosse de conséquences pour nous. Il a été imprévoyant, bien que le premier ministre ait dit qu'il avait tout prévu il y a trois ans, au moment où il a mis fin à l'octroi de concessions. Un gouvernement n'a pas le droit de prévoir moins de 50 années d'avance.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Mais vous étiez au pouvoir, les conservateurs, il y a 50 ans. Vous auriez dû prévoir cela.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Le premier ministre a amené des moulins et, aujourd'hui, il demande de diminuer la production. On a précipité la crise en demandant de ne pas trop produire. À cause de cela, il y a augmentation du chômage. Résultat: combien de bûcherons n'ont pas d'ouvrage dans les bois cet hiver! Si on ne remédie pas à la crise, c'est l'accapement du stock canadien par le stock américain.

Le premier ministre a invité les Américains à venir dans notre province. Ils sont venus et ils prennent tous les moyens pour tout contrôler chez nous. Pour les laisser faire, on a violé la loi fédérale qui défend les coalitions et l'organisation des trusts en essayant de fixer le prix des produits de base tels que le papier journal. Il cite cette loi. On pourrait peut-être convaincre le premier ministre d'avoir violé cette loi en favorisant la formation de monopoles du papier chez nous. Il lit cette partie de la loi qui dit que "quiconque participe personnellement ou sciemment aide à la formation ou exploitation d'une coalition telle que définie dans la présente loi est coupable d'un acte criminel et passible d'une amende ne dépassant pas dix mille dollars ou d'emprisonnement pour une période de deux ans, ou, s'il s'agit d'une corporation, d'une amende de vingt-cinq mille dollars au plus<sup>6</sup>".

La politique du gouvernement de ne pas exporter l'énergie est neutralisée par la vente de cette énergie à l'Ontario qui, à son tour, la vend aux États-Unis. Est-ce vrai que la compagnie Beauharnois Light pourra expédier 250,000 chevaux-vapeur d'énergie dans Ontario, d'où elle sera ensuite exportée aux États-Unis? Je demanderai même au premier ministre s'il est vrai que M. Graustein, président de l'International, a reçu une offre de concession forestière pour le ramener à la raison et pour en venir à une entente au sujet de la crise du papier.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Laissez-moi vous dire tout de suite que la réponse est non.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Parfaitement.

**M. Renaud (Laval):** On a entendu dire cela.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Je n'ai pas dit que c'est le premier ministre qui a fait ces offres.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Ni le premier ministre ni personne.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Les concessions de l'International Paper Company de Québec représentent une superficie supérieure à quatre États de la Nouvelle-Angleterre réunis. C'est un fait que ce n'est pas une petite compagnie, mais elle est ici pour faire la lutte à d'autres compagnies de papier journal de propriété canadienne.

**M. Grant (Champlain):** Les compagnies canadiennes n'ont-elles pas soumissionné à des prix moindres que l'International Company lors de la vente des concessions forestières?

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Je ne sais pas, mais ce que je sais, c'est que des compagnies canadiennes ont soumis, l'année dernière, des prix plus élevés que les compagnies américaines et n'ont pas obtenu les limites.

**Des voix:** Oh! Oh!

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Répondront-ils?

**M. Blain (Montréal-Dorion):** La Gaspésie devrait être ouverte à l'agriculture le plus tôt possible, parce qu'elle offre de belles possibilités aux colons.

Quand le gouvernement permet, comme à Arvida, à la ville de Racine et à Dolbeau, à des citoyens américains non naturalisés d'administrer les affaires municipales de ces régions, c'est un grand tort.

Ils font venir des leurs pour travailler quand nos élèves des écoles de génie forestier et des écoles techniques n'ont pas de position. De la situation créée par cet état de choses, toutes les professions en souffrent. Si la situation du marchand et de l'industriel est triste dans la province, elle ne se compare pas à celle des avocats, des médecins, des

notaires et des ingénieurs canadiens-français. Les compagnies étrangères choisissent des avocats anglais, écossais, juifs ou autres pour faire leur travail pendant que les Canadiens français en souffrent. Il en est de même chez les notaires, les médecins et les ingénieurs. Les professionnels de notre race n'ont que leurs compatriotes comme clients.

**L'honorable M. Nicol (Compton):** Et M. Aimé Geoffrion?

**M. Blain (Montréal-Dorion):** C'est une exception. La politique du gouvernement a faussé l'orientation de toutes les classes de notre société qui deviennent subordonnées à l'étranger.

Un petit mot ou deux de l'élection de Montréal-Sainte-Marie. L'honorable premier ministre a dit qu'il n'avait jamais entendu de pareils appels à la démagogie et aux passions. S'il y a eu de la démagogie, elle s'est fait remarquer parmi les libéraux. Qu'il lise *Le Canada*, journal libéral d'alors, et il verra de quel côté étaient les démagogues. Voyons comment *Le Canada* nous a traités pendant la campagne. Dans des articles en date des 23 et 24 octobre, il nous a traités de "cirque Camillien Houde", d'acrobates, de pitres, de paillasse, etc. Ces articles étaient une poignée de boue lancée à la figure du candidat oppositionniste.

Quand j'entends les députés du gouvernement parler des démagogues, des bolchévistes, et ainsi de suite, cela me rappelle forcément les qualificatifs attribués au député qui siège actuellement parmi ses adversaires. J'étais là et je les ai entendus. En ce qui concerne les conservateurs, tout s'est bien déroulé dans les assemblées auxquelles j'ai assisté et elles pourraient servir de leçon de modération aux libéraux. Mais ce qui est scandaleux, c'est qu'on laisse toujours Pierre Valois diriger la campagne libérale et les élections.

**M. Renaud (Laval):** Il est engagé à l'année.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Il a été prouvé que Pierre Valois, le chef du cabinet Valois, était un voleur d'élections. On le garde dans la police provinciale. Il trouve tout le monde excepté les voleurs et les meurtriers. Il a été élu, a confessé jugement et on l'a récompensé. On l'a pris en flagrant délit et il a conservé son poste quand même. Le peuple de Montréal-Sainte-Marie peut-il avoir confiance dans un gouvernement qui laisse un Pierre Valois conduire des élections? Pourquoi le gouvernement

garde-t-il des voleurs d'élections à son emploi? Agir ainsi, c'est inspirer au peuple le mépris de l'autorité. On parle de propagande bolchévique, mais c'en est un exemple. Le bolchévisme est encore pire lorsqu'il vient d'en haut, et cela soulève le peuple lorsqu'il sait qu'il a des voleurs à son emploi.

Le gouvernement a peut-être des conseils à donner à l'opposition, mais il peut également accepter que nous lui venions généreusement en aide. Qu'il donne donc l'exemple de ce qu'il considère comme étant tellement souhaitable. Mgr Gauthier, dans son sermon du jour de l'An, nous a mis en garde contre les menées bolchéviques. Que le gouvernement commence par donner l'exemple.

Dans notre province, on a ignoré la loi du dimanche. Notre gouvernement catholique a laissé travailler le dimanche. Mon collègue de Trois-Rivières (M. Duplessis) a eu raison de dire que la surproduction était due à cela. Oui, on parle de surproduction, mais, quand on travaille 52 jours de plus par année, on produit plus que les autres. Il vient ensuite des crises.

Prenons garde de violer les principes éternels. Les violateurs du dimanche seront punis. La droite pourra rire, mais je lui citerai les paroles du prophète Jérémie<sup>7</sup>, et d'un bon curé, renfermant une menace terrible contre les profanateurs du jour du Seigneur et la société où ils restent impunis: "Vous travaillez le dimanche, ce n'est pas chanceux." Il avait raison. Après la crise du papier, nous aurons le chômage. Que le gouvernement prenne garde. Cette mesure ne peut pas profiter.

Le gouvernement se croit maître absolu. Je lui citerai le mot d'Ernest Lapointe: "Le gouvernement, ce n'est pas un homme ni un groupe d'hommes, mais c'est nous tous, c'est chacun de nous." L'opposition a dû se taire en cette Chambre, même à cette session-ci. Le premier ministre a cité Disraeli, l'an dernier. Disraeli<sup>8</sup> a dit, après quelques échecs, au début, et qu'on l'a fait taire en Chambre: "Je vais m'asseoir, mais le temps viendra où vous m'entendrez." Il est devenu premier ministre et l'opposition triomphera exactement de la même manière.

Le gouvernement a sapé le droit de propriété. On ne viole pas impunément le droit de propriété, qui est le principe fondamental de notre Code civil. Il cite Bossuet sur le respect de la propriété, Esdras Minville, jeune élève de l'École des hautes études commerciales, qui a dit: "Il faut agir pour vivre", et Ollé Laprune qui a dit: "Recevoir pour donner." Le gouvernement a reçu un héritage de nos pères. Il doit, pendant sa vie, le développer et le transmettre

non pas morcelé, mais plus grand et plus beau qu'il ne l'a reçu.

Il (M. Blain) termine par les vers de Sully Prudhomme: "Bleus ou noirs, tous aimés, tous beaux, des yeux sans nombre ont vu l'aurore", et par des vers de Lamartine.

Il propose, en amendement, appuyé par le représentant de Laval (M. Renaud), que la motion en discussion soit amendée en y ajoutant les mots suivants:

"Néanmoins, tout en constatant que le gouvernement paraît adopter partiellement la politique de l'opposition au sujet de la diminution de la dette, d'une meilleure loi du libelle et en annonçant, bien que tardivement, son intention de rendre plus efficaces les lois qui régissent actuellement la vente des actions et obligations par les compagnies faisant affaire dans notre province, nous croyons devoir exprimer de respectueux regrets que, sans tenir compte des pluies abondantes, le discours du trône attribue entièrement au gouvernement le fait que nous avons été exempts des feux de forêt; qu'il chante les bienfaits d'une prospérité partielle et instable et qu'il ignore les déficits de l'agriculture et les revendications de nos cultivateurs alarmés de leur situation; qu'il n'annonce pas l'intention du gouvernement:

"a. D'accepter les amendements soumis par l'opposition à la dernière session en vue de rendre la loi des accidents du travail plus efficace;

"b. D'accorder une plus juste représentation des ouvriers dans le gouvernement et dans la Commission des accidents du travail;

"c. D'amender la loi électorale de manière à réprimer les abus et les injustices causés par le bulletin de vote sans talon, par les faux électeurs, appelés "télégraphes", etc.;

"d. D'adopter une politique assurant une exploitation plus rationnelle de nos richesses naturelles et plus à l'avantage de notre population;

"e. De créer une commission technique indépendante du gouvernement, ayant le pouvoir de faire l'inventaire de nos richesses nationales et de faire en conséquence des rapports au gouvernement et à la province;

"f. D'assurer une administration de la justice moins coûteuse, plus équitable, plus effective, plus impartialement au service de la société, sans intervention politique;

"g. De faire une audition plus complète des comptes du gouvernement par des autorités impartiales;

"h. De réorganiser le ministère des Terres et Forêts de façon à assurer la conservation de notre

patrimoine forestier et à donner aux compétences la liberté d'action nécessaire."

L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise. Les noms sont appelés et inscrits comme suit:

**Pour**<sup>9</sup>: MM. Blain, Duplessis, Gault, Guertin, Houde, Renaud, Sauvé, Tremblay, 8.

**Contre**: MM. Baillargeon, Bastien, Bédard, Bercovitch, Bernard, Bouchard, Cantin, Caron, Casgrain, Charbonneau, Cohen, Daniel, Dansereau, David, Delisle, Desmarais, Dillon, Drouin, Dugas, Farand, Fortier, Francoeur, Frigon, Gagnon (Kamouraska), Gagnon (Maskinongé), Galipeault, Gauthier, Grant, Lafrenière, Lahaie, Lamoureux, Laperrière, Lapière, Leduc, Lemieux (Gaspé), Lemieux (Wolfe), Lortie, Marchand, McDonald, Mercier, Messier, Moreau, Nicol, Oliver, Ouellet, Papineau, Paquet, Perrault, Phaneuf, Piché, Pilon, Plante, Power, Rochette, Roy, Saurette, Taschereau, Thériault, Thurber, Vautrin, 60.

Ainsi, l'amendement est, en conséquence, rejeté.

**M. l'Orateur**: La question est maintenant sur la motion principale.

**L'honorable M. David (Terrebonne)**: M. l'Orateur, il est 6 heures.

À 6 heures, la Chambre suspend ses travaux.

#### Reprise de la séance à 8 h 45

##### Adresse en réponse au discours du trône

**M. Lamoureux (Iberville)**<sup>10</sup> félicite l'Orateur, le proposeur (M. Caron) et le secondeur (M. Cohen) de l'adresse, bien que ses hommages soient plus tièdes à l'endroit du secondeur, étant donné qu'il est avocat. Il dit à l'opposition de ne pas toujours critiquer. La politique n'est pas tant une question de parti qu'une question d'affaires. Je considère que le gouvernement administre très bien la province en basant ses dépenses sur ses revenus. L'opposition dit bien que les surplus sont petits, mais jamais elle n'a tenté de démontrer que les chiffres n'étaient pas vrais. Le gouvernement a tout fait ce qu'il devait faire. Il dit le croire fermement et il avoue que l'opposition n'a pas encore su le convaincre du contraire.

L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) a l'air de tout trouver mal ce que fait

l'honorable ministre de la Voirie (l'honorable M. Perron). Nous autres, les cultivateurs, nous savons ce qui a été fait pour la voirie dans les comtés ruraux de la province. J'invite le député de Montréal-Sainte-Marie à aller voir les bons chemins dans mon comté. Les cultivateurs sont très satisfaits de la politique de voirie du gouvernement.

Le ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries est administré par un des hommes les plus actifs du gouvernement (l'honorable M. Perrault). Le travail de la colonisation est très difficile et, cependant, le ministre réussit bien. Ce qui a été fait pour le rapatriement des nôtres par le gouvernement est excellent et il faut espérer que ce travail se continue. Quant à l'agriculture, des travaux considérables ont été accomplis.

Il dit qu'il a pris part au débat pour parler sur l'agriculture. Il est vrai que tout n'est pas rose dans nos campagnes, mais il ne faut pas empirer les choses. L'agriculture est en plein essor sous le régime actuel. Il se demande, sans parti pris, pourquoi l'agriculture n'est pas aussi prospère dans la province de Québec qu'au Canada, aux États-Unis ou ailleurs. Il énumère quelques causes de cette situation: les droits de douane élevés imposés par les États-Unis sur les produits des cultivateurs, principalement ceux du sud de la province, un climat défavorable, le départ de notre jeunesse, le manque d'instruction agricole, qui est aussi responsable de la désertion du sol par les jeunes. Il s'adresse aux rapporteurs pour leur demander de bien rapporter ses paroles. Le climat ne favorise pas les cultivateurs, même s'il est vrai que certains d'entre eux sont d'aussi bons administrateurs que le trésorier provincial. Le budget agricole devrait être augmenté.

Il dit que l'opposition n'a pas le droit de critiquer le premier ministre malgré qu'il soit allé aux États-Unis pour régler la crise du papier journal. S'il a pu, au cours de cette visite, exercer une quelconque influence en vue d'une solution, cela en valait certainement la peine. Il remercie l'honorable premier ministre d'être intervenu pour régler cette crise. En agissant ainsi, le premier ministre a rendu un précieux service aux ouvriers de cette province. J'ai écouté, dit-il, l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde).

Ça m'a fait de la peine pour lui. L'honorable premier ministre a une bonne réputation et ce ne sont pas les exagérations de l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie qui viendront changer l'opinion de la province sur le chef du Parti libéral. En 1923, lorsque j'ai été élu, je ne connaissais pas la politique et je n'avais jamais rencontré l'honorable premier ministre. Le premier ministre m'a rendu justice. Il m'a traité

gentiment, et lorsque je lui demande quelque chose de raisonnable, il ne se fait pas trop tirailler.

Il (M. Lamoureux) annonce qu'il va toucher à un sujet délicat. Il y a des constructions d'édifices religieux qui coûtent quelquefois trop cher et qui deviennent une des causes du malaise agricole parce qu'elles imposent des taxes trop lourdes aux cultivateurs, dans certains cas. Ces derniers ne sont pas aussi bons hommes d'affaires que le trésorier de la province (l'honorable M. Nicol), mais les autorités religieuses devraient nous aider si elles veulent que nos jeunes gens restent sur la terre.

L'industrie laitière est la principale industrie des cultivateurs dans la province et le gouvernement fédéral devrait imposer un droit pour protéger nos produits.

Il demande au secrétaire provincial (l'honorable M. David) de continuer à encourager l'école de rang. Il espère que le gouvernement accordera à l'école du rang des allocations suffisantes qui permettront la réduction de la taxe scolaire que paie le cultivateur. Les taxes scolaires et municipales sont trop élevées. Il croit que nos écoles de frères pourraient combiner l'enseignement commercial à l'enseignement agricole. Les cultivateurs n'ont pas assez de ressources financières pour réussir.

(Rires)

Le gouvernement ferait mieux d'augmenter le budget de l'agriculture et de l'éducation, au lieu de donner des pensions aux vieillards.

Le cultivateur est loin d'être rendu au point où le dit le *Bulletin des agriculteurs*. Ce journal fait un tort considérable à notre province en la présentant sous un mauvais jour. Un ami de l'opposition, M. Barré, a déclaré, dans un banquet, que les cultivateurs en étaient rendus à traîner leur femme dans les champs six semaines après la naissance de leurs enfants. C'est peut-être vrai, mais c'est un cas exceptionnel. Nos femmes nous aident, mais on n'a pas le droit de considérer cela comme une honte. Ma femme m'aide et j'en suis fier. Il demande à la Chambre de prendre ses remarques en sérieuse considération.

**L'honorable M. David (Terrebonne)**<sup>11</sup>: Jamais je ne me suis levé en cette Chambre pour prononcer un discours sans un sentiment de crainte, M. l'Orateur. C'est que je respecte la Chambre et que je veux me respecter moi-même. C'est toute une province qui nous écoute et cette province a droit de croire que nous sommes sérieux.

Un homme, qui a fait sa marque dans la province et au pays et qui nous faisait croire que la race des vieux gentilshommes ne disparaîtrait pas, vient de quitter notre province<sup>12</sup>. Je crois que nous devons dire que M. Pérodeau laisse un souvenir ineffaçable.

Spencer Wood, quoi qu'on dise ou quoi qu'on pense, a sa raison d'être. Ceux qui l'ont connu dans ses heures de joie ne peuvent s'empêcher de penser aux heures de deuil. Une femme distinguée, Mme McKenna<sup>13</sup>, qui fut plus qu'une châtelaine, et la compagne dévouée de son vieux père à la résidence officielle, a disparu. Ce n'est pas le député qui parle, c'est l'ami. Je m'incline profondément devant la tombe de cette femme d'élite qui a laissé de si doux souvenirs parmi nous.

En prenant possession de Spencer Wood, que M. le gouverneur (l'honorable M. Gouin) sache bien que les animosités sont finies et que tous les partis politiques sont heureux de ce beau couronnement de sa carrière.

Il évoque un fait personnel qui date de 1919, date à laquelle il est entré dans le ministère provincial. Je m'incline devant cet homme (l'honorable M. Gouin) qui, depuis au-delà de 20 ans, est pour notre race, notre peuple, notre province et le Canada, un reflet.

M. l'Orateur, on vous a fait des compliments. Vous les méritez et j'y applaudis. Si vous ne méritiez pas ce poste, vous ne seriez pas là.

D'autres orateurs ont parlé du proposeur (M. Caron) et du secondeur (M. Cohen) de l'adresse, mais ils ont accompli leurs devoirs consciencieusement et à la satisfaction de tous.

L'opposition nous reproche de chanter les louanges du gouvernement. Mais, lorsque les membres de la gauche se lèvent, ils font la même chose en passant leur temps à se chanter les uns les autres.

**M. Renaud (Laval)**: Chacun notre tour.

**L'honorable M. David (Terrebonne)**: Vous n'avez pas eu le vôtre?

**M. Renaud (Laval)**: Je l'aurai tantôt.

**L'honorable M. David (Terrebonne)**: J'aime mieux le bon sens de l'honorable député de Laval (M. Renaud) que le manque de sens de ceux qui sont instruits et qui croient en avoir plus que lui. La plus grande harmonie règne dans les rangs de l'opposition. Il n'y a pas de doute qu'il n'y a que des

chefs, et l'opposition en est rendue à vouloir des soldats.

L'honorable député de Montréal-Dorion (M. Blain) a fait un grand effort et un excellent travail, cet après-midi, tout comme la montagne dans la fable, qui a accouché d'une souris. Je l'en félicite. Je n'ai pas l'intention, comme le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde), de me comparer au Christ ou, comme dans le cas du député de Montréal-Dorion (M. Blain), à Disraëli. On m'a souvent reproché de manquer de violence. Je crois que la violence ne fait rien de bon. Les œuvres durables s'édifient sur la tolérance, l'éducation et la pondération.

Nous avons eu, au cours de ce débat, la preuve qu'il faut que cette vérité soit bien reconnue. Je tiens à dire tout de suite que j'ai admiré le ton des discours de l'honorable chef de l'opposition, du député de Trois-Rivières (M. Duplessis), du député de Hull (M. Guertin) et du député de Montréal-Dorion (M. Blain). Ils ont parlé, au cours de ce débat, comme on doit parler dans la Chambre. Je ne fais pas de comparaison, M. l'Orateur. Chacun a la faculté de faire la comparaison avec les autres orateurs de l'opposition.

Il n'y a pas de gouvernement parfait et la gauche oublie qu'elle est en face d'hommes politiques qui sont des humains et qui peuvent se tromper. Si nous étions parfaits, dans quelle position seriez-vous donc, Messieurs de l'opposition? Si vous preniez notre place, un objectif que vous n'atteindrez d'ailleurs pas de sitôt, à mon avis, et s'il fallait que nous suivions vos leçons, dans quelle posture seriez-vous le jour où l'on vous attaquerait?

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Nous serions au pouvoir.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Vous attaquez ceux qui ont sacrifié leur argent et eux-mêmes au service de la province. Et, si vous en doutez, prenez notre place, venez voir. L'opposition parle des ministres qui s'enrichissent. Je suis dans la politique depuis 10 ans. Si j'avais profité de ma situation comme ministre pour m'enrichir, j'aurais pu le faire. Si, au lieu de me dépenser sans compter pour la province, et je ne le regrette pas, je suis heureux de l'avoir servie, je m'étais dépensé pour moi-même et si je n'avais servi que mes intérêts, je serais peut-être mieux aujourd'hui. Aussi, ne salissez donc pas le nid où, demain, vous voudrez peut-être vous coucher.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Demain?

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Ce n'est qu'une figure de style, je vous assure.

Québec, depuis 100 ans, est un pays de politiques. Je n'ai pas dit de politiciens. Nous avons donné au Canada quelques-unes des plus belles intelligences dans les deux partis politiques. Qu'il s'agisse des Laurier, des Cartier ou des Macdonald, tous ont été des hommes de grande valeur. Et toujours ces hommes, même aux heures pénibles, se sont refusés à permettre à leurs partisans d'abaisser la politique. Pourquoi vouloir toujours rabaisser les politiques? Si on veut que le peuple respecte les deux partis politiques, il faut commencer par respecter les hommes qui les dirigent.

Ce respect que vous demandez au peuple, vous ne l'aurez qu'à la condition de vous respecter vous-mêmes devant lui. Si vous noircissez vos adversaires politiques, si vous soulevez les gens contre eux, si vous traitez de prévaricateurs ou de voleurs ceux qui ne partagent pas votre opinion, le peuple croira de vous les calomnies que vous aurez employées contre ceux que vous voulez remplacer, calomnies que d'autres insulteurs publics pourront reprendre, un jour, à votre adresse. Ayons donc confiance dans l'homme politique. Je le crois honnête.

Il fait des sacrifices que ne fait pas le capitaliste. Il donne au bénéfice du public et de son pays son temps, sa santé, sa tranquillité, son argent souvent. Il use sa vie. De grâce, laissez-lui au moins, comme aumône, sa réputation.

L'opposition critique et ne trouve rien de bon du côté du gouvernement. On nous accuse de n'avoir rien fait pour l'avenir. Nous avons essayé de faire tellement que l'on perd de vue ce que nous avons déjà accompli. L'optimiste a tort et le pessimiste réfléchit mal.

Pour assurer l'avenir, nous avons donné à notre population la santé intellectuelle et physique. Mais, si vous voyagez dans notre province, vous avez vu ces écoles dans les campagnes et dans les petits villages, ces académies commerciales et ces collèges classiques, et vous avez constaté l'amélioration considérable apportée dans le domaine de l'éducation depuis 20 ans. Que l'on ose venir nous dire que nous n'avons rien fait depuis 20 ans pour l'avenir. Si l'avenir de la province de Québec n'est pas dans l'éducation, je ne sais où il est.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Combien y avait-il de collèges classiques, il y a 20 ans, et combien en avez-vous aujourd'hui?

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Il y en avait assez et, aujourd'hui, c'est la même chose.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je demande au secrétaire provincial de me répondre sérieusement.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Il y a plusieurs nouveaux collèges classiques: Rimouski<sup>14</sup>, Mont-Laurier, Jean-de-Brébeuf, Gaspé, mais ce n'est pas au gouvernement que l'on doit ces fondations.

J'affirme que nous avons pensé à l'avenir en améliorant l'éducation chez nous. J'affirme que nous avons pensé à l'avenir en songeant à la santé publique. Par l'hygiène, nous avons donné la santé physique. Nous avons aussi assuré l'emploi à notre population dans les industries ou ailleurs.

Mais on dira que, pour accomplir ces œuvres, nous avons imposé des taxes. Oui. Il est temps de dire toute la vérité. Il n'y a pas un gouvernement qui peut améliorer le sort de son peuple sans taxes. De tout temps, il n'y a pas un pays au monde qui a pu se rendre aux exigences des peuples sans une répartition juste et équitable des impôts. Que l'on regarde dans les campagnes, à part les chemins, les églises, les écoles, les presbytères, y a-t-il une autre taxe? Et dans les villes, l'ouvrier est-il taxé? Vous direz qu'il paie des taxes indirectes. Il paie seulement le loyer de son logement. Y a-t-il un député dans cette Chambre qui ait le courage moral et politique de demander l'abolition de ces taxes que je viens de mentionner? Elles sont nécessaires. Les taxes ont augmenté sans l'ombre d'un doute. Pour faire vivre nos municipalités, il est juste de mettre la main dans nos poches et de payer. On dit que les taxes ont augmenté, oui, c'est vrai, mais pas les taxes du gouvernement.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Le trésorier (l'honorable M. Nicol) dit non.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Que les taxes aient augmenté, oui, mais pourquoi? Pour l'hygiène. La taxe pour les aqueducs a augmenté parce que, faisant l'éducation du peuple, nous avons pénétré dans les municipalités et, sans les forcer, nous avons obtenu que l'on fasse les dépenses nécessaires pour la construction d'aqueducs propres à donner à la population une eau saine et à la mettre à l'abri de la fièvre typhoïde. La taxe a augmenté dans cette province qui fournit à ce pays, aux États-Unis et même à l'Europe le plus beau spectacle parce que les citoyens des comtés ruraux, où, il y a 20 ans, on ne connaissait pas ce qu'était l'hygiène, ont bien voulu se taxer de deux sous dans la piastre, ce qu'on

ne fait pas ailleurs, pour assurer la bonne santé de notre peuple et ainsi contribuer à préparer l'avenir de la race en sauvant nos enfants.

Nous ne pouvons compter que sur nos enfants pour voir croître notre race. Nous ne pouvons compter sur une immigration considérable, mais sur nous-mêmes pour grossir notre population. C'est en conservant la santé morale et physique de notre population que nous assurons l'avenir, et c'est en créant chez nous des centres industriels que nous le raffermissons, en gardant chez nous nos fils qui, sans cela, s'en iraient à l'étranger pour occuper leurs bras. Nous nous y appliquons.

Jamais on n'a parlé de santé publique dans cette province. Il y a 20 ans, l'hygiène était un mot inconnu ici. On n'entendait pas parler d'hygiène sous le régime conservateur.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** N'était-ce pas le gouvernement libéral qui était alors au pouvoir?

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Personne n'a encore critiqué contre cette politique d'hygiène. On parle aujourd'hui de capital humain. Autrefois, on ne connaissait ni capital monétaire ni capital humain. On ne peut pas, de bonne foi, prétendre, à l'heure qu'il est, que nous ne préparons pas l'avenir.

L'avenir, ce sont ceux qui passent, qui grandissent et prendront notre place lorsque nous ne serons plus, après avoir fait notre devoir, je l'espère. Nous préparons aujourd'hui nos enfants pour l'avenir, et peut-être mieux que nous n'avons été préparés nous-mêmes dans le passé.

L'avenir, c'est nos enfants. Le devoir des gouvernants est de donner de la santé aux enfants de leur pays, de donner de la santé à une province qui n'en avait pas. Je ne m'attribue aucun mérite. C'est au premier ministre qu'on doit ces œuvres.

Et c'est en pensant au premier ministre que je dis que le véritable homme d'État n'est pas celui qui suit les volontés d'un peuple, mais celui qui, convaincu de la justice et de la justesse de sa pensée, dirige cette volonté de son peuple. On a reproché au premier ministre d'avoir imposé au peuple des réformes nécessaires.

On appellera cela de l'autocratie, l'acte de celui qui, par son talent, par sa volonté de servir et non de faire servir, impose, je n'ai pas peur du mot, ses vues à son peuple!

Mais que serait l'Italie aujourd'hui sans Mussolini qui a imposé sa volonté à l'Italie? Qui ne respecte pas Mussolini aujourd'hui?

(Applaudissements)

Que serait l'Espagne, qui s'en allait en pièces, sans son dictateur? Et comparez avec ce pays où, sous des dehors de démocratie, règne l'autocratie, la Russie. On crie à l'autocratie. Oui, l'autocratie, on la trouve dans la démocratie mal comprise et dans la démagogie mal digérée. Il parle aussi du Portugal où l'on a obtenu de bons résultats grâce à ce que l'on appelle de l'autocratie et d'autres pays soumis à la dictature.

**M. Guertin (Hull):** Et le Mexique?

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Je ne parle jamais des pays catholiques. Je suis convaincu que le député de Hull (M. Guertin), calé comme il l'est, pourrait facilement régler la question du Mexique si on lui en donnait la chance.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** réclame la politesse. Vous avez parlé de l'Italie. L'Italie n'est-elle pas un pays catholique?

**L'honorable M. David (Terrebonne):** C'est ce que l'on m'a toujours dit depuis que je suis petit garçon.

L'honorable député de Montréal-Dorion (M. Blain) dit que, n'ayant pas de responsabilité, il ne veut pas exprimer son opinion sur la loi des pensions de vieillesse.

J'ai eu l'avantage de conserver mon père jusqu'à un âge très avancé. J'ai eu pour lui une estime et un respect qui, je l'affirme, eussent été éteints le jour où un gouvernement, prenant ma place, lui aurait versé une pension. Il dit qu'il ne se serait jamais fait à l'idée de le voir pensionnaire de l'État. Voyez le retour des choses ici-bas.

Lorsque dans cette province, il y a quelques années, nous avons eu l'audace de dire que l'État devait se joindre à la charité personnelle et individuelle pour aider ceux qui souffrent, l'opposition a crié: Étatisme! Mais aujourd'hui? On disait alors que c'était la mainmise sur la charité de Dieu et, aujourd'hui, on veut la mainmise de l'État sur le sentiment des jeunes pour les vieux. Aujourd'hui, l'opposition veut que l'État fasse la charité à la place des enfants.

**M. Guertin (Hull):** Dois-je comprendre que le gouvernement ne nous donnera pas la loi des pensions aux vieillards? Le premier ministre a pourtant dit que la question était à l'étude.

**Des voix ministérielles:** À l'ordre!

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Je suis carrément contre la loi des pensions aux vieillards établie par Ottawa. La raison? Ne mettez pas dans l'esprit de l'homme qui n'a pas encore mûri qu'il n'a pas besoin de travailler pour assurer ses vieux jours. Ne lui mettez pas dans l'esprit que l'État le prendra à sa charge quand il sera vieux. Ne mettez pas dans l'esprit du jeune homme qui voit vieillir son père qu'il n'a pas besoin d'économiser pour soigner son vieux père et que, lorsque celui-ci aura vieilli, l'État le reprendra. Dieu merci, nous vivons dans une province où les idées modernes n'ont pas encore sapé l'idée de dévouement familial et le sentiment de respect et d'amour des enfants pour les parents, qui veut que le père prenne soin de son enfant et que celui-ci, en retour, soigne son père lorsqu'il sera vieux. En tout cas, qu'on laisse les choses telles qu'elles sont.

Nous allons les conserver, ces sentiments. Ayons assez de respect pour croire que les jeunes qui poussent auront pour leurs vieux les mêmes sentiments que nous avons eus ou que nous avons pour les nôtres. Cette loi des pensions aux vieillards est antisociale et menace les fondements de la famille.

Belle raison que de dire que si nous n'adoptions pas la loi, nous perdriions, chaque année, des sommes d'argent que d'autres provinces acceptent. Parce qu'une loi antisociale est votée, allons-nous nous laisser alécher par le simple fait que nous pourrions retirer chaque année même un milliard? Je pense qu'il est préférable de perdre de l'argent et de garder l'esprit de famille intact.

Gardons intacte notre famille canadienne-française. Grâce à elle, nous avons survécu; en nous basant sur elle, nous vivons; et c'est par elle que nous survivrons. Conservons le respect pour nos vieux. Et si, par hasard, les fils n'ont pas les moyens de garder leurs vieux, n'est-on plus satisfait du dévouement et de la charité de nos sœurs et de nos religieuses qui, depuis 200 ans, se penchent sur les malades et sur ceux qui ont vieilli? Ne croyez-vous pas qu'elles peuvent continuer à accomplir la tâche qu'elles ont devant elles? Est-ce que nos vieillards sont maltraités dans nos hospices? Ne sont-ils pas traités dans la charité chrétienne qui fait l'envie de nos institutions?

Le dévouement de nos bonnes religieuses pour nos vieux ne vaut-il pas mieux que les petites pensions qu'ils recevraient en vertu de cette nouvelle loi? Toujours, nos vieillards qui, par exception, n'auront pas de soutien trouveront un abri dans nos

institutions de charité. Ne changeons pas nos belles traditions.

Encore une fois, respectons la famille, fondement de notre société, et laissons nos vieillards mourir dans leur foyer. N'acceptons pas des lois qui saperont lentement et sûrement notre famille.

Le gouvernement a accordé à M. Gustave Francq<sup>15</sup> une position où il peut rendre service à la classe ouvrière justement parce qu'il est très au courant de la question ouvrière. J'invite l'honorable ministre des Travaux publics et du Travail (l'honorable M. Galipeault) à me contredire si je ne dis pas ce qui est. Il n'y a pas un homme qui ait fait plus que Gustave Francq pour la classe ouvrière. Le gouvernement laisse à ses fonctionnaires la liberté de pensée. Une preuve? C'est le député de Montréal-Dorion (M. Blain) qui l'apporte en disant que M. Francq, fonctionnaire du ministère du Travail, n'a pas approuvé entièrement la loi des accidents du travail, dans le *Monde ouvrier*.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Sauf depuis qu'elle a été votée.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** "Sauf" conduit à tout.

Il met le député de Montréal-Dorion (M. Blain) en garde contre une exagération. Ce dernier a reproché au gouvernement de trop charger les programmes des écoles primaires et a laissé entendre qu'il voudrait restreindre à trois matières, lire, écrire et compter, l'enseignement à nos jeunes cultivateurs et ouvriers dans ces écoles. Ce n'est pas suffisant. Je n'ai aucune responsabilité au point de vue de l'instruction, mais, le jour où j'accepterais ce principe, je préparerais, à brève échéance, la déchéance de tout un peuple. Que l'enfant soit un fils d'ouvrier, un fils de cultivateur, un fils de marchand, il a droit à l'éducation. De quel droit pouvons-nous lui dire: Tu vas t'arrêter ici? Mais lisez donc votre histoire. Si cette théorie eût été appliquée dans le passé, notre peuple n'aurait jamais fourni les hommes illustres qui se sont dépassés, qui font tant d'honneur à notre race, à la province et à notre pays et qui sont originaires des milieux agricoles. Comment allons-nous dire au fils du cultivateur ou au fils de l'ouvrier: Lorsque tu sauras lire, compter et écrire, tu n'auras pas droit de t'instruire davantage? C'est une fausse doctrine, une fausse théorie, ne la prêchez pas. Vous parlez de démocratie... mais comprenez donc d'abord ce que c'est que la démocratie.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Je n'ai pas dit qu'il fallait se borner entièrement à apprendre à lire, à écrire et à compter dans les écoles primaires, mais que ces matières soient considérées comme fondamentales et qu'elles soient enseignées en priorité. J'ai tout simplement dit que le programme est trop chargé.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** J'aimerais bien à ce que l'honorable député de Montréal-Dorion (M. Blain) fasse ses représentations à ceux qui ont charge de la préparation des programmes scolaires, c'est-à-dire aux évêques de notre province qui composent le comité catholique de l'instruction publique. Qu'il écrive à l'épiscopat et qu'il lui demande de faire des changements qu'il croit devoir faire.

Je n'ai aucune responsabilité devant cette Chambre quand il s'agit de la composition des programmes de l'instruction publique, le député de Montréal-Dorion doit bien le savoir, mais je dois dire, à l'honneur de l'épiscopat, que chaque fois que des suggestions qu'il a considérées saines lui ont été faites dans l'intérêt de l'éducation, il n'a jamais hésité à les accepter.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes),** retournant à un incident précédent, se lève pour lire un passage de l'*Annuaire statistique* où il est dit que le secrétaire provincial a la responsabilité de l'administration scolaire devant la Chambre.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Est-ce que le chef de l'opposition veut dire que je suis responsable, devant cette Chambre, des programmes d'études dans les écoles? Si c'est le cas, qu'il inscrive une motion au feuillet de la Chambre et nous verrons ce qui en résultera.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je ne dis pas qu'il est ministre de l'éducation, mais qu'en tant que secrétaire de la province il est responsable de l'éducation devant cette Chambre.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** J'affirme n'avoir aucune responsabilité quelle qu'elle soit en matière d'éducation, plus précisément en ce qui a trait aux programmes, ni directement, ni indirectement, ni de près, ni de loin.

Je suis responsable des actions du surintendant de l'Instruction publique. J'endosserais ses erreurs s'il en commettait, mais je donne le crédit pour les bonnes actions commises à ceux qui conduisent le département. Si c'est un ministre de

l'instruction publique que l'honorable chef de l'opposition cherche, il n'y en a pas en cette Chambre.

Il se passe des choses terribles dans la province de Québec, selon nos adversaires. Le gouvernement a la mainmise sur tout, disent-ils, et ils affirment même que le terrorisme règne à l'Université de Montréal. On a dit cela comme si nous vivions sous le règne de la terreur de 1789. Nous en sommes rendus à entendre dans cette Chambre des hommes de bonne foi affirmer qu'avant de donner \$1,000,000 à l'Université de Montréal nous voulons savoir si ses dirigeants et ses étudiants, qui vont le recevoir, sont rouges ou bleus.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Non, non!

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Cela a été dit...

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Pourquoi?

**L'honorable M. David (Terrebonne):** ...et je regarde maintenant les membres de l'opposition droit dans les yeux. Au moment où le gouvernement accomplit un geste utile et nécessaire en faveur de l'Université de Montréal, pourquoi critique-t-on et pourquoi vient-on semer ce préjugé? Les membres de la gauche savent pourtant que le gouvernement n'est jamais intervenu, politiquement, dans les affaires qui regardent l'éducation et l'hygiène en cette province.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Vous n'êtes pas tout seul.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** J'ai toujours mis de côté mes convictions politiques quand il s'est agi de promouvoir l'hygiène ou l'instruction publique. Je n'ai jamais imposé un site à l'Université de Montréal en lui offrant de l'aide. L'Université de Montréal était bien libre de choisir le site qu'elle occupera au flanc de la montagne et qui lui semblait convenable. J'ai vu le site choisi, j'ai constaté qu'il était spacieux, que la vue y est splendide, et j'ai trouvé que l'Université n'y sera pas emparquée dans 10 ou 15 ans. Je n'étais pas contre le projet d'établir l'Université dans le parc de Maisonneuve, mais l'Université, si on lui avait offert un terrain rue Saint-Paul, ou rue Craig, ou rue du Champ-de-Mars, aurait été libre de le prendre ou de ne pas le prendre, après avoir considéré les besoins de l'avenir.

L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde), dans un de ses bons moments - il en a de mauvais -, devrait regarder ce que sera Montréal dans

20 ans. Il verrait que le site du parc de Maisonneuve sera alors en plein centre de la métropole. Dans 25 ans, la population de Montréal sera de 2,000,000 d'âmes, et l'endroit où l'Université de Montréal ira s'établir sera le centre de la ville et l'endroit où se groupera la population canadienne-française qui, dans une proportion de 100 %, fournit des étudiants à notre maison d'éducation supérieure de la métropole. Les Anglais et les Américains font des constructions de ce genre, en dehors des villes. Peu importe où sera l'Université de Montréal. Ce n'est pas de notre affaire de nous immiscer dans l'administration interne de cette université. Lorsque nous donnons de la droite, nous n'essayons pas de retirer de la gauche.

Le député de Montréal-Dorion (M. Blain) a dit, cet après-midi, que nos jeunes gens s'exilent aux États-Unis. Tout le monde s'accorde à regretter le départ des nôtres pour les centres industriels des États-Unis. Mais, lorsque nous voulons créer ici les mêmes centres industriels pour garder les jeunes gens dans notre province, on crie à l'industrialisation à outrance. Nous voulons que nos gens gagnent chez nous les salaires qu'ils vont chercher dans les usines des États-Unis et dans l'exil.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Il faut bien qu'ils gagnent leur vie quand ils s'exilent.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Nous voulons qu'ils gagnent leur vie chez nous et qu'ils ne s'exilent pas. C'est pour cela que nous avons créé des villes, des régions et des villages industriels.

L'opposition dit que nous sacrifions notre province au capital étranger. Réglons cette affaire une fois pour toutes. Mais où sont-ils, vos capitaux à vous? Est-ce que nos capitaux canadiens-français auraient pu créer de toutes pièces des villes comme Shawinigan Falls, Grand'Mère, Trois-Rivières, Arvida? Vous blâmez les autres, mais que serait le nord de Trois-Rivières si nous n'avions pas fait de concessions de pouvoirs hydrauliques, à cet endroit, il y a 30 ans? Je ne vais pas en discuter avec le député de Trois-Rivières (M. Duplessis), parce que malgré nos opinions politiques divergentes, il ne peut nier que nous avons créé là une région des plus riches de notre province. Il préconise la création de compétences dans le monde des affaires par l'éducation pour lutter contre l'invasion des capitaux.

Il explique comment certaines familles nombreuses de cultivateurs peuvent avoir des difficultés à établir tous leurs fils sur la terre. Il suppose un père de famille ayant cinq, six ou sept fils. Quand il a établi un ou deux de ses fils autour de

lui, la terre paternelle devient trop petite pour y établir les autres. Elle ne peut être divisée indéfiniment. On ne peut quand même pas demander à cet homme vieilli de recommencer sa vie en neuf et de défricher des terres pour les donner à ses garçons. Ces jeunes gens n'ont plus qu'une alternative.

Il résulte infailliblement que les plus jeunes enfants, ceux qui ne peuvent être établis sur les terres, doivent prendre le chemin du village industrialisé. Un certain nombre se dirigent vers les villes ou les villages industriels près de chez eux. S'ils ne trouvent pas dans notre province l'ouvrage et les salaires qu'ils recherchent, ils iront les chercher aux États-Unis. Ne croit-on pas que c'est la meilleure solution à offrir au problème actuel, de donner aux fils du cultivateur ce qu'il va chercher ailleurs?

Voilà pourquoi nous industrialisons les districts ruraux "à outrance", disent des adversaires, mais raisonnablement, d'après moi. Ouvrons à notre jeunesse agricole, qui ne peut s'établir sur la terre, des centres industriels. Je n'ai pas peur des grandes cheminées. Je n'ai jamais dit que c'étaient des monuments et j'avoue que j'aimerais en voir beaucoup de petites, mais je n'ai pas peur des grandes. Je préfère voir les jeunes de Chicoutimi s'établir à Arvida plutôt que de les voir s'exiler aux États-Unis, pour reprendre les propos d'un orateur.

Le député de Montréal-Dorion (M. Blain) a dit regretter de voir les magasins en série, les "chain stores", s'emparer du commerce de détail.

Je regrette avec tout le monde la concurrence que font les chaînes de magasins à nos épiciers. Je ne les aime pas plus que l'opposition. Le député de Montréal-Dorion (M. Blain) dit que cet état de choses est dû à la centralisation. Si cela est vrai, croit-il que nous puissions changer les circonstances dans lesquelles nous vivons et la mentalité spéciale de notre siècle?

Au point de vue national, nous, Canadiens français, avons deux qualités admirables: la constance et la persévérance. Mais, malheureusement, dans le commerce et l'industrie, nous n'avons pas la constance et la persévérance dont nous avons fait preuve dans d'autres domaines. Lorsqu'un des nôtres reçoit l'offre d'un joli profit pour son commerce ou sa petite industrie, il est trop tenté de le prendre et de céder le commerce et l'industrie qu'il a fondés et qui lui rapportent un assez bon bénéfice. Voilà ce qui a amené la disparition des établissements canadiens-français.

Nous sommes satisfaits trop vite de ce que nous faisons, nous nous contentons de petits profits et nous quittons la besogne trop vite. Nous laissons l'avenir aux autres qui amassent des capitaux dont nous-mêmes avons besoin. Voilà ce que nous ne devons

pas craindre de dire à la province, ce qu'il faut dire aux nôtres qui sont dans le commerce et l'industrie et qui, demain, auront des valeurs s'ils savent vouloir.

Il (l'honorable M. David) touche au sujet controversé des allocations familiales et de l'aide aux familles nombreuses et il se demande que pourraient être le plus beau capital et la plus belle pension à leur léguer et à leur donner. La plus belle chose que l'on puisse donner à notre peuple, ce sont les facilités de l'instruction.

Depuis la guerre, nous vivons dans une période difficile, tous les peuples ont cherché dans l'industrie une nouvelle grandeur et une plus grande prospérité. L'industrie a créé des besoins nouveaux et la position de l'ouvrier n'est plus la même; la machine a remplacé le muscle. Je crois que, plus que jamais, si nous voulons la paix, l'harmonie et la santé de la population, il faut se pencher sur la classe ouvrière et agricole. Si nous voulons garder à notre province ses qualités ancestrales dans le grand mouvement d'industrialisation du monde entier, il faut procurer du travail à l'homme, protéger l'ouvrier à son travail, aider l'enfant à l'école et ouvrir nombreux des hôpitaux pour les malades et les vieux et ceux qui tombent sur la route.

À ce point de vue, il me semble que le gouvernement de la province a fait tout son devoir en ce qui a trait à l'industrie, à l'hygiène, à l'ouvrier, à l'éducation, à l'hospitalisation et à la charité publique. Le gouvernement n'a peut-être pas pu réaliser tout son rêve, mais vous admettez qu'il fallait avoir du courage lorsque l'on a pris le budget de \$73,000 pour le convertir en un autre de plus de \$1,500,000 par an pour cela. Vous admettez qu'il nous fallait être humains pour nous pencher sur l'ouvrier et lui tendre la main à l'heure où la force physique l'abandonne. Pour combattre la mortalité infantile et la tuberculose, nous n'avons pas hésité à créer, à aider et à encourager des unités sanitaires, sanatoriums, hôpitaux, orphelinats et hospices. Je crois que pas un membre de cette Chambre ne pourra, ce soir, non pas parce que j'ai parlé, mais en faisant son examen de conscience, s'empêcher de dire que jamais depuis la Confédération, en 1867, une province n'a fait autant de progrès en ce sens en 20 ans que la province de Québec.

**M. Delisle (Chicoutimi)** propose, appuyé par le représentant de Gaspé (M. Lemieux), que le débat soit ajourné.

Cette dernière motion est adoptée. Le débat est ajourné.

La séance est levée à 11 heures.

---

**NOTES**

1. Le journaliste de *L'Événement* rapporte que le trésorier a d'abord annoncé son éventuel discours du budget en anglais, et qu'à la suite de l'intervention d'Arthur Sauvé il a répété les mêmes paroles en français et en élevant la voix.

2. Selon *L'Action catholique*, Aldéric Blain a parlé pendant près de trois heures.

3. Lors des élections partielles tenues dans le comté de Montréal-Sainte-Marie en 1928, Napoléon Giroux s'est présenté en tant que candidat conservateur indépendant.

4. Le nom de Grattan O'Leary, d'Ottawa, est cité par le journaliste de *L'Événement*.

5. L'article en question est paru dans l'édition du *Canada* du 16 janvier 1929, en page 4.

6. Cet extrait est tiré de la Loi à l'effet de pourvoir à l'institution d'enquêtes sur les coalitions, monopoles, trusts et syndicats (mergers), 13-14 George V, chapitre 9, 1923.

7. Dans la Bible, au chapitre 17, Jérémie rapporte les paroles de Yahvé qui menace de mettre le feu à Jérusalem si on ne sanctifie pas le jour du sabbat.

8. Disraeli est un homme politique anglais réputé, à la Chambre des communes britannique, pour sa verve et son caractère frondeur. Il a occupé le poste de premier ministre conservateur de la Grande-Bretagne de 1867 à 1868 et de 1874 à 1880.

9. En raison de leur absence, les députés conservateurs Charles Allan Smart, Armand-Charles Crépeau et Pierre-Auguste Lafleur n'ont pas pris part au vote sur l'amendement.

10. D'après *L'Événement*, le discours de Lucien Lamoureux a duré à peine 20 minutes, alors que, selon *Le Devoir*, ce discours a retenu l'attention de la Chambre pendant 30 minutes.

11. Les journalistes mentionnent que le discours d'Athanase David a duré deux heures.

12. D'après un entrefilet de la chronique mondaine de *L'Événement*, l'honorable Narcisse Pérodeau a

quitté le Québec le 11 janvier 1929 à destination des Indes, en compagnie de sa petite-fille, Yvette McKenna, et de la fille de Lady Price.

13. Athanase David fait ici référence à Yvonne McKenna, la fille de l'honorable Narcisse Pérodeau. Au moment de la nomination de ce dernier au poste de lieutenant-gouverneur, en 1924, Yvonne McKenna, alors veuve, s'installe à Spencer Wood où elle assume le rôle de châtelaine, car son père est également veuf. Le 29 mai 1928, de retour d'un séjour à l'étranger, elle décède, à l'âge de 44 ans, des suites d'une maladie contractée lors de son voyage.

14. Selon *Le Devoir*, le collège classique de Rimouski existait déjà depuis 50 ans.

15. Gustave Francq est le père du syndicalisme international au Québec. Il s'est activement impliqué dans la direction de l'Union typographique Jacques-Cartier, affiliée à l'Union typographique internationale, du Conseil des métiers et du travail de Montréal et du Congrès des métiers et du travail du Canada, dont il sera vice-président de 1909 à 1911. En 1926, il devient le premier président de la Commission du salaire minimum de Québec.



Séance du jeudi 24 janvier 1929

### Présidence de l'honorable H. Laferté

La séance est ouverte à 3 heures.

### Prière.

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

### Emprunts de la ville de Québec

**M. Samson (Québec-Centre)** propose, appuyé par le représentant de Québec-Ouest (M. Power), que les articles 507, 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter une pétition de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi ayant pour objet de valider certains règlements, et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Adopté.

### Présentation et lecture de pétitions:

En conséquence, ladite pétition de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi ayant pour objet de valider certains règlements est présentée, lue et reçue par la Chambre.

### Contrats entre The Ste Anne Paper Company Limited et Beaupré

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** propose, appuyé par le représentant de Saint-Sauveur (M. Cantin), que les articles 507, 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la Ste Anne Paper Company Limited, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines résolutions et certains contrats entre le conseil municipal de la municipalité de Beaupré et les commissaires d'écoles de la même municipalité et la Ste Anne Paper Company Limited, et que ladite pétition soit maintenant lue et reçue.

Adopté.

### Présentation et lecture de pétitions:

En conséquence, ladite pétition de la Ste Anne Paper Company Limited, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines résolutions et certains contrats entre le conseil municipal de la municipalité de Beaupré et les commissaires d'écoles de la même municipalité et la Ste Anne Paper Company Limited est présentée, lue et reçue par la Chambre.

### Rapports de comités:

**M. Lemieux (Gaspé):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le troisième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

- bill 76 concernant The United Theological College, Montreal.

Votre comité recommande de prolonger au 16 février prochain, inclusivement, les délais relatifs à la présentation des bills privés.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 1<sup>er</sup> mars prochain, inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels, prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du Règlement, les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Le rapport est adopté.

**M. Roy (Lévis):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le cinquième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi amendement sa charte;

- d'Euclide Mathieu, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des médecins et chirurgiens à l'admettre à la pratique de la médecine, après examen;

- d'Arsène Charlebois, demandant l'adoption d'une loi autorisant le Collège des chirurgiens dentistes à l'admettre à la pratique de la chirurgie dentaire;

- de la Chiesa Christiana Pentecostale, demandant l'adoption d'une loi la reconnaissant comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec.

Votre comité recommande de prolonger au 16 février prochain inclusivement les délais relatifs à la présentation des bills privés.

Votre comité recommande aussi de prolonger au 1<sup>er</sup> mars prochain, inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels, prescrit par le paragraphe 1 de l'article 543 du Règlement, les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Le rapport est adopté.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le troisième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

- bill 151 modifiant l'article 599 du Code de procédure civile;

- bill 152 modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile;

Et, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 79 modifiant la charte de la Crown Trust Company;

- bill 120 autorisant l'adoption de Marie-Marthe-Thérèse Sénécal par Alfred John Gillett et son épouse Clare Beaudry.

Les bills suivants sont rejetés:

- bill 153 modifiant l'article 716 du Code de procédure civile;

- bill 154 modifiant l'article 140 du Code de procédure civile.

**M. Ouellet (Dorchester):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le deuxième rapport du comité permanent de l'agriculture, de l'immigration et de la colonisation. Voici le rapport:

Votre comité s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Ouellet (Dorchester) et, après avoir discuté différentes questions, a émis les vœux suivants:

1. Il recommande que la date des élections des sociétés d'agriculture soit changée afin qu'elle ne coïncide pas avec celle des élections municipales.

2. Il suggère que les règlements du Conseil d'agriculture relatifs aux nouveaux étalons soient amendés, sans toutefois que soient changées les règles de permis de monte déjà établies.

3. Il recommande également que le gouvernement s'enquière des qualifications comme médecin vétérinaire de M. Nest, l'inspecteur fédéral pour la province de Québec, des chevaux reproducteurs.

4. Il est proposé par M. Charbonneau (Napierville-Laprairie), appuyé par M. Saurette (Missisquoi), et résolu à l'unanimité, que la Législature augmente dès la présente session les crédits généralement accordés à l'agriculture, afin d'encourager davantage, si possible, les activités de la classe agricole.

#### **Association des barbiers-coiffeurs licenciés**

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** demande la permission de présenter le bill 103 modifiant la charte de l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Annexion d'immeubles à Saint-Michel-Archange**

**M. Bédard (Québec-Comté)** demande la permission de présenter le bill 117 annexant un certain territoire à la paroisse Saint-Michel-Archange et en précisant les limites.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Arsène Charlebois**

**M. Bastien (Berthier)** demande la permission de présenter le bill 86 autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Arsène Charlebois à la pratique de la profession de chirurgie dentaire.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Chiesa Christiana Pentecostale**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** demande la permission de présenter le bill 126 reconnaissant la Chiesa Christiana Pentecostale comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Loi de la presse**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 23 intitulé loi de la presse<sup>1</sup>.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Ponts  
sur certaines rivières**

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** demande la permission de présenter le bill 24 pourvoyant à la construction de ponts sur certaines rivières de la province de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Chemin carrossable  
sur le pont de Québec**

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** demande la permission de présenter le bill 25 concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Pont Scott  
sur la rivière Saint-Charles**

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** demande la permission de présenter le bill 26 concernant la construction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Ponts  
sur certaines rivières**

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose, selon l'ordre du jour et appuyé par le représentant de Terrebonne (l'honorable M. David), qu'à sa prochaine séance la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 24 pourvoyant à la construction de ponts sur certaines rivières de la province de Québec.

Adopté.

**Chemin carrossable  
sur le pont de Québec**

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose, selon l'ordre du jour et appuyé par le représentant de Terrebonne (l'honorable M. David), qu'à sa prochaine séance la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 25 concernant la construction d'un chemin carrossable sur le pont de Québec.

Adopté.

**Pont Scott  
sur la rivière Saint-Charles**

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose, selon l'ordre du jour et appuyé par le représentant de Terrebonne (l'honorable M. David), qu'à sa prochaine séance la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 26 concernant la construction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles.

Adopté.

**Statistiques fédérales  
de 1927**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** demande s'il ne serait pas possible d'obtenir le volume des statistiques fédérales de 1927, édition française. Nous avons besoin de ce volume.

**M. l'Orateur:** Je vais voir le bibliothécaire pour que ce volume soit mis à la disposition de l'honorable chef de l'opposition.

**Adresse en réponse  
au discours du trône**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné le 23 janvier, sur la motion proposée mercredi le 9 janvier courant, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

À Son Honneur  
le lieutenant-gouverneur  
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

**M. l'Orateur:** La parole est au député de Chicoutimi (M. Delisle) pour continuer le débat sur l'adresse.

**M. Delisle (Chicoutimi)**<sup>2</sup> rappelle le souvenir de l'honorable M. Narcisse Pérodeau, ancien lieutenant-gouverneur de la province, se défendant cependant de ne pouvoir employer des termes aussi éloquents que le secrétaire provincial (l'honorable M. David). Je félicite, dit-il, le gouvernement d'Ottawa de nous avoir donné comme lieutenant-gouverneur un des plus nobles hommes de la race canadienne-française, Sir Lomer Gouin. Et, M. l'Orateur, je vous réitère mes bons souhaits.

Il souhaite la bienvenue au proposeur de l'adresse, le député des Îles-de-la-Madeleine (M. Caron), et il espère que ce dernier restera longtemps au Parlement. Il félicite le député de Montréal-Saint-Laurent (M. Cohen) de son bon discours comme secondeur de l'adresse.

Il déclare qu'il se représente bien mal le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) dont la modestie est si grande qu'il n'hésite pas un seul instant à se comparer au Christ, subissant tout ce que le Christ a subi pour établir sa doctrine qu'il qualifie de socialisme chrétien. Le député de Montréal-Sainte-Marie n'ira pas jusqu'au calvaire pour faire triompher sa politique des pensions aux vieillards.

Il ne reste plus grand-chose à dire sur le débat, mais, d'un autre côté, les électeurs de Chicoutimi, comme les années dernières, veulent entendre l'écho de la voix de leur député parlant en Chambre.

On prétend que le cultivateur n'est pas heureux et qu'il ne reçoit pas du gouvernement toute l'attention à laquelle il a droit. Le gouvernement de cette province accorde toute sa sollicitude aux cultivateurs et cherche, par tous les moyens possibles, à seconder leurs efforts et à travailler à l'amélioration et au développement de l'agriculture. Les plus beaux résultats ont couronné ces efforts. L'enseignement agricole, qui a progressé en dépit de bien des difficultés, la coopération avec les cultivateurs sur leurs terres, le concours précieux des agronomes devenus les premiers auxiliaires des agriculteurs, tout fut tenté par le gouvernement pour aider le cultivateur.

Les agronomes ont réussi à transformer nos méthodes de culture, à faire réaliser par les cultivateurs de grands profits sur leur ferme dans la vente de leurs produits et à les aider à marcher vers le progrès. Leur travail a été apprécié, tellement qu'on demande un plus grand nombre d'agronomes, sachant maintenant qu'ils sont indispensables. Le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Joseph-Édouard Caron) m'a dit ce matin que, dès cette année, leur nombre sera augmenté en cette province.

On parle de garder nos fils à la campagne. Un des meilleurs moyens est de leur enseigner, de leur démontrer que le sol de la province de Québec est productif et payant. Il faut adopter des méthodes scientifiques de culture pour le rendre encore plus productif. L'agronome travaille dans ce but. Il aide constamment le cultivateur dans son travail et il a fait naître, chez ce dernier, une émulation rémunératrice.

Le gouvernement, pour venir en aide encore à la classe agricole, a institué toutes sortes de concours, des expositions, des cours abrégés d'agriculture très appréciés, des fermes de démonstration, encouragement sous toutes les formes donné aux agriculteurs par le département de l'Agriculture. Les fermes de démonstration, qui sont actuellement au nombre de 33 en cette province et dont les cultivateurs suivent maintenant avec intérêt les travaux, réalisent des profits dans leur administration. La ferme de démonstration de Richmond a eu un profit net de \$2,830.20; celle de L'Assomption, un profit de \$2,808.47.

Je constate les beaux résultats de nos cultivateurs aux expositions agricoles de Chicoutimi. Obtenus sur des fermes de démonstration, ces résultats sont à l'honneur des agronomes qui dirigeaient ces fermes et des propriétaires de celles-ci. Grâce à l'aide du ministère de l'Agriculture, notre société d'agriculture a bâti à Chicoutimi un bel édifice où la population ouvrière vient admirer les produits de la population agricole. Mais le gouvernement ne peut et ne doit pas se substituer à l'initiative privée. Il veut l'encourager et c'est là tâche qu'il a accomplie continuellement.

Le gouvernement a fait plus et a encouragé l'instruction agricole dans les campagnes. Il a voulu que, dans l'école du rang, l'instruction soit plus adaptée aux besoins des fils de cultivateurs. Cette instruction agricole devrait être étendue à l'école primaire, à l'académie commerciale et dans toutes les institutions rurales dans les villages et les petites villes afin de faire connaître aux fils d'ouvriers, qui seront peut-être des colons de demain, ce qu'est l'agriculture et afin de leur apprendre, dans leur jeune âge, à aimer la terre. Il reprend l'idée de l'honorable député de Lotbinière (M. Francoeur) que l'on devrait donner aux enfants une éducation qui les dirigerait vers la terre et en ferait d'abord de bons colons et ensuite des cultivateurs prospères.

Il félicite le gouvernement de vouloir réglementer plus sévèrement la vente des actions et des obligations. Il a lu avec plaisir dans le discours du trône la partie qui a trait à une nouvelle loi pour mettre fin, dans nos campagnes, à l'exploitation du

public par des vendeurs d'obligations sans valeur. Cette loi aidera les classes populaires en faisant disparaître des abus dans les campagnes. Ce sera une protection pour la veuve, le petit ouvrier et le cultivateur. Des agents sans scrupule ont fait beaucoup de mal dans nos campagnes. Il a lui-même été témoin de certaines abominations dans son propre pays.

Il (M. Delisle) raconte le cas d'une pauvre veuve d'ouvrier qui confia à un filou les \$3,000 que lui avait rapportés la mort accidentelle de son mari. Cet argent, sur lequel elle comptait pour l'éducation de ses enfants et échapper à la pauvreté, cette pauvre veuve ne l'a jamais revu. Elle a été volée par un filou à la langue bien déliée qui lui a vendu des actions falsifiées, ou truquées, et des bons qui n'avaient même pas la valeur du papier bon marché sur lequel les certificats d'action ont été imprimés. La population réclame une certaine protection contre ces mécréants. La population sera reconnaissante envers le gouvernement s'il présente cette nouvelle législation en son nom, au cours de la session.

Il fait l'éloge de la loi des accidents du travail qui protège la veuve, le travailleur et le cultivateur.

Il remercie le gouvernement de ce qu'il a fait pour les colons. Il fait l'éloge du ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault) dont tout le monde reconnaît le dévouement pour les colons. Le département de la Colonisation a aussi accompli de grandes œuvres en faveur des nôtres. La condition du colon n'est plus la même qu'autrefois. Chemins construits dans les centres de colonisation, primes considérables de défrichement, primes de labour, construction d'écoles-chapelles sont autant d'encouragements que le gouvernement donne aux colons. Aussi voit-on les colons apprécier cet encouragement dans leur travail difficile.

Il fait l'éloge du ministre de la Voirie (l'honorable M. Perron) qui, chaque année, fait beaucoup pour aider le cultivateur de cette province en lui donnant des bons chemins, en prenant l'entretien des routes à sa charge et en annonçant cette année que ces routes seront rendues permanentes. Le gouvernement a dépensé de fortes sommes d'argent dont les cultivateurs et les municipalités ont profité. Le département de la Voirie dépensera encore \$17,000,000 pour rendre permanente la surface de tous les chemins améliorés. J'espère que l'honorable ministre de la Voirie s'occupera des chemins secondaires dans les campagnes comme des grandes routes, car on sait qu'il ne fait jamais les choses à moitié. Il remercie le gouvernement de construire la grande route Québec-

Saint-Siméon-Chicoutimi et il souhaite voir terminée bientôt la route Québec-Lac-Saint-Jean via Saint-Jérôme. Il espère que l'honorable ministre de la Voirie hâtera la construction de ces chemins qui relieront son royaume du Saguenay à Québec et qu'ils seront complétés au cours de l'été.

L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) n'est pas à son siège pour voir comme on s'occupe de lui. Il n'y a pas de presse pour adopter la loi des pensions de vieillesse d'Ottawa. Il n'a jamais entendu de plaintes à l'effet que les fils abandonnaient leurs parents dans leur vieillesse, ni qu'il n'a eu connaissance que de jeunes gens aient demandé de l'aide afin de prendre soin des personnes âgées, qui s'étaient occupées d'eux dès leur plus tendre enfance. Peut-être est-ce parce que nos gens de Chicoutimi n'ont jamais entendu parler du socialisme chrétien auquel le député de Hull (M. Guertin) fait référence. Le premier ministre a dit tout ce qu'il y avait à dire sur la question. Cette loi n'est pas juste et ne convient pas, telle qu'elle est actuellement, à notre province. Qu'on en fasse une autre afin que nous en profitions, si nous le voulons. Nous avons conservé ici le respect de nos vieux et j'ai confiance que le gouvernement trouvera moyen, comme il l'a fait dans le passé, de secourir les vieillards de cette province. Ceux-ci n'ont pas souffert dans le passé et le gouvernement saura les protéger dans l'avenir.

Le gouvernement a fait mieux que de donner des pensions aux vieillards, chez nous. Il accorde des octrois nombreux et généreux à nos divers hospices. Un exemple, l'an dernier, l'honorable premier ministre et l'honorable secrétaire provincial (l'honorable M. David) ont donné \$100,000 à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi pour permettre à cette institution d'agrandir l'hospice Saint-Vallier où elle hospitalise les vieillards indigents. Quant aux autres, si un enfant ne peut pas s'occuper de ses parents quand ils sont vieux, je n'attends rien de bon de lui. Et d'ailleurs, le fils qui se résoudra à aller mendier une pension pour faire vivre son père ou sa mère ne pourrait-il pas ensuite s'accaparer cette pension et délaïsser encore ses parents?

Il félicite le gouvernement d'avoir fondé les unités sanitaires de comtés, qui ont rendu de si précieux services dans nos campagnes. De nouvelles unités sanitaires seront fondées au cours de l'année; la première sera établie dans le comté de Chicoutimi. Il félicite l'honorable secrétaire provincial (l'honorable M. David) et le gouvernement de leur dévouement pour améliorer l'hygiène et la santé de notre province.

Tous les ans, des visiteurs vont dans le Saguenay pour se rendre compte des progrès accomplis en ces dernières années. L'opposition, qui devait nous battre, après avoir provoqué la tragédie du Lac-Saint-Jean, n'a pas osé se montrer dans cette région aux dernières élections générales. L'opposition a crié pour rien. Le député du Lac-Saint-Jean (l'honorable M. Moreau) a alors remporté la plus belle victoire électorale dans son comté. Et cependant, c'était au moment le plus critique de la crise.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Si nous n'avons pas eu de candidat, c'est que l'honorable député de Chicoutimi (M. Delisle) s'est mis à genoux devant les conservateurs pour assurer l'élection du député du Lac-Saint-Jean (l'honorable M. Moreau).

**M. Delisle (Chicoutimi):** Je suis content de l'interruption. Jamais nous ne nous sommes mis à genoux devant les conservateurs.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Vous ne connaissez pas votre histoire.

**M. Delisle (Chicoutimi):** Oui, je la connais. Les conservateurs de Chicoutimi ont préféré appuyer le candidat du gouvernement que le candidat qui n'avait même pas le courage d'arborer les couleurs de l'honorable chef de l'opposition.

**M. l'Orateur** rappelle les députés à l'ordre.

**M. Delisle (Chicoutimi):** On a fait beaucoup de tapage autour de l'inondation du printemps dernier au Lac-Saint-Jean. C'est vrai qu'il y a eu un malheur dans cette région, l'an dernier. Elle n'a cependant pas été la seule qui ait eu à souffrir. Le Petit-Saguenay et le village de L'Anse-Saint-Jean ont été presque anéantis par l'inondation et c'était à des milles du Lac-Saint-Jean. La rivière Saint-François n'a-t-elle pas causé des dommages considérables lorsqu'elle a débordé au printemps dernier?

Le curé de Maisonneuve (rires), le député de Maisonneuve (M. Tremblay) a eu tort d'exploiter les malheurs soufferts courageusement par la population du Lac-Saint-Jean. L'opposition n'a pas mentionné que les gens ont été dédommagés pour les pertes encourues. Toute médaille a son revers et, grâce au gouvernement, les inondés ont été indemnisés par la compagnie Duke-Price. Les sinistrés du Lac-Saint-Jean n'ont cependant pas été les seuls à être indemnisés. Dans la région de Chicoutimi, région qui

se trouve en bas du fameux barrage, des cultivateurs se sont ressentis de l'exhaussement des eaux du lac; ils ont dû quitter leurs terres. Ce déménagement s'est fait, pourrait-on dire, à la nage, mais à travers des flots d'argent, ces cultivateurs ayant vendu leurs propriétés à un prix fabuleux pour l'établissement de la ville d'Arvida. Et il ne faut pas oublier que les pluies et la fonte des neiges ont causé des inondations ailleurs. L'opposition n'en a pas fait mention et elle a essayé de se faire du capital politique en faisant état des cas particuliers aux prises avec cette présumée tragédie. Les inondations, dont on a tant parlé, ont été le résultat de causes naturelles et des cas de force majeure. Ce n'est pas la faute du gouvernement.

Les propres parents du député de Maisonneuve (M. Tremblay) ont largement bénéficié des travaux industriels qui ont été accomplis dans cette région. Dans le royaume du Saguenay, des progrès considérables ont été réalisés dans le domaine industriel. Et c'est la population même de cette région qui a commencé ce développement parce que les colons et les cultivateurs de la région ont réalisé eux-mêmes, et les premiers, la nécessité de centres industriels qui seraient des centres de consommation pour l'écoulement de leurs produits agricoles. Ils ont été les premiers à verser des capitaux pour l'établissement des industries pour garder auprès d'eux leurs enfants qui voulaient s'en aller ailleurs.

Le développement industriel de Kénogami a été commencé par les cultivateurs de Saint-Dominique-de-Jonquière. Ils ont échoué. Puis ce furent des Québécois comme le député de Québec-Centre (M. Samson), qui était intéressé dans une industrie du Lac-Saint-Jean, qui n'a pas réussi faute de communications, et comme M. E. Thériault qui sont venus aider de leur argent le développement industriel du Saguenay. William Price est venu fonder sa belle et prospère industrie qui fait actuellement l'orgueil de la région de Chicoutimi et qui donna naissance aux villes de Jonquière et de Kénogami. D'autres sont venus ensuite au Lac-Saint-Jean, comme M. B. A. Scott, un Canadien, qui vient de mourir et qui a conçu, le premier, le projet d'exploitation des forces hydrauliques de la Grande Décharge. Il a tenté vainement de trouver dans notre province les capitaux nécessaires pour faire cette exploitation que devaient réaliser des Américains et qui a provoqué un merveilleux développement industriel. Peut-on lui faire le reproche d'avoir demandé l'aide du capital américain ou de s'être tourné vers les Américains?

Les centres industriels de la région de Chicoutimi et de celle du Lac-Saint-Jean se développèrent rapidement. On le doit à l'initiative des cultivateurs de la région et aussi à l'énergie de quelques hommes éclairés et prévoyants, pour le plus grand bien de la province. L'industrialisation n'a aucunement nui à l'agriculture et à la colonisation qui ont progressé. En la même année où se faisaient des travaux considérables, 228 familles nouvelles se sont établies sur des terres au Lac-Saint-Jean et dans Chicoutimi en 1927. En 1928, le nombre de ces nouvelles familles établies sur des terres fut de 154. Ce qui montre que progrès agricole et développement industriel peuvent marcher de pair. Ces deux développements aideront à garder les nôtres chez nous et cette politique du gouvernement est tout à son honneur. La situation n'est donc pas aussi lamentable qu'on le dit. Il est vrai que quelques-uns n'approuvent pas cette politique, mais la grande majorité se réjouit de ce développement industriel.

Il (M. Delisle) demande l'établissement de l'enseignement technique dans la région de Chicoutimi afin de venir en aide à la classe ouvrière de cette région, classe ouvrière qui est déjà tenue en haute estime par les divers chefs d'industrie qui disent tout haut que nos ouvriers sont parmi les meilleurs. Ces ouvriers, il faut les rendre encore plus compétents. Ils resteront là et tous en profiteront, ouvriers et patrons et, avec eux, toute la population de cette province.

La province entière a confiance au gouvernement. La population du Saguenay est de la même opinion et reconnaît que l'œuvre du Parti libéral en cette province fut inspirée du désir d'améliorer le sort de la population qui, dans l'avenir, comme dans le passé, continuera à maintenir au pouvoir ce parti bienfaisant.

**M. Ouellet (Dorchester):** Quelques-uns ont commenté ce que le discours du trône ne contenait pas. Certains journaux indépendants, qui ne sont pas des organes du gouvernement, ont reconnu, contrairement à l'opposition, que le discours du trône était substantiel, qu'il mérite bien une discussion de trois semaines par son importance, et qu'il fait augurer une session fructueuse, remplie d'idées nouvelles et profitables à notre province. Les 17 discours qui ont précédé prouvent que l'on a eu raison d'écrire le discours du trône.

J'ai écouté mes honorables collègues parler d'industrie en tous sens, les uns comme une contribution à la prospérité de notre province, les autres comme le naufrage imminent de notre

province. Je n'entends pas brûler ce que j'ai adoré. Je me souviens du temps où le peuple réclamait des industries manufacturières en cette province et c'était logique. Pendant longtemps, c'est ce que tous les partis politiques ont réclamé à grands cris. Dans ma jeunesse, nos cultivateurs enviaient les États-Unis et disaient: Pourquoi n'avons-nous pas chez nous des usines qui nous empêcheraient de nous expatrier? Tout le monde sait que, riche en ressources naturelles, notre province devait exploiter ces ressources, et c'est ce que le gouvernement a fait avec succès. Il fallait des gouvernants entreprenants pour faciliter le développement des industries existantes et pour en attirer d'autres ici. Nous les avons. Et c'est pour répondre à un besoin que tous reconnaissent que le gouvernement a accompli cette œuvre. La politique industrielle du gouvernement est saine et progressive.

L'industrie n'est pas une panacée à tous les maux de la vie moderne, mais elle peut nous faire du bien. Il y a dans la vie les désespérés, les pessimistes, les optimistes et les enthousiastes. Je suis un optimiste parce que j'ai foi dans le bel avenir de notre province, dans la valeur et la bonne volonté de notre peuple, dans la valeur et la sagesse de ceux qui nous dirigent. Je suis un optimiste parce que je sais, par l'expérience de l'histoire, que l'avenir lointain appartiendra aux hommes qui luttent, à ceux qui ne se découragent pas avant de combattre, à ceux qui ne s'endorment pas sur leurs lauriers.

Sans doute que, par le fait d'un progrès rapide de la grande industrie qui surgit, l'industrie agricole a l'air de reculer, semble ne pas pouvoir se maintenir au diapason et peut paraître souffrir momentanément. C'est ce qui est arrivé chez nous. L'industrie fait naître des marchés locaux nouveaux dont nous avons besoin pour les produits du cultivateur. Elle s'implante, apporte des problèmes nouveaux en changeant radicalement la situation de nos cultivateurs et ne se préoccupe pas de leur enseigner ce qu'il faut produire, comment le produire et comment le vendre. L'industrie se préoccupe de ses intérêts. Il faut aussi l'industrie agricole. Il faut que le cultivateur apprenne et sache organiser sa production pour répondre aux besoins nouveaux et pour profiter de la situation nouvelle qui lui est offerte. Voilà pourquoi le ministère de l'Agriculture, qui a fait beaucoup, s'est trouvé débordé un temps.

Et, dans cette province, le ministère de l'Agriculture, dirigé par l'homme actif, probe, honnête, dévoué et admirable, j'ai nommé le conseiller législatif de la division de Kennebec (l'honorable M. Joseph-Édouard Caron), a prévu que

l'industrie viendrait, et c'est pour préparer la classe agricole aux problèmes futurs qu'il a voulu répandre l'enseignement agricole à travers toute la province. Il a compris que sans la bonne volonté et la sage coopération des agriculteurs eux-mêmes, il n'était pas possible de faire face à la situation nouvelle. Il lui fallait trouver chez la population agricole une juste compréhension du problème agricole.

Et c'est pourquoi il a commencé par une campagne d'éducation faite depuis une quinzaine d'années. Il a lancé des conférenciers à travers la province, a fait de l'enseignement par la presse en publiant des revues et des journaux bien faits. Tâche très lourde, au début, cette campagne a produit les plus beaux et les meilleurs résultats. Et nos cultivateurs ont compris la nécessité d'accorder leurs besoins et leurs problèmes nouveaux aux méthodes modernes de culture sans lesquelles il n'est pas possible de réaliser des progrès. L'exemple des beaux succès de l'agronome et des cultivateurs du comté de Champlain est une leçon qui sera bientôt suivie par d'autres comtés.

Ce n'est pas un cas isolé. La même chose se produit dans mon comté et dans un grand nombre d'autres. Dans ma paroisse, les cultivateurs ont suivi ces exemples et se sont groupés aux côtés de l'agronome du comté pour réaliser, sur un coin de terre, de plus grands profits. Et là nous touchons à une chose importante. Pour garder le cultivateur sur sa terre, il ne suffit pas d'être éloquent en parlant de cette situation, de faire de beaux discours, de parler de la noblesse de la profession. Tout cela serait vain si nous n'allions aux causes fondamentales du mal et si nous n'appliquions pas des remèdes essentiels aux maux que nous constatons. "Le garçon de campagne se fait laquais, attiré par le reflet de la livrée", écrit Joigneaux, économiste français distingué. Il ajoute: "La désertion de nos campagnes ne cessera que lorsque l'éducation sera faite, et bien faite."

Depuis 25 ou 30 ans, nous avons commis des erreurs. Nous devons tous faire notre mea-culpa politique, et je ne veux jeter la pierre à personne. Tous doivent se dire qu'il aurait fallu, auparavant, créer des méthodes d'instruction agricole si elles n'existaient pas encore. Nous avons trop dirigé nos jeunes vers les études commerciales. Nous avons trop négligé l'instruction agricole pratique.

**M. Francoeur (Lotbinière):** Très bien, très bien!

**M. Ouellet (Dorchester):** On a blâmé le gouvernement de cette situation. Pourquoi? On ne

peut blâmer le gouvernement actuel et ses prédécesseurs pour cela, c'est le Conseil de l'instruction publique qui prépare les programmes scolaires. Reconnaissons les erreurs du passé et entrons dans une nouvelle route qui nous conduira à l'instruction agricole pratique. Il faut reprendre le temps perdu. La faute est commune à tous. Tous ensemble, nous devons travailler à corriger les erreurs du passé et à trouver les remèdes appropriés pour bien les appliquer. Parmi les remèdes à suggérer, il y a les écoles d'agriculture qui ont donné des cours abrégés du soir que les jeunes cultivateurs ont suivis avec attention. On dut même refuser un certain nombre de ces jeunes parce que les locaux étaient trop étroits. Les écoles d'agriculture avaient failli à la tâche, mais elles sont maintenant sorties plus fortes. Je les en félicite.

Il ne s'est pas levé pour faire des compliments au gouvernement, mais, en même temps, il veut être juste envers lui et envers la population de la province. Il veut mettre à la base de toute initiative provinciale de la coopération: coopération de la volonté chez le cultivateur, coopération des efforts, coopération de la part de la direction représentée par le gouvernement. Il faut la coopération de tous pour remédier à la situation.

Il réclame l'établissement d'un crédit agricole et la création de syndicats agricoles. De cette façon, nous pourrions voir si ces sociétés d'agriculture, cercles agricoles, avicoles, horticoles et autres ne pourraient converger vers un même but, sans beaucoup plus de subventions gouvernementales et avec moins d'honoraires à payer par les sociétés, dans certains cas. L'étude des problèmes agricoles devient plus urgente que jamais et tous les intéressés devront s'y donner, si l'on veut se maintenir au diapason des activités provinciales. Il souhaite l'abolition des rentes seigneuriales. Cela ne convient plus à notre mentalité. Il demande aussi de voir la classe agricole représentée dans la Commission du crédit agricole.

Parlons aussi de l'exode des fils de cultivateurs vers les villes. Ce problème repose sur l'éducation et sur une question d'argent. Les cultivateurs du Québec et des autres provinces réclament un meilleur train de vie, comme tout le monde, pour faire face à certaines situations et à de nouveaux besoins. Ayant droit à plus d'aisance que n'en avaient eu leurs prédécesseurs, ils doivent organiser la production de leur ferme pour faire plus de profits. L'économiste français Joigneaux a écrit: "La ligne de démarcation entre les villes et les villages disparaît. Les distances se sont raccourcies

de toutes parts. Les citadins ont appris leurs usages aux paysans. Les souliers et les bottes fines ont chassé les sabots." Le point de l'économiste est le suivant: Les jeunes vendent leurs produits comme les anciens, mais ils font moins d'argent que ces derniers. Pourquoi? Parce qu'ils ont augmenté le chiffre de leurs dépenses.

C'est au Canada comme en France. Nous devrions faire en sorte, pour l'agriculture, qu'elle soit de son temps et bien appropriée à l'avancement de la colonisation, de l'instruction publique supérieure et de la grande industrie. Et cela, avant même que d'assumer l'entretien des chemins d'hiver, car il importe que l'agriculture ne soit pas au dernier plan. Nous devons recourir aux moyens modernes qui rapporteront davantage. Nous devons améliorer l'industrie laitière, qui est à la base des autres, améliorer la qualité des produits, augmenter la production et créer des marchés nouveaux pour absorber ces produits agricoles. C'est là la tâche du passé, c'est celle du présent, et ce sera celle de l'avenir.

Le gouvernement peut créer l'industrie, mais il ne peut, seul, organiser la production agricole sans que les cultivateurs mettent à cette tâche tout leur travail, tous leurs efforts et leur bonne volonté. Tant que la classe agricole ne prendra pas en main ses destinées, avec l'aide d'un gouvernement bien avisé, qui doit l'aider, elle ne pourra pas réussir à se mettre au niveau de l'industrie. Nous resterons là où nous sommes. L'aide du gouvernement doit porter à l'augmentation de l'instruction agricole, du nombre des instructeurs, des éducateurs, à la création des coopératives, des marchés locaux, qui ne sont pas encore en notre possession. Ce n'est pas tant la subvention et l'octroi qui comptent, c'est l'éducation agricole répandue partout. Il ne faut pas d'octrois distribués à droite et à gauche, mais des octrois à des sociétés, à des coopératives pour continuer l'œuvre commencée par des ministres prévoyants. Nous en avons déjà et il y en a de bonnes. Il nous en faut davantage si l'on ne veut pas se laisser devancer par les produits agricoles étrangers.

Il est vrai que nous avons maintenant dans notre province des marchés locaux pour nos produits agricoles. Ne sait-on pas que ces marchés locaux que nous avons réclamés, auxquels nous rêvions tout haut, ne nous appartiennent pas puisque nous ne produisons pas encore tout ce qu'il faut pour les alimenter? Ce n'est pas la faute du gouvernement, cependant, si le cultivateur n'a pas organisé sa production de façon à atteindre ces marchés et s'y maintenir.

Ainsi, en une seule année, nous avons importé à Montréal et à Québec, en produits étrangers, 4,000 wagons de légumes et fruits, 300 wagons de fraises, 800 wagons de pommes et autres fruits, 3,000 wagons de patates. Le tabac et les conserves alimentaires expédiés ici représentaient une valeur de \$6,000,000, et l'on a importé plus d'un million de douzaines d'œufs<sup>3</sup>. Je ne crois pas qu'il soit raisonnable qu'une telle quantité de fruits et légumes américains soit importée, en un an seulement, à Montréal et à Québec. Autant de ventes que nos cultivateurs ont perdues. Pourquoi ne pourrions-nous fournir tout cela? Faisons un total de la valeur de tous ces produits et nous verrons les ventes que nos producteurs ont perdues. Cela ne devrait pas être. Il est vrai que notre climat froid nuit un peu à la production et peut faire favoriser d'autres pays, d'autres provinces, mais, dans plus d'une ligne, nous pourrions rivaliser avec succès. Nos patates pourraient être sur le marché en même temps que les autres. Ne pourrions-nous pas nous emparer du marché local en triplant la production des patates de Témiscouata, dont une partie pourrit sur le bord du Saint-Laurent?

On peut attribuer ce surplus de production au manque de préparation des produits, de classification, d'organisation de la production qui contribue à nous enlever les marchés pendant que les agriculteurs des Provinces maritimes classifient leurs produits. Nous n'avons pas encore appris à produire suffisamment de façon à faire une concurrence avantageuse aux produits qui sont actuellement primés sur les marchés de Montréal et de Québec. Voilà notre lot, cultivateurs de Québec. Il faut que cela change. Espérons que le jour est rapproché où les cultivateurs comprendront cette situation et réaliseront qu'ils doivent s'organiser pour la lutte et pour remédier à cet état de choses en prenant des moyens énergiques. Nous avons besoin du gouvernement non pas pour de gros octrois, mais pour aider à la sélection des moyens à trouver pour faire de la production raisonnée, pour diriger le travail depuis les champs de production jusqu'aux portes du marché de Montréal. Et c'est alors que le gouvernement, assuré du concours des cultivateurs, pourra obtenir des résultats bienfaisants que son travail lui permet d'espérer. Voilà ce qu'il faut et ce à quoi j'aspire.

Nous devons mettre un peu partout des hommes ayant des talents d'organisation, car l'éducation classique du cultivateur peut faire le salut d'une province comme la nôtre. L'agriculture ne vaut-elle pas autant que l'instruction publique? Pour l'instruction publique, nous avons su créer un

organisme que partout l'on admire. On s'est imaginé que pour faire l'éducation agricole, il faille bâtir de trop coûteuses écoles, des monuments, qui endettent les provinces et la population.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Écoutez, écoutez!

**M. Ouellet (Dorchester):** Je ne blâme personne. C'est le sentiment du public. Je crois plutôt qu'il nous faut de l'éducation solide. L'on pourrait se contenter, pour commencer, d'un enseignement pratique et sommaire.

Ne commençons pas par des sommets élevés. Ne planons pas trop vite. Sachons prendre les mesures les plus économiques, mais qui peuvent nous donner les meilleurs résultats. Nos cultivateurs sont intelligents, mais il ne faut pas les traiter comme des hommes de lettres.

Y a-t-il beaucoup de cultivateurs, chez nous, qui soient capables d'envoyer tous leurs garçons pendant deux ans à l'école d'agriculture sans retirer le fruit de leurs forces et de leur travail durant tout ce temps?

Ils ne sont pas nombreux. Ça ne fermera pas nos écoles d'agriculture, mais commençons par donner des cours abrégés et mettons aux quatre coins de la province des professeurs compétents. La question agricole est plus actuelle que jamais, et son étude se présente à nous de façon impérieuse. Nos écoles supérieures d'agriculture possèdent des compétences, des esprits avertis et préparés; la classe agricole elle-même a des réserves de savoir pratique et de bon sens que tous lui reconnaissent. Ne convient-il pas, dès lors, que toutes ces énergies latentes soient mises sans délai au concours de toutes nos entreprises agricoles? Je le crois et souhaite qu'il en soit ainsi.

Par un comité consultatif compétent, nous pourrions voir plus exactement où il faut frapper. Plus tard, quand le peuple sera mieux préparé à recevoir cette instruction et lorsque nous aurons assuré un peu d'aisance à ceux qui en ont besoin, nous pourrions améliorer nos écoles moyennes et supérieures d'agriculture, qui ne sont pas encore parfaites.

Il voudrait que le programme d'enseignement comporte des cours d'hiver donnés durant la morte saison, afin de laisser les bras des jeunes libres pour la culture durant les mois d'été. Ces cours pourraient suppléer à l'absence des cours des écoles d'agriculture chez ceux qui ne peuvent bénéficier de ces écoles.

Le gouvernement a déjà fait quelque chose pour l'instruction primaire. J'apprécie ce que le secrétaire provincial (l'honorable M. David) a fait pour l'enseignement ménager et les cours de coupe dans les campagnes, qui ont fait de nos jeunes filles des femmes plus utiles pour nos foyers.

Voilà un système qui a donné d'excellents résultats. C'est une belle initiative que celle-là, que d'enseigner la coupe à nos jeunes filles. Les cours ménagers ont rendu de très précieux services dans toute la province. Je tiens à en féliciter le secrétaire provincial.

Je veux exprimer ma reconnaissance au gouvernement pour sa politique nouvelle par laquelle il aide à la construction des écoles rurales. L'octroi de \$1,200 donné aux petites écoles a bénéficié à un grand nombre de villages et de rangs.

Mais, dans l'instruction, la tâche est toujours à recommencer. Et je demanderais à l'honorable secrétaire provincial de nous aider à obtenir, pour nos campagnes, des écoles de garçons, dirigées par des professeurs sortis de nos écoles normales. Je ne mets pas en doute, dit-il, les capacités des instituteurs religieux, mais je crois que l'école véritablement rurale bien organisée, et spécialement celle des garçons, serait un facteur précieux pour retenir à la campagne les fils de nos habitants et pour qu'ils restent attachés à la terre.

Le jeune homme qui ne trouve, à l'école de son village, le bagage d'instruction qui lui est nécessaire s'en va se parfaire au collège commercial ou classique, mais, pour un grand nombre, c'est le déracinement, si l'on peut parler ainsi. L'école du village, l'école de garçons, par un professeur masculin, serait comme le prolongement de l'éducation familiale, le corollaire de la méthode en vigueur pour nos jeunes filles; ce serait l'assurance d'une mentalité plus rationnelle et plus féconde en résultats pratiques.

Après quatre ou cinq ans dans un collège commercial établi dans un village ou une petite ville, les garçons ne peuvent plus retourner à la terre. Ils sont devenus commerçants. S'ils parlent de la terre, c'est pour la quitter. S'ils la regardent, c'est presque avec dédain. Je voudrais dans ces écoles de garçons des professeurs de mathématiques pratiques. Je désire que le gouvernement trouve le moyen d'établir ces écoles dont nous avons besoin. Il y aura probablement des objections de la part des contribuables, mais on peut faire en sorte qu'eux-mêmes réclament cette amélioration. J'aurais souhaité, dit-il, avoir dans ma paroisse une école de garçons. J'aurais sauvé de l'argent.

**M. Francoeur (Lotbinière):** Très bien, très bien!

**M. Ouellet (Dorchester):** J'ai dépensé \$1,000 pour faire commercialiser deux de mes petits garçons. Croyez-vous que si, dans le temps, j'avais eu l'école du village que j'ai aujourd'hui, je n'aurais pas préféré garder mon argent? Je les y aurais envoyés pour apprendre le français, un peu d'anglais, les mathématiques pratiques, au lieu de les commercialiser dans un collège commercial.

Est-ce trop demander que d'inviter le gouvernement à augmenter, avec ses recettes vives, les salaires des professeurs pour améliorer leur sort et les mettre en état de se tenir à la hauteur de la situation sociale qui devrait être la leur? Cette augmentation est peut-être plus nécessaire que l'augmentation des salaires des maîtresses d'école, car nos professeurs sont si mal rétribués qu'ils ne peuvent même pas songer à fonder des foyers.

Il rend un hommage particulier à l'honorable ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault) pour ce qu'il a fait pour la colonisation. Autrefois, coloniser était un supplice. Aujourd'hui, les colons ont des écoles, des routes, des primes et ils sont mieux en état de coloniser.

On parle d'exode, mais cet exode ne commence pas dans les centres de colonisation; c'est dans les vieilles paroisses où les terres sont les plus cultivées. Il faudrait que les cultivateurs des vieux comtés fussent attirés vers les régions neuves alors qu'ils pensent à s'en aller aux États-Unis.

**M. Francoeur (Lotbinière):** Très bien, très bien!

**M. Ouellet (Dorchester):** L'exode se produit plutôt lorsque l'agriculture commence à remplacer la colonisation. C'est donc sur l'agriculture et l'instruction que doivent porter tous les efforts. Voilà les deux chats à fouetter. Et voilà pourquoi je suis favorable à l'idée du gouvernement d'établir un poste de radio. Je ne sais pas ce que ça coûtera. Si, avec cet instrument, nous pouvons instruire nos gens, les amuser et les distraire, si le radio peut être un contrepoison, un antidote aux vulgarités du radio moderne et aux insanités du radio américain, si le radio peut prévenir la corruption de l'âme et du cœur, qui conduit à la déchéance physique, j'en suis. Mais à condition, d'après moi, que ça ne coûte pas trop cher et que le radio ne serve pas de fins particulières, soit politiques, soit commerciales, et n'annonce pas plus les candidats que le gin Melchers et la bière Molson dans nos campagnes.

Ceci me fait songer à la loi de presse. Les législateurs provinciaux devraient, avant tout, demander aux quotidiens du Québec de cesser la publication d'annonces de whisky et de liqueurs alcooliques alors que l'on prêche la tempérance. Sur des annonces de journaux, il est dit que les peuples qui ne boivent pas ont été vaincus par des peuples plus forts, qui buvaient du scotch whisky. Voilà ce qui a paru dans un quotidien, je ne dirai pas de Québec. Est-il besoin d'une si grande réclame dans une province où la vente des liqueurs alcooliques est contrôlée légitimement par le gouvernement? Nous ne pouvons prêcher l'économie et la dissipation en même temps, et je laisse cette observation au gouvernement pour qu'il l'étudie.

J'ai confiance en l'avenir de ma province, mais je demande au gouvernement de commencer, dès cette année, à augmenter les crédits de l'agriculture. Le temps n'est pas aux demi-mesures. Il nous faut des experts, bien rémunérés, afin qu'ils ne nous laissent pas avec des novices qui ne pourront les remplacer. Il faudra augmenter l'octroi à l'agriculture. Si nous donnons \$1,000,000 à l'Université de Montréal, donnons au moins un demi-million de plus à l'agriculture. Encourageons l'université, ce flambeau de la science, mais à la condition que cela ne nuise pas à l'agriculture, ce principe de l'existence, à la base de notre vie nationale. Sachons faire la part de toutes choses. N'oublions pas l'agriculture et tous, depuis le colon jusqu'au marchand, en bénéficieront. Ce qui importe davantage, c'est de poursuivre l'organisation technique et économique de la population agricole en cette province. N'oublions pas l'agriculture et nous dirigerons notre province vers cette destinée brillante que des hommes avertis ne cessent de lui prédire.

À 6 h 20, la Chambre suspend ses travaux.

#### Reprise de la séance à 8 h 40

#### Hôpital de Saint-Joseph de Thetford Mines

**M. Fortier (Beauce)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 89 constituant en corporation l'hôpital de Saint-Joseph de Thetford Mines Sud soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**Paul-Émile  
Laflamme**

**M. Bouthillier (Saint-Jean)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 77 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul-Émile Laflamme au nombre de ses membres, après examen, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**Antoine-Philias  
Côté**

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 115 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antoine-Philias Côté au nombre de ses membres, après examen, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**Commission métropolitaine  
de Montréal**

**M. Plante (Montréal-Mercier)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 88 modifiant la loi constituant en corporation la Commission métropolitaine de Montréal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**Hôpital Guay  
de Saint-Joseph de Lévis**

**M. Roy (Lévis)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 95 modifiant la loi constituant en corporation l'hôpital Guay de Saint-Joseph de Lévis soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**Compagnie générale  
du port de Chicoutimi**

**M. Delisle (Chicoutimi)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 106 modifiant la charte de la Compagnie générale du port de Chicoutimi soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**The Soulanges Power Company**

**M. Farand (Soulanges)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 114 modifiant la charte de The Soulanges Power Company soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**Lucien Trempe**

**M. Lafrenière (Richelieu)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 80 autorisant la Chambre des notaires à admettre Lucien Trempe à la pratique du notariat, après examen, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**Charte de l'Université  
de Montréal**

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 108 modifiant la loi constituant en corporation l'Université de Montréal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**The Saint Lawrence Paper Mills  
Company Limited**

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 129 ratifiant le titre de Saint Lawrence Paper Mills Company Limited à certaine propriété et certain droit soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Hôpital Saint-Georges**

**M. Plante (Montréal-Mercier)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 111 concernant le St. George Hospital Inc. soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Succession Joseph Masson**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 113 concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **The Royal Trust Company**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 116 modifiant la charte de The Royal Trust Company soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Taxes de G. T. Davie & Sons**

**M. Roy (Lévis)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 101 ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon accordant une évaluation fixe pour fins de taxes à George T. Davie & Sons, pendant une période d'années, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Vente d'un immeuble de la succession**

##### **Jean de la Croix J. Comte**

**M. Papineau (Beauharnois)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 133 concernant la vente d'un immeuble de la succession de Jean de la Croix Joseph Comte soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **The Title Guarantee and Trust Corporation of Canada**

**M. Marchand (Jacques-Cartier)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 125 modifiant la charte de The Title Guarantee and Trust Corporation of Canada soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Association des chimistes professionnels de Québec**

**M. Thériault (L'Islet)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 98 modifiant la charte de l'Association des chimistes professionnels de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Ville de Terrebonne**

**M. Dugas (Joliette)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 96 concernant le rôle de perception de 1926 et certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de Terrebonne soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay**

**M. Delisle (Chicoutimi)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 105 modifiant la charte de la Compagnie du chemin de fer Roberval-Saguenay soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication.

#### **Euclide Mathieu**

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)** demande la permission de présenter le bill 127 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Euclide Mathieu à la pratique de la médecine, après examen.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

#### **Adresse en réponse au discours du trône**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné cet après-midi, sur la motion proposée mercredi le 9 janvier courant, à l'effet que l'adresse suivante soit votée en réponse au discours de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec:

À Son Honneur  
le lieutenant-gouverneur  
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

**M. Dugas (Joliette)** dit à M. l'Orateur qu'il aurait aimé lui présenter ses souhaits avant ce jour, mais qu'à son début, l'année dernière, lorsqu'il a prononcé son premier discours, l'Orateur suppléant était au fauteuil présidentiel.

Nos amis de la gauche font quelquefois des suggestions au gouvernement, mais ils ne se préoccupent jamais de savoir si elles sont applicables en les étudiant à fond. Ils ne se gênent pas pour faire les plus extraordinaires déclarations. J'ai entendu les discours de nos honorables amis de l'opposition. Leurs discours n'ont qu'un but: découvrir ce que le gouvernement n'a pas fait et qui aurait pu plaire à la population. Les oppositionnistes, en particulier le député de Verdun (M. Lafleur), ont dit des faussetés en affirmant que le gouvernement, par sa loi de voirie, a voulu favoriser les touristes américains au détriment du cultivateur de chez nous. Mais à qui tout l'argent dépensé pour ces routes est-il allé si ce n'est pas aux cultivateurs? Que mon honorable ami de Verdun vienne dans Joliette, où habite un de ses frères, un excellent libéral...

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Il y a des malheurs dans toutes les familles.

**M. Dugas (Joliette):** ...et il verra que les bons chemins du ministre de la Voirie (l'honorable M. Perron) profitent à nos cultivateurs autant qu'aux touristes. Dans mon comté, les routes améliorées de Sainte-Mélanie ont donné aux cultivateurs l'occasion de mieux écouler leurs produits, et maintenant, ils peuvent atteindre plus facilement les marchés.

De plus, les touristes sont un véritable marché qui se transporte chez nous, avec cet avantage que les cultivateurs n'ont pas à payer de frais d'expédition. Les districts ruraux profitent également de la venue des touristes. À titre d'exemple, il parle de Saint-Alphonse, dans son propre comté, qui était dans une situation précaire avant qu'une route ne soit construite et qu'elle n'y amène des touristes. On a donc eu tort de dire que la politique de voirie n'a pas été favorable aux cultivateurs.

Il félicite le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Joseph-Édouard Caron) de ce qu'il a fait pour les cultivateurs en général et surtout pour ceux de son comté. On a versé bien des larmes sur le sort des cultivateurs. Grâce aux agronomes et à l'instruction que le département a offerts, des régions arides sont maintenant cultivées. Les agronomes ont orienté les cultivateurs vers de nouvelles productions. Des cultivateurs qui étaient autrefois incapables de

vivre de leurs terres peuvent maintenant faire des économies de \$2,000 et plus par année. Il signale les progrès de l'aviculture dans une paroisse de son comté. Je ne partage pas l'opinion de l'opposition qui veut établir les agronomes sur des fermes.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Et les fermes de démonstration?

**M. Dugas (Joliette):** Je suis heureux de l'interruption. Les fermes de démonstration sont utiles. J'en voudrais dans toutes les paroisses. Mais ces fermes ne servent que les cultivateurs qui les entourent. Voilà pourquoi je veux que les agronomes ne soient pas attachés à une ferme, mais qu'ils fassent de l'éducation, de ferme en ferme, chez tous les cultivateurs de leur territoire. L'opposition du Parti conservateur aux agronomes a nui à la campagne organisée par le département d'Agriculture pour que les agriculteurs s'instruisent.

Mon honorable ami de Maisonneuve (M. Tremblay) n'a vu que d'un œil l'inondation du Lac-Saint-Jean, car l'établissement de nouvelles industries dans la région du Lac-Saint-Jean a créé de nouveaux marchés et a procuré de grands avantages aux cultivateurs.

Il y a deux formes d'exode de la population: l'exode de la campagne vers les villes, d'une part, et l'exode des nôtres vers les États-Unis, d'autre part. Tous les ministères se sont donné la main pour enrayer le départ des nôtres vers la frontière américaine. Les oppositionnistes constatent seulement le mal qui existe réellement sans suggérer de remède. Pour empêcher le départ des nôtres, le ministère de l'Agriculture fait une belle propagande en faveur de l'amour du sol. De nouveaux centres industriels ont été créés pour garder les jeunes, qui ne voulaient pas travailler à la culture du sol dans nos campagnes, où ils ont pu trouver un emploi rémunérateur. Cette politique est favorable à la conservation des nôtres chez nous. Je félicite le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault) pour son travail de rapatriement des Canadiens français qui étaient allés s'établir aux États-Unis.

Il félicite aussi le secrétaire provincial (l'honorable M. David) et il termine par un éloge du gouvernement, avec lequel, dit-il, mon beau comté est toujours de tout cœur.

**M. Dansereau (Argenteuil)**<sup>4</sup> est heureux de voir que le gouvernement annonce, dans le discours du trône, des mesures destinées à augmenter la prospérité dans notre province.

Il pense que les sociétés agricoles des comtés de Deux-Montagnes et d'Argenteuil auraient intérêt à s'unir et que cela serait également avantageux, tant pour les conservateurs que pour les libéraux. Le comté de Deux-Montagnes est le comté du chef de l'opposition et c'est Joseph-Léon Saint-Jacques, un conservateur bien connu, qui représentait Argenteuil au cours de la dernière législature.

La seule différence entre cet ancien membre et lui-même en est une d'alliance, le chef de l'opposition ayant été le chef de M. Saint-Jacques, alors que lui-même avait comme chef le premier ministre.

Argenteuil, bien qu'étant un comté rural, est suffisamment proche de Montréal pour que sa position économique soit différente des autres comtés de la province qui sont plus éloignés des grandes villes, et il croit fermement que ce comté restera un exemple de prospérité pour tous, sans exception, au plan agricole. L'Union des sociétés d'agriculture fera peut-être de tout le territoire, depuis les rives du lac des Deux-Montagnes jusqu'aux Laurentides, l'une des régions les plus prospères de la province.

**M. Samson (Québec-Centre)** félicite le proposeur (M. Caron) et le second (M. Cohen) de l'adresse en réponse au discours du trône. Il présente ses hommages à l'ancien lieutenant-gouverneur, l'honorable M. Pérodeau. Il souhaite la bienvenue au nouveau lieutenant-gouverneur, Son Excellence Sir Lomer Gouin, et à Lady Gouin.

Il rappelle qu'il y a 50 ans qu'il fait de la politique et fait un peu d'histoire. Il évoque les luttes du Parti conservateur contre Honoré Mercier, ancien premier ministre de cette province.

Il parle des anciens premiers ministres Marchand et Parent, des chefs libéraux de tous les temps et de tous les comtés. Comme résultat, les conservateurs siègent dans l'opposition depuis 32 ans, en trop petit nombre peut-être. Il fait allusion à l'œuvre accomplie par le Parti libéral dans cette province.

Il se déclare heureux d'avoir appris que le premier ministre considérerait le projet de loi des pensions des vieillards. Il souhaite que le premier ministre accepte la loi fédérale et lui demande de la rendre encore plus généreuse dans Québec qu'ailleurs. Il se montre confiant que l'application de cette loi ici donnerait satisfaction à tout le monde.

Les libéraux ne doivent pas s'endormir sur leurs lauriers et nous ne devons pas trop subir l'influence des étrangers.

**M. Cantin (Saint-Sauveur)** félicite le député de Dorchester (M. Ouellet) de son magistral discours qu'il a prononcé dans l'après-midi. Tant que nos comtés ruraux seront représentés par des hommes comme celui que nous avons entendu, nous pourrions dire que la mentalité de la population de notre province est saine et que la défense de nos cultivateurs est entre bonnes mains.

L'opposition me semblait toute petite et toute humble, l'an dernier. Cette année, tout est changé; on parle en maître dans l'opposition. Le chef avertit ses partisans de se préparer à régner. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde), plus fougueux que les autres, veut sauter par-dessus la table du greffier. L'élection du maire de Montréal dans Montréal-Sainte-Marie a fait croire à nos amis qu'un arc-en-ciel est apparu à l'horizon bleu pour assurer que le déluge de 1927 ne se répéterait pas. Le député de Montréal-Sainte-Marie est venu nous dire que les gouvernements passeront, mais que sa parole restera. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie dit aux ouvriers: Je serai votre prophète, je suis humble et je ne trahirai jamais. Pourtant, M. l'Orateur, je sais qu'avant un an un des coqs que le député de Maisonneuve (M. Tremblay) a laissés sur les rives du lac Saint-Jean chantera trois fois. Le député de Montréal-Sainte-Marie est celui qui suit la bonne fortune attachée à son nom.

Il ne voit pas l'avenir comme la gauche, tout en noir. Ça va bien et ça va mal dans la province de Québec. C'est la même chose partout. Une ère de prospérité s'en vient à Québec. Personne ne peut nier que la politique de voirie, celle du tourisme et celle de l'industrialisation, l'Anglo Pulp, le moulin de Limoilou, la Ste Anne Paper et la Beaupré Power ont apporté du travail et de l'argent aux ouvriers. La ville de Québec surtout s'est transformée depuis quelques années grâce aux papeteries qui sont venues s'établir chez elle et, d'ici quelques années, Québec réalisera un essor merveilleux. Étant natif de Québec, je puis à tout le moins affirmer que la ville connaît un essor.

Le gouvernement poursuit une œuvre au-dessus de la politique des partis, aidant à nos miséreux, à nos hôpitaux, en fondant des unités sanitaires pour l'hygiène, en combattant la mortalité infantile et les maladies et en versant des octrois généreux aux institutions de charité. Il fait une œuvre saine en répandant l'instruction dans tous les domaines. Et l'enseignement technique qu'il donne aux jeunes ouvriers est une de ses meilleures œuvres.

Aujourd'hui, le patron n'a plus le droit de venir dire que les organisations ouvrières mettent sur le même pied les hommes compétents et ceux qui ne le sont pas. La population ouvrière de Québec a eu

l'avantage de passer par l'œuvre bienfaisante des frères de Saint-Vincent-de-Paul. Il me fait plaisir de louer l'œuvre accomplie par ces humbles missionnaires et ces bons éducateurs.

Lorsque j'en étais à mes débuts l'an passé, j'ai fait des pressions pour instaurer l'assurance automobile obligatoire. L'on ne semble pas vouloir accepter ma suggestion. Le trésorier provincial (l'honorable M. Nicol) a déclaré dans les journaux que le gouvernement n'imposerait pas cette mesure. Je sais que certains pensent que l'assurance obligatoire risque de faire augmenter le nombre d'accidents, comme c'est le cas dans le Massachusetts, mais je ne crois pas que cet exemple puisse servir de guide pour le Québec. Je crois plutôt que cette mesure aurait pour effet de diminuer le nombre des accidents.

Je continue à croire que le contribuable peut se faire blesser par des gens qui ne sont pas bien assurés et que, dans son intérêt, l'assurance obligatoire devrait être imposée.

Il arrive fréquemment que des accidents se produisent sans qu'aucun recours ne soit possible, en raison de l'insolvabilité d'automobilistes ou parce que leur automobile n'a que peu de valeur. Il y a trop de personnes peu soucieuses des dommages qu'elles peuvent causer aux autres en prenant des risques sur les grandes routes pour qu'on les laisse agir plus longtemps.

Avec l'augmentation du nombre d'automobiles, il faudra assurer la protection aux piétons et aux automobilistes qui auront respecté la loi. Si le propriétaire d'autobus doit s'assurer, on devrait aussi demander aux particuliers d'assurer leur voiture. Les trois quarts des automobilistes sont assurés contre les accidents et ce sont généralement les automobilistes casse-cou qui ne sont pas assurés. On devrait obliger tous les automobilistes à s'assurer.

Il (M. Cantin) se prononce en faveur d'une assurance collective obligatoire sur la vie des fonctionnaires de cette province. Il félicite le gouvernement d'avoir adopté cette mesure, de l'avoir accordée aux employés de la Chambre, par arrêté en conseil, en 1921, et de l'avoir étendue même à ses officiers du service extérieur. Mais le gouvernement n'est pas encore allé assez loin.

Il voudrait que cette assurance fût étendue à tous les fonctionnaires civils. Je tiens à féliciter l'honorable ministre des Travaux publics et du Travail (l'honorable M. Galipeault) qui a donné cette assurance à tous ses employés et je demanderais à l'honorable procureur général (l'honorable M. Taschereau) d'imiter le beau geste de son collègue

aux modestes employés, les messagers, les préposés aux ascenseurs, les électriciens des palais de justice, aux policiers provinciaux et aux gardiens de prison qui ne profitent pas de l'assurance collective.

Il termine en saluant le gouvernement et les lois qu'il passe, l'opposition lorsqu'elle poursuit un noble but et tous les législateurs qui travaillent dans l'intérêt de notre province.

**M. Drouin (Québec-Est)**<sup>5</sup> félicite l'Orateur. Il rappelle les événements qui se sont déroulés depuis sa première visite à la Législature, il y a 25 ans, lorsqu'il était écolier. Deux premiers ministres, de nombreux présidents et chefs de l'opposition ont passé et la Chambre s'est presque entièrement renouvelée. Deux hommes seulement restent de cette lointaine époque: l'honorable premier ministre et le député de Vaudreuil (M. Pilon).

Il dit qu'il a vu siéger son prédécesseur (l'honorable M. Létourneau), dans la division de Québec-Est, pendant 20 ans, et il remercie le gouvernement de l'avoir nommé conseiller législatif. Il souhaite à l'honorable M. Létourneau un aussi long séjour à la Chambre haute.

Il y a 20 ans, si on avait demandé à un écolier: Qu'est-ce que le Canada?, il aurait répondu: Le Canada est une colonie de l'Angleterre. Cette pensée, M. l'Orateur, m'est venue, au début de la session, en voyant le ministre de France sur le parquet de cette Chambre. La guerre, avec ses conséquences, a fait subir une crise à l'Empire britannique et le Canada est sorti avec un nouveau statut de cette crise. C'est un pays autonome, égal aux autres pays de l'Empire anglais. La nouvelle charte a le double avantage de satisfaire les autonomistes les plus exigeants et de maintenir l'unité de l'Empire britannique. C'est en vertu de cette charte que le Canada a un ambassadeur à Paris et que Son Excellence l'honorable M. Jean Knight, ministre de France, assistait récemment à une séance de la Chambre. La génération actuelle a accueilli avec joie ce nouveau statut du Canada bien que certains gens croient que le statu quo eût été plus désirable. Non, M. l'Orateur, nous ne souffrirons plus que de vieilles lois, peu en harmonie avec nos besoins et nos aspirations, soient un obstacle à la réalisation complète de notre statut.

Si l'honorable premier ministre compare la situation actuelle de notre province avec celle d'il y a 30 ans, lorsqu'il fut élu député de Montmorency, il doit être fier. Depuis cette époque, la province fait des progrès considérables dans tous les domaines. Autrefois, on nous citait toujours l'Ontario en

exemple pour l'agriculture, la colonisation, l'éducation. C'était un pli sur notre front, une barre sur notre orgueil national. À nous, Canadiens français, on nous concédait du succès dans les choses de l'esprit, dans les lettres et les arts; on nous disait que nos cultivateurs étaient pratiques, mais on nous faisait observer que, tout en réussissant un peu, nous n'avions pas la bosse des affaires.

Depuis ce temps, des hommes ont surgi. Ils nous ont donné des écoles, des académies supérieures. Nos méthodes d'agriculture ont été développées. Les colons ont ouvert la forêt. Nos ressources ont été exploitées. Aujourd'hui, on ne cite plus ou presque plus la province d'Ontario et, quand il est question de progrès, c'est la province de Québec que l'on cite. La province d'Ontario vient même nous prendre nos idées et nos méthodes. Le pli sur notre front, la barre sur notre orgueil national ont disparu. Il faut en remercier nos chefs, Sir Lomer Gouin et le premier ministre qui ont eu les grandes vues, les grands horizons.

Il faut remercier la Providence de tout ce qu'elle nous a donné, mais surtout d'avoir placé sa confiance dans le Parti libéral et dans le premier ministre de la province qui nous dirige. Quand l'histoire parlera de notre pays, elle dira de l'honorable premier ministre qu'il a été le plus grand constructeur économique de notre province. Je suis fier de siéger à ses côtés et je puis lui dire que plus il sera attaqué personnellement, plus nous nous grouperons près de lui.

Il (M. Drouin) remercie le premier ministre d'avoir promis de soumettre à la considération et à l'étude de ses collègues la loi des pensions de vieillesse. J'étais fier le jour où les forces démocratiques de ce pays, les libéraux, les progressistes et les ouvriers se sont unis à Ottawa pour adopter cette législation. Dans la lutte que j'ai soutenue dans mon comté, un des articles de mon programme était l'adoption d'une loi quelconque de pension aux vieillards. J'ai promis cette loi sociale à mes électeurs et je tiendrai promesse.

L'honorable premier ministre nous a dit qu'il envisagerait la loi en tenant compte de notre situation économique. Il est heureux de constater qu'au moins le premier ministre ne s'est pas montré défavorable au principe de la loi. Ce sentiment l'honore et je remercie l'honorable premier ministre d'avoir laissé la porte ouverte à toutes les opinions.

J'espère que la conférence proposée par le premier ministre adoptera une nouvelle loi des pensions des vieillards acceptable à tous. Si on ne réussit pas à s'entendre, il demande au gouvernement de nous donner la loi de pensions d'Ottawa ou une

autre législation modifiée, appropriée aux besoins de Québec, copiée sur celles d'Europe. Je crois que c'est ce que désire l'opinion publique en cette province. On a dit que la loi des pensions de vieillesse d'Ottawa était immorale, antinaturelle et antisociale. Qu'y a-t-il d'immoral, d'antinaturel et d'antisocial dans une loi pour aider aux vieillards qui sont dans le besoin?

Il félicite le gouvernement des législations sociales qu'il a adoptées depuis quelques années. Je n'ai pas peur des réformes mentionnées dans l'article de *L'Événement*. Le progrès matériel est brutal et il doit être compensé par un progrès moral, intellectuel et social. Tous ces progrès doivent s'unir ensemble et, pour ma part, je n'ai pas peur d'étudier les lois sociales et de prendre mes responsabilités. Il cite un discours de Sir Wilfrid Laurier en 1877, à Saint-Roch, sur le libéralisme. Ces vérités proclamées il y a 52 ans sont toujours justes. Les principes sont immuables.

Tant que les membres du gouvernement actuel nous donneront une bonne législation sociale, se pencheront sur les misérables de la vie, ils auront droit au support de la population de cette province, et nous le leur donnerons tout entier à cause des œuvres qu'ils accomplissent.

La motion du député des Îles-de-la-Madeleine (M. Caron), appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Laurent (M. Cohen), à l'effet que l'adresse suivante soit votée et présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, est soumise à la Chambre:

À Son Honneur  
le lieutenant-gouverneur  
de la province de Québec

Nous, les membres de l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, prions Votre Honneur de bien vouloir agréer, avec l'assurance de notre fidélité à Sa Majesté, nos humbles remerciements pour le discours qu'il lui a plu de prononcer, afin de faire connaître les raisons de la convocation des Chambres.

La motion est adoptée.

### Subsides

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose, appuyé par le député d'Arthabaska (l'honorable M. Perrault), qu'à sa prochaine séance cette Chambre se forme en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Adopté.

### Voies et moyens

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose, appuyé par le député d'Arthabaska (l'honorable M. Perrault), qu'à sa prochaine séance cette Chambre se forme en comité pour prendre en considération les voies et moyens de payer les subsides à accorder à Sa Majesté.

Adopté.

### Ajournement

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Adopté.

La séance est levée à 10 h 30.

---

### NOTES

1. Selon le *Chronicle*, le texte de ce projet de loi n'est pas encore disponible. Les informations dont le journaliste dispose sur ce projet de loi proviennent du discours prononcé par le premier ministre au début de la session.

2. Le journaliste de *L'Événement* rapporte que Gustave Delisle a retenu l'attention des membres de la députation pendant une heure et demie.

3. Les chiffres et la nature des produits rapportés dans les différentes chroniques parlementaires ne concordent pas nécessairement. Ainsi, *Le Devoir* et *Le Canada* mentionnent que 300 wagons de pommes et de fraises et 800 wagons d'autres fruits ont été expédiés à Montréal et à Québec. *The Chronicle* et *The Gazette* rapportent que 300 wagons de pommes et de framboises et 800 wagons d'autres fruits ont été livrés dans les villes susmentionnées. De plus, la valeur du tabac et des conserves est évaluée, dans *L'Événement*, *L'Action catholique* et *La Patrie*, à \$8,000,000.

4. Selon *Le Devoir*, Georges Dansereau a prononcé un bref discours, à peine audible, qui n'a duré que cinq minutes.

5. C'est le premier discours d'Oscar Drouin en Chambre, son "maiden speech".

Séance du vendredi 25 janvier 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 11 heures<sup>1</sup>.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Rapports de comités:**

**M. Roy (Lévis):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le sixième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

- de la Commission des écoles catholiques de Montréal, demandant l'adoption d'une loi accordant des pouvoirs additionnels.

Votre comité est d'opinion que la pétition de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi ayant pour objet de valider certains règlements, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par le pétitionnaire est régulier et conforme à la pétition, que cette pétition n'a pas été annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence, votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Le rapport est adopté.

**Commission des écoles catholiques  
de Montréal**

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** demande la permission de présenter le bill 102 concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Emprunts de la ville  
de Québec**

**M. Samson (Québec-Centre)** demande la permission de présenter le bill 138 validant les règlements 118, 119, 120, 121 et 122 de la cité de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Traitements  
saisissables des  
fonctionnaires publics**

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 151 modifiant l'article 599 du Code de procédure civile.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Saisie-arrêt du salaire  
du défendeur**

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 152 modifiant l'article 1143 du Code de procédure civile.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Loi des jurés**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 3 modifiant la loi des jurés.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Loi de l'*habeas corpus*

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 2 modifiant la loi de l'*habeas corpus* soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

### Loi des vues animées

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 4 modifiant la loi des vues animées soit maintenant lu une deuxième fois.

Il explique qu'il s'agit d'imposer une pénalité aux propriétaires de théâtres qui refuseraient de soumettre les panneaux-réclame et affiches au nouveau bureau provincial de censure des affiches. Le bill approuvé l'an dernier ne prévoyait pas ce cas.

Adopté sur division. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

### Palais de justice et prisons

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 12 modifiant la loi des palais de justice et prisons soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

### Vente à Mme Louis-Philias Caron

**M. Daniel (Montcalm)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 85 validant un acte de vente consenti à dame Louis-Philias Caron.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Daniel (Montcalm)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de Québec

**M. Cantin (Saint-Sauveur)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 78 modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Cantin (Saint-Sauveur)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Samuel Jacob Aronsberg

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 92 changeant le nom de Samuel Jacob Aronsberg en celui de Samuel John Dunning.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland

**M. Thériault (L'Islet)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 97 changeant le nom de Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland en celui de Philias Ferland.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Thériault (L'Islet)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**David-Léon Cabana**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 90 permettant à David-Léon Cabana, bachelier en droit civil, d'être admis membre du Barreau de la province de Québec.

Adopté sur division. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**The Crown Trust Company**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 79 modifiant la charte de Crown Trust Company.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Adoption  
de Mlle M.-M.-T. Sénécal**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 120 autorisant l'adoption de Marie-Marthe-Thérèse Sénécal par Alfred John Gillett et son épouse, Clare Beaudry.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**The United Theological College,  
Montreal**

**M. Bullock (Shefford)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier

pour étudier le bill 76 concernant The United Theological College, Montreal.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Bullock (Shefford)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Association  
des barbiers-coiffeurs  
licenciés**

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 103 modifiant la charte de l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Annexion d'immeubles  
à Saint-Michel-Archange**

**M. Bédard (Québec-Comté)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 117 annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel-Archange et en précisant les limites soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**Arsène Charlebois**

**M. Bastien (Berthier)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 86 autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Arsène Charlebois à la pratique de la profession de la chirurgie dentaire soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**Chiesa Christiana  
Pentecostale**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 126 reconnaissant la Chiesa Christiana Pentecostale comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**Euclide Mathieu**

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 127 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Euclide Mathieu à la pratique de la médecine, après examen, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**Ajournement**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi prochain, trois heures.

Adopté.

La séance est levée.

---

**NOTE**

1. Cette séance a été extrêmement brève. Selon le journaliste de *L'Action catholique*, très peu de députés y ont pris part et Maurice Duplessis était le seul représentant de l'opposition ayant assisté aux travaux. D'après *La Presse*, les délibérations de l'Assemblée se sont déroulées sous les yeux de deux invités: M. René Desplats, ingénieur représentant la Société générale de Solomite de France, et M. Henri Markelback, représentant d'une maison d'importation d'Anvers.

## Séance du mardi 29 janvier 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 h 15.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Ville  
de Lévis**

**M. Roy (Lévis)** propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Louis (M. Bercovitch), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la cité de Lévis, demandant l'adoption d'une loi ayant pour objet de valider certains règlements, et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Adopté.

**Présentation et lecture de pétitions:**

En conséquence, ladite pétition de la cité de Lévis, demandant l'adoption d'une loi ayant pour objet de valider certains règlements est présentée, lue et reçue par la Chambre.

**Saint-Joseph de Soulanges et  
municipalité scolaire de Saint-Laurent-  
des-Cèdres**

**M. Farand (Soulanges)** propose, appuyé par le représentant de Rouville (M. Bernard), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la Cedars Rapid Manufacturing and Power Company, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement du conseil de la municipalité de Saint-Joseph de Soulanges ainsi qu'une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Laurent-des-Cèdres, etc., et que cette pétition soit immédiatement lue et reçue.

Adopté.

**Présentation et lecture de pétitions:**

En conséquence, ladite pétition de la Cedars Rapid Manufacturing and Power Company,

demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement du conseil de la municipalité de Saint-Joseph de Soulanges ainsi qu'une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Laurent-des-Cèdres, etc. est présentée, lue et reçue par la Chambre.

**Droit d'expropriation  
pour certains  
propriétaires d'hôpitaux**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 22 accordant le droit d'expropriation, en certains cas, aux propriétaires d'hôpitaux.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Questions de privilège:**

**Bills rejetés au comité  
des bills publics en général**

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** se lève sur une question de privilège. Les bills 153 et 154 ont été votés en deuxième lecture et envoyés au comité des bills publics, mais ils ne réapparaissent plus au *Feuilleton*. Ces bills ont peut-être été tués au comité, mais, la Chambre ayant adopté ces projets, en principe, ils doivent être rapportés ici par le comité et être inscrits au *Feuilleton*. La Chambre seule a le droit de rejeter un bill. Il cite, à l'appui de son argumentation, les articles 116, 317 et 461 des règlements de la Chambre<sup>1</sup>.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Les bills en question ont été tués et le comité l'a annoncé à la Chambre dans un rapport qui a été adopté ici.

La Chambre, en adoptant le rapport du comité, consent par le fait même à ce que le bill refusé par le comité soit tué. C'est la pratique depuis nombre d'années.

Je n'ai aucune objection à changer la pratique si l'on veut, mais un bill tué par le comité ne peut réapparaître au *Feuilleton*, à moins qu'une motion pour reconsidération n'y soit en même temps inscrite. Je n'ai pas d'objection à ce que l'honorable député de Trois-Rivières fasse motion pour faire revenir ces bills à la Chambre.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le comité n'a pas le droit de tuer un bill. C'est là une prérogative de la Chambre et je soulève la question d'ordre.

**M. l'Orateur:** La motion est importante. Je réserve ma décision pour plus tard.

### Questions et réponses<sup>2</sup>:

#### **Rapatriement des Canadiens provenant des États-Unis**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. Combien de Canadiens des États-Unis sont revenus pour s'établir dans la province de Québec, en 1928?

2. Quels sont leurs noms et combien de familles?

3. Dans quelle partie de la province de Québec se sont-ils établis:

*a.* dans l'agriculture; *b.* dans l'industrie;  
*c.* comme ouvriers?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1, 2 et 3. (Voir la liste à la page suivante)

<i>Famille</i>	<i>Nom</i>	<i>Venu de</i>	<i>Établi dans le comté de</i>		
1.	Dupuis, Ernest	Jackman City, Maine	Abitibi	10	personnes
2.	Lacroix, Alphonse	Brownsville, Jct., Maine	"	1	"
3.	Francoeur, Rosario	Brownsville, Jct., Maine	"	5	"
4.	Lambert, Léomé	Chicopee Falls, Mass.	"	5	"
5.	Lambert, Ephrem	Chicopee Falls, Mass.	"	6	"
6.	Lambert, Elzéar	Chicopee Falls, Mass.	"	5	"
7.	Dorval, Adélar	Chicopee Falls, Mass.	"	3	"
8.	Beaumier, Arthur	Uxbridge, Mass.	"	2	"
9.	Dumas, Joseph	Gardner, Mass.	"	1	"
10.	Richard, Léon	Jewitt City, Conn.	"	3	"
11.	Gaudreault, H.	Jewitt City, Conn.	"	6	"
12.	Beaulieu, Amédée	Woonsocket, R. I.	"	7	"
13.	Thériault, Jos.	Roxbury, Mass.	"	10	"
14.	Thériault, Léville	Roxbury, Mass.	"	5	"
15.	Racicot, Omer	Holyoke, Mass.	"	10	"
16.	Ouellet, Josephat	Roxbury, Mass.	"	2	"
17.	Grenier, Ferdinand	Biddeford, Maine	"	9	"
18.	Desbois, Émile	Waterbury, Conn.	"	6	"
19.	Camiré, Amédée	Lowell, Mass.	"	6	"
20.	Bouchard, Samuel	Buffalo, N. Y.	"	1	"
21.	Thériault, Joseph	Southbridge, Mass.	"	4	"
22.	Plante, Henri	Fall River, Mass.	"	7	"
23.	Tessier, Narcisse	Lowell, Mass.	"	8	"
24.	Lefebvre, Alexandre	Woonsocket, R. I.	"	9	"
25.	Canuel, Edmond	Fall River, Mass.	"	3	"
26.	Faucher, Wilfrid	Stanford, Conn.	"	2	"
27.	Levasseur, Joseph, Sr	Fall River, Mass.	"	3	"
28.	Drouin, Arthur	Willimantic, Conn.	"	12	"
29.	Poulin, Hilaire	Nashua, N. H.	"	4	"
30.	Kirouac, André	Nashua, N. H.	"	6	"
31.	Philippon, H.	Holyoke, Mass.	"	3	"
32.	Adam, Joseph	Lowell, Mass.	"	5	"
33.	Vadeboncoeur, W.	Fall River, Mass.	"	7	"
34.	Pellerin, Origène	Leominster, Mass.	"	3	"
35.	McInnis, Allan	Lowell, Mass.	"	11	"
36.	Lebel, François	Lowell, Mass.	"	8	"
37.	Moreau, William	Chicopee Falls, Mass.	"	7	"
38.	Longval, Mde S.	Leominster, Mass.	"	8	"
39.	Gilbert, Joseph	Lowell, Mass.	"	7	"
40.	Pepin, Henri-E.	Leominster, Mass.	"	7	"
41.	Denoncourt, Alpha	Suncook, N. H.	"	7	"
42.	Rondeau, Norbert	Lowell, Mass.	"	3	"
43.	Lavoie, Joseph	Manchester, N. H.	"	1	"
44.	Beaumier, Alphonse	Uxbridge, Mass.	"	7	"
45.	Cayer, Georges	Lowell, Mass.	"	7	"
46.	Carbonneau, Mde J.	Lowell, Mass.	"	4	"
47.	Laliberté, Wilfrid	Springvale, Maine	"	13	"
48.	Levasseur, Jos., Jr	Fall River, Mass.	"	9	"
49.	Allard, Omer	Lowell, Mass.	"	9	"
50.	Gagnon, Alfred	Lowell, Mass.	"	13	"
51.	Thériault, Ernest	Roxbury, Mass.	"	10	"
52.	Després, Arthur	Springvale, Maine	"	2	"
53.	Thériault, Jos.	Lowell, Mass.	"	8	"

<i>Famille</i>	<i>Nom</i>	<i>Venu de</i>	<i>Établi dans le comté de</i>	
54.	Joyal, Doriât	Lowell, Mass.	"	8 "
55.	Gosselin, Philiias	East Hampton, Mass.	"	4 "
56.	Leblanc, Alexandre	Lowell, Mass.	"	6 "
57.	Gagné, Georges	Fitchburg, Mass.	"	10 "
58.	Morin, Émile	Suncook, N. H.	"	1 "
59.	Francoeur, Joseph	Manchester, N. H.	"	2 "
60.	Grenier, Armogène	Lawrence, Mass.	"	7 "
61.	Grenier, Alfred	Lawrence, Mass.	"	5 "
62.	Michaud, Alexandre	Fall River, Mass.	"	2 "
63.	Demers, Anselme	Springvale, Maine	"	6 "
64.	Dubé, Alexandre	Fall River, Mass.	"	2 "
65.	Larochelle, Jos.	Rumford, Maine	"	4 "
66.	Plante, Lionel	Springvale, Maine	"	4 "
67.	Pelletier, Téléspore	Amesbury, Mass.	"	4 "
68.	Chabot, Gédéon	Leominster, Mass.	"	1 "
69.	Lacerte, Ferdinand	Amesbury, Mass.	"	1 "
70.	Grenier, Joseph	Lawrence, Mass.	"	3 "
71.	Lapierre, Arthur	Victory Mill, N. Y.	"	3 "
72.	Landry, Georges	Uxbridge, Mass.	"	11 "
73.	Marcoux, Joseph	Leominster, Mass.	"	7 "
74.	Laflamme, Nérée	Manchester, N. H.	"	5 "
75.	Provençal, Louis	Springvale, Maine	"	10 "
76.	Charrette, Théodore	Sanford, Maine	"	10 "
77.	Plante, aimé	Springvale, Maine	"	9 "
78.	Coderre, Albert	Aldenville, Mass.	"	2 "
79.	Parisé, Richard	Lowell, Mass.	"	9 "
80.	Gagnon, Albert	Bristol, Conn.	"	5 "
81.	Ducharme, Joseph	Lowell, Mass.	"	6 "
82.	Tremblay, Hormisdas	Beverley, Mass.	"	5 "
83.	Duchaine, Joseph	Beverley, Mass.	"	7 "
84.	Renaud, Napoléon	Millbury, Mass.	"	9 "
85.	Guérin, Arthur	Detroit, Mich.	"	9 "
86.	Friole, Henri	Lowell, Mass.	"	1 "
87.	Morin, Sylvio	Lewiston, Maine	Arthabaska	3 "
88.	Marchand, Hormisdas	Lawrence, Mass.	Bellechasse	2 "
89.	Ouellet, Joseph	Lewiston, Maine	Chicoutimi	3 "
90.	Duval, Paul	Nashua, N. H.	Kamouraska	2 "
91.	Beaupré, Ovila	Rumford, Maine	Lac-Saint-Jean	6 "
92.	Gagnon, François	Patterson, N. J.	"	5 "
93.	Marcoux, Philémon	Lawrence, Mass.	"	4 "
94.	Vachon, Alfred	Holyoke, Mass.	Lotbinière	5 "
95.	Plouffe, Norbert	Lowell, Mass.	Maskinongé	3 "
96.	Paquet, Ferdinand	Reedville, Mass.	Matapédia	4 "
97.	Saint-Laurent, Jean	Lewiston, Maine	"	7 "
98.	Sénécal, Alfred	Lowell, Mass.	"	4 "
99.	D'Auteuil, Ernest	Fall River, Mass.	"	11 "
100.	Morin, Romuald	Suncook, N. H.	Témiscamingue	4 "
101.	Morin, Pierre	Chelsea, Mass.	"	3 "
102.	Morin, Henri	Fall River, Mass.	"	3 "
103.	Nadeau, Omer	Fall River, Mass.	"	7 "
104.	Nadeau, Étienne	Fall River, Mass.	"	7 "
105.	Létourneau, Joseph	Fall River, Mass.	"	1 "
106.	Fortier, Alfred	Fall River, Mass.	"	2 "

<i>Famille</i>	<i>Nom</i>	<i>Venu de</i>	<i>Établi dans le comté de</i>	
107.	Goulet, Alphonse	Fall River, Mass.	"	6 "
108.	Lemelin, Pierre	Fall River, Mass.	"	4 "
109.	Morin, Willie	Fall River, Mass.	"	6 "
110.	Geoffroy, Joseph	Fall River, Mass.	"	9 "
111.	Malenfant, O.	Fall River, Mass.	Témiscouata	9 "
112.	Chrétien, Roméo	Woonsocket, R. I.	Verchères	3 "
113.	Fiola, Napoléon	Fall River, Mass.	Wolfe	9 "
114.	Guillemette, Calix	Suncook, N. H.	"	2 "
115.	Poirier, Louis	Worcester, Mass.	Yamaska	4 "
115 familles				628 personnes

Ces familles ont été rapatriées par les soins du département de la Colonisation et ont toutes été replacées sur la terre.

Le département ignore le nom et les noms des rapatriés qui sont revenus d'eux-mêmes ou sous d'autres auspices et qui se seraient établis soit dans l'agriculture, dans l'industrie ou comme ouvriers.

#### **Établissement de coopératives pour la fabrication de cidre de pommes**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. Le gouvernement a-t-il contribué à établir des coopératives pour la fabrication du cidre de pommes dans la province?

2. Si oui, *a.* comment; *b.* pour quelle somme; *c.* dans quels comtés?

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):**  
1 et 2. Non.

#### **Demandes de documents:**

##### **Distribution des graines de semences aux colons**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), qu'il soit mis devant cette Chambre un état indiquant: 1. Quelle somme a été affectée pour la distribution gratuite de graines de semences aux colons en 1928; 2. Les noms et adresses des curés ou missionnaires colonisateurs qui ont fait le partage des graines; 3. Les noms et adresses de chacun des colons qui en ont reçu et quelle quantité pour chacun.

Adopté.

#### **Dépôt de documents:**

##### **Distribution des graines de semences aux colons**

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska)** dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à une adresse, en date du 29 janvier 1929, demandant la production de copie d'un état indiquant: 1. Quelle somme a été affectée pour la distribution gratuite de graines de semences aux colons en 1928; 2. Les noms et adresses des curés ou missionnaires colonisateurs qui ont fait le partage des graines; 3. Les noms et adresses de chacun des colons qui en ont reçu et quelle quantité pour chacun. (Document de la session no 37)

#### **Questions et réponses:**

##### **Dépenses relatives à l'immigration**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. Quelle somme totale a été dépensée par le gouvernement depuis le 30 juin 1928 pour l'immigration?

2. À qui chacun des montants a-t-il été payé?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1. \$5.999.20 pour l'immigration et \$40,916.15 pour le rapatriement.

2. Pour l'immigration: Dionne, G.-A., \$861.84; Lebel, Georges, \$486.38; Eastern Townships Immigration Society, \$2,250; Hillhouse, Wm., \$899.98; Robert, J.-E., \$96; Belleau, Auger & Turgeon limitée, \$5; Burne, John, \$700; Lemay, Émile, \$700.

Pour le rapatriement: Bergeron, l'abbé Jean, \$2,248.87; Minette, l'abbé Charles, \$1,939.49; Deschênes, l'abbé A. S., \$1,711.39; Gauvin, l'abbé J., \$444.20; Sirois, l'abbé, J.-E., \$143.33; Trudel, Pierre, \$300; Bilodeau, l'abbé Georges, \$17.10; Beauregard, l'abbé C., \$785.76; Bergeron, P.-E., \$64.30; Chouinard, Gustave, \$60.89; Bégin, J.-A., \$21; Royal Typewriter Co., \$15; Minette, l'abbé Charles, pour payer factures en rapport avec la construction d'une maison commune à Amos pour recevoir les colons rapatriés, \$349.75; Adam, Joseph, \$206.27; Allard, Omer, \$367.56; Beaumier, Alphonse, \$191.45; Beaupré, Avila, \$304.46; Beaumier, Arthur, \$59.26; Beaulieu, Amédée, \$163.25; Camiré, Amédée, \$223; Canuel, Edmond, \$179.25; Cayer, Georges, \$358.08; Carboneau, veuve Jos., \$208.91; Chabot, Gédéon, \$200; Charette, Théodore, \$665.91; Coderre, Albert, \$400; Chrétien, R., \$200; Drouin, Arthur, \$330.93; Desbois, Émile, \$170.05; Dupuis, Ernest, \$173.25; Denoncourt, Alphas, \$336.86; Després, Arthur, \$250; Demers, Anselme, \$606.97; Dubé, Alexandre, \$400; Dumas, Joseph, \$47; D'Auteuil, Ernest, \$750; Ducharme, Joseph, \$436.26; Duchesne, Joseph, \$210.04; Francoeur, Joseph, \$400; Fiola, Napoléon, \$389.10; Francoeur, Rosario, \$5; Friolet, Henri, \$390; Gilbert, Joseph, \$417.17; Gagnon, Alfred, \$559.91; Gosselin, Philias, \$500; Gagné, Georges, \$775; Grenier, Ferdinand, \$218; Grenier, Joseph, \$400; Grenier, Armogène, \$415.82; Grenier, Alfred, \$335.36; Geoffroy, Joseph, \$275.13; Gagnon, Albert, \$515.23; Goulet, Alphonse, \$211.40; Gaudreau, Hormisdas, \$57.59; Guérin, Arthur, \$600; Joyal, Doriat, \$563; Kirouac, André, \$128.95; Lefebvre, Alexandre, \$404.78; Levasseur, Joseph, Sr., \$171.12; Levasseur, Joseph, Jr., \$504.11; Lemelin, Pierre, \$308.99; Lebel, François, \$183.21; Lavoie, Joseph, \$12.50; Laliberté, Wilfrid, \$458.02; Larochelle, Joseph, \$467.12; Longval, madame veuve S., \$200; Lambert, Ephrem, \$123.72; Lacerte, Ferdinand, \$200; Landry, Georges, \$888; Lambert, Elzéar, \$150; Laflamme, Nérée, \$500; Lambert, Léomé, \$222.32; Lacroix, Alphonse, \$30; Malenfant, O., \$500; Moreau, William, \$93.59; Marcoux, Joseph, \$500; Morin, Henri, \$500; Morin, Émile, \$122.60; Michaud, Alexandre, \$2.50; Morin, Pierre, \$500; Morin, Romuald, \$500; Morin, Willie,

\$75.30; Morin, Sylvio, \$50; McInnis, Allan, \$324.20; Nadeau, Omer, \$660; Nadeau, Étienne, \$300; Ouellette, Joseph, \$475; Ouellette, Josephat, \$141.50; Provençal, Louis, \$600; Plante, Henri, \$220.97; Plouffe, Norbert, \$356.50; Philippon, Hector, \$175; Pellerin, Origène, \$195; Plante, Lionel, \$450; Pepin, Henri, \$380; Pelletier, Téléphore, \$400.60; Paquet, Ferdinand, \$400; Poulin, Hilaire, \$10; Parisé, Richard, \$692.04; Plante, Aimé, \$700; Rondeau, Norbert, \$133.52; Racicot, Omer, \$35; Renaud, Napoléon, \$406.89; Richard, Léon, \$6.50; Saint-Laurent, Jean, \$500; Sénécal, Alfred, \$450; Thériault, Ernest, \$300; Thériault, Léville, \$41.90; Thériault, Joseph, \$205.22; Tessier, Narcisse, \$569.31; Thériault, Joseph, \$220.34; Therrien, Joseph, \$21.11; Tremblay, Hormisdas, \$510; Vadeboncoeur, William, \$270.77; Vachon, Alfred, \$400.

#### **Règlements municipaux soumis au lieutenant-gouverneur en conseil**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. Combien de règlements, autres que les règlements d'emprunt, ont été soumis par des municipalités à la considération du lieutenant-gouverneur en conseil depuis 1927, en vertu de l'article 423 de la loi des cités et villes, 1925?

2. Combien ont été désavoués?

3. Quelle somme totale a été payée au gouvernement pour ces règlements?

#### **L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

1. 262 règlements.

2. Aucun.

3. \$2,620.

#### **Correspondance se rapportant à l'Anti-Dumping Act**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Le gouvernement a-t-il correspondu avec le gouvernement d'Ottawa au sujet d'une loi appelée Anti-Dumping Act et concernant un tarif saisonnier protégeant nos produits maraichers contre ceux de l'étranger?

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):**  
Non.

**Montant de la taxe payée  
par Saint-Hyacinthe pour un emprunt**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Quelle est la somme de la taxe ou droit que la municipalité de la cité de Saint-Hyacinthe a payée au gouvernement pour les \$250,000 qu'elle a empruntés pour divers travaux durant les années 1927 et 1928?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** \$322.50.

**Montant de la taxe payée  
par Shawinigan Falls pour un emprunt**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Quelle est la somme de la taxe ou droit que la municipalité de Shawinigan Falls a payée au gouvernement pour les \$109,000 qu'elle a été autorisée par lui à emprunter durant l'année fiscale terminée le 30 juin 1928?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** \$177.

**Aide financière accordée  
aux colons**

**M. Guertin (Hull):** 1. Quel montant le gouvernement a-t-il avancé pour aider aux colons à se bâtir maisons ou granges durant l'année 1927 et 1928?

2. Quels sont les nom et adresse de chacun des colons qui ont reçu de telles avances?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1. \$7,075, dont \$2,275 pour l'année financière 1926-1927 et \$4,800 pour celle de 1927-1928.

2. (Voir la liste ci-dessous)

Louis Mailloux, Saint-Ambroise,	comté de Chicoutimi
Édouard Bertin, canton Bégin,	" "
Edmour Néron, Saint-Léon,	" "
Basile Simard, Saint-Léon,	" "
Joseph Tremblay, Saint-Léon,	" "
Victor Simard, Saint-Léon,	" "
Armand Tremblay, Saint-Léon,	" "
Uldéric Fradette, canton Bégin,	" "
Édouard Bertrand, canton Bégin,	" "
Girard Fortin, Saint-Charles-Borromée,	" "
Henri Lajoie, Saint-Charles-Borromée,	" "
Joseph Rioux, Otis,	" "
Adélaré Meunier, Saint-Thomas-Didyme,	Lac-Saint-Jean.

**Valeur totale  
des 40 principales industries  
de la province**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Quelle a été la valeur totale des 40 industries principales dans la province: *a.* en 1927; *b.* en 1928?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Le gouvernement essaiera de répondre à cette question quand on lui aura dit quelles sont les 40 principales industries de la province.

**Valeur de la production minière  
en 1928**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. Quelle a été la valeur de la production minière dans notre province en 1928?

2. Quelle place occupait notre province dans la production minière du Canada en 1928?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1 et 2. Les statistiques minières de la province de Québec et celles des autres provinces du Canada n'ont pas encore été compilées pour l'année 1928 et ne pourront être connues avant les premiers jours de mars.

**Valeur de la production  
des pêcheries**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. Quelle a été la valeur de la production des pêcheries de notre province: *a.* en 1926; *b.* en 1927; *c.* en 1928?

2. Quelle place occupe notre province pour la production de la pêche au Canada?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1. En 1926, \$3,110,964; en 1927, \$2,736,450 et, pour 1928, la compilation n'est pas encore terminée et ne le sera probablement pas avant la fin de mars.

2. La cinquième.

**Commission d'arbitrage sur  
les dommages au Lac-Saint-Jean**

**M. Tremblay (Maisonneuve):** 1. La commission d'arbitrage nommée par le gouvernement pour déterminer les dommages causés à certains riverains du lac Saint-Jean fonctionne-t-elle encore?

2. Mgr Allard en fait-il encore partie?

3. Sinon, pourquoi?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

1. Non.
2. Non.
3. Mgr Allard a résigné comme commissaire le 20 juillet 1927.

**Nombre de personnes ayant quitté  
le Lac-Saint-Jean**

**M. Tremblay (Maisonneuve):** 1. Quel est le nombre: *a.* de personnes; *b.* de familles (avec le nombre d'enfants dans chaque cas) qui ont quitté le Lac-Saint-Jean: *a.* en 1924; *b.* en 1925; *c.* en 1926; *d.* en 1927; *e.* en 1928?

2. Pour quelle destination dans chaque cas?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1 et 2. En 1924: 15 familles sont parties dont 7 familles pour les États-Unis, 3 pour l'Abitibi et 5 pour le Nouvel Ontario; en 1925: 13 familles sont parties pour une destination inconnue; en 1926: 7 familles sont parties dont 4 pour les États-Unis et 3 pour le Nouvel Ontario; en 1927: 14 familles sont parties dont 5 pour l'Abitibi, 4 pour le Nouvel Ontario et 4 pour certaines autres parties de la province; en 1928: 11 familles sont parties dont 4 pour le Témiscamingue, 6 pour l'Abitibi et une pour la Matapédia.

**Prison pour femmes  
à Québec**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), qu'à la prochaine séance la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 20 concernant la construction d'une prison pour les personnes du sexe féminin dans le district de Québec.

Adopté.

**Messages du lieutenant-gouverneur:**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** transmet à M. l'Orateur un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province.

**M. l'Orateur** lit ledit message comme suit:

L. Gouin, le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, transmet à l'Assemblée législative le budget des dépenses pour l'exercice

finissant le 30 juin 1930, conformément aux dispositions de la section 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, et recommande ce budget à la considération de la Chambre.

Hôtel du Gouvernement,  
Québec, le 29 janvier 1929  
(Document de la session no 1)

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose, appuyé par le représentant de Montmorency (l'honorable M. Taschereau), que ledit message, avec le budget<sup>3</sup> qui l'accompagne, soit renvoyé au comité des subsides.

Adopté.

**Subsides**

**L'honorable M. Nicol (Compton):** M. l'Orateur, vous me permettrez bien, avant que j'aborde la question de notre état annuel des finances, de soumettre certaines observations concernant les conditions générales du pays et de notre province, en particulier.

La marée montante de prospérité et de richesse, dont nous avons parlé dans nos trois derniers discours du budget, s'est continuée, au cours de l'année qui vient de se terminer, et nous sommes parvenus à plus d'une cime.

La nouvelle année a commencé sous d'heureux auspices. Les chefs de la finance et du commerce, qui ont fait un examen de la situation, partagent tous un même enthousiasme, en ce qui regarde l'avenir du Canada. Leur optimisme ne fait que refléter l'opinion générale de la totalité de nos hommes d'affaires.

Dans toutes les provinces, les récoltes ont été bonnes. L'agriculture a profité, surtout dans les provinces de l'Ouest, d'une série de bonnes années et elle se trouve maintenant dans une situation financière excellente. Nous avons souvent déclaré que cette industrie constitue et, suivant toute apparence, demeurera - avec l'industrie forestière et celle des mines - l'élément de plus grande importance pour la situation économique du pays. Nous sommes donc heureux de constater que les conditions s'améliorent, en ce qui regarde les cultivateurs.

Dans notre province, les récoltes de cette année ont été bonnes, en général, bien que, dans certaines localités, elles aient subi des dommages, par suite des grandes pluies et des inondations qui se sont multipliées. Les prix du fromage, du beurre et

de la crème se sont bien maintenus et les bestiaux se sont mieux vendus qu'au cours des années précédentes.

Quelques agriculteurs souffrent d'une certaine gêne qui provient, en grande partie, du fait qu'ils se sont endettés en achetant des fermes et des instruments aratoires à un prix trop élevé. Afin de remédier à cet état de choses, il leur faut de l'argent à meilleur marché et des prêts à long terme. Nous espérons que le gouvernement fédéral mettra bientôt en vigueur sa loi du crédit agricole et qu'il pourra, par ce moyen, venir en aide à nos agriculteurs.

Les opérations minières se développent rapidement, en Canada, et Québec a enregistré un nouveau record. Nous avons absolument raison d'être optimistes, en ce qui regarde l'avenir de cette industrie.

Nos manufacturiers ont fait une bonne année. Il n'y a que notre industrie de la pulpe et du papier qui puisse faire exception. Le rendement en a été augmenté, les moulins ont fonctionné, le travail n'a pas souffert; mais les compagnies ont fait moins de profits, dans certains cas, par suite de la réduction du prix de la pulpe et du papier.

Nos aciéries, fabriques de laine, de coton et d'instruments, et nos autres industries ont été très actives et elles sont remplies d'espoir pour l'avenir.

La construction a été exceptionnellement active et il y a eu moins de chômage, cette année, qu'il n'y en a eu pendant plusieurs années.

En somme, si on la juge d'après les règles établies, l'année qui vient de finir a été une année exceptionnelle. Les chemins de fer ont été actifs et ont augmenté leurs recettes. Les banques et les compagnies de fidéicommissaires regorgent de fonds. L'assurance sur la vie s'est développée, depuis quelques années, dans des proportions inimaginables. Ce sont autant de signes évidents de prospérité. J'ai eu l'occasion de dire, l'an dernier, que l'argent réalisé sans effort avait induit plusieurs de nos gens à se livrer à la spéculation.

Des avertissements ont été donnés par des hommes bien renseignés, par des citoyens qui font autorité; mais on n'a aucunement tenu compte de ces avertissements. Il est évident que cette spéculation ne peut se prolonger indéfiniment et je crains que quelques-uns, qui seraient incapables de subir une perte, ne soient en définitive victimes de leur imprudence. Nous sommes d'avis que l'argent qui a servi à grossir la valeur apparente des stocks, pourrait être mieux employé à développer nos industries fondamentales.

Les développements hydroélectriques ont placé le Canada, et plus spécialement Québec, parmi

les principaux producteurs de l'univers. Nous espérons que, comme résultat, les cités de Montréal, de Québec et nos autres cités pourront se procurer la force motrice et l'éclairage à aussi bon marché que celui que l'on peut obtenir ailleurs.

Ne croyez-vous pas, M. l'Orateur, que la diminution relative de la population des campagnes, qui est souvent l'objet des commentaires et des critiques de nos amis de l'Opposition, doit être, en grande partie, attribuée à la prospérité générale qui a permis à l'agriculteur prospère d'agrandir l'espace ouvert à son activité et d'acheter des machines et des instruments aratoires plus modernes, qui l'ont mis en position d'obtenir une quantité de produits beaucoup plus considérable que celle qu'il peut avoir au moyen d'unités humaines? L'outillage et les inventions de toutes sortes, qui ont pour effet d'économiser la main-d'œuvre, et dont l'usage se vulgarise de plus en plus sur les fermes, ont augmenté la puissance de rendement et amélioré les conditions de vie de nos populations de la campagne.

Je vais maintenant vous soumettre les opérations financières de l'année 1927-1928. (Voir le tableau à la page suivante)

### Année fiscale 1927-1928

Les prévisions du revenu et de la dépense, pour l'année fiscale terminée le 30 juin 1928, étaient :

Revenu ordinaire.....	\$ 26,021,847.05
Dépenses ordinaires et extraordinaires .....	<u>25,771,180.55</u>
Surplus en prévision.....	\$ 250,666.50

Les résultats véritables des opérations de l'année terminée le 30 juin dernier, ont été comme suit :

Revenu ordinaire.....	\$ 34,807,783.48
Dépenses ordinaires .....	<u>32,821,225.78</u>
Surplus .....	\$ 1,986,557.70

Le revenu ordinaire réel a excédé les prévisions de \$8,785,936.43 et les dépenses ordinaires et extraordinaires prévues ont été excédées de \$7,050,045.23.

N. B. - Une réserve spéciale de \$1,000,000, pour le rachat de l'emprunt contracté à 6 % en vertu de la loi 10 George V, chapitre 3, échéant le 1<sup>er</sup> juin 1930, est comprise dans les dépenses ordinaires. (Voir le tableau à la page suivante)

### Comparaison du revenu ordinaire avec les prévisions 1927-1928

Voici quelques-uns des principaux services dont le revenu a excédé les prévisions :

Terres et Forêts .....	\$ 303,496.44
Mines, Chasse et Pêche.....	367,365.27
Administration de la justice, revenu .....	118,213.56
Timbres d'enregistrement.....	133,976.35
Licences .....	609,009.59
Loi des liqueurs alcooliques (compte de la vente).....	2,500,000.00
Taxes sur les transferts d'actions, obligations, etc.....	404,441.89
Taxes sur les corporations commerciales, etc.....	813,233.13
Droits sur les successions.....	1,540,629.61
Droits sur certaines mutations de propriétés.....	135,349.81
Loi des véhicules automobiles.....	1,497,001.41
Droits et honoraires, gazoline .....	680,490.99
Revenu casuel .....	88,386.72
Loi des assurances, revenu.....	19,098.05
Intérêt sur dépôts et placements.....	27,245.22
Contributions au fonds de pensions - service civil .....	27,963.85
Intérêt payé par les municipalités en vertu de la loi des bons chemins .....	85,756.13

Et il y a d'autres sources de revenu dont les recettes ont été

moins élevées que les prévisions de.....	733,956.37
--	------------

**Comparaison avec les prévisions  
Dépenses ordinaires, 1927-1928**

Les dépenses, pour les services suivants, ont excédé les prévisions, des sommes suivantes :

Dette publique.....	\$ 670,348.66
Législation.....	157,332.33
Gouvernement civil.....	170,418.02
Administration de la justice.....	727,997.96
Juges de la Cour des sessions de la paix.....	5,419.15
Inspection des bureaux publics.....	2,920.37
Instruction publique.....	314,992.59
Asiles d'aliénés.....	30,640.00
Colonisation.....	205,000.00
Mines, Pêche et Chasse, et service d'enregistrement (cadastre).....	94,466.00
Hygiène.....	27,000.00
Travaux publics (ordinaires).....	159,255.41
Travail.....	32,320.85
Agriculture.....	511,907.33
Voirie.....	2,970,184.56
Terres et Forêts.....	445,963.30
Charge du revenu.....	289,422.47
Services divers.....	233,956.23
Institutions de bienfaisance.....	500.00
	<u>\$ 7,050,045.23</u>

(Voir état no 1)

**Opérations de caisse, en 1927-1928**

Le 1 <sup>er</sup> juillet 1927, il y avait, dans diverses banques, la somme de.....	\$ 2,261,661.65
Les mandats non payés, à la même date, s'élevaient à.....	<u>2,013,661.12</u>
	\$ 248,000.53

Les recettes, du 1<sup>er</sup> juillet 1927 au 30 juin 1928, ont été :

Revenu ordinaire.....	\$ 34,807,783.48
Dépôts en fidéicommiss.....	1,263,810.41
Emmagasinement des eaux de la rivière Métis.....	18.30
Emmagasinement des eaux du lac Kénogami.....	116,945.71
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-Maurice.....	1.00
Loi des bons chemins, 1912.....	275,542.77
Fonds de l'assistance publique.....	1,337,588.21
Péages perçus sur le point de Batiscan.....	47,500.00
Péages perçus sur les ponts de l'Île Perrot.....	118,000.00
Prêts aux municipalités, re logements ouvriers.....	23,640.00
Paiements différés - La Banque d'Hochelega.....	146,348.60
Emprunts temporaires.....	5,000,000.00
Emprunts, Loi de la voirie, S. R. Q., 1925, chapitre 91, article 75.....	<u>4,834,400.00</u>
	\$ 47,971,578.48

**Opérations de caisse, en 1927-1928 (suite)**

Les paiements, du 1<sup>er</sup> juillet 1927 au 30 juin 1928, ont été :

Dépenses ordinaires et extraordinaires .....	\$ 31,821,225.78	
Réserve spéciale pour le rachat d'une partie de la dette consolidée .....	1,000,000.00	
Dépôts en fidéicommiss .....	1,088,909.98	
Chemin de fer Q. M. O. & O. et subventions aux chemins de fer .....	50,750.00	
Loi des bons chemins, 1912.....	1,646,813.59	
Restauration de l'ancienne partie du palais de justice, Québec.....	650,130.86	
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-Maurice.....	1,987.30	
Emmagasinement des eaux du lac Kénogami.....	35,423.81	
Emmagasinement des eaux de la rivière Métis.....	102,728.91	
Construction d'un palais de justice et d'une prison, Ville-Marie.....	239.95	
Construction d'une annexe au palais de justice, Montréal.....	62,234.91	
Construction, Musée d'histoire naturelle, Québec.....	316,327.68	
Construction d'un palais de justice et d'une prison, à Amos .....	3,248.45	
Construction d'un palais de justice et d'une prison, district de Montcalm .....	10,000.00	
Construction d'un palais de justice et d'une prison, à Rouyn .....	2,748.45	
Construction d'un palais de justice et d'une prison, district de Roberval .....	22,000.00	
Modification de la nouvelle prison, district de Montréal .....	8,660.05	
Construction d'un palais de justice et d'une prison, à Campbell's Bay .....	26,276.14	
Remboursement d'emprunts temporaires .....	6,750,000.00	
Remboursement d'emprunt, en vertu de 50 Victoria, chapitre 2.....	3,012,466.66	
Propriétés pour loger la Commission des accidents du travail, Québec .....	55,295.11	
Agrandissement de la prison, Chicoutimi.....	488.55	
Fonds d'amortissement en vertu de 14 George V, chapitre 3, la Banque d'Hochelaga .....	162,944.00	
Remboursement d'emprunts de la puissance du Canada, re construction de logements ouvriers .....	23,640.00	
Fonds de l'assistance publique.....	<u>1,788,411.12</u>	
	<u>48,642,951.30</u>	
Excédent des dépenses .....		\$ <u>671,372.82</u>
Balance.....		423,372.29
Savoir :		
Le 30 juin 1928, il y avait en dépôt dans différentes banques.....	2,564,939.11	
Mandats non payés.....	<u>2,988,311.40</u>	
		\$ <u>423,372.29</u>

**Comparaison des recettes ordinaires de 1927-1928  
avec celles de 1926-1927**

Le total des recettes ordinaires, pour 1927-1928, a été de.....	\$ 34,807,783.48
Le total des recettes ordinaires, pour 1926-1927, a été de.....	<u>30,924,997.01</u>

Augmentation des recettes ordinaires, pour 1927-1928, de.....	\$ 3,882,786.47
---	-----------------

Les recettes, provenant des services suivants, ont excédé celles de 1926-1927, savoir :

Puissance du Canada.....	25.35
Terres et Forêts .....	202,350.26
Mines, Chasse et Pêche.....	95,750.48
Administration de la justice .....	62,972.88
Loi des liqueurs alcooliques (compte de la vente).....	1,000,000.00
Licences .....	336,980.46
Timbres d'enregistrement .....	71,162.25
Taxes sur les corporations commerciales, etc.....	589,301.77
Droits sur les successions.....	86,731.95
Taxes sur transferts d'actions, obligations, etc. ....	267,060.44
Droits sur certaines mutations de propriété .....	205,349.81
Loi des vues animées - Revenu.....	3,062.00
Loi des véhicules automobiles.....	615,186.85
Droits et honoraires, gazoline .....	394,836.71
Loi des droits de propriété des véhicules automobiles - Honoraires .....	16,004.27
<i>Gazette officielle de Québec</i> .....	5,067.00
Loi des assurances - Revenu.....	14,877.84
Loi des compagnies de fidéicommiss - Revenu .....	249.56
Revenu casuel .....	77,308.56
Service civil, contributions au fonds de pension .....	6,151.19
Intérêt payé par les municipalités, en vertu de la loi des bons chemins .....	81,724.89
Taxes sur les subventions de chemins de fer .....	7,438.44
Intérêt sur fonds d'amortissement, en vertu de 60 Victoria, chapitre 2, section 5.....	2,384.77
Crédit pour la dette publique.....	926.10
Contributions des municipalités, en vertu de la loi des bons chemins, section 20 .....	8,019.82
Contributions des municipalités, en vertu de 7 George V, chapitre 10, section 2.....	21,953.50
Prêt aux incendiés de Québec .....	160.00
	<u>\$4,173,037.15</u>

Les recettes, provenant des services suivants, ont été moins élevées qu'en 1926-1927, savoir :

Législation.....	\$ 878.37
Taxe en vertu de 12 George V, chapitre 90 (saisine).....	32,553.86
Prévention des incendies, taxe en vertu de 3 George V, chapitre 38.....	4,219.40
Loi des détectives privés - Revenu .....	173.15
Primes, escompte et change .....	1,415.50
Intérêts sur dépôts et placements .....	15,075.17
Travaux et édifices publics - Loyers.....	1,107.00
Pourcentage sur honoraires d'officiers publics .....	117.66
Asiles d'aliénés .....	105,404.90

**Comparaison des recettes ordinaires de 1927-1928  
avec celles de 1926-1927 (suite)**

Écoles de réforme et d'industrie .....	83,710.70	
Protection des édifices publics contre l'incendie.....	12,459.47	
Loi des mécaniciens de machines fixes, Québec - Honoraires.....	2,480.50	
Inspection des hôtels et des maisons de pension - Droits.....	1,390.00	
Commission des services publics de Québec - Honoraires .....	<u>29,265.00</u>	
		<u>290,250.68</u>
Augmentation nette de 1927-1928, de.....		\$ 3,882,786.47

**Comparaison des dépenses ordinaires de 1927-1928  
avec celles de 1926-1927**

Total des dépenses ordinaires, en 1927-1928 .....	\$ 32,821,225.78
Total des dépenses ordinaires, en 1926-1927 .....	<u>29,078,702.89</u>
Augmentation, dans les dépenses ordinaires, de 1927-1928 .....	\$ 3,742,522.89

Les dépenses, pour les services suivants, ont excédé celles de 1926-1927, savoir :

Gouvernement civil.....	84,049.55
Administration de la justice .....	215,320.75
Terres et Forêts .....	434,990.50
Instruction publique.....	111,558.69
Voirie .....	2,872,184.56
Colonisation, Mines, Pêcheries et Immigration.....	116,750.45
Agriculture .....	111,907.33
Hygiène .....	30,000.00
Travaux publics (ordinaires).....	152,579.06
Travaux publics (travail).....	24,820.85
Charges du revenu.....	<u>102,579.68</u>
	\$ 4,256,741.42

Les dépenses, pour les services suivants, ont été moins élevées qu'en 1926-1927, savoir :

Législation.....	\$ 52,243.75
Dette publique.....	341,706.76
Asiles d'aliénés .....	69,201.02
Institutions de bienfaisance.....	625.00
Services divers .....	<u>50,442.00</u>
	<u>514,218.53</u>

Augmentation nette des dépenses ordinaires de 1927-1928 sur celles de 1926-1927..... \$ 3,742,522.89

La balance des subventions aux chemins de fer, en argent, autorisées par les lois de la Législature, mais argent, et des subventions en terre, converties en non gagnées au 30 juin 1928, a été de \$6,883.38.

**Passif direct et actif disponible de la province  
de Québec, au 30 juin 1928**

**Passif**

Dette consolidée et en cours .....	\$ 80,731,877.24	
<i>Moins :</i>		
Fonds d'amortissement (Voir cédule no 45, C. P.).....	\$ 6,172,671.69	
Montant additionnel mis de côté en vertu de l'arrêté ministériel no 1103, du 22 juin 1927 .....	274,172.37	
Montant additionnel mis de côté en vertu de l'arrêté ministériel no 1134a du 19 juin 1928 .....	1,000,000.00	
Paiements différés, <i>re</i> obligations émises à la Banque d'Hochelaga, en vertu du pouvoir conféré par la loi de la Législature de Québec, 14 George V, chapitre 3, payables en versements annuels de \$124,172.40.....	<u>14,457,501.57</u>	
		<u>21,904,345.63</u>
		\$ 58,827,531.61
Emprunts temporaires .....		5,000,000.00
Puissance du Canada - Balance de compte, au 31 décembre 1902.....		1,473,609.63
Puissance du Canada - Prix d'une propriété achetée pour le chemin de fer Q. M. O. & O. ....		25,000.00
Emprunts de la Puissance du Canada <i>re</i> logements ouvriers.....		7,314,202.72
Dépôts en fidéicommis .....		2,767,662.53
Mandats non payés.....		2,988,311.40
Fonds de l'assistance publique.....		<u>460,657.04</u>
		\$ 78,856,974.93

**Actif**

Puissance du Canada : part de Québec dans le fonds des écoles communes.....	\$ 1,185,559.36
Argent en banques.....	2,564,939.11
Avances diverses faites par la province de Québec .....	107,437.29
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-Maurice .....	2,574,953.27
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-François.....	794,722.98
Emmagasinement des eaux des rivières Sainte-Anne et Savane .....	285,713.69
Emmagasinement des eaux du lac Kénogami.....	4,645,903.73
Emmagasinement des eaux de la rivière Métis.....	267,521.59
Emmagasinement des eaux de la rivière du Nord.....	26,747.71
Sanatorium à Sainte-Agathe des Monts, agrandissement, avances autorisées par la loi 9 George V, chapitre 4.....	180,000.00
Construction d'une annexe au palais de justice de Montréal, avances autorisées par la loi 10 George V, chapitre 4 .....	4,953,085.41

**Passif direct et actif disponible de la province  
de Québec, au 30 juin 1928**

**Actif (suite)**

Construction d'une annexe au palais de justice de Québec, avances autorisées par la loi 12 George V, chapitre 3 .....	1,100,497.87
Nouvelle prison, district de Montréal, avances autorisées par la loi 7 Édouard VII, chapitre 36 .....	4,035,647.07
Palais de justice et prison du district de Montcalm, avances autorisées par la loi 1 George V, chapitre 8 .....	88,972.94
Palais de justice et prison du district de Roberval, avances autorisées par la loi 2 George V, chapitre 6 .....	49,753.20
Palais de justice et prison du district de l'Abitibi, à Amos, avances autorisées par la loi 11 George V, chapitre 13 .....	98,480.16
Palais de justice et prison, district de l'Abitibi, à Rouyn, avances autorisées par la loi 17 George V, chapitre 8 .....	2,748.45
Palais de justice et prison, à Saint-Jérôme, avances autorisées par la loi 12 George V, chapitre 21 .....	166,973.17
Palais de justice et prison, à Campbell's Bay, avances autorisées par la loi 13 George V, chapitre 16 .....	163,162.24
Palais de justice et prison, à Ville-Marie, avances autorisées par la loi 17 George V, chapitre 7 .....	5,837.45
Musée d'histoire naturelle, Québec, construction, avances autorisées par la loi 13 George V, chapitre 3 .....	321,477.28
Achat d'une propriété pour l'agrandissement de l'École des hautes études commerciales, Montréal .....	45,000.00
Construction et ameublement de l'École de gardes forestiers, avances autorisées par S. R. Q., 1925, chapitre 48 .....	6,843.70
Installation et ameublement de l'École de papeterie, avances autorisées par S. R. Q., 1925, chapitre 48 .....	11,884.75
Achat d'une propriété, 89a du cadastre, quartier est, Montréal, pour une morgue : Autorisé par l'arrêté ministériel no 711, du 30 avril 1925 .....	55,000.00
Propriété, 73 Grande Allée, Québec, pour loger la Commission des accidents du travail : Autorisé par arrêté ministériel no 868, du 16 mai 1928 .....	55,295.11
Construction de ponts, à l'Île Perrot, avances autorisées par la loi 11 George V, chapitre 9 .....	731,793.77
Pont sur la rivière Batiscan, à Batiscan, avances autorisées par la loi 10 George V, chapitre 5 .....	446,522.03
Prêts aux municipalités, re logements ouvriers .....	<u>7,314,202.72</u>
	<u>32,286,676.05</u>
 Excédent du passif sur l'actif, au 30 juin 1928 .....	 \$46,570,298.88

**Dettes consolidées**

Le 30 juin 1927, la dette consolidée et en cours était de ..... \$ 79,212,226.27  
 Le 30 juin 1928, la dette consolidée et en cours était de ..... 80,731,877.24

Augmentation de la dette consolidée et en cours, durant l'année 1927-1928 ..... 1,519,650.97

Justifiée comme suit :

*Augmentation :*

Obligations émises en vertu des S. R. Q., 1925,  
 chapitre 91, article 75,  
 et de la loi 16 George V, chapitre 31 ..... \$ 5,000,000.00  
 5,000,000.00

*Diminution :*

Obligations rachetées en vertu de la loi 50 Victoria, chapitre 2 ..... 3,012,466.66  
 Obligations rachetées en vertu de la loi 54, 56, 57 Victoria, chapitre 2 ..... 256,400.50  
 Obligations rachetées en vertu de la loi 3 George V, chapitre 21 ..... 207,981.87  
 Obligations rachetées en vertu de la loi 8 George V, chapitre 7 ..... 3,500.00  
 3,480,349.03  
 \$ 1,519,650.97

La dette consolidée, le 30 juin 1928, consistant en obligations et  
 en actions en cours des divers emprunts de la province  
 de Québec, était de ..... \$ 80,731,877.24

Par contre, les fonds d'amortissement placés, le montant réservé  
 à même le surplus pour racheter partie de la dette consolidée,  
 et les paiements différés s'élevaient à la somme de ..... 21,904,345.63

Soit une balance nette de dette consolidée, de ..... \$ 58,827,531.61

La balance nette de dette consolidée, au  
 30 juin 1928, accuse une augmentation de  
 \$14,580.16 sur la balance nette de dette consolidée,  
 au 30 juin 1927.

Cette augmentation s'explique par les emprunts  
 contractés, moins les emprunts rachetés et  
 l'augmentation dans les placements au compte des  
 fonds d'amortissement et la réserve pour racheter  
 partie de la dette consolidée de la province.

**Dettes non consolidées**

Au 30 juin 1928, la dette non consolidée consistait en :

Emprunts temporaires .....	\$ 5,000,000.00
Dépôts en fidéicommiss .....	2,767,662.53
Mandats non payés.....	2,988,311.40
Puissance du Canada - Balance de compte au 31 décembre 1902.....	1,473,609.63
Puissance du Canada - Prix d'une propriété achetée pour le chemin de fer Q. M. O. & O. ....	25,000.00
Emprunts de la Puissance du Canada, <i>re</i> logements ouvriers.....	7,314,202.72
Fonds de l'assistance publique.....	<u>460,657.04</u>
	\$ 20,029,443.32

Par contre, il y avait, à la même date :

Argent en banques.....	\$ 2,564,939.11
Avances à diverses personnes.....	107,437.29
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-Maurice.....	2,574,953.27
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-François.....	794,722.98
Emmagasinement des eaux des rivières Sainte-Anne et Savane.....	285,713.69
Emmagasinement des eaux de la rivière Métis.....	267,521.59
Emmagasinement des eaux de la rivière du Nord.....	26,747.71
Emmagasinement des eaux du lac Kénogami.....	4,645,903.73
Nouvelle prison du district de Montréal, avance .....	4,035,647.07
Palais de justice et prison du district de Montcalm, avance .....	88,972.94
Palais de justice et prison du district de Roberval, avance .....	49,753.20
Part de Québec dans le fonds des écoles communes .....	1,185,559.36
Sanatorium de Sainte-Agathe des Monts, agrandissement, avance.....	180,000.00
Construction d'une annexe au palais de justice de Montréal, avance.....	4,953,085.41
Construction d'un palais de justice, district de l'Abitibi, à Amos.....	98,480.16
Construction d'une annexe au palais de justice de Québec .....	1,100,497.87
Construction d'un palais de justice, Saint-Jérôme.....	166,973.17
Construction d'un palais de justice et d'une prison, district de Pontiac.....	163,162.24
Construction d'un palais de justice et d'une prison, district de l'Abitibi, à Rouyn .....	2,748.45
Construction d'un palais de justice et d'une prison, à Ville-Marie .....	5,837.45
Construction, Musée d'histoire naturelle, Québec.....	321,477.28
Propriété achetée pour l'agrandissement de l'École des hautes études commerciales, Montréal .....	45,000.00
École de gardes forestiers, construction et ameublement .....	6,843.70
École de papeterie, installation et ameublement.....	11,884.75
Propriété achetée à Montréal, pour servir de morgue .....	55,000.00
Propriété, 73 Grande Allée, Québec, pour loger la Commission des accidents du travail .....	55,295.11
Pont sur la rivière Batiscan, avance .....	446,522.03
Construction de ponts à l'Île Perrot .....	731,793.77
Prêts aux municipalités, <i>re</i> logements ouvriers .....	<u>7,314,202.72</u>
	<u>32,286,676.05</u>
Ce qui laisse, sur la dette non consolidée, un surplus d'actif de.....	\$ <u>12,257,232.73</u>

### Année courante

Les recettes provenant du revenu ordinaire, pendant les six mois terminés le 31 décembre 1928, sont très satisfaisantes, et les recettes prévues seront probablement excédées, à la fin de l'année fiscale.

Il y aura aussi une augmentation sur les prévisions, dans les dépenses ordinaires et extraordinaires, pendant l'année fiscale courante, correspondant au montant du budget supplémentaire qui sera soumis à la Chambre, pour les sommes requises par les différents services, afin de compléter les dépenses nécessaires de l'année courante.

Cette augmentation dans les dépenses, nous l'espérons, sera plus que compensée par l'augmentation du revenu, si l'on en juge d'après les recettes jusqu'au 31 décembre dernier.

### Prévisions pour l'année 1929-1930

Les prévisions des recettes et des dépenses, pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1930, qui seront soumises à l'approbation de la Chambre, ont été préparées avec soin, quant aux recettes, en tenant compte des résultats obtenus, les années précédentes, ainsi que des conditions actuelles du marché financier, et, quant aux dépenses, elles ont été basées sur les rapports des ministres des divers départements du service civil, dont on trouvera des sommaires dans les états financiers soumis aux membres de cette Chambre.

Elle sont comme suit :

Revenu ordinaire.....	\$ 30,658,342.51
Dépenses ordinaires .....	<u>29,444,023.95</u>
Surplus probable .....	\$ 1,214,318.56

### Emprunts temporaires

En vertu de l'article 21, chapitre 20 des statuts refondus, 1925, et de l'arrêté ministériel no 1129, en date du 19 juin 1928, un emprunt temporaire de \$5,000,000 a été effectué payable six jours après le 30 juin 1928.

Cet emprunt, qui a été payé, à l'échéance, a été contracté pour rembourser temporairement, au fonds du revenu consolidé de la province, une partie des avances considérables faites pour des dépenses, dont les fonds doivent être finalement, en vertu des lois qui les autorisent, obtenus par des emprunts permanents, savoir:

En vertu de la loi des bons chemins, \$4,992,301.32; endiguement des eaux de la rivière Métis, \$269,792.68; endiguement des eaux du lac Kénogami, \$4,632,420.91; ponts de l'Île Perrot, \$731,793.77; annexes des palais de justice de Montréal et de Québec, \$3,000,000 et \$500,000 respectivement, etc.

### Emprunts permanents

La prudence qui nous a fait différer le remboursement, à l'échéance, de l'emprunt de 1888, contracté sans disposition quant au fonds d'amortissement, et qui est devenu dû à Londres, le 1<sup>er</sup> janvier 1928, a été pleinement démontrée, lorsque la nouvelle émission de \$5,000,000 d'obligations, à 4 %, prévue dans mon dernier exposé budgétaire, a été offerte en vente, le 2 février 1928.

Cinq syndicats, représentant vingt-six bureaux de courtiers d'obligations, ont enchéri, et les obligations ont été adjudgées à Wood, Gundy & Company, A. E. Ames & Company, Chase Securities Corporation, N. Y., et la Banque Royale du Canada, comme étant les plus hauts enchérisseurs, à 96.688 %, payables en fonds de New York, équivalant en argent canadien à une base de 4.18 % à payer par la province.

Cette vente représente le coût le plus bas des emprunts à long terme effectués par le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial, au cours des dix-huit à vingt dernières années.

La vente subséquente d'obligations d'un gouvernement provincial a été faite en mai 1928, à une base de prix de 4.415 % et, depuis lors, les prix ont été même plus élevés, variant de 4.75 % à 4.90 %.

Cette émission de \$5,000,000 marque le couronnement d'un énergique effort financier de trois années, qui a déjà produit et qui produira dans l'avenir des résultats toujours plus importants dans l'état de notre dette consolidée.

Durant ces trois années, nous avons payé \$26,512,466.66 d'emprunts échus, dont \$6,000,000 seulement étaient en partie couverts, jusqu'à concurrence de \$1,663,134.57, par des fonds d'amortissement, et nous avons fait de nouvelles émissions s'élevant à \$32,339,000 pour lesquelles des fonds d'amortissement complet ont été créés.

Malgré cette émission due aux dépenses pour la voirie, dépassant d'à peu près \$5,825,000 les sommes que nous avons perçues, à laquelle il faut ajouter \$1,663,134.57, retirés du compte du fonds d'amortissement, la dette nette consolidée au 30 juin 1928 accusait une augmentation de \$2,188,730.24

seulement, comparée avec celle du 30 juin 1924; en d'autres termes, les crédits du fonds d'amortissement, ajoutés aux montants mis de côté à même les surplus du revenu, ont déjà réduit l'augmentation brute de la dette publique, d'à peu près \$7,488,000, à \$2,188,730.24, soit une réduction d'au-delà de \$5,300,000.

Autres détails intéressants: les crédits annuels pour fonds d'amortissement ont été augmentés de \$383,120.10, tandis que le coût de l'intérêt annuel, sur les \$32,339,000 des nouvelles émissions, s'élève à \$9,794.87 de moins que ce que nous avons payé sur les \$26,512,466.66, qui sont devenus dus.

Permettez-moi, M. l'Orateur, de reconnaître la collaboration intelligente que m'a accordée le sous-ministre, M. Williams. Ses connaissances, en ce qui regarde l'administration des finances de l'État, nous ont beaucoup aidés à obtenir ces résultats.

### Bons chemins

L'état suivant indique ce qui a été dépensé jusqu'au 31 décembre 1928, en vertu de la loi de la voirie, S. R. Q., 1925, chapitre 91, telle que modifiée par la loi 16 George V, chapitre 31, pour travaux faits par les municipalités, et dans la construction des chemins du gouvernement; le montant provenant des emprunts contractés en vertu de ladite loi, le montant avancé à même le fonds du revenu consolidé, le montant accordé aux municipalités et la balance à payer quand les travaux, jusqu'à concurrence du montant de leurs allocations, auront été faits, savoir:

Paiements aux municipalités	
à date .....	\$25,344,747.10
Paiements sur chemins du	
gouvernement à date .....	<u>17,760,470.02</u>
	\$43,105,217.12
Produit net des emprunts.....	<u>35,366,510.32</u>
Excédent des paiements sur le	
produit des emprunts.....	<u>\$ 7,738,706.80</u>
Montant alloué aux municipalités	
à date .....	\$25,490,797.17
Montant payé sur cette somme .....	<u>25,344,747.10</u>
Balance à payer suivant le progrès	
des travaux .....	<u>\$ 146,050.07</u>

Ce qui précède fait voir que les paiements aux municipalités, et pour les chemins du gouvernement, en vertu de la loi de la voirie, s'élèvent maintenant à \$43,105,217.12, dont le montant de \$35,366,510.32 seulement a été

emprunté, la balance de \$7,738,706.80 ayant été avancée à même nos surplus.

Vous avez dû remarquer, M. l'Orateur, que le trésorier doit se bien rappeler les opérations financières de trois années complètes: celle qui s'est terminée le 30 juin 1928 et dont les résultats viennent d'être complètement donnés; l'année courante, dont les crédits ont été votés pendant la dernière session; et l'année financière qui commencera le premier juillet 1929, dont le budget a été préparé et dont les crédits seront votés au cours de la présente session.

J'ai parlé de l'année courante. Je suis certain que tout le monde approuvera le gouvernement d'avoir déclaré qu'au cours des cinq prochaines années, il reconstruirait plusieurs milles de ses chemins de gravier et en ferait le revêtement. La circulation sur plusieurs de nos chemins est telle que cela est devenu une nécessité. La dépense consacrée à la voirie a été considérable et est appelée à augmenter, avec les années.

Québec est une province conservatrice, selon le vrai sens du mot. Notre population rurale a eu la prudence et la sagesse de s'engager lentement dans la voie de l'acquisition des automobiles, mais le nombre des nouvelles licences émises à cette fin augmente, d'année en année, le nombre des automobiles - des nôtres et des touristes - augmente aussi rapidement et il nous faut prendre les mesures voulues pour voir plus de chemins permanents. Il est aussi opportun de continuer la construction de nouveaux chemins, sur la base de 50 %, et cela nécessitera des dépenses considérables.

Je suis heureux de déclarer que les honoraires perçus pour l'émission des licences d'automobiles et le revenu provenant de la vente de la gazoline augmentent rapidement et en proportion de l'augmentation de la circulation. Cependant, les revenus ne sont pas suffisants pour faire face aux dépenses de l'entretien et de la construction des chemins et il nous faut obtenir la balance à même d'autres sources de revenu.

Il est évident que, si nous voulons aller de pair avec le développement général du Dominion, nous devons, pendant quelques années encore, dépenser davantage pour les entreprises que poursuivent les départements de l'agriculture, la colonisation, les terres et forêts, l'instruction publique et les travaux publics. Notre population espère profiter de plus en plus de son gouvernement local. Elle désire des bons chemins, des écoles excellentes et hygiéniques, un meilleur état de choses au point de vue sanitaire, l'amélioration des hôpitaux

et de leur logement, des ponts et des édifices publics de meilleure qualité. Nous procurons à notre population tous ces services améliorés, sans qu'il nous faille imposer de nouvelles taxes, et c'est ce que nous espérons pouvoir continuer de faire, grâce aux revenus dont la perception augmente toujours, par suite de la prospérité du pays et de l'augmentation générale des affaires.

J'ai déclaré que la dette consolidée s'est, cette année, accrue d'à peu près \$14,000. Vous avez dû remarquer que nous avons remboursé quelques vieux emprunts et consacré plusieurs millions aux dépenses qui sont au compte du capital, - telles que celles pour les bons chemins, le musée de la province, les nouveaux palais de justice, etc. Nous avons pu accomplir tout cela, sans augmenter la dette consolidée, grâce à nos surplus.

Nous avons contracté tous nos nouveaux emprunts, en pourvoyant à des fonds d'amortissement. Comme résultat, nous avons ajouté au fonds d'amortissement, cette année, environ un million de dollars et nous avons, outre cela, mis de côté un autre million provenant du revenu ordinaire, pour l'affecter au paiement de la dette publique.

Au cours des trois dernières années, nous avons effectué de semblables réserves et, si vous voulez bien me le permettre, M. l'Orateur, je vais vous dire ce que nous avons fait de ces trois millions:

Le 25 juin 1926, nous avons mis de côté un million pour le rachat de partie de l'emprunt contracté à 5½ %, en vertu de la loi 11 George V, chapitre 3, échéant le 1<sup>er</sup> mai 1936. Nous l'avons affecté aux fins suivantes: nous avons racheté du public \$747,000 d'obligations de 1936 et \$253,000 de nos fonds d'amortissement.

Le 22 juin 1927, nous avons mis de côté un autre million pour le rachat de partie de la dette consolidée de la province. Il a été affecté aux fins suivantes:

Pour racheter les obligations non sujettes aux droits sur les successions, savoir:

\$293,000 de l'emprunt à 5 %, 10 George V, chapitre 6, devenant dû le 15 mars 1943;

\$3,500 de l'emprunt à 5 %, 8 George V, chapitre 7, devenant dû le 1<sup>er</sup> mai 1938;

\$214,308.53 de l'emprunt à 4½ %, 3 George V, chapitre 21, devenant dû le 1<sup>er</sup> janvier 1954;

\$595,793.86 de l'emprunt à 3 %, 54, 56 et 57 Victoria, chapitre 2, devenant dû le 20 janvier 1955. Cela veut dire que nous avons pu nous procurer des obligations ayant une valeur au pair

totale de \$1,106,602.39, laissant une petite balance en caisse de \$44.34, qui a été ajoutée au fonds d'amortissement, en vertu de 3 George V, chapitre 21.

Le 19 juin 1928, nous avons mis de côté un autre million pour racheter les obligations à 6 % de la province de Québec, dues le 1<sup>er</sup> juin 1930, émises en vertu de 10 George V, chapitre 3. Nous avons pu racheter, à date, \$25,500, de ces obligations et la balance sera disponible pour racheter un plus grand nombre de ces obligations, lorsqu'elles pourront être retirées.

J'espère, M. l'Orateur, qu'après cela, nos honorables amis de la gauche ne douteront plus de l'existence de nos surplus.

Cette province a dépensé des millions pour la construction des chemins, édifices publics, ponts, barrages, digues, et pour d'autres travaux permanents exigeant des dépenses au compte du capital, sans emprunter beaucoup, utilisant à cette fin ses surplus, et, cependant, l'Opposition voudrait bien ne pas croire à l'existence de ces surplus.

Le rapport de la Commission des liqueurs sera bientôt déposé devant la Chambre. Il sera, j'en suis sûr, jugé satisfaisant.

Le principe de cette loi n'est plus discuté. La politique alors si hardie, inaugurée par notre province, a été justifiée. Presque toutes les provinces du Canada l'ont acceptée, elle est un sujet d'études dans le monde entier et plusieurs aux États-Unis proclament qu'elle constitue une méthode sage et salutaire de solutionner le problème des liqueurs.

Ce problème se résume maintenant à une question d'administration. À ce point de vue, on peut différer d'opinion. Nous croyons que la Commission a appliqué la loi, dans son ensemble, d'une manière honnête et efficace.

Cette loi confère aux commissaires des pouvoirs complets et une pleine autorité, et je crois que le président et ses collègues méritent d'être félicités de la manière efficace et impartiale avec laquelle ils l'ont mise à exécution.

Les revenus provenant des opérations de la Commission ont un peu augmenté, mais la consommation des liqueurs, *per capita*, en notre province est bien inférieure à celle de quelques-unes des autres provinces où une loi semblable est en vigueur.

Vous avez dû remarquer, M. l'Orateur, qu'en vertu des mesures prises pour 1929-1930, le gouvernement entend poursuivre son œuvre d'amélioration dans tous les champs de son activité. Il consacrera des montants encore plus considérables

à la voirie, l'instruction publique, l'agriculture, la colonisation et les travaux publics.

Notre province, sous la direction de son premier ministre, - homme de progrès, toujours à l'attaque et clairvoyant, - ne peut prendre des mesures régressives. Son gouvernement va

poursuivre sa vigoureuse politique et procurer à notre province une administration honnête, économique et de progrès.

Je propose, maintenant, que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre siége en comité des subsides.

### État no 1

L'excédent des dépenses ordinaires sur les prévisions,  
pour certains services, s'élève à ..... \$ 6,379,196.57

Voici le détail :

#### Législation :

*Excédent des dépenses :*

Conseil législatif :

Traitement de l'Orateur.....	\$ 270.86
Indemnités des conseillers législatifs.....	12,299.50

Assemblée législative :

Traitement de l'Orateur.....	1,000.00
Traitement de l'Orateur suppléant .....	215.04
Indemnité des députés et du chef de l'opposition.....	35,370.00
Traitements, dépenses contingentes, etc. ....	38,092.72
Impression et reliure, pour les deux Chambres de la Législature.....	55,000.00
Traitements, dépenses contingentes, etc. ....	1,576.00
Dépenses des élections, S. R. Q., article 430.....	<u>20,121.75</u>
	\$ 163,945.87

*Non dépensé :*

Conseil législatif :

Traitements, dépenses contingentes, etc. ....	\$ 299.55
---	-----------

Assemblée législative :

Dépenses de voyages, etc.....	753.05
Préparation des listes électorales .....	<u>5,560.94</u>
	<u>6,613.54</u>
	\$ <u>157,332.33</u>

#### Gouvernement civil :

*Excédent des dépenses :*

Augmentation de salaire .....	\$ 115,786.30
Dépenses contingentes .....	<u>54,631.72</u>
	\$ <u>170,418.02</u>

## État no 1 (suite)

**Administration de la justice :***Excédent des dépenses :*

Protonotaires, greffiers de la Cour de circuit, de la Couronne  
et de la paix, et de la Cour d'appel :

Traitements .....	\$ 34,773.21
Dépenses contingentes .....	10,005.01
Poursuites au criminel .....	49,485.74
Dépenses contingentes des shérifs .....	508,290.52
Police provinciale .....	15,295.05
Traitements des coroners .....	834.56
Honoraires et déboursés des coroners .....	13,909.05
Magistrats de districts, traitements .....	3,599.44
Magistrats de districts, dépenses de voyages et déboursés .....	2,848.33
Fonds du palais de justice du district de Hull .....	3,868.15
Divers .....	19,223.49
Cour de magistrat du district de Saguenay .....	115.22
Fonds des bâtisses et des jurés .....	<u>72,195.81</u>
	\$ 734,443.58

*Non dépensé :*

Traitements des shérifs .....	\$ 5,520.62	
Greffiers de la Couronne et de la paix, nouveaux districts .....	100.00	
Transcription .....	<u>825.00</u>	
		<u>6,445.62</u>
		\$ <u>727,997.96</u>

**Juges de la Cour des sessions de la paix, etc. :**

*Excédent des dépenses* ..... \$ 5,419.15

**Inspection des bureaux publics :**

*Excédent des dépenses* ..... \$ 2,920.37

**Instruction publique :***Excédent des dépenses :*

École polytechnique, Montréal .....	\$ 10,000.00
Directeur de l'enseignement technique .....	20,000.00
École technique, Trois-Rivières .....	1,333.56
École technique, Hull .....	10,000.00
Pour encourager la littérature et les beaux-arts .....	4,500.00
Pour encourager l'enseignement du français par des spécialistes français .....	3,000.00
Octroi spécial aux municipalités scolaires, afin d'encourager la construction et le maintien de nouvelles académies pour les garçons .....	10,000.00

## État no 1 (suite)

<b>Instruction publique (suite) :</b>	
Fonds des écoles élémentaires, en vertu de l'article 2947, S. R. Q., 1909.....	55,000.00
Loi concernant la création de bourses pour aider les élèves gradués à suivre des cours additionnels en Europe .....	35,400.00
Écoles du soir et écoles de coupe.....	2,000.00
Écoles normales .....	8,000.00
Écoles des sourds-muets et des aveugles.....	17,000.00
Inspection des écoles.....	11,000.00
Assistance aux corporations scolaires rurales.....	125,000.00
Archives de la province .....	<u>5,996.80</u>
	\$ 318,230.36
 <i>Non dépensé :</i>	
Aide à l'entretien des écoles techniques, en dehors des cités de Québec et de Montréal, et cours professionnels.....	\$ 633.39
Pour encourager la production d'œuvres littéraires et scientifiques .....	8.00
Écoles des beaux-arts, Québec, Montréal.....	4.05
Bureau des statistiques de Québec.....	<u>2,592.33</u>
	<u>3,237.77</u>
	\$ <u>314,992.59</u>
 <b>Asiles d'aliénés :</b>	
<i>Excédent des dépenses</i> .....	\$ <u>30,640.00</u>
 <b>Colonisation :</b>	
<i>Excédent des dépenses :</i>	
Inspection des lots pour colonisation.....	\$ 10,000.00
Chemin de colonisation et aide à la colonisation.....	165,000.00
Rapatriement des Canadiens dans la province de Québec.....	<u>30,000.00</u>
	\$ <u>205,000.00</u>
 <b>Mines, Pêche, Chasse et service d'enregistrement (cadastre) :</b>	
<i>Excédent des dépenses :</i>	
Mines.....	\$ 50,000.00
Pêche et Chasse.....	34,066.00
Loi pour aider au développement des pêcheries maritimes.....	400.00
Comptes en suspens.....	<u>10,000.00</u>
	\$ <u>94,466.00</u>
 <b>Hygiène :</b>	
<i>Excédent des dépenses :</i>	
Hygiène publique de Québec.....	\$ 7,000.00
Unités sanitaires de comtés.....	<u>20,000.00</u>
	\$ <u>27,000.00</u>

## État no 1 (suite)

**Travaux publics (ordinaires) :***Excédent des dépenses :*

Entretien des édifices publics en général .....	\$ 75,457.79
Entretien des bureaux du gouvernement, Montréal .....	2,766.23
Mécaniciens de machines fixes.....	1,000.00
Ponts-routes.....	110,000.00
Inspections, explorations, etc. ....	6,000.00
Ponts et barrières de péage.....	1,400.00
Abolition des ponts de péage, cité des Trois-Rivières.....	5,736.00
Protection des édifices publics contre le feu.....	<u>11,000.00</u>
	213,360.02

*Non dépensé :*

Nettoyage des édifices de la Législature et des départements.....	\$ 7,264.92	
Assurance des édifices publics.....	373.43	
Bureau de poste : traitements et dépenses contingentes .....	2,396.47	
Octrois aux municipalités <i>re</i> prévention des incendies .....	23,046.98	
Réparation et entretien des écoles normales .....	323.34	
Embellissement des édifices et des terrains de la Législature.....	4,720.75	
Réparations aux palais de justice et aux prisons, etc.....	6,207.10	
Inspection des hôtels et des maisons de pension .....	3,112.06	
Assurance des palais de justice et des prisons .....	<u>6,659.56</u>	
	<u>54,104.61</u>	\$ 159,255.41

**Travaux publics (travail) :***Excédent des dépenses :*

Commission des accidents du travail.....	\$ 20,408.13
Édifices et Loi des établissements industriels.....	8,721.55
Bureaux de placement des ouvriers .....	<u>4,000.00</u>
	33,129.68

*Non dépensé :*

Commission pour fixer le salaire minimum des femmes.....	<u>808.83</u>	\$ 32,320.85
--	---------------	--------------

**Agriculture :***Excédent des dépenses :*

Cercles agricoles .....	\$ 12,000.00
Encouragement à l'agriculture en général .....	250,000.00
Sociétés d'agriculture.....	33,000.00

## État no 1 (suite)

**Agriculture (suite) :***Excédent des dépenses :*

École de laiterie de Saint-Hyacinthe et exploitation de la ferme.....	12,000.00	
Industrie laitière et inspection des fabriques de produits laitiers.....	35,000.00	
Horticulture.....	43,000.00	
Aviculture.....	17,000.00	
Apiculture et industrie du sucre d'érable.....	15,500.00	
Expositions.....	2,000.00	
Écoles d'agriculture.....	40,000.00	
Médecine vétérinaire.....	17,000.00	
<i>Journal d'agriculture</i> .....	3,000.00	
Vente de produits agricoles.....	12,407.33	
Économie domestique.....	<u>20,000.00</u>	
		\$ <u>511,907.33</u>

**Voirie :***Excédent des dépenses :*

Entretien et réparation des chemins.....		\$ <u>2,970,184.56</u>
--	--	------------------------

**Terres et Forêts :***Excédent des dépenses :*

Protection des forêts.....	\$ 141,617.85
Arpentages.....	110,000.00
Service forestier et inspection des terres.....	150,000.00
Dépenses générales.....	41,852.63
Service d'hydroplans.....	110,000.00
Pépinière de Berthier.....	<u>15,000.00</u>
	568,470.48

*Non dépensé :*

École de gardes forestiers.....	\$ 41,507.18	
École de papeterie.....	6,000.00	
Recherches forestières.....	<u>75,000.00</u>	
		<u>122,507.18</u>
		\$ <u>445,963.30</u>

**Charges du revenu :***Excédent des dépenses :*

Perception des licences.....	\$ 1,022.95
Régistrateurs : traitements et dépenses contingentes.....	23,727.55
Registres pour bureaux d'enregistrement.....	16,839.62
<i>Gazette officielle de Québec</i> .....	12,000.00
Loi des véhicules automobiles.....	191,898.83
Loi re gazoline.....	<u>51,293.96</u>
	296,782.91

## État no 1 (suite)

**Charges du revenu (suite) :***Non dépensé :*

Timbres, licences, etc.....	7,360.44	
		\$ 289,422.47

**Services divers :***Excédent des dépenses :*

Divers en général .....	\$ 4,919.41
Pensions du service civil.....	18,991.11
Commission des services publics de Québec, traitements, etc. ....	29,078.06
Commission des eaux courantes de Québec .....	53,600.08
Réception à Leurs Altesses Royales le prince de Galles et le prince George, au premier ministre Baldwin et à Madame Baldwin.....	3,622.00
<i>Bulletin de la Ferme</i> .....	6,000.00
Bureau de censure des vues animées .....	209.43
Commission de la refonte des statuts généraux .....	54,400.00
Loi des monuments historiques et artistiques .....	17,145.55
Fondation Strathcona .....	5,000.00
Directeur, bourses pour aider les élèves gradués à suivre des cours additionnels en Europe.....	1,000.00
Bureau des inspecteurs-vérificateurs .....	1,052.13
Dîner offert à Son Éminence le Cardinal Rouleau.....	2,408.00
Célébration de la Confédération .....	4,768.54
Octroi au comité, érection du monument Vauquelin .....	2,000.00
Incendie, hospice Saint-Charles, Québec.....	1,275.08
Impression, etc., archives provinciales .....	2,000.00
Commission <i>re</i> système scolaire catholique de l'Île de Montréal .....	11,231.08
Commission du lac Saint-Jean.....	18,395.85
Commission royale <i>re</i> incendie du théâtre Laurier Palace .....	8,074.52
	<u>245,170.84</u>

*Non dépensé :*

Tenure des terres des Îles-de-la-Madeleine .....	\$ 150.00
Fonds des municipalités, S. R. Q., 1925, chapitre 156, article 125.....	300.00
Pensions spéciales aux juges de la Cour des sessions de la paix, etc. ....	2,240.00
Service entre les Îles-de-la-Madeleine et Pictou.....	5,000.00
Assurance collective des officiers et employés publics.....	596.23
Agent général de la province dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande.....	2,419.85
Agent général de la province en Belgique .....	<u>498.53</u>
	<u>11,214.61</u>
	\$ 233,956.23

## État comparatif des recettes de la province de Québec pour les cinq années terminées le 30 juin 1928

	1923-1924		1924-1925		1925-1926		1926-1927		1927-1928	
	\$	cts								
Dominion du Canada	2,315,643.36		2,315,654.43		2,315,677.16		2,315,693.26		2,315,718.61	
Terres et Forêts	4,277,003.94		4,853,230.74		6,061,854.74		6,601,146.18		6,803,496.44	
Mines	203,664.83		337,012.78		272,155.14		430,614.76		525,354.94	
Pêcheries et Chasse	344,358.24		347,850.22		376,584.67		382,729.21		381,669.22	
Terres de la Couronne	87,531.82		69,776.09		64,959.29		68,270.82		70,341.11	
Timbres judiciaires	632,343.00		646,144.40		658,294.30		660,248.00		728,260.90	
Timbres d'enregistrement	297,234.85		300,119.90		301,179.85		312,814.10		383,976.35	
Fonds de bâtieses et des jurés	166,585.45		66,747.95		48,822.66		48,564.77		58,622.25	
Honoraires judiciaires	192,290.02		55,757.53		49,517.33		48,441.67		29,799.16	
Municipalités, pour l'entretien des prisonniers	12,968.81		14,583.65		18,965.05		15,759.90		16,443.80	
Fonds du palais de justice de Montréal	11,593.67		7,638.16		7,614.54		4,346.91		6,206.29	
Gardes des prisons de Montréal et de Québec	4,000.00		4,000.00		4,000.00		1,600.00		2,400.00	
Honoraires du grand connétable, Québec	2,409.47		2,416.24		2,014.40		2,106.15		2,473.52	
Fonds du palais de justice du district de Hull	689.58		126.24		19.35		173.28		7.64	
Jeunes délinquants	3,250.00		6,500.00		9,750.00		6,500.00		6,500.00	
Licences	1,305,629.44		1,797,236.52		1,839,394.63		1,472,029.13		1,809,009.59	
Loi des liqueurs alcooliques (compte de la vente)	3,000,000.00		2,400,000.00		3,500,000.00		4,500,000.00		5,500,000.00	
Loi des narcotiques de Québec	775.00		75.00		.....		.....		.....	
Loi des vues animées - Revenu	17,885.00		20,736.00		21,236.00		21,934.00		24,996.00	
Taxes sur les corporations commerciales, etc.	2,322,772.49		2,461,010.63		2,455,547.32		2,523,931.36		3,113,233.13	
Droits sur successions	2,977,850.51		2,423,149.20		2,257,277.37		3,653,897.66		3,740,629.61	
Taxe en vertu de 12 George V, chapitre 90 (Seizin)	9,593.74		1,843.87		9,527.47		36,644.91		4,091.05	
Droits sur certains transports de propriétés	.....		.....		.....		.....		205,349.81	
Taxes sur les transferts d'actions, obligations, etc.	104,046.82		129,666.49		180,892.06		287,381.45		554,441.89	
Loi des véhicules automobiles	2,153,065.03		2,532,472.46		2,787,549.81		3,381,814.56		3,997,001.41	
Gazoline - Droits et honoraires	66,398.35		652,576.85		1,012,003.19		1,285,654.28		1,680,490.99	
Loi des droits de propriété <i>re</i> véhicules automobiles	.....		.....		.....		8,359.23		24,363.50	
Inspections des hôtels et des maisons de pension	.....		.....		.....		.....		.....	
Honoraires	3,915.00		1,040.00		3,554.00		7,020.00		5,630.00	
Protection des édifices publics contre le feu	.....		.....		.....		.....		.....	
Honoraires	21,782.62		18,695.43		31,803.96		32,865.01		20,405.54	
Loi des ingénieurs stationnaires - Honoraires	7,628.50		6,141.00		8,938.50		8,368.00		5,887.50	
La Commission des services publics de Québec	.....		.....		.....		55,265.00		26,000.00	
Honoraires	.....		.....		.....		.....		.....	
Loi concernant les détectives particuliers	.....		.....		.....		.....		.....	
Revenu	2,026.00		1,662.50		1,495.50		1,401.15		1,228.00	
Loi pour prévenir les incendies	.....		.....		.....		.....		.....	
Taxe 3 George V, chapitre 38	30,765.17		36,066.56		40,770.46		34,163.51		29,944.11	
Commission sur honoraires d'officiers publics	57,164.56		65,184.14		56,389.48		56,166.45		56,048.79	
Commission sur renouvellement d'hypothèques	28.69		32.47		.....		.....		.....	
Législation	21,957.31		27,161.23		24,095.45		25,244.89		24,366.52	
Asiles d'aliénés, contributions des municipalités	596,574.02		583,796.98		582,782.29		549,790.10		429,863.63	
Asiles d'aliénés, patients payants	63,977.99		60,862.21		82,024.08		84,303.33		98,824.90	
Écoles de réforme et d'industrie	192,826.05		183,033.71		171,249.99		194,013.28		110,302.58	
<i>Gazette officielle de Québec</i>	74,652.45		63,001.04		63,665.79		52,147.55		57,214.55	
Revenu casuel	218,891.38		227,244.47		201,523.22		261,078.16		338,386.72	
Service civil, contributions pour pensions	39,565.58		42,020.94		65,854.54		66,812.66		72,963.85	
Loi des assurances - Revenu	84,671.65		81,483.75		98,067.12		94,220.21		109,098.05	
Loi des compagnies de fidéicommis - Revenu	7,386.15		1,649.20		11,124.51		6,409.54		6,659.10	
Travaux et édifices publics, loyers, etc.	1,762.60		1,380.30		1,764.60		1,867.60		760.60	
Intérêts sur dépôts et placements	391,546.81		555,289.23		568,127.17		610,826.59		595,751.42	
Intérêt payé par les municipalités en vertu de la loi des bons chemins	581,233.80		824,388.40		684,757.63		591,313.26		673,038.15	
Prime, escompte et change	86,523.25		41,846.62		2,757.93		1,472.51		57.01	
Intérêt sur fonds d'amortissement en vertu de 60 Victoria, chapitre 2, section 5	37,958.72		38,054.14		33,045.16		32,438.70		34,823.47	
Remboursements, fonds de subventions des chemins de fer	16,292.66		19,252.55		18,589.99		19,215.99		26,654.43	

## État comparatif des recettes de la province de Québec pour les cinq années terminées le 30 juin 1928

	1923-1924	1924-1925	1925-1926	1926-1927	1927-1928
	\$ cts				
Contributions des municipalités en vertu de la loi des bons chemins, section 20	74,379.06	372,776.60	101,399.39	45,900.69	53,920.51
Crédit pour la dette publique en vertu de 7 Édouard VII, chapitre 2	155.50	160.20	214.00	222.50	1,148.60
Contributions des fabriciens de beurre et de fromage, en vertu de 5 George V, chapitre 31	46.25	.....	.....	.....	.....
Contributions des municipalités en vertu de 7 George V, chapitre 10, section 2	47,437.92	197,779.79	97,264.39	21,814.74	43,768.24
Prêt aux incendiés de Québec	.....	.....	240.00	.....	160.00
<i>Recettes ordinaires</i>	23,170,733.11	24,896,328.81	27,206,335.48	30,924,997.01	34,807,783.48
Emmagasinement des eaux des rivières Sainte-Anne et Savane	.....	.....	50,000.00	.....	.....
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-François	400.00	.....	.....	.....	.....
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-Maurice	.....	.....	9.00	1.00	1.00
Emmagasinement des eaux du lac Kénogami	175.00	3,350.33	3,821.82	129.75	116,945.71
Emmagasinement des eaux de la rivière Mitis	.....	.....	.....	899.32	18.30
Loi des bons chemins, 1912	2,042,100.17	786,744.65	310,078.14	69,635.69	275,542.77
Nouvelle école normale Jacques-Cartier, à Montréal	5,000.00	.....	.....	.....	.....
Palais de justice à Saint-Jérôme	50,000.00	.....	.....	.....	.....
Fonds de l'assistance publique	1,079,548.97	1,306,498.98	1,361,003.86	1,775,379.73	1,337,588.21
Péages perçus sur le pont Batiscan	13,000.00	21,000.00	27,000.00	35,000.00	47,500.00
Péages perçus sur les ponts de l'Île Perrot	.....	29,000.00	60,000.00	85,500.00	118,000.00
Construction et entretien de ponts sur l'Île Perrot	.....	.....	150,100.00	127.93	.....
Paiements différés - La Banque d'Hochelega - 14 George V, chapitre 3	.....	125,000.00	131,250.00	139,899.83	146,348.60
Fonds en fidéicommis	1,041,768.10	966,194.07	1,106,244.98	1,376,699.64	1,263,810.41
	27,402,725.35	28,134,116.84	30,405,843.28	34,408,269.90	38,113,538.48
Emprunt du Dominion du Canada <i>re</i> logements ouvriers	2,971,172.96	.....	.....	.....	.....
Prêts aux municipalités <i>re</i> logements ouvriers	3,200.00	4,285.00	12,696.02	4,765.88	23,640.00
Emprunts temporaires	5,000,000.00	4,500,000.00	15,000,000.00	6,750,000.00	5,000,000.00
Emprunt en vertu de 3 George V, chapitre 6, échéance le 1 <sup>er</sup> juin 1946	.....	822,471.70	.....	.....	.....
Emprunt des bons chemins en vertu de 13 George V, chapitre 34	.....	14,422,850.00	.....	7,287,525.00	.....
Emprunt pour aider à la colonisation, 13 George V, chapitre 2	.....	.....	.....	990,310.00	.....
Emprunt en vertu de la loi de la voirie, 16 George V, chapitre 31	.....	.....	.....	2,970,930.00	.....
Emprunt loi de la voirie, S. R. Q., 1925, chapitre 91, section 75 am	.....	.....	.....	.....	4,834,400.00
Total des recettes	35,377,098.31	47,883,723.54	45,418,539.30	52,411,800.78	47,971,578.48
En caisse au 1 <sup>er</sup> juillet de chaque année	2,699,571.35	2,435,044.78	1,658,720.74	2,215,676.92	2,261,661.65
	38,076,669.66	50,318,768.32	47,077,260.04	54,627,477.70	50,233,240.13

## État comparatif des paiements de la province de Québec pour les cinq années terminées le 30 juin 1928

	1923-1924	1924-1925	1925-1926	1926-1927	1927-1928
	\$ cts				
Dette publique	3,830,372.50	4,290,438.49	4,695,123.49	4,659,495.17	4,317,788.41
Provision spéciale pour rachat d'une partie de la dette fondée	.....	.....	1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00
Législation	572,951.85	632,650.44	676,058.51	758,126.08	705,882.33
Gouvernement civil	1,173,236.10	1,223,362.63	1,639,583.49	1,707,668.47	1,791,718.02
Administration de la justice	1,843,868.04	1,879,274.78	2,078,589.44	2,172,871.73	2,388,192.48
Écoles de réforme et d'industrie	386,371.47	374,953.90	406,454.60	420,000.00	420,000.00
Instruction publique (y compris les écoles du soir)	2,669,964.93	2,668,829.87	2,740,979.61	2,848,503.90	2,960,062.59
Agriculture	1,648,700.62	1,721,200.00	1,602,000.00	1,800,500.00	1,912,407.33
Voirie	3,179,865.15	3,732,446.34	4,194,101.46	5,598,000.00	8,470,184.56
Colonisation	624,000.00	789,000.00	1,024,000.00	1,073,495.31	1,264,000.00
Immigration	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00	30,000.00
Hygiène	305,888.80	323,063.80	333,688.80	363,888.80	393,888.80
Travaux et édifices publics :					
Ordinaires	1,061,091.25	1,081,024.28	1,087,623.00	1,138,378.35	1,290,957.41
Extraordinaires	300,000.00	648,802.24	284,708.22	.....	.....
Travail	75,616.76	74,165.29	96,596.54	95,600.00	120,420.85
Asiles d'aliénés	1,108,673.64	1,398,648.31	1,323,594.87	1,428,541.02	1,359,340.00
Institutions de bienfaisance	35,635.00	31,410.00	33,935.00	30,050.00	29,425.00
Terres et Forêts	1,479,728.13	1,511,568.99	1,389,783.52	1,610,972.80	2,045,963.30
Mines, Pêcheries, Chasse et service d'enregistrement (cadastre)	250,170.40	327,157.85	530,096.91	675,220.24	601,466.00
Charges sur le revenu	771,837.81	830,384.69	807,830.09	868,842.79	971,422.47
Services divers	519,320.49	584,810.34	711,441.18	798,548.23	748,106.23
<i>Paiements ordinaires et extraordinaires</i>	21,867,292.94	24,153,192.24	26,686,188.73	29,078,702.89	32,821,225.78
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-Maurice	4,396.71	.....	.....	7,321.80	.....
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-François	31,633.77	.....	.....	50.00	1,987.30
Emmagasinement des eaux des rivières Sainte-Anne et Savane	58,515.29	.....	.....	.....	.....
Emmagasinement des eaux du lac Kénogami	2,508,406.38	1,811,652.10	234,246.85	27,871.89	35,423.81
Emmagasinement des eaux de la rivière Mitis	24,943.31	130,929.88	9,773.11	64.00	102,728.91
Emmagasinement des eaux de la rivière du Nord	.....	.....	.....	26,747.71	.....
Construction d'une annexe au palais de justice, Montréal	740,607.30	915,050.98	1,404,160.82	316,473.60	62,234.91
Construction d'un palais de justice et prison, à Amos	.....	.....	.....	.....	3,248.45
Construction de la nouvelle prison, district de Montréal	.....	.....	75,000.00	331,624.18	8,660.05
Palais de justice et prison, district de Montcalm	.....	.....	.....	.....	10,000.00
Construction d'une annexe, palais de justice, Québec	147,530.19	271,248.52	185,137.20	305,118.14	.....
Restauration de l'ancienne partie du palais de justice, Québec	.....	.....	.....	.....	650,130.86
Construction du musée d'histoire naturelle, Québec	.....	.....	.....	5,149.60	316,327.68
Immeuble pour loger la commission : Loi des accidents du travail	.....	.....	.....	.....	55,295.11
Construction d'un palais de justice à Saint-Jérôme	128,045.75	.....	.....	.....	.....
Construction d'un palais de justice et prison, Campbell's Bay	.....	.....	2,097.90	134,788.20	26,276.14
Construction du palais de justice et prison, Ville-Marie	.....	.....	.....	5,597.50	239.95
Construction du palais de justice et prison, Rouyn	.....	.....	.....	.....	2,748.45
Palais de justice et prison, district de Roberval	.....	.....	.....	.....	22,000.00
Agrandissement de la prison, Chicoutimi	.....	.....	.....	.....	488.55
Pont sur la rivière Batiscan, à Batiscan	.....	5,965.88	.....	.....	.....

## État comparatif des paiements de la province de Québec pour les cinq années terminées le 30 juin 1928

	1923-1924	1924-1925	1925-1926	1926-1927	1927-1928
	\$ cts				
Construction et entretien des ponts de l'Île Perrot	135,708.80	549,911.77	82,772.57	1,000.00	.....
Loi autorisant un emprunt pour aider à la colonisation	1,663,862.94	800,000.00	.....	.....	.....
Loi des bons chemins, 1912	3,337,279.68	2,952,360.80	2,059,848.30	1,505,889.52	1,646,813.59
Fonds de l'assistance publique	1,152,309.70	1,131,711.69	1,350,076.32	1,590,539.60	1,788,411.12
Fonds en fidéicommis	954,436.15	685,383.25	732,040.76	1,052,035.74	1,088,909.98
	32,754,968.91	33,407,407.11	32,821,342.56	34,388,974.37	38,643,150.64
Subventions aux chemins de fer et chemin de fer Q. M. O. & O.	104,750.00	424,750.00	750.00	750.00	50,750.00
	32,859,718.91	33,832,157.11	32,822,092.56	34,389,724.37	38,693,900.64
Remboursement d'emprunts temporaires	.....	5,000,000.00	9,500,000.00	10,000,000.00	6,750,000.00
Remboursement de l'emprunt en vertu de 5 George V, chapitre 2	.....	.....	3,940,000.00	.....	.....
Remboursement d'emprunts en vertu de la loi 10 George V, chapitre 3	.....	9,500,000.00	.....	4,000,000.00	.....
Remboursement de l'emprunt en vertu de 11 George V, chapitre 3	.....	.....	.....	3,352,318.64	.....
Remboursement de l'emprunt du 1 <sup>er</sup> janvier 1888	.....	.....	.....	.....	3,012,466.66
Prêts aux municipalités <i>re</i> logements ouvriers	2,971,172.96	.....	.....	.....	.....
Remboursement d'emprunts du dominion du Canada <i>re</i> logements ouvriers	3,200.00	4,285.00	12,696.02	4,765.88	23,640.00
Fonds d'amortissement en vertu de 14 George V, chapitre 3, La Banque d'Hochelega	.....	125,000.00	131,250.00	139,899.83	162,944.00
	35,834,091.87	48,461,442.11	46,406,038.58	51,886,708.72	48,642,951.30
À ajouter : Paiement de mandats impayés au commencement de chaque année	954,451.47	1,146,918.46	948,312.99	2,492,768.45	2,013,661.12
	36,788,543.34	49,608,360.57	47,354,351.57	54,379,477.17	50,656,612.42
À déduire : Mandats impayés à la fin de chaque année	1,146,918.46	948,312.99	2,492,768.45	2,013,661.12	2,988,311.40
	35,641,624.88	48,660,047.58	44,861,583.12	52,365,816.05	47,668,301.02
Total des paiements	35,641,624.88	48,660,047.58	44,861,583.12	52,365,816.05	47,668,301.02
Balance en banque au 30 juin de chaque année	2,435,044.78	1,658,720.74	2,215,676.92	2,261,661.65	2,564,939.11
	38,076,669.66	50,318,768.32	47,077,260.04	54,627,477.70	50,233,240.13

### Recettes probables, 1929-1930

#### Dominion du Canada :

Subside d'après population en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1907.....	\$ 1,888,959.20	
Allocation spéciale en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1907.....	<u>240,000.00</u>	2,128,959.20
Subside spécial en vertu de 47 Victoria, chapitre 4, Loi du Canada.....	<u>127,460.68</u>	2,256,419.88
Intérêt sur fonds en fidéicommis.....	<u>59,398.90</u>	\$ 2,315,818.78

#### Intérêt :

Intérêt sur fonds d'amortissement en vertu de 60 Victoria, chapitre 2, section 5.....	36,229.44	
Intérêts sur prêts, dépôts et placements.....	665,412.38	
Intérêts des municipalités en vertu de la loi des bons chemins.....	<u>600,519.31</u>	1,302,161.13
Terres et Forêts.....		6,000,000.00
Mines.....	500,000.00	
Pêcheries et Chasse.....	400,000.00	
Terres de la Couronne.....	<u>70,000.00</u>	970,000.00

#### Administration de la justice :

Timbres judiciaires.....	750,000.00	
Honoraires judiciaires, non compris les timbres.....	49,000.00	
Fonds de bâties et des jurés.....	59,100.00	
Entretien des prisonniers.....	16,000.00	
Gardes des prisons de Montréal et de Québec.....	4,000.00	
Palais de justice de Montréal, non compris les timbres.....	5,000.00	
Honoraires du grand connétable, Québec.....	2,000.00	
Jeunes délinquants.....	<u>6,500.00</u>	891,600.00
Timbres d'enregistrement (y compris les honoraires des registrateurs salariés).....		300,000.00
Licences.....		1,500,000.00
Loi des liqueurs alcooliques (compte de la vente).....		4,500,000.00
Loi des vues animées - Revenu.....		15,000.00
Taxes sur les corporations commerciales, etc.....		3,000,000.00

**Recettes probables, 1929-1930 (suite)****Administration de la justice (suite) :**

Droits sur les successions.....	2,500,000.00
Taxes en vertu de 12 George V, chapitre 90 (seizin).....	5,000.00
Loi des droits sur certaines mutations de propriétés, S. R. Q., chapitre 28.....	50,000.00
Taxes sur les transferts d'actions, obligations, etc.....	400,000.00
Loi concernant les véhicules automobiles.....	3,400,000.00
Gazoline - Droits et honoraires.....	1,800,000.00
Inspection des hôtels et des maisons de pension - Honoraires.....	3,500.00
Loi des ingénieurs stationnaires de Québec - Honoraires.....	16,000.00
La Commission des services publics de Québec - Honoraires.....	20,000.00
Loi concernant la protection des édifices publics contre les incendies.....	200,000.00
Loi concernant les détectives privés - Revenu.....	1,500.00
Loi pour prévenir les incendies - Taxe en vertu de 3 George V, chapitre 38.....	30,000.00
Percentage sur honoraires d'officiers publics.....	50,000.00
Entretien des aliénés.....	690,000.00
Entretien des pensionnaires des écoles de réforme et d'industrie.....	210,000.00
Législation.....	15,000.00
<i>Gazette officielle</i> .....	60,000.00
Loyers des édifices publics.....	1,762.60
Revenu casuel.....	250,000.00
Loi des assurances, revenu.....	100,000.00
Loi des compagnies de fidéicommiss, revenu.....	5,000.00
Contributions aux pensions, service civil.....	45,000.00
Taxes sur les subventions de chemins de fer.....	10,000.00
Crédit pour la dette publique.....	1,000.00
	<u>\$ 30,658,342.51</u>

**Dépenses probables, 1929-1930**

Dette publique.....	\$ 4,676,764.72
Législation.....	618,210.00
Gouvernement civil.....	1,911,350.00
Administration de la justice, etc.....	2,385,225.00
Instruction publique, etc.....	2,762,570.00
Asiles d'aliénés.....	1,478,700.00
Écoles de réforme et d'industrie.....	430,000.00
Hygiène.....	401,888.80
Travaux publics (ordinaires).....	1,340,702.00
Travail.....	144,100.00
Agriculture.....	1,600,500.00
Voirie.....	6,250,000.00
Terres et Forêts.....	1,944,440.05
Colonisation, Mines et Pêcheries.....	2,086,000.00
Institutions de bienfaisance.....	27,290.00
Charges sur le revenu.....	797,000.00
Services divers.....	581,650.00
	<u>\$ 29,436,390.57</u>
Subventions de chemins de fer.....	7,633.38
	<u>\$ 29,444,023.95</u>

**Passif direct et actif disponible de la province de Québec,  
au 30 juin 1928**

**Passif**

Dette consolidée.....		\$ 80,731,877.24	
<i>Moins :</i>			
Fonds d'amortissement (Voir cédule 45).....	\$ 6,172,671.69		
Montant additionnel mis de côté d'après l'arrêté ministériel no 1103 du 22 juin 1927 .....	274,172.37		
Montant additionnel mis de côté d'après l'arrêté ministériel no 1134a du 19 juin 1928 .....	1,000,000.00		
Paiements différés <i>re</i> débetures émises à la Banque d'Hochelaga, en vertu de 14 George V, chapitre 3 payables en versements annuels de \$124,172.40.....	<u>14,457,501.57</u>		
		<u>21,904,345.63</u>	\$ 58,827,531.61
Emprunts temporaires .....		5,000,000.00	
Puissance du Canada - Balance du compte au 31 décembre 1902 .....		1,473,609.63	
Puissance du Canada - Prix de la propriété achetée pour le chemin de fer Q. M. O. & O. ....		25,000.00	
Emprunts de la puissance du Canada <i>re</i> logements ouvriers.....		7,314,202.72	
Dépôts en fidéicommiss .....		2,767,662.53	
Mandats non payés.....		<u>2,998,311.40</u>	
Fonds de l'assistance publique.....		<u>460,657.04</u>	\$ 78,856,974.93

**Actif**

**Puissance du Canada :**

Part de Québec dans le fonds des écoles communes .....	\$ 1,185,559.36
Argent en banques.....	2,564,939.11
Diverses avances par la province.....	107,437.29
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-Maurice.....	2,574,953.27
Emmagasinement des eaux de la rivière Saint-François.....	794,722.98
Emmagasinement des eaux des rivières Sainte-Anne et Savane .....	285,713.69
Emmagasinement des eaux du lac Kénogami.....	4,645,903.73
Emmagasinement des eaux de la rivière Mitis .....	267,521.59
Emmagasinement des eaux de la rivière du Nord.....	26,747.71
Sanatorium à Sainte-Agathe-des-Monts; extension - avances autorisées par 9 George V, chapitre 4 .....	180,000.00
Construction d'une annexe au palais de justice de Montréal, avances autorisées par 10 George V, chapitre 4 .....	4,953,085.41
Construction d'une annexe au palais de justice de Québec, avances autorisées par 12 George V, chapitre 3 .....	1,100,497.87
Nouvelle prison du district de Montréal, avances autorisées par la loi 7 Édouard VII, chapitre 36 .....	4,035,647.07

**Passif direct et actif disponible de la province de Québec,  
au 30 juin 1928**

**Actif (suite)**

**Puissance du Canada :**

Palais de justice et prison du district de Montcalm, avances autorisées par la loi 1 George V, chapitre 8.....	88,972.94
Palais de justice et prison du district de Roberval, avances autorisées par la loi 2 George V, chapitre 6.....	49,753.20
Palais de justice et prison du district de l'Abitibi, Amos, avances autorisées par la loi 11 George V, chapitre 13.....	98,480.16
Palais de justice et prison du district de l'Abitibi, Rouyn, avances autorisées par la loi 17 George V, chapitre 8.....	2,748.45
Palais de justice et prison à Saint-Jérôme, avances autorisées par la loi 12 George V, chapitre 21.....	166,973.17
Palais de justice et prison, Campbell's Bay, avances autorisées par 13 George V, chapitre 16.....	163,162.24
Palais de justice et prison à Ville-Marie, avances autorisées par la loi 17 George V, chapitre 7.....	5,837.45
Construction d'un musée d'histoire naturelle à Québec, avances autorisées par 13 George V, chapitre 3.....	321,477.28
Achat d'une propriété pour l'agrandissement de l'École des hautes études commerciales, Montréal.....	45,000.00
Construction et équipement de l'école des gardes forestiers, avances autorisées par les S. R. Q., 1925, chapitre 48.....	6,843.70
Installation et équipement de l'école de papeterie, avances autorisées par les S. R. Q., 1925, chapitre 48.....	11,884.75
Achat d'une propriété, cadastre 89a, division est, Montréal, pour les fins de la morgue, autorisé par arrêté ministériel no 711 du 30 avril 1925.....	55,000.00
Achat d'une propriété située au no 73 Grande Allée, Québec, pour loger la Commission des accidents du travail, autorisé par arrêté ministériel no 868 du 16 mai 1928.....	55,295.11
Construction des ponts de l'Île Perrot, avances autorisées par la loi 11 George V, chapitre 9.....	731,793.77
Pont sur la rivière Batiscan à Batiscan, avances autorisées par 10 George V, chapitre 5.....	446,522.03
Prêts aux municipalités <i>re</i> logements ouvriers.....	<u>7,314,202.72</u>
	<u>32,286,676.05</u>
Excédent du passif sur l'actif au 30 juin 1928.....	<u>\$ 46,570,298.88</u>

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)**, propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), que le débat soit ajourné.

Adopté.

#### **Demandes de documents:**

##### **Expropriation pour la route de Gaspé, à Grande-Vallée**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), qu'il soit mis devant cette Chambre copie de toute correspondance entre M. Gilbert Caron, etc., et le gouvernement au sujet d'expropriation pour la route de Gaspé, à Grande-Vallée, depuis 1925.

Adopté.

##### **Route Lachute-Saint-Jovite**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), qu'il soit mis devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne ou municipalité, au sujet de la route Lachute-Saint-Jovite, depuis 1923.

Adopté.

##### **Correspondance concernant le Labrador**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de bien vouloir mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement de Québec et celui d'Ottawa, au sujet du Labrador, depuis 1919.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Nous avons produit toute la correspondance l'an dernier.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Au cas où il y aurait de nouvelles lettres. Je ne veux pas entamer la discussion avant d'avoir en ma possession la correspondance du gouvernement, parce que je veux faire un débat sur la question.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** S'il y a du nouveau, le chef de l'opposition aura ces documents dans le cours de la session.

La motion est adoptée.

##### **Travaux de creusage dans la rivière Saint-Pierre, Argenteuil**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), qu'il soit mis devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne, au sujet de travaux de creusage dans la rivière Saint-Pierre, à Saint-Hermas et à Saint-André-d'Argenteuil, depuis 1923.

Adopté.

##### **Société d'agriculture des Deux-Montagnes**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), qu'il soit mis devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne, relativement à la société d'agriculture des Deux-Montagnes, depuis 1920.

Adopté.

##### **Correspondance entre le gouvernement et les agents de rapatriement**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), qu'il soit mis devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses ministres et M. l'abbé Bilodeau, missionnaire agricole, et les agents de rapatriement aux États-Unis, depuis 1927.

Adopté.

##### **Établissement et rapatriement des colons**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), qu'il soit mis devant cette Chambre copie de toute correspondance entre les missionnaires, MM. les abbés Jean Bergeron, Charles Minette, J. Gauvin, Émile Sirois et le gouvernement, au sujet

de l'établissement de colons dans notre province ou du rapatriement, depuis 1927.

Adopté.

#### **Commission des écoles catholiques de Montréal**

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 102 concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Emprunts de la ville de Québec**

**M. Samson (Québec-Centre)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 138 validant les règlements 118, 119, 120, 121 et 122 de la cité de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je ne suis pas prêt à voter le principe de ce projet. La Chambre n'a pas eu suffisamment de temps pour étudier la question, et même un bill privé peut contenir une question de principe.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Il n'en contient pas. Envoyons ce projet au comité où il sera discuté au mérite. Pourquoi le retarder inutilement?

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je soulève cette objection parce qu'il est souvent stipulé dans le préambule d'un bill que les mesures qu'il contient sont d'intérêt public.

**M. l'Orateur:** Motion adoptée?

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Sur division.

La motion est adoptée sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

#### **Abrégement des peines**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité général pour étudier le bill 11 concernant l'abrégement des peines.

Adopté.

#### **En comité:**

Le comité étudie l'article 2 qui se lit comme suit:

"2. Tout prisonnier incarcéré dans une prison pour infraction aux lois de cette province, ou pour violation des règlements d'une corporation municipale quelconque en cette province, a le droit de s'acquérir l'abrégement d'une partie de l'emprisonnement auquel il a été condamné, n'excédant pas cinq jours pour chaque mois durant lequel il a tenu une conduite exemplaire et a fait preuve de diligence et d'assiduité au travail, et qu'il n'a pas enfreint aucun règlement de la prison; et, s'il est incapable de travailler pour cause de maladie non délibérément produite par lui-même, il a droit, par sa bonne conduite, à un abrégement d'au plus deux jours et demi pour chaque tel mois sur le terme de son incarcération."

#### **L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

En vertu de la loi fédérale, les prisonniers qui se conduisent bien gagnent cinq jours par mois. Nous proposons d'adopter cette loi dans la province, nos officiers nous représentant qu'elle est de nature à améliorer la conduite des prisonniers.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** ne s'oppose pas au principe du bill. La loi est bonne. Il se demande pourtant pourquoi on copie la loi fédérale. Il se demande aussi pourquoi la loi abrège la peine d'un homme qui a une bonne conduite de cinq jours par mois alors qu'elle n'abrège la peine de celui qui est malade que de deux jours et demi. Il demande avec instance que le projet soit amendé afin que tous les prisonniers soient placés sur le même pied.

#### **L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

L'idée est de rendre la loi provinciale conforme à la loi fédérale.

L'article est adopté.

Le comité étudie l'article 3 qui se lit comme suit:

"3. Si ce prisonnier contrevient aux lois ou enfreint les règlements de la prison, il est, outre toute autre peine à laquelle il est assujéti, passible de perdre, en totalité ou en partie, l'abrégement de peine qu'il avait gagné ainsi que ci-dessus mentionné."

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** se demande pourquoi le gouvernement laisse au gouverneur de la

prison le soin de juger de la bonne ou de la mauvaise conduite d'un prisonnier. Il pourrait y avoir du patronage dans certains cas. Puisque nous parlons de l'administration des prisons, je veux déclarer qu'il y a des gouverneurs de prison qui sont souvent, trop souvent, reconnus comme de véritables cabaleurs d'élections. Il a peur que ces gouverneurs soient trop sensibles et usent de clémence en face de partisans du gouvernement.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Il est impossible de faire exécuter la loi autrement. Le gouverneur de prison est mieux placé que quiconque pour juger de la conduite d'un prisonnier. De plus, je ne crois pas que les gouverneurs de prison puissent se laisser influencer par des considérations d'ordre politique. Si l'honorable député a des plaintes à formuler, qu'il dénonce ces geôliers et nous y verrons. Mais ceci ne concerne pas la loi que nous proposons.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Ce n'est pas nécessaire de les dénoncer. Le fait est connu, notoire.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Puisque l'honorable premier ministre nous demande d'en nommer, je peux vous donner le nom d'un gouverneur de prison qui a fait de la cabale politique en temps d'élection. C'est le gouverneur Napoléon Séguin, de la prison de Bordeaux, à Montréal, qui, lors de l'élection générale de 1927, celle que l'on m'a volée, a parcouru le comté de Sainte-Marie avec des gardes en uniforme, de la prison de Bordeaux, pour cabaler contre moi, de poll en poll.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

M. le Président, je ne crois pas que l'on devrait soulever des choses semblables alors que l'on discute un bill qui n'a aucun rapport avec l'élection de Sainte-Marie.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** J'en ai parlé parce que l'honorable premier ministre nous a invités à donner des noms de geôliers. Je vous en donne.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Je dois dire d'abord à l'honorable député que j'ai invité l'opposition à nous donner des noms en temps et lieu et non à propos de ce petit bill-ci.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Et, puisque j'en suis à parler de M. Séguin, je demanderais à l'honorable ministre des Terres

(l'honorable M. Mercier fils) s'il n'est pas allé, un soir, dans une maison de la rue Saint-Hubert, au numéro 3860 appartement 6, rencontrer le gouverneur Séguin, lors de l'élection de Sainte-Marie, en 1928, pour lui demander quels moyens prendre pour me battre dans Sainte-Marie.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

L'honorable député de Sainte-Marie a une façon d'avancer des choses fausses dont il a seul le secret. Je ne connais pas le numéro qu'il a mentionné. Je ne suis pas allé à tel numéro, ni frappé à la porte d'aucune maison de la rue Saint-Hubert au cours de l'élection de Sainte-Marie pour y rencontrer le gouverneur Séguin. Que mon honorable ami garde ses petites inventions pour lui.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):**

Je pose la question. Je demanderais maintenant à l'honorable procureur général (l'honorable M. Taschereau) si cette loi a pour but d'abrèger la peine des partisans. Peut-être le gouvernement a-t-il des remords d'avoir mis en prison ceux que l'on a appelés des artisans de la victoire de Sainte-Marie.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Quant à la cause à laquelle l'honorable député de Sainte-Marie fait allusion, nous n'avons aucun remords à avoir.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** On a le droit de soulever une question semblable parce qu'il s'agit, en l'occurrence, d'empêcher toute ingérence politique.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je crois que la question d'ingérence politique se rattache à cette loi car, enfin, c'est le geôlier qui décidera s'il doit y avoir abrégement de peine.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** dit garder l'attitude manifestée lorsque la question a été présentée au comité. On devrait faire juger cela par un autre que le geôlier. Pourquoi ne pas faire disparaître de nos lois tout ce qui pourrait prêter à de l'ingérence politique, surtout lorsqu'il s'agit de l'administration de la justice?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Il faudrait alors nommer un nouvel officier et on dira encore que c'est une créature du gouvernement. C'est le gouverneur de prison qui est le plus à même de juger si un prisonnier a ou non une bonne conduite. Si ce n'est pas le geôlier qui décide, qui sera-ce?

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le gouvernement devrait confier ce soin à un conseil de mise en liberté conditionnelle indépendant, qui serait créé spécialement pour cela, au lieu de laisser le sort des prisonniers entre les mains des gouverneurs de prison qui sont parfois influencés par des partis pris personnels.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Si, comme le suggère le député de Trois-Rivières, le gouvernement décide de créer un autre organisme plutôt que de faire appel aux gouverneurs de prison pour déterminer qui a droit à l'abrégement des peines, après bonne conduite, l'opposition dira encore de ceux qui seront nommés qu'ils sont influencés par la politique.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le premier ministre anticipe.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande de passer la loi, si on la juge bonne, et de dénoncer les abus, par voie de motion, si on en connaît.

L'article est adopté.

Le comité étudie l'article 4 qui se lit comme suit:

"4. Lorsqu'une personne est condamnée à l'emprisonnement pour infraction aux lois de cette province, ou pour violation des règlements d'une corporation municipale quelconque en cette province, elle peut être condamnée pour un terme d'emprisonnement n'excédant pas un sixième de plus que le terme maximum actuellement prescrit par la loi pour l'infraction commise."

**Des députés de l'opposition** demandent le rejet de cet article.

L'article est retiré.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il l'a adopté avec un amendement. L'amendement est lu deux fois et adopté.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose de remettre la troisième lecture de ce bill à la prochaine séance et déclare vouloir présenter un nouvel amendement.

Cette motion est adoptée.

### Enregistrement des naissances

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 5 modifiant l'article 53a du Code civil soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

### Prestation du serment en cours de justice

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 18 modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment soit maintenant lu une deuxième fois.

Le but de cet amendement est le suivant. Un grand nombre de personnes, dont des membres du clergé, nous ont suggéré, depuis longtemps, de donner à la prestation du serment toute la solennité possible, et nous proposons de placer dans toutes les cours de justice un Christ devant lequel les serments seront prêtés. C'est une coutume qui a été adoptée dans plusieurs pays catholiques, entre autres en Italie. On conservera toutefois la prestation de ce serment sur l'Évangile, comme la chose se fait actuellement, parce qu'il sera difficile de placer des crucifix dans toutes les cours de justice. Mais la façon dont les témoins prêtent actuellement serment ne serait en aucune façon modifiée.

**M. Blain (Montréal-Dorion)** approuve la loi, mais suggère d'y ajouter une clause. J'ai entendu des greffiers réciter la formule du serment de façon à le rendre bien peu solennel. Dans certains cas, les témoins entendent la formule de plusieurs façons. Ainsi, il s'est trouvé une circonstance où le greffier a dit: "Vous jurez de dire la vérité, toute la vérité et autre chose que la vérité..." On pourrait peut-être l'améliorer et la lire d'une façon précise dans nos cours, de manière à permettre au témoin de savoir à quoi il s'engage.

**M. Guertin (Hull)** demande la lecture de ce serment par le témoin, disant que ceci aiderait certainement à diminuer le nombre de faux serments.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** suggère la lecture du serment par le président du tribunal.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Cela n'améliorerait en rien la situation.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Je suis ravi que le gouvernement décide de placer un Christ dans toutes les cours de justice. Puisque nous en sommes à parler de la croix, je demanderais au gouvernement, qui voue une telle dévotion à la croix, de prier ses amis d'être un peu plus respectueux de la petite croix que l'on inscrit sur les bulletins de vote en regard du nom du candidat...

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
Ne rabaissez donc pas la question.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** ...et d'empêcher ses amis d'en faire trop.

La motion est adoptée. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### Questions et réponses:

**M. Guertin (Hull):** 1. Les plans d'agrandissement ou de modifications, qui doivent être faits à la prison de Hull, sont-ils complétés?

2. Dans la négative, quand le seront-ils?

3. Dans l'affirmative, quand le gouvernement a-t-il l'intention de commencer les travaux?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):**

1. et 2. Non.

3. À l'étude.

#### Distribution aux députés du projet de loi sur la presse

**M. Blain (Montréal-Dorion)** se lève sur une question de privilège. Je ferai remarquer à l'honorable premier ministre que les députés n'ont pas encore reçu des copies de la loi de la presse et que cependant les journaux l'ont publiée déjà<sup>4</sup>. Cela est contraire aux règlements. Il me semble que les projets de loi doivent être soumis à la Chambre pour qu'elle puisse les considérer avant le public.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** L'opposition est difficile à contenter. Lorsque le gouvernement donne beaucoup de temps pour prendre connaissance d'une mesure, l'opposition critique et, lorsqu'il la dépose plus tardivement, l'opposition dit qu'elle n'a pas assez eu de temps pour l'étudier. Il n'y a rien dans les règlements pour empêcher le gouvernement de rendre une loi

publique avant de la soumettre à la députation. Rien n'oblige un ministre à distribuer un projet de loi aux députés avant la deuxième lecture. En remettant aux journaux un projet de loi qui doit être discuté plus tard à la Chambre, c'est permettre au public de connaître ce projet. Celui-ci peut donc être discuté alors par l'opinion publique avant qu'il soit soumis à la Chambre. Aucun règlement ne défend cette manière d'agir qui est, au contraire, très logique et fort utile en certains cas. Il s'agit ici d'un projet important pour les journalistes, puisque cette loi les concerne, et nous voulions leur donner l'occasion d'en prendre connaissance, de l'étudier avant les autres et de faire des suggestions, s'ils croient la chose possible. Il est normal que l'on donne amplement de temps aux journaux pour étudier ce bill. J'ai d'ailleurs l'intention de continuer à agir de la sorte à l'avenir, chaque fois que je le jugerai pertinent. Il ne serait pas mauvais de présenter les bills au public deux, trois, ou même quinze jours avant de les présenter en Chambre. Je ne regrette nullement d'avoir fait connaître notre projet aux journalistes, qui sont les plus intéressés, et au public, qui l'attendait avec impatience.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Mais n'est-ce pas l'habitude de la Chambre de discuter des projets de loi d'après les copies de ces projets qui lui sont soumises?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Vous aurez en copie ce qui a été publié dans les journaux et vous pourrez considérer le projet de cette nouvelle loi.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Une question de privilège également. Le premier ministre convoquera-t-il une assemblée des journalistes pour discuter la loi avant qu'elle soit soumise à la Chambre?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** dit qu'il ne lui répond pas parce que ce n'est pas là une question de privilège.

**M. l'Orateur** déclare en la faveur du premier ministre.

La séance est levée vers 5 heures.

**NOTES**

1. L'article 116 prévoit qu'un bill public rapporté par un comité élu doit être inscrit au *Feuilleton* de la séance suivante. Selon l'article 317, la Chambre ne peut prendre connaissance des délibérations d'un comité plénier tant qu'elles n'ont pas été rapportées. Le libellé de l'article 461 stipule qu'un comité ne peut rejeter un bill ni ordonner son retrait.

2. Concernant l'emplacement de la rubrique "Questions et réponses", nous n'avons pas retenu l'ordre établi selon le *Journal de l'Assemblée législative* de 1929, puisque l'ensemble des sources journalistiques nous indiquent que le gouvernement, pour la première fois, a répondu, avant la lecture du discours du budget, aux interpellations de l'opposition.

3. Le journaliste du *Devoir* mentionne que les copies du budget des dépenses ont été distribuées aux députés au moment où le trésorier a pris la parole.

4. Le 28 janvier 1929, le premier ministre a fait distribuer aux journalistes couvrant les travaux parlementaires des copies du bill 23 concernant la presse. Le bill n'avait alors été soumis qu'à une première lecture.



Séance du mercredi 30 janvier 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte vers 4 h 40<sup>1</sup>.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Rapports de comités:**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatrième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

- bill 129 ratifiant le titre de Saint Lawrence Paper Mills Company Limited à certaine propriété et certains droits.

Et, avec amendements, les bills suivants:

- bill 111 concernant le St. George Hospital Inc.;

- bill 128 ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal dudit village, concernant le Manoir Richelieu Company Limited;

- bill 133 concernant la vente d'un immeuble de la succession de Jean de la Croix Joseph Comte.

**M. Lemieux (Gaspé):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatrième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

- bill 115 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antoine-Philias Côté au nombre des ses membres, après examen;

- bill 77 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul-Émile Laflamme au nombre de ses membres, après examen;

- bill 80 autorisant la Chambre des notaires à admettre Lucien Trempe à la pratique du notariat, après examen.

**M. Roy (Lévis):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le septième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants, et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de Jacob Friedman et autres, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de Congregation Beth Joseph;

- de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de Walter James Anderson et autres, demandant l'adoption d'une loi concernant le lot no 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal;

- de la Compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de la Société des comptables agréés de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte;

- de Jos.-L. Fortin et autres, demandant l'adoption d'une loi relativement au paiement de certaines obligations hypothécaires à la cité des Trois-Rivières;

- de la Ste Anne Paper Company Limited, demandant l'adoption d'une loi ratifiant certaines résolutions et certains contrats entre le conseil municipal de la municipalité de Beaupré et les commissaires d'écoles de la même municipalité et la Ste Anne Paper Company Limited;

- de la Cedars Rapid Manufacturing and Power Company, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement du conseil de la municipalité de Saint-Joseph de Soulanges ainsi qu'une résolution des commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Laurent-des-Cèdres, etc.;

- des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport, demandant l'adoption d'une loi concernant l'école Saint-Édouard à Beauport et les commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport;

- de la corporation du canton de Denholm, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement de la municipalité dudit canton;

- de la corporation du canton de Low, demandant l'adoption d'une loi ratifiant un règlement de la municipalité dudit canton.

**Société des comptables agréés**

**M. Thériault (L'Islet)** demande la permission de présenter le bill 83 modifiant la charte de la Société des comptables agréés de la province de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Aide aux victimes  
de la conflagration  
de Trois-Rivières en 1908**

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** demande la permission de présenter le bill 118 autorisant la cité des Trois-Rivières à faire certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés, en 1908, pour diviser et payer les obligations hypothécaires affectant ces immeubles.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Compagnie de chemin de fer  
Québec & Chibougamau**

**M. Delisle (Chicoutimi)** demande la permission de présenter le bill 84 modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Contrats entre The Ste Anne Paper  
Company Limited et Beaupré**

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** demande la permission de présenter le bill 137 ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la municipalité de Beaupré et certains contrats passés entre eux et la Ste Anne Paper Company Limited.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Saint-Joseph de Soulanges  
et municipalité scolaire  
de Saint-Laurent-des-Cèdres**

**M. Farand (Soulanges)** demande la permission de présenter le bill 81 ratifiant le règlement no 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent-des-Cèdres adoptée le 28 juin et autorisant la passation de contrats leur donnant effet.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Quartier Saint-Laurent  
de Montréal**

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)** demande la permission de présenter le bill 134 concernant le lot no deux cent trente-cinq (lot 235) du quartier Saint-Laurent, Montréal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Municipalité du canton  
de Denholm**

**M. Lahaie (Papineau)** demande la permission de présenter le bill 130 ratifiant le règlement no 12 de la municipalité du canton de Denholm.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Municipalité du canton  
de Low**

**M. Lahaie (Papineau)** demande la permission de présenter le bill 131 ratifiant le règlement no 24 de la municipalité du canton de Low.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Charte  
de Montréal**

**M. Poulin (Montréal-Laurier)** demande la permission de présenter le bill 100 modifiant la charte de la cité de Montréal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**The Congregation Beth Joseph**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** demande la permission de présenter le bill 132 constituant en corporation la Congregation Beth Joseph.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Messages du Conseil législatif:**

**M. l'Orateur** informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

CONSEIL LÉGISLATIF

30 janvier 1929

Il est ordonné qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif consent à se joindre à elle pour former un comité mixte qui s'occupe des impressions législatives, tel que demandé, et que le comité nommé pour surveiller les impressions du Conseil durant la présente session et composé des honorables MM. Amyot, Bryson, Caron, Garneau, Grothé, Létourneau, Martin, Miles, Perron, Roberge et Turgeon soit chargé d'agir au nom de cette Chambre dans ledit comité mixte.

**Questions et réponses:****Agents d'immigration  
à l'emploi du gouvernement**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. Quels sont les noms, adresses, salaires et comptes de dépenses de tous les agents d'immigration qui ont été à l'emploi du gouvernement de la province, durant les deux dernières années: *a.* aux États-Unis; *b.* sur le continent européen?

2. Quels sont les noms des compagnies, corporations, associations ou sociétés qui ont agi comme agents d'immigration pour le gouvernement durant les deux dernières années?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1. *a.* Au cours des années financières 1927-1928 et 1928-1929, MM. les abbés Jean Bergeron, Clovis Beaugregard et A.-S. Deschênes ont travaillé aux États-Unis pour le rapatriement des Franco-Canadiens: Abbé Jean Bergeron, \$1,350 de salaire et \$2,128.78 de dépenses. Abbé Clovis Beaugregard, \$250 de salaire et \$1,503 de dépenses. Abbé A.-S. Deschênes, \$625 de salaire et \$1,086.39 de dépenses; *b.* Alex. Lonay, Soignies, Belgique, \$1,000 de salaire par an et \$72.34 de dépenses en 1926-1927.

2. Aucune.

**L'école industrielle d'Huberdeau**

**M. Guertin (Hull):** 1. Le gouvernement est-il le propriétaire de l'école industrielle d'Huberdeau?

2. Dans l'affirmative, à qui en a-t-il confié la direction?

3. Dans la négative, en connaît-il les propriétaires?

4. Combien le gouvernement a-t-il souscrit pour la fondation de cette institution?

5. Combien a-t-il versé en subventions ou autrement, depuis sa fondation jusqu'à ce jour?

6. Le gouvernement se réserve-t-il le droit exclusif du placement des enfants dans ladite institution?

7. Sinon, avec qui partage-t-il ce privilège?

8. Quelle procédure doit être suivie pour obtenir l'entrée d'un sujet à cette institution et quelles sont les conditions par la suite?

**L'honorable M. David (Terrebonne):** 1. et 2. Non.

3. Les Missionnaires de la compagnie de Marie.

4. Rien.

5. Rien.

6. Non.

7. Les propriétaires.

8. Chapitre 160, statuts refondus du Québec, 1925.

**Droit d'expropriation  
pour certains propriétaires d'hôpitaux**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 22 accordant le droit d'expropriation, en certains cas, aux propriétaires d'hôpitaux soit maintenant lu une deuxième fois.

La loi a pour effet de permettre aux hôpitaux d'une capacité de 100 lits ou plus d'exproprier pour s'agrandir.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le bill repose sur un faux principe. Le pouvoir d'expropriation devrait être restreint au lieu d'être augmenté. Je m'oppose à la lecture du bill et j'aimerais qu'il soit adopté sur division parce que les membres de l'opposition n'ont pas eu suffisamment de temps pour étudier les clauses des propositions.

La motion est adoptée sur division. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Ajournement**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** M. l'Orateur, c'est la fête du Mérite agricole aujourd'hui et, en l'honneur des cultivateurs, je propose l'ajournement de la Chambre à jeudi après-midi, à 3 heures<sup>2</sup>.

La séance est levée à 5 heures.

**NOTES**

1. Le *Montreal Daily Star* rapporte que la séance n'a duré que 20 minutes.

2. Les lauréats de l'ordre du Mérite agricole ont été honorés lors d'une cérémonie qui a eu lieu dans la salle du Conseil législatif et, vers midi, entre 250 et 500 invités, dont plusieurs députés et ministres, se sont rendus au banquet organisé en l'honneur des lauréats au Café du Parlement.



## Séance du jeudi 31 janvier 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 heures.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Rapports de comités:**

**M. Lemieux (Gaspé):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le cinquième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 91 constituant en corporation l'hôpital Saint-Joseph des convalescentes;
  - bill 87 concernant le lot no 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville;
  - bill 121 constituant en corporation les moniales carmélites;
  - bill 119 modifiant la charte de la cité de Verdun;
  - bill 94 constituant en corporation le collège Jean-de-Brébeuf;
  - bill 95 modifiant la loi constituant en corporation l'hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis.
- Et, sans amendement, les bills suivants:
- bill 117 annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel-Archange et en précisant les limites;

- bill 122 modifiant la charte de la Maison Sainte-Claire limitée;
- bill 86 autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Arsène Charlebois à la pratique de la profession de la chirurgie dentaire;
- bill 106 modifiant la charte de la Compagnie générale du port de Chicoutimi.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le cinquième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter sans amendement le bill 2 modifiant la loi de l'*habeas corpus*.

Et, avec amendements, le bill suivant:

- bill 103 modifiant la charte de l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec.

Et, sans amendement, les bills suivants:

- bill 4 modifiant la loi des vues animées;
- bill 96 concernant le rôle de perception de 1926 et certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de Terrebonne.

**École****Saint-Édouard de Beauport**

**M. Bédard (Québec-Comté)** demande la permission de présenter le bill 124 mettant l'école Saint-Édouard, à Beauport, sous la régie et le contrôle des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Dépôt de documents:****Rapport de la  
Commission des liqueurs**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** dépose sur le bureau de la Chambre le septième rapport annuel de la Commission des liqueurs de Québec. (Document de la session no 38)

**Explications sur des faits publiés:****Candidature du député de Trois-Rivières  
à la direction du Parti conservateur**

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** se lève sur une question de privilège. M. l'Orateur, un journal français de Québec<sup>1</sup> de ce matin, qui est représenté dans la galerie de la presse par un journaliste<sup>2</sup>, a annoncé que le député de Trois-Rivières était candidat au poste de chef de l'opposition dans la province de Québec. On a dit la même chose lors de la dernière session. Je croyais avoir fait des déclarations catégoriques à ce sujet et je croyais avoir été bien compris, mais, puisqu'on m'y oblige, il va me falloir en faire de plus catégoriques cette année.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Chassez le naturel, il revient au galop<sup>3</sup>.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** J'ai déjà dit l'an dernier que je ne serais pas candidat et, pour qu'il n'y ait pas l'ombre d'un doute à ce sujet, j'affirme que je ne suis pas et que je ne serai pas candidat au poste de chef de l'opposition lors de la prochaine convention de mon parti. J'irai plus loin. Si, par impossible, on me faisait l'honneur de m'offrir ce poste et si j'étais élu, je déclare maintenant que je le refuserais carrément. Ma décision à ce sujet est irrévocable. J'espère que cette déclaration mettra les choses au point. J'exprimerai cependant un vœu et je souhaite qu'il se réalise: Je souhaite que le prochain chef de l'opposition soit le premier ministre actuel.

(Rires)

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Pardon, la première partie de votre déclaration est vraie, mais la dernière est bien inexacte. Mais enfin, nous en parlerons à M. Chassé<sup>4</sup>.

#### Questions et réponses:

##### Remboursement d'une somme dérobée à Jos. Lafleur

**M. Guertin (Hull):** 1. Un citoyen du nom de Jos. Lafleur, de Hull, a-t-il fait des représentations au procureur général (l'honorable M. Taschereau) dans le but de se faire rembourser par la province une certaine somme d'argent supposée lui avoir été dérobée par un individu, qui n'a pas encore été appréhendé?

2. À quelle date cette demande a-t-elle été faite?

3. Le gouvernement a-t-il promis de s'occuper de cette affaire?

4. Dans l'affirmative, quelle décision a-t-il prise?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** 1, 2, 3 et 4. Cette affaire remonte à près de sept années et nous ne trouvons pas la demande de M. Lafleur dans le sens indiqué. Par l'entremise du shérif du district de Hull, M. Lafleur s'est plaint qu'il avait été volé par un nommé Barrette et a demandé de le faire arrêter aux dépens du gouvernement. Des instructions ont été données au substitut du procureur général de faire les procédures nécessaires pour opérer l'arrestation du nommé Barrette. Après des recherches poussées avec activité, il a été constaté que Barrette s'était enfui à l'étranger ou il n'a pu être localisé aux fins de le faire extradier.

##### Calendrier du département des Terres et Forêts

**M. Guertin (Hull):** 1. Combien de calendriers le département des Terres et Forêts a-t-il fait imprimer pour l'année courante?

2. Combien ces calendriers ont-ils coûté?

3. Le département a-t-il l'intention d'en commander davantage?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

1. 131,425.

2. \$23,327.94.

3. Non.

##### Construction de la route Hull-Maniwaki

**M. Guertin (Hull):** 1. À qui le contrat de la construction de la route Hull-Maniwaki dans la municipalité de Wakefield (canton) a-t-il été accordé?

2. Quelles conditions le gouvernement a-t-il imposées à la municipalité pour la construction de cette route?

3. Y a-t-il eu des plaintes: *a.* au sujet du coût probable par la municipalité; *b.* au sujet de l'emploi d'étrangers pour les travaux, de préférence aux contribuables de cette municipalité?

4. Quels moyens le gouvernement a-t-il pris pour donner satisfaction aux plaignants?

5. À quelles conditions la balance de cette route a-t-elle été construite dans chacune des autres municipalités sur son parcours?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1.

La Société générale de ponts et chaussées limitée.

2. Les conditions prévues par la loi.

3. *a.* Oui; *b.* Oui.

4. *a.* Le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire; *b.* Le gouvernement a recommandé à l'entrepreneur d'employer autant que possible la main-d'œuvre locale.

5. Partie sud du canton de Hull, 25 %; partie ouest du canton de Hull, 25 %; village de Wakefield, 25 % et 50 %; canton de Low, \$2,500 par mille; canton d'Aylwin, \$2,500 par mille; canton de Wright, \$2,500 par mille et 50 % pour le pont Sullivan; village de Gracefield, emprunt à 2 %; canton de Bouchette, \$2,500 par mille; Messine, 50 %; réserve indienne de Maniwaki, 50 %; canton de Maniwaki, 50 % et emprunt à 2 %.

**Sommes reçues  
du gouvernement d'Ottawa  
pour la voirie**

**M. Guertin (Hull):** 1. Quelle somme totale le gouvernement de Québec a-t-il reçue pour la voirie: a. du gouvernement conservateur d'Ottawa de 1912 à 1917; b. du gouvernement unioniste de 1917 à 1921?

2. Quelle somme le gouvernement de Québec a-t-il reçue du gouvernement libéral de 1921 jusqu'à ce jour?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1. a. \$1,238.90; b. \$305,571.19.  
2. \$4,542,179.68.

**Administration de la justice  
dans le district de Hull**

**M. Guertin (Hull):** 1. Combien a rapporté en recettes brutes l'administration de la justice dans le district judiciaire de Hull chaque année depuis 1908?

2. Combien a coûté l'administration de la justice dans le même district depuis 1908?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
(Voir la liste ci-dessous)

Année	(1)	(2)
1908.....	\$ 4,892.13	\$17,163.85
1909.....	6,621.51	18,830.03
1910.....	5,789.03	25,692.79
1911.....	6,671.29	19,635.87
1912.....	5,764.02	30,025.83
1913.....	5,982.89	24,612.70
1914.....	4,955.45	28,787.97
1915.....	4,634.98	28,193.44
1916.....	8,131.62	26,651.70
1917.....	7,652.37	33,856.15
1918.....	8,233.55	26,702.70
1919.....	10,976.84	31,181.72
1920.....	15,239.67	33,726.57
1921.....	12,389.76	55,771.85
1922.....	14,546.75	64,294.32
1923.....	19,347.10	69,367.20
1924.....	27,435.77	78,837.58
1925.....	25,772.62	67,403.47
1926.....	25,684.22	70,241.44
1927.....	28,938.93	73,690.31
1928.....	32,804.81	74,681.23

En outre des déboursés faits pour les différents services, il y a un montant assez

considérable de déboursés faits et chargés à la police provinciale, pour des causes, et qui ne se trouvent pas compris dans les montants mentionnés ci-haut.

**Projet d'établissement  
d'un poste de radio**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. Le gouvernement a-t-il soumis aux autorités fédérales son projet d'établir un poste de radio?

2. Si oui, le gouvernement d'Ottawa a-t-il approuvé ce projet?

3. Sinon, pourquoi?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
1. Pas encore.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Est-ce que le gouvernement va faire approuver son projet?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
Nous communiquerons par radio.

**Loi  
de la voirie**

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska)** propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), qu'à la prochaine séance la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill 9 modifiant la loi de la voirie.

Adopté.

**Subsides**

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mardi le 29 janvier courant, sur la motion proposée le même jour: Que "M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" et que la Chambre se forme en comité des subsides.

**M. l'Orateur:** La parole est au chef de l'opposition pour continuer le débat sur le budget.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** C'est le député de Montréal-Saint-Georges (M. Gault) qui a l'habitude de répondre au trésorier (l'honorable M. Nicol). Je remercie mon voisin (M. Gault)<sup>s</sup> de m'avoir cédé l'honneur de prendre la parole le premier. Si j'ai accepté cette tâche, ce n'est pas par vanité, mais par devoir.

Le discours du budget a été publié avant que les députés en aient pris connaissance de la bouche du trésorier. Il a été préparé par de vieux artistes ministériels. Il est plus intéressant d'entendre le trésorier improviser un discours qu'à le voir lire à demi-voix des pages de taxes. Car il a simplement démontré le résultat des nouvelles taxes de l'an dernier et des autres imposées chaque année depuis 28 ans, ainsi que le revenu des vieilles taxes que le parti du gouvernement, quand il était dans l'opposition, dénonçait comme injustes, arbitraires, vexatoires, néfastes, et qu'il a conservées et majorées pour les faire servir souvent à des actes discutables et à des abus de pouvoir.

Le trésorier conclut par son cantique au surplus et à la prospérité. Il est de mauvaise politique que d'avoir des surplus. Un député libéral de l'Ouest, M. Wilson<sup>6</sup>, disait lundi qu'un gros surplus signifie un mauvais financement et des taxes élevées. En réalité, une partie de l'excédent des revenus sur les dépenses a été soutirée à même les sépultures des personnes décédées. Les droits de succession que l'on a perçus des gens riches, décédés au moment opportun, au cours de l'année financière, ont largement contribué à renflouer les coffres du gouvernement en liquidités.

Ce qui frappe dans l'exposé du trésorier, c'est que l'on ne pratique pas l'économie. Je préférerais une politique d'économie et un remaniement dans les divers départements. À l'encontre de cela, les dépenses augmentent. Il existe des besoins réels, mais le gouvernement pourrait leur faire face en économisant sous d'autres rapports.

Vous avez des surplus parce que vous avez vendu, pour des millions de piastres, du bois de notre actif national, nos forêts. On n'en tient pas compte dans la comptabilité. Le gouvernement trompe l'opinion publique en classant les recettes provenant, de ce fait, dans le revenu ordinaire. Ce sont des recettes extraordinaires qui ne dureront qu'un temps. Si des experts examinaient minutieusement l'ensemble de la structure, ils constateraient que celle-ci pourrait s'effondrer et la population réaliserait qu'elle n'est pas tout à fait aussi riche que le gouvernement libéral veut lui faire croire.

Si un cultivateur disait à son voisin qu'il a eu une meilleure récolte que lui, qu'il a fait plus d'argent parce qu'il a vendu une partie de sa terre, le voisin rirait. Un cultivateur ne compte pas dans ses revenus ordinaires, dans l'échelle de sa récolte annuelle, le prix qu'il a reçu pour le bois qu'il coupe sur sa terre. Un cultivateur qui a gaspillé son bois fait subir une dépréciation à sa ferme et, quand il veut la vendre,

on lui dit qu'elle vaut moins qu'autrefois parce que le bois a été coupé, pillé. Et il n'est pas pris au sérieux en répondant que le bois va repousser. Le gouvernement nous dit que le bois repousse, mais il faut 100 à 140 ans pour faire repousser une forêt.

Vous retirez de nos forêts au-delà de \$6,000,000 quand vous n'en retirez qu'un million il y a 20 ans. Vous avez collecté environ \$75,000,000 de la vente des ressources naturelles et vous avez monté en même temps notre dette à \$75,000,000. Vous avez taxé pour retirer du peuple au-delà de \$200,000,000. Vous avez un surplus? Mais vous avez diminué notre actif en vendant notre bois. On dira: Ce n'est pas vendu, c'est rien que loué.

Il est vrai que les privilèges d'affermage sont vendus à tant du mille carré et qu'un loyer annuel est perçu à tant du mille carré. À cet engagement d'affermage, les compagnies ont acheté le bois debout, sur les superficies affermées. Ce qui veut dire que la vente est complète, entière, à mesure que le bois est coupé. Si une compagnie coupe 75,000 cordes dans un an, cette dernière paiera au gouvernement \$101,250<sup>7</sup> comme partie intégrale de son marché. Étant donné que la forêt n'est pas une récolte annuelle, mais que cela prend 140 ans pour faire pousser une telle récolte, le domaine public se trouve vendu et aliéné.

Une chose qui prend 140 années à se produire constitue un capital. C'est tellement reconnu comme capital, et non pas comme revenu, que les compagnies qui achètent de grands domaines en bois debout, comme les ministres le veulent, font des émissions de débentures; par ce fait, elles hypothèquent le domaine public. À mesure que ces ventes du capital public se faisaient, le gouvernement a-t-il créé ou mis à part une partie de ce capital comme fonds de réserve? Nous reviendrons sur ce sujet au cours de cette session.

Le gouvernement n'a rien fait pour créer le développement minier de Rouyn; c'est Ontario qui l'a créé et, quand Québec a vu la richesse découverte et en train de passer à Ontario et à des Américains, nos ministres se sont fait organiser des compagnies et sont devenus directeurs. C'est alors que le gouvernement s'en est occupé. Depuis 10 ans, l'opposition soutenait que le gouvernement n'encourageait pas suffisamment les prospecteurs.

Il y a des surplus, mais ils sont le résultat de 25 années de taxes majorées ou nouvelles qui pèsent sur tout le peuple, le pauvre comme le riche, telles que celles des timbres d'enregistrement, timbres judiciaires, celles imposées aux municipalités et aux corporations scolaires, qui ont obtenu l'autorisation

d'emprunter. Vous avez retiré de ces municipalités, en 1927, des milliers et des milliers de piastres, le gouvernement ne peut me démentir. Vous avez des surplus, mais, l'an dernier, les municipalités et les corporations scolaires ont été obligées d'emprunter au-delà de \$31,000,000 et de payer pour cela une taxe de \$13,500 au gouvernement. Ces municipalités, obligées d'emprunter pour faire face à leurs affaires, ne devraient pas payer cette taxe injuste au gouvernement. Vous avez un surplus parce que vous avez retiré des taux de péage des ponts Taschereau, Galipeault, Batiscan la somme de \$157,000, taxe sur le peuple, puisque les percepteurs n'ont pas fait de distinction entre le riche et le pauvre. C'est le peuple qui passe sur ces ponts.

Vous avez un surplus parce que vous ne payez pas les sommes que vous devez à des municipalités; parce que vous refusez de remplir vos promesses et vos engagements, faits depuis des années, de verser un octroi pour la confection des routes et l'entretien des routes améliorées et en retardant depuis trois ans le paiement d'une partie du coût de ces travaux, quand ceux-ci ont été faits sous la direction et le contrôle du gouvernement. Vous dites: C'est vrai que nous vous avons promis de payer notre part pour les travaux que vous avez faits sur notre autorisation, mais nous n'avons pas d'argent. Pourtant, lorsque les municipalités ne font pas diligence pour payer, le gouvernement a recours à ses avocats préférés et il les poursuit.

Vous avez des surplus parce que vous vous accaparez une partie des revenus qui devraient être laissés aux municipalités qui en ont besoin pour répondre à leurs propres besoins d'administration. Comme dans le cas de Montréal où des libéraux éminents de l'administration de la métropole se plaignent ouvertement du gouvernement provincial lorsqu'ils se font reprocher par celui-ci de ne pas effectuer des travaux nécessaires et où la population, à cause de ce qui se passe, méprise le gouvernement provincial.

Le gouvernement a un surplus parce qu'il refuse de répondre aux besoins de l'agriculture, de la colonisation, comme au Témiscamingue, des pêcheries, comme à Gaspé, qui souffrent de son administration; parce qu'il refuse de mettre une somme raisonnable à la disposition des agents qui devraient être mieux en état de faire du rapatriement. Les cultivateurs les plus avisés proclament que le budget de l'agriculture ne suffit plus et que le malaise provient du refus du gouvernement d'accorder des fonds nécessaires. Tous les agriculteurs le disent, même en cette Chambre. Nous demandons

\$3,000,000 au gouvernement pour l'agriculture. Mon bon ami l'honorable député de Dorchester (M. Ouellet) l'a demandé et le gouvernement ne lui en donne que \$1,600,000 pour se faire des surplus. Ces surplus, pourquoi ne les donnez-vous pas à l'agriculture afin qu'elle puisse prendre des moyens pratiques de garder ses fils à la terre, de rendre nos vieilles terres plus productives par des travaux de drainage ou autres?

Vous n'avez pas tenu les promesses que vous avez faites aux colons du Témiscamingue, aux pêcheurs de la Gaspésie. Aux premiers, aux élections de 1927, vous avez promis de bâtir un chemin de fer pour donner le marché de Rouyn aux colons du Témiscamingue. Vous n'avez rien fait. Vous avez un surplus. Vous avez promis avant 1927 de réparer une grave injustice faite aux bons et braves colons du Témiscamingue en vous engageant à bâtir une prison et un palais de justice à Ville-Marie et à Rouyn. Vous n'avez rien fait pour respecter votre promesse électorale et votre engagement devant cette Chambre.

Aux autres, vous avez promis une cour de circuit à Sainte-Anne-des-Monts. Mais vous avez refusé de l'accorder, obligeant les pauvres colons à dépenser des sommes ridicules pour atteindre la justice. Je promets d'aborder ultérieurement et de façon plus détaillée la question de la route et du pont que le gouvernement a fait construire en Gaspésie. Vous avez un surplus. Depuis 1923, vous promettez aux pêcheurs de la Gaspésie un ministère des Pêcheries et toute une réorganisation. Les pêcheurs de la Gaspésie réclament au moins un sous-ministre des pêcheries, un homme compétent, pour commencer. Vous devriez vous rendre à leurs supplications.

Vous avez encouragé l'établissement de coopératives, et vous les avez laissées mourir ou péricliter, faute d'une politique pratique et énergique. Deux sont déjà fermées, celles de Douglstown et de la Petite-Rivière-Est. Il n'y avait rien dans celle de Mont-Louis l'été dernier. Vous avez découragé des missionnaires qui défendaient les intérêts des pêcheurs, à tel point que ceux-ci donnèrent leur démission. Si, d'une part, le trésorier provincial (l'honorable M. Nicol) annonce un surplus de \$1,000,000, d'autre part, le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault) doit accuser un déficit du même montant dans le département des Pêcheries. On ne peut donc pas dire que les pêcheurs sont heureux. Ce que les pêcheurs gaspésiens appellent le problème de la boîte, vous n'avez rien fait pour le solutionner, malgré vos belles promesses.

Il y a beaucoup de morue dans le golfe, mais pas d'appâts pour la pêche et les pêcheurs ont de la misère devant l'abondance. Le ministre de la Colonisation sait recevoir les visiteurs avec un sourire aimable, leur parler avec un langage châtié, mais il ne demandera pas au trésorier (l'honorable M. Nicol) l'argent nécessaire pour donner aux pêcheurs ce qu'ils demandent.

Vous dépensez des millions de dollars, vous donnez plus qu'autrefois, vous oubliez cependant de dire que vous imposez aux municipalités scolaires des obligations telles que le fardeau est plus lourd aujourd'hui qu'autrefois. Vous vantez votre surplus après avoir vanté votre encouragement à l'instruction publique et à l'éducation, mais vous ne dites pas que, sous votre régime, les corporations scolaires payent aujourd'hui 81 % des dépenses, alors qu'il y a 40 ans elles ne payaient que 40 %. Votre gouvernement n'en paye que 19 %. On nous dit que nous avons plus de collèges classiques. Nous avons perdu Sainte-Marie-de-Monnoir et nous avons deux collèges de plus: Saint-Jean et Mont-Laurier.

Vous avez un surplus, mais que dit M. Édouard Montpetit, que le gouvernement a envoyé en voyage pour étudier l'économie politique? Selon le témoignage de ce professeur d'économie à l'Université de Montréal, un homme distingué qui a fait honneur à son pays partout où il a passé, dans notre province administrée depuis 20 ans par le gouvernement libéral, "les efforts de notre population s'accomplissent au petit bonheur, souffrant d'un manque de connaissances d'ordre économique qui aideraient à formuler une doctrine et à donner une direction".

Que de belles choses l'honorable secrétaire provincial (M. David) nous a promises avec sa belle éloquence! Il nous a parlé de l'école du rang. Qu'est-ce qu'on a donné depuis 30 ans à cette école du rang? J'ai ici un volume de l'abbé Auguste La Palme.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Je connais le livre dont l'honorable chef de l'opposition va parler. Ce livre a été écrit non pour critiquer le gouvernement, mais pour l'aider en lui offrant des suggestions. Le gouvernement accepte toujours les suggestions d'où qu'elles viennent.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** M. La Palme nous apprend le peu d'argent que l'on donne aux écoles du rang, malgré que le secrétaire provincial soit devenu le nouveau père de l'éducation. Vous avez un surplus, mais vous avez des écoles rurales qui souffrent. Souffrez à votre tour que je cite

l'opinion d'un bon curé de campagne, un lettré et un éducateur qui, avec l'*approbatur* de son archevêque, a écrit récemment ce qui suit: "Il est difficile de ne pas constater que l'école rurale est éloignée de donner des résultats convenables, suffisants." (Auguste La Palme, *Un pèlerinage à l'école de rang*, p. 32)

Je ne veux pas critiquer le clergé, mais nous n'avons pas dans nos campagnes le système scolaire dont nous avons besoin. "Qu'est-ce que l'école populaire, rurale, fait pour que le peuple garde le vieil acquis, se développe selon son génie, dans le sens de ses traditions, de son histoire? Que nous reste-t-il de cet héritage de nos pères? Si peu que rien." (Auguste La Palme, *Un pèlerinage à l'école de rang*, p. 33) Ces paroles sont de M. l'abbé La Palme, dans son livre sur l'école de rang<sup>8</sup>. Parlant du programme, il ajoute: "Tel qu'il est pratiqué dans nos écoles rurales, (il) reste amoindri, découronné" (Auguste La Palme, *Un pèlerinage à l'école de rang*, p. 88). Voilà un témoignage autorisé.

Qu'en direz-vous? Traitez-vous cet auteur de calomniateur, de dénigreur? Que lui répondrez-vous? Songez que, sur les \$225,000 de contribution annuelle que le gouvernement accorde aux écoles primaires, la part des écoles rurales est réduite à \$25,000! Après avoir approuvé l'octroi à nos universités, l'abbé La Palme ajoute: "Ce serait une incohérence, ce serait un illogisme [...] de refuser au peuple sa juste part d'un bien dont l'élite est comblée." (Auguste La Palme, *Un pèlerinage à l'école de rang*, p. 95) Les écoles rurales mises sur pied en 25 ans, sous le régime libéral, n'ont pas donné les résultats escomptés. Si les membres de la droite ne se plaignent pas, c'est qu'ils ont peur du régime.

Le gouvernement a dépensé des millions pour construire des écoles techniques, de hautes études, d'agriculture et des chaires d'économie politique dans le but de créer des compétences, mais voilà que ces hommes formés à l'enseignement de ces écoles donnent, à la suite d'études spéciales, leur opinion sur notre situation économique et le gouvernement les méprise, les ignore ou les menace de toutes sortes de misères parce qu'ils ne se sentent pas capables, eux, de mentir pour chanter les louanges du gouvernement ou la vaine gloriole d'une fausse prospérité.

Parce qu'il y a des financiers, des spéculateurs et des politiciens prospères, le gouvernement veut faire croire, à l'exemple du roi de Pologne, que toute la province est prospère quand, pour avoir la preuve du contraire, il n'aurait qu'à consulter les notaires, les cultivateurs, le marchand, l'épicier et l'ouvrier. La

prospérité ne se mesure pas d'après les richesses accumulées des particuliers. Il est dangereux de lancer aux quatre vents que nous sommes dans une ère de prospérité quand ce n'est pas le cas, parce que les gens seront ainsi portés à dépenser de façon peu judicieuse.

Le gouvernement indiquera peut-être les dernières élections comme la preuve d'une approbation du peuple, mais cela ne remédie pas à la situation actuelle.

On me citera certains témoignages à l'éloge du gouvernement. Mais tous ces témoignages sont de personnes attachées au gouvernement ou intéressées à ne pas frustrer ses autocratiques exigences par peur de représailles, ou encore de personnes qui ne connaissent pas suffisamment notre situation, ou ne la jugeant que sur des éloges payés ou par courtoisie. Il n'y en a pas d'autres qui font l'éloge du gouvernement.

C'est dans cette Assemblée législative que nous devons exposer la situation de la province sous son vrai jour. C'est ici qu'il faut dire la vérité et nous allons la dire.

Un gouvernement doit aimer à ce qu'on lui dise la vérité. Et Montaigne a dit: "Ce n'est pas aimer la vérité que ne l'aimer que flatteuse et agréable; il faut l'aimer âpre et dure, affligeante et sévère; il faut en aimer les épines et les blessures." (Montaigne cité dans Auguste La Palme, *Un pèlerinage à l'école de rang*, page préliminaire) Les jours se suivent et ne se ressemblent pas!

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** C'est ce que vous aimez, vous?

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Oh! j'aimerais bien mieux, si je le pouvais, féliciter le gouvernement d'avoir suivi toutes nos suggestions.

Vous dites que notre province est à la tête de la Confédération? Je le voudrais bien, mais votre audacieuse affirmation est un mensonge enjôleur et dangereux. Je vais en donner des preuves par des statistiques du gouvernement et par des témoignages d'autorités respectables.

Mais commençons par l'autorité du gouvernement, une autorité bien nourrie, chérie, dorlotée par le gouvernement, le *Bulletin de la ferme*, qui publie l'avis même du ministère de l'Agriculture qui, après 30 ans de régime libéral, avoue un état de choses déplorable dans notre province. Voici toute une page du *Bulletin de la ferme*<sup>9</sup>, signée par le ministère de l'Agriculture, et nous y lisons en tête ce qui suit:

"Savez-vous:

"1. Que, du 6 septembre au 11 octobre 1928, les villes de Montréal et Québec ont reçu 305 wagons de pommes de terre venant du Nouveau-Brunswick?

"2. Que les trois quarts des pommes de terre de semence certifiée, semées au printemps, dans la banlieue de Montréal, venaient de l'Île-du-Prince-Édouard?

"3. Que des commerçants en gros d'Ontario durent, l'hiver dernier, s'approvisionner de pommes de terre dans les Provinces maritimes, après avoir vainement tenté de s'en procurer de la variété Montagne Verte, grade "Canada A", dans la province de Québec?

"4. Que, du 1<sup>er</sup> avril 1926 au 31 mars 1927, il fut exporté, du Canada, 8,319,080 minots de pommes de terre, représentant une valeur de \$9,717,425, dont 6,763,245 minots venaient des Provinces maritimes et 325,131 minots, seulement, de Québec?

"5. Que la production totale des pommes de terre, en 1927, était de 14,175,000 quintaux dans la province de Québec, contre 11,302,000 quintaux dans les Provinces maritimes réunies?

"6. Qu'à lui seul le marché de Montréal absorbe une moyenne de 20 wagons de tubercules par jour?

"À quoi tient-il donc que nous ne soyons pas en mesure d'approvisionner nos propres marchés, d'y obtenir les mêmes prix que ceux payés à nos concurrents et d'exporter notre surplus de production, si ce n'est qu'au défaut d'uniformité de notre production et au manque de classification des tubercules?" (*Bulletin de la ferme*, voir le texte reproduit et joint au dossier.)

Est-ce là un signe, une preuve de prospérité et de bonheur pour notre province? C'est de cette façon que le gouvernement place notre province en tête de la Confédération et paye des centaines de mille piastres par année pour se faire adresser des compliments et pour faire chanter des alléluias ministériels partout, en toutes circonstances, au mépris de la plus élémentaire convenance et de la plus désirable courtoisie. La province de Québec n'est pas à la tête du dominion si elle est obligée de s'approvisionner chez ses voisins.

Même le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) a fait valoir récemment, dans un article d'un journal agricole, qu'il n'y avait pas de prospérité dans les milieux agricoles et il leur a lancé des avertissements concernant la situation actuelle. Le trésorier (l'honorable M. Nicol), le premier

ministre vont-ils le traiter de défaitiste, de dénigreur de sa province? Non, le ministre de l'Agriculture signale un mal pour faire appliquer un remède. Allons-nous dans l'opposition recevoir des injures du gouvernement?

Un député libéral des plus autorisés en cette Chambre (M. Ouellet) a parlé au nom des cultivateurs et répétait récemment ce que j'avais dit l'été dernier, à Saint-Eustache, pour démontrer que la prospérité n'était pas chez les cultivateurs.

En tête de la Confédération, comment? Pour le bétail vendu aux fabricants de conserves, notre province arrive 5<sup>e</sup>. Pour le bétail vendu dans les parcs à bestiaux, notre province arrive 5<sup>e</sup> avec 18,598 contre 325,000 en Ontario et 100,000, 200,000 dans les trois autres provinces. Dans les échanges interprovinciaux, Ontario a expédié 183,748,414 livres; Manitoba, 69,000,000; Québec, 36,000,000; pour le total des expéditions interprovinciales, Québec arrive au 3<sup>e</sup> rang avec 3,000,000 contre Ontario avec 58,000,000 et le Manitoba, 24,000,000. Si nous prenons la valeur moyenne par acre, nous constatons que Québec était égale à Ontario, en 1920, avec \$70; qu'en 1922 elle n'était plus que de \$58 pour Québec quand Ontario était à \$64; en 1924, \$53 Québec, \$65 Ontario; en 1927, \$57 Québec, \$65 Ontario (*Annuaire* 1927, p. 244<sup>10</sup>). On constatera que Québec a subi un déclin quand Ontario se maintenait. Dans la même page de l'*Annuaire statistique*, je trouve l'estimation de la richesse agricole du Canada comme suit: terres: Ontario, \$808,124; Québec, \$546,666; bétail: Ontario, \$261,673; Québec, \$142,871; production agricole: Ontario, \$282,354; Québec, \$510,025. En fin de compte, total pour Ontario, \$2,265,099 et, pour Québec, \$1,379,654. Comment Québec est-elle à la tête? Ces chiffres sont extraits du *Bulletin mensuel de la statistique agricole*, 1928, Ottawa, et reproduits à la page 244 de l'*Annuaire de Québec*.

Les revenus provenant des animaux de ferme, en 1927, s'élevaient pour Québec à \$33,298,000 et pour Ontario, à \$72,896,000. En 1926, ils étaient pour Québec de \$35,584,000 et pour Ontario, de \$73,782,000. Une diminution de \$2,000,000 pour Québec et une augmentation de \$1,000,000, dans Ontario. Viandes fraîches ou partiellement préparées: Ontario, \$50,000,000; Québec, \$14,000,000 (*Annuaire*, p. 265).

Je cite ces statistiques pour démontrer combien sont fausses les affirmations de nos adversaires qui proclament que grâce à notre grand gouvernement, notre province est en tête de la Confédération. Je le désire ardemment, mais non au point de mentir pour le proclamer.

Ce n'est pas de ma faute si, dans la fortune nationale du Canada, Québec, pour sa fortune *per capita*, est placé au 6<sup>e</sup> rang, avec \$2,500 par tête, quand c'est \$3,500 dans trois autres provinces, et \$3,000 dans deux autres. Il (M. Sauvé) déclare qu'il a suffisamment exposé le résultat de la politique du gouvernement depuis 30 ans.

Pour établir les causes de notre faiblesse, il cite M. l'abbé Vachon, directeur de l'École de chimie, Université Laval; M. Gosselin, de la Ferme expérimentale d'Ottawa; M. Minville, de l'École des hautes études; M. Désautels, ingénieur agronome. Il cite aussi le témoignage de M. l'abbé Auguste Boulet, du collège de Sainte-Anne, qui écrivait l'été dernier: "Où vont les millions déposés dans les succursales de banques de nos campagnes? Ne servent-ils pas trop souvent à développer et à maintenir l'industrie étrangère? Les capitaux des autres provinces ne viennent pas si facilement favoriser les institutions et entreprises canadiennes-françaises." M. Thomas Bournival<sup>11</sup>, maire de Roberval, dont le gouvernement s'est tant servi aux dernières élections, disait l'été dernier que chez nous, une prospérité équilibrée serait le meilleur moyen d'enrayer l'émigration et de favoriser le rapatriement. L'agronome Bonnier a dit: "Le moyen de garder nos gens chez nous, c'est de rendre l'agriculture payante." Ce dernier désire avoir Québec à la tête de la Confédération, mais nous en sommes empêchés, dit-il, par un manque d'organisation économique causé par l'individualisme. M. Gélinas, de la Coopérative, dit que le Canadien ne s'en irait pas aux États-Unis si on lui donnait les moyens de vivre dans notre province. L'agronome Gilbert dit que la classification des sols dans Québec serait une aide précieuse pour les colons.

Comme remède à la crise, je propose d'abord la formation d'une commission d'experts renseignés sur tout ce que nous pouvons produire et industrialiser dans notre province, sur tout ce que nous achetons de l'étranger. Nous avons des plantes qui, sous la direction des chimistes de la commission, pourraient être exploitées à l'avantage de notre agriculture et de notre commerce, afin de retenir nos gens chez nous. Pourquoi ne pas créer de petites industries qui rendraient l'agriculture payante? Exemple: le chiendent qui, fabriqué, est un excellent produit pharmaceutique. Nous avons aussi une foule de petites cultures à encourager, à développer. Pourquoi acheter à l'étranger des atocas que nous pouvons produire dans nos savanes de la province de Québec? En pratiquant l'économie, on pourrait aussi donner à l'agriculture l'argent qu'il lui faut pour progresser.

Il (M. Sauvé) veut une formation plus pratique, plus méthodique à l'école et dans tous nos foyers d'éducation. Nous manquons, dit-il, de système. Le gouvernement dira: Mais regardez donc nos belles et grosses écoles, nos académies, nos collèges classiques. Ce n'est pas l'habit qui fait le moine. Il y a beaucoup de bon dans ces grosses maisons. C'est encore dans nos collèges classiques que nous trouvons le plus grand respect de nos plus saines traditions. Mais n'est-ce pas le secrétaire provincial (l'honorable M. David) qui avoue que nos académies commerciales ont fait fausse route en formant des élèves exclusivement pour le commerce et pour en faire conséquemment des commis de ville?

Nous devrions avoir des écoles élémentaires de rang, une école modèle dans chaque village et une académie par comté, mais avec un programme de formation pratique pour toutes les branches de nos activités. L'élève du collège classique devrait avoir passé par ces écoles avant de commencer ses classiques, avec des cours de cinq années au lieu de huit. Cela serait moins coûteux et plus pratique.

Nos écoles mixtes devraient être sous la direction d'un principal ayant un certain nombre d'écoles sous sa juridiction, mais il faudra que ces hommes soient des compétences connaissant bien les besoins de notre province et faisant enseigner ce qui doit être connu chez nous pour améliorer la formation des enfants. C'est cette formation de maître qui nous est nécessaire. Ce principal, qui pourrait remplacer l'inspecteur d'écoles et renseigner les écoliers sur toutes sortes de sujets, sera sous la juridiction d'un des comités du Conseil de l'instruction, sans pour cela nier au secrétaire provincial (l'honorable M. David) les pouvoirs et la responsabilité qu'il possède dans l'administration des écoles.

Nos agronomes, pour être des personnalités influentes, doivent avoir la plus grande liberté possible d'exprimer leur opinion et d'appliquer leur savoir suivant leur science acquise dans nos écoles d'agriculture et dans leurs spécialités.

Il veut aussi une croisade en faveur de l'économie qui est à la base de toute prospérité désirable. Le gouvernement, dit-il, devrait donner le bon exemple et ne pas continuer à dépenser, par exemple, \$75,000 pour l'entretien de Spencer Wood. Donnez-en au moins la moitié à l'agriculture et le résultat sera meilleur pour tous. Le gouvernement encourage un régime de vie qui pousse aux dépenses et aux extravagances et a, pour aider Montréal, sévi dans nos campagnes en imposant aux cultivateurs des choses qui ont découragé ces derniers.

Il faudrait exiger moins de dépenses et de sacrifices de nos cultivateurs. Il est injuste, par exemple, de faire peser sur les épaules du cultivateur le problème de la tuberculose quand il y a tant d'autres causes qui se rattachent à ce fléau. Le régime de vie que nous développons est beaucoup plus dangereux que tous les troupeaux de nos cultivateurs. Il tue nos enfants et fait des victimes même chez les adultes. J'aimerais savoir ce que le gouvernement a fait pour lutter contre la tuberculose. Vous avez dépensé des millions sous le prétexte de combattre la tuberculose. Une campagne injuste et vexatoire a été faite sous la direction du gouvernement pour abattre les troupeaux atteints ou supposés atteints de tuberculose. Vous avez ruiné des cultivateurs.

Pourtant, les cas de tuberculose sont-ils moins nombreux aujourd'hui qu'il y a trois ans? En 1928, chez les enfants de cultivateurs âgés de zéro à un an, on a constaté 2,120 cas, quand en 1927, il y en avait 1,685. Voilà vos résultats! Je ne suis pas contre le progrès et la science, mais je suis contre l'exagération. Suivons les leçons de la science mais aussi celles de l'expérience. Le fléau augmentera ses ravages tant que notre population ne sera pas soumise à une meilleure éducation et à un régime de vie plus conforme à notre climat, à notre température et aux enseignements de la religion.

Il désire un régime qui profite à tous sans distinction et il veut que le gouvernement provincial assume ses responsabilités. Vivre suivant nos moyens et travailler tous autant que possible, après une bonne formation à l'apprentissage, voilà ce que l'opposition réclame. Trop de nos jeunes gens ne donnent pas la moitié de leur possibilité de travail. Avec une bonne formation et une bonne répartition des aptitudes, nous pourrions augmenter de 40 % notre capacité de travail et de production. Aux États-Unis, l'enfant des riches, comme celui des pauvres, est au travail. S'il dépense, c'est son argent gagné qu'il dépense et non celui du père. Un trop grand nombre d'enfants de parents riches coûtent cher, ne travaillent pas ou pas assez et empêchent souvent leur père d'investir des capitaux dans l'exploitation de nos richesses.

Je regrette d'avoir été long. J'ai offert des suggestions qui sont le fruit d'études et de travail. Le gouvernement possède à son crédit des œuvres de mérite, mais il a fait du mal et pas tout le bien qu'il aurait pu faire. J'espère qu'il acceptera nos suggestions. Il serait injuste d'attribuer toutes les causes de nos malaises au gouvernement de Québec, mais il en a une responsabilité assez large pour que nous lui adressions des reproches sévères. Le

gouvernement voudrait s'attribuer tout le bien dont nous profitons et rejeter sur le gouvernement d'Ottawa tout le mal dont nous souffrons. C'est un autre abus qui dénote une déloyauté que l'opposition ne partage pas. J'ai confiance, je le répète, que le gouvernement acceptera nos suggestions afin d'en faire bénéficier toute la province<sup>12</sup>.

**M. Thériault (L'Islet):** M. l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours du chef de l'opposition. Il a critiqué le gouvernement avec une modération que la droite a admirée. Mais je regrette de voir que le chef de l'opposition n'a pas les idées aussi claires que d'habitude.

Je crois être l'interprète de la Chambre en félicitant l'honorable trésorier de la province (M. Nicol) pour son exposé de la situation financière. Un journal, qui ne fait pas souvent de compliments au gouvernement, en a fait au trésorier, à propos de son budget<sup>13</sup>.

On signale quelque part que M. Nicol, trésorier de la province, a fait hier, à Québec, son huitième discours du budget et que c'est le premier argentier de chez nous à être depuis si longtemps à la tête des finances québécoises. M. Nicol n'est plus le jeune trésorier hésitant, choisi dès après le départ de M. Mitchell à ce poste. Il était alors servi par les circonstances plutôt qu'imposé par son propre mérite. Il a aujourd'hui une valeur et une assurance qui l'imposent à l'attention de la Chambre et aussi de la province. S'il n'est pas encore passé au tout premier plan, c'est néanmoins un homme d'affaires heureux, un financier avisé, en même temps qu'un avocat habile et qui a su contourner bien des obstacles jetés sur sa route.

La position du chef de l'opposition est très difficile, lorsqu'il tente de nous faire voir que notre province est dans le marasme. Son pessimisme est de mauvais aloi. On dénigre notre province! Notre situation dans Québec est excellente. La province de Québec est la seule province qui n'ait cessé, depuis 30 ans, d'enregistrer des surplus chaque année. Quelquefois, ils ont été minimes, mais ils se sont chiffrés aussi dans les millions. L'opposition n'a pas le droit de dire que la province est dans le marasme alors que nous avons un surplus dépassant \$1,000,000. La province de Québec fut la première à diminuer sa dette et, depuis trois ans, elle paie \$1,000,000 par année pour diminuer cette dette. La province d'Ontario vient de nous imiter dans ce geste.

On sème le pessimisme, mais, avant l'administration libérale, il n'y avait que des déficits dans cette province. Les gens riches ont confiance en l'avenir de la province de Québec. Depuis 30 ans,

nous avons des surplus et le crédit financier de notre province est si bon que, chaque fois que nous faisons des émissions d'obligations, c'est notre province qui obtient les meilleurs prix.

Pessimisme! Alors que nous sommes dans une ère de prospérité sans exemple. Nos revenus sont meilleurs que jamais. En 1918, les revenus de notre province étaient de \$13,000,000; en 1923, ils étaient de \$21,000,000; en 1928, ils ont atteint le chiffre de \$34,000,000.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Ces revenus ne sont-ils pas obtenus avec des taxes?

**M. Thériault (L'Islet):** Nous verrons cela tantôt et nous verrons qui paie ces taxes. Un homme distingué comme l'honorable chef de l'opposition peut-il prétendre que la province n'est pas prospère quand nous avons payé \$1,000,000 de votre dette, quand nos revenus ont atteint \$34,000,000?

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** L'honorable député prétend-t-il que les chiffres que j'ai cités et les autorités dont je me suis servi ne sont pas justes?

**M. Thériault (L'Islet):** Le chef de l'opposition veut-il m'empêcher de poursuivre mon argumentation devant cette Chambre?

En 1922, la valeur des produits manufacturés dans cette province était de \$708,000,000; elle fut de \$905,000,000, en 1926. La construction des maisons d'habitation atteignait le chiffre de \$40,000,000, en 1923; elle fut de \$41,000,000, en 1927. La valeur de la construction des usines était de \$2,900,000 en 1923, et elle monta à \$11,000,000, en 1927. Le "clearing" des banques à Montréal, en 1923, atteignait le chiffre de \$5,000,000 et, en 1927, le chiffre de \$6,000,000; et à Québec, pour les mêmes années, ces chiffres varièrent de \$302,000 à \$350,000.

Et les dépôts dans les banques! À la Banque Canadienne Nationale dont les succursales sont pratiquement toutes dans notre province, les dépôts enregistrèrent une augmentation d'au-delà de \$1,000,000, en 1928, et de \$300,000 à la Banque Provinciale. L'augmentation des dépôts dans les deux banques canadiennes-françaises, l'an passé, indique clairement que la situation des agriculteurs s'améliore, puisque ces banques ont des succursales partout dans la province. Tout indique que notre province est prospère dans tous les domaines de l'administration, que les dépôts dans les banques augmentent et que c'est là une preuve indiscutable de prospérité. La situation est-elle aussi lamentable qu'on l'affirme?

L'industrie agricole est l'industrie fondamentale de notre province et la base de notre vie nationale. Le gouvernement a bien fait de la soigner d'une manière toute particulière. Non seulement l'agriculture nous a nourris, mais c'est à elle que nous devons, en grande partie, les plus belles intelligences dans tous les domaines. Hier, lorsque les agriculteurs se sont réunis ici, on a vanté l'agriculture. Nous avions raison, je crois, de fêter le cultivateur et l'agriculture. La terre est prospère et la classe agricole est heureuse dans la situation où elle se trouve. Mais l'agriculture n'a pas toujours été aussi prospère qu'aujourd'hui.

On reproche au gouvernement de ne pas aider l'agriculture. Mais on sait ce qu'a fait le ministre actuel de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) dont nous regrettons l'absence en cette Chambre. Mgr Boulet, qui a suivi les progrès de l'école d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et le mouvement agricole dans cette province, le disait lui-même hier. Il rendait hommage publiquement à Sir Lomer Gouin, à l'honorable premier ministre actuel et à l'honorable ministre de l'Agriculture.

J'admets que les cultivateurs ont besoin d'une meilleure formation scientifique, mais qui, je me le demande, en est plus conscient que le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron)? En l'espace de 20 ans, grâce à ses efforts constants, il a donné une admirable impulsion à l'enseignement agricole en cette province et a créé un organisme agricole de tout premier ordre qui a donné les meilleurs résultats partout dans la province. Les progrès se sont manifestés dans tous les domaines: collègues d'agriculture de Sainte-Anne et d'Oka, agronomes, techniciens agricoles, régisseurs de fermes, cultivateurs éclairés, rien n'a échappé à l'attention et à l'initiative du ministre. C'est encore lui qui eut l'initiative heureuse des cours abrégés d'agriculture.

Et l'on voit maintenant la province d'Ontario nous imiter en ce geste. Et l'on voit aussi la province du Nouveau-Brunswick recourir aux techniciens de notre province pour établir ces cours dans ses limites. Et l'on voit aussi le gouvernement fédéral venir chercher ici des techniciens formés dans notre province et dont la compétence est reconnue de tous! Et c'est le docteur Barton, doyen du collège Macdonald, collègue indépendant du gouvernement, qui louait hier la province de Québec d'avoir été la première à établir les fermes de démonstration. Celles-ci sont actuellement au nombre de 33 et elles remportent un succès inespéré.

Tous les députés de la Chambre veulent, aussi bien que le chef de l'opposition, l'augmentation du budget de l'agriculture. Si le budget de l'agriculture est actuellement de \$1,600,000...

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** \$1,900,000.

**M. Thériault (L'Islet):** ...il sera porté à \$2,000,000 cette année. Pour l'année se terminant le 30 juin 1928, le gouvernement a dépensé \$1,922,407 pour l'agriculture. Nous n'avons ajouté que \$100,000 en crédits ordinaires à ce département, mais il est probable que le budget supplémentaire apportera une autre augmentation de ce crédit cette année et l'année prochaine. Je conseille au chef de l'opposition d'attendre que l'on présente le budget supplémentaire avant de prétendre que le gouvernement n'apporte pas suffisamment d'aide aux cultivateurs.

Devant tous ces faits, il n'est pas étonnant que nous formulions tous des vœux pour le retour à la santé de l'honorable ministre de l'Agriculture. Nous regrettons qu'il ne soit pas au milieu de nous. Nous serions heureux de dire toute notre reconnaissance à ce merveilleux animateur de la classe agricole dans la province. Les cultivateurs de la province ne se cachent pas pour exprimer leur reconnaissance à l'honorable ministre de l'Agriculture qui a ruiné sa santé à travailler pour eux.

Les cultivateurs ne bénéficient pas seulement des octrois, mais aussi de la politique générale du gouvernement, dont la politique de voirie. Nous donnons de l'argent aux cultivateurs en leur construisant des chemins, en les payant pour les entretenir. Nous donnons de l'argent aux cultivateurs en construisant des ponts en béton et en fer. Pour la voirie, le gouvernement a dépensé \$70,000,000 dont la plus grande partie fut gagnée par les cultivateurs employés aux travaux dans nos campagnes.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Est-ce que les cultivateurs n'ont pas été lourdement taxés pour les chemins?

**M. Thériault (L'Islet):** M. Irénée Duguay, cultivateur du Lac-Saint-Jean, un ami du chef de l'opposition, déclarait lui-même au comité de l'agriculture, lors de l'enquête sur la situation agricole, que l'habitant avait beaucoup gagné par la politique de voirie du gouvernement. C'est l'opinion de tout homme sensé.

Et la politique des ponts aida aussi aux cultivateurs. Depuis 1908, plus de 750 ponts en fer ont été construits et voici que l'on entreprend la construction des ponts en béton. Autrefois, les municipalités payaient beaucoup pour la construction de leurs ponts. Aujourd'hui, le gouvernement leur

aide généreusement. La construction des ponts en béton apportera de nouveaux revenus dans nos campagnes où l'on peut recruter la main-d'œuvre pour ces travaux. La voirie a fait, dans notre province, en 12 ans, les merveilleux progrès que l'on sait. Et le travail est loin d'être terminé, car le gouvernement, on l'a vu, veut faire davantage. Les travaux de voirie ont profité à nos cultivateurs comme à toutes les autres classes de la société.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Sont-ce les cultivateurs qui vendent le ciment?

**M. Thériault (L'Islet):** Le député de Trois-Rivières devrait savoir que les cultivateurs ne se plaignent pas. Ils l'ont montré aux dernières élections.

Et pour la colonisation, le gouvernement a tout fait. Nous sommes la première province à accorder des primes de défrichement et de labour à nos colons. Ailleurs, on n'accorde pas ces primes. Depuis six ans seulement, le gouvernement a payé plus de \$800,000<sup>14</sup> en primes aux colons. N'est-ce pas à Amos que l'on a construit un palais de justice? N'a-t-on pas aussi parsemé un peu partout dans la province des établissements considérables? Et, dans l'Abitibi, le gouvernement a dépensé, jusqu'ici, la somme de \$3,450,000 seulement sur les crédits de la colonisation, sans compter les sommes dépensées par le ministère des Travaux publics, de l'Instruction publique et de la Voirie. Voilà tout ce que nous avons fait pour les classes rurales. Le chef de l'opposition ne peut être sincère dans ses critiques, et lorsqu'il nous dit que tout va mal, les bons cultivateurs de nos campagnes ne le croient pas.

Puis il faut songer à ce que le gouvernement a fait pour l'école de nos campagnes. L'honorable chef de l'opposition dit que nous n'avons rien fait pour l'école du rang. Quand je demande aux électeurs de mon comté: Qu'est-ce que le gouvernement conservateur vous donnait pour vos petites écoles?, ils me répondent: Rien du tout. Les libéraux sont les meilleurs amis des petites écoles rurales et quiconque connaît les régions rurales sait que, avant l'avènement des libéraux, le gouvernement n'avait pratiquement rien fait pour favoriser la construction des écoles. Maintenant, le gouvernement paie tout le coût de construction d'une école de \$1,200 et les deux tiers d'une école de plus de \$1,200 et de moins de \$2,500. L'an dernier, le gouvernement a payé, à cette fin, la somme de \$125,000. Peut-on dire que nous ne faisons rien pour l'école du rang? Le chef de l'opposition se préoccupe avant tout de chercher la petite bête au lieu d'offrir une critique constructive.

Les distingués membres du Conseil de l'Instruction publique sont capables de donner à notre population le programme d'enseignement dont elle a besoin à l'époque où nous vivons, sans que les crédits provinciaux en soient trop affectés. Ce n'est pas une question de crédits. Le gouvernement a donné des millions de piastres aux universités, des milliers de dollars aux collèges classiques. Nous avons dans cette province plus de 700 académies commerciales, qui font du bon travail. Il est possible que leur programme puisse être amélioré, mais, si c'est le cas, le surintendant du Conseil de l'Instruction publique, entouré comme il l'est des bons évêques de la province, sera en mesure d'apporter ces changements. Mais il n'y a pas de raison de changer en déficits les surplus de l'honorable secrétaire provincial (M. David). Nous avons des écoles techniques et une École des hautes études commerciales. Dans toutes les sphères de l'enseignement comme dans tous les autres domaines, nous avons progressé et celui qui, après 20 années d'absence, reviendrait dans sa province ne pourrait croire à la réalisation de ces merveilleux progrès.

L'honorable député de Trois-Rivières (M. Duplessis) m'a interrompu au sujet du problème des taxes. Il se demande où le gouvernement prend ses surplus. Le gouvernement ne peut faire de miracles. Il ne peut sûrement pas convertir les cailloux en lingots d'or. Il est évident qu'il faut des revenus pour administrer une province. Mais il est une comparaison à faire.

Sous le régime des conservateurs, les taxes pesaient plus lourdement qu'aujourd'hui sur le peuple. Avant 1897, sous le régime conservateur, c'était le pauvre qui payait les taxes. C'est ainsi qu'un cultivateur qui donnait sa terre à son fils devait payer un intérêt. Et le cultivateur qui achetait ce qu'on appelait un circuit<sup>15</sup> devait aussi payer un intérêt.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Qui a aboli cette taxe?

**M. Thériault (L'Islet):** Les conservateurs l'ont abolie juste à la veille des élections en 1897, mais elle avait été en vigueur cinq années auparavant. Elle fut abolie à la suite des vigoureuses protestations du président actuel du Conseil législatif (l'honorable M. Turgeon) et de mon prédécesseur, l'honorable M. Gilbert Dechêne<sup>16</sup>. Le Parti libéral ne l'a pas rétablie après les élections et c'est pourquoi le peuple de notre province n'a pas confiance en ceux qui prétendent ne pas taxer.

Les cultivateurs se rappelleront que, lorsque les conservateurs étaient au pouvoir, les droits sur les successions s'appliquaient à ceux qui laissaient un héritage de \$3,000 et plus. Le Parti libéral a été plus généreux et exempté actuellement de la taxe ceux qui ne laissent pas au moins \$15,000.

Les autres principaux revenus proviennent des terres et forêts et de la taxe commerciale. Mais, lorsqu'on étudie le budget, on voit que les sources de revenus ne sont pas surtout les taxes. Au contraire, on constate que le pauvre, l'ouvrier des villes et le cultivateur des campagnes ne paient pas ou presque pas de taxes. Ce sont les riches qui paient les taxes dans notre province.

Le chef de l'opposition a parlé d'une crise des patates. Cela n'est pas sérieux lorsque nous constatons que nous avons eu ici surproduction de ce produit. Ne sait-il pas que Québec produit plus de patates qu'Ontario? Apparemment, présentement, il y a une crise. De nombreuses causes sont responsables de l'état de choses actuel, en dépit des efforts du gouvernement pour leur faire face. La seule difficulté est que les consommateurs de Montréal, par exemple, ne paient que 29 cents le boisseau pour le transport des pommes de terre du Nouveau-Brunswick, tandis qu'il leur faudrait payer 40 cents le boisseau pour les faire venir de Matane. C'est un problème de transport. Nos voisins se spécialisent dans la culture des pommes de terre. Le département de l'Agriculture s'est efforcé de montrer aux cultivateurs la nécessité de semer seulement deux variétés de patates, comme on le fait dans les Provinces maritimes où cette culture, il faut le noter, est la première industrie. Dans Québec, il est plutôt difficile de persuader les cultivateurs de ne pas toujours planter la même variété de patates. Si les conservateurs n'avaient pas fait échouer la réciprocité que M. Laurier avait préconisée en 1911, nos producteurs pourraient vendre leurs produits sur le marché des États-Unis où les patates se vendent 60 cents et 75 cents le boisseau, et il n'y aurait pas de crise de la patate dans Québec.

Des amis de l'agriculture ont donné des conseils aux cultivateurs. Mgr A. Boulet et M. Gélinas ont été cités par le chef de l'opposition. Mais avec Mgr Boulet et M. Gélinas, le ministère de l'Agriculture a demandé, depuis longtemps, la classification des sols et l'adoption des méthodes scientifiques de culture. C'est à la demande du ministère provincial de l'Agriculture que le gouvernement fédéral a établi à Québec un laboratoire semblable à celui de Montréal pour la classification des sols.

L'honorable chef de l'opposition a réclamé une commission technique pour aider les cultivateurs à trouver ce qu'on peut faire avec le chiendent et voir s'il ne serait pas possible d'utiliser des plantes à des fins scientifiques. Mais mon honorable ami n'est pas sérieux. Ne sait-il pas que le chiendent est une mauvaise herbe dont nos cultivateurs ne savent comment se débarrasser? Nous n'allons pas changer de gouvernement pour cela. C'est la seule idée constructive qu'émet le chef de l'opposition. J'espère que, s'il devient chef un jour, il proposera une commission pour autre chose que cela.

Aussi, il n'est pas étonnant que le sentiment populaire soit avec le Parti libéral. Le chef de l'opposition dit que les journaux sont intéressés, que nos collègues classiques et nos curés de campagne sont intéressés. Mgr Boulet y penserait deux fois avant de mettre l'honorable premier ministre à la place du chef de l'opposition, et les témoignages de confiance que reçoit le gouvernement viennent de fermes désintéressées, malgré ce qu'en dit le chef de l'opposition.

Le peuple, lui, il a parlé aux dernières élections. Il n'a pas envie de changer de gouvernement. Et, de Montréal à Gaspé, on ne trouve pas d'amis du chef de l'opposition. Il faut s'arrêter à Trois-Rivières où le député actuel (M. Duplessis) doit son succès bien plus à sa personnalité et à ses belles qualités<sup>17</sup>. Le député de Trois-Rivières fut même appuyé par d'excellents libéraux. La plupart des députés ruraux furent élus par acclamation ou avec des majorités telles que leurs adversaires perdirent leurs dépôts.

Des enterrements, des écrasements eurent lieu dans les divers comtés du district de Québec. Dans Témiscouata, un enterrement pour le candidat du chef de l'opposition; dans L'Islet et dans Montmagny, des acclamations. Dans Bellechasse, on a trouvé un jeune avocat<sup>18</sup> pour se présenter contre le ministre des Travaux publics (l'honorable M. Galipeault) et il a obtenu 24 voix dans tout le comté. Le peuple est bien sympathique au chef de l'opposition, mais il n'a rien trouvé dans ses discours qui mérite sa confiance. Il lui reproche d'avoir fait un discours obscur.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** L'honorable député de L'Islet est bien clair.

**M. Thériault (L'Islet):** Je crois que mon argumentation est aussi claire que le discours de l'honorable chef de l'opposition.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Mon honorable ami n'a évidemment pas compris mon discours.

**M. Thériault (L'Islet)** comprend mal que le gouvernement puisse être sujet à des reproches, quand ce dernier a été l'objet d'une marque inébranlable de confiance de la part de la grande majorité de la population et surtout de la population agricole. Les candidats du gouvernement ont tous passé lors des dernières élections parce que le peuple sait que le gouvernement de Québec est un gouvernement qui prend son intérêt. Le peuple a confiance dans sa province et il a raison d'espérer. Il a confiance dans la vision des grands chefs du Parti libéral qui ont prouvé qu'ils étaient de grands administrateurs. Si on faisait une revue de tout le progrès accompli depuis 25 ans, nous n'en croirions pas nos yeux, tellement ce progrès a été considérable. L'opposition est ici pour critiquer. C'est son droit et nous le lui reconnaissons. Mais, lorsque des membres de l'opposition font une critique injuste et ne peuvent suggérer de programme et de mesures plus constructifs que ceux du gouvernement, nous nous consolons en pensant qu'il n'y ait qu'aux arbres qui portent des fruits qu'on lance des pierres.

**M. Tremblay (Maisonneuve)** propose, appuyé par le représentant de Hull (M. Guertin), que le débat soit ajourné.

Cette dernière motion est adoptée. Le débat est ajourné.

#### Travaux de la Chambre

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** suggère que la Chambre siège jusqu'à 6 h 15 ou 6 h 20 pour expédier le plus de besogne possible et annonce une séance pour vendredi matin. Je dois même, déclare-t-il, avertir cette Chambre que nous serons forcés de siéger lundi et mardi matin, afin d'expédier quelques affaires de routine plus urgentes. Nous aurons du travail suffisamment; il ne sera pas nécessaire de reprendre ce jour-là le débat sur le budget. J'en ai parlé à l'autre chef de l'opposition<sup>19</sup> et il m'a dit qu'il approuvait cela.

#### The Saint Lawrence Paper Mills Limited

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 129 ratifiant le titre de la Saint Lawrence Paper Mills Company Limited à certaine propriété et certains droits.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### Hôpital Saint-Georges

**M. Plante (Montréal-Mercier)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 111 concernant l'hôpital Saint-Georges (St. George Hospital Inc.).

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Plante (Montréal-Mercier)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### The Manoir Richelieu Company Limited

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 128 ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal dudit village, concernant le Manoir Richelieu Company Limited.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

#### Vente d'un immeuble de la succession Jean de la Croix J.Comte

**M. Papineau (Beauharnois)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 133 concernant la vente d'un immeuble de la succession de Jean de la Croix Joseph Comte.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Papineau (Beauharnois)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Antoine-Philias  
Côté**

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 115 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antoine-Philias Côté au nombre de ses membres, après examen.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Paul-Émile  
Laflamme**

**M. Bouthillier (Saint-Jean)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 77 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul-Émile Laflamme au nombre de ses membres, après examen.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Bouthillier (Saint-Jean)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Lucien Trempe**

**M. Lafrenière (Richelieu)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 80 autorisant la Chambre des notaires à admettre Lucien Trempe à la pratique du notariat, après examen.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Lafrenière (Richelieu)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Société des comptables agréés**

**M. Thériault (L'Islet)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 83 modifiant la charte de la Société des comptables agréés de la province de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Aide aux victimes de la conflagration  
de Trois-Rivières en 1908**

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 118 autorisant la cité des Trois-Rivières à faire certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés, en 1908, pour diviser et payer les obligations hypothécaires affectant ces immeubles soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Compagnie de chemin de fer  
Québec & Chibougamau**

**M. Delisle (Chicoutimi)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 84 modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer Québec & Chibougamau soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des chemins de fer et autres moyens de communication.

**Contrats entre The Ste Anne Paper  
Company Limited et Beaupré**

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 137 ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la municipalité de Beaupré et certains contrats passés entre eux et la Ste Anne Paper Company Limited soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Saint-Joseph de Soulanges  
et municipalité scolaire  
de Saint-Laurent-des-Cèdres**

**M. Farand (Soulanges)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 81 ratifiant le règlement no 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de

Soulanges et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent-des-Cèdres, adoptée le 28 juin 1928 et autorisant la passation des contrats leur donnant effet, soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Quartier Saint-Laurent de Montréal**

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 134 concernant le lot no 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

#### **Municipalité du canton de Denholm**

**M. Lahaie (Papineau)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 130 ratifiant le règlement no 12 de la municipalité du canton de Denholm soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Municipalité du canton de Low**

**M. Lahaie (Papineau)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 131 ratifiant le règlement no 24 de la municipalité du canton de Low soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Charte de Montréal**

**M. Poulin (Montréal-Laurier)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 100 modifiant la charte de la cité de Montréal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

#### **The Congregation Beth Joseph**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 132 constituant en corporation Congregation Beth Joseph soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

#### **Questions et réponses:**

##### **Revenus bruts provenant du pont à Saint-François-Xavier de Batiscan**

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Quels sont les revenus bruts provenant du pont de la province à Saint-François-Xavier de Batiscan, comté de Champlain: *a.* depuis l'ouverture dudit pont à la circulation jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1928 exclusivement; *b.* Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1928 inclusivement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1929 exclusivement?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):**  
*a.* \$176,743.73.  
*b.* \$59,608.85.

##### **Revenus nets provenant du pont à Saint-François-Xavier de Batiscan**

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Quels sont les revenus nets provenant du pont de la province à Saint-François-Xavier de Batiscan, comté de Champlain: *a.* depuis l'ouverture dudit pont à la circulation jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1928 exclusivement; *b.* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1928 inclusivement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1929 exclusivement?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):**  
*a.* \$148,757.41.  
*b.* \$55,359.47.

#### **Dépôt de documents:**

##### **Division agronomique et nomination d'un agronome dans Lotbinière**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre, en date du 19 mars 1928, pour la production de copie de toute correspondance, résolutions adressées au ministère de l'Agriculture de la province de Québec par les sociétés d'agriculture, cercles agricoles, cercle de l'U.C.A. et autres personnes du comté de Lotbinière, concernant la division dudit comté au point de vue agronomique et la nomination d'un second agronome. (Document de la session no 39)

### Congrès de colonisation d'Amos en 1927

L'honorable M. David (Terrebonne) dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre, en date du 22 mars 1928, pour la production de copie de tous rapports, documents et correspondance reçus par le ministre de la Colonisation au sujet du congrès de la colonisation tenu à Amos en l'année 1927. (Document de la session no 40)

### Ajournement

L'honorable M. Taschereau (Montmorency) propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que, lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain, à onze heures du matin.

Adopté.

La séance est levée à 6 heures.

### NOTES

1. Dans la chronique parlementaire de *L'Événement*, en date du 30 janvier 1929, le journaliste Edmond Chassé affirme que Maurice Duplessis compte se présenter à la tête du Parti conservateur tout comme ses collègues Aldéric Blain et Camillien Houde.

2. Le texte de *L'Événement* se lit comme suit: "M. l'Orateur, *L'Événement* de ce matin, qui est représenté dans la galerie de la presse par un des plus (ici, qualificatif vraiment trop flatteur) journalistes de la province, dit que (...)" Il n'est toutefois pas fait mention du qualificatif employé par Maurice Duplessis, qui a probablement utilisé un terme peu élogieux à l'endroit du journaliste Edmond Chassé.

3. Dans la chronique parlementaire de *La Patrie*, il est fait mention que le premier ministre a dit ces paroles en dirigeant son regard vers le courriériste parlementaire de *L'Événement*.

4. Le premier ministre fait ici allusion au journaliste de *L'Événement*, Edmond Chassé.

5. Le député de Montréal-Saint-Georges siège en effet à la gauche du chef de l'opposition.

6. Il s'agit de John Andrew Wilson, représentant libéral du comté de Rosetown à l'Assemblée législative de la Saskatchewan.

7. *La Patrie* est le seul journal qui a mentionné que la somme payée par la compagnie s'élèverait, pour 75,000 cordes de bois coupé, à \$102,250,000.

8. Le livre en question s'intitule, plus précisément, *Un pèlerinage à l'école de rang* et a été édité en 1928.

9. L'article en question provient effectivement du ministère de l'Agriculture de la province de Québec et est paru dans le *Bulletin de la ferme* du 2 novembre 1928.

10. Les données statistiques énumérées par Arthur Sauvé apparaissent plutôt dans l'*Annuaire statistique* de 1928, à la page 244.

11. Le nom de Thomas Bergeron est utilisé dans la version de *L'Action catholique*.

12. D'après les informations contenues dans *L'Événement*, le chef de l'opposition aurait mis fin à son discours à 5 heures.

13. Le courriériste parlementaire de *L'Événement* rapporte que l'article en question a été écrit par le journaliste du *Devoir*, Georges Pelletier. Ce dernier aurait, semble-t-il, connu le trésorier à l'Université Laval.

14. La plupart des journalistes rapportent que le gouvernement a payé \$800,000 en primes aux colons. Cependant, le journaliste du *Devoir* estime la valeur de ces primes à \$850,000.

15. Le terme "circuit" est un québécois désignant, selon la définition du *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, un terrain qu'un cultivateur possède en plus de la ferme où il a son habitation, et qui est plus ou moins éloigné de sa ferme.

16. François-Gilbert Miville Dechéne a représenté le comté de L'Islet de 1886 à 1902. Il a également été commissaire à l'Agriculture, de 1897 à 1901, et ministre de l'Agriculture, de 1901 à 1902.

17. Selon le journaliste du *Soleil*, Maurice Duplessis a reconnu la justesse des paroles d'Élisée Thériault en faisant un signe de tête en guise d'assentiment.

18. Le candidat conservateur auquel Élisée Thériault fait référence est Robert Côté. Ce dernier a obtenu 124 voix dans le comté de L'Islet et non 24.

19. M. Sauvé s'étant absenté momentanément, le premier ministre a consulté M. Duplessis sur cette question.

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> février 1929**Présidence de l'honorable H. Laferté**La séance est ouverte à 11 heures<sup>1</sup>.**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Rapports de comités:**

**M. Roy (Lévis):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le huitième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans chacun des cas ci-après:

- de Samuel Hiram Rasminsky, demandant l'adoption d'une loi changeant son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost;
- de la cité de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa charte.

Votre comité est aussi d'opinion que la pétition de la cité de Lévis, demandant l'adoption d'une loi ayant pour objet de valider certains règlements, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par les pétitionnaires est régulier et conforme à la pétition et aux avis qui en ont été donnés, que cette pétition n'a pas encore été suffisamment annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence, votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Le rapport est adopté.

**Samuel Hiram Rasminsky**

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)** demande la permission de présenter le bill 75 permettant à Samuel Hiram Rasminsky de changer son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Charte de Québec**

**M. Bédard (Québec-Comté)** pour **M. Samson (Québec-Centre)** demande la permission de présenter le bill 99 refondant la charte de la cité de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Ville de Lévis**

**M. Roy (Lévis)** demande la permission de présenter le bill 139 ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Loi des asiles d'aliénés**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** demande la permission de présenter le bill 16 modifiant la loi des asiles d'aliénés en ce qui concerne les détenus aliénés.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Questions et réponses:****Amélioration des chemins dans Hull**

**M. Guertin (Hull):** 1. Le gouvernement a-t-il l'intention de procéder, durant le cours de l'année, à des travaux d'amélioration sur certains chemins dans les municipalités de Hull-Sud et de Hull-Ouest, dans le comté de Hull?

2. Si oui, quels chemins seront améliorés et quelles sommes seront affectées pour chacun?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1. et 2. Sous considération.

**Abrégement des peines**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 11 concernant l'abrégement des peines.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** demande de différer à une autre séance l'étude en comité plénier du projet de loi touchant l'abrégement des peines de ceux qui sont emprisonnés pour des infractions tombant sous le coup de lois provinciales ou municipales. Il veut insérer au projet deux amendements dont le premier aurait pour effet de mettre les prisonniers malades sur un pied d'égalité avec les prisonniers de bonne conduite en leur accordant une rémission de peine de cinq jours par mois au lieu de deux jours et demi. Une telle réduction pendant que les prisonniers sont malades est injuste, dit-il, et je veux,

par cet amendement, retirer cette clause. Le deuxième amendement voudrait confier au plus ancien juge de district le soin de déterminer si un prisonnier mérite ou non un abrégement de peine. Le projet actuel laisse ce soin aux geôliers. Il appréhende que ceci donne lieu à des abus. Il proteste contre le fait d'étudier un bill de cette importance alors que la Chambre a à peine le quorum.

La motion est retirée.

#### **Loi de l'*habeas corpus***

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 2 modifiant la loi de l'*habeas corpus*.

Souvent, il arrive qu'un individu est accusé d'un crime grave et qu'il est mis en liberté avant que le département du procureur général en ait été informé. Cette mesure devra faire allonger la durée de réclusion de l'accusé, mais la justice sera mieux observée.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le projet est d'une importance telle qu'il faut le considérer longuement et dans tous ses détails. Il s'oppose à l'étude d'un bill d'une telle importance alors que si peu de membres sont présents.

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)** se prononce aussi contre le bill.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Le travail de la session doit avancer aux séances du vendredi comme aux séances des autres jours de la semaine. Je m'interroge sur l'importance de cette mesure. Il est difficile d'administrer la justice de nos jours; vous le verrez quand vous serez procureur général.

La motion est retirée.

#### **Loi des vues animées**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 4 modifiant la loi des vues animées.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** s'y oppose.

Adopté sur division. Le bill est lu une troisième fois.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **Dépôt de pétition de droit et de l'ordre du lieutenant-gouverneur**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 7 modifiant les articles 1017 et 1018 du Code de procédure civile soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Injonction ou *mandamus* contre la couronne**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 14 modifiant le Code de procédure civile relativement aux procédures par voie d'injonction ou de *mandamus* contre la couronne, ses ministres ou ses officiers soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Loi des employés publics**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 13 modifiant la loi des employés publics soit maintenant lu une deuxième fois.

La loi modifiant la loi des employés publics a pour but de maintenir en fonction un employé conjoint, protonotaire ou autre, dans les cas de démission ou de décès, jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé.

Adopté. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Bureau central des écoles protestantes de Montréal**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 10 concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

### Ville de Terrebonne

**M. Dugas (Joliette)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 96 concernant le rôle de perception de 1926 et certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de Terrebonne.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Dugas (Joliette)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Hôpital Saint-Joseph des convalescentes

**M. Plante (Montréal-Mercier)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 91 constituant en corporation l'hôpital Saint-Joseph des convalescentes.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Plante (Montréal-Mercier)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Paroisse de Sainte-Thérèse- de-Blainville

**M. Plante (Montréal-Mercier)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 87 concernant le lot no 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Plante (Montréal-Mercier)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Moniales Carmélites

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité

plénier pour étudier le bill 121 constituant en corporation les Moniales Carmélites.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Collège

#### Jean-de-Brébeuf

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 94 constituant en corporation le collège Jean-de-Brébeuf.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Charte de Verdun

**M. Lafleur (Montréal-Verdun)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 119 modifiant la charte de la cité de Verdun.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Lafleur (Montréal-Verdun)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis

**M. Roy (Lévis)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 95 modifiant la loi constituant en corporation l'hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Roy (Lévis)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **Annexion d'immeubles à Saint-Michel-Archange**

**M. Bédard (Québec-Comté)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 117 annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel-Archange et en précisant les limites.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Bédard (Québec-Comté)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **La Maison Sainte-Claire limitée**

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 122 modifiant la charte de la Maison Sainte-Claire limitée.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **Arsène Charlebois**

**M. Bastien (Berthier)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 86 autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Arsène Charlebois à la pratique de la profession de la chirurgie dentaire.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Bastien (Berthier)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **Compagnie générale du port de Chicoutimi**

**M. Delisle (Chicoutimi)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 106 modifiant la charte de la Compagnie générale du port de Chicoutimi.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Delisle (Chicoutimi)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **Ajournement**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi.

Adopté.

La séance est levée.

#### **NOTE**

1. Les journaux consultés rapportent que la séance a été brève et que plusieurs députés étaient absents. Selon le *Quebec Chronicle*, Maurice Duplessis est le seul représentant de l'opposition qui ait pris part aux délibérations.

## Séance du lundi 4 février 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 4 h 10<sup>1</sup>.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Code municipal,  
article 162**

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** demande la permission de présenter le bill 155 modifiant l'article 162 du Code municipal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Loi des travaux publics**

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** demande la permission de présenter le bill 30 modifiant la loi des travaux publics.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Pouvoirs spéciaux  
de certaines corporations**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 34 modifiant la loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Enquêtes et auditions**

**M. Côté (Bonaventure)** demande la permission de présenter le bill 156 modifiant le Code de procédure civile relativement à l'enquête et audition et à l'enquête dans les causes par défaut et *ex parte*.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Questions et réponses:****Pierre Valois,  
employé du procureur général**

**M. Blain (Montréal-Dorion)** pour **M. Tremblay (Maisonneuve):** 1. Un nommé Pierre Valois est-il encore à l'emploi du gouvernement de cette province?

2. Dans l'affirmative, de quel ministère ou département relève-t-il?

3. Quelles sont ses attributions?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

1. Oui.

2. Du département du procureur général.

3. Constable au bureau du grand connétable à Montréal.

**Travaux de l'annexe  
du palais de justice  
de Montréal**

**M. Blain (Montréal-Dorion)** pour **M. Lafleur (Montréal-Verdun):** 1. Combien ont coûté, à date, les travaux de l'annexe du palais de justice de Montréal?

2. Depuis le 28 avril 1923, le gouvernement a-t-il donné d'autres contrats d'entreprises concernant la construction ou pour des réparations?

3. Dans l'affirmative: *a.* à quelle date; *b.* à qui; *c.* quel est le montant de chaque contrat?

4. Combien a coûté à date l'ameublement dudit annexe?

5. Depuis la réponse du 31 janvier 1928, d'autres meubles ont-ils été achetés?

6. Dans l'affirmative: *a.* de qui; *b.* pour quelle somme dans chaque cas?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):**

1. \$4,892,850.50 dont \$659,397.46 pour acquisition de terrain.

2. et 3. Brunet la Cie, \$1,888.44; Collet frères Itée, \$30,926.24; Lavigneur, J.-R., \$3,858.62; McDonald & Wilson, \$510; Rochon, W. \$4,363.82.

4. \$33,217.85.

5. et 6. Meubles achetés depuis le 31 janvier 1928, mais compris dans la réponse à l'item précédent. Beauchemin la librairie, \$132; Valiquette Itée, N.-G., \$2,441.05.

**Revenus  
des ponts de péage  
du gouvernement**

**M. Blain (Montréal-Dorion)** pour **M. Lafleur (Montréal-Verdun):** Combien a rapporté pour 1928 chacun des ponts de péage, qui sont la propriété du gouvernement?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):**  
Revenus nets: pont Galipeault, \$77,787.85; pont  
Taschereau, \$69,789.13; pont de Batiscan, \$55,359.47.

#### **École Saint-Édouard de Beauport**

**M. Bédard (Québec-Comté)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 124 mettant l'école Saint-Édouard, à Beauport, sous la régie et le contrôle des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

#### **Samuel Hiram Rasminsky**

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 75 permettant à Samuel Hiram Rasminsky de changer son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

#### **Charte de Québec**

**M. Samson (Québec-Centre)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 99 refondant la charte de la cité de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** s'y oppose.

Adopté sur division. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

#### **Ville de Lévis**

**M. Roy (Lévis)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 139 ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Construction d'une prison dans le district de Chicoutimi**

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose, appuyé par le représentant de Montmorency (l'honorable M. Taschereau), qu'à sa prochaine séance la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill 32 modifiant la loi 18 George V,

chapitre 4, concernant la construction d'une prison dans le district de Chicoutimi.

Adopté.

#### **Règles de plaidoirie écrite**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 17 modifiant le Code de procédure civile relativement aux règles générales de la plaidoirie écrite soit maintenant lu une deuxième fois.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Quel est le but du projet?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
Le but est d'obliger un avocat, qui attaque une loi en disant qu'elle est inconstitutionnelle, à dire dans son plaidoyer en quoi cette loi est inconstitutionnelle. De cette façon, le juge pourra être éclairé.

Adopté. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Ajournement**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi, à trois heures de l'après-midi.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je remercie et je félicite le premier ministre d'avoir convoqué la Chambre pour une séance à la fois si intéressante et imposante.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
Ce n'est pas souvent que vous nous félicitez, nous acceptons vos félicitations. Mais l'honorable chef de l'opposition a tort de laisser croire que nous n'avons rien fait. Il s'agissait de considérer certains projets de loi parce que les divers comités étaient désireux de les étudier immédiatement, afin de ne pas retarder inutilement les travaux sessionnels. En quelques minutes, nous avons assuré du travail à deux comités pour cette semaine.

La motion est adoptée.

La séance est levée à 4 h 22.

**NOTE**

1. D'après les journalistes, pour la première fois, en 1929, les membres de l'Assemblée législative se réunissent un lundi. À l'ouverture de la séance, *L'Événement* rapporte que 19 députés avaient pris place sur le parquet de la Chambre alors que quelques autres sont arrivés pendant la séance.



## Séance du mardi 5 février 1929

## Présidence de l'honorable H. Laferté

La séance est ouverte à 3 heures.

## Prière.

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

Charte  
de Trois-Rivières

**M. Frigon (Saint-Maurice)** propose, appuyé par le représentant de Portneuf (M. Gauthier), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter une pétition de la cité de Trois-Rivières, permettant à cette dernière d'amender sa charte, et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Adopté.

## Présentation de pétitions:

En conséquence, ladite pétition de la cité des Trois-Rivières, permettant à cette dernière d'amender sa charte est présentée, lue et reçue par la Chambre.

## Rapports de comités:

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** pour **M. Lemieux (Gaspé):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le sixième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

- bill 127 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Euclide Mathieu à la pratique de la médecine, après examen;

- bill 123 constituant en corporation la Villa la Broquerie.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le sixième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

- bill 10 concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal;

- bill 13 modifiant la loi des employés publics;

- bill 107 ratifiant et validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, veuve de ce dernier;

- bill 108 modifiant la loi constituant en corporation l'Université de Montréal.

Et, avec amendements, le bill suivant:

- bill 81 ratifiant le règlement no 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent-des-Cèdres adoptée le 28 juin 1928 et autorisant la passation des contrats leur donnant effet.

**M. Roy (Lévis):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le neuvième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition de la compagnie Howard Smith Paper Mills Limited, demandant l'adoption d'une loi autorisant la corporation de la paroisse de Sacré-Cœur de Crabtree Mills, la corporation de la paroisse de Saint-Paul et les commissaires d'écoles de la paroisse de Sacré-Cœur de Crabtree Mills à adopter certains règlements, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par les pétitionnaires est régulier et conforme à la pétition et aux avis qui en ont été donnés, que cette pétition n'a pas été régulièrement et suffisamment annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence, votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Le rapport est adopté.

Taxes de The Howard Smith  
Paper Mills Limited

**M. Dugas (Joliette)** demande la permission de présenter le bill 136 autorisant le conseil municipal de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus de Crabtree Mills à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à la Howard Smith Paper Mills Limited.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

## Décisions de l'Orateur:

### Bills rejetés au comité des bills publics en général

**M. l'Orateur** se prononce ainsi que suit sur la question de procédure soulevée par le député de Trois-Rivières (M. Duplessis) à la séance du 29 janvier dernier<sup>1</sup>.

Le 24 janvier dernier, le comité des bills publics en général a fait à la Chambre un rapport où il est dit: "Les bills suivants sont rejetés: bill 153 modifiant l'article 716 du Code de procédure civile; bill 154 modifiant l'article 140 du Code de procédure civile." Ce rapport a été lu à la même séance et s'est trouvé par là même reçu, personne n'y ayant fait objection (Cf. note 1 sous l'article 384 du Règlement)<sup>2</sup>. Mais il n'a pas été adopté. Il n'y avait d'ailleurs pas lieu de l'adopter, puisqu'il ne contenait aucune recommandation (Cf. l'article 385 du Règlement)<sup>3</sup>.

Les bills 153 et 154 n'ayant pas été inscrits sur le *Feuilleton* des séances suivantes, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Duplessis) s'en est plaint au cours de la séance du 29 janvier, alléguant qu'un comité élu n'a pas le pouvoir de rejeter un bill dont la Chambre a voté la deuxième lecture et que tout bill rapporté par un comité élu, que le rapport de ce comité ait été favorable à ce bill ou non, doit être inscrit au *Feuilleton* de la séance suivante.

Les prétentions émises par l'honorable député de Trois-Rivières sont conformes à la théorie parlementaire ou aux dispositions de notre règlement. En effet, Bourinot (3<sup>e</sup> éd., p. 660) enseigne que le comité élu auquel un bill public a été renvoyé ne peut le rejeter, que la Chambre seule possède ce pouvoir: "Every committee on a public bill, dit-il, is bound to report thereon, as the House alone has power to prevent its passage or order its withdrawal." Cette doctrine est également soutenue par Cushing (nos 1932 et 1936). Et, d'autre part, l'article 116 de notre Règlement contient la prescription qui suit: "Les bills rapportés par les comités élus sont inscrits au *Feuilleton* de la séance suivante." Cette prescription est d'ailleurs, en substance, la reproduction des dispositions de l'article 22 du Règlement qui a été en vigueur de 1885 à 1914, article qui se lisait comme suit: "Les bills publics sur lesquels un comité permanent ou spécial fait rapport, après deuxième lecture, sont inscrits à la feuille de l'ordre du jour pour la séance qui suit la réception du rapport." Il est donc incontestable que, depuis 1885 au moins, le Règlement de l'Assemblée

législative n'a jamais conféré expressément au comité élu le pouvoir de rejeter un bill public qui lui avait été renvoyé après deuxième lecture et qu'il a, d'autre part, prescrit formellement l'insertion, au *Feuilleton* de la séance suivante, de tout bill public rapporté par un comité élu.

Mais, si telles ont été la doctrine parlementaire et la règle écrite, la coutume s'est établie et il a été de pratique constante et habituelle depuis 40 ans de rejeter à l'occasion, dans les comités élus, les bills publics qui leur avaient été renvoyés et de ne pas inscrire au *Feuilleton*, après leur rapport, les bills publics qui avaient été ainsi rejetés. Depuis 1890, l'article 22 de l'ancien règlement et l'article 116 du Règlement actuel ont été lettres mortes, comme l'ont été, par exemple, les dispositions de ces règlements faisant à tout député un devoir d'assister aux séances de la Chambre, à moins d'avoir obtenu de celle-ci un congé.

En présence d'un texte formel du Règlement et d'un usage contraire aussi bien établi, il ne reste à l'Orateur qu'à suivre le conseil que Bourinot (3<sup>e</sup> éd., p. 486), May (2<sup>e</sup> éd., p. 340-350) et Cushing (no 1757) donnent pour les cas douteux: demander des instructions à la Chambre. Je suggère donc, si l'on croit la chose opportune, de soumettre une motion à la Chambre de façon que celle-ci puisse trancher la question de savoir si l'on continuera de suivre l'usage établi ou si l'on devra se conformer désormais aux prescriptions de l'article 116 du Règlement.

La décision à laquelle j'en arrive est non seulement conforme à ce qu'enseignent les auteurs de droit parlementaire plus haut cités, mais aussi à la jurisprudence établie par les Orateurs qui m'ont précédé au fauteuil. En effet, si je réfère aux *Journaux de l'Assemblée législative* de 1894-1895, volume 29, page 164, je constate que l'honorable P.-E. LeBlanc a jugé qu'il fallait, dans le cas d'un bill concernant les dentistes, laisser la Chambre décider elle-même si elle considérait ce bill comme bill hybride ou comme bill public.

## Questions et réponses:

### Revenus relatifs à la loi des licences de Québec

**M. Lafleur (Montréal-Verdun):** 1. Quels ont été les droits perçus en 1927-1928: *a.* dans la cité de Montréal; *b.* dans toute la province, pour les licences des lieux d'amusements, conformément à la loi des licences de Québec?

2. Quels ont été les droits perçus en 1927-1928: *a.* dans la cité de Montréal; *b.* dans toute la province, pour les licences de piste de courses et les droits d'entrée aux pistes de courses, conformément à la loi des licences de Québec?

3. Quel a été le revenu en 1927-1928: *a.* dans la cité de Montréal; *b.* dans toute la province, provenant des honoraires de l'enregistrement des appareils employés pour les paris ou gageures sur les pistes de courses et les droits imposés sur lesdits paris ou gageures, conformément à la loi des licences de Québec?

**L'honorable M. Nicol (Compton):** 1. *a.* \$47,544.69; *b.* \$14,404.29.

2. *a.* Pour les licences, \$4,240; pour les entrées, \$4,758.08; *b.* pour les licences, \$32,286.20; pour les entrées, \$32,274.39.

3. *a.* Pour les appareils, \$200; pour les paris ou gageures, \$52,176.26; *b.* pour les appareils, \$880; pour les paris ou gageures, \$331,084.14.

#### Subsides

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné le 31 janvier, sur la motion proposée mardi le 29 janvier courant: Que "M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" et que la Chambre se forme en comité des subsides.

**M. l'Orateur:** La parole est au député de Maisonneuve (M. Tremblay) pour continuer le débat sur le budget.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Si un concours était institué pour découvrir lequel d'entre les ministres peut le mieux manipuler les chiffres à son avantage, le trésorier provincial (l'honorable M. Nicol) aurait sans doute le prix. Le trésorier est un bon garçon, toujours souriant.

Je ne veux pas prendre le temps de la Chambre trop longtemps.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Vous allez être calme, aujourd'hui?

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Oui, nous allons être calmes.

Il y a une chose que tous demandent au gouvernement, actuellement, et c'est de dire à la population où nous en sommes, en respectant la vérité. Depuis plusieurs années, le gouvernement se

vante que les affaires sont bonnes et bien administrées. Nous taxons, dit le gouvernement au peuple, mais cela sert à améliorer votre sort et à diminuer la dette de notre province. Les taxes imposées sont lourdes à supporter et, un bon jour, il faudra bien que le gouvernement en convienne. Je crois que le jour est arrivé où nous devons cesser de présenter les choses d'une façon qui n'est pas conforme aux données réelles.

Chaque année, le gouvernement nous annonce de gros surplus, quand c'est le contraire qui se produit; il nous déclare qu'il a tant de millions de recettes et qu'il paie \$1,000,000 de la dette. Eh bien, comparons la dette de 1918-1919 avec celle de 1928-1929. Après avoir entendu les discours du trésorier provincial (l'honorable M. Nicol), vous devez croire que la dette a beaucoup diminué. Voici des chiffres: en 1918-1919, la dette consolidée de la province était de \$37,716,456. Voyons quel est le résultat au bout de 10 années de travail. La dette n'est pas diminuée, mais, au contraire, on l'a portée à \$58,000,000 pour l'exercice de 1928-1929<sup>4</sup>. Je ne vois pas comment ceci peut être interprété comme une diminution de la dette. On nous dira ensuite que nous avons des surplus. Qu'on ait donc le courage de dire au peuple comment les choses se passent et de lui expliquer la situation. C'est seulement au jour où l'on acceptera la bonne manière de voir que la dette de notre province diminuera. On ne peut faire mentir les chiffres indéfiniment. La population est fatiguée de cela.

J'ai déjà démontré dans cette Chambre ce que le gouvernement était capable de produire avec nos ressources naturelles pour assurer d'autres revenus au Trésor et pour le bien général des citoyens. J'ai parlé surtout de l'énergie électrique. Nous avons des pouvoirs presque illimités. Nous aurions de véritables revenus si nous prenions nous-mêmes le contrôle et si nous développons nos ressources hydroélectriques. Dans la province voisine, l'Ontario, il y a une commission qui s'occupe des pouvoirs hydroélectriques, de leur exploitation et de leur développement pour le plus grand bien du peuple et de la province. Chez nous, si nous avions cette commission, le trésorier (l'honorable M. Nicol) trouverait là une source de revenus qui permettrait au premier ministre d'accorder une pension aux vieillards; il ne pourrait plus dire que nous n'avons pas de sous!

Une seule compagnie à Montréal, qui développe nos ressources hydrauliques, a fait un revenu brut de \$21,235,991<sup>5</sup> et un profit net de \$7,866,462, l'année dernière. Le trésorier devrait suivre mon conseil. Si le gouvernement exploitait

lui-même nos ressources naturelles, c'est autant de revenus qu'il aurait. Une commission hydraulique pourrait administrer nos forces hydrauliques avec autant de succès que cette compagnie. Ce que l'initiative privée nous a donné peut aussi nous être procuré par l'étatisation.

**L'honorable M. Nicol (Compton):** Quel est le capital de la compagnie?

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Oh! Je suis au courant. Si le trésorier provincial n'est pas au courant de la question, je lui ferai volontiers un exposé sur les capitaux étrangers placés dans la province.

**Une voix ministérielle:** Mettez-vous au courant. Donnez le nom de cette compagnie.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Je faisais allusion à la Montreal Light, Heat and Power Company, mais j'avais peur d'être expulsé de la Chambre en osant mentionner son nom. (Rires)

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Nous ne voulons pas l'histoire, mais une réponse à la question du trésorier.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Il se peut qu'ils aient des hommes plus compétents au sein de leur organisation. Je suis prêt à admettre que le trésorier provincial (l'honorable M. Nicol) est un homme d'affaires aussi compétent que les directeurs de la Montreal Light, Heat and Power, que Sir Herbert Holt. Le trésorier pourrait aussi bien que lui convertir nos forces hydrauliques en revenus pour la province. Ce sont Sir Herbert Holt et J. H. Gundy qui viennent d'offrir au Canada \$235,000,000 pour canaliser le Saint-Laurent, pourvu qu'on leur permette d'en exploiter les pouvoirs d'eau, d'en développer l'énergie électrique et de la vendre à leur profit. Quand on voit M. Holt venir faire ces offres au gouvernement fédéral, cela doit nous laisser entendre qu'il y a là-dedans des affaires avantageuses. Pourquoi ne pas développer nous-mêmes ces richesses, puisque M. Holt croit y voir un profit pour lui-même et ses associés? Ne voit-on pas que nous avons en main une richesse colossale, quand un simple particulier est prêt à se lancer dans une entreprise de \$235,000,000? Vous voyez la richesse que nous possédons, M. l'Orateur. Il faudrait préserver ces pouvoirs hydrauliques pour la population de la province.

La politique actuelle du gouvernement aboutit à un malaise général. J'ai déjà suggéré au gouvernement de développer lui-même, pour son compte, les pouvoirs de la Chute-à-Caron, mais, comme cela n'était pas conforme à la politique du gouvernement, il a cru meilleur de confier l'entreprise à une seule compagnie privée qui s'est contentée de l'industrie de l'aluminium. Il a concédé des pouvoirs à des étrangers et il n'a pas prévu la portée des privilèges qu'on leur accordait. Cependant, on en a vu les résultats. Les affaires étant devenues plus ou moins bonnes dans le marché de l'aluminium, la compagnie d'aluminium d'Arvida vient maintenant d'interrompre ses travaux. Tout le district de Chicoutimi, qui se faisait remarquer par son activité, est complètement paralysé et, par conséquent, souffre de cet état de choses. C'est toujours de même. Le gouvernement aurait dû prévoir cela. Si le gouvernement exploitait lui-même le pouvoir hydroélectrique de la Chute-à-Caron, il pourrait faire fleurir, dans la région, toutes sortes d'industries locales.

Le gouvernement aurait dû prévoir la crise du papier que nous avons, il aurait pu l'éviter. Il n'aurait pas dû porter son attention sur deux industries seulement. Le gouvernement aurait dû développer nos ressources naturelles hydrauliques pour se faire un revenu considérable et pour être capable ensuite d'augmenter les crédits agricoles. Il aurait pu se servir de notre bois, dont on fait du papier, pour développer, par exemple, l'industrie de la soie artificielle qui n'est pas assez encouragée chez nous.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Le député de Maisonneuve sait-il qu'il y a une manufacture de soie artificielle qui coûte \$7,000,000 à Drummondville?

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Je suis bien content de savoir cela, mais ça ne détruit pas mon argument.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Argument artificiel!

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Est-ce la politique de l'opposition, cela? L'opposition veut-elle que le gouvernement développe lui-même nos forces hydrauliques au lieu de les laisser développer par l'initiative privée?

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Je parle à titre de député de Maisonneuve. Je me suis déjà

exprimé là-dessus l'an dernier. Je crois avoir été assez clair à ce sujet pour ne pas avoir à me répéter. Si l'opposition ne partage pas et n'approuve pas mes vues, ça m'est égal; une fois au pouvoir, demain, je la combattrai comme je combats le gouvernement aujourd'hui. Je l'ai déclaré, je ne suis pas l'homme d'un parti, j'ai été élu pour représenter les électeurs de mon comté et défendre leurs intérêts dans cette Chambre. Je suis l'homme responsable à ses électeurs, qui veut la meilleure administration possible pour sa province.

Si le gouvernement se créait de nouvelles ressources en exploitant et en développant lui-même nos ressources naturelles, on pourrait diminuer des deux tiers les taxes sur les autos, faire disparaître la taxe sur la gazoline, accorder des allocations aux familles nombreuses et donner des pensions aux veuves, aux orphelins dans le besoin et aux vieillards. Je vais lentement, de peur que s'élèvent contre moi les cris de socialistes. C'est le moyen de donner le bonheur au peuple que je suggère. Il n'y a qu'un capital qui compte pour un pays, c'est le capital humain. Si nous voulons des familles nombreuses, nous devons leur apporter de l'aide. On veut des pensions pour les vieillards et on a montré au gouvernement que c'est possible de leur en donner. Il serait possible également de financer d'autres mesures sociales avec de tels revenus. Si l'on accepte ma suggestion, on donnera enfin un bon gouvernement, comme la province n'en a jamais eu. Cela vaudrait mieux que de laisser des particuliers s'enrichir, grâce à l'exploitation des pouvoirs d'eau, et le gouvernement pourrait obtenir d'aussi bons résultats que les compagnies privées.

Le gouvernement devrait procéder immédiatement à l'inventaire complet de nos ressources naturelles et de nos forces hydrauliques, afin de les exploiter de façon à créer des revenus pour maintenir la loi, créant une commission hydroélectrique comme dans l'Ontario, et à l'étude de nos possibilités agricoles. Le gouvernement devrait aussi encourager et développer certaines industries qui ne le sont pas suffisamment, telles que celles de la betterave à sucre et du lin, afin d'établir cette ère de prospérité qui ne règne pas, mais devrait régner dans notre province.

**M. Bastien (Berthier):** Le discours du député de Maisonneuve (M. Tremblay) est un déluge d'affirmations sans preuves à l'appui. La province se porte beaucoup mieux que l'opposition ne le dit. Elle est bien administrée et elle est prospère. Le gouvernement, par une sage administration, a su

augmenter ses revenus, et des rapports officiels, indépendants du gouvernement, montrent quels progrès nous avons faits au point de vue des finances, du développement hydraulique et du développement industriel d'année en année. La preuve, irréfutable, c'est que nos revenus ont plus que doublé en moins de 10 ans; de \$14,000,000 qu'ils étaient en 1920, ils sont aujourd'hui de plus de \$34,000,000<sup>6</sup>. Il attribue ceci au gouvernement qui a développé nos ressources naturelles, nos mines, nos pêcheries, nos pouvoirs d'eau. En 1920, notamment, la valeur de notre pêche n'était que de \$2,500,000, aujourd'hui elle dépasse \$3,000,000. Nos pouvoirs d'eau rapportent maintenant plus de \$2,000,000.

Notre province est bien cotée sur les marchés financiers. D'après les rapports financiers, la province est en bonne situation financière. C'est elle qui a le moins de dettes *per capita*, après l'Île-du-Prince-Édouard, et c'est elle qui est la moins taxée. Il exprime sa joie de voir les finances de la province dans cet état. Les industriels sont satisfaits des conditions qui existent ici et ils ne craignent pas de venir engager leurs capitaux dans notre province.

L'opposition n'est pas sincère quand elle parle du fardeau de taxes. Le député de Maisonneuve (M. Tremblay) crie que le peuple paie des taxes, mais il n'est pas capable de prouver qu'il y a des taxes qui pèsent sur le peuple. Les municipalités ne sont pas non plus taxées, comme l'opposition le prétend, à cause de la voirie.

Je représente un comté rural et je ne me suis jamais rendu compte que les cultivateurs souffraient tant des taxes provinciales. Ils contribuent très peu au Trésor public. Les seules taxes qui touchent les régions rurales sont les timbres d'enregistrement et les fonds de bâtisses et des jurés. Celles-ci sont insignifiantes. Les cultivateurs paient simplement 50<sup>7</sup> sous par tête. C'est dans notre province que la taxe *per capita* est la plus petite au Canada. Le gouvernement n'a pas obéré le peuple de taxes.

Le député de Maisonneuve (M. Tremblay) parle de l'exploitation des pouvoirs d'eau en son nom personnel et, à cet égard, sa politique est différente de celle du Parti libéral. Les députés conservateurs ont tendance à dissimuler leur point de vue, sous prétexte qu'ils ne sont pas responsables, comme l'a fait le député conservateur de Dorion (M. Blain), à Montréal, lorsqu'on l'a interrogé à propos de la pension des vieillards. L'honorable député de Maisonneuve suggère l'exploitation de nos pouvoirs hydroélectriques par le gouvernement et la création d'une commission hydroélectrique, mais il n'a apporté rien de concret à l'appui de sa proposition.

Les conservateurs se sont toujours montrés si farouchement ennemis de l'étatisme. Quelle expérience le député de Maisonneuve peut-il bien avoir pour parler sur la question de la commission hydroélectrique? Ce dernier croit que le gouvernement se créerait une source considérable de revenus, mais, si le contraire se produisait, c'est alors qu'il faudrait taxer! Cette commission hydraulique qu'il suggère n'est pas la panacée qu'il prétend avoir trouvée. La semaine dernière, le *Financial Times* a publié un article disant que la production d'un cheval-vapeur coûtait beaucoup plus cher en Ontario que dans Québec. Il ne faut donc pas prendre trop au sérieux les suggestions que l'on fait sur ce sujet du côté de la gauche.

Le député de Maisonneuve dit que le gouvernement aurait pu éviter la crise du papier, il lui en fait un crime. Il dit qu'il est responsable de la crise dans l'industrie du papier journal parce qu'il n'a pas réussi à mettre sur pied une commission hydroélectrique. Il sait cependant que l'Ontario souffre aussi de la crise du papier, et pourtant, l'Ontario a une commission hydroélectrique, mais elle a un déficit!

Le premier ministre a rappelé au député de Maisonneuve que la province a une importante industrie de soie artificielle à Drummondville. Je dirai à l'honorable député de Maisonneuve que bientôt une compagnie établira une autre fabrique de soie artificielle dans la ville de Berthier, ma ville natale. Ce sera la deuxième en notre province.

Le député de Maisonneuve a dit que le capital humain était le principal de nos capitaux. Je suis d'accord. Le gouvernement provincial, bien avant l'opposition, a reconnu sa valeur et il a d'ailleurs songé à le protéger bien avant l'arrivée du député de Maisonneuve en Chambre, car l'appel éloquent et énergique de l'honorable secrétaire provincial (l'honorable M. David), qui a fait à ce sujet une œuvre admirable, a été entendu. Cela n'a pas semblé déranger le député de Maisonneuve durant sa campagne. Il ferait mieux de garder ses critiques pour son propre comté. La population de notre province est reconnaissante à l'honorable secrétaire provincial pour sa protection de la santé publique.

Mais, lorsque le gouvernement a voulu mettre en application des systèmes propres à aider notre population, c'est l'opposition qui traînait à l'arrière. Le gouvernement a accompli de grandes œuvres. Des millions de dollars ont été dépensés par le gouvernement dans tous les domaines: voirie, colonisation, ponts, agriculture, instruction. Le gouvernement a dépensé en 10 ans \$45,000,000 pour

les routes et il a fait construire plus de 300 ponts. Cette politique d'amélioration lui a permis de donner \$25,000,000 à l'instruction publique et \$30,000,000 à l'agriculture et à la colonisation.

Les membres de l'opposition prétendent à tour de rôle que le gouvernement dilapide notre domaine national et disent que nos forêts disparaissent. J'aime mieux, sur ce point, le témoignage de l'honorable ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier fils), qui a visité toute la province et dont l'intégrité et le patriotisme sont bien connus dans la province. La population de Berthierville, pour sa part, est reconnaissante envers le gouvernement et l'honorable ministre des Terres et Forêts pour le développement et le bon fonctionnement de la pépinière de l'endroit qui emploie jusqu'à 100 ou 150 personnes. Comme représentant de Berthier, je suis heureux de lui en rendre hommage.

Au nom de ses électeurs, il (M. Bastien) remercie aussi le gouvernement, et plus particulièrement le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault), des octrois généreux qu'il a donnés aux familles des cultivateurs sinistrés de deux paroisses de son comté, Saint-Zénon et Saint-Michel-des-Saints, lorsque leurs maisons ont été rasées par un cyclone, l'été dernier.

L'agriculture est notre meilleur atout au pays. Ses revenus, en 1927, ont généré deux fois plus de revenus que les forêts, les mines et les pêcheries. Il existe cependant un certain malaise dans la classe agricole, mais c'est un malaise qui se fait sentir dans tous les pays du monde. Les causes dans Québec sont le défaut de connaissances scientifiques pour la culture du sol, pour l'élevage, l'alimentation et l'entretien des animaux, le manque de méthode dans les affaires et le peu d'initiative de plusieurs cultivateurs.

Je félicite le gouvernement pour son projet de loi et pour son programme qu'il entend poursuivre en faveur de l'enseignement agricole. Les autres causes du malaise sont le coût trop élevé des instruments agricoles et des objets manufacturés, puis un transport et un écoulement trop dispendieux des marchandises.

Il serait possible de remédier à cela en encourageant davantage la coopération. Le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) a compris cela et il a jeté des bases solides d'organisation. La coopération, d'ailleurs, a déjà rendu beaucoup de services, surtout dans l'industrie laitière. Grâce au ministre de l'Agriculture, notre province produit actuellement le meilleur beurre du Canada et du monde.

Le ministre de l'Agriculture a eu à combattre souvent contre la mauvaise foi des agronomes. Lors des dernières élections, on a tenté de déprécier les agronomes et d'inclure les cultivateurs en erreur. Ce qui s'est fait au sujet des agronomes est un exemple des manœuvres rétrogrades de l'opposition. Il vante le travail des agronomes et en réclame deux pour son comté. Il veut aussi une augmentation du budget pour les fins agricoles et, notamment, pour l'amélioration des troupes.

Il y aurait aussi beaucoup à faire dans le domaine de la coopération pour la vente des produits agricoles. Dans l'Ouest canadien, c'est la coopérative du blé qui a contribué, dans une large mesure, à assurer la prospérité chez les cultivateurs. La coopération est cependant une lourde tâche, vu que, comme le faisait remarquer le ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron), nos gens sont plutôt individualistes.

Mais le meilleur remède réside, pour une bonne part, dans l'amélioration de nos écoles rurales et dans un meilleur traitement des institutrices. L'institutrice doit être mieux payée si on veut qu'elle prenne sa profession à cœur. La plupart des institutrices, étant rémunérées de façon peu raisonnable, se dégoûtent de l'enseignement et incitent les autres à ne pas se lancer dans cette carrière.

Dans la plupart de nos comtés ruraux, nous avons des collèges commerciaux qui recrutent leurs élèves chez les fils de cultivateurs, alors que l'enseignement que donnent ces collèges éloigne nos jeunes gens de la culture. Le ministère de l'Agriculture devrait intéresser les dirigeants de ces collèges en offrant une prime à chaque institution qui s'adjoindrait un agronome diplômé pour donner des cours théoriques et pratiques d'agriculture. Le secrétaire provincial (l'honorable M. David) a été le premier à demander de l'instruction agricole et rurale, adaptée aux besoins des cultivateurs.

Au sujet des écoles normales, il (M. Bastien) regrette que la quatrième année ajoutée au cours actuel ne soit que facultative et exprime l'espoir qu'elle deviendra obligatoire sous peu.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Très bien!

**M. Bastien (Berthier):** Relever le niveau intellectuel des écoles normales, c'est le meilleur moyen de faire disparaître à jamais le Bureau provincial des examinateurs, qui n'a plus sa raison d'être maintenant que nous avons 17 écoles normales dans la province.

Il félicite l'honorable secrétaire provincial (M. David) d'avoir doté Montréal d'une excellente loi scolaire.

Il se prononce en faveur de l'établissement des industries en cette province. Chaque comté veut voir fleurir l'industrie dans ses limites.

Il relève le mot du député de Trois-Rivières (M. Duplessis), qui a souhaité au premier ministre de devenir chef de l'opposition. Je souhaite au contraire à l'honorable premier ministre un terme de 10 autres années pour suivre la politique inaugurée et permettre à la province de voir ses revenus doubler encore. Le gouvernement conservera toujours la confiance du peuple, aussi longtemps qu'il lui donnera une aussi saine administration que celle que lui donne l'honorable premier ministre.

**M. Blain (Montréal-Dorion)** remercie le député de Berthier (M. Bastien) d'avoir encore suggéré au gouvernement d'augmenter le salaire des instituteurs et des institutrices. Il s'accorde avec lui sur ce point.

Mais il n'est pas de son avis lorsqu'il dit que la voirie a coûté bon marché aux municipalités. Il ne voit pas que les municipalités se soient enrichies avec le gouvernement actuel, surtout dans l'application de la première loi de voirie alors que 87 municipalités ont été poursuivies pour dettes; ce n'est pas là un indice qu'elles payaient si peu que cela pour leurs routes.

La semaine dernière, le député de L'Islet (M. Thériault) a accusé l'opposition de critiquer pour critiquer, de ne jamais faire de critiques constructives et de faire de la politique destructive. Ce n'est pas le cas parce que la presse de la province rend hommage à ceux qui s'opposent au gouvernement. De plus, le gouvernement a fait siennes, en s'en attribuant tout le mérite, après les avoir ridiculisées, presque toutes les suggestions de l'opposition.

L'honorable député de L'Islet (M. Thériault) a dit: "J'ai été élu, tu as été élu, il a été élu, nous avons été élus, vous avez été élus, ils ont été élus. Donc, les agriculteurs sont prospères." Je ne raisonne pas comme cela. L'opposition n'a pas fait de vaines critiques sur les questions agricoles. L'affirmation du député de L'Islet a été démentie en anticipation par le *Journal de l'agriculture*, journal officiel de la classe agricole, du 24 janvier, qui disait lui-même que les conditions étaient peu encourageantes et que l'agriculture, dans la province, n'a pas été le diable et n'a pas été payante en 1928. Cela ne concorde pas beaucoup non plus avec les allégues du discours du trône.

L'honorable député de L'Islet (M. Thériault) a taquiné l'honorable chef de l'opposition pour avoir suggéré la création d'une commission technique. Mais M. Édouard Montpetit, le plus grand économiste du pays, nous apprend qu'en France il y a un Conseil national économique, qui n'avait que 47 membres et en a maintenant 150. M. Montpetit nous apprend que ce Conseil national a joué un rôle prépondérant en France et qu'on le considère aussi utile que le gouvernement, quoique ce dernier ne se soit pas inspiré de ses décisions. Il suggère, après M. Montpetit, la création d'un conseil comme aviseur du gouvernement dans toutes les questions agricoles et commerciales.

Nous avons entendu des louanges à l'adresse du gouvernement depuis que le débat sur le budget est commencé. Évidemment, elles ne sont pas toutes méritées. Je n'ai pas plus de considération pour le surplus de cette année que je n'en avais pour celui de l'an passé. C'est bien beau de parler de prospérité, mais ce ne sont là que des chiffres. J'admets qu'il y a des surplus, mais les statistiques sur la natalité ne sont quant à elles pas à la hausse. Si nous nous référons à l'*Annuaire statistique*, nous verrons que le taux de la natalité a baissé dans notre province, bien qu'il y ait eu augmentation dans les mariages.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Ce n'est certainement pas là la faute du gouvernement. Le gouvernement a fait son possible.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** L'opposition en fait autant.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le gouvernement a fait son temps.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Ce n'est pas la faute des ministres si le député de Trois-Rivières (M. Duplessis) n'est pas marié.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Ni la faute de l'opposition si l'honorable ministre sans portefeuille de Mégantic (M. Lapierre) et l'autre ministre sans portefeuille de Montréal-Sainte-Anne (M. Dillon) ne sont pas mariés non plus.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** L'honorable député de Trois-Rivières (M. Duplessis), qui est célibataire, pourrait être mis à contribution.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je laisse ça à l'honorable député de Lotbinière (M. Francoeur)<sup>8</sup>.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Le gouvernement n'a donc pas fait son possible car, si les mariages ont augmenté, les naissances diminuent. Nous prenons plus de temps qu'autrefois pour augmenter le chiffre de notre population. C'est à se demander si la doctrine de Malthus ne se répand pas trop dans notre province et s'il n'y aurait pas lieu d'entreprendre une campagne contre cette doctrine.

**Des voix ministérielles** murmurent.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Et, pour la mortalité infantile, nous sommes au premier rang, malgré que nous ayons baissé notre taux. Il en est de même pour la mortalité par tuberculose. Dans des villes comme New York et Chicago, le taux de mortalité est inférieur à celui de petites villes comme Chicoutimi et Lévis. À New York, le taux de mortalité est de 12.9 %; à Chicago, il est de 11.8 %, tandis que, dans le Québec, on bat tous les records avec un taux de 13.9 %. La mortalité infantile sévit à Montréal et à Québec où il y a un taux de 132 et 147.9 pour 1,000 respectivement. Pour l'ensemble de la province, il était de 135<sup>9</sup> pour 1,000, en 1926, et de 125 pour 1,000, en 1927.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Cela prouverait que les vieux régimes conservateurs ont anémié Québec et la race.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Je n'impute pas au gouvernement la responsabilité entière de cet état de choses. Il y a là une question qui doit être mise au-dessus de la politique.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Ah! Très bien!

**M. Blain (Montréal-Dorion):** En l'espace de huit ans, les libéraux auraient pu infuser du sang nouveau. Il est temps de jeter le cri d'alarme. Il importe pour le gouvernement et pour le peuple d'apporter une solution immédiate au problème démographique. Notre capital humain devrait être mieux protégé et le conseil technique formé d'experts dont nous avons parlé pourrait approfondir le problème de notre déperdition en capital humain et nous aider à étudier les moyens à prendre pour le solutionner.

J'envisage ce problème au seul point de vue de l'intérêt supérieur de notre race. En fait, il faut aborder le problème concrètement. Nous perdons du capital humain par la mortalité et l'exode des nôtres.

Notre capital humain est décimé par la tuberculose et l'exode vers les États-Unis est une autre forme de déficit que le gouvernement ne pourra jamais compenser avec les chiffres qu'il donne en Chambre. Nous avons de beaux surplus, en argent, mais nous avons un fâcheux déficit du capital humain chez les enfants et chez les adultes, et l'exode nous affaiblit. Nous devrions employer les surplus à sauver ce capital.

En estimant à \$5,000 par tête la somme que nous perdons avec chacun de nos citoyens, nous arriverions à des sommes fantastiques. En 1860, notre population était 100 % canadienne-française, aujourd'hui nous représentons à peine le quart de la population totale du Canada. Depuis la Confédération, nous avons perdu, par l'exode, plus de 3,000,000 des nôtres. Si nous perdions moins de Canadiens français, nous gagnerions plus d'influence dans la Confédération et même au Parlement fédéral. Il est également urgent de voir à la préservation de nos richesses naturelles. Ce sont autant de choses auxquelles le gouvernement devrait consacrer toute son attention.

Je n'ai pas traité cette question à un point de vue étroit car je considère qu'elle doit être envisagée, comme je l'ai dit, au point de vue de l'intérêt supérieur de la race. Lorsqu'il s'agit de protéger les sources de notre vie nationale, nous devons faire appel à tout notre patriotisme, et c'est pourquoi j'ai tenu à discuter le problème en le tenant en dehors de la politique.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Très bien!

**M. Fortier (Beauce)** félicite l'honorable trésorier provincial (M. Nicol) de l'heureux budget qu'il a présenté. C'est un bilan qui donne de l'espérance et qui est de nature à donner confiance à toute la province. Nous pouvons être fiers de notre province. Nous pouvons étendre nos ailes au vent du large, car le navire est solide et le pilote est bon. Il faut puiser dans les belles œuvres accomplies des forces nouvelles pour en exécuter de nouvelles.

L'honorable député de Dorion (M. Blain) nous suggère la création d'une commission économique nationale. La politique que ce dernier préconise à ce sujet tend à remplacer le gouvernement par une commission d'administration. Il croit que cela vaut mieux qu'un gouvernement. M. l'Orateur, avant d'arriver au pouvoir, les membres de l'opposition veulent donc abdiquer leurs responsabilités en faveur d'un conseil national économique.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** L'honorable député de Beauce ne m'a pas bien compris.

**M. Fortier (Beauce):** Parfaitement. Mais est-ce là la politique du grand Parti conservateur? Je ne le demanderai pas au député de Montréal-Dorion. Il va me répondre qu'il parle au nom du député de Montréal-Dorion. Il est vrai que l'honorable député de Maisonneuve (M. Tremblay) nous a dit tantôt qu'il exprimait son opinion et non celle de la gauche. Toutes les fois qu'un membre de l'opposition a émis une idée, il l'a fait en son nom personnel, par crainte de compromettre son parti. Dieu merci, la politique de l'honorable trésorier provincial (M. Nicol) est l'expression exacte de la politique uniforme du Parti libéral. Les ministres sont solidaires et les députés sont fiers de l'approuver.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Cela veut-il dire que les députés de la droite n'ont pas d'idées personnelles?

**M. Fortier (Beauce):** Le gouvernement ne peut contrôler la natalité, mais il protège la santé publique. Il y a plusieurs manières de travailler à l'hygiène publique et de combattre la mortalité infantile. Ce qu'il faut souligner, c'est la diminution que les statistiques enregistrent depuis 1913. On fait tout notre possible pour protéger les enfants d'âge tendre contre les ravages de la maladie. Et les unités sanitaires n'ont-elles pas accompli déjà de merveilleux progrès? Dans la Beauce, mon comté, où la première unité sanitaire fut établie, le taux de la mortalité infantile et par tuberculose a fort diminué. Et le même fait fut enregistré dans Joliette, Terrebonne, Nicolet et dans les autres comtés où il y a des unités sanitaires.

Il loue le travail accompli par le ministre de la Voirie (l'honorable M. Perron) dans la confection de nos routes, qui ont été la source de tant de bien pour les cultivateurs, pour les ouvriers, pour toute la population, enfin.

Il rappelle la récente exhortation faite par l'honorable ministre de la Voirie aux fabricants de pulpe et de papier en faveur des colons et des cultivateurs. Il leur demandait alors d'encourager davantage l'achat du bois des colons et des cultivateurs. Il disait que les fabricants de papier devraient acheter les 700,000 cordes de bois que les colons et les cultivateurs expédient aux États-Unis. Cela aurait pour effet de diminuer l'exportation du bois de pulpe aux États-Unis; cela apporterait aussi une aide efficace à la classe agricole.

Il remercie l'honorable ministre de la Voirie d'avoir adopté cette attitude qui montre qu'il sait défendre la cause des classes populaires.

L'opposition essaie de représenter notre ministre de la Voirie comme un capitaliste, oubliant qu'il va trouver le capital, et lui dit que le moyen de sauver l'industrie du papier serait d'aider les cultivateurs et les colons en leur achetant leur bois.

L'opposition a tort de proclamer un peu partout que le gouvernement vend la province aux Américains pour un plat de lentilles. On fait appel aux préjugés en cela, quand on connaît les faits. Au moins, on devrait fournir les preuves de ce que l'on avance. Si réellement l'opposition est sincère, pourquoi ne dépose-t-elle pas une motion dénonçant les capitaux étrangers? Même si nos richesses naturelles sont exploitées avec les capitaux étrangers, au moins le gouvernement fait en sorte que le produit de cette exploitation reste dans la province ou dans le pays.

Les développements industriels que poursuit le gouvernement sont nécessaires à la population et surtout aux cultivateurs pour développer nos ressources naturelles et assurer des marchés à nos cultivateurs. L'opposition a tort de sonner les trompettes de Jéricho autour de la grande cheminée de l'industrie, qui assure un marché à nos produits agricoles. Je ne crains pas la venue des capitaux étrangers en cette province. Nous avons besoin de ces capitaux et nos lois nous assurent la protection et la propriété de nos ressources naturelles. Le gouvernement, en encourageant le développement industriel, a créé de nouveaux marchés pour les produits de nos agriculteurs et des centres où peuvent travailler les fils de cultivateurs qui quittent la terre. Des marchés locaux ont été créés.

Parfois, l'industrie a été cause d'un recul plutôt que d'un avancement, et il cite le cas de Val-Jalbert. L'industrie, comme Saturne, dévore parfois ses propres enfants. Il faut maintenant que les cultivateurs organisent leur production pour répondre aux besoins des marchés; il faut qu'ils soumettent leur production à la classification, afin de mettre en vente leurs meilleurs produits aux meilleurs prix. La classe agricole réalise la nécessité de la classification qui a donné de si bons résultats en industrie laitière. Le cultivateur a modifié ses méthodes et il a plus de succès que jamais.

L'industrie subit souvent des crises. Exemple, celle des mines de charbon en Angleterre, où il y a une crise. On remplace le charbon par le pétrole, qui est à son tour remplacé par l'électricité dont la réserve nationale de Québec est énorme. La crise

nous a permis de voir le prince de Galles se rendre lui-même auprès des ouvriers affectés. Le prince s'est acquis l'admiration de tout l'Empire britannique.

La première industrie est celle de l'agriculture qui est essentielle. C'est vers elle que la province doit tourner tous ses efforts. C'est surtout l'industrie agricole qu'il importe de protéger. Le département de l'Agriculture a dépensé plus de \$2,000,000 cette année pour encourager l'agriculture. C'est plus que d'habitude.

**M. Renaud (Laval):** C'est pas assez.

**M. Fortier (Beauce):** Non, ce n'est pas assez, je l'avoue. J'allais précisément suggérer au gouvernement de faire davantage, mais j'apprends qu'il a décidé d'augmenter les crédits de l'agriculture. Et cela viendra plus vite que la convention conservatrice. En ce faisant, le gouvernement répond au désir de la majorité de la Chambre et au désir de notre population agricole. Je demande davantage, M. l'Orateur. Je demande qu'on augmente le nombre des agronomes dont les services à la classe agricole sont si précieux. Je suggère au gouvernement d'encourager les concours de fourrage vert et de culture du navet et de la betterave à sucre.

La population rurale désire plus d'instruction agricole dans nos écoles. Je constate avec plaisir que le Conseil de l'instruction publique, réuni actuellement, étudie ce projet et qu'il a pris une heureuse initiative en s'occupant de ce problème. Toute notre population lui en saura gré. À Saint-Ferdinand d'Halifax, récemment, des cours abrégés d'agriculture étaient donnés. Environ 175 personnes pensionnaires suivirent ces cours, en outre d'un certain nombre d'externes. Ce fait montre que notre population rurale veut de l'instruction agricole.

Il cite les statistiques de la production agricole et fait voir pour notre province l'importance de la développer. Jamais des prix aussi avantageux n'ont été obtenus, depuis la guerre, par les cultivateurs pour leurs produits laitiers. Jamais, depuis la guerre, le volume de la production de l'industrie laitière ne fut plus élevé. Le grand problème du jour est de produire en plus grande et en meilleure quantité si nous voulons faire la conquête de nos propres marchés et suffire au marché canadien tout entier. Il ne faut pas oublier qu'il est impossible pour une jeune province de faire toutes les réformes en même temps.

Il déclare qu'il ne peut oublier l'industrie du sucre d'érable, si en honneur dans son comté. Il se réjouit de la création d'une société coopérative de producteurs, la Société des producteurs de sucre et de

sirop d'érable du Québec, qui fait classer les produits et a ainsi obtenu de beaux résultats. Une efficace coopération entre les membres de cette Société a amélioré la qualité et l'uniformité des produits, a fait obtenir de meilleurs prix pour les produits de l'érable. Dernièrement, le ministère de l'Agriculture a accordé à la Société une allocation de \$25,000 et je tiens à lui en témoigner ma reconnaissance. Il fait l'éloge du chef de l'industrie sucrière, M. Cyrille Vaillancourt. Il (M. Fortier) souhaite l'établissement d'une fabrique pour le sirop d'érable.

L'opposition tient le gouvernement responsable de l'exode rural. L'exode des jeunes gens des campagnes vers les villes est un mal qui n'est pas unique à notre province. La France, les États-Unis, l'Italie, tous les pays constatent le même mal. Il est donc injuste de tenir le gouvernement de la province responsable de cette situation. Le moyen de garder les fils des cultivateurs à la terre, c'est de rendre l'agriculture plus payante et la vie plus agréable à la campagne. C'est là l'œuvre à laquelle s'emploie le gouvernement, qui veut garder nos enfants sur la bonne terre de la province de Québec.

Le discours du trésorier provincial (l'honorable M. Nicol) a fait voir dans notre province que la terre ne se meurt pas. La province est dans la bonne voie et elle se classe parmi les plus progressives du monde. Notre gouvernement a fait tout son possible et c'est pourquoi notre population heureuse lui fait confiance. Et c'est parce que notre province est heureuse que notre population y est attachée.

#### Suspension des travaux

**M. Lafleur (Montréal-Verdun)** se lève pour parler, mais il est 6 heures. Il propose que le débat soit ajourné à 8 h 30.

Adopté.

#### Reprise de la séance à 8 h 40

##### Subsides

**M. Lafleur (Montréal-Verdun):** Le discours du budget n'a pas de quoi enthousiasmer. Sans doute, il y a eu une vague de prospérité pour les amis du gouvernement comme rarement il ne s'en est vu. Mais il n'en a pas été ainsi pour la masse des citoyens. Le discours du trône s'était réjoui sans condition et vantait la belle récolte et les profits plantureux réalisés par nos agriculteurs. Mais voici que le discours sur le budget apporte des ombres au tableau.

On admet que, dans certaines localités, les récoltes ont été endommagées par les grandes pluies et des inondations multipliées. Le gouvernement fait aussi l'aveu que les cultivateurs souffrent d'une certaine gêne.

Naturellement, ce n'est pas la faute du gouvernement. Non, déclare le trésorier (l'honorable M. Nicol), c'est la faute des cultivateurs eux-mêmes qui ont acheté des fermes et des instruments aratoires à un prix trop élevé. Comme si les cultivateurs étaient libres de fixer les prix des machines ou de s'en passer à volonté. Quand les cultivateurs ont prospéré, quand la température a été clémente et favorable et les conditions du marché excellentes, le gouvernement s'en est attribué le mérite et en a tiré gloire.

Mais, si tout à coup la prospérité disparaît et l'agriculture périlite ou souffre d'une certaine gêne, pour employer l'expression timide du discours sur le budget, c'est la faute des agriculteurs! Et, comme remède ultime, le trésorier provincial (l'honorable M. Nicol) conseille l'argent à meilleur marché, les prêts à long terme. En un mot, c'est le crédit agricole, remède réclamé depuis des années par le chef et les députés de l'opposition.

L'industrie n'est pas mieux partagée que l'agriculture. Le gouvernement a exagéré sans mesure le mouvement industriel sans veiller à provoquer un essor équivalent dans l'agriculture. Aussi le déséquilibre s'est-il fait sentir non seulement dans l'agriculture, mais aussi dans l'industrie elle-même. Nous avons maintenant une crise de la pulpe et du papier et, quand on sait l'importance de cette industrie chez nous, on voit à quel point le mal est grave.

Naturellement, notre gouvernement, après avoir vendu notre patrimoine forestier, après avoir laissé dilapider notre avoir dans ce domaine et créé une situation dangeuse dans le seul et unique but de combler des déficits réels et d'étaler des surplus apparents, s'en lavera sans doute encore les mains en disant qu'il n'a que loué lesdites forêts, selon la jolie formule en vogue dans l'élection de Sainte-Marie.

Après avoir traité le plus délicatement possible d'une certaine gêne dont souffrent l'agriculture et l'industrie, le gouvernement indique aussi une autre tache au riant tableau de prospérité qu'il veut exhiber au peuple, et c'est le mal de la spéculation. Le trésorier déclare que l'argent qui a servi à grossir la valeur apparente des stocks pourrait être mieux employé à développer nos industries populaires. M. l'Orateur, c'était pourtant un des articles du programme de l'opposition, tout comme celui du crédit agricole.

Cet article réclame depuis longtemps "l'organisation, la protection et la direction de l'épargne populaire", pour développer, en autant que possible, nos richesses naturelles par les nôtres et pour les nôtres, ce qui n'empêchera pas le gouvernement de déclarer avec sérénité que l'opposition n'a aucun programme à offrir. Au lieu de prétendre que l'opposition n'avait pas de programme, le gouvernement n'aurait-il pas dû rendre justice à cet article de notre programme et organiser, protéger, diriger l'épargne populaire pour développer nos industries, particulièrement la petite industrie locale et surtout les industries greffées sur l'agriculture et qui auraient pu rendre celle-ci plus profitable? Voilà ce que nous réclavons depuis des années! Voilà ce que le chef de l'opposition a préconisé, il y a longtemps, dans cette Chambre, avec ses collègues, entre autres le député de Laval (M. Renaud) et l'ancien député de Joliette (M. Dufresne). M. G.-C. Piché, chef du service forestier de notre province, dans son rapport de 1928, insistait particulièrement sur la nécessité d'organiser la petite industrie. Mais le gouvernement a préféré le favoritisme et le chantage politique dans l'emploi des deniers publics.

**Des voix:** Très bien, très bien!

**M. Lafleur (Montréal-Verdun):** Le gouvernement se vante d'avoir développé nos ressources hydrauliques et placé notre province en tête du dominion. Il ne manque qu'une chose à un succès aussi éclatant, c'est que les consommateurs des villes de Montréal, de Québec et les habitants des campagnes puissent se procurer la force motrice et l'éclairage à aussi bon marché que dans les autres provinces. C'est encore un article du programme de l'opposition depuis 1916 au moins. Le développement hydroélectrique doit être fait en fonction des besoins actuels et à venir. Une politique qui permettrait l'établissement de nouvelles industries et nous ferait obtenir des taux d'électricité beaucoup moins élevés que ceux que nous payons actuellement. Voilà ce que réclame l'opposition.

Le gouvernement, dans le discours du trône, trouve les campagnes très prospères. C'est probablement ce qui provoque la désertion des campagnes que le gouvernement est bien forcé de constater. Ainsi donc, le trésorier provincial (l'honorable M. Nicol) prétend que nos cultivateurs quittent leurs fermes parce qu'ils y font trop d'argent. C'est une explication ingénieuse! Ce n'est pas surprenant qu'il trouve des surplus là où les autres voient des déficits.

En abordant la question des finances, le trésorier déclare qu'il avait prévu, pour l'année fiscale terminée le 30 juin 1928, un surplus de \$250,666.50, mais qu'il a erré dans les piastres et les cents, puisqu'il s'est trouvé avec un surplus de \$1,986,557.70. Il y a eu indiscutablement, quelque part, quelques taxes qui ont fonctionné au-delà des espérances du trésorier. Il y a de beaux revenus parce qu'il y a beaucoup de taxes.

**M. Renaud (Laval):** Paie, Baptiste!

**M. Lafleur (Montréal-Verdun):** On a eu de beaux surplus en ces dernières années. Ils sont plus beaux quand il y a des élections. Pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1930, les experts financiers du gouvernement ont bâti un surplus probable de \$1,214,318.56, à condition naturellement que les élections n'aient pas lieu en 1931. Si les élections ont lieu en 1931, le surplus ne sera pas vraisemblablement de \$1,214,318.56, mais de \$3,000,000 ou \$4,000,000. Je vous ferai remarquer, M. l'Orateur, qu'à chaque veille d'élections les surplus augmentent.

**L'honorable M. Nicol (Compton):** C'est la Providence qui arrange cela.

**M. Lafleur (Montréal-Verdun):** Un examen des surplus annuels nous indique en effet qu'à chaque année où ont eu lieu les élections, les surplus du gouvernement ont grimpé dans des proportions fantastiques pour redescendre aussitôt l'année suivante. Le dernier surplus avant l'élection de 1916 était de \$887,410 et, l'année suivante, il descendait à \$211,294.69. Le dernier surplus avant l'élection de 1919 était de \$2,134,058.28, au 30 juin 1918, pour redescendre, dès l'élection finie, à \$295,221.02 qu'il était au 30 juin 1919. Le dernier surplus avant l'élection de février 1923 grimpait à la somme de \$5,033,419.45. Mais, dès l'élection terminée, ce surplus descendait à \$1,444,365. Pour les élections de 1927, le gouvernement a jonglé avec les surplus, mais en vertu d'un procédé nouveau. Après ses tours et détours de comptabilité, il n'avait réussi qu'à offrir un surplus de \$1,520,146.75. C'était plutôt maigre, puisque le dernier surplus électoral en date, celui de 1921-1922, dépassait les \$5,000,000. C'est une bien curieuse coïncidence que ces surplus à la veille des élections!

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Il faudrait avoir des élections tous les ans, alors.

**M. Lafleur (Montréal-Verdun):** La province a \$2,000,000 de surplus cette année, mais elle a perdu le Labrador. L'histoire se chargera d'apprécier ce surplus ministériel et ce déficit national. De plus, un profane pourrait peut-être s'imaginer qu'avec tant de surplus enregistrés, la dette annuelle de la province diminue. Malheureusement, elle augmente. D'après les discours du budget, nous devrions avoir en caisse une vingtaine de millions, ou tout au moins une dette stationnaire. Au 30 juin 1925, déclare le trésorier, le total de la dette consolidée était de \$79,212,226.27. Le 30 juin 1928, il était de \$80,731,877.24, soit, dans la dette consolidée en cours, une augmentation de \$1,519,650.97. Par contre, les fonds d'amortissement placés, plus le montant réservé à même le surplus pour racheter une partie de la dette consolidée et les paiements différés s'élevaient à \$21,904,345.63, ce qui laisse une dette consolidée nette de \$58,827,531.61, de \$14,580 plus élevée qu'en 1927. Nous aurions aimé que l'honorable trésorier nous explique de quelle façon il a diminué la dette.

Le trésorier de la province (l'honorable M. Nicol) n'a pas dit non plus que le passif des corporations municipales, qui était de \$199,311,468 en 1918, est monté à \$287,691,162, en 1926. Il n'a pas indiqué non plus que le passif des corporations scolaires, qui était de \$34,742,244 en 1919, est monté à \$64,238,167, en 1927.

L'honorable trésorier est-il convaincu que tout le monde est satisfait de la déclaration que le gouvernement a faite au sujet de la voirie? L'argent qui sera dépensé le sera-t-il à bon escient? Y aura-t-il du favoritisme? Le gouvernement se vante de sa politique de voirie. Il resterait à examiner si elle a été profitable et si elle n'a pas imposé un trop lourd fardeau aux municipalités.

En effet, pour l'année 1927, à une question posée par le député de Laval (M. Renaud), le gouvernement admettait que 205 municipalités n'avaient pas encore payé les intérêts dus. Pour 9,148 milles de chemins améliorés, le gouvernement a dépensé \$53,000,000 et les municipalités, \$10,000,000. La réfection de ces chemins a coûté près de \$9,000,000 au gouvernement et plus de \$1,000,000 aux municipalités; pour l'entretien et la réparation, le gouvernement a dépensé plus de \$13,000,000 et les municipalités, près de \$2,000,000. L'an dernier, le gouvernement a envoyé 206 lettres d'avocat aux municipalités pour un montant de \$1,261,268.22 pour travaux de voirie et intenté 300 poursuites pour une somme de \$802,338.26.

Le gouvernement peut-il être fier de la politique de voirie quand des municipalités se sont

saignées à blanc pour payer leurs taxes à ce point que quatre d'entre elles n'ont pas encore versé ce qu'elles devaient au Trésor?

**M. Renaud (Laval):** C'est prospère.

**M. Lafleur (Montréal-Verdun):** Les vantarides du gouvernement pour sa voirie coûtent bien cher aux municipalités.

Il en est de même pour ce qui concerne l'instruction publique.

Le gouvernement vante sa politique à ce sujet, mais il ne dit pas que le pourcent des contributions scolaires payées par les contribuables des municipalités est de 81 %, tandis que le gouvernement ne paie que 19 %.

En terminant, me sera-t-il permis d'exprimer le vœu de voir le gouvernement mettre en pratique quelques-unes des nombreuses réformes demandées par l'honorable chef de l'opposition dans son récent discours sur le budget de la semaine dernière au groupe d'hommes qui ne sont plus ni conservateurs ni libéraux, mais se contentent d'être ministériels?

Je réclamerai l'inventaire, très attendu, des ressources naturelles de la province, ainsi qu'une commission d'experts renseignés sur tout ce que nous pouvons produire et industrialiser dans notre province et sur tout ce que nous achetons de l'étranger; une formation plus pratique, plus méthodique à l'école et dans tous nos foyers d'éducation, des écoles élémentaires de rang, une école modèle dans chaque village et une académie par comté; un plus grand nombre d'écoles normales pour nos villages, un programme de formation pratique pour toutes les branches de nos activités, la plus grande liberté pour nos agronomes d'exprimer leur opinion et d'appliquer leur savoir; une croisade en faveur de l'économie; plus de protection et de justice aux cultivateurs en ce qui concerne le problème de la tuberculose.

**L'honorable M. David (Terrebonne)<sup>10</sup>:** M. l'Orateur, vous qui, comme chacun en cette Chambre, aimez votre sol et la campagne canadienne, vous avez dû, certains soirs, voir revenir des champs l'homme de chez nous qui, toute la journée, convaincu que la terre paie au centuple l'effort des bras et la sueur qu'il lui a donnés, avait préparé sa terre et tracé ses sillons. L'homme de chez nous, dis-je, ce jour-là, avait semé et, indifférent aux rires moqueurs de ceux qui le voyaient revenir, rentrait fier de sa besogne et de son labour, le front plein de sueur.

Depuis 30 ans, le gouvernement de Québec trace consciencieusement des sillons et sème à pleines mains en cette province. Il sème des idées et des actes. Au soir de cette journée où se termine le débat sur le discours du budget, il regarde. Il n'est pas indifférent aux suggestions qu'on veut bien lui faire, mais il se rend compte qu'on ne lui a rien dit de nouveau. On a seulement répété ce qui avait été dit. Le gouvernement est un semeur. C'est facile de critiquer, mais difficile de faire des suggestions constructives. Malgré les critiques injustes de l'opposition, il continuera à semer, escomptant que l'avenir montrera qu'il a bien fait, qu'il a accompli des actes et que son travail porte des fruits pour la race et la province.

Des orateurs de l'opposition ont reproché au gouvernement antérieurement l'augmentation de la dette consolidée de la province qui, depuis 10 ans, a été portée de \$38,000,000 à \$58,000,000. C'est vrai que la dette s'est accrue. Dans cette augmentation que l'on nous reproche, l'opposition tient-elle compte de la somme de \$15,000,000 avancée à la Banque Nationale, une institution qui allait sombrer, pour lui permettre de fusionner avec la Banque d'Hochelega pour éviter un désastre et pour sauvegarder un intérêt national, somme qui est amortie annuellement et qui rapporte des intérêts? L'opposition tient-elle compte de la somme de \$8,000,000 avancée aux municipalités pour leur permettre de construire des logements pour leurs ouvriers? L'opposition tient-elle compte de la somme de \$5,000,000<sup>11</sup> votée et empruntée pour les travaux de voirie et les chemins de colonisation sur le montant de \$55,000,000 qui ont été dépensés pour ces travaux? Si l'on tient compte de cela, on verra que l'augmentation de \$20,000,000 est bien garantie par la Banque Canadienne Nationale, par le crédit des municipalités et par le capital que nos bons chemins ont ajouté à l'actif de notre province.

Je suis ici pour dire des faits. Nul besoin de parler du travail de l'honorable ministre de la Voirie (M. Perron) parce qu'on en a la preuve sous les yeux partout dans la province. Je crois ne pas me tromper en disant que le ministre de la Voirie et ses prédécesseurs ont dépensé environ \$90,000,000 pour la construction de nos routes. En avez-vous tiré des bénéfices? Tous en bénéficient.

Lorsque le ministre actuel entra en fonction, on avait déjà dépensé \$35,000,000. Et le ministre de la Voirie, même lorsqu'il s'agissait de construire une route dans un comté pour lequel je suis prêt à me dévouer aussi longtemps que ma santé le permettra et que le peuple le voudra, a bien pris garde de nous

encourager à faire une route permanente. Ce qu'il importe avant tout, c'est d'asseoir solidement une route avant de la rendre permanente. C'était la seule et la meilleure façon de procéder. Et l'on a vu dans mon propre comté, sur la route qui conduit dans le joli village de Sainte-Agathe, 3,400<sup>12</sup> automobiles de touristes circuler en une seule journée, un dimanche du mois d'août, en 1926. La Chambre peut très bien tirer ses conclusions quant aux dépenses qu'ils peuvent faire le long de cette route. Et cette route de gravier est solide. Il en est ainsi des routes de notre province.

Je ne crains pas de dire que, sur les \$55,000,000 dépensés sous la direction du ministre actuel de la Voirie, la dette de la province n'a été augmentée que de \$5,000,000. Nous avons pris à même nos revenus les sommes nécessaires pour asseoir nos routes. Est-ce une politique blâmable? Lorsqu'il s'agit de la permanence des routes, comme lorsqu'il s'agit de construire des institutions, je crois que c'est de la sage administration que de prendre à même les revenus du fonds consolidé de la province pour faire ces travaux. Mais une sage politique nous incite à ne pas augmenter notre dette par le coût de ces travaux.

L'opposition nous dit: Où vont les surplus? À la colonisation, à l'agriculture, aux chemins, aux petites écoles du rang, etc. Je demande à nos amis d'en face de regarder le long des routes de notre province. Ne sont-ils pas fiers lorsqu'ils voient ces routes? Et je leur pose cette question sans leur demander s'ils sont conservateurs ou libéraux, convaincus qu'ils aiment leur province autant que nous.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Oui, oui, plus.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Quand il s'agit d'amour, les vieux garçons sont toujours les premiers à parler.

Le chef de l'opposition, ces jours derniers, avait préconisé la culture du chiendent et des atocas. Le gouvernement ne prétend pas avoir atteint la perfection. Il reçoit avec plaisir toutes les suggestions sérieuses comme, par exemple, lorsqu'il s'agit d'une commission technique pour étudier la possibilité de la culture du chiendent, des atocas ou de la betterave à sucre. Mais où donc est votre capital pour développer ces industries? Vous critiquez l'entrée du capital étranger dans la province et vous prêchez une théorie économique qui, prétendez-vous, donnerait des millions et des millions par la culture du chiendent. On nous dit que nous devrions

développer nos richesses avec notre propre argent et on nous parle de chiendent, d'atocas. Allez donc, en bon patriote, en dehors de cette Chambre, faire souscrire des millions par les citoyens de cette province pour former une compagnie pour cultiver le chiendent, qui pousse dans les champs, par exemple. Qui est-ce qui ira demander aux capitalistes étrangers de promouvoir la culture du chiendent?

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Vous n'êtes pas sérieux.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Oui, le chiendent est très sérieuse comme ivraie. Si on ne veut pas de capital étranger, que va-t-on faire? Eh bien! Parlons des atocas...

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je veux dire que l'honorable secrétaire provincial peut être plus sérieux que cela.

**M. Renaud (Laval):** Ça pousse dans la meilleure terre.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** J'admets que ne faisant que répondre aux arguments du chef de l'opposition, je ne puis être sérieux. Quant à ses interruptions, je les connais depuis 13 ans.

On a déjà tenté l'expérience de l'industrie des betteraves à sucre, et vous savez quels ont été les résultats obtenus. Si toute la politique de l'opposition repose sur ce développement économique et sur des industries aussi importantes que celles que j'ai mentionnées, je doute fort qu'on ait la chance de capter l'attention du cultivateur.

Le député de Maisonneuve (M. Tremblay) a préconisé l'exploitation par le gouvernement de nos pouvoirs d'eau comme on le fait en Ontario. J'ai cependant souvenance que lorsque le gouvernement voulait se pencher non pas sur la richesse, mais sur la pauvreté et la misère, lorsqu'il présentait la loi de l'assistance publique, pour prendre cette dernière sous son contrôle, l'opposition a crié à l'étatisme et l'on nous accusait de vouloir étatiser la charité. Et, lorsqu'il s'est agi d'exploitations forestières, des pouvoirs d'eau, du commerce des alcools, l'opposition ne nous a-t-elle pas dit: Laissez donc au commerce, à la finance et au capital des initiatives qui leur sont propres?

On a tenté l'expérience dans une province voisine, mais on n'est pas plus riche. Je ne veux pas juger le système qui se pratique en Ontario. Chacun son affaire. J'admets que le pouvoir est fourni à

meilleur marché aux ouvriers, à chaque maison, mais, en définitive, à la fin de l'année, c'est le consommateur qui paie le déficit que les municipalités enregistrent. Il vaut mieux que le gouvernement laisse les compagnies privées gérer les pouvoirs d'eau plutôt que de laisser cette responsabilité à une commission.

On nous a fait une autre proposition. L'opposition dit que nous avons trop d'industries et demande ensuite de multiplier les fabriques de soie artificielle. En même temps, on nous reproche de couper trop vite les arbres de nos forêts et on nous dit de couper nos forêts pour créer de nouvelles industries de soie...

**M. Renaud (Laval):** Ça en ferait de la soie.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Si nous encourageons cette industrie et que nous permettons la coupe du bois pour augmenter le volume de production de cette industrie, dans deux ans, l'opposition se lèvera et viendra nous dire que nous abattons trop de forêts et que nous dévastons notre patrimoine national qui devrait être légué aux générations à venir. Contradiction.

Faisant référence à la compagnie d'Arvida qui aurait fermé ses portes, il dit que, d'après les renseignements qu'il a obtenus, cette compagnie attend d'avoir de l'électricité générée par la Chute-à-Caron pour terminer ses travaux d'aménagement. Le développement de la Chute-à-Caron sera utile à toute la province quand il sera terminé.

Il s'accorde cependant avec l'honorable chef de l'opposition sur la question de l'enseignement, qu'il considère comme un second baptême pour chaque enfant. C'est une question qui va au-delà des considérations politiques et jamais on n'y apportera assez d'attention. Jamais, depuis deux ou trois ans, une attention aussi soutenue n'a été donnée à la question éducationnelle. La petite école n'a pas été négligée. Comme devant un berceau, en regardant l'école rurale, les hommes intelligents se sont inclinés en s'écriant: Là est l'avenir de notre race.

Nous avons aussi réfléchi et, sur ce point, nous nous sommes rendu compte que la société a un devoir que partage l'État. Ici, ce devoir est moins intense parce qu'il est assumé par un corps indépendant du ministère, le Conseil de l'instruction publique, qui dirige l'enseignement en cette province. Et, sans vouloir faire de compliment intéressé, je puis dire cependant que, jusqu'à présent, aucune suggestion jugée saine et logique n'a été mise de côté par ce Conseil. Il y a quatre ans, celui-ci préparait un

programme d'enseignement dont l'essai loyal a été commencé depuis trois ans et dont on peut attendre d'heureux résultats. J'en reparlerai tantôt.

Ce n'est pas une vaine parole que de dire que la démocratie doit à chacun de nous la chance de devenir quelqu'un, à condition que l'instruction qu'on lui donne ne lui serve pas de levier pour l'enlever à sa classe. Il faut que l'instruction donnée à l'ouvrier lui fasse respecter le métier de son père; il faut que l'instruction donnée au fils du cultivateur ne lui fasse pas dédaigner la charrue et la terre.

Ici, les discours ne suffisent pas. Il faut agir. Faisons aimer l'école, l'école du rang. Apprenons à l'enfant à la chérir constamment. Oui, l'école du rang que je vois d'ici, où je vois cette belle jeunesse qui pousse, cette institutrice fatiguée du labeur de la journée et prête à recommencer. Quand je vois les enfants qui s'en vont joyeux et babillants, devant ce spectacle, je me dis: Notre race n'est pas morte, elle ne mourra pas chez nous.

Oui, il faut faire aimer l'école. Il faut que l'enfant qui revient de la classe puisse dire à ses parents, à ses frères et à ses sœurs comme c'est beau et propre à son école, qu'il aime les arbres devant son école et les fleurs dans le parterre. Il faut qu'on lui enseigne à lire dans le grand livre de la nature, dans laquelle il vit. Qu'on lui explique les phénomènes de la sève qui monte dans l'arbre au printemps. Qu'on lui dise pourquoi le brin d'herbe pousse et verdoie, d'où vient le ruisseau de la montagne, qui descend de la forêt, où vont les Laurentides au dos arrondi par le passage des glaciers. Il faut qu'on lui dise pourquoi les moissons sont jaunes l'été et vertes au printemps, pourquoi le bourgeon éclate, pourquoi la feuille paraît. C'est dans ce livre de sa propre vie que l'enfant puisera l'amour de la terre et alors, s'il perd la science acquise, ces notions lui resteront comme gravées dans son esprit.

Mais comment allons-nous demander à la jeune fille de 20 ans, qui a passé deux ans dans une école normale, de faire aimer le sol à ses élèves? Comment peut-elle le faire? Le problème est là. Il faut enseigner l'agriculture à nos enfants. Mais l'institutrice ne l'a jamais apprise et ne la connaît pas. Elle sait la grammaire, l'arithmétique, l'algèbre, l'astronomie, la géographie, la dactylographie et la sténographie, mais elle n'est pas compétente en agriculture. Ce que le gouvernement veut, c'est de conserver l'amour de la terre chez nos enfants. Pour cela, nous sommes prêts à faire tous les sacrifices et j'irai même jusqu'à dire que le gouvernement, qui ne se contente pas de discours, s'engage, par ma voix, à payer dans chaque école normale de campagne le

salaire d'un professeur d'agriculture. Le jour où l'institutrice aura reçu cette formation agricole qui lui permettra d'enseigner à l'enfant l'amour du sol, nous aurons résolu un aspect du problème.

Il (l'honorable M. David) fait allusion au volume de l'abbé La Palme dont il loue l'esprit d'initiative et le désir d'aider à la cause de l'instruction et il invite la population à le lire.

Il n'y a pas que l'enfant qu'il faut blâmer lorsque celui-ci quitte l'école trop jeune. Trop souvent, dans bien des cas, les pères de famille retirent leurs enfants trop tôt de l'école pour les faire travailler sur la terre. Le père veut parfois que le fils parte de chez lui pour rapporter de l'argent à la famille le plus tôt possible. Le jour où les parents réaliseront que le plus longtemps le petit cultivateur reste à l'école, plus il sera un actif sur la terre de son père dans l'avenir et mieux ce sera pour la race, ce problème sera pratiquement résolu.

Il ne s'agit pas de circonvenir l'enfant et limiter son instruction. Personne n'a le droit de le faire. Notre passé nous montre que nos hommes parlementaires, politiques et judiciaires du Canada, ceux qui nous ont faits ce que nous sommes, étaient des fils de cultivateurs. Personne n'a le droit de prendre le cerveau d'un enfant et de le comprimer dans sa volonté et dans son manque d'orientation. Que l'on empêche que tous les enfants entrent dans les grandes écoles, j'en suis, et nous éviterons ainsi de rencontrer tant de déchets le long de la route. Mais, si un enfant a du talent, qu'il veut monter plus haut, qu'on lui ouvre toutes grandes les portes de l'école supérieure et de l'université. C'est de La Bruyère, un penseur, qui disait que tout être humain qui naît en ce monde a un droit absolu à l'éducation, que tout ignorant est un danger pour la société, que là où manque l'école, on multiplie les prisons et les hospices.

Les œuvres du gouvernement sont souvent inconnues. Par manque de publicité, quoi qu'on en dise...

**M. Renaud (Laval):** En voilà une bonne.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** ...on ne sait peut-être pas qu'il y a quatre ans le gouvernement provincial a passé une loi permettant aux municipalités de créer les écoles professionnelles et industrielles avec l'aide du gouvernement, celui-ci, et chaque municipalité, devant contribuer l'un et l'autre \$20,000 chacun, chaque année, pour assurer l'éducation du soir à ceux qui en ont besoin. Le gouvernement a voulu créer, en pratique, cette œuvre

post-scolaire. Il n'a pas obligé les municipalités à assurer cet enseignement post-scolaire, mais il leur a offert et il est prêt à aider, mais il demande qu'on ait la condescendance de reconnaître ce qu'il a fait. Le gouvernement paie 50 % des frais de ces écoles. Et cependant, l'opposition prêche cette politique dans un pamphlet...

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Signé par qui?

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Signé "Partisan du progrès", comme moi.

Mais, si le gouvernement prenait fantaisie, un jour, d'imposer ses suggestions en matière d'enseignement, est-ce que la gauche ne dirait pas qu'il ne respecte pas des droits acquis et l'autonomie des municipalités?

Qu'a fait le gouvernement pour l'agriculture dans la petite école? Un brave curé est venu me voir et, dans une conversation que j'eus avec lui, il fut convenu de faire l'essai d'une école agricole. Le gouvernement, l'an dernier, a créé, sur la côte de Gaspé, cette école, pas pour s'attirer des votes. L'évêque de Gaspé, Mgr Ross, le meilleur éducateur que notre province ait eu, a bien voulu endosser ce mouvement et surveille cette école avec l'abbé Veilleux. Nous avons créé une école agricole ailleurs. Les journaux n'en ont pas parlé, mais, pour la première, nous avons donné \$40,000 et, pour la deuxième, \$50,000. Le gouvernement a donné \$90,000 dans ces deux cas. Lorsqu'il s'agit d'initiatives, nous ne reculons pas devant les questions d'argent.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Où est fondée la deuxième?

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Dans le comté de Rouville, où le député (M. Bernard) a demandé un enseignement semblable et l'a obtenu.

Tout système d'éducation simple, sain et logique ne doit pas tendre à adapter l'enfant à un programme. Au contraire, il faut adapter le programme aux besoins de l'enfant. C'est ainsi, pour illustrer ma pensée, que, sur la Côte-Nord où l'agriculture est pratiquement impossible, il faudrait enseigner aux fils des pêcheurs, en même temps que les matières premières, les méthodes qui rendront payante l'industrie qu'ils adopteront plus tard. Il en est ainsi pour l'agriculture, l'industrie de la pulpe, etc. Il faut que l'enfant, demeurant dans le milieu où il est, soit instruit des rudiments des métiers de son

père, afin qu'il puisse plus tard être préparé à accepter ces métiers comme mode de vie ou de manière de vivre. C'est pourquoi, à Sainte-Anne-des-Monts, le programme scolaire est un programme agricole. C'est la même chose à Saint-Césaire de Rouville. Quant à l'école de Gaspé, on y enseigne un programme conforme à la mentalité des pêcheurs. Mon collègue de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries (l'honorable M. Perrault), avec lequel j'ai visité la Côte-Nord, veut assurer un enseignement spécial de leur art aux pêcheurs, un art que des méthodes modernes ont changé complètement, afin de permettre aux pêcheurs de demain de gagner leur vie.

Je crois qu'un programme scolaire doit être assez souple pour s'adapter à toutes les régions, au milieu où l'enfant vit. Dans une région agricole, enseignez aux enfants l'art de l'agriculture, élevez-les de façon qu'ils ne puissent jamais se représenter le soleil couchant sans voir ses rayons réfléchis sur la lame de la charrue. Aux jeunes gens qui vivent près de la forêt, apprenez les rudiments qui en feront des forestiers. Cependant, la chose ne peut se faire du jour au lendemain. Ce sont là des idées. Elles sont semées et lèveront un jour. Je crois à la bonne semence qui prend du temps à germer. Il faut donner à nos écoles normales des hommes capables de préparer les institutrices à leur rôle de professeurs qui enseigneront dans les divers milieux, soit agricoles, soit ouvriers, soit maritimes.

Je me réjouis qu'on ait dit qu'on devrait voir aussi à ce que l'instituteur laïque ne disparût pas. J'ai énoncé cette idée avec toute la discrétion que je pouvais y mettre. À quoi serviraient les sacrifices du passé s'il fallait voir disparaître ce vieux gentilhomme qui portait le haut-de-forme, la canne d'ébène et qui était un personnage jouissant du respect de tous dans son village, à côté du curé?

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Monsieur<sup>13</sup>...

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Monsieur Casgrain. L'on ne peut pas dire que, si un instituteur est marié et père de famille, il ne fera pas un meilleur éducateur pour les enfants. Mon honorable ami de Trois-Rivières (M. Duplessis) le sait.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** L'honorable secrétaire provincial pourra demander cela au premier ministre du Canada (l'honorable M. Mackenzie King).

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Était-ce une attaque contre les autres instituteurs? Le

gouvernement a le plus grand respect pour les communautés religieuses d'enseignement et n'hésite pas à reconnaître le dévouement des instituteurs religieux et les services qu'ils rendent pour améliorer le sort des jeunes, mais, si l'instituteur laïque doit disparaître, il faut aussi bien fermer nos écoles normales d'hommes. S'il faut des sacrifices plus grands pour donner une compétence plus grande à nos instituteurs laïques et pour les maintenir à leur poste, le gouvernement n'hésitera pas à les faire.

Il est bon d'avoir des académies commerciales, il peut aussi y avoir danger d'en avoir trop. Les membres de cette Chambre sont tous d'accord pour dire avec moi que, ici comme ailleurs, les académies commerciales établies dans les grands centres contribuent à l'éloignement des enfants de la terre et sont un danger pour l'agriculture. Il vaudrait mieux qu'elles n'existent pas. Je comprends que le cultivateur ne puisse continuer à diviser sa terre, qu'il faille un débouché au quatrième ou cinquième fils du cultivateur et que ceux-là se dirigent vers l'académie.

J'ai le spectacle dans mon esprit de sept enfants d'une même promotion dans un collège commercial de village. Pas un seul ne retourne à la terre. Ils sont partis pour Montréal. Ils sont allés là où on les a dirigés. Sur quatre élèves des cours commerciaux que j'ai connus dans une famille de la campagne, tous sont petits commis de banque. Je ne veux pas que l'on dise que je refuse l'instruction aux enfants de la terre.

Au contraire, rien n'empêche le cultivateur d'acquérir des connaissances pratiques en mathématiques, en histoire, en géographie et en comptabilité, mais il faut lui donner des exemples agricoles et le diriger vers l'agriculture.

Qu'on donne à l'enfant des exemples tirés du sol et non des villes, car l'enfant serait porté à aller voir ce qu'il ne connaît pas. Si tous les cultivateurs étaient instruits, la face de la campagne québécoise aurait changé de figure d'ici 10 ans. Pourquoi n'y aurait-il pas une ferme de démonstration à côté de ces académies, puisque ce sont des fils de cultivateurs qui les fréquentent? Il faut que le fils du cultivateur, en sortant de l'école, soit satisfait et fier d'être le fils du cultivateur et d'être enfant de la campagne.

**Des voix:** Très bien!

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Parlerai-je des couvents d'où les jeunes filles sortent avec une tout autre idée que d'épouser un habitant et de traire les vaches?

**M. Ouellet (Dorchester):** Ça ne prend pas, cela.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Non, ça ne prend plus. Toutes les jeunes filles ne sont pas faites pour la campagne, mais comment voulez-vous qu'après cinq ou six ans de fréquentation d'un couvent actuellement les jeunes filles diplômées retournent à la terre? Leurs connaissances les éloignent de la terre paternelle. Les jeunes filles auraient davantage la vocation de la terre si le programme scolaire était plus conforme à leur origine rurale. Mais on dira: C'est bien beau de parler, mais qu'est-ce que vous avez fait?

Nous avons passé une loi permettant au gouvernement de payer les écoles de rang dans les régions de colonisation. En vertu d'une loi passée il y a deux ans, le gouvernement a payé, cette année, tous les frais de construction de 39 écoles de moins de \$1,200 dans les régions de colonisation. Il cite une longue liste de villages où on a bâti des écoles de rang de \$1,200. En 1912, le gouvernement dépensait pour la construction et la réfection des écoles la somme de \$56,000. En 1927-1928, il a dépensé \$402,618<sup>14</sup>.

**M. Lamoureux (Iberville):** Je suggère que l'on aide un peu plus les municipalités qui paient \$3,500 et \$4,000 pour bâtir des écoles. Les municipalités ne peuvent profiter de la loi du gouvernement par laquelle il s'engage à payer le coût entier d'une école pourvu qu'elle ne coûte pas plus de \$1,200, parce que les municipalités ne peuvent construire une école pour ce prix-là ni pour \$2,500.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Je suis heureux que l'honorable député ait dit cela. Le gouvernement aide les municipalités dans ces cas-là. Le gouvernement, l'an dernier, a contribué à la construction de 25 écoles de moins de \$2,500. Durant les cinq dernières années, le gouvernement a distribué \$1,650,000 aux écoles des villes et campagnes de toute la province pour frais généraux, tandis que les écoles rurales ont reçu, depuis la même époque, exclusivement des enfants des villes, \$7,455,488<sup>15</sup>. Le gouvernement a voulu enseigner l'économie aux commissaires scolaires. Nous avons voulu faire comprendre à ces derniers que ce n'est pas tout d'avoir de belles écoles, il faut avoir des bonnes institutrices...

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Et les bien payer.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** ...et les bien payer. Je félicite l'honorable député de Trois-Rivières de l'intérêt qu'il porte aux institutrices. Le gouvernement est fier de ce qu'il a fait. En matière d'éducation, nous ne sommes jamais satisfaits et nous ferons davantage. En 1912, il n'y avait que 186 institutrices qui recevaient des salaires de \$250 à \$300; en 1927-1928, il y en avait 2,783 qui recevaient de \$300 à \$400. En 1912, 75 institutrices recevaient de \$300 à \$400 et, en 1927, 2,800 institutrices reçoivent ce montant. En 1912, des salaires de \$400 à \$500 étaient payés à 26 institutrices; en 1927-1928, ce salaire est payé à 284 institutrices. Pas une seule institutrice ne recevait \$1,200 par année en 1912, mais, en 1927-1928, 159<sup>16</sup> reçoivent ce montant. Les octrois que le gouvernement accorde aux municipalités scolaires leur permettent de mieux payer leurs institutrices.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Êtes-vous favorable, M. le ministre, à ce que les grosses compagnies soient exemptes de taxes scolaires?

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Je ne suis pas favorable à une exemption, mais à une commutation de taxes dans certains cas, plutôt que de voir disparaître une industrie qui perturberait la situation financière d'une municipalité.

L'opposition a beaucoup critiqué le gouvernement. On a parlé d'hygiène, de mortalité infantile et de tuberculose. Mais, il y a une quinzaine d'années, le mot "hygiène" était presque inconnu dans la province. À peine connaissait-t-on alors ce dont tout le monde parle aujourd'hui: le capital humain. Pour sauvegarder notre capital humain, il faut un capital financier. La tuberculose nous a frappés de plein fouet ici. Qui donc, depuis 30 ans, a pensé d'empêcher la litanie des petits cercueils? Qui donc a eu le courage de lancer la campagne contre la mortalité infantile et la tuberculose, dont on a parlé au cours de l'après-midi, sinon le gouvernement actuel?

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Pardon. À part les dépenses de voyage des employés du gouvernement et les salaires des médecins, qu'est-ce que le gouvernement a dépensé pour le traitement de la tuberculose? Si l'honorable secrétaire provincial ne peut me répondre aujourd'hui, il me répondra demain.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Je vais répondre tout de suite.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Avec calme?

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Oh oui, et sans danger pour la table du greffier.

C'est le gouvernement provincial qui a songé, le premier, à la préservation de notre capital humain. Après la guerre, il a relevé le sanatorium de Sainte-Agathe qui avait été créé par la Laurentian Society grâce à de l'argent fourni par feu Lorne McGibbon, et d'autres régions de la province ont emboîté le pas.

Le gouvernement a aidé l'hôpital Laval de Québec, que l'on a vu surgir, et le sanatorium du Lac-Édouard auquel préside avec tant de succès et avec une compétence que personne ne niera M. le docteur Couillard, à l'établissement d'unités sanitaires de comté, qui ont coûté \$35,000 l'an dernier. Le meilleur remède contre la tuberculose, c'est la prévention. Nous étudions un projet qui, nous l'espérons, sera apprécié de la Chambre, ayant pour but d'essayer ici ce qu'avec succès on a fait en France: faire une loi pour retirer l'enfant encore sain du milieu tuberculeux où il vit et le mettre dans un milieu favorable à son plein épanouissement.

En attendant de pouvoir faire cela, le gouvernement a aidé à la création des camps d'été ou colonies de vacances pour enfants tuberculeux, et je ne saurais dire le bien que font ces colonies. Le gouvernement n'a rien négligé pour contribuer à la conservation de notre capital humain. Les unités sanitaires ont pour buts de rechercher le malade, de combattre la mortalité infantile, de dépister la tuberculose et, au moyen de traitements appropriés, de faire la lutte aux maladies contagieuses. Le gouvernement, qui dépensait \$140,000 pour l'hygiène en 1925, a dépensé \$225,000, en 1928; alors qu'il dépensait \$15,000 il n'y a pas très longtemps pour combattre la tuberculose, il en dépense maintenant \$75,000; alors qu'il dépensait \$35,000 pour les unités sanitaires, il en dépense maintenant \$110,000.

En conclusion, je ne puis terminer mes remarques sans remercier le gouvernement et l'honorable premier ministre, au nom de tous les malades et de tous les nécessiteux et de tous les enfants d'aujourd'hui, qui seront les hommes de demain, de m'avoir permis de parler sur le budget et d'annoncer à la Chambre, ce soir, au nom du gouvernement, une bonne nouvelle. Le gouvernement a décidé de prendre la somme de \$1,000,000 à même les revenus de la Commission des liqueurs l'année prochaine et de placer cette somme au fonds de l'assistance publique pour venir en aide à ceux qui souffrent, aux malheureux et aux malades indigents.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Pour combattre les ravages de l'alcool?

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Faisons la différence entre l'usage et l'abus.

M. l'Orateur, lorsque ma tâche aura été accomplie, si inférieur que je lui sois et quelles que soient les critiques qui me seront adressées, j'espère que l'on voudra bien dire que j'ai fait mon possible.

**M. Guertin (Hull):** J'ai l'honneur, appuyé par le représentant de Montréal-Dorion (M. Blain), de proposer l'ajournement du débat.

Cette dernière motion est adoptée.

**M. l'Orateur:** Le débat est ajourné.

La séance est levée à 11 heures.

## NOTES

1. Le procès-verbal fait mention du 24 janvier alors qu'en réalité la question de procédure a bel et bien été soulevée par Maurice Duplessis lors de la séance du 29 janvier.
2. La note du Règlement à laquelle l'Orateur fait référence se lit comme suit: "Un rapport, dès qu'il a été lu, se trouve par là même reçu, à moins d'objection."
3. L'Orateur s'appuie ici sur la note 3 de l'article 385 du Règlement qui stipule que "quand un rapport ne contient pas de résolution ou de recommandation, il ne peut être proposé de l'adopter".
4. Dans l'*Annuaire statistique* de 1929, la dette de la province est évaluée à \$37,716,286.97, en 1918-1919, et à \$56,751,141.27, en 1928-1929.
5. *L'Événement* rapporte que le revenu brut se chiffre à \$29,000,000.
6. Cléophas Bastien a arrondi les chiffres. Les données rapportées dans les différents journaux consultés ne concordent pas toujours. Or, après vérification dans l'*Annuaire statistique* de 1928, nous pouvons établir que les revenus de la province se chiffraient à \$14,472,650.87, en 1919-1920, et à \$34,807,783.48, en 1927-1928.
7. *Le Devoir* évalue les taxes payées par les cultivateurs à 50 sous par tête, alors que le *Montreal Herald* les évalue à 5 sous seulement.
8. Maurice Duplessis lance cette phrase à la blague car, jusqu'à la fin de sa vie, Joseph-Napoléon Francoeur demeura célibataire.
9. Les données statistiques citées sont extraites de l'*Annuaire statistique de Québec* de 1928. Le taux de la mortalité infantile dans la province de Québec, en 1926, atteint 137 pour 1,000 et non 135 pour 1,000.
10. D'après *L'Événement*, Athanase David a prononcé un discours d'une durée de deux heures.
11. D'après *La Patrie*, \$8,000,000 ont été accordés afin d'améliorer les routes.
12. Dans *La Presse* et *L'Événement*, le nombre d'automobiles ayant roulé sur la route de Sainte-Agathe est évalué à 3,250.
13. *L'Événement* rapporte que le chef de l'opposition a reconnu un vieux maître d'école qu'il connaît, mais que le nom de ce dernier a échappé au journaliste lors de la transcription.
14. Selon le journaliste du *Canada*, le montant total versé aux écoles est de \$2,402,618.
15. La somme accordée aux écoles de campagne est évaluée à \$745,481 dans *Le Canada*.
16. Dans *Le Canada*, il est plutôt question de 129 institutrices qui recevaient \$1,200.

## Séance du mercredi 6 février 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 h 15.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Rapports de comités:**

**M. Lemieux (Gaspé):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le septième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec amendements, le bill suivant:

- bill 138 validant les règlements 118, 119, 120, 121 et 122 de la cité de Québec.

Et, sans amendement, le bill suivant:

- bill 134 concernant le lot no 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le septième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

- bill 93 concernant la succession Victor Beaudry;

- bill 101 ratifiant une résolution du conseil de la ville de Lauzon accordant une évaluation fixe, pour fins de taxes, à George T. Davie & Sons, pendant une période d'années.

**M. Roy (Lévis):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le dixième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

- de la cité de Trois-Rivières, permettant à cette dernière d'amender sa charte.

**Inscription en droit**

**M. Thériault (L'Islet)** demande la permission de présenter le bill 157 modifiant le Code de procédure civile relativement à l'inscription en droit.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Dépôt de documents:****Route****Lachute-Saint-Jovite**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre, en date du 29 janvier 1929, pour la production de copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne ou municipalité au sujet de la route Lachute-Saint-Jovite, depuis 1923. (Document de la session no 41)

**Établissement de colons et rapatriement**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre, en date du 29 janvier 1929, pour la production de copie de toute correspondance entre le gouvernement ou MM. les abbés Jean Bergeron, Charles Minette, J. Gauvin, Émile Sirois, et le gouvernement au sujet de l'établissement de colons dans notre province ou du rapatriement, depuis 1927. (Document de la session no 42)

**Correspondance échangée entre le gouvernement et les agents de rapatriement**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre, en date du 29 janvier 1929, pour la production de copie de toute correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses ministres et M. l'abbé Bilodeau, missionnaire agricole, et les agents de rapatriement aux États-Unis, depuis 1927. (Document de la session no 43)

**Questions et réponses:****Fermes de démonstration dans le comté de Hull**

**M. Guertin (Hull):** 1. Combien le gouvernement a-t-il de fermes de démonstration dans le comté de Hull?

2. Où sont situées ces fermes et qui en sont les propriétaires?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

1. et 2. Aucune.

**Campagne d'éducation concernant  
la nutrition**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. Le gouvernement distribue-t-il des cartes enseignant qu'une pinte de crème à la glace contient 10 % de gras et une substance nutritive égale à 11 œufs;  $3\frac{1}{4}$  livres de morue;  $3\frac{3}{8}$  livres de poulet;  $1\frac{1}{2}$  de bifteck ou 1 livre de jambon?

2. Est-ce sur avis d'autorités médicales qu'il fait cette campagne d'éducation?

3. Si oui, quels sont les noms des médecins qu'il a consultés?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)**  
pour **l'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):** 1,  
2 et 3. Le gouvernement ne distribue pas ces cartes.

**Dépenses de la Commission  
des liqueurs**

**M. Tremblay (Maisonneuve):** 1. Combien la Commission des liqueurs de Québec a-t-elle dépensé pour le compte du gouvernement depuis qu'elle existe?

2. Pour quels travaux, constructions, etc., ces sommes ont-elles été dépensées et combien dans chaque cas?

**L'honorable M. Nicol (Compton):** 1. \$2,053,808.80.

2. Entrepôt de Montréal: \$1,269,683.40; entrepôt de Québec: \$784,125.40.

**Revenus de la Commission  
des liqueurs**

**M. Tremblay (Maisonneuve):** 1. Quel est le montant total provenant des ventes de la Commission des liqueurs de Québec: *a.* du 1<sup>er</sup> mai 1927 au 1<sup>er</sup> mai 1928; *b.* du 1<sup>er</sup> mai 1928 au 1<sup>er</sup> janvier 1929?

2. Quel montant la Commission des liqueurs a-t-elle perçu des brasseries pour licences, permis, etc.: *a.* du 1<sup>er</sup> mai 1927 au 1<sup>er</sup> mai 1928; *b.* du 1<sup>er</sup> mai 1928 au 1<sup>er</sup> janvier 1929?

3. Quel montant ont rapporté les licences de taverne, d'hôtel, de restaurant, de club, etc.: *a.* du 1<sup>er</sup> mai 1927 au 1<sup>er</sup> mai 1928; *b.* du 1<sup>er</sup> mai 1928 au 1<sup>er</sup> janvier 1929?

4. Quel est le montant des amendes perçues en vertu de la loi des liqueurs: *a.* du 1<sup>er</sup> mai 1927 au 1<sup>er</sup> mai 1928; *b.* du 1<sup>er</sup> mai 1928 au 1<sup>er</sup> janvier 1929?

5. Quel montant ont rapporté les saisies en vertu de la loi des liqueurs: *a.* du 1<sup>er</sup> mai 1927 au 1<sup>er</sup> mai 1928; *b.* du 1<sup>er</sup> mai 1928 au 1<sup>er</sup> janvier 1929?

**L'honorable M. Nicol (Compton):**

1. *a.* \$24,229,624.31;

*b.* \$18,983,311.96.

2. *a.* \$56,525.00;

*b.* \$62,833.30.

3. *a.* \$854,265.56;

*b.* \$854,416.29.

4. *a.* \$68,331.80;

*b.* \$39,668.15.

5. *a.* \$45,507.58;

*b.* \$10,599.69.

**Restaurant de la Commission des liqueurs  
au Pied-du-Courant**

**M. Tremblay (Maisonneuve):** 1. Quelles ont été: *a.* les dépenses; *b.* les recettes du restaurant de la Commission des liqueurs au Pied-du-Courant, du 1<sup>er</sup> mai 1927 au 30 avril 1928?

2. Même question du 30 avril 1928 à date.

**L'honorable M. Nicol (Compton):** 1. *a.* \$2,405.64; *b.* Aucune.

2. *a.* \$1,600.05; *b.* Aucune.

**Permis de taverne**

**M. Tremblay (Maisonneuve):** 1. Combien de permis de taverne la Commission des liqueurs a-t-elle donnés dans la cité de Montréal pour l'année 1928?

2. Combien dans la cité de Québec?

3. Combien dans le reste de la province?

4. Combien de transports de licences de taverne ont-ils été accordés dans la même année: *a.* dans la cité de Montréal; *b.* dans la cité de Québec; *c.* dans le reste de la province?

5. Combien y a-t-il de clubs licenciés à Montréal?

**L'honorable M. Nicol (Compton):** 1. 314.

2. 49.

3. 244.

4. *a.* 54; *b.* 2; *c.* 36.

5. 40.

### Contributions scolaires

**M. Laffleur (Montréal-Verdun):** Quel est le pourcentage des contributions scolaires payées par les contribuables et payées par le gouvernement: *a.* en 1926-1927; *b.* en 1927-1928?

**L'honorable M. David (Terrebonne):** *a.* En 1926-1927: par les contribuables, 81 %; par le gouvernement, 19 %; *b.* en 1927-1928: statistiques des contribuables pas encore prêtes.

### Subsides

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat, ajourné mardi le 5 février courant, sur la motion proposée mardi le 29 janvier dernier: Que "M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" et que la Chambre se forme en comité des subsides.

**M. l'Orateur:** La parole est au député de Hull (M. Guertin) pour continuer le débat sur le budget.

**M. Guertin (Hull)** dit qu'il a affirmé, dans son premier discours, que notre énergie électrique s'en allait dans Ontario et, de là, aux États-Unis, et que personne ne lui a répondu. Et l'on parle de patriotisme dans le gouvernement.

En donnant \$1,000,000 des profits de la Commission des liqueurs à l'assistance publique, on ne fait qu'imiter l'exemple des provinces qui ont copié notre loi de la régie des alcools en l'améliorant.

En entendant l'honorable trésorier provincial (M. Nicol) prononcer son discours du budget et annoncer, au milieu des applaudissements étourdissants de la droite, un surplus, j'ai eu l'impression qu'il me conviait au banquet du mauvais riche pendant qu'il laissait au peuple le rôle de Lazare recueillant les miettes qu'on laissait tomber de la table, au banquet. Et cette comparaison, vous le verrez tout à l'heure, est absolument à propos, puisque je prouverai qu'au milieu de tant de prospérité et tant de millions, la masse en est réduite à la part du pauvre.

Si je croyais qu'elle inspirerait à l'honorable trésorier et à ses collègues suffisamment de repentir ou plutôt de crainte des représailles divines, je poursuivrais cette comparaison biblique en vous rappelant le renversement solennel et absolu des rôles et vous ferais voir, les mains tendues vers le ciel, le mauvais riche aux enfers, suppliant, implorant Lazare de lui donner une toute petite

goutte d'eau pour apaiser la soif qui le dévorait et le feu qui consumait son cœur endurci. Puisse le sort qui advint au mauvais riche inspirer de salutaires réflexions au ministère.

On annonce encore cette année, mais en rappelant que la chose se répète depuis longtemps, qu'il y a surplus dans nos finances. Puisque le trésorier provincial (M. Nicol) semble vouloir retenir notre attention par un seul chiffre, nous nous y arrêtons très complaisamment. Un surplus! Des surplus! Voilà, en effet, ce que le gouvernement veut que l'on retienne surtout. Mais, si avec M. le trésorier nous nous y arrêtons, nous pourrions en arriver à des conclusions plus larges et d'une signification moins restreinte que celle d'un seul chiffre. Le chiffre ne dit rien en soi et il est dangereux de s'en contenter!

Je ne sais s'il ne serait pas à propos d'appliquer au gouvernement actuel cette boutade d'un oppositoniste qui reprochait au ministère ses discours du budget où l'on insistait surtout sur le surplus de l'opération financière: "Le peuple, disait ce député, demande à son gouvernement du travail, un salaire rémunérateur et surtout un peu de cette prospérité dont on fait tant la réclame. Et le gouvernement répond par des statistiques." Ici, dans notre province, le gouvernement, depuis plusieurs années, a été assez habile puisqu'il est parvenu à habituer le peuple à se contenter de chiffres et de discours du budget plutôt que de lui permettre d'être raisonnablement rémunéré pour son travail. Et il s'en contentera, je suppose, jusqu'au jour où il ouvrira les yeux sur la véritable situation économique dangereuse où il se débat inutilement actuellement.

Je ne résiste pas à la tentation d'associer, au moins par la pensée, notre honorable trésorier provincial au joueur de fifre des cadets de Gascogne. Vous vous rappelez, Monsieur, ils sont devant Arras et crèvent de faim, les pauvres petits qui se disposent à se faire battre en charpie et crient avant la bataille: J'ai faim. Cyrano se lève au milieu d'eux et invite le joueur de fifre à jouer des airs du pays natal pour faire oublier aux braves cadets que leur ventre crie famine. Quand la clameur réprobatrice s'élève trop fort, avons-nous, de même, dans cette province, un joueur officiel de fifre...

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** C'est toujours aussi beau que de jouer du violon.

**M. Guertin (Hull):** ...qui, à chaque année, à l'ouverture de la session, répond à l'attente populaire par un solo, toujours le même, sur le même ton, les surplus du Trésor, pour faire oublier au peuple qu'il a

faim, sans songer qu'il peut avoir des répercussions dangereuses, qu'il habitue la population à une idée et à des habitudes de prospérité factices? Le joueur de fifre, du haut des remparts, faisait oublier aux cadets de Gascogne qu'ils avaient faim. Les surplus de notre trésorier provincial risquent peut-être de nous faire oublier les faits que l'on tente de masquer avec des chiffres imposants mais trompeurs! S'en contenter serait assurément facile pour plusieurs et surtout profitable pour le gouvernement, mais, si derrière ces statistiques nous poussions l'enquête jusqu'aux faits qu'ils cachent, peut-être verrions-nous mieux la situation économique véritable de notre province, puisque c'est elle, après tout, qui doit nous préoccuper ici.

Et, si M. le trésorier (l'honorable M. Nicol) le veut, nous allons lever le rideau pour mieux voir dans quel état économique l'administration actuelle a placé notre province. Personne ne me reprochera cette préoccupation, puisqu'elle est maintenant partagée par tous ceux qui songent sérieusement à l'avenir de Québec. J'irai plus loin, le chiffre même du surplus sur lequel on ne cesse de faire la réclame chaque année est si imposant qu'il éveille l'attention non seulement de cette Chambre, mais du peuple.

Le gouvernement devrait plutôt adopter une politique contraire et cacher ses surplus, de crainte que le peuple, se croyant riche, se verse dans des habitudes de vie complètement disproportionnées à son pouvoir d'achat; de crainte qu'un jour, s'apercevant de sa nudité, il croie qu'il a droit à sa part de ces surplus et vienne la réclamer par des moyens arbitraires. Pourquoi ne pas reconnaître tout de suite qu'un problème économique se pose dans cette province et que le gouvernement, au lieu d'y porter une sérieuse attention, paraît plutôt se complaire à le compliquer?

Avant de donner à un seul chiffre une signification aussi catégorique et étendue, il conviendrait assurément que l'on se pose une question très pertinente, et il est d'autant plus opportun de la poser que le gouvernement ne paraît nullement soucieux de nous éclaircir sur ce point. Il convient en effet que l'on précise bien l'origine de ce surplus et que le gouvernement explique pourquoi il retire de son administration de la chose publique plus de revenus qu'elle ne comporte de dépenses. Pourquoi, pendant qu'il annonce des surplus, il cache l'augmentation constante de la dette publique? Et c'est ainsi que je pourrais répéter que notre province n'est pas gouvernée mais exploitée, puisqu'il est si facile chaque année à notre trésorier d'annoncer un écart aussi considérable entre le chiffre des dépenses

et celui des revenus. Un gouvernement n'a pas le droit de prélever des taxes afin de réaliser un surplus. C'est une vérité de La Palice qu'un gouvernement ne peut amasser des surplus que dans la proportion où il draine l'argent du peuple.

De quoi est fait ce surplus dont se blasonne si fièrement l'administration actuelle? Il a fallu que notre trésorier multipliât les sources de ses revenus pour en arriver à ce résultat. Quatre sources principales alimentent notre Trésor provincial: les octrois fédéraux, les taxes directes et indirectes, la liquidation de nos ressources naturelles et l'exploitation des régies d'État par des monopoles. Les octrois fédéraux dont le chiffre est arbitrairement fixé par le statut n'ont pu augmenter qu'en proportion de l'accroissement de notre population, c'est-à-dire d'environ \$300,000 depuis 1919. Cette somme ne peut donc suffire à expliquer le surplus dont on se vante. En fait, on a eu recours aux taxes. Est-il toujours facile à l'administration de recourir à la taxe pour grossir son revenu? N'a-t-on pas prétendu, sans que le gouvernement s'en défende, que, jusqu'à 1919, 24 taxes ont été augmentées ou ajoutées à celles que l'on payait déjà et que, depuis 1919, 30 autres taxes ont été augmentées ou ajoutées? Et il y a aussi la Commission des liqueurs qui, en cinq ans, a versé au Trésor un revenu de plus de \$21,000,000 en s'emparant d'un commerce qui appartient à l'individu. Enfin, aux octrois fédéraux, aux taxes que l'on multiplie et augmente, aux revenus de la régie de l'alcool, il faut ajouter la recette que rapporte ce que l'on a appelé la liquidation de nos ressources naturelles.

Je n'insisterai pas davantage sur cet aspect de la question puisqu'il conviendra plus tard d'y revenir. Pour le moment, il me paraît plus opportun de me demander si, par cette méthode, notre administration ne bouleverse pas notre ordre économique au mépris des avertissements de la plus sage prévoyance. À vouloir à tout prix augmenter les revenus de façon à pouvoir dépenser davantage et annoncer un surplus, ne risque-t-on pas d'épuiser l'actif et d'amoindrir notre réserve pour l'avenir? Et à qui profite cette politique des surplus? Je réponds sans hésitation, d'abord et avant tout, au gouvernement lui-même, qui paraît n'avoir aucune autre préoccupation que celle de se maintenir au pouvoir, et ensuite à favoriser un petit groupe de courtisans profiteurs et monopolisateurs, qui se tiennent dans l'antichambre des ministres pour se disputer la grosse part de la richesse publique et des ressources naturelles.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
Nommez-les donc, ces gens-là.

**M. Guertin (Hull):** Ce sont les gens qui inondent les cultivateurs du Lac-Saint-Jean.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Mais ils doivent avoir des noms, ceux qui font antichambre.

**M. Guertin (Hull):** Ce sont ceux qui obtiennent de beaux contrats. Et le résultat, c'est la création toujours croissante de monopoles, soit des fonctions publiques, du commerce ou de l'industrie, monopoles qui bouleversent l'ordre social et économique de notre province. Le gouvernement tire beaucoup de gloire du fait que le commerce des liqueurs a rapporté \$21,000,000. En fait, quelle est la situation? Le gouvernement a pris un commerce qui appartenait aux particuliers et en a pris les profits. Il pourrait faire la même chose du commerce de l'épicerie, par exemple, et annoncer qu'il en a perçu tant et tant de millions, et ainsi de suite, car, une fois le principe posé, il n'y a pas de raison pour qu'il s'arrête dans cette voie.

Pourquoi, au lieu de s'ingérer dans l'exercice du libre commerce en monopolisant la vente des liqueurs, le gouvernement n'a-t-il pas plutôt étatisé les pouvoirs d'eau, qui sont notre plus grande richesse, comme l'a fait la province voisine, l'Ontario, au lieu de les vendre pour un plat de lentilles à des Américains avides de grains et dont la cupidité est insatiable? Pourquoi vend-il notre houille blanche à la province voisine, quand il peut forcer l'industriel étranger à venir s'établir chez nous pour en faire l'utilisation? Pourquoi le gouvernement, au lieu d'enlever aux citoyens leur liberté de commerce, ne s'est-il pas appliqué à conserver intact cet héritage que nous ont légué nos pères? Pourquoi, au lieu de livrer l'industrie de l'électricité et du papier à un Graustein, ne s'est-il pas appliqué à développer chez nous la petite industrie, et ainsi favoriser l'épanouissement de l'initiative privée, au lieu de condamner la génération de demain à devenir un peuple de serfs ou de petits fonctionnaires? Pourquoi, plutôt que de diriger toutes ses activités pour attirer chez nous toutes ces grandes cheminées, ne s'est-il pas appliqué à encourager l'érection de petites cheminées, dissimulées un peu partout dans la province? Au lieu de laisser concentrer l'industrie en quelques mains, il eût mieux fait de la multiplier dans toute la province. Qu'a-t-il fait pour encourager la petite industrie, l'industrie agricole, l'industrie domestique? Je ne veux pas énumérer cette longue liste de petites industries qui feraient le bonheur de nos populations et empêcheraient l'exode de nos habitants aux États-Unis. C'est l'obligation du gouvernement de le faire.

Si notre administration provinciale avait été mieux dirigée, sage et réellement populaire, il y a déjà longtemps qu'elle eût nommé une commission d'experts chargée de localiser ces petites industries, de leur trouver les capitaux nécessaires et de leur donner une direction compétente. Si elle avait été sage et prévoyante, elle eût donné des primes à cette petite industrie, la plus saine et la plus profitable à la masse du peuple; elle eût fait comme Colbert au XVII<sup>e</sup> siècle, et aujourd'hui nous aurions un développement industriel bien équilibré, qui profiterait à notre peuple et non aux étrangers; nous aurions gardé au pays nos populations; il y aurait moins de pauvres et plus de riches; une population heureuse se sentirait bien chez elle ici, dans Québec, et notre premier ministre ne serait pas obligé de se traîner à l'étranger aux pieds d'un Graustein, de l'International Paper, pour le supplier de venir en aide au gouvernement et de nous épargner d'une crise du papier qu'il a lui-même provoquée.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Qu'en savez-vous? Pourquoi parlez-vous comme ça?

**M. Guertin (Hull):** C'est une expression.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Vous n'avez pas le droit d'employer des expressions qui ne reposent pas sur la vérité, quand vous le savez.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** M. l'Orateur, je me lève sur une question d'ordre. L'honorable premier ministre, par humilité, ne semble pas vouloir intervenir, mais je le ferai pour lui. Je désire protester. Personne n'a le droit de dire qu'un membre de cette Chambre s'est traîné aux pieds de qui que ce soit pour obtenir une faveur. Je prétends que l'honorable député de Hull (M. Guertin) n'a pas le droit de se servir d'une expression comme celle qu'il a employée en Chambre. Je demande qu'il retire ses paroles.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Je crois de mon devoir d'ajouter une déclaration personnelle. Non seulement je ne me suis jamais traîné aux pieds de M. Graustein, ce capitaliste, mais, parlant au nom de la province dont je suis fier, je lui ai dit que s'il croyait pouvoir tout mener en cette province, il se trompait grandement et qu'il n'y réussirait pas, car il rencontrerait le gouvernement sur son chemin. J'ai dit de plus à M. Graustein que nous étions heureux de le voir venir développer nos

richesses, mais qu'il devrait se conformer à nos lois, à nos coutumes et aux obligations que lui imposerait le gouvernement de notre pays et de notre province. Je lui ai dit encore que jamais il n'aurait l'appui du gouvernement de cette province ni de qui que ce soit s'il ne consentait pas à agir comme un Canadien, à se soumettre à l'esprit canadien et à coopérer avec les autres pour résoudre la crise du papier.

**M. Guertin (Hull):** Je suis d'accord avec le propos du ministre, mais il semble que M. Graustein n'ait guère porté d'attention au premier ministre puisque, au lieu de l'attendre, M. Graustein, il a dû aller à New York pour le voir.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Mais je ne suis jamais allé à New York pour voir M. Graustein.

**M. Guertin (Hull):** Le premier ministre prétend-il qu'il n'est pas allé à New York?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Je ne suis jamais allé à New York pour rencontrer M. Graustein. Je suis allé à Washington où j'étais invité par l'honorable M. Vincent Massey<sup>1</sup>. Puis, invité à un banquet par l'Association des Pilgrims, je me suis rendu à New York. C'est là que j'ai rencontré M. Graustein, sans rendez-vous, et que je lui ai dit les paroles que je viens de répéter. Mais jamais je ne suis allé à New York spécialement pour le rencontrer.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** M. l'Orateur, je réclame une décision sur mon point d'ordre.

**M. l'Orateur:** Je considère que l'honorable député de Hull (M. Guertin) a employé une expression offensante.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Je n'en veux pas au député de Hull, car je sais que ce n'est pas lui qui a écrit ce qu'il dit.

**M. Guertin (Hull):** L'honorable premier ministre n'a donc pas entendu mes discours depuis que je siége ici. Il m'a assez entendu parler en cette Chambre et me connaît assez pour savoir que je puis me dispenser des services auxquels il fait allusion et que ce que je dis n'a pas été écrit par d'autres. Enfin, la Chambre accepte la déclaration de l'honorable premier ministre au sujet de M. Graustein.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** M. l'Orateur, la Chambre ne doit pas être satisfaite. Puisque vous avez décidé que l'honorable député de Hull (M. Guertin) a prononcé des paroles offensantes, il devrait les retirer.

**M. Guertin (Hull)** tente des explications.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le député de Hull s'est attaqué non au premier ministre, dans ses remarques, mais à la politique du gouvernement qui a pour effet de favoriser les capitalistes étrangers. La droite n'a pas lieu de protester de la sorte.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Je maintiens mon point d'ordre! Répétez les mots "Je retire mes paroles".

**M. l'Orateur:** Le député de Hull (M. Guertin) doit non seulement accepter la déclaration du premier ministre, mais il doit encore retirer l'expression "se traîner aux pieds de M. Graustein" parce qu'elle est offensante et n'est pas parlementaire.

**M. Guertin (Hull):** Très bien, je la retire.

**Des députés** applaudissent, font des bruits.

**M. l'Orateur**<sup>2</sup>: L'honorable député de Hull a la parole et je ne permettrai à personne de l'interrompre sans sa permission.

**M. Guertin (Hull):** L'État ne peut, sans commettre une injustice flagrante, distribuer des richesses qui ne lui appartiennent pas pour en donner les bénéfices à ces monopoles! En se chargeant ainsi directement de la répartition de nos richesses naturelles, qu'il confisque pour les mettre au service de puissantes compagnies dont plusieurs sont assujetties au contrôle du capital étranger, non seulement l'État risque de se rendre coupable d'un attentat contre le droit de propriété, mais il pose un ordre économique dont il doit porter la responsabilité. Depuis plusieurs années, nous assistons dans cette province à une concentration industrielle intense et presque effrénée aux mains du capital étranger par la complicité du gouvernement.

Sous l'œil complaisant ou distrait de nos gouvernants, ce capital a envahi notre industrie pour y exercer un contrôle qui nous échappe rapidement. Quoi d'étonnant, Monsieur, que l'on ait vu, en ces derniers temps, l'honorable premier ministre demander le concours de la province voisine pour

résoudre le grave problème de la surproduction du papier, problème dont il porte lui-même la grande responsabilité? Quoi d'étonnant, Monsieur, que l'on assiste aujourd'hui à un combat de géants entre deux puissants trusts de financiers qui se disputent le monopole de toute la partie canadienne du Saint-Laurent? Quoi d'étonnant que le capital, organisé à la faveur d'une législation complaisante, puisse faire parade d'une aussi audacieuse entreprise en demandant le contrôle exclusif de l'exploitation de tout notre fleuve qui coûterait plus de \$265,000,000? N'est-ce pas le temps de se demander si la prospérité dont on fait tant état n'est pas, en définitive, l'apanage d'un trop petit nombre?

Si même on a pu le redire souvent, il est encore opportun de répéter que notre gouvernement a mis au service de quelques-uns une part trop grande de notre patrimoine national. Par ce partage, il a commis une grave injustice à l'endroit du véritable propriétaire, le peuple, en le dépouillant de son bien pour le céder à vils prix, quelques fois, et à des étrangers trop souvent. Et c'est ainsi que nous en sommes arrivés à permettre et à favoriser la création de monopoles puissants, monopoles qui sont une confiscation au profit de quelques-uns d'un droit, d'un bien national, qui appartient à tous. Et c'est ainsi que la liberté du travail n'existe que dans les mots, la liberté de l'industrie qu'en principe, la liberté du commerce qu'en apparence. La province est en train de passer lentement, mais sûrement entre les mains de monopoles de tout genre et nous voilà maintenant en présence des monopoles du pain, de l'épicerie, du lait, de l'électricité, du bois de pulpe, du papier, des ressources naturelles, du nickel, du ciment et de combien d'autres. Sans oublier le grand monopole de l'État: le commerce des liqueurs.

Je pourrais, Monsieur, vous parler de certains autres monopoles. Le monopole des taxes par lequel le gouvernement s'est emparé des taxes qui devaient revenir de droit aux municipalités. Le monopole de l'information publique par lequel le gouvernement a pris le contrôle d'une grande partie de la presse à coup de piastres qui appartiennent à la province. Et je pourrais également vous parler du monopole des fonctions publiques par lequel les positions gouvernementales semblent être contrôlées par un droit héréditaire. Ne voit-on pas, en effet, les meilleures positions du service public occupées par les membres de quelques familles seulement? Et vous savez de qui je veux parler.

Mais je reviens à mon sujet et voudrais souligner d'une façon particulière la difficulté qui existe pour les individus à donner libre cours à leur

esprit d'initiative, dans un monde où tout est monopolisé, où tout se fait à coups de millions, où tout s'obtient par le favoritisme sans égard au mérite, à la justice et aux aptitudes. Dans un pareil régime, que veut-on que deviennent les libertés d'action, d'initiative, de travail et de commerce, sinon des mots vides de sens? Comment un individu qui a reçu de la Providence les dons de l'intelligence, de l'initiative, de l'activité et de l'habileté administrative peut-il s'en servir quand il vient en butte avec de tels trusts créés, pour la plupart, sous la paternité des puissances politiques du jour et qui importent au pays ceux qui doivent prendre la direction de leurs entreprises industrielles ou commerciales?

L'égalité dans le commerce ou dans l'industrie n'existe que dans les mots et non dans les faits. Comment, je vous le demande, Monsieur, l'individu peut-il faire concurrence à ces grandes compagnies américaines qui n'existent ici qu'en vertu de privilèges et de concessions, et qui détiennent entre leurs mains la presque totalité de nos pouvoirs hydrauliques et de nos ressources forestières? Comment, je vous le demande encore, Monsieur, l'individu peut-il faire concurrence à des monopolisateurs du commerce et de l'industrie, qui se servent de législations pour s'emparer de tout le couvre-pied et qui font en sorte que leur fortune dépende de la loi et non de leurs efforts, qui passent la majeure partie de leur temps dans l'antichambre des ministres plutôt que dans leur bureau, l'expérience leur ayant prouvé que c'était là une besogne plus payante?

Certes, nous en sommes au jour où la violence répugne, où personne n'oserait se servir d'un pistolet, du poignard ou du poison pour mieux dévaliser son prochain, s'emparer de ses biens, et se débarrasser de ses adversaires, mais à un jour où le banditisme règne d'une façon plus complète qu'il n'a jamais régné dans le passé. La seule différence réside dans les moyens. On emploie des moyens légaux bien plus efficaces. Au lieu de recourir à la violence, on recourt à des mesures législatives bienveillantes ou encore à des lois d'exception. Et c'est alors à la faveur de ces lois d'exception et à ces arrêtés ministériels que certaines compagnies puissantes réalisent leurs bénéfices aux dépens de la fortune publique, s'emparent des biens de la collectivité ou de la province pour en faire leur profit. Pour en arriver à cet état de choses, il a fallu violer le principe de la liberté, qui n'est jamais digne de ce nom que si elle est une réalité, que si elle protège tous les droits, que si elle donne satisfaction à tous les besoins légitimes.

Est-ce la liberté que vous avez laissée au peuple? Celle qui lui reste est un vain mot, devenu vide de sens, puisque, comme l'a dit Élie Blanc<sup>3</sup>: "Quand les armes sont inégales, la liberté n'est que l'hypocrisie de l'oppression", car la liberté, ce n'est pas seulement le droit, c'est encore le pouvoir d'être libre. En favorisant la création de tous ces monopoles, ces trusts, ces mergers et ces combines, vous avez placé un géant au milieu d'un peuple de nains et l'on pourrait dire de Québec ce que l'on a dit des Indes: C'est un pays immensément riche, mais habité par un peuple de pauvres. Et voilà à quoi ont abouti les surplus du gouvernement.

Monsieur, avec une administration aussi compétente et aussi parfaite, au milieu de tant de prospérité, voilà que les pauvres sont devenus plus pauvres, que les riches sont devenus plus riches; que le nombre des pauvres augmente, que le nombre des riches diminue; et ce qui empire le mal, c'est que le reflet des surplus dont se vante tant le gouvernement donne toutes les apparences d'une brillante prospérité. S'il est vrai que le capital et la production augmentent, il est également vrai que le chômage sévit, que les salaires sont insuffisants et que la main-d'œuvre diminue ou au moins n'augmente pas avec l'accroissement de la population.

Continuez à parler de vos surplus. Continuez à leurrer le peuple. Continuez à concentrer entre les mains de quelques-uns la prospérité, les bénéfices et la richesse publique. Continuez à creuser l'abîme qui sépare le riche d'avec le pauvre. Mais l'histoire s'écrira et dira qu'au lieu de vous conformer à l'encyclique *Rerum Novarum* de ce grand pape Léon XIII qui disait: "Ce qu'on demande d'abord aux gouvernants, c'est un concours d'ordre général qui consiste dans l'économie tout entière des lois et des institutions; nous voulons dire qu'ils doivent faire en sorte que de l'organisation même et du gouvernement de la société découle spontanément et sans effort la prospérité tant publique que privée", au lieu, dis-je, de vous conformer à cette sage doctrine, vous avez préféré l'encyclique d'un Graustein.

Albert de Mun<sup>4</sup> raconte quelque part comment il se découvrit, un jour, une vocation sociale et accusait ses adversaires d'insurrection. Sur sa route, il venait de croiser, pendant une insurrection, un groupe de soldats qui portaient un homme couvert de sang. Il s'arrête et s'informe. On lui répond: "C'est un insurgé." Alors, le cadavre vivant se lève sur sa civière et crie, en se tournant vers ceux qui l'entourent: "Les insurgés, c'est vous!"

Monsieur, avant de reprendre mon siège, je désire renvoyer à la face de ceux qui nous injurient,

parce que nous osons protester contre ce régime néfaste, cette accusation de bolchévisme qu'ils ont proférée contre nous. On m'accusera peut-être d'avoir des idées radicales, en raison de mon franc-parler, mais je ne fais que défendre les idées de ceux qui m'ont élu. Les bolchévistes sont du côté du gouvernement. Eux qui sont en train de bouleverser notre société et de renverser notre ordre social et économique, qui forment des castes de milliardaires aux dépens de la masse des pauvres et préparent des conflits sociaux dont on ne peut prévoir l'issue. Les insurgés, c'est vous! Pour ces raisons, M. l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par le représentant de Montréal-Dorion (M. Blain), l'amendement suivant à la motion du trésorier (l'honorable M. Nicol):

Que tous les mots après le mot "que", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"Cette Chambre regrette que le gouvernement ne fasse pas une répartition plus équitable des droits ou taxes sur les successions, de manière à baser les droits ou taxes sur chaque part d'héritage plutôt que sur le montant global, afin de rendre justice aux familles nombreuses;

"Que le gouvernement refuse d'accorder aux municipalités une part légitime et raisonnable du revenu provenant des licences d'automobile ou amendes, en vertu de la loi des véhicules-moteurs;

"Que le gouvernement refuse d'accorder aux municipalités une part équitable du revenu provenant de la loi des liqueurs dans les limites desdites municipalités;

"Que le gouvernement refuse de modifier la loi des liqueurs de manière à permettre la vente des vins par les marchands épiciers;

"Que le gouvernement ne favorise pas d'une manière pratique et efficace l'établissement d'industries greffées sur l'agriculture, dont la fabrication du cidre et autres;

"Qu'il n'accorde pas de crédits suffisants à l'agriculture, et refuse de payer aux cultivateurs, dont les animaux sont abattus pour cause de tuberculose en vertu de la loi, une prime juste, basée sur la valeur desdits animaux;

"Que le gouvernement néglige d'adopter des mesures sociales de façon à répondre aux nouveaux besoins de notre population."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

**Pour:** Blain, Duplessis, Gault, Guertin, Lafleur, Renaud, Sauvé, Tremblay, 8.

**Contre:** Authier, Baillargeon, Bastien, Bédard, Bercovitch, Bergeron, Bernard, Bouchard, Caron, Casgrain, Côté, Daniel, Dansereau, David, Delisle, Desmarais, Dillon, Drouin, Dufour, Dugas, Farand, Frigon, Gagnon (Kamouraska), Gagnon (Maskinongé), Galipeault, Gauthier, Grant, Lafrenière, Lahaie, Laperrière, Lapière, Lemieux (Gaspé), Lemieux (Wolfe), Lortie, McDonald, Mercier fils, Messier, Moreau, Moreault, Nicol, Oliver, Papineau, Paquet, Perrault, Piché, Pilon, Plante, Poulin, Reed, Saurette, Savoie, Smart<sup>5</sup>, Taschereau, Thériault, Thurber, Vautrin, 56.

Ainsi, l'amendement est, en conséquence, rejeté.

**M. Bergeron (Matane):** M. l'Orateur, je ne saurais laisser se terminer le présent débat sans me joindre aux autres orateurs qui m'ont précédé pour féliciter l'honorable trésorier provincial (M. Nicol) du magnifique surplus qu'il a donné à la province. La sage administration du gouvernement libéral nous réserve, chaque année, l'agréable surprise d'un surplus de plus en plus élevé. Si l'annonce d'un surplus n'est pas nouvelle, sa négation par les honorables membres de l'opposition n'est pas nouvelle non plus. Le député de Hull (M. Guertin) a déclaré que le trésorier devrait cacher plutôt ses surplus. Au contraire, le gouvernement ne doit pas avoir peur de ses actes et ne doit pas avoir peur d'en faire part au peuple. Je ne m'étonne pas qu'il demande au gouvernement de cacher ses surplus. Les beaux surplus du gouvernement ne sont pas faits pour plaire à l'opposition, mais la province en est fière.

L'exposé de l'état financier de la province est la preuve la plus éclatante de sa prospérité générale, alors que l'opposition, par son habituelle critique, essaie en vain d'en faire la contre-preuve. En effet, l'honorable chef de l'opposition et les députés qui siègent à ses côtés se sont plu, en des termes plus ou moins pondérés, à critiquer les œuvres du gouvernement, à blâmer tous ses actes et à le tenir responsable des quelques malaises qui peuvent exister dans la province de Québec.

Hier, l'honorable député de Dorion (M. Blain), ne pouvant raisonnablement nier l'existence d'un surplus, cherchait à en atténuer la valeur en signalant qu'il fallait considérer les pertes du capital humain que nous subissons et insinuant presque que le gouvernement était responsable de la diminution de la natalité, de la mort d'un grand

nombre de tuberculeux et spécialement de la perte de trop d'enfants par la mortalité infantile. Le reproche n'est pas mérité et nous ne pouvons pas tenir le gouvernement responsable d'un tel état de choses.

M. l'Orateur, j'exerce depuis bientôt 25 ans la profession de médecin dans un comté rural et je suis en mesure de dire que, si l'on compare les conditions sanitaires d'aujourd'hui avec celles qui existaient à cette époque, nous constatons qu'il y a amélioration considérable de la santé publique depuis quelques années et que les efforts faits par le gouvernement pour combattre la mortalité infantile et la tuberculose dans la province ont donné d'excellents résultats. L'hygiène sociale, d'une façon générale, ne peut nous laisser indifférents. La vie humaine est la plus précieuse de nos ressources, tous les efforts doivent tendre à la conserver.

Les statistiques établissent que la valeur de notre capital-vie est de cinq fois plus élevée que celle de toute notre richesse matérielle. Nous perdons, chaque année, une trop large part du capital humain. Une proportion très élevée de cette richesse nous est enlevée par une trop grande mortalité infantile, perte que la science de l'hygiène est en état de démontrer que, dans un très grand nombre de cas, elle peut être prévenue et pourrait être évitée.

L'honorable député de Montréal-Dorion (M. Blain) signalait, parmi les pertes subies de la province de Québec, celle de la décroissance de la natalité. Or, si l'honorable député, puisant ses renseignements dans les statistiques fédérales, avait poussé plus loin son étude, il aurait remarqué que notre province n'est pas la seule au Canada à déplorer un tel état de choses. Sans doute, il est vrai que, dans ces 10 dernières années, la natalité a diminué dans notre province, comme l'a dit le député de Montréal-Dorion, mais toutes les provinces du Canada et des États-Unis et presque tous les pays d'Europe ont à souffrir le même mal. Aussi, en Ontario, le taux de natalité, qui était de 25 il y a 10 ans, est maintenant tombé à 21.2. En Nouvelle-Écosse, de 25.3, il est tombé à 20.4. Au Manitoba, le taux était 30.6 et il est maintenant de 21.8. Dans l'Alberta, de 29, ce taux est aujourd'hui de 23.7. Dans Saskatchewan, de 31.1, il est à 25. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, le taux de 25.9 est de 19.5 et enfin, au Nouveau-Brunswick, le taux de 29.9 est de 25.4. Comme nous l'indiquent les statistiques, il n'y a pas que dans la province de Québec où la natalité diminue, le problème existe partout, difficile à résoudre, et il éveille l'attention de tous les pays.

Comme l'a dit l'honorable député de Montréal-Dorion (M. Blain), il est malheureusement vrai que c'est notre province qui subit les plus lourdes pertes par la

tuberculose et la mortalité infantile. Le bilan des pertes que nous subissons est très élevé. Mais je prétends que le gouvernement ne peut être tenu responsable de ces pertes parce qu'il a fait, jusqu'ici, tous ses efforts pour enrayer avec énergie ces deux fléaux. En ce qui concerne le taux de la mortalité par tuberculose, les statistiques ne peuvent aujourd'hui nous donner des renseignements exacts et définitifs, car ce n'est pas avant 10 ans que l'on peut apprécier les résultats attendus des méthodes employées et des travaux accomplis par le gouvernement pour lutter contre cette terrible maladie.

Il semble bien que la protection infantile occupe, dans le domaine de l'hygiène, une place de premier plan par sa portée nationale et son caractère patriotique. Protéger le nouveau-né dans sa première enfance, période ingrate, qui réclame des soins et des conseils éclairés, constitue une tâche sociale qui n'échappe à aucun pays civilisé. Or, notre province, province où la mortalité infantile fait figure de fléau, s'est aussi attachée à cette protection de l'enfance avec une foi qui anime le dévouement et des directions scientifiques qui ont fait leur preuve. Sous l'égide des lois d'assistance publique de protection et de prévoyance, le service d'hygiène provincial, sous la direction de M. le docteur Alphonse Lessard, hygiéniste distingué et expérimenté, a fait beaucoup pour la vie et la santé du peuple. Au cours de ces dernières années, il a donné toute son attention aux graves problèmes de la tuberculose et de la mortalité infantile et a pris toutes les mesures scientifiques modernes pour lutter vigoureusement contre ce double fléau.

Convaincu de la nécessité de parer par les moyens énergiques aux dangers de cette situation, le service d'hygiène a réalisé un effort considérable par le développement, l'encouragement ou la création d'un ensemble d'œuvres destinées à lutter contre la tuberculose et la mortalité infantile. Je me contenterai de ne rappeler que très brièvement les principales mesures qui ont été prises pour répandre les bienfaits de l'éducation, qui sauve et qui guérit: l'établissement de dispensaires dans tous les centres importants de la province, la création de centres de puériculture, les subventions généreuses à toutes les institutions de santé et à toutes les œuvres d'hospitalisation et aux sociétés de bienfaisance, le développement du système d'éducation et de propagande, l'institution des consultations prénatales et des consultations des nourrissons, indispensables pour surveiller l'hygiène alimentaire du nourrisson en conseillant la mère trop souvent ignorante de sa tâche maternelle, et enfin, le soutien des Gouttes de

lait et de crèches et l'inauguration de l'unité sanitaire. Le service d'hygiène provincial a aussi rempli un rôle utile en provoquant des initiatives particulièrement fécondes et efficaces, puis en faisant éclore des œuvres d'initiative privée dont les services rendus sont des plus appréciés.

Il est certain que d'ores et déjà, grâce à l'initiative et à la sollicitude du gouvernement, des résultats encourageants ont été obtenus et que les moyens de lutte contre la mortalité infantile se révèlent pleins de promesses pour l'avenir. La preuve de ces excellents résultats, qui ont été obtenus par l'entremise de nos services d'hygiène, nous la trouvons dans les statistiques fédérales, là où l'honorable député de Montréal-Dorion (M. Blain) a puisé ses renseignements.

Nous y lisons qu'en 1926, il y eut dans la province 11,666 décès d'enfants de moins d'un an, soit un taux de 142 par 1,000 naissances vivantes, alors qu'en 1927 le nombre en était réduit à 10,738<sup>6</sup>, une diminution de près d'un millier, soit un taux de 129.3. En 1928, les rapports préliminaires, pour les 11 premiers mois, donnent 120 par 1,000 naissances vivantes. Le nombre de décès dus à la tuberculose sous toutes ses formes, qui était de 3,277 en 1926, est tombé à 3,145 en 1927, une diminution de 132. Il y a six ans, le taux de la mortalité infantile était de 300 par 1,000 naissances vivantes. Il y a donc une diminution très appréciable qui démontre que les mesures prises depuis cette époque ont donné des résultats très encourageants. Des résultats qui ne peuvent que s'accroître avec le soutien de l'énergique campagne d'éducation et de propagande des notions d'hygiène et de l'inauguration de l'unité sanitaire de comté.

L'honorable député de Montréal-Dorion (M. Blain) veut que la conservation du capital humain soit étudiée et que le gouvernement prenne les moyens d'arrêter les pertes subies par la mortalité infantile et la tuberculose. Il suggère un tribunal d'avisers médicaux ou la création d'un conseil technique qui étudierait les conditions sanitaires. Or, M. l'Orateur, nous avons actuellement dans la province un tribunal médical, c'est l'unité sanitaire, un service d'hygiène couvrant tout un comté et qui a pour objet de surveiller les conditions sanitaires de sa population. Il y a trois ans, le gouvernement, résolu de combattre la maladie sur tous les terrains, commença l'organisation des centres ruraux en les dotant de l'admirable fondation Rockefeller: l'unité sanitaire. Celle-ci consiste dans un service d'hygiène couvrant un ou deux comtés et qui a pour objet de surveiller les conditions sanitaires de sa population et de faire l'éducation en matière d'hygiène par des

visites à domicile, conférences, distribution de littérature, représentations cinématographiques, examen de tous les enfants d'école, conférences aux instituteurs et aux commissaires d'écoles, conférences maternelles pour elles-mêmes et pour les soins à donner aux nouveau-nés, cliniques antituberculeuses avec la collaboration de spécialistes reconnus, surveillance des maladies contagieuses et mesures préventives afin de limiter la contagion, enfin, distribution de sérums et de vaccins et surveillance de l'eau d'alimentation. Voilà le travail que poursuit l'unité sanitaire dans les centres ruraux.

Il y a maintenant sept unités sanitaires comprenant neuf comtés, qui fonctionnent régulièrement. Dans tous les comtés où cette organisation s'est implantée, la mortalité infantile et les ravages de maladies contagieuses ont diminué sensiblement. Ainsi, dans la Beauce, en 1926, le taux de la mortalité infantile, qui était de 121.5 pour 1,000 naissances vivantes, est tombé à 105.7; Saint-Jean et Rouville, 123.7 à 84.4; Lac-Saint-Jean, 118.9 à 110.1; Saint-Hyacinthe-Rouville, 146.6 à 124; Joliette, 158.2 à 137; Nicolet, 167.6 à 135.7; Témiscouata, 109.8<sup>7</sup> à 94.3.

Comme on peut en juger, les services établis ont déjà produit, en trois ans, d'heureux résultats et ont accompli, dans cette courte période, ce que les États-Unis ont fait en huit ans. Les résultats obtenus dans les comtés où les unités sanitaires exercent leur activité sont donc des plus satisfaisants et il est à souhaiter que chacun des comtés de la province bénéficie au plus tôt de ce service spécial d'hygiène.

Mais, M. l'Orateur, on me permettra bien de donner ici mon opinion personnelle. Je crains que les conditions exigées de nos comtés pour l'établissement de ces unités sanitaires en retardent trop longtemps l'extension dans tous les centres ruraux. Je remarque en effet que l'évaluation totale des comtés où existent actuellement ces services d'hygiène varie entre 12 et 24 millions et que la population d'enseignement est en état de prendre à ses charges une très large part des dépenses. Par contre, un très grand nombre de comtés n'ont qu'une évaluation de 4 à 5 millions; ils sont donc plus pauvres que les premiers et ils ne peuvent maintenant et ne pourront pas, d'ici longtemps, payer la part exigée par la loi. L'établissement des unités sanitaires sera donc considérablement retardé dans ces comtés et ceux-ci seront privés des bienfaits de ces services encore pendant de longues années.

Je soumetts donc à cette Chambre et tout spécialement à l'honorable secrétaire provincial

(M. David), dont on connaît l'inlassable sollicitude quand il s'agit de l'hygiène et de la santé publiques, qu'il serait opportun de changer pour les comtés plus pauvres les conditions exigées pour l'établissement des unités sanitaires pour rendre plus faciles les moyens d'obtenir des unités sanitaires. Si des modifications sont faites en ce sens, je suis convaincu que la cause de l'hygiène fera encore un grand pas et que, dans un avenir très rapproché, les pertes subies par la tuberculose, la mortalité infantile et les maladies infectieuses iront chaque année décroissant et les conditions hygiéniques générales atteindront à de nouveaux progrès.

M. l'Orateur, j'ai essayé de démontrer à cette Chambre que la politique poursuivie pour la conservation du capital humain et pour améliorer la santé publique a déjà porté des fruits très encourageants. J'en félicite sincèrement le gouvernement et j'ai confiance qu'il continuera ses efforts pour donner l'exemple aux autres provinces du dominion au point de vue de l'hygiène, comme il l'a fait dans les autres domaines.

**M. Côté (Bonaventure):** M. l'Orateur, je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat. Au point de vue général, il m'a semblé que la discussion était complète, que les idées émises et les chiffres mentionnés étaient suffisants pour éclairer les membres de cette Chambre et les électeurs de cette province.

L'honorable chef de l'opposition nous ayant fait part de ses impressions gaspésiennes, il m'a semblé tellement pessimiste, et le souvenir de son voyage en Gaspésie semble l'avoir tellement déprimé que j'ai crû devoir porter à la connaissance de la Chambre certains faits qui mettront un peu de baume sur les blessures qu'il a cru constater chez nous.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** C'est ce que j'ai vu là-bas.

**M. Côté (Bonaventure):** Vous n'avez pas vu le bon médecin.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Vous auriez dû voir le médecin de notre côté.

**M. Côté (Bonaventure):** Il n'y a pas lieu d'être aussi pessimiste. Il fait bon venir dans la Gaspésie et tout particulièrement y vivre.

Parlons tout d'abord de ce qui a été fait au point de vue de la colonisation. De 1897 à 1928, les octrois du gouvernement pour les chemins et les

ponts de colonisation se sont chiffrés à \$623,000 pour le comté de Bonaventure et à \$1,000,000 pour le comté de Gaspé. Ce sont des chiffres approximatifs, qui montrent que le gouvernement a fait quelque chose pour cette région. Et le chemin de la Matapédia-Causapscal a été construit parce que le gouvernement a donné une somme de \$150,000. Avant la construction de ce chemin, la Gaspésie était isolée, elle était comme une île. Pour le chemin de Sainte-Anne-des-Monts à Gaspé, le département de la Colonisation a donné une somme de \$500,000.

Et le même département s'est occupé des pêcheurs. L'opposition parle de ces pauvres pêcheurs, du problème de la boîte, des plaintes des pêcheurs. Elle dit que le poisson est en abondance, mais qu'on manque de moyens de le prendre. Elle parle de problèmes qu'elle ne connaît pas. Elle n'a fait aucune suggestion à ce sujet. Le problème de la boîte, par exemple, est un problème très difficile. Le caplan, le hareng, le squid, les coques, les pétoncles servent à la boîte et demandent un soin spécial pour chacun. Il faudrait des bateaux spéciaux pour aller chercher la boîte au large. Il faudrait aussi que la gelée à la saumure remplace la gelée au froid seulement. La première est bien plus pratique pour la préparation de la boîte.

Un autre facteur qui contribue à rendre plus difficile ce problème, c'est le fait que les pêcheurs sont disséminés sur la côte. Il n'y a pas d'agglomérations considérables et les difficultés de livraison sont d'autant plus grandes. On parle d'un entrepôt frigorifique, mais il faut songer que ce serait une chose très coûteuse et dont l'entretien serait aussi fort coûteux. Le fait que nous n'avons pas d'agglomérations considérables rend, là aussi, ce problème difficile. En Nouvelle-Écosse, ce système existe, mais ce sont des compagnies privées qui l'ont institué. Il faut tenir compte aussi que là les villages de pêcheurs sont beaucoup plus rapprochés et considérables. Le gouvernement pourrait essayer ici ce système, mais avec beaucoup de prudence. La boîte n'est pas le seul facteur qui rende difficile la pêche chez nous. Il faut tenir compte aussi de la température et des tempêtes, aussi de l'absence du poisson.

Le chef de l'opposition parle des pauvres pêcheurs, mais c'est *La Voix de Gaspé*, un journal local, qui se charge de lui répondre. Ce journal dit que "tous les pauvres pêcheurs et cultivateurs de la Rivière-au-Renard semblent être contents que, avec ces prix (ceux de l'année écoulée), tout le monde est content cette année. Il y a beaucoup d'argent partout". C'est une erreur de dire que le

gouvernement ne fait rien pour les pauvres pêcheurs de la Gaspésie, comme l'a prétendu le chef de l'opposition. Ce n'est pas dans un court voyage comme celui qu'a fait l'honorable chef de l'opposition chez nous qu'il a pu découvrir la solution du problème des pêcheurs. Il y a 25 ans que nous étudions ce problème et nous n'avons pas encore, je l'avoue franchement, réussi à le résoudre.

Le sort des pêcheurs s'est beaucoup amélioré depuis l'établissement des sociétés coopératives. L'honorable chef de l'opposition a semblé douter que nous ayons des coopératives de pêcheurs chez nous.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Pourquoi deux de ces sociétés ont cessé leurs opérations?

**M. Côté (Bonaventure):** Il y en a plus que cela. Il y en a quatre, mais cela ne prouve rien. Il ne faut pas conclure du particulier au général et dire que le principe de la coopération est mauvais, parce qu'il y a des exceptions.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Ce n'est pas de la prospérité.

**M. Côté (Bonaventure):** Des coopératives ont dû cesser leurs activités parce que les pêcheurs ne sont pas encore convaincus de l'idée de la coopération et se laissent attirer par un profit immédiat qui leur semble supérieur. Ce n'est pas la faute du gouvernement. Que quelques particuliers n'aient pas réussi, il ne faut pas en conclure que tous les autres ont échoué.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Mais il y a quatre coopératives de fermées.

**M. Côté (Bonaventure):** Quatre sur combien? Il n'y a pas eu de perte pour les pêcheurs. Je connais une coopérative qui a été fermée. À Saint-Maurice-de-l'Échouerie, par exemple, les membres qui avaient mis \$2 comme mise de fonds dans la coopérative ont retiré \$2.15. À Carleton, une coopérative fonctionne avec succès. Avant l'existence de cette coopérative, on payait en moyenne huit cents la livre de saumon frais. Depuis que la coopérative est en fonction, les pêcheurs obtiennent 16 cents et 17 cents la livre, comme cela est arrivé en 1927 et 1928. Cette coopérative a vendu 100,000 livres de saumon en conserve à \$12 la caisse. Elle expédie sur tous les grands marchés, dans toutes les parties de l'Amérique 200,000 livres de saumon frais par année et 60,000 livres d'éperlan. L'an dernier, de Carleton à Cross

Point, elle a expédié 500,000 livres d'éperlan sur les différents marchés de poisson. Et je puis assurer la Chambre qu'il n'y en a pas de meilleur sur aucune table de gourmet.

Les pêcheurs de Bonaventure sont reconnaissants à l'honorable ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries (M. Perrault) pour ce qu'il a fait pour eux, mais, s'il m'est permis de formuler un souhait, je lui demanderai en leur nom de nous envoyer des experts qui seraient à la pêche ce que sont les agronomes à l'agriculture, comme il en a donné à la Côte-Nord. Et, si la chose était possible, l'établissement d'un laboratoire à Carleton pour aider à la coopérative de l'endroit. Ce laboratoire pourrait faire les recherches nécessaires pour trouver les moyens d'améliorer la qualité des produits et trouver de nouveaux produits pour les marchés.

Au point de vue agricole, les sociétés coopératives, sous la direction des agronomes, ont fait beaucoup de bien dans la région. Les produits de la ferme se sont améliorés et les prix obtenus par ces produits s'en sont ressentis. Nous avons, dans notre région, des sociétés agricoles, une station avicole, deux fermes de démonstration et un champ de démonstration qui aident considérablement à nos cultivateurs. De 1897 à 1928, le gouvernement a dépensé, pour fins agricoles, la somme de \$163,297.75 dans le comté de Bonaventure et la somme de \$105,033.46 dans le comté de Gaspé, soit un total de \$268,330.

Et me permettez-vous de vous citer un témoignage que je recevais récemment? C'est M. J.-A. Babin, de New Carlisle, qui m'écrivait récemment la lettre suivante:

"Monsieur, il y a trois ou quatre ans de cela, je vendais des œufs pour \$5 ou \$6 par mois à New Carlisle. Aujourd'hui, avec le même ouvrage et même moins d'ouvrage, j'ai vendu des œufs, poulets et poules pour \$415.58. La nourriture a été presque tout de mon produit, à l'exception que pour une douzaine de piastres de blé d'Inde: les dépenses, \$240, c'est-à-dire un profit net de \$175.43."

Et je citerai un autre exemple pour montrer les avantages que les agronomes nous donnent. À l'automne de 1927, le grain gela. L'agronome Leblanc me fit aussitôt un rapport. Une demande de secours fut faite au gouvernement pour des graines de semence, et le gouvernement accordait \$5,000 pour acheter de l'avoine à prix réduit. Le résultat fut que 10 chars d'avoine de semence sont à vendre actuellement. Le gouvernement nous a obtenu aussi des réductions sur le transport du fret.

La coopérative de Carleton, l'an dernier, a expédié 45,000 bottes de fèves, et les membres de cette coopérative espèrent doubler leur production l'an prochain.

Le département de la Voirie a fait aussi des travaux importants dans notre région. Les octrois du département de la Voirie pour la route permanente Matapédia-Gaspé furent de \$373,928.70 et, pour la route de Sainte-Anne-des-Monts-Gaspé, de \$512,595.29. Et pour les routes secondaires dans Bonaventure, le ministère de la Voirie a donné la somme de \$33,175.74 et, dans le comté de Gaspé, la somme de \$13,530.01.

*La Voix de Gaspé*, parlant récemment du chemin de ceinture, félicite chaleureusement l'honorable ministre de la Voirie (M. Perron) de ce beau travail et dit à ce sujet: "Le comté de Gaspé est ouvert à la circulation; les affaires se font plus vite et leur volume augmente; les touristes nous découvrent, nous visitent et se promettent de revenir. Tout cela, c'est du commerce, de la vie, de l'activité, du développement pour notre Gaspésie. Merci sans arrière-pensée à ceux à qui nous le devons, nous qui sommes les premiers à en bénéficier."

Il y a quelques années, les statistiques nous démontraient que le tourisme dans la province de Québec avait laissé une trentaine de millions de piastres, chose qui a doublé depuis. Les citoyens de Bonaventure et de Gaspé, en face de ce chiffre, réalisèrent que ce pactole qui arrosait abondamment les autres parties de la province était une chose nulle pour la Gaspésie et décidèrent d'améliorer le chemin de ceinture.

Profitant de la loi des bons chemins, eux qui, en 1924, avaient à peine 15 milles de chemin amélioré, ont, dans Bonaventure, dans l'espace de quatre ans, ouvert et amélioré le chemin Matapédia-l'Anse-aux-Gascons, une distance de 165 milles de longueur. Dans Gaspé, dans trois ans, du côté sud de la péninsule, on a amélioré le chemin de Newport à Gaspé, environ 85 milles, et, de Gaspé à Sainte-Anne-des-Monts, au-delà de 200 milles, complétant ainsi le circuit qui se nomme maintenant le boulevard Perron. Grâce à la nouvelle route, Bonaventure et la Gaspésie auront leur part du tourisme qui est un véritable pactole pour notre province.

Le flot d'or que les Gaspésiens convoitaient a déjà commencé à couler sur la péninsule, et la Chambre me permettra de lui lire un extrait d'un article paru dans *La Voix de Gaspé* et qui résume en peu de mots tout l'avantage du chemin de ceinture pour cette région de la province.

Le chemin étant fait, il fallait intéresser le tourisme en faisant connaître, à l'étranger et même dans notre province, les plus belles parties de la province au point de vue pittoresque. Le département des Terres, qui avait donné des contrats il y a quelques années à une compagnie française pour la photographie aérienne de la péninsule de Gaspé, faisait immédiatement préparer des milliers de photos aériennes sépia représentant les plus beaux endroits et les plus attrayants points de vue de la péninsule. Le département de la Voirie s'est occupé aussitôt d'en faire la distribution tant dans la province qu'à l'étranger, et l'on m'assure que des milliers de ces cartes postales sont maintenant aux États-Unis. Et je n'ai aucun doute que la dépense qu'elles ont occasionnée nous rapporte de gros profits, car il suffit d'y jeter un coup d'œil pour constater avec quelle profusion la Providence a orné ce coin de terre de toutes les parties naturelles possibles.

M. l'Orateur, il y a plus. Non seulement, grâce à la politique des bons chemins, allons-nous jouir de l'argent que le tourisme va laisser chez nous, mais je prétends en plus que ces touristes étrangers vont nous aider à développer les ressources naturelles de notre pays et montreront aux habitants de la Gaspésie les possibilités industrielles de leur région.

Exemple. Il semble que, pour pouvoir remarquer les possibilités d'un endroit au point de vue du développement, il faille un coup d'œil étranger qui semble mieux saisir les aspects intéressants d'un lieu qu'il voit pour la première fois. Son œil, non habitué à ce qu'il fixe, est peut-être moins apathique, moins indifférent, semble saisir plus facilement les chances du succès d'une entreprise qu'il érige en imagination à la seule vue d'une localité qui lui paraît avantageuse. Et c'est dire qu'en Gaspésie nous désirons ardemment ce genre d'émigration de citoyens qui, aux connaissances techniques qu'ils possèdent, joignent l'avantage de disposer du capital nécessaire à l'exploitation des entreprises et des industries qu'ils désirent développer.

Que ce capital soit, si possible, canadien, mais, si l'épargne canadienne ne suffit pas à exploiter nos ressources, à mettre nos richesses naturelles sur un pied industriel, le capital étranger est bienvenu, confiant qu'il partagera avec nous la tâche parfois difficile de garder nos gens sur place en leur fournissant le labour qui assure la subsistance de leur famille.

Je ne voudrais pas retenir l'attention de cette Chambre trop longtemps, mais je serais injuste envers le département de l'Instruction publique et l'honorable ministre, qui le préside, en ne

mentionnant pas, très brièvement d'ailleurs par quelques statistiques, l'énorme tâche que l'on a accomplie au point de vue d'instruction dans le comté de Gaspé et de Bonaventure.

Je dois une mention spéciale de remerciement à l'honorable secrétaire (M. David) de l'aide accordée à l'académie protestante de New Carlisle, il y a deux ans. Grâce à sa générosité, cette institution, qui, il y a quelques années, prenait la troisième place au point de vue des résultats obtenus dans toute la province et avait cru un moment devoir fermer ses portes en raison des circonstances difficiles qu'elle avait à traverser, est sortie de l'impasse victorieuse. Et je puis dire au ministre que, si son prédécesseur a créé cette institution, les protestants de toute la côte de Gaspé reconnaissent par ma voix que c'est son encouragement et son attention à leur œuvre qui lui permettent de vivre.

Dans le comté de Bonaventure, depuis 1898, le gouvernement a accordé la somme de \$380,432.42 et, dans le comté de Gaspé, la somme de \$461,582.74.

Je veux profiter du cadre assez large qu'offre la discussion sur le budget pour remercier l'honorable ministre de la Colonisation (M. Perrault) d'avoir mis à effet la réforme qu'il prétend faire au sujet de la protection de la chasse et de la pêche dans cette province. Je ne doute pas que l'accueil chaleureux que les sportsmen de la province de Québec ont fait à l'honorable ministre à Montréal dans le courant de l'automne ait été apprécié par lui comme une marque de leur sympathie et de gratitude pour les efforts continuels qu'il fait pour protéger la chasse et la pêche.

L'honorable ministre voudrait-il me permettre une suggestion sur un sujet dont on cause beaucoup là où, dans la province, se trouvent des rivières aux saumons? Nous avons, dans la Gaspésie, de nombreuses rivières pleines de saumons. En vertu de la loi, nos rivières sont louées à des particuliers étrangers. Il y a 15 ou 20 ans, les propriétaires des lots de ces rivières, en autant que la chose pouvait se faire, permettaient aux gens de l'endroit de faire la pêche à la ligne dans les rivières louées. Depuis quelques années, ces mêmes personnes sont devenues absolument exclusives de leurs droits et ces rivières, où le public avait parfois l'occasion de pêcher par tolérance, sont maintenant fermées.

J'ai reçu de nombreuses protestations à ce sujet, basées surtout sur le fait que, dans certaines rivières, plusieurs milles ne sont pas pêchés et ne profitent à personne. La chose s'explique facilement quand on considère que nos rivières à saumon, telles

que louées, ont un parcours qui varie de 35 à 60 milles de longueur. Le gouvernement ne pourrait-il pas établir une loi et considérer de créer, sur toutes nos rivières à saumon, une réserve provinciale de quelques milles de longueur en gardant le contrôle pour permettre aux citoyens de la province de Québec, moyennant finance, non pas seulement de raconter en fait de pêche des histoires arrivées aux voisins, mais plutôt des expériences personnelles?

Il semble curieux que les étrangers puissent tant vanter les beautés de la pêche au saumon et raconter à leurs auditeurs que la plus belle note de musique est probablement celle que fait le "reel" quand il chante la mort du saumon qui s'ébat, alors que nos gens, qui passent toute leur vie à proximité de ces rivières et qui sont chez eux, doivent se contenter d'écouter ces choses sans pouvoir jamais les vivre. On me demandera peut-être si nous ne devons pas, dans la province de Québec, adopter pour nos droits de rivières à saumon le système en vigueur dans la province du Nouveau-Brunswick, où les rivières à saumon sont maintenant vendues à l'enchère publique avec une réserve pour les citoyens de cette province. Je sais que certaines rivières dans cette province ont rapporté, l'an dernier, un profit double de ce qui existait auparavant. Je suis aussi au courant que la réserve où le public est admis à pêcher a aussi rapporté du profit et de la satisfaction aux citoyens de l'endroit.

Toutefois, je ne suis pas prêt à admettre d'emblée, immédiatement, ce nouveau procédé avant qu'il ait fait ses preuves d'une manière concluante. Mais cependant j'insiste sur la demande que je fais à l'honorable ministre de la Colonisation (M. Perrault) et à son gouvernement de considérer attentivement la question de créer des réserves dans chaque rivière à saumon, afin que les citoyens de la province de Québec puissent en apprécier toute la beauté. Sans cela, nos enfants ne sauront jamais, autrement que par ouï-dire, ce qu'est un saumon. J'ai pleine confiance dans la demande que je fais, car, à ma connaissance personnelle, il y a des pêcheurs à saumon émérites parmi les membres du cabinet, l'honorable premier ministre est passé maître dans ce sport, et qui sont d'autant plus à même d'apprécier la demande de nos gens qu'ils sont des artistes qui comprennent aisément le plaisir qu'il peut y avoir d'amener sur le rivage, après une lutte qui dure parfois près d'une heure, une magnifique pièce de 10 à 45 livres.

Depuis quelques années, on a parlé beaucoup et écrit longuement sur la Gaspésie. L'intention pouvait être bonne, mais les moyens laissent à

désirer. Un fascicule venant d'Amqui disait, par exemple: "Nous croyons que notre tour est arrivé d'être traités comme les autres parties du pays, et nous prions les gouvernements d'Ottawa et de Québec de ne pas oublier la Gaspésie, de ne pas la négliger systématiquement comme elle l'a été jusqu'à présent. Il y va de l'intérêt du pays tout entier." Je soumets que cette assertion est injuste pour nous et le gouvernement. Cette partie du pays qui, depuis 30 ans, a reçu en octrois de toutes sortes plus de \$3,000,000 pour se développer ne dira certainement pas qu'elle a été systématiquement oubliée et mise de côté.

Et, M. l'Orateur, chez nous, nous voudrions nous débarrasser de ce nouveau genre de Messies qui, sous prétexte de nous sauver, crient à tue-tête que nous sommes morts. Ils semblent beaucoup plus préoccupés de leur intérêt personnel que de l'intérêt de la Gaspésie. Si l'on aime ce coin de la province sincèrement et que l'on veut l'aider, les suggestions sont bienvenues et nous serons heureux de coopérer avec nos vrais amis. Mais, de grâce, pour nous faire connaître, que l'on cesse de nous représenter aux yeux de l'étranger comme des cendrillons provinciaux, des parias de grande famille, des souffreteux pour attirer sur la Gaspésie la pitié du reste du pays et les sous des étrangers. Ne nous faites pas considérer comme des mendiants et n'agitez pas nos prétendues loques pour provoquer la sympathie de vos auditoires ou de vos lecteurs. Il n'est pas vrai que la Gaspésie est habitée par un peuple de mendiants en haillons. En nous montrant sous cet aspect de mendiant, vous serez cause que l'étranger sera tenté de nous jeter des sous, au lieu de nous offrir de nouer avec lui, en égaux et en associés, des relations sociales, commerciales et industrielles qui développeraient notre pays.

On aide à l'indigent, on donne au pauvre, mais on ne coopère pas avec lui. D'ailleurs, cette campagne est de faux aloi et n'est pas justifiable. S'il est vrai que nous n'avons pas l'avance commerciale et industrielle de certains comtés de la province, la faute n'est pas au gouvernement, mais provient de facteurs sur lesquels, malgré toute sa bonne volonté et l'intérêt qu'il nous porte, il n'a aucun contrôle. Je veux dire, entre autres raisons, le défaut de pouvoirs électriques considérables, notre situation géographique, notre éloignement des grands centres.

Le manque d'électricité a été une des causes que les grandes industries ont hésité à s'implanter chez nous. Dans un avenir peut-être prochain, nous avons l'espoir de résoudre cette question à notre avantage. Le développement prochain d'un pouvoir

électrique fournira, dès septembre, un service d'éclairage dans la Gaspésie. L'éloignement des centres fut la cause que nos produits, vu les frais de transport, pouvaient difficilement faire une compétition raisonnable sur les marchés des grands centres.

Au nom de la Gaspésie, je désire remercier le gouvernement de cette province de ce qui a été fait pour nous, reconnaissant que ce que nous sommes, nous le lui devons, et je le prie de continuer son œuvre, lui qui a surveillé les intérêts de notre passé et qui est pour nous la garantie de notre avenir.

Que l'on parle de cantates, de thuriféraires, de louanges exagérées envers le gouvernement, tant pis.

Si c'est un opprobre de ne pas être ingrat, nous en sommes; et nous acceptons à l'avance les critiques de ceux qui voudraient nous faire haïr ceux qui nous ont aidés, mépriser ceux qui nous ont tendu la main, et nous empêcher de dire merci à nos bienfaiteurs.

Nous gardons au gouvernement un souvenir reconnaissant, mais nous avons moins d'estime à l'endroit de certaines personnes, qui nous visitent hâtivement, espérant trouver chez nous des plaies économiques et sociales, mais ne découvrant que les cicatrices déjà presque guéries d'un régime éhonté disparu il y a 30 ans et dont nous ne souhaitons pas le retour.

**M. l'Orateur suppléant:** La motion de l'honorable trésorier sera-t-elle adoptée?

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Sur division.

**M. l'Orateur suppléant:** Adopté sur division.

#### **En comité:**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose: Qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitement de l'Orateur de l'Assemblée législative, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

#### **Résolutions à rapporter:**

Le comité fait rapport qu'il a adopté une résolution et demande la permission de siéger de nouveau. Ladite résolution est lue deux fois et adoptée.

#### **Vente d'un immeuble par la succession F. Poirier à L. Lacroix**

**M. Plante (Montréal-Mercier)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 107 ratifiant et validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, veuve de ce dernier.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Plante (Montréal-Mercier)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **Charte de l'Université de Montréal**

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 108 modifiant la loi constituant en corporation l'Université de Montréal.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **Saint-Joseph de Soulanges et municipalité scolaire de Saint-Laurent-des-Cèdres**

**M. Farand (Soulanges)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 81 ratifiant le règlement no 50 de la municipalité de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges et une résolution des commissaires d'écoles de Saint-Laurent-des-Cèdres, adoptée le 28 juin 1928 et autorisant la passation des contrats leur donnant effet.

Adopté.

#### **En comité:**

Le comité étudie l'article 1, qui se lit comme suit:

"a. Le règlement no 50, reproduit comme cédule A de la présente loi, adopté par le conseil municipal de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges, à sa réunion du 2 juin 1928, par lequel l'évaluation des propriétés imposables de la Cedars Rapids Manufacturing & Power Company a été fixée, pour les fins des taxes municipales, pendant une période de dix ans, à deux millions de dollars, et contenant d'autres dispositions accessoires; et

"b. La résolution, reproduite comme cédule B de la présente loi, adoptée par les commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Saint-Laurent des Cèdres, le 28 juin 1928, par laquelle l'évaluation des propriétés imposables de la Cedar Rapids Manufacturing & Power Company a été fixée, pour les fins de taxes scolaires, pendant une période de dix ans, à deux millions de dollars, et contenant d'autres dispositions accessoires."

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Cette politique d'exemption et de commutation de taxes est dangereuse et de nature à laisser croire au peuple que seuls les gros et les puissants obtiennent des privilèges comme ceux-là. La mesure elle-même a pour effet de faire diminuer les salaires ouvriers. Elle est aussi ruineuse pour les municipalités qui sont obligées d'obérer le payeur de taxes, étant donné qu'elles doivent compenser pour les compagnies qui n'en paient pas, et ruineuse aussi pour les commissions scolaires. C'est beau de parler avec éloquence de l'éducation, mais pourquoi enlever aux commissions scolaires des sources de revenus avec lesquelles elles pourraient améliorer leurs écoles et augmenter les salaires des institutrices? Je demande au gouvernement de cesser d'exempter de taxes les compagnies et à la Chambre, de rejeter ce bill.

**M. Guertin (Hull):** Je proteste moi aussi. Le bill exempterait de taxes une compagnie qui exploite des forces hydrauliques qui appartiennent au peuple et on n'a pas le droit de priver celui-ci du revenu provenant de ces pouvoirs d'eau. Si les compagnies veulent les développer pour en tirer profit, elles devraient au moins payer au peuple, en taxes légales, une partie des bénéfices qu'elles en retirent.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je ne veux pas combattre le capital, qui a ses droits, mais je ne vois pas pourquoi on accorde cette exemption de taxes à la Cedars Rapids. Et je proteste d'autant plus énergiquement que cette compagnie est une subsidiaire de la Montreal Light, Heat & Power Company Consolidated, qui charge des taux exorbitants pour

l'électricité qu'elle vend aux contribuables dans la ville de Montréal, et ces affaires sont très florissantes. C'est aussi la Cedars Rapids qui exporte de l'énergie électrique aux États-Unis, malgré la défense que le premier ministre a faite d'en exporter.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Ce n'est pas le gouvernement qui accorde des exemptions de taxes. C'est le conseil municipal de Saint-Joseph de Soulanges et la commission scolaire de l'endroit qui l'ont accordée, dans ce cas-ci, et nous sommes invités à ratifier une exemption de taxes de 10 ans. Les conseils municipaux et les commissaires d'écoles doivent être en état de juger la situation dans laquelle ils se trouvent.

Mon honorable ami (M. Duplessis) prétend que nous privons les corporations d'une bonne source de revenus pendant 10 ans et que le peuple en souffre. Nous sommes obligés, dans cette province, de faire la concurrence aux autres provinces où l'on fait aussi appel au capital étranger. Nos amis voudraient voir encourager par nous le capital étranger à aller s'établir ailleurs. Nous ne le ferons pas. Dans 10 ans, la compagnie à laquelle on veut accorder une commutation de taxes, aujourd'hui, aura un capital de peut-être \$20,000,000 et elle paiera alors toutes les taxes municipales ou scolaires. Dans l'Ontario, on invite le capital étranger à venir chez nos voisins en promettant des exemptions de taxes. Allons-nous empêcher le capital étranger de venir chez nous, quand on dit: Si vous ne nous donnez pas l'exemption, les bleus d'Ontario nous la donneront? Nous ne voulons pas perdre de belles industries en empêchant des municipalités de leur accorder une exemption de taxes pour une période déterminée.

Je crois que si nous empêchons une industrie de s'implanter en lui refusant une exemption de taxes, nous n'aurons pas servi les meilleurs intérêts de la province. La ville de Sherbrooke - je regrette que son estimable député (M. Crépeau) ne soit pas ici - invite les industries à s'établir chez elle en promettant des exemptions de taxes pour une longue période. Allons-nous rester seuls? Lorsque l'honorable député de Trois-Rivières (M. Duplessis) aura été plus longtemps en cette Chambre, je le lui souhaite, il se rendra compte que l'expérience nous enseigne que nous ne pouvons pas refuser notre approbation à de semblables contrats passés par des conseils municipaux.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** remercie l'honorable premier ministre de ses paroles aimables. Ce n'est pas, ajoute-t-il, directement au capital étranger que nous sommes opposés.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
Et le député de Hull (M. Guertin)?

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Nous voulons le développement national de nos pouvoirs d'eau, mais nous ne voulons pas sacrifier au capital étranger les principes fondamentaux de notre législation. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'une compagnie locale qui est déjà établie aux Rapides-des-Cèdres. Il ne s'agit pas, dans le cas présent, de capital étranger, mais de capital canadien, car la Cedars Rapids est une compagnie canadienne. Il ne s'agit pas d'exempter de taxes une compagnie nouvelle pour l'inviter à venir s'établir à Soulanges, car la Cedars Rapids est établie ici depuis longtemps et ne pourrait pas s'en aller. Donc, l'argument de la concurrence étrangère ne saurait s'appliquer. En outre, les étrangers ne viennent pas s'établir ici par patriotisme, mais en vue des avantages que nous leur offrons et du profit qu'ils anticipent.

De plus, le gouvernement n'a pas le droit de sanctionner ce que la municipalité a fait, si ce qu'elle a fait vient en contravention avec les lois provinciales établies. Il existe une loi contre de telles exemptions. Elle a été adoptée par le gouvernement. Si cette loi n'est pas bonne, elle n'aurait pas dû être adoptée. Si elle est bonne, il faudrait la respecter. Les lois sont faites pour être respectées et non pour être violées. Si elles ne sont pas bonnes, qu'on les rejette. Pourquoi la Chambre vote-t-elle chaque session des lois d'intérêt public si elle les viole la session suivante? Le gouvernement sait qu'il est injuste et illégal d'enlever à des municipalités leurs revenus. La politique actuelle du gouvernement tend à assurer un traitement de faveur à un petit groupe de privilégiés au détriment de la masse.

Et, en outre, depuis quand la Chambre est-elle forcée de passer une loi parce que celle-ci a été demandée par un conseil municipal ou des commissaires d'écoles? Ou la loi est injuste, ou elle ne l'est pas. Dans ce dernier cas, la Chambre n'a pas le droit de la ratifier, quels que soient ceux qui la demandent. Le premier ministre a dit encore que cette loi n'est pas demandée par le gouvernement, mais par des particuliers. Cependant, nous connaissons tous l'influence du premier ministre sur cette Chambre et nous savons que lorsqu'il se prononce en faveur d'une mesure comme il vient de le faire, cela a pour effet de faire pencher la balance de la majorité de son côté. L'argument du premier ministre est spécifique.

**M. Guertin (Hull):** Je ne suis pas contre le capital étranger, en autant qu'on ne lui abandonne pas tout ce que nous avons de plus précieux dans la province. Qu'il vienne de l'Angleterre, des États-Unis, de la Chine, de l'Égypte, il est bienvenu, mais nous ne devons pas lui sacrifier nos richesses et l'exempter de taxes. Je suis en faveur de l'établissement des industries, mais je m'oppose à l'exportation de l'énergie électrique. Je parle sans texte, en ce moment.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
En ce moment, oui.

**M. Guertin (Hull):** Comme toujours. Je n'ai pas l'expérience du premier ministre, mais je suis capable d'exprimer mes opinions personnelles en m'opposant au projet et de parler sans texte. Après les remarques qui ont été faites cet après-midi, je tiens à le dire.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
On s'en aperçoit.

**M. Guertin (Hull):** Je crois donc que l'on devrait rejeter ce projet.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
Dans le cas qui nous occupe, la Cedars Rapids a fait un contrat, il y a 15 ans, avec ces municipalités de Soulanges et des Cèdres et s'est engagée à payer \$1,000 de taxes par année. Aujourd'hui, la compagnie demande à prolonger l'arrangement pour 10 ans, s'engageant non plus à payer \$1,000 de taxes, mais 10 fois plus, soit \$10,000 par année. Le projet a été soumis aux électeurs de Saint-Joseph de Soulanges qui l'ont approuvé par 129 contre 1<sup>8</sup>. C'est donc le peuple qui demande la loi. Nos amis de l'opposition voudraient maintenant que nous refusions de sanctionner ce que les contribuables ont approuvé eux-mêmes. Je le demande à la Chambre: Est-ce raisonnable?

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** insiste encore.

L'article est adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Farand (Soulanges)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Euclide Mathieu

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 127 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Euclide Mathieu à la pratique de la médecine, après examen.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Villa la Broquerie

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 123 constituant en corporation la Villa la Broquerie.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Taxes de The Howard Smith Paper Mills Limited

**M. Dugas (Joliette)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 136 autorisant le conseil municipal de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus de Crabtree Mills à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à la Howard Smith Paper Mills Limited soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

La séance est levée à 6 heures.

### NOTES

1. Vincent Massey occupe alors le poste de haut-commissaire du Canada à Washington.

2. Selon *Le Canada*, la discussion a été extrêmement vive, au point où de nombreux députés libéraux et des ministres en particulier ont constamment interrompu le cours du débat, ce qui a obligé l'Orateur à intervenir plusieurs fois pour calmer les esprits.

3. Il est fort possible qu'il s'agisse plutôt de Jean-Joseph-Louis Blanc, un homme politique et un historien français qui a vécu de 1811 à 1882. Il est notamment l'auteur d'un pamphlet où il se prononce contre la monarchie de Juillet, intitulé *Histoire de dix ans*.

4. Le comte Albert de Mun est un homme politique français extrêmement attaché au catholicisme social et au corporatisme chrétien.

5. Tous les journalistes rapportent que le député conservateur de Westmount, Charles Allan Smart, qui prend part pour la première fois au vote depuis le début de la session, s'est prononcé contre l'amendement, à la grande joie des membres du Parti libéral qui l'ont applaudi. Le journaliste du *Soleil* ajoute que le geste de M. Smart résulte d'un différend entre ce dernier et son chef. M. Smart reprocherait à M. Sauvé de ne pas avoir démissionné à la suite des dernières élections. Comme *Le Soleil* est un journal d'allégeance libérale, les propos du journaliste doivent être considérés avec circonspection.

6. Dans l'*Annuaire statistique de Québec*, 1928, le nombre des décès se chiffre à 10,739.

7. Ce taux est évalué à 134.2 dans l'*Annuaire statistique de Québec*, 1927.

8. Les résultats de ce vote sont rapportés comme suit dans *Le Devoir*: 121 voix contre 1.



Séance du jeudi 7 février 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 h 15.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Rapports de comités:**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le huitième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

- bill 12 modifiant la loi des palais de justice et prisons.

Et, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 17 modifiant le Code de procédure civile relativement aux règles générales de la plaidoirie écrite;

- bill 18 modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment;

- bill 118 autorisant la cité de Trois-Rivières à faire certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés en 1908, pour diviser et payer les obligations hypothécaires affectant ces immeubles.

**M. Lemieux (Gaspé):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le huitième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 89 constituant en corporation l'hôpital de Saint-Joseph de Thetford Mines Sud;

- bill 132 constituant en corporation la Congregation Beth Joseph.

**Charte  
de Trois-Rivières**

**M. Frigon (Saint-Maurice)** demande la permission de présenter le bill 135 modifiant la charte de la cité de Trois-Rivières.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Radiodiffusion**

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay)** demande la permission de présenter le bill 41 relatif à la radiodiffusion en cette province.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Loi  
des cités et villes**

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** demande la permission de présenter le bill 158 modifiant la loi des cités et villes.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Abolition  
des rentes seigneuriales**

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** demande la permission de présenter le bill 161 abolissant les rentes seigneuriales.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Messages du Conseil législatif:**

**M. l'Orateur** informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté les messages suivants:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

- bill 76 concernant The United Theological College, Montreal;

- bill 78 modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec;

- bill 79 modifiant la charte de la Crown Trust Company;

- bill 90 permettant à David-Léon Cabana, bachelier en droit civil, d'être admis membre du Barreau de la province de Québec;

- bill 92 changeant le nom de Samuel Jacob Aronsberg en celui de John Dunning.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

- bill 85 validant un acte de vente consenti à dame Louis-Philias Caron.

### Vente à dame Louis-Philius Caron

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 85 validant un acte de vente consenti à dame Louis-Philius Caron.

Lesdits amendements sont lus deux fois et adoptés. Le bill est retourné au Conseil législatif.

### Questions et réponses:

#### Nombre d'enfants vivant dans les chantiers de bois

**M. Guertin (Hull):** 1. Le gouvernement possède-t-il maintenant des statistiques sur le nombre d'enfants qui vivent dans les chantiers de bois de la province?

2. Dans l'affirmative, quel était, l'hiver dernier, le nombre d'enfants âgés de moins de 16 ans dans lesdits chantiers?

3. Combien étaient en âge de fréquenter l'école?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** 1, 2 et 3. Nous ne pouvons tenir de statistiques exactes du nombre d'enfants vivant dans les chantiers parce que leurs parents et eux-mêmes n'y demeurent que durant la période des coupes. Nous constatons que ce sont généralement les petits exploitants qui emmènent avec eux une partie ou toute leur famille, arrivant en forêt et en sortant à des dates très irrégulières, ce qui complique le contrôle de leurs mouvements. L'on trouvera à la page 27 du rapport du ministre des Terres et Forêts (1928) des renseignements à ce sujet.

#### Mesurage du bois

**M. Guertin (Hull):** 1. Le gouvernement a-t-il fini d'étudier la question de réviser la table de mesurage des billots actuellement en usage dans la province?

2. Dans l'affirmative, à quelle conclusion en est-il venu, et quelle décision a-t-il prise?

3. Depuis quand le gouvernement étudie-t-il cette question?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** 1. Non.

2. Un groupe d'experts du service forestier est chargé d'étudier les questions se rapportant au mesurage de bois ainsi qu'au tarif de cubage.

3. Cette commission a commencé ses travaux l'automne dernier.

### Dépenses relatives à la prison de Bordeaux

**M. Renaud (Laval):** Combien ont coûté, à date, le terrain, la construction, les réparations et l'aménagement de la prison de Bordeaux?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** \$4,110,697.08.

### Octroi à l'Université de Montréal

**L'honorable M. David (Terrebonne)** propose, appuyé par le représentant de Bellechasse (l'honorable M. Galipeault), qu'à la prochaine séance la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill 29 autorisant un certain octroi pour l'Université de Montréal.

Adopté.

### Bureau central des écoles protestantes de Montréal

**L'honorable M. David (Terrebonne)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 10 concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**L'honorable M. David (Terrebonne)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Loi des employés publics

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 13 modifiant la loi des employés publics.

Il s'agit de permettre au conjoint d'un shérif, d'un protonotaire ou d'un greffier d'agir au nom de cet officier public, à la mort de ce dernier, jusqu'à ce que la situation soit régularisée.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **Code municipal, article 162**

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 155 modifiant l'article 162 du Code municipal soit maintenant lu une deuxième fois.

Ce bill a pour but de faire enregistrer, par inscription, les procès-verbaux des actes d'accord au sujet des cours d'eau. La question a été soulevée lors du congrès des municipalités et des recommandations dans le sens du présent bill ont été faites au gouvernement par l'Union des municipalités.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** La nouvelle loi occasionnera de nouveaux frais.

Adopté sur division. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent du Code municipal.

#### **Loi des paroisses et des fabriques**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 21 modifiant la loi des paroisses et des fabriques soit maintenant lu une deuxième fois.

Voici un projet de loi qui a été bien mal compris et bien mal interprété. En certains milieux, on le considère même avec une certaine appréhension. Aussi est-il nécessaire de donner quelques explications à son sujet. Le bill des paroisses et des fabriques ayant été fortement commenté par la presse, surtout par les journaux anglais, je me demande quel danger ceux qui ne partagent pas notre foi peuvent bien y voir. La loi existe déjà et l'immeuble sur lequel une cotisation a été imposée pour fins de construction d'édifices religieux est déjà grevé. On a dit que nous voulions faire payer par les protestants et ceux qui ne pratiquent pas notre religion les dettes contractées pour la construction de nos églises, de nos presbytères et de nos cimetières. Si tel était notre

projet de loi, je n'ai pas besoin de vous dire que je n'hésiterais pas à demander moi-même à la Chambre de le déchirer immédiatement et de le jeter au panier. Je crois que tous savent que nos coreligionnaires sont en mesure de construire et de payer eux-mêmes leurs églises, d'aménager leurs cimetières et leurs presbytères, sans avoir à demander aux autres de cotiser.

Actuellement, en vertu de la loi des fabriques et d'après l'article 2009 du Code civil, lorsqu'une propriété est assujettie à une taxe pour la construction d'une église ou d'un presbytère, cette propriété reste grevée jusqu'à ce que le montant total ait été payé, quelle que soit la religion de celui qui en est le propriétaire. Toute répartition pour la construction des propriétés religieuses crée donc une hypothèque sur les propriétés des catholiques d'une paroisse. En vertu de l'article 2084, l'acte établissant telle créance n'a pas besoin d'être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Il est vrai que le non-catholique n'est pas tenu à payer les taxes des catholiques, mais, s'il achète la propriété d'un catholique, ce n'est pas lui qui est grevé, mais la propriété qu'il achète. Il cite de la jurisprudence à l'appui de sa théorie, jugements selon lesquels un protestant qui achète la propriété d'un catholique est responsable de tous les privilèges qui affectent la propriété pour répartition d'églises. L'hypothèque suit le propriétaire de l'immeuble. C'est l'opinion de l'honorable juge P.-B. Mignault, de la Cour suprême du Canada, dans son ouvrage, à la page 179, où il dit que celui qui achète un immeuble ainsi grevé demeure soumis à la cotisation non pas personnellement, mais hypothécairement et que le privilège est attaché à l'immeuble et qu'il suit ce dernier, quelle que soit la croyance religieuse de celui qui l'occupe<sup>1</sup>. M. Jean-François Pouliot, M. P., dans son traité de droit paroissial<sup>2</sup>, partage aussi la même opinion et il dit que ceux qui achètent un immeuble doivent prendre les précautions nécessaires. La loi est aujourd'hui interprétée de la façon indiquée dans le bill en question. Il existe donc déjà une clause dans la loi disant que les non-catholiques qui achètent une propriété d'un catholique restent responsables des taxes d'églises imposées sur cet immeuble.

Le projet de loi actuel, bien loin d'être dirigé contre ceux d'une autre croyance étrangère à la nôtre, a deux objets tout autres. C'est d'abord celui de préciser le sens de la loi actuelle et d'établir clairement, d'après la jurisprudence, s'il y a un doute, que la charge hypothécaire grève la propriété assujettie à une taxe alors même qu'elle est achetée par un non-catholique. En second lieu, il se propose

d'empêcher ce qui arrive souvent dans plusieurs paroisses de nos campagnes et dont on se plaint avec raison, je crois. Lorsque l'on faisait une répartition pour la construction d'églises, les marchands du village se formaient en corporation et en compagnie anonyme et refusaient ensuite de payer les taxes sous prétexte qu'ils n'étaient ni catholiques ni israélites, qu'ils n'appartenaient à aucune religion et qu'une corporation n'a pas d'âme et est conséquemment neutre et pas du tout tenue à payer des taxes de fabrique. Dans certaines paroisses, grâce à cette manœuvre, ceux qui étaient le plus en mesure de payer ne donnaient rien; les paroisses ne pouvaient rencontrer leurs dettes annuelles et c'était le petit contribuable qui était obligé d'assumer tout le fardeau des répartitions. Les gros peuvent ainsi se former en compagnie et ce sont les petits qui doivent alors porter une charge additionnelle. Cela n'est pas juste pour celui qui n'a pas les moyens de se former en corporation et nous voulons prévenir et empêcher cela.

En plus, le bill actuel aura pour effet d'aplanir une autre difficulté soulevée récemment. Dans une cause devant les tribunaux, la Cour supérieure et la Cour d'appel ne se sont pas accordées, celle de Thibaudeau et des syndics d'Amqui. Une propriété grevée pour la construction de l'église fut vendue par le shérif. Dans l'instance, les syndics prétendirent que, du moment qu'un immeuble était vendu, le montant total de la cotisation et les cotisations même futures devenaient exigibles sur-le-champ. L'honorable M. Lemieux, juge en chef de la Cour supérieure, rejeta cette prétention et déclara que la charge était annuelle et que l'acheteur de la propriété devrait la payer annuellement. La cause alla en appel. À l'unanimité, cette Cour d'appel, présidée par l'honorable juge Hall, renversa le jugement de la Cour supérieure. Elle décida que toutes les cotisations étaient exigibles aussitôt que la propriété d'un catholique était transférée à un non-catholique. Il y a donc divergence d'opinions que fera disparaître le présent bill, en ce que ce bill éclaircira la situation et fera subsister les versements annuels, au lieu du versement total immédiat des cotisations.

Je le répète, nous ne voulons nullement faire payer les impôts religieux par ceux qui ne pratiquent pas notre religion et ne partagent pas nos croyances. D'après les journaux, je vois que le Board of Trade de Montréal nous a demandé, pour obvier à la situation actuelle, de rendre obligatoire l'enregistrement de tout acte de répartition d'églises afin que les non-catholiques sachent à quoi ils s'engagent lorsqu'ils achètent la propriété d'un catholique, mais cela

coûterait tellement cher qu'il est presque impossible de se rendre à leur demande. Lorsqu'on fait une évaluation, elle est valable pour plusieurs centaines de propriétés dans la paroisse et il serait fastidieux d'enregistrer les répartitions d'églises sur chacune des propriétés. À tout événement, le projet sera référé au comité des bills publics, et nous invitons surtout les membres des Boards of Trade et tous ceux qui se sont occupés de la question à venir nous donner et nous expliquer leur opinion et nous soumettre leurs suggestions. Le bill pourra être discuté longuement. Jamais le gouvernement n'a eu l'intention de vouloir faire payer les autres pour les catholiques.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Cette mesure est très importante surtout à cause des répercussions qu'elle peut avoir et des conséquences qu'elle peut entraîner. Il faut agir prudemment pour ne pas porter atteinte à l'harmonie qui règne entre les deux races dans la province. Ce facteur tient une place importante dans notre évolution, non seulement sur le plan moral, mais également sur le plan matériel, et je suis sûr que je me fais l'écho des députés du gouvernement et de l'opposition en souhaitant que nous poursuivions dans cette voie. Je trouve les remarques du premier ministre et plus précisément son analyse de la jurisprudence très intéressantes, parce que cela démontre, dans ce cas-ci comme pour d'autres cas de jurisprudence, que l'incertitude règne.

Jusqu'ici, nous avons vécu dans l'incertitude, et le bill actuel a pour effet de clarifier la loi et de combler une lacune. Il n'y a pas de doute que les créances hypothécaires que l'on veut reconnaître auront pour effet de paralyser les mutations de propriété et que nos frères séparés, les protestants, hésiteront à acheter les propriétés des catholiques dans certaines paroisses, à moins qu'ils ne soient assurés d'avoir une certaine protection. L'on devrait imposer une certaine forme d'enregistrement sur ces propriétés au bureau d'enregistrement, afin que celui qui achète une propriété sache au moins quelles sont les obligations qu'il accepte. Une sorte d'enregistrement ne coûterait pas cher, comme par exemple l'enregistrement par bordereau, et il ne serait probablement pas nécessaire de faire enregistrer chacune des propriétés, mais l'ensemble.

**M. Smart (Westmount):** Il me semble que l'on pourrait régler toute l'affaire si l'on instaurait un système d'enregistrement. Sans nécessairement enregistrer chacune des propriétés, tous les bureaux

d'enregistrement pourraient garder un livre spécial indiquant les montants imposés par l'église sur ces propriétés, et il n'y aurait plus de raison de s'opposer à ce bill. D'après les renseignements que j'ai obtenus, moins de 5 % des protestants savent que, lorsqu'une propriété catholique passe aux mains des protestants, les taxes d'églises suivent. Il est très difficile d'avoir des renseignements précis sur ces taxes parce que les protestants ne se sont pas préoccupés de la façon dont les catholiques financent la construction de leurs églises. C'est leur affaire, mais, lorsque la question touche d'autres personnes, il faut savoir exactement ce qu'il en est. Et, si les bureaux d'enregistrement se dotaient d'un livre spécial dans lequel on enregistrerait les taxes qui sont imposées par les églises, il n'y aurait plus de raison de s'opposer à ce bill. Malheureusement, certains journaux ont mal interprété les faits, semant le doute à ce sujet, mais avec ce système d'enregistrement, le problème serait réglé. Je n'ai pas d'objection au bill si on protège les acquéreurs par un avis non pas en détail, mais en bloc de la répartition.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Je prends note de ce que le député de Westmount dit à propos de ce système d'enregistrement. Le problème n'est pas facile à résoudre. Si un protestant achète d'un catholique un immeuble sur lequel une cotisation de \$500 est exigée, il devrait payer \$500 en moins, c'est-à-dire qu'il ne paierait pas cette cotisation. Je vais étudier la question de l'enregistrement avant que ce bill soit présenté au comité des bills publics, afin de voir si l'on ne pourrait pas concevoir un système qui nous permettrait de déterminer facilement le montant imposé par telle ou telle propriété et l'on pourra amender le bill en conséquence, en comité, pourvu que ce système ne soit ni trop cher ni trop lourd. Si le projet a le résultat dont l'honorable député de Westmount nous montre la nécessité, nous aurons bien fait de le présenter. Je voudrais assurer nos concitoyens qui n'appartiennent pas à la religion catholique que le gouvernement ne veut pas empiéter sur leurs droits et imposer, à leur détriment, une situation qui a cours depuis longtemps dans la province.

**M. Gault (Montréal-Saint-Georges):** Ce bill a déjà semé beaucoup d'émoi chez les protestants. Il n'y a pas de problème à ce que l'Église catholique taxe ses fidèles, mais, lorsque cette taxe touche une propriété achetée par un protestant, cela ne peut faire autrement que de créer du ressentiment.

**L'honorable M. Nicol (Compton):** Je crois que l'explication du premier ministre sera très profitable. J'ai eu l'occasion de discuter de la question avec un certain nombre de personnes et, pour ceux qui ne connaissent pas la loi du Québec, cette mesure semble étrange. Mais c'est ainsi, il n'y a pas d'erreur. Ceux qui la connaissent savent qu'il y a des hypothèques sur des propriétés qui ne sont pas enregistrées. Le député de Westmount (M. Smart) dit qu'à sa connaissance aucun protestant ne paie ces répartitions. Pourtant, il y a à peine deux semaines, un de mes clients protestants est venu me voir et m'a demandé s'il était obligé de payer certains droits sur une propriété qu'il a achetée d'un catholique. Après être allé au bureau d'enregistrement et avoir constaté que la propriété était libre, il l'a achetée et, à sa grande surprise, il a constaté un peu plus tard qu'il lui fallait payer une répartition pour l'église. Je lui ai dit que c'était la loi et qu'il en avait toujours été ainsi.

Ce bill ne touche ni les protestants ni les autres qui n'appartiennent pas à la religion catholique, mais certaines difficultés sont intervenues à la suite de jugements rendus, et le premier ministre essaie d'arranger les choses afin que les propriétés catholiques appartenant à des particuliers ou à des corporations paient ce qu'elles doivent même une fois passées aux mains de non-catholiques. Le projet aura de bons résultats. Je suis heureux de la déclaration de l'honorable premier ministre de faire étudier le projet par le comité des bills publics où tous les corps publics seront entendus s'ils le désirent. J'apprécie également le fait que le premier ministre ait promis d'étudier la possibilité d'enregistrer les propriétés afin qu'il ne se glisse pas d'erreurs.

**M. Gault (Montréal-Saint-Georges):** Est-ce que cette loi touchera les droits des protestants en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency) et l'honorable M. Nicol (Compton):** Non.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Il n'y a pas de doute que ce bill est intéressant et je crois qu'il nous donnera l'occasion de mettre sur pied un système d'enregistrement.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Chacun peut tirer parti de cette étude. Il demande que le bill soit renvoyé au comité des bills publics pour étude, afin de chercher si on ne pourrait pas trouver une forme d'enregistrement qui conviendra à tout le monde.

Adopté sur division. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Succession Victor Beaudry**

**M. Marchand (Jacques-Cartier)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 93 concernant la succession Victor Beaudry.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Marchand (Jacques-Cartier)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **Quartier Saint-Laurent de Montréal**

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 134 concernant le lot no 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal.

Adopté.

Le comité étudie le bill et fait rapport qu'il n'en a pas terminé l'examen.

#### **Association des barbiers-coiffeurs licenciés**

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 103 modifiant la charte de l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec<sup>3</sup>.

Adopté.

#### **En comité:**

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** Si ce bill est adopté par la Législature, tous les barbiers de six de nos plus grandes villes, Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Hull et Verdun, seront affectés par la loi et devront faire partie de l'Association ou cesser d'exercer leur métier. Ce bill devrait être rejeté. Nul n'a le droit de forcer les barbiers à entrer dans une association particulière. Personne ne s'oppose aux unions, mais il faut laisser à chacun la liberté d'en faire partie ou non. On nous

dit que cette Association a pour but d'améliorer l'hygiène dans les salons de barbiers, mais on nous a informés que l'Association, dont la charte remonte à 1897, s'était surtout occupée de collecter de l'argent, d'enrôler les barbiers dans ses rangs et de poursuivre de vexations ceux qui ne voulaient pas en faire partie. Le même personnage est aujourd'hui en arrière du nouveau mouvement. La plupart des barbiers sont contre ce dernier.

En 1927, les barbiers sont venus à Québec avec un bill qui a été amendé. Ils reviennent aujourd'hui avec les deux clauses qui ont alors été refusées. Il y a deux ans, on leur a permis de se former en corporation, mais on leur a refusé le droit de forcer les barbiers et les compagnons barbiers à entrer dans leur association. Ils nous font aujourd'hui la même demande pour les six villes de la province qui ont plus de 20,000 âmes seulement. Pourquoi faire une distinction pour les autres villes de 20,000 âmes ou plus dans la province? Le parrain du bill, le député de Saint-Hyacinthe (M. Bouchard), a proposé, en 1914, la dissolution de cette association de barbiers-coiffeurs. La charte de l'ancienne association des barbiers, qui comprenait une clause semblable à celle-ci, a été abrogée par la Législature, il y a déjà plusieurs années, parce que les directeurs, qui devaient, suivant leur charte, faire respecter les lois de l'hygiène dans les boutiques de barbiers, ne faisaient que percevoir de l'argent des barbiers et poursuivre ceux qui ne voulaient pas payer leur cotisation annuelle. Pourquoi passerait-on encore une loi semblable? Pour la détruire comme on a détruit l'autre? Je ne crois pas que nous devrions accorder aux barbiers ce qu'ils demandent. Si nous le faisons, leur corporation deviendra bientôt une corporation fermée.

Je crois que l'Association n'a pas plus d'utilité aujourd'hui. D'ailleurs, les barbiers n'en veulent pas. À la fin de la semaine dernière, j'ai visité un grand nombre de boutiques de barbiers-coiffeurs de Montréal. Toutes sont contre le bill. J'ai reçu de Montréal de nombreuses requêtes de plusieurs unions de barbiers demandant à la Législature de rejeter ce projet destiné à créer une association fermée et dont ils n'ont nullement besoin. Les barbiers demandent en effet des pouvoirs exorbitants. On dit que cette loi aura pour effet de faire mieux observer les lois de l'hygiène dans les boutiques, mais ce ne sont pas des barbiers, qui ne sont ni médecins ni hygiénistes, qui pourront faire respecter la loi. Si les barbiers ont besoin d'améliorer les conditions hygiéniques de leur boutique, je soumets que cette question doit être réglée par les autorités d'hygiène provinciales et municipales.

**Des voix:** Très bien, très bien!

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** Le Bureau d'hygiène de Montréal a passé un nouveau règlement, en novembre dernier, affectant non seulement les boutiques de barbiers, mais aussi les établissements de coiffeuses, etc. Je crois que ce règlement protège suffisamment le public, beaucoup plus que les 15 directeurs de l'Association des barbiers-coiffeurs, qui n'ont aucune compétence en fait d'hygiène et veulent charger trois d'entre eux de la surveillance des établissements de barbiers, qui décideront de l'ouverture ou de la fermeture de ce genre d'établissement. Il s'oppose énergiquement à l'adoption du bill. Il ajoute que si on proposait, par exemple, la création d'une école de barbiers, il l'approuverait.

Si nous passons ce bill, demain nous donnons des pouvoirs exorbitants à une association qui n'existe pas actuellement et qui pourra forcer 3,000 maîtres barbiers et leurs employés, bien qu'ils aient leur association respective, à entrer dans ses rangs. La direction de l'Association est confiée à 15 personnes, dont 10 représentant les maîtres barbiers, alors que les compagnons et employés barbiers sont en grande majorité et que l'Association aurait des pouvoirs trop absolus. Tout ce que l'Association semble vouloir obtenir, c'est le \$5 de cotisation annuelle des barbiers, et on veut que la Législature force les barbiers à le payer aux directeurs de l'Association. D'après leur charte, les barbiers ne peuvent ni améliorer le sort de leurs confrères ni améliorer les conditions d'hygiène. Je propose donc, M. l'Orateur, que vous quittiez votre fauteuil afin que le projet soit rejeté.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** En présentant ce bill, on donne deux raisons. La première, c'est qu'il faut favoriser l'union et, la deuxième, c'est qu'il faut encourager l'hygiène. Je m'oppose au bill pour également deux raisons. Premièrement, parce qu'il ne favorise pas l'union, parce qu'il n'y a pas d'union solide, juste et équitable fondée sur la coercition ni sur des conditions qui ne tiennent pas compte des droits acquis. Or, quand on force un barbier à faire partie d'une association pour pouvoir exercer son métier, on viole ses droits acquis. Deuxièmement, le bill 44, que l'on veut faire adopter pour des raisons d'hygiène, n'a rien à faire avec l'hygiène. Il faut encourager l'hygiène chez les barbiers. Nous avons des lois d'hygiène et le meilleur moyen de les faire observer est d'en laisser l'administration aux compétences voulues. Cela est du ressort du gouvernement provincial et de son Bureau d'hygiène ou des services d'hygiène municipaux et non des

barbiers. On invite les barbiers à faire partie d'une association qui n'a pas de compétences en matière médicale. Je voterai donc pour la proposition de l'honorable député de Montréal-Saint-Jacques.

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):** La charte de l'Association ne peut être utilisée pour fins d'union ou dans le but de faire disparaître les organisations existantes. Ce sont les unions ouvrières qui ont demandé à maintes reprises l'adoption d'un tel projet de loi, notamment les unions internationales de barbiers et les syndicats catholiques et nationaux, qui comptent 30,000 membres. Le président de l'Union des barbiers de Montréal a réclamé cette loi. À Québec, ce fut la même chose. Au nom des ouvriers catholiques de cette ville, M. le chevalier Pierre Beaulé, président des syndicats, est même venu parler en faveur de cette loi devant le comité des bills privés. Le projet a été approuvé au comité par le président de l'Association des maîtres barbiers et par le président des unions catholiques. L'Association ne désire pas prendre en main la question de l'hygiène, mais elle veut seulement coopérer avec les autorités compétentes.

Ce projet est présenté dans l'intérêt général du public et non pas dans un intérêt particulier, comme on le prétend. L'Association est formée pour protéger le public contre certaines maladies que l'on peut contracter dans un grand nombre de salons de barbiers de la province. On prétend que les barbiers ne sont pas compétents pour améliorer les conditions d'hygiène. Ils sont venus eux-mêmes devant le service d'hygiène pour lui demander de légiférer à leur sujet. Et la preuve, c'est qu'ils se sont engagés à soumettre leurs règlements au Bureau d'hygiène de la province. Tous les pays du monde ont adopté des lois d'hygiène sévères, analogues à celle qui est réclamée actuellement en rapport avec les boutiques de barbiers. À San Francisco, 200 salons de barbiers n'ont pu obtenir de licence de l'association parce qu'ils étaient considérés comme des dangers d'infection.

Le bill est surtout combattu par l'Association des marchands détaillants, qui a une section de quelque 14 maîtres barbiers et elle s'intéresse en tout cela uniquement à la protection du commerce des pipes de plâtre et du tabac dans la province et non pas à l'hygiène. Ils ne sont pas intéressés à ce que les barbiers adhèrent à une association autre que la leur. On a fait signer des requêtes en disant aux barbiers qu'ils devraient payer \$5 par année. La vérité est qu'en entrant dans l'Association les barbiers, au lieu de payer les renouvellements des licences \$5 comme on l'a allégué, ils paieront la contribution de \$2.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** Les barbiers devront, de plus, payer leurs médecins pour obtenir un certificat de bonne santé.

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** avoue qu'il a proposé la dissolution de l'ancienne association et qu'il en fera autant pour la nouvelle si les directeurs ne font pas mieux que ceux de l'ancienne.

L'honorable député de Saint-Jacques a parlé d'écoles de barbiers. Le bill a précisément pour effet d'en faire disparaître plusieurs qui s'employaient exclusivement à exploiter le public et les barbiers eux-mêmes en faisant à ces derniers de fausses représentations. Justement, l'association a pour but de faire disparaître les écoles où l'on fait en deux mois un barbier qui gagnera \$45<sup>4</sup> par semaine.

Le projet est présenté dans le but de rétablir l'apprentissage dans le métier de barbier, car on ne peut pas faire un barbier en deux mois, pas plus qu'on ne peut faire un avocat en deux ans. Plusieurs fils de cultivateurs se laissent prendre à cela et quittent la campagne pour la ville, et c'est par ces barbiers-coiffeurs qu'on se fait écorcher. Souvent, il arrive aussi que lorsque les 60 jours sont expirés, le nouveau figaro expert reçoit la visite d'un individu qui lui montre un salon qu'on lui vend \$1,500 quand il n'en vaut que \$200. Le jeune homme invite son père à venir voir le magnifique établissement qui s'offre à lui. Le pauvre malheureux, fils de cultivateur, comme par enchantement, se fait donner l'argent par son père, ce dernier hypothéquant sa terre quelquefois pour aider son enfant, et tout est bâclé. Au bout de deux mois, il s'aperçoit qu'il n'est même pas barbier et tout est anéanti. Voilà ce qui arrive à Montréal dans un grand nombre de cas et voilà aussi pourquoi nous voulons rétablir l'apprentissage.

**M. Gauthier (Portneuf)** déclare qu'il a beaucoup de respect pour les barbiers, mais qu'il ne peut être en faveur du bill parce que les figaros ne sont pas compétents pour faire respecter les lois de l'hygiène. Un barbier m'a dit que pour arrêter le sang, il appliquerait de la poudre avec son doigt sur une coupure. Pourquoi vouloir se substituer à nos services d'hygiène? D'ailleurs, je crois que la nouvelle loi aurait pour effet d'occasionner des dépenses considérables aux barbiers. Je demande donc que le bill soit rasé immédiatement.

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):** Il y a des accidents dans tous les métiers. J'ai déjà entendu dire qu'un médecin avait oublié un bistouri dans le corps d'un de ses malades.

L'Association ne pourra pas éviter des injustices comme, par exemple, exiger le même prix au député de L'Islet (M. Thériault), au député de Beauce (M. Fortier)<sup>5</sup> et au député de Québec-Comté (M. Samson) pour une coupe de cheveux<sup>6</sup>.

**M. Cantin (Saint-Sauveur)** s'oppose à l'adoption du bill. En fermant l'Association, on créerait de sérieux ennemis à un grand nombre de barbiers. Ceux qui ne paieraient pas leur licence ne pourraient pas exercer leur métier. Ce n'est pas parce qu'un barbier-coiffeur a une licence qu'il respectera nécessairement les mesures d'hygiène. De toute façon, tout cela n'aura plus de fin! Pourquoi ne pas syndiquer les restaurateurs et les servantes? Ce qu'on nous met dans la bouche, au point de vue hygiénique, est plus important qu'une main qu'on nous passe dans le visage ou dans la moustache.

**M. Smart (Westmount)** combat aussi le projet.

**M. Drouin (Québec-Est)** seconde les remarques du député de Saint-Sauveur et prétend que la mesure soumise à la Chambre est coercitive et trop radicale. On n'en est pas encore à devoir imposer ce genre de mesure dans la province de Québec.

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):** Ce bill n'est peut-être pas parfait, mais il ne faut pas s'attendre à la perfection en ce bas monde. Mes honorables amis de Québec prétendent que leur ville n'est pas assez avancée pour accepter le bill des barbiers. Je crois qu'elle est assez avancée pour subir la nouvelle législation. Je ne connais pas tous les barbiers de Québec, mais tous ceux que je connais sont en faveur du projet de loi.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** en appelle à la décision du comité.

Le bill, étant mis aux voix, est rejeté par 35 voix contre 10.

#### Emprunts de la ville de Québec

**M. Samson (Québec-Centre)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 138 validant les règlements 118, 119, 120, 121 et 122 de la cité de Québec.

Adopté.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il l'a adopté avec un amendement au titre. Le titre du bill est amendé et se lit désormais comme suit: "Loi autorisant la cité de Québec à emprunter la somme de \$3,924,700".

**M. Samson (Québec-Centre)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Sur division.

**M. l'Orateur:** Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### Taxes de G. T. Davie & Sons

**M. Roy (Lévis)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 101 ratifiant une résolution du conseil municipal de la ville de Lauzon accordant une évaluation fixe, pour fins de taxes, à George T. Davie & Sons, pendant une période d'années.

Adopté.

#### En comité:

**M. Roy (Lévis)** expose les grandes lignes du projet de loi.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** s'oppose au bill en prétendant qu'il s'agit d'une exemption de taxes.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Roy (Lévis)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### The Manoir Richelieu Company Limited

**Un député pour M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 128 ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal dudit village, concernant le Manoir Richelieu Company Limited, soit maintenant lu une troisième fois.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** s'y oppose, car le député de Charlevoix-Saguenay est absent.

La motion est rejetée.

#### Questions et réponses:

##### Association des jardiniers maraîchers

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. Quelle somme le gouvernement a-t-il accordée à l'Association des jardiniers maraîchers de Québec?

2. Pour quelles fins cette somme a-t-elle été accordée?

3. Quelle est la quantité des produits classifiés à l'entrepôt de Saint-Martin: *a.* en 1927; *b.* en 1928?

##### L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):

1. \$400 en 1926-1927; \$815 en 1927-1928.

2. Pour les fins générales de la société.

3. Cet entrepôt n'a servi que quelques fois pour la classification des produits, cette classification étant surtout faite aux entrepôts de la Coopérative fédérée, à Montréal. Il est utilisé actuellement pour remiser le matériel d'emballage.

#### Ajournement

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à 11 heures du matin.

Adopté.

La séance est levée à 5 h 45<sup>7</sup>.

#### NOTES

1. Le titre précis de cet ouvrage est: *Le droit paroissial étant une étude historique et légale de la paroisse catholique, de sa création, de son gouvernement et de ses biens et un commentaire raisonné du titre IX des statuts refondus de la province de Québec.*

2. Le volume auquel fait référence le premier ministre s'intitule, plus précisément, *Le droit paroissial de la province de Québec* et est paru en 1919. Les passages ayant inspiré le premier ministre se trouvent aux pages 513 et 514.
3. Selon *L'Événement*, Hector Authier, député de l'Abitibi, préside le comité plénier.
4. D'après le journaliste du *Quebec Chronicle*, ces cours coûtent \$35.
5. Le *Quebec Chronicle* mentionne le nom de M. Fournier. Or, il n'y a aucun député de ce nom qui siège à l'Assemblée législative. Le journaliste a sans doute commis une erreur et fait probablement référence à M. Fortier, député de Beauce.
6. Téléspore-Damien Bouchard veut taquiner ses trois collègues, puisque MM. Thériault et Fortier ont une chevelure plutôt éparsée, alors que M. Samson a une chevelure abondante.
7. Selon *Le Devoir*, il n'y a pas de réunion de l'Assemblée en soirée, en raison de la convocation d'un caucus ministériel.

Séance du vendredi 8 février 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 11 heures<sup>1</sup>.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Protection aux traverses  
de chemin de fer**

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** demande la permission de présenter le bill 159 modifiant la loi de l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Code municipal,  
article 243**

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** demande la permission de présenter le bill 160 modifiant l'article 243 du Code municipal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Religieuses de Notre-Dame  
de Charité du Bon-Pasteur**

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose, appuyé par le représentant de Lac-Saint-Jean (l'honorable M. Moreau), qu'à la prochaine séance la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill 39 ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leurs écoles de réforme et d'industrie.

Adopté.

**The Girls' Cottage  
Industrial School**

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose, appuyé par le représentant de Lac-Saint-Jean (l'honorable M. Moreau), qu'à la prochaine séance la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill 40 ratifiant le contrat entre le gouvernement de la province de Québec et The Girls'

Cottage Industrial School relativement aux soins, à la garde et à l'entretien des enfants du sexe féminin dans son école de réforme et d'industrie.

Adopté.

**Palais de justice  
et prisons**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 12 modifiant la loi des palais de justice et prisons.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Règles de  
plaidoirie écrite**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 17 modifiant le Code de procédure civile relativement aux règles générales de la plaidoirie écrite.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Prestation du serment  
en cours de justice**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 18 modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **Quartier Saint-Laurent de Montréal**

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 134 concernant le lot no 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal.

Adopté.

#### **En comité:**

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** prétend que le bill du député de Montréal-Saint-Laurent est un mandat en blanc pour violer les articles du Code civil concernant la protection des mineurs et des interdits.

Le comité étudie le bill et fait rapport qu'il n'en a pas terminé l'examen.

#### **Aide aux victimes de la conflagration de Trois-Rivières en 1908**

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 118 autorisant la cité de Trois-Rivières à faire certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés en 1908, pour diviser et payer les obligations hypothécaires affectant ces immeubles.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **Hôpital de Saint-Joseph de Thetford Mines**

**M. Fortier (Beauce)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier

pour étudier le bill 89 constituant en corporation l'hôpital de Saint-Joseph de Thetford Mines.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Fortier (Beauce)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **The Congregation Beth Joseph**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 132 constituant en corporation la Congregation Beth Joseph.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **Charte de Trois-Rivières**

**M. Frigon (Saint-Maurice)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 135 modifiant la charte de la cité de Trois-Rivières soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

#### **Ajournement**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mardi prochain, à trois heures.

Adopté.

La séance est levée à 11 h 30.

**NOTE**

1. D'après *L'Événement*, même si les députés ont assisté plus nombreux que d'habitude à la séance du vendredi, les travaux de la Chambre n'ont duré que quelques minutes et se sont limités à l'étude des affaires législatives.



## Séance du mardi 12 février 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 h 20.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Succession  
L.-J. Angers**

**M. Fortier (Beauce)** propose, appuyé par le représentant de Rimouski (M. Moreault), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter une pétition de mesdemoiselles Marie-Corinne Angers et autres, demandant l'adoption d'une loi pour faire déclarer définitif un acte de partage fait devant Yves Montreuil, notaire, des biens de la succession de feu L.-J. Angers, et que ladite pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Adopté.

**Présentation et lecture de pétitions:**

En conséquence, ladite pétition de mesdemoiselles Marie-Corinne Angers et autres, demandant l'adoption d'une loi pour faire déclarer définitif un acte de partage fait devant Yves Montreuil, notaire, des biens de la succession de feu L.-J. Angers est présentée, lue et reçue par la Chambre.

**The Boys' Home  
of Montreal**

**M. Bullock (Shefford)** propose, appuyé par le représentant de L'Assomption (M. Reed), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter la pétition de la Montreal Boys' Home, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte, et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Adopté.

**Présentation et lecture de pétitions:**

En conséquence, ladite pétition de la Montreal Boys' Home, demandant l'adoption d'une

loi amendant sa charte est présentée, lue et reçue par la Chambre.

**Rapports de comités:**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le neuvième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

- bill 5 modifiant l'article 53a du Code civil.

Et, avec amendements, les bills suivants:

- bill 136 autorisant le conseil municipal de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus de Crabtree Mills à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à la Howard Smith Paper Mills Limited;

- bill 139 ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis.

Le bill suivant a été rejeté:

- bill 83 modifiant la charte de la Société des comptables agréés de la province de Québec.

**M. Lemieux (Gaspé):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le neuvième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 112 constituant en corporation l'Ordre de la Très-Sainte-Trinité.

**Loi des  
syndicats professionnels**

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** demande la permission de présenter le bill 42 modifiant la loi des syndicats professionnels.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Ventes d'immeubles  
pour taxes municipales**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 36 légalisant certaines ventes d'immeubles pour taxes municipales.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

### Code municipal

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 37 modifiant le Code municipal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

### Loi des cités et villes

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 38 modifiant la loi des cités et villes.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

### Droit de vote des femmes

**M. Tremblay (Maisonneuve)** demande la permission de présenter le bill 162 modifiant la loi électorale de Québec relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

### Lots de Montcalm rattachés à Terrebonne

**M. Daniel (Montcalm)** demande la permission de présenter le bill 163 détachant certains lots du district électoral de Montcalm et les annexant à la municipalité du canton de Wolfe, dans le district électoral de Terrebonne, pour toutes les fins.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

### Loi des mines

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska)** demande la permission de présenter le bill 35 modifiant la loi des mines de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

### Motions des députés:

#### Traité de paix signé entre le pape Pie XI et Mussolini

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** M. l'Orateur, avant de procéder aux affaires du jour, je veux faire une déclaration qui, je crois, rencontrera l'approbation unanime de la Chambre.

Les dépêches de l'Europe nous apprennent qu'il s'est passé hier, à Rome, un événement d'une importance mondiale et qui intéresse tout

particulièrement notre province. Le pape et le premier ministre d'Italie ont signé un traité de paix<sup>1</sup> qui met fin à un état de choses dont le monde catholique était profondément affligé. Ce traité rend au chef de notre Église sa pleine liberté d'action.

Ceux qui ne partagent pas notre croyance nous ont donné trop de preuves de bienveillance et de largeur d'esprit pour ne pas s'associer avec nous dans une circonstance qui restera l'une des dates mémorables de l'histoire. Elle marque plus que la réparation d'une erreur; elle est, dans un siècle matérialiste, un hommage rendu à ce sentiment mystérieux que les hommes oublient parfois, mais qui les guide cependant à leur insu et que presque toujours ils savent retrouver.

Au nom de la Législature de Québec, je suis heureux d'offrir au pape, avec nos respectueux hommages, l'expression de notre joie très vive par suite de la restitution des pouvoirs temporels de Sa Sainteté.

Mes paroles seraient incomplètes si je ne disais à l'éminent homme d'État qui dirige l'Italie que son dernier geste lui a attiré l'admiration et la reconnaissance de tous les catholiques de l'univers. Beaucoup de ses compatriotes sont les nôtres; je me réjouis avec eux que le chef de leur patrie d'origine ait attaché son nom à un des grands faits de l'histoire de l'humanité.

### Questions et réponses:

#### Employés de la prison de Bordeaux

**M. Tremblay (Maisonneuve):** 1. Quel est le nombre des employés de la prison de Bordeaux qui bénéficient maintenant de l'assurance-groupe?

2. Quel est le nombre de ceux qui n'en bénéficient pas?

#### **L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

1. 5.

2. 117.

#### Employés du greffier de la paix de Montréal

**M. Tremblay (Maisonneuve):** 1. Quel est le nombre des employés du greffier de la paix à Montréal qui bénéficient maintenant de l'assurance-groupe?

2. Quel est le nombre de ceux qui n'en bénéficient pas?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

1. 56.

2. 18.

**Paiements relatifs  
aux actes légaux versés  
par les municipalités**

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Combien a-t-il été payé à la province par les conseils municipaux ou les corporations municipales à l'occasion de tout acte qui doit être fait ou de tout document qui doit être émis, certifié ou approuvé par le ministre des Affaires municipales ou par un officier de ce département, de même que par le lieutenant-gouverneur en conseil ou par une personne quelconque, en rapport avec les affaires municipales: a. depuis l'organisation du département des Affaires municipales jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1928 exclusivement; b. depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1928 inclusivement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1929 exclusivement?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

a. \$137,419.12.

b. \$20,723.98.

**Emprunts des corporations scolaires**

**M. Renaud (Laval):** Quel montant a exigé le gouvernement de chacune des différentes corporations scolaires autorisées à faire des emprunts, en 1927-1928, jusqu'à concurrence de \$2,236,390, tel qu'il apparaît à la page 227 de l'*Annuaire statistique de Québec*, 1928?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Royal-Roussillon, \$64; Lachute, \$25; Acton Vale, \$35; Saint-Côme, \$10; Saint-Philibert, \$10; Saint-Pierre-de-Broughton, \$10; Saint-Norbert, \$10; Saint-Godefroi, \$10; Saint-Laurent de Matapédia, \$10; Saint-Lambert, \$327.50; Cap-de-la-Madeleine, \$172.50; Grand'Mère, \$68; Cap-à-l'Aigle, \$10; Petite-Rivière-Saint-François, \$10; Arvida (catholique), \$110; Arvida (protestante), \$70; Jonquière, \$84; Bury, \$20; East Angus, \$65; Saint-Prosper, \$10; Saint-Gédéon de Marlow, \$20; Cap-Chat, \$10; Grande-Vallée, \$10; Sainte-Anne-des-Monts, \$25; Hull, \$63.50; Maniwaki, \$20; Dundee, \$35; Iberville, \$37; Pointe-Claire, \$100; Pointe-Claire et Beaconsfield, \$62.50; Sacré-Cœur-de-Jésus, \$45.02; La Macaza, \$10; Notre-Dame-de-la-Dorée, \$10; Roberval, \$66; Sainte-Jeanne-d'Arc, \$10; Saint-Joseph-d'Alma, \$35; Saint-Michel-de-Mistassini,

\$10; L'Abord-à-Plouffe, \$62.50; Saint-Martin, \$35; Pintendre, \$10; Saint-Octave-de-Dosquet, \$20; Saint-Octave, \$10; Tessier, \$20; Nemtayé, \$10; Sainte-Florence, \$10; Plessisville, \$25; Saint-Joseph-de-Coleraine, \$10; Rawdon, \$35.15; Montmagny, \$115; Sainte-Anne-de-Beaupré, \$100; Verdun, \$247.50; Saint-Michel de Napierville, \$25; Clarendon, \$35.10; Sorel, \$205; Danville, \$65; Richmond, \$105; Saint-Hilaire, \$70; Lacolle, \$10; Notre-Dame-Auxiliatrice, \$212.50; Shawinigan Falls (catholique), \$212.50; Shawinigan Falls (protestante), \$65; Saint-Étienne-des-Grès, \$100; Portneuf, \$10; Ély-Ouest, \$10.15; Ayer's Cliff, \$10; Magog (catholique), \$10; Magog (protestante), \$67.50; Notre-Dame-de-Lourdes-de-Lorrainville, \$10; Rouyn (catholique), \$62.75; Rouyn (protestante), \$62.50; Saint-Eusèbe, \$10; Sainte-Adèle, \$60; Disraëli, \$10.

**Emprunts municipaux**

**M. Renaud (Laval):** Quel montant a exigé le gouvernement de chacune des différentes municipalités autorisées à faire des emprunts, en 1927-1928, jusqu'à concurrence de \$28,824,781.98, tel qu'il apparaît à la page 217 de l'*Annuaire statistique de Québec*, 1928?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Cités: Grand'Mère, \$225; Hull, \$110; Lachine, \$350; Montréal, \$1,362.50; Commission métropolitaine, \$920; Outremont, \$260; Québec, \$792.50; Rivière-du-Loup, \$280.25; Saint-Hyacinthe, \$322.50; Shawinigan Falls, \$177; Sorel, \$157.50; Salaberry-de-Valleyfield, \$120; Verdun, \$212.50.

Villes: Arvida, \$172.50; Bagotville, \$105; Beauharnois, \$130; Bromptonville, \$221; Château-d'Eau, \$30; Chicoutimi, \$222.50; Coaticook, \$227.50; Drummondville, \$122; Greenfield Park, \$167.50; Hampstead, \$160; Iberville, \$60; Jonquière, \$164.50; Kénogami, \$304; Lasalle, \$145; La Tuque, \$73; Laval-des-Rapides, \$25; Montmagny, \$90; Montréal-Est, \$157.50; Montréal-Nord, \$125; Montréal-Ouest, \$192.50; Nicolet, \$122.50; Noranda, \$436.50; Pointe-aux-Trembles, \$50; Pointe-Claire, \$190; Port-Alfred, \$62.50; Sainte-Anne-de-Bellevue, \$125; Saint-Laurent, \$197.50; Saint-Michel, \$150; Saint-Pierre, \$85.

Villages: Baie-Saint-Paul, \$65; Boucherville, \$20; Cabano, \$62.50; Cap-à-l'Aigle, \$35; Cap-Chat, \$30; Chambly-Bassin, \$10; Chambly-Canton, \$10; Deschailions, \$10; Gaspé, \$20; Laterrière, \$35; Laurierville, \$83; Lawrenceville, \$20; Loretteville, \$335; Neuville, \$40; Pointe-Fortune, \$10; Richelieu,

\$120; Rouyn, \$392.50; Sainte-Adèle, \$47.12; Sainte-Cécile, \$75; Saint-Émilien, \$76.50; Saint-Faustin, \$10; Saint-Gabriel-de-Brandon, \$35; Saint-Hilaire, \$20; Saint-Siméon, \$20; Ville-Marie, \$45.

Paroisses: Notre-Dame-de-la-Providence, \$45; Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, \$35; Saint-Augustin-de-Woburn, \$30; Saint-Basile-le-Grand, \$45; Sainte-Brigitte-de-Laval, \$30; Sainte-Catherine-de-Fossambault, \$45.02; Saint-Célestin, \$75; Saint-Charles-de-Charlesbourg, \$75; Saint-Colomb-de-Sillery, \$84.50; Saint-Dominique-de-Jonquière, \$80; Sainte-Dorothée, \$55; Saint-Édouard-de-Fabre, \$10; Saint-Félix-de-Cap-Rouge, \$30; Saint-Fidèle-de-Mont-Murray, \$35; Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, \$25; Saint-Herménégilde, \$30; Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet, \$73.50; Saint-Joachim-de-Châteauguay, \$30; Saint-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies, \$35; Saint-Laurent, \$50; Saint-Martin, \$10; Saint-Mathieu, \$25; Saint-Pierre-de-la-Malbaie, \$20; Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard, \$120; Sainte-Rose-de-Watford, \$10; Saint-Siméon, \$20; Sainte-Sophie, \$25; Sainte-Thérèse-de-Blainville, \$80.

Cantons: Aumond, \$35; Guérin, \$10; Ham-Nord, \$20; Kensington, \$45; La Sarre, \$90; Maniwaki, \$30; Roxton, \$75; Tremblay, \$110; Wolfe, \$35.

Comtés: Deux-Montagnes, \$103.

Municipalités rurales: Chambly, \$10; Clarendon, \$25; Issoudun, \$10; Laprairie, \$35; Escoumins, \$20; Messine, \$45; Pont-Viau, \$55; Saint-Anicet, \$55; Saint-Jérôme, Rivière-du-Nord, \$45; Saint-Joseph-de-la-Baie-du-Febvre, \$45.

### Loi des bons chemins

**M. Renaud (Laval):** 1. Combien de municipalités dans la province n'ont pas payé leurs intérêts dus en vertu de la loi des bons chemins: *a.* en 1923; *b.* en 1924; *c.* en 1925; *d.* en 1926; *e.* en 1927; *f.* en 1928?

2. Quels sont les noms et les comtés de ces municipalités?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1.

En 1923 et 1924: Voir page 75 des *Procès-verbaux de l'Assemblée législative*, 1<sup>re</sup> session, 17<sup>e</sup> législature 1928: en 1925: six; en 1926: six; en 1927: sept; en 1928: 114.

2. En 1923 et 1924: Voir page 75 des *Procès-verbaux de l'Assemblée législative*, 1<sup>re</sup> session, 17<sup>e</sup> législature 1928;

En 1925: Bellechasse: paroisse de Saint-Camille-de-Lellis; Frontenac: canton de Whitton;

Lac-Saint-Jean: corporation de Saint-Méthode; Montmagny: paroisse de Saint-Just-de-Bretenières; partie sud-est du canton de Talon; Québec: paroisse Notre-Dame-des-Laurentides.

En 1926: Bellechasse: paroisse de Saint-Camille-de-Lellis; Frontenac: canton de Whitton; Lac-Saint-Jean: corporation de Saint-Méthode; Montmagny: paroisse de Saint-Just-de-Bretenières; partie sud-est du canton de Talon; Québec: paroisse Notre-Dame-des-Laurentides.

En 1927: Bellechasse: paroisse de Saint-Camille-de-Lellis; Frontenac: canton de Whitton; Lac-Saint-Jean: corporation de Saint-Méthode; village de Val-Jalbert; Montmagny: paroisse de Saint-Just-de-Bretenières; partie sud-est du canton de Talon; Québec: paroisse Notre-Dame-des-Laurentides.

En 1928: Abitibi: village d'Amos; canton de La Sarre; Argenteuil: village de Calumet; Arthabaska: paroisse de Sainte-Victoire; Beauce: canton de Shenley; paroisse de l'Enfant-Jésus; Beauharnois: paroisse de Saint-Clément; village de Lac-Saint-Louis; Bellechasse: paroisse de Saint-Camille-de-Lellis; Berthier: paroisse de Saint-Barthélemy; ville de Berthier: paroisse de Sainte-Geneviève-de-Berthier; Brome: corporation de Bolton-Est; Chambly: ville de Greenfield Park; Champlain: ville de Saint-Tite; village de Sainte-Thècle; paroisse de Saint-Tite; Charlevoix-Saguenay: corporation Les Escoumins; Châteauguay: paroisse de Sainte-Clothilde; Chicoutimi: ville de Bagotville; paroisse de Saint-Honoré; canton de Bourget; paroisse de Saint-Fulgence; ville de Port-Alfred; Compton: corporation de Bury; Deux-Montagnes: paroisse de Saint-Augustin; paroisse de Saint-Benoît; Dorchester: paroisse de Sainte-Justine; Drummond: paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil; canton de Durham; Frontenac: corporation de Saint-Évariste-de-Forsyth; corporation de Winslow-Sud; canton de Whitton; paroisse de Saint-Vital-de-Lambton; Hull: ville d'Aylmer; Huntingdon: paroisse de Saint-Anicet; canton de Havelock; canton d'Elgin; Joliette: paroisse de Saint-Thomas; paroisse de Sainte-Émélie-de-l'Énergie; village de Saint-Paul; Kamouraska: paroisse de Saint-André; Lac-Saint-Jean: paroisse de Saint-Joseph-d'Alma; paroisse de Saint-Gédéon; paroisse de Saint-Louis-de-Chambord; village de Val-Jalbert; village de Saint-Bruno; paroisse de Saint-François-de-Sales; corporation de Saint-Méthode; paroisse de L'Ascension-de-Notre-Seigneur; paroisse de Saint-Henri-de-Taillon; Laval: paroisse de Saint-Joseph-Rivière-des-Prairies; ville de Saint-Léonard-de-Port-Maurice; Lévis: paroisse de Charny; paroisse de

Saint-Romuald; paroisse de Saint-Nicolas; paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon; L'Islet: paroisse de Sainte-Perpétue; paroisse de Saint-Pamphile; corporation de Tourville; Lotbinière: paroisse de Saint-Sylvestre-de-Beaurivage; paroisse de Sainte-Emmélie; village de Leclercville; Matapédia: village de Saint-Moïse; paroisse de Saint-Moïse; paroisse de Sainte-Marie-de-Sayabec; paroisse de Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapsal; partie nord de paroisse de Sainte-Florence-de-Beaurivage; Mégantic: paroisse de Saint-Antoine-de-Pontbriand; canton de Thetford Sud; village de Robertsonville; Missisquoi: paroisse de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River; Montcalm: village de Saint-Jacques-l'Achigan; paroisse de Saint-Jacques-l'Achigan; paroisse de Saint-Alexis; Montmagny: paroisse de Saint-François-de-Montmagny; ville de Montmagny; paroisse de Saint-Just-de-Bretenières; partie sud-est du canton de Talon; Montmorency: paroisse de Saint-Joachim; Napierville-Laprairie: paroisse de Saint-Michel-Archange; paroisse de Saint-Mathieu; Nicolet: ville de Nicolet; paroisse de Saint-Léonard; Papineau: paroisse de Saint-André-Avellin; paroisse de L'Ange-Gardien; Portneuf: paroisse de Saint-Basile; paroisse de Saint-Joseph-de-Deschambault; village de Saint-Casimir; Québec: paroisse de Notre-Dame-des-Laurentides; paroisse de Saint-Félix-du-Cap-Rouge; village de Charlesbourg; ville de Courville; paroisse de Saint-Charles-de-Charlesbourg; Richmond: canton de Stoke; Rouville: paroisse de Saint-Césaire; village de Saint-Césaire; Shefford: paroisse de Sainte-Pudentienne; canton de Granby; canton de Shefford; Sherbrooke: corporation de Rock Forest; Stanstead: paroisse de Sainte-Catherine-de-Hatley; Saint-Jean: paroisse de Saint-Blaise; paroisse de Saint-Luc; Saint-Maurice: paroisse de Trois-Rivières; Témiscamingue: village de Ville-Marie; Terrebonne: paroisse de Saint-Sauveur; corporation de Piedmont; Vaudreuil: paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud; paroisse de Sainte-Marthe; Verchères: paroisse de Varennes; paroisse de Saint-Mathieu-de-Belœil; paroisse de Saint-Antoine-de-Padoue; Yamaska: village de Saint-François-du-Lac.

#### **Revenus relatifs à la loi des licences de Québec dans Hull**

**M. Guertin (Hull):** 1. Quels ont été les droits perçus, en 1927-1928, dans le comté de Hull, pour les licences de lieux d'amusements, conformément à la loi des licences de Québec?

2. Quels ont été les droits perçus, en 1927-1928, dans le comté de Hull, pour les licences de pistes de courses et les droits d'entrée aux pistes de courses, conformément à la loi des licences de Québec?

3. Quel a été le revenu, en 1927-1928, dans le comté de Hull, provenant des honoraires de l'enregistrement des appareils employés pour les paris ou gageures sur les pistes de courses et les droits imposés sur lesdits paris ou gageures, conformément à la loi des licences de Québec?

4. Quels ont été les droits du pauvre perçus, en 1927-1928, par le comté de Hull, en vertu des dispositions de la section VI, chapitre 189, du volume III des statuts refondus, 1925, article 49?

**L'honorable M. Nicol (Compton):** 1. \$869.46.

2. Pour les licences, \$7,110; pour les entrées, \$6,690.86.

3. Pour les appareils, \$210; pour les paris ou gageures, \$77,129.32.

4. Aucun par le comté de Hull.

#### **Emprunts municipaux dans Hull**

**M. Guertin (Hull):** Quel montant a exigé le gouvernement de chacune des différentes municipalités du comté de Hull autorisées à faire des emprunts en 1927-1928?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Cité de Hull, \$110; canton Aumond, \$35; canton Kensington, \$45; canton Maniwaki, \$30; Messine, \$45.

#### **Emprunts des corporations scolaires dans Hull**

**M. Guertin (Hull):** Quel montant a exigé le gouvernement de chacune des différentes corporations scolaires du comté de Hull autorisées à faire des emprunts en 1927-1928?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Hull, \$63.50; Maniwaki, \$20.

#### **Loi des travaux publics**

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 30 modifiant la loi des travaux publics soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité plénier.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

Adopté.

**En comité:**

Le comité étudie l'article 3 qui se lit comme suit:

"L'article 80 de ladite loi est remplacé par le suivant: Le ministre peut, en tout temps, ordonner l'exécution des travaux qu'il juge nécessaires pour l'entretien, la réparation, la modification, le changement, le déplacement et la reconstruction de tout pont municipal dont la travée excède vingt pieds, ainsi que des chemins d'approche de tel pont; et si les travaux ainsi ordonnés ne sont pas exécutés par la ou les municipalités qu'il appartient, dans le temps prescrit par le ministre, ce dernier peut, s'il le juge convenable, les faire exécuter et en exiger le paiement par action ordinaire en son nom."

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Le but de la nouvelle loi est d'autoriser le ministre des Travaux publics à ordonner l'exécution, en tout temps, des travaux qu'il juge nécessaires pour l'entretien, la réparation, la modification, le changement, le déplacement et la reconstruction de tout pont municipal, dont la travée excède 20 pieds, ainsi que des chemins d'approche. En outre, si la municipalité intéressée n'agit pas, le ministre peut faire exécuter les travaux et ensuite en exiger le paiement de la municipalité. Dans le cas d'un pont qui est emporté par une inondation ou par les glaces, pour lequel le gouvernement a déjà payé sa part, il ne serait pas juste que les municipalités refusent de travailler à sa reconstruction alors que l'intérêt public exige que les communications soient rétablies sans retard. Si la municipalité à laquelle le pont appartient refuse de le faire reconstruire ou de le réparer, le gouvernement pourra l'y forcer.

**M. Crépeau (Sherbrooke):** Le ministère pourrait même ordonner la construction d'un nouveau pont et le faire payer par la municipalité?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Oui, le gouvernement pourrait ordonner à une municipalité de construire un nouveau pont et d'aménager les abords.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Quelle est la véritable raison donnée pour cette loi?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Parce que ce n'est pas juste que le gouvernement soit obligé de payer tout le coût d'un pont emporté par les inondations. Nous amendons la loi de façon à ce que tous les intéressés, le gouvernement et les municipalités, paient leur part. Le gouvernement fera comme toujours sa part et il ne sera que juste que la municipalité mise en cause fasse la sienne. Cette disposition existe dans la loi de la voirie.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Est-ce qu'il n'y a pas une contradiction dans la loi? Le gouvernement a pris à sa charge les routes, mais il fait payer les ponts aux municipalités. Pourtant, les ponts font partie des routes. Le gouvernement ne s'est-il pas engagé à entretenir les chemins?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Nous ne nous sommes jamais engagés à entretenir les ponts. Au contraire, les municipalités, en recevant un octroi pour un pont, s'engagent à l'entretenir. On ne pourrait pas dire qu'un pont de plus de huit pieds de travée fait partie de la route.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Est-ce que ce bill veut dire que le gouvernement va construire plus de ponts en béton?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Non, il n'est pas toujours facile et possible de faire des ponts en béton partout. Ça dépend de la base que l'on peut donner à un pont.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Pourquoi le gouvernement ne paierait-il pas les réparations des ponts? D'ailleurs, le Code municipal dit que les ponts font partie des chemins.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Pas d'après la loi actuelle. Il est juste, il me semble, que les municipalités paient leur part.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Y a-t-il des cas particuliers où le gouvernement a été obligé de réparer des ponts en demandant l'aide des municipalités?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Oui, il y a des cas particuliers. Dans la municipalité de Champlain, cette situation s'est présentée et on nous a répondu, après que le pont Champlain sur la route Montréal-Québec eut été emporté par la crue des eaux: "Reconstruisez-le vous-mêmes, votre pont." C'est pour éviter des situations semblables que nous présentons ce bill.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Pour les ponts Viau et Lachapelle, à l'entrée de l'île de Montréal, il y a entente entre la province et la cité, mais ce bill affectera-t-il cette entente?

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Les pouvoirs demandés sont exorbitants et, en vertu de la nouvelle loi, le ministre pourrait ordonner la reconstruction d'un pont à un autre endroit, ce qui nécessiterait un nouveau chemin. Pourquoi donner le pouvoir au ministre de déplacer un pont?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Pourquoi pas, si les ingénieurs décrètent qu'il est mieux de reconstruire à un autre endroit et que cela fera économiser de l'argent? Si on déplace un pont, ce sera pour le replacer à un meilleur endroit.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Cette nouvelle loi tend à détruire l'autonomie des conseils municipaux et le gouvernement ferait tout aussi bien de passer une autre loi pour les abolir. Le ministre des Travaux publics veut se substituer aux municipalités en tous points au sujet des ponts. Chaque fois qu'un pont va se construire ou être déplacé dans la province, ce n'est pas le conseil municipal, ce n'est pas le conseil de comté, c'est le ministre des Travaux publics qui va donner les ordres. Il fait allusion aux ponts Viau et Lachapelle et dit que cela était de nature à mettre le comté de Laval dans une situation difficile. Ce serait aussi bien d'abolir les ponts municipaux immédiatement. La mesure du gouvernement a pour effet d'ignorer les conseils municipaux en fait de ponts et de routes. Le ministre sait que les travaux exécutés par les municipalités coûtent meilleur marché que lorsqu'ils sont exécutés par le gouvernement. On en a un bel exemple dans les travaux du palais de justice de Québec.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Ces travaux ne coûtent pas plus cher qu'ailleurs. Nous le démontrons quand vous voudrez. Le gouvernement n'a aucun intérêt à faire exécuter des travaux qui ne sont pas nécessaires. Jusqu'ici, le gouvernement ne pouvait même pas faire ce qu'un simple particulier a le droit de faire.

**M. Guertin (Hull)** pose une question.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** La loi n'est pas changée; le gouvernement a le droit, par ses ingénieurs, de demander aux municipalités de

construire ici ou là. Le seul but de la loi est de forcer les municipalités à agir, au cas où celles-ci resteraient inactives, et, en plus, de faire placer les ponts aux bons endroits immédiatement. Nous ne voulons pas faire les travaux de réparation sans consulter les municipalités, mais, si elles ne font pas les travaux, le gouvernement les fera. Il me semble que c'est juste. Les municipalités seront aidées par le gouvernement au moyen d'octrois quand bien même le ministre les forcerait à construire, réparer ou déplacer certains ponts.

**M. Guertin (Hull):** Je pense qu'il s'agit là d'une importante modification à la loi.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Dans les cas des ponts Viau et Lachapelle, ce sont les municipalités intéressées qui doivent en avoir la charge et l'entretien.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le ministre veut obtenir des pouvoirs exorbitants, encore plus exorbitants que ceux qu'il possède déjà.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Les seuls ponts qui appartiennent actuellement à la province sont les ponts de péage. Tous les autres ponts appartiennent aux municipalités.

**M. Renaud (Laval):** Que faites-vous du pont David?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Il appartient aux municipalités.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je trouve étrange, voire même contradictoire, qu'après avoir pris les routes nationales à sa charge le gouvernement cherche maintenant à intégrer la construction des ponts à ce système et que les municipalités en assument les frais. Le Code municipal dit que les ponts font partie des chemins. Par conséquent, le gouvernement se chargeant de l'entretien des chemins devrait entretenir les ponts.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** D'après la loi actuelle, les ponts sont à la charge des municipalités. La loi décrète que les ponts construits avec des octrois du gouvernement doivent être entretenus par les municipalités.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Supposons le cas où les ponts retomberont sous le contrôle du

gouvernement. Il est question de déplacer le pont Viau à Montréal. Il existe un différend au sujet du site de sa reconstruction. Il y a toujours des gens aux aguets pour faire de la spéculation. Il serait prudent de prévenir la spéculation. Le ministre des Travaux publics va-t-il fixer lui-même le site du nouveau pont, au cas où cette loi serait adoptée?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Il faut jeter un regard en arrière pour voir la nécessité du projet de loi qui est devant nous. Quant aux ponts, le gouvernement ne peut tout faire. Nous avons constaté qu'en 1927, à la suite d'inondations, plusieurs ponts ont été emportés, surtout dans le comté de mon honorable ami de Sherbrooke (M. Crépeau). Les municipalités ont refusé de les reconstruire et, pour ne pas arrêter la circulation, le gouvernement a été obligé de rétablir les ponts lui-même. S'il avait fallu prendre un *mandamus* et attendre les délais inévitables, quand les travaux auraient-ils été accomplis et les communications rétablies? Il importe avant tout d'assurer la rapidité de la circulation tant à notre population qu'au tourisme, et les municipalités seraient mal vues de retarder le progrès sous ce rapport. C'est pourquoi cette loi est proposée. D'ailleurs, les municipalités n'ont pas raison de se plaindre de la façon dont elles ont été traitées par le ministre des Travaux publics (l'honorable M. Galipeault) jusqu'à présent. La province leur a donné au-delà de \$10,000,000 sous ce rapport et c'est parce que nous voulons continuer à aider la circulation sur les grandes routes que nous proposons cette nouvelle loi.

Il est nécessaire que le ministre puisse faire reconstruire les ponts lorsqu'ils sont emportés par des accidents, afin que la grande circulation ne soit pas arrêtée. Si on trouve que le projet va trop loin, on pourrait peut-être le soumettre au comité du Code municipal, où on pourra l'étudier davantage. En fait, c'est une question qu'il nous faut étudier et discuter s'il doit y avoir de plus en plus de véhicules motorisés dans la province. Il faut admettre cependant qu'il y a des cas où il est de l'intérêt public que le gouvernement dise son mot et intervienne. Cependant, jamais le gouvernement ne forcera une municipalité à payer plus qu'elle ne pourra. Quant aux ponts Viau et Lachapelle, reliant l'île de Montréal et l'île Jésus, dont l'honorable député de Sainte-Marie (M. Houde) a parlé, ce sont d'anciens ponts de péage et je crois qu'une loi spéciale, qui fait maintenant partie de la charte de Montréal, quand on veut abolir ces péages, pourvoit à leur entretien et à leur reconstruction. Ils ne tombent pas sous le coup

de la nouvelle loi. Quant à ce qui regarde les autres ponts, il faut absolument que les municipalités contribuent à leur reconstruction. Plusieurs ponts sont en voie de devenir impraticables pour le trafic moderne et ce que le gouvernement veut faire répond aux intérêts de la province et du public.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** La loi de la voirie n'a pas été approuvée par les municipalités et cette loi-ci n'est pas meilleure.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):**

La loi est juste parce qu'elle forcera chaque municipalité à prendre sa part du fardeau des coûts de construction de ponts. Le but de ma loi est de rendre ce fardeau équitable. Pour répondre à l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde), je dirai que le pont Viau ne sera pas déplacé, à moins que tout le monde ne convienne que le déplacement est nécessaire.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** L'honorable ministre admettra que la situation est quelque peu changée depuis quelques années et que les conditions ne sont plus les mêmes, vu que le trafic augmenté impose de nouvelles charges considérables aux municipalités. Le gouvernement perçoit la taxe des autos, la taxe de la gazoline. On a privé les municipalités de ces revenus et le gouvernement ne devrait-il pas se charger de l'entretien des ponts? Peut-être que la nouvelle loi va procurer des avantages à une compagnie qui s'en vient avec l'idée de construire certains ponts et de les exploiter à son profit pour les remettre au gouvernement après 30 ans. Le mot "déplacement" des ponts ne doit pas être pour rien dans la clause 3 du projet de la nouvelle loi. Est-ce que le projet n'a pas pour but de permettre au gouvernement de déplacer certains ponts?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):**

La loi ne va pas aussi loin que le prétend l'opposition. Nous ne voulons pas déplacer les ponts. Nous demandons simplement un pouvoir que nous croyons juste et dans l'intérêt public.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** C'est très bien que la loi projetée stipule que l'on assumera l'entretien, mais l'argent pour l'entretien des ponts provient essentiellement des taxes, des octrois du fédéral et des revenus des ponts de péage. Le gouvernement n'a pas donné une aide très considérable aux municipalités dans ces divers cas. Le revenu des ponts de péage est plus que suffisant et les municipalités n'en ont pas retiré beaucoup. Le

gouvernement a perçu près de \$10,000,000 des ponts de péage.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Il n'a perçu que \$250,000.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** prouve, par les procès-verbaux<sup>2</sup> de cette année, que les ponts Galipeault, à Sainte-Anne, Taschereau, à Vaudreuil, et Batiscan, le long de la route nationale Montréal-Québec, ont rapporté plus de \$200,000 de revenus nets pendant la dernière année fiscale.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** De revenus bruts?

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Non, de revenus nets. Vous le dites ici vous-même en réponse à une question de l'opposition plus tôt dans la session, lorsque le député de Verdun (M. Lafleur) a demandé des chiffres sur les revenus nets.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Les chiffres que j'ai donnés n'incluaient pas le coût des intérêts sur le capital pour les ponts en question.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le revenu est suffisant à ce point qu'il peut couvrir le fonds d'amortissement et les intérêts et même abolir le capital dans un certain nombre d'années. Cela est si vrai qu'une compagnie, la Provincial Engineering, s'est formée et vient d'obtenir le contrat pour construire la voie carrossable sur le pont de Québec et l'exploiter. C'est probablement à cette compagnie que le ministre des Travaux publics confiera la construction des ponts Viau et Lachapelle et la réfection de tous les ponts de la province dont le premier ministre a parlé dans son discours. Un danger existe certainement dans la nouvelle loi qu'on nous propose. Je crains que ce projet n'accorde trop de pouvoirs à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Galipeault), qui veut accorder la construction des grands ponts à la Provincial Engineering Company.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Si un conflit éclate entre deux autorités compétentes, le ministère et les municipalités, le ministre sera l'autorité suprême.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Si une municipalité refuse de construire un pont nécessaire, le gouvernement pourra le faire construire par son ingénieur en chef. Les centaines de ponts qui

ont été construits sont là pour prouver que le gouvernement prend toutes les précautions voulues.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Qu'est-ce que l'honorable ministre a à répondre au sujet de la Provincial Engineering?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Lorsque l'honorable député de Trois-Rivières verra ce projet, il constatera qu'il n'est pas malin. Il s'appliquera à tous les ponts, même les ponts de péage, et il n'intéresse ni de près ni de loin la Provincial Engineering.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** J'aimerais savoir pourquoi le gouvernement insiste sur le fait que les coûts d'entretien des ponts d'acier sont couverts par ce bill, alors qu'on sait très bien que les ponts en fer ne nécessitent aucun entretien.

L'article est adopté.

Le comité étudie le bill et en fait rapport sans amendement.

#### **Demandes de documents:**

##### **Nomination de Joseph-Arthur Jean**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), qu'il soit mis devant cette Chambre copie de toute correspondance relative à la nomination de Joseph-Arthur Jean comme arbitre pour un différend entre la municipalité du comté de Terrebonne et celle des Deux-Montagnes au sujet d'une nouvelle route.

Dans ce différend<sup>3</sup>, c'est la politique qui a présidé à la nomination de cet arbitre. On a nommé comme arbitre non pas un expert, mais un candidat libéral des dernières élections provinciales<sup>4</sup>. Cette nomination est scandaleuse. Les gens ont dit que c'était une affaire arrangée. M. Jean a fait au-delà des limites de la convenance, l'affaire du gouvernement et surtout du Parti libéral. Et le *Canada*, de Montréal, a dit que l'arbitre devait choisir entre une municipalité du comté de Terrebonne, représentée par un ministre de la couronne (l'honorable M. David), et une municipalité du comté conservateur de Deux-Montagnes, représenté par le chef de l'opposition. Voilà une preuve d'une nouvelle manifestation de l'abus de pouvoir qui se pratique et

dont se rend trop souvent coupable le gouvernement. Cet arbitre n'est pas en état de juger ce différend. La nomination montre ce que peut faire le gouvernement. L'honorable ministre des Affaires municipales (M. Taschereau) aurait dû être le dernier à choisir pour arbitre un politicien. Même des libéraux ont trouvé cette nomination étrange, qui illustre bien le régime que nous subissons.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Cela m'étonne que l'honorable chef de l'opposition ait si peu de respect pour les municipalités et un politicien. Il est lui-même un politicien.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Il y a une différence entre un homme politique et un politicien.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** La nomination fut faite en vertu d'un amendement apporté à la loi lors de la dernière session. À la suite des difficultés survenues entre Terrebonne et Deux-Montagnes, il fallait un arbitre et nous avons nommé l'avocat de l'Union des municipalités, c'est-à-dire une association composée de libéraux et de conservateurs.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** L'honorable premier ministre les connaît mieux que moi.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Je les connais mieux que vous parce qu'il y a plus de libéraux que de conservateurs dans la province. Lorsque le département des Affaires municipales a nommé M. Jean, il n'y a pas eu de protestations. Nous n'avons pas choisi M. Jean comme expert dans le différend en question parce qu'il avait fait de la politique, mais parce que nous nous sommes dit que, si l'Union des municipalités pouvait avoir confiance en lui, nous pouvions, nous aussi, suivre l'opinion de cette importante organisation.

J'aimerais mieux que l'honorable chef de l'opposition nous dise ce qu'il pense de la décision de M. Jean comme arbitre. Les deux parties ont accepté unanimement la sentence rendue par M. Jean, sans récriminations. Quant à dire que nous ne nommerons pas comme arbitre un homme qui a fait de la politique, je ne suis pas prêt à aller jusque-là, d'autant plus que, dans ce cas-ci, la décision de l'arbitre a été jugée satisfaisante par les intéressés et a mis fin au litige. Je ne crois pas qu'il faille éloigner à tout jamais des charges publiques un homme dont le seul crime est d'avoir fait de la politique. Je n'ai ni la contrition ni le ferme propos.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Il y a trop longtemps que je siège avec l'honorable premier ministre pour m'attendre à un acte de contrition de sa part. Si ceux qui s'opposaient au projet ont abandonné, ce n'est pas à cause de la décision de M. Jean, mais parce qu'ils savaient que ça ne leur servirait à rien de récriminer en face du ministère tout-puissant. Le jugement de M. Jean a été un jugement politique pour plaire au ministre et le gouvernement ne devrait pas faire de semblables nominations. Elles font l'objet de trop de partisanerie, ce qui est également vrai dans le cas de la nomination des juges. Il y a trop de conspiration politique chez ceux qui assument des fonctions judiciaires.

La motion est adoptée.

#### Remboursement de droits:

##### Association des barbiers-coiffeurs licenciés

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** propose, appuyé par le représentant de Stanstead (M. Bissonnet), que les droits payés pour le bill 103 modifiant la charte de l'Association des barbiers-coiffeurs licenciés de la province de Québec soient remis aux promoteurs, moins les frais d'impression et de traduction, vu que ce bill a été rejeté.

Adopté.

#### Subsides

**L'honorable M. Nicol (Compton)**<sup>5</sup> propose, selon l'ordre du jour et appuyé par le représentant de Montmorency (l'honorable M. Taschereau), que "M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Adopté.

#### En comité:

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose: Qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses générales (Terres et Forêts)<sup>6</sup> pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** parle sur les mandats spéciaux et réfère le ministre des Terres et

Forêts aux luttes livrées dans le passé pour la préservation des prérogatives de la Chambre au contrôle des subsides.

La résolution est laissée en suspens.

#### Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il n'a pas terminé l'examen des résolutions et demande la permission de siéger de nouveau.

La séance est levée à 6 heures<sup>7</sup>.

Saint-Georges, M. Gault, ce qui a provoqué des applaudissements dans les rangs de l'opposition.

6. Selon *L'Événement*, pendant la prise en considération des crédits à allouer au ministère des Terres et Forêts, M. Théophile Giroux, comptable en chef de ce ministère, a pris place à côté du ministre, M. Mercier fils, afin de répondre aux éventuelles questions de l'opposition.

7. Le journaliste de *La Patrie* mentionne que les membres de l'Assemblée n'ont pas siégé en soirée, en raison de la tenue du dîner annuel des courriéristes parlementaires.

---

#### NOTES

1. Ce traité est mieux connu sous le nom des Accords de Latran. Signé le 11 février 1929, le traité en question constitue l'État de la cité du Vatican et reconnaît la souveraineté papale sur ce dernier. Par le biais de ces accords, le pape renonçait à ses droits sur Rome et sur les anciens États de l'Église. En retour, l'Église italienne a obtenu des privilèges non négligeables dans les domaines scolaire et matrimonial.

2. Voir, à ce sujet, la page 77 des *Journaux de l'Assemblée législative de la province de Québec* de la session de 1929.

3. L'objet du litige concerne le partage des coûts de la construction et de l'entretien d'une route reliant deux rangs dans les paroisses de Sainte-Thérèse et de Saint-Eustache. L'arbitre a décidé de reconnaître le projet d'origine où il est prévu que chaque paroisse paiera la moitié des frais.

4. Joseph-Arthur Jean a effectivement été candidat du Parti libéral, aux élections générales de 1927, dans le comté de Montréal-Laval.

5. D'après *L'Événement*, au cours des délibérations du comité des subsides, le trésorier, l'honorable M. Nicol, est allé s'asseoir sur le siège du chef de l'opposition pour s'entretenir pendant quelques minutes avec le député conservateur de Montréal-



## Séance du mercredi 13 février 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 h 25<sup>1</sup>.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Rapports de comités:**

**M. Lemieux (Gaspé):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le dixième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec amendements, les bills suivants:

- bill 104 refondant la charte du séminaire Saint-Charles-Boromée de Sherbrooke;
- bill 109 modifiant la charte de la cité de Lachine;
- bill 75 permettant à Samuel Hiram Rasminsky de changer son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le dixième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec amendements, le bill suivant:

- bill 150 modifiant la loi des architectes.

**Questions et réponses:****Fermes de démonstration et industrie des conserves alimentaires**

**M. Renaud (Laval):** 1. Combien le gouvernement a-t-il dépensé pour les fermes de démonstration pendant les six premiers mois de l'exercice en cours?

2. Combien pour champs de démonstration de toutes sortes?

3. Combien pour vergers de démonstration?

4. Combien pour l'industrie des conserves alimentaires?

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):**  
1. \$14,036.22.

2. \$16,098.80.

3. Aucun.

4. \$800.

**Nombre et coût des fermes de démonstration**

**M. Renaud (Laval):** 1. Combien y a-t-il à date de fermes de démonstration dans la province et qu'ont-elles coûté au gouvernement?

2. Combien ont été établies par le gouvernement depuis la réponse du 1<sup>er</sup> février 1928?

3. Quels sont les noms des propriétaires, des paroisses et comtés où ces fermes sont situées?

4. Qu'a coûté au gouvernement chacune de ces fermes jusqu'à date?

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):**  
1. 36; \$166,545.14.

2. 4.

3. et 4. Cyrille Cantin, Saint-Raymond, comté de Portneuf, \$271.10; J.-A. Godbout, Lambton, comté de Frontenac, \$240; R. Bruce Ness, Howick, comté de Châteauguay, \$425.25; Séminaire de Québec, Saint-Joachim, comté de Montmorency, \$360.

**Dépenses agricoles**

**M. Renaud (Laval):** Quelle somme a été dépensée pour fins agricoles dans la province de Québec, dans les six premiers mois de l'exercice en cours?

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):**  
\$1,162,852.76.

**Inscription en droit**

**M. Thériault (L'Islet)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 157 modifiant le Code de procédure civile relativement à l'inscription en droit soit maintenant lu une deuxième fois.

**M. Blain (Montréal-Dorion)** demande quelques explications.

**M. Thériault (L'Islet):** La nouvelle loi a pour but de forcer les juges à rendre jugement sur l'inscription en droit avant de poursuivre une cause.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Si on impose aux juges une telle obligation, on s'expose à des injustices pour les parties en cause.

Adopté sur division. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Loi des cités et villes**

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 158 modifiant la loi des cités et villes soit maintenant lu une deuxième fois.

Ce bill a plusieurs buts. Actuellement, la loi des cités et villes prévoit que, lorsque la position de maire devient vacante avant une élection, c'est le conseil de ville qui élit le premier magistrat de la municipalité. Le bill a pour but de remettre entre les mains du contribuable l'élection du maire, comme celle des échevins. Il n'y a pas de raison, dans un cas semblable, que le maire ne soit pas élu par le peuple, comme c'est le cas lorsqu'un poste d'échevin devient vacant. Cette demande a été faite à la suite de représentations de l'Union des municipalités.

On demande de statuer que: "S'il survient une ou des vacances dans la charge de maire ou d'échevin, le greffier fixe, dans les huit jours qui suivent cette ou ces vacances, un jour pour la nomination des candidats, ainsi que pour l'élection en cas d'opposition. Cette élection doit avoir lieu dans les trente jours qui suivent la ou les vacances. Si la majorité des membres du conseil offrent à la fois leur démission, de sorte que le conseil ne puisse plus siéger et accepter les démissions, faute de quorum, les charges des démissionnaires deviennent vacantes et il est alors du devoir du greffier d'accomplir les formalités prévues par l'alinéa précédent."

Il y a peu de temps, le gouvernement fédéral et les municipalités ont été incités à établir des terrains d'aviation, vu l'intérêt marqué de la population pour cette activité, et son idée était de permettre aux municipalités de la province, à tout le moins aux cités et villes, de fournir les fonds nécessaires pour répondre à ce besoin. Il n'y a aucune clause qui autorise les villes à améliorer ou établir des terrains d'aviation à même les revenus de ces villes. Pour un champ d'atterrissage, il faut un terrain d'au moins 1,500 pieds carrés et il n'y en a pas toujours de disponibles dans les limites des municipalités. Ce genre de lotissement coûterait cher. Je propose donc d'amender la loi des cités et

villes, afin de donner aux conseils municipaux l'autorisation nécessaire "pour ouvrir, clore, améliorer et entretenir aux frais de la municipalité des aérodromes ou champs d'envolée et d'atterrissage pour avions ou aéronefs dans ou en dehors des limites de la municipalité; et pour acquérir ou louer tout terrain nécessaire ou utile à cette fin et pour subventionner toute personne ou compagnie exploitant des entreprises de cette nature".

Le troisième article a pour but de diminuer de 30 jours à huit jours les délais au cours desquels une poursuite en dommages peut être prise contre les cités et villes par un citoyen qui a subi un accident imputable à la municipalité et occasionné par le mauvais état des chemins et des trottoirs en hiver. Nous voulons que ce délai soit de huit jours seulement à l'avenir, car il y a cet inconvénient avec l'ancienne loi qu'il est souvent trop tard pour compiler les dossiers, enquêter sur les circonstances entourant cet accident, et s'assurer si on doit se rendre à la demande de ceux qui intentent l'action.

Un délai plus court aidera à l'administration. Ceci n'est pas arbitraire, mais c'est pour permettre aux cités et villes de contrôler les causes de réclamation. En même temps, cette mesure permettra au juge de décider de la recevabilité d'une poursuite en dommages par ceux qui ne peuvent la faire dans les délais prescrits. Le projet de loi contient encore un article au sujet de la réclamation en dommages. Souvent, les municipalités ont été poursuivies à la suite d'accidents dus au mauvais état des chemins et des trottoirs en hiver. Cela occasionne des dépenses considérables aux municipalités et nous voulons faire établir que les municipalités ont été négligentes.

Comme l'état des chemins peut changer en quelques minutes après que le nettoyage a été fait, en raison d'une pluie soudaine suivie d'un gel ou d'une chute de neige, en vertu de la nouvelle loi, "dans les cas de réclamation en dommages-intérêts résultant d'accidents occasionnés par le mauvais état des chemins ou des trottoirs en hiver, il incombe au demandeur pour être reçu dans son action de prouver que le mauvais état du chemin ou du trottoir existait depuis au moins 48 heures avant l'accident" et qu'il y a eu négligence de la part de la municipalité.

C'est l'Union des municipalités de Québec qui a demandé cet amendement, de même que les autres. Elle eut l'occasion de les étudier au cours de son dernier congrès. C'est pour éviter les poursuites vexatoires. Il y a des cas de force majeure où il n'est pas juste de tenir un citoyen responsable d'un accident qui n'est pas dû à la négligence, mais à des conditions spéciales. Il est tout à fait normal que l'on

donne suffisamment de temps à la ville pour remettre les trottoirs en bon état, et c'est pour cela que l'on a proposé un délai de 48 heures. Il est parfois impossible pour une municipalité de remettre les trottoirs en bon état en quelques heures.

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** s'oppose à cet article du bill. Ce délai de 48 heures est trop long et la municipalité pourrait, aux termes de la nouvelle loi, ne commencer à déblayer ses trottoirs qu'après 48 heures, si elle le voulait. Dans ces 48 heures, la cité qui aurait eu des trottoirs endommagés par une tempête, par exemple, pourra ne rien faire pour protéger la vie de ses citoyens. Il est vrai que ce n'est pas ce qu'on dit, mais c'est ce qui arrivera. Celui qui portera plainte aura à prouver que le trottoir était en mauvais état, 48 heures avant l'accident, et ce ne sera que 48 heures après que la municipalité épandra de la cendre sur les trottoirs.

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):** Je ne crois pas que les municipalités agiront comme le prétend le député de Montréal-Saint-Louis (M. Bercovitch) et je pense qu'il est tout à fait raisonnable de donner 48 heures aux municipalités pour remettre les trottoirs en bon état. Cela pourrait être injuste pour les municipalités dans les cas où une tempête de neige ou un gel se produisait soudainement. La ville de Westmount, d'Outremont, ainsi que la plupart des échevins de Montréal sont favorables à cet amendement.

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis):** Ce peut être une très bonne raison de s'y opposer.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** C'est un détail du bill. Nous l'étudierons au comité.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** s'oppose lui aussi au projet de loi.

Adopté sur division. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Protection aux traverses de chemin de fer**

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 159 modifiant la loi de l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer soit maintenant lu une deuxième fois.

Le bill modifiant la loi de l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer a pour but de permettre aux municipalités d'emprunter de l'argent, etc., pour contribuer à faire disparaître les passages à niveau, surnommés les passages de la mort, dans leurs limites ou leur voisinage.

Adopté sur division. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Demandes de documents:**

##### **Loi des pensions de vieillesse**

**M. Guertin (Hull)** propose, appuyé par le représentant de Montréal-Dorion (M. Blain), qu'il soit mis devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le premier ministre, le gouvernement ou aucun de ses membres et l'honorable M. Heenan, ministre du Travail pour le Canada, relativement aux pensions de vieillesse, depuis 1927<sup>2</sup>.

La loi fédérale des pensions de vieillesse est d'une grande importance. Il est tout à fait d'accord avec l'idée que la province adhère au programme de pensions de vieillesse du gouvernement fédéral. Il dit qu'il est entré à la Chambre avec un programme bien défini et qu'il entend en réclamer l'adoption.

Autrefois, lorsque la vieillesse empêchait une personne de travailler, elle se retirait des rangs et s'affaissait sur la route. Aujourd'hui, la société se charge des malheureux que l'âge prive de leurs forces. Nous en sommes à une époque où il faut regarder les choses en face. On a beaucoup parlé de lois sociales, on a fait beaucoup de discours, mais ces discours n'avaient souvent qu'une portée superficielle et jamais on ne s'est donné la peine d'approfondir le sujet avant de rendre un jugement.

Il veut toucher aux causes qui militent en faveur de l'adoption d'une loi de pension aux vieillards. La société a reconnu depuis longtemps le besoin de venir en aide aux blessés de la vie. C'est pour cela que des institutions charitables ont été établies. Mais l'évolution du monde économique doit avoir ses répercussions au point de vue social et la société doit aujourd'hui apporter au soulagement des malheureux des mesures nouvelles pour faire face à des besoins nouveaux. Il faut faire face aux grands désavantages qu'offre notre régime économique actuel. Cela est d'autant plus vrai que les grandes industries, ces corporations sans âme, ont remplacé l'industrie inférieure et que la mécanique remplace

les bras de l'ouvrier, ce qui fait que le gros employeur ne pense naturellement qu'en termes de rendement. Ainsi, un homme n'ayant pas plus de 45 ans ou 50 ans ne sera pas aussi apprécié qu'un jeune travailleur parce qu'il ne peut pas faire le même travail et qu'il n'a pas un aussi bon rendement. Ce qui fait qu'un plus grand nombre de gens manquent de travail et ne peuvent pas mettre de côté l'argent qui leur aurait permis d'assurer leur subsistance pour leurs vieux jours. Il faut trouver un moyen de résoudre ce problème.

Le principe de la loi des pensions de vieillesse n'est pas nouveau. En Nouvelle-Zélande et en Australie, on l'a reconnu. La loi ne produit pas les résultats malheureux que l'on craint en certains milieux. On a dit cependant que la loi était à base de socialisme et que celui qui pourra attendre protection de l'État se laissera vivre. On a crié au socialisme lorsque des voix se sont élevées pour réclamer une pension de vieillesse. S'il y a un danger de socialisme, il existe surtout dans les menées d'en haut plutôt que dans les agissements d'en bas. Un homme d'État a dit très justement: "Un poisson pourrit toujours par la tête et jamais par la queue."

#### Des députés font du bruit.

**M. Guertin (Hull):** On donne déjà des pensions à ceux qui ont rendu de bons services à la province. On en a donné ici aux veuves des magistrats et aux magistrats eux-mêmes, pour leurs vieux jours. Cela est bien, j'en suis heureux, mais il ne faut pas oublier que ces magistrats reçoivent de leur vivant une rémunération qui leur permet de se mettre quelque chose de côté pour assurer l'avenir des leurs, et il n'y a aucune comparaison possible entre leur traitement et le salaire de l'ouvrier.

La Législature a également adopté une loi allouant une pension au président de la Commission des liqueurs de Québec. On a aussi donné une pension aux soldats qui défendent leur patrie sous prétexte qu'ils ont été utiles à leur nation, mais l'ouvrier qui peine n'est-il pas utile à son pays? L'humble citoyen de toutes les classes, qui est lui-même appelé à rendre de grands services et qui élève une famille, doit avoir un moyen de s'assurer des beaux jours pour sa vieillesse. Avec leur salaire actuel et leur famille nombreuse, les gens de la classe ouvrière ne réussiraient pas à mettre de côté \$3,000, somme représentant les \$240 qu'ils recevraient si le gouvernement provincial adoptait la loi fédérale. Par une loi de pension des vieillards, on les mettra à l'abri des dangers de cet âge. Il est aussi en faveur d'une pension pour les veuves et les orphelins.

Cette loi a été adoptée par les libéraux à Ottawa. Même Sir Wilfrid Laurier préconisait la pension de vieillesse, dans un discours qui remonte à 1896. M. Mackenzie King, premier ministre actuel du Canada, a parlé en faveur de cette loi d'assurance sociale et a déclaré que la pension de vieillesse, que le Parlement d'Ottawa a finalement inscrit dans ses statuts, était devenue le grand problème de notre pays. Sont-ils des bolchévistes? Le gouvernement n'oserait prétendre cela. Il cite un passage d'un discours prononcé par le député fédéral de Hull qui est favorable à la loi de pension de vieillesse. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement libéral de Québec n'approuverait pas cette loi alors que des partis se sont unis pour l'entériner à Ottawa. Des sociologues éminents comme Charles Antoine ont appuyé le principe de cette loi et ont dit que c'est l'État qui doit exercer cette fonction de justice sociale qui consiste à protéger les siens qui sont dans l'indigence. Est-ce que l'honorable premier ministre va dire que ces messieurs sont des irresponsables et des démagogues?

#### L'honorable M. Taschereau (Montmorency):

Est-ce que l'honorable sénateur Beaubien<sup>3</sup> en est un, lui?

#### M. Duplessis (Trois-Rivières):

L'honorable premier ministre s'inspire-t-il de l'honorable sénateur Beaubien?

**M. Guertin (Hull):** On a dit qu'une pension de vieillesse serait tout au plus une prime d'assurance à la paresse. Pourquoi, d'ailleurs, une telle pension serait-elle plus dommageable que celle accordée aux magistrats? La raison n'est pas sérieuse en face des conditions économiques actuelles. La somme de \$240 par année que l'on donnerait aux vieillards suffirait à peine à leur assurer le nécessaire. Les ouvriers disparaissent de plus en plus devant la machinerie moderne. En 1924, on comptait, au Canada, 6,700 ouvriers de moins qu'en 1910, tandis qu'en 1923 leur nombre diminuait de 65,361 comparativement à 1920. Dans la province de Québec, en 1924, il y avait 3,445 ouvriers de plus qu'en 1910, mais il y en avait, en 1923, 18,063 de moins qu'en 1920. On a raison de protéger le capital, mais il faut également protéger la main-d'œuvre. Il serait important de prendre des mesures pour faire face à la situation actuelle. La loi ne sera pas bonne que pour les ouvriers; les cultivateurs et les colons en profiteraient quand la vieillesse viendrait les surprendre à la tâche. Que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial acceptent de changer le mode de pension des vieillards pour en venir à l'établissement de cette loi.

On a dit que l'Ouest ne serait pas appelé à payer aussi cher que nous à ses vieux. C'est là une affirmation gratuite. C'est un non-sens d'affirmer qu'il n'y a presque pas de vieillards là-bas qui pourraient profiter de la loi parce qu'ils ne sont pas établis depuis 25 ans au pays. C'est un non-sens de dire que les étrangers viendront s'établir chez nous à 50 ans pour toucher une pension à 70 ans. Il est certain que, puisque la loi n'affecte que les vieillards de 70 ans et plus, ceux qui sont établis dans l'Ouest n'ont pas émigré ici à l'âge de 50 ans. À 50 ans, un homme songe plutôt à cesser ses activités. Plusieurs provinces ont décidé de mettre la loi en vigueur chez elles. Ontario, qui a, pour le moins, autant de vieillards que nous, l'adoptera au cours de la session actuelle. Il ne restera plus en arrière que l'Alberta, la province de Québec et les Provinces maritimes. On a ajouté que la loi serait très onéreuse pour la province de Québec, mais n'est-il pas vrai que, même si nous ne l'adoptons pas, nous serons obligés de payer pour les vieux des autres provinces?

Il est vrai que nous avons soin de nos vieux dans des asiles et des hospices dans Québec, mais le système a un grand défaut. Actuellement, nous séparons l'homme de sa femme. Ceux qui ont passé 50 années de leur vie ensemble, à travailler pour le pays, ont droit à une autre récompense que celle-là. Si les personnes âgées pouvaient retirer \$240 du programme fédéral, elles pourraient rester ensemble à la maison et ne seraient pas forcées de recourir à la charité des institutions.

On a affirmé que le système contributoire serait préférable au système que l'opposition voudrait voir mettre en vigueur. Peut-être, mais, même si on l'adoptait tout de suite, cela prendrait au moins 20 ans avant que les vieillards puissent jouir du fonds de pension ainsi créé. Un jour, la loi comportera une contribution de la part du peuple. Mais il faut secourir nos vieillards dès aujourd'hui. L'honorable premier ministre a dit que nous avons 25,000 vieillards dans notre province.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** L'honorable premier ministre a dit 75,000.

**M. Guertin (Hull):** Oh oui, il y a 75,000 vieillards dans la province. On a dit qu'il en coûterait de \$3,000,000 à \$4,000,000 pour appliquer cette loi ici, dans la province. Mais sur quoi se base-t-on pour donner ces chiffres? L'honorable premier ministre a dit qu'il y a ici de 70,000 à 75,000 vieillards âgés de plus de 70 ans et dont 40 % sont dans l'indigence et qui profiteraient de la loi.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** J'ai dit qu'en Australie 40 % des vieillards de 70 ans et plus réclamaient des pensions et que nous pouvions prendre cette proportion pour notre province. Il en coûterait \$7,200,000 si la loi était appliquée dans cette province. Si nous nous basions sur les chiffres de l'Australie, nous aurions 40 % de nos vieillards qui sont âgés de 70 ans dans l'indigence.

**M. Guertin (Hull):** Cette proportion est-elle juste? Ce n'est pas bien flatteur pour le gouvernement qui crie surplus et prospérité de constater qu'il y a un si grand nombre d'indigents. C'est là où nous en sommes après 22 ans de régime libéral.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** La Colombie anglaise, mon honorable ami de Hull l'admettra, n'est pas une province pauvre, et cependant, elle paie des pensions à 40 % de ses vieillards.

**M. Guertin (Hull):** Mais on nous dit que la province de Québec est la plus riche du dominion.

**M. Lemieux (Wolfe):** C'est la mieux administrée.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** D'après les chiffres de M. Peter Heenan, nous avons 75,000 vieillards tombant sous le coup de la nouvelle loi, 40 % sont dans l'indigence et, si l'on donne \$250 à chacun d'eux, il en coûtera annuellement au gouvernement \$7,200,000 pour l'entretien de ces vieillards.

**M. Guertin (Hull):** D'après les statistiques de l'assistance publique, il n'en coûterait que \$250,000 à \$300,000 de plus qu'actuellement, plus les frais d'organisation. Cette organisation pourrait être entreprise par l'assistance publique provinciale qui pourvoit actuellement au soin des vieillards et qui a déjà tout un mécanisme à sa disposition. On aurait donc là un organisme tout prêt pour l'administration de la loi. D'après la loi actuelle de l'assistance publique, il en coûte à un homme de 70 ans ou plus 45 cents par jour pour pourvoir à sa subsistance. Sur ce montant, l'assistance publique donnerait 15 cents, les gouvernements municipaux et provinciaux feraient de même. Ainsi donc, il en coûterait 30 cents par jour *per capita* à ces gouvernements qui seraient dédommagés par les taxes imposées au public. Si on multiplie cette somme par 365 jours, on arrive à un total de \$109.50 le coût par an du séjour et de l'entretien d'un vieillard

dans un hospice. Or, comme la province serait appelée à payer, suivant les termes de la loi fédérale, la moitié de \$240, soit \$120, le gouvernement québécois ne serait appelé à payer que \$10.50 de plus qu'actuellement. Cela ne saurait donc coûter \$1,000,000, nous sommes donc loin du \$4,000,000 dont a parlé le premier ministre pendant le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône.

Les petits salaires empêchent cette classe de gens de faire des économies et souvent les enfants ne gagnent pas assez pour aider leurs parents. C'est précisément pourquoi on vient demander l'aide des institutions publiques. Rappelons-nous le mot d'Ozanam: "Aider un bon pauvre, c'est beau, mais aider un mauvais pauvre, c'est encore plus beau." J'espère que cette loi de pension permettra à un homme de mourir comme un homme, après avoir vécu souvent comme un chien.

**M. Bédard (Québec-Comté):** L'opposition prêche qu'il faut aider les indigents. Tout le monde admet le principe de secourir le pauvre et le vieillard. Notre gouvernement a appliqué ce principe depuis longtemps. Il ne s'agit pas de le discuter. Cependant, on demande actuellement à la province d'adhérer à une loi que le gouvernement fédéral a passée et qui peut s'appliquer à toutes les provinces, mais qui n'est pas applicable dans Québec, étant donné sa situation particulière. On a dit que la pension de vieillesse serait un secours à l'indigence, mais on oublie, à gauche, que cette loi a pour effet pur et simple de donner une prime à un certain nombre de vieillards, car, aux termes de la loi fédérale, il suffit d'avoir 70 ans révolus, d'avoir résidé dans cette province depuis 20 années au moins et de ne percevoir aucun revenu égal à un montant de \$365 par an pour réclamer une pension de \$240. Cette loi ne tient aucun compte du capital d'un vieillard. Le maximum de la rente est d'environ \$240. Ces dispositions de la loi ne sont pas applicables ici. Une personne peut donc avoir un capital de \$5,000 dont elle a un revenu de pas plus de \$365 par an et bénéficière de la loi. Prenons le cas d'un couple de vieux qui ont une propriété de \$5,000 et reçoivent de l'aide de leurs enfants. Ils auront droit de toucher une pension quand même.

Les membres de l'opposition disent que la loi a été passée par le gouvernement libéral d'Ottawa. Oui, je n'ai pas à discuter les intentions du gouvernement fédéral, qui administre tout le pays, mais je dis que cette loi est faite pour le dominion du Canada et qu'elle peut très bien faire l'affaire de certaines provinces et ne pas faire l'affaire de la province de Québec. Nous avons mieux que cela ici

par notre loi de l'assistance publique. Cette loi de pension de vieillesse, qui met sur le même pied le vieillard de la campagne, qui est parfois un véritable rentier avec le petit montant dont il peut disposer et le vieillard des villes, qui est dans un état d'indigence absolue, ne peut s'appliquer chez nous. Nous avons même mieux que cela dans notre Code civil qui dit, à l'article 169<sup>1</sup>, que les enfants doivent assurer l'existence de leurs père et mère quand ces derniers sont dans le besoin. Pourquoi substituer l'État à une population qui est fidèle au quatrième commandement: Tes père et mère tu honoreras afin de vivre longuement? La loi fédérale ne tient aucunement compte de l'aide que les parents peuvent recevoir de leurs enfants et enlèverait cette obligation à ces derniers. C'est un principe faux de cette loi.

On a parlé de l'obligation des enfants et l'honorable député de Sainte-Marie (M. Houde) a tracé un tableau des enfants qui fuyaient la province pour éviter de payer les pensions à leurs parents. Il aurait dû mentionner aussi qu'avant de prendre des saisies dans ces cas il fallait un jugement contre le fils rebelle. Les cas de cette nature doivent être tellement rares qu'il n'est pas nécessaire d'en parler.

De plus, cette loi emploie des moyens mesquins. Après la mort du pensionnaire, elle reprend sa pension au lieu de laisser un membre de sa famille bénéficière de cette pension. L'État prétend faire la charité, mais il prive le vieillard qui a un peu de biens de la liberté de léguer sa propriété à son frère, qui n'a peut-être que 65 ans, qui ne tombe pas sous le coup de la loi et qui, peut-être, reste dans l'indigence alors qu'il aurait pu vivre avec le peu de biens que lui aurait légué son parent. Il y a un autre point qui rend cette loi inapplicable chez nous. La loi dit en effet que les provinces paieront proportionnellement à la durée de résidence du vieillard pensionné. Or, comme plusieurs des vieillards du Québec suivent leurs enfants qui vont s'établir dans l'Ouest, nous serons appelés à payer pour ces personnes qui ne sont plus directement du capital pour nous.

Nous n'avons pas besoin de la loi d'Ottawa, nous avons mieux que cela à offrir à nos vieux. On a dit que, même si nous n'appliquons pas la loi chez nous, nous serons quand même appelés à contribuer au fonds fédéral pour l'entretien des vieux des autres provinces. Peut-être, mais, si Ottawa a fait un mauvais placement, n'aggravons pas notre sort en allant mettre encore plus d'argent dans l'entreprise. On semble nous prêter la bride à condition que nous fournissions le cheval. J'aime mieux garder le cheval et leur laisser la bride.

Tout le monde admet comme principe qu'il faut aider les vieillards, mais le gouvernement provincial applique déjà ce principe par sa loi de l'assistance publique. Le gouvernement de cette province soulage déjà la misère là où elle existe. Si le peuple de la province de Québec était consulté sur l'opportunité d'appliquer la loi fédérale, je suis convaincu qu'il se prononcerait contre plutôt que de supprimer le système actuel d'assistance publique.

L'aide aux indigents est une nécessité et le gouvernement de la province, au lieu de faire des discours et de soulever des passions, tend la main aux miséreux, les aide, les secourt et les soulage là où ils se trouvent. C'est beau de s'ériger un trône sur la misère des autres, de s'intituler sauveur de la race, mais, lorsqu'on arrive au pinacle, on veut y parvenir en attelage de gala. Je considère que le gouvernement de Québec fera mieux pour secourir les indigents avec le \$1,000,000 qu'il veut ajouter, à même les surplus de la Commission des liqueurs, cette année, à la somme qu'il donne déjà à l'assistance publique qu'il ne ferait avec les millions que l'on demande pour les pensions de vieillesse. Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de continuer la politique provinciale actuelle de secours précieux aux miséreux et aux malades. La loi de l'assistance publique est celle qui répond le mieux aux besoins de la province.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie)** dit qu'il ne voulait pas parler hier sur la question, mais qu'il se lève simplement pour répondre aux attaques qu'a eues à son égard le député de Québec-Comté et qui l'ont porté à se défendre. Ce dernier a fait allusion à certaines déclarations que j'ai faites l'autre jour. Il a beaucoup d'esprit. Le député de Québec-Comté dit que je me suis élevé un trône sur la misère des autres, que je suis arrivé pompeusement dans cette Chambre le jour de l'ouverture de la session, dans un attelage de grand appareil. Le député de Québec-Comté répète ce que *Le Soleil* a dit au sujet de mon arrivée à Québec. Or, ce que disait *Le Soleil* était totalement inexact, c'était fait exprès, dans le but d'être désagréable au public, avec l'argent du peuple. Je saisis l'occasion pour déclarer que cette histoire est fautive du tout au tout. Lors de l'ouverture de la session, je suis arrivé au parlement comme tous les simples mortels. Je ne suis arrivé au parlement ni avec pompe, ni avec éclat, ni avec carrosse, ni avec une voiture traînée par des étudiants ou par deux ou trois chevaux, ni dans aucun autre attelage extraordinaire, mais par un moyen de locomotion<sup>5</sup> qu'emploie humblement tous les jours le représentant du *Soleil* lui-même pour se rendre au parlement.

**M. Bédard (Québec-Comté):** Je n'ai pas dit quelle sorte d'attelage c'était. Je demande pardon à l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie, je n'ai pas voulu faire allusion à l'article du *Soleil* au sujet de son arrivée au parlement et je n'ai fait aucune allusion personnelle à lui ou à sa famille. S'il veut absolument se trouver visé, il en a le droit, mais je n'ai pas parlé de lui spécialement.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Oh, j'ai bien compris. C'est bien. Je prends mes précautions, en cas. J'aime mieux courir au-devant des coups. Je sers souvent de cible ces jours-ci.

Je n'ai pas dit que les fils rebelles refuseraient d'aider leurs parents, mais j'ai dit que ce n'était pas toujours le fils le plus fortuné qui aidait ses parents et que, souvent, il se soustrayait pour laisser ce devoir aux mains d'un frère moins favorisé.

On a dit, dans certains milieux, que la pension de vieillesse serait une prime à la paresse et à l'imprévoyance, mais combien sont paresseux malgré eux ou imprévoyants sans le vouloir? Cela n'est-il pas dû trop souvent à l'influence du milieu actuel, aux exigences des conditions économiques? La mécanique a remplacé partout des milliers de bras d'ouvriers.

De nombreux citoyens, désireux de travailler, ne peuvent trouver d'emploi. Comment pourront-ils amasser une réserve pour le vieil âge? Les sociologues en sont à se demander s'il ne faudra pas supprimer un jour de travail par semaine et raccourcir les heures de labeur, afin de donner du travail à plus de monde. Le député de Québec-Comté a dit que les habitants de cette province se prononceraient contre la loi, s'ils étaient consultés. Je ne comprends pas son émoi.

J'ai à peine touché la question des allocations familiales lors de mon discours initial sur l'adresse et le premier ministre a convoqué un religieux<sup>6</sup>, l'auteur d'une brochure sur le sujet, à donner une conférence sur la question aux ministres et aux députés, réunis au comité des bills privés, pour leur exposer comment on pouvait régler la question. Le premier ministre a fait cela parce qu'il se rend bien compte que le temps est venu de faire un rajustement nécessaire de notre système économique avec la loi de l'assistance publique, et il contribue de cette façon dans les vues de l'opposition. Si le gouvernement adoptait la loi d'Ottawa, il ne ferait qu'ajouter à l'assistance publique qui pourvoit au soin d'un certain nombre de vieillards. On laisse ces vieillards mourir de faim ou ils vont chercher ce qu'ils peuvent auprès des institutions de charité.

Il est temps que le gouvernement se rende compte de la nécessité d'un rajustement chez nous. Les conditions économiques, totalement modifiées depuis 20 ans, sont le résultat d'une centralisation des industries entre les mains de puissantes corporations. Qu'il le veuille ou non, le gouvernement devra lui aussi porter sa part du fardeau, et cela, très bientôt. Le gouvernement a pourvu un peu à l'entretien de nos miséreux par sa loi de l'assistance publique, mais, si le gouvernement acceptait la loi d'Ottawa, il ne ferait que bonifier ses lois actuelles d'assistance. Il (M. Houde) parle de toute la misère qu'il coudoie chaque jour dans son bureau à Montréal. Que l'honorable député de Québec-Comté et les députés, je les invite gracieusement, viennent passer une journée avec moi au bureau du maire de Montréal et ils verront qu'il y a plus de miséreux qu'ils ne le pensent. Ils constatent que les ouvriers, qui viennent demander du secours, chôment malgré eux parce qu'ils ne peuvent rien trouver à faire.

On a dit aussi que la loi fédérale contribuerait à faire disparaître l'esprit et la vie de famille. Je crois que c'est le contraire. Je l'ai dit dans mon discours initial en cette Chambre, il n'y a pas de danger pour la vie de famille dans les pensions de vieillesse, ce sera plutôt un moyen de resserrer les liens familiaux qu'un moyen de les desserrer. Que faut-il faire pour préserver l'esprit de famille de nos jours? Sommes-nous toujours aussi enthousiastes à l'idée de respecter les anciennes coutumes? La loi, en donnant une pension aux vieux, leur permettrait de rester chez eux et d'y recevoir leurs fils le jour de l'An et en d'autres circonstances où il fait bon se réunir chez son père. On contribue davantage à la disparition de l'esprit de famille en forçant le fils qui a peiné à se suffire à lui-même à payer une pension alimentaire à son père par la coercition.

Le gouvernement pourrait mettre en vigueur chez nous la loi de pension aux vieillards. Puisque le gouvernement a les moyens de payer une pension au président de la Commission des liqueurs, qui retire de gros émoluments de \$8,000 à \$10,000 chaque année, il devrait avoir les moyens de payer une rente aux vieux. Sans doute, le président de la Commission fait du bon travail, mais il ne sera pas un vieillard lorsqu'il se retirera. Je continue à mettre la misère du peuple sur le trône. Il est temps que le gouvernement comprenne qu'il y a des gens, en bas, les plus petits, les plus humbles et les moins élevés, qui souffrent et peinent, qui crient et veulent avoir du pain et qu'il faut les secourir. Que le gouvernement leur donne du pain pendant qu'il est encore temps. Le monde ordinaire est mécontent et, un de ces jours, il fera des pressions pour obtenir ce qui lui revient, par des

voies légitimes. Si le gouvernement peut donner les pensions aux magistrats, aux veuves des magistrats et à d'autres serviteurs de l'État, il peut aussi en donner aux vieillards qui ont travaillé à la prospérité du pays. Autrement, tout cela serait de l'illogisme et le dénoncer, on prétend que c'est de la démagogie. Je suis pour les pensions aux veuves des magistrats. J'ai tout le respect voulu pour la magistrature quand elle le mérite. Quand elle ne le mérite pas, je le dis tout haut! Mais, si nous pouvons aider les veuves des magistrats, nous pouvons aussi aider les vieillards dans la misère.

On dit que nous faisons de la démagogie, que nous sommes des irresponsables, parce qu'on demande des pensions pour les veuves et les orphelins. On a accusé l'opposition d'entretenir des idées socialistes et bolchévistes. Mais qu'en est-il des grands chefs libéraux qui ont également appuyé ce mouvement? Sont-ils, eux aussi, des socialistes ou des bolchévistes? On dit que nous trônons sur la misère du peuple. Peut-être, mais c'est pour voir plus loin, pour mieux voir toute la misère du peuple et pour mieux la soulager et y remédier. Pas autrement.

On nous dit que nous avons provoqué les récriminations de ceux qui sont dans la misère, et c'est vrai. Nous sommes ici pour faire en sorte que la population s'ouvre les yeux. Je sais ce que c'est que la misère, je l'ai vue de mes yeux, j'en ai souffert et, chaque jour, je rentre chez moi, le soir, déprimé parce que, de mon trône, j'ai vu trop de misère. Je ne nommerai pas ceux qui viennent me voir pour ne pas augmenter leur misère, mais je sais dans quelle situation ils se trouvent. Ce sont ces gens qu'il faut aider. Je connais un vieil homme qui est souvent contraint à demander qu'on lui prête de l'argent pour un mois, afin de se tirer d'embarras, jusqu'à ce que son fils rembourse ce prêt. Cela arrive, et lorsque j'ai dit dans mon discours initial en cette Chambre que le gouvernement devra se montrer plus humain à brève échéance, je savais de quoi je parlais. On dit que je trône sur la misère, mais je ne suis pas comme un certain ministre qui disait qu'il faut être riche pour mieux administrer et être au-dessus des tentations. Ceux-là sont peut-être plus tentés que d'autres et peut-être qu'ils résistent moins.

M. l'Orateur, je suis certain qu'il y a, à droite, bon nombre de députés et même de ministres qui pensent comme moi, qui sentent que je dis vrai et qui sauront faire pression sur le gouvernement pour lui faire accepter cette loi de pension aux vieillards. Que le gouvernement regarde et il verra, de son trône, qu'il y a de la misère dans la province. Tôt ou tard, il devra faire quelque chose dans le sens que nous penchons en ce moment.

**M. Francoeur (Lotbinière):** Comme bon et franc libéral, je suis disposé à dire que la loi fédérale des pensions de vieillesse votée il y a deux ans est une bonne loi. Toutefois, il me semble que l'honorable député de Hull (M. Guertin) et l'honorable député de Sainte-Marie (M. Houde), en préconisant l'adoption de cette loi pour notre province, envisagent la question sous un angle faux et représentent la situation des miséreux sous un faux jour. On semble prétendre que les vieillards de la province de Québec ne reçoivent aucun secours et qu'il ne se fait rien dans notre province pour aider l'indigence, quand nous savons que ce secours existe. La situation n'est pas aussi sombre et grave que cela.

Que l'honorable député de Sainte-Marie, qui représente une division de ville et est maire de Montréal, reçoive chaque jour de nombreuses personnes qui lui demandent des faveurs et qui sollicitent des positions et de l'aide, cela se peut fort bien, rien d'étonnant à cela. Mais les députés des campagnes, qui pratiquent dans les villes, ont le même spectacle sous les yeux presque tous les jours. Très souvent, la situation n'est pas aussi grave que le député de Sainte-Marie le laissait entendre dans son discours. Il y a le chômage d'hiver avec lequel il faut compter, il est vrai, mais il y a actuellement les corporations municipales, les corporations de ville et le gouvernement pour venir au secours des sans-travail. Nous avons la loi de l'assistance publique et une foule d'institutions charitables qui aident ici à l'indigence. Il ne faut pas oublier que le gouvernement fait beaucoup pour les indigents.

Il m'importe peu que les veuves des magistrats reçoivent ou non une pension. Il faut se demander si la loi fédérale qui, en principe, est bonne pour tout le pays peut s'appliquer ici, si elle atteindrait bien le but qu'on s'est proposé d'atteindre et si on ne courrait pas le risque de se trouver en face d'une situation autre que celle prévue par la loi. La loi fédérale décreète qu'il faut avoir 70 ans pour profiter de la loi, mais il y a des hommes qui sont vieux et impotents bien avant cet âge, à 50 ou 60 ans, par suite des accidents, des infirmités, de la maladie, qui ne peuvent plus travailler et qui ont besoin de secours. La loi n'aiderait donc pas ceux que la maladie ou les accidents ont rendus miséreux.

La tâche des présidents de la Commission des services d'utilité publique et de la Commission des liqueurs est difficile et ils méritent bien leurs pensions.

Pour ma part, je ne vois pas dans une loi comme celle-ci, qui peut faire très bien dans d'autres provinces, des avantages pour nous, vu notre situation particulière. Le principe de cette loi peut

être bon, mais je ne suis pas prêt à dire que nous devons l'accepter ici immédiatement. Donnons plus de fonds à l'assistance publique et nous en obtiendrons tous les résultats et les bienfaits que l'on voudrait obtenir de l'application de la loi de pension aux vieillards d'Ottawa qui est une loi difficile à appliquer. Ainsi, on pourrait avoir plus de places pour les indigents dans les institutions de charité.

Il aurait été plus juste pour le gouvernement fédéral de donner un montant fixe aux provinces, avec liberté pour celles-ci de le dépenser pour les vieillards comme elles le jugeraient à propos. Si le gouvernement fédéral eût dit à la province de Québec: Nous allons vous donner un montant de..., cela aurait été plus juste. Je crois que la loi eût été acceptable par tout le monde et elle eût été plus facile d'application ici. La province aurait versé cette somme, disons \$1,000,000 par année, au fonds de l'assistance publique. Ce million plus l'autre million tiré des revenus de la Commission des liqueurs l'année prochaine aurait donné \$2,000,000 additionnels à l'assistance publique et celle-ci aurait pu résoudre le problème de l'aide aux miséreux. On sait qu'actuellement bien des personnes pauvres prennent les moyens nécessaires pour être admises dans diverses institutions, mais l'assistance publique ne donne pas toute l'aide voulue aux vieillards et aux miséreux parce qu'elle n'a pas assez d'institutions pour les recevoir. Cette somme de \$2,000,000 aurait contribué à la construction et à l'agrandissement de ces institutions et à recevoir maints vieillards qui doivent attendre plusieurs mois et même un an, à l'heure actuelle, avant de trouver place dans ces institutions.

On nous a dit tantôt que la loi affecterait 40 % de nos 75,000 vieillards ici. Mais ce chiffre n'est pas officiel. Le service de l'assistance publique pourrait faire enquête sur le nombre exact des vieillards dans l'indigence que nous serions obligés de pensionner dans le Québec, sur le coût probable de l'application de la loi. Il propose, en citant à cet effet un mémoire distribué à tous les députés et présenté par les représentants des employés de chemins de fer, concernant une enquête, la création d'une commission qui étudierait le problème de l'assistance aux vieillards et de la mise en application de la loi de pension fédérale en notre province. Cette étude et le rapport qui serait produit permettraient aux députés de se prononcer sur le mérite de la loi avec des données plus précises<sup>7</sup>. L'on a dit avec raison que le Canada est difficile à gouverner avec ses neuf provinces, en raison de ses besoins considérablement diversifiés, et nous en avons la preuve dans les

difficultés que présente l'application d'une pareille loi. Cette loi est peut-être très bonne pour la Colombie anglaise et l'Ontario, mais pas pour nous.

Le meilleur moyen d'assurer des vieux jours heureux à un ouvrier, c'est de le protéger contre la maladie, ou contre les autres aléas de la vie, c'est de lui donner une loi d'assurance sociale obligatoire semblable à celle appliquée en Angleterre et adoptée récemment en France. Cette loi serait plus pratique qu'une loi de pension de vieillesse.

Le système français prévoit une contribution de l'État ainsi qu'une contribution de l'ordre de 5 % de l'employeur et de 5 % de l'employé. Cette assurance couvre tous les risques auxquels est exposé le travailleur et il n'a pas à attendre d'avoir 70 ans pour recevoir les bénéfices qui lui ont été accordés. L'idée de faire participer à la fois l'employeur et l'employé à la protection des citoyens est bonne. Il faudrait étudier la possibilité d'appliquer ce principe chez nous. Il (M. Francoeur) dit préférer notre loi de l'assistance publique à la loi fédérale de pension aux vieillards. Il y aurait conflit entre les deux si toutes deux étaient appliquées ici et nous serions dans l'obligation d'en abandonner une un jour.

Je soumets que la loi des pensions d'Ottawa est bonne en principe, mais je ne suis pas prêt à l'accepter sans savoir exactement ce qu'elle coûtera. On ne sait même pas ce que cette loi coûterait à la province, qui devrait en assumer la gestion, tout en étant de juridiction fédérale. Il faudrait que l'on sache exactement quels sont les besoins régionaux. Il y aurait peut-être moyen de faire amender la loi à Ottawa, même au cours de la session actuelle.

Nous pourrions demander au fédéral de tenir compte de la position de notre province, en représentant que nous avons des conditions spéciales ici, et de remettre, par exemple, à notre fonds d'assistance publique la somme qu'il mettrait autrement à notre disposition chaque année. Sans déranger notre loi actuelle, nous pourrions faire un pas de plus dans la bonne voie et soulager toutes les misères des vieillards. Je crois qu'alors la question pourrait être réglée.

Le député de Québec-Comté (M. Bédard) a traité la question avec beaucoup de bon sens et a cité des points inattaquables démontrant que la loi est inapplicable. L'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde), avec des gestes presque tragiques, nous a dit combien il était déprimé en rentrant chez lui le soir, après avoir reçu tant de gens qui lui demandaient du travail.

Sans occuper des situations aussi brillantes que lui, bien des députés de cette Chambre reçoivent

de nombreuses personnes qui viennent aussi solliciter de l'aide lorsqu'elles sont dans la nécessité. Mais on ne doit pas, à mon sens, se servir de ces tristes situations pour faire des appels. Il me semble qu'on ne devrait pas insister maintenant pour l'adoption de la loi telle qu'elle est et je suis d'avis qu'il faut s'engager avec prudence sur le chemin de cette législation. Je ne suis pas prêt à me prononcer sur le mérite de cette loi avant qu'on nous donne des chiffres exacts sur la situation. Il faut s'assurer quelles seront les conséquences de l'application de cette loi. En tout cas, il faut étudier la condition des miséreux à son mérite, avec calme, et éviter de faire à ce sujet des appels et des rapprochements toujours dangereux.

**M. Gagnon (Kamouraska):** Cette loi des pensions n'est pas compatible avec les conditions qui existent dans notre province. Fournissons plutôt à notre jeunesse les moyens de gagner quelque chose qu'elle puisse donner aux vieillards. La loi projetée tendrait à détruire l'esprit de famille dans notre province et dans les campagnes et elle constituerait une lourde charge pour les contribuables. Si on accepte le principe cette année, qui empêchera de porter la pension de \$240 à \$500 et de fixer l'âge à 60 ans au lieu de 70 ans? C'est une loi qui nous entraînera dans des dépenses considérables. Nous avons l'assistance publique pour aider nos vieillards pauvres, comme l'a dit l'honorable député de Lotbinière (M. Francoeur).

Il se déclare prêt à accepter un cadeau pécuniaire d'Ottawa, mais il veut que la forme de ce cadeau soit une souscription à notre fonds d'assistance publique. Les millions que l'on réclame pour des pensions de vieillesse, qu'on les donne à l'agriculture.

Quant à nous, si nous avons des surplus, c'est à l'agriculture, à la colonisation, à l'assistance publique, à l'ouvrier qu'il faut les distribuer. En terminant, je ne suis pas prêt à me prononcer sur le mérite de cette loi avant qu'on nous donne des chiffres exacts sur la situation. Il faut s'assurer quelles seront les conséquences de l'application de cette loi. Il faut envisager à son mérite la condition des miséreux.

**M. Pilon (Vaudreuil)** propose, appuyé par le représentant de Stanstead (M. Bissonnet), que le débat soit ajourné.

Cette dernière motion est adoptée. Le débat est ajourné.

**Questions et réponses:****Coût des chemins améliorés**

**M. Renaud (Laval):** 1. Qu'a coûté: *a.* au gouvernement; *b.* aux municipalités: la construction des 10,531 milles de chemins améliorés de façon permanente, tel qu'il appert à la page 10 du rapport du ministère de la Voirie, 1928?

2. Combien de milles desdits chemins améliorés de façon permanente ont dû être refaits?

3. Qu'a coûté la réfection: *a.* au gouvernement; *b.* aux municipalités?

4. Qu'ont coûté l'entretien et la réparation: *a.* au gouvernement; *b.* aux municipalités?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1. Pour les 9,148 milles améliorés antérieurement à 1928, voir les *Journaux de l'Assemblée législative* du 14 février 1928.

Pour les 1,383 milles améliorés en 1928: *a.* \$2,475,623.79; *b.* \$780,958.26.

2. Aucun chemin amélioré d'une façon permanente n'a été refait.

Pour les revêtements de surface faits antérieurement à 1928; voir les *Journaux de l'Assemblée législative* du 14 février 1928.

Pour 1928, des revêtements de surface ont été faits sur 64.23 milles.

3. Pour les revêtements de surface faits antérieurement à 1928, voir les *Journaux de l'Assemblée législative* du 14 février 1928.

Pour les revêtements de surface faits en 1928: *a.* \$1,349,055.58; *b.* Rien.

4. Pour l'entretien et la réparation antérieurement à 1928, voir les *Journaux de l'Assemblée législative* du 14 février 1928.

Pour 1928: *a.* \$3,986,908.42; *b.* Le gouvernement l'ignore.

**Poursuites intentées  
au sujet des travaux de voirie**

**M. Renaud (Laval):** 1. À combien de municipalités le gouvernement a-t-il fait envoyer à date des lettres d'avocat au sujet de travaux de voirie?

2. Quelle somme globale représentent les réclamations du gouvernement à date, au sujet de travaux de voirie, contre les municipalités auxquelles il a fait envoyer des lettres d'avocat?

3. À combien de municipalités le gouvernement a-t-il intenté des poursuites au sujet de travaux de voirie?

4. Quelle somme globale représentent toutes les poursuites intentées par le gouvernement à date à certaines municipalités au sujet de travaux de voirie?

5. Quelle somme globale représentent les poursuites qui sont maintenant réglées et quel montant total a retiré ou retirera le gouvernement?

6. Quelle somme globale ont coûté ces actions ou poursuites, en frais de cour ou autres: *a.* aux municipalités intéressées; *b.* au gouvernement?

7. Quels sont les noms et prénoms de ceux qui ont agi au dossier comme avocats du gouvernement dans chacune des poursuites intentées par le gouvernement à ces municipalités, au sujet de travaux de voirie, et à quelle étude ou raison sociale appartenait chacun d'eux?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1. 219.

2. \$1,389,301.88.

3. 303.

4. \$891,960.16.

5. Montant des règlements, \$507,203.44; montant total retiré sur ces règlements, \$442,652.30; montant à retirer sur ces règlements, \$64,551.14.

6. *a.* \$6,264.10; *b.* \$35,413.25.

7. Voir les *Journaux de l'Assemblée législative* du 14 février 1928, et ajouter le nom d'Eugène Marquis, de Boulanger, Marquis & Lessard.

**Infractions à la loi  
des véhicules automobiles**

**M. Lafleur (Montréal-Verdun):** 1. Quel est le montant des amendes perçues en vertu de la loi des véhicules automobiles: *a.* en 1927-1928; *b.* durant les six premiers mois de l'exercice en cours?

2. Combien le ministère de la Voirie avait-il d'employés chargés de veiller à l'observance de cette loi: *a.* en 1927-1928; *b.* durant les six premiers mois de l'exercice en cours?

3. Combien d'automobilistes ont été arrêtés dans leur course, à la demande ou sur l'ordre des officiers du ministère de la Voirie: *a.* en 1927-1928; *b.* durant les six premiers mois de l'exercice en cours?

4. Combien de licences de conducteurs ont été enlevées par le ministère de la Voirie: *a.* en 1927-1928; *b.* durant les six premiers mois de l'exercice en cours?

5. Combien ont été ensuite remises?

6. Combien de certificats d'enregistrement de véhicules automobiles ont été enlevés par le ministère de la Voirie: *a.* en 1927-1928; *b.* durant les six premiers mois de l'exercice en cours?

7. Combien ont été ensuite remis?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1.

a. \$101,206; b. \$108,321.

2. a. 102; b. 102.

3. Aucun automobiliste n'a été arrêté; ont été avertis: a. 33,378 automobilistes; b. 28,079 automobilistes.

4. a. 468; b. 985.

5. 543.

6. a. Un; b. Trois.

7. Un.

La Chambre suspend ses travaux à 6 heures.

### Reprise de la séance à 8 h 45

#### Quartier Saint-Laurent de Montréal

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 134 concernant le lot no 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal.

Adopté.

#### En comité:

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent):** Il s'agit de deux propriétés d'une succession dans lesquelles un aliéné a des droits, et le bill a pour but de permettre la vente de la part de l'aliéné dans ces propriétés.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je considère que si nous votons ce projet, nous violons le Code civil, car le bill affecte les droits des mineurs, et la deuxième partie du bill ne précise pas où est située la seconde propriété.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Je crois, en effet, que le bill serait acceptable à la Chambre si l'honorable député mettait dans le bill le numéro du cadastre de la deuxième propriété.

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent):** Très bien, je l'obtiendrai.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** suggère que le comité rapporte progrès.

Le comité étudie le bill et fait rapport qu'il n'en a pas terminé l'examen.

#### Ville de Lévis

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** pour **M. Roy (Lévis)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 139 ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis.

Adopté.

#### En comité:

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Le 23 octobre 1928, la cité de Lévis a voté deux règlements concernant la perception des taxes pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> mai 1928 et expirant le 30 avril 1929. Ces règlements ont été adoptés, tant en première qu'en seconde lecture, par la majorité des membres présents aux assemblées du conseil auxquelles ces règlements ont été pris en considération. Récemment, des doutes se sont élevés sur la légalité de l'adoption des règlements, vu l'existence d'un règlement antérieur exigeant que les règlements soient adoptés par la majorité absolue des membres du conseil, et la Cour supérieure du district de Québec a décidé, le 24 janvier 1929, que les règlements n'avaient pas été adoptés à la majorité absolue des membres du conseil, annulant et cassant lesdits règlements. Lors de l'adoption desdits règlements, tant en première qu'en seconde lecture, l'un des échevins de ladite cité était absent des séances du conseil. Si tous les échevins avaient été présents, la majorité absolue aurait été constituée par le vote des trois échevins qui se sont prononcés en faveur de l'adoption desdits règlements et par celui du maire qui aurait pu alors donner son vote prépondérant. Les parties sont venues devant le comité des bills publics et ont retranché du bill ce qui ne leur convenait pas. On demande maintenant à la Législature de valider ces règlements. Les doutes qui se sont élevés sur la légalité de l'adoption desdits règlements sont de nature à causer un préjudice grave à la cité de Lévis et à jeter le désarroi dans ses affaires, en l'empêchant de continuer à percevoir les sommes nécessaires à l'administration de ses affaires et au paiement de ses dettes et en l'exposant à être forcée de remettre des sommes considérables déjà perçues. On demande maintenant à la Législature de valider ces règlements.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** La Législature intervient de nouveau dans une cause pendante devant les tribunaux et vient en conflit avec les cours de justice. Je ne puis approuver ce bill.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Je tiens à enregistrer ma dissidence.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Je n'ai pas mission de défendre le bill de Lévis, mais, vu que le parrain est absent, je tiens à dire que si nous n'adoptons pas ce bill, Lévis ne pourra pas collecter de taxes cette année. Tuez ce bill si vous voulez, mais vous voyez dans quelle situation vous aurez placé la ville de Lévis.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Est-ce que nous ne pourrions pas remettre ce débat?

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** réplique qu'il est de son devoir d'agir comme il le fait, vu qu'une question de principe est en jeu. L'enfant est tellement difforme que nous aimerions à voir le parrain.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Quand un enfant est difforme, ce n'est pas la faute du parrain.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** pour **M. Roy (Lévis)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### Subsides

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose, selon l'ordre du jour, que "M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Adopté.

#### En comité<sup>8</sup>:

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose: Qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour dépenses générales (Terres et Forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

**M. Blain (Montréal-Dorion)** veut savoir si la participation du sénateur Casgrain au bureau d'arbitrage, en Abitibi, a quelque chose à voir avec

un petit compte de publicité que l'on a payé au *Montreal Herald*, et il rappelle d'un ton moqueur la publication dans ce journal d'un article intitulé "The Senseless Newsprint Situation".

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Oh! cela s'est passé après le paiement de ce compte de publicité.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je regrette d'être obligé de le lui dire, mais l'honorable ministre des Terres (l'honorable M. Mercier fils) n'est pas compétent pour être à la tête de son département. Il serait peut-être plus compétent comme président de la Commission des eaux courantes. C'est un honnête homme et c'est peut-être parce qu'il est trop bon garçon qu'il n'est pas compétent.

C'est un bon garçon en ce sens qu'il accorde des privilèges aux marchands de bois, qui coûtent une fortune à la province, mais on s'attend à davantage de sa part. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un homme tout à fait compétent à la tête de ce département. J'aimerais dans un même temps savoir s'il prend les mesures nécessaires pour s'assurer que les compagnies forestières paient leurs droits de coupe et s'il assure une surveillance adéquate de ces coupes. Notre province n'aura plus de forêts d'ici 25 ou 27 ans.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Toute la critique de l'honorable député de Trois-Rivières sur le budget, je l'accepte dans un esprit parfait. Quant à ma présence à la Commission du régime des eaux courantes, si j'en fais partie, c'est que j'ai la compétence nécessaire. Je lui dirai que je fais de mon mieux et qu'avec l'aide de mes collègues ce n'est pas trop mal. Lorsqu'on considère les résultats de mes politiques, on se rend compte que jusqu'ici, c'est encore mieux. Il déclare qu'il a une confiance absolue dans son personnel parce qu'il le croit compétent.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** J'insiste pour que l'on réponde à ma question concernant la surveillance des droits de coupe. Le ministère des Terres et Forêts possède des employés compétents. Seulement, ceux qui sont compétents n'occupent pas les postes qui devraient leur revenir et ils ne reçoivent pas le salaire qu'ils méritent, et tout cela existe pour le bénéfice de personnes qui sont incompétentes. J'aimerais également savoir quel est le nombre de personnes employées au ministère.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Il y a quelque 350 employés en tout, allant des ingénieurs aux gardes forestiers, chargés de la supervision des quelque 5,000 camps de bûcherons de la province. Si l'on avait davantage d'employés, nous pourrions peut-être assurer une meilleure surveillance.

La surveillance des opérations en forêt est parfois très difficile. Quand je donne à un ingénieur forestier un travail à faire, cela signifie aussi que j'ai confiance en lui, sans cela je ne lui confierais pas le travail. Il explique comment les travaux des ingénieurs forestiers sont contrôlés et vérifiés.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** J'aimerais avoir des renseignements sur les pouvoirs d'eau accordés à la Mistassini Pulp and Paper Company, à Dolbeau, dans le district de Lac-Saint-Jean.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Il s'agit d'une concession allouée au coût de \$5,000 par année, pendant 75 ans, plus 50 cents par cheval-vapeur produit.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je ferai remarquer que cette chute n'a pas été exploitée cet automne et que cela fait perdre des revenus à la province.

J'accuse le gouvernement d'avoir inclus une clause dans le contrat accordé au moulin de Mistassini, qui le presse de produire 200 tonnes par jour. Rien que cette décision contribue gravement à la crise actuelle, puisque les experts soutiennent qu'il y a une surproduction de l'ordre de 20 %.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** La compagnie de bois du Saint-Maurice a remis des lots de la région de la vallée du Saint-Maurice à l'International Paper Company, qui est supposée payer \$20 l'acre au gouvernement.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Ce n'est cependant pas ce que l'International a fait. Elle a plutôt fait en sorte que l'on adopte une loi spéciale pour faire valider cette entente, aux dépens de la province de Québec. J'ai un devoir à remplir comme chef d'opposition. (Rires)<sup>9</sup> Il explique qu'il a fait ce lapsus pour dérider le premier ministre.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay)** rappelle comment les compagnies qui, en ces dernières années, ont obtenu des chartes leur permettant d'organiser des villes sur leurs propres territoires avaient construit des villes bien organisées.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Comment se fait-il que le ministère des Terres et Forêts ait donné à l'*Autorité nouvelle* une somme de \$100 pour des articles au sujet de la protection des forêts contre les incendies, alors que *Le Devoir* et *Le Droit* d'Ottawa n'apparaissent aux comptes publics, page 256, que pour une somme de \$14.40 dans le cas de notre journal et de \$18 dans le cas du *Droit*? La circulation de l'*Autorité nouvelle* est comparativement insignifiante et elle semble avoir pour mission de prendre à partie certains membres de l'opposition. Quelle est la circulation de l'*Autorité nouvelle*, un journal qui n'existe pas, ou à peine?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Cet argent a été donné pour annonce. C'est bien que le département fasse circuler l'information. Les montants sont accordés en fonction de la valeur de la publicité obtenue. Il déclare ne pas être obligé de donner la circulation de l'*Autorité nouvelle* et dit ne pouvoir le faire parce qu'il ne la connaît pas.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Le journal *Le Mégantic*, qui émarge aux comptes publics pour une somme de \$42, n'est-il pas le journal du député de Mégantic et ministre sans portefeuille (l'honorable M. Lapierre) qui représente les ouvriers dans le cabinet?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Je ne sais pas à qui *Le Mégantic* appartient. Cette somme a été payée au journal en question pour la publication de certains avis concernant les mesureurs de bois.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie)** voit une étrange relation entre la nomination de M. Vanier, qui fut choisi comme arbitre dans un arbitrage au sujet du lac Abitibi et qui fut aussi arbitre à Montréal lors de l'affaire de la Montreal Water and Power<sup>10</sup>. M. Vanier, dit-il, apparaît aux comptes publics pour une somme de \$605.93. C'est grâce à l'ingérence du ministre de la Voirie (l'honorable M. Perron), qui était avocat-conseil de la compagnie lors de l'affaire de la Montreal Water and Power, que M. Vanier a été choisi.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** M. Vanier a été choisi par les deux arbitres comme tiers arbitre.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Oui, mais M. Casgrain ne devait pas avoir de grandes objections à formuler si le ministre de la Voirie a dit:

Prenez Vanier comme arbitre. Lorsque nous irons devant le public et que nous citerons ces faits, on se rendra compte que le député de Trois-Rivières (M. Duplessis) avait raison de dire que l'honorable ministre des Terres et Forêts était incompetent.

**M. Guertin (Hull):** Les \$2,000 qui apparaissent aux comptes publics pour les dépenses de voyage du ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier fils) sont-ils le chiffre exact de ses dépenses?

**M. Tremblay (Maisonneuve)** interroge le ministre sur le même sujet.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay)** répond que, s'il faisait payer à la province le chiffre exact de ses dépenses de voyage, la province paierait beaucoup plus que cela.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je n'ai aucun doute là-dessus. Je ne crois pas que la somme de \$2,000 soit trop élevée.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Et je puis dire la même chose pour tous mes collègues du ministère.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Cela, par exemple, ce n'est pas aussi certain.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Je n'ai aucune objection à répondre à toutes les questions concernant mes dépenses.

La résolution est adoptée.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Tout mon budget est adopté?

**Des voix de l'opposition:** Ah non! Ah non!

#### Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté une résolution et demande la permission de siéger de nouveau. Ladite résolution est lue deux fois et adoptée.

La séance est levée vers 11 h 45.

#### NOTES

1. D'après *L'Événement*, l'heure de l'ouverture de la séance a été retardée en raison de la présence de plusieurs délégations au bureau du premier ministre.

2. *L'Événement* rapporte que le débat concernant les pensions de vieillesse a duré deux heures. De plus, selon *Le Canada*, Aimé Guertin aurait, à lui seul, retenu l'attention des membres de l'Assemblée pendant une heure.

3. Le sénateur Charles-Philippe Beaubien, représentant conservateur de la division de Montarville, s'est farouchement opposé à la loi qu'il juge inique et malsaine. Il aurait préféré l'établissement d'un régime d'assurance auquel auraient souscrit le gouvernement et les travailleurs.

4. Selon le Code civil, il s'agirait plutôt de l'article 166.

5. Dans la chronique parlementaire du *Devoir*, il est mentionné que Camillien Houde est arrivé en taxi au parlement.

6. Le nom du révérend père Léon Lebel apparaît dans la version du *Devoir*.

7. Le compte rendu du *Montreal Herald* dit le contraire à propos de cette commission. M. Francoeur aurait prétendu, selon ce journal, que la commission n'était pas nécessaire et que les fonctionnaires qui administrent la loi de l'assistance publique sont parfaitement qualifiés pour faire cette étude. *Le Montreal Daily Star* mentionne également que le service de l'assistance publique peut faire ce travail et informer la Chambre des conditions régionales et des besoins en regard avec la pension de vieillesse.

8. Selon *L'Événement*, pendant l'étude des crédits à allouer au ministre des Terres et Forêts, M. Théophile Giroux, comptable du ministère, a pris place auprès de M. Mercier fils pour aider ce dernier à répondre, si nécessaire, aux interrogations de l'opposition.

9. Compte tenu de l'absence du chef de l'opposition au moment d'entreprendre l'étude des crédits, Maurice Duplessis mène les troupes conservatrices. Il a fait cette affirmation alors que M. Sauvé, qu'il n'a pas vu, faisait son entrée dans la salle.

10. Camillien Houde fait ici référence à l'acquisition de la Montreal Water and Power Company par le conseil municipal de Montréal. En tant que maire de Montréal, il s'est opposé à cet achat. Cependant, la majorité du conseil y étant favorable, un emprunt couvrant une partie de la somme fixée par l'arbitre, soit \$14,825,000, a été contracté.

## Séance du jeudi 14 février 1929

## Présidence de l'honorable H. Laferté

La séance est ouverte à 3 h 25.

## Prière.

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

## Rapports de comités:

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le onzième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 157 modifiant le Code de procédure civile relativement à l'inscription en droit;
- bill 113 concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.

**M. Roy (Lévis):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le dixième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition de la Montreal Boys' Home, demandant l'adoption d'une loi amendant sa charte, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par la pétitionnaire est régulier et conforme à la pétition, que cette pétition n'a pas été annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers. En conséquence, votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Le rapport est adopté.

**M. Daniel (Montcalm):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le deuxième rapport du comité permanent du Code municipal. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 155 modifiant l'article 162 du Code municipal.

**The Boys' Home  
of Montreal**

**M. Bullock (Shefford)** demande la permission de présenter le bill 140 modifiant la loi constituant en corporation The Boys' Home of Montreal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

## Messages du Conseil législatif:

**M. l'Orateur** informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

- bill 80 autorisant la Chambre des notaires à admettre Lucien Trempe à la pratique du notariat, après examen;
- bill 86 autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Arsène Charlebois à la pratique de la profession de la chirurgie dentaire;
- bill 96 concernant le rôle de perception de 1926 et les procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de Terrebonne;
- bill 97 changeant le nom de Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland en celui de Philius Ferland;
- bill 115 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antoine-Philius Côté au nombre de ses membres, après examen;
- bill 117 annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel-Archange et en précisant les limites;
- bill 119 modifiant la charte de la cité de Verdun;
- bill 133 concernant la vente d'un immeuble de la succession de Jean de la Croix Joseph Comte.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

- bill 87 concernant le lot no 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville;
- bill 120 autorisant l'adoption de Marie-Marthe-Thérèse Sénécal par Alfred John Gillett et son épouse, Clare Beaudry;
- bill 129 ratifiant le titre de la Saint Lawrence Paper Mills Company Limited à certaine propriété et certain droit;
- bill 138 autorisant la cité de Québec à emprunter la somme de \$3,924,700.

**Paroisse de  
Sainte-Thérèse-de-Blainville**

La Chambre procède à la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés

au bill 87 concernant le lot no 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Les amendements sont lus deux fois et adoptés. Le bill est retourné au Conseil législatif.

**Adoption de  
Mlle M.-M.-T. Sénécal**

La Chambre procède à la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 120 autorisant l'adoption de Marie-Marthe-Thérèse Sénécal par Alfred John Gillett et son épouse, Clare Beaudry.

Les amendements sont lus deux fois et adoptés. Le bill est retourné au Conseil législatif.

**The Saint Lawrence Paper Mills  
Company Limited**

La Chambre procède à la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 129 ratifiant le titre de la Saint Lawrence Paper Mills Company Limited à certaine propriété et certain droit.

Les amendements sont lus deux fois et adoptés. Le bill est retourné au Conseil législatif.

**Emprunts de  
la ville de Québec**

La Chambre procède à la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 138 autorisant la cité de Québec à emprunter la somme de \$3,924,700.

Les amendements sont lus deux fois et adoptés. Le bill est retourné au Conseil législatif.

**Questions et réponses:**

**Vétérinaires du gouvernement  
faisant subir l'épreuve  
de la tuberculine**

**M. Renaud (Laval):** 1. Combien de médecins vétérinaires ont été employés par le gouvernement pour faire subir aux troupeaux, dans la province, l'épreuve de la tuberculine en 1928?

2. Quels sont leurs noms et adresses?

3. Dans quelles paroisses et comtés a été ainsi employé chacun d'eux?

4. À combien d'animaux chacun a-t-il fait subir l'épreuve de la tuberculine?

5. Combien d'animaux chacun de ces médecins vétérinaires a-t-il condamnés?

6. Combien de médecins vétérinaires employés par le gouvernement pour faire subir aux troupeaux, dans la province, l'épreuve de la tuberculine ne sont plus à l'emploi du gouvernement?

7. Quels sont leurs noms et adresses et dans quelles paroisses et comtés était employé chacun d'eux?

8. Chacun d'eux a-t-il été destitué ou a-t-il démissionné?

9. S'il s'agit de destitution, quelle en est la raison dans chaque cas?

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):**

1. 47.

2. 4. et 5. (Voir la liste à la page suivante)

<i>Nom du médecin vétérinaire</i>	<i>Adresse</i>	<i>Sujets éprouvés</i>	<i>Tuberculeux</i>
Bélanger, J.-A.	15, rue Manseau, Joliette	1,173	27
Bigras, J.-T.	Notre-Dame-de-Ham, Wolfe	1,234	3
Canuel, J.-L.	Mont-Joli, Matane	618	20
Champagne, Eug.	Saint-Georges-de-Windsor, Richmond	960	49
Champagne, F.	Victoriaville, Québec	2,806	29
Charlebois, J.-E.	Saint-Télesphore, Soulanges	33	
Cherrier, Alf.	Saint-Jérôme, Terrebonne	1,199	44
Décary, C.-A.	873, du Couvent, Saint-Henri, Montréal	20	
Dubois, J.-P.	Plessisville, Mégantic	575	8
Duchêne, T.-R.	Chicoutimi, Québec	855	166
Dupré, J.-A.	Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Québec	1,222	47
Durocher, Ed.	Sainte-Scholastique, Deux-Montagnes	4,972	37
Fortier, J.-A.	Saint-Anselme, Dorchester	1,896	57
Fortin, F.	Danville, Richmond	865	99
Gariépy, G.-E.	Acton Vale, Bagot	1,139	13
Gariépy, V.	Waterloo, Shefford	1,279	32
Gingras, Ed.	159, Commerciale, Lévis, Québec	1,556	116
Grignon, L.-M.	Mont-Laurier, Labelle	634	2
Grothé, J.-D.-M.	8321, Saint-Denis, Montréal	2,787	45
Guévin, J.-M.	Rimouski, Québec	872	2
Jacques, J.-M.	Deschailions, Lotbinière	891	11
Jasmin, J.-S.	5, rue Chevalier, Cartierville, Québec	3,864	458
Jasmin, L.-P.	Sainte-Thérèse, Terrebonne	2,346	83
Labelle, E.-C.	Rivière-du-Loup-Centre, Témiscouata	649	1
Labelle, Gust.	Saint-Eustache, Deux-Montagnes	1,391	52
Laflèche, O.-R.	Louiseville, Maskinongé	350	6
Lajoie, L.-G.	166, Bonaventure, Trois-Rivières	1,276	
Leblanc, H.-A.	Magog, Stanstead	47	
Major, J.-O.-A.	Amos, Abitibi	884	36
Massé, J.-A.	Saint-Ferdinand, Mégantic	4,264	32
O'Neill, J. J.	Roberval, Lac-Saint-Jean	3,292	214
Ouellet, G.-A.	Saint-Casimir, Portneuf	1,390	13
Rainville, J.-H.	27, Mondor, Saint-Hyacinthe, Québec	569	32
Rajotte, G.-H.	L'Assomption, Québec	2,455	77
Rajotte, J.-A.	Drummondville, Québec	1,717	35
Rajotte, H.-A.	Sorel, Québec	2,155	16
Rivard, R.	Gentilly, Nicolet	1,448	14
Robert, A.	Saint-Gabriel-de-Brandon, Berthier	651	51
Roy, C.	Thetford Mines, Mégantic	829	13
Shannon, J. T.	Bedford, Missisquoi	271	3
Tétreault, H.-R.	Saint-Césaire, Rouville	626	21
St-Amand, H.	915, Saint-Vallier, Québec	405	28
Touchette, J.-O.	Lachute, Argenteuil	2,629	
Turgeon, Élie	Montmagny, Québec	2,358	88
Veilleux, J.-M.	Saint-Georges-Est, Beauce	1,563	45
Veilleux, P.	Lac-Mégantic, Frontenac	1,217	36
Viau, J.-A.	Saint-Jean, Québec	1,616	38

3. Bélanger J.-A.: les comtés de Joliette et Montcalm; Bigras J.-T.: les paroisses et municipalités de Notre-Dame-de-Ham, Ham-Nord, Saint-Fortunat,

Sanborne, Saint-Jacques, Saint-Adrien-de-Ham, Ham-Sud, Wotton, Saint-Camille; Canuel J.-L.: les comtés de Matane, Matapédia, Gaspé et Bonaventure;

Champagne Eug.: les paroisses et municipalités de Saint-Georges de Windsor, Windsor Mills, le canton Stoke, Ascot, Greenly, Saint-Hippolyte de Wolfe et la partie est de Bromptonville; Félix Champagne: le comté d'Arthabaska; Charlebois J.-E.: le comté de Soulanges; Cherrier, A.: le comté de Terrebonne moins les paroisses de Sainte-Thérèse, Saint-Janvier, Sainte-Anne-des-Plaines et Terrebonne; Décary, C.-A.: le comté de Jacques-Cartier; Dubois, J.-P.: les paroisses de Notre-Dame-de-Lourdes, Sainte-Julie, Laurierville, Lyster, Sainte-Anastasie, Inverness et Plessisville, Nelson et Somerset; Duchêne, T.-R.: le comté de Chicoutimi; Dupré, J.-A.: les comtés de L'Islet et Kamouraska; Durocher, E.: les paroisses de Sainte-Scholastique, Saint-Hermas, Sainte-Monique, Saint-Placide, Saint-Benoît, Saint-Canut, Saint-Colomban et Saint-Joachim; Fortier, J.-A.: les paroisses et municipalités de Sainte-Marie, Saint-Elzéar, Naud, Saint-Séverin, Saints-Anges, Saint-Maxime, Beauce, Saint-Anselme, Sainte-Claire, Saint-Malachie, Bourbonnet, Saint-Édouard, Frampton-Ouest, Saint-Nazaire, Saint-Léon-de-Standon, Saint-Luc, Sainte-Hénédine, Saint-Isidore, Sainte-Marguerite, Scott Jct., Saint-Bernard, Abénakis (Dorchester), et Honfleur dans Bellechasse; Fortin, F.: Danville, Shipton, Cleveland, Richmond, Saint-Claude, Saint-Cyr, Asbestos, Denison Mills, Trenholm; Gariépy, G.-E.: le comté de Bagot; Gariépy, Victor: le comté de Shefford; Gingras, Ed.: le comté de Lévis et les paroisses de Saint-Charles, Saint-Michel, Saint-Valier, La Durantaye dans le comté de Bellechasse; Grignon, L.-M.: le comté de Labelle; Grothé, J.-D.-M.: les comtés de Hull, Papineau, Témiscamingue et Pontiac; Guévin, J.-M.: le comté de Rimouski; Jacques, J.-M.: le comté de Lotbinière; Jasmin, J.-S.: ville de Montréal et le comté de Laval; Jasmin, L.-P.: les paroisses de Sainte-Thérèse, Saint-Janvier, Sainte-Anne-des-Plaines et Terrebonne; Labelle, E.-C.: le comté de Témiscouata; Labelle, G.: les paroisses de Saint-Eustache, Oka, Saint-Augustin et Saint-Joseph-du-Lac; Laffèche, O. R.: le comté de Maskinongé; Lajoie, L.-G.: les comtés de Trois-Rivières et Saint-Maurice et Labissonnière, Saint-Maurice, Grande-Pile et Champlain dans le comté de Champlain; Leblanc, H.-A.: le comté de Compton moins cantons de Lingwick et Gould et Sainte-Catherine de Hatley dans Stanstead; Major, J.-O.-A.: le comté d'Abitibi; Massé, J.-A.: les paroisses et municipalités de Saint-Ferdinand, Saint-Adrien, Maple Grove, Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie, Chandonnet, Irlande-Sud, Irlande-Nord, Richardville, Saint-Damase, Cranberry, Bennett, Kimberly, Lower Island, Hillcrest, Saint-

Julien de Wolfstown; O'Neill, J. J.: le comté de Lac-Saint-Jean; Ouellet, G.-A.: le comté de Portneuf et les paroisses et municipalités de la Pérade, Batiscan, Saint-Prosper, Sainte-Thècle, Saint-Narcisse, Lac-à-la-Tortue, Garneau Jct., Proulxville dans Champlain; Rainville, J. H.: le comté de Saint-Hyacinthe; Rajotte, G.-H.: le comté de L'Assomption; Rajotte, J.-A.: le comté de Drummond et les paroisses et municipalités de Baie-du-Febvre, Saint-Joseph, Saint-Zéphirin, Saint-Elphège et Notre-Dame-de-Pierreville dans Yamaska; Rajotte, H. A.: le comté de Richelieu et les paroisses et municipalités d'Abenakis Springs, Saint-François-du-Lac, Saint-Gérard, Yamaska, Saint-Pie-de-Guire, Saint-David, Saint-Bonaventure, Soucy, Saint-Guillaume et Saint-Michel dans Yamaska; Rivard, R.: le comté de Nicolet; Robert, A.: le comté de Berthier; Roy, C.: les paroisses et municipalités de Thetford Mines, Robertson, Saint-Cœur-de-Marie, Saint-Antoine, West Broughton, East Broughton, Leeds, Kenner's Mills, Black Lake, Coleraine, Saint-Méthode, Saint-Joseph, Lemesurier, Salaberry, Maple Hill, Wilson, Disraëli, Stratford Centre, Saint-Gérard, Weedon Saint-Raymond, Garthby, Marbleton, Plamondon's Mills, canton Dudswell, cantons Astock et Price dans Frontenac, cantons Lingwick et Gould dans Compton; Shannon, J.-T.: le comté de Missisquoi; Saint-Amand, H.: les comtés de Québec, Montmorency et Charlevoix; Tétreault, R.-H.: le comté de Rouville; Touchette, J.-O.: le comté d'Argenteuil; Turgeon, Élie: les comtés de Bellechasse et Montmagny moins les paroisses et municipalités de Beaumont, Saint-Charles, Saint-Michel, La Durantaye, Saint-Valier, Saint-Magloire, Sainte-Sabine, Saint-Camille, Honfleur, Saint-Fabien, Sainte-Lucie et Daaquam; Veilleux, J.-M.: les paroisses et municipalités de Beauce Jct., Saint-Frédéric, Tring-Jct., Saint-Victor, Saint-Éphrem, Saint-Honoré, Shenley-Est, Saint-Benoît, Saint-Georges, Saint-Joseph, Saint-François, Jersey Mills, Saint-Théophile, Armstrong, Saint-Côme, Saint-Zacharie, Sainte-Aurélie dans le comté de Beauce, Saint-Évariste, Saint-Hilaire, Dorset, Saint-Gédéon dans Frontenac, Saint-Prosper, Guindon, Sainte-Rose, Saint-Louis, Saint-Cyprien, Saint-Benjamin, Morisset, Saint-Odilon, Cranbourne, Sainte-Justine, Sainte-Germaine dans Dorchester, Saint-Fabien-de-Panet, Sainte-Lucie et Daaquam dans Montmagny, Saint-Magloire, Sainte-Sabine et Saint-Camille dans Bellechasse; Veilleux, P.: le comté de Frontenac moins Saint-Évariste, Saint-Hilaire, Saint-Gédéon et les cantons Astock et Price; Viau, J.-A.: les comtés de Saint-Jean et Iberville.

7. Charlebois, J.-E.: Saint-Télesphore, Soulanges; Décary, C.-A.: 873, du Couvent, Saint-Henri, Montréal; Durocher E.: Sainte-Scholastique, Deux-Montagnes; Gariépy, G.-E.: Acton Vale, Bagot; Gariépy, V.: Waterloo, Shefford; Jasmin, J.-S., 5, Chevalier, Cartierville, Jacques-Cartier; Leblanc, H.-A.: Magog, Qué.; Rainville, J.-H.: 27, Mondor, Saint-Hyacinthe, Qué.; Rajotte, H.-A.: Sorel, Qué.; Shannon, J. T.: Bedford, Missisquoi; Tétreault, H.-R.: Saint-Césaire, Rouville.

8 et 9. Deux ont démissionné. Quant aux autres, nous avons cessé de leur donner du travail parce que leur territoire était inclus dans la zone réservée projetée.

#### **Abolition des rentes seigneuriales**

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 161 abolissant les rentes seigneuriales soit maintenant lu une deuxième fois.

La loi que j'ai l'honneur de soumettre à la Chambre n'est pas nouvelle. Il y a eu en cette province, au sujet des rentes seigneuriales, au cours du dernier demi-siècle, maintes luttes légendaires. De 1854 à 1860, une commission d'ingénieurs a préparé un cadastre pour établir le quantum des rentes. Les rentes constituées dans cette province sont de deux natures: celles qui remplacent les anciens droits seigneuriaux et celles qui ont été établies de gré à gré. La loi actuellement devant la Chambre a pour but de faire disparaître les rentes constituées en remplacement des rentes seigneuriales et les derniers vestiges historiques de la tenure des terres.

En France, avant la Révolution, la question des rentes seigneuriales a été soulevée. On avait commencé à les abolir et elles furent finalement emportées par la Révolution. La loi que je propose est en quelque sorte basée sur le principe d'une loi semblable qui a été passée en 1770<sup>1</sup>, dans le duché de Savoie. Elle a pour but de remplacer les droits seigneuriaux par une taxe municipale temporaire de 6 % qui peut être rachetable et qui servira à éteindre la dette. Les propriétaires des rentes constituées retireront entièrement le montant auquel ils ont droit en vertu de l'acte seigneurial de 1854. La loi est fondée sur une clause de la loi actuelle qui dit que les censitaires ont droit de racheter leurs rentes en tout temps, pour la somme totale. Actuellement, il n'y a que quatre ou cinq municipalités qui ont racheté leurs rentes, aux termes de la loi de 1909, et l'Union

des municipalités<sup>2</sup> a demandé la loi actuelle. Le grand avantage de la loi est que, chaque fois qu'un censitaire ira faire son versement au conseil municipal, une partie de son argent sera appliquée au rachat de sa rente et fera diminuer sa dette. Dans 41 ans au plus, toutes les rentes constituées seront disparues dans Québec sans que les seigneurs ou les censitaires aient perdu un seul sou. Les seigneurs auront reçu, suivant la loi, 100 sous dans la piastre et les censitaires n'auront pas payé un sou de plus que ce qu'ils doivent payer à l'heure actuelle.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** C'est la loi proposée par l'opposition.

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):** C'est possible. L'opposition est ici depuis assez longtemps, elle est assez vieille pour avoir fait du bien.

Un autre avantage pour le censitaire, ce sera de pouvoir s'acquitter en entier de sa rente sans payer pour les actes notariés. Les paiements pourront aussi se faire au bureau du secrétaire-trésorier de la municipalité, ce qui fera éviter aux censitaires, dans bien des cas, de faire trois ou quatre lieues, le 11 novembre, pour aller payer leur rente à l'agent du seigneur. Un grand nombre de cultivateurs apprécieront cet avantage.

L'an passé, on a adopté une loi obligeant les seigneurs à fournir au secrétaire provincial, avant le 1<sup>er</sup> novembre, une déclaration détaillée de leurs réclamations et de la propriété aliénée. Le Bureau des statistiques, qui relève du Secrétariat provincial, s'est chargé de recueillir tous ces renseignements et de fournir les chiffres demandés. Ce travail ne sera pas terminé avant cinq ou six mois, mais je pense que la Chambre est en mesure de nous dire quelles sont ses intentions à ce sujet.

Le service des statistiques a fait un travail considérable pour connaître le montant des rentes payées en cette province. Il se paie actuellement une somme de \$200,000<sup>3</sup> environ annuellement en rentes seigneuriales dans la province de Québec et leur rachat représenterait un montant de \$3,300,000. Plus de 100,000 censitaires paient ces rentes. Dans tous les comtés établis d'après le système français, les rentes constituées sont payées. Ailleurs, il n'y en a pas. Ces droits seigneuriaux ont été loin d'aider au développement économique de la race canadienne-française.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** L'honorable député de Saint-Hyacinthe nous dirait-il combien de comtés seront affectés par cette loi?

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):** Je n'ai pas le nombre, mais tous les comtés français de la province, sauf quelques-uns qui ont profité des lois de 1815, de 1828, de 1835 et de 1845 pour les racheter, ont des rentes seigneuriales. On compte actuellement 51 comtés dans la province où existent les rentes seigneuriales constituées. Si la loi de 1854 avait été adoptée, les recettes seigneuriales auraient été éteintes en 1890.

Nous avons l'intention de suivre les grandes lignes de la loi française, qui permet à un certain nombre de municipalités de se syndiquer pour former un syndicat national, dont feront partie tous les comtés, sous le nom de Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales. L'administration des rentes serait confiée à ce syndicat de trois commissaires qui ne recevront aucun salaire, mais dont les dépenses de voyage pourront être payées. Il y aura un secrétaire-trésorier qui percevra les sommes dues chaque année dans la ville indépendante ou dans la municipalité de comté. Ce dernier aura droit à un salaire fixé par le syndicat, mais il sera le seul à être payé; de cette façon, les cultivateurs épargneront une somme de \$32,000. Le syndicat portera le nom de bureau des commissaires pour le rachat des rentes seigneuriales. Le censitaire pourra payer sa taxe spéciale au secrétaire-trésorier en une seule fois, mais, s'il veut payer sa taxe spéciale, suivant le rôle fait d'après le terrier du seigneur, il peut acquitter sa rente entière en 41 ans.

J'ai écrit à tous les seigneurs de cette province et à leurs agents. Tous ont accepté le présent projet de loi, sauf un qui, adoptant le principe de la loi, aimerait une modification au sujet du taux de l'intérêt de l'argent et demanderait de capitaliser à 5 % au lieu de 6 %. Quelques seigneurs sont même enthousiastes, et je le comprends. Aujourd'hui, le seigneur retire \$6 par \$100, mais il a ses frais de perception. Avec la nouvelle loi, ces frais seront abolis. Le syndicat empruntera à moins de 5 % et les rentes seraient capitalisées à 6 %, de sorte que le capital s'étendrait de lui-même en 41 ans. Mais je suis assuré que, dans 20 ou 25 ans, si nous pouvons emprunter à bon marché, nous aurons complètement fait disparaître cette taxe spéciale dans la province. Le syndicat national, qui aura un crédit excellent et aussi solide que celui de la province, comme il comprend les 51 comtés les plus beaux et les plus prospères de la province, sera dissous lorsqu'il aura pu rembourser complètement les argents empruntés.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Quand le syndicat cessera-t-il d'exister?

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):** Dès que les rentes seront payées.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Les membres du syndicat seront-ils payés?

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):** Non, mais il est permis de leur rembourser leurs dépenses de voyage.

Le gouvernement n'aura rien à payer et ne sera engagé d'aucune manière. C'est le syndicat national qui verra à l'application de la loi. Dans toute la province, il n'y a qu'une municipalité qui s'est objectée à la loi, toutes les autres sont en faveur. Une autre clause de la loi dit que pour les rentes qui n'ont pas été perçues depuis cinq ans, le capital en sera alors périmé.

J'ai l'espérance que cette loi sera accueillie avec bienveillance et acceptée par la Chambre. Chacun recevra son dû. Nous respectons tous les droits légitimes garantis par la loi et nous rendons leur liberté à plus de 100,000 contribuables. Nous faisons disparaître, chez nous, les derniers vestiges d'un système féodal qui date d'un autre âge et qui a disparu dans tous les autres pays. Le temps est venu pour le gouvernement de mettre les terres colonisées par nos ancêtres français sur le même pied que celles qui ont été colonisées par les colons anglais. C'est un problème qui se pose depuis 1860.

**M. Dugas (Joliette):** Est-ce que toutes les municipalités devront faire partie du syndicat?

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):** Oui.

**M. Charbonneau (Napierville-Laprairie):** Je considère que cette loi est très juste et aura pour effet de faire disparaître des rentes qui pèsent sur les comtés ruraux. Je crois qu'elle aura l'appui de tous les comtés. De plus, l'abolition des rentes seigneuriales enlèvera aux censitaires le trouble de se déranger tous les ans pour aller payer leurs rentes. Le crédit de la province ne sera pas affecté, car toutes les municipalités s'uniront pour faire le rachat des rentes seigneuriales. J'espère que cette loi sera appelée à rendre de grands services à tout le monde et surtout à ceux qui sont sujets à la rente. Toute la Chambre l'approuvera.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je suis informé que l'honorable député de Saint-Hyacinthe n'insistera pas pour que le bill passe cette année. Le député de Saint-Hyacinthe a-t-il l'intention de demander à la Chambre de se prononcer sur son projet de loi dès la présente session?

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):** Le bill exige un travail considérable. Il faudra considérer le problème sur une longue période. Ainsi, une seigneurie qui n'a pas perçu ses taxes pendant 20 ans, par exemple, pourra-t-elle bénéficier de ce nouvel arrangement? Nous n'avons pas encore tous les détails et tous les chiffres nécessaires pour organiser la commission qui se chargera du règlement de ce problème, mais nous les aurons l'an prochain. À la prochaine session, le bill sera présenté de nouveau et les rentes seigneuriales disparaîtront alors pour tout de bon. Il est possible que je retire mon projet cette année, mais il est actuellement devant la Chambre pour qu'elle l'étudie. J'ai voulu, par la préparation et la présentation de ce bill, soumettre à mes collègues un projet de bill, qui est appelé à rendre de précieux services à notre province, pour qu'ils puissent étudier la nouvelle législation avec la plus sérieuse attention et la juger au mérite. En tout cas, il y a plusieurs clauses de détail à étudier. Je ne désire pas forcer outre mesure la passation immédiate de la loi, vu qu'il s'agit d'une question fort importante.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je félicite l'honorable député de Saint-Hyacinthe de nous avoir proposé cette mesure et je le remercie des explications qu'il a données. Il partira bientôt pour un long voyage<sup>4</sup> et, avant son départ, il veut un joli bouquet à sa boutonnière. Il sera le grand législateur de l'Union des municipalités.

Le bill s'inspire de la loi de 1910 amendée en 1911. Cette question n'est pas nouvelle. L'abolition des rentes seigneuriales a fait le sujet de plus d'un débat dans cette Chambre. Un débat fut soulevé là-dessus en 1909 par M. Gabriel Marchand, député de Saint-Jean, fils d'un ancien premier ministre, qui a présenté un projet pour abolir ces rentes. Le débat n'eut pas de suite. À la demande du gouvernement, M. Marchand a retiré son projet. L'année suivante, M. Benoît, ancien député d'Iberville, présenta un nouveau projet qui fut adopté par la Chambre et sur lequel l'honorable député de Saint-Hyacinthe a basé celui qu'il propose aujourd'hui. Le projet de loi de M. Benoît fut lui-même amendé l'année suivante par une clause créant un fonds d'amortissement. Cette loi était bonne, mais le nouveau bill assurera une application plus facile de la loi.

Pour ma part, à moins de découvertes, je suis heureux et disposé à donner mon modeste appui au principe de ce projet de loi et je crois qu'il mérite l'approbation des membres de cette Chambre.

Il pose une question sur le fonctionnement du syndicat.

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):** Le secrétaire-trésorier de la municipalité sera aussi le secrétaire du syndicat.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** appuie le principe de la mesure proposée, mais il croit qu'on obtiendrait de meilleurs résultats en rémunérant les secrétaires-trésoriers dont le travail ne sera pas payé.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Nous allons faire disparaître nombre de taxes immobilières qui constituent une charge perpétuelle sur des immeubles de cette province et qui font privilège au point de vue de la loi afin d'augmenter le nombre des propriétaires. Nous aurons accompli une bonne action. Il y a trop de charges sur les immeubles, d'où il suit que les gens se désintéressent d'être propriétaires. À Québec, on me dit que, sur 20,000 électeurs, il y a près de 9,000 propriétaires, soit 40 %. À Montréal, il n'y a que 10 % ou 12 % des électeurs qui sont propriétaires. Or, il y a trop de taxes immobilières chez nous: taxes d'églises, d'écoles, pénales, municipales, etc., qui nuisent à notre développement économique, ce qui, à Montréal, par exemple, empêche les gens d'acheter des immeubles.

C'est le fardeau des taxes qui grève ces propriétés. Les gens achètent des propriétés mobilières, mais, n'étant plus intéressés directement, ils s'occupent moins de la chose publique. La France a réglé son problème, mais le Canada a connu un essor si rapide qu'il est maintenant confronté à cette situation anachronique et inusitée. En faisant disparaître une charge publique, on améliore notre situation économique. Je crois que toute mesure tendant à faire disparaître une taxe immobilière et à augmenter le nombre de propriétaires en cette province doit recevoir notre approbation.

**M. Lamoureux (Iberville):** Le principe du bill du député de Saint-Hyacinthe peut être bon, mais j'aime mieux attendre avant de me prononcer sur le projet de loi. Les municipalités devraient recevoir plus d'avantages pour le fait qu'elles auront l'administration de la loi.

**M. Duplessis (Trois-Rivières) et M. Tremblay (Maisonneuve)** sont favorables au principe du bill.

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe):** Les coûts d'administration de cette nouvelle loi seraient à peu près inexistantes si nous les comparons aux économies qu'elle nous fera réaliser.

**M. Dugas (Joliette):** M. l'Orateur, je propose, appuyé par le représentant de Richelieu (M. Lafrenière), que le débat soit ajourné.

La proposition est adoptée. Le débat est ajourné.

#### **Code municipal, article 243**

**M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 160 modifiant l'article 243 du Code municipal soit maintenant lu une deuxième fois.

Actuellement, la loi ne fait pas de distinction. Elle stipule que tout contribuable ayant une propriété évaluée à au moins \$50 est apte à voter. Il arrive souvent que le maire et les conseillers sont élus par des gens qui n'ont pas un intérêt bien vif dans la municipalité.

Pour notre projet de loi, nous demandons de remplacer l'article 243 du Code municipal par un autre article stipulant que le droit de vote soit accordé comme suit: les propriétaires résidents devront, pour pouvoir voter, avoir dans une municipalité rurale une propriété évaluée à au moins \$50 comme c'est le cas en ce moment pour tout le monde, et les non-résidents, \$200.

J'ai reçu des plaintes de gens qui m'ont dit que les municipalités sont incapables d'administrer les affaires en fonction des besoins des habitants, parce que les propriétaires non-résidents ont le droit de vote.

Adopté sur division. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent du Code municipal.

#### **Taxes de The Howard Smith Paper Mills Limited**

**M. Dugas (Joliette)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 136 autorisant le conseil municipal de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus de Crabtree Mills à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à la Howard Smith Paper Mills Limited.

Adopté.

#### **En comité:**

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** veut avoir des précisions.

**M. Dugas (Joliette):** Ce projet n'est pas ce que l'honorable député de Trois-Rivières pense. Le projet de loi a pour but non pas de diminuer des taxes, mais de les augmenter considérablement. La valeur imposable de la propriété de la compagnie sera de \$300,000 aux termes de la nouvelle loi, quelle que soit sa valeur réelle.

Cependant, cette valeur pourra être augmentée de \$100,000 par période de 10 années si certaines réparations sont faites à la propriété. La compagnie ne paie actuellement de taxes que sur une évaluation de \$25,000.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Les demandes de la compagnie équivalent à une exemption de taxes pendant 20 ans. De plus, le bill est présenté par une compagnie qui exploite nos ressources naturelles. Ces compagnies devraient au moins payer leur part des impôts de taxe. Ce n'est pas seulement une commutation de taxes, mais la compagnie demande à la Législature d'autoriser les municipalités où elle est située à renoncer à leurs privilèges. Comme toujours, je suis opposé à ces exemptions de taxes à tout propos pour de grandes firmes financières. Je regrette, mais je suis obligé de m'opposer à un tel bill.

**M. Dugas (Joliette):** C'est la Howard Smith qui a fait Crabtree Mills et elle paie actuellement les trois quarts des taxes.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** fait quelques objections et félicite le député de Joliette de n'avoir pas laissé affecter les taxes scolaires par le bill.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Dugas (Joliette)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **Ordre de la Très-Sainte-Trinité**

**M. Lafleur (Montréal-Verdun)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 112 constituant en corporation l'Ordre de la Très-Sainte-Trinité.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Lafleur (Montréal-Verdun)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### **The Manoir Richelieu Company Limited**

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 128 ratifiant une résolution des commissaires d'écoles du village de la Pointe-au-Pic et une résolution et un règlement du conseil municipal dudit village, concernant le Manoir Richelieu Company Limited, soit maintenant lu une troisième fois.

Le Manoir Richelieu a offert à la commission scolaire une taxe annuelle de \$1,500 pendant 10 ans. La commission scolaire de l'endroit a accepté, car ce n'est pas une réduction de taxes. Le Manoir Richelieu est la plus grande industrie de la Pointe-au-Pic et attire des touristes. La majorité des citoyens de la Pointe-au-Pic sont en faveur de cette commutation de taxes en faveur du Manoir Richelieu, qui sera bientôt reconstruit.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je ne suis pas favorable au principe du bill, mais j'admets que ce projet d'exemption de taxes est meilleur que les autres semblables. Le Manoir Richelieu n'est pas comme les grandes entreprises industrielles qui demandent des faveurs souvent trop extraordinaires. Il est une entreprise digne de l'encouragement des législateurs et dont les propriétaires s'engagent à payer des impôts raisonnables à la municipalité de la Pointe-au-Pic. Mais je suis forcé de m'opposer à ce bill. Quels sont le taux de la taxe et la valeur de la nouvelle propriété du manoir, incendié l'an dernier?

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay):** Le tarif est de 65 cents par \$100 et la valeur du manoir, de \$230,000.

Adopté sur division. Le bill est lu une troisième fois.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### **Réponses aux questions de l'opposition**

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le gouvernement n'a pas encore répondu à des questions posées depuis

le mois de janvier dernier, le 29, au sujet de la taxe sur les repas.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Ces questions nécessitent des réponses assez longues qui exigent beaucoup de recherches et de travail.

### **Subsides**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose, selon l'ordre du jour, que "M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Adopté.

### **En comité:**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose: Qu'un crédit n'excédant pas quarante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la pépinière de Berthier, entretien, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Trente-cinq mille dollars ont été votés l'an dernier, mais l'on a dépensé \$40,000.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Il y avait eu un vote initial de \$25,000 et un budget supplémentaire de \$15,000.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** pose une question à propos de l'International Paper.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** L'International Paper a obtenu 3,100 milles de limites forestières.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** La compagnie aurait dû payer \$60,000 de prime de transfert. Or, au lieu de cela, elle n'a payé que les frais d'impression pour faire passer un petit bill. L'International Paper ou sa subsidiaire, la Saint Maurice Lumber, n'a pas payé. C'est à cause de toutes ces exemptions que le peuple se dit que seule la masse paie et que les gros sont exempts.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Le bill dont parle le député de Trois-Rivières a été adopté à l'unanimité en 1925.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Même si le bill a été passé à l'unanimité, cela ne limite pas les responsabilités du gouvernement vis-à-vis de la province.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

Au sujet de la pépinière de Berthier, elle pousse des arbres et les distribue dans la province en vue du reboisement.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

La pépinière, fondée en 1908, a coûté à la province environ \$200,000.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Quels ont été les résultats pratiques obtenus par la pépinière?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

Elle a distribué des graines de semences, des plants, etc.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le ministre a-t-il reçu des plaintes au sujet de la pépinière?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

Il n'y a pas eu de plaintes au sujet des opérations, mais beaucoup de félicitations de la part de ceux qui l'ont visitée. Je crois qu'elle a eu du succès.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** D'après mes informations, la pépinière n'a pas eu tous les résultats auxquels on était en droit de s'attendre.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

Je n'en ai pas eu connaissance. Au sujet des plaintes, je ne connais que celles qui ont été faites en Chambre au sujet des salaires.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** veut une comparaison quant aux résultats entre la pépinière de Berthier et celle de la Laurentide à Grand'Mère.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

Je sais que la pépinière de Grand'Mère a des succès.

**M. Guertin (Hull):** Quelle est l'échelle des salaires payés aux ouvriers de la pépinière?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

C'est la même échelle des salaires que celle qui est en vigueur à la manufacture d'allumettes. Le ministère paie \$2.50 par jour en montant jusqu'à \$3, et à d'autres, 35 ou 40 cents de l'heure, suivant leur emploi; 35 cents de l'heure est un bon salaire pour les journaliers. Cependant, il ne paie pas les mêmes salaires aux vieillards et aux enfants employés durant les vacances. Le salaire de chacun est laissé à la discrétion du ministre.

**M. Guertin (Hull):** La déclaration du ministre pourrait nous laisser croire que la pépinière est un jardin de l'enfance ou un hospice.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

La pépinière a fait du bien à Berthier. Plusieurs vieillards et enfants qui avaient besoin de travailler et qui ne pouvaient travailler ailleurs y sont employés et sont heureux de travailler aux salaires payés. Je suis heureux si j'ai pu faire un peu de bien à la population. Toute la critique à laquelle fait allusion le député de Hull a été provoquée par un vieillard que nous avons employé pour lui rendre service, mais il ne pouvait faire son ouvrage. La pépinière paie un homme selon sa valeur. Les salaires que nous payons sont ceux qui sont payés dans les environs.

La résolution est adoptée.

**Résolutions à rapporter:**

Le comité fait rapport qu'il a adopté une résolution et demande la permission de siéger de nouveau. Ladite résolution est lue deux fois et adoptée.

**Correspondance concernant le Labrador**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Le gouvernement sera-t-il bientôt en mesure de répondre à ma demande de produire toute la correspondance échangée entre toutes les parties et le gouvernement, au sujet du Labrador?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)**

demande au chef de l'opposition de lui dire exactement ce qu'il veut, parce que cette correspondance est excessivement volumineuse. Si mon honorable ami l'exige, nous la produirons, mais, s'il avait un choix à faire et voulait nous donner certaines précisions, il pourrait avoir beaucoup plus tôt ce qu'il désire. De toute façon, toute cette correspondance sera déposée au cours de la session.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** demande la permission de consulter tout le dossier avant de demander la production de certains documents dont il a besoin.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Vous aurez tout le dossier demain matin et vous en ferez ce que bon vous semblera.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Ces documents contiendront-ils la critique du *Soleil* sur le Conseil privé et le Labrador?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** C'est peut-être ce qu'il y aura de mieux.

#### Ajournement

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain, à 11 heures du matin.

Adopté.

La séance est levée à 6 heures.

---

#### NOTES

1. L'année de l'adoption de la loi dans le duché de Savoie varie d'un journal à l'autre. En fait, les terres auraient été affranchies entre 1762 et 1772. *La Patrie*, *L'Action catholique*, *La Presse*, *Le Devoir* et le *Chronicle Telegraph* situent cette date entre 1870 et 1878.

2. Téléspore-Damien Bouchard est le fondateur et le secrétaire de l'Union canadienne des municipalités de la province de Québec de 1919 à 1937.

3. Dans la majorité des chroniques parlementaires, la valeur des rentes seigneuriales payées annuellement est évaluée à \$200,000. *La Presse* chiffre toutefois cette valeur à \$2,000,000, alors que *Le Soleil* l'évalue à \$250,000.

4. Un entrefilet du *Soleil* rapporte que, le 15 février, le député de Saint-Hyacinthe quitte le Québec à destination de New York. Par la suite, il ira en Europe pour y séjourner quelques mois en compagnie de sa fille.



Séance du vendredi 15 février 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 11 heures.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Séminaire Saint-Charles-Borromée  
de Sherbrooke**

**M. Crépeau (Sherbrooke)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 104 refondant la charte du séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Crépeau (Sherbrooke)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Charte  
de Lachine**

**M. Marchand (Jacques-Cartier)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 109 modifiant la charte de la cité de Lachine.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Marchand (Jacques-Cartier)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Samuel Hiram  
Rasminsky**

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 75 permettant à Samuel Hiram Rasminsky de changer son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Succession Joseph Masson**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 113 concernant la succession de feu l'honorable Joseph Masson.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**The Boys' Home  
of Montreal**

**M. Bullock (Shefford)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 140 modifiant la loi constituant en corporation The Boys' Home of Montreal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

**Loi  
des architectes**

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 150 modifiant la loi des architectes.

Adopté.

Le comité étudie le bill et fait rapport qu'il n'en a pas terminé l'examen.

**Inscription  
en droit**

**M. Thériault (L'Islet)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 157 modifiant le Code de procédure civile relativement à l'inscription en droit.

Adopté.

**En comité:**

Le comité étudie l'article 1, qui se lit comme suit:  
"1. L'article 195 du Code de procédure civile est remplacé par le suivant: "195. Nulle contestation en fait ne peut être inscrite avant le jugement sur l'inscription en droit, et ce jugement doit disposer de l'inscription en droit d'une manière définitive, sans ordonner de preuve et sans la réserver au mérite."

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** s'oppose à l'étude du bill en l'absence de ses collègues<sup>1</sup>.

Cet article est laissé en suspens.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il n'en a pas terminé l'examen.

**Subsides**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose, selon l'ordre du jour, que "M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le premier ministre profite de l'absence des députés pour faire voter les crédits.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** J'ai fait part de la chose au chef de l'opposition hier. Il est inutile de retarder la session indéfiniment. Il faut faire un peu de travail.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** L'opposition a beaucoup travaillé jusqu'ici. Je ne peux en dire autant du gouvernement qui laisse sans réponse des questions posées par l'opposition au mois de janvier dernier.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Il est bien plus facile de poser des questions que d'y répondre. Si vous saviez tout le travail que requièrent quelques-unes.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** C'est un mauvais principe que de proposer l'adoption des crédits aux séances du vendredi matin.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Tous les items jugés discutables par l'opposition seront laissés en suspens.

La motion est adoptée.

**En comité:**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose:  
1. Qu'un crédit n'excédant pas huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour achat de livres, (Bibliothèque de la Législature), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je crois que le gouvernement devrait acheter une quantité considérable d'exemplaires du dernier livre de notre poète national, Nérée Beauchemin, intitulé *Patrie intime*, et les faire distribuer dans toutes les institutions de la province. Ce livre a été accueilli avec des compliments bien mérités tant dans cette province qu'en France. C'est un livre admirable et le gouvernement ferait un beau geste s'il en achetait.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Le gouvernement est toujours disposé à faire un beau geste.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Est-ce que je puis avoir la promesse que le gouvernement achètera des exemplaires du livre de M. Beauchemin?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Cela est du domaine de l'Orateur.

**M. l'Orateur** fait signe qu'il s'en occupera.

La résolution est adoptée.

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose:  
2. Qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le greffier de la couronne en chancellerie et un commis, traitement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

3. Qu'un crédit n'excédant pas trente mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour impression, reliure et distribution des statuts, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Qui imprime les statuts?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** *Le Soleil* et le *Chronicle Telegraph*.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Demande-t-on des soumissions ou est-ce un monopole qu'exerce *Le Soleil*?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Dans le cas des statuts, les imprimeurs sont obligés de tenir debout une partie de la composition qui sert à l'impression des statuts chaque année. Il serait difficile de demander des soumissions dans ce cas.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):**

Le gouvernement se conduit injustement en confiant ce travail à un seul journal sans demander de soumissions. *Le Soleil* a le monopole pour l'impression des formules de la Commission des accidents du travail.

Il suggère au gouvernement de demander des soumissions pour ne pas laisser le public sous l'impression que *Le Soleil* exerce un monopole.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Cette question est inscrite à l'ordre du jour et elle sera discutée en temps et lieu.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):**

Les travaux sont-ils donnés par soumissions?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Cela est très difficile à faire parce qu'il s'agit de travaux divers et longs dont on ne peut établir un coût moyen. Il en coûterait plus cher en demandant des soumissions.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):**

Comment le premier ministre peut-il affirmer qu'il en coûterait plus cher?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Il n'y a pas de moyen de demander des soumissions. Le montant payé pour le travail est basé sur les prix courants. Le tarif d'impression est fait par l'Imprimeur du roi.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):**

En bien des cas, les taux ne concordent pas avec les taux courants. Je ne m'oppose pas à l'idée de favoriser les journaux du gouvernement, mais il y a une discrétion à observer et il me semble que le moins que le gouvernement pourrait faire serait de demander des soumissions parmi tous les journaux amis. Il ne doit pas oublier que les fonds ainsi dépensés ne viennent pas seulement de Québec, mais de toutes les parties de la province et que la somme est considérable. Le sous-ministre des Affaires municipales a donné récemment aux municipalités le conseil de ne jamais accorder de contrat sans soumissions, et le gouvernement de la province devrait donner l'exemple.

La résolution est adoptée.

**L'honorable M. Nicol (Compton) propose:**

4. Qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitement de l'Orateur (Conseil législatif), statuts refondus, 1925, chapitre 3, article 13, amendé par 18 George V, chapitre 12, section 1, pour l'exercice finissant le 30 juin.

Adopté.

5. Qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Alexandra Hospital, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

6. Qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'asile de Nazareth, pour les enfants abandonnés, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

7. Qu'un crédit n'excédant pas cent cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'asile Saint-Joseph du Bon-Pasteur, 1730, rue Fullum (antérieurement hospice Saint-Joseph du Bon-Pasteur), Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

8. Qu'un crédit n'excédant pas trois cent quinze dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'asile de Saint-Vincent-de-Paul, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

9. Qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Catholic Sailors Club, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

10. Qu'un crédit n'excédant pas cent trente-cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Church Home, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

11. Qu'un crédit n'excédant pas deux cent trente dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Saint-Joseph, Sœurs grises, rue Cathédrale, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

12. Qu'un crédit n'excédant pas deux mille deux cent quarante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les malades indigents, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

13. Qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-quinze dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Montreal Dispensary, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

14. Qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Montreal Sailors' Institute, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

15. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Old Brewery Mission, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

16. Qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'orphelinat Saint-Arsène, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

17. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les Petites Sœurs des pauvres, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

18. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Prisoners' Aid Association, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

19. Qu'un crédit n'excédant pas mille cent vingt dollars soit ouvert à Sa Majesté pour St. Patrick's Hospital, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

20. Qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Sheltering Home, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

21. Qu'un crédit n'excédant pas six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les sœurs de la Providence, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

22. Qu'un crédit n'excédant pas six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'Union Nationale Française, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

23. Qu'un crédit n'excédant pas huit cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'Association des dames charitables de l'orphelinat catholique de Nazareth, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

24. Qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'asile du Bon-Pasteur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

25. Qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le Club des marins catholiques, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

26. Qu'un crédit n'excédant pas cent cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le dispensaire, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

27. Qu'un crédit n'excédant pas sept cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôpital général, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

28. Qu'un crédit n'excédant pas deux mille deux cent quarante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les malades indigents, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

29. Qu'un crédit n'excédant pas mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la maternité, sous les soins des sœurs du Bon-Pasteur, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

30. Qu'un crédit n'excédant pas six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'Oeuvre du patronage, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

31. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'ouvroir des sœurs de la Charité, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

32. Qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le Patronage Laval, 40, avenue Bigaouette, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

33. Qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Quebec Seamen's Institute, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

34. Qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Salvation Army, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

35. Qu'un crédit n'excédant pas cent cinq dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Young Women's Christian Association, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

36. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital de Beauceville, comté Beauce, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

37. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'orphelinat Saint-Joseph, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

38. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital de la Providence de Valleyfield, comté Beauharnois, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

39. Qu'un crédit n'excédant pas quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, comté Beauharnois, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

40. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice de la Providence de Lanoraie, comté Berthier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

41. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Saint-Antoine, pour les orphelins, les infirmes et les malades, (Longueuil), comté Chambly, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

42. Qu'un crédit n'excédant pas trois cent soixante-quinze dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Sainte-Anne de la Baie Saint-Paul, pour les vieillards, les infirmes et les idiots, comté Charlevoix, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

43. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Youville de Saint-Benoît, comté de Deux-Montagnes, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

44. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Drummondville Hospital, comté Drummond, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

45. Qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital du Sacré-Cœur de Hull, comté Hull, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

46. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital Saint-Joseph de Lachine, comté Jacques-Cartier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

47. Qu'un crédit n'excédant pas quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital Saint-Eusèbe, Joliette, comté Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

48. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le jardin de l'enfance Saint-Joseph, Joliette, comté Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

49. Qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'orphelinat de la Providence Sainte-Élisabeth, comté Joliette, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

50. Qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital des sœurs de la Charité, Saint-André, comté Kamouraska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

51. Qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Sainte-Anne-de-la-Pocatière, comté Kamouraska, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

52. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Saint-André-Avellin, comté Labelle, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

53. Qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice de Laprairie, comté Laprairie, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

54. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice de la Providence, L'Assomption, comté L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

55. Qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice de la Providence, Saint-Henri-de-Mascouche, comté L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

56. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Saint-Antoine, Saint-Lin, comté L'Assomption, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

57. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la maison de la Providence, Saint-Vincent-de-Paul, comté Laval, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

58. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Guay, Lauzon, comté Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

59. Qu'un crédit n'excédant pas deux cent dix dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Saint-Joseph de la Délivrance, comté Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

60. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Saint-Joseph de la Délivrance (section orphelinat), comté Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

61. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu, comté Lévis, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

62. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital Saint-Édouard, comté Lotbinière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

63. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice des sœurs de la Charité, Saint-Jean-Deschaillons, comté Lotbinière, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

64. Qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Sainte-Ursule, comté Maskinongé, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

65. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital Saint-Joseph, Thetford Mines, comté Mégantic, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

66. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice des sœurs de la Charité (antérieurement Children's Hospital), Saint-Louis, Black Lake, comté Mégantic, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

67. Qu'un crédit n'excédant pas quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice

Sainte-Élisabeth-de-Farnham, comté Missisquoi, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

68. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice Saint-Célestin, comté Nicolet, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

69. Qu'un crédit n'excédant pas sept cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'Hôtel-Dieu, Nicolet, comté Nicolet, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

70. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital Saint-Casimir, comté Portneuf, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

71. Qu'un crédit n'excédant pas deux cent soixante-quinze dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hospice des sœurs de la Charité (Rimouski), comté Rimouski, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

72. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital Magog, comté Stanstead, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

73. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Brehmer Rest, Sainte-Agathe-des-Monts, comté Terrebonne, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

74. Qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital Drapeau, Sainte-Thérèse-de-Blainville, comté Terrebonne, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

75. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital des dominicains du Rosaire, comté Trois-Rivières, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

76. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'hôpital Saint-Victor, Belœil, comté Verchères, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

77. Qu'un crédit n'excédant pas trois cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Lachine General Hospital, comté Jacques-Cartier, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

78. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour annuité à Mlle Marie Régina Drolet, par résolution de l'Assemblée législative du 3 février 1890, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

79. Qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le Barreau de la province de Québec; aide à la publication des rapports judiciaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

80. Qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'officier spécial, côte nord du Saint-Laurent; traitement et dépenses de voyage (arrêté ministériel no 51 du 31 janvier 1896), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

81. Qu'un crédit n'excédant pas mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'Association de tir de la province de Québec, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

82. Qu'un crédit n'excédant pas quatre cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la Société d'archéologie et de numismatique de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

83. Qu'un crédit n'excédant pas cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour Royal Military College of Canada Rifle Association, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

84. Qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le docteur S. P. Robins, principal retraité de l'école normale McGill, allocation annuelle en vertu de l'arrêté ministériel no 800, du 21 décembre 1905, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

85. Qu'un crédit n'excédant pas cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la Société de géographie de Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

86. Qu'un crédit n'excédant pas sept mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les directeurs de bourses pour aider les élèves gradués à suivre des cours additionnels en Europe, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Tous ces octrois sont des promesses du gouvernement. Où est la promesse de l'abolition du Conseil législatif?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Elle est avec les beaux discours que vous avez prononcés contre l'abolition.

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose: 87. Qu'un crédit n'excédant pas deux mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les archives de la province de Québec, impression, etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

88. Qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour contribution au fonds *re* monument de Sir Louis-Hippolyte La Fontaine, érigé à Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je crois que ce montant est insuffisant.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** C'est ce que le comité du monument nous a demandé.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Il me semble que le montant est insuffisant, mais enfin c'est un commencement.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Est-ce que le comité va ériger son monument bientôt?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** On nous dit que oui et que les retards ont été causés par la guerre.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** La première pierre a été posée en 1908.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Les conservateurs sont toujours disposés à élever des monuments aux libéraux morts.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** La Fontaine était un libéral-conservateur.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Il fut le père du gouvernement responsable. Le gouvernement ne doit pas le reconnaître comme son père.

La résolution est adoptée.

**Résolutions à rapporter:**

Le comité fait rapport qu'il a adopté plusieurs résolutions et demande la permission de siéger de nouveau. Lesdites résolutions sont lues deux fois et adoptées.

**Ajournement**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à lundi prochain, à quatre heures.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** demande les raisons de cet ajournement à 4 heures.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Cela permettra d'avancer dans l'étude de certains bills en comité.

Adopté.

La séance est levée à midi.

---

**NOTE**

1. D'après *L'Événement*, une vingtaine de députés ont assisté aux travaux de la Chambre. MM. Duplessis et Blain étaient les seuls représentants de l'opposition. Dans les circonstances, M. Duplessis a assumé les fonctions de chef de l'opposition.

Séance du lundi 18 février 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 4 h 15<sup>1</sup>.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Lots de Dorchester  
rattachés à Bellechasse**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 43 détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à celui de Bellechasse, et légalisant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Bellechasse.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Formation des instituteurs  
à l'Université McGill**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** demande la permission de présenter le bill 46 autorisant un octroi à l'Université McGill pour la formation des instituteurs.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Loi de l'hygiène publique**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** demande la permission de présenter le bill 47 modifiant la loi de l'hygiène publique de Québec.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Loi des unités sanitaires**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** demande la permission de présenter le bill 48 modifiant la loi des unités sanitaires.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Hospitalisation  
des indigents**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** demande la permission de présenter le bill 49 modifiant la loi de l'assistance publique de Québec relativement à l'hospitalisation des indigents.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Protection des plantes  
contre les insectes et les maladies**

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean)** demande la permission de présenter le bill 50 concernant la protection des plantes contre les insectes nuisibles et les maladies cryptogamiques et régissant le commerce des produits de pépinières.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Code municipal,  
article 404**

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean)** demande la permission de présenter le bill 51 modifiant l'article 404 du Code municipal.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Loi de l'instruction publique,  
article 248**

**M. Thurber (Chambly)** demande la permission de présenter le bill 164 modifiant l'article 248 de la loi de l'instruction publique.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Demandes de documents:**

**Primes de  
défrichement en 1928**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), qu'il soit mis devant cette Chambre un état démontrant: 1. Quel montant a été dépensé en 1928 pour primes de défrichement; 2. Quels sont les nom et adresse de chacun des colons qui ont reçu cette prime; 3. Combien d'acres de nouveaux abattis; 4. Combien d'acres mis en premier labour.

Adopté.

**Dépôt de documents:**

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska)** dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre, en date de ce jour, pour la production de copie d'un état démontrant: 1. Quel montant a été dépensé en 1928 pour primes de défrichement; 2. Quels sont

les nom et adresse de chacun des colons qui ont reçu cette prime; 3. Combien d'acres de nouveaux abattis; 4. Combien d'acres mis en premier labour. (Document de la session no 44)

### Questions et réponses:

#### Colonisation dans le comté de Hull

**M. Guertin (Hull):** 1. Combien y a-t-il d'acres de terre destinés à la colonisation dans le comté de Hull et qui ne sont pas encore divisés en lots de ferme?

2. Combien d'acres de terre divisés en lots de ferme sont encore disponibles dans le comté de Hull?

3. Combien de lots de ferme ont été vendus depuis 1913 inclusivement à date par l'intermédiaire des agents des terres de la couronne dans les limites actuelles du comté de Hull?

4. Quelle était en acres l'étendue totale de ces lots?

5. Combien d'acres ont été défrichés sur ces lots?

6. Combien de lettres patentes ont été accordées?

7. Combien a été payé: *a.* en primes de défrichement; *b.* en primes de labour; *c.* en primes de résidence, dans les limites actuelles du comté de Hull, depuis 1913 inclusivement?

8. Combien de colons ont abandonné leur lot depuis 1913 inclusivement à date dans les limites actuelles du comté de Hull?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1. Le département l'ignore.

2. 28,400.

3. 253.

4. 22,146½.

5. 1,362.

6. 241.

7. *a.* \$1,278; *b.* \$455; *c.* \$195.

8. Aucun.

#### Réfection du pont Taché

**M. Tremblay (Maisonneuve):** 1. Quelle est la part payée par la province pour la réfection de la partie détruite du pont Taché?

2. Par qui doit être payé le reste?

3. Quel est le coût total de ces travaux?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1. et 2. Le gouvernement a payé le coût entier des réparations du pont Taché; la corporation du comté de Chicoutimi doit lui rembourser la somme de \$500 et la corporation du comté de Lac-Saint-Jean doit aussi lui rembourser la somme de \$500.

3. \$15,372.52.

#### Revenus provenant du pont Taschereau

**M. Lafleur (Montréal-Verdun):** 1. Quels sont les revenus bruts provenant du pont Taschereau: *a.* depuis l'ouverture dudit pont à la circulation jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1928 exclusivement; *b.* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1928 inclusivement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1929 exclusivement?

2. Quels sont les revenus nets provenant du pont Taschereau: *a.* depuis l'ouverture dudit pont à la circulation jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1928 exclusivement; *b.* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1928 inclusivement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1929 exclusivement?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** 1. *a.* \$166,485.04; *b.* \$76,622.45.

2. *a.* \$143,673.27; *b.* \$69,789.13.

#### Revenus provenant du pont Galipeault

**M. Lafleur (Montréal-Verdun):** 1. Quels sont les revenus bruts provenant du pont Galipeault: *a.* depuis l'ouverture dudit pont à la circulation jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1928 exclusivement; *b.* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1928 inclusivement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1929 exclusivement?

2. Quels sont les revenus nets provenant du pont Galipeault: *a.* depuis l'ouverture dudit pont à la circulation jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1928 exclusivement; *b.* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1928 inclusivement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1929 exclusivement?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** 1. *a.* \$159,247.24; *b.* \$84,768.55.

2. *a.* \$128,383.03; *b.* \$77,787.85.

#### Recettes des terres de la couronne

**M. Lafleur (Montréal-Verdun):** 1. Combien a rapporté, en 1927-1928, chacune des différentes sources de revenus qui forment les recettes pour terres de la couronne apparaissant à la page 6 des comptes publics 1927-1928?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):**  
Voir le rapport annuel du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, à la page 340.

**Construction  
de chemins par  
MM. Soucy et Carette**

**M. Guertin (Hull):** 1. Combien de milles de chemins MM. Soucy et Carette ont-ils construits à date?

2. Pour quel département, dans chaque cas?

3. Dans quels municipalité et comté, dans chaque cas?

4. Les contrats pour ces chemins ont-ils été accordés à MM. Soucy et Carette par soumissions ou au pourcentage?

5. Si ces contrats ont été accordés par soumissions, MM. Soucy et Carette étaient-ils les plus bas soumissionnaires dans chaque cas?

6. Dans la négative, pourquoi les contrats leur ont-ils été accordés?

7. Si ces chemins ont été faits au pourcentage, quel a été le pourcentage octroyé à MM. Soucy et Carette?

8. Qu'ont coûté ces chemins au gouvernement?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1. 69 milles.

2. Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

3. Dans la seigneurie de Deschaillons, comté de Lotbinière, 54 milles; dans le comté de Témiscamingue, 15 milles.

4. Pour le comté de Lotbinière, au pourcentage pour l'année 1920 et, pendant les autres années, les contrats ont été accordés sans soumissions. Pour le comté de Témiscamingue, le contrat a été accordé par soumissions.

5. et 6. Oui, pour le comté de Témiscamingue. Pour le comté de Lotbinière, sans soumissions parce que les prix étaient fort raisonnables et que les entrepreneurs qui avaient de l'expérience dans la construction de ces chemins offraient toutes les garanties nécessaires pour la bonne exécution des travaux.

7. 5 % en 1920 dans Lotbinière.

8. Le département a payé à date, pour le comté de Lotbinière, \$225,057.70 et \$64,831.17 pour le Témiscamingue.

**Travaux sur les routes  
Maniwaki-Montcerf  
et Maniwaki-Bois-Franc**

**M. Guertin (Hull):** 1. Le gouvernement a-t-il déjà fait des estimés du coût des réparations et de gravelage qui s'imposent aux routes Maniwaki-Montcerf et Maniwaki-Bois-Franc?

2. Quel était le montant total de ces estimés?

3. Le département de la Voirie a-t-il déjà promis de faire les travaux et à quelles conditions?

4. Le gouvernement a-t-il communiqué avec la compagnie International Paper ou la compagnie Gatineau Power pour les inviter à contribuer à l'entretien de ces chemins?

5. Qu'a répondu cette compagnie?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1. Oui, pour gravelage.

2. Route Maniwaki-Montcerf via Bois-Franc, \$52,704.21; route Maniwaki-Montcerf, \$53,113.43.

3. Non.

4. Non.

5. Répondu au no 4.

**Impressions confiées  
au *Soleil***

**M. Renaud (Laval):** 1. Est-il vrai que le *Soleil* détiendrait de la Commission des accidents du travail le privilège exclusif d'imprimer et de vendre un certain nombre de formules qui seraient utilisées devant cette Commission?

2. Quels sont les directeurs de la compagnie qui publie et imprime *Le Soleil*?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):**  
1. Non.

2. Le gouvernement l'ignore.

**Travaux sur la route reliant  
Moisie et Sept-Îles**

**M. Blain (Montréal-Dorion):** 1. Quel montant a été versé en 1928 par le ministère de la Voirie pour l'entretien ou l'amélioration de la route qui relie Moisie et Sept-Îles?

2. Qui était le contremaître pour ces travaux?

3. Quel était son salaire?

4. Quelle somme totale a-t-il retirée?

5. Quel était le salaire des journaliers?

6. Combien étaient: *a.* de Moisie; *b.* de Sept-Îles?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1. Aucun.

2. 3. 4. 5 et 6. Répondu au no 1.

#### Salle publique à Sept-Îles

**M. Blain (Montréal-Dorion):** 1. Quel montant a été dépensé en 1928 par le gouvernement pour aider à la reconstruction d'une salle publique à Sept-Îles?

2. Qui était le contremaître des travaux?

3. Quel était son salaire?

4. Quelle somme totale a-t-il retirée?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
1. \$1,350.

2. 3. et 4. Le gouvernement l'ignore, car c'est un octroi qu'il a donné à la municipalité du canton Letellier (Sept-Îles) pour construire une salle publique qui servira en même temps de salle d'audience pour l'administration de la justice.

#### Inscription en droit

**M. Thériault (L'Islet)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier le bill 157 modifiant le Code de procédure civile relativement à l'inscription en droit.

Adopté.

#### En comité:

Le comité étudie l'article 1, qui se lit comme suit:

"1. L'article 195 du Code de procédure civile est remplacé par le suivant: "195. Nulle contestation en fait ne peut être inscrite avant le jugement sur l'inscription en droit, et ce jugement doit disposer de l'inscription en droit d'une manière définitive, sans ordonner de preuve et sans la réserver au mérite."

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je croyais tout d'abord que ce projet de loi améliorerait la procédure, mais, en l'étudiant, j'ai découvert le contraire. J'estime de plus que si nous adoptons un tel bill, la Législature empiéterait sur les devoirs de la justice, les prérogatives et la liberté de discrétion des tribunaux et des juges. La loi pourrait être interprétée comme une insulte par les présidents des tribunaux, puisqu'elle oblige un juge à rendre un jugement alors qu'il est peut-être contre cette idée. Nous ne devrions pas discuter des lois et règlements touchant l'appareil judiciaire et le Barreau de la

province, sans avoir au préalable soumis la question à la considération et au jugement des différents Barreaux de la province.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie)** J'appuie le député de Trois-Rivières. Étant donné le respect que l'on doit aux professions juridiques, un simple député en Chambre a le devoir de ne pas intervenir dans les coutumes juridiques qui remontent à des temps immémoriaux.

**M. Thériault (L'Islet):** Peut-être que le député de Trois-Rivières n'a pas vu la nécessité d'adopter ce bill dans son comté où il pratique le droit, mais, dans la ville de Québec où je pratique, cette loi est nécessaire. Ce projet a été présenté dans le but de remédier à un état de choses dont les avocats se sont souvent plaints au Barreau de Québec tout particulièrement. Il a pour but de faire disparaître des abus, de cesser certains ennuis aux plaideurs et de forcer les juges à rendre jugement sur les faits lorsqu'ils en sont empêchés par une inscription en droit.

L'article est adopté.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. l'Orateur:** Troisième lecture?

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Prochaine séance, car nous avons des confrères qui aimeraient peut-être à étudier le bill.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
Très bien.

#### Enquêtes et auditions

**M. Côté (Bonaventure)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 156 modifiant le Code de procédure civile relativement à l'enquête et audition et à l'enquête dans les causes par défaut et *ex parte* soit maintenant lu une deuxième fois.

Le but du projet est de permettre au protonotaire de pouvoir juger les causes par défaut et *ex parte* en dehors des termes, dans les districts ruraux. C'est une mesure d'urgence.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Je suis un profane dans la procédure légale et je ne voudrais pas me servir de mots qui m'attireraient des

remarques de l'honorable ministre des Travaux publics et du Travail (M. Galipeault). Je ne suis pas opposé à cette proposition. Mais est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux soumettre et faire étudier tous ces amendements que l'on apporte au Code civil par les membres du Barreau de la province, afin que ceux-ci puissent se prononcer, au lieu de laisser cette procédure à la Chambre et au bon vouloir des députés? Il me semble que ce serait plus juste.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** C'est bien rare que tous les avocats s'accordent.

**M. Côté (Bonaventure):** Dans ce cas-ci, le Barreau de Bonaventure est unanime à réclamer cette réforme.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Le bill sera envoyé au comité des bills publics et nous l'étudierons.

Adopté. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Lots de Montcalm rattachés à Terrebonne**

**M. Daniel (Montcalm)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 163 détachant certains lots du district électoral de Montcalm et les annexant à la municipalité du canton de Wolfe, dans le district électoral de Terrebonne, pour toutes les fins soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Abrégement des peines**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 11 concernant l'abrégement des peines soit maintenant lu une troisième fois.

Dans le passé, les prisonniers condamnés pour offenses à des lois fédérales pouvaient gagner quelques jours de grâce par année s'ils se conduisaient bien. Par un projet de loi, je demande à la Législature d'accorder la même faveur aux prisonniers condamnés pour offenses contre des lois provinciales. Aucun changement quant au mode utilisé pour accorder ce privilège aux prisonniers dont la conduite est bonne n'est demandé. Dans le passé, aucune plainte n'a été entendue au sujet de ce mode.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** J'ai dit, lors du premier débat sur cette question, que l'administration de la loi sera laissée entre les mains des géôliers qui devront juger de la bonne ou de la mauvaise conduite des prisonniers. Le principe de la clémence est, dans certains cas, préférable au strict respect de la durée d'une peine à purger. Ce principe est bon, mais la loi ne tient pas compte des conditions du présent. Je suis en faveur d'imiter certains gouvernements, mais non seulement pour le simple plaisir de les imiter.

Nous savons tous que les gouverneurs de prison sont, pour la plupart, de véritables partisans politiques qui participent aux luttes électorales et, sans nommer personne, on sait tous à qui je fais référence. Le fait est notoire. Je ne crois pas qu'il soit convenable pour un employé du gouvernement de se mêler aux luttes électorales, bien qu'il puisse avoir son opinion politique. Les géôliers seront de mauvais juges. Il y aura danger qu'ils ne traitent pas avec la même justice les rouges et les bleus. La loi, telle que rédigée, est de nature à donner lieu à des abus et à des actes de favoritisme, parce qu'elle laisse trop de discrétion aux géôliers, sans permettre au prisonnier de se faire entendre.

Afin de respecter les droits des individus, et pour une bonne administration de la justice, je crois que ce sont les juges et les magistrats qui devraient décider si un prisonnier a droit à un abrégement de peine de cinq jours par mois, si sa conduite est bonne. Je m'oppose dans la mesure de mes forces à un tel projet de loi.

J'ai l'honneur de proposer, par voie d'amendement, appuyé par le représentant de Hull (M. Guertin), que le projet de loi soit amendé dans ce sens et que tous les mots après "que", dans la motion en discussion, soient remplacés par les suivants:

"Le bill soit renvoyé de nouveau en comité plénier avec instruction de le modifier:

"1. En remplaçant, dans la 12<sup>e</sup> ligne du paragraphe 2 de l'article 1, les mots "d'au plus deux jours et demi" par les mots "cinq jours";

"2. En ajoutant, après le paragraphe 3 de l'article 1, le paragraphe suivant: "4. Le droit à l'abrégement de peine ci-dessus fixé est déterminé par le plus ancien juge des sessions ou par le plus ancien magistrat de district, ayant juridiction dans le district où le prisonnier est incarcéré. L'abrégement de peine est décidé sommairement et le prisonnier a, dans tous les cas, le droit d'être entendu."

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** S'il fallait adopter cet amendement à l'effet de laisser

la chose à la discrétion des juges des sessions, mieux vaudrait, dans ce cas, déchirer le bill. Ottawa a voté une loi analogue à celle que nous présentons. La loi fédérale dit que la peine d'un prisonnier peut être abrégée si la conduite de ce dernier est bonne. Les géôliers consultés sur ce point nous ont dit que la perspective pour les prisonniers de gagner cinq jours par mois, s'ils se conduisent bien, a un effet heureux sur leur personne. Ils sont enclins à être dociles et à bien se conduire. La loi fédérale laisse le gouverneur de prison juger de la conduite des prisonniers. Allons-nous obliger les magistrats à recommencer un procès dans lequel ils prendraient avant tout le témoignage du géôlier de la prison pour savoir si le prisonnier s'est bien conduit? Il y a des centaines et des milliers de prisonniers. Cela est impossible. La besogne serait trop lourde pour les magistrats et, d'ailleurs, la loi a très bien fonctionné à Ottawa. De plus, comment peut-on affirmer que la loi provinciale fonctionnera mal quand il n'y a pas eu une seule plainte contre la loi fédérale? Allons-nous laisser subsister deux systèmes, un pour les prisonniers qui sont condamnés en vertu d'une loi provinciale et un pour ceux qui sont condamnés en vertu d'une loi fédérale? Il vaut mieux établir un régime uniforme. Lorsque le shérif jugera bon de se rendre à la demande du prisonnier, il nous évitera bien des formalités à remplir. Je crois que les formalités que l'honorable député de Trois-Rivières exige seraient très ennuyeuses et que l'amendement qu'il propose est inacceptable.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Il y aura toujours un danger pour les gens de Montréal-Sainte-Marie tant que M. Séguin sera là.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Il n'y a pas de gens de Sainte-Marie en prison maintenant.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** invite la Chambre à voter sur l'amendement qu'il vient de soumettre. Le vote sera serré.

L'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

**Pour:** MM. Duplessis, Guertin, Houde, Sauvé, Tremblay, 5.

**Contre:** MM. Authier, Bédard, Cantin, Côté, Delisle, Drouin, Gagnon (Kamouraska), Gagnon (Maskinongé), Galipeault, Gauthier, Grant, Ouellet, Perrault, Pilon, Roy, Samson, Taschereau, Thériault, 18.

Ainsi, l'amendement est, en conséquence, rejeté.

Et la motion principale étant soumise à la Chambre, celle-ci se divise et l'adopte, comme dans le cas du vote précédent, mais en sens inverse. Le bill est lu une troisième fois.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Loi des travaux publics

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 30 modifiant la loi des travaux publics soit maintenant lu une troisième fois.

Ce bill donne droit au ministre des Travaux publics, en tout temps, d'ordonner l'exécution des travaux qu'il juge nécessaires pour l'entretien, la réparation, la modification, le changement, le déplacement et la reconstruction de tout pont municipal dont la travée excède 20 pieds, ainsi que des chemins d'approche de tel pont; et, si les travaux ainsi ordonnés ne sont pas exécutés par la ou les municipalités qu'il appartient, dans le temps prescrit par le ministre, ce dernier peut, s'il le juge convenable, les faire exécuter et en exiger le paiement par actions ordinaires en son nom. Dans ce cas, la municipalité sera obligée de payer.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Ce projet de loi vient en contradiction avec la loi de la voirie et l'article 472<sup>2</sup> du Code municipal. Les ponts font partie des chemins et doivent être entretenus par le gouvernement. De plus, je considère que le projet enlève aux conseils municipaux l'autonomie et les prérogatives voulues pour administrer la chose publique. Les conseils municipaux, si nous adoptons ce projet, n'auront plus le droit de décider qui doit entretenir ou réparer les ponts. Le projet donne au ministre des Travaux publics le pouvoir de se substituer aux corporations municipales dans ces cas. C'est une erreur. Ces conseils sont élus par le peuple. Un principe élémentaire de justice, c'est de laisser à ceux qui paient le soin d'administrer leurs deniers. Les municipalités pourraient faire ces travaux à meilleur compte et plus vite que le gouvernement. Il donne comme preuve le palais de justice de Québec, dont les travaux de réfection entrepris par le gouvernement il y a presque cinq ans se poursuivent encore et se poursuivront vraisemblablement, du train où vont les choses, encore longtemps<sup>3</sup>.

Il semble y avoir trop de centralisation, trop d'autocratie au cabinet pour que l'on puisse croire que tout sera fait pour le bien du public. C'est une injustice d'entraîner les corporations municipales dans des dépenses ruineuses. Le gouvernement n'en a

pas le droit. Le seul droit qui restera bientôt au peuple de cette province sera celui de payer des taxes pour les dépenses effectuées par le gouvernement. Si le gouvernement continue ainsi, toutes les attributions des municipalités leur seront enlevées et elles seront à la merci du gouvernement en fait de ponts et d'approches de pont. Où s'en vont nos libertés publiques si les conseils municipaux ne peuvent plus jouir de leur autorité? À titre de mandataires du peuple, nous avons le devoir de faire en sorte que les lois de ce genre soient bloquées à temps. Le premier ministre a déclaré que la loi va peut-être un peu loin et qu'il y aurait aussi lieu de la modifier.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Le premier ministre n'a pas fait de telle déclaration.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** soutient avoir entendu la déclaration lui-même.

Cette loi, pour un gouvernement qui se proclame progressif et libéral, est une loi arbitraire, injuste et rétrograde et je la combats de toutes mes forces.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je suis informé qu'une délégation imposante des environs de Montréal, avec à sa tête le député de Laval (M. Renaud), doit venir demain à Québec pour rencontrer le ministre des Travaux publics et pour faire des représentations, afin d'empêcher que l'on empiète sur les droits et privilèges des municipalités. Est-ce que le gouvernement ne pourrait pas retarder l'étude de ce projet de loi?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Je n'ai pas d'objection à attendre à demain, mais je voudrais bien répondre à l'honorable député de Trois-Rivières.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** L'honorable député de Laval (M. Renaud) a prévenu l'honorable chef de l'opposition de la venue de cette délégation.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Nous attendrons à demain, mais je veux répondre tout de suite à l'honorable député de Trois-Rivières. À entendre mon honorable ami, le projet saboterait jusqu'au Code municipal. C'est inexact. Une loi semblable existe déjà et le gouvernement ne se substitue pas aux municipalités. Nous laissons aux municipalités leur autonomie, le droit de choisir le site de leurs ponts et la part qu'elles paieront. C'est l'intérêt général qui demande cette loi.

Mais prenons le cas de la municipalité de Champlain. Lorsque les pluies eurent brisé le pont de Champlain, le gouvernement a offert de payer 75 % pour reconstruire ce pont qui a besoin d'être réparé et la municipalité a refusé, même avec l'aide du gouvernement. Elle a dit: "Construisez-le vous-mêmes, ce pont." Sur une route telle que la route Montréal-Québec, on ne peut différer indéfiniment la reconstruction d'un pont comme celui qui a été emporté récemment, à Champlain même. Le gouvernement a dû assumer entièrement les coûts de remplacement du pont emporté par le courant et c'est pour éviter ce genre de situation que l'on présente ce bill.

Est-ce juste de faire subir au public un état de choses déplorable et de laisser un pont en mauvais état, à cause de l'entêtement d'un maire ou de quelques conseillers qui ne veulent pas contribuer à la reconstruction? Il est juste que le gouvernement intervienne. C'est une question de justice et d'intérêt public. Si nous avons fléchi dans Champlain, d'autres municipalités seraient venues avec les mêmes objections. Je le répète, nous agissons seulement dans les cas de refus de la part des municipalités de faire un travail d'intérêt général.

En plus, la nouvelle mesure ne s'applique qu'aux ponts des grandes routes, le gouvernement ne veut pas intervenir dans les autres cas. La loi permettait, dans le passé, au ministre des Travaux publics d'intervenir pour obliger une municipalité à reconstruire un pont lorsqu'il est dangereux et personne ne s'en est scandalisé. On ne s'est pas scandalisé non plus lorsqu'on a accordé le même privilège au ministre de la Voirie. Personne ne reproche aujourd'hui à ce dernier ces pouvoirs nécessaires dans l'intérêt général de la province. J'ai vu à la préparation de ce projet et je considère qu'il est basé sur la simple justice. Après avoir bâti des ponts et des routes à travers toute la province, si nous permettons qu'un conseil municipal puisse entraver toute la circulation, par suite de la rupture d'un pont qu'elle ne veut pas reconstruire, je crois que c'est là la mesure rétrograde.

**M. Guertin (Hull):** M. l'Orateur, je crois que le projet...

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Allons-nous continuer la discussion? L'opposition a demandé la remise.

**M. l'Orateur:** Alors, que quelqu'un propose l'ajournement du débat.

**M. Guertin (Hull)** propose, appuyé par le représentant de Maisonneuve (M. Tremblay), que le débat soit ajourné.

Cette dernière motion est adoptée.

**M. l'Orateur:** Débat ajourné.

La motion est laissée en suspens.

#### **Pont Scott sur la rivière Saint-Charles**

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose, selon l'ordre du jour et appuyé par le représentant de Terrebonne (l'honorable M. David), que la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 26 concernant la reconstruction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles.

Adopté.

Il informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

#### **En comité<sup>4</sup>:**

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose: 1. Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des Travaux publics et du Travail à faire reconstruire le pont communément appelé pont Scott décrit dans le préambule des présentes résolutions, et de faire exécuter tous autres travaux d'approches, suivant les plans et devis préparés sous les contrôle et direction dudit ministre des Travaux publics et du Travail.

2. Que le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à acquérir, à l'amiable ou par expropriation, tous immeubles, droits immobiliers, charges, baux à loyer, baux emphytéotiques, rentes constituées ou droits quelconques, pour les travaux d'approches et la reconstruction dudit pont; et que toute expropriation nécessitée pour parvenir aux fins visées par les présentes résolutions soit soumise aux dispositions de la loi des chemins de fer de Québec (statuts refondus, 1925, chapitre 230).

3. Que le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser, pour défrayer le coût de la reconstruction dudit pont ainsi que le coût des autres travaux, acquisitions et expropriations pour les fins mentionnées dans la résolution 1, un montant n'excédant pas soixante-cinq mille dollars, payable à

même le fonds consolidé du revenu de la province, dont quarante pour cent doit être remboursé audit fonds par la cité de Québec et la ville de Québec-Ouest dans la proportion et de la manière ci-après indiquées.

4. Que le trésorier de la province soit autorisé à avancer, de temps à autre, à même ledit fonds, sur certificats du ministre des Travaux publics et du Travail, jusqu'à concurrence de ladite somme de soixante-cinq mille dollars, les montants nécessaires pour atteindre les fins visées par les présentes résolutions.

5. Que, après le parachèvement des travaux de reconstruction dudit pont par le gouvernement, la corporation de la cité de Québec et la municipalité de la ville de Québec-Ouest puissent et doivent rembourser à celui-ci quarante pour cent du montant dépensé, dans la proportion de trois cinquièmes à la charge de la cité de Québec et de deux cinquièmes à celle de la ville de Québec-Ouest, sur demande écrite du ministre des Travaux publics et du Travail.

6. Que les frais de reconstruction dudit pont ne comprennent pas la dépense à encourir par la cité de Québec pour la déviation des égouts, qui peut être nécessitée par cette reconstruction, non plus que celle du remplissage des approches aux deux extrémités dudit pont, travaux que la cité de Québec et la ville de Québec-Ouest s'engagent à faire à leurs propres frais.

7. Que le chemin qui conduit de la rue Saint-Vallier, dans la cité de Québec, à la rivière Saint-Charles, qui longe le cimetière Saint-Charles, et qui fait actuellement partie de la municipalité de Petite-Rivière, soit compris, à compter de la date de l'entrée en vigueur de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, dans le territoire de la cité de Québec, cette dernière devant se charger de l'entretien du pont, à partir de la ligne centrale du pilier vers le sud, de même que de l'entretien de l'approche sud et du chemin qui conduit à la rue Saint-Vallier; et que la ville de Québec-Ouest ait dans les limites l'autre partie du pont, de même que l'approche nord et la partie du chemin qui s'étend du pont à la route dite des Commissaires, la ville de Québec-Ouest devant se charger de l'entretien de cette partie du pont, de même que de l'approche nord et de cette partie du chemin en dernier lieu décrit.

8. Que la résolution adoptée par le conseil de la cité de Québec, à sa séance du 12 octobre 1928, et la résolution adoptée par le conseil de la ville de Québec-Ouest, à sa séance du 10 octobre 1928, reproduites comme cédules A et B de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, soient ratifiées.

Le pont qui relie la municipalité de Québec-Ouest à la municipalité de Petite-Rivière, étant devenu dangereux, a été condamné il y a déjà plusieurs années. Les municipalités, surtout celle de Petite-Rivière, ne sont pas en état d'encourir les frais de sa reconstruction. Nous avons conclu une entente avec la cité de Québec, la ville de Québec-Ouest et la municipalité de la Petite-Rivière, et le gouvernement a consenti à payer 60 % du coût pour refaire le pont Scott. La ville de Québec paiera 24 % et la ville de Québec-Ouest, 16 %. La Législature n'était pas en session à ce moment-là et ne pouvait pas être consultée. Le coût de déplacement des égouts sera laissé entièrement à la charge des deux municipalités et elles seront responsables de l'entretien du pont après sa construction. Le but du projet est de ratifier l'octroi de \$65,000<sup>5</sup> pour reconstruire le pont aux frais du gouvernement.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Puisqu'il crée un précédent, je demanderais à l'honorable ministre des Travaux publics si le gouvernement sera aussi généreux pour Montréal. Nous avons à Montréal deux ponts projetés et qui sont de beaucoup plus importants en raison de la circulation qui s'y fait. Est-ce que le ministre des Travaux publics pourrait me dire si le gouvernement va aussi se faire autoriser à payer sa quote-part de la reconstruction des ponts Viau et Lachapelle, sur la rivière des Prairies? Ces deux ponts sont aussi condamnés et ils sont nécessaires à un plus gros trafic à Montréal que le pont Scott. Ils sont plus importants au point de vue de l'intérêt général que le pont Scott ne peut l'être. Cependant, l'on est prêt à construire ce dernier.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Bien que ce ne soit pas le moment, je dirai à l'honorable député que la question est différente et qu'elle sera étudiée en temps et lieu. Dans le cas du pont Scott, il ne s'agit que d'une dépense de \$65,000 qui sera répartie entre les municipalités intéressées et le gouvernement, tandis que dans le cas des ponts Viau et Lachapelle, il s'agit d'une somme de \$2,500,000.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Oui, mais l'honorable ministre sera-t-il aussi généreux pour Montréal qu'il l'est pour Québec?

**M. Tremblay (Maisonnette):** Le pont Scott peut coûter moins cher, mais vous devez tenir compte aussi de notre population qui est beaucoup plus considérable. Il semble que le district de

Montréal fasse l'objet d'une certaine discrimination au profit du district de Québec. Le gouvernement entend-il se servir de deux poids et deux mesures pour administrer la province de Québec?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** M. le président, je soulève une question d'ordre. On n'a pas le droit de discuter la question de la construction des ponts Viau et Lachapelle lorsque la Chambre en comité étudie une résolution qui ne fait mention que du pont Scott.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** J'oubliais que le gouvernement ne fait des libéralités qu'à la veille des élections.

**M. le président (M. Delisle, Chicoutimi):** Je rappelle le député de Montréal-Sainte-Marie à l'ordre, en raison du ton général de ses remarques.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Nous avons le droit de discuter toutes les questions qui se rapportent de près ou de loin à la question actuelle. Si la province a de l'argent pour faire telle ou telle chose, elle a aussi de l'argent pour faire telle et telle autre chose. On invoque une raison d'intérêt public pour se faire voter des fonds pour la reconstruction du pont Scott, on pourrait invoquer la même raison en faveur de la reconstruction des ponts Viau et Lachapelle.

**M. Guertin (Hull):** Le gouvernement ne doit pas concentrer tous ses efforts dans un seul district aux dépens du reste de la province. Les députés devraient prendre cela en considération lorsqu'ils discutent des dépenses publiques.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** L'article 325 des règlements de la Chambre dit: "Le débat doit porter exclusivement sur l'article qui est à l'étude." Si l'on ne reste pas dans les limites du projet de loi, on pourrait en venir à parler de tous les ponts de la province.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Lorsque la Chambre siège en comité plénier, on a le droit de toucher à toute question se rapportant directement ou indirectement à l'objet de la discussion et surtout lorsqu'il s'agit d'autoriser une dépense. Les règles de la Chambre sont libérales non pas dans le sens du gouvernement, mais dans le sens démocratique.

**M. Guertin (Hull)** partage la même opinion.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je ne vois pas comment le premier ministre peut se servir de l'article 325 pour arrêter la discussion. Depuis quelque temps, le gouvernement fait annoncer par la voie de ses organes qu'il a l'intention de modifier sa politique des ponts, de diminuer ses subventions et de donner moins que par le passé pour leur construction. Il accorde moins de subventions parce qu'il prétend avoir des obligations plus grandes. C'est du moins la représentation qu'il semble donner à Montréal, qui demande au gouvernement de contribuer à la construction des ponts Viau et Lachapelle.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Il n'y a pas de demande officielle devant le gouvernement relativement à la construction de ces deux ponts.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** La rumeur dit le contraire. Il y a eu des délégations qui sont venues faire des représentations au gouvernement.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** L'honorable chef de l'opposition sait qu'il ne faut jamais se fier à la rumeur.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Les rumeurs ministérielles, les rumeurs dont l'honorable premier ministre a parlé dans son discours sur l'adresse. L'opposition ne se refuse pas à l'octroi pour le pont Scott, mais elle veut que justice soit rendue à Montréal, qu'elle soit traitée de la même manière que le reste de la province. Pourquoi serait-il dans l'intérêt de la Chambre de nous empêcher de parler de cela? Quelles sont les intentions du gouvernement au sujet de la reconstruction des ponts Viau et Lachapelle?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Nous ne sommes pas prêts à faire une déclaration sur la politique générale du gouvernement à ce sujet. Cela viendra plus tard, au cours de la session.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** En autant que mon département est concerné, nous n'avons pas reçu de demande officielle de Montréal au sujet de la reconstruction des ponts Viau et Lachapelle. Le gouvernement est surtout disposé à aider les municipalités rurales. Quant au pont Scott, les villes de Québec et de Québec-Ouest et la municipalité de Petite-Rivière ne pouvaient construire ce pont sans l'aide du gouvernement.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Les citoyens sont à l'aise à Petite-Rivière.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Il n'y a que des cultivateurs.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le ministre a-t-il demandé des soumissions? Est-ce qu'un contrat a été passé pour la construction du pont Scott?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Oui, nous avons fait faire des devis, demandé des soumissions et accordé le contrat au plus bas soumissionnaire.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Comment! Comment! vous présentez une résolution devant cette Chambre pour nous demander de vous voter un octroi de \$65,000 et, à ce moment même, le contrat est donné? Et le montant n'était même pas voté. Nous sommes ici pour voter les crédits lorsque nous les jugeons nécessaires, mais, tant que nous ne les avons pas votés, vous ne pouvez rien faire. D'autre part, l'engagement du ministre des Travaux publics est bon ou il ne l'est pas. S'il est bon, pourquoi vient-on devant cette Chambre pour obtenir des subsides? S'il l'est, c'est une curieuse façon de procéder. On engage les crédits de la province sans consulter le peuple. Que faites-vous du droit des députés de se prononcer quand il s'agit de dépenser les deniers de la province? Qui vous a autorisé à dépenser cette somme? Vous avez passé un contrat, vous avez engagé le crédit de la province. Montrez-nous ce contrat. Vous avez violé les droits de la Chambre et du peuple!

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Il n'y a pas un seul sou d'engagé. Nous avons accordé le contrat parce que nous savions que la Chambre nous voterait les fonds. De toute façon, nous avons le droit de prendre cette somme de \$65,000 à même le budget du ministère des Travaux publics voté par la Chambre à chaque session. Si la Chambre nous refuse cette somme, les municipalités seront forcées de payer, bien qu'elles en soient incapables, c'est tout. Nous devons chercher un autre moyen d'aider à la reconstruction de ce pont, qui est très urgente et que le public réclame. Lorsque nous avons accordé le contrat, nous avons cru servir l'intérêt public.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Il n'y a pas d'engagement. Le gouvernement n'a encore payé aucun sou pour les travaux entrepris. Si

la Chambre ne veut pas voter les subsides, le gouvernement n'aura qu'à résilier son contrat avec l'entrepreneur.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Oui, le contrat a été signé sujet à approbation par la Législature. Nous ne nous sommes engagés à rien. Nous avons dit: Ce pont sera construit si la Chambre vote le montant demandé pendant la session.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Puisqu'il y a un contrat, déposez-le sur la table de la Chambre. Nous avons le droit d'en prendre connaissance puisque l'on a demandé à la Chambre de le ratifier. Les règlements de la Chambre obligent un ministre de la couronne à produire ce contrat ainsi que les plans et devis. Je demande qu'il le fasse.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Je n'ai pas d'objection.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Très bien. Ajournons la discussion jusque là.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Je suis prêt à produire le contrat, mais il n'est pas question de cela maintenant. Nous discutons la contribution du gouvernement à la construction du pont Scott.

Il s'agit d'une question urgente. Je ne suis pas tenu de montrer le contrat. J'avais le droit soit de me faire voter la somme que je désire obtenir par la Chambre, soit de la prendre sur mon budget privé. Le gouvernement sent qu'il doit agir avec diligence. Il a donc fait le nécessaire et il demande maintenant la sanction de la Législature.

Est-il raisonnable, d'ailleurs, de faire une grosse querelle quand trois municipalités ont demandé de faire les plans immédiatement et de hâter les travaux?

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Est-ce que l'honorable ministre soutient qu'il peut refuser de déposer le document auquel il a fait allusion et qui est réclamé par cette Chambre?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Je ne discute pas cela, nous sommes aux résolutions.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Nous sommes en présence des résolutions, mais, avant de procéder, nous voulons voir les plans et le contrat dont on nous a parlé.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** L'article 584 des règlements déclare que "quand un ministre de la couronne cite un rapport ou un document, ce rapport ou ce document doit être déposé sur le bureau si la demande en est faite, à moins qu'il ne soit de ceux dont la communication doit être demandée par adresse ou à moins qu'il ne soit contraire à l'intérêt public de le déposer".

L'opposition a le droit d'exiger la production des documents lorsque la chose est nécessaire. Le ministre a fait allusion au contrat, je veux le voir.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Vous l'aurez. Vous pouvez parler jusqu'à 6 heures sur la question si le cœur vous en dit, cela vous est très facile. Mais discutons du projet lui-même jusqu'à l'ajournement de la séance.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le premier ministre n'a pas le droit de parler ainsi. J'ai bien le droit de parler, et l'opposition a autant droit à son opinion que les députés de la droite ont droit à la leur.

Nous sommes ici pour représenter le peuple et protéger ses intérêts et nous nous appliquons à remplir tout notre devoir. C'est notre devoir constitutionnel de voir où va l'argent du public.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Il n'est pas question de cela.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je demande un document, et le ministre est obligé de le produire.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** J'ai donné un simple renseignement au député de Trois-Rivières. Je n'ai pas invoqué le contrat en question. J'ai dit qu'il y avait un contrat de préparé.

Si l'on y tient, bien que les règlements de la Chambre n'obligent pas le gouvernement à produire le contrat de la reconstruction du pont Scott, nous n'avons pas d'objection à déposer le contrat accompagné des soumissions, des plans et devis sur la table de la Chambre, n'importe quand, chose qui, à ma connaissance, ne s'est jamais faite ici en Chambre.

**M. Guertin (Hull):** L'honorable ministre désire cacher le contrat. Il devrait le produire. Qu'il aille le chercher pendant que nous discutons le bill qu'il présente. Il n'y a pas lieu d'encenser le ministre chaque fois qu'il est invité à se conformer aux usages parlementaires.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):**

L'honorable ministre ne doit pas être surpris si l'opposition insiste tant.

On a déjà protesté contre cette habitude du ministre des Travaux publics de dépenser l'argent du public d'abord et de venir ensuite faire ratifier ses actes par la Législature. À deux reprises différentes, il a dépensé des sommes considérables pour le palais de justice de Montréal sans être autorisé par la Chambre. C'est le même procédé qui est mis de l'avant aujourd'hui.

Le ministre a dit tantôt que le gouvernement ne voulait pas attendre trois ou quatre mois pour régler la question du pont Scott alors qu'il pouvait la régler tout de suite et se faire autoriser par la Chambre plus tard. Cela n'est pas une manière légale de procéder. Nous sommes les représentants du peuple et nous prétendons qu'une telle manière d'agir doit cesser. Il est tout simplement malheureux que la Chambre soit si docile et si conciliante chaque fois que de puissants ministres sollicitent une permission *post mortem* ou *post factum*. Nous avons peut-être raison de nous méfier de l'honorable ministre à ce sujet.

S'il faut deux ou trois sessions par an pour approuver ces contrats, nous les ferons, mais le gouvernement ne prendra pas les deniers de la province avant que la Chambre ne l'ait autorisé à le faire.

**M. Cantin (Saint-Sauveur):** Je tiens à rassurer les membres de l'opposition sur le projet du pont Scott.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** L'honorable député n'a pas le droit de parler sur le mérite de la résolution alors que l'on discute encore le point d'ordre soulevé par le premier ministre. Il faut d'abord discuter de ce point d'ordre.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Tout le monde a fait la même chose. L'honorable député de Saint-Sauveur a le droit d'éclairer la Chambre.

**M. Cantin (Saint-Sauveur):** Je tiens à dire pourquoi le gouvernement a été forcé de hâter la construction de ce pont.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** J'ai réclamé le contrat et j'ai le droit d'insister pour sa production.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Vous voulez faire du pont Scott un pont suspendu?

**M. Cantin (Saint-Sauveur):** Plusieurs accidents sont survenus sur le pont Scott et il s'en produira d'autres si l'on ne reconstruit pas le pont cet été. Les cultivateurs se sont cotisés pour y faire des réparations temporaires. Mais, le pont ayant été condamné par les ingénieurs qui le considèrent dangereux, le gouvernement a réussi à faire souscrire aux villes de Québec et de Québec-Ouest 40 % de la construction du pont.

Le gouvernement ne paie que 60 % du coût total et c'est ce que l'on demande au gouvernement en présentant ce bill. Il faut maintenant hâter la reconstruction pour prévenir de nouveaux accidents. Le gouvernement a agi dans l'intérêt général en aidant aux municipalités intéressées à reconstruire ce pont.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Je tiens à dire que je suis en faveur de la reconstruction de ce pont, mais ce que je n'approuve pas, c'est le procédé rapide et subtil de l'honorable ministre des Travaux publics et les moyens employés par le gouvernement pour dépenser les deniers de la province. Tout ce que l'opposition reproche au gouvernement, c'est de ne pas avoir attendu à cette session, avant d'entreprendre les travaux, pour demander à la Chambre d'autoriser cette dépense de \$65,000 à même le revenu du fonds consolidé de la province. L'honorable ministre m'approuvera en son for intérieur, car il sait que la Constitution l'oblige à faire ratifier les dépenses d'argent par la Chambre.

**M. le président (M. Delisle, Chicoutimi):** La résolution est adoptée alors?

**Les députés de l'opposition:** Non! Non!

**M. Guertin (Hull):** Pendant que nous discutons, le ministre des Travaux publics aurait bien mieux fait d'envoyer chercher la copie de ce fameux contrat réclamé par le député de Trois-Rivières. Nous l'aurions vue et peut-être que sa résolution serait votée. J'espère que le ministre trouvera le temps de se le procurer avant la prochaine séance.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Il est 6 heures, nous allons rapporter progrès.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** J'espère que l'honorable ministre produira son contrat.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Le contrat sera produit pour la prochaine séance.

Les résolutions sont laissées en suspens.

**Résolutions à rapporter:**

Le comité fait rapport qu'il n'a pas terminé l'examen des résolutions et demande la permission de siéger de nouveau.

La séance est levée à 6 heures.

---

**NOTES**

1. Les membres de l'Assemblée ont délibéré pendant deux heures. *L'Action catholique* rapporte que cinq députés de l'opposition et une vingtaine de députés ministériels ont pris part aux travaux de la Chambre.
2. Cet article stipule que les ponts font partie des chemins municipaux et que la décision de faire des travaux sur ces derniers revient aux corporations municipales.
3. La plupart des journaux consultés attribuent ces paroles à Maurice Duplessis, alors que *Le Devoir* les attribue à Camillien Houde.
4. Selon *La Patrie*, le débat concernant le pont Scott a duré plus d'une heure.
5. *Le Canada* et *L'Événement* évaluent l'octroi du gouvernement à \$60,000, alors que *La Patrie* et *La Presse* l'évaluent à \$70,000. Toutefois, le texte du projet de loi prévoit une dépense de \$65,000.



Séance du mardi 19 février 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 heures.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**The Montreal Trust  
Company**

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)** propose, appuyé par le représentant de Charlevoix-Saguenay (M. Rochette), que les articles 510 et 511 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter une pétition de la Montreal Trust Company, demandant de ratifier un titre pour certaine propriété et que ladite pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Adopté.

**Présentation et lecture de pétitions:**

En conséquence, ladite pétition de la Montreal Trust Company, demandant de ratifier un titre pour certaine propriété est présentée, lue et reçue par la Chambre.

**Rapports de comités:**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le douzième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 156 modifiant le Code de procédure civile relativement à l'enquête et audition et à l'enquête dans les causes par défaut et *ex parte*;

- bill 158 modifiant la loi des cités et villes;

- bill 159 modifiant la loi de l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer.

**M. Lemieux (Gaspé):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le onzième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 124 mettant l'école Saint-Édouard, à Beauport, sous la régie et le contrôle des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport.

**M. Roy (Lévis):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le douzième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition de mesdemoiselles Marie-Corinne Angers et autres, demandant l'adoption d'une loi pour faire déclarer définitif un acte de partage fait devant Yves Montreuil, notaire, des biens de la succession de feu E.-J. Angers, est régulière et suffisante, que le bill qui a été déposé par les pétitionnaires est régulier et conforme à la pétition et aux avis qui en ont été donnés, que cette pétition n'a pas été, toutefois, suffisamment annoncée et que cette irrégularité ne peut cependant porter préjudice aux tiers.

En conséquence, votre comité recommande de suspendre les règles à l'égard de cette irrégularité.

Le rapport est adopté.

**Succession E.-J. Angers**

**M. Fortier (Beauce)** propose, appuyé par le représentant de L'Islet (M. Thériault), que l'article 516<sup>1</sup> du Règlement soit suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill 141 concernant la succession E.-J. Angers.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Dépôt de documents:**

**Rapport sur les sociétés de  
secours mutuels**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** dépose sur le bureau de la Chambre le rapport sur les sociétés de secours mutuels, 1928 (opérations de 1927). Service des assurances. Département du Trésor, Québec. (Document de la session no 16)

**Pont Scott  
sur la rivière Saint-Charles**

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le gouvernement est-il en mesure de produire le contrat pour la reconstruction du pont Scott?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Le gouvernement le déposera quand le bill viendra devant le comité.

**Questions et réponses:**

**M. l'Orateur:** Interpellations.

**Revenus bruts provenant de la taxe sur les repas**

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Quels sont les revenus bruts de la province provenant de la loi 16 George V, chapitre 55: *a.* depuis l'entrée en vigueur de ladite loi jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1928 exclusivement; *b.* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1928 inclusivement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1929 exclusivement?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

1. *a.* \$432,236.07; *b.* \$301,202.84.  
2. *a.* \$432,236.07; *b.* \$297,659.97.

**Nombre d'agriculteurs dans la province de Québec**

**M. Renaud (Laval):** Combien y avait-il d'agriculteurs dans la province de Québec: *a.* en 1927; *b.* en 1928?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)<sup>2</sup>:**

*a.* 146,363; *b.* compilation à se faire.

**Nombre d'acres de terre ensemencés**

**M. Renaud (Laval):** Combien d'acres de terre ont été ensemencés dans la province de Québec en 1928?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

6,893,000 acres.

**Valeur moyenne des terres en exploitation**

**M. Renaud (Laval):** Quelle a été la valeur moyenne par acre des terres en exploitation de la province de Québec en 1928?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Compilation à se faire.

**Construction des écluses au Lac-Saint-Jean**

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** 1. Un contrat est-il intervenu entre le gouvernement et la Quebec Development ou toute autre compagnie ou corporation, relativement à la construction des écluses à la Grande et à la Petite Décharge du Lac-Saint-Jean et pour achats de pouvoirs d'eau à ces endroits?

2. Dans l'affirmative: *a.* à quelle date a été signé ce contrat; *b.* qui l'a signé pour ladite compagnie ou corporation?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

1. Oui, concernant la construction des écluses de l'île Maligne et de la Petite Décharge entre le gouvernement et la Quebec Development et entre le gouvernement et la Compagnie Oyamel, relatif à la vente des forces hydrauliques depuis le lac Saint-Jean jusqu'au pied de l'île Maligne.

2. Le premier contrat a été signé par monsieur Louis-T. Haggins, le 22 juin 1900, et confirmé par lettres patentes du 5 août 1903, en faveur de la Compagnie Oyamel. Le deuxième contrat, le 12 décembre 1922, par H. Lewis Brown.

**Droits d'exploitation des pouvoirs hydrauliques au Lac-Saint-Jean**

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Combien a été payé à date à la province par la compagnie Quebec Development et par la compagnie Duke-Price, relativement à l'exploitation des pouvoirs d'eau de la Grande Décharge et de la Petite Décharge du Lac-Saint-Jean?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

Par la compagnie Duke-Price, ayant droit de la Quebec Development Company: \$91,658.39. Rien n'a été payé pour la Petite Décharge spécialement parce que le tout constituait une seule entreprise.

**Fermeture des écluses au Lac-Saint-Jean**

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** 1. Le gouvernement, ses représentants ou officiers ont-ils donné ordre, au printemps 1928, de fermer les portes des écluses de la Petite Décharge du Lac-Saint-Jean?

2. Dans l'affirmative, pourquoi?

3. Est-il vrai que la fermeture des dites écluses a été cause que le pont de la Grande Décharge au Lac-Saint-Jean a été partiellement emporté?

4. Ledit pont a-t-il été reconstruit par la province?

5. Dans l'affirmative: *a.* combien a coûté à la province cette reconstruction; *b.* des soumissions ont-elles été demandées relativement à cette reconstruction; *c.* par qui et à quelles conditions ont été faits ces travaux de reconstruction?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

1. Oui.

2. Pour sauver la ville de Saint-Joseph-d'Alma d'un désastre qui menaçait non seulement la propriété, mais encore la vie de ses habitants. Il ne faut pas oublier que les portes des écluses ont été fermées graduellement et que, lorsque fermées complètement, il passait au-delà de 60,000 pieds cubes d'eau au barrage de la Petite Décharge.

3. Non.

4. Oui.

5. *a.* \$15,372.52; *b.* non; *c.* par M. T. Delisle, un des constructeurs réguliers de ponts du département de la Colonisation qui engagea les hommes à la journée et dirigea les travaux.

**Échelle hydrométrique  
de Roberval**

**M. Tremblay (Maisonneuve):** 1. À quelle date et de combien de pouces l'échelle hydrométrique du quai de Roberval a-t-elle été déplacée?

2. Le gouvernement exerce-t-il une surveillance sur l'échelle du niveau du lac Saint-Jean?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

1. Le niveau du zéro de l'échelle hydrométrique du quai de Roberval utilisée par la Commission des eaux courantes et la compagnie pour constater le niveau des eaux du lac Saint-Jean n'a pas été changé et il est le même qu'il était en 1915.

2. Oui. De temps à autre, cette échelle est vérifiée à l'aide d'un point fixe constitué par une tige de métal scellée dans le roc et qui a servi de base à tous les arpentages, nivellements et relevés du lac Saint-Jean effectués tant par la Commission des eaux courantes que par les compagnies Duke-Price et Quebec Development. En outre, le Service géodésique du gouvernement fédéral a placé à environ 20 pieds du premier un autre point fixe constitué par une tige de métal scellée dans le même rocher et portant le numéro 941-B dudit service. Ces deux points fixes servent et à la Commission des

eaux courantes et à la compagnie pour contrôler l'exactitude de l'échelle hydrométrique utilisée par elles.

**Nombre d'unités sanitaires  
au Québec**

**M. Crépeau (Sherbrooke):** 1. Combien y a-t-il d'unités sanitaires dans la province?

2. Depuis la réponse du 21 février 1928, combien d'unités sanitaires ont été établies?

3. Quand chacune d'elles a-t-elle été établie?

4. De combien de membres se compose chacune de ces unités sanitaires et quel est le traitement de chacun d'eux?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)<sup>3</sup>:**

1. Neuf.

2. Quatre.

3. Nicolet, le 1<sup>er</sup> juillet 1928; Joliette, le 1<sup>er</sup> juillet 1928; Terrebonne, le 1<sup>er</sup> janvier 1929; L'Assomption-Montcalm, le 15 février 1929.

4. Le personnel de chaque unité sanitaire se compose: 1. d'un officier médical, au traitement annuel initial de \$3,000; 2. de deux ou trois infirmières, au traitement de \$1,200; 3. d'un inspecteur sanitaire, au traitement de \$1,500; 4. d'une secrétaire dont le traitement varie de \$420 à \$600 par année, selon les années de service.

**Chemin  
Angliers-Rouyn**

**M. Guertin (Hull):** 1. MM. Desjardins et Gauthier à qui, d'après le rapport du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1928, pages 298 et 299, il aurait été payé \$52,517.27 pour le chemin Angliers-Rouyn pour la partie comprise entre la rivière de l'Original jusqu'à la ligne centrale du canton de Boischatel et la tête du lac Opasatica, agissaient-ils comme conducteurs, entrepreneurs ou autrement?

2. Ces travaux ont-ils été donnés par contrats?

3. Dans l'affirmative, à qui?

4. Les contrats ont-ils été accordés par soumissions, au pourcentage ou autrement?

5. Si ces contrats ont été accordés par soumissions, ont-ils été accordés au plus bas soumissionnaire dans chaque cas?

6. Dans la négative, dans quels cas ne l'ont-ils pas été et pourquoi dans chacun d'eux?

- L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1. Comme entrepreneurs.
2. Oui.
  3. MM. Desjardins et Gauthier.
  4. Par soumissions.
  5. Oui.
  6. Répondu à la question 5.

#### Conseil municipal d'Arvida

- M. Delisle (Chicoutimi):** 1. Quel est le nom du maire actuel de la ville d'Arvida, dans le comté de Chicoutimi?
2. De quelle nationalité est-il?
  3. Quels sont les noms des échevins actuels de la ville d'Arvida, dans le comté de Chicoutimi?
  4. De quelle nationalité sont-ils?

- L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**
1. A. E. Riddell, M. D.
  2. Sujet britannique, né en Ontario.
  3. Paul Tellier et J. A. Whitaker.
  4. Sujets britanniques, Paul Tellier, né à Saint-Hyacinthe, et J. A. Whitaker, à Ungava, Québec.

#### Conseil municipal de la ville de Racine

- M. Delisle (Chicoutimi):** 1. Quel est le nom du maire actuel de la ville de Racine, dans le comté de Chicoutimi?
2. De quelle nationalité est-il?
  3. Quels sont les noms des échevins actuels de la ville de Racine, dans le comté de Chicoutimi?
  4. De quelle nationalité sont-ils?

- L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**
1. J. Reidy-Smith.
  2. Sujet britannique, né à Lennoxville, Québec.
  3. B. K. Boulton et J.-A. Pouliot.
  4. Sujets britanniques, B. K. Boulton, né à Ottawa, et J.-A. Pouliot, né à Sherbrooke, Québec.

#### Georges-A. Martin, gérant de la Coopérative fédérée de Waterloo

**M. Renaud (Laval):** Un nommé Georges-A. Martin a-t-il été remercié de ses services comme gérant de la Coopérative fédérée, succursale de Waterloo?

2. Si oui, quelles sont les raisons de son renvoi?

- L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):** 1. et 2. Le gouvernement l'ignore.

#### Radiodiffusion

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay)** propose, selon l'ordre du jour et appuyé par le représentant d'Arthabaska (l'honorable M. Perrault), qu'à sa prochaine séance la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 41 relatif à la radiodiffusion dans la province.

Adopté.

#### Formation des instituteurs à l'Université McGill

**L'honorable M. David (Terrebonne)** propose, selon l'ordre du jour et appuyé par le représentant de Lac-Saint-Jean (l'honorable M. Moreau), qu'à sa prochaine séance la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 46 autorisant un octroi à l'Université McGill pour la formation des instituteurs.

Adopté.

#### Loi des musées

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose, selon l'ordre du jour et appuyé par le représentant de Lac-Saint-Jean (l'honorable M. Moreau), qu'à sa prochaine séance la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 31 modifiant la loi des musées de la province.

Adopté.

#### Loi des architectes

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier le bill 150 modifiant la loi des architectes.

Adopté.

#### En comité:

Le comité étudie l'article 1, qui se lit comme suit:

"1. L'article 4 de la loi des architectes (statuts refondus, 1925, chapitre 220) est remplacé par le suivant: "4. L'association est régie par un conseil, dont il est ci-après question sous le nom de "conseil", et qui se compose d'un trésorier et de dix conseillers dont deux résident en dehors du district de Montréal et qui sont tous membres de l'association et sont élus annuellement en la manière prescrite par les règlements de l'association."

Cet article est amendé et les mots "dont deux résident en dehors du district de Montréal" sont remplacés par "dont deux résident dans le district de Québec".

L'article ainsi amendé est adopté.

Le comité étudie l'article 4, qui se lit comme suit:

"L'article 12 de ladite loi est modifié en remplaçant le second alinéa par le suivant: "Toute personne qui, n'étant pas enregistrée comme membre de ladite association, prend ou emploie tel nom, titre ou désignation ou fournit des plans et devis pour la construction ou la reconstruction d'édifices, soit directement ou indirectement, est passible d'une amende d'au moins cent dollars et d'au plus deux cents dollars pour la première infraction, et d'au moins trois cents dollars et d'au plus cinq cents dollars pour toute infraction subséquente et, à défaut de paiement immédiat de l'amende et des frais, d'un emprisonnement durant un terme n'excédant pas quatre-vingt-dix jours, à moins que cette amende et les frais ne soient plus tôt payés."

**M. Renaud (Laval):** Je veux savoir si la loi va maintenant nous obliger à engager des architectes dans toutes les constructions que nous entreprenons. Cette disposition atteint aussi bien le particulier qui se fait construire une maison que n'importe quel autre citoyen exerçant la profession d'architecte. Supposons qu'un cultivateur veut construire une grange et fait ses plans et devis lui-même ou les fait faire par un entrepreneur ou un menuisier de la localité comme la chose se pratique aujourd'hui, va-t-il tomber sous le coup de la loi? Moi, je fais souvent des constructions et je n'emploie pas d'architectes. Va-t-on m'obliger à en employer? Je tiens à avoir des explications. Si la loi va aussi loin que cela, je suis contre.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** Le bill actuel n'a qu'un but: clarifier la loi. L'Association des architectes veut tout simplement empêcher un particulier de pratiquer illégalement l'architecture, de

faire des plans et de les vendre. Cela n'a pas pour but d'empêcher un homme de faire les plans de sa maison ou de sa grange lui-même et de s'en servir. Le bill que nous étudions, s'il est adopté, n'empêchera pas un entrepreneur de faire des plans et devis pour son client tout comme par le passé, pourvu qu'il ne se fasse pas rémunérer par ce dernier pour ses plans. S'il fait des plans gratuitement pour son client, il ne sera nullement ennuyé par l'association.

Lorsque le bill a été présenté au comité des bills privés, il stipulait qu'un homme n'ayant pas les qualifications requises, s'il exige une rémunération, se trouve à pratiquer l'architecture et doit payer contribution à l'Association des architectes. Sans quoi, cette association veut qu'il soit mis à l'amende, car il aura pris une responsabilité légale en agissant comme un véritable architecte et il tombe conséquemment sous le coup de la loi. Les gens qui feront construire un bâtiment seront mieux protégés puisque les architectes, comme les entrepreneurs, seront tenus responsables, pendant un certain nombre d'années, des bâtiments qu'ils auront construits. Celui qui bâtit suivant les plans de l'architecte enregistré a droit à la protection de l'Association, mais celui qui agit autrement n'a aucune autorité vis-à-vis de la loi. Quant à l'honorable député de Laval, qui dit qu'il n'emploie jamais d'architectes, je crois qu'il a tort dans son propre intérêt.

**M. Renaud (Laval):** J'ai fait des affaires avant aujourd'hui et je n'ai pas de conseil à recevoir. Je voudrais savoir ce que l'honorable député veut dire par agir comme architecte. Il y a beaucoup de contrebande dans ce pays-ci.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** Agir comme architecte, c'est préparer des plans et devis, exiger une rémunération pour ce travail et prendre une responsabilité légale vis-à-vis des clients.

L'article 4 est adopté. Les autres articles sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu deux fois et adopté.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Code municipal,  
article 162**

**Un député pour M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 155 modifiant l'article 162 du Code municipal.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**Un député pour M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Quartier Saint-Laurent  
de Montréal**

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier le bill 134 concernant le lot numéro 235 du quartier Saint-Laurent, Montréal.

Adopté.

**En comité:**

Le comité étudie l'article 4, qui se lit comme suit:

"4. Si une part indivise dans d'autres propriétés immobilières des cité et district de Montréal est dévolue à ladite interdite, l'autorisation ci-dessus accordée à son dit curateur, relativement au lot numéro 235 du quartier Saint-Laurent, s'appliquera aussi à toute vente de la part indivise de ladite interdite dans toutes autres propriétés immobilières, qui lui appartiennent actuellement ou qui lui accroîtront par la suite."

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent):** Il s'agit, je l'ai dit, de permettre la vente des biens d'une personne interdite. J'ai amendé le bill de façon à préciser quelle est la seconde propriété de l'interdite et j'en demande l'adoption.

L'article est amendé et se lit désormais comme suit:

"4. Si une part indivise de certains lots de la cité et du district de Montréal, connus comme étant les lots de subdivision trois cent soixante-cinq, trois

cent soixante-six, trois cent soixante-sept, trois cent soixante-huit et trois cent soixante-neuf du lot originaire numéro cent soixante-huit (lot 168-365, 366, 367, 368 et 369) et les lots de subdivision numéros trois cent quatre-vingt-quatorze, trois cent quatre-vingt-quinze, trois cent quatre-vingt-seize, trois cent quatre-vingt-dix-sept et trois cent quatre-vingt-dix-huit du lot officiel numéro cent soixante-neuf (lot 169-394, 395, 396, 397 et 398), des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, est dévolue à ladite interdite, l'autorisation ci-dessus accordée à son dit curateur, relativement au lot numéro 235 du quartier Saint-Laurent, s'appliquera aussi à toute vente de la part indivise de ladite interdite dans l'une desdites autres propriétés immobilières, qui lui appartiennent actuellement ou qui lui seront dévolues à l'avenir."

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** L'amendement est une amélioration et je ne le combattrai pas.

L'article ainsi amendé est adopté. Les autres articles sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus deux fois et adoptés.

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Code municipal**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 37 modifiant le Code municipal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent du Code municipal.

**Loi des  
cités et villes**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 38 modifiant la loi des cités et villes soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

### Loi des mines

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 35 modifiant la loi des mines de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

Le principal objet du bill<sup>4</sup> est la création d'un bureau géologique et minéralogique dans la province, en relation avec le département des Mines, pour favoriser le développement de nos mines, accélérer la prospection et faciliter le travail des prospecteurs lorsqu'ils arrivent sur un terrain nouveau. Les fonctions de ce bureau seront de faire des explorations et des études sur le terrain, pour exécuter des levées géologiques et minéralogiques, et de publier des cartes et des rapports géologiques et minéralogiques pour rendre publics les résultats de ces travaux. La recherche appliquée, fondée sur des principes scientifiques, est maintenant plus nécessaire que jamais et la province ne croit pas qu'elle puisse aller de l'avant sans faire appel aux services d'experts en géologie.

Jusqu'à aujourd'hui, nous avons surtout eu recours aux services des géologues à l'emploi du gouvernement fédéral qui, au moyen de cartes et de plans, nous transmettaient des rapports sur les conditions des terrains qui guidaient les prospecteurs et facilitaient leur travail. Les services qu'ils ont rendus sur une base permanente sont dignes de la plus haute recommandation. Il n'y avait de bureaux de recherche qu'au fédéral et dans la province d'Ontario.

Nous croyons que notre développement minier a maintenant atteint un degré suffisant pour que nous ayons notre bureau permanent de géologie provincial. Ontario a déjà établi un bureau de ce genre. C'est un fait que 95 % de notre sol est de formation précambrienne et il contient donc des richesses minérales. Nous croyons qu'il est du devoir de l'État d'avoir à notre disposition des géologues, afin d'indiquer aux prospecteurs où sont les meilleurs centres où ils pourront trouver des minéraux et avoir un bon champ d'action. Cela contribuerait grandement au développement minier de la province et ils pourraient en même temps fournir des renseignements à ceux qui placent leur argent dans ce genre d'entreprises. Le gouvernement veut protéger le public contre la spéculation minière parfois malsaine. À l'avenir, aucune lettre patente ne sera émise pour l'exploitation d'une concession minière, à moins que le ministre n'ait l'assurance qu'un terrain contient réellement des minéraux en quantité suffisante pour que son exploitation soit rentable. Si le ministre n'est pas certain que les

échantillons qu'on lui a remis proviennent d'un terrain donné, et s'il a des doutes quant à la qualité des minerais de ce terrain, il pourra obliger les parties désirant des lettres patentes à présenter un rapport, effectué par un ingénieur autorisé et qui aura fait une analyse rigoureuse de la teneur en minerais du terrain en question.

Les autres amendements n'ont d'autre but que de mettre notre loi des mines à date.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Si nous avons eu un bureau de géologie depuis quelques années, le mouvement minier aurait certainement été accéléré, les revenus provenant des mines se seraient accrus et il y aurait eu plus de protection pour le public. Le gouvernement est responsable des argents perdus jusqu'à date par le public dans les mines, faute de renseignements. Si le ministre a droit à des félicitations pour avoir présenté cette heureuse mesure, qui est un pas dans la bonne direction, il doit également être blâmé pour le retard qu'il a mis à créer ce bureau. Il n'a fait que continuer dans cette mesure que suit le gouvernement de retarder à adopter de bonnes mesures qui sont dans l'intérêt de notre province. J'espère que l'organisation du bureau ne sera pas retardée aussi longtemps que la nomination du commissaire des mines.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Je dois dire à l'honorable député que nous ne sommes aucunement en retard. On ne peut nous reprocher de ne pas avoir agi assez rapidement en ce domaine parce que, si l'on avait posé des gestes prématurés, les conséquences auraient pu être malheureuses. Nous ne pouvions créer un bureau de géologues sans avoir réussi à développer nos mines. La nécessité de ce bureau de géologie s'est fait sentir avec le développement minier. C'est la façon d'agir qu'Ontario a suivie. La province d'Ontario est la seule de tout le dominion à avoir un bureau de géologie. Elle n'a pas créé son bureau de géologie dès le début. Elle a attendu que les principales découvertes à Cobalt et Porcupine aient été faites, que son développement minier ait atteint un certain degré d'efficacité et que les revenus provenant de cette industrie soient indiscutables. Nous ne pouvions établir un bureau ici avant que les dépenses d'une telle institution soient justifiées. Sans avoir de bureau officiel, le gouvernement n'a pas tardé à faire des efforts dans ce domaine. Il a engagé des géologues chaque année pour faire les travaux d'exploration et nous avons toujours retenu les bons services des géologues du gouvernement fédéral.

Cependant, étant donné les revenus additionnels des dernières découvertes minières, le moment est tout à fait approprié pour suivre l'exemple d'Ontario et nous aurons un bureau permanent de géologie de Québec qui sera formé de six géologues, mais nous aurons encore recours, dans certains cas, aux renseignements et aux services de sept ou huit géologues qu'Ottawa nous a fournis et dont la compétence est reconnue.

Adopté. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Puisque ce projet a rencontré l'approbation du député de Trois-Rivières, il doit être excellent.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Nous allons le discuter article par article.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska)** propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

Adopté.

#### En comité:

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Les amendements suggérés sont des amendements de détail se rapportant à l'administration.

Le comité étudie l'article 1, qui se lit comme suit:

"1. L'article 13 de la loi des mines de Québec (statuts refondus, 1925, chapitre 80), tel que modifié par la loi 16 George V, chapitre 27, section 3, est de nouveau modifié en remplaçant les mots: "qui suivent", dans la troisième ligne du deuxième alinéa, par les mots: "encourus pendant l'année en question, savoir:".

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Par le premier article du projet, nous voulons imposer la taxe sur le produit des mines vendu dans une année et permettre aux compagnies de déduire durant cette même année les frais et dépenses encourus de leurs revenus avant de nous payer la taxe. C'est d'ailleurs la procédure que suivait le service des mines, car la taxe est imposée sur les profits des mines. L'amendement ne fait que donner force de loi à cette pratique.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je félicite l'honorable ministre, qui est le seul qui ait le courage d'appeler les choses par leur nom. Il nous avoue que c'est une taxe qu'il impose.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Une taxe sur les profits des compagnies de mines.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Est-ce que ce ne serait pas plus simple d'imposer une royauté sur chaque tonne de minerai qui sort des mines?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Nous avons cette loi autrefois, mais nous avons constaté qu'elle était injuste, car il y avait des compagnies qui ne faisaient pas d'argent et étaient appelées à payer comme celles qui en faisaient. Nous avons donc changé la base de la taxation afin que seuls les profits fussent taxés. Le système de l'honorable député de Maisonneuve serait plus simple, mais il ne serait pas juste.

L'article est adopté.

Le comité étudie l'article 2, qui se lit comme suit:

"2. L'article 37 de ladite loi est modifié en y ajoutant, à la fin, les mots suivants: "Toutefois, s'il s'agit de métaux supérieurs, le ministre pourra exiger un rapport certifié d'un ingénieur compétent, décrivant la nature et l'étendue de la minéralisation."

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Aucune terre ne peut être vendue pour fins minières avant que celui qui demande à acheter produise des échantillons pris sur cette terre. C'est ici la loi actuelle.

La deuxième clause a pour but de forcer le requérant, s'il s'agit de métaux supérieurs, à fournir au gouvernement, avant d'acheter une terre pour fins minières, un rapport de son ingénieur décrivant ce que contient sa propriété, la nature et l'étendue de la minéralisation, avant d'obtenir des lettres patentes.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** N'y a-t-il pas danger d'ingérence politique?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Je puis rassurer l'honorable député. Il n'y a pas de danger de ce côté-là. Le danger est que la province abandonne une terre qui ne contient peut-être pas de minerais et qui pourrait être utilisée pour des fins de colonisation.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le gouvernement a fait une bonne chose en créant une position de commissaire des mines. Pourquoi ne fait-il pas la nomination le plus tôt possible?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Nous nous sommes fait autoriser à nommer un commissaire, mais nous n'avons pas dit quand la nomination serait faite. Nous la ferons quand le besoin s'en fera sentir. À venir jusqu'à présent, c'est le ministre des Mines qui agit en qualité de commissaire dans la province.

L'article est adopté.

L'article 3 est adopté.

Le comité étudie l'article 4, qui se lit comme suit:

"4. L'article 58 de ladite loi, tel que modifié par les lois 16 George V, chapitre 27, section 13, et 18 George V, chapitre 32, section 7, est remplacé par le suivant:

"58. Tout détenteur de claims doit, dans un délai de douze mois à compter de la date inscrite sur les piquets, sous peine de déchéance de tous droits et privilèges, se munir d'un permis d'exploitation en conformité des articles 60 et suivants. Ce délai est toutefois de vingt-quatre mois quand il s'agit de claims situés à cent milles ou plus d'un chemin de fer, en ligne droite.

"La demande à cet effet doit être accompagnée:

"1. Du montant de l'honoraire et de la rente;

"2. Du numéro des claims ou de toute autre description satisfaisante de l'emplacement marqué sur le terrain.

"3. D'une déclaration attestée sous serment de tous les travaux de prospection ou de développement exécutés sur ces claims depuis leur jalonnement.

"Ces travaux de prospection ou de développement doivent être équivalents à au moins vingt-cinq journées de huit heures, par quarante acres ou fraction de quarante acres. Cependant, pour tout claim ou fraction de claim ayant moins de vingt acres de superficie, il suffit que les travaux soient équivalents à douze journées de huit heures.

"S'il s'agit de claims situés à cent milles ou plus d'un chemin de fer, les travaux que doit faire ou faire faire le détenteur de claims pendant le délai de vingt-quatre mois qui lui est accordé doivent être équivalents à cinquante journées de huit heures par

quarante acres, ou fraction de quarante acres ayant vingt acres ou plus en superficie, et à vingt-cinq journées de huit heures par fraction de quarante acres ayant moins de vingt acres de superficie; et la moitié au moins de ces travaux doit être exécutée pendant les premiers douze mois. À défaut par le détenteur de claims d'établir à la satisfaction du ministre, à l'expiration des premiers douze mois, qu'il s'est conformé aux dispositions de la présente loi, il perdra tous ses droits et privilèges, à moins toutefois qu'il n'obtienne un permis d'exploitation sur paiement d'une rente supplémentaire en conformité de l'article 61.

"Après l'émission du permis d'exploitation, l'inscription sur le piquet No un (1) de chaque claim doit être modifiée et contenir le nom du porteur du permis, le numéro du permis, et, en gros caractères, les lettres initiales P. E. ou M. L."

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** La quatrième clause est un amendement à l'article 58 de la loi. Nous proposons de prolonger d'un an à deux ans le délai dans lequel un prospecteur doit faire rapport de ses travaux de prospection. Je crois que c'est plus juste pour les prospecteurs qui travaillent dans le district de Chibougamau, par exemple. Les prospecteurs doivent faire 25 jours de travaux par 40 acres, chaque année. Au bout de deux ans, ils devront donc avoir fait 50 jours de travaux par 40 acres.

L'article est adopté.

Les articles 5 à 7 sont adoptés.

Le comité étudie l'article 8, qui se lit comme suit:

"8. Ladite loi est modifiée en y insérant, après l'article 114, le suivant:

"114a. Les géologues devront être porteurs d'un degré universitaire obtenu après des études spéciales en géologie et en minéralogie."

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Les membres du bureau de géologie devront posséder des diplômes universitaires ainsi que le décrète le projet de loi.

L'article est adopté.

Le comité étudie l'article 9, qui se lit comme suit:

"9. L'article 126 de ladite loi est remplacé par le suivant:

"126. Les inspecteurs, les géologues, les constables ou officiers de paix peuvent, en tout temps, entrer avec leurs aides, tant sur les terres des particuliers que sur les terres publiques, pour y remplir leurs fonctions et exécuter les travaux qui leur sont assignés, et peuvent exiger de tout détenteur de claims, porteur de permis d'exploitation ou propriétaire de terrain, et de leurs employés, toutes les facilités de l'assistance nécessaires à cette fin."

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Cette clause a pour but de permettre aux géologues et aux inspecteurs de visiter les terrains miniers.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Et s'ils causent des dommages?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** La loi des mines, que l'honorable député connaît, assure le paiement des dommages. La loi permet à un prospecteur d'aller sur une propriété privée, mais, s'il cause des dommages, il en est responsable. Le géologue sera également responsable.

L'article est adopté.

Le comité étudie l'article 10, qui se lit comme suit:

"10. L'article 176 de ladite loi est remplacé par le suivant:

"176. Dans le but d'aider et promouvoir le développement de l'industrie minière dans la province, il sera loisible au ministre de créer au service des mines un organisme de géologie et de minéralogie dont les fonctions seront de:

"a. Faire des explorations et des études sur le terrain pour exécuter des levées géologiques et minéralogiques;

"b. Publier des cartes et des rapports géologiques et minéralogiques pour rendre publics les résultats de ces travaux."

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Cette clause pourvoit à la création du bureau de géologie.

L'article est adopté.

Les autres articles sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Subsides

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose, selon l'ordre du jour, que "M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Adopté.

### En comité<sup>5</sup>:

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose: Qu'un crédit n'excédant pas quatre cent quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour service forestier et inspection des terres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

L'année dernière, on a dépensé tous les subsides votés, plus une somme de \$30,000 que l'on s'est procurée par mandats spéciaux. Cette somme a été dépensée pour des travaux supplémentaires d'arpentage. L'année dernière, une somme de \$490,000 a été votée, dont \$340,000 dans le budget ordinaire, \$120,000 dans le budget supplémentaire et \$30,000 par mandats spéciaux.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Comment se fait-il que seulement \$400,000 apparaissent dans l'estimé budgétaire de l'année finissant le 30 juin 1928 pour le service forestier, tandis que \$490,000 ont été dépensés?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Oui, nous avons dû avoir recours à \$30,000 aux mandats spéciaux pour des travaux supplémentaires que nous avons dû faire, entre autres des inventaires dans la région de Chibougamau et d'autres régions minières en exploitation.

Trois inventaires ont été faits. Dans les années à venir, les travaux à effectuer seront moins nombreux.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Oui, mais il reste \$60,000 pour compléter les \$490,000 qui ont été dépensés, d'après les *Comptes publics*.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Nous avons voté, il y a deux ans, \$340,000 dans le budget régulier pour le service forestier et nous avons voté \$120,000 dans le budget supplémentaire, ce qui faisait un total de \$460,000. L'opposition trouvera cette somme totalisée dans l'estimé budgétaire de l'année dernière.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Mais, dans le budget de cette année, on nous dit que \$400,000 seulement ont été votés l'an dernier.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Je vais faire venir le budget de l'an dernier. Si mon honorable ami veut attendre quelques instants.

**M. Lafleur (Montréal-Verdun):** Si vous avez dépensé \$490,000 l'an dernier, pourquoi ne demandez-vous que \$415,000 cette année?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Les besoins varient chaque année. Nous anticipons que la coupe du bois sera moins considérable cette année.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** L'honorable ministre a dit l'autre jour que le bill de la St. Maurice Lumber Company, passé en 1925, pour changer le nom de la compagnie et pour la dispenser de payer une somme de \$60,000 à la province en primes de transfert, avait été adopté à l'unanimité l'an dernier.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** J'ai dit que je croyais qu'il avait été adopté à l'unanimité.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je ne mets pas en doute la bonne foi de l'honorable ministre, mais ce bill a été adopté sur division et non à l'unanimité. Cela prouve qu'il y a des lacunes dans son département. On manque d'information.

Il n'y avait pas urgence à dépenser \$30,000 pour faire faire de l'arpentage et commencer l'inventaire forestier dans la région de Chibougamau, alors que l'opposition demande un inventaire national exhaustif de nos ressources naturelles et de leurs modes de développement depuis 30 ans, et que rien ne s'est fait. L'inventaire est plus urgent dans d'autres régions. L'inventaire de Chibougamau ne pressait pas au point de le faire payer par un mandat spécial. Pourquoi alors cette hâte? Pourquoi prendre de l'argent sans se le faire voter par les représentants du peuple, comme c'est son devoir? Agir ainsi, c'est enlever aux députés le privilège de contrôler les

crédits. Cette législation injurieuse pour les représentants du peuple devrait cesser de se faire.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Nous avons fait les inventaires au temps propice. Ils ont été faits chaque fois qu'ils étaient nécessaires et le gouvernement n'a pas attendu les remarques de l'opposition pour les commencer. Seulement, dans certains cas, l'inventaire doit être fait plus rapidement que dans d'autres. C'est ce qui est arrivé dans le cas de Chibougamau. La province a agi aussi vite qu'elle pouvait le faire dans les circonstances.

Quant au bill de la St. Maurice Paper Company, j'étais sous l'impression qu'il avait été adopté à l'unanimité. D'ailleurs, ce n'était pas un bill public, mais un bill privé et le gouvernement n'en est pas plus responsable que les membres de l'opposition. Le bill ne prêtait à aucune équivoque, ce n'était pas un cas extraordinaire. Il ne s'agissait que d'un changement de nom. Dans un cas comme celui-là, il n'y a pas de prime de transfert à payer. Les propriétaires étaient les mêmes.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Si l'on adopte cette politique, n'importe quelle compagnie pourrait faire de même. Comment se fait-il qu'une compagnie puisse éviter les primes de transfert en changeant simplement de nom?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Lorsqu'il y a simplement changement de nom, sans transaction aucune, il n'y a pas de prime de transfert à payer. Il y a beaucoup d'autres exemples semblables depuis nombre d'années.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Ainsi, pour acheter les limites d'une compagnie, je n'aurai qu'à obtenir un changement de nom. Dans le cas de l'International Paper, il n'y avait pas qu'un changement de nom. On a remplacé le nom de la St. Maurice Lumber par l'International Paper et le tour était joué. C'est un moyen habile dont les avocats de la compagnie se sont servis pour éviter de payer \$60,000, ou plutôt, \$80,000 à la province.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** C'est une seule et même compagnie.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** cite le Code civil. C'est avec cette politique ruineuse, dit-il, que le département des Terres et Forêts a perdu des milliers et des milliers de dollars et a privé la province d'un revenu important.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

Le montant de \$400,000 qui apparaît dans le budget de 1929-1930 est celui de l'exercice financier actuellement en cours. Ce que nous discutons en ce moment, c'est le budget de 1927-1928. Or, l'honorable député de Trois-Rivières va trouver dans le budget de cette année-là que nous avons voté \$340,000 dans les estimés et \$120,000 dans les estimés supplémentaires. Comme nous avons dépensé \$490,000, la différence de \$30,000 est provenue, comme je l'ai dit, d'un mandat spécial.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** L'explication de l'honorable ministre est claire et très simple. Pourquoi ne l'a-t-il pas donnée tout de suite quand je l'ai demandée?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

Je voulais donner des chiffres absolument précis. L'erreur vient de la gauche et non de la droite.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Combien y a-t-il d'ingénieurs forestiers gradués travaillant pour la province?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

Il y en a une trentaine sur environ 80 ou 84 qui sont sortis de l'école forestière. Ils sont payés de \$2,000 à \$2,400 par an. Les chefs de district ont jusqu'à \$3,000.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Cela n'est pas suffisant. Le gouvernement a eu une bonne initiative en créant l'école forestière, mais les salaires qu'il paie ne sont pas suffisants; ils ne peuvent encourager l'émulation. À quoi sert-il de créer de telles écoles si on offre une si piètre rémunération à ses gradués? Le gouvernement n'a pas créé un organisme pour que ces nouvelles compétences, les jeunes, reçoivent l'attention des industries. Plusieurs de nos compétences ont dû aller aux États-Unis se faire une carrière, là où le coût de la vie est abordable, là où ceux qui le méritent reçoivent des salaires justes et honorables.

J'ai beaucoup d'estime pour l'honorable ministre des Terres, mais nous discutons les actes du gouvernement. Le reproche qu'on peut adresser au gouvernement, c'est d'avoir créé une école et de n'avoir pas assuré aux gradués de cette école des positions convenables. Je connais, pour ma part, un ingénieur forestier très compétent qui est pratiquement sans position. Je ne veux pas faire porter au gouvernement la responsabilité de toute la faute.

Faute d'avoir créé des compétences, et faute de leur avoir donné des débouchés, le gouvernement est obligé d'aller aux États-Unis chercher des compétences. Bien que je ne veuille pas m'immiscer dans la gestion interne de l'International Paper Company, pourquoi permet-on à cette compagnie d'employer des ingénieurs forestiers de l'État du Maine pour faire l'inventaire des forêts du Saint-Maurice? Cette pratique est tout à fait regrettable. À quoi cela sert d'avoir des écoles de foresterie, des écoles techniques et des polytechniques, si l'on n'impose aucune restriction à ce genre d'invasion? Je demande au gouvernement de prendre des mesures pour éviter pareille situation. Les compagnies qui viennent dans la province développer nos ressources sont les bienvenues, mais il faut que nos droits d'ainesse soient respectés. Que le gouvernement soit prévoyant s'il ne veut pas être à la merci d'un Américain pour régler la crise du papier. Je ne dis pas cela par chauvinisme, Dieu m'en préserve, mais parce qu'il faut le dire et, bien naturellement, ce ne sont pas les ministres du gouvernement qui le diront. Je dis que le gouvernement devrait assurer des situations à nos gradués sur notre patrimoine national et prendre des mesures appropriées pour que justice soit rendue à nos gens.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

Le gouvernement ne manque jamais une occasion de venir en aide aux élèves et aux gradués des écoles forestières. Il a fait tout ce qu'il a pu pour aider les jeunes. Il y en a beaucoup qui sont partis et qui n'ont pas eu de meilleurs salaires des compagnies que du gouvernement. Mais tous sont revenus. Je ne sais pas s'il est juste de dire que les ingénieurs forestiers sont plus mal payés que d'autres professionnels. La question des salaires est très délicate. Après 10 ans, il y a beaucoup d'avocats qui ne gagnent pas \$3,000 par année. Je serais enchanté de donner de meilleurs salaires aux employés du gouvernement, mais je crois que les traitements de nos fonctionnaires se comparent très avantageusement avec ceux des autres provinces. En tenant compte des fonctions des employés, le salaire qu'ils reçoivent est raisonnable. Et je crois que, dans l'ensemble, nos fonctionnaires ne sont pas maltraités. J'accepte cependant en bonne part les suggestions et les critiques de l'opposition avec la plus grande bienveillance et je ne les crains pas.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Même les cruautés?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Je ne crois pas qu'aucun membre de l'opposition puisse se rendre coupable de cruautés.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** L'honorable ministre a 30 ingénieurs forestiers à son emploi. Il y a 80 ingénieurs forestiers gradués de l'école forestière. Je n'attaque pas l'intégrité de l'honorable ministre, mais il y a insuffisance de contrôle et de surveillance dans la coupe, la protection, etc., et je crois que s'il employait les 80 gradués, il pourrait améliorer ces services.

Je vois à côté de l'honorable ministre le chef du service forestier, un homme qui est un expert en questions forestières, une autorité reconnue. Par suite de sa position, M. G.-C. Piché<sup>6</sup>, chef du service forestier, ne peut pas toujours prouver cette compétence. Je suis convaincu qu'il doit être obligé de comprimer ses ailes très souvent, faute de moyens suffisants pour faire tout son devoir. Le gouvernement a perdu des sommes fabuleuses sur la perception des droits de coupe. Il est extraordinaire de voir le gouvernement rembourser aux compagnies des droits de coupe payés en trop et même des amendes.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** J'affirme à mon honorable ami que la perception des droits de coupe se fait avec une régularité parfaite. Il n'est pas extraordinaire qu'une erreur soit commise dans les comptes, quand le département fait des affaires de \$6,000,000 par année. Même les compagnies les mieux organisées font souvent des erreurs.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Si les compagnies font des erreurs, ce sont les actionnaires qui doivent payer, alors que, dans le cas du département, c'est l'argent du public qu'il perd. Il y a 4,000 à 5,000 chantiers et je sais que le gouvernement se base souvent sur les rapports des compagnies pour percevoir les droits de coupe, car les 20 compétents et les 200 incompétents ne peuvent faire de surveillance. Que l'honorable ministre améliore sa surveillance. "*Excelsior!*"

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Si mon honorable ami mettait cela en pratique, il ne verrait pas tout en noir. Mais il a tort de dire que nous nous basons sur les rapports des compagnies.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** J'ai dit "en partie".

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Nos officiers contrôlent les rapports des compagnies. Il y a des livres dans les chantiers. Nous nous appuyons sur les entrées des livres de chantier. La province n'a pas perdu un sou dans la perception des droits à cause du manque de contrôle de la coupe dans les chantiers.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je ne mets nullement en doute l'intégrité du ministre. Mais qu'on nous donne des vérificateurs, une enquête, et qu'on nous permette l'audition des livres, et l'opposition prouvera qu'il y a des cas où la perception des droits pour la coupe du bois se fait avec un manque de surveillance coûteuse pour la province.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Je défie l'honorable député ou quiconque de me citer un seul cas où la province a perdu un seul sou de ses droits à cause d'un manque de contrôle. Si jamais une compagnie de bois vole des droits de coupe à la province, j'aimerais le savoir, cela me ferait même grand plaisir.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Il est 6 heures.

La résolution est laissée en suspens.

#### Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il n'a pas terminé l'examen de la résolution et qu'il désire avoir la permission de siéger de nouveau.

La séance est levée vers 6 h 25<sup>7</sup>.

#### NOTES

1. L'article 516 du Règlement stipule qu'un bill privé doit être présenté dans les trois premières semaines de la session.

2. Selon *Le Soleil*, *La Patrie*, *L'Action catholique* et *The Montreal Daily Star*, c'est l'honorable M. Moreau qui a lu cette réponse.

3. D'après *Le Soleil, La Patrie et La Presse*, c'est l'honorable M. David qui a lu cette réponse.

4. Selon *L'Événement*, le projet de loi des mines a subi les étapes de la procédure parlementaire en 45 minutes.

5. D'après *L'Événement*, le débat a duré plus d'une heure.

6. Le journaliste de *L'Événement* rapporte que M. Piché est venu s'asseoir auprès du ministre dans le but de renseigner les membres de l'opposition.

7. Les journalistes ne s'entendent pas sur l'heure de la fin des travaux. La séance aurait été levée entre 6 h 15 et 6 h 30.

## Séance du mercredi 20 février 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 h 15.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Rapports de comités:**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le treizième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

- bill 163 détachant certains lots du district électoral de Montcalm et les annexant à la municipalité du canton de Wolfe, dans le district électoral de Terrebonne, pour toutes les fins.

Et, avec amendements, le bill suivant:

- bill 98 modifiant la charte de l'Association des chimistes professionnels de Québec.

**Dépôt de documents:****Rapport de l'archiviste de la province**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1927-1928. (Document de la session no 17)

**Rapport annuel  
du service provincial d'hygiène**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** dépose sur le bureau de la Chambre le sixième rapport annuel du service provincial d'hygiène, pour l'année 1927-1928, et la démographie pour l'année 1927. (Document de la session no 18)

**Demandes de documents:****Chemins de colonisation de l'Abitibi**

**M. Guertin (Hull)** propose, appuyé par le représentant de Trois-Rivières (M. Duplessis), qu'il soit mis devant cette Chambre un état démontrant:

1. M. Joseph Dumont à qui, d'après le rapport du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1928, pages 2 et 3, il aurait été payé \$200,000 pour travaux faits sur les chemins de colonisation de l'Abitibi pendant l'année financière 1927-1928, agissait-il comme conducteur, entrepreneur ou autrement?

2. Quel a été le constructeur ou l'entrepreneur des chemins et ponts pour chacun des items qui apparaissent aux pages 2 et 3 du rapport du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1928?

3. Les contrats pour chemins et ponts ont-ils été accordés par soumissions ou au pourcentage ou autrement dans chaque cas?

4. Si ces contrats ont été accordés par soumissions, ont-ils été accordés au plus bas soumissionnaire dans chaque cas?

5. Dans la négative, dans quels cas ne l'ont-ils pas été et pourquoi dans chacun d'eux?

Adopté.

**Dépôt de documents:**

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska)** dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre, en date de ce jour, pour la production de copie d'un état indiquant:

1. M. Joseph Dumont à qui, d'après le rapport du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1928, pages 2 et 3, il aurait été payé \$200,000 pour travaux faits sur les chemins de colonisation de l'Abitibi pendant l'année financière 1927-1928, agissait-il comme conducteur, entrepreneur ou autrement?

2. Quel a été le constructeur ou l'entrepreneur des chemins et ponts pour chacun des items qui apparaissent aux pages 2 et 3 du rapport du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1928?

3. Les contrats pour chemins et ponts ont-ils été accordés par soumissions ou au pourcentage ou autrement dans chaque cas?

4. Si ces contrats ont été accordés par soumissions, ont-ils été accordés au plus bas soumissionnaire dans chaque cas?

5. Dans la négative, dans quels cas ne l'ont-ils pas été et pourquoi dans chacun d'eux? (Document de la session no 45)

**Questions et réponses:****Salaires des institutrices  
des écoles élémentaires**

**M. Crépeau (Sherbrooke):** 1. Quelle a été la moyenne des salaires payés aux institutrices des écoles élémentaires pour toute la province: *a.* pour l'année scolaire 1926-1927; *b.* pour l'année scolaire 1927-1928?

2. Quelle a été la moyenne dans chacun des comtés de la province: *a.* pour l'année scolaire 1926-1927; *b.* pour l'année scolaire 1927-1928?

**L'honorable M. David (Terrebonne):** 1. Pour toute la province: *a.* \$453; *b.* Compilation pas terminée.

2. Pour chacun des comtés de la province: *a.* en 1926-1927: Abitibi, \$352; Argenteuil, \$440; Arthabaska, \$250; Bagot, \$276; Beauce, \$271; Beauharnois, \$408; Bellechasse, \$259; Berthier, \$273; Bonaventure, \$296; Brome, \$426; Chambly, \$482; Champlain, \$274; Charlevoix, \$282; Châteauguay, \$376; Chicoutimi, \$345; Compton, \$370; Deux-Montagnes, \$321; Dorchester, \$258; Drummond, \$276; Frontenac, \$279; Gaspé, \$304; Hull, \$493; Huntingdon, \$470; Iberville, \$311; Îles-de-la-Madeleine, \$253; Jacques-Cartier, \$812; Joliette, \$278; Kamouraska, \$223; Labelle, \$339; Lac-Saint-Jean, \$330; Laprairie, \$336; L'Assomption, \$286; Laval, \$503; Lévis, \$305; L'Islet, \$238; Lotbinière, \$268; Maskinongé, \$268; Matane, \$274; Matapédia, \$265; Mégantic, \$290; Missisquoi, \$354; Montcalm, \$304; Montmagny, \$264; Montmorency, \$306; Montréal, cité, \$1,189; Napierville, \$317; Nicolet, \$219; Papineau, \$380; Pontiac, \$511; Portneuf, \$284; Québec, cité, \$764; Québec, comté, \$321; Richelieu, \$261; Richmond, \$361; Rimouski, \$264; Rouville, \$327; Saguenay, \$338; Shefford, \$319; Sherbrooke, \$725; Soulanges, \$370; Stanstead, \$414; Saint-Hyacinthe, \$296; Saint-Jean, \$359; Saint-Maurice, \$278; Témiscamingue, \$369; Témiscouata, \$279; Terrebonne, \$350; Trois-Rivières, cité, \$533; Vaudreuil, \$358; Verchères, \$293; Westmount, \$1,312; Wolfé, \$299; Yamaska, \$202.

*b.* Compilation pas terminée.

**Travaux sur le chemin  
Angliers-Rouyn**

**M. Guertin (Hull):** 1. M. Joachim Fortin à qui, d'après le rapport du ministre de la Colonisation,

des Mines et des Pêcheries, 1928, pages 298 et 299, il aurait été payé \$20,130.89 pour le chemin Angliers-Rouyn, depuis la ville de Rouyn jusqu'à la ligne centrale du canton de Boischatel, et \$57,606.98 pour posage de gravier dans le chemin, depuis la ville de Rouyn inclusivement jusqu'à la rivière Destor, dans le canton de Destor, agissait-il comme conducteur, entrepreneur ou autrement?

2. Ces travaux ont-ils été donnés par contrats?

3. Dans l'affirmative, à qui?

4. Les contrats ont-ils été accordés par soumissions, au pourcentage ou autrement?

5. Si ces contrats ont été accordés par soumissions, ont-ils été accordés au plus bas soumissionnaire dans chaque cas?

6. Dans la négative, dans quels cas ne l'ont-ils pas été et pourquoi dans chacun d'eux?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1. Comme entrepreneur.

2. Oui.

3. Monsieur Joachim Fortin.

4. Par soumissions.

5. Oui, pour le montant de \$20,130.89.

6. La soumission de M. Fortin pour le montant de \$57,606.98 a été acceptée, vu que M. Fortin était installé sur les lieux, y avait ses campements, qu'il était organisé pour faire les travaux, ayant fait auparavant le défrichement du chemin, et qu'il était en état de faire le gravelage à meilleur prix et dans un plus court délai.

**Ouverture d'un chemin  
dans Gaspé**

**M. Guertin (Hull):** 1. M. Pierre Bélanger à qui, d'après le rapport du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1928, pages 300 et 301, il aurait été payé \$38,588.10 pour l'ouverture du chemin entre la fourche de la Branche Nord du ruisseau Berry et le ruisseau Indian, dans le canton de Lemieux, comté de Gaspé, agissait-il comme conducteur, entrepreneur ou autrement?

2. Ces travaux ont-ils été donnés par contrats?

3. Dans l'affirmative, à qui?

4. Les contrats ont-ils été accordés par soumissions, au pourcentage ou autrement?

5. Si ces contrats ont été accordés par soumissions, ont-ils été accordés au plus bas soumissionnaire dans chaque cas?

6. Dans la négative, dans quels cas ne l'ont-ils pas été et pourquoi dans chacun d'eux?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1.**

Comme entrepreneur.

2. Oui.
3. Pierre Bélanger.
4. Par soumissions.
5. Non.

6. Parce que le prix soumis était raisonnable et conforme à l'estimation faite par les ingénieurs du département et que l'entrepreneur, ayant une grande expérience dans la construction des chemins, offrait toutes les garanties nécessaires à la bonne exécution des travaux.

**Entretien du chemin  
Rouyn-Macamic**

**M. Guertin (Hull):** 1. M. Jos. Dumont à qui, d'après le rapport du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1928, pages 298 et 299, il aurait été payé \$23,252.81 pour l'entretien du chemin Rouyn-Macamic durant l'été 1927, agissait-il comme conducteur, entrepreneur ou autrement?

2. Ces travaux ont-ils été donnés par contrats?
3. Dans l'affirmative, à qui?
4. Les contrats ont-ils été accordés par soumissions, au pourcentage ou autrement?
5. Si ces contrats ont été accordés par soumissions, ont-ils été accordés au plus bas soumissionnaire dans chaque cas?
6. Dans la négative, dans quels cas ne l'ont-ils pas été et pourquoi dans chacun d'eux?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1.**

Le montant de \$23,252.81 a été transmis à M. Dumont, employé du département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries et ingénieur chargé de la surveillance de tous les travaux de chemins et ponts dans l'Abitibi, afin qu'il remette à chacun des intéressés les chèques représentant ce montant étant faits à l'ordre de chacun des intéressés.

2. Partie par contrats et partie à la journée.
3. et 4. Pour les travaux faits à forfait, le département a payé \$2,920.38 à M. Joachim Fortin pour l'entretien du chemin de la rivière Destor jusqu'à Rouyn, et \$800 à MM. Desjardins et Gauthier, pour l'entretien du chemin depuis la montagne de Boischatel jusqu'à la rivière Ennuyante, sans soumission; la balance, soit \$19,532.43, a payé les travaux faits à la journée de même que les matériaux et leur transport.
5. et 6. Il n'y avait pas lieu de demander des soumissions pour ces travaux.

**Ouverture d'une route  
dans le canton Des Méloizes**

**M. Guertin (Hull):** 1. M. Jos. Dumont à qui, d'après le rapport du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1928, pages 300 et 301, il aurait été payé \$4,804.03 pour ouverture de la route entre les lots 47 et 48 des rangs 7, 8 et 9 du canton Des Méloizes, agissait-il comme conducteur, entrepreneur ou autrement?

2. Ces travaux ont-ils été donnés par contrats?
3. Dans l'affirmative, à qui?
4. Les contrats ont-ils été accordés par soumissions, au pourcentage ou autrement?
5. Si ces contrats ont été accordés par soumissions, ont-ils été accordés au plus bas soumissionnaire dans chaque cas?
6. Dans la négative, dans quels cas ne l'ont-ils pas été et pourquoi dans chacun d'eux?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska): 1.**

Le montant de \$4,804.03 a été transmis à monsieur Jos. Dumont. Ce monsieur n'agissait pour le département de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries qu'en sa qualité d'ingénieur en charge des travaux exécutés.

2. Oui.
3. À MM. Joseph Beauchamp, A. Jolin et Victor Durand.
4. 5. et 6. Cette route est un travail de colonisation ordinaire. Le tracé de la route et l'estimation du coût des travaux ont été faits par M. Jos. Dumont, et c'est sur cette estimation que les travaux ont été accordés à MM. Joseph Beauchamp, A. Jolin et Victor Durand, qui sont trois colons intéressés à ces travaux et demeurant sur les lieux.

**Revenus provenant des infractions  
aux lois pénales dans Hull**

**M. Guertin (Hull):** Quels ont été les amendes et les frais perçus dans le district de Hull, pour infractions à chacune des différentes lois pénales de la province, chaque année depuis 1918 inclusivement?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

L'honorable député nous demande de dresser une liste des amendes et frais perçus pour toutes les infractions à toutes les lois pénales depuis 11 ans, dans le district de Hull. C'est là un travail colossal, qui exige peut-être trop d'argent et que l'honorable

député ne devrait pas imposer au personnel du gouvernement qui est très occupé.

Il nous faudrait des journées de travail pour remonter 11 années en arrière et faire des recherches considérables dans les livres de toutes les diverses cours du district de Hull, en faisant des calculs, pour répondre à cette question qui n'est pas raisonnable et que je trouve ridicule. Je suggérerais au député de Hull de retirer cette question du feuillet du jour et de la changer en ordre de la Chambre, la réponse étant très longue et exigeant un travail très considérable. Si le député ne retire pas sa question, j'ai l'honneur de proposer que cette interpellation soit biffée. Nous avons jusqu'ici répondu volontiers à toutes les questions qui ont été posées, mais il faut qu'elles soient raisonnables autant que possible.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je crois que l'honorable premier ministre n'a pas le droit de se plaindre des questions de l'opposition sous ce rapport. Nous ne lui avons guère imposé de travail. Sous le régime conservateur, les libéraux posaient tous les jours une foule de questions sur tous les sujets et imposaient aux employés du gouvernement d'alors un lourd travail et des recherches considérables. Nous ne sommes pas venus ici pour épargner du travail aux employés du gouvernement et aux ministres, qui sont payés pour cela, mais pour faire notre devoir vis-à-vis de la province.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** En vertu de l'article 575<sup>1</sup> des règlements des Chambres, un ministre peut refuser de répondre à certaines questions, et je soulève la question d'ordre. Après la réponse que j'ai donnée, je crois que l'honorable chef de l'opposition n'a pas le droit de discuter cette question.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** D'accord, je parle sur le point d'ordre. Nous sommes ici pour faire notre devoir et nous le ferons, et cela, quand bien même le premier ministre se montrerait de plus en plus strict. J'emploierais bien une autre expression, mais les règles de cette Chambre ne me le permettent pas. Le mot juste ne serait pas parlementaire.

**Des voix:** Dites-le.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Non. Je m'en tiendrai au mot "strict". Le premier ministre ne peut m'empêcher de parler. Il veut nous faire retrancher la question du député de Hull de l'ordre du jour et il prétend qu'un ministre peut refuser de répondre à une

question. Nous avons le droit de parler sur cette proposition du leader de la Chambre. Je soutiens, M. l'Orateur, que j'ai le droit de discuter des prétextes invoqués par le premier ministre pour faire retirer cette question, si le premier ministre insiste pour la faire retirer.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Je maintiens mon point d'ordre.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je répète que je parle sur le point d'ordre. Je le conteste. L'honorable premier ministre, malgré sa majorité, malgré ses abus de pouvoir, n'a pas le droit de m'empêcher de parler. Il va trop loin, il abuse de son pouvoir.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Mon honorable ami le chef de l'opposition n'a pas le droit de parler d'abus de pouvoir.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** J'ai le droit de le dire parce que vous le méritez davantage.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** C'est l'ancien chef de l'opposition qui se réveille.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** C'est l'homme de cœur qui parle. L'honorable premier ministre ne peut pas se rendre jusqu'au point de nous empêcher de parler ici. Il partira de cette Chambre avant cela. Je lui demande d'expliquer à la Chambre pourquoi il refuse de répondre à une question embarrassante.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Mon point d'ordre est que l'on n'a pas le droit de discuter si un ministre peut refuser ou non de répondre à une interpellation.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je parle sur le point d'ordre et je déclare qu'il n'est pas fondé. Le premier ministre n'a pas le droit de demander à la Chambre de rejeter du feuillet la question du député de Hull. J'ai certainement le droit d'invoquer devant cette Chambre les raisons qui justifient le député de Hull d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Je maintiens mon point d'ordre. J'ai dit que le ministre a le droit de refuser de répondre aux questions d'un député et je le maintiens. Je demande que cette question soit rayée de l'ordre du jour.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Le premier ministre n'a pas raison d'avoir recours à cette mesure. Ce point d'ordre est un abus de privilège. La Chambre a le droit de savoir, et elle a le droit de poser cette question.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Je demande la décision du président.

**M. l'Orateur:** L'honorable premier ministre a suggéré à l'honorable député de Hull de retirer sa question et, comme ce dernier ne l'a pas retirée, l'honorable premier ministre a déclaré qu'il ne pouvait répondre à l'interpellation. Dans les circonstances, je crois que le point d'ordre est bien fondé car, en vertu du paragraphe 4 de l'article 575 des règlements de la Chambre, du moment qu'un ministre de la couronne refuse de répondre à une question, si c'est contraire à l'intérêt public, un député n'a pas le droit d'insister pour obtenir une réponse à la question posée.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Mais un ministre ne peut refuser de répondre que dans l'intérêt public. Aucune décision n'a été prise sur le point d'ordre.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Le député de Montréal-Dorion n'a pas le droit de parler alors que l'Orateur a rendu sa décision. Tout ce qu'il peut faire, s'il veut parler, c'est d'en appeler auparavant de la décision de l'Orateur.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Bien sûr, bien sûr, toujours votre bonne majorité.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Le point d'ordre que j'ai soulevé est que nous ne pouvons discuter si nous devons répondre à la question posée par le député de Hull.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Le point d'ordre n'a pas été bien soulevé.

**M. l'Orateur:** J'ai laissé un peu de latitude au chef de l'opposition parce que le premier ministre avait suggéré au député de Hull de retirer sa question. Je maintiens ma décision.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Le député de Hull est-il prêt à retirer sa motion?

**M. Guertin (Hull):** Certainement pas.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Alors, je demanderai à l'honorable Orateur de la Chambre d'user des pouvoirs qui lui sont conférés pour ordonner que cette motion soit biffée de l'ordre du jour, parce que je ne répondrai pas. La question en tant que telle n'est pas raisonnable.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Les intérêts du ministre ne correspondent pas nécessairement aux intérêts du public.

**M. l'Orateur:** Passons à l'ordre du jour.

#### Enquêtes et auditions

**M. Côté (Bonaventure)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 156 modifiant le Code de procédure civile relativement à l'enquête et audition et à l'enquête dans les causes par défaut et *ex parte*.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Côté (Bonaventure)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### Loi des pensions de vieillesse

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie mercredi le 13 février courant: Qu'il soit ordonné de déposer sur le bureau de cette Chambre copie de toute correspondance entre le premier ministre, le gouvernement ou aucun des membres du gouvernement et l'honorable M. Heenan, ministre du Travail pour le Canada, relativement aux pensions de vieillesse, depuis 1927.

**M. l'Orateur:** La parole est au député de Vaudreuil (M. Pilon) pour continuer le débat sur la motion du député de Hull (M. Guertin), au sujet des pensions de vieillesse.

**M. Pilon (Vaudreuil)<sup>2</sup>:** Je suis bien à l'aise pour parler de cette question, car je suis porteur d'un message de la part de mes électeurs. Ils m'ont dit de ne pas faire trop de zèle. Nous avons des nécessiteux dans mon comté, mais, grâce au système de l'assistance publique, ils sont secourus efficacement. Jusqu'à présent, les municipalités se sont toujours

montrées généreuses envers les vieillards délaissés. Elles ont vu à leur assurer un moyen de subsistance sur leurs vieux jours. Si jamais elles viennent à faillir à la tâche, le gouvernement est là avec sa loi d'assistance publique. Pour cette raison, je ne puis endosser, dans le meilleur intérêt de la province, le projet d'adoption de la loi des pensions de vieillesse telle que soumise par le gouvernement fédéral. La loi dans sa forme actuelle n'est pas applicable dans la province.

**M. Renaud (Laval):** Il existe une loi fédérale qui donne aux provinces le pouvoir d'aider les vieillards et, d'après cette loi, le gouvernement fédéral paie à ces provinces une partie de la rente qu'elles ont à verser. Par les taxes, nous contribuons aux revenus fédéraux, nous devons donc en retirer des avantages. Dans notre province, comme le Parlement fédéral a voté une loi du dominion sur la question, on ne peut dire, comme le secrétaire provincial (l'honorable M. David) l'a dit la semaine dernière, qu'il n'y a rien de bon dans cette loi. Le premier ministre n'a pas été aussi loin que ses collègues en ce sens, mais il n'a pas caché qu'il n'aimait pas cette loi dans sa forme actuelle. Il a laissé entendre qu'il faudrait l'amender.

La Chambre ne doit pas oublier que cette loi a été passée par le gouvernement fédéral, à la Chambre des communes d'Ottawa, et que les 60<sup>3</sup> députés libéraux de notre province l'ont appuyée. Ils ont entendu plusieurs points de vue. Ils ont pu discuter de la question avec leurs collègues des autres provinces. Donc, lorsqu'ils ont voté cette loi, ils savaient pertinemment ce qu'ils faisaient et quelles allaient être les conséquences de leur geste. La loi n'est peut-être pas parfaite. Mais c'est manquer de respect et ce n'est pas raisonnable de penser et de dire que le Parlement canadien dans l'ensemble a été trompé ou induit en erreur quant au mérite et à la viabilité de ce projet.

En vertu de cette loi, les vieillards de 70 ans pourront avoir des pensions, s'ils en ont besoin. Si toutes les autres provinces bénéficient d'une telle loi et que leurs vieillards de 70 ans sont assurés de l'assistance du gouvernement, je me demande pourquoi les vieillards de notre province seraient privés des octrois du gouvernement fédéral alors que nous sommes obligés, de toute façon, d'assumer les coûts inhérents à l'application de cette loi fédérale et de payer pour l'entretien des vieux des autres provinces qui sont presque tous nés dans d'autres pays. Le gouvernement n'a pas le droit de refuser la loi fédérale votée par des députés libéraux.

On a dit que les enfants aimaient assez leurs parents pour s'en occuper quand ils sont vieux. La loi fédérale n'aura pas pour effet de diminuer l'amour filial comme on l'a prétendu au cours de ce débat et cela n'empêchera aucunement les enfants de faire preuve de générosité envers leurs parents. Je suis persuadé que les enfants aimeront leurs vieux parents tout autant s'ils retirent un certain montant du gouvernement à titre d'indemnité.

Le gouvernement n'a pas raison de dire que cette loi n'est pas applicable dans notre province parce que nous prenons généralement bien soin de nos vieux. Avec des points de vue de ce genre, nous pourrions prétendre que toutes nos lois, quels qu'en soient les objectifs, sont inutiles, parce que, dans l'ensemble, nous sommes un peuple sage et raisonnable. Il me semble que si la loi était inapplicable, le gouvernement fédéral ne l'aurait pas adoptée. Nous devrions cesser de faire les pharisiens et de croire que nous valons mieux que nos concitoyens des autres provinces canadiennes. Si la loi fédérale au sujet des pensions de vieillards est d'un grand bénéfice pour les autres provinces de la Confédération, elle doit l'être également pour nous. Si d'autres provinces l'ont acceptée, la province de Québec devrait suivre leur exemple. Pour toutes ces raisons, je voterai en faveur de la loi des pensions de vieillesse.

**M. McDonald (Pontiac)** regrette de ne pouvoir approuver la loi des pensions de vieillesse. La loi fédérale n'est pas applicable dans notre province. Je reconnais que les représentants de la province ont appuyé cette mesure. Il dit qu'il ne partage aucunement les vues du député de Laval.

L'opposition n'a pas beaucoup considéré le côté des dépenses occasionnées par l'application de cette loi. Où prendrons-nous les \$4,000,000 à \$5,000,000 par année dont la province aurait besoin pour verser une pension aux vieillards si elle adopte la loi fédérale? Faudra-t-il encore recourir à de nouvelles taxes directes sur le peuple? Comment l'opposition pourrait-elle permettre une telle chose, elle qui critique sans cesse les nouvelles taxes dans notre province? Je doute que le peuple accepte que le gouvernement lui impose des taxes additionnelles en vue de l'adoption de cette mesure. Alors, il faudrait trouver une solution au problème de la loi des pensions, sans pour autant alourdir le fardeau fiscal qui pèse sur la population. La province d'Ontario n'a pas encore accepté cette loi et il est question qu'elle taxe les municipalités pour accorder une pension aux vieux.

Combien de députés en cette Chambre seraient prêts à demander que les municipalités de la province soient taxées? Suivant le Code civil, un fils doit pourvoir aux besoins de son père lorsque celui-ci est dans le besoin et, comme on ne valorise pas l'esprit de sacrifice de nos jours, le principe de la loi fédérale n'est pas bon. Je suis favorable à la proposition du premier ministre qui a dit qu'il faudrait qu'une conférence avec les autorités d'Ottawa soit tenue à ce sujet, à l'effet de considérer s'il n'était pas possible d'amender la loi fédérale afin de pouvoir appliquer une loi de pensions juste et raisonnable dans notre province et de la rendre plus conforme à nos coutumes.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Il me fait grand plaisir de féliciter le député de Hull (M. Guertin) pour le discours qu'il a prononcé l'autre jour en faveur de la loi de pension de vieillards, ainsi que pour sa vision de l'avenir et pour son courage. Il a présenté un beau travail.

Il ne faut pas se décourager s'il faut en venir à cette loi car, avec les progrès intenses de la machinerie de nos jours, un homme est vieux à 70 ans et le sera demain à 60 et peut-être à 50 ans, et cette loi ne fait qu'embroûter le pas au progrès. Malgré que l'honorable secrétaire provincial (M. David) fasse tout son possible pour rendre justice à tous, l'assistance publique ne peut répondre aux besoins nouveaux. Les législateurs doivent réaliser qu'ils ne peuvent faire face aux situations nouvelles s'ils ne sortent pas des sentiers battus. Même les députés du gouvernement envisagent de créer un système de pension pour la province.

Bien sûr, cette question ne fait pas l'unanimité de l'autre côté de la Chambre; certains seraient favorables à ce que la loi soit amendée, d'autres n'en veulent pas du tout, et d'autres encore préféreraient qu'une autre loi soit rédigée. L'honorable député de Lotbinière (M. Francoeur) n'a pas compris la loi et a évité de discuter la question directement en se contentant de soumettre quelques idées relatives à la pension des vieillards. Il reconnaît indirectement qu'il faut aider les personnes âgées. Il propose que l'on accorde un octroi aux organismes de charité publique. Le député de Lotbinière ne semble pas réaliser qu'un homme âgé ayant travaillé toute sa vie, au point de perdre sa santé physique, ne veut pas avoir l'air d'un mendiant. Il ne veut pas qu'on lui fasse la charité.

Si un homme qui a donné les meilleures années de sa vie à l'industrie est, pour une raison ou pour une autre, incapable de s'occuper de lui-même

une fois devenu vieux, ce n'est pas la charité qu'il demande, c'est la reconnaissance d'un droit acquis pour les services rendus au pays. Tout ce qu'il demande, c'est une mesure sociale qui lui permettra de vivre décemment, quoique modestement. C'est ce droit fondé qui a été hautement reconnu par la Chambre des communes. L'État a une dette envers ceux qui l'ont amené à la prospérité et qui n'ont pas eu la chance d'épargner pour leurs vieux jours. Le gouvernement provincial ne devrait pas chercher à s'esquiver.

Je m'étonne que l'on dise que la loi est inapplicable. Le premier ministre sourit. Cela ne l'intéresse pas, bien sûr, mais il ne doit pas oublier que nous ne sommes pas tous nés une cuillère d'argent à la bouche. Je comprends que cela puisse faire sourire certaines personnes qui, par leurs occupations, ont eu l'avantage de se mettre quelque chose de côté pour leurs vieux jours, mais je parle pour la masse du peuple, celle qui se démène et qui n'a pas ces avantages.

Nous avons cru que, d'après les représentations des différentes organisations du pays, il était de notre devoir de réclamer cette loi. L'honorable M. Heenan, ministre fédéral du Travail, a déclaré que la loi n'est peut-être pas parfaite, loin de là, mais que des mesures doivent être prises immédiatement pour répondre aux nombreuses demandes qui ont été faites en ce sens. Je suis du même avis que le ministre qui pense que, tôt ou tard, tout le pays sera d'accord pour que soit adoptée une loi des pensions. Faisons-en un loyal essai, comme l'a suggéré lui-même l'honorable M. Peter Heenan, en disant qu'une fois que toutes les provinces l'auraient adoptée, il serait encore temps de faire certains amendements ensuite. Voilà qui est judicieux de la part d'un homme d'État.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** Dans quel discours l'honorable M. Heenan, ministre du Travail à Ottawa, a-t-il dit qu'il serait prêt à amender la loi si elle était votée par les provinces?

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Il l'a dit dans tous ses discours.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** Où?

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Entre autres, au Congrès des métiers et du travail, à Toronto, et en cinq ou six circonstances différentes. Le député de Montréal-Saint-Jacques, qui est supposé être bien au courant de la question ouvrière, devrait le savoir!

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques):** À quelle date?

**M. Tremblay (Maisonneuve):** L'automne dernier. Il me fera certainement plaisir d'indiquer à mon honorable ami les endroit, date et heure de chacune des interventions à ce sujet.

À Ottawa, tous les partis politiques ont reconnu la nécessité d'adopter des lois sociales. En Angleterre, les hommes d'État, après quelques ratés, ont reconnu l'indéniable atout que représente une saine gestion du capital humain pour une nation progressiste. Quand les affaires étaient au ralenti, après la guerre, M. Ramsay Macdonald<sup>4</sup>, en tant que premier ministre, a adopté des lois de protection aux vieillards, aux chômeurs, etc. L'industrie britannique ne s'est pas complètement rétablie depuis, mais, grâce à ces lois, les Anglais ont réussi à éloigner les horreurs de la révolution de leur pays, pour le plus grand bien de l'univers entier. Voilà un beau résultat des lois sociales.

Tous les économistes sont d'avis que les progrès se font soit par l'évolution des idées, soit par la révolution. Chez nous aussi, il y a des lois sociales qui s'imposent et nous devons les adopter. La principale valeur d'un pays, c'est son capital humain. Or, par sa loi de pension, la province protégerait ce capital.

Le rôle du gouvernement, sa mission, est de prévoir l'avenir et faire preuve de prévoyance. J'ai honte de ma province lorsque je vois un département public de l'importance de la Voirie payer des hommes, des hommes mariés, \$25 par semaine. Un homme peut-il avec cela élever une famille et économiser pour ses vieux jours? Certainement pas. Les services qu'il rend à l'État devraient être reconnus. Si le gouvernement ne veut pas donner de pensions aux vieillards, il doit au moins payer ses employés de voirie. Le gouvernement ne pourra pas toujours agir ainsi.

Les conditions de travail des employés de la Voirie de Québec sont semblables. On me dit qu'à Québec on paie des salaires de 25 sous par heure aux hommes qui charroient de la neige. Et on appelle cela de l'humanité. Il est grand temps qu'on traite les hommes comme des êtres humains et non comme des esclaves. Allons-nous continuer à traiter les gens comme cela dans notre province qui est si riche? Doit-on voir là une explication pour le manque d'enthousiasme dont fait preuve le gouvernement dans l'adoption de lois à caractère social?

On dit que la province est riche et nous le croyons, puisque l'on a passé des lois sociales

accordant des pensions de \$8,000 à des partisans qui gagnent de gros salaires de \$14,000 par année. Nous ne critiquons pas ces lois. Mais il ne devrait pas y avoir deux poids et deux mesures dans cette province, ou bien le gouvernement tombera. Il appartient autant à l'ouvrier qu'à un juge de recevoir une pension. Comment peut-on refuser aux gens ordinaires, à ceux qui n'ont jamais profité d'un bon salaire, une petite pension qui leur permettrait de vivre sans avoir à mendier? Les ouvriers ne peuvent pas mettre de l'argent de côté pour leurs vieux jours et il appartient à l'État d'ensoleiller un tant soit peu leur existence à la fin de leur vie.

Les femmes des ouvriers doivent aussi être traitées avec les mêmes égards que les femmes de magistrats, les premières ne demandant pas une pension de \$1,500 par année. Si les veuves de magistrats ont droit à des pensions, les veuves des ouvriers ont également le droit qu'on s'occupe de leur sort. Si on le faisait, on empêcherait de travailler des femmes à faibles salaires, qui prennent la place des pères de famille dans de multiples emplois, et qui contribuent à ce que les salaires restent bas. Cette loi des pensions aux veuves et aux orphelins, comme celle aux vieillards, devrait être passée.

Les députés ruraux qui disent que les cultivateurs sont contre la loi des pensions de vieillesse ne connaissent pas l'opinion de leurs mandataires. S'ils avaient consulté leurs électeurs, ceux-ci auraient affirmé le contraire.

#### Des voix ministérielles protestent.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** La loi de pension de vieillesse est devant la Chambre aujourd'hui, mais elle est réclamée depuis longtemps par la masse de la population. La question de la pension des vieux a été l'un des thèmes importants de la campagne des députés libéraux du gouvernement fédéral dans la province, et ils ont été réélus. Or, allons-nous prétendre qu'ils font une grave erreur? Un député de cette Chambre a fait une suggestion qui a été traitée de "nonsense" par le ministre du Travail à Ottawa. L'idée de demander \$1,000,000 à Ottawa pour le verser au fonds de l'assistance publique n'est pas logique.

J'aimerais, en conclusion, féliciter le secrétaire provincial (l'honorable M. David) qui a fait preuve d'équité dans le partage des deniers auprès des institutions de charité. Je suis persuadé que nous sommes capables de donner satisfaction à tout le monde. Acceptons la loi de M. Peter Heenan et ensuite il sera temps de la faire amender, s'il y a lieu.

La grande objection de la loi, c'est la question des fonds. On trouve de l'argent pour doter nos universités, et c'est très bien, parce que je crois qu'il faut se montrer généreux envers ces institutions, mais, avant d'aider les universités, aidons ceux qui sont responsables de la prospérité, s'il y en a une dans ce pays.

**M. Ouellet (Dorchester):** M. l'Orateur, je crois de mon devoir de dire à l'honorable député de Maisonneuve que, nous, les députés ruraux, nous connaissons aussi bien que lui les sentiments de la classe agricole sur le problème qui occupe la Chambre en ce moment. La loi fédérale n'est aucunement réclamée dans nos campagnes. La situation, eu égard à cette loi, ne se présente pas dans les comtés ruraux avec la même acuité que dans les comtés urbains. J'admets que dans les grandes villes, à Montréal, à Québec, il y a des misères plus nombreuses et plus pénibles que dans les campagnes, et j'estime que l'assistance publique ne sera peut-être pas suffisante pour remplacer cette loi, si l'on tient compte des années à venir. Pour le moment, notre système d'assistance publique suffit. Et je ne dis pas que plus tard il ne faudra pas recourir à d'autres mesures, mais il n'y a pas lieu d'intervenir maintenant.

Je suis en faveur de lois sociales pour secourir la misère humaine. Je déclare cependant que je m'objecte franchement et carrément à tout système de pension gratuite. Ce que je désire, c'est l'assurance publique organisée et l'assurance sociale industrielle et agricole aux mains des unions ouvrières, de la collectivité des bénéficiaires, mais sous le contrôle du gouvernement. Je veux une assurance sociale pour les travailleurs, comme il en existe une en Europe. En France et en Belgique, par exemple, ainsi qu'en Angleterre, il n'existe pas un tel système d'assurance gratuit où les gens reçoivent quelque chose sans rien donner en retour. Ce serait un crime que d'adopter une loi de ce genre.

Une loi qui pourvoit à des pensions gratuites part d'un principe pernicieux. Une pension gratuite peut être un remède immédiat à un mal présent, mais, avec le temps, elle deviendrait une prime à la paresse, à l'imprévoyance, je dirai même à la fainéantise, et un crime, dans certains cas, contre l'humanité. Regardons les choses en face. Si nous pouvions mettre sur pied un système d'assurance qui demanderait une certaine contribution, ce serait différent. Les municipalités pourraient contribuer, les travailleurs pourraient être raisonnablement mis à contribution, le gouvernement également, ce qui

nous permettrait de constituer un fonds considérable. La province ne s'en portera pas plus mal et on aura fait quelque chose pour les travailleurs, mais je ne suis absolument pas favorable à cette loi fédérale. Nous devons éviter la législation qui nous est présentée actuellement par le gouvernement fédéral, car, dans 50, 75 ou 100 ans, nous en subirons peut-être le châtement.

Les députés fédéraux ont passé la loi des pensions pour satisfaire la majorité des provinces du dominion, surtout celles qui n'ont pas, comme Québec, une loi d'assistance publique. Il eût peut-être mieux valu que toutes les provinces fussent consultées auparavant. Le gouvernement fédéral aurait dû laisser aux provinces la tâche d'étudier la loi, car les provinces ont le droit de légiférer pour elles-mêmes. Elles doivent être maîtresses chez elles. Ottawa ferait mieux de verser à chaque province un montant qui serait utilisé en vertu de lois provinciales.

Les provinces sont capables d'organiser elles-mêmes leur assistance. Il serait peut-être possible de reprendre les négociations avec Ottawa pour l'obtention de mesures plus efficaces que la loi actuelle. Entre-temps, je suggère au gouvernement provincial de nommer une commission d'experts en questions sociales pour étudier la question des assurances sociales et faire rapport. Je demande au premier ministre, qui nous l'a dit dans un discours déjà, de mettre sa promesse à exécution. Cela vaut mieux que de faire des faux pas en donnant à l'opinion publique un appât à ses appétits qu'il n'est pas bon de soulever. Je répète que je ne veux pas concourir à l'application de la loi fédérale des pensions. Je concours dans l'établissement d'assurances sociales industrielles quand nous serons en mesure de le faire. Un jour, il faudra organiser ici une assurance sociale agricole et industrielle, obligatoire pour les ouvriers, facultative pour les agriculteurs comme cela est appliqué en France.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** M. l'Orateur, je crois qu'au cours de ce débat il a été démontré que la loi fédérale des pensions de vieillesse était inapplicable pour plusieurs provinces, et je n'ai pas l'intention de retracer tout ce qui se rapporte à cette loi. L'attitude du gouvernement est bien connue. Bien des gens discutent et favorisent le projet sans avoir étudié la loi fédérale. Certains, qui l'ont scrutée, affirment qu'elle n'est pas applicable en cette province. Quelle serait la position de la province si le gouvernement fédéral abrogeait la loi des pensions de vieillesse un certain temps après

avoir été mise en vigueur, comme ce fut le cas pour d'autres lois? L'honorable député de Maisonneuve (M. Tremblay), étant persuadé qu'elle produira probablement de bons résultats, croit que nous devrions l'essayer quand même, quitte à la changer plus tard.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Ce n'est pas tout à fait cela que j'ai dit. J'ai rapporté les paroles du ministre du Travail d'Ottawa déclarant que la loi devrait être appliquée d'abord par les provinces et qu'elle serait ensuite amendée, s'il y avait lieu.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Nous avons un bon système de charité publique qui a coûté bien des efforts et qu'il faudrait laisser de côté pour en adopter un nouveau. Ce système est conforme à notre mentalité et il faudrait changer tout cela. Mon honorable ami de Maisonneuve, avec ses théories, nous a fait assister à une révolution en Angleterre qui, heureusement, n'a pas eu lieu. Il a dit encore que M. King approuvait cette loi, mais nous pourrions lui répondre de suivre l'exemple de M. Bennett, chef du Parti conservateur au fédéral, qui est contre et qui a suggéré une conférence des provinces pour étudier la question.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Est-ce que l'honorable ministre me croit solidaire avec M. Bennett?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Non, mais je montre que nous pouvons vous retourner votre argument. Le député de Maisonneuve a déclaré que nous étions les seuls en arrière sur la question des pensions de vieillesse, mais que fait-il de l'Alberta, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario? L'Ontario projette d'adopter cette loi fédérale, mais en en faisant payer une part du coût de l'application par les municipalités. L'opposition s'est plainte que le fardeau des municipalités était bien lourd. Voudrait-on encore leur faire payer le tiers des dépenses occasionnées par la mise en application de la loi fédérale? Cette loi constituerait un nouveau fardeau pour les municipalités et, si on forçait son adoption, elle serait refusée par l'électorat en raison des dépenses qu'elle nécessiterait. On a dit que nous donnions des pensions aux magistrats et à leur veuve, mais la situation est différente quand, au lieu d'une dépense de \$20,000 à \$35,000 par année, il s'agit d'une dépense de \$3,000,000 à \$4,000,000 pour les pensions des vieillards.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le principe est le même.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** D'après la gauche, on croirait que la loi ne s'appliquera que pour les pauvres ouvriers, quand ils seront âgés. On fait erreur. Elle s'appliquera à tous les vieillards sans exception, pourvu qu'ils aient atteint 70 ans, et tous les comtés ruraux sont opposés à une telle chose. Le député de Dorchester (M. Ouellet) a raison de dire que le mal n'est pas si grand qu'on le prétend. Nous connaissons la situation des comtés ruraux. Dans nos centres ruraux, le nombre des vieillards miséreux est très minime. Dans le mien, je ne vois personne à peu près qui bénéficierait de la loi d'une façon pratique. Dans nos villes, le nombre des vieillards miséreux est loin d'être considérable. Dans les villes, rien n'est plus facile que de répandre les préjugés et prétendre qu'il y a des iniquités sociales.

Croit-on, en outre, qu'une fois la loi adoptée il n'y aura plus de miséreux nulle part? Est-ce que cette loi pourrait résoudre le problème social? Si on vote cette loi de pension aux vieillards de 70 ans, que fera-t-on pour l'impotent de 50 à 60 ans, la veuve miséreuse, la femme malade et pauvre, l'enfant pauvre, les familles nombreuses et les chômeurs? Tous ont droit à la sollicitude du gouvernement autant que les vieillards de 70 ans. C'est après l'adoption de la loi que l'on verrait surgir les misères. C'est ce qui a fait dire que la loi en question pourrait donner lieu à la fraude. La délégation des unions catholiques est allée à Ottawa et le ministre du Travail a dit aux membres que la présente loi n'était que transitoire, qu'il faudrait l'amender afin qu'elle réponde aux besoins de certaines provinces, à la nôtre plus particulièrement.

L'expérience des vieux pays démontre que les lois de pensions donnent de piètres résultats. Dans les pays comme la France et la Belgique, il n'y a jamais eu de système de pensions gratuit. En France, si je ne me trompe pas, pour avoir des pensions à 70 ans, les ouvriers doivent verser au gouvernement 5 % de leur salaire pendant 25 ou 30 ans. Avons-nous besoin de nous presser? Est-on bien sûrs que nos ouvriers des villes seraient prêts à abandonner cette partie de leur salaire pour créer un fonds de pension? Quelqu'un peut-il en cette Chambre prétendre avoir le mandat de dire que les travailleurs de la province de Québec sont prêts à payer ce 5 %? Je ne voudrais pas prendre la responsabilité de lui imposer cette obligation. Nous avons un fonds de pension dans le gouvernement de Québec et souvent des employés m'ont dit qu'ils aimeraient mieux garder le 5 % qu'ils versent au fonds de pension.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** C'est parce qu'ils ont des salaires de famine.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** On a parlé d'une conférence interprovinciale pour étudier la question des pensions de vieillesse. Cette conférence aurait du bon et je souhaite qu'elle ait lieu.

Ce serait peut-être une bonne idée également si la province de Québec recevait chaque année une somme forfaitaire qu'elle pourrait utiliser à sa guise, mais il ne faudrait pas que les politiciens puissent jouer avec une loi de ce genre. Lorsque la province de Québec s'engage à dépenser des deniers publics, elle doit s'assurer qu'un contrat a été signé avec le gouvernement ou qu'il s'est engagé à payer sa part des coûts. Les provinces doivent être assurées de la permanence du subside fédéral car, sans cela, la loi serait très dangereuse quant au crédit de la province. M. l'Orateur, il appartient à la province de Québec de bien étudier cette question avant d'aller trop loin. Ce n'est pas par des appels aux passions, par des menaces de révolution qu'elle se réglera, mais à la lumière des faits, dans l'atmosphère de l'étude sérieuse et paisible, du calme et de la réflexion qui convient à un aussi grave problème.

**M. Thériault (L'Islet)** propose, appuyé par le représentant de Montcalm (M. Daniel), que le débat soit ajourné.

Cette dernière motion est adoptée. Le débat est ajourné.

#### Succession E.-J. Angers

**M. Fortier (Beauce)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 141 concernant la succession E.-J. Angers soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### Subsides<sup>5</sup>

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose, selon l'ordre du jour, que "M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Adopté.

#### En comité<sup>6</sup>:

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose:  
1. Qu'un crédit n'excédant pas quatre cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour arpentages

(Terres et Forêts), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

L'an dernier, un montant de \$325,000 a été voté par budget ordinaire, \$80,000 par budget supplémentaire et \$30,000 par mandat spécial.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Pourquoi on s'est encore servi des mandats spéciaux?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Ce montant a servi au remboursement de certaines sommes dont la dépense n'avait pas été prévue, pour acheter des plaques en aluminium pour indiquer l'arpentage fait, etc.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** veut avoir un état de toutes les dépenses faites par le ministère à l'aide de mandats spéciaux.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay)** promet de remettre au député de Trois-Rivières les documents réclamés à la prochaine séance.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Quelle urgence il pouvait bien y avoir à payer ces plaques en aluminium? Ce serait drôle, si ce n'était pas si triste.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Il a fallu acheter des plaques d'aluminium parce que les stocks étaient épuisés.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Comment le ministre accorde-t-il ses contrats d'arpentage?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Les contrats sont donnés aux arpenteurs suivant un tarif déterminé.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** De qui le ministère achète-t-il les plaques en aluminium?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** De Caron & Frères, de Montréal.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** L'ancien membre de la Commission des liqueurs?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Oui.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Ah!

La résolution est adoptée.

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose:  
2. Qu'un crédit n'excédant pas quatre cent quinze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour service forestier et inspection des terres, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Combien a-t-il été dépensé l'an dernier pour l'inventaire forestier?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Huit mille dollars à \$9,000 et, pour travaux d'arpentage, etc., relatifs à l'inventaire, une somme de \$30,000. À la suite du jugement dans le procès des territoires forestiers du lac Métis, le ministère dut rembourser certains droits de coupe à une compagnie forestière.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** L'Ontario fait un inventaire de ses richesses forestières<sup>7</sup>. Il y a longtemps que l'opposition réclame un inventaire national de nos ressources naturelles. L'honorable ministre des Terres et Forêts (M. Mercier fils) nous a dit triomphalement que l'inventaire des forêts était commencé longtemps avant que l'opposition le demande.

Si l'honorable ministre ne nous dit pas quel est le résultat de cet inventaire, je suis porté à croire que c'est parce qu'il ne nous reste plus rien de ce que le gouvernement a reçu en limites à bois en 1897.

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Je dirai à l'honorable député de Sainte-Marie que je n'ai jamais parlé triomphalement.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Oh oui! et l'honorable ministre faisait le geste triomphal! Quand l'opposition peut-elle espérer obtenir le résultat de l'inventaire de nos richesses forestières?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):** Le jour où nous voudrions montrer quel est l'actif de la province, nous n'aurons pas de difficultés grâce aux inventaires que nous faisons régulièrement. En attendant, l'honorable député peut être rassuré.

La résolution est adoptée.

### Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté plusieurs résolutions et demande la permission de siéger de nouveau. Lesdites résolutions sont lues deux fois et adoptées.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je demanderais que nous prenions un autre budget lorsque nous considérerons les estimés et de ne reprendre les crédits des Terres et Forêts que plus tard, quand l'opposition le désirera.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Très bien. Le nouveau chef de l'opposition a-t-il consulté son ancien chef pour parler ainsi?

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je vois que l'honorable ministre de la Voirie (M. Perron) est ici<sup>8</sup>. Comment le premier ministre peut-il poser une question aussi importante sans consulter le premier ministre de fait?

### Messages du Conseil législatif:

**M. l'Orateur** informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

- bill 3 modifiant la loi des jurés;
- bill 4 modifiant la loi des vues animées;
- bill 10 concernant le Bureau des écoles protestantes de Montréal;
- bill 12 modifiant la loi des palais de justice et prisons;
- bill 13 modifiant la loi des employés publics;
- bill 17 modifiant le Code de procédure civile relativement aux règles générales de la plaidoirie écrite.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

- bill 18 modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment.

### Prestation du serment en cours de justice

La Chambre procède à la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 18 modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment.

Les amendements sont lus deux fois et adoptés. Le bill est retourné au Conseil législatif.

**Questions et réponses:****Ventes d'alcool dans les magasins de la Commission des liqueurs**

**M. Guertin (Hull):** Quelle quantité de liqueurs a été vendue, chaque mois, en 1928, dans les

	<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c</i>	<i>d</i>	<i>e</i>	<i>f</i>
	<i>Valleyfield</i>	<i>Hull</i>	<i>Sherbrooke</i>	<i>Saint-Jean</i>	<i>Joliette</i>	<i>Trois-Rivières</i>
Janvier:	3563.4 gals	5458.4 gals	2998.5 gals	1331.7 gals	1280.9 gals	4499.8 gals
Février:	3459.3 "	5731.6 "	3164.5 "	1538.7 "	1285. "	4834. "
Mars:	3565.3 "	5977.1 "	3051. "	1043.3 "	1067.4 "	4170.2 "
Avril:	4704.7 "	5878.2 "	2962. "	1119. "	1205.4 "	4659.1 "
Mai:	5201.6 "	5716.1 "	3353.7 "	1113.6 "	1187.9 "	4481.5 "
Juin:	6392.6 "	6099.6 "	3982.6 "	1346. "	1314.6 "	4909.4 "
Juillet:	5987.1 "	5473.6 "	3941.8 "	1235. "	1260.1 "	4618.1 "
Août:	7353.5 "	6566. "	5123.6 "	1341.4 "	1280. "	5523.3 "
Septembre:	7042.9 "	6426.2 "	4964.3 "	1536.3 "	1492.2 "	5739.2 "
Octobre:	6842.6 "	6957.9 "	5025.7 "	1264.8 "	1422. "	6378. "
Novembre:	6365.6 "	7259.9 "	5052.4 "	1272.6 "	1348.1 "	5944.2 "
Décembre:	8370. "	14419.6 "	9886.1 "	2981.6 "	3724.7 "	12476.1 "

magasins de la Commission des liqueurs à: *a.* Valleyfield; *b.* Hull; *c.* Sherbrooke; *d.* Saint-Jean; *e.* Joliette; *f.* Trois-Rivières?

**L'honorable M. Nicol (Compton):** (Voir la liste ci-dessous)

La séance est levée vers 6 h 30<sup>9</sup>.

5. M. Cantin a été invité à présider le comité des subsides et, selon *L'Événement*, il a été chaleureusement applaudi par les députés qui ont souligné cet honneur accordé au plus jeune député de la Chambre. M. Cantin est alors âgé de 28 ans.

**NOTES**

1. Plusieurs journaux mentionnent l'article 511 ou l'article 571 du Règlement. Il s'agit bel et bien de l'article 575, comme le rapporte précisément le *Montreal Daily Star*.

2. Plusieurs journalistes rapportent que M. Pilon a battu un record de brièveté en parlant pendant environ deux minutes.

3. Contrairement aux autres journaux, la *Gazette* cite le nombre de 61 députés libéraux fédéraux élus au Québec, alors qu'il y en a exactement 60.

4. Selon le *Chronicle Telegraph*, M. Tremblay admet que le premier ministre britannique Macdonald n'a pas fait adopter cette mesure alors qu'il était en fonction. Selon la *Gazette*, après la guerre, il fut nécessaire de faire appel à Macdonald et il a sauvé le pays de la révolution en fournissant une allocation aux chômeurs.

6. Pendant les délibérations du comité des subsides, Gustave Piché, chef du service forestier, et Georges Côté, chef du service d'arpentage, ont renseigné M. Mercier fils afin qu'il puisse répondre aux questions de l'opposition.

7. D'après *L'Événement*, pendant son discours, M. Houde aurait remis une brochure contenant les résultats d'un inventaire en Ontario à M. Mercier fils.

8. M. Perron a pris place sur le parquet de la Chambre dans l'endroit réservé aux conseillers législatifs.

9. La séance aurait été levée entre 6 heures et 6 h 30.



Séance du jeudi 21 février 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 heures.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Rapports de comités:**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quatorzième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, les bills suivants:

- bill 82 modifiant la charte de la Sherbrooke Trust Company;
- bill 102 concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal;
- bill 116 modifiant la charte de The Royal Trust Company.

**M. Lemieux (Gaspé):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le douzième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

- bill 140 modifiant la loi constituant en corporation The Boys' Home of Montreal;
- bill 126 reconnaissant la Chiesa Christiana Pentecostale comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec.

**M. Daniel (Montcalm):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le troisième rapport du comité permanent du Code municipal. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill 160 modifiant l'article 243 du Code municipal.

Et, avec des amendements, le bill 37 modifiant le Code municipal.

**Loi des  
véhicules automobiles**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** demande la permission de présenter le bill 44 modifiant la loi des véhicules automobiles.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Loi concernant  
l'élection de domicile**

**M. Casgrain (Témiscouata)** demande la permission de présenter le bill 165 modifiant l'article 85 du Code civil.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Loi concernant le lieu de l'introduction  
d'une action judiciaire**

**M. Casgrain (Témiscouata)** demande la permission de présenter le bill 166 modifiant l'article 94 du Code de procédure civile.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Questions et réponses:**

**Revenus nets relatifs à la loi  
de l'assistance publique en 1928-1929**

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Quels sont les revenus nets de la province provenant de la loi 16 George V, chapitre 55: *a.* depuis l'entrée en vigueur de ladite loi jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1928 exclusivement; *b.* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1928 inclusivement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1929 exclusivement?

**L'honorable M. David (Terrebonne):** *a.* \$432,236.07; *b.* \$297,659.97.

**Coût de la mise en vigueur  
de la loi des liqueurs  
en 1927-1928 et 1928-1929**

**M. Tremblay (Maisonneuve):** 1. Combien a coûté: *a.* en 1927-1928 la mise en vigueur de la loi des liqueurs; *b.* du 1<sup>er</sup> mai 1928 au 1<sup>er</sup> janvier 1929?

2. Quel montant a été dépensé pour détectives et causes: *a.* en 1927-1928; *b.* du 1<sup>er</sup> mai 1928 au 1<sup>er</sup> janvier 1929?

3. Quel montant a été payé aux avocats de la Commission des liqueurs: *a.* en 1927-1928; *b.* du 1<sup>er</sup> mai 1928 au 1<sup>er</sup> janvier 1929?

**L'honorable M. David (Terrebonne)<sup>1</sup>:** 1. *a.* \$502,722.93; *b.* \$358,470.55.

2. *a.* \$474,163.45; *b.* \$320,359.13.

3. *a.* \$28,559.48; *b.* \$38,111.42.

### Droits du pauvre perçus en 1927-1928

**M. Lafleur (Montréal-Verdun):** Quels ont été les droits du pauvre perçus dans toute la province en 1927-1928: *a.* dans la cité de Montréal; *b.* dans toute la province, en vertu des dispositions de la section VI, du chapitre 189, volume III des statuts refondus, 1925, article 49?

**L'honorable M. David (Terrebonne):** *a.* \$315,966.76; *b.* \$512,658.92.

### Coût de l'École des beaux-arts de Montréal

**M. Lafleur (Montréal-Verdun):** 1. Qu'ont coûté à date le terrain, la construction, les réparations et l'aménagement de l'École des beaux-arts de Montréal?

2. Depuis la réponse du 15 février 1927, d'autres réparations ont-elles été faites?

3. Dans l'affirmative: *a.* lesquelles; *b.* quand; *c.* par qui?

**L'honorable M. David (Terrebonne):** 1. \$387,056.71.

2. Oui.

3. *a.* Ateliers additionnels, ascenseur et installation de chauffage à l'huile; *b.* dans le cours de l'année 1928; *c.* Collet Frères Itée.

### Chemin de fer Abitibi Southern

**M. Guertin (Hull):** 1. Les plans du chemin de fer projeté Abitibi Southern devant relier Amos à Maniwaki et Mont-Laurier ont-ils été soumis au gouvernement?

2. Si oui, d'après le tracé soumis, cette route traverse-t-elle des régions de colonisation?

3. Dans l'affirmative, combien d'acres de terres propres à la culture seront traversés?

4. Dans quels cantons se trouvent ces terres et combien d'acres pour chaque canton?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

1. Cartes routières et cartes photographiques aériennes du tracé, en plusieurs sections, ont été déposées au ministère des Travaux publics et du Travail.

2. Oui.

3. 400,000 à 500,000 acres approximativement.

4. Figuery, 36,000 acres; La Motte, 48,000 acres; La Corne, 13,000 acres; Varsan, 60,000 acres; Dubuisson, 30,000 acres; Bourlamaque, 60,000 acres; Robertson, 32,000 acres; Pope, 17,000 acres; Sicotte, 14,000 acres; Baskatong, 4,600 acres; Lytton, 9,200 acres; Egan, 55,000 acres; Kensington, 40,000 acres; Maniwaki (réserve de sauvages, aucune donnée) - Total: 418,000 acres.

### Obligations garanties de la Coopérative fédérée de Québec

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Jusqu'à concurrence de quelle somme le gouvernement a-t-il garanti les obligations de la Coopérative fédérée de Québec?

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):** Le gouvernement n'a garanti aucune émission d'obligations de la Coopérative fédérée de Québec.

### Charte de la Saint Maurice Lumber Company

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Combien la compagnie The Saint Maurice Lumber Company a-t-elle payé à la province, comme droits, en 1925, à l'occasion de la présentation et de l'adoption du bill 140 ayant pour objet d'amender sa charte?

**L'honorable M. Nicol (Compton):** \$800.

### Achat de gravier de M. McLeod, de Gould

**M. Blain (Montréal-Dorion):** 1. Le ministre de la Voirie a-t-il acheté du gravier d'un nommé D. P. McLeod, de Gould, en 1926, 1927, 1928?

2. Si oui, combien de verges cubes?

3. À quel prix?

4. Le ministre doit-il encore de l'argent à ce nommé D. P. McLeod?

5. Si oui, combien?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1. Oui, en 1927 et 1928.

2. et 3. En 1927, 735.5 verges cubes de gravier à 10 cents la verge cube. En 1928, un banc de gravier au prix de \$300.

4. Non.

5. Répondu au no 4.

### Loi des travaux publics

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre reprend le débat sur la motion dont elle a été saisie le lundi 18 février courant: Que le bill 30 modifiant la loi des travaux publics soit maintenant lu une troisième fois.

**M. l'Orateur:** La parole est au député de Hull pour la reprise du débat sur la loi de l'honorable ministre des Travaux publics (M. Galipeault) au sujet de la reconstruction des ponts.

**M. Guertin (Hull):** Le ministre des Travaux publics joue avec les mots. Il prétend qu'il n'interviendra que lorsque les municipalités refuseront d'entretenir, de modifier, de changer, de construire, de réparer ou de déplacer les ponts, mais on dit clairement, dans le projet de loi, que le ministre peut, en tout temps, forcer les municipalités à faire ces travaux, du moment qu'il s'agit de ponts dont la travée excède 20 pieds de largeur. Le ministère usurpe des pouvoirs qui appartiennent aux municipalités seules, empiète sur leurs droits et s'attaque à leur autonomie. Le principe de la nouvelle loi est faux et est d'autant plus mauvais que, plus tard, il peut donner lieu à toutes sortes d'abus de la part du gouvernement.

Les ponts sur les grandes routes nationales appartiennent au gouvernement et celui-ci devrait payer tous les frais de la construction, de la réparation et de l'entretien de ces ponts. Il y a des ponts dont la construction ne peut être différée, mais le gouvernement, par ce projet, se réserve le privilège de décréter la part que les municipalités devront payer pour la reconstruction d'un pont. Il se réserve également le privilège de fixer la part qu'il doit payer. Il peut payer 90 %, s'il le désire bien, mais il peut payer aussi 5 %. J'y vois un danger d'influence politique. Le gouvernement, par un sentiment politique ou par une influence quelconque, pourra forcer une municipalité pauvre à construire ou reconstruire un pont à un coût qui sera bien au-dessus de la capacité de cette municipalité, qui n'est pas sympathique au gouvernement. Quand le gouvernement accepte de payer sa quote-part de la construction d'un pont dans une municipalité, il admet que ce pont ne servira pas qu'à la municipalité, mais à toute la population qui voyage. Il n'a donc pas le droit de forcer une municipalité à reconstruire tel pont à ses frais. Le gouvernement devrait au moins dire, dans son bill, quel pourcentage du coût du pont il s'engagera à payer dans chacun des cas.

Le ministre des Travaux publics (l'honorable M. Galipeault) n'est malheureusement pas au courant, par exemple, de la situation de mon comté. Il ne vient jamais dans le district de Hull, quoique certains de ses collègues soient venus admirer la construction d'une usine hydraulique, afin d'exporter notre électricité dans l'Ontario. La municipalité de colonisation de Wright, qui est très pauvre, sera obligée de payer presque le coût entier d'un pont, qui s'est effondré, sur la route Hull-Maniwaki, si le ministre l'exige. Elle ne peut payer en entier le coût de ce pont. Est-ce que le ministre devrait utiliser ses pouvoirs discrétionnaires et arbitraires et ordonner à Wright de payer tous les coûts de construction de ce pont? Le gouvernement, si cette loi est adoptée, peut cependant l'y forcer. Toutes les fois qu'il s'agirait de ponts, les municipalités risquent d'être soumises au caprice du ministre des Travaux publics.

Je veux protester contre les pouvoirs exorbitants que va conférer à ce dernier et au gouvernement le projet qui nous occupe. Je demanderais au gouvernement de cesser d'imposer aux municipalités la construction de ponts qu'elles ne peuvent supporter. Nous marchons vers l'autocratie d'année en année, la tendance étant à la concentration de tous les pouvoirs entre les mains des ministres. Ce bill est donc très dangereux. J'espère que la Chambre l'amendera de façon à protéger les municipalités pauvres et à empêcher le ministre de verser dans les abus.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Si l'honorable ministre des Travaux publics veut me permettre une question. Est-ce que le présent projet de loi pourra affecter les ponts Viau et Lachapelle reliant Montréal à l'île Jésus quant à leur déplacement?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Aucunement.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Très bien.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Les pouvoirs demandés sont exorbitants. Le ministre a tort de dire qu'il ne change pas l'ancienne loi. Le seul effet de l'ancienne loi était de permettre au ministre de forcer une municipalité à agir dans le cas seulement où il s'agissait d'entretenir les chemins. L'honorable ministre des Travaux publics dit, dans l'article 80, que cette loi est faite au cas où les municipalités refuseraient de réparer les ponts détruits, mais le bill

va plus loin, car il spécifie que le ministre peut non seulement forcer les municipalités à construire ou à reconstruire des ponts, mais il lui permet encore d'ordonner des travaux fort coûteux sans le consentement des corporations et malgré toute l'opposition possible faite par la population intéressée. Je vois dans ce pouvoir un danger d'abus et un empiétement sur l'autonomie des municipalités. Cela équivaut à dire que les conseils municipaux n'ont plus de droits dans la province. Laissons le gouvernement payer sa part pour la construction du pont. Personne ne s'oppose à cela.

La nouvelle loi donne au ministre des Travaux publics une liberté tellement grande qu'il peut, s'il le veut, ruiner tout simplement les municipalités, quand bon lui semblera, en leur ordonnant de construire un pont à un coût excessif dont elles sont incapables financièrement. C'est aller un peu loin. Dans nos campagnes, les principaux travaux à payer sont les travaux des ponts et des chemins. Que restera-t-il, d'ici quelques années, des droits et privilèges locaux? La loi de la voirie enlève bien des droits aux conseils de ville. La nouvelle loi des travaux publics leur enlèvera ce qui reste. On veut tout enlever aux municipalités et ne leur laisser qu'un seul droit, celui de payer des taxes. Très intéressant! Il objecte la lenteur de certains travaux entrepris par le gouvernement et leur coût qu'il trouve trop élevé dans plusieurs cas. Il dit qu'il maintient toujours la même attitude et qu'il est carrément opposé à ce projet de loi. C'est pour prévenir des abus que nous nous opposons au projet de loi.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Dans des projets de loi de ce genre, il s'est toujours glissé des principes excessifs de centralisation. Les pouvoirs que le ministre veut obtenir sont des pouvoirs exorbitants. D'après ce nouveau projet de loi, on oblige les municipalités non seulement à l'entretien des ponts, mais encore à leur reconstruction. Puisque le gouvernement a pris à sa charge l'entretien des routes, il devrait aussi entretenir les ponts, qui font partie des chemins. Les ministres se vantent de notre bonne voirie. C'est la première fois que le gouvernement déclare que les ponts ne font pas partie des routes. Dans les rapports et les beaux pamphlets du ministère de la Voirie, on montre des photos de ponts, sur la route Montréal-Québec, par exemple, mais on ne dit jamais: Le pont que vous voyez ne fait pas partie du chemin, il tombe sous la coupe du ministre des Travaux publics. On a toujours dit que les ponts et les routes faisaient partie du

réseau routier provincial. Nous aurons maintenant une loi spéciale pour les ponts. Ce projet de loi va trop loin. La nouvelle loi dépasse de beaucoup la portée de l'ancienne loi. C'est ouvrir la porte à une foule d'abus. Deux ministres auront des pouvoirs discrétionnaires dans des domaines nécessitant des dépenses publiques énormes, et cela tuera littéralement les droits et privilèges locaux. Le bill est mauvais et je voterai contre.

**M. Dugas (Joliette):** Est-ce que l'honorable député a lu le Code municipal et l'article 46 de la voirie qui disent que, lorsque le ministre a pris charge de l'entretien des routes, les ponts de 20 pieds de largeur ne font pas partie des routes que le gouvernement entretient?

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Oui, mais on ne le dit pas au public et cela ne veut pas dire que la loi qu'on nous présente est bonne.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Je ne veux pas prolonger le débat, mais on a tort de se scandaliser de ce projet de loi. Pendant longtemps, la loi stipulait que les municipalités devaient voir à l'entretien des ponts, et ce n'est pas parce que le gouvernement contribue au paiement de ces ponts que les municipalités ne seront plus responsables de leur entretien et de leur remplacement.

Si le principe de l'entretien des ponts vaut, celui qui est la base du bill actuel vaut autant. Il s'agit tout simplement de se rendre aux exigences de l'intérêt public qui commandent cette loi. Les ponts visés sont pour l'avantage de toute la province et non seulement d'un particulier. Il est de l'intérêt de tous que les ponts comme les routes soient bien entretenus. Supposons qu'une municipalité refuse au ministre, par accident, de payer sa part de la construction du pont et laisse le gouvernement faire seul les travaux...

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Au ministre par accident, très bien!

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Il y a des accidents qui n'arrivent jamais, même avec les plus beaux espoirs. Si le gouvernement dépense de \$70,000,000 à \$90,000,000 pour des routes et pour reconstruire le pont d'une municipalité, c'est dans l'intérêt général qu'il le fait et c'est avec l'argent du peuple qu'il paie ces frais. Qu'arriverait-il alors si le long d'une route importante une municipalité refusait de construire un pont emporté? Toute la

circulation en souffrirait et l'intérêt général exige qu'il soit reconstruit le plus tôt possible. Il ne servirait à rien d'avoir fait construire une belle route améliorée.

Ainsi, dans une municipalité, on dira: Le gouvernement a de l'argent, il a des surplus, qu'il les construise, ses ponts. Une municipalité qui aura payé \$25,000 pour reconstruire un pont ou pour l'amélioration de la route souffrira de l'entêtement de la municipalité voisine, qui aura été mal renseignée ou mal conseillée et qui ne paiera rien du tout. Que fait-on de la question de justice? Si la municipalité ne veut pas prendre l'initiative des travaux de reconstruction, il importe que le ministre des Travaux publics puisse l'y forcer.

Par conséquent, dans les cas où une municipalité refuse de faire le travail qui lui appartient et qu'elle cause ainsi un dommage considérable au reste de la province, il faut une autorité compétente pour mettre le holà et mettre fin aux caprices ou aux abus d'une seule municipalité qui, assez souvent, est victime de l'entêtement d'un maire ou d'un secrétaire-trésorier. Il faut qu'il y ait quelqu'un pour dire à cette municipalité: Vous avez un bien qui n'est pas seulement votre propriété, mais aussi celle de tout le public.

Il ne serait pas juste qu'une municipalité contribue à la construction d'un pont et qu'une autre municipalité, sur un simple refus, contraigne le gouvernement à payer toutes les dépenses. Le gouvernement a toujours donné des octrois généreux aux municipalités, et je ne crois pas qu'on puisse ici parler d'ostracisme dans la loi. Si une municipalité refuse d'aider à la reconstruction d'un pont, pourquoi le ministre n'aurait-il pas le droit de le reconstruire en faisant payer à la municipalité sa quote-part?

La Législature a donné, avec raison, des pouvoirs semblables au ministre de la Voirie (l'honorable M. Perron) en décidant que ce dernier pourrait forcer les municipalités à construire leurs chemins quand l'intérêt général est en jeu. Le ministre de la Voirie exerce ces pouvoirs et on n'a jamais constaté d'abus.

On nous dit: Vous pourrez déplacer des ponts. Pourquoi pas, s'il est dans l'intérêt public de les déplacer? D'ailleurs, c'est seulement lorsqu'une municipalité refusera, malgré la généreuse subvention que le gouvernement lui offre, de faire des travaux urgents que le ministre des Travaux publics aura droit d'intervenir pour le bien de la province. Les circonstances ont changé. Cette loi est nécessaire, et je demanderais à la Chambre de l'adopter.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Le ministre s'arroge un pouvoir excessif en se faisant autoriser à déplacer les ponts. Il y a parfois des raisons pour déplacer des ponts. Il faudrait empêcher qu'en les démenageant il se fasse de la spéculation pour favoriser, en certains cas, des amis politiques qui ont du terrain à vendre. Pourquoi ne pas laisser l'initiative au conseil municipal de déterminer le meilleur terrain où sera placé le pont, lorsque le gouvernement le forcera à le déplacer ou à le reconstruire? Je comprends que le ministre puisse avoir le droit de dire qu'un pont doit être reconstruit, mais pourquoi exiger que le site soit choisi par le ministre? Je crois que l'on va trop loin avec ce projet.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Ce serait pire, tout à coup, si la municipalité fait placer son pont le long d'une petite route au lieu de le placer sur une artère importante. Si le conseil ne veut rien faire, on ne peut lui laisser telle initiative. Je n'ai jamais tenu compte de l'opinion politique des municipalités lorsque des travaux publics étaient nécessaires. Et je ne tolérerai pas non plus que des particuliers essaient de s'immiscer dans ces affaires. Le département des Travaux publics a un budget de \$400,000 pour les ponts. Que l'on nous cite un cas de partisanerie politique où le ministre des Travaux publics a fait le choix du site d'un pont qui ne rencontrait pas l'approbation du public depuis la construction des ponts subventionnés.

Au cours du débat, M. l'Orateur, l'honorable député de Trois-Rivières (M. Duplessis), avec un sourire aimable, a déclaré que les travaux publics, en cette province, prenaient du temps à être exécutés. Je dirai à l'honorable député qu'il lui sera démontré, au cours de cette session, que les travaux sont exécutés aussi rapidement qu'ailleurs et ne coûtent pas plus cher. Le député de Trois-Rivières n'était pas très au fait du coût des travaux réalisés par le département des Travaux publics.

Il lit la principale clause du projet de loi:

"L'article 80 de ladite loi est remplacé par le suivant:

"80. Le ministre peut, en tout temps, ordonner l'exécution des travaux qu'il juge nécessaires pour l'entretien, la réparation, la modification, le changement, le déplacement et la reconstruction de tout pont municipal dont la travée excède vingt pieds, ainsi que des chemins d'approche de tel pont; et, si les travaux ainsi ordonnés ne sont pas exécutés par la ou les municipalités qu'il appartient, dans le temps prescrit par le ministre, ce dernier peut, s'il le juge convenable, les faire exécuter et en exiger le paiement par action ordinaire en son nom."

**Des députés de l'opposition** réclament le vote.

Et la motion "Que le bill soit maintenant lu une troisième fois" étant mise aux voix, la Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

**Pour:** MM. Authier, Baillargeon, Bastien, Bédard, Bernard, Bullock, Daniel, Dansereau, Delisle, Dillon, Drouin, Dugas, Farand, Fortier, Frigon, Gagnon (Kamouraska), Gagnon (Maskinongé), Galipeault, Lahaie, Lamoureux, Laperrière, Lapière, Leduc, Lemieux (Gaspé), Lemieux (Wolfe), Lortie, McDonald, Mercier, Messier, Moreau, Moreault, Nicol, Oliver, Papineau, Perrault, Phaneuf, Pilon, Plante, Rochette, Roy, Savoie, Taschereau, Thériault, Thurber, Vautrin, 45.

**Contre:** MM. Blain, Duplessis, Gault, Gurtin, Houde, Lafleur, Renaud, Sauvé, Tremblay, 9.

Ainsi, la motion est adoptée. Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **Enregistrement des naissances**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 5 modifiant l'article 53*a* du Code civil.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **Pouvoirs spéciaux de certaines corporations**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 34 modifiant la loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations soit maintenant lu une deuxième fois.

C'est un projet réclamé par les banquiers.

Adopté sur division. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Ventes d'immeubles pour taxes municipales**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 36 légalisant certaines ventes d'immeubles pour taxes municipales soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **École Saint-Édouard de Beauport**

**M. Bédard (Québec-Comté)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 124 mettant l'école Saint-Édouard, à Beauport, sous la régie et le contrôle des commissaires d'écoles de la paroisse de Beauport.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement<sup>3</sup>.

**M. Bédard (Québec-Comté)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **Association des chimistes professionnels de Québec**

**M. Thériault (L'Islet)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 98 modifiant la charte de l'Association des chimistes professionnels de Québec.

Adopté.

#### **En comité:**

Le comité étudie l'article 1, qui se lit comme suit:

"1. La section 3 de la loi 16 George V, chapitre 88, est remplacée par la suivante:

"3. 1. Les expressions suivantes employées dans la présente loi ont le sens donné ci-dessous, à moins que le texte ne contienne quelque disposition incompatible avec cette interprétation:

"*a.* "Chimiste professionnel" signifie toute personne enregistrée comme chimiste professionnel en vertu des dispositions de la présente loi;

"*b.* "L'Association" signifie l'Association des chimistes professionnels de Québec;

"c. "Conseil" signifie le président de l'association;

"d. "Président" signifie le président de l'association;

"e. "Registraire" signifie le registraire de l'association;

"f. "Secrétaire" signifie le secrétaire-trésorier de l'association;

"g. "Bureau" signifie le bureau des examinateurs de l'association;

"h. "Enregistrement" signifie l'admission d'un chimiste, comme membre de l'association, et l'inscription de son nom dans le registre; et "certificat d'enregistrement" signifie le certificat officiel sous le sceau de l'association attestant l'enregistrement;

"i. "Licencié" signifie que permission a été donnée à un chimiste non résident de pratiquer temporairement au sens de la présente loi.

"2. Seul aura le droit de prendre le titre de chimiste professionnel celui qui fait partie de la présente association en vertu des dispositions de la présente loi."

Cet article est amendé et les mots suivants sont retranchés, dans la deuxième ligne de l'alinéa a: "comme chimiste professionnel".

L'article ainsi amendé est adopté.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il l'a adopté avec un amendement.

L'amendement est lu deux fois et adopté.

**M. Thériault (L'Islet)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### **Loi des syndicats professionnels**

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 42 modifiant la loi des syndicats professionnels soit maintenant lu une deuxième fois.

Ce projet nous a été demandé par les syndicats catholiques. Il a pour objet de leur permettre de changer, chaque fois qu'on le jugera nécessaire, leur nom officiel et de modifier leur constitution.

Adopté. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### **Subsides**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose, selon l'ordre du jour, que "M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Adopté.

### **En comité<sup>4</sup>:**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose:  
1. Qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour administration, vente et inspection des terres publiques pour fins d'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Le premier item comprend les salaires et dépenses des agents des terres et des agents des lots de colonisation. C'est le même montant qui a été voté l'an dernier et l'année précédente.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Est-ce qu'il n'arrive pas que des colons sont dirigés sur des terres où ils ne peuvent gagner leur sel? Ne pourrait-on pas enlever ces terres de la liste de celles où on envoie des colons?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Nous ne pouvons pas toujours empêcher les colons d'aller où ils veulent. Il y a peu de terres impropres à la culture. Il y en a dont les progrès sont lents, mais les colons y travaillent avec courage.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** suggère au ministre de la Colonisation de trouver un moyen qui permettrait aux marchands de bois de cette province de vendre leur bois ici au lieu d'être forcés de l'expédier aux États-Unis. Il est curieux en effet que d'autres pays et d'autres provinces ouvrent de

nouvelles régions aux colons et leur offrent toutes sortes d'avantages, alors qu'il y a dans la province de Québec des entreprises gigantesques, en bons termes avec le gouvernement, à qui l'on accorde le privilège indu d'inonder des paroisses qui viennent de s'établir, comme ce fut le cas autour du lac Saint-Jean.

Je sais que le ministre est sincère et courageux, mais, hélas! il n'est pas seul au cabinet. Je ne lui reproche pas les inondations qui se sont produites dans un si grand nombre de paroisses du Lac-Saint-Jean. Est-ce que la colonisation fait des progrès dans la Gaspésie?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):**

Oui, nous avons une nouvelle paroisse, entre autres, qui va très bien, Val-d'Espoir. C'est un beau nom. Pour répondre à l'honorable député de Trois-Rivières, la colonisation se fait dans plusieurs centres de notre province, de la Gaspésie au Témiscamingue, de l'Abitibi aux Cantons de l'Est. Il y a au-delà de 25,000 lots de colonisation à vendre. Il y a certainement des lots qui n'auraient jamais dû être vendus.

Mais si on savait à quelle pression nous avons parfois dû faire face pour les concéder! Les cultivateurs eux-mêmes venaient nous trouver avec leurs curés et nous disaient que les lots étaient bons. Nous cherchons à empêcher la concession des lots qui ne sont pas propres à la culture et je crois que nous y arrivons.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** À un congrès de colonisation, des experts ont reproché au gouvernement l'orientation qu'il a donnée à la colonisation. L'on n'a pas assez mis en pratique les suggestions qu'ils ont faites. Le gouvernement a acheté des terres impropres à la culture et les a vendues ou données aux colons. Est-ce que l'honorable ministre ne croit pas que l'échange des lots est préjudiciable à la colonisation?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Il ne se fait plus d'échange de lots, mais nous avons encore des lots échangés à vendre. Aussi, nous en avons dans deux seigneuries et un canton de Lotbinière.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** S'il en reste, est-ce parce qu'ils ne sont pas vendables?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Non, mais, dans la seigneurie de Lotbinière, on nous les cède par tranches et il faut les arpenter.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Quel est le résultat de cet échange?

**M. Francoeur (Lotbinière):** Grâce à cet échange, le gouvernement a acquis des lots de deux anciennes seigneuries, Deschailions et Lotbinière, et du canton Delson. Deux paroisses ont été fondées, Villeroy et Dosquet. Il y a là une centaine de familles d'établies sur les lots que le gouvernement a obtenus grâce à cet échange, avant lequel il ne se faisait pas de colonisation dans le comté de Lotbinière. Nous avons aussi deux missions nouvelles en plus de deux paroisses constituées. Bientôt, 40,000 acres de la seigneurie Joly seront mis à la disposition des colons dans le comté de Lotbinière où le mouvement de la colonisation connaît une belle vigueur. Il y a des colons très sérieux. Nous en avons eu qui étaient moins sérieux et se contentaient d'enlever le bois sur leurs lots. Je crois que si le ministre de la Colonisation continue son travail, il atteindra encore de bons résultats dans Lotbinière.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je remercie l'honorable député de Lotbinière des renseignements qu'il nous a donnés sur son beau comté. Est-ce que le gouvernement a encore des lots dans les comtés de Beauce et de Nicolet?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Je crois que tous les lots de la Beauce ont été vendus. Dans Nicolet, s'il en reste, c'est bien peu. Les lots dans le comté de Nicolet ne sont peut-être pas 100 % propres à la culture, mais ils sont bons tout de même.

**M. Guertin (Hull):** L'honorable ministre ne croit-il pas qu'il devrait avoir un crédit pour aider aux colons?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Les colons d'Ontario font actuellement appel auprès de leur gouvernement pour obtenir les avantages que les colons du Québec possèdent. On dit que le gouvernement d'Ontario fait des prêts aux colons, mais ceux-ci n'empruntent pas plus de \$200,000 à \$300,000 par an, ce qui montre que ce système de crédit n'est pas populaire. Les colons empruntent de moins en moins. Dans le Québec, le gouvernement ne prête pas aux colons, il leur donne le même montant en primes. D'ailleurs, le gouvernement prête ici aux colons pour la construction de leur montant, mais pas plus de 18 à 20 colons ont profité de ce prêt l'an dernier. Le système que le colon préfère, c'est celui des primes.

**M. McDonald (Pontiac):** Quel est l'octroi que l'on donne pour les écoles dans les régions de colonisation?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Lorsqu'une école ne coûte pas plus de \$1,200, nous la payons entièrement. It is a fairly generous grant<sup>5</sup>.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Quel "grant"<sup>6</sup>?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Le grant des écoles, pas le Grant de Champlain. (Rires)

**M. Guertin (Hull):** Il doit y avoir un génie dans le ministère de la Colonisation...

**Une voix ministérielle:** Il y en a plusieurs.

**M. Guertin (Hull):** ...pour contrôler si bien les dépenses qu'elles se sont élevées à \$10,000 exactement de plus qu'elles ne devraient être.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** L'inspection a coûté plus cher que nous ne nous y attendions. Nous avons 50 inspecteurs et deux assistants. Leur travail a été plus difficile et plus coûteux.

**M. Guertin (Hull):** M. Untel a reçu \$123 en pourcentage pour des collections. Quel montant a-t-il collecté pour toucher cette commission?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Mille deux cents dollars environ, car nous payons 10 % pour la collection.

**M. Guertin (Hull):** Dans le canton de Maniwaki, M. Untel a reçu \$16 de dépenses de voyage, tandis que M. Untel a reçu \$590.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Cela s'explique. Le premier est agent, tandis que l'autre est inspecteur.

**M. Guertin (Hull):** Je ne critique pas. Je verrais d'un bon œil que le gouvernement nomme plus d'agents et même des propagandistes qui se promèneraient à travers la province pour offrir aux jeunes gens de les grouper ensemble sur des terres neuves. Ne se fait-il pas de colonisation dans le comté de Hull?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Certainement. Il ne s'en fait pas d'une façon aussi intensive que dans d'autres régions, mais il s'en fait.

**M. Guertin (Hull):** Je suis très content d'apprendre cela.

La résolution est laissée en suspens.

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose:  
2. Qu'un crédit n'excédant pas deux cent mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour primes de défrichement, de labour et de résidence, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

**M. Guertin (Hull):** Il y a encore de l'argent dépensé par mandats spéciaux. Il proteste contre cette politique.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Il faudrait un mandat d'arrestation pour empêcher le gouvernement de prendre des montants spéciaux.

**M. Guertin (Hull)** menace d'être intarissable.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** le persuade de garder ses arguments pour une autre journée et demande que l'article soit adopté.

**M. Guertin (Hull)** ne veut pas.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Le député de Hull aura toute latitude pour discuter quand il le voudra.

La résolution est adoptée.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** En l'honneur de l'Orateur!

#### Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté une résolution, laquelle est lue deux fois et adoptée.

#### Messages du Conseil législatif:

**M. l'Orateur** informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

- bill 11 concernant l'abrégement des peines;
- bill 93 concernant la succession Victor Beaudry;

- bill 107 ratifiant et validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, veuve de ce dernier;

- bill 127 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Euclide Mathieu à la pratique de la médecine, après examen.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

- bill 94 constituant en corporation le collège Jean-de-Brébeuf;

- bill 121 constituant en corporation les Moniales Carmélites;

- bill 123 constituant en corporation la Villa la Broquerie.

#### Collège Jean-de-Brébeuf

La Chambre procède à la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 94 constituant en corporation le collège Jean-de-Brébeuf.

Les amendements sont lus deux fois et adoptés. Le bill est retourné au Conseil législatif.

#### Moniales carmélites

La Chambre procède à la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 121 constituant en corporation les Moniales Carmélites.

Les amendements sont lus deux fois et adoptés. Le bill est retourné au Conseil législatif.

#### Villa la Broquerie

La Chambre procède à la prise en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 123 constituant en corporation la Villa la Broquerie.

Les amendements sont lus deux fois et adoptés. Le bill est retourné au Conseil législatif.

#### Questions et réponses:

##### Estimé des pertes au Lac-Saint-Jean

**M. Tremblay (Maisonneuve):** 1. Le gouvernement a-t-il fait un estimé quelconque des pertes dues au maintien du lac Saint-Jean au point 17.5?

2. À quelle date fut fait cet estimé et quels en furent les résultats?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

1. et 2. Non.

#### Travaux de la Chambre

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** propose que l'on choisisse un soir par semaine où la Chambre ne siégerait pas. Cette coutume en vigueur à Ottawa permettrait aux membres de se préparer pour le lendemain.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Nous nous entendons souvent mieux en dehors de la Chambre qu'en Chambre. Je promets de considérer cette question en privé avec le chef de l'opposition.

#### Ajournement

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)**

propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à demain à onze heures.

Adopté.

La séance est levée vers 6 heures<sup>7</sup>.

#### NOTES

1. Selon *The Montreal Daily Star*, *Le Soleil* et *La Presse*, c'est l'honorable M. Nicol qui a fait cette réponse.

2. D'après *L'Événement*, c'est le premier ministre qui a répondu à cette question.

3. *L'Événement* rapporte que ce bill a été adopté avec un amendement, contrairement au procès-verbal et aux autres journaux.

4. Le journaliste de *L'Événement* rapporte que le débat concernant les subsides a duré une heure.

5. Selon *L'Événement*, l'honorable M. Perrault a formulé sa réponse en anglais.

6. Fidèle à son habitude, M. Duplessis ne rate pas une occasion de taquiner son oncle, le député de Champlain, M. Grant.

7. Contrairement à *L'Événement*, *La Presse* mentionne que la séance a été levée à 6 h 30. À la fin des travaux parlementaires, les membres du Conseil législatif et de l'Assemblée législative ainsi que les journalistes ont été conviés à un dîner organisé par l'Orateur, l'honorable M. Laferté.



## Séance du vendredi 22 février 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 11 heures<sup>1</sup>.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Messages du lieutenant-gouverneur:**

Un message est reçu de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, transmis par M. Arthur Saint-Jacques, écuyer, gentilhomme huissier à la verge noire:

M. l'Orateur, Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province désire la présence immédiate des députés de cette Chambre dans la salle du Conseil législatif.

**Sanction royale**

En conséquence, M. l'Orateur et les députés se rendent à la salle du Conseil législatif.

Alors, Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province veut bien donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

- bill 3 modifiant la loi des jurés;
- bill 4 modifiant la loi des vues animées;
- bill 10 concernant le Bureau central des écoles protestantes de Montréal;
- bill 11 concernant l'abrégement des peines;
- bill 12 modifiant la loi des palais de justice et prisons;
- bill 13 modifiant la loi des employés publics;
- bill 17 modifiant le Code de procédure civile relativement aux règles générales de la plaidoirie écrite;
- bill 18 modifiant le Code de procédure civile relativement à la prestation du serment;
- bill 76 concernant The United Theological College, Montreal;
- bill 78 modifiant les lois concernant le Bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Québec;
- bill 79 modifiant la charte de la Crown Trust Company;
- bill 80 autorisant la Chambre des notaires à admettre Lucien Trempe à la pratique du notariat, après examen;
- bill 85 validant un acte de vente consenti à dame Louis-Philias Caron;

- bill 86 autorisant le Collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Arsène Charlebois à la pratique de la profession de la chirurgie dentaire;

- bill 87 concernant le lot numéro 831 de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville;

- bill 90 permettant à David-Léon Cahana, bachelier en droit civil, d'être admis membre du Barreau de la province de Québec;

- bill 92 changeant le nom de Samuel Jacob Aronsberg en celui de Samuel John Dunning;

- bill 93 concernant la succession Victor Beaudry;

- bill 94 constituant en corporation le collège Jean-de-Brébeuf;

- bill 96 concernant le rôle de perception de 1926 et certains règlements et procès-verbaux des délibérations du conseil de la ville de Terrebonne;

- bill 97 changeant le nom de Joseph-Elzéar-Gaudias Ferland en celui de Philias Ferland;

- bill 107 ratifiant et validant la vente d'un immeuble faite par la succession de Ferdinand Poirier à Léontine Lacroix, veuve de ce dernier;

- bill 115 autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Antoine-Philias Côté un nombre de ses membres, après examen;

- bill 117 annexant certains immeubles à la paroisse de Saint-Michel-Archange et en précisant les limites;

- bill 119 modifiant la charte de la cité de Verdun;

- bill 120 autorisant l'adoption de Marie-Marthe-Thérèse Sénécal par Alfred John Gillett et son épouse, Clare Beaudry;

- bill 121 constituant en corporation les Moniales Carmélites;

- bill 123 constituant en corporation la Villa la Broquerie;

- bill 127 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Euclide Mathieu à la pratique de la médecine, après examen;

- bill 129 ratifiant le titre de Saint Lawrence Paper Mills Company Limited à certaine propriété et certain droit;

- bill 133 concernant la vente d'un immeuble de la succession de Jean de la Croix Joseph Comte;

- bill 138 autorisant la cité de Québec à emprunter la somme de \$3,924,700.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier du Conseil législatif comme suit:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills."

Et les députés reviennent à leur salle de séances<sup>2</sup>.

### Droits des femmes

**L'honorable M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne)** demande la permission de présenter le bill 54 modifiant le Code civil relativement à certains droits de la femme.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

### Demandes de documents:

#### Entretien des chemins améliorés

**M. Lafleur (Montréal-Verdun)** propose, appuyé par le représentant de Trois-Rivières (M. Duplessis), qu'il soit mis devant cette Chambre un état démontrant: 1. Y a-t-il encore des municipalités qui ont des chemins améliorés non encore entretenus par le gouvernement? 2. Dans l'affirmative: *a.* quelles sont ces municipalités; *b.* quelle est la longueur de ces chemins dans chacune d'elles?

Adopté.

### Dépôt de documents:

#### Entretien des chemins améliorés

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska)** dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre, en date de ce jour, pour la production de copie d'un état démontrant: 1. Y a-t-il encore des municipalités qui ont des chemins améliorés non encore entretenus par le gouvernement? 2. Dans l'affirmative: *a.* quelles sont ces municipalités; *b.* quelle est la longueur de ces chemins dans chacune d'elles? (Document de la session no 46)

### Questions et réponses:

#### Revenus provenant de la Commission des liqueurs, dans Hull

**M. Guertin (Hull):** 1. Quel est le montant total provenant des ventes de la Commission des liqueurs de Québec dans le comté de Hull, chaque année depuis sa création?

2. Quel montant ont rapporté les licences de taverne, d'hôtel, de restaurant, de club, etc., dans le comté de Hull, chaque année depuis que la Commission est formée?

3. Quel est le montant des amendes perçues en vertu de la loi des liqueurs, dans le comté de Hull, chaque année depuis sa mise en vigueur?

4. Quel montant ont rapporté les saisies en vertu de la loi des liqueurs, dans le comté de Hull, depuis sa mise en vigueur?

**L'honorable M. Nicol (Compton):** Impossible de répondre à cette question, les statistiques de la Commission des liqueurs de Québec étant tenues par district et non par comté.

#### Dépenses du département des Affaires municipales

**M. Thériault (L'Islet):** Quelles ont été les dépenses du département des Affaires municipales depuis l'organisation du département jusqu'au 31 décembre 1928 inclusivement?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** \$250,929.11.

#### Fonds de pension des inspecteurs d'écoles

**M. Blain (Montréal-Dorion):** 1. Les inspecteurs d'écoles de la province de Québec sont-ils inscrits au fonds de pension accordé aux employés civils?

2. Si oui, depuis quand?

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Les inspecteurs d'écoles font partie du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

#### Dédommagements accordés aux sinistrés du Lac-Saint-Jean

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** 1. À la suite et comme conséquence des inondations du lac Saint-Jean en 1928, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1928 inclusivement et jusqu'à ce jour, le gouvernement a-t-il payé quelque argent ou fait parvenir des chèques de la province, à titre de remboursement pour dommages, à certains propriétaires de meubles ou d'immeubles au Lac-Saint-Jean?

2. Dans l'affirmative: *a.* quel est le total de ces paiements et de ces chèques; *b.* à qui ont été faits ces paiements ou à l'ordre de qui ont été faits ces chèques; *c.* quel montant a été payé à chaque personne ou corporation; *d.* toutes et chacune des personnes ou corporations qui ont reçu ces paiements ou chèques avaient-elles produit une réclamation?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

1. Oui.

2. *a.* \$23,377.50; *b* et *c.* Roberval: Omer Goulet, \$200; Hector Guay, \$25; Mme Amédée Mathieu, \$25; André Donaldson, \$200; Thos-Ls Tremblay, \$25; Armand Leclerc, \$100; J.-Ed. Boily, \$200; Arm. Lacombe, \$100; Simon Cimon, \$100; Arthur Lizotte, \$50; J.-L. Talbot, \$100; Mme J.-A. Claveau, \$100; J.-B. Dumont, \$100; Joseph Bolduc, \$25; David Néron, \$200; J.-E. Chabot, \$50; Henri Trottier, \$150; Mme J. Galarneau, \$100; Édouard Couture, \$100; J.-A. Thibeault, \$25; Chs Bilodeau, \$250; Mme Achille Tremblay, \$50; Michel Brassard, \$400; Alf. Grenier, \$50; P.-H. Laliberté, \$500; Ernest Gauthier, \$1,000; Hector Fortin, \$100; Joseph Tanguay, \$100; Alf. Blackburn, \$50; Hector Harvey, \$100; Hubert Villeneuve, \$50; Herménégilde Harvey, \$100; Mlle M.-A. Trottier, \$100; Mme Hubert Villeneuve, \$100; Galarneau & Morin, \$400; Ozias Gagnon, \$100; Mme J.-A.-E. Hébert, \$50; A.-E. Vachon, \$50; A.-Th. Girard Donaldson, \$500; Mme Joseph Girard, \$100; J.-A. Binet, \$300; J.-H. Lalancette, \$100; J. J. O-Neil M.V., \$50; Johnny Blackburn, \$75; Alf.-E. Brassard, \$700; Moïse Laroche, \$200; Mme Elz. Côté, \$25; Moïse Bordeleau, \$25; La Ville par Ths-Ls Bergeron, \$500; L'hôpital Saint-Michel, \$1,500; Eugène Lavoie, \$75; Victor Boutet, \$25; Napoléon Boivin, \$25, Alfred Boivin, \$500, J.-Eug. Boivin, \$100, Ferd. Bédard, \$100; Saint-Joseph-d'Alma: Johnny Girard, \$200; Ferdinand Boudreault, \$200; Philippe Lavoie, \$200; Jos. Boudreault, \$200; Amédée Girard, \$200; Jos. Harvey, \$200; Jos.-Ls Tremblay, \$500; Edgar Thivierge, \$200, Simon Fradette, \$200, François Tremblay, \$200; Augustin Boudreault, \$200, Joseph Tremblay, \$500; Ernest Tremblay, \$500, Joseph Fradette, \$150; Albert Tremblay, \$200; Joseph Girard, \$200; Joseph Demeules, \$150; Eugène Boivin, \$250; Saint-Gédéon: J.-A. Lessard, \$500; Onésime Gaudreault, \$200; Joseph Gaudreault, \$200; Algérie Girard, \$200; Edmond Lessard, \$200; Henri Tremblay, \$250; Gédéon Boivin, \$100; Élie Murray, \$75; François Gauthier, \$250; J.-B. Lapointe, \$100; J.-B. Lavoie, \$75; Simon Gaudreault, \$50; Pascal Bergeron, \$150; Algérie Girard, \$100; Gilbert Girard, \$50; Uclide Girard, \$50; Dieudonné Girard, \$50; Jos. Girard, \$50; Ad. Lessard, \$50; Jos.-A. Claveau, \$200; J.-B. Boily, \$150; Gonzague Bolduc, \$100; Henri Gagnon, \$100; Élie Murray, \$100; Saint-Prime: Napoléon Guay, \$200; Anthime Rivard, \$150; Antonio Allard, \$75; Chambord: Hilaire Bérubé, \$200; Arthur Charten, \$200; Sainte-Monique: J.-Chs Lindsay, \$200; Saint-Méthode: le

curé, \$1,002.50; Xavier Villeneuve, \$100; Franklin Baril, \$100; Philippe Hébert, \$100; Joseph Doucet, \$100; Irénée Duguay, \$100; Mme Vve Joseph Aubé, \$100; Mme Vve Geo. Gagnon, \$100; Simon Bolduc, \$100; Émile Savard, \$75; Émery Jobin, \$150; Ernest Savard, \$75; Mendoza Bédard, \$75; Albert Savard, \$100; Ephrème Genest, \$150; Delphis Julien, \$150; Francis Darveau, \$100; J.-A. Gagnon, \$100; Raoul Hébert, \$150; Mme Vve A. Perrault, \$100; Adrien Gosselin, \$100; Mme Vve Geo. Fortin, \$100; Lorenzo Bradette, \$100; Joseph Simard, \$100; Ernest Tremblay, \$50; Achille Roberge, \$100; Hébertville-Station: (Propriétés dans Saint-Gédéon): T.-Ls. Lamarre, \$250; Jos. Richard, \$100; Saint-Henri-de-Taillon: David Tremblay, \$200; *d.* oui.

N. B.: De ce montant, la Cie Quebec Lake St. John & Chibougamau Railway a souscrit \$5,000 et la Cie Duke-Price Power Co. Ltd., \$10,000. La balance a été souscrite par le gouvernement.

#### **Exploitation des pouvoirs hydrauliques de la Grande et de la Petite Décharge**

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Combien a été payé à date par la province, au sujet de l'exploitation des pouvoirs d'eau de la Grande Décharge et de la Petite Décharge du Lac-Saint-Jean: *a.* en indemnités pour dommages; *b.* en frais de voyage des ingénieurs; *c.* en salaires des commissaires nommés pour évaluer les dommages; *d.* pour toutes autres causes se rapportant à cette affaire?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** *a.* Rien; *b.* rien; *c.* \$34,321.58; *d.* rien.

#### **Indemnités accordées aux victimes de l'inondation du Lac-Saint-Jean**

**M. Tremblay (Maisonneuve):** 1. Quelles sommes ont été payées par le gouvernement aux victimes de l'inondation de mai et juin 1928 au Lac-Saint-Jean?

2. À qui ont été payés des dédommagements et quel en a été le montant dans chaque cas?

3. Quelle somme totale a été versée par le gouvernement en rapport avec les dédommagements à être payés aux victimes de l'inondation de mai et juin 1928 au Lac-Saint-Jean?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** 1. 2. et 3. Voir la réponse faite à la question du 7 février 1929 par le député de Trois-Rivières (M. Duplessis).

### **The Sherbrooke Trust Company**

**M. Crépeau (Sherbrooke)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 82 modifiant la charte de la Sherbrooke Trust Company.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Crépeau (Sherbrooke)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### **The Royal Trust Company**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 116 modifiant la charte de The Royal Trust Company.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### **Commission des écoles catholiques de Montréal**

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 102 concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le bill est très important et un grand nombre de mes collègues, absents pour la fin de semaine, voudraient peut-être parler sur la question.

Il n'a rien à reprocher au projet de loi.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Pourquoi tant attendre? Le bill fut adopté unanimement au comité. Tout le monde était d'accord. C'est un des meilleurs bills qui soient venus à cette session.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** demande de remettre l'étude de cette question à la prochaine séance. Le maire de Montréal (M. Houde) est absent et il désirerait peut-être faire quelques remarques.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** fait remettre la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion est retirée.

### **The Boys' Home of Montreal**

**M. Bullock (Shefford)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 140 modifiant la loi constituant en corporation The Boys' Home of Montreal.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Bullock (Shefford)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### **Chiesa Christiana Pentecostale**

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 126 reconnaissant la Chiesa Christiana Pentecostale comme corporation ecclésiastique dans la province de Québec.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Bercovitch (Montréal-Saint-Louis)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### **Inscription en droit**

**M. Thériault (L'Islet)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 157 modifiant le Code de procédure civile relativement à l'inscription en droit soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### **Lots de Montcalm rattachés à Terrebonne**

**M. Daniel (Montcalm)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 163 détachant certains lots du district électoral de Montcalm et les annexant à la municipalité du canton de Wolfe, dans le district électoral de Terrebonne, pour toutes les fins.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Daniel (Montcalm)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### **Protection aux traverses de chemin de fer**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** pour **M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 159 modifiant la loi de l'aide municipale à la protection du public aux traverses de chemin de fer.

Le gouvernement présentera bientôt un projet de loi demandant des crédits considérables pour permettre à la province de contribuer avec le fédéral et les municipalités pour faire disparaître tous ces passages dangereux.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** pour **M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### **Loi de l'instruction publique, article 248**

**M. Thurber (Chambly)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 164 modifiant l'article 248 de la loi de l'instruction publique soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

### **Loi de l'*habeas corpus***

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 2 modifiant la loi de l'*habeas corpus*.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** et **M. Blain (Montréal-Dorion)** protestent et veulent attendre la venue des autres membres de l'opposition.

La motion est retirée.

### **Loi de l'assistance publique**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 8 modifiant la loi de l'assistance publique de Québec.

Adopté.

Il informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

### **En comité:**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose: 1. Que le secrétaire de la province, sur telle preuve qu'il jugera suffisante de l'état d'indigence et de la nécessité d'hospitalisation d'une personne incarcérée dans une prison ou dans tout autre lieu de détention, puisse autoriser une institution d'assistance publique qu'il désignera à recevoir cette personne après sa sortie du lieu où elle est détenue et, de temps à autre, s'il le juge nécessaire, à changer le lieu de son hospitalisation.

Notre but est de permettre à l'assistance publique de prendre à sa charge les gens qui, aujourd'hui, font des actes répréhensibles pour se faire condamner à la prison et y trouver un gîte, lorsqu'ils ne sont pas coupables d'offense criminelle. Cet amendement nous est suggéré par le Service de l'assistance publique.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** La résolution a du bon, mais le secrétaire provincial devrait laisser le soin aux municipalités de décider elles-mêmes où le chemineau sera interné. Les municipalités seront appelées à payer leur part, comme dans le cas des aliénés, et les municipalités sont mécontentes de la loi des aliénés. Je ne suis pas contre le principe de la résolution, mais contre le procédé.

La résolution est adoptée.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose: 2. Que la dépense de l'entretien, du séjour et du traitement de cette personne dans toute institution d'assistance publique soit payée un tiers par le gouvernement, un tiers par la municipalité locale où a eu lieu l'arrestation de cette personne, et un tiers par l'institution d'assistance.

**M. Guertin (Hull):** C'est une nouvelle taxe imposée aux municipalités.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Nous voulons mettre ces indigents ou malades sur le même pied que les autres, et nos amis de l'opposition semblent vouloir qu'ils soient oubliés. Pour nous, c'est une question de justice et de charité, et mon honorable ami, qui a l'esprit chrétien, devrait accepter ce projet. Pourquoi laisserions-nous ces indigents en prison? Nous voulons les traiter comme les autres. C'est du christianisme, bien entendu. Le bill n'atteindra pas les municipalités rurales, mais surtout les grandes villes.

**M. Guertin (Hull)** craint que les villes soient appelées à payer plus que leur part.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** C'est justement dans le but de prévenir les abus que nous apportons cette loi. Les villes auront maintenant toute la protection possible.

**M. Guertin (Hull):** Pourquoi le gouvernement ne paierait-il pas tout le coût de l'entretien de ces malheureux?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Les municipalités sont consentantes à payer leur part. Actuellement, une foule de ces gens sont reçus dans les refuges et le gouvernement ne paie rien pour cela. Nous paierons notre part quand l'assistance publique pourra secourir ces indigents, des chemineaux pour la plupart, qui vont se réfugier en prison, faute de gîte.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** déclare que la population de son comté est mécontente de la loi actuelle de l'assistance publique. Il approuve le principe de la nouvelle loi, mais il ne peut en approuver les moyens puisque, dit-il, ils offrent plus de désavantages que l'ancienne loi en ce sens qu'ils enlèvent aux municipalités le bénéfice de contrôler ce qu'elles déboursent. On sacrifie l'autonomie des particuliers et des corporations en général.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Je suis, au contraire, convaincu que nous rendons service aux municipalités.

La résolution est adoptée.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose: 3. Que, si, cependant, la municipalité locale qui sera appelée à payer un tiers de la dépense encourue, en vertu des présentes résolutions, indique d'une manière certaine au Service de l'assistance publique le dernier endroit où cette personne a eu de bonne foi son domicile durant six mois consécutifs, le gouvernement fasse payer directement la municipalité locale où cette personne a fait ce domicile.

Adopté.

4. Que les frais de transfert de cet indigent de la prison à l'institution d'assistance soient payables par la municipalité locale tenue au paiement partiel de l'entretien, du séjour ou du traitement de l'indigent dans l'institution d'assistance publique, et qu'ils puissent lui être réclamés aussitôt après qu'ils seront encourus.

Adopté.

5. Que toutes les dispositions de la loi de l'assistance publique (statuts refondus, 1925, chapitre 189) non incompatibles avec celles de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions s'y appliquent.

Adopté.

### Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté plusieurs résolutions, lesquelles sont lues une première fois, une deuxième fois sur division, et sont adoptées sur division.

Il est ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill 8 modifiant la loi de l'assistance publique de Québec.

### Subsides

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose, selon l'ordre du jour, que "M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Adopté.

### En comité:

**L'honorable M. Nicol (Compton):** propose: 1. Qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'Université Laval, Québec, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

2. Qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'Université de Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

3. Qu'un crédit n'excédant pas vingt-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour McGill University, Montréal, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

4. Qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'Université de Bishop's College, Lennoxville, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

5. Qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille cent dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les écoles de sourds-muets et des aveugles: Institut catholique pour garçons, Montréal, \$25,000; Institut catholique pour filles, Montréal, \$25,000; Institut Nazareth, Montréal, \$25,000; Institut MacKay, Montréal, \$4,600; Montreal Association for the Blind, \$8,000; Quebec Association for the Blind, \$2,500, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

6. Qu'un crédit n'excédant pas deux cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'Association des instituteurs protestants, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Ce n'est pas suffisant, \$200. L'Association joue un rôle important parmi les instituteurs.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Nous avons donné ce que l'on nous a demandé. Nous ne pouvons augmenter l'octroi sans le consentement du gouverneur.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je trouve le montant insuffisant.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Le représentant des protestants dans le cabinet (l'honorable M. Nicol) est satisfait. C'est un simple octroi à une association. Nous aidons les instituteurs protestants autrement.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le représentant des protestants est satisfait quand il donne peu et reçoit beaucoup.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Vous ne le connaissez pas.

La résolution est adoptée.

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose:

7. Qu'un crédit n'excédant pas six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le musée scolaire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

8. Qu'un crédit n'excédant pas quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le Monument National, Montréal, sous le contrôle de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal: (sujet à un arrêté ministériel et aux conditions de l'arrêté ministériel no 187 du 29 mai 1896), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

9. Qu'un crédit n'excédant pas quatre mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour achat de vaccin pour Québec et Montréal, y compris \$500 pour inspection, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

10. Qu'un crédit n'excédant pas vingt-neuf mille neuf cent cinquante dollars soit ouvert à Sa Majesté pour traitements, dépenses contingentes, etc., (législation), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

11. Qu'un crédit n'excédant pas quatre-vingt-dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour impression et reliure pour les deux Chambres de la Législature, statuts refondus, 1925, chapitre 3, article 92, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

### Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté plusieurs résolutions et demande la permission de siéger de nouveau. Lesdites résolutions sont lues deux fois et adoptées.

### Ajournement

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi.

Il exhorte tous les membres à être présents.

La motion d'ajournement est adoptée.

La séance est levée à midi quinze minutes.

—————

#### NOTES

1. Comme à tous les vendredis, plusieurs députés, ayant déjà quitté la ville de Québec pour la fin de semaine, n'ont pas assisté à la séance.
2. D'après *L'Événement*, les députés ont regagné leur salle de séances à 11 h 20.

Séance du lundi 25 février 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 4 heures<sup>1</sup>.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Réflecteurs sur  
les véhicules  
à traction animale**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** demande la permission de présenter le bill 53 concernant l'emploi de lanternes ou de réflecteurs sur les véhicules à traction animale.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Mariage de  
certains mineurs**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande la permission de présenter le bill 55 modifiant l'article 121 du Code civil concernant le mariage de certains mineurs.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Questions et réponses:**

**Prêt  
agricole**

**M. Fortier (Beauce):** Quand le gouvernement se propose-t-il de mettre à exécution, dans la province, la loi autorisant des prêts aux cultivateurs?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Le gouvernement de la province a fait adopter par la Législature, l'année dernière, la loi relative au prêt agricole, qui donne effet à la loi fédérale du crédit rural. Ottawa est maintenant en pourparlers avec les provinces pour mettre sa loi en vigueur et, dès que l'organisation centrale sera complétée, les cultivateurs de la province pourront prendre avantage de cette législation.

L'honorable M. MacLean, président de la Commission du prêt agricole canadien, est en ce moment dans l'Ouest et, à son retour, il doit se rendre à Québec pour arrêter les dispositions finales.

**Commission des écoles catholiques  
de Montréal**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** pour **M. Vautrin (Montréal-Saint-Jacques)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 102 concernant la Commission des écoles catholiques de Montréal soit maintenant lu une troisième fois.

Ce bill a subi une deuxième lecture à la séance de vendredi dernier et il a reçu la meilleure approbation qui soit au comité des bills publics. Le bill de la Corporation des écoles catholiques de Montréal permet à cette dernière d'emprunter une somme de \$2,000,000 pour construire six écoles, ce qui lui coûtera \$1,500,000 environ, et pour en réparer plusieurs autres.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je demanderais la remise de la troisième lecture de ce projet à la prochaine séance, afin qu'il soit étudié lorsque tous les députés de Montréal ainsi que le maire de Montréal et député de Montréal-Sainte-Marie (M. Houde) seront présents. Le maire de Montréal est un des principaux intéressés et il peut peut-être avoir quelques remarques à faire. Pour ma part, je ne crois pas que la commission actuelle rencontre l'idée populaire dans Montréal.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Il faut nécessairement travailler. Autrement, il serait inutile de venir le lundi. Le bill a déjà été adopté au comité. Il n'y a pas de raison de remettre la dernière lecture à plus tard.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Comme représentant d'une partie de la ville de Montréal, où cette commission est en vigueur, je crois de mon devoir de me prononcer sur la question. Je crois que le bill a été présenté d'une manière claire et définie et on ne devrait avoir aucune objection à son adoption. En effet, je crois que la majorité de la population de la ville de Montréal est prête à seconder les efforts du président et des membres de ladite commission.

Je comprends que nos bons amis de Trois-Rivières (M. Duplessis) et d'ailleurs puissent avoir des objections à l'adoption du bill quand le maire de la métropole n'est pas ici. Il se peut que le député de Sainte-Marie et maire de Montréal (M. Houde) ait des objections à soumettre, mais, dans ce cas, sa place était ici aujourd'hui<sup>2</sup> et je constate qu'il est

absent, alors tant pis pour lui. Il était du devoir de ce dernier d'être à son siège pour le travail de la session. Le maire de Montréal n'a qu'à se blâmer lui-même s'il ne peut se faire entendre sur la question.

Il y avait un principe en jeu. La population, les unions ou organisations ouvrières, que je représente ici, voulaient la centralisation dans le système d'administration des écoles catholiques de la métropole et, l'an dernier, nous avons obtenu ce mode de directive. Je félicite le gouvernement d'avoir proposé la loi qui a amené cette centralisation. Je suis persuadé que l'emprunt de \$2,000,000 que demande la commission scolaire de Montréal ne sera pas sans rencontrer la généralité de l'idée populaire à Montréal. Encore une fois, je n'ai aucune récrimination ni aucune objection contre ce bill, vu qu'il importe d'aider la nouvelle commission dans son travail de réorganisation.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** D'après les demandes de ce bill, il s'agit de donner l'essor nécessaire à la nouvelle commission scolaire de Montréal. Après les explications du président de cette dernière, Victor Doré, lorsque le bill a été présenté pour étude au comité des bills publics, j'ai cru de mon devoir de seconder les demandes d'emprunt qui sont dans l'intérêt général. L'opposition seconde aussi de bonne grâce le principe des demandes de la commission scolaire qui inspire confiance grâce au surplus qu'elle a annoncé.

Je ne suis pas en faveur de la centralisation, mais le bill actuel a simplement pour but de permettre à la corporation scolaire d'emprunter de l'argent pour loger les enfants de la métropole qui, aujourd'hui, sont obligés de fréquenter des locaux de fortune insalubres, des magasins et des endroits totalement impropres aux fins scolaires. Nous avons, à Montréal, près de 150 classes qui ne rencontrent pas les conditions des autres et qui ne présentent pas les conditions hygiéniques nécessaires. Le bill confère à la nouvelle commission des pouvoirs administratifs et je ne crois pas que l'opposition doive contrecarrer les projets de construction de nouvelles écoles. En tout cas, pour le moment, je ne crois pas qu'il y ait lieu de critiquer ce bill. Quant à la question de centralisation, qui n'est pas soulevée par le bill actuel, je me réserve le droit de la critiquer plus tard, en temps et lieu.

La motion est adoptée. Le bill est lu une troisième fois.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

## Demandes de documents:

### Culture du chanvre

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** propose, appuyé par le représentant de Trois-Rivières (M. Duplessis), qu'il soit mis devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne, depuis 1926, au sujet de la culture du chanvre dans la province de Québec.

Je n'ai qu'un mot à dire. La demande du chanvre est de plus en plus forte et je fais cette motion afin de savoir ce que le gouvernement a fait pour se renseigner au sujet de la culture du chanvre et son industrie dans la province de Québec.

Un bulletin fédéral nous enseigne que les expériences sur le chanvre commencées par le service de la production de la filasse en 1922 se sont graduellement développées tous les ans, si bien qu'il y a beaucoup de renseignements utiles sur la culture et la manutention de ce textile au Canada, qui offre des possibilités très brillantes. Voilà ce que dit un bulletin du ministère de l'Agriculture fédéral.

Je veux savoir quelle initiative le gouvernement a prise pour essayer de faire bénéficier notre province de ces possibilités très brillantes. J'ai parcouru le rapport du ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Caron) et je ne vois rien à ce sujet. Dans le bulletin fédéral de 1926, je vois que des expériences ont été faites à la ferme expérimentale de Lennoxville. Je voudrais savoir s'il en a été fait ailleurs depuis et si le ministère de l'Agriculture de Québec est au courant des résultats.

Je sais que la demande du chanvre est assez avantageuse et régulière, à des prix variant de 10 à 13 cents la livre. L'étoffe de première qualité s'est vendue jusqu'à 11 centins la livre, mais le prix régulier est, dit-on, de 8 à 10 centins. Je suis porté à croire la culture et l'industrie du lin plus avantageuses, mais la Chambre sera intéressée à apprendre du ministre de l'Agriculture les renseignements que le gouvernement doit posséder sur cette culture pratiquée et recommandée par des experts du ministère de l'Agriculture fédéral.

Le problème agraire est tel qu'il commande aux législateurs et à tous les bons Canadiens d'étudier tout ce qui peut le concerner et contribuer à lui apporter la solution la plus désirable. Les cultivateurs ont le droit d'attendre de nous tous un examen complet de toutes les questions qui se rattachent à leur cause, et c'est avec cet esprit que je fais ma motion. Le député du Lac-Saint-Jean (l'honorable M. Moreau)<sup>3</sup>, qui représente si bien le ministère de l'Agriculture en cette Chambre, saura sûrement donner les renseignements demandés.

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):** Je dois avouer que je n'ai peut-être pas un rapport de tous les essais qui ont été faits de la culture du chanvre en cette province et de tous les renseignements désirés et désirables. D'après les renseignements que j'ai, il y a peu de culture du chanvre dans la province. Il n'y en a même, je l'avoue, presque pas. Les cultivateurs ne pourraient peut-être pas réussir dans cette nouvelle voie. Nous avons de nombreuses industries agricoles et il ne faudrait pas inviter nos cultivateurs à changer sans être certain de leur offrir une industrie nouvelle qui les paierait. Les cultivateurs pratiquent actuellement l'industrie laitière et plusieurs sortes de cultures. Si les agriculteurs entreprenaient cette nouvelle culture, dont il est difficile de connaître les résultats, ils en abandonneraient peut-être d'autres aussi importantes que celle-là. Ce qu'il faut, c'est faire des expériences et introduire cette culture nouvelle ici avec la plus grande prudence. Je ne suis pas prêt à dire qu'il faut insister pour que les cultivateurs l'adoptent sur une grande échelle.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Des expériences relativement à cette culture du chanvre ont-elles été faites et où ont-elles été faites?

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):** J'avoue candidement que je l'ignore.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Il vaudrait tout aussi bien dire qu'il n'y en a pas eu du tout.

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):** Je répète que, pour s'engager dans une industrie nouvelle, il faut faire des expériences et y mettre de la prudence. Il s'agit, en notre province, d'adopter des cultures qui conviennent spécialement à notre système et à la nature de notre sol. Aussi faut-il faire des expériences très sérieuses et convaincantes avant de diriger notre population agricole dans cette culture du chanvre.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Le représentant de l'honorable ministre de l'Agriculture dit qu'il faut être prudent. L'ignorance ne doit pas être de la prudence, il me semble. Ce sont deux choses différentes. Sous prétexte de prudence, on dit qu'il y a eu des expériences de faites. Je demande au ministre s'il sait que des expériences relativement à cette culture ont été faites à Lennoxville, en 1926, et il répond qu'il l'ignore. Il échappe à la question posée. Nous allons, bien sûr, prendre bonne note de

ses judicieux conseils sur les dangers des expériences faites trop à la hâte, mais nous apprécierions peut-être plus qu'il nous dise ce qu'il pense de l'industrie du lin.

Il me semble que le représentant du ministre de l'Agriculture aurait pu être mieux renseigné sur la question, il aurait pu consulter les rapports publics et communiquer ces renseignements à la Chambre. Il ne l'a pas fait. Cette motion est sur le feuilleton depuis un mois, le gouvernement a eu tout le temps nécessaire pour recueillir des renseignements. Il me semble que l'honorable ministre de l'Agriculture, que je ne veux pas blâmer injustement, aurait dû mieux renseigner son collègue. Nous savons tous avec quel zèle l'honorable ministre défend les intérêts des agriculteurs. Nous admirons tous sa grande compétence, nous apprécions ses opinions éclairées sur les questions liées à la terre. Je suis vraiment désolé qu'il ne s'en tienne pas cette fois-ci à son champ de compétence traditionnel<sup>d</sup>. Il (M. Sauvé) dit qu'il causera de cette question lors de l'adoption des crédits du ministère de l'Agriculture.

**M. l'Orateur:** Adopté?

**Des voix:** Oui.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** M. l'Orateur...

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** L'honorable chef de l'opposition a usé de son droit de réplique, mais, du consentement unanime de la Chambre, l'honorable député de Maisonneuve peut parler.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Il s'agit d'une question très importante qui est soumise à la Chambre, mais un grand nombre de députés sont absents des banquettes ministérielles et ils n'ont pas répondu à l'invitation du premier ministre de se présenter à la séance de cet après-midi. Les députés ruraux sont, la plupart du temps, absents, dans la discussion d'une question aussi importante. Je pense, M. l'Orateur, que c'est réellement déplorable. Je me demande pourquoi nous avons été convoqués aujourd'hui pour une séance où il y a à peine quorum. Il s'agit d'une question qui intéresse la province au premier degré. De plus, le député du Lac-Saint-Jean (l'honorable M. Moreau) ne peut pas nous répondre parce qu'il ignore ce dont il s'agit. Si nous avons au moins le ministre de l'Agriculture dans cette Chambre, peut-être répondrait-il à nos questions.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Soyons de bon compte. L'honorable député de Maisonneuve a droit de parler, mais qu'il parle de la question en jeu. Après le débat clos, la Chambre a permis au député de Maisonneuve de parler sur la motion, mais à condition qu'il ne dise pas n'importe quoi. Le voilà qui en vient maintenant à une question étrangère en parlant des absences du ministre de l'Agriculture et en faisant une charge à fond de train contre le département de ce dernier. Il n'y a pas de raison d'accuser le gouvernement.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Je dis qu'il y a à peine quorum du côté ministériel.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Parlez sur la motion.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Vous voulez m'empêcher de parler?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Non. Il y a des règlements de la Chambre.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Le premier ministre passe souvent outre aux règlements. C'est un problème qui se pose et, si le ministère de l'Agriculture était réellement représenté en Chambre, il serait impossible de plaider ignorance aujourd'hui par la bouche d'un substitut, un gentleman irresponsable qui parle au nom d'un autre gentleman irresponsable. Je regrette infiniment que le représentant du ministre de l'Agriculture (l'honorable M. Moreau) n'ait pu nous donner des renseignements sur la culture du chanvre. Ce dernier n'est même pas au courant des possibilités qui nous sont offertes par la culture du chanvre. La réponse du député du Lac-Saint-Jean nous montre combien il est important que le ministre de l'Agriculture siège en cette Chambre. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas tous ses ministres en Chambre pour le plus grand bien de la province? L'avenir est à ceux qui ont le génie de prévoir.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** rappelle à l'ordre le député de Maisonneuve et lui demande de s'asseoir.

**Des voix de l'opposition:** Vous ne pouvez pas rappeler l'honorable député à l'ordre, vous pouvez simplement soulever un point d'ordre.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Le premier ministre a permis à l'honorable député de prendre part au débat et maintenant il se dédit.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Je demanderais à l'honorable député de s'en tenir à la question et je soulève la question d'ordre. Je soumets que l'honorable député de Maisonneuve n'a pas le droit de parler comme il le fait et de se lancer dans de telles attaques. La discussion des crédits de l'Agriculture permettra au député de Maisonneuve de traiter toutes les questions qu'il voudra.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Mais on lui a donné la permission de prendre la parole et il discute la question. On ne lui a pas spécifié de s'en tenir strictement au chanvre. L'honorable député de Maisonneuve considère que l'industrie du chanvre est une industrie d'avenir. L'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Moreau) a consenti à représenter, ici, le ministre de l'Agriculture: qu'il réponde à nos questions au moins.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Je comprends qu'il est difficile de s'en tenir bien strictement au chanvre. On a donné le droit de parole au député de Maisonneuve et il est resté dans l'ordre en posant les préliminaires qui l'amèneront à parler de la culture du chanvre. Quand l'honorable premier ministre soulève un point d'ordre, il devrait au moins dire en vertu de quel article des règlements de la Chambre il le fait. C'est toujours la même chose. J'ai remarqué que le premier ministre soulevait à différentes reprises de ces points d'ordre sans dire d'après quel pouvoir il le faisait. Chaque fois qu'un point d'ordre est soulevé en cette Chambre, et il ne se passe pas une minute sans qu'on en soulève un, il est toujours vague et imprécis.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande que l'Orateur mette ce point d'ordre en délibéré.

**M. l'Orateur:** Je crois pouvoir concilier toutes les opinions. L'honorable député de Maisonneuve a obtenu le droit de parler après le chef de l'opposition. Qu'il use de son droit, mais je lui demanderais, s'il lui plaît, de s'en tenir plus strictement à la culture du chanvre.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** La réponse du gouvernement montre qu'on ne s'occupe pas de cette question du chanvre. Si j'ai émis l'idée que le gouvernement devrait se faire un devoir d'étudier cette question, c'est parce que j'avais examiné ce qui se passait chez nous. D'après certaines déclarations, on a prétendu que l'agriculture dans notre province n'était pas aussi prospère qu'elle devait l'être. Le gouvernement devrait encourager la culture du chanvre chez nous comme d'ailleurs toutes les autres

cultures qui pourraient améliorer le sort des cultivateurs. Tout le monde sait qu'un malaise règne dans la classe agricole. Le gouvernement dépense beaucoup d'argent pour la voirie. Il s'en vante dans ses journaux. Je ne critique pas le fait de dépenser des millions pour les bonnes routes et la colonisation, mais il est une chose à laquelle il faut surtout voir: c'est de conserver la propriété acquise et faire davantage pour l'agriculture. Je pense que nos terres subissent une dépréciation, qu'elles ne conservent pas leur pleine valeur, et que nos dirigeants devraient voir à ce problème.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

D'accord, mais où est le chanvre dans tout ça?

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Attendez, s'il vous plaît. Si le gouvernement dépensait ses deniers avec plus de prévoyance, on aurait de meilleurs résultats. Je regrette que les députés de la rive sud du Saint-Laurent ne soient pas ici. Ce sont ces comtés que nos cultivateurs quittent en grand nombre pour aller s'établir dans la république voisine.

**M. Casgrain (Témiscouata):** Je demande pardon à l'honorable député de Maisonneuve, mais je représente un comté, et un beau comté, de la rive sud.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Il y en a un<sup>5</sup>.

**M. Desmarais (Richmond):** Moi aussi.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** J'ai également cet honneur.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Quelle souplesse!

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Ça ne fait pas votre affaire?

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Le gouvernement ne fait rien pour conserver les nôtres ici en n'encourageant pas les industries agricoles telles que celle du chanvre qui serait peut-être un moyen de garder nos cultivateurs sur la terre. Je dis que, si le gouvernement avait porté toute l'attention nécessaire à la question, il n'aurait pas plaidé l'ignorance comme il l'a fait cet après-midi. Il aurait plutôt répondu: Voici les résultats du travail fait jusqu'à date. Personne n'est au courant et personne ne veut l'être. Personne n'a étudié la question et personne n'est familier avec ses nombreux aspects. Le

ministre responsable n'est pas ici. Si nous avions un gouvernement qui voyait loin, certaines des difficultés que connaît actuellement l'industrie agricole pourraient être résolues assez facilement. Mais le gouvernement n'en sait rien.

Nous donnons de \$2,000,000 à \$3,000,000 au sud des États-Unis pour l'achat du coton. Pourquoi ne pas garder ce montant ici et aider nos cultivateurs? Nous sommes capables de remplacer le coton par le chanvre manufacturé au Canada. On aurait dû établir un bureau d'experts de l'agriculture pour juger des effets de cette culture du chanvre et réglementer la production selon les besoins modernes et les centres et pour renseigner le gouvernement sur ce qui se fait dans les autres pays à ce sujet. Ce bureau aurait été un guide pour nos cantons ruraux. Si la province avait la commission d'experts que veut créer l'opposition, nous pourrions avoir de la toile de chez nous faite avec du chanvre. Cette commission pourrait diriger toutes ces industries. Elle pourrait s'occuper de toutes les industries, des patates, par exemple.

**Une voix ministérielle:** Nous voilà dans les patates.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Ça se rattache. Les apôtres du gouvernement disent que l'agriculture est florissante. Mais ils ne sont pas au courant. Le rendement des pommes de terre n'est pas toujours le même d'année en année. L'incohérence, plutôt que la coordination, règne. Il n'y a pas de travail d'équipe chez nos cultivateurs parce que ceux qui devraient les guider sont aveugles.

Et je termine par ce qu'on a essayé de m'empêcher de dire. Même si le premier ministre veut m'arrêter de parler, de nouveau, je dirai que, si nous avions en cette Chambre le ministre responsable de l'agriculture, le représentant du département le plus important de cette Chambre, nous aurions d'autres réponses que "Je l'ignore." Nous avons le droit de réclamer ici la présence du véritable ministre de l'Agriculture, directement responsable devant cette Chambre, et où les mandataires du peuple peuvent l'interroger. Le peuple ne peut continuer de faire confiance à un gouvernement qui est obligé de répondre "Je l'ignore" à des questions pertinentes et urgentes. Cela a assez duré. Le peuple a le droit de savoir et il veut savoir. Nous ne sommes pas les maîtres de la population de cette province, nous sommes ses serviteurs et nous devons remplir notre mandat à 100 %. Le gouvernement n'est pas le maître de la députation.

La motion est adoptée.

#### **Demandes de documents:**

##### **Abolition de la taxe sur le revenu**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** propose, appuyé par le représentant de Trois-Rivières (M. Duplessis), qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de bien vouloir mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le premier ministre ou tout autre membre du gouvernement et le gouvernement d'Ottawa, depuis 1921, au sujet de l'abolition de la taxe sur le revenu.

L'honorable premier ministre nous a dit qu'il n'y avait eu aucune correspondance au sujet du radio. Je voudrais savoir si on a correspondu sur d'autres sujets.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Nous parlerons de radio plus tard. Je crois qu'il n'y a pas eu de correspondance échangée entre les gouvernements provincial et fédéral<sup>6</sup> sur cette question.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Alors, ce que le premier ministre disait dans un de ses discours, c'étaient des paroles en l'air comme le radio.

**M. l'Orateur:** Adopté?

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Adopté quoi, puisqu'il n'y a pas de correspondance?

La motion est adoptée.

##### **Institutions d'assistance publique**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** propose, selon l'ordre du jour et appuyé par le représentant de Lac-Saint-Jean (l'honorable M. Moreau), qu'à sa prochaine séance la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 52 permettant l'emploi annuellement d'une somme d'un million de dollars provenant de la vente des liqueurs alcooliques, pour aider au maintien des institutions d'assistance publique.  
Adopté.

#### **Subsides**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose, selon l'ordre du jour, que "M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.  
Adopté.

#### **En comité:**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose: Qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'administration, la vente et l'inspection des terres publiques pour fins d'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

**M. Tremblay (Maisonneuve)** prend à partie le ministre de la Colonisation (l'honorable M. Perrault) au sujet de la dépense d'une somme de \$10,000 obtenue par mandats spéciaux. Il critique cette politique du ministère qui prend les fonds de la province pour s'en servir, sans s'en faire donner l'autorisation par les représentants du peuple.

**M. Guertin (Hull):** Combien gagnent les employés qui dirigent les constructions de ponts?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Ils gagnent \$4 par jour.

**M. Guertin (Hull):** Je regrette, mais il faut le répéter. Je trouve que c'est bien peu, pour un ingénieur compétent qui fait le plan d'un pont.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Ils ne font pas les plans. Ils font la surveillance des travaux. Ce sont des employés permanents, qui sont payés 12 mois par année et qui ne travaillent pas durant trois ou quatre mois de l'hiver. Nos employés sont satisfaits.

**M. Guertin (Hull):** Le ministre a beau être satisfait, nous ne le sommes pas. Des experts gagnent \$4 par jour et... Combien gagnent les ingénieurs qui font les ponts?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Il y en a quelques-uns qui gagnent \$4,000 par année.

**M. Guertin (Hull):** N'est-il pas vrai qu'il y en a qui ne gagnent que \$2,200 par année?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** C'est possible.

**M. Guertin (Hull):** Le gouvernement décourage ainsi le génie civil et l'enseignement technique. Un salaire de \$2,000 par année pour un ingénieur qualifié dans la construction des ponts est un salaire misérable. Bien sûr, le gouvernement peut dire que l'offre est plus forte que la demande, c'est l'argument préféré du député de Champlain (M. Grant) et de ses amis de l'International Paper. L'International Paper paierait un homme 10 cents l'heure si elle pouvait en avoir un à ce prix. Les millions de dollars de profits vont aux patrons américains et notre peuple est réduit à la pitance. Les Canadiens de chez nous ont le choix entre un salaire de famine ou l'exil aux États-Unis. L'International Paper Company exploite la loi de l'offre et de la demande au détriment de nos techniciens, qui peut facilement devenir injuste.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Nos employés sont satisfaits et ils trouvent ces salaires raisonnables. Quant à l'opinion de l'honorable député de Champlain (M. Grant), je n'ai rien à dire à ce sujet.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** À ce que je sache, un salaire de \$2,200 par année est, pour l'International Paper, un très gros salaire. Inutile de dire que l'on pourrait trouver dans la province un meilleur modèle, une compagnie qui soit plus généreuse que l'International Paper. Du moins en ce qui a trait aux salaires.

**M. Guertin (Hull):** Ce n'est pas raisonnable du tout. Au lieu de payer \$4 par jour à des hommes non compétents, on ne devrait employer que des compétents et les payer \$10 par jour, si nécessaire. Pourquoi le ministre ne nous demande-t-il pas de voter un salaire de \$3,500 ou \$4,000 par année à un homme compétent? Je pense que poser ce geste honnête serait plus profitable à la longue, parce que la population n'aurait plus à payer pour les bévues commises par le département de la Colonisation.

Dans le comté de Hull, entre Gracefield et Wakefield, un pont a été construit au coût de \$14,240. La municipalité a dû payer sa part. Or, le pont, construit par un ingénieur payé \$2,200 par année et un constructeur payé \$4 par jour, s'est effondré. Voilà ce que produit l'économie de bouts de chandelles que l'on pratique dans le comté de Hull.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** L'an dernier, nous avons donné à ce comté un peu plus de \$16,000.

**M. Guertin (Hull):** Je conteste ce chiffre.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Ce sont les chiffres officiels. Vous n'allez toujours pas contester leur authenticité. Le comté de Hull a été bien traité, comme la moyenne des comtés de la province.

**M. Guertin (Hull):** On ne fait pas assez pour mon comté situé aux portes de la capitale. Les ingénieurs du gouvernement auraient dû réaliser qu'un pilier du pont placé dans un remous ne pouvait pas tenir. Le ministère l'a fait reconstruire, cela lui a coûté plus de \$16,000, en 1927-1928, et le ministre prétend maintenant que cette somme de \$16,000 a été donnée au comté en octrois pour la colonisation. Le ministre ne peut dire qu'il a octroyé \$16,000 à son compte lorsqu'il s'est servi de cette somme pour réparer les erreurs commises par ses ingénieurs insuffisamment payés. Je demanderais pourquoi le pont s'est effondré.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Le pont ne s'est pas écroulé, mais un pilier a cédé. La rivière est très difficile et il y avait un accident de terrain. Les ingénieurs ont étudié la situation des lieux et ils ont choisi un endroit pour les piliers. Un des piliers a cédé et a glissé dans la rivière. Peut-on citer plusieurs cas semblables? Ce n'est pas la première fois qu'un pareil accident arrive. Personne n'est infallible. Le pont de Québec s'est effondré deux fois et il avait été bâti par des ingénieurs qui étaient aussi compétents que l'honorable député de Hull. Une erreur a pu être commise, mais il faut tenir compte de la difficulté que présentait le terrain où le pont fut construit. Quant à la part des municipalités, si ma mémoire est fidèle, elles ont payé peu de chose.

Maintenant, l'honorable député de Hull se plaint. Le comté de Hull est un de ceux qui sont le mieux traités au point de vue de la colonisation. De 1920 à 1929, ce comté a reçu du département de la Colonisation la somme de \$112,459.

**M. Guertin (Hull):** Le ministre cumule trop de mandats et ne donne pas à la colonisation toute l'attention qu'elle mérite. Le gouvernement ignore le nombre d'acres de terre propres à la culture dans le comté de Hull, ce beau comté situé à l'ombre du Parlement d'Ottawa. Le gouvernement n'annonce pas dans ses guides de colonisation le beau comté que je représente. Vous voyez, M. le président, que je ne parle pas à travers mon chapeau en disant qu'on ne traite pas le comté de Hull avec justice.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose l'ajournement à 8 heures du soir.

À 6 heures, la Chambre suspend ses travaux.

### Reprise de la séance vers 9 h 20<sup>7</sup>

La Chambre reprend le débat sur la motion suivante: Qu'un crédit n'excédant pas cent cinquante mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'administration, la vente et l'inspection des terres publiques pour fins d'agriculture, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Nous n'aurions pas tant de difficultés à former quorum si vous aviez fait élire plus de députés<sup>8</sup>.

**M. Tremblay (Maisonneuve)** déclare qu'il a été colon dans le "Nouvel Ontario". J'ai été attiré là par le fait que nous pouvions obtenir nos lettres patentes dans trois ans.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Mais nous donnons des lettres patentes en moins de trois ans. Je ne suis pas d'accord avec le député de Maisonneuve (M. Tremblay) lorsqu'il a parlé de ce qu'a fait le gouvernement ontarien dans le "Nouvel Ontario" Si le "Nouvel Ontario" a devancé le Nouveau-Québec, c'est en raison des grandes exploitations de mines de Cobalt et de Porcupine. Si la population de Québec a acquis des terres dans le "Nouvel Ontario", c'est que l'exploitation minière a créé de nouveaux débouchés.

Si, de nos jours, les jeunes hommes ne se précipitent pas vers les régions de colonisation pour repartir à zéro, ce n'est pas la faute du gouvernement provincial. C'est que les jeunes ont plutôt le goût d'aller dans les centres, malgré les avantages que leur offre le gouvernement. Malgré tout, le gouvernement a réussi à établir 50 nouvelles paroisses dans la province. Depuis 1920, le gouvernement a dépensé plus de \$14,000,000 pour la colonisation. Il a payé \$600,000 en primes de défrichement. Je me demande ce que l'Ontario fait que nous ne faisons pas dans Québec. Il n'y a pas une province dans la Confédération qui a fait la centième partie de ce que nous avons fait pour la colonisation. Nous avons donné des écoles, des primes de labour, des graines de semences, nous avons bâti des chapelles, nous avons ouvert et construit des chemins. Nous avons donné des chevaux et des vaches aux colons pauvres.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Des vœux aussi.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Après, oui. Nous avons aidé les colons de toutes les façons et nous avons obtenu des résultats. Que peut-on nous demander de plus? Il y a encore des lots de colonisation dans les plus vieilles parties de la province, mais on ne peut s'attendre à ce que le département fasse de la publicité pour ces comtés, parce que les lots disponibles sont très peu nombreux et qu'ils ne peuvent susciter de grands mouvements de colonisation. Par contre, l'Abitibi n'existait pas il y a 15 ans. Aujourd'hui, on compte 25 paroisses dans cette région et l'évaluation est de \$8,000,000. Cela démontre, sans aucun doute, que l'on a fait preuve d'initiative et que des efforts ont été fournis.

**M. Guertin (Hull):** Combien de paroisses ont disparu au Lac-Saint-Jean?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Si le Lac-Saint-Jean a perdu quelque chose par le développement industriel, les terres ont gagné, par un autre côté, une valeur inestimable. La colonisation n'est pas aussi facile aujourd'hui qu'autrefois, mais elle fait des progrès et, si la colonisation dans l'Ontario a progressé, c'est qu'elle a été aidée par le développement minier.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Si la colonisation a mieux réussi dans l'Ontario, les colons nous ont dit que c'était parce que les lois étaient meilleures. J'ai visité le Témiscamingue et j'ai constaté qu'on négligeait cette région pour l'Abitibi. Les cultivateurs du Témiscamingue-Nord ont de la difficulté à aller porter leurs produits aux marchés. Il leur faut sortir de la province de Québec et s'en aller dans l'Ontario. Il y a 60 ans que le Témiscamingue est ouvert et souffre. A-t-on donné à cette région des routes et le chemin de fer nécessaires pour assurer aux colons le marché de Rouyn? Le chemin de fer de Ville-Marie a été promis par l'honorable M. Devlin<sup>9</sup> et il a été construit 15 ans plus tard, après des années et des années de supplications. C'est une espèce de chemin de fer qui ne répond pas aux besoins de la région. Ce chemin de fer sert surtout au commerce du bois.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Il est vrai qu'actuellement les habitants du Témiscamingue-Nord sont obligés d'aller dans l'Ontario vendre leurs produits, mais, au point de vue de Québec, la construction d'une seule route de colonisation et de ce chemin de fer, comme l'aurait

voulu le chef de l'opposition, n'aurait pas suffi pour résoudre le problème. Le Témiscamingue est ouvert depuis 60 ans et Rouyn n'est fondé que depuis deux ans. Le débouché tout naturel du Témiscamingue pour l'écoulement des produits est dans le nord de l'Ontario, vu qu'il est situé à 400 milles de Montréal et qu'il est trop éloigné des marchés d'Ottawa. De plus, Rouyn absorbe plusieurs de ses produits. Le marché des colons du Témiscamingue, est dans l'Ontario, car les centres miniers de l'Ontario sont tout près. Rouyn, dont l'honorable chef de l'opposition a parlé, est à 62 milles du Témiscamingue tandis que le nord Ontario est à deux pas.

Je suis persuadé que si le C.P.R. prolongeait la ligne entre Angliers et Rouyn, ce que je souhaite, nous verrions s'ouvrir une belle région, surgir de nouvelles paroisses, car il y a là de belles terres propres à la culture. Cette ligne créerait de bons marchés, ce qui réglerait certains problèmes difficiles à résoudre. J'espère que le C.P.R. prolongera sa ligne jusqu'à Rouyn. J'ajouterai que nous ne pouvions faire plus que ce que nous avons fait pour le Témiscamingue. La province de Québec n'a jamais voulu se lancer dans la construction des chemins de fer, cela a été laissé aux compagnies.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** La population réclame un chemin de fer et l'honorable ministre a dû recevoir des requêtes. Le gouvernement a-t-il fait des offres à la compagnie ou la compagnie a-t-elle fait des demandes au gouvernement pour obtenir de l'aide dans la construction de la ligne entre Angliers et Rouyn?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Le gouvernement n'a rien offert et la compagnie n'a rien demandé.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Le gouvernement se contente d'espérer, alors, et ne fait rien.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Non, mais c'est l'affaire du Pacifique Canadien et non celle du gouvernement si la compagnie veut construire. J'ai vu les ingénieurs de la compagnie, je sais que des relevés complets ont été faits par eux, mais je ne sais pas pourquoi la compagnie n'a pas construit son chemin de fer. Nous serions enchantés si le C.P.R. passait dans toutes les paroisses du Témiscamingue et j'ai demandé au Pacifique de prolonger sa voie d'Angliers à Rouyn. Il n'y a pas de doute qu'une telle voie aiderait la région, mais elle ne résoudrait pas tout le problème. Il ne faut pas oublier

qu'il y a deux chemins de fer de rendus à Rouyn, le C.N.R. et le T. & N. O., et que le C.P.R. n'aurait peut-être pas assez de trafic pour justifier la construction de cette voie.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Quelle a été la réponse du C.P.R.? Si c'est dans l'intérêt de la province, le gouvernement aurait dû insister auprès du C.P.R. Le devoir du ministre était de savoir pourquoi le C.P.R. construirait cet embranchement. Mais il n'a pas encore donné de réponse.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Je suppose que, s'il n'y avait pas déjà deux chemins de fer à Rouyn, le C.P.R. construirait cet embranchement, mais il n'a pas encore pris de décision définitive.

**M. Piché (Témiscamingue):** Lorsque le C.P.R. a construit sa ligne entre Kippewa et Angliers, les villes d'Angliers et de Rouyn n'étaient pas fondées, et c'est pour cela que le chemin de fer passe par Saint-Bruno et Témiscamingue-Nord, au lieu de passer par Angliers et Rouyn. Le C.P.R. y voyait une objection à cause de la pente qui peut parfois atteindre jusqu'à 20 %. Je sais que le gouvernement a toujours été en faveur du prolongement de la ligne de chemin de fer dans ma région par la compagnie du Pacifique Canadien et qu'il était prêt à accorder un octroi raisonnable pour le prolongement de la ligne entre Angliers et Rouyn. Si cette construction n'a pas été faite, la faute en est uniquement au C.P.R. Les ingénieurs des compagnies ont toujours fait des rapports défavorables. Le gouvernement de Québec s'est opposé à la construction du T. & N. O. et l'affaire a été plaidée jusqu'au Conseil privé. Pendant ce temps-là, le C.P.R. aurait pu prolonger sa voie, s'il l'avait voulu. Je suis convaincu que le gouvernement a fait tout ce qui était possible pour assurer la construction de ce chemin de fer. Le C.P.R. doit être le seul à porter la responsabilité de l'isolement de plusieurs belles paroisses de la région.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Le gouvernement provincial s'est fait manipuler par la compagnie de chemin de fer Témiscamingue & Northern Ontario, propriété du gouvernement ontarien, dans la construction des lignes rejoignant les nouvelles régions de Québec. Ce n'est que lorsque la province d'Ontario s'est rendu compte du potentiel du district de Rouyn que le gouvernement de Québec s'est réveillé. Et je crois que le ministre devrait demander au C.P.R. une réponse, en disant qu'il y a des perspectives brillantes de ce côté-là.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Je demande pardon à mon honorable ami, mais ce n'est pas le T. & N. O. qui a voulu entrer à Rouyn le premier. Le gouvernement de Québec a d'abord demandé à la compagnie du Canadien National de construire le chemin de fer dans cette région et c'est le C.N.R. qui a décidé, le premier, de prolonger sa voie à Rouyn. Ce n'est qu'après avoir eu vent de cette initiative que le chemin de fer Temiscamingue & Northern Ontario a décidé de construire sa voie ferrée. Mais, comme la compagnie n'a qu'une charte de la province d'Ontario, elle est allée de l'avant en utilisant une charte de sa filiale, la compagnie Nipissing Central Railway. Le gouvernement de la province a essayé de l'en empêcher, il a poursuivi la compagnie, la chose est allée jusqu'au Conseil privé qui, après deux années, a rendu une décision qui était défavorable à la province de Québec. Ce n'est qu'après ce jugement, suivi d'un délai de presque deux ans, que la T. & N. O. a pu entrer en jeu. Durant ces deux ans, le C.P.R. aurait eu le temps de construire son chemin de fer s'il l'avait voulu, mais il ne l'a pas fait.

**M. Guertin (Hull):** Quelle a été la contribution du gouvernement pour le prolongement du C.N.R. à Rouyn?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** \$250,000.

**M. Guertin (Hull):** Est-ce que la même offre a été faite au C.P.R.?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Il n'a pas été question de contribution.

**M. Guertin (Hull):** Pourquoi faire porter sur le Pacifique Canadien une responsabilité qui ne lui revient pas?

On ne fait pas assez pour le comté de Hull qui est ostracisé. L'honorable ministre, qui aime les grands mouvements de colonisation, devrait en faire un dans le comté de Hull. Il y a trop d'ingérence politique dans la distribution des octrois de colonisation. Dans mon comté, les agents du gouvernement ont passé par les paroisses pour intimider le peuple et lui dire que s'il demandait quelque chose au ministère de la Colonisation par l'entremise du député du comté, il ne l'obtiendrait jamais. Cette politique est répugnante, ce n'est pas honnête et ce n'est pas de bonne guerre, mais on a une preuve qu'elle a été mise à exécution quand, l'année suivante, tout ce qui a été demandé par

l'entremise du député a été refusé au comté par le gouvernement. Pour obtenir quelque chose dans mon comté, il faut passer par l'émissaire du gouvernement.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Nous n'avons pas d'émissaire dans le comté de Hull.

**M. Guertin (Hull):** Cet émissaire a été jusqu'à conseiller aux électeurs de ne pas se faire accompagner par leur député, qui est leur représentant constitutionnel.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Que mon honorable ami donne donc le nom de ce prétendu émissaire.

**M. Guertin (Hull):** Le ministre le sait bien mieux que moi.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Non. Dites-le-moi, je ne connais pas tout le monde dans le comté de Hull.

**M. Guertin (Hull):** Il est venu avec une délégation pour voir les ministres à Québec, mais il a dû rester à son hôtel. Il venait demander des chemins et il a averti la délégation de ne pas mentionner le nom du député parce qu'il n'obtiendrait rien.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Est-ce que vous parlez de voirie ou de colonisation?

**M. Guertin (Hull):** Je parle de voirie en ce moment. Le gouvernement ne s'occupe pas plus des vieilles paroisses. Dans le comté de Hull, on ne fait pas assez de colonisation.

**M. Tremblay (Maisonnette):** Il n'y a pas de quorum en Chambre. On nous a fait venir de l'autre extrémité de la province pour siéger un lundi et il n'y a pas quorum<sup>10</sup>.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Continuez<sup>11</sup>.

**M. Guertin (Hull):** Est-ce que c'est constitutionnel?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Il y a quorum.

**M. Guertin (Hull):** Même si un ministre dit qu'il y a quorum, ce n'est pas une preuve.

**M. le président (M. Delisle, Chicoutimi):** Il y a quorum.

**M. Guertin (Hull)** lit la lettre d'un colon qui n'est pas satisfait de la façon dont il a été traité pour son lot.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Quand a-t-il obtenu son lot?

**M. Guertin (Hull):** En 1875. (Rires) On lui a refusé ses lettres patentes en disant que, comme il ne résidait pas sur son lot, il n'y avait pas droit. Quelles sont les conditions d'établissement d'un colon?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** C'est élémentaire. La loi oblige un colon à résider personnellement sur son lot. Le nombre des faux colons a fort diminué. Il n'y en a pratiquement plus.

**M. Guertin (Hull):** Le colon avait abandonné son lot depuis 15 ans. Le colon en question a écrit au gouvernement pour savoir si le lot pouvait lui être rendu. On lui a dit que l'on ferait faire l'inspection au printemps. Et le ministre nous dit que l'inspection se fait régulièrement.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Mon honorable ami n'est pas sérieux. Je n'ai jamais dit que l'inspection se faisait sur des lots abandonnés.

En principe, le gouvernement n'annule pas les lettres patentes d'un colon, même s'il ne respecte pas ses obligations. On ne retire jamais un lot à un colon qui a fait des travaux, à moins que ce lot ayant été abandonné ne soit réclamé par un autre colon. Le gouvernement veut donner aux colons toutes les chances possibles de respecter leurs obligations et ce n'est que pour la raison déjà mentionnée qu'il annule des lettres patentes, ou parce qu'il constate que le bois est coupé très rapidement. L'honorable député de Hull nous reproche de n'avoir pas annulé le lot de ce colon. Mais il y avait rempli presque toutes ses obligations. Pouvions-nous lui enlever son lot?

**M. Guertin (Hull):** Pourquoi ne pas lui donner ses lettres patentes?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Qu'il aille résider sur son lot et nous lui donnerons immédiatement ses lettres patentes.

**M. Guertin (Hull):** Il veut y établir son gendre. On ne fait pas toujours les choses correctement, au département de la Colonisation.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Il faut être un expert pour en comprendre le sens.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Ai-je bien entendu lorsque l'honorable député de Hull (M. Guertin) a dit qu'il avait terminé, il y a de cela quelque temps?

**M. Guertin (Hull):** Je suis prêt à conclure si l'on me permet de revenir sur cette question plus tard, lors d'un débat sur les autres subsides.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** À cela je ne peux répondre qu'une chose. Le long discours de mon honorable ami démontre que la critique est plus facile que le travail et l'exécution. Si jamais mon honorable ami se met au courant des questions de colonisation, il verra que de toutes les idées qu'il a émises, il n'y en a pas une seule de pratique. S'il travaillait au département, il comprendrait mieux.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** En quoi le département est-il utile aux colons des plus anciens secteurs de la province?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Le département reste toujours en contact avec les plus anciennes paroisses.

**M. Tremblay (Maisonneuve)** suggère, dans l'intérêt de la colonisation et de l'agriculture, d'encourager l'industrie du lin et de la betterave à sucre.

La résolution est adoptée.

#### Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté une résolution et demande la permission de siéger de nouveau. Ladite résolution est lue deux fois et adoptée.

La séance est levée à 11 h 30.

## NOTES

1. Le journaliste du *Montreal Daily Star* mentionne qu'il n'y avait que 16 députés en Chambre à 4 heures. Le quorum fixé à 15 était donc à peine atteint. Les députés absents appartenaient en grande majorité au Parti libéral.
2. Au début de la séance suivante, M. Tremblay soulèvera une question de privilège dans le but d'indiquer qu'il n'a jamais tenu de tels propos à l'endroit de M. Houde. Or, *Le Canada*, *L'Événement* et *Le Soleil* mentionnent que M. Tremblay s'est effectivement exprimé de cette façon.
3. Comme l'honorable Joseph-Édouard Caron siège au Conseil législatif, l'honorable M. Moreau a été désigné porte-parole du ministère de l'Agriculture à l'Assemblée législative.
4. Selon le *Montreal Daily Star*, l'honorable M. Moreau, absorbé par la rédaction de lettres, n'a pas jugé bon de donner la réplique à M. Sauvé sur ce point.
5. D'après *L'Action catholique*, lorsque M. Tremblay a prononcé ces paroles, MM. Roy, Perrault, Francoeur et Thériault faisaient leur entrée en Chambre.
6. *L'Événement* rapporte que le premier ministre aurait dit qu'il y avait de la correspondance à ce sujet, mais les autres journaux mentionnent le contraire.
7. Les versions des différents journaux diffèrent quant à l'heure de la reprise des travaux. Elle aurait eu lieu entre 9 h 15 et 9 h 20. À peine 10 députés se trouvaient alors sur le parquet de la Chambre et ils se détendaient en se comptant et en fumant. Il a même fallu faire des appels téléphoniques pour réunir les députés en nombre suffisant.
8. *L'Action catholique* mentionne que le premier ministre aurait lancé cette boutade à l'endroit de M. Duplessis.
9. Charles Ramsay Devlin a occupé les fonctions de ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries dans le cabinet Gouin entre 1907 et 1914.
10. Cette remarque est attribuée à M. Guertin dans *L'Événement*, alors que les autres journaux qui tiennent compte de ce détail du débat l'attribuent plutôt à M. Tremblay.
11. Selon *Le Canada*, lorsque M. Tremblay a fait sa remarque, 14 députés étaient présents et un quinzième a alors pénétré dans la salle des séances, d'où la réponse du premier ministre.

Séance du mardi 26 février 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 h 20.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Édouard-K. Laflamme**

**M. Thériault (L'Islet)** propose, appuyé par le représentant de Beauce (M. Fortier), que les articles 510 et 512 du Règlement soient suspendus et qu'il lui soit permis de présenter une pétition d'Édouard-K. Laflamme, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de pratiquer la pharmacie, après examen, et que cette pétition soit lue et reçue à la présente séance.

Adopté.

**Présentation et lecture de pétitions:**

En conséquence, ladite pétition d'Édouard-K. Laflamme, demandant l'adoption d'une loi lui permettant de pratiquer la pharmacie, après examen est présentée, lue et reçue par la Chambre.

**Rapports de comités:**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quinzième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, les bills suivants:

- bill 36 légalisant certaines ventes d'immeubles pour taxes municipales;
- bill 164 modifiant l'article 248 de la loi de l'instruction publique;
- bill 137 ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la municipalité de Beaupré et certains contrats passés entre eux et la Ste Anne Paper Company Limited.

Et, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 38 modifiant la loi des cités et villes.

**Dépôt de documents:****Nomination de Joseph-Arthur Jean**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre, en date du 12 février 1929, pour la production de copie de toute correspondance relative à la nomination de Joseph-Arthur Jean comme arbitre pour un différend entre la municipalité du comté de Terrebonne et celle de Deux-Montagnes au sujet d'une nouvelle route. (Document de la session no 47)

**Société d'agriculture de Deux-Montagnes**

**L'honorable M. David (Terrebonne)** dépose sur le bureau de la Chambre la réponse à un ordre, en date du 29 janvier 1929, pour la production de copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne relativement à la société d'agriculture de Deux-Montagnes. (Document de la session no 48)

**Explications sur des faits publiés:****Commission scolaire de Montréal**

**M. Tremblay (Maisonneuve):** M. l'Orateur, je me lève sur une question de privilège pour rectifier certaines incorrections qui se sont glissées dans les comptes rendus de deux journaux de Québec quant à mon attitude sur le bill de la commission scolaire de Montréal, à la séance de lundi. D'abord, je vois dans *Le Soleil* qu'on me fait dire des paroles que je n'ai pas prononcées. Je n'ai jamais dit, comme *Le Soleil* me le fait dire, que le devoir du député de Sainte-Marie (M. Houde) était d'être en Chambre hier. D'un autre côté, je dois ajouter que, d'après *L'Événement* de ce matin, je suis représenté comme m'opposant au bill de la Commission des écoles catholiques Montréal. C'est précisément tout le contraire. Je l'approuve.

**Questions et réponses:****Concessions de bois de la Saint Maurice Lumber Company**

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Quelle étendue du domaine de la couronne la compagnie The Saint

Maurice Lumber Co. possédait-elle dans cette province le 1<sup>er</sup> mars 1925: *a.* À titre de concessionnaire de coupes de bois? *b.* À titre de premier acquéreur? *c.* À tout autre titre?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**  
*a.* 3,205 milles carrés. *b.* En vertu d'affermages directs de la couronne, 727 milles carrés. *c.* En vertu de transferts de permis d'exploitation dûment acquittés, 2,478 milles carrés.

#### Conseil municipal d'Arvida

**M. Blain (Montréal-Dorion):** 1. Quel était le nom du maire de la ville d'Arvida, dans le comté de Chicoutimi, lors de son incorporation?

2. De quelle nationalité était-il?

3. Quels étaient les noms des échevins de la ville d'Arvida, dans le comté de Chicoutimi, à la même époque?

4. De quelle nationalité étaient-ils?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
1. Franck E. Dickie.  
2. Canadien.  
3. John P. Walsh; J. Achille Vallerand.  
4. Canadiens.

#### Élection du conseil municipal d'Arvida

**M. Blain (Montréal-Dorion):** 1. Quand le maire actuel de la ville d'Arvida, dans le comté de Chicoutimi, a-t-il été élu?

2. Quand est-il entré en fonction?

3. Quand les échevins actuels de la ville d'Arvida, dans le comté de Chicoutimi, ont-ils été élus?

4. Quand sont-ils entrés en fonction?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
1. 6 août 1928.  
2. 6 août 1928.  
3. James A. Whitaker, 31 juillet 1928; Paul Tellier, 14 septembre 1928.  
4. 31 juillet 1928; 14 novembre 1928.

#### Conseil municipal de Racine

**M. Blain (Montréal-Dorion):** 1. Quel était le nom du maire de la ville de Racine, dans le comté de Chicoutimi, lors de son incorporation?

2. De quelle nationalité était-il?

3. Quels étaient les noms des échevins de la même époque?

4. De quelle nationalité étaient-ils?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
1. J. Reidy-Smith.

2. Canadien.

3. B. K. Boulton, J.-A. Pouliot.

4. Canadiens.

#### Élection du conseil municipal de Racine

**M. Blain (Montréal-Dorion):** 1. Quand le maire actuel de la ville de Racine, dans le comté de Chicoutimi, a-t-il été élu?

2. Quand est-il entré en fonction?

3. Quand les échevins actuels de la ville de Racine, dans le comté de Chicoutimi, ont-ils été élus?

4. Quand sont-ils entrés en fonction?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
1. 17 avril 1928.  
2. 17 avril 1928.  
3. 22 mars 1928.  
4. 17 avril 1928.

#### Pont Scott sur la rivière Saint-Charles

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose, selon l'ordre du jour et appuyé par le représentant de Terrebonne (l'honorable M. David), que la Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolutions relatives au bill 26 concernant la reconstruction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles.

Adopté.

Il informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolutions et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

#### En comité:

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose: 1. Qu'il soit loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le ministre des Travaux publics et du Travail à faire reconstruire le pont communément appelé "pont Scott", décrit dans

le préambule des présentes résolutions, et de faire exécuter tous autres travaux d'approche suivant les plans et devis préparés sous les contrôle et direction dudit ministre des Travaux publics et du Travail.

Adopté.

2. Que le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à acquérir, à l'amiable ou par expropriation, tous immeubles, droits immobiliers, charges, baux à loyer, baux emphytéotiques, rentes constituées ou droits quelconques, pour les travaux d'approche et la reconstruction dudit pont; et que toute expropriation nécessitée pour parvenir aux fins visées par les présentes résolutions soit soumise aux dispositions de la loi des chemins de fer de Québec (statuts refondus, 1925, chapitre 230).

Adopté.

3. Que le lieutenant-gouverneur en conseil soit autorisé à dépenser, pour défrayer le coût de la reconstruction dudit pont ainsi que le coût des autres travaux, acquisitions et expropriations pour les fins mentionnées dans la résolution 1, un montant n'excédant pas soixante-cinq mille dollars, payable à même le fonds consolidé du revenu de la province, dont quarante pour cent devra être remboursé audit fonds par la cité de Québec et la ville de Québec-Ouest dans la proportion et de la manière ci-après indiquées.

Adopté.

4. Que le trésorier de la province soit autorisé à avancer, de temps à autre, à même ledit fonds, sur certificats du ministre des Travaux publics et du Travail, jusqu'à concurrence de ladite somme de soixante-cinq mille dollars, les montants nécessaires pour atteindre les fins visées par les présentes résolutions.

Adopté.

5. Que, après le parachèvement des travaux de reconstruction dudit pont par le gouvernement, la corporation de la cité de Québec et la municipalité de la ville de Québec-Ouest puissent et doivent rembourser à celui-ci quarante pour cent du montant dépensé, dans la proportion de trois cinquièmes à la charge de la cité de Québec et de deux cinquièmes à celle de la ville de Québec-Ouest, sur demande écrite du ministre des Travaux publics et du Travail.

Adopté.

6. Que les frais de reconstruction dudit pont ne comprennent pas la dépense à encourir par la cité de Québec pour la déviation des égouts, qui peut être nécessitée par cette reconstruction, non plus que celle du remplissage des approches aux deux extrémités dudit pont, travaux que la cité de Québec et la ville de Québec-Ouest s'engagent à faire à leurs propres frais.

Adopté.

7. Que le chemin qui conduit de la rue Saint-Vallier, dans la cité de Québec, à la rivière Saint-Charles, qui longe le cimetière Saint-Charles et qui fait actuellement partie de la municipalité de la Petite-Rivière, soit compris, à compter de la date de l'entrée en vigueur de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, dans le territoire de la cité de Québec, cette dernière devant se charger de l'entretien du pont, à partir de la ligne centrale du pilier vers le sud, de même que de l'entretien de l'approche sud et du chemin qui conduit à la rue Saint-Vallier; et que la ville de Québec-Ouest ait dans ses limites l'autre partie du pont de même que l'approche nord et la partie du chemin qui s'étend du pont à la route dite des Commissaires, la ville de Québec-Ouest devant se charger de l'entretien de cette partie du pont de même que de l'approche nord et de cette partie du chemin en dernier lieu décrit.

Adopté.

8. Que la résolution adoptée par le conseil de la cité de Québec, à sa séance du 12 octobre 1928, et la résolution adoptée par le conseil de la ville de Québec-Ouest, à sa séance du 10 octobre 1928, reproduites comme cédules A et B de la loi qui sera basée sur les présentes résolutions, soient ratifiées.

Adopté.

La Chambre m'a demandé des renseignements au sujet du pont Scott.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Le député de Trois-Rivières (M. Duplessis) est-il présent?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Sa présence est-elle absolument nécessaire pour étudier ces résolutions?

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** C'est une autorité en la matière.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Des soumissions ont-elles été demandées pour ce pont?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Oui, des soumissions ont été demandées. Je peux vous fournir ces noms dans une minute.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** J'aimerais les avoir. À qui le contrat a-t-il été accordé?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Le contrat pour la construction a été accordé à Napoléon Trudel & Fils, le plus bas soumissionnaire.

Ce contrat a d'abord été accordé par lettre, puis passé ensuite par acte notarié. On m'a demandé le contrat et je l'ai produit.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Est-ce que l'on a commencé les travaux de ce pont?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Oui, les travaux sont commencés.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Depuis quand?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Depuis que le contrat a été accordé.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Est-ce que le contrat a été accordé bien après la promulgation de l'ordre en conseil?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Le 14 décembre 1928.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Est-ce que des montants d'argent ont été payés depuis l'octroi de ce contrat?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Aucun montant.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Est-ce que les travaux se déroulent bien?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Je ne le sais pas. Nous nous attendons à ce qu'ils soient rapidement exécutés.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Est-ce que l'honorable ministre est bien certain que rien n'a été payé à date?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** C'est mon impression.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je voudrais une réponse plus certaine.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Je ne le sais pas. J'ai plutôt l'impression que l'on n'a rien payé.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Mais, d'après le contrat, l'argent doit être remis dès le début des travaux, moins 15 %.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** L'ingénieur en chef du département sera ici dans une minute et il nous le dira<sup>1</sup>.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le ministre ne paraît pas bien sûr de l'administration de son département.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire que le département donne une propriété en garantie. La ville s'est engagée à faire quelques travaux préliminaires. À propos, y a-t-il eu un achat de propriétés en rapport avec ces travaux du pont Scott?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** L'honorable député m'a demandé si le gouvernement avait acheté des propriétés à cause de la construction du pont Scott. Le gouvernement n'en a pas acheté, mais la cité de Québec a acheté des immeubles dont elle avait besoin pour élargir les approches.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** M. le président, j'ai le regret de devoir protester de nouveau contre la mauvaise administration du département des Travaux publics. Je comprends que deux contrats ont été accordés, l'un à Napoléon Trudel & Fils, pour les travaux, et l'autre à la Eastern Canada Steel et Iron, pour faire la superstructure d'acier. Pour le premier contrat, on dit que les travaux seront sous la surveillance de l'ingénieur en chef du ministère des Travaux publics ou de son remplaçant. Dans le deuxième, on dit qu'ils seront sous le contrôle de l'ingénieur en chef du même ministère ou du ministre lui-même. Pourquoi cette différence existe-t-elle dans les deux contrats?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** C'est une simple distinction de rédaction et de formule qui ne veut rien dire. Je suppose que les contrats n'ont pas été passés devant les mêmes notaires. Dans tous les contrats, l'ingénieur en chef a tous les pouvoirs. Lorsqu'il y a désaccord entre les parties, le ministre doit y voir.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Alors, le ministre dépose sur la table de la Chambre des contrats qui contiennent des faussetés?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Il n'y a aucune différence à laisser l'appréciation des travaux soit à l'ingénieur, soit au ministre.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Pour moi, il y a une grande différence entre les deux contrats. De

deux choses l'une, l'ingénieur est compétent ou il ne l'est pas. Alors, pourquoi le ministre intervient-il si l'ingénieur est compétent?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Je ne vois pas qu'il y ait une différence si grande. Cette question n'est pas pertinente. Comme question de fait, l'homme responsable devant cette Chambre, en toute circonstance, est le ministre lui-même, mais, comme il n'est pas toujours un technicien, il a recours aux services de l'ingénieur.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Évidemment, le ministre n'est pas compétent en matière de supervision de construction de pont.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Le ministre des Travaux publics est avocat comme l'est le député de Trois-Rivières. Je dois cependant dire qu'il administre son département tout aussi bien que le ferait ce dernier.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Ce qui me frappe, c'est que dans le plus important de ces deux contrats, celui de la Eastern Canada Steel, le ministre se réserve la décision finale. Je soumets qu'il devrait s'en rapporter à la compétence des ingénieurs de son département. Est-ce que le contracteur a reçu un acompte depuis l'octroi du contrat?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Jusqu'à présent, mon ministère a versé une somme de \$4,000 aux entrepreneurs<sup>2</sup>.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** De l'argent de la province?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Oui, \$4,000, sans plus.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Eh bien, je suis désolé, M. l'Orateur, mais la Chambre n'a obtenu aucun des renseignements qu'elle aurait dû normalement avoir au sujet de ces soumissionnaires, avant que le contrat soit accordé. Combien y avait-il de soumissionnaires et quels sont-ils?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Il y avait, je pense, sept ou huit soumissionnaires pour le pont Scott. Les voici: Napoléon Trudel & Fils, M. Michaud, M. Laganière, Houde et Cie, M. Dessentis, MM. Mercier et Chabot, de Saint-Vallier, T.-E. Rousseau ltée, M. Mathieu, A. Deslauriers ltée,

M. Gagnon, de Saint-Joseph d'Alma, et Eastern Canada Steel, pour la structure d'acier seulement.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Quel Deslauriers?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** C'est un entrepreneur bien connu de la ville de Québec.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le ministre prévoit-il qu'il y aura des extras de payés?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Pas encore.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Est-ce que vous prévoyez qu'il y en aura?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Peut-être. Il est possible que des extras soient présentés. Il est difficile de savoir si les travaux ne présenteront pas certaines difficultés, comme la chose se présente parfois dans les travaux d'excavation ou autres. Les extras qui peuvent survenir sont prévus dans le contrat. Ce dernier est de \$53,000 et le coût total ne doit pas dépasser \$65,000, somme que l'on veut se faire voter parce qu'il peut y avoir des travaux additionnels nécessaires. Il est bon de dire d'abord que le pont coûtera une soixantaine de mille dollars et que, sur ce montant, le gouvernement provincial versera 60 %, la ville de Québec, 60 % du 40 %, et la municipalité de Petite-Rivière, le reste. Comme il y a trois parties intéressées au paiement du coût de ces travaux, le gouvernement, la cité de Québec et la cité de Québec-Ouest, le public est donc assuré que ses deniers seront bien protégés.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** De deux choses l'une, les estimés des ingénieurs sont exacts ou ils ne le sont pas. S'ils le sont, pourquoi demander des soumissions pour \$65,000 quand les estimés sont de \$53,000? Il y a eu de ces estimés faits pour le palais de justice de Montréal et celui de Québec ainsi que pour plusieurs prisons. Cependant, à chaque session, on est venu nous demander de voter des crédits additionnels.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Les estimés du ministère des Travaux publics ne sont jamais exacts et sont généralement conservateurs.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Très bien, très bien, mais les estimés ne sont pas souvent exacts.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):**

Ce sont des estimés et ils sont approximatifs. Les meilleurs ingénieurs ne peuvent préparer des estimés tout à fait exacts.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Voila! Précis et approximatifs. Vraiment de toute beauté!

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):**

Vous le savez, il est toujours difficile de dire exactement combien vont coûter des travaux de construction. Les ingénieurs peuvent rencontrer des aléas en construisant un pont. Pour monter les fondations, par exemple, il est souvent impossible d'évaluer le coût des travaux d'avance, sans aucun risque d'erreur.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Cela veut donc dire que vos estimés sont à la fois modérés, approximatifs et plutôt majorés?

Tous les soumissionnaires ont envoyé leur soumission pour tous les travaux. Comment se fait-il que la Eastern Canada Steel ait soumissionné pour l'acier seulement? Pourquoi le contrat a-t-il été accordé à la Eastern Canada Steel plutôt qu'à un entrepreneur général? Maintenant, l'honorable ministre nous dit que les estimés ne sont jamais exacts. Comment ce ministre peut-il dire, alors, que les travaux ne coûteront pas plus de \$65,000, pour venir encore demander autre chose l'an prochain, ou se faire donner de l'argent par mandats spéciaux?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):**

En accordant le contrat à la Eastern Canada Steel, l'intérêt du gouvernement et du public est mieux protégé, car il vaut mieux confier la construction de la superstructure en acier à des spécialistes dans la construction de ponts en fer. Nous avons ainsi l'assurance que le travail se fait plus rapidement et mieux. Il y a donc une garantie pour le public et le gouvernement. Napoléon Trudel & Fils ne sont pas marchands d'acier. En accordant le contrat à la Eastern Canada Steel, je crois que nous avons sauvegardé les intérêts publics.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** De combien est la soumission totale de Napoléon Trudel & Fils?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):**

La soumission totale de Napoléon Trudel & Fils était de \$53,367.61. Pour la construction de ce pont, le département a évalué les travaux à \$65,000, mais, lorsqu'on a reçu les soumissions, on a constaté qu'ils

pouvaient être réalisés à moindre coût. La ville avait accepté l'évaluation du département. Si c'est trop, la balance retournera au Trésor.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** On a diminué de cette somme le prix du contrat pour l'acier, mais les deux contrats forment un montant plus élevé que \$53,000.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):**

Non, les deux contrats forment un total de \$53,000.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):**

C'est vrai. J'admets que l'honorable ministre a raison<sup>3</sup>. Napoléon Trudel & Fils sont compétents ou ne le sont pas. Mais pourquoi avoir divisé le contrat de M. Trudel pour donner le contrat de l'acier à la Eastern Canada Steel? Le ministre dit que la compagnie de M. Trudel n'est pas marchande d'acier. C'est une politique étrange que d'avoir donné des contrats aux autres soumissionnaires, puisque la Eastern Steel seule, au dire du ministre, était spécialisée et compétente. Ce n'est pas là la vraie raison et je crois qu'il doit y en avoir d'autres plus importantes pour lesquelles la Eastern Steel a été si bien renseignée et a fait parvenir une soumission aussi juste. Ces raisons sont peut-être plus importantes au point de vue politique et elles intéressent peut-être le gouvernement. Je vois que l'on a de toute évidence usé d'astuces machiavéliques, à des fins douteuses. Il serait intéressant de les savoir.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):**

M. Trudel, qui a eu le contrat, avait lui-même projeté de confier à la Eastern Canada Steel le sous-contrat pour l'acier au même prix que le gouvernement a accepté dans son contrat. M. Trudel ne peut faire les travaux d'acier et c'est lui-même qui a demandé au gouvernement de donner un sous-contrat. Le gouvernement l'a accordé à la Eastern Canada Steel. Il n'en coûte pas un sou de plus à la province et nous avons divisé le contrat entre les entrepreneurs afin de diminuer la responsabilité de Napoléon Trudel & Fils. Si la Eastern Canada Steel a obtenu le contrat, c'est que c'est la seule compagnie du genre dans le district de Québec qui pouvait prendre toute l'affaire sans faire appel à des sous-traitants, et elle a soumissionné.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):**

Puisque la Eastern Steel est la seule compagnie qui s'occupe de travaux d'acier dans la région de Québec, je demande à la Chambre de se rappeler les paroles du ministre lorsque viendra devant elle la discussion sur la voie carrossable sur le pont de Québec.

Les travaux sont commencés et le gouvernement engage l'argent de la province sans l'autorisation des représentants du peuple. L'honorable ministre des Travaux publics a déclaré que M. Trudel n'avait pas les capacités pour les travaux faits avec de l'acier. Cependant, je vois que, dans le contrat, cet entrepreneur doit faire la pose des rails. Le gouvernement devrait plutôt suivre les rails constitutionnels. Nous en sommes rendus à ce point que le comité exécutif s'arroge des droits qu'il n'a pas et viole les règlements de notre régime constitutionnel. De plus, il foule aux pieds toutes les prérogatives des représentants du peuple. Lorsqu'il s'agit de passer des contrats, le gouvernement fait encore des abus de pouvoir. Il se moque des droits que nous avons acquis au prix des plus durs sacrifices.

M. le président, il est grand temps de penser aux droits du peuple. Nos pères ont fait des révolutions pour que leurs représentants élus jouissent du droit incontestable de disposer des deniers publics. Ils ont souffert et lutté pendant des années, des siècles même.

L'une des libertés fondamentales de tous les Britanniques est qu'aucun gouvernement ne peut disposer des fonds publics à sa guise. Je répondrai à mon honorable ami en disant que le gouvernement a la confiance de cette Chambre et de l'ensemble de la population de la province. Bien sûr, M. le ministre dira que son parti est au pouvoir depuis 30 ans, mais cet argument n'est ni valable ni pertinent. Les droits de la population sont au-dessus des droits des gouvernements et des partis.

Le gouvernement donne \$10,000 pour le monument La Fontaine. Il ferait encore mieux et acte plus méritoire en élevant un monument constitutionnel et en respectant les principes de notre législation pour lesquels a lutté avec tant de force Sir Louis-Hippolyte La Fontaine, grand homme d'État, l'un des pères du gouvernement responsable de ce pays et champion des droits du peuple.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** La tirade du député de Trois-Rivières est vaine et ridicule. Au lieu de chercher à trouver la petite bête noire, il ferait mieux de considérer attentivement l'œuvre accomplie par mon département. L'honorable député nous montre enfin toute sa pensée dans cette belle tirade. Nous avons agi de la manière la plus régulière possible. Les arguments de l'honorable député de Trois-Rivières, nous les entendons depuis 21 ans. Mais le peuple a maintes fois rendu sa décision et je crois que l'on admettra que le ministre des Travaux publics ne mérite aucun reproche.

Le député de Trois-Rivières voudrait que la province fût conduite par l'opposition et non par le gouvernement. Il peut faire des protestations. Nous ne sommes pas pour laisser à l'opposition la direction des affaires. L'opposition voudrait conduire dans la province, mais, tant que le gouvernement actuel sera appuyé par la majorité, c'est lui qui conduira, malgré tout le plaisir que nous aurions à laisser l'opposition le faire. Notre population a montré sa confiance dans le gouvernement et c'est lui qui a la responsabilité de l'administration. Lorsqu'il s'agit de l'intérêt public, il sait prendre ses responsabilités et donner à la population ce dont elle a besoin.

Le député de Trois-Rivières reproche au gouvernement d'avoir signé un contrat engageant le crédit de la province pour une somme de \$53,000 avant d'être autorisé par la Chambre. L'argent de la province n'est pas engagé. Qu'avons-nous fait dans cette affaire? Les villes de Québec et Québec-Ouest et la municipalité de la Petite-Rivière nous réclamaient la reconstruction du pont Scott dont elles avaient un besoin urgent. Le gouvernement fut heureux de contribuer généreusement à ces travaux. La Chambre peut-elle lui reprocher d'avoir agi ainsi?

Le ministre des Travaux publics a un budget de \$450,000 pour les ponts à sa disposition. Avec l'appui de ses collègues, et dans la mesure où l'on a établi des limites dans les dépenses pour les travaux publics, le ministre avait parfaitement le droit de payer une partie de la reconstruction de ce pont qui était devenu dangereux. Il a demandé des soumissions, il a accordé le contrat pour le même prix à deux entrepreneurs au lieu d'un, de façon à avoir plus de garanties et, lorsque \$4,000 seulement ont été payés à l'entrepreneur, le ministre se présente devant la Chambre pour obtenir la ratification de cette transaction. Il vient aujourd'hui simplement demander à la Chambre l'autorisation de prendre l'argent nécessaire à même le revenu du fonds consolidé de la province plutôt que sur le crédit pour les ponts. Quel mal y a-t-il là-dedans?

Faut-il écouter les députés de l'opposition et dire que tout va arrêter tant qu'ils n'auront pas été consultés? Je considère que, dans cette entreprise du pont Scott, le ministre des Travaux publics a agi légalement et dans le meilleur intérêt de la province. Si ce contrat n'est pas ratifié par la Chambre, le Conseil exécutif l'approuvera par un ordre en conseil. On crie constamment au scandale, mais l'opposition ne nous en imposera pas<sup>4</sup>. Le ministre des Travaux publics ne mérite pas le moindre reproche.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le ministre a trouvé un argument péremptoire.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):**  
Nous sommes au pouvoir, c'est persuasif.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** L'opposition ne s'oppose pas à la construction du pont Scott, vu qu'il s'agit d'un besoin pressant, mais il y a lieu de protester aussi énergiquement que possible contre la façon de procéder du gouvernement. Je ne reproche pas au ministre d'avoir divisé ce contrat. Mais je pense qu'il y a anguille sous roche et j'ai l'intention de tuer l'affaire dans l'œuf. Je me révolte contre cette manière de voter des argents sans l'autorisation de la Chambre. Une autorisation *post factum* ne vaut rien dans ce cas-ci. Le ministre lie les pieds et les mains des représentants du peuple et leur dit: "Si vous ne votez pas en faveur de telle mesure, le Conseil exécutif verra à ce qu'elle se réalise." C'est certainement là un très bel exemple du parfait mépris du ministre pour les institutions parlementaires.

**M. Guertin (Hull):** Le ministre des Travaux publics n'avait pas le droit de passer lui-même ce contrat relatif à la construction du pont Scott. Le gouvernement ne peut engager aucun argent, tel que le \$4,000 susdit. Le budget du ministre est préparé pour certaines dépenses fixes et les subsides ne peuvent être changés. Il cite *On Parliamentary Government in England*<sup>5</sup>, d'une autorité constitutionnelle, Alpheus Todd, vol. 1, page 766<sup>6</sup>:

"There is yet another method whereby it has been customary for public expenditure to be either pledged or actually incurred by Government to amounts in excess of that which has been actually voted by Parliament, namely, by means of contracts, or other engagements, entered into for the construction of public works, or the performance of particular services for the public benefit. Such contracts necessarily pledged the Government to prospective payments for a series of years, while the funds required could only be obtained by annual votes in Committee of Supply, or by special Acts passed from time to time, granting the necessary sums, the consent of Parliament to the continuance of the contract being assumed from their concurrence in the initial payment proposed, while their vote has been given, perhaps, in total ignorance of the terms of the contract itself.

"The attention of Parliament was first directed to the irregularity of this practice, and to the necessity for the exercise of a more rigid control over this branch of expenditure, in the year 1859, in consequence of certain objectionable transactions regarding contracts for postal and telegraphic services that then transpired. A committee was appointed by the House

of Commons on the subject, and their reports led to the adoption by the House of various resolutions and standing orders, to be hereafter enumerated, which were intended to assert and maintain the right of the House to control the execution of such contracts.

"By these rules, ample provision has been made to secure that full information shall be given to the House when any such contracts have been entered into, and that they shall invariably contain a clause declaring that the consent of the House, either expressed or implied, is necessary to give them validity. Although at present these rules merely extend to the case of certain specified contracts, it has been admitted, by the highest authority, that the executive has no constitutional right to make a contract which shall be binding on the House of Commons. It may, therefore, be safely assumed that hereafter no contracts, involving any considerable amount of public expenditure beyond that which has been granted for the service of the current year, will be carried out until the sanction of Parliament has been obtained on behalf of the same."

C'est la Chambre et non l'exécutif qui a le contrôle des subsides et le gouvernement ne peut signer un contrat sans l'autorisation des députés. C'est à cette Chambre qu'il appartenait d'autoriser les travaux.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Des mesures ont-elles été prises pour assurer à toutes les classes d'ouvriers des salaires raisonnables?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):**  
Oui.

**M. Tremblay (Maisonneuve)** voudrait que l'on mît dans les contrats de ces travaux que les ouvriers soient payés d'après les échelles de salaires établies par les unions ouvrières. Est-ce que le ministre est en mesure de faire remarquer aux contracteurs qu'ils ne paient pas assez leurs ouvriers?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** a demandé aux ouvriers s'ils seraient satisfaits de l'échelle des salaires fixée dans les contrats d'Ottawa et ils lui ont déclaré que oui. De plus, à la demande des unions, nous avons préparé une réglementation pour mettre en force en cette province l'échelle des salaires établie par Ottawa dans les contrats, et je soumettrai cette réglementation prochainement à mes collègues. Il faut un ordre en conseil pour mettre en force cette réglementation. Il lit le texte de la clause des salaires raisonnables. Je crois, du reste, que les ouvriers sont aujourd'hui assez bien outillés pour faire valoir leurs droits, s'ils sont lésés.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Il y a une clause qui dit que s'il y a une convention écrite entre l'entrepreneur et l'ouvrier, le gouvernement n'interviendra pas. Je veux qu'il soit bien compris que nous sommes en faveur de la reconstruction du pont Scott. Mais ce contre quoi nous protestons, c'est contre la manière d'agir du gouvernement. Le ministre aurait dû faire ratifier la transaction avant de signer le contrat.

**M. Guertin (Hull)** se déclare aussi en faveur de la reconstruction du pont Scott tout en reprochant au gouvernement d'avoir pris les moyens de faire exécuter les travaux rapidement.

Les résolutions sont adoptées.

#### Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté plusieurs résolutions, lesquelles sont lues deux fois et adoptées.

Il est ordonné que lesdites résolutions soient renvoyées au comité plénier chargé d'étudier le bill 26 concernant la reconstruction du pont Scott sur la rivière Saint-Charles.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité plénier.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### Mariage de certains mineurs

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 55 modifiant l'article 121 du Code civil concernant le mariage de certains mineurs soit maintenant lu une deuxième fois.

Il peut se présenter des cas où des enfants illégitimes de moins de 21 ans aient à contracter mariage. Si les parents ne sont pas connus, il faut créer un conseil de famille pour nommer un tuteur *ad hoc* qui donnera son consentement au mariage. Cela peut entraîner des frais et des ennuis considérables. Le but du présent projet de loi est de faciliter les mariages des enfants illégitimes et de faire disparaître le conseil de famille. L'on veut permettre que le tuteur nommé par le conseil de famille soit remplacé par un curateur qui sera le protonotaire. Les autorités religieuses ont été consultées là-dessus et ont approuvé la mesure que nous présentons.

Adopté. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur

**L'honorable M. David (Terrebonne)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill 39 ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leurs écoles de réforme et d'industrie.

Adopté.

Il informe alors la Chambre qu'il est autorisé par Son Honneur le lieutenant-gouverneur à soumettre ledit projet de résolution et que Son Honneur en recommande la prise en considération.

#### En comité:

**L'honorable M. David (Terrebonne)** propose: Que le contrat passé entre le gouvernement de la province et les dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leurs écoles de réforme et d'industrie, passé le 2 février 1929 devant Édouard Cholette, notaire, sous le numéro 27,178 de ses minutes et reproduit comme cédule de la loi qui sera basée sur la présente résolution, soit ratifié.

Le contrat entre le gouvernement et cette communauté prenait fin en mai prochain. Il a été renouvelé en février et le gouvernement a augmenté

sa contribution. À l'école de réforme, il payait \$160 par année par élève, il paiera maintenant \$180. À l'école d'industrie, il payait \$140 par an par élève, il paiera \$160 par an.

La résolution est adoptée.

### Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté une résolution, laquelle est lue deux fois et adoptée sur division.

**L'honorable M. David (Terrebonne)** propose que le bill soit maintenant lu une première fois.

Adopté.

**L'honorable M. David (Terrebonne)** propose que le bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division.

### Loi des unités sanitaires

**L'honorable M. David (Terrebonne)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 48 modifiant la loi des unités sanitaires soit maintenant lu une deuxième fois.

Le but du projet de loi, c'est de donner aux médecins chefs des unités sanitaires, dans les comtés où elles sont établies et où il n'y a pas de conseil d'hygiène, les mêmes pouvoirs qu'aux officiers du Bureau provincial d'hygiène. C'est dire que dans les cas d'urgence, dans les cas d'épidémie, par exemple, les officiers des unités sanitaires pourront se substituer aux conseils municipaux ou encore agir comme un conseil d'hygiène dans les centres et les comtés où ce dernier n'existe pas. C'est une mesure de protection publique.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** intervient.

**L'honorable M. David (Terrebonne):** Il ne s'agit pas d'empiéter sur les privilèges des conseils municipaux. Le Conseil provincial d'hygiène et ses officiers ont le droit d'intervenir partout en cas d'épidémie. Pour donner une plus grande protection au public, on demande ce même droit pour le personnel des unités sanitaires.

Adopté. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

**L'honorable M. David (Terrebonne)** propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**L'honorable M. David (Terrebonne)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Loi des asiles d'aliénés

**L'honorable M. David (Terrebonne)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 16 modifiant la loi des asiles d'aliénés en ce qui concerne les détenus aliénés soit maintenant lu une deuxième fois.

Ce bill confère au surintendant de l'asile de Bordeaux les mêmes pouvoirs qu'aux surintendants des autres asiles en ce qui a trait à l'administration des biens des détenus. Le but est d'assurer une administration aux biens de ces détenus aliénés non interdits qui ne peuvent les administrer. Le lieutenant-gouverneur en conseil aura le droit de nommer un curateur au détenu aliéné.

Adopté sur division. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

**L'honorable M. David (Terrebonne)** propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**L'honorable M. David (Terrebonne)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Questions et réponses:

#### Gorge de la Grande Décharge

**M. Tremblay (Maisonneuve):** 1. De combien la gorge de la Grande Décharge a-t-elle été agrandie et de quelle manière?

2. Pour le point 17.5, quelle était la vitesse du courant à la gorge de la Grande Décharge avant la construction des barrages de l'Île Maligne et de la Petite Décharge?

3. Quelle est maintenant la vitesse du courant au même endroit pour le même niveau?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

1. 300,000 verges cubes environ, en creusant un canal de 3,500 pieds carrés de section transversale en moyenne, sur une longueur d'environ 2,000 pieds, représentant environ 200,000 verges cubes. En outre de ce canal, deux autres coupes furent faites, dont une au nord et l'autre au sud, représentant une excavation d'environ 100,000 verges cubes.

2. et 3. Il n'est pas possible de répondre à ces questions telles que posées. Cependant, nous pouvons dire qu'à la cote 17.5 de l'échelle d'étiage de Roberval, quai Scott, le débit avant la construction des barrages dans la Grande Décharge était de 159,000 pieds cubes/seconde et qu'après les excavations faites, tel que dit ci-dessus, ce débit est devenu 174,000 pieds cubes/seconde.

**Messages du Conseil législatif:**

**M. l'Orateur** informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, le bill suivant:

- bill 106 modifiant la charte de la Compagnie générale du port de Chicoutimi.

**Compagnie générale du port de Chicoutimi**

La Chambre prend en considération des amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 106 modifiant la charte de la Compagnie générale du port de Chicoutimi.

Les amendements sont lus une première fois.

**Subsides**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose, selon l'ordre du jour, que "M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Adopté.

**En comité:**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose:

1. Qu'un crédit n'excédant pas un million de dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les chemins de

colonisation et l'aide à la colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930<sup>7</sup>.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** C'est une augmentation de \$300,000 sur le budget de l'an dernier qui n'était que de \$700,000. Cette augmentation est nécessaire, car il y a beaucoup de travaux additionnels à faire dans plusieurs comtés. L'année dernière, les inondations du printemps ont fait de grands ravages et des sommes très considérables ont été nécessaires pour réparer les dégâts. Le ministère a dû dépenser \$165,000 environ de plus que le budget ordinaire.

**M. Guertin (Hull):** Est-ce qu'il y a eu des mandats spéciaux dans ce domaine?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Nous avons eu un mandat spécial de \$40,000 pour dépenses imprévues. Pour parler de l'avenir, je dirai que nous allons dépenser plus dans l'Abitibi et dans les régions de la Matapédia et de Témiscouata.

**M. Guertin (Hull):** L'honorable ministre ne pourrait-il pas nous dire comment ces \$40,000 de mandat spécial ont été dépensés?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Le ministère de la Colonisation fait des travaux dans 55 comtés de la province. Si l'honorable député avait un peu l'expérience des affaires de colonisation, il ne ferait pas semblant de se scandaliser parce que nous avons été obligés de dépenser \$40,000 de plus, à travers la province, pour la colonisation.

**M. Guertin (Hull):** Les estimés du gouvernement ne seront jamais assez précis pour empêcher les recours abusifs aux mandats spéciaux pour les dépenses supplémentaires.

Le ministre dit que l'on ne doit avoir recours à ces mandats qu'en cas d'urgence, lorsque des demandes spéciales sont adressées au gouvernement et que les montants approuvés dans le budget sont épuisés. Je suis content d'entendre cela, parce que je suis certain d'avoir entendu plus d'une fois le ministre dire qu'il ne pouvait pas répondre aux demandes urgentes après épuisement des crédits réguliers.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Si des colons offrent leurs services pour la construction de routes, le département n'hésitera pas à essayer d'obtenir l'argent nécessaire, en ayant recours à des mandats spéciaux s'il le faut, car autrement ils en souffriraient.

**M. Guertin (Hull):** Je suis content de voir que le gouvernement est dans de bonnes dispositions, ce qui n'était pas le cas à Hull. Le gouvernement n'a pas utilisé le mandat spécial pour payer des ouvriers de Hull, employés à la construction de l'école technique, qui ont attendu pendant deux ans pour leurs salaires.

Le ministre, qui demande \$300,000 d'augmentation de budget cette année, peut-il nous assurer qu'il n'y aura pas un mandat spécial de \$50,000 l'an prochain? Pourquoi ne demande-t-il pas \$50,000 de plus tout de suite?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Non. Le ministre de la Colonisation ne croit pas justifiable d'augmenter ce subside de \$50,000. Peut-être aurions-nous été privés de tous ces discours si le ministre avait augmenté son subside de \$50,000.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** L'honorable ministre croit-il sincèrement que l'honorable député de Hull n'a pas le droit de critiquer le gouvernement au sujet des mandats spéciaux, comme il l'a fait?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Cela dépend des circonstances.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Il y a un abus des mandats spéciaux émis à tort et à travers en général. Ils ne peuvent être utilisés qu'en dernier recours, lorsqu'il y a un urgent besoin d'argent et que la Chambre ne peut absolument pas faire autrement. Il s'agit d'une question constitutionnelle et le gouvernement doit respecter le principe.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Les mandats spéciaux sont faits pour s'en servir. La loi les autorise et l'honorable chef de l'opposition, qui a de l'expérience, sait qu'il est difficile d'administrer le ministère de la Colonisation sans encourir certaines dépenses non prévues.

J'ai dit tout à l'heure que nous avons eu des travaux inattendus à faire. Il s'agissait de cas spéciaux où il était impossible d'attendre, à moins de nuire aux colons eux-mêmes.

**M. Guertin (Hull):** Mais est-ce que les dépenses pour ces travaux ont été bien contrôlées?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Lorsque nos employés nous envoient des listes de paie sous serment, nous les acceptons.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Dans le passé, une campagne a été faite par le Parti libéral pour dénoncer ces mêmes mandats. Sans doute il peut y avoir des dépenses impossibles à prévoir. Mais le gouvernement retarde souvent des paiements.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** L'honorable chef de l'opposition prétend-il que des travaux n'ont pas été payés par le ministère de la Colonisation?

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Non. Que l'honorable ministre ne distraie pas la Chambre.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Nous parlons de colonisation.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Nous parlons du mandat spécial. C'est une pratique dangereuse pour tous les ministères.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Je considère que si nous retardons certains paiements, nous faisons souffrir les colons. Comme je l'ai dit tantôt, nous avons quelquefois des travaux inattendus à faire. Nous faisons faire ces travaux par des colons. L'honorable chef de l'opposition a l'expérience. Et que devons-nous faire lorsque les colons attendent après ce qui leur est dû? Devons-nous en retarder le paiement?

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Dans ce cas-là, payez.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** C'est ce que nous faisons.

**M. Guertin (Hull):** M. Joseph Dumont, surintendant des travaux de colonisation dans l'Abitibi, qui est ingénieur civil et gagne \$2,200 par année pour diriger des travaux de \$200,000, est mal payé. Y a-t-il un avocat ou un médecin qui consentirait à travailler pour un pareil salaire? Comment les estimés des travaux dans l'Abitibi peuvent être calculés en chiffres ronds?

**M. Authier (Abitibi):** L'Abitibi est grande comme 20 comtés et il ne faut pas s'étonner si une partie du budget de la colonisation, soit environ \$200,000, est consacrée à notre région. Pour satisfaire aux besoins de l'Abitibi, il faudrait plus de \$200,000, mais nous sommes reconnaissants quand même à l'honorable ministre de la Colonisation pour ce qu'il fait pour notre région.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Je vois dans les *Comptes publics* un item de \$1,000 pour la Ligue nationale de colonisation.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** C'est une société de Québec, qui a une ferme à Lac-Sergent et s'occupe de colonisation. La Ligue y recueille de jeunes orphelins et en fait de bons colons. Nous avons d'autres sociétés de colonisation à Chicoutimi, à Sherbrooke et dans la Gaspésie.

La résolution est laissée en suspens.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska)** propose:  
2. Qu'un crédit n'excédant pas quatre mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les sociétés de colonisation en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

#### Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté une résolution, laquelle est lue deux fois et adoptée.

La séance est levée à 6 h 10.

#### NOTES

1. Le journaliste de *L'Événement* mentionne que M. Ivan Vallée, ingénieur en chef du département des Travaux publics, est venu s'installer auprès du ministre.

2. *La Patrie* rapporte que l'ingénieur en chef a fourni des chiffres afin de répondre à la question de M. Duplessis.

3. Selon *L'Événement*, M. Duplessis a reconnu la justesse des propos du ministre après avoir fait des calculs.

4. D'après le journaliste du *Devoir*, l'honorable M. Galipeault s'est alors emporté et a même cogné du poing contre son pupitre.

5. Le volume en question s'intitule, plus précisément, *On Parliamentary Government in England: its Origin, Development and Practical Operation*. Il s'agit de la seconde édition, publiée en 1887.

6. Alpheus Todd, *On Parliamentary Government in England*, p. 766 (Traduction):

Une autre pratique courante du gouvernement en matière de dépenses publiques consistait à promettre ou à engager véritablement des dépenses qui excédaient celles que le Parlement avait votées, notamment par des contrats ou autres engagements conclus en vue de réaliser des travaux publics ou pour offrir des services particuliers qui répondaient aux besoins de la population. Par ces contrats, le gouvernement s'engageait nécessairement à faire des paiements pendant un certain nombre d'années alors que les fonds requis ne pouvaient être obtenus autrement que par un vote annuel au comité des subsides ou, lorsqu'il y avait lieu, par l'adoption d'une loi spéciale accordant les sommes nécessaires, le consentement du Parlement à la continuation du contrat étant présumé par suite de son approbation du paiement initial proposé, même si le vote était parfois pris sans que les membres aient la moindre idée de la teneur du contrat lui-même.

Le Parlement a porté son attention sur cette pratique irrégulière et sur la nécessité d'exercer un contrôle plus rigoureux de ce type de dépense au cours de l'année 1859, après qu'il eut constaté que l'octroi de contrats pour les services postaux et télégraphiques avait donné lieu à des transactions douteuses. La Chambre des communes a formé un comité à cet effet et le rapport de ce comité a conduit à l'adoption de diverses résolutions et règlements pour que la Chambre puisse exercer et préserver son autorité dans l'exécution de ces contrats.

De nombreuses dispositions ont été prévues dans ces règlements, afin que la Chambre puisse obtenir tous les renseignements qui lui sont nécessaires pour accorder ces contrats et afin que tout contrat, sans exception, contienne une clause prévoyant que la Chambre donne explicitement ou implicitement son consentement. Même si, présentement, ces règles ne sont applicables qu'à certains contrats spécifiques, on reconnaît en haut lieu, qu'en vertu de la Constitution, l'Exécutif n'a pas le droit d'accorder un contrat liant la Chambre des communes. On peut donc sans contredit présumer que, dorénavant, aucun contrat entraînant des dépenses publiques importantes qui excèdent celles qui ont été approuvées pour l'année courante ne pourra être accordé sans la sanction du Parlement.

7. *L'Action catholique* rapporte que le débat a duré une heure.



Séance du mercredi 27 février 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 heures.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Rapports de comités:**

**M. Lemieux (Gaspé):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le treizième rapport du comité permanent des bills privés en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, avec des amendements, le bill suivant:

- bill 99 refondant la charte de la cité de Québec.

Votre comité recommande de prolonger au 14 mars prochain, inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels, prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543<sup>1</sup> du Règlement, les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Le rapport est adopté.

**M. Roy (Lévis):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le douzième rapport du comité permanent des règlements. Voici le rapport:

Votre comité est d'opinion que la pétition et l'avis sont réguliers et suffisants et que le bill est régulier et conforme à la pétition et à l'avis dans le cas ci-après:

- de la Montreal Trust Company, demandant de ratifier un titre pour une certaine propriété.

Votre comité recommande de prolonger au 14 mars prochain, inclusivement, les délais relatifs à la réception des rapports sur bills privés et de dispenser du paiement des droits additionnels, prescrits par le paragraphe 1 de l'article 543 du Règlement, les promoteurs des bills privés qui profiteront de la prolongation de ces derniers délais.

Le rapport est adopté.

**The Montreal Trust  
Company**

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)** propose, appuyé par le représentant de Québec-Est (M. Drouin), que l'article 516 du Règlement soit

suspendu et qu'il lui soit permis de présenter le bill 142 ratifiant le titre de la Montreal Trust Company à une certaine propriété.

Adopté. Le bill est lu une première fois.

**Dettes et emprunts  
municipaux**

**M. Dugas (Joliette)** demande la permission de présenter le bill 169 modifiant la loi des dettes et des emprunts municipaux.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Cassation de diverses  
procédures municipales**

**M. Dugas (Joliette)** demande la permission de présenter le bill 168 amendant le Code municipal relativement à la cassation des règlements, résolutions et autres procédures municipales.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Adoption des arrêtés  
du Conseil exécutif en 1928**

**M. l'Orateur:** La question suivante de l'honorable chef de l'opposition est sur le *Feuilleton*:

1. Combien d'arrêtés le Conseil exécutif a-t-il adoptés en 1928?

2. Ces arrêtés ont-ils tous été approuvés par le lieutenant-gouverneur aux dates qu'ils portent respectivement? Sinon, combien ont été antidatés?

3. Ces arrêtés, avant d'être soumis à l'approbation du lieutenant-gouverneur, ont-ils tous été soumis à l'approbation des ministres réunis en séance du cabinet? Sinon, combien d'arrêtés approuvés par le lieutenant-gouverneur n'avaient pas été préalablement soumis à l'approbation des ministres réunis en séance du cabinet?

Je suis obligé de déclarer irrégulière cette question parce qu'elle met en cause la conduite du lieutenant-gouverneur de la province. Il invite les députés à discuter la question d'ordre, s'ils le désirent.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Mais je crois qu'une question semblable a été posée dans le passé et qu'on y a donné réponse. Nous avons déjà demandé combien de séances du cabinet avaient eu lieu, et le gouvernement a répondu à notre question.

Je ne crois pas que mes questions soient inconstitutionnelles. Il n'y a rien de compromettant dans cette interpellation, si le gouvernement a agi constitutionnellement. La Chambre et la province ont intérêt à savoir si, oui ou non, le gouvernement respecte les règles fondamentales du gouvernement responsable et de la responsabilité ministérielle. Si le gouvernement a agi constitutionnellement, quelle objection y aurait-il à le dire à la Chambre? S'il n'a pas agi ainsi, la Chambre a le droit de le savoir afin qu'elle prenne le moyen de faire cesser cet abus de pouvoir.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Ce n'est pas le gouvernement qui refuse de répondre et qui soulève le point d'ordre.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** L'honorable premier ministre est le chef de la Chambre et il en contrôle, comme il veut, la grande majorité. S'il n'hésitait pas à dire que ces arrêtés du Conseil exécutif ont été approuvés par le lieutenant-gouverneur aux dates qu'ils portent, il demanderait à la Chambre la permission de répondre. Si les arrêtés approuvés par le lieutenant-gouverneur avaient été soumis à l'approbation des ministres réunis en séance du cabinet, le chef du gouvernement demanderait de répondre à la question. La Chambre a le droit d'insister pour avoir une réponse à cette question qui est absolument constitutionnelle. Et, si le gouvernement n'y répond pas, je demande pourquoi. Il n'y a pas là de violation de secret, pas plus que dans la réponse à la question déjà posée au sujet de l'assistance de chacun des ministres aux séances du cabinet.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Je n'ai rien à ajouter à ce que vous avez dit, M. l'Orateur, puisque vous considérez que la réponse à cette question pourrait violer le serment d'office. Les raisons que vous avez données pour ne pas répondre sont péremptoires.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Ce n'est pas mon avis. Il me semble que le chef de l'opposition est dans l'ordre. La Chambre devrait répondre à la question. Cette interpellation ne met pas en question la conduite du lieutenant-gouverneur. Il a le droit et le devoir de signer les arrêtés en conseil. Il ne s'agit pas d'une accusation de notre part, nous posons simplement une question. Si nous ne pouvons poser cette question, nous ne pouvons non plus, quand nous siégeons en comité des subsides, faire une

motion pour blâmer un ministre. Le chef de l'opposition ne demande pas de violer les secrets du cabinet, mais, quand un ordre en conseil a reçu la sanction du lieutenant-gouverneur, je crois que, si nous consultons les auteurs constitutionnels, il s'agit d'un document officiel, public et non confidentiel.

**M. l'Orateur:** Je prends note des observations qui ont été faites. Il déclare qu'il va prendre les renseignements voulus et en informer la Chambre. Je rendrai ma décision bientôt, dit-il.

**Droit de vote des femmes**

**M. Tremblay (Maisonneuve)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 162 modifiant la loi électorale de Québec relativement au droit de vote des femmes et à leur éligibilité soit maintenant lu une deuxième fois.

**M. l'Orateur:** Cette question sera-t-elle adoptée?

**Des voix:** Lost, lost! Rejeté, rejeté<sup>2</sup>! Tremblay! Tremblay!

**M. Tremblay (Maisonneuve)<sup>3</sup>:** Ce bill a pour but de donner aux femmes le droit de vote dans la province<sup>4</sup>. Les femmes de Québec ont le droit de vote dans les élections fédérales et aux élections municipales, dans bien des cités et villes, à certaines conditions. Elles ont également ce droit dans toutes les autres provinces du dominion. Il y en a qui disent: "Pourquoi faire voter les femmes dans les élections provinciales?" Si nous avons pensé, à un moment donné, que les femmes avaient assez d'importance pour faire valoir leurs opinions devant le Parlement du Canada, à plus forte raison doivent-elles avoir ce privilège aux élections provinciales. Je me demande pourquoi on a appelé les femmes à voter aux élections fédérales quand on ne leur a pas donné le même droit dans la province. Le principe est le même.

Prétendre que les femmes ne sont pas suffisamment intelligentes pour prendre part aux affaires provinciales, alors qu'elles votent aux élections fédérales et qu'elles siègent au sein des corps délibérants de première instance au pays, cela sonne faux. Les femmes sont assez intelligentes pour voter. Je leur rends hommage pour leur contribution à l'édification de notre province, parce qu'elles lui façonnent son âme, son esprit, et qu'elles entretiennent un véritable esprit d'appartenance au Canada chrétien. Je félicite les femmes pour leurs vertus domestiques, leur sens patriotique, religieux,

moral, ainsi que leur sens des responsabilités envers la société. Si les femmes sont assez sensées, rationnelles et patriotiques pour prendre une part active dans la vie ordinaire et dans la politique de notre pays, il faut aussi bien leur donner le suffrage dans notre province.

Les femmes réclament depuis longtemps ce droit parce qu'on n'a pas établi de lois pour les protéger. Ce n'est pas un petit groupe de femmes seulement qui s'agitent et qui réclament le suffrage féminin. Il déclare qu'il a de nombreuses requêtes de femmes qui le demandent dans cette province.

Certaines personnes ou associations peuvent y être opposées. C'est leur affaire. On croira peut-être que leur opposition au suffrage féminin est un argument de poids, mais l'argument est aussi valable lorsqu'il vient de nombreuses autres sociétés ou groupes qui, au contraire, défendent farouchement le vote des femmes. Les organisations ouvrières sont favorables à cette mesure et elles la demandent. Les ouvriers sont un élément qui compte dans notre province. Il est clair que chez les gens instruits on note une évolution dans la bonne direction. Dans des villes comme Montréal, tout le monde réclame ce vote.

Dans nos campagnes, c'est la même chose. L'été dernier, je suis allé en rase campagne, par un bel après-midi de dimanche, alors qu'il aurait été sans doute plus agréable de profiter du soleil. La nature était belle. Des assemblées ont été tenues un peu partout et même en campagne. Je suis allé à des assemblées où plus de 700 femmes assistaient à une réunion pour faire revendiquer leurs droits.

**Des voix:** Oh! Oh!

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs!

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Vous pouvez laisser les enfants s'amuser un peu.

**Des voix:** Oh! Oh!

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Je comprends que ça les chatouille. (Rires) On prétend que les campagnes sont contre le vote des femmes. Mais j'ai plutôt constaté qu'à la campagne on y est favorable. Si nous avions fait le tour de l'ensemble de la province, je suis persuadé que nos efforts auraient été couronnés du même succès.

De nos jours, la jeune fille et la femme, dans leur bas âge, doivent souvent prendre le chemin du bureau ou de l'usine pour venir en aide à la famille qui se trouve dans une mauvaise situation. En

conséquence, ces personnes gagnent ainsi le droit de l'homme de se prononcer sur le choix de ceux qui sont appelés à légiférer dans des questions qui les concernent et les intéressent particulièrement. Nos lois touchent les hommes comme les femmes. Il serait utile, je dirais même nécessaire, de connaître l'opinion des femmes sur les différents aspects de nos lois. Il faudrait certainement qu'elles puissent se prononcer sur les lois qui seront adoptées pour assurer leur protection dans leur milieu de travail.

Ce n'est pas une faveur qu'elles demandent. Quand on pense que les femmes travaillent souvent plus fort que les hommes pour gagner leur vie et celle de leurs enfants, quand l'occasion nous est donnée d'admirer leur merveilleux sens du devoir, leur jugement infaillible et les efforts intarissables qu'un si grand nombre fournit dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes, c'est un non-sens et c'est leur faire insulte que de dire, comme certains, qu'elles n'ont pas le jugement et le courage nécessaires pour bien comprendre le sens de leur devoir politique. Si c'était une faveur qu'elles nous demandaient de leur accorder, nous aurions peut-être raison de dire qu'elles en demandent trop, mais ce n'est pas le cas. Elles ont un droit acquis sur le vote, et le gouvernement de Québec n'a pas le droit de le leur refuser. Quoi que l'on fasse, il est impossible de faire disparaître le féminisme. Ce serait détruire le genre humain. On est allé jusqu'à dire, en certains milieux, que les femmes étaient des machines à servir pour créer des scandales en temps électoral.

**Des voix:** C'est une honte! C'est une honte!

**M. Tremblay (Maisonneuve):** C'est faux. Je proteste contre de telles idées. Ce reproche est tout à fait immérité. Les femmes sont plus respectables que cela et je m'incline devant elles. Y a-t-il eu plus de scandales aux élections fédérales depuis que les femmes ont obtenu le droit de vote? Les assemblées où il y a des femmes sont toujours les plus belles. La présence de la femme dans les luttes politiques ne peut que rendre celles-ci plus sérieuses et plus calmes. Et, du reste, l'homme n'a-t-il pas causé lui-même de nombreux scandales politiques? Mais la principale raison pour donner le droit de vote aux femmes, c'est qu'elles l'ont déjà au fédéral.

L'honorable M. Ernest Lapointe s'était déjà déclaré opposé, en principe, au vote des femmes de la province et il a cru de son devoir, dans les circonstances actuelles, de se convertir au bon mouvement et d'appuyer de toutes ses forces, en pratique, le droit de suffrage des femmes. Il a raison.

L'on a prétendu que l'Église catholique était contre ce droit. C'est absolument faux, car elle ne s'est jamais prononcée contre ce suffrage. Le révérend père Forest, O. P., dominicain, professeur de philosophie à l'Université de Montréal et partisan du suffrage féminin, disait, dans une récente conférence, qu'en fait 35 pays ont accordé le droit de vote aux femmes.

On dit que plusieurs femmes n'auraient pas la compétence voulue, continuait le révérend père Forest, mais exige-t-on cette compétence de l'homme? D'après cet homme éminent, empêcher la femme de voter, c'est se demander si elle a les vertus pratiques pour faire un choix judicieux. Le père Forest dit qu'il n'y a pas de doute que les femmes ont le sens patriotique et une bonne compréhension de leurs devoirs de citoyennes. Il dit même que l'influence de la femme est précieuse lorsqu'il s'agit de question de morale ou de religion et que c'est par son droit de vote qu'elle fera sentir cette influence. On ne peut considérer ce principe exclusivement d'un point de vue théorique. Le droit de vote des femmes doit être exercé selon les temps et les pays. Rattachez cette opinion de celle de l'honorable M. Lapointe et vous verrez que la requête des femmes arrive à son heure.

Les hommes ne portent pas assez d'intérêt à certaines questions sociales, telle la loi de pension aux veuves et aux orphelins. Il en serait autrement si les femmes pouvaient se faire entendre dans plusieurs cas. Par leur vote, elles forceraient le gouvernement à agir. On a donné des pensions aux femmes des juges et des magistrats. J'approuve ce principe, mais je suis contre le fait que la veuve d'un travailleur n'ait pas le même privilège. Je suis frappé de voir un tel immobilisme de la part des hommes en cette matière. La femme de l'ouvrier et de l'artisan saurait aussi réclamer une pension pour ses sœurs dans la misère. Si la province adoptait une loi de ce genre, les jeunes filles ne seraient pas obligées de prendre la place des hommes dans les usines. Le plus tôt les femmes auront le droit de vote, le plus tôt vous verrez ces lois sociales que le bien de la province réclame. Ce serait une bonne chose si les politiciens craignaient le vote des femmes.

Ce droit va coûter cher, dit-on, aux élections. En voilà une argumentation. Autant vaut dire que toutes les élections coûtent trop cher, que le peuple ne peut donner son opinion. Mais, alors, abolissons les élections et le premier ministre actuel sera sanctionné pour toujours.

**Des voix:** Très bien!

**M. Tremblay (Maisonneuve):** On dit encore que le suffrage féminin sera une cause de chicane dans la famille. Je me demande s'il y a eu plus de divorces dans les familles depuis que les femmes ont obtenu le droit de voter aux élections fédérales. Même si une femme vote une fois aux quatre ans, son foyer n'en sera pas chambardé pour autant, et cela ne l'empêchera pas de vaquer à ses occupations ordinaires.

**M. l'Orateur** intervient.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Je n'ai jamais pénétré dans aucun milieu, mais, chez moi, je considère que ma femme a autant de droits que moi, car elle a autant de devoirs pour préserver le bonheur du foyer.

**M. Dugas (Joliette):** L'honorable député me permettra-t-il une question?

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Oui.

**M. Dugas (Joliette):** Est-ce que l'homme et la femme ont nécessairement les mêmes devoirs et obligations dans la famille?

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Est-ce que l'honorable député de Joliette est marié?

**M. Dugas (Joliette):** Oui. Est-ce que l'homme et la femme sont appelés à jouer le même rôle dans la famille? C'est la même question?

**M. Tremblay (Maisonneuve):** À la première question, je répondrai non et, à la seconde, je dirai que, jusqu'à ce jour, sous ce rapport, la femme a toujours rempli son rôle aussi bien et aussi loyalement que l'homme. L'expérience du suffrage féminin est faite et la femme, votant au fédéral, a montré qu'elle sait, sans qu'il y ait de révolution, de renversement familial, exercer ce droit.

Les femmes de Québec doivent avoir nécessairement leur mot à dire aux élections provinciales et il n'y a aucune raison de leur refuser le droit de vote, qui est accordé aux femmes des autres provinces. Il faut que les femmes s'enregistrent aux élections fédérales parce que, contrairement aux hommes, elles ne figurent pas sur les listes électorales. Ce n'est pas par caprice que les femmes veulent le droit de vote. J'espère que cette affaire, n'étant pas une question de partisannerie, la grande majorité de la Chambre voudra bien se rendre au désir des dames qui revendiquent pour leur sexe le droit de voter aux élections provinciales comme aux élections fédérales.

**M. Authier (Abitibi)**<sup>5</sup> rappelle qu'il a déjà été maintes fois témoin de plusieurs débats en Chambre au sujet du vote des femmes. La Chambre a déjà refusé au beau sexe le privilège de voter aux élections à deux ou trois reprises. Elle n'a aucune raison nouvelle de se déjuger cette année, après avoir voté contre un bill semblable l'année dernière. La situation n'a pas changé. Ce principe nous amène à des considérations et à des discussions sans fin. Les autorités qui devraient apporter la lumière, d'éminents économistes et sociologues, sont divisés sur la manière de procéder et, de part et d'autre, on apporte des raisons évidemment discutables. Naturellement, la question comporte du pour et du contre et, de fait, en Chambre, tous les députés n'ont pas la même opinion. Il n'y a rien d'étonnant à cela. Pour ma part, je n'ai pas changé d'idée. Je suis encore contre le suffrage féminin. Je ne suis pas prêt à brûler ce que j'ai adoré et à adopter ce que j'ai brûlé. La raison de cette attitude est que l'immense majorité des femmes dans cette province sont satisfaites de l'état de choses actuel et n'ont pas réclamé ce droit de vote, quoi qu'en pense le député de Maisonneuve (M. Tremblay).

Les députés ont été approchés au sujet de ce projet. Oh, très discrètement et très honnêtement<sup>6</sup>! Seulement, les suffragistes n'exposent pas la véritable situation. Une des cabaleuses en faveur du suffrage m'a dit: "Les esclaves ne demandaient pas la liberté eux-mêmes; il a fallu la leur imposer." J'ai trouvé la comparaison odieuse, car jamais les femmes n'ont été des esclaves et elles veulent s'émanciper en cette province. Il n'y a rien d'ailleurs dans la situation de nos femmes qui ait rendu celles-ci inférieures. Les femmes du Québec ne sont pas des esclaves, mais des reines, les reines d'un monde meilleur que celui de la politique. Elles n'ont pas le droit de vote, c'est vrai, mais leur royaume est plus élevé que la politique et leur rôle est plus beau. On a fait trop souvent cette allusion à la femme esclave.

Il lit un article du *Saturday Night* de Toronto, sur la question féministe, de Mme John Scott, une "suffragiste" anglaise de Montréal, qui signe sous le nom d'Isabella Scott. Dans un article paru en novembre dernier<sup>7</sup>, elle parle du statut de la femme dans la province et dit être contente que le premier ministre de la province de Québec ait pris en considération l'adoption d'un projet qui transformerait les femmes de notre province d'esclaves en femmes libres. Peut-on être aussi injuste pour les femmes de la province de Québec? Peut-on traiter les femmes de chez nous d'esclaves? On fait remarquer dans cet article qu'au Mexique,

comme dans le Québec, les femmes n'ont pas le droit de vote. Mme Scott blâme les Canadiens français et attribue leur attitude injuste, comme celle des Mexicains, à leur sang indien. C'est insultant, c'est faux et ce n'est pas vraiment convaincant. Si les amies des suffragettes pensent pouvoir gagner notre confiance avec de tels arguments, j'ai bien peur qu'elles se trompent gravement. Pour ma part, ma réponse à cette demande est non, avec toute la force dont je suis capable.

Nous n'avons jamais refusé la liberté aux femmes dans cette province. Quel est l'homme parmi nous qui refuserait quoi que ce soit à sa mère, à sa femme, à sa fille ou à sa fiancée? Un Canadien éminent, de passage à Londres, le paradis des suffragettes, fut interrogé sur les raisons pour lesquelles on refusait le droit de vote aux femmes dans la province de Québec. Quelqu'un m'a dit récemment qu'il était surpris de voir que les hommes de la province n'aimaient pas assez leur femme pour lui donner le droit de vote. Mais c'est parce que les hommes du Québec ont à cœur l'intérêt de leurs sœurs et les aiment trop pour leur imposer les ennuis des luttes politiques et leur donner les avantages discutables du suffrage. Je répète, la femme en général est satisfaite de la situation actuelle et a raison de l'être. Pourquoi leur imposeraient-t-on un devoir dont elles ne veulent pas s'acquitter<sup>8</sup>?

Je l'ai dit, M. l'Orateur, je n'ai pas changé d'idée sur cette question et c'est pourquoi j'ai l'honneur de proposer, par voie d'amendement et secondé par le représentant de Chicoutimi (M. Delisle), que la motion en discussion soit amendée en en retranchant le mot "maintenant" et en y ajoutant les mots "dans six mois".

**Des voix:** Drop, drop!

**M. l'Orateur** déclare que, dans son opinion, les "oui" l'emportent sur l'amendement du député d'Abitibi.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** demande le vote.

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

**Pour:** MM. Authier, Baillargeon, Bédard, Bergeron, Bernard, Blain, Bouthillier, Cantin, Casgrain, Charbonneau, Daniel, Dansereau, Delisle, Desmarais, Dufour, Dugas, Duplessis, Farand, Fortier, Frigon, Gagnon (Kamouraska), Gagnon

(Maskinongé), Galipeault, Grant, Guertin, Houde, Lafrenière, Lamoureux, Laperrière, Leduc, Lemieux (Gaspé), Lemieux (Wolfe), Lortie, McDonald, Messier, Moreau, Moreault, Nicol, Perrault, Phaneuf, Piché, Pilon, Plante, Renaud, Rochette, Roy, Samson, Sauvé, Savoie, Taschereau, 50.

**Contre<sup>9</sup>:** MM. Bercovitch, Bullock, Cohen, Dillon, Drouin, Gault, Lafleur, Lahaie, Mercier, Oliver, Papineau, Poulin, Smart, Thériault, Tremblay, Vautrin, 16.

L'amendement est ainsi adopté.

Et la motion principale ainsi amendée étant mise aux voix, il est ordonné que le bill soit lu dans six mois<sup>10</sup>.

### Subsides

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose, selon l'ordre du jour, que "M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Adopté.

### En comité:

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose: Qu'un crédit n'excédant pas un million de dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les chemins de colonisation et l'aide à la colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

**M. Guertin (Hull)**<sup>11</sup>: On nous demande de voter \$1,000,000. Je demanderais à l'honorable ministre de nous dire comment ce \$1,000,000 doit être dépensé. En vertu des règlements, il est obligé de le dire à la Chambre.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Les détails se trouvent à la page 184 des *Comptes publics*. C'est pour construire certains chemins et ponts, donner des graines de semence et aider les colons pauvres.

**M. Guertin (Hull):** Il me semble que le ministre ne répond pas de façon satisfaisante. Je lui demande de nous dire où ces chemins de colonisation et ces ponts seront bâtis. Je prétends qu'en vertu de l'article 666<sup>12</sup> des règlements de la Chambre, la demande de subsides, telle que soumise, est inconstitutionnelle.

### L'honorable M. Perrault (Arthabaska):

Comment voulez-vous prétendre que vous êtes sérieux lorsque vous affirmez de telles choses? La même question a déjà été soulevée par le chef de l'opposition. L'article cité, dans la circonstance, ne s'applique pas. Les règlements ne nous obligent pas à donner les détails de cette dépense. Le simple bon sens dit que nous ne pouvons pas dire, par exemple, quels sont les chemins de colonisation que les municipalités nous demanderont au printemps. Mon collègue de la Voirie (l'honorable M. Perron) ne peut pas dire quels sont les chemins qu'il fera par le système de 50 % l'été prochain. Ce seraient des tours de force peu ordinaires. Comment serait-il possible de dire d'avance les travaux qui seront faits et l'aide qui sera donnée? Nous ne les connaissons même pas. Nous n'avons pas encore reçu la centième partie des demandes des municipalités.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je m'étonne que l'honorable ministre, qui connaît la procédure suivie dans les grands parlements, ait donné une telle réponse. Est-ce qu'à Ottawa on ne maintient pas la prétention du genre de celle émise par le député de Hull? Est-ce qu'un ministre refuse de dire dans quel but spécial un crédit est demandé? L'honorable ministre de la Colonisation sait qu'à Ottawa, où il a eu la légitime ambition d'aller et où il aurait pu faire valoir ses talents, chaque montant des subsides est déterminé avec l'emploi qu'il en sera fait. À Ottawa, on dit même qu'il est étonnant de voir comment les choses se passent à la Législature de Québec où on ne s'occupe pas de constitution. Il n'y a pas longtemps encore, je discutais ce point avec un homme d'une grande expérience parlementaire.

Il m'a dit que c'était l'anarchie qui existait dans le vote des subsides à la Législature de Québec. Il ne comprenait pas comment l'opposition pouvait laisser un ministre répondre: "Nous vous dirons à la prochaine session comment nous avons dépensé l'argent." J'ai consulté des auteurs, j'ai appris qu'à la Législature de Québec les règles parlementaires étaient sabotées. Je conviens qu'il faut laisser une certaine latitude aux ministres, mais, de là à accepter une hérésie constitutionnelle du ministre de la Colonisation, il y a loin. Tout ce qu'il peut réclamer, c'est une latitude sur certains items. L'honorable député de Hull a parfaitement le droit de demander comment le million en question sera dépensé. Le gouvernement a tort en adoptant l'attitude qu'il fera connaître à la prochaine session comment il s'est proposé de dépenser l'argent. Le ministre doit savoir prévoir l'emploi de l'argent qui sera dépensé.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Le gouvernement doit savoir prévoir, puisque gouverner, c'est prévoir, et je considère que l'on devrait préciser ce que l'on fera avec ce million. Le ministre est nécessairement obligé de fournir des détails. Autrement, notre présence ici est bien inutile. Il faut que les membres de cette Chambre décident si les argents demandés doivent être dépensés.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Cela est impossible. Il y a plusieurs années que je présente un budget en cette Chambre et l'honorable chef de l'opposition, soucieux des règlements de la Chambre, ne nous a jamais dit que nous procédions au mépris de la Constitution. Il a fallu l'arrivée du député de Hull (M. Guertin) en cette Chambre, qui est la cause de toute cette tempête sur une jurisprudence que le chef de l'opposition lui-même a acceptée depuis de nombreuses années, pour que mon honorable ami (M. Sauvé) découvre cela. Je pourrais bien dire pourquoi l'honorable député de Hull a soulevé cette question, mais je réserverai cela pour une autre occasion, si c'est nécessaire. L'objection du député de Hull n'est pas raisonnable.

Comme autorité, je préfère Rosebery à l'honorable député de Hull. Que dit Rosebery<sup>13</sup>? Dans le vote des subsides, il faut mentionner le montant et l'objet de la dépense. C'est ce que nous faisons. Le gouvernement respecte scrupuleusement les règlements de la Chambre en présentant ses estimés et on ne peut demander à un ministre de donner des détails de son administration qu'il ne connaît souvent lui-même qu'au cours de l'été qui suit la session. L'honorable chef de l'opposition a parlé d'Ottawa et d'un parlementaire qui s'était scandalisé de notre manière de procéder. C'est qu'il n'est pas au courant de la coutume parlementaire. Et l'on veut parler des usages à Ottawa. Le chef de l'opposition dit qu'à Ottawa le ministre donne des détails précis. Mais, lorsque le gouvernement fédéral a fait voter \$20,000,000 pour aider à la voirie dans les provinces, il n'a jamais dit à la Chambre, et l'opposition ne lui a pas demandé, où serait dépensée cette somme parce qu'il ne pouvait le savoir. Et, lorsque le gouvernement fédéral a donné des octrois de \$20,000,000 pour l'enseignement technique, il n'a pu dire à la Chambre où seraient construites les écoles techniques parce qu'il ne le savait pas. Ce sont là des exemples que je cite en passant.

Nous allons construire des milles et des milles de chemins. Comment voulez-vous que je vous dise dans quelle municipalité, dans quel canton et dans quel rang nous ferons des chemins, alors que

ce n'est qu'au printemps que les municipalités nous demandent des octrois pour leurs chemins? Nous allons aider les colons pauvres. Comment voulez-vous que je vous dise quelle somme je donnerai aux colons pauvres, à quels colons pauvres et dans quels endroits, alors que je ne sais pas à l'avance quels seront ces colons qui me demanderont des secours?

L'honorable chef de l'opposition dit: "Le ministre pourrait demander l'ajournement de la Chambre et nous donner les renseignements à la prochaine séance." Mais comment pourrait-on donner des détails spécifiques quand ce n'est pas avant le mois de mai prochain que nous pourrions dire exactement où nous allons construire tous nos chemins de colonisation, lorsque nous aurons reçu toutes les requêtes des municipalités et que nous les aurons étudiées avec nos ingénieurs?

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Alors, sur quoi sont basées les demandes de crédits?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Les demandes de crédits sont simplement basées sur des estimés approximatifs et sur l'expérience.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Et puis? Ce sont ces détails que l'on veut avoir.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** C'est un estimé des dépenses que l'on veut avoir et il est impossible d'en donner les détails.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Si les estimés ne sont pas basés sur quelque chose de défini, ce n'est pas la peine de les soumettre à la Chambre.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Nous avons dépensé \$865,000, l'an dernier, pour des chemins de colonisation. C'est \$165,000 de plus que le budget que l'on nous avait voté. Je prévois que les demandes seront, cette année, plus considérables. Voilà pourquoi nous demandons \$300,000 de plus. Cela vous évitera de passer des mandats spéciaux.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** L'honorable député désapprouve ses collègues.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Mais non. Je l'ai dit hier, les mandats spéciaux doivent être employés dans les cas de force majeure. L'opposition nous reproche toujours nos mandats spéciaux et, lorsque nous voulons augmenter notre budget pour prévoir les dépenses, elle crie que nous ne savons où

nous allons. Je n'ai rien à cacher à la Chambre. Comment voulez-vous que je donne des détails spécifiques sur des demandes qui me seront faites au mois de mai prochain?

**M. Guertin (Hull):** L'honorable ministre, qui a l'ambition du pouvoir, n'aime pas l'opposition.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Je n'ai pas l'ambition du pouvoir.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** C'est l'ambiance, alors.

**M. Blain (Montréal-Dorion)** appuie les députés de Sainte-Marie et de Hull.

**M. Guertin (Hull):** L'honorable ministre s'étonne que l'opposition n'ait pas découvert avant aujourd'hui que le gouvernement agissait inconstitutionnellement. Mais une opposition de 10 membres ne peut pas tout faire. L'honorable chef de l'opposition a protesté bien avant l'entrée du député de Hull en cette Chambre. Je ne prétends pas que le ministre fait des cachettes à la Chambre, je proteste seulement contre les abus de pouvoir. On empiète sur les prérogatives de la Chambre. Le mal est rendu à l'état épidémique. Il est temps de dire: "Halte-là!" Nous voulons faire respecter la constitution et les règlements de la Chambre que le gouvernement viole.

**M. Francoeur (Lotbinière):** L'honorable député de Hull, s'il me permet de lui poser une question, voudrait-il nous dire quelle règle de la Chambre est violée? Un député qui dit que les règlements de la Chambre sont violés doit citer la règle qui n'est pas respectée. Nous avons le droit de la savoir.

**M. Guertin (Hull):** M. l'Orateur, je ne suis pas obligé de répondre. Je ne permettrai pas qu'on m'intimide. J'ai le plancher et j'arriverai à cela bientôt.

**M. Francoeur (Lotbinière):** Sur quelle règle l'honorable député de Hull s'appuie-t-il pour faire pareille affirmation?

**M. Guertin (Hull):** Pour satisfaire l'honorable député de Lotbinière, je lui demanderai de lire l'article 666 des règlements de la Chambre.

**M. Francoeur (Lotbinière):** Que l'honorable député lise donc cet article.

**M. Guertin (Hull):** Que l'honorable député de Lotbinière le lise lui-même.

**M. Francoeur (Lotbinière):** Je les ai lus pendant huit ans<sup>14</sup>.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** M. le président, je soulève une question d'ordre. L'honorable député de Hull a la parole et il doit continuer son discours.

**M. Francoeur (Lotbinière):** J'ai posé une question à l'honorable député de Hull avec sa permission. S'il ne veut pas me répondre, c'est son droit.

**M. Guertin (Hull)** dit qu'il a le droit de demander comment seront dépensés ces argents pour les chemins de colonisation. Le règlement 666 de la Chambre dit qu'un ministre doit donner le montant et le mode de son estimé et l'époque à laquelle il doit être dépensé. Les millions votés par Ottawa pour les chemins et les écoles techniques sont votés par statut et l'argument du ministre ne peut être pris en considération. Il est étonnant et antiparlementaire que le ministre de la Colonisation ne puisse même pas dire dans quels comtés ce \$1,000,000 doit être dépensé.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Ce n'est pas la question que vous avez posée au début.

**M. Guertin (Hull):** Peut-être, mais le ministre peut-il y répondre?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Non. Je ne sais pas combien d'argent va être dépensé dans le comté de Hull.

**M. Guertin (Hull):** Le ministre est donc bien chatouilleux. Il n'a pas besoin de s'énerver. Le député de Hull sait qu'il n'est pas de taille à se mesurer avec lui. Mais il jouit de certains privilèges en cette Chambre. Il est porteur d'un mandat tout comme le ministre de la Colonisation.

**M. Francoeur (Lotbinière):** L'honorable député de Hull me permettra-t-il une question?

**M. Guertin (Hull):** Non. Je ne veux pas être détourné de la question. L'honorable député de Lotbinière aura tout l'avantage possible pour me répondre. J'ai plusieurs auteurs à citer à ce sujet et, si je permets une question, je devrai en permettre plusieurs. Nous nous écarterons trop de la question.

Notre Constitution est basée sur celle de la Grande-Bretagne. Bourinot dit que tout estimé budgétaire doit être soumis à une longue discussion afin que les députés ne prennent pas de décisions trop rapides. Bourinot dit que les bills d'argent doivent venir de la Chambre des communes et être soumis à la discussion<sup>15</sup>. Il cite Anson<sup>16</sup>, May<sup>17</sup> et Todd<sup>18</sup> et répète qu'il est antiparlementaire de demander à la Chambre de voter \$1,000,000 sans dire pourquoi. Ce n'est pas le député de Hull, dit-il, qui va répondre au ministre. Ce sont des auteurs de droit parlementaire. Je vais demander à cette Chambre la permission d'en citer quelques-uns. Il s'appuie sur l'un de ces auteurs de droit parlementaire pour déclarer que, depuis la charte de Jean sans Terre<sup>19</sup>, les députés ont droit de discuter les estimés budgétaires. Il rappelle les jours de Cromwell. Depuis 1865...

**M. Francoeur (Lotbinière):** M. le président, je soulève un point d'ordre. L'honorable député de Hull prétend que le budget, tel que présenté, n'est pas régulier et ne peut pas être étudié. Nous étudions une résolution de la Chambre. Une règle de la Chambre est par conséquent violée. Je soumetts que l'honorable député de Hull n'a pas le droit, en vertu des règlements de la Chambre, d'attaquer la constitutionnalité d'une résolution sans proposer une motion pour faire rescinder la résolution qui est devant nous s'il veut affirmer que la présentation du budget est une violation d'un règlement de la Chambre.

**M. Guertin (Hull):** Je ne critique pas la Chambre, je dis simplement que les chiffres ronds et les vagues estimés ne sont pas acceptables.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** L'honorable député de Hull ne prétend pas que ce sont les règlements de la Chambre, mais les principes parlementaires qui sont violés. Ces principes, nos honorables amis de la droite les citent souvent. Ce sont les principes de la Grande-Bretagne, d'Ottawa.

**M. Francoeur (Lotbinière):** L'honorable député de Sainte-Marie doit s'en tenir au point d'ordre.

**M. Blain (Montréal-Dorion) et M. Duplessis (Trois-Rivières)** approuvent le député de Hull en affirmant que ce n'était nullement son intention de faire rescinder la résolution relative au crédit demandé.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Il est 6 heures.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Si vous dites 6 heures, nous siégerons ce soir.

**M. Duplessis:** Si nous siégeons ce soir, il n'y aura pas de comité des bills privés pour le bill de Montréal.

**M. Guertin (Hull):** Je ne critique pas le montant d'un million pour les chemins de colonisation. Je ne veux pas rescinder la résolution, mais je demande des renseignements. Je ne suis pas contre l'aide à la colonisation et aux colons, mais je proteste seulement contre la façon de procéder du gouvernement.

**M. le président (M. Delisle, Chicoutimi):** Le ministre de la Colonisation a donné des explications très claires. Il ne peut donner à la Chambre plus qu'il ne sait et il ne peut en savoir plus. Aussi la Chambre doit-elle accepter la déclaration du ministre.

Je crois que l'honorable député de Hull doit s'en tenir à l'item du budget qui est devant le comité et je donne raison à l'honorable député de Lotbinière. Le député de Hull n'a pas le droit de soulever une question constitutionnelle sans d'abord présenter une motion à cet effet.

**M. Guertin (Hull):** M. le président, j'ai le droit de citer mes autorités pour démontrer que l'on n'a pas le droit...

**Une voix ministérielle:** À l'ordre, à l'ordre!

**M. le président (M. Delisle, Chicoutimi):** À l'ordre!

**M. Guertin (Hull):** Le président ne m'empêchera pas de parler.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** À l'ordre! Vous pouvez en appeler de la décision du président du comité, mais vous ne pouvez critiquer cette décision.

**M. Guertin (Hull):** J'en appelle de la décision du président du comité.

#### Rapports de comités:

**M. l'Orateur** prend place de nouveau au fauteuil.

**M. Delisle (Chicoutimi)** fait rapport, à titre de président du comité, qu'un point d'ordre a été soulevé à l'effet que le député de Hull (M. Guertin) désirait présenter une résolution pour condamner la manière dont devait être votée la résolution no 110 du budget et qu'il a donné raison au député de Lotbinière (M. Francoeur), qui soulevait le point d'ordre, et qu'un appel de sa décision a été fait.

**M. l'Orateur:** Les règlements de la Chambre disent qu'en pareil cas le président du comité doit faire part de l'appel de sa décision à l'Orateur qui met la décision aux voix sans débat.

La décision du président du comité sera-t-elle la décision de cette Chambre?

**Des voix de l'opposition:** Non!

La Chambre se divise et, sur la demande qui en est faite, les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

**Pour:** MM. Authier, Baillargeon, Bastien, Bédard, Bergeron, Bouthillier, Charbonneau, Daniel, Dansereau, Dillon, Drouin, Dufour, Dugas, Farand, Fortier, Francoeur, Frigon, Gagnon (Kamouraska), Gagnon (Maskinongé), Galipeault, Grant, Lafrenière, Lahaie, Lamoureux, Laperrière, Lapierre, Leduc, Lemieux (Wolfè), Lortie, McDonald, Mercier, Messier, Moreau, Nicol, Papineau, Perrault, Phaneuf, Piché, Pilon, Plante, Savoie, Taschereau, Thériault, Thurber, Vautrin, 45.

**Contre:** MM. Blain, Duplessis, Gault, Guertin, Houde, Renaud, Smart, Tremblay, 8.

Ainsi, la décision du président est maintenue.

**M. l'Orateur:** Conformément aux règlements de la Chambre, le comité plénier doit se reformer de nouveau.

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose, selon l'ordre du jour, que "M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Adopté.

**En comité:**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose: Qu'un crédit n'excédant pas un million de dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les chemins de colonisation et l'aide à la colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

La résolution est laissée en suspens.

### Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il n'a pas terminé l'examen de la résolution et demande la permission de siéger de nouveau.

La séance est levée vers 6 h 15.

### NOTES

1. Le Règlement stipule que les promoteurs d'un bill privé doivent payer \$50 à la suite de la suspension d'une règle, afin que leur bill franchisse les étapes législatives.

2. La *Gazette* mentionne que les députés ont été turbulents pendant le discours de M. Tremblay. Ils ont même interrompu ce dernier à plusieurs reprises.

3. Comme le rapporte *L'Événement*, M. Tremblay a défendu le principe de son bill pendant 15 minutes.

4. Plusieurs femmes qui militent en faveur du suffrage féminin ont assisté, du haut des galeries, aux délibérations de la Chambre.

5. D'après *Le Devoir*, le discours de M. Authier n'a duré que quelques minutes.

6. Le journaliste du *Devoir* raconte que des femmes sont arrivées à Québec deux jours avant le débat pour tenter de convertir des députés des deux partis à leur cause.

7. La référence provient du *Montreal Herald* et n'est pas rapportée de façon exacte puisque nous avons tenté, en vain, de retrouver l'article dont il est question.

8. Malgré l'issue du débat, la *Gazette* mentionne que les suffragettes ont suivi les règles interdisant au public installé dans les galeries de protester et de manifester.

9. Selon *L'Événement* et *The Chronicle Telegraph*, les honorables MM. Mercier et Dillon se sont montrés favorables au principe du bill tout comme l'année précédente.

10. Selon *L'Événement*, après le vote, les députés ont remarqué que les femmes revendiquant le droit de vote sont sorties de la salle.

11. M. Guertin aurait préparé un discours d'une durée de huit heures. C'est du moins ce que rapporte le journaliste de *L'Événement*.

12. L'article 666 prévoit que la Chambre est la seule autorité ayant le droit d'accorder des aides et subsides à la couronne et d'en déterminer la nature, la portée et la durée.

13. Il s'agit probablement du cinquième comte de Rosebery, Archibald Philip Primrose. Ce dernier a été un membre influent du Parti libéral anglais et a même occupé la fonction de premier ministre de l'Angleterre entre 1894 et 1895. Nos recherches ne nous ont pas permis de retracer l'ouvrage auquel l'honorable M. Perrault fait référence.

14. M. Francoeur a été Orateur de l'Assemblée législative de 1919 à 1928.

15. Voir: John George Bourinot, *Parliamentary Procedure and Practice with a Review of the Origin, Growth and Operation of Parliamentary Institutions in the Dominion of Canada*, 2e éd., 1892, p. 543-545, 611-612.

16. Il ne nous a pas été possible de trouver le passage utilisé par M. Guertin.

17. Voir, à ce sujet, Sir Thomas Erskine May, *A Treatise on the Law, Privileges, Proceedings and Usage of Parliament*, 1917, p. 448.

18. Le passage dont s'inspire M. Guertin se trouve dans le volume d'Alpheus Todd intitulé *On Parliamentary Government in England: its Origin, Development and Practical Operation*, 2<sup>e</sup> édition, vol. 1, 1887, p. 749-750.

19. Jean sans Terre a été roi d'Angleterre entre 1199 et 1216. En 1202, Philippe Auguste, roi de France, le fait citer devant la cour des pairs de France pour l'enlèvement d'Isabelle d'Angoulême, épouse de Jean sans Terre depuis 1200, et ce dernier est alors condamné, par défaut, à la perte de ses fiefs français, de là l'origine de son surnom "sans Terre".



## Séance du jeudi 28 février 1929

**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 heures<sup>1</sup>.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Rapports de comités:**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** J'ai l'honneur de présenter à la Chambre le seizième rapport du comité permanent des bills publics en général. Voici le rapport:

Votre comité a décidé de rapporter, sans amendement, le bill suivant:

- bill 55 modifiant l'article 121 du Code civil concernant le mariage de certains mineurs.

Et, avec amendements, les bills suivants:

- bill 22 accordant le droit d'expropriation, en certains cas, aux propriétaires d'hôpitaux;

- bill 130 ratifiant le règlement no 12 de la municipalité du canton de Denholm;

- bill 131 ratifiant le règlement no 24 de la municipalité du canton de Low.

Le bill suivant a été retiré:

- bill 125 modifiant la charte de The Title Guarantee and Trust Corporation of Canada.

**Loi des licences**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** demande la permission de présenter le bill 57 modifiant la loi des licences.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Messages du Conseil législatif:**

**M. l'Orateur** informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, sans amendement, les bills suivants:

- bill 5 modifiant l'article 53a du Code civil;

- bill 30 modifiant la loi des travaux publics;

- bill 35 modifiant la loi des mines de Québec;

- bill 42 modifiant la loi des syndics professionnels;

- bill 75 permettant à Samuel Hiram Rasminsky de changer son nom de famille de Rasminsky en celui de Rost;

- bill 77 autorisant le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Paul-Émile Laflamme au nombre de ses membres, après examen;

- bill 89 constituant en corporation l'Hôpital de Saint-Joseph de Thetford Mines;

- bill 95 modifiant la loi constituant en corporation l'hôpital Guay de Saint-Joseph-de-Lévis;

- bill 108 modifiant la loi constituant en corporation l'Université de Montréal;

- bill 136 autorisant le conseil municipal de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus de Crabtree Mills à accorder une évaluation fixe, pour fins de taxes municipales, à la Howard Smith Paper Mills Limited.

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

- bill 109 modifiant la charte de la cité de Lachine;

- bill 118 autorisant la cité de Trois-Rivières à faire certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés en 1908, pour diviser et payer les obligations hypothécaires affectant ces immeubles.

**Charte de Lachine**

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 109 modifiant la charte de la cité de Lachine.

Les amendements sont lus une première fois.

**Aide aux victimes de la flagration de Trois-Rivières en 1908**

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 118 autorisant la cité de Trois-Rivières à faire certains arrangements avec les propriétaires d'immeubles incendiés en 1908, pour diviser et payer les obligations hypothécaires affectant ces immeubles.

Les amendements sont lus deux fois et adoptés. Le bill est retourné au Conseil législatif.

**Attentat commis  
contre le premier ministre**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

M. l'Orateur, avant de procéder à l'ordre du jour, je crois devoir à la Chambre quelques explications sur un incident qui s'est produit avant-hier soir. Si j'étais seul concerné, j'aurais préféré que le public l'ignore et il est probable que je n'en dirais rien. Mais, comme l'incident concerne aussi la propriété de la province, je crois qu'il est de mon devoir de faire part à la Chambre des faits qui se sont produits. J'aurais préféré beaucoup pour le bon renom de la province de Québec que l'incident fût ignoré complètement. Cet incident est regrettable au point de vue de ce bon renom, car la nouvelle s'est répandue aux quatre coins du pays. Nous avons une population qui est heureuse, paisible et respectueuse de la loi, de la personne et de la propriété et, au loin, je suis certain que l'incident d'avant-hier soir n'ajoutera rien au crédit et à la réputation de la province de Québec. C'est ce qui est le plus malheureux. La nuit dernière, j'ai reçu d'innombrables télégrammes de plusieurs endroits. Ce matin encore, parmi les télégrammes que j'ai reçus, il m'en est venu un de Vancouver, de l'extrémité de notre continent, qui m'offrait des sympathies ou des félicitations, comme vous le voudrez, je ne sais ce qu'il faut dire. C'est là une publicité dont la province se serait bien passée.

Mardi soir, quelqu'un s'est introduit dans mon bureau. En revenant de la séance du comité des bills privés, j'ai trouvé, en y entrant, une cartouche de dynamite capable, si l'on en croit les experts, de faire sauter toute la partie de l'aile du parlement où se trouvent mes bureaux et qui aurait pu avoir des conséquences désastreuses pour la vie des personnes occupant la bâtisse. Une bonne Providence a bien voulu souffler sur la mèche peu de temps après qu'elle eut été allumée et elle s'est éteinte. Je lui en suis reconnaissant.

Quelle que soit la personne qui a déposé la dynamite dans mon bureau, quel que soit son nom, quel que soit son but ou ses intentions, elle peut être sûre d'une chose. Si elle veut, en aucune manière, influencer la politique et, par politique, j'entends celle de tous les partis de cette province, et lui donner une orientation autre que celle qui convient à cette dernière et dont elle a besoin, je puis lui dire qu'elle se trompe gravement. Si cette personne veut que notre âme, que notre esprit change, l'allusion est grave. Quoi qu'on fasse, nous ne changerons pas cette politique d'un iota. Mes collègues et moi, nous la poursuivrons avec toute la vigueur possible, nous

ferons ce que nous croyons être notre devoir, et nous l'accomplirons au meilleur de notre jugement, de notre habileté et de notre conscience, quel qu'en soit le résultat.

Celui qui a voulu commettre cet attentat a manqué son but. Il a pu causer de l'angoisse dans mon foyer, quant à moi, cela me laisse très froid. Les hommes passent et d'autres les remplacent, mais les idées restent. Si je disparaissais, d'autres me suivraient et, quoi qu'il arrive, je leur conseille de pratiquer la politique que j'ai donnée à notre province et que nous poursuivons actuellement.

(Applaudissements)

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)<sup>2</sup>:** M. l'Orateur, je suis certain de me faire l'écho de cette Chambre et de toute la province en protestant contre l'attentat dont l'honorable premier ministre vient de parler et en exprimant sincèrement au chef de la Chambre et de cette province les sympathies et les regrets qu'il convient en pareille circonstance. Il serait peut-être prématuré et imprudent de faire de plus amples commentaires, à l'heure actuelle, et d'essayer de tirer des conclusions. Je me contenterai d'émettre le vœu que la police provinciale découvre le secret qui entoure cet attentat et dénonce le criminel à la province. (Applaudissements)

**M. Gault (Montréal-Saint-Georges)<sup>3</sup>** seconde les paroles du chef de l'opposition. Je désire exprimer à l'honorable premier ministre mes regrets les plus sincères à la suite des dramatiques événements de mardi soir et lui offrir mes félicitations pour avoir su échapper au danger. J'espère que le bon renom de la province n'aura pas à souffrir de cet incident. (Applaudissements)

**Décisions de l'Orateur:**

**Adoption des arrêtés  
du Conseil exécutif en 1928**

**M. l'Orateur** rend la décision suivante relativement à la question posée par le député de Deux-Montagnes (M. Sauvé) inscrite sur le *Feuilleton*:

1. Combien d'arrêtés le Conseil exécutif a-t-il adoptés en 1928?
2. Ces arrêtés ont-ils tous été approuvés par le lieutenant-gouverneur aux dates qu'ils portent respectivement? Sinon, combien ont été antidatés?

3. Ces arrêtés, avant d'être soumis à l'approbation du lieutenant-gouverneur, ont-ils tous été soumis à l'approbation des ministres réunis en séance du cabinet? Sinon, combien d'arrêtés approuvés par le lieutenant-gouverneur n'avaient pas été préalablement soumis à l'approbation des ministres réunis en séance du cabinet?

J'ai étudié avec soin les points qui ont été discutés hier relativement à la question inscrite au *Feuilleton* comme article no 5 et j'en suis venu à la conclusion que cette question est irrégulière.

En premier lieu, elle contrevient, dans le paragraphe 2, à la règle de droit parlementaire énoncée ainsi qu'il suit dans *May's Parliamentary Practice*, IIe éd., p. 248: "No question can be put which brings the name of the sovereign or the influence of the Crown directly before Parliament, or which casts reflections upon the sovereign." Sont donc interdites non seulement les questions qui jettent du blâme sur le souverain, mais aussi celles qui mettent directement en cause ou en jeu le nom du souverain ou l'autorité de la couronne. Or, est-il besoin de l'ajouter, le lieutenant-gouverneur tient lieu du souverain dans les rouages du gouvernement qui nous régit.

De plus, on demande, dans le paragraphe 3 de la question, si certains arrêtés de l'exécutif ont été soumis à l'approbation des ministres réunis en séance du cabinet. À mon sens, c'est là chercher à obtenir des renseignements sur les délibérations mêmes du cabinet, lesquelles sont "strictement confidentielles et secrètes", selon l'expression de Todd en son *Parliamentary Government in England*, vol. II, p. 240. Or, l'article 579 du Règlement ne permet de demander par motion que des renseignements non confidentiels et, au témoignage de Todd (même ouvrage, vol. II, p. 424), le sujet des questions est limité à ce qui peut faire l'objet d'une motion. Il faut donc en conclure qu'il est irrégulier de poser une question en vue d'obtenir des renseignements qui sont confidentiels.

Enfin, aux termes de l'article 572 du Règlement, l'article 144 s'applique aux questions comme aux motions, et les irrégularités des paragraphes 2 et 3 vicient la question dans son entier.

En conséquence, je déclare la question irrégulière et j'ordonne qu'elle soit rayée du *Feuilleton*.

#### **Nombre de séances et d'arrêtés du Conseil exécutif**

**M. l'Orateur:** Le 26 février, l'honorable député de Maisonneuve (M. Tremblay) a inscrit l'interpellation suivante au *Feuilleton*:

1. Combien de séances du cabinet y a-t-il eu entre la clôture de la dernière session et l'ouverture de la présente?

2. Combien d'arrêtés ont été passés?

3. Quel nombre d'arrêtés chacun des ministres a-t-il proposé?

Dans le paragraphe 3 de cette question, on demande: "Quel nombre d'arrêtés chacun des ministres a-t-il proposé?" C'est chercher à pénétrer dans le secret des délibérations du cabinet et, pour les raisons mentionnées dans la décision que j'ai rendue tantôt, je déclare la question irrégulière et j'ordonne qu'elle soit rayée du *Feuilleton*.

#### **Questions et réponses:**

##### **Dépenses relatives à l'administration de la justice en 1926-1927**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. Le département du procureur général a-t-il dépensé les \$54,444.04 qu'il a reçus au cours de l'exercice 1925-1926, ainsi qu'il appert à la page 159 des *Comptes publics* de 1925-1926, et qui, en vertu d'une entente avec le département du Trésor, devaient être appliqués au paiement des dépenses de l'administration de la justice durant l'exercice suivant?

2. Si oui, à quelles fins particulières de l'administration de la justice ont été employés ces \$54,444.04?

3. Le département du procureur général a-t-il rendu compte de cette dépense au trésorier de la province? Si oui, à quelle date et quel est le nom de l'employé qui a fait la vérification de la dépense?

4. À quelles pages des *Comptes publics* de l'exercice 1926-1927 se trouve le détail de cette réponse?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** 1, 2 et 4. Un montant de \$37,768 a été payé à même la somme de \$54,444.04, pour rencontrer les comptes de shérifs et autres dépenses incidentes de l'administration de la justice. Les détails de la somme de \$30,048.27 sont aux pages 131, 132, 133 (2 items), 134 (2 items), 135 (2 items), 136, 137 (2 items), 138, 139 (2 items), 140, 146 (2 items), 150, 151, 152, 154, 155, 156, 116, 117 (2 items), 120, 122, 124, 127 et 128 des *Comptes publics* de 1926-1927, et les détails du montant de \$4,719.73 seront dans les *Comptes publics* de 1928-1929.

3. Oui, la vérification a été faite au bureau de l'auditeur le 29 juillet 1927, le 1<sup>er</sup> août 1927, le

16 février 1928 et le 1<sup>er</sup> février 1929. La balance non dépensée, avec intérêt, se monte à \$22,166.77 et est déposée au nom du département du procureur général au bureau principal de la Caisse d'économie de Québec.

**Remboursement des dépenses  
de voyage de M Charles Lanctôt**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. Y a-t-il eu, depuis le 11 février 1927, règlement de comptes entre le gouvernement et M. Charles Lanctôt, assistant procureur général, au sujet d'un voyage d'environ quatre semaines que ce dernier a fait à Londres pendant l'automne de 1926?

2. A-t-il été remboursé quelques sommes au gouvernement sur les \$3,000 qui, d'après les *Comptes publics* de 1926-1927, pages 159 et 160, paraissent avoir été avancés à M. Lanctôt pour les dépenses de voyage en Europe, en sus des \$575 payés à la Canadian Pacific Railway Co. pour transport de M. Lanctôt en Angleterre et des \$780.25 payés à la Cunard Steamships Co. pour transport de M. Lanctôt de Londres à Québec?

3. Si oui, quelles sommes?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

1. et 2. Non, car ces sommes ne sont que partie des honoraires et déboursés dus à M. Lanctôt, qui a représenté la province devant le Conseil privé.

**Revenus de la  
Commission des liqueurs  
dans la ville de Hull**

**M. Guertin (Hull):** 1. Quel est le montant total provenant des ventes faites par les magasins de la Commission des liqueurs, dans la ville de Hull, chaque année depuis la création de la Commission des liqueurs?

2. Quel montant ont rapporté les licences de taverne, d'hôtel, de restaurant, de club, etc., dans le comté de Hull, chaque année depuis que la Commission est formée?

3. Quel est le montant des amendes perçues en vertu de la loi des liqueurs, dans le district de Hull, chaque année depuis sa mise en vigueur?

4. Quel montant ont rapporté les saisies en vertu de la loi des liqueurs, dans le district de Hull, chaque année depuis sa mise en vigueur?

**L'honorable M. Nicol (Compton):** (Voir la liste ci-dessous)

1. 1921-1922.....	\$ 678,143.75
1922-1923.....	1,158,220.31
1923-1924.....	1,326,331.94
1924-1925.....	1,404,317.30
1925-1926.....	1,587,541.06
1926-1927.....	1,925,468.85
1927-1928.....	1,181,419.35
2. 1921-1922.....	12,655.60
1922-1923.....	16,440.20
1923-1924.....	16,915.90
1924-1925.....	12,527.00
1925-1926.....	14,807.95
1926-1927.....	15,608.30
1927-1928.....	16,013.05
3. 1921-1922.....	6,800.00
1922-1923.....	7,645.00
1923-1924.....	7,085.00
1924-1925.....	4,235.00
1925-1926.....	4,385.00
1926-1927.....	4,295.00
1927-1928.....	3,160.00
4. \$3,740.52.	

**Commission sur le mesurage du bois et  
le tarif de cubage**

**M. Guertin (Hull):** 1. Combien d'experts du service forestier font partie de la commission chargée d'étudier la question se rapportant au mesurage de bois ainsi qu'au tarif de cubage?

2. Quels sont leurs noms et prénoms?

3. Qui est le président de cette commission?

4. Qui en est le secrétaire?

5. À quelle date cette commission a-t-elle été nommée?

6. Par qui a-t-elle été nommée?

7. À quelle date a-t-elle commencé ses travaux?

8. Quand estime-t-elle les terminer?

**L'honorable M. Mercier fils (Châteauguay):**

1. Sept.

2. Messieurs G.-C. Piché, Avila Bédard, Omer Lussier, Henri Roy, Lauréat Garneau, Aimé Gagnon et B.-J. Gérin.

3. Monsieur G.-C. Piché, chef du service forestier.

4. Monsieur L. Garneau, inspecteur général des exploitations forestières.

5. Le 6 septembre 1928, pour continuer et compiler les expertises déjà commencées à ce sujet tant en forêt qu'aux scieries.

6. Par le ministre des Terres et Forêts.
7. Le 12 septembre 1928.
8. L'automne prochain.

**Compagnie  
Le Crédit municipal limitée**

**M. Blain (Montréal-Dorion):** 1. Quand la compagnie Le Crédit municipal limitée a-t-elle été incorporée?

2. Quels étaient les noms des directeurs provisoires?

3. La compagnie Le Crédit municipal limitée a-t-elle fait rapport suivant la loi des compagnies de Québec pour 1927 et 1928?

4. Quels étaient les noms des directeurs lors de son dernier rapport?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency) pour l'honorable M. David (Terrebonne):** 1. 1<sup>er</sup> octobre 1927.

2. J.-Évariste Laflamme, J.-Eugène Samson, J.-Henri Plamondon.

3. Non.

**Compagnie  
Les Appartements  
Lafontaine limitée**

**M. Blain (Montréal-Dorion):** 1. Quand la compagnie Les Appartements Lafontaine limitée a-t-elle été incorporée?

2. Quels étaient les noms des directeurs provisoires?

3. La compagnie Les Appartements Lafontaine limitée a-t-elle fait rapport suivant la loi des compagnies de Québec pour 1928?

4. Quels étaient les noms des directeurs lors de son dernier rapport?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency) pour l'honorable M. David (Terrebonne):** 1. 15 mai 1928.

2. Rodolphe E. Mackay, J.-Ernest Drolet, Ancina Tardif.

3. Non.

**Route Édouard VII  
entre Laprairie et Saint-Lambert**

**M. Gault (Montréal-Saint-Georges):** 1. Est-ce l'intention du gouvernement d'élargir la route Édouard VII, entre Laprairie et Saint-Lambert?

2. Quelques-uns des propriétaires d'immeubles situés le long de cette route ont-ils offert du terrain, afin que cette route puisse être élargie?

3. Dans l'affirmative, combien de propriétaires?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency) pour l'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1. Non.

2. Non.

3. Répondu au no 2.

**Ouverture d'une route  
entre Laprairie et Montréal**

**M. Gault (Montréal-Saint-Georges):** 1. Est-ce l'intention du gouvernement d'ouvrir une nouvelle route entre Laprairie et le nouveau pont au-dessus du Saint-Laurent jusqu'à Montréal?

2. Dans l'affirmative, quel en est le coût prévu?

3. Tous les propriétaires ou quelques-uns des propriétaires d'immeubles situés le long de la route projetée accorderont-ils un droit de passage gratuit?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency) pour l'honorable M. Perrault (Arthabaska):** 1. Oui.

2. L'estimation est en préparation.

3. Le gouvernement l'ignore.

**Le Soleil limitée**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. À quelle date Le Soleil limitée a-t-il déposé, pour la dernière fois, un sommaire conformément à l'article 187 de la loi des compagnies de Québec?

2. Quels étaient alors les noms et adresses de ses directeurs?

3. Le Soleil limitée, ou quelqu'un de ses directeurs, administrateurs ou employés, a-t-il jamais été autorisé par qui que ce soit à se représenter comme ayant exclusivement le droit ou la faculté d'imprimer ou de vendre quelque formule devant servir auprès de la Commission des accidents du travail et, plus particulièrement, une formule de demande de permis conformément aux articles 24 et 25 de la loi des accidents du travail?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency) pour M. David (Terrebonne):** 1. 22 août 1928.

2. Georges Parent, Henri Gagnon, Léon-Mercier Gouin, Charles Parent, C.-E. Taschereau.

3. Voir réponse aux *Procès-verbaux* du 18 février 1929.

### **Demandes de documents:**

#### **Pyrale du maïs**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes)** propose, appuyé par le représentant de Montréal-Saint-Georges (M. Gault), qu'il soit mis devant cette Chambre copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne, depuis 1926, au sujet de la maladie appelée pyrale du maïs.

M. l'Orateur, je sais qu'un nouveau fléau s'est abattu sur les champs de nos cultivateurs. Un papillon, qu'on appelle la pyrale du maïs, s'est introduit dans notre province depuis 1926, après avoir fait des ravages en Europe, en Amérique. Le fléau existe maintenant au Canada. Le papillon a été aperçu en Ontario avant chez nous. L'insecte se reproduit avec une rapidité extraordinaire et il convient d'employer immédiatement et sagement les moyens les plus efficaces pour le détruire.

Le besoin de maïs se fait de plus en plus grand. La culture sagement adaptée à l'industrie du lait exige l'augmentation de la production du maïs fourrager. L'industrie des conserves alimentaires de même que l'industrie avicole et l'industrie porcine recommandent une plus grande production du maïs à grains, afin d'éviter autant que possible d'acheter des farineux à l'étranger, car l'achat de ces produits alimentaires pour les troupeaux est devenu une cause de ruine chez un trop grand nombre de cultivateurs.

On a évalué à plus de \$8,000,000<sup>4</sup> la récolte des deux sortes de maïs pour l'ensemble du Canada, dont \$4,000,000 dans notre province, en 1927, mais nous importons beaucoup plus de blé d'Inde à grains que nous n'en produisons. Sur les 15,000,000 de boisseaux qui s'importent au Canada, Québec en prend environ 5,000,000. C'est dire l'importance pour nous de cette culture. Il faut la protéger sans délai et on ne doit pas hésiter à prendre les moyens de prévention nécessaires.

On ne saurait trop mettre en garde nos cultivateurs contre ce fléau de la pyrale du maïs qui se propage si fatalement. Je voudrais savoir du ministère de l'Agriculture ce qui a été fait ailleurs pour combattre ce fléau. En tout cas, une campagne d'éducation s'impose, plutôt que l'ostracisme. Il ne faudrait pas employer de méthodes qui auraient pour résultat de diminuer considérablement la culture du maïs. Il faut prendre les moyens d'encourager nos cultivateurs, au lieu de les décourager par une réglementation impossible à suivre. Je sais que le guéret profond et l'enfouissement des chaumes sont

une bonne méthode de destruction. On recommande aussi de couper le maïs aussi près de terre que possible ou de faire manger les tiges récoltées aux animaux ou de les faire brûler. Le ministère voudrait-il me dire quelle est, d'après l'opinion de ses entomologistes, la méthode la plus efficace à conseiller?

Il faut y aller avec bon sens. La coopérative de Saint-Martin de Laval a pour ainsi dire fermé ses portes à cause d'une réglementation et des prétentions qui chassaient les cultivateurs au lieu de les encourager et de les avantager. Ce qui fait qu'aujourd'hui les bâtisses de la coopérative à Saint-Martin servent de remises pour des machines aratoires.

Il faut éviter d'employer des moyens ruineux comme dans le cas de la tuberculose. Je l'ai dit, et je le répète, il est insensé, injuste et fatal de vouloir faire peser sur les épaules des producteurs de lait la responsabilité du fléau de la tuberculose. On exige pour les troupeaux de laitières plus de soins et de meilleures conditions qu'on n'en exige des personnes. On impose aux cultivateurs pour leurs troupeaux un régime extrêmement coûteux ou ruineux, quand on encourage dans la société un régime qui développe et aggrave le fléau de la tuberculose. Ce n'est pas juste.

Je cite cet exemple afin d'exhorter le ministère de l'Agriculture à être très prudent dans l'examen des moyens à prendre pour sévir contre la pyrale du maïs. Qu'il s'organise de manière à combattre autant que possible le fléau de la pyrale, mais tout en protégeant raisonnablement le cultivateur. Si nous voulons que le cultivateur et ses fils restent attachés au sol, agissons de manière à montrer que nous sommes en tout temps leurs protecteurs, leurs amis, et que nous nous intéressons à leur sort. Il ne suffit pas d'être leurs amis et défenseurs en temps d'élection, mais toujours.

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean)** partage l'opinion du chef de l'opposition sur cette question. Le gouvernement, tel que le stipule le rapport du ministère, a fait tout ce qui était possible pour enrayer ce fléau. Il faut continuer à lutter avec plus d'efficacité contre cette menace de la pyrale du maïs et prendre tous les moyens nécessaires à cette fin. Ceci est déjà commencé, car l'on réalise que la culture du maïs est importante et fort rémunératrice. Si nous n'avions pas combattu ce fléau, plusieurs cultivateurs l'auraient complètement abandonnée. Je dis fléau, mais nous n'en sommes pas encore à ce point. Le mal n'est pas aussi grave qu'on le croit. La pyrale n'en est pas encore rendue à l'état de fléau.

Cependant, il nous faut exterminer cet insecte le plus vite possible et dès son apparition. Le gouvernement prend toutes les mesures possibles pour le faire disparaître.

Nous avons fait passablement de travail pour combattre la pyrale. Tout un personnel spécial a été employé pour combattre ce fléau qui menaçait un des mets les plus délicats de chez nous, le blé d'Inde en épi. Les officiers du ministère se sont renseignés. Ils ont étudié la question sur place, dans les États-Unis. Une quarantaine d'officiers furent établis en Ontario où cette épidémie s'était déclarée. D'autres furent établis ici aussi afin d'arrêter la marche de la pyrale du maïs. Ils ont, dans la suite, tracé un plan de campagne intensive d'éducation qui est mis à exécution parmi les cultivateurs. Aucun moyen n'a été épargné pour combattre la pyrale du maïs.

Ce qui presse le plus, d'après le gouvernement, c'est l'éducation de la population. Il faut apprendre au cultivateur les méthodes propres à combattre la pyrale du maïs. Et c'est ce à quoi le ministère de l'Agriculture s'est appliqué. Le département de l'Agriculture du gouvernement fédéral a fait distribuer un bulletin spécial très détaillé sur la question. Dix mille exemplaires d'un bulletin spécial sur la pyrale furent distribués aux cultivateurs, aux curés de la province de Québec, etc., par le ministère fédéral de l'Agriculture et le département provincial de l'Agriculture. Le service provincial d'entomologie a donné à cette question la plus grande attention et ses officiers, dont l'entomologiste de la province, M. Maheu, ont parcouru les endroits affectés pour donner à la population intéressée tous les renseignements nécessaires et diriger la lutte contre la pyrale du maïs.

Outre les agronomes et les ingénieurs horticoles, le public a été avisé. On a signalé le danger par tous les moyens publicitaires pour informer les cultivateurs sur la question. Des conférences d'information ont été données partout avec projections lumineuses par des agronomes et des inspecteurs horticoles.

Le ministère, pour mieux vulgariser la question, l'a exposée dans toutes les occasions possibles, par exemple dans toutes les expositions régionales, dans des concours et des assemblées publiques. Il y a eu, de plus, nombre d'articles de journaux et de revues publiés sur le même sujet depuis 1926-1927. Des visites ont été faites à domicile chez les cultivateurs. Le nombre de ces visites où ce fléau pouvait causer des dommages fut de 700, en 1926-1927, et de 2,000, en 1927-1928.

Une législation amendant l'article 104<sup>5</sup> du Code municipal sera bientôt présentée par le gouvernement pour pouvoir permettre d'activer encore la lutte contre ce fléau. Les officiers du ministère de l'Agriculture continueront leur campagne d'éducation des cultivateurs pour arrêter l'envahissement de la pyrale du maïs. C'est ce qu'a fait et que continue de faire le ministère de l'Agriculture.

**M. Gault (Montréal-Saint-Georges)** appuie les remarques du chef de l'opposition sur l'importance de combattre la menace de la pyrale du maïs<sup>6</sup>.

**M. Smart (Westmount)** demande au gouvernement de prendre des mesures pour arrêter les ravages causés par l'insecte. La pyrale du maïs a causé plus de difficultés au gouvernement des États-Unis que tout autre problème agricole. Il est difficile de lutter contre cet insecte. Il attaque la racine du maïs et le gel hivernal ne l'affecte pas. Au printemps, il s'achemine vers le cœur de la tige, ce qui fait qu'il est difficile de le rejoindre avec un insecticide. Le département américain d'Agriculture à Washington suggère de couper les tiges de blé d'Inde, qui restent sur le champ à l'automne, car c'est par elles que l'insecte s'attaque aux plants le printemps. Il faut brûler ces tiges très soigneusement. C'est le moyen le plus efficace de combattre ce fléau. Il propose au département d'Agriculture de communiquer avec Washington pour obtenir les plus récentes informations à ce sujet.

La motion est adoptée.

#### **Contrats entre The Ste Anne Paper Company Limited et Beaupré**

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 137 ratifiant certaines résolutions du conseil municipal et des commissaires d'écoles de la municipalité de Beaupré et certains contrats passés entre eux et la Ste Anne Paper Company Limited.

Adopté.

#### **En comité:**

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay):** Il s'agit d'une commutation de taxes accordée à la Ste Anne Paper Company Limited par la municipalité de Beaupré. Cette commutation de taxes avait été accordée l'an dernier à cette compagnie. Mais, comme la compagnie a changé de nom, elle demande

tout simplement à la Législature de faire les modifications nécessaires et de confirmer ce changement pour la commutation de taxes.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** veut savoir l'évaluation des biens de la compagnie.

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** l'ignore.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** proteste contre ces exemptions ou commutations de taxes.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Rochette (Charlevoix-Saguenay)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **Charte de Québec**

**M. Samson (Québec-Centre)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 99 refondant la charte de la cité de Québec.

Adopté.

#### **En comité:**

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je comprends que le comité des bills privés a apporté des amendements au bill et que nous n'avons pas ces amendements sous les yeux. De plus, le député de Québec-Est (M. Drouin) n'est pas à son siège et il serait peut-être bon de l'attendre pour commencer la discussion.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Nous ne pouvons retarder davantage. Il faut procéder. Allons-nous lire toutes les clauses?

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Il est difficile de se rendre compte autrement des amendements qui ont été faits.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Eh bien, lisons-les?

Le comité étudie l'article qui concerne la délimitation des quartiers.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** M. le président, l'honorable député de Saint-Sauveur (M. Cantin) avait proposé de donner un nouvel échevin à son quartier. Est-ce qu'il y tient?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Il n'a pas donné d'avis d'amendement. C'est qu'il accepte le bill.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Il pourrait tout de même avoir quelque chose à dire.

**M. Samson (Québec-Centre):** Il y a eu des amendements de proposés au comité, mais ils ont été retirés.

**M. Cantin (Saint-Sauveur):** Comme l'honorable premier ministre l'a dit, il n'y a pas eu d'avis d'amendement, de sorte que la question ne peut pas être soulevée.

Cet article relatif à la délimitation des quartiers est adopté, ainsi que 40 autres articles.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** La cité de Québec nous demandait le droit d'imposer une taxe aux ouvriers étrangers qui travaillent dans les limites de la cité, mais le comité a biffé la clause. Je proposerais qu'elle soit rétablie parce que c'est une protection pour les ouvriers de Québec. La clause se lisait comme suit: "250. La cité de Québec pourra imposer sur les ouvriers ne résidant pas dans ses limites une taxe personnelle."

**M. Bédard (Québec-Comté) et M. Roy (Lévis)** s'opposent au rétablissement de cette clause. Ils ne veulent pas que les ouvriers demeurant en dehors de Québec soient obligés de payer une taxe s'ils viennent travailler dans la ville.

**M. Drouin (Québec-Est):** J'ai déclaré au comité que j'étais favorable à la clause, de façon à protéger nos ouvriers de Québec, et je crois que la clause devrait être rétablie. Les ouvriers de Québec paient des taxes à la cité et cependant ils voient trop souvent des ouvriers étrangers prendre leur place.

**M. Cantin (Saint-Sauveur):** Nous avons un grand nombre d'ouvriers qui travaillent ici et, quoi qu'on dise, bien peu vont travailler en dehors. Ils ont besoin de protection. Des contrats sont accordés pour des entreprises assez considérables dans les limites de la cité et il arrive que nos ouvriers se font enlever

de l'ouvrage par d'autres ouvriers qui viennent parfois de très loin. Des travaux se poursuivent actuellement dans la côte de la Montagne où le contracteur est un citoyen du Lac-Noir. La plupart des ouvriers viennent du dehors et sont ici temporairement, pour 10 ou 12 mois. J'ai cité un cas, mais il y en a plusieurs autres.

Nos ouvriers manquent d'ouvrage et ont besoin de protection. Ce ne sont pas les ouvriers de Lévis et du comté de Québec qui viennent faire concurrence à nos ouvriers qui paient des taxes et ne retirent aucun avantage de leur position. J'approuve la proposition de l'honorable député de Trois-Rivières (M. Duplessis).

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** félicite le député de Saint-Sauveur de son attitude. L'honorable ministre des Travaux publics et du Travail (M. Galipeault) a lui-même reconnu le principe de cette législation en intercalant une clause dans le contrat du pont Scott pour forcer l'entrepreneur à employer des ouvriers de Québec ou de Québec-Ouest.

L'article 250 est rejeté.

Le comité étudie l'article 269 qui concerne le privilège de la taxe et son étendue.

**M. Samson (Québec-Centre)** fait enlever un petit amendement qui avait été apporté à la clause 269 par le comité. Il s'agit du délai pour un privilège.

L'article est adopté.

Le comité étudie l'article 338 qui a trait aux pouvoirs du conseil de ville relativement à l'adoption des règlements de la cité de Québec.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)**: Plusieurs dispositions de la nouvelle charte viennent en conflit avec la loi criminelle et une question de constitutionnalité pourrait être soulevée.

Le comité étudie le paragraphe 147 de cet article concernant les boutiques de barbiers.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** propose en amendement, au paragraphe 147, que les boutiques de barbiers ouvrent à 7 h 30 le matin et restent fermées les jours fériés.

**M. Thériault (L'Islet)**: La clause a été préparée à la demande des barbiers.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)**: Je suis convaincu qu'en présentant ma suggestion je me fais l'écho d'un grand nombre de barbiers de Québec. Il est important qu'ils puissent jouir, eux aussi, de quelques jours de congé.

L'amendement est rejeté.

Le paragraphe adopté se lit comme suit:

"142. Pour ordonner que les boutiques de barbiers ne puissent ouvrir leurs portes avant sept heures le matin, et devront les fermer au public à huit heures le soir, sauf le samedi ou les veilles de jours fériés alors que lesdites boutiques pourront rester ouvertes jusqu'à minuit."

Le comité étudie le paragraphe 165 de l'article 338, qui se lit comme suit:

"165. Pour offrir et donner des primes afin de parvenir à la découverte et à l'arrestation des criminels."

**M. Duplessis (Trois-Rivières)**: M. le président, j'ai vu par les journaux qu'une récompense de \$3,000 avait été offerte par l'assistant procureur général de la province à celui qui découvrirait l'auteur de l'attentat contre la personne de l'honorable premier ministre. Je suggérerais à l'avocat en chef de la ville, l'honorable député de L'Islet (M. Thériault), de demander aux autorités municipales de Québec d'offrir également une récompense afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener à la découverte du coupable.

L'article est adopté.

Le comité étudie l'article 370 relatif à la traverse de Lévis, qui se lit comme suit:

"370. Le droit d'adopter et préparer des règlements pour mettre à effet les pouvoirs conférés par la loi à la cité de Québec et à la cité de Lévis, relativement à la traverse entre cette cité et la cité de Lévis, sera exercé conjointement par leurs conseils de la manière suivante, et ce, à compter de l'expiration du contrat actuellement existant entre la cité de Québec et la Compagnie de la traverse de Québec et Lévis: un comité spécial, composé de trois membres choisis par le conseil de la cité de Québec et de trois membres choisis par le conseil de la cité de Lévis, convoqué par le maire de la cité de Québec, dans la cité de Québec, dans un délai raisonnable, d'au moins un an, avant l'expiration du

contrat actuel et l'octroi d'un nouveau contrat, aura seul le pouvoir d'adopter des règlements concernant les conditions dudit contrat, l'octroi et le prix de la licence de traverse, la fixation des taux de péage du fret et des passagers et autres conditions que ce comité spécial jugera à propos d'imposer.

"Ce comité sera présidé par l'un de ses membres choisis à la majorité des membres présents, et, en cas d'égalité de voix sur le choix du président, il sera choisi par la voie du tirage au sort. Le président du comité aura droit de voter sur toutes les questions et, au cas d'égalité de votes, il aura voix prépondérante.

"Le quorum de ce comité sera de quatre.

"Ces règlements entreront en vigueur après avoir été approuvés par la corporation de la cité, de la manière indiquée par la loi et les règlements de la cité de Québec (6 Édouard VII, chapitre 49, article 24) (Acte d'incorporation de la cité de Lévis)."

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** L'honorable député de Lévis (M. Roy) m'a déclaré ce matin qu'il entendait discuter de nouveau en Chambre la question de la traverse. Je constate qu'il n'est pas à son siège. Je demanderai de nouveau l'ajournement du bill.

**M. Thériault (L'Islet):** L'honorable député de Lévis est ici. Il est absent de la Chambre à l'heure actuelle, mais il ne devrait pas tarder à reprendre son siège.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** L'honorable député de Lévis ne nous a pas donné d'avis. D'ailleurs, il faudra faire réimprimer le bill pour l'envoyer au Conseil législatif et nous n'avons pas de temps à perdre.

**M. Roy (Lévis)** propose, en amendement<sup>8</sup>, que le maire de la ville de Lévis, tout comme le maire de Québec, aura le droit à l'avenir de convoquer le comité conjoint de la traverse. En outre, deux membres de ce comité pourront demander la convocation de celui-ci. De plus, le comité conjoint devra être convoqué au moins deux ans avant l'expiration du contrat actuel, ce qui veut dire un délai d'un an de plus que celui en usage autrefois. C'est le même amendement qui a été proposé par le maire de Lévis, M. Cléophas Blouin, et qui a soulevé une tempête au comité des bills privés de l'Assemblée législative. Celui-ci n'avait pas jugé à propos de faire droit à cette requête. Dans l'intervalle, de nouveaux pourparlers ont eu lieu.

Cet article est amendé en remplaçant, dans les cinquième et sixième lignes, les mots "du contrat actuellement existant entre la cité de Québec et la Compagnie de la traverse de Québec et Lévis: un comité spécial" par les mots "de tout contrat existant pour la traverse entre les deux cités: un comité conjoint".

Dans la neuvième ligne, après les mots "par le maire de la cité de Québec", les mots suivants sont ajoutés: "ou le maire de la cité de Lévis, ou deux membres de ce comité".

Dans la 10<sup>e</sup> ligne, les mots "d'au moins un an" sont remplacés par "d'au moins deux ans".

Dans la 14<sup>e</sup> ligne, les mots "comité spécial" sont remplacés par les mots "comité conjoint".

L'article ainsi amendé est adopté.

À 6 h 15, la Chambre suspend ses travaux.

## Reprise de la séance à 8 h 45

### Charte de Québec

La Chambre poursuit l'étude en comité plénier du bill 99 refondant la charte de la cité de Québec.

Le comité étudie l'article concernant le parc des Champs de bataille.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** On va un peu trop vite<sup>9</sup>. On ne peut sauter d'une clause à l'autre en se contentant de mentionner le numéro. Je demande la suspension des clauses du bill amendées au comité des bills privés jusqu'à ce qu'on donne des copies de tous les amendements aux députés, pour leur donner la possibilité de voir ce que l'on veut faire adopter.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** L'honorable député de Maisonneuve aiderait beaucoup à la législation s'il ne demandait pas copie des amendements, comme il vient de le dire. C'est ce que nous faisons pour tous les bills.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Je ne discute pas cela. Depuis 30 ans, on fait bien des choses qui ne sont pas correctes. Je veux qu'on nous dise en quelques mots la portée de chaque clause. Ma demande doit être raisonnable. Il y a assez longtemps que l'on passe tout à la bonne franquette.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

L'honorable député devrait mettre un peu de bonne volonté. La suspension de toutes les clauses amendées aura pour effet de retarder considérablement la Législature et le travail de la session. Le député de Maisonneuve rendrait service à la Législature en discutant au fur et à mesure les clauses qu'il croit devoir commenter.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** On semble toujours faire appel à notre bonne volonté. J'ai donné des preuves de ma bonne volonté depuis le commencement de la session. On nous a demandé de siéger le lundi et nous sommes venus. On siègera le samedi, si l'on veut, et même le dimanche. Nous sommes ici des législateurs. Nous avons besoin d'être renseignés. J'exige les copies de ces amendements avant de me prononcer.

**M. le président (M. Delisle, Chicoutimi):**

La clause sera-t-elle adoptée? (Rires)

**Des voix ministérielles:** Carried!

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Non, suspendue!

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Pardon, M. le président. Si la droite veut employer le bâillon, je m'objecte et elle ne réussira pas.

L'honorable député de Maisonneuve a droit d'exiger une copie des amendements passés au comité des bills privés. Demandez le vote si vous le voulez.

Si le gouvernement veut empêcher le député de Maisonneuve de l'avoir, nous lui en laisserons la responsabilité devant le peuple. Nous en avons assez de ce régime. Comme par le passé, la ville de Québec est mieux traitée que la ville de Montréal.

**M. Thériault (L'Islet):** La clause qui est devant le comité a trait au parc des Champs de bataille et ne contient rien de nouveau. Quant à la façon de procéder, elle a toujours été la même et jamais on n'a distribué des copies d'amendements aux députés.

Aucun règlement de la Chambre n'autorise les députés de Maisonneuve et de Sainte-Marie à demander ces copies. Toutes ces clauses ont été attentivement étudiées au comité des bills privés. Des exemplaires de ces amendements ont été distribués au comité. Jamais la Chambre n'a refusé à un député la suspension d'une clause lorsque celui-ci le demande.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Ce que vous avez fait ici antérieurement ne m'intéresse pas. Est-ce qu'on nous prend pour des bébés? Voyons! On va nous faire voter sur des choses que nous ne connaissons pas. Un amendement amende quelque chose. Je veux savoir le fond des choses. Je ne demande rien d'extraordinaire. Je veux simplement la suspension de cette clause jusqu'à ce que les exemplaires nous aient été distribués.

**Des voix:** Adopté! Adopté!

L'article est laissé en suspens.

**M. Tremblay (Maisonneuve)** Il y a ici un autre amendement avec lequel je ne suis pas familier.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Nous avons discuté de toute cette affaire en comité, tout le monde a vu ces clauses et il n'y a pas lieu de tout recommencer de nouveau.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Je répète que l'honorable député a droit d'exiger des copies d'amendements et qu'on devrait les lui donner. Plusieurs membres de la Chambre ne font pas partie du comité des bills privés ou ne peuvent assister aux séances. Comment voulez-vous que ces députés se prononcent sur des questions qu'ils ne connaissent pas? Je proteste contre la façon dont j'ai été traité ce matin, à la session du comité des bills privés, alors que l'on a rejeté ma proposition d'étudier un amendement. Et voilà que ça recommence.

**M. Thériault (L'Islet):** La question était tout autre.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** C'était le même système, le même régime.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Je ne vois pas la nécessité d'un amendement pour chaque député. On n'en donne pas au comité des bills privés et nous sommes ici en comité plénier. Rien ne nous oblige à fournir des amendements. Ce n'est pas la coutume.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** C'est parce que jamais personne n'en a fait la demande.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Le président du comité lit toujours les clauses, selon l'usage, et il est facile pour les députés de prendre

connaissance de ces amendements. Il les lira autant de fois qu'on le désirera. Mais il n'a jamais été question de distribuer aux députés des copies d'amendements. Je ne vois pas pourquoi l'honorable député retarde le travail du Conseil législatif, qui attend...

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Il n'a qu'à attendre. Il a le temps. Il n'a que ça à faire.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** ...pour étudier ce bill. Je crois qu'il est de l'intérêt général de procéder. Si l'opposition veut simplement faire de l'obstruction à ce projet de loi, c'est très facile, mais alors il vaut aussi bien suspendre la discussion de tout le bill.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Suspendez donc cette clause jusqu'à ce que l'honorable député de Maisonneuve en prenne connaissance.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Très bien.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Je comprends que ce bill est une refonte de la charte de la cité de Québec. Est-ce que le peuple a été consulté?

**M. Thériault (L'Islet):** Non, mais tout le monde a convenu de refondre la charte parce que c'était nécessaire.

**M. le président (M. Delisle, Chicoutimi):** Voulez-vous que je vous donne lecture de la première clause amendée?

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Non. C'est une copie qu'il nous faut. Rapportez progrès, ce sera déjà beaucoup de la part du gouvernement.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Voulez-vous rapporter progrès, s'il vous plaît, M. le président?

Le comité, ayant étudié le bill, rapporte progrès.

#### **The Montreal Trust Company**

**M. Cohen (Montréal-Saint-Laurent)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 142 ratifiant le titre de la Montreal Trust Company à une certaine propriété soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

#### **Subsides**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose, selon l'ordre du jour, que "M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Adopté.

#### **En comité<sup>10</sup>:**

**L'honorable M. Nicol (Compton):** propose:  
1. Qu'un crédit n'excédant pas un million de dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les chemins de colonisation et l'aide à la colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

**M. Guertin (Hull)** recommence la discussion sur ce subside.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie)** se lève sur une question de privilège. Des mauvais farceurs ont déjà causé un incident comme celui-ci et ils l'ont regretté<sup>11</sup>. Ces personnes devraient rester chez elles. Je n'ai pas besoin de rappeler un incident qui s'est produit dans cette Chambre, il n'y a pas bien des années<sup>12</sup>. Je proteste avec indignation. Nous avons un représentant de la classe ouvrière (M. Tremblay) qui fait l'honneur de la Chambre, de ses électeurs et de sa race. Il a droit au respect de la Chambre. Il en est un des membres les plus actifs et les plus respectables.

Parce qu'on diffère d'opinion avec lui sur certaines questions, on lui envoie une série de volumes. Comme représentant de la division ouvrière de Montréal-Sainte-Marie, je proteste contre cette manière d'agir.

Je demande le respect des représentants du peuple et tout particulièrement des représentants de la classe ouvrière. Des députés se moquent de l'honorable député de Maisonneuve parce que ses liaisons ne sont pas aussi bonnes que son figurant, qui est excellent. On lui reproche ses z, mais un ministre en avait plein la bouche l'autre jour.

**M. le président (M. Plante, Montréal-Mercier):** La clause sera-t-elle adoptée? (Rires)

**Des voix de l'opposition:** Non! Non!

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Rira bien qui rira le dernier. Le président du comité s'amuse plus ici ce soir qu'il ne s'amusera dans son comté aux prochaines élections, quand, devant ses électeurs, on lui demandera compte de ses farces au sujet des représentants des ouvriers.

**Une voix ministérielle:** Oh! Oh!

**M. Guertin (Hull)** déclare qu'il n'est pas surpris de l'attitude de la droite. Un accusé n'aime jamais entendre la lecture de l'acte qui l'accuse. Tout cela ne nous fera pas peur.

Il lit des auteurs de droit constitutionnel et de jurisprudence parlementaire. Le rôle de la Chambre des communes est de maintenir une surveillance des dépenses de l'exécutif et de prévenir les abus. L'une des tâches principales de la Chambre des communes est d'examiner et de critiquer les dépenses de l'exécutif. Comment pouvons-nous voter des subsides au gouvernement sans renseignements? Si nous voulons que le peuple ait confiance dans l'autorité établie, il faut que ses représentants soient renseignés sur l'emploi de ses deniers. Le gouvernement dépense l'argent du public sans l'autorisation de la Chambre. Il cite Bourinot, May, Todd et l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le gouvernement demande à la Chambre de voter des crédits et l'un d'eux, destiné à la colonisation, demande aux représentants du peuple de signer une autorisation en blanc pour le bénéfice du gouvernement. Le ministre de la Colonisation (M. Perrault) devrait donner le détail des dépenses projetées. Il est obligé de répondre à toutes les questions de l'opposition et de dire comment la somme de \$1,000,000 qu'il veut se faire voter sera employée et pourquoi elle le sera. En refusant de donner ces informations, le ministre viole les principes du droit parlementaire britannique et s'attaque même à la Constitution. Son attitude est anticonstitutionnelle.

**M. Francoeur (Lotbinière):** Est-ce que l'honorable député prétend que le ministre doit donner tous les détails de cette demande de crédits?

**M. Guertin (Hull):** Je ne sais pas pourquoi le député de Lotbinière pose tant de questions. Ce que je demande, c'est de l'information et l'honorable député de Lotbinière devrait faire preuve de patience.

**M. Francoeur (Lotbinière):** Allez-vous répondre à ma question?

**M. Guertin (Hull):** Je n'ai pas à subir de contre-interrogatoire.

**M. Francoeur (Lotbinière):** L'honorable député cherche à parler malgré la décision qui a été rendue hier. Je soulève un nouveau point d'ordre<sup>13</sup>. L'honorable député est complètement en dehors de la question. Il nous cite des auteurs en droit constitutionnel pour soutenir une thèse qui n'a aucun rapport avec les crédits de la colonisation et pour démontrer que l'article du budget que nous étudions devrait mentionner tous les chemins de colonisation que l'honorable ministre (M. Perrault) se propose de construire avec la somme de \$1,000,000. Il demande un amendement au budget.

L'honorable député, à mon avis, viole l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les articles 325<sup>14</sup> et 326<sup>15</sup> des règlements de la Chambre, et d'autres règlements du code de procédure parlementaire. D'après les deux articles du Règlement, il ne peut pas continuer son discours parce que le débat doit porter exclusivement sur l'article à l'étude. Or, le député de Hull parle du droit que les députés possèdent de voter les crédits. Il n'est donc pas dans l'ordre.

De plus, en prétendant que l'honorable ministre de la Colonisation doit répondre à des questions auxquelles il ne peut pas humainement répondre avant de faire voter ce crédit de \$1,000,000, il met à l'adoption de ce crédit une condition. Un règlement de la Chambre défend ce mode de procédure. Un député ne peut pas demander que des conditions soient annexées à la résolution discutée. Le député de Hull doit présenter une motion dans les règles s'il veut que le ministre réponde à sa demande avant qu'il ne termine son discours en Chambre. Je comprends qu'il veut faire flâner les députés avec un long discours, mais je soumets que cela est une violation des règlements et je demande une décision du président sur mon point d'ordre.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Je crois que l'honorable député de Lotbinière ne comprend pas tout à fait l'argument du député de Hull. L'honorable député de Lotbinière a déjà rendu des décisions plus conformes aux règlements de la Chambre durant son stage comme Orateur. Je trouve étrange qu'un ancien Orateur de la Chambre puisse soulever un tel point d'ordre.

**M. Francoeur (Lotbinière):** Je ne rends pas de décision, je ne suis plus président, mais je demande une décision sur mon point d'ordre.

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Le député de Lotbinière prétend que le député de Hull (M. Guertin) est hors d'ordre, mais il reste pourtant dans le cadre de la question en litige. L'honorable député de Hull ne s'objecte pas à ce que nous votions \$1,000,000 pour les chemins de colonisation. Il veut simplement prouver que, comme à Ottawa, en vertu du droit constitutionnel britannique, il a le droit de poser cette question et d'exiger du ministre qu'il dise où et comment les argents vont être dépensés. Là, et là seulement, est la question. Il ne demande pas que le budget soit amendé.

L'honorable ministre de la Colonisation (M. Perrault) a été injuste, hier, en disant que l'opposition n'avait jamais protesté contre le manque de renseignements sur les crédits. L'honorable député de Lotbinière doit se rappeler que, lorsque l'honorable M. Devlin était ministre de la Colonisation, nous avons siégé toute une nuit jusqu'à 6 heures du matin avant que le ministre fournisse à la Chambre les renseignements que l'opposition exigeait. Il a été obligé d'expliquer à quoi les crédits qu'il demandait seraient appliqués et comment ils le seraient. L'honorable M. Devlin a reconnu que l'opposition avait raison d'exiger ces renseignements. Le député de Lotbinière, qui est bien au courant des usages et des règlements parlementaires, aurait dû se souvenir de cela. S'il s'en était souvenu, il n'aurait jamais soulevé un point d'ordre du genre de celui qu'il soulève ce soir. Le point que soulève l'honorable député de Lotbinière n'est pas du tout pertinent.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** se dit surpris d'entendre le député de Lotbinière, un ancien Orateur de la Chambre, un homme d'expérience en matière de procédure parlementaire, qui prêche et veut pratiquer la liberté, soulever un point d'ordre pour empêcher la discussion en Chambre sur un article important du budget de la colonisation. L'article des règlements invoqué par le député de Lotbinière ne trouve pas son application dans le présent cas. Il est vrai que l'article 325 des règlements dit que le débat, en comité des subsides, doit porter sur l'item en discussion. Mais l'honorable député de Hull, dont j'admire la persévérance comme tous les députés devraient l'admirer, n'est pas contre l'octroi de crédits à la colonisation. Il veut faire reconnaître les principes sur lesquels est basé le vote des crédits pour l'administration de la chose publique et non d'autre chose. Il répond seulement au ministre de la Colonisation qui prétend n'être pas obligé de donner des détails sur la façon dont les deniers qu'il demande seront employés. Il veut que le ministre

donne verbalement le genre d'explications que les ministres britanniques donnent par écrit. Ce qu'il demande est à la base même des institutions britanniques et c'est la raison même de l'existence de la Chambre basse. Il (M. Duplessis) fait un éloge du travail fait par le député de Hull dans un effort pour assurer le respect des prérogatives de la Chambre. Il a parlé avec habileté, dit-il. Au lieu d'essayer de l'empêcher d'exposer son point de vue, le gouvernement devrait louer les efforts qu'il fait pour que soit respectée la Constitution. Il a droit aux félicitations de tous les représentants du peuple. Quant à la décision rendue hier à laquelle réfère le député de Lotbinière, elle est inexistante, puisqu'elle ne pouvait s'appliquer.

**M. Fortier (Beauce):** Le discours de l'honorable député de Hull est peut-être intéressant, mais ce qui importe, c'est que la Chambre a maintenu, mercredi, une décision du président du comité (M. Delisle) qui avait approuvé un point d'ordre soulevé par l'honorable député de Lotbinière. Or, c'est le même point d'ordre qui est soulevé et la Chambre n'a pas le droit de discuter une décision du président, décision que la Chambre a maintenue. Il veut que le député de Hull soit empêché de poursuivre ses citations.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Nous avons le droit de discuter, de voter, et même de critiquer. Nous assistons à un débat académique. Nous sommes prêts à voter le budget, mais nous voulons procéder de façon régulière. Nous n'irons pas à l'encontre de la Constitution. On soulève des points d'ordre pour faire taire l'opposition. Nous avons demandé à l'honorable ministre des renseignements et l'honorable député de Hull cite des autorités pour démontrer qu'il a droit de les obtenir, pour édifier l'honorable député de Lotbinière, qui fait une spécialité d'empêcher l'honorable député de Hull de parler. On ne peut empêcher de parler ce dernier qui veut obtenir des détails sur l'administration de l'argent public. Nous nous en tenons strictement aux coutumes et à la procédure parlementaires en invitant un ministre responsable devant la Chambre à donner des explications pertinentes. Voici ce que dit Todd, à la page 706: "All aids and supplies, and aids to his Majesty in parliament, are the sole gift of the commons, and it is the undoubted and sole right of the commons to direct, limit, and appoint in such bills the ends, purposes, considerations, conditions, limitations and qualifications of such grants, which ought not to be changed or altered by the house of lords"<sup>16</sup>. (Alpheus Todd, *Parliamentary Government in the British Colonies*, p. 706)

**M. Francoeur (Lotbinière):** L'honorable député de Dorion est hors d'ordre en tenant ce langage. Depuis deux ans qu'il est en Chambre, il n'a pas encore appris à interpréter les règlements. S'il veut donner des leçons, il devrait commencer par les apprendre. J'ai beaucoup plus d'années d'expérience à titre de parlementaire, sans compter mes huit années comme Orateur.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Peut-être, mais si, avec toute son expérience, l'honorable député ne peut faire mieux que de soulever ce point d'ordre, je ne l'envie pas. Le député de Lotbinière, qui a siégé comme Orateur de la Chambre pendant huit ans, aurait dû savoir mieux interpréter les règlements que comme il l'a fait mercredi en soulevant son point d'ordre. Cromwell<sup>17</sup> a soutenu les mêmes points que le député de Hull soutient présentement et, pour ne pas vouloir s'y rendre, le roi Charles 1<sup>er</sup> d'Angleterre a été condamné. Son attitude lui a coûté le cou. L'attitude que prend actuellement le député de Lotbinière est anticonstitutionnelle et antibritannique. Si le point d'ordre qu'il soulève est maintenu, nous violons les règlements de cette Chambre et attaquons les principes du droit constitutionnel britannique à leur fondement même. J'aimerais savoir si, de tous les gouvernements responsables de l'Empire, le gouvernement de Québec est le seul à ne pas respecter les principes du parlementarisme britannique.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** L'honorable député de Lotbinière a soulevé un point d'ordre, hier, en disant que l'honorable député de Hull voulait amender le budget. Qu'est-ce que le budget?

**Des voix ministérielles** murmurent.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Comment! Il y a des braillards? Qu'ils parlent donc plus haut. Le budget est l'ensemble des sommes que l'Exécutif demande à la Chambre de lui voter. L'honorable député de Hull ne s'en prend pas au budget, il demande tout simplement d'être renseigné sur une somme de \$1,000,000. S'il se borne à critiquer la façon de présenter cet item du budget, je me demande ce que vient faire le point d'ordre de l'honorable député de Lotbinière. Mais l'honorable député dit que cela n'est pas son point d'ordre. J'ai bien peur que ce soit le député de Lotbinière qui ne soit pas au point.

**M. Francoeur (Lotbinière):** M. le président, j'aimerais...

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Est-ce que le député a le droit de parler deux fois sur un point d'ordre?

**M. Francoeur (Lotbinière):** Est-ce que l'honorable député pourrait me dire quel article m'empêcherait de parler?

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Article 231.

**M. Francoeur (Lotbinière):** Est-ce que l'honorable député connaît l'article 230<sup>18</sup>? Cet article est très clair, nous sommes en comité plénier et j'ai le droit de répliquer. Mais je ne veux exercer mon droit que lorsque tous les députés qui veulent prendre part au débat auront parlé sur le même point d'ordre.

**M. Guertin (Hull):** Il y en a d'autres qui veulent parler.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** L'honorable député de Lotbinière semble bien aimer le gouvernement...

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** Il est inconstant.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** ...mais il ne l'a pas prouvé dans une assemblée spéciale. Nous avons tous, en cette Chambre, fait preuve de trop de laxisme en matière constitutionnelle. Le député de Lotbinière n'aurait pas dû soulever ces points d'ordre. La décision rendue hier n'était pas fondée sur des faits ni sur la raison.

**M. Francoeur (Lotbinière):** À l'ordre!

**M. Fortier (Beauce):** Le député de Maisonneuve n'a pas le droit de critiquer à la fois la Chambre et le président. Il n'y a pas de décision à rendre, parce que cette décision a été rendue hier et que le député de Hull doit tout simplement se taire.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Nous avons le droit de parler dans cette Chambre et je ne crois pas que le point d'ordre soit bien soulevé. L'opposition entend parler et le député de Lotbinière devrait retirer son point d'ordre. Que l'on procède comme on voudra, mais, si on ne rend pas ses comptes, on nous trouvera sur son chemin. Nous allons avoir les détails envers et contre tous. Nous allons faire notre devoir. Nous n'exigeons pas de faveurs, mais un compte rendu. Je continue, le point d'ordre n'est pas soulevé régulièrement.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** L'honorable député de Lotbinière devrait retirer son point d'ordre. Il en va de sa réputation.

**M. Guertin (Hull):** Le député de Lotbinière porte un intérêt tout spécial à la colonisation et c'est pour cela qu'il a soulevé son point d'ordre. Le point d'ordre soulevé mercredi n'a pas été réglé, et le procès-verbal de mercredi le prouve. Hier, je discutais la présentation des estimés. Aujourd'hui, je réclame des réponses de l'honorable ministre de la Colonisation (M. Perrault), qui me déclare qu'il ne peut dire ce qu'il fera l'été prochain avec l'item qu'il nous demande de voter. Je cite des autorités pour exiger des explications et des réponses satisfaisantes et je me demande si le gouvernement n'a pas honte d'entendre ces autorités de droit constitutionnel. Le point d'ordre a été mal soulevé. Je crois que le ministre doit tenir compte des précédents et s'incliner devant les autorités.

**M. Francoeur (Lotbinière):** Les droits constitutionnels ne sont pas en cause et ne sont pas menacés par mon point d'ordre. Je soumetts que l'honorable député de Hull prononce un discours à côté de la question. Il soutient brillamment et avec éloquence sa thèse, mais je soumetts que l'honorable député de Hull, pour soutenir cette thèse, doit proposer d'amender le budget et que, par conséquent, il n'est pas dans l'ordre. Les règlements de la Chambre défendent à l'opposition de procéder comme elle fait, mais celle-ci continue.

**M. Guertin (Hull)** soulève un point d'ordre pour dire que le député de Lotbinière n'est pas dans l'ordre.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie)** discute le point d'ordre.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** discute le point d'ordre. Il reconnaît la pertinence du présent débat au plan théorique, mais il ajoute que des libertés publiques sont en jeu et qu'on ne peut les abandonner simplement pour faire plaisir à un ministre, si charmant soit-il.

**M. le président (M. Plante, Montréal-Mercier)** cite l'article 396 des règlements et en conclut que les députés peuvent parler sur le même point d'ordre aussi souvent qu'ils le désirent en comité plénier. Le député de Lotbinière a droit de parler tant qu'il voudra.

**Des voix de l'opposition:** Nous aussi, alors.

**M. le président (M. Plante, Montréal-Mercier):** Certainement.

**M. Guertin (Hull):** Pour vous éclairer, M. le président, je demande le renvoi du point d'ordre en m'appuyant pour demander des explications au ministre sur le grand principe du droit constitutionnel britannique "No taxation without representation". Le peuple qui paie le droit de savoir pourquoi il paie et comment l'argent qu'il verse au Trésor sera employé. Celui qui paie le violonneux choisit la musique et c'est pour cela que mes collègues et moi sommes ici; c'est pour voir aux intérêts du peuple.

**M. Grant (Champlain):** Les oppositionnistes, par leur attitude, méprisent les décisions de la Chambre.

**M. Guertin (Hull)** parle de nouveau.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** M. le président...

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** C'est assez<sup>19</sup>!

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Mais pourquoi? Je veux éclairer le président. Au nom du sens commun, un député ne peut pas rendre compte de son mandat à ses électeurs s'il vote des argents sans savoir dans quel but ils seront dépensés. Si nous sommes ici, c'est uniquement parce que nous sommes les dépositaires des deniers publics. Si l'argent est dépensé à notre insu ou sans notre approbation, aussi bien retourner chez nous et abolir légalement cette Chambre basse. M. le président, que dit Bourinot sur les votes de subsides? "All members should have all opportunities possible to give reasons for supporting or opposing demands for subsidies"<sup>20</sup>.

**M. le président (M. Plante, Montréal-Mercier):** Le député de Sainte-Marie a-t-il l'intention de citer plusieurs auteurs et de parler encore longtemps?

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Pourquoi? N'ai-je pas le droit de citer cet auteur?

**M. le président (M. Plante, Montréal-Mercier):** Certainement. Je lui ferai remarquer que l'heure avance et que je suis prêt à rendre ma décision.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Comment! Le président est prêt à rendre sa décision avant de nous avoir entendus? Sa décision est déjà prise? Attendez d'être éclairé.

**M. Blain (Montréal-Dorion)** souligne qu'il n'est pas normal que cette province s'écarte des usages britanniques.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie)** continue la lecture de Bourinot. Je prétends que l'honorable député de Lotbinière, ancien Orateur de la Chambre, contredit Bourinot en tentant d'empêcher un député de parler librement du budget. Si la décision du président est prise, j'espère qu'il la révisera même si l'honorable député de Lotbinière n'apprécie pas que l'on ait liberté d'expression en matière de subsides publics. Grâce à...

**M. Grant (Champlain):** Je soulève un point d'ordre.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Quoi?

**M. Grant (Champlain):** Je veux dire...

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Est-ce un nouveau point d'ordre?

**M. Grant (Champlain):** Oui. La Chambre, mercredi, a décidé que les règlements défendent à l'opposition de discuter ce crédit de la façon dont elle le fait. C'est manifestement une attaque contre la décision prise hier.

**M. Guertin (Hull):** Nous discutons d'un point d'ordre.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Faut-il tout recommencer encore une fois? Il faut que les membres puissent discuter souvent et librement des octrois d'argent public. Il faut qu'ils aient toutes les chances possibles d'exprimer leur accord ou leur désaccord concernant les octrois. Quand l'honorable député de Lotbinière essaie d'interrompre et de mettre fin aux discussions, il contredit formellement Bourinot et, entre les deux...

**M. le président (M. Plante, Montréal-Mercier):** L'honorable député de Hull, en tentant d'établir qu'il croit avoir le droit de poser toutes les questions qu'il désire à un ministre, se conforme à la règle qui dit que l'on doit discuter l'item devant le comité dans la discussion du budget. Je déclare donc que le point d'ordre soulevé par le député de Lotbinière, dans mon opinion, ne peut être maintenu.

**Des voix de l'opposition** demandent au président de répéter ses derniers mots.

**M. le président (M. Plante, Montréal-Mercier):** Le point d'ordre, conséquemment, ne peut être maintenu<sup>21</sup>.

**M. Guertin (Hull):** Le député de Lotbinière semble fâché. Je déplore l'influence indue de l'exécutif sur la Chambre basse et je me demande si les députés sont utiles à quelque chose, puisque l'exécutif ne semble pas se préoccuper beaucoup des droits du peuple. Pourquoi nous impose-t-on le silence à tout instant? L'on veut bâillonner l'opposition alors qu'elle fait de son mieux pour protéger les droits du peuple, en disant qu'en prolongeant le débat la gauche gaspille l'argent de la province. Il cite des discours de l'honorable David Mills<sup>22</sup>, ancien ministre libéral à Ottawa, de Sir Richard Cartwright<sup>23</sup>, de Sir Robert Borden, etc. Il dit qu'il ne viole aucune des règles de la Chambre en demandant au ministre comment il veut dépenser ses crédits. Le ministre est tenu, en vertu de la loi constitutionnelle qui gouverne cette Chambre, de fournir des détails quant à la manière dont il entend dépenser ce \$1,000,000. Supposons, dit-il, que le ministre de la Colonisation demanderait \$40,000 pour construire des chemins de colonisation dans le comté de Lotbinière, à l'endroit appelé la Mer Bleue, dans une savane où il n'y aura pas un seul colon d'établi d'ici mille ans, je m'objecterais. Actuellement, je ne peux ni objecter ni approuver, puisque le ministre ne veut pas nous dire par quel bout commencer.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Quorum<sup>24</sup>!

**M. Guertin (Hull):** Avant de continuer, je voudrais poser une question au ministre de la Colonisation. Combien va-t-il dépenser dans l'Abitibi à même ce million qu'il demande de voter<sup>25</sup>?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** \$250,000.

**M. Guertin (Hull)** demande la permission d'interrompre son discours pour permettre au député de Dorion de poser certaines questions au ministre.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Est-ce que l'honorable ministre fait de la colonisation sur la Côte-Nord?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Non. La plupart des terres colonisables sont colonisées, sur la Côte-Nord.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Depuis combien de temps?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** Depuis 30 ou 40 ans.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Il se faisait de la colonisation du temps des conservateurs?

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** L'honorable député de Dorion ne doit pas oublier qu'il se fait de la colonisation depuis 300 ans au pays.

**M. Gault (Montréal-Saint-Georges)** intervient.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** L'aide aux colons devrait être plus efficace. Il suggère au gouvernement de favoriser, par une loi, la vente du bois des colons aux marchands de bois de cette province. Je ne mets nullement en doute la bonne foi de l'honorable ministre de la Colonisation. Je dirai même qu'il est un des meilleurs ministres du cabinet.

**L'honorable M. Nicol (Compton):** Très bien! Très bien!

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** pose des questions au ministre de la Colonisation.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska)** répond.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** déplore le manque de chemins de fer. Le gouvernement fait du bien, mais il manque de prévoyance.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska):** L'opposition n'est pas juste dans la critique qu'elle fait en disant que le gouvernement a négligé la colonisation. S'il est quelque chose que nous avons soigné, c'est bien la colonisation. Le gouvernement ne manque pas de prévoyance et il obtient des résultats. Plus de 500 colons se sont établis sur des terres neuves, l'an dernier.

**M. Tremblay (Maisonneuve)** intervient sur le même sujet<sup>26</sup>.

**M. Blain (Montréal-Dorion)** dit au député de Maisonneuve qu'il est prêt à ajourner<sup>27</sup>.

**M. le président (M. Plante, Montréal-Mercier)** rappelle le député de Montréal-Dorion à l'ordre.

**M. Tremblay (Maisonneuve):** Le député de Champlain a oublié sa race parce qu'il est employé de la compagnie International.

**M. Grant (Champlain):** Depuis le commencement de la session, on semble vouloir insinuer que je suis le président d'une compagnie plutôt que des électeurs de mon comté. Je tiens à faire une déclaration. S'il y a quelqu'un pour qui je n'ai rien fait, c'est pour la compagnie à laquelle on fait allusion. J'ai travaillé dans l'intérêt de mon comté et de mes électeurs. Venez dans mon comté et vous vous en rendez compte.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Je suis dans une position embarrassante. Je n'ai jamais douté de l'intérêt du député de Champlain, mais il devrait pratiquer davantage l'humilité. Il n'est pas le représentant de la compagnie International, je l'admets.

**M. le président (M. Plante, Montréal-Mercier)** demande au député de Trois-Rivières de ne pas trop s'éloigner de la question.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** réplique qu'il est dans l'ordre et fait un nouveau discours.

**M. Tremblay (Maisonneuve)** parle des chemins de fer<sup>28</sup>.

**M. Guertin (Hull)** reprend la parole sur la question des chemins de fer.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** interrompt son collègue. Je comprends que le comité des bills privés doit avoir une nouvelle séance ce matin pour continuer l'étude du bill de Montréal. Je suggère la suspension de l'item 110 et l'adoption des items 112 et 116, 117, 118 et 119 du budget de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, et je propose que l'on donne au député de Hull la permission de s'y référer. Je propose l'ajournement du débat, afin de donner aux députés et aux journalistes l'occasion de se reposer un peu. Cette proposition ne doit pas être interprétée comme une retraite de l'opposition, car nous sommes prêts à continuer la discussion aussi longuement que la Chambre le voudra.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska)** consent à la suspension de l'item précité.

Cette dernière motion est adoptée. Le débat sur l'item 110 est ajourné.

**L'honorable M. Perrault (Arthabaska)** propose: 2. Qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour publication de cartes et brochures (Colonisation), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

3. Qu'un crédit n'excédant pas dix mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour comptes en suspens (Colonisation), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

4. Qu'un crédit n'excédant pas trente-cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour service d'enregistrement (cadastre), pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

5. Qu'un crédit n'excédant pas vingt mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour amélioration et entretien des parcs, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

6. Qu'un crédit n'excédant pas douze mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour commission sur perception de royauté et de licences de pêche et de chasse, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

### Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté plusieurs résolutions et demande la permission de siéger de nouveau. Lesdites résolutions sont lues deux fois et adoptées.

La séance est levée à 3 h 15 du matin.

### NOTES

1. Le journaliste du *Devoir* raconte que les galeries ont été bondées de spectateurs jusqu'à 11 heures du soir. À la fin du débat sur les subsides, cinq d'entre eux étaient encore présents.

2. D'après *L'Événement*, dans un moment de confusion, MM. Sauvé et Duplessis se sont levés en même temps pour faire part de leurs regrets au premier ministre. M. Duplessis a cependant laissé cet honneur à son chef.

3. Le journaliste du *Chronicle Telegraph* précise que M. Gault s'est exprimé en anglais.

4. Selon *La Presse*, la récolte de maïs est évaluée à \$8,000,000 pour la seule province de Québec en 1927.

5. *Le Montreal Daily Star* est le seul journal où il est question de l'article 101.

6. *Le Chronicle Telegraph* mentionne que M. Gault a présenté ses sympathies au premier ministre en anglais.

7. *La Presse* mentionne que l'assistant greffier a dû lire un à un chacun des articles de la charte de Québec qui en comprend, au total, 660, alors que *L'Événement* dit qu'on a lu seulement les articles qui avaient été amendés.

8. M. Roy a déjà proposé cet amendement pendant les délibérations du comité des bills privés où il a été rejeté.

9. *Le Soleil* mentionne que M. Tremblay a demandé à plusieurs reprises au président du comité de bien vouloir relire des articles du bill qui n'avaient pas subi d'amendement au comité des bills privés.

10. Dans *Le Devoir*, il est fait mention que la Chambre s'est formée en comité des subsides à 10 heures du soir.

11. Des députés du Parti libéral, désirant taquiner MM. Tremblay et Guertin, ont demandé à un page d'apporter à ces derniers de nombreux livres et rapports dans le but de les aider à préparer et à prononcer leurs discours.

12. Le chroniqueur de *L'Événement* raconte qu'un jour un député a failli s'évanouir en recevant un pareil cadeau.

13. Le correspondant parlementaire de *La Presse* évalue à près de deux heures la durée du débat portant sur le point d'ordre soulevé par M. Francoeur.

14. Cet article prévoit que chaque article du budget des dépenses doit être pris en considération séparément et suivant les règles prescrites pour l'examen des articles d'un bill en comité plénier pendant les délibérations du comité des subsides.

15. L'article 326 stipule que, pendant les réunions du comité des subsides, il ne peut être proposé d'augmenter un crédit demandé, de changer la destination d'un crédit demandé ou d'attacher à un subside une condition ou une expression d'opinion.

16. Cette citation est extraite de la seconde édition du volume d'Alpheus Todd intitulé *Parliamentary Government in the British Colonies*.

17. M. Blain fait ici allusion à Oliver Cromwell, un homme politique britannique, qui a purgé le Long Parlement resté méfiant devant ses sectaires, en 1645, à la suite d'une victoire contre les troupes royales. Il a également fait juger et condamner le roi Charles 1<sup>er</sup>.

18. L'alinéa 4 de l'article 230 mentionne qu'un député peut parler à plusieurs reprises sur une question soumise à l'examen de la Chambre plus d'une fois.

19. *L'Événement* rapporte que M. Duplessis assume alors les fonctions de chef de l'opposition en l'absence de M. Sauvé.

20. Tous les membres doivent pouvoir exprimer leur accord ou leur désaccord concernant les demandes de subsides. (Traduction)

21. M. Plante renverse ainsi la décision prise la veille par M. Delisle, qui présidait le comité, ce qui a irrité au plus haut point M. Francoeur qui a alors ouvert le tiroir de son pupitre pour y lancer les volumes des règlements de la Chambre. C'est du moins ce que précise *Le Devoir*.

22. David Mills a représenté, à titre de député libéral, des circonscriptions ontariennes à la Chambre des communes de 1867 à 1896. De 1896 à 1902, il a été leader du gouvernement au Sénat.

23. *L'Événement* mentionne le nom Richard Cartriplet. Il s'agit vraisemblablement d'une erreur de typographie. M. Guertin fait probablement référence à Sir Richard Cartwright qui a représenté des circonscriptions ontariennes à la Chambre des communes d'Ottawa de 1863 à 1904. En 1869, il rompt avec les conservateurs de John A. Macdonald et joint les rangs du Parti libéral. De 1904 à 1912, il a siégé au Sénat.

24. *Le Devoir* précise que lorsque M. Houde a prononcé ce mot, il était près de minuit. Il ne restait alors que quelques députés en Chambre. Dans ce contexte, ceux qui se trouvaient près de la porte ont regagné leur siège à la hâte.

25. D'après *Le Soleil*, M. Guertin a aperçu l'honorable M. Perrault qui sortait de la Chambre et,

à ce moment précis, il en a profité pour poser sa question, ce qui a obligé le ministre à revenir rapidement à son siège.

26. Selon *L'Action catholique*, M. Tremblay aurait prononcé un long discours, mais nous n'avons retrouvé aucune trace de ses propos dans les journaux consultés.

27. Selon la version du *Soleil*, vers 2 h 15 de la nuit, M. Blain veut faire une farce en allant s'asseoir sur le siège du premier ministre, qui est alors debout près de la porte de la salle de l'Assemblée. De là, M. Blain aurait prononcé ses paroles.

28. *Le Soleil* indique que M. Duplessis se tenait debout derrière M. Tremblay afin de lui dire quelques mots. Visiblement agacé, M. Tremblay aurait dit à M. Duplessis à voix haute: "Qu'est-ce que tu veux?"

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> mars 1929**Présidence de l'honorable H. Laferté**

La séance est ouverte à 3 h 15<sup>1</sup>.

**Prière.**

**M. l'Orateur:** À l'ordre, Messieurs! Que les portes soient ouvertes!

**Loi des liqueurs alcooliques**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** demande la permission de présenter le bill 59 modifiant la loi des liqueurs alcooliques.

Accordé. Le bill est lu une première fois.

**Questions et réponses:****Bureau de la police provinciale de Montréal**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** D'après les vérifications et les constatations faites jusqu'à ce jour, quel est le montant des deniers publics qui ont été employés au bureau de la police provinciale à Montréal avant le 1<sup>er</sup> juillet 1928 et dont il n'a pas été rendu compte avec production de pièces justificatives, suivant les prescriptions de l'article 35 du chapitre 20 des statuts refondus de 1925?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** L'article 35 du chapitre 20 des statuts refondus ne s'applique pas aux deniers requis pour la police.

**Refonte des statuts**

**M. Lafleur (Montréal-Verdun):** 1. La refonte des statuts est-elle terminée?

2. Les dépenses qu'elle a occasionnées ont-elles toutes été payées? Sinon, quelle est la somme des réclamations pendantes?

3. Quelle somme totale a été payée pour des travaux d'impression et de reliure occasionnés par cette refonte?

4. Quelle somme totale a été payée au personnel employé à cette refonte?

5. Quelle somme totale a été payée pour tout autre objet?

6. Combien d'exemplaires de chaque version des statuts refondus ont été imprimés et reliés?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

1. Oui.

2. Non, il y a des réclamations pendantes pour un montant indéterminé de la part des imprimeurs.

3. Jusqu'au 4 mars 1927, voir *Journaux de l'Assemblée législative*; depuis cette date, \$100,360.22.

4. Jusqu'au 8 mars 1927, voir *Journaux de l'Assemblée législative*; depuis cette date, \$2,906.85.

5. \$6.90.

6. 9,000 français; 6,000 anglais. En outre, chacun des quatre volumes des statuts refondus a donné lieu à l'impression de 800 rapports français et 500 rapports anglais.

**Traitements offerts aux alcooliques**

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. Depuis la mort du docteur J. M. MacKay, de Québec, le département du procureur général a-t-il continué à faire donner des traitements aux alcooliques?

2. Si oui, par qui?

3. Si non, pour quelles raisons?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

1. Oui, jusqu'au 30 septembre dernier.

2. Par les autorités de la prison.

3. Le docteur MacKay ayant lui-même la direction du traitement des alcooliques, le gouvernement a cru devoir le discontinuer après sa mort.

**Loi des cités et villes**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** pour **M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)**<sup>2</sup> propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 158 modifiant la loi des cités et villes.

Adopté.

**En comité<sup>3</sup>:**

Le comité étudie l'article 1, qui se lit comme suit:

"1. L'article 61 de la loi des cités et villes (statuts refondus, 1925, chapitre 102), tel que modifié par la loi 17 George V, chapitre 32, section 1, est de nouveau modifié en en remplaçant les deux premiers alinéas par les suivants:

"61. S'il survient une ou des vacances dans la charge de maire ou d'échevin, le greffier fixe, dans les huit jours qui suivent cette ou ces vacances, un jour pour la nomination des candidats, ainsi que pour l'élection en cas d'opposition. Cette élection doit avoir lieu dans les trente jours qui suivent la ou les vacances.

"Si la majorité des membres du conseil offrent à la fois leur démission, de sorte que le conseil ne puisse plus siéger et accepter les démissions faute de quorum, les charges des démissionnaires deviennent vacantes et il est alors du devoir du greffier d'accomplir les formalités prévues par l'alinéa précédent."

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

En vertu de la nouvelle loi, le maire dans les municipalités sera, au cas de vacance pendant terme, élu par le peuple au lieu de l'être par les autres membres du conseil.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** L'opposition veut bien faire preuve de courtoisie à l'endroit du premier ministre et remettre la discussion à plus tard, étant donné que celui qui a proposé ce bill est absent.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** remercie le député de Trois-Rivières et souhaite que l'on reste dans de si bonnes dispositions.

L'article est adopté.

Le comité étudie l'article 3, qui se lit comme suit:

"3. L'article 622 de ladite loi est modifié:

"a. En en remplaçant le mot "trente", dans la quatrième ligne du paragraphe 1, par le mot "huit";

"b. En en remplaçant le mot "trente", dans la quatrième ligne du paragraphe 2, par le mot "huit";

"c. En ajoutant au paragraphe 2 l'alinéa suivant:

"Dans le cas de réclamation en dommages-intérêts résultant d'accidents occasionnés par le mauvais état des chemins ou des trottoirs en hiver, il incombe au demandeur, pour être reçu dans son action, de prouver que le mauvais état du chemin ou du trottoir existait depuis au moins 48 heures avant l'accident."

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Le principal amendement que l'on apporte à cette loi est pour raccourcir de 30 à 15 jours le délai dans lequel une personne victime d'un accident sur un trottoir, en raison de son mauvais état en hiver, doit intenter une poursuite en dommages contre une cité

ou ville. Cependant, le droit-recours existera quand même la victime n'aura pas donné un avis dans les 15 jours après l'accident si cette personne peut démontrer au juge qu'elle fut incapable de donner cet avis dans le délai fixé.

L'article est amendé et se lit désormais comme suit:

"3. L'article 622 de ladite loi est modifié:

"a. En en remplaçant le mot "trente", dans la quatrième ligne du paragraphe 1, par le mot "quinze";

"b. En en remplaçant le mot "trente", dans la quatrième ligne du paragraphe 2, par le mot "quinze".

L'article ainsi amendé est adopté.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il l'a adopté avec certains amendements. Les amendements sont lus deux fois et adoptés.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** pour **M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Code municipal,  
article 243**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** pour **M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 160 modifiant l'article 243 du Code municipal.

Adopté.

**En comité:**

Le comité étudie l'article 1, qui se lit comme suit:

"1. L'article 243 du Code municipal est modifié en en remplaçant le paragraphe 3 par le suivant:

"3. Posséder dans la municipalité dans laquelle est exercé le droit d'électeur, en son nom ou au nom et pour le profit de sa femme, tel qu'il appert du rôle d'évaluation en vigueur, soit comme propriétaire, un terrain de la valeur réelle d'au moins cinquante piastres s'il est résident dans la municipalité, et de la valeur réelle d'au moins deux cents piastres s'il est non résident, soit comme

locataire résidant à ferme ou à loyer, ou comme occupant à un titre quelconque, un terrain d'une valeur annuelle d'au moins vingt piastres, et, dans les municipalités du comté de Saguenay situées à l'est de la rivière Betsiamites, posséder, à titre de propriétaire, de locataire ou d'occupant, un terrain d'une valeur quelconque."

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Dans ce bill, il s'agit de donner droit de vote dans les municipalités aux électeurs résidents apparaissant sur le rôle d'évaluation pour un montant de \$50 et de fixer à \$200 l'évaluation des non-résidents pour qu'ils puissent obtenir ce droit. L'expérience a montré que certains propriétaires de lots de bois, dans des municipalités où ils ne résident pas, divisent ces lots et les concèdent à certains résidents dans le seul but de contrôler le vote municipal. Sous l'empire de l'ancienne loi, d'après le Code municipal, il suffisait d'avoir une évaluation de \$50 pour avoir droit de vote. Il faudra maintenant que cette évaluation soit de \$200, même s'il s'agit d'une terre à bois.

**M. Dugas (Joliette)** appuie cet amendement. Le but de cette clause est d'empêcher les grandes compagnies de distribuer des lopins de terre à leurs employés pour prendre le contrôle des conseils municipaux.

**M. Bédard (Québec-Comté)** appuie aussi cet amendement qu'il juge propre à protéger les intérêts des résidents de chaque municipalité et cite des exemples.

**M. Blain (Montréal-Dorion)** suggère que l'on fixe l'évaluation à \$100 plutôt qu'à \$200.

**M. Dugas (Joliette)** maintient que, dans les plus petites municipalités, les compagnies qui sont propriétaires de lots peu dispendieux s'arrangent pour faire sentir leur influence dans les affaires municipales. Il insiste pour que l'évaluation soit maintenue à \$200.

L'article 1 est adopté.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** pour **M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Loi de l'instruction publique,  
article 248**

**M. Thurber (Chambly)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 164 modifiant l'article 248 de la loi de l'instruction publique.

Adopté.

**En comité:**

Le comité étudie l'article 1 qui se lit comme suit:

"1. L'article 248 de la loi de l'instruction publique (statuts refondus, 1925, chapitre 133) est modifié en remplaçant le deuxième alinéa par le suivant:

"Le montant ainsi emprunté ne doit cependant jamais être de plus de cinq mille dollars, excepté pour les municipalités scolaires situées dans les limites d'une cité ou d'une ville ayant une population d'au moins six mille âmes, alors que les montants empruntés ne doivent pas excéder cinquante mille dollars. Dans ce dernier cas, lorsque le montant total emprunté dépasse cinq mille dollars, la résolution autorisant l'emprunt temporaire doit être approuvée par le ministre des Affaires municipales sur la recommandation du surintendant de l'Instruction publique."

**M. Thurber (Chambly):** Les municipalités scolaires dans les villes de 6,000 âmes ou plus pourront emprunter \$50,000 en se servant des taxes qui n'ont pas encore été perçues en guise de garantie. Cette disposition répond plus particulièrement aux attentes du Conseil scolaire protestant de la ville de Saint-Lambert.

L'article 1 est adopté.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**M. Thurber (Chambly)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 39 ratifiant le contrat passé par le gouvernement de la province avec les dames religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, de Montréal, relativement à la garde, aux soins et à l'entretien des enfants dans leurs écoles de réforme et d'industrie soit maintenant lu une troisième fois.

Ces écoles obtiendront un octroi plus élevé *per capita*.

Adopté sur division. Le bill est lu une troisième fois.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### Abolition des rentes seigneuriales

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la motion dont la Chambre a été saisie le jeudi 14 février dernier: "Que le bill 161 abolissant les rentes seigneuriales soit maintenant lu une deuxième fois."

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Le député de Saint-Hyacinthe (M. Bouchard) a manifesté le désir de retirer son projet d'abolition des rentes seigneuriales pour le représenter l'an prochain.

**M. Dugas (Joliette)** pour **M. Bouchard (Saint-Hyacinthe)** propose, avec le consentement unanime de la Chambre, que l'ordre soit révoqué et que le bill soit retiré.  
Adopté.

### Code municipal

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 37 modifiant le Code municipal.

Adopté.

### En comité:

Le comité étudie l'article 1, qui se lit comme suit:

"1. L'article 36 du Code municipal, tel que modifié par la loi 18 George V, chapitre 95, section 1, est de nouveau modifié en y ajoutant les alinéas suivants:

"Lorsqu'une municipalité n'a plus trois cents âmes ou cent âmes, selon le cas, le lieutenant-gouverneur, sur rapport du ministre des Affaires municipales, ou à la demande du conseil de la municipalité ou de dix contribuables, peut décréter, par proclamation publiée dans la *Gazette officielle de Québec*, que cette municipalité, à compter de la date fixée dans la proclamation, sera considérée comme territoire non organisé et sera régie conformément aux prescriptions de l'article 27.

"Les officiers municipaux ou toutes personnes ayant en leur possession des livres, registres, plans, rôles, listes, documents, papiers, archives, outils, matériaux ou autres choses qui sont la propriété de la municipalité mentionnée dans la proclamation, devront, sans délai, en faire remise au secrétaire-trésorier du conseil de comté et, au cas de refus, en sus de tous autres recours, ces officiers municipaux ou ces personnes seront passibles d'une amende de cent dollars."

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Le premier amendement a trait aux municipalités organisées qui n'ont pas une population d'au moins 300 âmes et ne peuvent, en conséquence, avoir de conseil municipal. Actuellement, ce cas n'est pas prévu par le Code municipal. À l'avenir, les affaires de ces municipalités seront régies par le conseil de comté. Une proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil sera nécessaire pour appliquer ce système.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Est-ce que ça affecte des paroisses existantes?

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Oui, deux paroisses sont actuellement dans cette situation. Ce sont Sainte-Monique, une paroisse du comté de Berthier, et Saint-Viateur, une paroisse du Lac-Saint-Jean.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** La loi va-t-elle s'appliquer à Saint-Méthode?

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):** Je ne crois pas.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** La paroisse de Saint-Méthode n'est-elle pas à la veille de disparaître?

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):** Non, la paroisse de Saint-Méthode ne disparaîtra certainement pas de la carte du Lac-Saint-Jean.

**M. Blain (Montréal-Dorion):** Quelle a été la diminution de la paroisse?

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):** Environ un quart.

**M. Guertin (Hull):** Je demande pardon à l'honorable ministre, mais Saint-Méthode...

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Je sais que l'honorable député de Hull prononce toujours de brefs discours, mais il n'est pas question de Saint-Méthode en ce moment.

**M. Guertin (Hull):** Je voulais tout simplement dire que, dans le rapport du ministère de la Colonisation, un missionnaire colonisateur dit que la population a diminué à Saint-Méthode.

L'article 1 est adopté.  
Les articles 2 à 12 sont adoptés.

Le comité étudie l'article 13, qui se lit comme suit:

"13. Ledit code est modifié en y ajoutant, après l'article 266, le suivant:

"266. *a.* Sur le vote de la majorité absolue des membres du conseil, la corporation locale peut, par règlement approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil, ordonner que la votation aux élections se fasse de vive voix, au lieu d'être au scrutin secret; elle peut aussi, de la même manière, établir de nouveau le vote au scrutin secret.

"Lorsque la votation a lieu de vive voix, elle est régie par les dispositions du chapitre cinquième du présent titre."

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Un autre amendement au Code municipal a trait aux élections. Actuellement, la loi décrète que le conseil municipal peut obtenir le scrutin secret en passant un règlement. Nous changeons cela. Nous voulons que la règle soit que le scrutin est secret, mais, dans le cas où une corporation désire que la votation aux élections soit faite de vive voix, cette corporation devra, trois mois au moins avant les élections, passer un règlement à cet effet.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Oui, mais le projet dit que la décision du conseil sera soumise au lieutenant-gouverneur en conseil. J'ai peur que cette clause soit de nature à favoriser l'ingérence politique dans les affaires des conseils municipaux, supposons

que le prochain cabinet, qui sera composé de conservateurs (rires), décide en faveur d'un scrutin ouvert, contre le gré du conseil municipal. Maintenant, la loi actuelle dit que le règlement pour changer le mode de scrutin doit être approuvé six mois avant les élections. C'était une garantie et elle disparaît dans la nouvelle loi.

**M. Côté (Bonaventure):** Pourquoi pas dire que le règlement devra être approuvé par la majorité des contribuables?

**M. Guertin (Hull)** parle du mode de scrutin dans les élections municipales.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Nous allons supprimer la nécessité de l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil et nous allons dire que le règlement en faveur du scrutin ouvert devra être approuvé trois mois avant les élections.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** est satisfait.

Cet article est amendé et se lit désormais comme suit:

"13. Ledit code est modifié et y ajoutant, après l'article 266, le suivant:

"266. *a.* Sur le vote de la majorité absolue des membres du conseil, la corporation locale peut, par règlement adopté trois mois avant l'élection, ordonner que la votation aux élections se fasse de vive voix, au lieu d'être au scrutin secret; elle peut aussi, de la même manière, établir de nouveau le vote au scrutin secret.

"Lorsque la votation a lieu de vive voix, elle est régie par les dispositions du chapitre cinquième du présent titre."

L'article 13, ainsi amendé, est adopté.  
Les autres articles sont adoptés.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il l'a adopté avec certains amendements. Les amendements sont lus deux fois et adoptés.

### Charte de Québec

**M. Samson (Québec-Centre)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour étudier le bill 99 refondant la charte de la cité de Québec.

Adopté.

### En comité:

**M. Thériault (L'Islet)**<sup>4</sup>: Je crois que l'honorable député de Maisonneuve (M. Tremblay) a obtenu les copies d'amendements qu'il a demandées hier.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il l'a adopté avec certains amendements. Les amendements sont lus deux fois et adoptés sur division.

**M. Samson (Québec-Centre)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

**M. Cantin (Saint-Sauveur)**: Au comité des bills privés, j'ai proposé la division du quartier Saint-Sauveur en deux. Ce quartier représente un quart de la population totale de Québec. En 1921, alors que sa population était de 32,000 âmes, on a donné un troisième échevin à Saint-Sauveur. La cité de Québec a reconnu l'importance du quartier Saint-Sauveur. Aujourd'hui, la population de ce quartier est de 38,000 âmes<sup>5</sup> et je crois qu'il serait juste de le diviser en deux. Il y a là un nombre considérable de petits propriétaires et un très grand nombre de locataires qui ont le droit d'exprimer leurs vues sur l'administration de la ville.

À la suite de ma demande au comité, les représentants des autres quartiers ont réclamé la division de leur quartier ou un échevin de plus. Ils ont fait des demandes qui n'étaient pas justifiables. Montcalm a plaidé qu'il était plus grand que Saint-Sauveur, en superficie. Champlain a invoqué le fait qu'il est le plus riche des quartiers. Si l'on se basait sur ce faux principe, Champlain aurait plusieurs échevins. Mais le principe reconnu est que la représentation doit être basée sur le chiffre de la population. Saint-Jean-Baptiste a demandé un nouvel échevin, avec une population de 22,000. Le comité des bills privés a d'abord sanctionné la division du quartier, mais il s'est par la suite rétracté, alléguant que les représentations des autres quartiers n'étaient pas justifiées.

Saint-Sauveur, qui a, je le répète, une population de 38,000 âmes, a droit à la subdivision que je demande. La plupart des autres quartiers sont des quartiers fermés dont la population varie entre 12,000 et 15,000 âmes et pas un seul ne compte plus de 22,000 âmes. Ils ne peuvent augmenter leur population, tandis que Saint-Sauveur s'étend continuellement. Nous aurons une population de 40,000 à 42,000 âmes dans trois ou quatre ans. C'est

cet état de choses qui motive ma requête pour la division du quartier Saint-Sauveur. Il est donc juste de donner à ce quartier la représentation qu'il doit avoir. Nous devons accorder à la population de Québec le chiffre de sa population et non celui de son évaluation.

En conséquence, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par le représentant de Québec-Comté (M. Bédard), que tous les mots après "Que", dans la motion en discussion, soient retranchés et remplacés par les suivants: le bill soit renvoyé de nouveau à un comité plénier avec instructions de l'amender comme suit:

a. Que l'article 6 du bill soit remplacé par le suivant:

"6. La cité se divise en sept quartiers, savoir: les quartiers Champlain, Saint-Jean-Baptiste, Montcalm, Saint-Roch, Saint-Sauveur, Saint-Vallier et Limoilou; ces quartiers ont les limites suivantes:

"Le quartier Champlain comprend toute cette partie de la haute-ville située en dedans des murs et toute cette partie de la basse-ville située à l'ouest d'une ligne tirée dans le milieu de la rue Saint-Roch, depuis le pied du cap jusqu'à la rivière Saint-Charles, et ce, jusqu'aux limites de la cité du côté de la paroisse de Saint-Colomban-de-Sillery.

"Le quartier Saint-Jean-Baptiste comprend tout l'espace qui est borné par le quartier Jacques-Cartier, au nord; les murs de la ville, à l'est; la cime du cap du fleuve Saint-Laurent, au sud; et une ligne tirée au centre de la rue De Salaberry à l'ouest.

"Le quartier Montcalm comprend le territoire qui s'étend à l'ouest de la rue De Salaberry jusqu'aux limites de la cité et compris entre la cime du coteau Sainte-Geneviève du côté nord, et la cime du cap du fleuve Saint-Laurent et la paroisse de Sillery, du côté sud.

"Le quartier Saint-Roch comprend la partie de la cité bornée à l'est par une ligne tirée au milieu de la rue Saint-Roch; au nord, par le lit de la rivière Saint-Charles; à l'ouest, par une ligne tirée au milieu du boulevard Langelier et, au nord, par la cime du cap.

"Le quartier Saint-Sauveur est borné: à l'est par le quartier Saint-Roch; au sud, par la cime du coteau Sainte-Geneviève; à l'ouest, par une ligne tirée vers le nord, de la cime du coteau Sainte-Geneviève au milieu de la rue Bayard jusqu'à l'avenue des Oblats, de là, vers l'ouest, par une ligne tirée au milieu de l'avenue des Oblats jusqu'à la rue Saint-Luc et, de là, vers le nord, par une ligne au milieu de la rue Saint-Luc, jusqu'au lit de la rivière Saint-Charles; et au nord, par le lit de la rivière Saint-Charles.

"Le quartier Saint-Vallier est borné à l'est par le quartier Saint-Sauveur; au sud, par la cime du coteau Sainte-Geneviève; à l'ouest, par la route Bell et, au nord, par le lit de la rivière Saint-Charles.

"Le quartier Limoilou comprend toute cette partie de la cité située au nord de la rivière Saint-Charles.

"Le quartier Limoilou pourra, par un règlement du conseil, être divisé en deux quartiers, mais chacun de ces quartiers ne sera représenté que par un échevin dans le conseil."

*b.* Que l'article 14 soit modifié:

1. En y remplaçant, dans le premier paragraphe, le mot "treize" par le mot "quatorze";

2. En en retranchant le deuxième paragraphe.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** J'ai approuvé cet amendement au comité. Je dois dire que la Législature ne me semble pas avoir étudié avec assez de soin la nouvelle charte de Québec.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie)** veut faire des considérations générales sur la charte de Québec.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Disposons de l'amendement du député de Saint-Sauveur et, lors de la troisième lecture, vous pourrez discuter toutes les clauses du bill.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Pourquoi le premier ministre ne me joue pas le tour de faire subir au bill sa troisième lecture en mon absence? Je dois lui dire qu'il s'attirerait des remords cuisants.

**M. Thériault (L'Islet):** Ces questions de division de quartiers sont toujours difficiles à régler. Les trois échevins de Saint-Sauveur ont réclamé la division du quartier. Le conseil de ville a entendu tous les arguments en faveur de cette division et cependant il a refusé de modifier la situation actuelle et de faire cette demande à la Législature. Le comité des bills privés, après avoir entendu les arguments des parties intéressées, avait décidé de diviser le quartier Saint-Sauveur et d'accorder un autre échevin à Saint-Jean-Baptiste. Mais alors les autres quartiers ont demandé la même faveur, et le comité a réalisé alors qu'il était mieux de laisser la situation telle qu'elle est. Il peut arriver que, dans l'avenir, dans un avenir rapproché, cette division du quartier Saint-Sauveur soit nécessaire. Mais c'est le conseil municipal qui devrait la demander, car c'est lui qui connaît le mieux les conditions locales. Je crois donc que nous ne devrions pas accepter cet amendement, qui est de nature à mécontenter les autres quartiers.

**M. le président:** L'amendement sera-t-il adopté?

**Des voix ministérielles:** Lost, lost!

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** Vote!

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise et les noms sont enregistrés ainsi qu'il suit:

**Pour:** MM. Cantin, Duplessis, Guertin, Houde, Tremblay, 5.

**Contre:** MM. Authier, Casgrain, Dansereau, Dugas, Gagnon (Kamouraska), Galipeault, Lahaie, Lemieux (Wolfe), Mercier fils, Moreau, Nicol, Piché, Rochette, Roy, Samson, Taschereau, Thériault, Vautrin, 18.

Ainsi, l'amendement est, en conséquence, rejeté.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** À Montréal, nous avons changé de système municipal en 1921. Québec semble avoir voulu copier la métropole. Mais, à Montréal, nous avons pris une élémentaire précaution et nous avons cru devoir soumettre deux modes d'administration aux contribuables. Ils ont choisi la cédule B qui est présentement en vigueur. En écoutant les honorables députés de Québec, je me suis demandé s'il ne serait pas plus sage de soumettre la nouvelle charte de Québec à la population. Pour un bill de cette importance, il faudrait d'abord consulter la population pour s'assurer qu'elle est d'accord. Je ne me souviens pas que le maire et les échevins de Québec aient promis une nouvelle administration à la Vieille Capitale, aux dernières élections municipales. Le bill contient des changements radicaux. Je trouve que le conseil de Québec prend des initiatives, sans même savoir si c'est la volonté du peuple.

Lors de ma campagne à la mairie, je n'ai pas demandé de pouvoirs nouveaux, bien que je n'en aie pas beaucoup. J'ai même moins de pouvoirs que le maire de Québec. Je n'ai pas non plus demandé à la Législature de Québec de m'en donner en proposant un ou des amendements à la charte de Montréal dont le bill est actuellement devant la Législature, parce que je ne les ai pas demandés au peuple. Si je veux obtenir de nouveaux pouvoirs, je soumettrai ma demande au peuple, lors de la campagne électorale, si je me présente encore à la mairie, de sorte qu'il pourra dire s'il veut ou non que le maire ait plus de pouvoirs. Je considère que Québec devrait suivre cette politique. Dans l'intérêt de la bonne administration, je suggérerais donc que la troisième lecture de la nouvelle charte de Québec soit reportée

jusqu'à ce qu'elle soit soumise à la population, par voie de référendum. Je ne propose pas d'amendement parce que je ne veux pas m'immiscer dans les affaires de Québec et que je suis déjà très occupé avec les affaires de Montréal et ma division de Sainte-Marie. Cela n'est qu'une proposition.

**M. Thériault (L'Islet):** L'honorable député de Sainte-Marie ne sait évidemment pas ce que contient notre nouvelle charte. Le bill de Québec est volumineux, mais les changements demandés ne sont pas aussi considérables que le député de Sainte-Marie semble le croire. Il n'y a pas de changements radicaux et il n'y est pas question de changer le mode d'administration.

Ce n'est pas tant une refonte qu'une simple révision de la charte, qui datait d'avant la Confédération, de façon que les divers pouvoirs accordés, session après session, puissent être regroupés. Je ne sais pas que les contribuables soient surpris des pouvoirs que nous demandons et je suis un peu étonné de la demande de mon honorable ami de Sainte-Marie. La Chambre ne rendrait pas service à la population en exigeant un référendum sur cette réforme.

**M. Tremblay (Maisonneuve) et M. Guertin (Hull)** ajoutent quelques mots.

La motion principale, étant soumise à la Chambre, celle-ci l'adopte sur division.

Le bill est, en conséquence, lu une troisième fois.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **Ventes d'immeubles pour taxes municipales**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 36 légalisant certaines ventes d'immeubles pour taxes municipales.

Adopté. Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

#### **Mariage de certains mineurs**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 55 modifiant l'article 121 du Code civil concernant le mariage de certains mineurs.

Adopté.

#### **En comité:**

Le comité étudie l'article 1, qui se lit comme suit:

"1. L'article 121 du Code civil est amendé en y ajoutant l'alinéa suivant:

"Si un tuteur *ad hoc* n'est pas nommé, le protonotaire de la Cour supérieure du district où l'enfant naturel a son domicile agit *ex officio* comme tuteur *ad hoc*."

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Pour les cas de mariages illégitimes, si le tuteur *ad hoc* n'est pas nommé, le protonotaire de la Cour supérieure du district où l'enfant naturel a son domicile agira *ex officio* comme tuteur *ad hoc*.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Est-ce que le gouvernement a reçu des suggestions au sujet de ces mariages? Je causais avec un membre du clergé qui m'a dit que ces enfants deviennent un problème grave.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Cet amendement m'a été suggéré par un prêtre de Montréal. Si l'honorable député veut nous donner les autres suggestions qu'il a reçues...

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Non, je crois que l'amendement suffit.

L'article 1 est adopté.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Messages du Conseil législatif:**

**M. l'Orateur** informe la Chambre que le greffier du Conseil législatif a apporté le message suivant:

Le Conseil législatif informe l'Assemblée législative qu'il a voté, avec certains amendements qu'il la prie d'agréer, les bills suivants:

- bill 111 concernant l'hôpital Saint-Georges (St. George Hospital Inc.);
- bill 112 constituant en corporation l'Ordre de la Très-Sainte-Trinité;
- bill 122 modifiant la charte de la Maison Sainte-Claire limitée;
- bill 39 ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis.

**Hôpital  
Saint-Georges**

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 111 concernant l'hôpital Saint-Georges (St. George Hospital Inc.).

Les amendements sont lus deux fois et adoptés. Le bill est retourné au Conseil législatif.

**Ordre de la Très-Sainte-Trinité**

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 112 constituant en corporation l'Ordre de la Très-Sainte-Trinité.

Les amendements sont lus deux fois et adoptés. Le bill est retourné au Conseil législatif.

**La Maison Sainte-Claire limitée**

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 122 modifiant la charte de la Maison Sainte-Claire limitée.

Les amendements sont lus deux fois et adoptés. Le bill est retourné au Conseil législatif.

**Ville de Lévis**

La Chambre prend en considération les amendements que le Conseil législatif a apportés au bill 139 ratifiant et validant certains règlements de la cité de Lévis.

Les amendements sont lus deux fois et adoptés. Le bill est retourné au Conseil législatif.

**Code municipal,  
article 404**

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 51 modifiant l'article 404 du Code municipal soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté. Le bill est renvoyé au comité plénier.

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean)** propose que la Chambre se forme immédiatement en ledit comité.

Adopté.

**En comité:**

Le comité étudie l'article 1 qui se lit comme suit:

"1. L'article 404 du Code municipal, tel que modifié par la loi 11 George V, chapitre 106, section 1, est de nouveau modifié en y ajoutant, après le mot "sauterelles", dans la troisième ligne du paragraphe 4, les mots "et des insectes nuisibles et maladies végétales auxquels s'applique la loi de la protection des plantes (statuts refondus, 1925, chapitre 72)."

L'article 1 est adopté.

Le comité, ayant étudié le bill, en fait rapport sans amendement.

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Loi de  
l'assistance publique**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 8 amendant la loi de l'assistance publique de Québec soit maintenant lu une deuxième fois.

Le projet de loi permet à l'assistance publique de prendre à sa charge les chemineaux qui se réfugient dans les prisons.

Adopté sur division. Le bill est lu une deuxième fois.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

### **Loi des liqueurs alcooliques**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose, selon l'ordre du jour et appuyé par le représentant d'Arthabaska (l'honorable M. Perrault), qu'à sa prochaine séance la Chambre se forme en comité plénier pour prendre en considération un projet de résolution relative au bill 59 modifiant la loi des liqueurs alcooliques.

Le projet a pour but de décréter que les tavernes et les établissements licenciés soient toujours fermés à 11 heures du soir, que ce soit dans le temps de l'heure solaire ou de l'heure avancée.

La motion est adoptée.

### **Subsides**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose, selon l'ordre du jour, que "M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** soulève un point d'ordre. En vertu de l'article 122 des règlements de la Chambre, le gouvernement, par la bouche de l'honorable premier ministre, ne peut intervertir à son gré l'ordre du jour et revenir aux bills publics après les avoir abandonnés pour étudier les bills privés. Il renonce ainsi au droit qu'il avait d'indiquer les bills privés et il ne peut revenir, à moins d'un consentement unanime de la Chambre, aux bills et ordres inscrits au nom du gouvernement. En conséquence, je soumetts que nous ne pouvons aller en comité des subsides.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Ce point d'ordre a été soulevé, l'an dernier, par l'honorable chef de l'opposition et vous l'avez rejeté, M. l'Orateur. Un ministre a parfaitement le droit de demander la prise en considération des articles dans l'ordre qu'il juge à propos<sup>6</sup> et l'honorable trésorier (M. Nicol) a agi régulièrement et est dans l'ordre en proposant que la Chambre se forme en comité des subsides.

**M. l'Orateur:** Il est près de 6 heures et je rendrai ma décision à la prochaine séance.

### **Explications sur des faits publiés:**

#### **Article du *Soleil* concernant le comportement de l'opposition en Chambre**

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** M. l'Orateur, je me lève sur une question de privilège. *Le Soleil* d'aujourd'hui annonce<sup>7</sup> que toute la séance d'hier soir a été une comédie et une farce monumentale. Voilà comment *Le Soleil* traite les représentants du peuple qui font des efforts pour éviter les abus de pouvoir. Nous avons discuté une question extrêmement grave, hier soir, et je proteste énergiquement contre l'affirmation du *Soleil* qui dit que les députés de l'opposition sont des farceurs. Nous nous sommes conduits ici en véritables représentants du peuple et nous avons soulevé et défendu l'une des plus importantes et des plus sérieuses questions qui soient au point de vue de nos prérogatives constitutionnelles. Nous avons demandé le respect de l'esprit et de la lettre de la constitution. Or, quand *Le Soleil*, qui est payé avec les deniers publics, trouve moyen de dire à toute la population que l'opposition est composée de farceurs, je crois que les deniers publics sont mal employés. L'opposition représente le peuple autant que les membres de la droite. Je proteste donc de toutes mes forces et je demande au premier ministre de cette Chambre de bien vouloir dire à ses amis du *Soleil* de respecter mieux les représentants du peuple qui viennent ici pour faire leur devoir en dénonçant la façon cavalière dont les projets de dépenses sont soumis par le gouvernement dans cette Chambre. Ainsi, on demande des millions sans dire comment l'argent sera dépensé. Ce que *Le Soleil* a écrit est faux.

Je profite de la circonstance pour relever une autre affirmation inexacte et fautive faite par *Le Soleil*, au commencement de la session, au sujet de mon arrivée dans cette Chambre. *Le Soleil* disait alors que je suis arrivé ici dans un carrosse traîné par deux chevaux, avec un cocher, ce qui n'était pas vrai. Il voulait me faire passer pour un aristocrate. Les aristocrates et les omnipotents, *Le Soleil* sait mieux que cela où ils sont, car ce sont eux qui lui ordonnent de se taire. À ces remarques, j'ajoute que le ministre des Terres et Forêts (l'honorable M. Mercier fils), au lieu de donner des leçons de diction au député de Maisonneuve (M. Tremblay) et de lui demander de mieux faire ses liaisons et de parler français, ferait mieux de donner des leçons aux rédacteurs du *Soleil*

qui écrivent "adoption" au lieu d'adoption, dans le compte rendu dont je parlais tantôt. *Le Soleil* reçoit assez des deniers de la province pour permettre à ses rédacteurs de suivre des cours particuliers de français.

**M. Tremblay (Maisonneuve)** soulève aussi une question de privilège. *Le Soleil* a décrit une scène qui n'a jamais eu lieu. Un journal n'a pas le droit d'exposer au peuple les faits d'une façon aussi erronée. L'homme qui a écrit l'article en question dans *Le Soleil* n'avait pas raison d'employer l'expression "farceurs". Je suis contre cette façon d'agir de la part d'un membre de la galerie de presse. Il n'est pas un journaliste. Il ne connaît pas le premier mot de sa profession. Un vrai journaliste est un honnête homme qui se respecte et respecte ses semblables. Son rôle est de renseigner le peuple et de dire les choses comme elles se sont passées. Il y a des journalistes qui sont indignes de l'être. Je respecte les journalistes qui respectent les membres de cette Chambre, et non les autres.

**M. Guertin (Hull)** soulève également une question de privilège. Je tiens à protester moi aussi contre ce manque de respect à la Chambre. D'après *Le Soleil*, j'ai joué le premier rôle dans la comédie politique d'hier soir. *Le Soleil*, qui parle maintenant de comédie, a été le premier à qualifier par dérision l'affaire du Lac-Saint-Jean de tragédie. Pour *Le Soleil*, c'est une comédie lorsque nous défendons les droits fondamentaux et sacrés de la Constitution. Nous nous battons pour les libertés du peuple, nous voulons savoir comment les argentés sont dépensés. Voilà toute la question qui fut discutée hier soir. L'opposition se présenterait volontiers devant le peuple pour être jugée de ses actes.

**M. l'Orateur** annonce qu'il est 6 heures.

À 6 heures, la Chambre suspend ses travaux.

#### Reprise de la séance vers 8 h 45

#### Questions et réponses:

##### Service des publications du ministère de l'Agriculture

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. Quelle somme a coûté le service des publications du ministère de

l'Agriculture depuis 1923 inclusivement jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1929 exclusivement?

2. À la page 223 du rapport du ministère de l'Agriculture, 1927-1928, il paraît que le gouvernement a distribué 589 pancartes intitulées *Mangez plus de crème à la glace*. Cette information est-elle exacte?

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):**  
1. \$132,285.74.

2. Ces pancartes sont achetées et distribuées par la Société d'industrie laitière, qui a demandé au service de publication d'en faire l'envoi.

##### Requêtes concernant l'indemnisation à la suite de l'abattage de certains troupeaux

**M. Sauvé (Deux-Montagnes):** 1. Le gouvernement a-t-il reçu, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1926, des requêtes demandant l'adoption d'une loi indemnisant les cultivateurs dont les troupeaux sont abattus suivant la loi, à la suite d'épreuves à la tuberculine?

2. Si oui, dans quels comtés et quels sont les nom et adresse des personnes, sociétés ou associations qui ont adressé ces demandes?

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):**  
1. Oui.

2. Cercle agricole de Saint-François-Xavier de Verchères. Groupe de cultivateurs des comtés de Missisquoi et d'Iberville (Saint-Alexandre, Iberville).

##### Taxes payées par la Coopérative fédérée de Québec

**M. Renaud (Laval):** 1. La Coopérative fédérée de Québec paie-t-elle quelque taxe provinciale au gouvernement?

2. Dans l'affirmative, quelles taxes lui a-t-elle payées chaque année depuis qu'elle est en opération et pour quel montant dans chacun des cas?

3. Dans la négative, pourquoi?

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):**  
1. 2. et 3. Les biens de la Coopérative fédérée de Québec, de même que ceux de toutes les autres sociétés coopératives agricoles, sont exempts de toutes taxes du gouvernement, conformément à l'article 31, chapitre 57, S.R.Q., 1925.

**Taxes payées  
par la Coopérative fédérée de Québec  
à Montréal**

**M. Tremblay (Maisonneuve):** 1. La Coopérative fédérée de Québec paie-t-elle quelque taxe à la cité de Montréal?

2. Dans l'affirmative, quelles taxes lui a-t-elle payées chaque année depuis qu'elle est en opération et pour quel montant dans chacun des cas?

3. Dans la négative, pourquoi?

**L'honorable M. Moreau (Lac-Saint-Jean):**  
1. 2. et 3. Le gouvernement l'ignore.

**Loi des cités et villes**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier le bill 38 modifiant la loi des cités et villes.

Adopté.

Le comité, ayant étudié le bill, fait rapport qu'il l'a adopté avec certains amendements.

Les amendements sont lus deux fois et adoptés.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Adopté sur division.

Il est ordonné que le greffier porte le bill au Conseil législatif et demande son concours.

**Lots de Dorchester  
rattachés à Bellechasse**

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 43 détachant certains lots du district électoral de Dorchester et les annexant à celui de Bellechasse et légalisant certains enregistrements dans la division d'enregistrement de Bellechasse soit maintenant lu une deuxième fois.

Adopté sur division. Le bill est renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Droits des femmes**

**L'honorable M. Dillon (Montréal-Sainte-Anne)** propose, selon l'ordre du jour, que le bill 54 modifiant le Code civil relativement à certains droits de la femme soit maintenant lu une deuxième fois.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**

Ce bill a pour but d'accorder certains droits à la femme, entre autres celui de garder pour elle son salaire, même si elle est mariée sous le régime de la communauté de biens, de pouvoir faire partie des conseils de famille et d'autoriser son mari à faire des donations de la propriété commune. Le député de Trois-Rivières (M. Duplessis), qui est célibataire, n'aura aucune objection à renvoyer ce bill devant le comité des bills publics, afin de permettre aux femmes de venir faire part à la députation de leurs demandes.

**M. Duplessis (Trois-Rivières)** acquiesce de tout cœur à la demande du premier ministre.

Adopté sur division. Le bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills publics en général.

**Subsides**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose, selon l'ordre du jour, que "M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil" pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

Adopté.

**En comité:**

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose:  
1. Qu'un crédit n'excédant pas un million de dollars soit ouvert à Sa Majesté pour les chemins de colonisation et l'aide à la colonisation, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):**  
Nous allons adopter quelques items non contestés et ajourner.

La résolution est laissée en suspens.

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose:  
2. Qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le Montreal Technical Institute, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

3. Qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

4. Qu'un crédit n'excédant pas six mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le Conseil de l'instruction publique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

5. Qu'un crédit n'excédant pas trois mille cinq cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le rapport du département, annuel, financier et statistique, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

6. Qu'un crédit n'excédant pas treize mille sept cent deux dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la taxe d'eau sur les édifices parlementaires, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Adopté.

7. Qu'un crédit n'excédant pas cinq mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour le bureau de poste: traitements, dépenses contingentes etc., pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Si l'honorable ministre des Travaux publics veut nous donner nos ponts Viau et Lachapelle à Montréal, nous allons lui voter tout de suite l'item de \$450,000 pour les ponts-routes.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Il vous manquerait encore au moins \$500,000.

La résolution est adoptée.

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose:  
8. Qu'un crédit n'excédant pas trois mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'assurance des édifices publics en général, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

Nous donnons des assurances à la plupart des agents qui nous en demandent.

**M. Guertin (Hull):** Est-ce qu'il y a des agents de Hull qui ont des assurances du gouvernement?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** S'il y a des agents de Hull qui ont demandé des assurances, je serais surpris qu'ils n'en aient pas obtenu.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** L'honorable ministre n'a-t-il pas des agents à qui il est obligé de donner plus de patronage?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Depuis que je suis à la tête du département, je me suis efforcé de donner des assurances aux agents qui

nous en demandaient. Je puis même dire à mon honorable ami que depuis longtemps les primes accordées à chaque agent d'assurances diminuent considérablement, parce qu'il y a plus d'agents d'assurances et que les primes sont réparties entre eux de façon à accorder une meilleure part du patronage à tout le monde. Je crois que l'honorable député ne me trouvera pas en faute, de ce chef.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Pourquoi cette réserve "de ce chef"?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Parce que la perfection est assez rare. Cela veut dire que, sur ce chef, il ne me trouvera pas en faute. Il me trouvera peut-être en faute sur d'autres choses, mais pas sur cela.

**M. Guertin (Hull)** demande les noms des agents d'assurances du gouvernement.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Si nous connaissions les noms des agents, nous verrions qu'il y a parmi eux des créatures du gouvernement, des gens qui chantent ses louanges en temps d'élection, malgré leurs propres convictions politiques, uniquement pour profiter du régime.

**M. Guertin (Hull)** propose de laisser cet item en suspens afin d'obtenir du ministre des Travaux publics une liste renfermant les noms des compagnies qui obtiennent des contrats.

Cette dernière motion est adoptée. La résolution est laissée en suspens.

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose:  
9. Qu'un crédit n'excédant pas huit mille dollars soit ouvert à Sa Majesté pour l'embellissement des édifices et des terrains du parlement, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.

**M. Duplessis (Trois-Rivières):** L'an dernier, on a dépensé seulement \$3,000 quand, cette année, on demande \$8,000.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Un contrat avait alors été accordé à un sculpteur qui n'avait pu l'exécuter pour cause de maladie. En conséquence, nous n'avons pas dépensé le crédit octroyé à cet effet. Il s'agissait de la sculpture d'une statue pour placer dans l'une des niches de l'édifice du parlement.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Lorsque j'ai siégé dans le Parlement de 1923 à 1927, j'ai demandé à l'honorable ministre des Travaux publics de placer une statue de Dollard des Ormeaux sur la façade du parlement. Est-ce que l'honorable ministre croit que cette statue sera bientôt prête?

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** Nous consultons là-dessus la Commission des monuments historiques. Il est question de statues à Dollard, à Sir John Macdonald et à plusieurs autres.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Je crois que l'on devrait aussi honorer la mémoire de Sir Louis-Hippolyte La Fontaine avant M. Chapleau, avant Sir John Macdonald, même.

**L'honorable M. Galipeault (Bellechasse):** La Fontaine a droit à sa statue avant les hommes d'État que l'honorable député vient de nommer et il l'aura bientôt.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Il y a une somme de \$10,000 dans le budget pour un monument à Sir Louis-Hippolyte La Fontaine à Montréal.

**M. Houde (Montréal-Sainte-Marie):** Très bien, alors.

La résolution est adoptée.

**L'honorable M. Nicol (Compton)** propose:  
10. Qu'un crédit n'excédant pas six cents dollars soit ouvert à Sa Majesté pour la loi des différends ouvriers de Québec, statuts refondus, 1925, chapitre 97; traitement du registraire, pour l'exercice finissant le 30 juin 1930.  
Adopté.

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency):** Puisque vous ne voulez rien nous donner, nous allons ajourner<sup>8</sup>.

### Résolutions à rapporter:

Le comité fait rapport qu'il a adopté plusieurs résolutions et demande la permission de siéger de nouveau. Lesdites résolutions sont lues deux fois et adoptées.

### Ajournement

**L'honorable M. Taschereau (Montmorency)** propose, appuyé par le représentant de Châteauguay (l'honorable M. Mercier fils), que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi.  
Adopté.

La séance est levée à 9 h 50.

### NOTES

1. Selon *La Patrie*, il y avait à peine 25 députés qui étaient présents au début de la séance et, à la reprise de cette dernière, en soirée, ils étaient encore moins nombreux car, comme l'indique le *Montreal Daily Star*, plusieurs d'entre eux ont pris les trains de midi pour retourner dans leur région.
2. Comme le rapporte le *Montreal Daily Star*, M. Bouchard est en voyage en Europe.
3. *L'Événement* rapporte qu'Oscar Morin, sous-ministre des Affaires municipales, est venu s'asseoir auprès du premier ministre lors de la formation du comité plénier.
4. En tant que conseiller juridique de la ville de Québec, M. Thériault est bien placé pour défendre le principe du bill.
5. Contrairement aux autres journaux, *La Patrie* estime le chiffre de la population du quartier Saint-Sauveur à 36,000.
6. L'article 122 spécifie que les affaires inscrites au nom des ministres peuvent être appelées dans l'ordre que le gouvernement juge opportun.
7. Le journaliste du *Montreal Daily Star* raconte que M. Houde tenait dans ses mains une copie du journal *Le Soleil* lorsqu'il a pris la parole.
8. *La Patrie* et *L'Action catholique* indiquent que le gouvernement a proposé d'autres résolutions auxquelles les membres de l'opposition ont refusé de donner leur assentiment, ce qui explique la remarque du premier ministre.



